Henri GARROT

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ALGÉRIE

Ouvrage couronné par l'Académie française

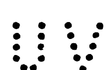


PROPRIÉTÉ DE L'AUTEUR

ALGER
IMPRIMERIE P. CRESCENZO, VOUTES BASTION NORD

1910




UV

PRÉFACE

Dans ce précis de l'histoire de cette partie de l'Afrique : la Berbérie, qui forme actuellement quatre Etats bien distincts : Tripolitaine, Tunisie, Algérie, Maroc, *l'auteur s'est efforcé de fixer l'ethnologie des populations habitant ce pays, qui eurent successivement à subir les influences punique, latine, vandale, byzantine, asiatique, ottomane ; et dans ces derniers temps l'influence française, au moins pour l'Algérie et pour la Tunisie.*

C'est pourquoi il s'est attaché à suivre la coordination des divers mouvements qui se produisirent simultanément tant en Europe et en Asie qu'en Berbérie, conduit à cet ordre d'idées par l'enchaînement des circonstances et des faits.

Si on est généralement peu renseigné sur la période phénicienne, la période romaine fournit de nombreux documents, auxquels viennent se joindre les travaux des Sociétés historiques et archéologiques d'Alger et de Constantine, et de la Société de Géographie d'Alger.

La période musulmane devant laquelle la plupart de nos historiens s'arrêtaient, était longtemps restée obscure, quand elle se trouva éclairée par Ernest Mercier, lequel, dès 1875, nous fixait sur l'établissement des Arabes en Afrique, travail qui préludait à sa belle « Histoire de l'Afrique septentrionale », *dont la connaissance est désormais devenue indispensable à tous ceux qui voudront examiner à fond les événements qui marquèrent les étapes de la famille berbère au cours des douze derniers siècles.*

Eugène Plantet publiait en 1889 la « Correspondance des Deys d'Alger avec la Cour de France », *recueil complété par des notes qui expliquent bien des faits relatifs aux rapports de la France avec les Etats barbaresques.*

Louis Rinn, qui avait donné en 1884, sous le titre de « Marabouts et Khouan » *une étude très documentée sur l'Islam en*

Algérie, faisait suivre en 1891 ce remarquable travail, de l' « Histoire de l'insurrection de 1871 ». *Il est bien regrettable que la disparition prématurée de cet écrivain renseigné, ait empêché jusqu'à présent la publication de l'ouvrage d'ensemble qu'il avait préparé.*

En même temps paraissait la « Petite Histoire de l'Algérie » *d'Edouard Cat, ouvrage très estimable, consciencieusement traité.*

On peut encore consulter avec fruit : sur l'Afrique romaine, les travaux et les communications de Léon Rénier, Tissot, Boissière, Dureau de la Malle, Berbrugger, Poulle, Reboud, Cherbonneau.

Sur la période musulmane, ceux de Slane, de Voulx, Dozy, Féraud, Vayssettes, Elie de la Primaudaie, de Mas-Latrie, de Rotalier, Sander-Rang, de Gramont, Masqueray, Houdas, Huart, Faure-Biguet, Court, Masson.

Sur la période de la conquête française, ceux de Pellissier, Galibert, Camille Rousset, Léon Roches, Bellemare, Trumelet, Fillias, Wahl.

Demeuré dans les limites d'une édition restreinte relativement à l'étendue du sujet à traiter, nous avons essayé de réunir chronologiquement dans ce manuel les faits principaux qui pourront au besoin aider le lecteur à se diriger dans ses recherches de l'histoire de cette partie du continent africain qui se soude si souvent à l'histoire générale, en conservant l'espoir d'avoir pu être de quelque utilité à nos concitoyens.

HENRI GARROT.

Alger, le 1er février 1910.

PREMIÈRE PARTIE

LA BERBÉRIE

LIVRE 1er

PÉRIODE ANTIQUE

LA BERBÉRIE AVANT L'ISLAM

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION DE LA BERBÉRIE

Description de la Berbérie. — On donne le nom de Berbérie ou pays des Berbères, à la zone septentrionale du continent africain comprise entre les 24° et 37° de latitude nord, le 25° de longitude orientale et le 19° de longitude occidentale. Cette zone baignée à l'ouest par l'Océan Atlantique, au nord et au nord-est par le détroit de Gibraltar et la Méditerranée, arrêtée au sud par le grand désert du Sahara, forme un long couloir de passage qui, partant de l'Egypte, relie par le détroit l'Asie avec l'Europe à laquelle elle appartient géologiquement, plutôt qu'avec l'Afrique dont elle fait cependant géographiquement partie.

Le méridien de Paris passe sur le mont Chenoua, à quinze

kilomètres à l'est de Cherchel. Deux chaînes de montagnes dont les ramifications se croisent en tout sens, le Grand et le Petit Atlas, qui courant parallèlement à la mer s'abaissent en collines en se perdant vers l'est, où elles viennent mourir dans la Tripolitaine, partagent la Berbérie en trois régions distinctes : *La région maritime* ou Tell, au climat tempéré par l'atmosphère marine ; terres de grande culture, qui partant de la côte comprennent la région montagneuse dite Petit Atlas, favorable aux vergers, aux céréales et aux troupeaux. *La région supérieure*, très froide en hiver, torride en été, aux vastes plateaux de pâture, steppes mêlés de sol fertile dite du Grand Atlas, au pied du versant méridional duquel commence *la région saharienne*, parsemée d'oasis dans sa partie septentrionale précédant le désert.

Des versants montagneux descendent des cours d'eau qui se jettent au nord dans la Méditerranée, à l'ouest dans l'Océan Atlantique, ou se perdent au sud dans l'espace désertique. Ceux du versant océanien, sortant de massifs dont les sommets atteignant parfois quatre mille cinq cents mètres d'altitude peuvent conserver les neiges, se trouvent alimentés pendant toute l'année ; mais ceux du versant méditerranéen ou du versant intérieur, dont la faible altitude des montagnes ne retient pas les neiges tombées pendant l'hiver, ne forment que des torrents donnant naissance à des rivières presque à sec en été.

CHAPITRE II

ORIGINE DES BERBÈRES. — TEMPÉRAMENT ET RELIGIONS

Origine des Berbères. — La famille chamo-sémitique avait formé deux branches : la branche chamitique et la branche sémitique. De la branche chamitique sortirent plusieurs rameaux parmi lesquels on compte l'égyptien, l'éthiopien et le libyen.

Six mille ans avant l'ère chrétienne, la civilisation du rameau égyptien était déjà très avancée dans la vallée inférieure du Nil, et le rameau libyen s'étendait dans toute la

partie du continent africain baignée au nord par la Méditerranée, et séparée de la terre des noirs par le désert du Sahara.

Plus tard, les Libyens furent mélangés de blonds par l'invasion berbère.

Partis à l'époque pélasgienne des régions du Caucase, les Ibères jetant des rameaux en Grèce, en Italie, en Gaule et dans la Péninsule ibérique qui conserve leur nom, vinrent par le détroit de Gibraltar, d'Espagne en Afrique, où, du Sénégal en Egypte, les termes de Barbara, Barabera, Berabers ou Berbers, servent encore à désigner des populations étrangères aux peuples aborigènes.

Les traditions hellènes se rattachant à cette migration, font partir l'Hercule grec de Mycènes pour : traversant la Macédoine, le Nord de l'Italie, la Gaule, la Péninsule ibérique, aller aux Hespérides, en Libye, se rencontrer avec Atlas.

Les monuments mégalithiques si nombreux dans le nord de l'Afrique, indiquent bien une origine commune des peuples qui l'habitent avec les Ibères, Celtes, Celtibères, ayant essaimé en Europe pendant leurs migrations.

Les Berbères s'étant mélangés aux Libyens, durent se rencontrer au cours de leur établissement, avec un rameau de la même origine que la leur, arrivé par l'Asie ; et, plus tard, avec les Hycsos, peuples Scytho-Mongols venus par l'Asie Mineure et l'Arabie, qui après avoir conquis l'Egypte, renversé la XIVe dynastie et occupé en maîtres la vallée du Nil pendant trois siècles, chassés par les pharaons de la XVIIIe dynastie, se réfugièrent en partie dans l'ouest, où ayant fait alliance avec des hommes de race blanche, ils les entraînèrent sur l'Egypte au temps de la XIXe dynastie, vers le XVe siècle avant l'ère chrétienne.

Il est en effet constaté que des invasions de nomades aux yeux bleus et aux cheveux blonds, aux grands corps tatoués, la tête coiffée d'un casque de métal ou couverte du mufle d'une bête fauve dont la peau flottait sur les épaules, s'étant joints aux troupes du roi des Libyens, vinrent par deux fois, sous Ramsès II et Minephtah, son successeur, des régions de l'ouest s'abattre sur l'Egypte.

La Berbérie reçut aussi des Kimmériens, lesquels partis du Pont Euxin dans leurs barques « Kamara », se fixèrent dans la région littorale proche du grand Atlas, formant les

populations actuellement connues sous le nom de R'omara ou G'homara, auxquelles vinrent se joindre des migrations de Ripuaires qui donnèrent leur nom, Riff, au rivage où elles s'arrêtèrent.

Les Berbères de la région maritime ou Tell, étaient, comme ils le sont encore, sédentaires, cultivateurs et industrieux, s'abritant dans des habitations agglomérées, formant des bourgs ou des villages, la plupart du temps divisés en deux groupes. Ceux de la région supérieure pâturant leurs troupeaux dans les larges espaces, se déplaçaient fréquemment, d'où leur nom de *nomades*, Numides, donné par les anciens, qui appelaient Gétules ceux qui peuplaient le sud.

Les habitants de la Berbérie sédentaires ou nomades, furent collectivement désignés tout d'abord par les Phéniciens, sous le nom de *Mahourim*, occidentaux ; d'où, Mauri, les Maures et Maurétanie, pays des Maures. Les Grecs leur conservèrent le nom de Libyens. Les Arabes appelèrent leur pays Mag'reb, c'est-à-dire occident, par rapport à l'Asie.

Tempérament et religions. — Habitant un pays privé de grandes vallées, centres de mouvement et de voies d'écoulement des productions du sol ; ne pouvant utiliser aucune de leurs rivières pour la facilité des communications, les indigènes de la Berbérie manquant de routes commerciales terrestres ou fluviales, sans relations entre eux, vivaient isolément en groupes de familles, petites républiques en hostilités constantes les unes contre les autres : rivalités de tribu à tribu, ou luttes intestines entre les membres d'une même tribu pour la possession de l'influence et de la terre. Demeurés par ce fait de désordre à l'état de pauvreté ; n'attendant que de la guerre et du pillage l'espoir de s'enrichir, les Berbères furent toujours prêts à faire la guerre dès qu'un chef s'offrait de les conduire au pillage.

Egalitaires et libéraux ; sobres, laborieux et intelligents ; patients ; fermes dans la misère, portant à un très haut degré l'amour de leur indépendance ; gardant, dissimulée, la haine du conquérant ; aimant la guerre par dessus tout, par conséquent excessivement braves, les Berbères n'ont pas conservé la tradition d'une religion propre à leur race : fétichistes à l'exemple des peuples chamitiques dans lesquels ils s'étaient fondus, les Berbères reçurent des Phéni-

ciens le culte des astres ; Baal, le soleil, éclairant la nature, créateur et régulateur de la vie, dispensateur des joies ; Baalit, Tanit ou Astarté, la Lune, reine des nuits, déesse de l'amour, protectrice des femmes. Les villes du littoral, en relations fréquentes avec les Phéniciens qui y avaient installé leurs comptoirs, possédaient des temples élevés à ces dieux, auxquels on sacrifiait des hommes, et plus souvent des enfants. Avec la conquête romaine, le culte des divinités italiennes remplaça en Afrique la religion punique. Des juifs, chassés de Palestine par Ptolémée Soter, Titus et Hadrien, vinrent en Berbérie, où ils se mêlèrent à la population, gagnant un certain nombre de tribus à leur culte. Le christianisme y pénétrant vers le IIe siècle, rapidement adopté en opposition au paganisme des conquérants romains, mais désorganisé dès le IVe siècle, par suite des querelles et des schismes qui divisaient ses adhérents, avait en partie disparu quand vinrent les Arabes.

CHAPITRE III

LES PHÉNICIENS

LES PHÉNICIENS. — LES COMPTOIRS TYRIENS SUR LA COTE BERBÈRE. — FONDATION DE CARTHAGE. — DIDON. — LES GRECS A CYRÈNE — NAVIGATION DES PHÉNICIENS. — RELIGION DES PHÉNICIENS. — CARTHAGE HÉRITE DES RELATIONS DE TYR.

Les Phéniciens. — Les Phéniciens, peuples d'origine chamo-sémitique, occupaient dès le XVIIe avant J. C. la bande étroite formant la région maritime comprise entre la chaîne du Liban et la mer de Syrie, appelée Phénicie ou pays des palmes par les Grecs, à cause de sa riche verdure. Leurs villes principales, situées sur les promontoires ou les

îlots voisins étaient : Arad, Béryte, Byblos, Sidon, Tyr ; et chacune de ces villes avait son port.

Arad était bâtie sur un rocher, à trois mille mètres de la côte ; Béryte, la Beyrouth moderne ; Byblos, à l'embouchure du petit fleuve Adonis ; Sidon, sur un promontoire continué par une chaîne de rochers parallèles au rivage, formant une jetée naturelle ; Tyr, à mille mètres de la côte, sur deux îlots rocheux, lesquels réunis, ouvraient deux ports.

Les villes de la Phénicie formaient autant de républiques indépendantes, réunies par des liens fédératifs. La plus puissante exerçait l'hégémonie ou la direction des affaires fédérales, et le commandement en temps de guerre.

Le rôle prédominant appartint d'abord à Byblos, puis à Béryte, et passa à Sidon, que remplaça Tyr.

Les habitants de la Phénicie qui ne pouvaient sortir de leurs villes que par la mer, trouvaient sur les flancs du Liban couverts d'épaisses forêts, tous les bois nécessaires à la construction de leurs embarcations. Les Sidoniens naviguaient à la voile sur des navires ronds et pontés, munis d'une quille. Au XVIe siècle avant notre ère, ils possédaient des comptoirs en Egypte, et fondaient des villes dans les îles de Crète et de Chypre, pays dont ils exploitaient les riches mines de cuivre. De l'île de Rhodes, où ils s'étaient solidement fortifiés, ils exploraient la mer Egée et en occupaient les îles : Paros, d'où ils tiraient le marbre ; Mélos, le soufre et l'alun ; Thasos, l'or ; Cythère, les huîtres purpurines. Traversant les détroits qui mènent à la mer Noire, ils arrivaient jusqu'au Caucase et revenaient avec du fer, de l'étain, de l'or, de l'argent et des esclaves. Le Sidonien Cadmus fonda en Béotie la ville de Thèbes.

Etant alors les seuls marins du monde, les Sidoniens firent de leur ville la cité la plus riche et la plus prospère qui existât pendant trois siècles. Mais les Grecs apprenant à leur tour à naviguer et à combattre en mer, finirent par expulser les Sidoniens des mers orientales, pendant que les Philistins, avec lesquels ils avaient fait alliance, attaquaient Sidon et la ruinaient, XIIIe siècle avant J. C.

De Sidon, l'hégémonie passa à Tyr. Les Tyriens laissant aux Grecs leurs conquêtes orientales, s'élancèrent à l'ouest de l'Italie, et parcoururent toute la Méditerranée occidentale. Ils vinrent en Berbérie dans le courant du XIIe siècle.

Melkart, l'Hercule tyrien, raconte la légende, partit pour la conquête de l'Ibérie. Après avoir soumis Chypre, la Crète, la Sicile, l'Italie, la Gaule et l'Ibérie, il revint par l'Afrique et la civilisa.

Le pouvoir, dans les villes phéniciennes, appartenait dans l'origine aux familles aristocratiques, qui formaient un Sénat dans lequel étaient pris les principaux fonctionnaires et les prêtres. Plus tard, il y eut des rois, assistés de deux suffètes, chefs d'armée et juges suprêmes. Le roi de Tyr le plus célèbre fut Hiram, XI[e] siècle, contemporain et ami de Salomon. Ses descendants furent chassés du trône par le grand-prêtre Ithobal, dont la fille Jézabel fut épousée par Achab, roi d'Israël.

Les comptoirs tyriens sur la côte berbère. — Essentiellement navigateurs, se bornant aux transactions commerciales, ne manifestant aucune intention de conquête, les Tyriens furent très bien accueillis par les indigènes de la Berbérie, qui les autorisèrent, moyennant redevances, à créer sur leur littoral, d'abord des réservoirs d'eau douce ; et, plus tard, des comptoirs ou entrepôts des produits échangés. Dans ces « emporia » s'établirent, avec leurs familles, les agents commerciaux, juifs pour la plupart, chargés des intérêts des commerçants de Tyr.

Ainsi furent fondées, entre autres points d'accès sur la côtes berbère, les colonies de Leptis (Lebida) ou (Lemta), Hadrumet (Souça), Outik ou Utique (Bou-Chateur), Tunès (Tunis), Kart-hadatch (Carthage), Hippo-Zarytos (Benzert).

Fondation de Carthage. — Didon. — Mathan, roi de Tyr, petit-fils d'Ithobal, mourant vers 880, avait laissé une fille, Elissar, mariée à Sichée, grand prêtre du dieu Melkart, et un fils en bas âge, Pygmalion. Sichée gouvernant le royaume au nom des enfants de Mathan qui devaient régner ensemble, fut renversé par une sédition à la tête de laquelle se trouvait Pygmalion, qui, porté au trône, poignarda le grand-prêtre et voulût s'emparer de ses trésors.

Elissar, dans le but de venger son époux et garder ses richesses, conspire avec les chefs des principales familles de la Phénicie pour détrôner son frère. Le complot découvert, les conjurés sur le point d'être pris s'emparent de navires se trouvant dans le port, s'y embarquent et naviguent dans l'Ouest. C'est à l'occasion de cette fuite que la

veuve de Sichée reçut le surnom de Didon (la fugitive).

Les émigrés abordèrent vers 860 sur la côte d'Afrique, où le roi du pays, Yarbas, leur refusant un emplacement pour bâtir une ville, Didon lui demanda d'acheter seulement le terrain qu'elle pourrait entourer avec une peau de bœuf, offrant une somme considérable pour prix de cette acquisition. Le marché accepté, Didon fit alors découper une peau de bœuf en lanières si minces, que mises bout à bout, elles entourèrent un espace assez grand pour permettre aux Tyriens d'y construire un château, auquel ils donnèrent le nom de Byrsa (peau de bœuf).

Yarbas attiré par l'appât des richesses de la fille de Mathan voulut alors la prendre pour épouse ; mais elle s'y refusa. Comme, pour l'y contraindre, le roi berbère s'approchait de Byrsa avec son armée, Didon, plutôt que de se voir tomber entre ses mains, se donna la mort sur un bûcher qu'elle avait préparé.

Autour de la forteresse s'étendit et se développa la ville de Carthage, en phénicien (Kart-hadatch) la ville neuve.

Les Grecs à Cyrène. — Au septième siècle av. J. C., une colonie de Doriens partis de Théra, vint s'établir dans le pays de Barka et y fonder la ville de Cyrène.

Vers 631, ayant reçu de nouveaux arrivants de la mère-patrie, les Grecs de Cyrène cherchant à s'agrandir dans l'Ouest, se rencontrèrent avec les Phéniciens de Carthage, ce qui fut l'occasion d'une guerre sanglante entre les deux cités.

Après une série de luttes, les adversaires s'entendant au sujet de la délimitation de leurs possessions respectives, convinrent que deux hommes partiraient à pied à la même heure de Cyrène et de Carthage, et que le lieu où les quatre piétons se rencontreraient servirait de limite. Les marcheurs carthaginois, deux frères, les Philènes, étaient déjà très avancés sur les terres des Cyrénéens, lorsqu'ils rencontrèrent les marcheurs opposés, lesquels prétendant que les Philènes étaient partis de Carthage avant l'heure, ne voulurent pas s'en tenir à l'accord, à moins que les deux frères ne consentissent à être enterrés vifs au lieu même de leur rencontre. Les Philènes acceptèrent, et leurs compatriotes leur élevèrent un superbe monument, qui servant de limite à l'empire carthaginois, commémorait leur dévouement. Ce

monument fut appelé l'autel des Philènes. Le fond de la Grande Syrte servit alors de limite aux deux peuples.

Si Carthage prospéra, Cyrène devint bientôt la capitale de la Libye Pentapole, dont on vantait partout la richesse et la fertilité.

Navigation des Phéniciens. — Les Tyriens qui semèrent en outre des comptoirs à Malte, en Sicile : l'ancienne Trinacria, où ils fondèrent Héraclée et Palerme ; en Sardaigne, en Corse, dans les Baléares, sur les côtes d'Italie, de Gaule et de l'Espagne, ne bornaient pas leurs courses maritimes au bassin occidental de la Méditerranée. Franchissant les colonnes d'Hercule, ils se lançaient dans l'Océan Atlantique, où de leurs colonies des îles Canaries et du Cap-Vert, ils se laissèrent quelquefois porter par les vents alizés et les courants sur la pointe orientale du nord du Brésil ; et on prétend avoir retrouvé les traces de leur séjour aux Antilles et au Mexique, pays d'où ils ne revinrent pas. Remontant au Nord, ils allaient commercer sur les côtes de la Grande Bretagne, d'où ils rapportaient l'étain, qui mélangé avec le cuivre forme le bronze, métal dont l'emploi était déjà fort recherché. Travaillant les métaux, connaissant les propriétés de l'aimant, ils inventèrent l'aiguille aimantée, la « bou Ouosla », que leurs capitaines cachaient en grand secret contre les indiscrétions des étrangers. La boussole disparue avec les vaisseaux de Carthage, ne put être retrouvée que seize siècles plus tard.

Ce sont des marins phéniciens qui appelés vers l'an 600 par le roi d'Egypte Nechao II, suivirent la mer Rouge, doublèrent le Cap de Bonne-Espérance et revinrent en Egypte par le détroit d'Hercule. Partis de la mer Rouge et du golfe Persique, ils avaient exploré la mer Erythrée (Océan indien), trafiqué avec l'Inde et l'île de Taprobane (Ceylan).

Religion des Phéniciens. — Bel, dieu suprême de Babylone, était adoré en Phénicie sous le nom de Baal. A Tyr, il se confondait avec Melkart, dieu du Soleil. Un autre dieu, Moloch, représentant le feu dévorant, recevait des sacrifices humains. Moloch avait pour symbole le taureau, souvent représenté sous la forme d'un homme à la tête de taureau. Un brasier ardent, allumé dans les parties inférieures de la statue colossale du dieu d'airain, attirait la victime placée sur les bras étendus de l'idole et la consumait. Tel de-

vait être le minotaure que Minos, le représentant de la civilisation phénicienne en Crète, entretenait à Cnosse, auquel étaient périodiquement sacrifiés les sept jeunes gens et les sept jeunes filles que les Athéniens fournissaient en tribut à la Crète.

La déesse de Babylone était aussi adorée en Phénicie sous le nom d'Aschera. Elle avait des sanctuaires à Paphos, à Amathos, à Cythère, lieux de colonies phéniciennes. Les Grecs en firent Aphrodite ou Vénus.

Astarté, Baalit ou Tanit, déesse de la lune, dont la déesse Didon représentait une forme particulière, était la grande protectrice de Carthage ; on lui sacrifiait des jeunes filles. Les Grecs en firent Diane ou Artémis. A Byblos, on pratiquait plus particulièrement le culte d'Adonis ou Adonaï (le seigneur).

Carthage hérite des relations de Tyr. La ville de Tyr ruinée par Nabuchodonosor II, roi de Chaldée, qui l'assiégea pendant treize ans sans pouvoir la prendre, et auquel elle finit par se rendre à la condition de conserver son autonomie, 575, avait vu pendant ce long blocus, ses colonies se détacher de leur mère-patrie. Carthage avait pris, au contraire de sa métropole, une telle importance, que se trouvant alors prête à hériter de sa prépondérance dans la Méditerranée occidentale, elle y devint bientôt plus puissante que ne l'avait été la cité dont elle était sortie.

Tyr passée sous la domination des Perses, qui se servaient de sa marine dans leurs guerres contre les Grecs, fut détruite en 333 par Alexandre, roi de Macédoine, auquel elle avait résisté.

CHAPITRE IV

DOMINATION CARTHAGINOISE

ORGANISATION DE CARTHAGE. — LES CARTHAGINOIS EN SICILE. — GUERRE CONTRE AGATHOCLE. — RUPTURE AVEC ROME. —

PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE. — GUERRE DES MERCENAIRES. — CONQUÊTE DE L'ESPAGNE PAR LES CARTHAGINOIS. — DEUXIÈME GUERRE PUNIQUE. — ANNIBAL EN ITALIE. — SYPHAX ET MASSINISSA. — BATAILLE DE ZAMA. — SOUVERAINETÉ DE MASSINISSA. — TROISIÈME GUERRE PUNIQUE. — DESTRUCTION DE CARTHAGE. — LA PROVINCE ROMAINE D'AFRIQUE.

Organisation de Carthage. — Les Carthaginois fondèrent à leur tour de nouvelles colonies sur la côte berbère : Hippo (Bône), Rus-Cicar (Philippeville), Chullu (Collo), Djidjel (Djidjelli), Saldæ (Bougie), Rusucurru (Taksebt), Rusgunia (Matifou), Eikoci (Alger), Yol (Cherchel), Kartenne (Ténès), Siga (Rachgoun), Tingis (Tanger) ; mais, loin de verser comme les Tyriens un tribut aux Berbères, ils créèrent autour de leurs possessions de véritables provinces, dont ils obligeaient les indigènes au paiement du quart des revenus des terres qu'ils leur laissaient cultiver, les utilisant en outre à titre d'intermédiaires dans leurs transactions avec l'intérieur du pays.

Carthage se réservant en propre le territoire comprenant la Tunisie actuelle, faisait gouverner le reste de la Berbérie par des souverains,ses tributaires,qui exploitant le pays pour son compte, finirent par réduire ses habitants à la condition de fellahs.

Le pouvoir à Carthage, était entre les mains d'un grand Conseil, dit des Anciens ou Sénat, composé de vingt-huit membres élus par le peuple, dans lequel ne pouvaient entrer que ceux qui appartenaient aux vieilles familles puniques. On ajouta par la suite au Sénat, un tribunal dit des Cent quatre, composé de membres appartenant à l'aristocratie. Les suffètes ou juges, avaient les attributions du pouvoir exécutif, par délégation des deux conseils de Gouvernement. Les Magon, les Hannon, étaient de la caste des nobles ; les Barca appartenaient au parti populaire.

Les Carthaginois entretenaient des comptoirs en Egypte, où ils recevaient les produits venus des Indes et de l'Asie par la mer Rouge, donnant en échange le fer, le plomb et le cuivre tirés de la Berbérie, et l'argent venu de la Bétique. Parcourant constamment l'Océan, ils allaient chercher l'ambre jaune jusque dans la Baltique, et la poudre d'or sur la côte de Guinée.

Entièrement livrés aux occupations commerciales, les Car-

thaginois négligeaient la carrière des armes ; aussi, pour protéger ses intérêts et contenir les Berbères toujours prêts à se révolter contre son autorité, Carthage se voyait dans l'obligation de recruter pour son armée, des mercenaires payés à de hauts prix : Grecs, Gaulois, Baléares, organisés en corps spéciaux, formaient l'élite de cette armée, composée pour le reste d'infanterie africaine et de cavalerie numide.

Les Carthaginois en Sicile. — Maîtres de la Sardaigne et des Baléares, les Carthaginois s'emparent de l'île de Corse en 543 sur les Phocéens. En 536, le suffète Malée débarque une armée en Sicile, occupée par les Grecs, éternels ennemis de l'influence punique. Obligé peu de temps après à se rembarquer et vaincu en Sardaigne, un arrêt du Sénat le proscrit. Irrité de ce jugement, Malée vient assiéger Carthage, se rend maître de la ville et obtient le rapport de l'arrêt qui l'exile. Accusé bientôt d'aspirer à la tyrannie, il périt dans une émeute.

En 509, Carthage qui avait déjà reçu l'aide des Etrusques lors de la prise de l'île de Corse sur les Phocéens, s'allie avec les Romains, alliance qui lui permet d'étendre son influence sur le midi de l'Italie.

Les Carthaginois alliés à Xerxès roi des Perses, dans le but d'opérer simultanément contre les Grecs ennemis de leur race, envoient une nouvelle armée en Sicile, sous le commandement d'Amilcar, fils de Magon, de la famille Barca. Gélon, fils d'Hipparque roi de Syracuse, livre sous les murs d'Himère à Amilcar une sanglante bataille, où il détruit l'armée carthaginoise le jour même où les Grecs écrasaient les Perses à Salamine 480. Carthage qui avait perdu son armée de Sicile, sa flotte et son général tué dans son camp, demande la paix que Gélon lui accorde, lui imposant entre autres conditions, celle de voir abolir les sacrifices des enfants immolés à Moloch.

Les habitants de Ségeste en guerre avec ceux de Sélimunte, appellent les Carthaginois à leur secours. Annibal, petit-fils d'Amilcar tué à la défaite d'Himère, mis à la tête de l'expédition, débarque à Lilybée, assiège Sélimunte, l'emporte après dix jours, passe seize mille de ses défenseurs au fil de l'épée et emmène en esclavage les femmes et les enfants. Traversant l'île, il paraît devant Himère qu'il enlève et incendie, après en avoir massacré les habitants.

Il lui restait trois mille prisonniers : il les fait égorger l'un après l'autre sur l'emplacement où son grand père avait été tué, et retourne en Afrique (420).

Annibal et Himilcon repassant en Sicile, la flotte de Syracuse disperse tout d'abord les navires phéniciens. Une flotte nouvelle partie de Carthage, fait rentrer dans leurs ports les vaisseaux siciliens, et les Carthaginois débarquent près d'Agrigente. Annibal mourant pendant le siège, Himilcon conserve seul le commandement et rentre dans la ville abandonnée par ses défenseurs.

Les Carthaginois occupaient déjà un tiers de la Sicile, quand Denys le Tyran, roi de Syracuse, leur fait lever le siège de Géla. Himilcon doit subir une trêve, aux termes de laquelle les deux partis conservent chacun une moitié de l'île (401).

La trêve expirée, Denys enjoint en 399 aux Carthaginois d'avoir à évacuer la Sicile, paraît devant leur place d'armes de Motyes, située sur un îlot près de la côte méridionale, bâtit une chaussée reliant l'îlot à la terre ferme ; puis, laissant son frère Leptine bloquer la place par terre et par mer, il va enlever, sauf Panorme et Ségeste, les autres villes occupées par l'ennemi, et revient sur Motyes qu'il prend de vive force, après quoi il massacre, ou vend comme esclaves les habitants de la ville emportée.

Denys allant ensuite assiéger Ségeste, le suffète Himilcon coule bas devant Syracuse une partie des navires siciliens et débarque une armée à Panorme, à la tête de laquelle il va détruire Messine. Denys abandonnant le siège de Ségeste, fait sortir Leptine au-devant des navires de Carthage, pendant que, suivi par Himilcon, il rentre à Syracuse. Leptine battu en mer, les Phéniciens occupent les ports de Syracuse ; mais ils ne peuvent empêcher Denys de recevoir des secours de la Grèce (396). Himilcon assiégeant Syracuse, la peste se met dans son armée et le général carthaginois attaqué par les Syracusains, sur le point d'être pris, achète la permission de se retirer, ayant laissé sous les murs de la ville plus de cent cinquante mille des siens. Revenu en Afrique, le suffète se laissait mourir de faim.

La capitulation d'Himilcon consacrait la perte de toutes les conquêtes de Carthage en Sicile (395).

Profitant des revers éprouvés en Sicile par les Carthaginois, les Berbères impatients se mettent en révolte, s'em-

parent de Tunès et attaquent Carthage. La ville privée de défenseurs, était réduite à la dernière extrémité, quand la division éclate parmi les chefs berbères, dont les troupes se dispersent, 395. Le suffète Magon, débarquant en Sicile une nouvelle armée, est d'abord repoussé par les Syracusains ; mais Denys, vaincu à son tour, traite avec Magon, auquel il abandonne une partie de l'île.

Icétas, roi de Léontium, allié avec les Carthaginois, s'était emparé avec leur aide de Syracuse ; le grec corinthien Timoléon, arrivé avec des secours importants, chasse les alliés de Syracuse, et Magon retourne en Afrique. Timoléon ayant fait soulever les populations siciliennes soumises à Carthage, un formidable armement, sous la conduite d'Amilcar et d'Asdrubal, débarque à Lilybée. Timoléon marche au devant des Phéniciens, les attaque sur les bords du fleuve Crimise près de Sélimunte, et les refoule dans les marais, qu'un orage épouvantable transforme en lacs fangeux, où les meilleures troupes de Carthage se trouvent englouties. Timoléon, après avoir recueilli un immense butin, traite avec les Carthaginois, auxquels il laisse leurs anciennes places de Panorme et de Ségeste.

Guerre contre Agathocle. — Agathocle, fils d'un potier de Reggio nommé Carcinus, élevé par un riche syracusain, dont il était devenu le mignon, après avoir fait mourir son protecteur, avait épousé sa veuve. S'étant mis à la tête d'un parti de jeunes gens qui veulent s'emparer du pouvoir, arrêté et chassé de la ville, il réunit une troupe de brigands et soldats mercenaires, s'empare de Léontium, s'allie avec les Carthaginois, à l'aide desquels il rentre dans Syracuse, et se proclame roi. Bientôt brouillé avec ses protecteurs, assiégé par Amilcar, il traverse de nuit la flotte carthaginoise et débarque une armée en Afrique ; et pour mieux tenir ses soldats, il brûle ses vaisseaux, 309. Les indigènes accourent en foule pour l'aider à écraser leurs maîtres. Etabli à Tunès, il enlève Utique et Hippo-Zarytos, qu'il détruit. Hannon et Bomilcar commandant à quarante mille hommes, mais divisés entre eux, se font battre séparément. Les Syracusains apprenant les succès de leur roi, taillent en pièces l'armée des assiégeants, dont le général Amilcar est pris et mis à mort. La flotte phénicienne bloquait toujours Syracuse. Agathocle confiant son armée à son fils Archa-

gathe, repasse en Sicile, repousse partout les troupes carthaginoises et retourne en Afrique, laissant à son général Leptine, le soin de tenir tête aux forces carthaginoises.

Pendant son absence, son fils Archagathe s'était avancé jusqu'aux montagnes de l'Aurès. Abandonné par les Berbères lassés d'entretenir les troupes des conquérants, il avait dû revenir à Tunès. Agathocle ne trouvant plus en Afrique que douze mille Siciliens harassés par trois ans de campagne, dans l'impossibilité de résister aux forces que Carthage a pu réunir contre lui, s'en retourne en Sicile, abandonnant son armée qui doit capituler. Ses fils, Archagathe et Héraclide, écartés de la capitulation, sont mis à mort, 306.

Agathocle mourait empoisonné à Syracuse en 289, après avoir donné sa fille Lanassa en mariage à Pyrrhus roi d'Epire, ennemi des Romains.

Les Carthaginois qui fomentent et entretiennent le désordre dans l'île, envoient leurs troupes mercenaires soutenir les Romains dans leur guerre contre Pyrrhus, envahissent la Sicile et bloquent Syracuse, 281. Les assiégés s'adressent au roi d'Epire, Pyrrhus passe en Sicile (279) et lutte contre les armées de Carthage jusqu'en 276, où, vaincu, il s'ouvre un passage à travers la flotte phénicienne, et rentre en Italie, laissant le commandement au Syracusain Hiéron, lequel menacé par les Romains vainqueurs de Pyrrhus refoulé en Epire, s'allie avec Carthage (264).

Rupture avec Rome. — Les Carthaginois occupant la Sicile, d'où ils lancent leurs flottes dans les eaux italiennes, Rome atteinte dans son commerce et dans son influence par les courses fréquentes des navires phéniciens, décide de disputer la Sicile à Carthage ; et il résulte de la rivalité de ces deux républiques, les guerres dites puniques qui, de 264 à 146 avant J.-C., se termineront par la ruine de Carthage, contre laquelle se tourneront en toute occasion les Berbères opprimés sous sa pesante autorité.

Première guerre punique. — Le général carthaginois Hannon, et Hiéron roi de Syracuse, assiégeaient Messine occupée par les Mamertins, aventuriers italiens, organisés à Mamertium, dans le Brutium. Les Carthaginois s'étant emparés de la citadelle, les Mamertins appellent les Romains. Le consul Appius Claudius embarqué à Reggio, passant le détroit avec vingt mille hommes sur des barques légères,

peut introduire ses troupes dans Messine et forcer les alliés à évacuer la citadelle. Hannon revenu à Carthage, accusé de trahison, est condamné et mis en croix (264). Les Carthaginois revenant attaquer Messine, Appius Claudius qui avait repoussé Hiéron et l'avait forcé à se réfugier dans Syracuse, bat les armées puniques et va mettre le siège devant Ségeste. Hiéron, pendant ce temps, traite avec les Romains 263, dont il demeure, depuis, le fidèle allié.

Phéniciens et Romains alternativement victorieux et vaincus, ensanglantaient la Sicile. Soixante-sept places fortes avaient été prises et reprises, quand les habitants de Ségeste, boulevard de Carthage en Sicile, massacrent la garnison carthaginoise et ouvrent leurs portes au consul Valerius. Annibal l'Ancien défendait Agrigente. Hannon débarqué avec cinquante-six mille hommes, veut faire lever le siège ; mais l'armée carthaginoise repoussée, la ville est emportée par les Romains qui la livrent au pillage, emmenant en esclavage vingt-cinq mille de ses habitants.

Les Carthaginois réduits à leurs forteresses de Panorme, de Lilybée et à quelques villes de l'intérieur, tenaient encore la mer. Rome n'avait pas de flotte. Elle en construit une sur des modèles carthaginois, dont elle donne le commandement au consul Duilius, qui disperse dans le golfe de Myles les vaisseaux phéniciens, et s'empare de Panorme (261).

Le consul Régulus ayant détruit en 256 au promontoire d'Ecnome, les navires phéniciens, débarque près de Carthage, reçoit la soumission et le concours des Berbères du pays, bat en deux rencontres l'armée carthaginoise et s'établit à Tunès. Le général lacédémonien Xanthippe appelé par Carthage, arrive avec un corps important de mercenaires grecs, défait l'armée romaine et fait son général prisonnier. Les Berbères qui avaient apporté leur concours aux Romains sont durement châtiés (255). Xanthippe ayant reçu le prix de ses services, retournait à Sparte, quand il est jeté à la mer par le commandant du navire phénicien sur lequel il avait pris passage.

Asdrubal envoyé en Sicile, peut reprendre Agrigente, qu'il démantèle. Marchant ensuite sur Panorme, il est défait par le consul Métellus qui lui tue vingt mille hommes et l'oblige à s'enfuir à Lilybée. Revenu à Carthage, il est mis en croix (250).

Les Carthaginois envoient des délégués, avec leur captif Régulus, à Rome, pour demander la paix. Le Sénat fatigué de la guerre, allait accepter les propositions des députés de Carthage, quand Régulus les fait repousser et revient se livrer à ses maîtres, qui l'envoient au supplice (249).

Les débris de l'armée d'Asdrubal défaite sous Panorme, résistaient dans Lilybée assiégé et bloqué. Amilcar Barca faisait voile pour la Sicile, quand rencontrant près du cap Drépanum la flotte romaine sous le commandement du consul Claudius Pulcher, il la disperse, poussant à la côte où ils sont brisés, les navires romains ; puis il prend Drépanum (249), se rend maître du mont Erecta, au-dessus de Panorme, et chasse les Romains de la ville d'Eryx (245).

Du mont Erecta, où il s'est fortifié, Amilcar Barca envoie ses navires ravager les côtes italiennes, et livre pendant trois ans, aux Romains, une série de combats.

Le consul Lutatius s'empare de Drépanum et défait complètement près des îles Egades, la flotte phénicienne commandée par Hannon. L'armée d'Amilcar bloquée dans Lilybée sans espoir de secours, Carthage, ses forces épuisées, demande la paix, qu'elle obtient au prix d'une lourde contribution de guerre et par la cession de la Sicile et des îles aux Romains (242).

Guerre des mercenaires. — Quand il lui fallut payer ses mercenaires revenus de Sicile, Carthage objectant l'embarras de ses finances, leur proposa une réduction considérable sur leur solde. Les mercenaires commandés par le campanien Spendius et le libyen Mathos, réunis au nombre de vingt mille, auxquels se joignent une multitude de Berbères écrasés d'impôts, s'emparent en 240 d'Utique et d'Hippo-Zarythos, et marchent sur Carthage. Amilcar vient à bout des troupes de Spendius en écrasant les révoltés au défilé de la Hache, où, grâce au concours de la cavalerie numide de Naravase, roi des Massyliens, acheté, il avait pu les enfermer (239).

Mathos, qui s'était retranché avec ses Berbères dans Tunès, résiste quelque temps aux assauts des soldats d'Amilcar. Attiré en rase campagne, il est écrasé (238).

Conquête de l'Espagne par les Carthaginois. — Les Berbères expiant durement leur révolte, sont contraints de fournir de nombreux contingents à l'armée d'Amilcar, lequel prenant la route de terre, passe le détroit à Tanger, et grâce à leur

concours et à ce qui est resté des mercenaires réduits, va conquérir en Espagne, où il fonde Barcino (Barcelone), des provinces à Carthage. Mortellement blessé en 228 dans un combat livré aux Lusitaniens, Amilcar Barca laisse le commandement à son gendre Asdrubal, qui fondant Carthagène étend la domination phénicienne jusqu'à l'Ebre, où il est arrêté par les Romains, qui lui imposent un traité (227.

Asdrubal assassiné en 221 par un esclave gaulois, les soldats élisent à sa place le fils d'Amilcar ,Annibal, alors âgé de vingt-cinq ans, lequel continuant la conquête de la Péninsule, va attaquer en pleine paix Sagonte, colonie grecque protégée des Romains, dont il s'empare après huit mois de siège (219). C'était la rupture avec Rome, qui déclare la guerre à Carthage.

Deuxième guerre punique. Annibal en Italie. — Annibal devançant les Romains, décide de porter la guerre en Italie. Faisant venir en Espagne un grand nombre de Berbères, Gétules et Numides, ainsi que des éléphants dont l'Afrique était pleine, il partage ses troupes avec son frère Asdrubal qu'il laisse en Espagne ; et, à la tête de cinquante mille hommes, franchit les Pyrénées au printemps de 218, passe le Rhône à Avignon et escalade les Alpes. Arrivé en Italie, le général carthaginois fait culbuter par sa cavalerie numide l'armée romaine du consul Publius Scipion au combat du Tessin ; défait le consul Sempronius à la bataille de la Trébie (218) ; force les Apennins, derrière lesquels il reçoit des renforts de Gaulois, qui portent son armée à quatre-vingt-dix mille hommes. Après avoir traversé les marais de Clusium, où il laisse beaucoup de monde, ses éléphants, et perd un œil, il met en déroute les troupes du consul Flaminius sur les bords du lac Trasimène (217). Rome lui oppose le consul Fabius, dit le temporiseur, lequel évitant le combat sans perdre le contact, lui inflige quelques échecs. Réduit à cinquante mille hommes, Annibal attaqué près de Cannes le 2 août 216 par les consuls Paul Emile et Terentius Varron commandant à quatre-vingt-six mille hommes, détruit l'armée romaine.

Ne se sentant pas en force pour aller prendre Rome, Annibal conduit en Campanie ses soldats épuisés. Capoue lui ayant ouvert ses portes, il y attend des secours de Carthage, et n'en reçoit que quatre mille Numides. Contraint à la défen-

sive, il traite avec le roi Philippe, de Macédoine, qui lui promet de l'appuyer avec deux cents vaisseaux (215). Rome ayant suscité des embarras à Philippe, le secours attendu ne se produisant pas, Annibal se borne à tenir la campagne. Battu deux fois par le consul Marcellus devant Nole qu'il ne peut enlever, il fait, de temps en temps, des descentes en Sicile, pour se venger d'Hiéron, fidèle allié de Rome.

Syphax et Massinissa. — En Berbérie, Gula, fils de Naravase, chef des Massyliens (Numidie orientale), se déclarait pour les Carthaginois, pendant que Syphax, chef des Massessyliens (Numidie occidentale), tenait pour les Romains qui lui envoyaient en 213 des centurions pour instruire ses troupes.

Syphax marche contre Gula, dont le jeune fils Massinissa, élevé à Carthage, le défait et l'oblige à abandonner Siga sa capitale, pour se réfugier chez les Maures de l'ouest, qui lui fournissent des troupes, à la tête desquelles il est de nouveau vaincu en 212 par le même Massinissa ,auquel s'était joint Asdrubal, revenu d'Espagne tout exprès. Le royaume de Gula s'étend alors dans l'ouest jusqu'à la Mulucha (Mouloüia). Asdrubal retourne en Espagne, emmenant des renforts considérables de Berbères, commandés par Massinissa, qui contribuent puissamment aux défaites des armées romaines repoussées derrière l'Ebre.

Le jeune Publius Scipion envoyé en Espagne, enlève Carthagène en 209, défait l'armée d'Asdrubal en 208, mais ne peut empêcher le général punique d'aller essayer de rejoindre en Italie son frère Annibal, qui l'appelle à son secours.

Asdrubal arrivé en Italie avec une armée de soixante mille hommes composée de mercenaires berbères, espagnols et gaulois, vaincu au Métaure, près d'Ancône, par le consul Claudius Néron, reste sur le champ de bataille avec cinquante mille des siens (207).

Après la mort d'Hiéron (214), les Syracusains s'étaient donnés à Carthage. Himilcon débarqué près d'Héraclée qu'il avait ensuite enlevée, avait pris Agrigente et marchait au secours de Syracuse assiégée par le consul Marcellus. Bomilcar arrivé avec la flotte punique, trouvant le port gardé par la flotte romaine, retourne en Afrique, et Marcellus, après avoir dispersé le secours amené par Himilcon,

s'empare de Syracuse, dont le principal défenseur, Archimède, est tué pendant le pillage de la ville par un soldat romain qui ne le connaît pas (212).

Pendant que Massinissa se battait pour Carthage en Espagne, son père Gula étant venu à mourir, les Carthaginois avaient laissé dépouiller sa famille de ses Etats. Massinissa traite alors avec Scipion et repasse en Afrique, où il conclut avec Syphax, qui avait recouvré son royaume, un traité d'alliance contre Carthage. Mais Asdrubal, fils de Giscon, donne à Syphax la main de sa fille, la belle Sophonisbe, promise à Massinissa, et retient le roi berbère dans l'alliance de Carthage.

Massinissa entré en Numidie en 206, ralliant ses partisans, Syphax marche contre lui et le défait (205). Massinissa faisant alors répandre le bruit de sa mort, recrute secrètement des troupes et vient offrir la bataille à Syphax qui le défait encore et l'oblige à se réfugier au désert. Maître de toute la Numidie, Syphax établit sa capitale à Cirta (204).

Pour débarrasser l'Italie d'Annibal tenant dans le Brutium il fallait transporter la guerre en Afrique. Scipion nommé consul, rassemble en Sicile une armée de trente mille hommes et la débarque près d'Utique (204). Rejoint par Massinissa, il repousse en deux rencontres l'armée de Syphax et d'Asdrubal forte de cinquante mille hommes. Massinissa poursuivant Syphax, le prend dans Cirta, ainsi que Sophonisbe, qu'il épouse. Scipion qui tient à débarrasser son allié de l'influence d'une femme tout entière dévouée aux intérêts puniques, exige du roi numide qu'elle lui soit livrée : « tout le butin appartenant à Rome ». Sophonisbe menacée de l'esclavage, s'empoisonne pour ne pas orner le triomphe du vainqueur (203).

Bataille de Zama. — Les populations berbères jusqu'alors soumises à Carthage se donnaient aux Romains. Annibal rappelé, doit enfin abandonner l'Italie qu'il ravageait depuis quinze ans. Après avoir fait massacrer ses mercenaires italiens qui refusaient de le suivre en Afrique, il s'embarque à Crotone, descend à Leptis parva, gagne Hadrumète, où il reçoit des contingents des chefs massyliens fidèles à Syphax. et vient camper près de Zama, où Scipion l'attend. La bataille engagée est longtemps indécise ; mais les Berbères lâchant pied ou moment où la cavalerie de Massinissa ayant

tourné les positions puniques les prenait à revers, l'armée carthaginoise est presque anéantie. Annibal suivi de quelques cavaliers échappés comme lui au massacre, se réfugie à Hadrumète (202).

Carthage en dépit de ses revers, entretenait toujours des troupes en Sicile. Mutines, chef numide, ouvre en 202 au consul Lévinus les portes d'Agrigente, dont la garnison est égorgée. Carthage ne possédait plus rien dans l'île de Trinacria.

Les Carthaginois implorant une trêve, accordée par Scipion, Rome met à la paix les plus dures conditions : « Renon-« cement par Carthage à tous ses droits sur les colonies « en Méditerranée, sauf sur ses possessions d'Afrique ; une « taxe de dix mille talents d'or (équivalent à neuf cents mil-« lions de francs), et la ruine de sa flotte de cinq cents « galères (que Scipion incendie tout d'abord en rade de « Carthage) ; Massinissa remis en possession du royaume « de ses pères et des Etats de Syphax, avec Cirta pour « capitale. »

La paix ainsi conclue, Scipion reçoit à Rome les honneurs du triomphe, et le surnom de l' « Africain ». Syphax, qu'il a traîné enchaîné à son char, meurt, à Albe, de misère (201).

Annibal nommé suffète rétablit promptement les choses à Carthage. Rome en prenant ombrage, il se retire d'abord à Tyr, et de là chez Antiochus, roi de Syrie, qu'il pousse à déclarer la guerre aux éternels ennemis de Carthage. Après les défaites de ce prince, le général carthaginois fugitif va chercher un asile chez Prusias, roi de Bithynie, où sur le point d'être livré par son hôte aux Romains, il s'empoisonne (183).

Vermina, fils de Syphax, qui s'est soumis à Rome, en reçoit le gouvernement de la Massessylie, allant de l'Ampsaga à la Mulucha.

Souveraineté de Massinissa. — Massinissa empiétant constamment sur le territoire laissé aux Carthaginois, avait en 158 conquis les Syrtes et soumis à son autorité toutes les tribus berbères établies entre la Cyrénaïque et l'Ampsaga. Etabli à Cirta, où il s'entoure de tous les raffinements des civilisations grecque et romaine, il discipline ses berbères et les entraîne aux travaux agricoles.

Carthage se plaignant des empiétements de Massinissa

qui maître de la plupart des emporia, ou des **ports africains**, ruinait son commerce, en appelle à Rome, qui envoie des commissaires pour examiner sur place les griefs invoqués. Au nombre de ces envoyés se trouvait Marcus Caton, lequel ayant constaté le relèvement rapide de Carthage dont la flotte et l'armée étaient reconstituées, demandait la destruction de la métropole punique, terminant tous ses rapports et ses discours par ces mots : « Et, de plus, je « pense qu'il faut détruire Carthage ».

Troisième guerre punique. — Rome cherchant un prétexte à intervention nouvelle, Massinissa le lui fournit en allant attaquer la ville punique d'Oroscopa, que veut dégager Asdrubal mis à la tête de trente mille hommes, qui sont taillés en pièces par Gulussa, fils de Massinissa (150).

Apprenant que Carthage avait fait la guerre à un prince son allié, Rome envoie en Afrique une armée de quatre vingt mille hommes, sous les ordres du consul Lucius Censorinus, lequel établi à Utique, se fait remettre tous les vaisseaux, armes et matériel de guerre de la République. Cette remise effectuée, Censorinus exige l'évacuation complète de la ville, qu'il a ordre de détruire. La population carthaginoise indignée, refusant de souscrire à cette ultime exigence, se prépare à la lutte pendant qu'Asdrubal posté à Néphéris avec quarante mille hommes, harcèle les troupes du consul Manilius, qui vient de remplacer Lucius Censorinus.

Le tribun militaire Scipion Emilien, fils de Paul Emile, adopté par Scipion l'Africain, appelé à Cirta par Massinissa mourant, partage les Etats de ce prince entre ses trois fils Micipsa, Gulussa et Manastabal (149).

Le siège de Carthage traînait en longueur. Calpurnius Pison et Lucius Mancinus nommés consuls, avaient déjà échoué dans plusieurs attaques. Scipion Emilien reçoit en 147 la charge de consul et la direction des armées romaines en Afrique, avec l'ordre réitéré de détruire Carthage encore défendue par son immense population. S'étant rendu maître du faubourg de Mégara, Scipion isole la ville du continent par des travaux de retranchements, et ferme l'entrée du port par une digue immense. Les Carthaginois, de leur côté, construisant une flotte avec les bois de leurs maisons, ouvrent dans la roche même une issue sur la mer ; mais les

vaisseaux romains détruisent cette flotte dès son apparition. La ville investie, condamnée à la famine, Scipion, avec Gulussa, va enlever le camp punique de Néphéris (147).

Destruction de Carthage. — La province romaine d'Afrique. — Au printemps de l'année 146, Scipion donne l'assaut à Carthage, pénètre dans la ville et, après six jours et six nuits de combats, incendiant et démolissant les quartiers au fur et à mesure qu'il les prend, il arrive au pied de la citadelle de Byrsa, qui capitule le septième jour.

Livrée au pillage des soldats, ses habitants qui s'étaient défendus en désespérés, en partie massacrés, Carthage n'existait plus. Les villes qui l'avaient secourue furent rasées et leur territoire distribué aux Berbères alliés. Scipion Emilien qui n'avait pu retenir ses larmes devant l'immense désastre de la métropole africaine, revenu à Rome, y recevait les honneurs du triomphe et le surnom de « Second Africain ».

L'influence carthaginoise n'avait apporté aucun progrès en Berbérie. La guerre étant pour Carthage une entreprise financière, des six siècles de sa domination exclusivement commerciale, il ne resta plus rien, que la langue punique qui se parlait encore en Berbérie au Ve siècle de notre ère.

Après avoir anéanti la puissance punique, détruit Carthage, massacré ou dispersé ce qui restait encore de ses sept cent mille habitants, les vainqueurs réduisant son territoire propre en province romaine, qu'ils appelèrent la « province d'Afrique, laissèrent la Berbérie jusqu'à la Mulucha aux trois fils de Massinissa, placés sous leur protectorat.

CHAPITRE V

OCCUPATION ROMAINE

Crise agraire en Italie. — Les Gracques. — Rétablissement de Carthage. — Les Italiens se fixent en Afrique. — Gouvernement des princes berbères. — Guerre

DE JUGURTHA. — PARTAGE DE LA BERBÉRIE. — GUERRE DES PIRATES. — GOUVERNEMENT DE JUBA. — CAMPAGNE DE CÉSAR EN AFRIQUE. — OCTAVE. — L'EMPIRE ROMAIN. — RÈGNE DE JUBA II. — RÉVOLTE DE TACFARINAS. — ASSASSINAT DE PTOLÉMÉE. — RÉVOLTE D'ÆDÉMON. — CHRONOLOGIE DES ROIS DE NUMIDIE ET DE MAURÉTANIE.

Crise agraire en Italie. — Devenus possesseurs des pays baignés par la Méditerranée, les Romains exigèrent des contrées sous leur dépendance, désignées sous le nom de « provinces », des contributions, tant en espèces qu'en nature, dont l'importance leur permit bientôt d'exempter de l'impôt les citoyens de la ville de Rome, où une époque de bien-être, amenant avec elle une ère de corruption, ne tarda pas à succéder à la période de luttes et de conquêtes.

Les armées romaines pillant les vaincus, les officiers retournaient enrichis, et la plus grande partie des légionnaires restés dans les provinces, s'y taillaient des domaines.

Les nobles et les riches, c'est-à-dire tous ceux, patriciens ou anciens plébéiens qui avaient fait fortune, tenaient toutes les places et les charges, accaparant à deux cents familles, avec l'administration des affaires de la République, le commerce et la spéculation dans le monde romain.

Les sénateurs se réservant les magistratures, s'enrichissaient dans les provinces par l'exercice de l'autorité mise au service du plus offrant ; et des sociétés financières, les « publicains », affermant les impôts, majoraient les perceptions dans des proportions telles que les contribuables s'en trouvaient appauvris.

Les riches, par le moyen de la constitution de sociétés de prêts à intérêts, avaient déjà accaparé en Italie la petite propriété disparue dans les « latifundia », d'où la classe moyenne expulsée, se trouvait remplacée par trois millions d'esclaves.

Les artisans, les laboureurs, qui avaient formé les anciennes légions, n'existaient plus.

L'Italie dépeuplée de ses travailleurs latins, que des millions d'esclaves remplaçaient dans les champs, une multitude pauvre et oisive, populace devenue dangereuse pour la sécurité publique, encombrait la capitale, où plus de quatre cent mille citoyens dépossédés, déshabitués du travail, affluaient à Rome, où ils vivaient entretenus par les

familles riches, auxquelles ils apportaient en retour, leurs suffrages aux fonctions électives.

Les Gracques. — C'est alors qu'apparaissent les Gracques, Tibérius et Caïus, fils de Sempronius Gracchus et de Cornélie fille de Scipion l'Africain, qui veulent relever et régénérer la classe populaire avilie.

Tibérius nommé tribun, propose la « loi agraire », tendant à convertir en propriété privée les terres accaparées par les riches et les nobles. Les trésors des princes vaincus serviront à aider les citoyens qui recevront des terres dans leurs frais de premier établissement. La loi est votée malgré les riches, qui voulant conserver leurs domaines, assassinent Tibérius (133) ; et la répartition des terres est une cause de troubles dans toute l'Italie.

Le jeune Caïus Gracchus élu tribun en 123, sous l'inspiration de sa mère Cornélie reprenant l'œuvre de son frère, fait confirmer la loi agraire, prend des mesures rigoureuses pour son exécution ; et comme il manque des terres pour tous les désœuvrés, il fait décider l'établissement de colonies pour les citoyens pauvres.

Rétablissement de Carthage. — Le tribun Rubrius ayant proposé et obtenu en 120 le rétablissement de Carthage par une colonie romaine, Caïus, désigné pour cette installation, conduit aux ruines puniques six mille colons italiens, donnant à la cité réédifiée le nom de Junonia », en l'honneur de Junon, divinité protectrice de Carthage.

Après avoir ordonné en Afrique des travaux importants de colonisation, Caïus Gracchus, sa mission accomplie, retourne à Rome.

Discrédité par le parti des nobles pendant son absence, qui cependant n'avait pas duré plus de trois mois ; objet d'une enquête injurieuse sur la colonie de Carthage ; abandonné par le peuple qui lui devait tant, Caïus, sa tête mise à prix, traqué dans les rues par les riches, réfugié dans le temple de Diane, se fait donner la mort par un de ses esclaves (121).

Les travaux de colonisation commencés par Caïus sont arrêtés ; un plébiscite supprime plus tard, en 108, la loi agraire. L'œuvre humanitaire et patriotique des Gracques était anéantie.

Les Italiens se fixent en Afrique. — Dès la prise de Carthage, une masse d'Italiens cherchant leur fortune dans la ruine de l'influence de la cité qui avait été le centre du commerce du monde, s'étaient fixés en Afrique où, se joignant aux légionnaires libérés restés dans le pays, ils s'étaient répandus dans les villes de la province et de la Numidie, y exerçant les professions d'artisans et de commerçants, bénéficiant ainsi des relations créées par la métropole punique.

La ville de Carthage, repeuplée par l'élément latin, reprit bientôt sous l'effort des colons amenés par Caïus, une certaine importance.

Gouvernement des princes berbères. — Les trois fils de Massinissa gouvernaient conjointement la Numidie, sous le contrôle de Rome.

A la mort de Gulussa et de Manastabal, Micipsa se trouvant être, en 145, unique héritier du royaume de Massinissa, règne à Cirta, à l'aide de ses deux fils Adherbal et Hiemsal, et de son neveu Jugurtha, fils de son frère Manastabal.

Micipsa mourant en 118, Jugurtha fait assassiner son cousin Hiemsal, et chasse de Cirta son autre cousin Adherbal, qui s'embarque pour Rome, où il va demander protection au Sénat. Mais Jugurtha l'avait devancé par des présents distribués aux citoyens influents, et le Sénat envoie en Afrique une commission de dix membres, sous la présidence de Lucius Opimius, lequel, pris entre la justice et l'intérêt, faisant une cote mal taillée des prétentions des deux parents, décide de donner à Jugurtha la Numidie occidentale et à Adherbal la Numidie propre (114).

Guerre de Jugurtha. — Jugurtha qui venait d'épouser la fille de Bocchus, roi des Maures de l'ouest, réunissant une nombreuse armée, envahit le territoire d'Adherbal, qui s'enferme dans Cirta, où il soutient un siège de deux ans. Réduit par la famine, le fils de Micipsa se rend à son ennemi qui le fait mettre à mort, avec les nombreux Italiens établis dans la ville.

Cité pour ce fait devant le Sénat, Jugurtha qui avait acheté des défenseurs parmi les pères conscrits, peut éviter une condamnation. Avant de partir, il fait assassiner à Rome même Massiva, fils de Gulussa, qui était venu se plaindre de ses empiétements et quitte Rome en s'écriant

« O ville vénale et près de périr, si elle trouve un acheteur ! » (111).

Décidée d'en finir avec Jugurtha, Rome envoie contre lui le propréteur Aulus qui se laisse surprendre sous les murs de Suthul, et passe sous le joug avec ses soldats (109). Le consul Métellus, débarqué près d'Utique, attaque près de Théveste l'armée numide qu'il force à la retraite ; mais, pressé devant Zama, il se voit à son tour obligé de céder le terrain (108).

L'année suivante, Métellus ayant refait ses forces dans la province romaine, envahit la Numidie, chasse devant lui les contingents berbères et rentre dans Cirta, obligeant Jugurtha à s'enfuir chez les Gétules, d'où le prince numide appelle Bocchus à son secours.

Métellus rappelé, remplacé par Marius, ce dernier mis à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, marche contre les alliés réunis dans l'ouest de Sitifis, met leurs troupes en déroute après une bataille de trois jours et revient à Cirta (107).

Bocchus offrant la paix, Marius lui envoie son lieutenant Sylla, qui exige la remise de Jugurtha entre ses mains. Le roi maure y consentant, attire traîtreusement son gendre dans son camp et le livre aux Romains (106).

Le 1er janvier 104 Marius triomphait, son char précédé du roi numide enchaîné. Jeté le soir du même jour au Tullianum, Jugurtha y succombait bientôt au froid et à la faim.

Partage de la Berbérie. — Pour payer sa trahison envers son gendre et allié, les Romains ajoutent aux Etats de Bocchus, qui prennent le nom de Maurétanie, la Numidie occidentale, ancienne Massésylie, et donnent à Gauda, autre fils de Manastabal, qui n'a pas quitté le service de Rome, la Numidie proprement dite.

A la mort de Gauda survenue peu après, ses fils Hiempsal II et Yarbas, se partageant le royaume de leur père, gouvernent sous la tutelle de Rome.

Ces rois maures ou numides, protégés des Romains, agents de leur politique en Afrique, se rendant fréquemment à Rome, y faisaient élever leurs enfants, souvent laissés en otage de leur fidélité. Tous, parlant latin, vivaient selon les mœurs romaines ; protégeant les arts, ils embellissaient leurs villes construites à la romaine, et faisaient cul-

tiver leurs campagnes qui alimentaient déjà l'Italie de leurs produits variés. Des Italiens, auxquels on distribuait des terres prélevées sur les patrimoines des indigènes toujours sacrifiés, s'établissaient dans les régions fertiles de la Berbérie, qui se latinisait.

Les rois de Numidie et de Maurétanie trouvant dans les divisions des grands des occasions de vider leurs querelles, prenaient part aux luttes intestines des Romains. Marius proscrit par Sylla, se réfugie chez Yarbas, pendant que Hiemsal II tient pour le dictateur (88). Yarbas aidé des partisans de Marius, défait son frère Hiemsal et s'empare de son royaume. Sylla désireux d'abattre le parti marianien reformé en Afrique grâce au concours de Yarbas, y envoie Cnéius Pompée avec six légions. Bocchus faisant appuyer les soldats de Pompée par un corps important de cavalerie maure placé sous le commandement de Gauda, fils de son fils Bogud, Yarbas repoussé par Pompée, enfermé dans Bulla-Regia, forcé de se rendre à Gauda, périt dans les supplices. Hiemsal II, rentré en possession de son royaume, reçoit le territoire du vaincu (81).

Bocchus mourant à cette époque, la Maurétanie est partagée entre ses deux fils, Bocchus II, qui obtient la partie orientale du royaume avec la vieille cité punique de Yol pour capitale, et Bogud, auquel échoit la partie occidentale, avec Tingis.

Guerre des pirates. — Les Berbères du littoral renforcés par les débris des armées vaincues, auxquels s'étaient joints des citoyens bannis, épaves des guerres civiles, ayant organisé la course maritime contre le monde romain, infestaient la Méditerranée. Les ports des Syrtes et de la Cyrénaïque étaient les lieux d'où s'élançaient leurs flottes. Possédant plus de mille navires, les pirates descendaient sur les côtes d'Espagne, d'Italie et des îles, où ils portaient les plus grands ravages. Arrêtant les convois de grains partis d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne, ils affamaient Rome. Pompée chargé de les détruire, mis en 67 à la tête de forces maritimes considérables, nettoie en quarante jours les rivages de l'Espagne et de l'Italie, accule les pirates dans la Méditerranée orientale, et détruit leurs escadres. Ayant en 59, obtenu le gouvernement de l'Afrique, Pompée la fait

administrer par des lieutenants, chargés de conserver avec les rois berbères les meilleures relations.

Gouvernement de Juba. — Juba succédant en 50 à son père Hiemsal II, cherche à profiter de la grande querelle entre César et Pompée qui divise alors le monde romain, pour s'affranchir de sa tutelle. De la ville d'Hippone dont il a fait sa capitale, il appelle les proscrits, qui l'aident à organiser solidement ses troupes indigènes.

César ayant enlevé l'Italie au parti du Sénat, Attius Varus, lieutenant de Pompée chef de l'armée sénatoriale, va proclamer en Afrique l'autorité de son général et faire alliance avec Juba, à l'aide duquel il met en déroute à la bataille du Bagrada, l'armée de Curion, lieutenant de César (juilet 49).

Varus recevant de Pompée l'ordre d'arrêter dans les ports les navires chargés des productions de l'Afrique, la famine se déclare en Italie, où les esclaves meurent de faim. Un arrangement intervient entre les chefs rivaux, qui n'ayant pas intérêt à voir dépeupler l'Italie d'où ils tirent leurs ressources, finissent par neutraliser les expéditions de vivres.

Pompée vaincu à Pharsale par César (juin 48), fait voile pour l'Egypte où règne le jeune Ptolémée XII, dont il est le tuteur, comptant pouvoir, de là, communiquer avec Varus et Juba, maîtres de l'Afrique romaine et de la Numidie. Arrivé devant Péluse, descendu dans une barque, prêt à gagner la terre, le vaincu de Pharsale est lâchement assassiné par ordre de l'ennuque Pothin qui exerçait la régence en Egypte pendant la minorité du roi Ptolémée XII et de sa sœur Cléopâtre.

César débarqué cinq jours plus tard à Alexandrie, fait rendre les honneurs aux restes de son adversaire. Attaqué à son tour par les Egyptiens, mais soutenu par les partisans de la belle Cléopâtre, sœur et femme répudiée de Ptolémée, il résiste dix mois dans Alexandrie, et finit par mettre ses ennemis en déroute dans une bataille décisive, où Ptolémée trouve la mort.

Cette campagne, connue sous le nom de « Guerre d'Alexandrie », terminée au mieux des intérêts de son parti, César donne le trône d'Egypte à Cléopâtre, mère de son fils Césarion, et va soumettre l'Arménie révoltée, rendant

compte de cette nouvelle campagne, appelée « guerre du Pont », d'une durée de cinq jours, par ces mots : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. »

Les débris de Pharsale réfugiés en Afrique où Varus commandait pour le compte du Sénat, s'y étaient reformés. Labiénus, ancien lieutenant de César, Métellus Scipion, beau-père de Pompée, Afranius, Porcius Caton, Cnéius Pompée, y avaient réuni de nombreux contingents.

Appuyée par Juba et ses troupes berbères, l'armée républicaine maintenait en échec les forces de César, mis dans l'obligation d'entreprendre contre elle une nouvelle guerre.

Campagne de César en Afrique. — De Rome, où il se trouve, le dictateur traite avec Sittius Nucerinus, aventurier campanien, commandant en Afrique à une petite armée composée d'Italiens, de Gaulois, d'Espagnols et de Berbères ; et, promettant à Bocchus II et à Bogud de leur distribuer les Etats de Juba, à la condition qu'ils le seconderaient, il débarque près d'Hadrumète en novembre 47. N'ayant à opposer aux soixante mille hommes de ses adversaires que cinq mille soldats, César échoue tout d'abord devant Hadrumète ; mais Ruspina et Leptis-Parva lui ouvrent leurs portes, pendant que son questeur Sallustius Crispus surprend les îles Cercina, centre des approvisionnments de l'armée pompéienne. Sittius de son côté, s'empare de Cirta d'où, menaçant les derrières de l'armée de Juba, il oblige ce dernier, qui a déjà sur les bras les Gétules soulevés, à distraire une grande partie de ses forces pour s'opposer à ces diversions.

César ayant reçu à Ruspina trente mille hommes de renfort va mettre le siège devant la ville de Thapsus, au secours de laquelle se portent les alliés, qu'il met en pleine déroute (6 février 46). Les Pompéiens en fuite, Caton réfugié dans Utique, se donne la mort pour ne pas survivre à la défaite de la République. Juba cherchant à gagner Zama-Regia, en trouve les portes fermées et se fait tuer par un esclave au moment où César entre en vainqueur dans la ville rendue. Scipion, sur le point d'être pris dans le golfe d'Hippone par les marins de Sittius, se poignarde en se jetant à la mer.

César, victorieux, envoie à Rome le fils de Juba I, qui y est élevé dans le culte des lettres et le respect de la puissance romaine.

Après sa victoire, César annexant à l'ancienne province, sous le nom d'*Africa nova*, la partie orientale de la Numidie, dont il nomme gouverneur son lieutenant Sallustius Crispus, l'historien, qui pressure le pays sous prétexte de le punir de son attachement au parti de Pompée, amassant dans sa ruine de scandaleuses richesses, agrandit les Etats de Bocchus II de la Maurétanie Sitifienne, donnant à Bogud la partie occidentale de la Numidie. Sittius nommé légat, reçoit le pays de Cirta avec ses dépendances, enlevées à Masanassès, prince allié de Juba.

Les chefs républicains échappés au désastre purent gagner l'Espagne où, l'année suivante, César, ses troupes renforcées des contingents berbères amenés par Bogud, pendant que les fils de Bocchus II, et Arabion, fils de Masanassès, servaient dans les rangs pompéïens, détruit près de Munda l'armée considérable que les fils de Pompée y avaient rassemblée.

Carthage embellie par César qui lui envoie un grand nombre de familles italiennes, redevient bientôt une ville florissante, jouissant du droit romain.

Octave. — Arabion revenu en Afrique après la mort de César (44), reprenant à Bocchus III, fils de Bogud, le royaume de son père, se débarrasse de Sittius en l'attirant dans une embuscade, où le légat perd la vie. S'étant prononcé pour Octave, il est assassiné par Sextius, lieutenant d'Antoine, et son royaume va s'ajouter à la province romaine (43).

Octave, Antoine et Lépide se partageant le pouvoir (43), Lépide auquel revient l'Afrique, la gouverne quatre ans.

Ayant eu à se plaindre des habitants de Carthage, il enlève à leur ville ses privilèges de colonie romaine, et déporte au loin la plus grande partie de sa population.

Octave ayant restitué en 33 à Carthage les privilèges enlevés par Lépide, lui envoie trois mille nouveaux colons italiens, et consacre la ville à Vénus, déesse protectrice de la famille Julia.

Après la bataille d'Actium (31), et fa mort d'Antoine et de Cléopâtre (30), Octave donne en mariage au fils de Juba, le vaincu de Thapsus, qui servait sous ses ordres, leur fille Cléopâtre Sélèné, et confie au prince berbère le gouvernement de l'Egypte.

L'empire romain. — La conquête par Rome de l'Egypte et de l'Asie avait fait adopter en Italie les mœurs orientales. La noblesse sénatoriale gorgée de richesses, abandonnait les emplois militaires, politiques ou judiciaires, pour s'occuper de lettres et de plaisirs ; et les classes moyennes, sur lesquelles retombaient toutes les charges de la République romaine, réclamant le droit de s'emparer des biens de l'incapable aristocratie, venaient de conférer la dictature à Octave.

Les abus des hommes au pouvoir, les désordres provenant des querelles des grands, l'impuissance des lois contre la violence et la vénalité, les spoliations dont les pays soumis livrés à l'arbitraire, étaient l'objet de la part des magistrats, l'impossibilité de les faire gouverner par des hommes intègres, le désir de s'enricher par n'importe quel moyen, devenu l'unique règle dans l'Etat, faisaient détester aussi bien dans les provinces qu'à Rome même la forme républicaine, qui n'avait pas amélioré la situation du peuple. Octave nommé impérator, prenant en 27 le titre d'Augustus réservé aux dieux seuls, réunit entre ses mains tous les pouvoirs. La République romaine déjà menacée par César faisait place à l'Empire, qui devait rétablir l'ordre et le maintenir pendant plus de trois siècles dans le monde connu.

Règne de Juba II. — Le fils de Juba remis en 25 par Auguste sur le trône de ses pères, gouverne la Numidie sous le nom de Juba II. La famille de Bocchus étant venue à s'éteindre, Auguste reprenant en 17 à Juba II tout acquis à sa cause, la Numidie, qui devient province romaine, lui confie, en échange, avec une partie de la Gétulie, la souveraineté des deux Maurétanies, la Césarienne et la Tingitane, empire s'étendant de la Sitifienne à l'Atlantique et de la mer au désert.

Juba II fixant sa résidence dans la ville de Yol, ancienne capitale de Bocchus II, à laquelle il donne le nom de Cœsarea, en l'honneur de l'empereur Caïus-Julius-César-Octavianus, et prenant pour lui-même le nom de son protecteur Caïus-Julius, gouverne pour le compte de Rome, qui lui prête ses légions, pour assurer son pouvoir contre les populations indigènes toujours prêtes à se révolter contre les dépossessions au profit des Latins dont elles étaient l'objet. Le roi berbère, en effet, élevé parmi les patriciens dans les

arts et les lettres de la Grèce et de Rome, prétendant être issu de Syphax, fils d'Hercule et de Tingis, veuve d'Antée, attirait dans ses Etats de nombreux étrangers, auxquels il facilitait leur installation. Dans la contrée merveilleusement cultivée, des villes s'élevaient qui devenaient prospères. L'Afrique, aussi fertile que l'Italie, lui ressemblait.

Révolte de Tacfarinas. — Un Berbère nommé Tacfarinas, ancien officier au titre auxiliaire dans les armées romaines, soulevant en 17 après J.-C. les tribus gétules appelées musulanes, alors refoulées au sud de la Numidie, qui réclamaient des terres, appuyé par la cavalerie du chef numide Mazippa, repousse en batailles rangées les troupes du consul Furius Camille et pénètre dans la province jusqu'aux environs de Carthage, d'où il envoie une mission à Tibère lui demandant de partager l'Afrique. L'empereur irrité de l'insolence de l'Africain, fait offrir l'amnistie à ceux des rebelles qui mettront bas les armes et met à prix la tête de leur chef. Tacfarinas, le nombre de ses soldats diminué par les défections, pressé par le consul Blesus, évacue la province et porte la guerre dans les Maurétanies, où il est appelé par les sujets du jeune Ptolémée, lequel ayant succédé en 23 à son père Juba II, passe sa vie dans les plaisirs et livre l'administration du royaume à ses familiers.

Après l'évacuation de la province par Tacfarinas, Tibère pensant que Ptolémée pouvait avec ses propres forces venir à bout du Berbère révolté, avait rappelé d'Afrique la IXe légion. Le proconsul Publius Dolabella, réduit à ses troupes auxiliaires, les joint aux soldats dont peut disposer Ptolémée et marche contre les révoltés, qu'il surprend et met en déroute aux environs d'Auzia (Aumale), dans un combat où Tacfarinas trouve la mort (24). Ptolémée, en récompense de ses services, reçoit de l'empereur le sceptre d'ivoire et la toge brodée, avec le titre de roi, d'ami et d'allié.

Assassinat de Ptolémée. Révolte d'Ædémon. — L'empereur détachant alors la Numidie de la province d'Afrique. la place sous l'autorité d'un légat qui recevait directement ses instructions de Rome.

Ptolémée gouvernait paisiblement à Cœsarea quand, en 39, invité à se rendre à Rome par son cousin Caligula, petit-fils comme lui de Marc-Antoine, il y arrive escorté d'un nombreux et brillant équipage, éclipsant par son luxe la

Cour impériale. Caligula jugeant le temps venu d'annexer les Maurétanies à l'Empire, jaloux d'autre part de la magnificence dont s'entoure le prince berbère, le fait assassiner (40).

Les Maurétaniens, indignés du meurtre de leur roi, se soulèvent en masse. L'affranchi Ædémon, qui a pris la tête du mouvement, soutenu par les Maures et les Gétules, résiste aux troupes romaines du consul Caïus Suetonius Paulinus, qu'il entraîne à sa suite jusque dans la Maurétanie occidentale, où, défait sur les bords de la rivière Guir, les débris de ses bandes se dispersent dans le désert (41). Suétonius et ses successeurs contruisirent dans le grand Atlas une ligne de forteresses destinées à protéger des incursions des indigènes les colonies romaines étendues de Lixos (Larache) à Tingis (Tanger), et Cœsarea fut protégée par une muraille et des ouvrages construits sur les crêtes qui la dominent.

Chronologie des rois de Numidie

Naravase, roi des Massyliens	vers	250	avant J. C.
Syphax, roi des Massesyliens	—	230	—
Gula, roi des Massyliens	—	225	—
Massinissa, roi des Massyliens	—	207	—
Vermina, roi des Massesyliens	—	201	—
Massinissa seul	—	158	—
Micipsa *Gulussa* *Manastabal*	—	149	—
Micipsa seul	—	145	—
Adherbal *Hiemsal* *Jugurtha*	—	118	—
Adherbal *Jugurtha*	—	114	—
Jugurtha seul	—	112	—
Gauda, Numidie propre *Bocchus I*, Numidie occidentale	—	104	—
Hiemsal II, Numidie orientale *Yarbas*, Numidie centrale	—	102	—
Yarbas, Numidie orientale et centrale	—	88	—
Hiemsal II, — —	—	81	—
Juba I, — —	—	50	—

Chronologie des rois de Maurétanie

Bocchus I	vers	116	avant J. C.
Bocchus II, Maurétanie orientale *Bogud*, Maurétanie occidentale	—		—
Bocchus III, fils de Bogud I *Arabion*, Sitifienne	—		—
Bogud II, fils de Bocchus II	—	40	—
Juba II	—	25	—
Ptolémée	—	23	après J. C.
Sa mort		40	—

CHAPITRE VI

DOMINATION ROMAINE

DIVISION DE L'AFRIQUE EN PROVINCES. — COLONISATION ROMAINE. — PRODUCTIONS DE L'AFRIQUE. — GUERRES CIVILES EN AFRIQUE. — VENUE DES JUIFS EN BERBÉRIE. — LES EMPEREURS AFRICAINS.— RÉVOLTES DES BERBÈRES.— LES COLONS AFRICAINS. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE DIOCLÉTIEN. — LE CHRISTIANISME EN BERBÉRIE. — DIVISIONS RELIGIEUSES. — LES DONATISTES ET LES CIRCONCELLIONS. — L'ARIANISME. — RÉVOLTE DE FIRMUS. — INSURRECTION DE GILDON.

Division de l'Afrique en provinces. — Après la répression du soulèvement d'Ædémon, Claude divisa l'Afrique en quatre provinces (42) :

La Proconsulaire, ou Afrique propre, comprenant la Tunisie actuelle.

La Numidie, allant de la rivière Tusca ,près de Tabarka, jusqu'à l'Ampsaga (Rummel).

La Maurétanie Césarienne, allant de l'Ampsaga à la Mulucha (Moulouïa), avec Cœsarea pour capitale.

La Maurétanie Tingitane, correspondant au Maroc actuel, avec Tingis (Tanger) pour chef-lieu.

Un proconsul résidant à Carthage gouvernait la Procon-

sulaire. Un légat gouvernant la Numidie, commandait aux forces militaires de la Proconsulaire et de la Numidie. Les deux Maurétanies étaient administrées par des procurateurs.

Des indigènes notables, relevant des gouverneurs des provinces, représentaient leur autorité dans les campagnes.

Les villes appartenaient à plusieurs catégories :

« Les colonies romaines », dont les habitants jouissaient de tous les droits et avantages du citoyen romain.

« Les municipes », dont les habitants, tout en profitant des privilèges du citoyen romain, n'avaient pas le droit de suffrage.

« Les colonies latines » et « les villes alliées », jouissant de droits divers.

L'administration de ces villes était calquée sur celle des villes de l'Italie.

Dans chaque cité, un prêtre, appelé « flamine », avait la direction du culte.

Un corps d'armée romain, la IIIe légion dite Augusta, comprenant un effectif de six mille légionnaires, dont le quartier général se trouvait à Lambessa (Numidie), occupait la Berbérie. Les chefs militaires étaient autorisés à augmenter cette force d'un certain nombre d'auxiliaires étrangers au pays. Cette légion fut licenciée par mesure disciplinaire en 238 et remplacée par la XXIIe légion.

Rome qui envoyait ses légions maintenir l'ordre dans les provinces, y recrutait des troupes indigènes. Mais, en conséquence de sa politique tendant à dépayser ses troupes auxiliaires pour empêcher leurs révoltes éventuelles, elle les faisait réciproquement passer dans ses autres provinces. C'est ainsi que pendant que les cavaliers parthes et thraces et les fantassins sardes étaient versés dans les postes de l'Afrique, la cavalerie numide était envoyée en Pannonie, en Germanie et en Belgique, et l'infanterie berbère dans la vallée du Nil.

Les Romains étaient trop prévoyants pour laisser dans leur pays d'origine, pour aussi bien encadrés qu'ils le fussent, des corps organisés de soldats indigènes.

La colonisation romaine. — Les travaux agricoles tenant la première place dans le plan de colonisation des conquérants romains, ces derniers, sous des règlements rigoureux, entraînaient aux cultures les populations indigènes, tenues sous une implacable servitude.

Le nord de l'Afrique acquit à partir de cette époque, une

prospérité inouïe. Sillonné en tout sens de routes carrossables, voies cimentées encore en service dans certaines régions, dont la principale reliait la Cyrénaïque au rivage Atlantique, il se couvrit bientôt d'opulentes cités, dont les restes grandioses chaque jour retrouvés, frappent d'admiration nos générations surprises.

Le sol travaillé, abondamment irrigué, offrait, dans la région avoisinant la mer, de véritables phénomènes de végétation : On y voyait croître, nous disent les auteurs, parlant des environs des Syrtes, sous un palmier très élevé, un olivier ; sous l'olivier, un figuier ; sous le figuier, un grenadier ; sous le grenadier, une vigne ; sous la vigne on semait du blé ; après le blé, des légumes ; enfin, des graines potagères ; et cela, dans la même année. Ces divers végétaux croissaient et prospéraient à l'ombre les uns des autres, sans que la fécondité du sol fut provoquée par d'autres moyens que ceux des engrais naturels, les seuls alors connus : On retrouve cette végétation dans certaines oasis.

L'Afrique septentrionale transformée en une immense exploitation agricole et minière, fournissait à l'Italie, dont elle était devenue le principal pourvoyeur, avec des chevaux pour la cavalerie, des marins, des soldats, du fer, du plomb, du cuivre, et de l'argent en barres ; des esclaves noirs, de la poudre d'or. Elle lui envoyait surtout, avec le pain de chaque jour, les principaux produits nécessaires à la vie : l'huile, le vin, la cire, les laines, les peaux, les troupeaux de bœufs et de moutons, jusqu'aux bêtes féroces qui servaient dans les cirques aux cruels amusements du peuple souverain.

L'Egypte, également tributaire, fournissait, elle aussi, des aliments à l'Italie ; et, à l'effet de voir favoriser le transport des productions variées de ces contrées fertiles, des immunités toutes spéciales étaient réservées aux propriétaires de navires de charge.

Ces armateurs, désignés sous le nom de naviculaires, soumis avec leurs équipages à un régime d'inscription maritime, étaient tout d'abord exemptés des fonctions onéreuses et des charges publiques. Plus tard, ils se virent conférer la dignité équestre. On leur allouait, comme fret, environ trois francs de notre monnaie par tonne de marchandise transportée dans leurs navires, dont la capacité, vu les difficultés des ports de la côte africaine, ne devait pas excéder

deux mille mesures, ou cent soixante tonneaux de jauge de notre époque.

La traversée de la Méditerranée était souvent rapide. Par un vent favorable, les vaisseaux atteignaient quelquefois l'Italie en deux jours. Marcus Caton, réclamant la destruction de Carthage, répondait aux arguments qu'on lui opposait, basés sur les difficultés d'une entreprise aussi lointaine, en montrant des figues encore fraîches, récemment cueillies en Afrique.

L'Etat surveillait attentivement tout ce qui avait trait à la navigation. Quand un bâtiment de charge venait à naufrager, les survivants de l'équipage, s'il en restait, étaient traduits en conseil maritime ; et, si les résultats de l'enquête sur les causes du naufrage étaient défavorables aux nautoniers, ils étaient mis à la torture.

Quand des proconsuls révoltés retenaient dans les ports les chargements de grains, les maîtres du monde connu, qui ne vivaient plus que des productions des provinces, n'avaient pas à manger. Aussi, la plus vigilante attention du Sénat et du peuple était-elle portée vers ces greniers d'Afrique, objet des préoccupations constantes des Romains, lesquels en s'abordant sur les places publiques, commençaient, après les salutations d'usage, par s'informer mutuellement de ce qu'il y avait de nouveau en Afrique, « quid novi Africa ? »

L'Afrique fournissait ses produits pendant huit mois, de septembre à avril. L'Egypte, dont la production était moindre, n'expédiait que pendant les quatre autres mois de l'année.

Les expéditions annuelles de froment devaient être, quand les récoltes avaient été favorables : pour l'Afrique, de trois cent quarante huit mille tonnes ; pour l'Egypte, de moitié seulement de cette quantité ; et deux flottes, spéciales à chacune de ces provinces, étaient affectées aux transports.

On appelait *Annone* la redevance en produits imposée à ces colonies, dont deux hauts fonctionnaires résidant : l'un à Carthage pour l'Afrique, l'autre à Alexandrie pour l'Egypte, désignés sous le nom de préfets de l'annone, surveillaient les envois, reçus et contrôlés à leur arrivée en Italie par un autre fonctionnaire du même nom, en résidence à Ostie.

L'administration romaine vendit d'abord les produits des

provinces ; plus tard, elle dût en faire des distributions gratuites non seulement à Rome, mais encore dans la plupart des autres villes de l'Italie, où affluaient les populations rurales qui avaient abandonné les cultures et déserté les campagnes à la suite de la création des latifundia. Le froment entrant dans l'alimentation des anciens Romains pour une proportion beaucoup plus grande que chez les peuples modernes, les hommes publics faisant voter des lois dites « frumentaires » qui assuraient le pain aux oisifs des villes, employèrent souvent ce moyen de se faire de la popularité.

César réduisit de moitié le nombre de trois cent vingt mille bouches ainsi approvisionnées à Rome seulement, chiffre qui se releva sous Auguste à deux cent mille mendiants.

Après l'incendie de Rome (64) Néron ayant besoin d'argent pour reconstruire la ville, supprima les distributions gratuites d'aliments, que ses successeurs durent rétablir.

Quand l'empereur Constantin eût transporté le siège de l'Empire à Byzance, les productions de l'Egypte dirigées sur la nouvelle capitale, l'Afrique continua seule à approvisionner l'Italie.

Constantin, protégeant les colons, avait interdit sous peine de mort, à leurs créanciers, de saisir la terre, les esclaves y employés, le cheptel et les instruments servant aux travaux agricoles ; ces outils exemptés des droits de port ou de douane à l'entrée. Il dispensa en outre des corvées publiques, des prestations et des impôts, les hommes libres employés aux travaux de la terre.

Productions de l'Afrique. — Les principales productions de l'Afrique septentrionale étaient d'abord les grains : froment et orge, cultivés dans toute l'étendue de la colonie.

Six siècles avant notre ère, les Phéniciens y avaient importé de Syrie, l'olivier. Carthage tirant pour ses échanges des revenus considérables du commerce des huiles, utilisait pendant la paix ses soldats mercenaires à la plantation en oliviers d'immenses territoires ; et, quand après avoir détruit Carthage, les Romains s'étendirent dans leur nouvelle conquête, la région maritime de la province romaine, presque entièrement couverte d'oliviers, n'était alors qu'un immense jardin.

Une seule ville, Leptis, fournissait annuellement à Rome, trois millions de livres d'huile.

Les distributions d'huile, dont les Romains faisaient une consommation considérable ; car en outre de leur alimentation ils s'en enduisaient le corps ; s'étendaient, comme celles du froment, à toute l'Italie, qui avait négligé la culture de l'olivier en abandonnant celle des céréales.

Les exportations de la ville de Carthage consistaient principalement en grains, chevaux, figues sèches, fer, plomb et cuivre, huiles et vins, dont elle commerçait avec tout le bassin méditerranéen.

Les vaisseaux phéniciens avaient déjà passé le détroit de Gibraltar, trafiquant avec la côte océanique d'Afrique et les îles voisines. Leurs navigateurs avaient parcouru les mers du nord-ouest de l'Europe, et les premières exportations de vins et de produits d'Afrique en Grande-Bretagne, furent faites par les Carthaginois, qui chargeaient en retour de l'étain sur les côtes de Cornouailles.

La culture de la vigne se perpétua à travers les siècles, et l'Afrique fournit encore, sous les empereurs, du vin à l'Italie.

Mais, à l'encontre des distributions d'huile et de froment faites gratuitement au peuple, celles de vin étaient restreintes à la maison impériale et aux grands de l'Empire, qui recherchaient surtout les vins cuits. Un dessert préféré était celui des figues et des raisins secs.

Les cultures reprenant en Italie sous le règne des Flaviens, à l'exemple de l'Afrique, la Sicile et le midi de la Gaule se couvrirent bientôt de vignobles nombreux.

L'Asie Mineure, de son côté, produisait des vins en abondance telle, que les propriétaires italiens finirent par se plaindre de la concurrence faite à leurs produits par ceux des colonies.

C'est alors que l'empereur Domitien, dans le but de couper court à la mévente des vins de la métropole et de la crise agraire qui en était la conséquence, ordonna la destruction de la moitié des vignobles des provinces trans-méditerranéennes et défendit de nouvelles plantations.

Quant aux vignobles de la Gaule, dont les vins concurrençaient trop par leur proximité les vins de l'Italie, ils furent entièrement sacrifiés.

L'Asie Mineure, grâce à son éloignement, put obtenir, en ce qui la concernait, de voir différer cette mesure ; mais l'Afrique, à laquelle on arracha d'abord la moitié de ses vignes, ne pouvant reconstituer l'autre moitié au fur et

à mesure de son extinction, dut bientôt renoncer à cette productive culture, qui ne put être reprise que trois siècles plus tard, quand l'empereur Probus, ancien proconsul en Afrique, eût abrogé l'édit de Dominitien, ce qui lui valût d'être assassiné par sa garde italienne.

On cultivait encore la vigne en Afrique au VIe siècle de notre ère.

L'empereur Aurélien distribuait aux soldats des tuniques tissées de lin d'Afrique.

Les gourmets de Rome faisaient des sacrifices pour se procurer des truffes de Numidie.

Les fèves, la scille, employée en thérapeutique et dans la fabrication du vinaigre, le sparte, que nous appelons alfa, le jonc, avaient aussi leur emploi recherché. Il en était de même des fruits, dattes fraîches et sèches, désignées par les Grecs sous le nom de « lotos », grenades, citrons, oranges, figues sèches, baies de myrthes et de lentisques.

Les riches recherchaient les meubles et objets fabriqués en bois de thuya, le citre. Cicéron paya, dit-on, une table de citre, deux cent mille francs de notre monnaie. Dans la succession de Juba, une table en bois de thuya, mise aux enchères, fut adjugée au prix de deux cent seize mille francs. La famille des Cethégus en possédait une qui avait coûté deux cent cinquante mille francs.

Les forêts de cèdres de la Numidie étaient déjà en pleine exploitation au temps des Phéniciens. On montrait dans le temple d'Apollon, à Utique, des poutres en bois de cèdre qui après onze cent soixante-dix-huit ans de service, étaient encore en parfait état de conservation.

Si quelques contrées de l'Afrique romaine, notamment les hauts plateaux de la Numidie, riches en céréales, étaient inarborescents, la région maritime ou Tell était par contre couverte de profondes forêts ; et soixante navires détachés de l' « annone » étaient constamment employés à transporter en Italie les essences diverses provenant des coupes périodiquement faites des bois de ces forêts, dont les plus beaux sapins étaient réservés aux mâtures.

Dans ces forêts immenses vivaient des troupeaux d'éléphants, dont l'ivoire formait une branche de commerce importante. Annibal dut ses rapides succès à la présence dans son armée des éléphants de Numidie qu'il avait avec lui, et on les trouve encore dans les armées de Juba opposées à César.

Les éléphants disparurent quand, au cours des incendies allumés par les circoncellions, la colonie fut déboisée.

Les dromadaires, originaires d'Asie, avaient été importés par la Cyrénaïque au temps des Ptolémées, deux siècles avant notre ère.

Le plomb, le fer, le cuivre, même l'argent tirés des mines de Berbérie, étaient l'objet d'exploitations dont on retrouve encore les traces importantes. La plupart des mines actuellement exploitées en Berbérie, ont été découvertes dans la période romaine. Les marbres et les onyx de Numidie étaient l'objet d'une importante exploitation.

Les principaux ports par où s'évacuaient ces productions variées étaient :

Tacapé (Gabès), Hadrumète (Sousse), Carthage, Utique (Bou-Chateur), Hippo-Zaritus (Bizerte), Tabraca (Tabarka), Hippo-Regius (Bône), Rusicade (Philippeville), Chullu (Collo), Igilgili (Djidjelli), Saldœ (Bougie), Icosium (Alger), Cæsarea (Cherchel), Cartenne (Ténès), Portus-Magnus (Arzew), Portus-Divini (Oran et Mers-el-Kébir), Siga, à l'embouchure de la Tafna, Rusadir, près Melilla, Tingis (Tanger), Lixos (Larache), Sala (Salé).

Guerres civiles en Afrique. — Clodius Macer, légat d'Afrique sous le règne de Néron, se mettant en révolte à l'avènement de Galba (68), se proclame indépendant, forme les indigènes en légions et retient dans les ports les envois à destination de l'Italie. Galba donne à Lucceius Albinus, procurateur des Maurétanies, le commandement de l'Afrique, avec ordre de réduire l'insurrection. Clodius Macer assassiné en 69, ses légions berbères sont licenciées ; mais Lucceius Albinus se déclare à son tour indépendant de Rome. Il se disposait à envahir l'Espagne, quand le gouverneur de cette province le fait assassiner au milieu de ses troupes rassemblées dans la Tingitane (69).

Vespasien, ancien proconsul d'Afrique, porté au pouvoir, fait pacifier par le légat Valérius Festus, le pays soulevé (70)

Venue des Juifs en Berbérie. — Les Tyriens qui avaient fondé un certain nombre de colonies « emporia » sur la côte berbère, étant surtout navigateurs, traitaient pour la gérance de leurs établissements coloniaux avec les Juifs, leurs voisins, dont les aptitudes commerciales facilitaient leurs transactions.

Carthage qui hérita des affaires de Tyr, continua à se servir des Juifs comme commis dans ses comptoirs ; mais elle les plaça sous la direction de fonctionnaires puniques, relevant directement du Sénat carthaginois.

Ptolémée Lagus, fils naturel de Philippe de Macédoine et lieutenant d'Alexandre, avait eu pour sa part l'Egypte, au partage de l'Empire 324 av. J.-C. La Syrie faisait partie de ses Etats. Ayant eu à se plaindre des Juifs, il assiégea Jérusalem, s'empara de la ville et en transporta les habitants à Alexandrie et en Cyrénaïque, laissant une partie d'entre eux s'embarquer pour la Bétique sur des vaisseaux carthaginois (320).

Les Juifs transportés en Afrique prospérèrent à Cyrène, où ils vécurent sous la protection des empereurs quand l'Egypte fut réduite en province romaine. Auguste se montra même pour eux d'une bienveillance particulière, ce qui leur procura des avantages considérables.

La destruction de Jérusalem et du Temple par Titus (70 ap. J.-C.) avait attiré à Alexandrie et en Cyrénaïque un certain nombre de Juifs échappés au massacre des cent cinquante mille victimes des représailles des Romains. Un nommé Jonathan venu avec ces émigrants, faisant soulever ses coreligionnaires contre l'autorité romaine, tint la campagne pendant trois ans, et ne put être réduit qu'en 74, par le préteur de Libye, Catullus.

Sous le règne de Trajan, les Juifs de Cyrène devenus très nombreux se révoltent encore (115). Sous la conduite d'un nommé Andréas, ils forcent le préteur Lupus à s'enfermer dans Alexandrie, égorgent les garnisons romaines et les fonctionnaires, faisant descendre les colons dans l'arène pour les faire combattre sous leurs yeux. Ils mangeaient la chair de leurs victimes, tannaient leurs peaux, s'en revêtant avec ostentation. Pendant près de deux ans, ils bouleversèrent la Cyrénaïque et les environs d'Alexandrie, massacrant au cours de leurs orgies sanglantes, dans la seule Cyrénaïque, plus de deux cent vingt mille colons grecs et romains. Le proconsul Marcius Turbo, arrivé de Libye, secondé par une flotte partie du port d'Ostie, eut bien du mal à les réduire ; et sur l'ordre d'Hadrien qui venait de succéder à Trajan, il les expulsa de la Cyrénaïque, les chassant dans l'Ouest, où ils pénétrèrent en Berbérie, sévèrement surveillés par les autorités romaines (117).

Les territoires cyrénéens ainsi dépeuplés, furent bientôt occupés par les Berbères de Loua, alors campés sur les frontières occidentales de l'Egypte.

Dix huit ans plus tard, Hadrien ayant réprimé une nouvelle révolte des Juifs de Jérusalem, dispersait les survivants, dont une partie allait rejoindre les Juifs africains. Hadrien avait détruit le saint sépulcre, élevé à l'endroit où le Christ avait expiré une statue à Vénus Callipyge, et transformé la grotte de Bethléem en un temple dédié à Adonis.

Hadrien visita trois fois la Berbérie (122, 125 et 129), fit ouvrir des routes, établir des marches militaires pour protéger la colonisation contre les excursions des Berbères refoulés, et mérita des colons africains le titre de « restaurateur de l'Afrique ».

Prises d'armes des Berbères. — Sous le règne d'Antonin, les Berbères de la Tingitane se soulèvent, et l'empereur doit venir en personne prendre le commandement des légions romaines. Vainqueur des insurgés, il les refoule derrière le Grand Atlas (160).

La révolte recommence sous le règne de Marc-Aurèle. Les Berbères qui avaient été refoulés par Antonin derrière le grand Atlas, chassent les garnisons romaines de la Tingitane, traversent le détroit de Gadès et vont ravager une grande partie de l'Espagne, obligeant l'empereur qui a fait rétablir l'ordre dans la Péninsule, à envoyer en Afrique des troupes considérables pour amener la pacification dans la province occidentale (170).

Pertinax vient à bout en 190 d'une nouvelle insurrection qui avait éclaté sous le règne de Commode.

Les colons africains. — Les habitants des villes africaines, de même que les colons livrés à la culture, vivaient entièrement suivant les mœurs romaines ; mais à l'encontre des citoyens de la métropole, ils se désintéressaient complètement des affaires de l'empire, qui ne leur étaient rien, se bornant à rechercher dans leur propre cité les charges municipales et les distinctions honorifiques. Ils cultivaient les arts libéraux et s'adonnaient tout spécialement à l'étude du droit qui, déjà, les menait aux fonctions élevées. Juvénal appelle l'Afrique de son temps : « la nourricière des avocats ». Beaucoup d'entre eux brillèrent dans les lettres,

parmi lesquels on compte Fronton, Apulée, Tertullien, Augustin.

La ressemblance de la Berbérie avec l'Italie était devenue telle, qu'il fut interdit sous le règne de Trajan, aux citoyens romains condamnés à l'exil, d'aller vivre en Afrique, pays réunissant les douceurs de la vie, et, à ce titre, regrettable pour un banni.

Mais si Rome exploitait les richesses de l'Afrique ; si elle employait les Berbères dans ses armées et se servait des autochthones comme instruments de son exploitation agricole et minière du pays, elle ne sut pas s'attirer la population indigène des campagnes, laquelle constament méprisée, réduite au plus dur esclavage, ne laissera passer aucune occasion de se tourner contre les conquérants.

Les empereurs africains. — Albinus, qui s'était proclamé empereur en Gaule en 194, était né à Hadrumète. Septime-Sévère, né à Leptis-Magna, proclamé en 193 par les légions de Pannonie, fit bénéficier l'Afrique de sa bienveillance pour son pays d'origine. Sa garde personnelle, à Rome, était composée d'Africains, auxquels l'empereur distribuait largement ses faveurs. Son fils, Caracalla, accorda en 216 le titre de citoyen à tous les habitants libres des provinces romaines. Macrin était Berbère, né à Cæsarea de Maurétanie, où il avait exercé la profession d'avocat (217). Elagabal était fils de Sextus Varius, légat de la IIIe légion et gouverneur de la Numidie (218).

Marcus Antoninus Gordianus ou Gordien, descendant des Gracques et de Trajan, avait été nommé par Alexandre Sévère en 229, proconsul d'Afrique, avec son fils comme légat. Il avait pu réduire la révolte de Furius Celsus qui, sous le titre de roi d'Afrique, avait régné sept jours. Sévère assassiné en 235 par le Goth Maximin, les habitants de Carthage proclament empereur le vieux Gordianus alors âgé de quatre-vingts ans, et la IIIe légion confirme à Thysdrus cette nomination, que le Sénat approuve (237). Le sénateur Capellien qui gouvernait la Maurétanie, se prononçant pour Maximin, envahit la province et défait les troupes du vieil empereur en avant de Carthage, dans une bataille où Gordien le jeune trouve la mort. Pour ne pas tomber entre les mains de Capellien, le vieux Gordien s'étrangle avec sa ceinture. Il avait régné six semaines. Capellien licencia la IIIe légion, pour la punir d'avoir proclamé Gordianus.

Maximin assassiné par ses soldats, le petit-fils du vieux Gordien est proclamé à Rome, sous le nom de Gordien III, en 238.

Philippe dit l'Arabe, ancien chef de brigands, devenu préfet du prétoire, tue Gordien III et se fait proclamer à sa place (244): Le berbère Emilien est nommé empereur en 253.

Révolte des Berbères. — La colonisation latine ayant pris des proportions considérables, les patriciens s'étaient constitué en Afrique des domaines immenses, et la petite propriété restante avait été distribuée à titre de concessions aux légionnaires vétérans, ou vendue ou louée à des Italiens. Les indigènes partout dépossédés et demeurés attachés à la glèbe, en étaient réduits dès le IIIe siècle, à la condition de serfs cultivant les terres accaparées par l'élément latin.

Pendant la période d'anarchie militaire dite des trente tyrans, les Berbères de l'Aurès et du Djurjura se soulèvent en 265 et la révolte s'étend dans les Maurétanies, où un parti de Franks, après avoir franchi le Rhin, traversé la Gaule et l'Espagne, a fait une descente.

En 270, le Berbère Aradion soulevant les Numides, va menacer Carthage. Le proconsul Probus, depuis empereur, réduit l'insurrection, tue Aradion en combat singulier, puis il défait les Franks et en transporte une partie en Asie Mineure, laissant l'autre partie s'établir dans la région maritime proche du Grand Atlas.

Mais l'état de révolte est presque permanent. En 288, sous le règne de Dioclétien, un nommé Julianus usurpe le pouvoir à Carthage ; et les Quinquégentiens, montagnards du Djurjura, reprenant les armes, ravagent toute la province romaine. Ils ne peuvent être réduits qu'en 297 par Maximien Hercule associé à l'empire, qui les déporte en masse dans les contrées infertiles du Sud.

Organisation administrative de Dioclétien. — L'empereur Dioclétien envoyant en Afrique une nuée de fonctionnaires dont le pays se trouva accablé, lui donne une nouvelle organisation administrative :

1° **La Cyrénaïque,** rattachée au diocèse d'Orient ;

2° **Le diocèse d'Afrique,** comprenant :

La Tripolitaine, depuis la Cyrénaïque jusqu'au lac Triton, avec Tacapé pour capitale.

La Bysacène, du Triton jusqu'à Horréa, avec Hadrumète pour chef-lieu.

L'Afrique propre, d'Horréa à Tabarka.

La Numidie, de Tabarka à l'Ampsaga, divisée elle-même en Numidie cirtéenne, avec Cirta comme capitale, et Numidie militaire, avec Lambèse comme chef-lieu.

La Maurétanie Sitifienne, de l'Ampsaga à Saldœ, avec Sitifis pour chef-lieu.

La Maurétanie Césarienne, de Saldœ à la Moulouïa, ayant Cæsarea pour capitale.

3° **La Maurétanie Tingitane,** avec Tingis (Tanger), rattachée au diocèse d'Espagne qui relevait directement de Rome.

L'Afrique propre ou proconsulaire, était régie par un proconsul appelé comte d'Afrique, résidant à Carthage. Ce proconsul avait la suprématie sur les gouverneurs des provinces, administrées par des légats ou des procurateurs qui commandaient sous ses ordres aux forces militaires de leurs circonscriptions, tout en conservant l'administration civile de leurs gouvernements.

Le christianisme en Berbérie. — Les Africains, en haine de la domination romaine les maintenant dans la servitude, ayant embrassé de bonne heure le christianisme qui niait le pouvoir temporel, eurent bientôt un grand nombre d'églises, à la tête de chacune desquelles ils élirent un pasteur ou prêtre, remplaçant l'ancien flamine. Ces prêtres élisaient eux-mêmes un président, auquel ils donnaient le titre d'épiscopus (évêque). A la fin du second siècle, il y eut un premier concile à Carthage, reconnue par les chrétiens d'Afrique comme ville primatiale. Les évêques qui y prirent part étaient presque tous de la Proconsulaire et de la Numidie. Le christianisme tendant au renversement de la société romaine, dure au prolétariat qu'elle avait constitué, fut surtout en Afrique, l'objet des édits de répression de la part des empereurs. Mais, en dépit des persécutions, la religion nouvelle s'affirmait : ce qui faisait dire à Tertullien, évêque de Carthage, attiré vers le christianisme par la constance des fidèles : « Sanguis martyrum semen christianorum. »

Saint Cyprien, son successeur, mourait pour sa foi dans les supplices, ainsi qu'un certain nombre d'évêques et une foule de chrétiens.

L'empereur Dioclétien, qui ayant épousé une chrétienne, avait pendant dix-huit ans protégé les coreligionnaires de sa femme, ayant appris que les chrétiens avaient ourdi dans

son empire une vaste conspiration tendant au renversement de l'odre de choses établi, désireux de voir disparaître la nouvelle religion, rendait à Nicomédie en 333 son édit de persécution qui prescrivait la destruction des églises, la mise hors la loi des chrétiens et la confiscation de leurs biens. Si des évêques renièrent, un grand nombre d'humbles africains demeurés dans leur foi, acceptèrent le martyre.

Divisions religieuses. — Après l'abdication de Dioclétien, les persécutions se ralentissant, la discorde se met aussitôt parmi les chrétiens d'Afrique. Au concile de Cirta, mars 305, des évêques qui avaient faibli pendant les persécutions, reçoivent l'épithète de « traditeurs » traîtres ; la querelle s'envenime et l'Eglise est troublée.

Constance Chlore et Galère se partageant l'Empire, l'Afrique revient au premier, qui meurt à York en 306, laissant la pourpre à son fils Constantin. Galère se trouvant en Orient, son gendre Maxence, fils de Maximien Hercule, se faisant acclamer à Rome, veut avoir l'Afrique sous son autorité ; mais les troupes berbères proclament empereur en 308 le proconsul Alexandre, contre lequel Maxence envoie ses meilleurs généraux, lesquels après avoir enlevé la ville de Carthage, qu'ils détruisent, poursuivent Alexandre réfugié dans Cirta, s'emparent de la ville et mettent à mort l'usurpateur (311).

Pour punir l'Afrique de son manque de fidélité, les troupes de Maxence désolent la contrée et démantèlent Cirta.

Galère mourant à cette époque à Nicomédie, Maxence qui se prépare à lutter contre son compétiteur Constantin, alors occupé à soumettre les barbares du Rhin, pensant tirer d'Afrique des ressources en hommes et en argent, ordonne de faire cesser les persécutions contre les chrétiens, et quarante mille soldats berbères vont grossir en Italie les contingents qu'il y rassemble.

Les donatistes et les circoncellions. L'arianisme. — La division entre les chrétiens commencée au concile de Cirta, s'accentue. La même année (311) une scission se produit au concile de Carthage, réuni pour donner un successeur au primat Mensurius, qui avait dignement supporté les malheurs de l'Eglise. Les fidèles élisant le diacre Cécilien, soixante-dix prélats, à la tête desquels se trouve l'évêque Donat, d'une ville de l'Aurès, les Cases-Noires, « Cellœ

Nigræ », accusant faussement Cécilien de faiblesse : d'avoir, pendant les persécutions, empêché de secourir les martyrs, déposent le nouvel élu, et élèvent à sa place un nommé Majorin, qui avait été lecteur dans la diaconie de Cécilien.

Constantin décidé à envahir l'Italie, réunit une armée de quarante mille soldats, prend pour enseigne le Labarum, étendard en forme de croix,rendant ainsi hommage au christianisme, et franchit en septembre 312 les Alpes, derrière lesquelles Maxence l'attend avec cent soixante mille hommes. Constantin écrase près de Turin la cavalerie numide de Maxence, le bat lui-même près de Vérone, et cinquante jours après son arrivée en Italie, est aux portes de Rome, où il met en déroute le reste de l'armée de son compétiteur. Maxence dans sa fuite, se noie dans le Tibre, et Constantin rentre en vainqueur dans la ville éternelle, où il refuse les honneurs du triomphe (28 octobre 312).

L'année suivante, Constantin faisant relever et embellir Cirta, ville qu'il appelle Constantia, du nom de sa troisième sœur veuve de son collègue à l'empire Licinius, signe à Milan un édit universel de tolérance en faveur des chrétiens, crée l'Eglise romaine, et donne comme résidence au pape Melchiades, africain d'origine, le palais de Latran.

Les partisans de Donat ayant porté devant l'empereur leurs accusations contre Cécilien, Constantin convoque les deux parties au concile de Latran (octobre 313), où l'ordination de Cécilien est validée.

Les donatistes réclamant contre cette décision, Constantin convoque en août 314 un nouveau concile à Arles, où la cause de Cécilien sort encore triomphante. Ses adversaires en appelent à l'empereur,qui confirme à Milan en 315 les décisions des conciles, et les donatistes, dont le schisme était surtout une affaire à la fois politique et économique, soutenus par la masse indigène dont la situation temporelle n'avait pas été améliorée par le nouvel état de choses religieux, persistent dans leur querelle.

En 316, les donatistes élisent à l'évêché de Carthage, un autre Donat, évêque de Baraï.

Un nouveau schisme allait encore diviser l'Eglise africaine. Sur la proposition de décider si le Christ Verbe existait par lui-même et de toute éternité ? le Libyen Arius, prêtre d'Alexandrie, soutient la négative contre son évêque Alexandre, qui affirmait au contraire que le Fils est incréé, éternel,

et ne fait avec le Père qu'une seule et même substance. Condamné par un premier concile tenu en 320 à Alexandrie, Arius en appela à Constantin, auquel Alexandre avait, de son côté, rendu compte de la décision des évêques. L'empereur qui voyait dans ce différend un cas de casuistique qui ne méritait pas l'intervention impériale, fit savoir fort judicieusement aux deux adversaires : qu'ils étaient bien fous de se diviser pour des choses de nulle importance, et que, du reste, il n'entendait point ; et il les renvoya dos à dos.

La querelle continuant, un nouveau concile assemblé en 325 dût rédiger la profession de foi connue sous le nom de « Symbole de Nicée », qui sert encore de base à la liturgie catholique, où il est enjoint de croire que le Fils est consubstantiel au Père.

Les deux partis revendiquant la qualité d'orthodoxes et se lançant réciproquement l'épithète d'hérétiques troublaient l'empire à un tel point, que Constantin qui avait transporté en 330 à Byzance la capitale de l'empire romain, qui prit de lui le nom de Constantinopolis, dans un but de pacification, autorisa la réunion d'un nouveau concile à Tyr en 334, qui fit rentrer Arius dans la communion des fidèles et déposa même Athanase, successeur de l'évêque Alexandre.

Arius ayant fini par obtenir satisfaction, adhéra à la profession de foi du Symbole de Nicée. Mais malgré la rentrée d'Arius dans l'orthodoxie, les luttes continuèrent pour ou contre le mot « consubstantialité », et ces divisions théologiques, exploitées par des chefs de partis, ensanglantèrent la Chrétienté pendant des siècles.

Cécilien étant mort en 326, les orthodoxes avaient élu un nommé Rufus, pendant que les donatistes tenaient toujours pour Donat, de Baraï.

Les deux Eglises se partageant en Afrique l'influence politique et religieuse, peuvent vivre quelque temps côte à côte; mais les donatistes fanatiques, appelés circoncellions, de **circumiens cellas** « rôdant autour des fermes », esclaves fugitifs, laboureurs ruinés par le fisc ; la masse des prolétaires dont l'Afrique était pleine, ayant leur quartier général à Thamugas (Timgad), dévastent la Berbérie, détruisant par le fer et le feu la forte organisation des campagnes. Il fallut l'intervention des troupes impériales pour réduire cette insurrection économique et religieuse, allumée autant par la misère que par le fanatisme. Un demi siècle après leur

réduction, les débris de leurs bandes un moment ralliées par Firmus, erraient encore à travers les ruines du pays saccagé. L'empereur Julien proclamé à Lutèce en 360, s'était appuyé sur les donatistes pour tenir en échec les troupes de son compétiteur Constance, qui lui disputait l'Afrique.

Révolte de Firmus. — Firmus, berbère latinisé, fils d'un puissant chef des Quinquégentiens vassal de l'empire, nommé Nubel, se mettant en révolte en 372 contre l'administration du comte Romanus maître des milices d'Afrique, soulève les indigènes de l'Atlas et du Djurjura. Ayant fait appel aux gens ruinés, accueillant les soldats mécontents, les donatistes, les circoncellions, il forme une armée à la tête de laquelle il bat les troupes romaines ; entre à leur tête dans Cæsarea, chef-lieu de la province, qu'il saccage et réduit en cendres ; s'empare d'Icosium et prend le titre de roi.

L'empereur Valentinien envoie contre le chef insurgé son général le comte Théodose, espagnol de naissance, lequel embarqué à Arles avec des troupes gauloises, aborde à Igilgili (Djidjelli), y reçoit un corps d'auxiliaires indigènes commandé par Gildon, frère du révolté Firmus, appelle à lui les garnisons de la Numidie et gagne Sitifis (Sétif), d'où il pénètre dans le mons Ferratus (La grande Kabylie), où l'insurgé s'est retranché.

Firmus, ses troupes mises en déroute, fait offrir la paix au général romain, auquel il remet en gage dans la ville d'Icosium, son butin et des otages (373). Théodose se transporte à Tipaza, d'où il envoie relever Cæsarea de ses ruines, œuvre à laquelle il emploie deux légions ; mais Firmus soutenu par les richesses mises à sa disposition par sa sœur Cyria, reprenant la campagne, défait en 374 l'armée de Théodose, qui se réfugie à Sitifis où il se reforme. L'année suivante, Théodose marche contre les rebelles, les bat aux environs d'Auzia (Aumale), et Firmus, sur le point d'être livré par ses propres soldats, s'étrangle avec une corde. Les donatistes, ayant appuyé cette révolte, sont rigoureusement châtiés.

Le comte Théodose qui avait rendu de si grands services à l'empereur, est décapité à Carthage par ordre de Valens, sur le simple soupçon d'aspirer à l'empire (376. Son fils, portant comme lui le nom de Théodose, reçoit en 379 de l'empereur Gratien, le titre d'Auguste, avec le gouvernement de l'Orient.

Gildon pour prix de son concours, avait été investi des riches domaines de sa famille, et nommé au commandement des troupes romaines en Afrique.

L'empereur Valentinien II assassiné en 392, le trône impérial passe à Théodose, qui lutte pendant deux années contre un compétiteur, Eugène. Vainqueur de son rival, Théodose sur le point de mourir, partage l'empire, en janvier 395, entre ses deux fils : Arcadius qui a l'Orient, et Honorius qui reçoit l'Occident, avec l'Afrique.

Insurrection de Gildon. — Gildon resté berbère au fond du cœur, profitant de la mort de Théodose pour rompre avec l'empire; retient dans les ports africains les blés destinés à l'Italie ; et s'appuyant sur les donatistes, proclame l'indépendance de la Berbérie (397). Son frère Mascizel demeuré en Italie, dont il avait fait périr les deux fils pour s'emparer de leurs richesses, mis par Honorius à la tête de cinq mille légionnaires, débarque en Afrique, marche contre les révoltés qui l'attendent au nombre de soixante dix mille hommes, leur livre bataille aux environs de Théveste et les met en déroute. Gildon arrêté à Tabarka, s'étrangle dans sa prison (398).

Mascizel rentré en Italie, où il réclame la récompense de ses services, est noyé à Milan par ordre de l'empereur, qui se méfie de la fidélité des princes africains.

Après la défaite de Gildon, les persécutions recommençant contre les donatistes qui avaient soutenu la révolte des fils de Nubel, les circoncellions réapparaissent ; et, pendant dix ans, l'Afrique est encore ravagée par leurs bandes reconstituées, que le gouverneur Héraclien ne finit par réduire qu'en 408. Mais les colons latins diminués par ces guerres, n'existaient guère plus que sur le littoral.

Les querelles entre les donatistes et les catholiques continuent en Afrique. Aux conférences de Carthage de 411 présidées par le tribun Marcellin, les évêques des deux partis se séparent après trois jours de violentes disputes, sans avoir pu se mettre d'accord.

CHAPITRE VII

PÉRIODE VANDALE

INVASION DES BARBARES. — LES GOTHS. — LE COMTE BONIFACE APPELLE LES VANDALES. — GENSÉRIC PASSE EN BERBÉRIE. — ADMINISTRATION VANDALE. — EVÉNEMENTS EN EUROPE. — PRISE DE ROME PAR GENSÉRIC. — GUERRES ENTRE LES VANDALES ET LES ROMAINS. — LA FIN DE L'EMPIRE ROMAIN d'OCCIDENT. — LE VANDALISME. — LES SUCCESSEURS DE GENSÉRIC. — LES OSTROGOTHS. — LES WISIGOTHS REFOULÉS EN ESPAGNE. — LE DERNIER ROI VANDALE.

Invasion des Barbares. — Les Goths. — Sortis de la Scandinavie, les Goths s'établissant au III[e] siècle avant J. C. sur les rivages de la mer Baltique, se répandent tout d'abord dans le nord de la Germanie, sous la désignation d'Hérules, Suèves, Alains, Burgondes, Vandales et Gépides. Ceux de ces peuples qui conservent leur nom originaire de Goths, s'étendent à travers l'Allemagne orientale et la Pologne et gagnent par étapes successives les bords du Danube et de la mer Noire. Au III[e] siècle après J. C. ils pénètrent dans la Macédoine et la Grèce. En 269, l'empereur Aurélien leur donne la Dacie, contrée comprise entre les monts Carpathes, le Danube et la Theiss.

Les Goths formèrent deux peuples : Les Ostrogoths ou Goths de l'Est, habitant le rivage septentrional du Pont Euxin et les Bouches du Danube ; les Wisigoths ou Goths de l'Ouest, cantonnés le long de la rive gauche du Danube. Leurs rois étaient nommés à l'élection des grands.

Les Huns, venus de Mongolie, franchissant l'Oural en 376, se jettent sur les Ostrogoths, qui rejoignant les Wisigoths, traversent le Danube et pénètrent avec eux sur les terres de l'empire. Ayant fait alliance avec les Huns, les Alains, les Sarmates, les Quades et les Marcomans, les Goths sous la conduite du chef wisigoth Fritigerne, vont ravager la Thrace et livrent à Valens la sanglante bataille d'Andrinople où,

vaincu, son armée dispersée, l'empereur d'Orient reste parmi les morts (9 août 378).

Théodose le fils, associé à l'empire par Gratien, menacé dans Constantinople, traite avec les Goths, auxquels il concède la Thrace et la Mœsie et leur confie la garde du passage du Danube (382).

Théodose devenu empereur, partageant à sa mort (395) l'empire romain entre ses deux fils, avait donné comme ministre à Arcadius âgé de dix-huit ans, qui héritait de l'Orient, le Gaulois Rufin ; et comme tuteur à Honorius âgé de onze ans, qui avait l'Occident, le vandale Stilicon, marié à une de ses nièces. La préfecture d'Illyrie servant de limite aux empires, devait appartenir à chacun par moitié.

Les Huns repassant en Asie en 396, les Goths vont ravager la Macédoine, la Thessalie, la Grèce, et arrivent en Epire, où Arcadius les arrête en leur achetant la paix et nommant leur chef, le wisigoth Alaric, au commandement de l'Illyrie orientale, dont la Grèce dépendait.

Les Goths, à cette époque, avaient été convertis au christianisme par des missionnaires ariens.

A l'instigation de Rufin jaloux de Stilicon, Alaric faisait en Illyrie d'immenses préparatifs pour envahir l'Occident dont le ministre d'Arcadius lui promettait l'empire. Rufin assassiné par le goth Gaïnas, officier à la solde d'Honorius, Alaric voulant se faire reconnaître empereur d'Occident, traverse en 401 la Pannonie et entre dans la partie septentrionale de l'Italie, où il lutte pendant quatre ans contre les troupes impériales commandées par Stilicon, qui l'oblige en 405 à reprendre le chemin de l'Illyrie.

Les Hérules et les Saxons, sous une nouvelle poussée des Huns et des Sarmates, franchissent les frontières de l'empire d'Occident. Conduits par leur chef Radagaise, ils passent en Italie.

Honorius enfermé dans Ravenne dont il a fait sa nouvelle capitale, confie sa défense à Stilicon, lequel enfermant les barbares sur les rochers de Fésules, près de Florence, les affame et les force à se rendre. Radagaise a la tête tranchée et les survivants sont vendus comme esclaves (406).

Pour résister à l'invasion, Stilicon avait rappelé en Italie les garnisons de la ligne du Rhin et de la Gaule. Les Suèves, les Alains et les Vandales trouvant la route ouverte, profitent de l'occasion pour franchir le Rhin (1er janvier 407) et se

répandre en Gaule, où les suivirent bientôt les Saxons, les Gépides, les Hérules et les Burgondes. Ces peuples ayant trouvé l'arianisme établi dans les provinces qu'ils avaient envahies, se firent ariens.

Stilicon négociant avec Alaric auquel il veut confier la défense de l'empire, est mis à mort par le parti romain (408). Alaric se mettant aussitôt en campagne, franchit les Alpes, traverse les Apennins et vient mettre le siège devant Rome, dont il affame les douze cent mille habitants, qui achètent son départ au prix d'une énorme rançon. Retiré en Toscane, il met en déroute en 409 une armée romaine. Rejoint par son beau-frère Ataulfe qui lui amène un puissant secours, il marche à nouveau sur Rome, qui capitule. Honorius toujours enfermé dans Ravenne, lui refusant le titre de maître de la milice offert par Stilicon, il nomme empereur Attale, préfet de la ville, qui le confirme dans le titre de général des troupes romaines et donne à Ataulfe le commandement de sa garde impériale. Le gouverneur Héraclien demeuré fidèle à la cause d'Honorius, arrêtait dans les ports africains les convois de blés à destination de l'Italie. Attale organise une expédition sous les ordres de son général Constant pour soumettre l'Afrique ; mais Héraclien disperse à leur débarquement, les troupes italiennes envoyées contre lui (409).

Honorius traitant enfin avec le roi goth, ce dernier dépose sa créature Attale. L'empereur Honorius ayant au mépris du traité fait surprendre une armée de Goths campée sous les murs de Ravenne, Alaric, indigné, marche à nouveau sur Rome, y rentre le 24 août 410, et livre la ville éternelle au pillage de ses soldats, qui n'épargnèrent que les églises. Le 27 août, Alaric évacue Rome, avec l'intention d'aller se fixer en Afrique. Embarqué à Reggio pour gagner la Sicile, une tempête détruit une partie de sa flotte. Profondément affecté, il revient à Cosenza, où il meurt bientôt. Les Goths l'enterrèrent dans le lit du Busentin, momentanément détourné de son cours (411).

Pour débarrasser l'Italie des barbares, Honorius donne en mariage sa sœur Placidie à Ataulfe, successeur d'Alaric, et confère au roi goth le titre de patrice, que celui-ci accepte, avec la charge d'établir ses wisigoths en Aquitaine, d'où il repousse en Espagne les Alains, les Suèves et les Vandales, qui s'étaient cantonnés dans cette partie de la Gaule après la défaite de Radagaise. Les Burgondes qui occupaient les val-

lées de la Saône et du Rhône moyen, reçurent le territoire où ils s'étaient établis (412): Les Wisigoths s'étendirent bientôt des Pyrénées jusqu'à la Loire, et du Rhône à l'Océan, avec Toulouse pour capitale.

Dans le but de soutenir la cause d'Honorius, Héraclien gouverneur de l'Afrique, passe en 413 en Italie avec une nombreuse armée, presque exclusivement composée de Berbères, vaincu par les Goths près d'Orticoli, il regagnait Carthage, quand il est tué en débarquant par des émigrants romains réfugiés en Afrique, lesquels profitant de l'état d'anarchie produit par l'absence du gouverneur, s'étaient emparés de sa ville capitale (414).

Ataulfe assassiné à Barcelone en 415, sa veuve Placidie épouse Constance, général d'Honorius. Sigéric élu en remplacement d'Ataulfe, est à son tour assassiné après un règne de sept jours.

Wallia qui remplace Sigéric, refoule les Suèves dans la Galice, les Alains dans la Lusitanie et les Vandales dans l'ancienne Bétique, appelée désormais de leur nom l'Andalousie, et agrandit le royaume des Wisigoths des trois quarts de l'Espagne. Mourant en 419, Wallia est remplacé par Théodoric.

Placidie avait eu un fils, Valentinien, de son second époux Constance, associé à l'empire. Constance étant venu à mourir en 420, sa veuve bannie de la Cour, se réfugie à Constantinople. Honorius succombant à son tour à Ravenne le 15 août 423, un arien, du nom de Jean, est proclamé empereur en Italie. Théodose II, fils et héritier d'Arcadius, fait renverser l'usurpateur par ses troupes, et proclame son cousin Valentinien III, sous la régence de sa mère (424).

Le comte Boniface appelle les Vandales. — Un des principaux auteurs de la restauration de Valentinien III était le comte Boniface. En récompense de ses services, le comte avait reçu de Placidie le gouvernement de l'Afrique, qu'il avait pacifiée. Desservi par le patrice Aétius auprès de la régente et destitué, il se déclare indépendant de Rome. Ayant à résister en 427 à deux armées romaines envoyées contre lui, repoussé de Carthage, attaqué d'autre part, par les Berbères, lesquels profitant des divisions régnant chez les Romains s'étaient empressés de se mettre en révolte, Boniface qui avait épousé lors d'une récente ambassade en Espa-

gne une princesse vandale du nom de Pélagie, se proclame arien, et appelle à son aide le roi des Vandales, auquel il promet pour prix de son concours, les trois Maurétanies : c'est-à-dire, tout le pays compris entre l'Océan Atlantique et l'Ampsaga, à la condition qu'il gardera pour lui le reste de l'Afrique. Les Vandales se sentant impuissants à résister aux armes des Wisigoths qui les pressaient déjà, ne manquèrent pas de profiter de l'occasion offerte de passer dans cette riche Afrique dont la réputation de fertilité excitait depuis longtemps leur convoitise.

Genséric passe en Berbérie. — Au mois de mai 429, les Vandales conduits par leur roi Genséric, avec leurs alliés, Alains, Suèves, Goths et autres barbares, au nombre de quatre vingt mille guerriers qui traînaient à leur suite des femmes et des enfants, traversent le détroit sur les vaisseaux mis à leur disposition par le comte Boniface.

Accueillis par les Berbères en libérateurs, les Vandales se rendent bientôt maîtres des Maurétanies ; et, franchissant l'Ampsaga, envahissent la Numidie, où les Berbères les appellent. Boniface réconcilié avec Placidie qui a appris la fourberie d'Aétius, veut renvoyer en Espagne au prix de sommes énormes ses dangereux alliés ; mais il était trop tard, le pays leur plaisant, ils voulaient y rester. Cherchant alors à barrer la route aux envahisseurs, Boniface les attend aux environs de Calama (Guelma) (430). Battu, il se réfugie à Hippone où il est assiégé. L'empereur Théodose II, effrayé des progrès des Vandales, envoie à Boniface un secours commandé par son général Aspar. Les deux chefs romains réunissant leurs forces, livrent bataille à Genséric, qui les défait complètement. Aspar se rembarque, et Boniface encore défait dans une sortie, retourne en Italie où il devait périr en 432 de la main d'Aétius. Hippone capitule et les Vandales la livrent au pillage (431). L'évêque Augustin enfermé dans Hippone y avait succombé en 430.

D'Hippone, Genséric traite avec les Romains qui lui laissent la libre possession des pays occupés, moyennant le paiement d'un tribut. Rompant le traité en 439, il va s'emparer de Carthage qu'il choisit pour sa capitale. Les navires vandales vont alors ravager les côtes des îles Baléares, de la Sardaigne, de la Corse, de la Sicile et même de la Grèce.

Les empereurs chrétiens, tout aussi insatiables que leurs.

prédécesseurs idolâtres, n'avaient pas amélioré le misérable état des populations des provinces sur lesquelles s'appesantissait le fisc impérial exigeant, en outre des impôts de capitation, ceux mis sur les biens, sur l'industrie, sur le travail des laboureurs, augmentés encore d'impôts supplémentaires que les contribuables, impuissants à acquitter leurs taxes excessives, devaient souvent payer de la torture. Aussi les indigènes tenant pour les Vandales, desquels ils espéraient des modifications heureuses à l'ancien ordre de choses, n'étant plus contenus par les colons romains ; en haine d'une domination qui avait pesé sur eux pendant plus de cinq siècles sans avoir jamais rien fait pour assurer leur sort, les sortir d'esclavage, commirent à cette époque d'horribles dévastations. Les fermes opulentes furent saccagées, les campagnes ravagées et les villes, privées de leurs défenseurs, pillées de fond en comble. La première moitié du v[e] siècle n'était pas écoulée, que l'élément latin avait presque entièrement disparu de l'Afrique berbère.

Administration vandale. — Genséric organisant sa conquête, divisa son empire en cinq provinces :

Bysacène.
Numidie.
Abaritane (est de Théveste).
Gétulie.
Zeugitane, ou Consulaire.

Recrutant de nombreux indigènes, il en forme des cohortes auxiliaires de ses troupes.

Puis, partageant les terres en trois catégories, il donne à ses fils Hunéric et Genzon, les biens ayant appartenu aux nobles et aux riches ; aux soldats, avec obligation de service militaire, les territoires de la Bysacène et de la Zeugitane ; le reste du pays fut laissé aux Berbères, auxquels Genséric, qui avait aboli les ordonnances et supprimé les registres administratifs des Romains, fit remise de l'impôt. Si la conquête vandale avait anéanti la colonisation latine, elle avait profité à la population indigène, laquelle remise en possession d'une partie des terres, s'acheminait vers la constitution de sa nationalité.

Evénements en Europe. — Les Huns, revenus en Europe, campés dans la Hongrie, avaient étendu leur domination de la Scythie à la Scandinavie et soumis à leurs lois les Ostro-

goths, les Bulgares et les Gépides. Leur roi Attila avait contraint Théodose II à lui payer tribut. A l'instigation de Genséric qui lui offrait de détruire à eux deux l'empire d'Occident ; jaloux d'autre part de châtier les Wisigoths, anciens sujets des Huns, dont les rois gouvernaient brillamment à Toulouse, Attila envahit la Belgique, pénètre en Gaule qu'il met à sac jusqu'au Jura ; franchit l'Yonne à Auxerre, et va mettre le siège devant Orléans.

Le patrice Aétius chargé par Valentinien III de défendre la Gaule contre l'invasion, fait appel aux Wisigoths, aux Burgondes et aux Franks qui, partis de la Germanie se sont en 448 avancés sur la Somme. L'armée des alliés paraissant devant Orléans, Attila lève le siège et se met en retraite. Atteint dans les champs catalauniques, entre Méry-sur-Seine et Châlons-sur-Marne, le roi des Huns essuie une sanglante défaite et rentre en Germanie (451). Les Wisigoths avaient décidé du succès des alliés. Leur roi Théodoric frappé mortellement, son fils Thorismond l'avait glorieusement vengé. Attila meurt pendant une campagne dans la Haute Italie (452) et son empire tombe avec lui.

Prise de Rome par Genséric. — L'empereur Valentinien III jaloux de la gloire d'Aétius, le tue de son épée (454) ; mais il est assassiné à son tour par ses officiers ; et Pétrone Maxime, chef de la conspiration, prenant le titre et la place de l'empereur, contraint sa veuve Eudoxie à l'épouser (455).

Eudoxie pour se venger du meurtrier de son époux, fait appel aux Vandales, leur promettant de leur faciliter la conquête de Rome.

Au mois de juin 455, Genséric faisant voile pour l'Italie, arrive à l'embouchure du Tibre. Pétrone Maxime abandonné par ses propres soldats qui ne veulent pas défendre un assassin, lapidé dans sa fuite par le peuple, est tué à coups d'épée par les partisans d'Eudoxie. Genséric entré dans Rome sans défense, livre pendant quatorze jours la ville au pillage de ses troupes, et revient à Carthage, emportant sur ses vaisseaux chargés de butin, soixante dix mille captifs, l'impératrice Eudoxie et ses deux filles, dont il donne l'une en mariage à son fils Hunéric ; l'autre était fiancée au sénateur Olybrius, qui s'était enfui à Constantinople avant la prise de Rome.

Guerres entre les Vandales et les Romains. — L'empire

étant vacant, Théodoric II roi des Wisigoths, qui avait succédé à son frère Thorismond, proclame à Arles l'Arverne Avitus, qui fait son entrée à Rome en 456. Genséric faisant partir contre l'Italie une expédition, le patrice Ricimer, fils d'un prince suève et d'une fille de Wallia ancien roi des Wisigoths, se porte avec la flotte romaine au devant des navires vandales, qu'il détruit à la hauteur de l'île de Corse ; puis il va anéantir en Sicile un corps de troupes berbères que Genséric y a fait débarquer.

Avitus se déshonorant par ses dérèglements, Ricimer soulève le sénat, livre bataille aux troupes de l'empereur, s'empare de sa personne, et le fait ordonner évêque de Plaisance (456).

Ricimer gérant pendant un an les affaires de l'empire, proclame en 457 son ami Majorien, officier distingué, sous les ordres duquel il chasse d'Italie en 458 une armée de Vandales et de Berbères qui vient d'y débarquer.

Sous l'impression de cette attaque, Majorien se décide à aller en personne porter la guerre dans l'empire vandale. Ayant organisé une formidable expédition, il passe les Alpes en hiver, arrive à Arles où il a donné rendez-vous aux garnisons de la Gaule, culbute les Wisigoths qui lui barrent la route, force leur roi Théodoric II à entrer dans son alliance, franchit les Pyrénées et arrive à Saragosse, où il forme ses légions (459). Trois cents vaisseaux de charge rassemblés dans le port de Carthagène étaient préparés au transport de l'armée. Genséric qui a vainement fait demander la paix à l'empereur, achète sur la flotte romaine des traîtres parmi les officiers goths commandant les navires, qui livrent aux Vandales la plupart des vaisseaux ; et Majorien privé de moyens de transport, doit reprendre le chemin de la Gaule, où il reçoit, à Arles, des envoyés du roi vandale avec lesquels il traite de la paix (460).

La fin de l'empire romain d'Occident. — Ricimer, auquel Majorien avait refusé le commandement suprême de l'armée destinée à reprendre l'Afrique, complote contre l'empereur, le fait assassiner à Tortone le 2 août 461, et donne la pourpre au Lucanien Vibius Sévérus, homme sans réputation ni valeur personnelle. Les principaux chefs militaires refusant de reconnaître le nouvel empereur, Marcellin commandant en Sicile, va fonder un royaume indépendant en Dalmatie et

Egidius chef de l'armée cantonnée dans la Gaule, se fait proclamer roi par un parti de Franks.

Vibius Sévérus qui ne gouvernait plus que sur l'Italie, la Provence et l'Auvergne, mourait en 465.

Le Wisigoth Euric qui a fait mettre à mort son frère Théodoric II et qui s'est fait élire en 465, chasse les garnisons romaines de la Péninsule ibérique.

Ricimer disposant à Rome du pouvoir, administre seul les affaires publiques pendant dix-huit mois, constamment occupé à résister aux excursions permanentes des Africains. Il préparait une nouvelle expédition contre l'empire vandale, quand les Romains, fatigués de sa dictature, s'adressent à Léon empereur d'Orient, qui leur envoie un de ses officiers nommé Anthémius (467). Ricimer n'osant entrer en lutte avec Léon, accueille Anthémius qui lui donne une de ses filles en mariage. Brouillé avec son beau-père, il va s'établir à Milan, où il s'entoure de nombreux partisans. En 472, il fait proclamer empereur le sénateur Olybrius, gendre d'Eudoxie, revenu de Constantinople, défait les troupes d'Anthémius rentre dans Rome le 11 juillet 472, et fait mettre à mort le protégé de Léon.

Ricimer succombant à la maladie le 18 août de la même année, Olybrius mourait deux mois après.

Le Burgonde Gondebaud, neveu de Ricimer, proclame à Ravenne le 5 mars 473 un nommé Glycérius. L'empereur Léon qui ne reconnaît pas cet avènement revêt de la pourpre Julius Népos, neveu de Marcellin roi des Dalmates. Le nouvel empereur accueilli par les Romains, dépose Glycérius et le fait ordonner évêque de Salone (474).

Népos ayant cédé l'Auvergne aux Wisigoths, le patrice Oreste qui le renverse du trône, ne voulant pas prendre pour lui le titre d'empereur, le donne à son jeune fils Romulus, que les Romains surnommèrent Augustule (475).

Odacre, roi des Hérules, part de la Pannonie et entreprend la conquête de l'Italie. Oreste essaie de lui résister. Repoussé en rase campagne, il est obligé de s'enfermer dans Pavie que les barbares emportent. Il a la tête tranchée et Romulus Augustule se dépouille de la pourpre.

Odoacre dédaignant la couronne impériale et supprimant le titre d'empereur, se proclame roi d'Italie. Distribuant aux Hérules les deux tiers de la Péninsule, il traite avec Genséric et partage avec lui la Sicile. L'empire romain d'Occident n'existait plus (476).

Le Vandalisme. — Ne disposant pas de troupes d'infanterie assez nombreuses pour tenir garnison dans les places fortes laissées en Berbérie par les Romains ; ne voulant pas d'autre part voir les Berbères se servir de ces forteresses contre lui comme lieux de refuge, Genséric dont l'armée était presque entièrement composée de cavalerie, ordonna leur démantèlement, ne laissant fortifiées avec Carthage sa capitale, que quelques villes du littoral, d'où partaient ses navires.

Chaque année, au printemps, le roi vandale faisait sortir des ports de son empire des expéditions qui débarquant des troupes sur les côtes de Sardaigne, de Corse et de Sicile, ravageaient ces contrées, en détruisaient les villes et ramenaient à Carthage leurs habitants captifs. Attaquant l'empire d'Orient, il allait dévaster l'Illyrie, la plus grande partie du Péloponèse, de la Grèce et des îles de l'Archipel, et faisait opérer des descentes jusqu'en Asie Mineure.

L'empereur Léon Ier voulant venger l'empire d'Orient des outrages reçus des Vandales, avait envoyé contre eux une flotte de six cents vaisseaux appuyée par une armée mise en marche par l'Egypte.

La flotte avait jeté l'ancre sous le promontoire de Mercure, quand Genséric prétextant des offres de soumission, obtient une trêve, au cours de laquelle il lance pendant la nuit par un vent favorable, un nombre considérable de barques chargées de matières inflammables, qui vont incendier les navires byzantins. L'armée qui était arrivée dans la Cyrénaïque, dût se mettre en retraite (470).

En 746 l'empereur d'Orient, Zénon, reconnaissait à Genséric la libre possession des pays occupés par les troupes vandales.

Les successeurs de Genséric. — Genséric meurt plein de gloire en janvier 477. Son fils Hunéric qui lui succède, se donne tout entier aux questions religieuses. Ayant imposé l'arianisme à ses sujets, il persécute les orthodoxes, dépouillant de leurs biens, martyrisant ou envoyant en exil ceux qui persévéraient dans la foi catholique.

Les Berbères qui n'avaient pas accepté l'arianisme, religion de leurs conquérants, se voyant à nouveau dépossédés, se soulèvent en masse. Sous la conduite de propriétaires ruinés, d'anciens officiers demeurés catholiques, ils se ruent sur les régions occupées par les populations d'origine vandale, refaisant le désert. Hunéric qui voit bientôt sa puissance ré-

duite aux régions littorales de la Proconsulaire et de la Numidie, insensible à la ruine de ses Etats, rassemble en 484 un concile à Carthage, où il fait confirmer la remise de toutes les églises d'Afrique aux ariens, mesure qui ne peut être appliquée qu'à Carthage, Cæsarea, Tipaza et dans quelques autres villes maritimes.

Hunéric étant mort en décembre de la même année, laissait le trône à Gondamond, fils de son frère Genzon, lequel continuant tout d'abord à persécuter les catholiques, finit par leur restituer en 487 leurs églises et leurs biens. Mais les Berbères jaloux de leur indépendance, continuent la lutte contre l'empire vandale, ce qui oblige Gondamond, pour s'assurer la paix avec les Ostrogoths maîtres de l'Italie, à céder la Sicile à leur roi Théodoric, qui lui donne en mariage sa sœur Amalafride. En 520, il voit une de ses armées détruite aux environs de Tripoli par les Berbères réunis sous le commandement de leur chef Gabaon.

Les Ostrogoths. — La partie de la nation gothique désignée sous le nom d'Ostrogoths ou Goths de l'Est, était restée sous le joug des Huns, alors que les Wisigoths, sous Alaric et ses successeurs, établissaient glorieusement leur domination sur les provinces occidentales de l'empire. Après la retraite des Huns, Marcien, empereur d'Orient, avait cédé aux Ostrogoths toute la Pannonie (452). Leur roi Théodoric, nommé patrice par l'empereur Zénon, ayant obtenu du souverain byzantin l'autorisation de conquérir l'Italie sur les Hérules d'Odoacre, se mettait en campagne vers la fin de l'année 488. Les Bulgares et les Gépides lui barrant le chemin, il les culbute et entre en Italie au mois de mars 489, repousse les Hérules sur les bords de l'Isonzo ; les défait une seconde fois dans les plaines de Vérone, et force Odoacre à s'enfermer derrière les marais et dans la ville de Ravenne.

Dans son quartier général de Pavie où il s'est fortement retranché, Théodoric reçoit des renforts d'Alaric II roi des Wisigoths, qui a succédé en 485 à son père Euric, avec lesquels il va assiéger Odoacre dans Ravenne. Le siège se prolongeant, Rome et la plupart des villes de l'Italie se donnent aux Ostrogoths.

Cédant à la famine, Odoacre capitule et Théodoric entré dans Ravenne le 5 mars 493, prend le titre de roi des Goths et des Romains. Il souille sa victoire par le meurtre d'Odoacre et le massacre des Hérules par milliers.

Ayant choisi pour capitale la ville de Vérone, où l'empereur d'Orient Anastase lui envoie les insignes impériaux, Théodoric distribue à ses Goths le tiers des terres de l'Italie, laissant le reste aux anciens habitants, les Hérules exceptés ; administre sagement ses Etats ; et l'Italie, où il s'efforce d'établir la fusion complète entre les Goths et les autochthones, reprend bientôt sous son gouvernement son ancienne splendeur.

Théodoric épouse une sœur de Clovis, roi des Franks, et donne une de ses filles en mariage à son parent et allié Alaric II.

Les Wisigoths refoulés en Espagne. — Toulouse, capitale des Wisigoths, était alors un centre qui surpassait en civilisation et en puissance Constantinople. La collection des lois des Goths parvenue jusqu'à nous, indique le degré d'avancement de ces populations au moment où l'influence romaine disparaissait de l'Occident. Les catholiques tout puissants en Orient, jaloux des ariens, chargèrent le clergé catholique toléré dans les Gaules par les chefs ariens, de faire échec à ces adversaires religieux.

Le roi des Wisigoths ayant eu des difficultés avec le clergé catholique de son royaume, les évêques s'adressent à Clotilde épouse de Clovis, qui a amené le roi des Franks, jusqu'alors païen, à adopter le catholicisme après sa victoire de Tolbiac sur les Alamans (496) ; et la reine des Franks décide son époux à entreprendre, au nom de la religion, la conquête du royaume Wisigoth.

Au mois de mars 507 les Franks passant la Loire, envahissent les Etats d'Alaric, qui leur présente la bataille à Vouillé près de Poitiers. L'action vigoureusement engagée des deux côtés, Alaric II chargeant à la tête de ses escadrons s'était déjà fort avancé dans les rangs des soldats de Clovis qui pliaient, quand il est tué au fort de la mêlée. Ses troupes se débandent et cèdent devant les Franks, qui se répandent dans les Etats Wisigoths, dont ils saccagent les plus riches cités : Rodez, Albi (507), Bordeaux, Toulouse (508). Thierry, fils de Clovis, aidé des Burgondes, assiégeait dans Arles le jeune Amalaric fils d'Alaric II, quand arrivent les Ostrogoths d'Italie, envoyés par leur roi Théodoric au secours de son petit-fils et allié, qui font lever le siège aux troupes de Thierry. Grâce à l'appui des Ostrogoths, les Wisigoths conservè-

rent Carcassonne et la Septimanie ; mais Alaric désormais privé de Toulouse, dût transporter à Tolède la capitale de son royaume. Théodoric garda pour lui la Provence (508).

Maître de toute l'Italie, de la Provence, de la Sicile, de la Dalmatie et de l'Illyrie, Théodoric universellement respecté, mourait en 526, laissant son empire à son petit-fils Athalaric, alors âgé de huit ans, sous la régence de sa mère Amalasonthe.

Amalaric gardait encore en Gaule la Septimanie, avec le Rouergue, le Velay et le Gévaudan. Arien convaincu, il voulait obliger sa femme Clotilde, fille de Clovis, à embrasser sa croyance. La reine fait appel à ses frères, Childebert, Théodebert, Clotaire et Clodomir, qui enlèvent aux Wisigoths toutes leurs possessions en Gaule, et les repoussent en Espagne après la mort d'Amalaric, tué dans cette campagne (531). L'Ostrogoth Theudis, élu roi des Wisigoths, pût protéger la Péninsule de l'invasion des Franks.

Le dernier roi vandale. — Hildéric, fils d'Hunéric, qui avait succédé en 523 à Trasamond, s'attachant à réconcilier les catholiques avec les ariens, avait convoqué en 524 à Carthage, un nouveau concile où on ne pût s'entendre.

Anastase, empereur d'Orient, était mort en 518. Un officier, nommé Justin, élu à l'âge de 68 ans, avait associé à l'empire son neveu Justinien, qui lui succéda en 527. Hildéric ayant à résister aux Berbères soulevés ; en lutte d'autre part avec les adhérents des schismes qui divisaient son royaume, désirant s'assurer un appui, fait hommage de vassalité à Justinien. Elevé à la cour d'Orient, où lui donnait accès sa qualité de petit-fils de Valentinien III, Hildéric avait été le compagnon de jeunesse du nouvel empereur, qui avait gardé pour lui les sentiments d'une tendre amitié.

Les Berbères, sous le commandement de leur chef Antallas, continuaient la guerre ; les armées vandales étaient partout repoussées, et il ne restait plus à Hildéric en 530, que les forteresses du littoral, derrière les murs desquelles les débris de ses troupes s'étaient réfugiées.

Gélimer, petit-fils de Genzon, chargé de combattre les Berbères, ayant obtenu sur eux quelques avantages, traite avec leurs chefs, se fait proclamer par les soldats des deux armées en 531, entre à leur tête à Carthage, et jette Hildéric en prison.

L'empereur Justinien ayant vainement réclamé la mise en liberté du roi vandale, son vassal et ami, se décide à soumettre l'Afrique.

CHAPITRE VIII

OCCUPATION BYZANTINE

EXPÉDITION DE BÉLISAIRE EN AFRIQUE. — EVEIL DE L'INDÉPENDANCE BERBÈRE. — CAMPAGNE DE BÉLISAIRE EN ITALIE. — EVÉNEMENTS D'AFRIQUE. — PROPAGATION DU MOSAÏSME EN BERBÉRIE. — CAMPAGNE DE JEAN TROGLITA. — LES BYZANTINS EN ESPAGNE. — AFFAIBLISSEMENT DE L'AUTORITÉ BYZANTINE EN AFRIQUE. — AVÈNEMENT D'HÉRACLIUS. — LES BYZANTINS CHASSÉS D'ESPAGNE. — LES WISIGOTHS DESCENDENT EN TINGITANE. — LES HÉRÉSIES DANS L'EGLISE CHRÉTIENNE.

Expédition de Bélisaire en Afrique. — Le thrace Bélisaire, général de Justinien, investi du commandement de l'expédition byzantine, part de Constantinople dans l'été de 533 avec une flotte de cinq cents bâtiments portant seize mille hommes de troupes. Débarqué au mois de juillet à Caput Vada au fond du golfe de Gabès, il traverse Leptis et Hadrumète, reçoit la soumission des populations berbères de la région joyeuses d'accueillir une intervention militaire faisant une diversion hostile aux conquérants vandales, et marche sur Carthage. A la nouvelle du débarquement de l'armée byzantine, Gélimer commence par faire égorger, avec Hildéric, ce qui restait des mâles de sa famille, et se porte au devant des troupes de Bélisaire, qui lui infligent auprès de Décimum deux sanglantes défaites, qui ouvrent aux Byzantins les portes de Carthage, ville qui renfermait alors deux cent mille habitants (septembre 533).

Ayant reçu de Sardaigne un secours important amené par son frère Tzazon, Gélimer qui a fait appel à toutes ses res-

sources, se trouvant à la tête de forces considérables, se remet en campagne. Bélisaire lui présentant la bataille près de Tricamara, le met en complète déroute. Le butin fut immense : Les dépouilles de la Sicile, de l'Italie et de la Grèce ; celles de Carthage et de l'Afrique ; l'or et l'argent amassés pendant un siècle par la nation vandale dans un pays, qui sans avoir besoin de marchandises étrangères, nourrissait les nations voisines par son inépuisable fertilité, échurent en partage aux vainqueurs.

Les Vandales n'avaient pas laissé dans l'intérieur du pays une place fortifiée. Gélimer poursuivi, ne trouvant pas de forteresse où il puisse essayer de reconstituer ses forces dispersées, s'enfuit au mont Papua, sur les confins de la Numidie, à l'ouest de Milève, d'où il espérait pouvoir gagner l'Espagne et se réfugier auprès du roi des Wisigoths Theudis, qui lui avait envoyé des navires placés sous le commandement de son général Agila ; mais bloqué dans sa montagne, traqué, manquant de tout, réduit à la famine, il finit par se rendre au bout de quelques mois au général byzantin Pharas, pendant que Bélisaire donnait la chasse aux navires wisigoths (534).

Bélisaire ayant soumis à l'autorité byzantine les îles Baléares, celles de Corse et de Sardaigne, rappelé par l'empereur, s'embarque avec son prisonnier, laissant le commandement de l'armée au général Salomon, désigné pour lui succéder en Afrique. Les Berbères apprenant son départ, commencent à se soulever ; Bélisaire, auquel on a fait part de cette prise d'armes au moment où il sortait du port de Carthage, doit renvoyer à terre une partie des gardes qu'il ramenait avec lui. Il reçut à Constantinople les honneurs du triomphe, dont aucun général n'avait été honoré depuis le règne d'Auguste.

Justinien comble de richesses les filles d'Hildéric et les descendants d'Eudoxie, donne à Gélimer un grand domaine en Galatie et forme avec les prisonniers vandales cinq corps de cavalerie qu'il envoie en Asie.

Les successeurs de Genséric n'avaient pas tenu compte de la race autochthone ; aussi, les Vandales qui n'avaient pas été exterminés, demeurés sans appui, leur nationalité détruite, finirent par se confondre dans la masse de la population, où ils disparurent.

Eveil de l'indépendance berbère. — L'empereur Justinien cherchant à redonner à l'Afrique placée sous le gouvernement d'un préfet du prétoire, l'ancienne organisation des Romains, négligea, comme ses prédécesseurs, de tenir compte de l'élément autochthone. Les Berbères qui avaient réoccupé les territoires abandonnés par les colons romains et vandales, désireux de conserver la jouissance de leurs terres, sentant la nécessité de se grouper enfin en corps de nation, se resserrent à présènt, s'unissant contre l'occupation étrangère. Ils ont des rois : Antallas en Byzacène ; Yabdas dans l'Aurès ; Massinas en Maurétanie, qui se déclarent indépendants de l'autorité byzantine, à laquelle ils se proposent de disputer la possession de leur pays. A peine Bélisaire avait-il quitté le sol de l'Afrique, qu'ils coururent aux armes.

Campagne de Bélisaire en Italie. — Athalaric, successeur de Théodoric, étant mort en Italie en 533, sa mère Amalasonthe avait pris pour époux son cousin Théodat, avec lequel elle partageait le pouvoir. Théodat voulant gouverner seul, fait enlever sa femme et l'enferme dans une forteresse du lac Bolséna, en Toscane, où il la fait égorger dans son bain. Les Ostrogoths irrités du meurtre de la fille de leur grand roi, s'adressent pour la venger à Justinien, lequel saisissant l'occasion de recouvrer l'empire d'Occident, confie à Bélisaire la mission de lui conquérir l'Italie.

Salomon qui avait remplacé Bélisaire dans le commandement des troupes en Afrique, a d'abord à lutter en 535 contre les contingents des chefs berbères, qui ayant surpris les postes byzantins placés dans l'intérieur du pays, les ont partout enlevés. Sortant de Carthage à la tête des troupes disponibles, le général byzantin remporte tout d'abord quelques succès sur Yabdas qui se retire dans l'Aurès, où Salomon le suit ; mais ses propres soldats qui refusent d'aller plus loin, s'étant mutinés et ayant proclamé pour chef l'un d'entre eux nommé Stozas, il revient en hâte à Carthage, d'où il gagne Panorme, où l'expédition envoyée de Constantinople contre l'Italie vient d'arriver (536). Apprenant de Salomon ce qui se passe en Afrique, Bélisaire quitte aussitôt la Sicile avec une centaine de ses gardes, arrive à Carthage où il rassemble deux mille hommes sur la fidélité desquels il peut compter, marche contre les rebelles, s'empare de leur camp

de Membresa et les met en déroute. Ayant ensuite arrangé les affaires aussi bien qu'il le peut, il repart aussitôt. A peine était-il éloigné que les rebelles de Stozas reprenaient l'avantage.

Bélisaire revenu d'Afrique, traverse la Sicile, rejoint ses troupes à Messine, débarque à Reggio et s'empare de Naples. Théodat qui a fui jusqu'à Rome, est égorgé par ses soldats qui portent au pouvoir Vitigès, commandant des troupes de Campanie.

Justinien avait fait alliance avec les princes Franks, sur le concours desquels il espérait pouvoir compter pour enlever l'Italie aux indignes successeurs de Théodoric. Vitigès, pour obtenir la neutralité de ces mêmes princes, leur cède toutes les possessions des Ostrogoths en Gaule.

Bélisaire maître de l'Italie méridionale, marche sur Rome, dont les habitants lui ouvrent les portes (537). Vitigès vient l'y assiéger. Le siège dure une année, à la suite de laquelle des renforts lui étant parvenus de Constantinople, Bélisaire peut repousser l'ennemi et conquérir l'Italie (539).

Evénements d'Afrique. — Pour réduire Stozas, Justinien envoie en Afrique son neveu Germain, lequel arrivé avec une simple escorte, voit bientôt venir à lui un grand nombre de soldats qui avaient embrassé le parti du rebelle. Germain mis à leur tête, attaque Stozas, qui abandonné par les Berbères, ses troupes dispersées, se réfugie en Maurétanie (538).

Germain rappelé en 539 à Constantinople, est remplacé par Salomon revenu en faveur auprès de Justinien. Salomon ayant fait alliance avec Antallas, parcourt l'Aurès, le Zab, le Hodna, la région de Sitifis ; et, poussant jusqu'à la Mina, relève sur sa route les remparts des anciennes cités démantelées par les Vandales. De retour à Carthage, il fait jouir le pays durant quelques années d'une période de calme, pendant laquelle les colons grecs qui suivaient ses armées, s'établirent sous la protection des garnisons laissées dans les nouvelles places. Les indigènes des environs de Tripoli, les Louata, s'étant mis en révolte en 543, Antallas qui avait fait défection s'étant joint aux insurgés, la révolte gagna bientôt de la Tripolitaine jusqu'à la Numidie. Salomon entré en campagne avec des forces insuffisantes, surpris et enveloppé, est défait et tué en 545 aux environs de Theveste.

Propagation du mosaïsme en Berbérie. — Quand les Van-

dales envahirent l'Afrique, les juifs surent servir leurs intérêts politiques et religieux aux dépens de ceux des catholiques à nouveau persécutés ; et, pendant un siècle, ils centralisèrent tout le commerce, faisant passer entre leurs mains la fortune du pays.

Lorsque les Byzantins eurent fait disparaître l'autorité vandale, les juifs étaient devenus si nombreux et si embarrassants, que les généraux grecs, convertissant leurs synagogues en églises, durent les obliger à embrasser le christianisme.

Mais ces conversions acceptées pour les intérêts du moment, ne furent pas de longue durée ; et le prosélytisme mosaïque, en raison inverse de l'affaiblissement de l'autorité byzantine, s'étendit alors dans toute la Berbérie où, vers la fin du VIe siècle, un certain nombre de tribus ayant abandonné le christianisme qui n'avait pas amélioré leur sort, pratiquaient la religion juive, pendant que d'autres, retournées à l'idolâtrie des premiers âges, adoraient des fétiches ou des astres.

Campagne de Jean Troglita. — Sergius, neveu de Salomon, nommé après la mort de son oncle au gouvernement de l'Afrique, ne pouvant se maintenir contre les incursions des Berbères d'Antallas renforcés des soldats de Stozas revenu de la Maurétanie, voit ses troupes repoussées près de Sicca-Veneria, dans un combat où Stozas trouve la mort. Bloqué par les Berbères dans Carthage, Sergius rappelé par l'empereur en 546, est remplacé par Jean Troglita, officier distingué ,qui avait déjà servi en Berbérie sous les ordres de Bélisaire et de Germain.

Troglita débarqué à Caput-Vada avec très peu de monde, se porte près de Carthage, recueille dans son camp les soldats de Sergius dispersés depuis la défaite de Sicca-Veneria, puis il livre bataille aux Berbères d'Antallas, les met en pleine déroute et débloque Carthage. Défait l'année suivante dans une expédition contre les Berbères de la Tripolitaine et contraint à se réfugier derrière les remparts de Laribus, Jean Troglita qui a fait alliance avec Yabdas et les chefs berbères ennemis d'Antallas, réunit sous ses ordres une armée respectable, à la tête de laquelle il revient vers le nord, rencontre dans la plaine les contingents berbères qu'il disperse, et reçoit dans Carthage la soumission d'Antallas (548).

Les Byzantins en Espagne. — Theudis, roi des Wisigoths,

assassiné en 548, son général Theusidèle qui venait de faire lever le siège de Saragosse à Childebert roi de Paris, et l'avait repoussé derrière les Pyrénées, est porté au pouvoir. Assassiné à son tour après deux ans de règne, les conspirateurs divisés en deux camps, élisent Agila et Athanagilde, qui se livrent entre eux de sanglantes batailles. Athanagilde rappelant à Justinien que son compétiteur Agila a commandé la flotte envoyée par Theudis au secours de Gélimer, sollicite le concours de l'empereur, qui lui envoie une armée commandée par le patrice Libérius. Agila vaincu, est mis à mort par ses officiers (544). Athanagilde maître de la couronne, veut renvoyer ses alliés ; mais les Byzantins qui avaient l'ordre de rester en Espagne, s'approprient l'Andalousie et la Lusitanie. Athanagilde puni d'avoir appelé les étrangers, doit soutenir contre eux des guerres longues et acharnées. Sa fille Galswinde, qu'il avait unie à Chilpéric roi de Soissons, était morte peu de jours après son mariage, assassinée par Frédégonde. Une autre de ses filles, Brunehilde, plus connue sous le nom de Brunehaut, épousa Sigebert roi d'Austrasie. Athanagilde succombant à Tolède en 567, Leuva élu à sa place, se réserve les provinces de la Gaule et donne l'Espagne à son frère Léovigilde, qui épouse Gowsuinde, veuve d'Athanagilde, chasse les Byzantins de Malaga, et s'empare de Cordoue, qui s'était proclamée ville libre pendant les démêlés entre Athanagilde et Agila. Leuva mourant bientôt après, Léovigilde demeure seul maître du royaume wisigoth.

Affaiblissement de l'autorité byzantine en Afrique. — Jean Troglita peut maintenir encore pendant une vingtaine d'années la domination byzantine en Afrique, domination réduite aux villes fortes de la province et de la Numidie. L'empereur Justinien était mort, et ses successeurs, Justin (565), Tibère (578), Maurice (582), trop occupés à défendre l'empire contre les Perses et les Barbares qui l'attaquaient de tous les côtés, se voyaient obligés de négliger l'Afrique. Constantinople était trop loin pour contenir les Berbères qui avaient, en partie, reconquis leur indépendance ; et les gouverneurs byzantins ne se maintenaient plus, derrière les remparts de leurs forteresses, que grâce à l'appui trouvé à prix d'argent chez les tribus campées dans leur voisinage.

Les campagnes ruinées, les forêts incendiées ; le pays autrefois si fertilisé ne présentait plus qu'une immense soli-

tude. Depuis longtemps déjà les colons grecs opulents s'étaient réfugiés en Sicile et à Constantinople ; et les Roums qui restaient avaient dû se mêler avec les indigènes. Les Berbères devenus pour la plupart idolâtres ou juifs, le christianisme n'avait plus en Afrique, à part ce qui restait de Grecs dans les villes fortifiées, que de rares adhérents.

Maitres de tout le pays, les Berbères viennent en 597 mettre le siège devant Carthage, où commande le gouverneur Gennadius, lequel feignant de traiter avec eux, leur envoie des vivres et du vin, et profite de ce qu'ils sont plongés dans les festins pour les attaquer à l'improviste et les disperser.

Avènement d'Héraclius. — Les soldats de l'armée du Danube révoltés en 601 contre l'autorité de l'empereur Maurice, prennent pour chef un bas officier nommé Phocas, qui avec eux entre dans Constantinople, se proclame empereur et fait mettre à mort Maurice et ses cinq fils (602). Ignorant et féroce, insolent et ivrogne, Phocas redoutant continuellement des complots contre sa personne, au lieu de préserver l'empire des attaques des Perses qui ravagent les provinces asiatiques, mécontente ses sujets par des mesures rigoureuses prises contre les citoyens des premières familles.

Un des meilleurs généraux byzantins, qui avait servi brillamment sous les règnes de Tibère et de Maurice dans les guerres contre les Perses, Héraclius, nommé quelques années auparavant au gouvernement de l'Afrique, honteux de servir un tyran, supprimant l'envoi des productions du sol à Constantinople, s'était mis en état de révolte (608). Les Byzantins lui dépêchent des envoyés lui offrant la couronne impériale. Héraclius trop avancé en âge pour monter sur le trône, l'accepte pour son fils Héraclius, lequel s'embarquant à Carthage, fait voile pour l'Hellespont, pendant que son cousin Nicétas, mis à la tête d'une nombreuse cavalerie numide, prend la route de terre pour gagner le Bosphore par l'Egypte et l'Asie Mineure.

Héraclius qui a reçu à Abydos les principaux conjurés, est proclamé empereur à Cyzique et va jeter l'ancre devant Constantinople. La population soulevée en sa faveur, assiège Phocas réfugié dans son palais, et le livre à Héraclius qui lui fait trancher la tête sur le tillac de son vaisseau (610). Nicétas ayant soumis les régions traversées à l'autorité du nouvel empereur, arrivait peu après à Constantinople.

Les Byzantins chassés d'Espagne. — Les Wisigoths descendent en Tingitane. — Léovigilde, roi des Wisigoths, ayant chassé les Byzantins de l'Andalousie, partage de son vivant son royaume avec ses deux fils Herménégilde et Récarède. Fixant sa résidence dans la ville de Tolède qui prend le nom de Ville royale, il donne à Herménégilde le territoire de Séville, et à Récarède la Celtibérie.

Herménégilde ayant épousé Ingunde, fille de Brunehaut et de Sigebert, cette dernière qui était fervente catholique, eut de fréquents démêlés avec la reine Gowsuinde demeurée arienne. Herménégilde converti à la croyance de sa femme et brouillé par ce fait avec sa famille, s'allie avec les Byzantins alors réduits au littoral de la Lusitanie, et déclare la guerre à son père et à son frère. Léovigilde repousse les troupes des alliés sous les murs de Séville, où Herménégilde s'enferme. Le siège durait depuis un an, quand le roi de Séville s'échappe et s'enfuit à Cordoue, où il appelle les Grecs.

Léovigilde ayant acheté le général byzantin, Herménégilde incapable de tenir dans Cordoue, se rend à son père qui l'exile à Valence ; mais le révolté qui a repris les armes et demandé le secours des princes catholiques de Gaule, capturé dans un combat, a la tête tranchée (585). Léovigilde ayant cessé de vivre en 586, son fils Récarède, déjà roi de la Celtibérie, était appelé à lui succéder sur le trône de Tolède. Le nombre des catholiques s'étant considérablement accru en Espagne, Récarède, désireux d'être d'accord avec la majorité de ses sujets, réunit un concile à Tolède, où il fait profession de foi catholique (589). Après avoir défait les Byzantins en plusieurs rencontres et réprimé les révoltes des Vascons, il meurt en 601. Son fils, Leuva, est assassiné après deux ans de règne (603). Witéric, son meurtrier, élu à sa place, veut faire revivre l'arianisme. Le peuple se soulève, l'attaque et le massacre dans son palais de Tolède (610). Gundemar, chef du mouvement populaire, combat avec succès les Byzantins, et meurt de maladie à Tolède en 612. Sisebute élu roi, réprime les révoltes des Cantabres et des Asturiens, et repousse au fond de la Lusitanie les Byzantins qui avaient profité des opérations militaires dans le nord de la Péninsule pour envahir la Bétique.

Les Juifs, devenus fort nombreux en Espagne, avaient acquis dans le commerce et dans les prêts d'argent, des fortunes immenses. Monopolisant les denrées de première néces-

sité, ils affamaient les populations. Sisebute, dans l'impossibilité où il se trouvait d'amener ces trafiquants par de bons procédés à modifier leur manière de faire, dût les mettre dans l'alternative de recevoir le baptême ou de quitter la Péninsule. La plus grande partie d'entre eux abandonnant l'Espagne pénétrèrent en Gaule, ou partirent pour l'Afrique. Sisebute empoisonné par son médecin, juif épargné de la proscription (621), son fils Récarède II ne garde la couronne que quelques mois, et est remplacé par Suintila, fils de Récarède I[er]. Après avoir repoussé les attaques des Vascons et des Cantabres, Suintila chasse définitivement de l'Espagne les Byzantins, appelés soixante-dix ans auparavant dans la Péninsule par Athanagilde. Poursuivant les Grecs jusqu'en Afrique, il s'empare de Ceuta et des villes maritimes de la Tingitane que Constantinople ne défend plus, pays dont les territoires réunis sous la domination des rois wisigoths de Tolède, prennent le nom d'Hispania Tranfretane.

Les hérésies dans l'Eglise chrétienne.

A cette époque, un certain nombre de sectes dont nous avons retenu les principales, divisaient les chrétiens :

Dès le premier siècle, le diacre Nicolas avait soutenu que le Christ n'était pas le fils de Dieu le Père. Les *Nicolaïtes*, ses disciples, prétendaient que le créateur lui-même était soumis à la puissance suprême de la déesse Barbelo, mère du dieu Sabaoth, le premier et le dernier dieu. Ils considéraient comme des mythes les dogmes de la religion chrétienne, et méprisaient le mariage.

Au deuxième siècle, Basilide, chef des *Gnostiques*, du grec *gnosis*, « connaissance », « intuition », soutenait que le Christ, dans le sacrifice de la croix, avait pris miraculeusement la forme de Simon le Cyrénéen que les juifs avaient crucifié à sa place. Les *Basilidiens* disaient que Dieu le Père existait par lui-même ; qu'il avait produit l'Esprit, lequel avait créé la Parole, que la Parole avait engendré la Sagesse et la Puissance, dont les Forces, les Princes et les Anges, étaient issus ; que ces derniers ayant asservi l'œuvre divine, Dieu le Père avait envoyé son premier né pour délivrer le monde. L'Esprit s'était alors incarné dans la forme humaine.

Epiphane, disciple de Basilide, prêchait que le règne de Dieu était le règne de la communauté et de l'égalité ; que la

propriété des biens et la distinction des mariages étaient les plus grands fléaux de l'humanité.

Epiphane fut honoré comme un dieu dans l'île de Céphalonie.

Les Gnostiques mêlant les idées orientales et les doctrines chrétiennes, soutenaient que l'humanité pouvait s'abandonner à tous les plaisirs, et que les femmes devaient être communes. Le Christ, pour eux, n'était qu'un fantôme.

En temps de persécution, ils autorisaient les chrétiens à sacrifier aux idoles pour assurer leur tranquillité.

Les *Montanistes* ou Cataphryges, disciples de Montanus, qui adoraient une seule personne dans la Divinité, admettaient les femmes comme prêtresses.

Les *Valentiniens*, disciples de Valentin, condamnaient les livres saints, attribuant aux paroles de l'Ecriture des sens figurés. Ils adoraient trente formes de la Divinité ; autorisaient les plus grandes impuretés, et disaient que personne ne pouvait atteindre à la perfection, qui fut demeuré vierge.

Les *Marcionites* renonçaient au mariage pour ne pas augmenter le nombre des fils de l'humanité.

Les *Tatienites* prétendaient que le commerce des femmes détourne de la prière.

Les *Cassienites*, en haine de la génération, disaient que le Christ n'avait jamais eu que les apparences des parties viriles du corps humain, alors que les Théodociens enseignaient, au contraire, que Jésus-Christ appartenait à la nature humaine.

Praxéas, fondateur du patropassianisme, contestait la distinction des personnes en Dieu.

Au troisième siècle, *Origène* ordonnait à ses disciples la mutilation des eunuques, qu'il pratiqua sur lui-même. Il affirmait que les âmes étaient matérielles, les anges sujets au bien et au mal ; que les démons ne devaient pas être éternellement les ennemis de Dieu ; que les temps ne finiront jamais.

Tertullien, émule d'Origène, fut un propagateur de la doctrine de Montanus.

Sabellius suivant l'hérésie de Praxéas, prétendait que les personnes de la Trinité étaient trois noms représentant une unité. Qu'il n'y avait en Dieu qu'une seule personne, appelée dans le ciel Dieu le Père, sur la terre Jésus-Christ, et dans

les créatures, Esprit Saint ; et que le Père, sous la notion du Fils, était né de la Vierge et avait souffert la mort.

Nepos, chef des *Millénaires*, établissant son opinion sur l'apocalypse de Saint Jean le théologien, disait que Jésus Christ règnerait sur la terre pendant mille ans, après l'accomplissement desquels Satan serait délié pour un peu de temps. Il soutenait en outre : que les saints jouiraient dans le ciel de toutes les voluptés des sens : opinion adoptée plus tard par Mohammed.

Paul de Samosate, protégé de Zénobie, souveraine de Palmyre, enseignant la morale sublime de l'Evangile, négligeait d'instruire ses disciples des dogmes de la religion, prétendant que Jésus Christ était un homme et non un Dieu.

Plotin prêchait que par la seule lumière de la raison, on pouvait s'élever jusqu'à Dieu, qui n'avait ni forme ni essence et qui était indéfinissable par les paroles humaines. Ce docteur est le précurseur du spiritisme.

Manès ou Manichée, chef des *Manichéens*, prétendait qu'il existait dans l'Univers deux principes contraires et coéternels : Dieu et la matière ; la lumière et les ténèbres ; l'un, auteur du bien, l'autre du mal ; l'un procédant du nouveau Testament, l'autre de la Bible.

Il rejetait les Saints Evangiles et se disait le Paraclet (envoyé de Jésus Christ). Il affirmait que le Sauveur n'avait eu que les apparences de l'humanité, et qu'il n'avait point réellement souffert. Il défendait le mariage et blâmait la guerre.

D'après sa doctrine, Jésus Christ était le Soleil ; ce qui le démontrait : c'est qu'il avait révélé sa divinité en plongeant la terre dans les ténèbres le jour de sa mort.

La lune était le séjour de la Trinité, et l'air comme un fleuve sur lequel les âmes des morts étaient transportées à la lumière éternelle.

Les âmes des fidèles passaient dans les âmes des élus et retournaient à Dieu après avoir été purifiées. Les âmes des méchants étaient enfermées dans les corps des bêtes, dans les arbres, dans les plantes ; et les laboureurs étaient considérés par les Manichéens comme des homicides, parce qu'ils détruisaient les plantes parasites, choisies de préférence pour renfermer les âmes des méchants.

Manès défendait de manger de la chair, des œufs ou des fruits, et prohibait l'usage du lait et du vin.

Augustin, de Thagaste, fut manichéen avant de devenir adversaire de la secte.

Au quatrième siècle, avec les hérésies des Donatistes et des Ariens, déjà citées dans cet ouvrage, on compte :

Les *Valésiens*, qui portant à l'excès le zèle de la pureté et reprenant la théorie d'Origène, s'appliquaient la mutilation des eunuques. Ils ne pouvaient manger que de la chair d'animaux ayant subi la même opération.

Les *Lucifériens*, disciples de Lucifer, évêque de Cagliari, qui soutinrent l'arianisme au concile de Sirmium.

Les *Montenses*, donatistes italiens.

Les *Priscillianistes*. — Marc, de Memphis, et son disciple Priscillien, prêchaient les doctrines des Gnostiques et des Manichéens. Priscillien devenu chef d'Eglise, affirmait que les âmes étaient des parcelles de l'essence de Dieu même, placées par Dieu dans les corps pour combattre le mauvais principe. Ne reconnaissant pas la Trinité, il disait que le Père, le Fils et le Saint Esprit étaient le même Dieu, sans aucune distinction réelle des personnes. Sans rejeter l'Ancien Testament, il en expliquait les passages les plus licencieux par de chastes allégories. En haine de la génération, il anathématisait les mariages, prétendant que la chair n'était pas l'œuvre de Dieu, mais l'ouvrage des mauvais anges.

Jovinien, qui niait la virginité de Marie, disait que ceux qui avaient été régénérés par le baptême ne pouvaient plus être vaincus par le démon ; que les vierges avaient moins de mérite auprès de Dieu que les femmes mariées ; que les hommes devaient jouir de tous les biens que leur avait accordés la Divinité.

Au cinquième siècle, *Pélage*, moine de la Grande Bretagne, publia un traité pour démontrer que les forces naturelles de l'homme étaient suffisantes pour obtenir la grâce. Il relevait les droits du franc arbitre, disant qu'on n'avait pas besoin de la grâce de Dieu pour vivre sans péché.

Soutenu par son compatriote le moine Célestius, il fut réfuté à la conférence de Carthage par Jérome et Augustin (416). Les *Pélagiens* finirent par l'emporter au concile de Diospolis, en Palestine.

Les *Chrétiens de Saint Jean*, *Sabians* et *Ebionites*, qui vénéraient le Précurseur et niaient la divinité de Jésus-Christ. Leur religion était un mélange des croyances des Juifs, des Chrétiens et des Persans.

Nestorius, patriarche de Constantinople, refusait à la Sainte Vierge le nom de mère de Dieu, car il était impossible, disait-il, qu'un dieu naisse d'une femme.

Déposé au concile d'Ephèse, ses sectateurs, sous le nom de *Chaldéens*, perpétuèrent sa doctrine. On les appelle encore les chrétiens de Marc Thomé, de l'un de leurs apôtres, appelé aussi Saint Thomas.

Les *Nestoriens* rejetant la nature divine de Jésus Christ, font procéder le Saint-Esprit du Père seul. Ils n'ont que trois sacrements : le Baptême, l'Eucharistie et l'Ordre. Ils n'affichent dans leurs temples qu'une image : la croix. Leurs prêtres peuvent se marier.

Eutychès niait la coexistence en Jésus Christ des deux natures, divine et humaine. Il prétendait que la divinité du fils de Dieu et son humanité n'étaient qu'une seule et même nature : Jésus-Christ étant, d'après les *Eutychéens*, à la fois dieu et homme.

Les *Monothélites* qui parurent au septième siècle, ne reconnaissaient en Jésus Christ qu'une seule volonté. Dieu, disaient-ils, par son incarnation, n'a point reçu la tache originelle. Il a pris seulement la nature de l'homme, ainsi qu'elle fut créée avant que le péché l'eût corrompu.

Le créateur n'ayant pu être créé, ne saurait avoir une ou deux natures.

Ces nombreuses hérésies, souvent combattues et soutenues par les armes, divisaient à ce moment à tel point la chrétienté, que tout était devenu confusion, aussi bien dans l'Eglise que dans l'Etat.

CHAPITRE IX

GROUPEMENT DES BERBÈRES AU VIIe SIÈCLE DE J.C.

GROUPEMENT DES BERBÈRES. — DIVISION DES TRIBUS. — LEUR POSITION.

Débarrassées de la domination étrangère dont elles ont absorbé les divers éléments, les populations berbères, demeurées maîtresses de leurs destinées, se retrouvent alors, divisées en trois groupes :

Le groupe de *Loua* occupant le pays de Barka, la Tripolitaine et le midi de l'Ifrikiya.

Le groupe *Sanhadja*, qui s'étend sur les deux Mag'rebs et leurs déserts, jusqu'au Soudan.

Le groupe *Zenète*, établi dans le Sud, depuis l'ouest de la Tripolitaine jusqu'à la montagne de Titeri, en occupant l'Aurès, l'Ouad-Rir', le Zab méridional et les hauts plateaux du Rached (Djebel-Amour).

Ces groupes se subdivisent ainsi :

1° *Berbères de Loua*

Louata	Sedrata Atrouza Agoura Djermana Mar'ar'a Zenara Mzata
Aourir'a	Maouès Azemmor Keba Mesraï Ouriguen Mendaça Kerkouda Kosmana Oursetif Biata Bel Melila Satate Ourfil Ouacil Mesrata

- Houara issus des Aourir'a
  - Ouergha
  - Kemlan
    - Kici
    - Ourtagot
    - Heiouara
  - Addaça
  - Melila
  - R'arian
  - Zeggaoua
  - Mecellata
  - Medjeris
- Mefouça
  - Azemmor
  - Meskour
  - Metouça
- Nefzaoua
  - R'assaça
  - Meklata
    - Ouriagol
    - Guesnaïa
    - Isliten
    - Dinar
    - Seraïne
  - Merniça
  - Zehila
  - Soumata
  - Zatima
  - Onlhaça
    - Ourtedin
    - Ourfedjouma (Zeggoula)
  - Medjera
  - Ourcif
- Aoureba
  - Ledjaïa
  - Anfaça
  - Nidja
  - Zehkoudja
  - Meziata
  - Reghioua
  - Dikouça

2° *Berbères Sanhadja*

- Ketama
  - Felaça
  - Denhadja
  - Matouça
  - Latana
  - Ouricen
  - Messala
  - Kalden
  - Maad
  - Lehiça
  - Djemila
  - R'asman
  - Massalta
  - Iddjana
  - Zeldoui
  - Hechtioua
  - Istiten
  - Kaucila
  - Sedouikech
    - Seline
    - Darsoun
    - Torghian
    - Moulit
    - Kacha
    - Elmaï
    - Gaïazza
    - Zelam
    - Bouéïra
    - Merouan
    - Ouarmekcen
    - Eïad
    - Meklata
    - Righa
- Zouaoua
  - Medjesta
  - Mellikech
  - Koufi
  - Mecheddala
  - Zérikof
  - Gouzit
    - Menguellat
    - Yenni
    - Guechtoula
  - Koresfina
  - Ouzeldja
  - Moudja
  - Zeglaoua
  - Merana

Senhadja	Metennane	
	Ouennoura'a	
	Othman	
	Mez'ranna	
	Djaàd	
	Telkata	
	Botouïa	
	Aïfaoun	
	Kkalil	
Dariça	Azdadja	Mesguen
	Mecettaça	
	Adjiça	
Faten	Matr'ara	
	Lemaïa	
	Sadina	
	Koumïa	
	Mediouna	
	Mar'ila	
	Matmata	
	Melzouza	
	Kechana	
Zanaga	Douna	
	Botouïa	
	Medjekça	
	Ouartin	Fechtala
		Mechta
		Hamid
		Amran
	Lokaï	
Oursettif	Miknaça	Moualat
		Harat
		Ourflas
		Ourtedous
		Kansara
		Ourifleta
		Ourtifa
	Ourtandja	Sederdja
		Mekceta
		Betâlça
		Kernita

- Oursettif (suite)
  - Augma ou Megma
    - Isliten
    - Toulalin
    - Terin
    - Idjerten
- R'omara ou Ghomara
  - Hamid
  - Melioua
  - Nal
  - Ar'saoua
  - Ou-Zeroual
  - Medjekça
- Berg'ouata
- Masmouda
  - Hergha
  - Hentata
  - Tinemellal
  - Guedmioua
  - Guenfiça
    - Sekçioua
  - Ourika
  - Regraga
  - Hezmira
  - Dokkala
  - Haha
  - Assaden
    - Mesfaoua
    - Mar'ous
      - Dor'ar'a
      - Youtanan
  - Ouazguit
  - Maguer
  - Héïlana
- Heskoura
  - Mestaoua
  - R'odjdama
  - Fetouaka
  - Zemraoua
  - Aïntift
  - Aïnoultal
  - Sekour
- Guezoula
- Lamta
  - Zegguen
  - Lakhès

- Sanhadja au Litham (voile)
  - Guedala
  - Lemtouna
  - Messoufa
  - Outzila
  - Targa (Touareg)
  - Zegaoua
  - Lamta
  - Telkata
  - Mesrata
  - Aoureth
  - Mecheli
  - Dekhir
  - Ziyad
  - Moussa
  - Lemas
  - Fechtal

3° *Berbères Zenètes*

- Ifrene
  - Merendjiça
  - Ouarghou
- Demmer
  - Ournid
    - Berzal
    - Isdourine
    - Sar'mar
    - Itoueft
  - Ourtandine
  - R'arzoul
  - Toufourt
  - Ourgma
  - Zouar'a
- Mag'raoua
  - Ilent
  - Zendak
  - Ourak
  - Ourtezmar
  - Bou-Saïd
  - Ourcifen
  - Lar'ouate
  - Righa
  - Sindjas
  - Ouerra
  - Ourtadjen

Irnïane
Djeraoua
Ouagdiguen
Ouar' mert ou R' omert (Ghomra).
Ouargla ; Zendak.
Ouennamou
Iloumène

- Ouacine issus des **Mag'raoua**
  - Badine
    - AbdelOuad
    - Toudjine
    - Mezab
    - Azerdane
      - Meden
        - Idleten
        - Nemzi
        - Madoun
        - Zendak
        - Oucil
        - Kadi
        - Mamet
      - **Rour'enç**
        - Tigherine
        - Irnaten
        - Mengouch
  - Rached
  - **Beni Merine**
    - Ourtadjen
    - Ouattas

Ces tribus occupent les territoires suivants :

Barka et Tripolitaine

Houar'a, *Aourir'a*	Pays de Barka, sud de la Tripolitaine, Fezzan jusqu'au Djerid.
Louata	Syrtes, de Tripoli à Gabès.
Nefouça	Les montagnes au sud de Tripoli.
Zouar'a, *Ourgma*	des Zenètes *Demmer*, l'ouest de Tripoli.

L'Afrique propre ou Tunisie actuelle

Nefzaoua	Djerid et intérieur de l'Ifrikiya.
Merendjica, *Ouargou*	des Zenètes *Ifrène*, sud de l'Ifrikiya.

La Numidie

Nefzaoua	plaines de l'est.
Djeraoua	Aurès.
Aoureba	nord du Zab
Ifrene, *Mag'raoua*	Hodna, Zab et sud de l'Aurès.
Ourgla, *Ouacine*	Ouad Rir' et Sahara.

Ketâma	la région littorale, de Bône à l'embouchure de l'ouad Sahel, et jusqu'à Constantine et Sétif.

La Maurétaine césarienne

Zouaoua	Massif de la Grande Kabylie.
Senhadja	Le littoral, et une partie du centre de la grande Kabylie jusqu'à l'embouchure du Chélif.
Faten	Font suite aux *Senhadja*, jusqu'à la Moulouïa.
Lemaïa, *Matmata*	Les environs du Guezoul et de l'Ouarensenis.
Mar'ila	La rive droite du Chélif.
Azdadja	des *Dariça*, les environs d'Oran.
Koumïa, *Mediouna*	le nord et l'ouest de Tlemcen.
Adjiça	le sud des *Zouaoua*.

Les hauts plateaux sont occupés par les tribus Zenètes :
Ouemannou et *Houmi*, l'ouest du Hodna.
Ouar'mert, le Rached (Djebel-Amour).
Ournid, l'ouest du Rached.
Irniane, le sud de Tlemcen.

La Maurétanie tingitane

R'omara ou *Ghomara*. La région littorale, de l'embouchure de la Moulouïa à Tanger

Miknaça, *Ourtandja*, *Augma*	la région centrale.
Zenaga	Les premiers contreforts du Grand Atlas.
Matr'ara	vers la limite du Mag'reb central.
Berg'ouata	Littoral de l'Océan, de Tanger à l'embouchure du Sebou.
Masmouda	Tout le versant occidental de l'Atlas, les plaines et le littoral de l'Océan, du Sebou à l'Ouad-Sous.
Heskoura	Les montagnes du Grand Atlas.
Guezoula, *Lamta*	de l'ouad Sous à l'Ouad Deraa.

Grand-Désert

Sanhadja au *litham*, toute la région saharienne, jusqu'au Niger.

Telle était la situation ethnographique de la Berbérie, quand paraissent les Arabes.

LIVRE II

L'ISLAMISME

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DES ARABES. — ETAT DE L'ARABIE A LA FIN DU VIe SIÈCLE AP. J. C.

Origine des Arabes. — Depuis la chute des anciens empires chaldéens, les basses plaines comprises entre le Tigre et l'Euphrate étaient parcourues par des peuples pasteurs d'origine sémitique, vivant de leurs troupeaux.

Une partie de ces peuples remontant vers le XXIIIe siècle av. J. C., la vallée de l'Euphrate, pénètrent en Syrie, d'où repoussés par les Chamites habitant le pays, ils descendent jusqu'en Egypte. Refoulés par les Pharaons de la Xe dynastie, les Sémites reviennent sur leurs pas et peuvent s'établir dans les régions situées à l'ouest de la mer Morte. Devenus fort nombreux et la terre leur manquant, pendant qu'une partie d'entre eux, les Hébreux, descendants d'Héber, formant la souche du peuple juif, demeuraient en Syrie, les autres, désignés sous le nom d'Ammonites, de Moabites, d'Amalécites et de Madianites, se répandaient à l'est de la mer Rouge, dans les régions qui font face à l'Egypte, où ils

se mêlaient aux anciens habitants de la presqu'île arabique, déjà mélangés d'Ethiopiens, d'Egyptiens et d'Indiens.

La légende d'Abraham relate cette migration : « Tharé, « descendant de Sem à la huitième génération, partit de « Our, en Chaldée, avec son fils Ibrahim (Abraham), son « petit-fils Loth, fils de son fils Haran, et sa belle-fille Sarah, « pour aller au pays de Chanaan. Ils s'arrêtèrent à Charan, « où Tharé mourut. Ibrahim parti de Charan avec sa femme « Sarah et son neveu Loth, traversa la terre de Chanaan de « campement en campement, allant vers le Midi. Ils descendi- « rent en Egypte ; mais le Pharaon les fit reconduire en « dehors de ses Etats, et ils remontèrent à l'ouest de la « Syrie où ils s'établirent. L'herbe venant à manquer à « leurs troupeaux par suite de leur grand nombre, ils durent « se séparer. Loth campa dans la plaine du Jourdain et « Ibrahim planta ses tentes dans la vallée de Mambré.

« Sarah, épouse du patriarche, étant demeurée jusque-là « stérile, Ibrahim eut un fils de l'une de ses servantes, « l'Egyptienne Agar. Quatorze ans après, Sarah enfantant « Isaac, sa jalousie fit chasser l'Egyptienne et son fils Ismaël, « qui s'enfuirent au désert de Faran. Ismaël épousa une « fille de l'Yémen et devint le chef d'une grande nation, qui « habita, depuis, les pays situés en face de l'Egypte, quand « on va vers l'Assyrie. »

Etat de l'Arabie à la fin du VIe siècle ap. J. C. — La Péninsule arabique, comprise entre la Syrie, la vallée de l'Euphrate, les golfes Persique et d'Oman, l'Océan Indien et la mer Rouge, forme un vaste parallélogramme, six fois plus étendu que la France. Un immense plateau, le Nedjed, entrecoupé de déserts et de vallées fertiles, qui en occupe le centre, fait communiquer entre elles les diverses régions de cette Péninsule qui sont : au nord, l'Arabie Pétrée, ainsi nommée de ce qu'elle n'est qu'un désert de pierre ; à l'est, les côtes de Bahrein, sur le littoral des golfes Persique et d'Oman ; à l'ouest, l'Yémen, ou Arabie Heureuse, l'ancien royaume de la reine Balkis, de Saba, partie la plus fertile de toute l'Arabie ; au sud, l'Hadramaout.

De la jonction des montagnes de Moab et de Judée avec le massif du Sinaï, au golfe d'Akabah, se détache une longue chaîne, qui courant du Nord au Sud parallèlement à la mer Rouge jusqu'à l'Océan Indien sur 2.700 kilomètres de lon-

gueur, y rejoint les montagnes d'Hadramaout qui bordent le golfe d'Aden.

Abrupte et escarpée du côté de la mer, son versant oriental glisse en pente douce vers le plateau de l'Arabie centrale.

Cette chaîne de montagnes déboisées, coupées de gorges étroites et profondes, présente des sommets relativement élevés : Le Makla 2.000 m. sur le golfe d'Akabah ; le Schann 2.750 m. dans le Madian ; Le Karra 880 m. près de Thaïef ; la montagne de Sâana 2.500 m., d'où part la chaîne de l'Hadramaout.

La largeur de la plaine entre la mer et la montagne varie entre cinquante et quatre-vingts kilomètres jusqu'au sud du Yémen, où il n'existe presque plus aucune séparation entre le littoral et les contreforts du massif montagneux.

Aucune route ne dessert cette partie de l'Arabie, que pas une rivière permanente ne traverse ; mais partout on y rencontre des sources limpides et fraîches.

Pendant l'été, la chaleur est intense dans les vallées du littoral, 50° le jour et 40° la nuit : Dans la montagne et sur les plateaux, 25° le jour et 15° à 18° la nuit. En hiver, il y gèle quelquefois, à Sâana et à Thaïef notamment, jusqu'à moins 8°. Le climat de la côte est seul tempéré.

Les Arabes (el-Ariba) qui avaient eu un moment d'éclat au IIIe siècle de l'ère chrétienne avec leur roi Odenath et sa veuve Zénobie, souverains de Palmyre, se divisaient alors en deux groupes : Les Yéménites, populations sédentaires, habitant les régions de l'Arabie Heureuse, qui faisaient remonter leur origine à Jockthan, deuxième fils de Héber, ancêtre des Hébreux, fils d'Arspaschad, fils de Sem, et qui, par leur contact avec l'Egypte, étaient arrivés de bonne heure à une civilisation assez avancée ; les Adnanites ou Ismaëlites, répandus dans toute la presqu'île. Les traditions de ces dernières tribus les faisaient venir d'Adnan, huitième descendant de Kédar, deuxième fils d'Ismaël. La ville sainte des Arabes était la Mekke, capitale de l'Hedjaz, construite au Ve siècle de notre ère aux lieux où Ismaël chassé de la tente paternelle, avait apporté, avec la religion patriarcale, le culte d'un Dieu unique et élevé un temps à sa gloire 2.171 ans avant l'ère chrétienne. Des colonies sorties de son sein s'étaient répandues dans les régions voisines, emportant avec elles, à titre de souvenir, des pierres du sanctuaire, devenues avec le temps et la perte des traditions monothéistes, des divinités auxquelles on offrait des sacrifices.

Ayant perdu l'idée d'un dieu unique, adonnés particulièrement au culte des astres, mélangé de superstitions empruntées au mosaïsme et au christianisme, les Arabes, cependant, vénéraient encore le temple de la Mekke, la Kaaba (le carré), autour duquel ils avaient placé trois cent soixante idoles, qu'ils venaient adorer chaque année.

La dispersion du peuple juif après la ruine de Jérusalem ; les guerres et les querelles religieuses du Bas-Empire, avaient répandu dans la presqu'île arabique une certaine quantité de juifs et de chrétiens, la plupart de ces derniers schismatiques, vivant et pratiquant leurs cultes respectifs en toute liberté au milieu de ces peuplades idolâtres, qui divisées en un nombre considérable de tribus n'ayant entre elles aucun intérêt commun, se livraient à des querelles sanglantes dont le vol et le pillage étant le plus souvent l'objet, plongeaient ce malheureux pays dans l'anarchie la plus complète.

CHAPITRE II

LE PROPHÈTE MOHAMMED

AVANT L'HÉGIRE

Enfance de Mohammed. — Mohammed épouse Khadidja. — Les premiers musulmans. — Les serments d'Akabah. — La fuite a Médine.

Enfance de Mohammed. — Mohammed naquit à la Mekke le 29 août août 570, de Abd'Allah, fils d'Abd-el-Mottaleb, fils de Hachem, qui faisait remonter son origine à Kédar ; et de Amina, fille de Wahed, originaires l'un et l'autre de la tribu des Koréïchites, la première d'entre les Arabes. La famille dont il était issu tenait de son ancêtre Hachem, l'intendance du temple de la Mekke, charge la plus respectée de toute l'Arabie. Il reçut le nom de Mohammed, participe passé du verbe « hammad », qui signifie : « loué », « comblé de gloire ».

Mohammed n'avait encore que deux mois quand il perdit son père Abd'Allah, caravanier, mort à Yastrib, au cours d'un voyage d'approvisionnement. La succession laissée par Abd'Allah ne comprenait, avec une esclave éthiopienne du nom de Baraca, que les cinq chameaux porteurs des marchandises formant l'objet de son trafic.

Tout d'abord allaité par sa mère Amina, Mohammed eut ensuite pour nourrice Tawiba, esclave de son oncle Abulahab ; puis une femme bédouine des tribus saadites, nommée Alima, qui émue de la détresse dans laquelle se trouvait la veuve d'Abd'Allah, voulut bien se charger de prendre, gratuitement, soin du nourrisson, qu'elle emporta dans sa tribu.

Remis à sa famille, Mohammed n'était encore âgé que de dix ans quand il perdit sa mère à Abowa, au retour d'une visite faite à Yastrib, chez des parents. Recueilli par son grand père Abd-el-Mottaleb, à la mort de ce dernier, en 579, son oncle Abou-Thaleb, frère utérin de son père Abd'Allah, le prit sous sa tutelle.

Le commerce de transit était alors la principale occupation des habitants des villes de l'Arabie, lesquelles manquant de moyens réguliers de communication, organisaient des caravanes armées contre les entreprises des pillards, pour transporter les produits de l'Yémen en Syrie, en Mésopotamie et en Egypte, d'où elles rapportaient en échange des tissus, des grains et d'autres objets utiles à la consommation des habitants du pays. Les premières familles de la Mekke, d'où dépendait le port de Djeddah, tenaient la tête de ce commerce, dont les opérations étaient pour les Mekkois d'autant plus fructueuses, que de nombreux pèlerins se rendant chaque année faire leurs dévotions au sanctuaire de la Kaaba, la plupart d'entre eux ne manquaient pas de profiter de leur séjour aux Lieux-Saints, pour y apporter leurs produits et s'approvisionner de ceux qui leur manquaient chez les commerçants et les artisans de la ville.

Mohammed était arrivé à l'âge de treize ans, quand il accompagna son oncle Abou-Thaleb, qui conduisait une caravane en Syrie. Arrivés à Bostra, à quatre journées au midi de Damas, l'enfant tombé malade, fut hospitalisé dans un monastère de religieux nestoriens, où le moine Bahira, nommé Sergius par les chrétiens, directeur de la communauté, lui inspirant le mépris de l'idolâtrie, lui expliqua les

éléments de la doctrine qu'il suivait. Son oncle le reprenant au retour de Damas, il revint à la Mekke, où Abou-Thaleb héritait, de son père, de la préfecture du temple, laissée vacante depuis la mort d'Abd-el-Mottaleb.

A l'âge de quatorze ans, il fit ses premières armes dans les rangs des Koréïchites, contre les tribus voisines des Kenanites et des Hawazenites, pillards qui venaient arrêter les convois jusque sous les murs de la Mekke. Sa part, dans cette guerre, se bornait à ramasser les flèches tirées par l'ennemi, dont il approvisionnait les combattants mekkois.

Conducteur de caravanes dès sa quinzième année, en relations fréquentes avec les moines chrétiens, les rabbins juifs et les gnostiques, alors fort répandus dans la presqu'île arabique ; les marchands et les pèlerins de tous pays, avec lesquels sa qualité de chef de convoi lui permettait d'avoir de longs entretiens sous la tente, il avait beaucoup appris et beaucoup profité. Ce fut vers ce temps qu'il connût la Toura d'un rabbin de Kaïbar, et se fit expliquer les Ecritures par un Koréïchite du nom de Waraka, qui avait traduit en langue arabe une partie des Evangiles, et par un orfèvre chrétien du nom de Djebr, établi à la Mekke.

En dehors des juifs et des chrétiens, deux sectes religieuses avaient de nombreux adhérents dans l'Hedjaz : les Rakoussia, se rattachant aux chrétiens de Saint Jean-Baptiste. Sabians et Ebionites, qui vénéraient le Précurseur et niaient la divinité de Jésus Christ ; les Hanifs, secte juive, dont les membres vivaient en commun comme les Esséniens, pratiquant sous le nom de religion d'Abraham, un judaïsme purifié de pratiques rituelles qui prohibait la lecture des livres sacrés.

Par hanif, on entend le monothéisme, ennemi de l'idolâtrie. Mohammed qui avait beaucoup fréquenté cette secte, disait de lui-même qu'il était un hanif ; et il y a lieu de croire qu'il avait puisé dans la doctrine des hanifs, l'idée du monothéisme islamique.

Sa correction, sa courtoisie pour tous, lui méritèrent bientôt le surnom d'El-Amin : l'homme sûr. Mais il ne sût jamais ni lire ni écrire.

Mohammed épouse Khadidja. — Entré au service d'une riche veuve de la Mekke, nommée Khadidja-bent Khouaïled, alliée à sa famille, et cousine de Waraka, dont il de-

vint par la suite l'intendant et le favori, Mohammed l'épousa à l'âge de vingt-cinq ans, alors qu'elle en avait quarante. Comme il ne possédait rien en propre, son oncle Abou-Thaleb dût donner vingt chameaux pour la dot de sa femme.

Enrichi par cette alliance, qui le mettant désormais à l'abri du besoin, le dispensait de louer ses services, Mohammed rêvant de hautes destinées, résolüt de s'imposer à ses concitoyens divisés, et de les dominer en s'appuyant sur la religion, unique force alors capable de les grouper autour de sa personne. Confiant ses projets à Khadidja, qui possédant pour lui un amour à la fois conjugal et maternel, l'encouragea dans sa résolution, dont la réussite, pensait-elle, devait le grandir aux yeux de ses contemporains, il prépara pendant quinze ans la formule de laquelle devait sortir sa puissance et sa gloire. Enfermé dans une grotte du mont Hirâ, où il lui arrivait parfois de demeurer des semaines entières livré à ses méditations, à l'exemple de Moïse qui avait apporté le Pentateuque ; de Jésus qui avait enseigné l'Evangile, il y composa mentalement le Coran, qu'il mit, ultérieurement, vingt-trois ans à donner en versets.

Les premiers musulmans. — En 610, Mohammed commençant sa prédication, s'annonce comme l'apôtre de Dieu, destiné à faire connaître aux hommes les vérités célestes que l'ange Gabriel, envoyé du Très-Haut, lui a, dit-il, révélées.

Avec sa femme Khadidja, laquelle la première a cru à sa mission et la première aussi embrassa l'islamisme, du verbe islam « consécration à Dieu », son cousin Ali, alors âgé de douze ans, fils de son oncle Abou-Thaleb, furent ses premiers disciples.

Son esclave Zaïd, adopté par lui en échange de son adhésion, reçoit la liberté. Abd-el-Kaaba, riche et puissant citoyen de la Mekke et magistrat chargé de présider en matière criminelle, acceptant sa doctrine, amène à la croyance nouvelle quelques membres des principales familles de la ville. En embrassant le nouveau culte, Abd-el-Kaaba « serviteur de la Kaaba » prit le nom d'Abd'Allah « serviteur de Dieu », qu'il changea plus tard pour celui d'Abou-Beker « le père de la vierge ».

Mohammed s'en tenant à un nombre restreint de prosé-

lytes, auxquels il donne le nom de Meslemoun ou Meslem, « consacrés à Dieu », met trois années à les instruire ; puis il s'affirme au grand jour, s'élève contre l'idolâtrie, démontre la vanité des idoles et l'absurdité de leurs adorateurs, comprenant le judaïsme et le christianisme dans sa réprobation. Il soutenait, en effet, que l'islamisme était le perfectionnement du christianisme, enté sur le judaïsme, venant lui-même de la religion d'Ibrahim.

Les Koréïchites, gardiens du sanctuaire et des idoles, redoutant de voir bientôt abolir un culte dont ils tiraient leurs revenus et leurs privilèges, prévinrent leur chef Abou-Thaleb, que s'il n'obtenait pas de son neveu de réprimer son audace, ils condamneraient à l'exil tous ceux qui auraient adopté la doctrine nouvelle.

Sur les conseils des membres de sa famille craignant pour sa sécurité, Mohammed se retire avec quarante fidèles au château de Safa, où il est injurié par un nommé Amrou. Son oncle Hamza apprenant l'insulte faite à son neveu, va droit à l'assemblée des Koréïchites et frappe Amrou de son arc, en déclarant qu'il se fait musulman.

Les Koréïchites ayant résolu de se débarrasser de celui qu'ils considèrent comme leur ennemi, désignent Omar, l'un d'entre eux, pour le faire périr. Omar se rend au château de Safa, où, introduit auprès de Mohammed qui prêche ses disciples, il l'écoute ; et, d'enthousiasme, proclame l'islamisme.

La désertion d'Omar, un des premiers parmi les citoyens de la Mekke, décide les Koréïchites à prendre des mesures rigoureuses contre le nouveau culte.

Si le crédit d'Abou-Thaleb pût couvrir personnellement Mohammed pour un temps, il n'en fût pas de même de ceux de ses adeptes qui ne purent se recommander d'un personnage assez puissant pour les protéger ; et cent quinze musulmans, au nombre desquels on comptait dix-huit femmes, fuyant le courroux des Mekkois, durent émigrer en Abyssinie, où le roi chrétien du pays, qui pratiquait le schisme d'Eutychès, les recevant avec bienveillance, refusa leur extradition aux Mekkois qui la lui demandèrent : on les appela mohadjir « émigrés » ou « fugitifs ».

Les membres de la famille de Mohammed, les Hachemites, qui avaient embrassé sa doctrine, se réfugièrent avec lui au château d'Akabah, propriété d'Abou-Thaleb, plus

sûre que Safa, où ils eurent souvent à repousser les attaques des Mekkois. Sur les instances d'Abou-Thaleb, lequel étant demeuré idolâtre en public, jouissait toujours d'un grand crédit, la loi de proscription fut abrogée après trois ans.

Abou-Thaleb mourait à ce moment (619), précédant de très peu dans la tombe la fidèle Khadidja (620).

Mohammed se trouvait dans la dixième année de sa publication. La mort de son oncle le laissant sans appuis influents à la Mekke, en butte de nouveau aux mauvais procédés de ses persécuteurs, il se rend à Thaïef, ville située dans les montagnes au sud-est de la Mekke, où il demande asile, promettant en retour, aux habitants, de faire de leur cité la capitale de l'Arabie régénérée. Mais la population redoutant d'être entraînée dans des difficultés avec sa puissante voisine, rejette ses ouvertures et le force à déguerpir.

Les serments d'Akabah. — Revenu au château d'Akabah, Mohammed auquel le séjour de la Mekke était désormais interdit, jette ses vues sur Yastrib, petite ville située sur la route de la Syrie, point d'étape des caravanes, habitée par deux tribus arabes idolâtres et deux tribus juives ; mais dont la population, par suite de la proximité de la Mekke absorbant tout le commerce de la région, du sol aride de ses environs et de l'insalubrité de son climat, vivait dans un état voisin de la misère. Ayant appris que six habitants arabes de Yastrib se rendant au pèlerinage de la Kaaba, passaient auprès de sa résidence, il les fait inviter à s'arrêter chez lui, les prêche, et leur expliquant les avantages devant résulter pour leur pauvre cité de le recevoir avec ses adeptes, les convertit à sa mission. Ayant donné leur parole à Mohammed, les néophytes retournés dans leur ville natale, font de la propagande chez leurs concitoyens. L'année suivante, ils revenaient avec six nouveaux adhérents, et s'engageant à pratiquer l'islamisme, ils prêtaient le premier serment d'Akabah.

L'année d'après, ils arrivaient au nombre de soixante seize, prêtaient « le second, le grand serment d'Akabah », s'obligeant à défendre le Prophète contre tous ses ennemis, et recevaient le nom d'ansâr, qui signifie « Ceux qui défendent avec succès », et aussi « auxiliaires ». Mohammed, de son côté, promettait, au cas où il triompherait, de fixer sa

résidence à Yastrib et d'y finir ses jours. El-Abbas, oncle de Mohammed, encore idolâtre, prit part à ces négociations, desquelles il résulta que ces nouveaux partisans du Prophète, allaient lui préparer sa venue à Yastrib, où il envoya d'abord sa famille et la plupart de ses fidèles, pendant qu'il demeurait encore quelque temps à la Mekke, avec Abd'Allah et son cousin Ali.

La fuite à Médine. — Les Koréïchites jaloux de la prépondérance que le Prophète prenait à Yastrib, redoutant qu'il n'en vint un jour contre la Mekke aux excursions armées, résolurent de le faire périr. Tirant au sort parmi eux des assassins, ces derniers convenant de le mettre à mort la nuit suivant cette désignation, cernèrent sa maison pour le frapper quand il en sortirait. Mohammed informé, donne à Ali son manteau vert ; et pendant que son cousin ainsi vêtu, se montre de loin aux sicaires qui le prennent pour lui, il sort par une issue dérobée et se réfugie chez Abd'Allah, en compagnie duquel il gagne la campagne. Les assassins trouvant Ali à la place de celui qu'ils devaient frapper, n'ayant pas d'ordre le concernant, l'épargnent et poursuivent Mohammed sur la route de Yastrib, où ils supposent qu'il a dû fuir. Mais les fugitifs s'étaient retirés dans une caverne du Mont-Thour, au midi de la Mekke, dans la direction opposée à Yastrib. Ils en partirent trois jours après en suivant les côtes de la mer Rouge, d'où ils prirent le chemin de leur destination. Arrivé à Coba, le Prophète s'y repose trois jours, y accomplit publiquement pour la première fois, l'office du vendredi, et fait le soir même son entrée dans la ville de Yastrib, où Ali l'avait précédé.

Cette fuite commença le vendredi 16 juillet 622 au coucher du soleil. C'est à partir de ce moment que date l'ère des musulmans appelée hégire, du mot arabe hidjra, qui signifie « émigration » ; mais cette ère ne fût instituée que dix-sept ans plus tard, sous le khalife Omar.

Les musulmans donnèrent tout d'abord à Yastrib le nom de Medinet en Nabi, « Ville du Prophète », et l'appelèrent simplement plus tard, El-Medina, « la ville », dont on a fait Médine.

CHAPITRE III

LE PROPHÈTE MOHAMMED
APRÈS L'HÉGIRE

Premières hostilités contre les Mekkois. — Combat de Bedr. — La guerre de la farine. — Razzia d'Elcodr. — Bataille d'Ohod. — La guerre du fossé. — Expéditions contre les tribus juives. — Accusation contre Aïscha. — La trêve de dix ans. — Prise de Kaïbar. — Mohammed se déclare chef d'Etat. — Occupation de la Mekke. — Soumission de Thaïef. — Triomphe de Mohammed. — Sa mort a Médine.

Premières hostilités contre les Mekkois. — Installé à Médine où la population depuis longtemps déjà travaillée en sa faveur par les ansâr lui avait réservé un accueil enthousiaste, Mohammed pensa à assurer l'existence des Mekkois, ses partisans, qui l'y avaient précédé. Comme ces réfugiés, appelés mohadjir, « fugitifs », n'avaient rien apporté avec eux, il les invita à chosir chacun un ansâr de Médine en qualité de frère, créant ainsi aux émigrés une nouvelle famille, et supprimant par ce fait les rivalités qui n'auraient pas manqué de surgir bientôt entre les deux catégories de ses adeptes. Quant à lui, dérogeant au principe qu'il venait d'établir, il s'attacha Ali, en récompense du dévouement dont son cousin avait fait preuve dans les derniers événements. Les ansâr et les mohadjir furent tous compris sous le nom d'ashab, « compagnons ». Quant aux juifs de Médine, on leur laissa le libre exercice de leur culte, à charge par eux de contribuer aux frais de guerre des ashab.

Le huitième mois de son installation à Médine, Mohammed consommait son mariage avec Aïscha, alors âgée de neuf ans, fille d'Abd'Allah, qu'il avait épousée encore tout enfant pour s'attacher le père, lequel avait pris de cette circonstance le nom d'Abou-Beker, le père de la vierge », surnom qui lui resta.

A l'effet de procurer aux Médinois dont il épuisait les ressources, et à ceux qui s'étaient groupés autour de lui des moyens matériels d'existence, tout en nuisant aux intérêts de ses proscripteurs avec lesquels il se considérait comme en état de guerre, il résolût de s'emparer des cavaranes revenant de Syrie qui passaient à sa portée, chargées de marchandises à destination de la Mekke.

Ensuite de cette résolution, son lieutenant Abou-Beker, à la tête de neuf compagnons, enlève tout d'abord à Makla, entre Thaïef et la Mekke, un important convoi.

Combat de Bedr. — La deuxième année de l'hégire, les espions de Mohammed lui ayant appris qu'Abou-Sofian, fils d'Omaïa, un des principaux Koréïchites, revenait de Syrie avec mille chameaux richement chargés, escortés par trente cavaliers, il envoie un détachement pour enlever la caravane. Abou-Sofian de son côté, informé de l'embuscade qui lui était tendue, ralentit sa marche et fait demander du secours à la Mekke, qui fait sortir un renfort de neuf cent cinquante hommes, dont cent des mieux montés partent en avant-garde. Mohammed sorti de Médine avec trois cent treize hommes de pied, trois chevaux et soixante-dix chameaux, arrivé à Sofra, port de la mer Rouge, apprend que le convoi d'Abou-Sofian approche de la vallée et du puits de Bedr, où les renforts mekkois se disposent à l'attendre. Se portant en hâte sur le puits, il l'occupe le premier ; devenu maître de l'eau, il attend l'ennemi qui bientôt apparaît. Les partis en présence, les musulmans entraînés par Ali et par Abou-Beker chargent les troupes mekkoises qui sont mises en déroute, laissant sur le terrain vingt-quatre de leurs chefs, quarante-six de leurs hommes et soixante-dix prisonniers.

Ali, alors âgé de vingt-cinq ans, avait tué pour sa part sept des ennemis. Mais les caravaniers avaient profité du combat pour se rapprocher de la mer et, de là, gagner la Mekke (624).

La guerre de la farine. — Abou-Sofian, désireux de venger sa défaite, reparaissant bientôt à la tête de deux cents cavaliers, vient camper à une heure de Médine.

Mohammed monte à cheval et court à l'ennemi, qui s'enfuit sans combattre. Les cavaliers mekkois, pour être plus légers, ayant jeté dans leur retraite des sacs de semoule

apportés pour leur subsistance, dont le contenu répandu blanchissait le terrain, les musulmans, par dérision, surnommèrent cette échauffourée « la guerre de la farine ».

Razzia d'Elcodr. — Un nouveau rassemblement se formant contre lui près du puits de Carcarat Elcodr, sur la route de Hirâ à la Mekke, Mohammed se dirige sur ce point. L'ennemi se débandant à son approche, laisse aux mains des musulmans ses bergers et ses troupeaux, qui sont emmenés à Médine.

Au retour de cette expédition, Mohammed donna en mariage à Ali sa fille Fatima, alors âgée de quatorze ans, unique enfant survivant de Khadidja.

Bataille d'Ohod. — Un juif de Médine nommé Caab, soudoyé par les Mekkois, ayant essayé de soulever ses hôtes contre le Prophète et gagné à ses projets un certain nombre de Médinois, Mohammed se débarrasse du juif en le faisant mettre à mort. Pendant ce temps, Abou-Sofian, en relations avec Caab, dont le bruit de l'exécution n'a pas encore franchi les murs de Médine, pensant trouver les Médinois divisés, vient avec trois mille hommes établir son camp à six milles au nord-est de la ville. Mohammed ne disposant pas de forces suffisantes, voulait attendre l'ennemi derrière les murailles de Médine ; mais les musulmans grisés par leurs premiers succès, veulent absolument se porter en avant. Le Prophète cédant à leurs instances, sort avec un millier d'hommes à pied, dont il dispose les lignes sur le flanc d'un mamelon isolé au milieu de la plaine, appelé mont Ohod, nom qui signifie « un ». Abou-Sofian donnant le signal de l'attaque est d'abord repoussé. Les archers de Mohammed laissés en réserve, ayant quitté leur poste pour courir au butin, Khaled qui commandait la cavalerie mekkoise, occupe rapidement la position abandonnée et porte le désordre sur les derrières de la troupe musulmane qui se met en retraite. Mohammed, le visage percé de deux flèches, les dents fracassées, couvert de sang, peut, entouré de quelques braves qui lui font un rempart de leurs corps, couvrir la déroute et atteindre un village où, se barricadant, les musulmans s'apprêtent à résister à l'ennemi vainqueur ; mais Abou-Sofian joyeux d'avoir vengé la défaite de Bedr, quitte le champ de bataille sans pousser son succès et retourne à la Mekke, laissant ses adversaires revenir à Mé-

dine. La journée coûtait à Mohammed ses plus braves compagnons, parmi lesquels son oncle Hamza, percé d'un coup de lance dans les rangs ennemis qu'il avait enfoncés (625).

La guerre du fossé. — La défaite d'Ohod n'avait pas découragé les musulmans, lesquels investis dans Médine par dix mille mekkois auxquels s'étaient joints plusieurs tribus voisines, repoussèrent l'ennemi le vingtième jour du siège, dans une vigoureuse sortie conduite par Ali. On appelle ce siège « la guerre du fossé », de ce que les musulmans se protégèrent contre les assiégeants par le creusement d'un fossé autour de leur ville (627).

Expédition contre les tribus juives. — La riche tribu juive des Benou-Koraïdza, voisine de Médine, ayant soldé des contingents qui avaient pris part aux dernières opérations dans les rangs des Mekkois, Mohammed va forcer les juifs dans leur citadelle, dont il s'empare le quinzième jour de l'investissement. Il épouse ensuite Rihana, la plus belles des juives. Puis, ayant fait égorger tous les chefs des juifs, il laisse aux autres la vie sauve, en confisquant leurs biens, qu'il distribue à ses fidèles (627) ; il va de là convertir à l'islam plusieurs tribus arabes, entre autres les Mostalik.

Lors du pillage de Koraïdza, un certain nombre de ses soldats pris de boisson, ayant insulté le Prophète, et, dans leur ivresse, mis sa vie en danger, Mohammed prohiba depuis ce jour, l'usage du vin aux musulmans.

Accusation contre Aïscha. — C'est au retour de l'expédition contre les Mostalik, que la femme préférée du Prophète, Aïscha, fille d'Abou-Beker, alors âgée de quinze ans, fut accusée de commerce adultère avec Safwan ben-el-Moattal, jeune officier commandant l'arrière-garde, en compagnie duquel elle avait passé la nuit dans la plaine.

Aïscha, jeune, jolie, éloquente, plaida sa cause devant son époux, son père et sa mère Oum-Rauman, auxquels elle raconta qu'un incident de route l'ayant un moment égarée, elle s'était trouvée seule dans la nuit et n'avait pu être recueillie qu'au jour par Safwan, lequel passant par là, lui avait procuré une monture pour rejoindre l'armée :

« Forcée à descendre de mon bassour, leur dit-elle, j'attendais pour remonter que les troupes fussent passées.

« M'étant aperçue que j'avais perdu mon collier, présent « de mon Seigneur, je retournai sur mes pas. Pendant que « je cherchais avec inquiétude, des soldats passant auprès « de ma litière la remontèrent sur le chameau, qu'ils em- « menèrent. Mon collier retrouvé, je retournai joyeuse à « l'endroit où j'étais descendue et n'y trouvai personne : « J'appelai et ne fus point entendue. Fatiguée de crier et « d'attendre, je m'assis au bord du chemin et le sommeil « s'empara de mes sens. Safwan resté à l'arrière-garde, « passant de grand matin, me reconnût, m'éveilla et m'of- « frit une monture. Je me couvris d'un voile et j'acceptai « l'offre de Safwan, lequel faisant approcher son chameau « m'aida à y monter, et le conduisit par la bride jusqu'à « ce que nous eûmes rejoint l'armée. J'atteste qu'il ne me « tint, avec son offre de monture, d'autre discours que ces « mots : « Nous sommes les enfants de Dieu, et nous retour- « nerons à lui. »

Elle pût se justifier, malgré Ali, qui consulté par Mohammed dans cette délicate affaire, lui avait conseillé d'interroger la suivante d'Aïscha sur les incidents du voyage. Mohammed bien qu'alors âgé de cinquante-sept ans, demeuré profondément attaché à l'inculpée, désireux de ne pas la trouver en faute, et pensant que la femme du Prophète ne pouvait être soupçonnée, négligea ce supplément d'enquête. Pour ne laisser aucun doute sur la réputation de sa femme, il fit descendre le chapitre XXIV du Coran, où on trouve le verset suivant :

« Ceux qui accuseront d'adultère une femme vertueuse, « sans pouvoir produire quatre témoins, seront punis de « quatre-vingts coups de fouet. Déclarés infâmes, ils ne « seront plus reçus en témoignage. »

L'oracle divin rétablit l'honneur de l'épouse du Prophète, dont les accusateurs reçurent chacun quatre-vingts coups de fouet, et furent exclus, pour l'avenir, du droit de témoigner.

Mais Aïscha n'oublia pas le péril auquel l'avait exposée l'intervention désobligeante d'Ali. Devenue sa mortelle ennemie, elle lui fit sentir tout le poids de sa haine et put, pendant vingt-quatre ans, le faire tenir éloigné du Khalifat.

Cette aventure se produisant la sixième année de l'hégire, faisait du gendre et de l'épouse préférée du Prophète des

ennemis irréconciliables, dont les différends devaient être l'origine des schismes et des hérésies qui ensanglantèrent depuis, et qui divisent encore l'islam.

La trêve de dix ans. — Prise de Kaïbar. — Mohammed se disposant en 628 à entreprendre le pèlerinage de la Mekke à la tête de quatorze cents fidèles, les Koréïchites inquiets de ces préparatifs, envoient des émissaires lui proposer une trêve de dix ans, qui est acceptée. La convention conclue à Hodaïbiïa, le Prophète se hâte de profiter de cette circonstance pour, débarrassé d'inquiétude du côté de la Mekke, étendre son influence en Arabie.

Les tribus juives lui occasionnant de graves embarras, il commence contre elles ses opérations :

C'est ainsi qu'ayant réuni trois mille hommes, il entreprend une expédition contre la ville juive de Kaïbar, située à six jours de marche au nord-est de Médine, qu'il prend d'assaut le vingtième jour du siège. La garnison massacrée, il expulse de l'Arabie les plus turbulents d'entre les habitants qui passent en Berbérie, et laisse leurs terres à ceux auxquels il permet le séjour du pays, à la condition de percevoir la moitié de leurs revenus. Puis, il prend pour femme la belle juive Safia, fille d'un des principaux habitants de Kaïbar. Omar chassa, plus tard, les juifs de l'Arabie.

Pendant qu'il célébrait ses noces dans un festin, une juive du nom de Zaïnab voulant venger la mort de son frère Marhab, tué pendant l'assaut par Ali, servit aux convives un agneau rôti qu'elle avait empoisonné ; un d'entre eux, Bashar, en meurt sur le champ ; Mohammed qui avait à peine touché au mets, en conserva de violentes douleurs, qui abrégèrent ses jours.

Après la prise de Kaïbar, Mohammed s'étant emparé de la petite ville de Fadak, en fit sa propriété particulière, qu'il donna ultérieurement à sa fille Fatima, épouse d'Ali.

A cette époque, les mohadjir revinrent d'Abyssinie ; et Mohammed, dans le but de s'attirer l'amitié de son ennemi Abou-Sofian, prit pour femme sa fille Habiba, laquelle se trouvant alors à la Cour du roi d'Abyssinie, lui avait été amenée par Djafar, chef des mohadjir.

Mohammed se déclare chef d'Etat. — La nation juive anéantie ; les Arabes soumis en partie ; le traité récemment passé avec la Mekke ; ses succès militaires ; l'autorité

incontestée dont il jouissait dans le rayon de Médine, enhardirent Mohammed, lequel conservant le titre d'apôtre de Dieu, tout en se déclarant chef d'Etat, envoya des ambassadeurs à Chosroès, roi des Perses ; à Héraclius, empereur d'Orient, qui se trouvait alors en Syrie, et aux chefs dont les Etats confinaient à l'Arabie, les invitant à embrasser l'islamisme. Ces ambassadeurs revinrent pour la plupart sans résultat ; toutefois, Elmondar, prince arabe de Bahrein, sur le golfe Persique, accepta la doctrine.

Occupation de la Mekke. — Soumission de Thaïef. — En 629, Mohammed accompagné d'un petit nombre de fidèles, put faire aux Lieux Saints le pèlerinage annuel. Accomplissant les rites d'usage, il édifia par sa dévotion les Mekkois, dont un nombre respectable fit profession d'islamisme.

A quelque temps de là, les Koréïchites ayant attaqué une des tribus alliées de Médine, Mohammed s'empressa de profiter de l'occasion pour marcher en forces sur la Mekke. En 630, à la tête de dix mille fidèles, il se présente devant la ville sainte et y pénètre de vive force, après avoir fait culbuter le poste de garde de l'une des portes dans une petite affaire où deux musulmans seulement, et vingt-huit Mekkois, restèrent sur le terrain. Le premier soin du Prophète, après avoir fait prendre à ses troupes possession de la ville, fut de faire enlever et détruire toutes les idoles encombrant la Kaaba, et d'ordonner, qu'à l'avenir, nulle représentation figurée, image ou statue, ne trouverait place dans le temple, désormais restitué au Dieu unique. Conservant ensuite à la Mekke son privilège de Ville Sainte et de métropole du commerce arabique, il rendit la visite aux Lieux Saints obligatoire pour tout bon musulman une fois en sa vie, et prohiba le séjour de la capitale de l'islam à tout infidèle.

Son pouvoir assuré sans conteste à la Mekke, il se porte sur Thaïef, ville à laquelle il ne pardonnait pas de l'avoir, autrefois, éconduit. Repoussé dans ses attaques, il fait un désert des environs de la place, qui finit par capituler l'année suivante.

Triomphe de Mohammed. — Sa mort à Médine. — En 631, Mohammed impose le tribut aux habitants de Tebouk, d'Aïla et de quelques autres places, alors sous la domination d'Héraclius ; après quoi, l'Yémen, le Hadramaout et le

Nedjed lui obéissant, il se dispose en 632 à faire en grande pompe le pèlerinage de la Mekke. Parti de Médine au milieu d'un cortège de quatre-vingt dix mille pèlerins, il arrive à la ville sainte, parée en son honneur ; se rend au temple, et accomplit pendant neuf jours les dévotions rituelles ; réforme le calendrier arabe, ramenant l'année à la forme lunaire, et revient à Médine, suivi d'un peuple immense.

Le Prophète disposant de forces considérables augmentées chaque jour de nouveaux prosélytes, ayant réuni à Médine une armée de plus de quarante mille guerriers, préparait la conquête de l'empire grec, quand il tombe malade chez sa femme Zaïnab, épouse répudiée de son secrétaire Zaïd. Se plaignant de ressentir les effets du poison de Kaïbar, il se fait transporter chez Aïscha, y réunit les principaux de ses disciples, leur recommande de chasser tous les idolâtres de la Péninsule arabique ; maudit les juifs, à la perfidie desquels il devait le poison qui le faisait mourir ; puis, à bout de forces, l'heure de midi approchant, Ali ne pouvant pénétrer dans l'appartement d'Aïscha, sur les instances de cette dernière, il délègue à Abou-Beker le soin de prononcer la prière à sa place. Il meurt dans sa soixante-deuxième année, le 8 juin 632, sa tête reposant sur les genoux de sa femme préférée, en prononçant ces mots : « Avec les citoyens des cieux ».

L'héritage du Prophète, composé de sa maison bâtie de ses mains et de quelques chamelles, fit retour au Trésor public, car il avait dit : « Un prophète ne laisse point d'hé« ritage à sa famille. Ses biens appartiennent à la nation. » Des pensions furent assignées à ses femmes survivantes, auxquelles le chapitre XXXIII du Coran interdisait des unions nouvelles. En vertu du principe que la famille du Prophète ne pouvait hériter de lui, Aïscha obtint que Fatima fût dépossédée de la ville et du territoire de Fadak, qu'elle tenait de son père.

Mohammed avait épousé successivement quinze femmes ; mais il n'en avait pas possédé plus de dix à la fois. Il eût neuf enfants, cinq garçons et quatre filles. Sauf son fils Ibrahim, né de sa concubine Maria, chrétienne copte, qu'il éleva au rang de femme légitime après la naissance d'Ibrahim, tous les autres étaient issus de Khadidja, qui porte chez les musulmans le surnom de « mère des Croyants ». Ses fils moururent en bas âge ; et de ses quatre filles, une

seule, Fatima, mariée à Ali, laissa une postérité mâle qui perpétua sa race. Les descendants de Fatima constituèrent une noblesse connue sous le nom de chérifs ou chorfas. Plusieurs d'entre eux fondèrent des dynasties royales, dont la dernière, celle des Hassanides ou Filalides, règne encore au Maroc.

Mohammed était de taille moyenne ; il avait la tête grosse, le nez aquilin, les dents un peu écartées, la barbe épaisse, les paumes des mains et les plantes des pieds fortes et rudes ; les os gros et compacts, le teint vermeil, les yeux noirs, le contour des joues gracieux, les cheveux plats et le cou blanc, uni comme l'ivoire. D'une sensibilité nerveuse excessive, il lui arrivait quand il avait éprouvé une forte émotion, d'être en proie à des crises qui le laissaient anéanti. Dans ces moments, on le couvrait d'un voile, jusqu'à ce que le calme fut revenu en lui.

Courageux, libéral, ne faisant aucune distinction entre les pauvres et les riches ; vivant toujours en simple particulier, il disait souvent que Dieu avait créé deux choses pour le bonheur des humains : les femmes et les parfums ; mais que ce qui réconfortait le plus son âme : c'était la prière.

CHAPITRE IV

LE CORAN

LE CORAN. — LES HADITH. — LES PRESCRIPTIONS FONDAMENTALES DE L'ISLAMISME.

Le Coran. — Mohammed se déclarant prophète, inspiré par Dieu qui lui avait transmis ses volontés et sa mission par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, se disait chargé de ramener la religion détournée de ses voies, à sa pureté primitive. Abraham, Ismaël, Moïse, Jésus, étaient considérés par lui comme autant de ses prédécesseurs, envoyés en leur

temps pour réformer le culte. Mohammed, le dernier des prophètes ; car, après lui, il n'en viendrait plus d'autre ; apportait aux hommes une loi plus parfaite, qui devait durer jusqu'à la fin des siècles, et ne serait plus modifiée. Je vous laisse, avait-il dit dans sa dernière allocution prononcée à la Mekke, une loi qui vous préservera de l'erreur ; une loi claire et positive ; un livre envoyé d'en Haut.

Le Coran, du mot arabe « El-Kor'an », signifie la récitation. On l'appelle aussi : « El-Forkan », la distinction, « El-Tenzil », la révélation, « Kitab-Allah », le livre de Dieu, ou « El-Kitab », le Livre.

Les matières traitées dans le Coran ne sont pas méthodiquement classées ; l'ordre chronologique n'y est pas observé ; tout y est réuni sans méthode et sans liaison. Il y est fait mention de la glorification de Dieu, de son Unité, de la vie future, où les justes recevront la récompense de leurs vertus, et les méchants la punition de leurs fautes. Il contient des récits bibliques, des énoncés de dogmes, des sentences morales, des principes de droit, des dispositions législatives, des règles à observer dans les rapports sociaux ou dans la vie commune ; des traits se rapportant à la personne de Mohammed. Il est muet sur l'opération de la circoncision, pratique ante-islamique, reprise par les Hadith. Les principes qu'il renferme ont été recueillis par les disciples du Prophète au fur et à mesure qu'il les émettait sous la dictée des anges. Ils les écrivaient sur des feuilles de palmier ou sur des os plats, qu'ils déposaient dans des coffres où ils furent rassemblés et publiés après sa mort sur l'ordre d'Abou-Beker, par Zaïd, son secrétaire. Omar et Aïscha qui surveillaient la rédaction, firent supprimer du recueil de Zaïd tout ce qui concernait Ali et sa famille.

Le Livre ainsi constitué, fut solennellement déposé chez Hafsa, fille d'Omar et veuve du Prophète. Pour arrêter les éditions qui en étaient faites par des falsificateurs, Othman, en 652, arrêta, dans une assemblée d'ashab, de faire rédiger un grand nombre de copies du livre original déposé chez Hafsa, de les répandre dans le public, et de jeter au feu les autres éditions. Le même khalife ordonna que le texte, les explications et les commentaires fussent toujours en dialecte arabe de la Mekke.

Transcrit, en conséquence, en koréïchite ou dialecte de l'Hedjaz ; en prose rimée pour les premiers chapitres, en

vers pour une partie des derniers par les continuateurs de Mohammed, le Coran, malgré son défaut d'ensemble, est considéré par les Sunnites comme le plus pur chef-d'œuvre littéraire de la langue arabe, la seule qui se parle au Paradis, rédigé dans un style impeccable, d'une correction orthographique parfaite ; opinion contestée par les Ouahabites. Divisés en aïat ou versets, ces fragments ont été répartis en cent quatorze chapitres, ou sourates. Le nombre de ces versets varie par chapitres, de trois à deux cent quatre-vingt cinq.

Pour aussi imparfait que paraisse, au point de vue de la méthode, le recueil des dogmes de l'islamisme, il n'en est pas moins vrai que la religion prêchée par Mohammed, rapidement répandue en Arabie, propagée dans le monde par les armes, n'allait pas tarder à s'étendre, des rives de l'Oxus au midi de la Gaule.

Imposant sa loi aux Arabes, d'une population misérable et divisée vivant de privations dans les déserts, Mohammed avait fait un peuple de guerriers unis et formidables. Professant qu'il n'y a pas d'autre divinité que Dieu ; que Mohammed est l'envoyé de Dieu ; apprenant par le Coran à mépriser souverainement la mort, laquelle reçue dans les combats conduit au Paradis qui est à l'ombre des sabres, les premiers musulmans, dont le cri de guerre était : « le combat ; le combat ; le Paradis, le Paradis ;» devaient remporter des victoires foudroyantes, consolidant d'innombrables conquêtes, qui leur assuraient tous les biens de la vie.

Le Coran, loi immuable et imperfectible, renferme toute la philosophie de la nouvelle croyance : L'obligation pour tout bon musulman d'en apprendre les textes et de les réciter ; l'interdiction formelle de les traduire dans une langue étrangère, aidèrent puissamment à la conquête militaire en répandant l'usage de la langue arabe dans les pays qui reçurent la doctrine ; religion, dont les adhérents se comptent, de nos jours, au nombre de plus de deux cents millions, chiffre qui tend à augmenter.

Les Hadith. — La compréhension des textes du Coran n'étant guère qu'à la portée d'un petit nombre de lettrés ; la plus grande partie des adhérents se trouvant incapables de saisir le sens de la plupart des phrases, il fallût, après la mort de Mohammed, trouver à faire pénétrer sa doctrine

dans la masse. Les traditions concernant le Prophète, d'abord transmises de vive voix sous le nom de *hadith*, « récit », « tradition », par les personnes de son entourage, furent plus tard écrites. Ces écrits qui concordent avec les décisions des trois premiers khalifes, conservant le nom de *hadith*, fournissent des renseignements sur les actes les plus intimes de Mohammed ; expliquent et confirment les lois du Coran, et servent de ligne de conduite aux musulmans. Deux recueils ou *Çahih* « livres sincères », publiés au IXe siècle par Abou Abd'Allah Mohamed ben Ismaïl Bokhari, et par Abou-el-Hussein ben El-Hadjdadj-Moslim, qu'on pourrait justement appeler l' « Imitation de Mohammed », les renferment. Les coutumes et les prescriptions indiquées dans ces recueils, scrupuleusement suivies par les adhérents, font que dans quelque pays que se trouve un musulman, il rencontre chez ses coreligionnaires des habitudes qui lui sont familières.

On trouve dans les hadith des maximes, des conseils, des prescriptions morales et hygiéniques, des indications sur les questions sociales et politiques, des renseignements sur les affaires commerciales et les contrats de toute nature. Les jurisconsultes musulmans prennent dans ces recueils l'interprétation des principes de droit indiqués par le Coran.

L'ensemble des hadith porte, en arabe, le nom de *Sunna*, mot signifiant : « voie pratiquée » ou « tradition », le Coran demeurant toujours le seul exposé complet de l'islamisme tout entier. Les *Sunnites* sont ceux qui suivent la Sunna.

Les prescriptions fondamentales de l'islamisme. — Les prescriptions fondamentales ordonnées par le Prophète, sont au nombre de cinq :

La prière, « Salath ».
L'aumône ou la dîme, « Zekkat ».
Le jeûne, « Ramadan ».
Le pèlerinage de la Mekke, « Hedj-bit-Allah ».
La guerre sainte, « Djehad ».

La prière.— Mohammed a prescrit cinq prières canoniques ordonnées par Dieu, à dire en vingt-quatre heures. La première, le *fedjer*, à l'aube du jour. La seconde, le *dohor*, à prononcer à l'instant où le soleil vient à passer au méridien. La troisième, l'*asr*, au moment intermédiaire entre midi et le coucher du soleil, vers trois heures et demie de l'après-

midi. La quatrième, le *mag'reb*, quand le soleil se couche. La cinquième, l'*aïscha*, lorsque la nuit devient complète.

Avant de procéder à sa prière, le fidèle doit pratiquer des ablutions consistant au lavage des deux mains, du visage et des bras jusqu'aux coudes, avec de l'eau pure. Lorsque l'eau fait défaut, on peut procéder de la même façon avec de la poussière ou du sable fin.

La prière doit se dire partout où l'on se trouve, le visage tourné du côté de la Mekke. Le vendredi, la prière du dohor se fait en commun à la mosquée, du mot arabe *mesdjed*, « lieu où l'on s'agenouille ». On y loue Dieu, on proclame son Unité. On récite des versets du Coran : mais on ne demande à Dieu rien des biens de ce monde, car Dieu sait ce qu'il faut au fidèle.

Le jeûne. — Pendant un mois par an, le musulman doit s'abstenir de boire et de manger, de l'aube du jour à la nuit. Cette prescription ordonnée à l'imitation du carême des chrétiens et des juifs, emploie le neuvième mois de l'année lunaire musulmane, correspondant à l'époque où Mohammed connut au mont Hirâ, les premiers versets du Coran. Ce mois prend le nom de *ramadan*, de « ramad », brûlant, ainsi appelé de ce que, dans l'année solaire des premiers musulmans, il arrivait au temps des plus grandes chaleurs. La nuit venue, le fidèle est libre d'agir à sa guise jusqu'au jour. Les malades seuls sont dispensés du jeûne, mais ils en deviennent débiteurs à leur rétablissement, dette qu'ils doivent acquitter avant le prochain ramadan. La rupture du jeûne se célèbre par une prière faite en commun à la mosquée, suivie de festins, de réjouissances et de dons aux pauvres, pour que, ce jour-là, chacun soit joyeux. Cette fête, appelée *El-Aïd-es-Seghir*, se prolonge pendant trois jours.

L'aumône ou la dîme. — C'est la mise en pratique de la charité envers le prochain, soit au moyen d'un impôt légal, soit par des dons volontaires subordonnés à la générosité du donateur. On lui donne le nom de *Zekkat*, qui signifie « purification ». La dîme, véritable impôt sur le revenu, personnifie le droit de s'enrichir, à la condition de venir en aide à ceux qui demeurent miséreux. Le taux de cet impôt, en général de dix pour cent du revenu, descend en certains cas, à deux cinquante pour cent, prélèvements affectés à des œuvres charitables profitant aux indigents.

De riches musulmans, disposant de leurs biens en faveur des pauvres ou du culte, aliènent à perpétuité les revenus d'une terre ou d'un immeuble à des fondations pieuses, affectations codifiées dans le droit musulman sous le nom de *habbous*. En 1837, le gouvernement français s'est emparé de ces biens en Algérie, à charge de subvenir aux frais du culte et des œuvres charitables.

Le pèlerinage de la Mekke. — Tout musulman doit effectuer au moins une fois dans sa vie le pèlerinage de La Mekke à une certaine époque de l'année, pour y accomplir les rites religieux. En cas d'empêchement grave il peut déléguer un mandataire. Exception est faite toutefois à cette règle en faveur des personnes habitant des lieux éloignés ou difficiles à franchir ; des pauvres qui n'ont pas les moyens de supporter les frais du voyage et des malades. Ceux qui ont accompli ce saint pèlerinage reçoivent la qualification de *hadj*, « pèlerin », qu'ils placent devant leur nom comme un titre de noblesse. Ils sont autorisés à porter, comme les chérifs, un turban vert.

Le pèlerinage aux Lieux Saints est une coutume ante-islamique que Mohammed tint à conserver pour maintenir à sa ville natale son antique suprématie, à la fois religieuse et commerciale.

Le but du pèlerinage est le temple de la Kaaba bâti, dit la légende, par Ismaël et son père Ibrahim. La pierre noire qu'il renferme, aérolithe probablement, leur aurait été apportée par l'ange Gabriel, comme base de la construction.

Le pèlerin arrivé à la Mekke, se dépouille de ses vêtements, s'entoure le corps de deux pièces d'étoffe neuve, fait en cortège sept fois le tour de la Kaaba où il baise la pierre noire ; court de la colline de Safa à celle de Meroua ; se rend au mont Arafat où il égorge une victime ; lance un nombre impair de cailloux dans la vallée et termine les rites en buvant de l'eau de la source de Zemzem, que l'ange fit jaillir pour désaltérer Agar et son fils mourant de soif dans le désert. Les pèlerins ne manquent pas de rapporter avec eux des flacons remplis de cette eau miraculeuse, à laquelle ils attribuent des vertus curatives.

Ces cérémonies accomplies, les pèlerins peuvent se rendre à Médine pour faire leurs dévotions au tombeau du Prophète ; mais cette visite n'est pas obligatoire.

Le rendez-vous annuel dans la capitale de l'islam, mettant en relations les adeptes venus de tous pays, a plus fait que toutes les conquêtes pour la consolidation de l'Unité islamique.

La guerre sainte. — La guerre sainte « El-Djehad » réservée dans l'attaque à un certain nombre de combattants, devient obligatoire quand elle est défensive. Ayant pour but de protéger l'intégrité du territoire de l'islamisme, elle ne peut commencer quand elle est agressive, qu'après une sommation faite à l'ennemi, renouvelée à trois jours d'intervalle, d'avoir à adopter la religion musulmane et de payer le tribut. La vie des ennemis non combattants, vieillards, femmes, enfants, doit être respectée, de même que celle des prêtres, des moines ou des rabbins ; mais non leur liberté.

Quand la guerre se termine par une capitulation, les clauses doivent en être observées avec la plus scrupuleuse exactitude. Le butin, partagé entre les vainqueurs, le Trésor public s'en réserve le quint ou le cinquième. Les vaincus bénéficiaires de la capitulation, sont soumis au *Djeziya*, impôt de capitation, et au *Kharadj*, impôt foncier, égaux au moins au double de la dîme payée par les musulmans.Quant aux vaincus non bénéficiaires de la capitulation, leur terre et leur liberté deviennent la propriété de la communauté musulmane. Les vaincus tributaires demeurent libres de pratiquer leurs cultes respectifs, pourvu que cette pratique n'ait pas lieu en public. Ils sont jugés entre eux suivant leur statut personnel par un tribunal formé parmi les leurs, dont les membres les représentent auprès des autorités musulmanes.

Le musulman qui participe à la guerre sainte, appelé « moudjahedine », synonyme de « croisé », est considéré par ses coreligionnaires, s'il succombe, comme un martyr de la religion, auquel une place spéciale est réservée au Paradis. Cette béatification fut un puissant moyen de propagation de la foi musulmane : Quand les premiers khalifes, chefs spirituels et temporels de l'islam, dirigeaient la guerre sainte, les volontaires de la foi accouraient en masse sous leurs bannières, affrontant la mort avec joie pour acquérir la suprême récompense. Aussi leurs premières conquêtes furent-elles toujours excessivement rapides.

La guerre sainte existe chez les musulmans en permanence contre la chrétienté ; et l'état de paix n'est pour eux en ce qui regarde les chrétiens, que l'état de trêve. On en trouve la preuve dans ce fait : que le terme qui, chez eux, désigne la cessation des hostilités : *hodna*, signifie « trêve » et non pas paix.

CHAPITRE V

LES PREMIERS KHALIFES OU SUCCESSEURS

Abou-Beker, premier khalife ou successeur. — Les premières conquêtes musulmanes. — Khalifat d'Omar. — Khalifat d'Othman. — Premières invasions des Arabes en Afrique. — Résistance des Berbères. — Le patrice Grégoire. — Divisions politiques et religieuses en Orient. — Khalifat d'Ali. — Compétition de Moavia. — Prépondérance oméiade.

Abou-Beker, premier khalife ou successeur. — Mohammed étant mort avant d'avoir prévu les règles de la succession au trône, Ali, son cousin et son gendre, désigné souvent par Mohammed lui-même pour lui succéder, se voyait appelé à la direction de l'islam, quand Aïscha, qui ne lui pardonnait pas son attitude hostile lors de son aventure nocturne avec Safwan au retour de l'expédition contre les Mostalik, fit écarter sa candidature. A cet effet, elle réunit chez elle les principaux d'entre les compagnons du Prophète, les prend à témoin que Mohammed sur le point d'expirer, a délégué à Abou-Beker le soin de prononcer la prière à sa place ; que cette délégation équivaut à la désignation formelle de son remplaçant ; et la majorité des assistants, gagnés aux raisons d'Aïscha qui leur affirmait, en outre, n'être que l'interprète des volontés dernières de celui qui avait expiré dans ses bras, proclamèrent Abou-Beker, premier khalife ou successeur.

Les premières conquêtes musulmanes. — Abou-Beker investi de la suprême autorité, faisant faire le dénombrement des croyants en état de porter les armes, trouve le chiffre de cent vingt-quatre mille combattants et entreprend la guerre de conquête. Ses soldats, couverts de la cotte de mailles empruntée à la Perse, le casque en tête, armés de la longue lance en bambou venue de l'Inde par le golfe Persique, désignés par les chrétiens sous le nom de Sarrasins, comme descendants d'Agar (Agarenis), allaient ouvrir la longue série de ces succès qui étonnèrent le monde.

« Lorsque vous rencontrerez l'ennemi », disait le khalife à ses lieutenants, « combattez vaillamment et mourez plutôt « que de tourner le dos. Si vous remportez la victoire, ne « tuez ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants. Ne « détruisez pas les palmiers, ne brûlez pas les blés, ne cou- « pez point les arbres. Ne tuez que le bétail nécessaire à la « nourriture de vos troupes. Accordez la paix à ceux qui se « soumettent à payer le tribut, et gardez religieusement les « promesses que vous aurez faites à vos ennemis. »

Abou-Beker soumet d'abord la prsequ'île arabique ; puis il enlève aux Perses l'Irak, ancienne Chaldée (633). Son général, Abou Obeïda, disperse auprès de Césarée, les troupes de Sergius, lieutenant d'Héraclius ; et Amrou-Ibn-ul-Ass s'empare de Bostra, de Palmyre et de Gaza, pendant que l'émir Khaled repousse auprès d'Antioche les troupes de Théodore, frère de l'empereur, défait aux environs d'Emèse une autre armée romaine et s'empare de Damas (634).

L'administration des conquérants, stricts observateurs des prescriptions d'Abou-Beker, était si modérée ; les populations chrétiennes des pays occupés trouvaient dans leurs procédés une telle atténuation aux exigences des gouverneurs impériaux, qu'elles se donnaient spontanément aux musulmans, heureuses de vivre désormais sous leurs lois.

La tyrannie byzantine en était arrivée aux extrêmes limites de l'exécration. Les peuples encore soumis au Bas-Empire, étaient écrasés d'impôts sur leurs terres en partie confisquées. Les défections des églises hérétiques, d'autre part, avaient ébranlé les convictions ; aussi les chrétientés d'Asie ne luttant que faiblement, apostasièrent-elles en masse.

En se convertissant à l'islam, les chrétiens d'Orient étaient dégrevés des taxes odieuses de Byzance, et rentraient dans leurs biens séquestrés par le domaine impérial.

Alors même que ces chrétiens refusaient d'adhérer au Coran, ils recouvraient leurs terres ; et, moyennant le paiement d'un tribut qui ne dépassait guère le cinquième du revenu, ils vivaient sous la protection de la loi musulmane, qui ne s'occupait aucunement de leurs querelles religieuses, et ne voulait même pas distinguer entre les orthodoxes et les hérétiques.

Se dressant contre le byzantisme exécré, l'islamisme devait avoir des débuts triomphants.

Khalifat d'Omar. — Abou-Beker empoisonné, dit-on, mourait en 634, le jour même de la prise de Damas. Ali s'attendait bien à être nommé khalife ; mais Aïscha, tenace dans sa haine, sut faire désigner Omar-ben-Khattab, père de Hafsa, autre veuve du Prophète, qui prit le titre d'Emir-el-Moumenine, « prince des Croyants ».

L'empereur Héraclius faisant alors un effort suprême pour sauver l'Orient, rassemble toutes ses forces d'Europe et d'Asie et en confie le commandement à son général Manuel. Khaled, commandant les troupes musulmanes, se porte au-devant de l'armée byzantine, la rencontre aux environs d'Yarmouk et la met en déroute après une bataille de trois jours, dans laquelle périt le général Manuel (637).

Les Sarrazins vainqueurs marchent sur Jérusalem, appelée Œlia Capitolina, depuis sa prise par Œlius Hadrianus. Après quatre mois de siège, les habitants consentirent à se rendre, mais à la condition que ce serait au khalife en personne. Omar quitte Médine presque sans escorte, monté sur un chameau portant ses provisions de route, arrive sous les murs de la ville assiégée et traite avec le patriarche Sophronius de sa reddition, par une capitulation ou « adh », sorte de charte, dont voici le texte :

« Au nom de Dieu très miséricordieux, de la part d'Omar, « aux habitants d' Œlia : ils seront protégés, ils conserveront la vie et leurs biens. Leurs églises ne seront pas démolies ; eux seuls en auront l'usage, mais ils n'empêcheront « pas les musulmans d'y entrer, soit le jour, soit la nuit ; « ils en ouvriront les portes aux passants et aux voyageurs ; « ils n'érigeront point la croix au-dessus ; ils ne sonneront « point les cloches, ils ne bâtiront aucune église nouvelle, « ni dans la ville, ni dans son territoire. On ne les obligera « point d'enseigner le Coran à leurs enfants ; mais ils ne

« solliciteront point les musulmans à embrasser leur reli-
« gion et n'empêcheront point leurs parents de la quitter
« pour la religion musulmane. Ils ne montreront point pu-
« bliquement leurs croix dans les rues ; ils témoigneront du
« respect aux musulmans , ne seront pas vêtus comme eux,
« ne porteront ni leurs bonnets, ni leurs turbans, ni leurs
« chaussures. Ils ne partageront pas leurs cheveux comme
« les vrais fidèles, et ne se serviront point de la langue
« arabe ; ils n'iront point à cheval avec des selles, ne por-
« teront point d'armes, ne vendront point de vin et n'au-
« ront chez eux aucun domestique qui ait servi un musul-
« man ; ils paieront exactement le tribut, seront fidèles au
« khalife comme à leur légitime souverain, et ne feront
« jamais, ni directement ni indirectement, rien de contraire
« à son service. »

Cette capitulation, datée du mois de mai 637, a servi de modèle à celles que les musulmans accordèrent dans la suite.

Ayant jeté les fondations d'une mosquée à l'endroit où Jacob avait eu sa vision, dont il nettoya lui-même avec son manteau le sol couvert d'ordures, et expulsé les plus turbulents des Juifs, qui gagnèrent la Berbérie, Omar retourna à Médine, laissant à ses émirs le soin d'agrandir ses conquêtes. Césarée, Tripoli d'Asie, Tyr, Ptolémaïs, Joppé, Ascalon, tombaient en son pouvoir (638-639). En 640, l'émir Ayad soumettait la Mésopotamie, et Amrou, qui occupait la Basse-Egypte, fondait la ville de Fostat, auprès de laquelle les Fatémides élevèrent plus tard la ville du Caire.

Ali entouré d'ennemis à Médine, en butte à tous les mauvais procédés d'Aïscha, s'était pendant ce temps, retiré avec sa famille à Yembo.

La Basse-Egypte soumise, Amrou va mettre le siège devant Alexandrie, qui lui résiste quatorze mois. Cette ville rendue, la domination byzantine disparaissait entièrement de l'Egypte et de l'Asie.

On a longtemps prétendu qu'Amrou aurait détruit le Sérapion, bibliothèque d'Alexandrie enrichie par les Lagides, le plus vaste dépôt des connaissances humaines qu'il y eut dans l'Univers, bibliothèque qui aurait alors renfermé plus de six cent mille volumes. Les musulmans considérant ces manuscrits comme ouvrages inutiles et pernicieux, le Coran devant être le seul livre au monde, Amrou les aurait dis-

tribués aux quatre mille bains publics de la ville, avec ordre de les brûler. Ils auraient été en quantité suffisante pour chauffer ces bains pendant six mois. C'est une légende : Une partie de la bibliothèque d'Alexandrie qui se trouvait dans le temple de Sérapis, avait déjà été brûlée en 47 av. J.-C., lors d'une émeute des Alexandrins contre César. Une autre partie avait été détruite en 391 lorsque l'empereur Théodose ordonna la destruction du temple de Sérapis et fit piller les richesses qu'il renfermait. Ce qui en restait, négligé par Amrou, disparut au XIIe siècle, lors de l'occupation de l'Egypte par les Turcs Seldjoucides.

Les conquérants arabes respectant les mœurs et les biens des Egyptiens, comme ils l'avaient fait pour les chrétiens d'Asie, se firent rapidement aimer de ces populations jusqu'alors cruellement exploitées par les gouverneurs byzantins, et déjà ébranlées dans leur foi chrétienne par les nombreuses sectes qui les divisaient. Les Egyptiens, du reste, avaient tout avantage à adopter l'islamisme, ce qui les rendait hommes libres et les dispensait du paiement des contributions imposées aux vaincus qui conservaient leur foi.

L'empereur Héraclius était mort à Constantinople pendant le siège d'Alexandrie, 11 février 641.

Après la conquête de l'Egypte, Amrou va soumettre les berbères Houara et Louata, du pays de Barka, pendant que son lieutenant, Okba-ben-Nafa, pénètre dans le Fezzan. En 642, il s'empare de Tripoli, qu'il livre au pillage de ses troupes.

Khalifat d'Othman. — Le khalife Omar mortellement frappé le 31 octobre 644 par un habitant de Koufa, partisan d'Ali, avait, avant de mourir, et sur les instances d'Aïscha, posé le principe de l'élection au khalifat, et indiqué comme candidats six des plus anciens compagnons du Prophète, au nombre desquels il avait été obligé de comprendre Ali, le plus ancien de tous.

Ces candidats n'ayant pu s'accorder, prièrent l'un d'entre eux qui s'était retiré, de choisir le khalife. Le choix guidé par Aïscha qui poursuivait toujours Ali de sa rancune, désigna Othman-ben-Offan, de la famille mekkoise des Beni-Omaïa, parent d'Abou-Sofian, l'ancien adversaire acharné du Prophète.

Premières invasions des Arabes en Afrique. — Résistance

des Berbères. — Le patrice Grégoire. — L'Empire d'Orient aux prises avec les musulmans qui lui avaient enlevé la Syrie, la Palestine et l'Egypte, ne pouvait plus contenir sa lointaine colonie d'Afrique, dont les derniers gouverneurs réduits au territoire de l'ancienne Province, étaient abandonnés à leurs propres ressources. A la mort de l'empereur Héraclius (641), le patrice Grégoire, son neveu, gouverneur de l'Afrique pour les Byzantins, rompt avec la métropole et, soutenu par les indigènes qui ne laissent échapper aucune occasion de créer des ennuis à leurs dominateurs, il se déclare roi indépendant à Sbeïtla, l'antique Suffétula, pendant qu'un exarque, envoyé par Constantinople, gouvernait à Carthage.

Le khalife Othman désireux de profiter de cette division, ayant ordonné la conquête de l'ancienne province d'Afrique, appelée par les Arabes Ifrikiya, « le pays du froment », le gouverneur de l'Egypte, Abd'Allah-ben-Saad, pénètre en Berbérie à la tête d'une armée de quarante mille combattants.

La menace de l'invasion fait réunir les forces du pays, et les princes berbères eux-mêmes, ces irréconciliables ennemis de tout pouvoir étranger, apportent au patrice l'appui de leurs contingents, parmi lesquels figuraient les Roums berbérisés.

Grégoire couvrant sa capitale, marche avec cent mille hommes au-devant des Arabes campés à Akouba, localité située entre Gabès et Sbeïtla. Les armées en présence se livrent tout d'abord des combats indécis. Grégoire résolu d'en finir, le diadème en tête, suivi de l'étendard surmonté de la croix, attaque avec toutes ses forces l'ennemi, qui se présentant avec une partie seulement de ses troupes, plie et se retire dans son camp. L'armée berbère se retirant de son côté, les soldats de Grégoire accablés par la chaleur ; il faisait ce jour-là un violent siroco, croyant la journée terminée, avaient enlevé leurs armures et dessellé leurs chevaux, quand Abd'Allah les fait attaquer avec ses troupes fraîches, qui mettent en désordre les alliés désarmés. Grégoire cherchant à rallier les fuyards, périt dans la déroute (647).

Après la défaite du patrice, Abd'Allah envoyant ses bandes saccager l'ancienne province romaine, les Berbères s'enfuirent dans l'ouest et les Grecs s'abritèrent sous les

murs de Carthage et dans les forteresses de la Byzacène.

Les Arabes manquant de matériel de siège, pressés d'autre part de jouir de l'immense butin produit de leur victoire, imposent aux Africains, représentés par l'élément byzantin, une énorme contribution de guerre, et regagnent l'Orient, où leurs querelles intestines leur font pendant quelques années négliger la Berbérie.

Divisions religieuses et politiques en Orient. — Khalifat d'Ali. — Ali aspirait toujours au khalifat, dont les intrigues d'Aïscha l'éloignaient constamment. Ses partisans qui avaient pris le nom de chiïtes « co-ayant droit », l'encourageaient à s'emparer du trône, au besoin par la force. Othman qui avait pillé le trésor public, détruit la discipline et corrompu les grands ; qui nommait et maintenait des gouverneurs de provinces prévaricateurs, abaissait et humiliait les musulmans les plus dignes, commettant tous les excès, était devenu l'objet de la haine générale. Ali s'entend avec Ali-Zobeïr et Tahla, ashab, candidats de leur côté, au khalifat ; et, au mois de juin 656, des assassins apostés par ces derniers, poignardent Othman-ben-Offan à Médine. Ali aussitôt proclamé, distribue au peuple les fonds provenant du Trésor public, et divise entre les enfants d'Othman la fortune privée laissée par ce dernier. Les Mekkois, chez lesquels Aïscha s'était retirée, ayant refusé de reconnaître Ali et, à l'instigation de sa persévérante ennemie, pris les armes contre lui, il marche contre les dissidents, à la tête desquels se trouvaient ses complices, Zobeïr et Tahla, lesquels n'ayant pas reçu tout ce qu'ils espéraient des dépouilles d'Othman, s'étaient tournés contre le nouveau khalife. Il met les conjurés en déroute près de Bassora, le 8 décembre 656, à la bataille dite « du chameau », de ce qu'Aïscha, instigatrice de la candidature de Zobéïr, auquel elle était très attachée, qui excitait les combattants mekkois du haut de son bassour, était restée sur le champ de bataille auprès de son chameau criblé de traits. Après sa victoire, Ali pardonna à celle dont la rancune l'avait fait exclure du khalifat depuis 632.

La veuve du Prophète retournée à Médine, où elle ne cessait de se lamenter sur la fatale journée de Bassora, y succombait l'année suivante.

Compétition de Moavia. — Moavia, fils d'Abou-Sofian, et frère d'Habiba, une des veuves du Prophète, nommé par

son parent Othman au gouvernement de la Syrie, avait été destitué de ses fonctions par Ali. Amrou-ibn-ul-Ass confirmé par Othman dans son gouvernement de l'Egypte dont il avait fait la conquête, avait été également déposé, comme la plupart des créatures d'Othman, par le nouveau khalife. Amrou passe à Damas, s'entend avec Moavia ; et les deux gouverneurs révoqués se mettent en révolte. La valeur militaire de Moavia, sa richesse, sa qualité de beau-frère du Prophète, l'affection des Syriens qu'il avait su gagner, l'enhardissaient. Ayant réuni une puissante armée, Moavia se proclame khalife et marche contre Ali, qui avait rassemblé dans sa capitale de Koufa (Bas-Euphrate), les contingents de l'Arabie, de l'Egypte et de l'Irak. Chacun des adversaires disposait d'une armée de quatre-vingt dix mille combattants.

Après maintes escarmouches, les forces opposées se rencontrent le 28 juillet 657 dans les plaines de Siffin, près de Rakka. L'action durait depuis deux jours et deux nuits, quand Ali fait offrir à son adversaire de vider leur différend en combat singulier, proposition que Moavia décline. Déjà plus de cinquante mille hommes, parmi lesquels l'élite des guerriers conquérants de l'Orient, des ansar, jonchaient le champ de bataille, quand Moavia a recours à un stratagème suggéré par Amrou. Il fait attacher au haut de la lance de ses soldats des feuilles du Coran, et ses hérauts somment les partisans d'Ali, victorieux jusque là, de s'en rapporter sur le choix du khalife, au jugement de ce Saint Livre. Le combat s'arrête et Moavia propose un arbitrage. Ali y consentant, une suspension d'armes est convenue ; et il est entendu que chacun des compétiteurs remettra le soin de soutenir sa cause à un arbitre de son choix.

Ali désigne l'ansar Abou-Moussa-y-Esch'ari, auquel Moavia oppose Amrou-ibn-ul-Ass, et on les investit solennellement du titre de hakems, c'est-à-dire « arbitres ».

Les termes de l'armistice portaient qu'Ali, fils d'Abou-Thaleb, pour ceux de l'Egypte, de l'Hedjaz et de l'Irak ; et Moavia, fils d'Abou-Sofian, pour ceux de la Syrie, se retireraient aussitôt avec leurs armées respectives, et que les deux arbitres, après consultation des ansar, devraient se réunir dans sept mois pour prononcer sur le choix du khalife. L'entente ainsi arrêtée, Ali vint à Médine et Moavia rentra à Damas.

Mais des réclamations s'étaient élevées dans l'armée d'Ali :

Il n'y a pas d'arbitrage en pareille matière, disaient les réclamants. Le Coran, soutenaient-ils, admet le jugement par arbitre dans deux cas seulement : la chasse sur le territoire sacré de la Mekke, et le désaccord entre époux. Nulle autre contestation ne peut être résolue par des arbitres : Le chef des Croyants est celui que les Croyants ont élu, à la condition qu'il commande avec justice. Donc, Ali, émir des Croyants, chargé par eux de défendre la religion, n'a qu'un unique devoir : celui de combattre à outrance Moavia. S'il hésite et lui propose la paix, il devient rebelle à son tour. Ali persistant dans sa décision, un certain nombre de ses meilleurs soldats abandonnèrent sa cause, sans toutefois se rallier à celle de Moavia. On leur donna le nom de kharedjites ou « sortis du commandement », qualification sous laquelle on désignait déjà du vivant du Prophète, ceux qui prétendaient que les décisions de Mohammed n'étaient obligatoires que dans la mesure qui est l'œuvre divine ; et que les imâms élus pouvaient être destitués, s'ils quittaient la voie droite.

Au terme fixé par l'armistice, les deux hakems accompagnés d'une foule de légistes et suivis chacun de quatre cents guerriers, se rendent à Adredj, lieu désigné pour le prononcé de leur décision. Abou-Moussa propose d'abord de destituer les deux compétiteurs et de décerner le khalifat à Abd'allah, fils du khalife Omar. Cette proposition repoussée, il offre de s'en tenir à la déposition d'Ali et de Moavia, et de laisser à l'assemblée et aux troupes des escortes, la nomination du khalife.

Amrou feignant d'accepter, les deux hakems sortent de la tente et s'adressent aux assistants. Abou-Moussa qui parle le premier, prononce qu'il destitue à la fois Ali et Moavia, comptant sur l'assemblée pour désigner le « successeur ». Amrou prenant la parole après lui, dit : Abou-Moussa a déposé Ali et Moavia ; moi, je dépose aussi Ali ; mais je confirme Moavia dans sa dignité, reconnaissant ses droits au khalifat, en sa double qualité de vicaire légitime d'Othman et de vengeur de cet infortuné khalife.

L'assemblée tout entière, entraînée par l'argument d'Amrou, proclame Moavia.

Ali n'acceptant pas le résultat de cet arbitrage qu'il déclarait nul et coupable au premier chef, rallie ses partisans et se prépare à une nouvelle lutte.

Les kharedjites de leur côté, demeurés dans les cantonnements des troupes d'Ali, étaient persécutés avec tant de violence, qu'ils résolurent de vider leur querelle les armes à la main. Réunis à Bostra, ils choisirent pour chef Abd'Allah-ben-Ouahb, duquel ils prirent le nom de ouahbites.

Avant de rien entreprendre contre Moavia, Ali veut tout d'abord se débarrasser des kharedjites. Dans ce but, il marche contre eux avec toutes ses forces, les surprend dans leur campement de Nehrouân (659), et en fait un épouvantable massacre. De quatre mille qu'ils étaient, dix seulement purent s'échapper. Abd'Allah-ben-Ouahb était resté parmi les morts.

Prépondérance oméïade. — Parcourant après le massacre le champ de carnage de Nehrouân, Ali, félicité, avait répondu : « Par celui qui tient ma vie entre ses mains, les rebel- « les sont maintenant dans les reins de leurs pères et dans « le sein de leurs mères. » C'était sa condamnation à mort :

Au mois de février 661, Abd-er-Rahman-ben-Meldjem, un des dix échappés au massacre de Nehrouân, le cœur plein de haine et excité par une femme qu'il aimait, assaillant le gendre du Prophète à sa sortie de la mosquée de Médine, lui fend la tête d'un coup d'épée entre les yeux en s'écriant : « C'est Allah qui juge et non pas toi. »

Hassan, fils d'Ali et de Fatima, proclamé par les chiïtes khalife dans Koufa, fait ensevelir son père et arme contre Moavia. Les deux princes se rencontrent à Sekem, sur la frontière de l'Irak, où Hassan, effrayé à la vue de l'immense armée syrienne, bien supérieure en nombre à celle qu'il commande, mande à Moavia qu'il est disposé à se démettre du khalifat, si son adversaire le reconnaît pour son successeur s'il lui survit, et lui conserve le titre d'Imâm. Moavia accepte et Hassan se retire à Médine avec son frère Hussein. Puis, il retourne à Koufa où, sous le titre d'Imâm, il gouverne pour le compte du khalife, installé à la Mekke.

De ce moment, les pays soumis à l'Islam reconnaissent la prépondérance du khalifat oméïade, et Moavia abandonnant la Mekke pour pouvoir surveiller son empire d'un poste plus central, choisit pour capitale la ville de Damas, au milieu des Syriens qui avaient si bien secondé ses projets.

Hassan ne jouit pas longtemps de son gouvernement ; Yezid, fils de Moavia, pour se débarrasser des droits du fils

d'Ali, le fit bientôt assassiner par une de ses femmes, qu'il avait promis d'épouser, mais qu'il abandonna, son crime accompli.

CHAPITRE VI

RITES ET SCHISMES

Les quatre rites orthodoxes. — Opinion des musulmans sur le Pentateuque et l'Evangile. — Condition des Etrangers dans l'Islam. — Schismes. — Sectes.

Les quatre rites orthodoxes. — La difficulté de déduire des conclusions pratiques du Livre-Saint et de la Sunna, tant au point de vue dogmatique qu'au point de vue juridique, donna naissance à des travaux explicatifs, et quatre docteurs ou imams, firent adopter leur commentaires.

Abou-Hanifa-Noman-ben-Thabet, né à Koufa en 699, sous le khalifat d'Abd'el-Malek I, est le premier de ces interprétateurs orthodoxes, appelé le Grand Imâm, partisan des droits légitimes des Alides, dont les princes, Mohammed et Ibrahim-ben-Abd'Allah, essayèrent de renverser les Abbassides de Bagdad. Il périt pour leur cause en 767, empoisonné par le khalife Abd'Allah II. Il avait essayé de faire prédominer la raison sur la signification apparente des mots. Il se distingue par un esprit plus large que celui des autres commentateurs.

Malek-Abou-Abd'Allah--ben-Anas, né à Médine en 715, où il mourut en 795, d'abord partisan des Alides, mais rallié plus tard aux Abbassides, se référa principalement aux hadith, en prenant pour point de départ de son interprétation l'enchaînement d'idées que présente le Coran.

Ech-Chaféi-Mohammed-ben-Idris, né en 767 à Gaza, mort en 819 en Egypte, favorable en principe aux Alides, se tient entre les deux systèmes de ses prédécesseurs. Il déduit du Coran, tout aussi bien que de la Sunna, les théories générales du droit musulman.

Ibn-Hambal-Ahmed-ben-Mohammed, né à Bagdad en 780, où il mourut en 855, élève d'Ech-Chaféi, le quatrième et le dernier des interprétateurs orthodoxes du Coran, rejette totalement les lumières personnelles du jurisconsulte pour ne voir la base du droit que dans les traditions du Prophète exclusivement. Il exagère l'opinion de Malek et considère le Coran comme incréé et éternel.

L'islamisme n'ayant conféré à personne le droit de légiférer, ces quatre imâms n'ont pas, à proprement parler, codifié la religion : ils ont simplement essayé de signaler aux fidèles les moyens d'éviter de se mettre en contradiction, soit avec le Coran, soit avec la Sunna.

Ces quatre doctrines également conformistes, désignées du nom de leur fondateurs, rites : hanéfite, malékite, chaféïte, hambalite, ne diffèrent entre elles que par des questions de détails ; et les fidèles peuvent, sans encourir la moindre réprobation, paser d'un rite à l'autre, attendu que ces quatre docteurs, absolument d'accord sur la partie dogmatique, sont réputés d'une égale orthodoxie.

Deux autres docteurs, Sofian et Tazéï, commentèrent également le Coran et la Sunna et furent rangés parmi les orthodoxes ; leurs opinions sont généralement délaissées.

L'école des Zahirites, de « Zahir », qui porte la doctrine, créée par Abou-Soleïman-Daoud-ben-Ali, né à Koufa en 895, répudie l'autorité de l'imâm et s'en tient au sens extérieur du Coran et de la tradition.

Le rite hanéfite est le rite ottoman officiel : il compte en outre de nombreux adhérents aux Indes, en Chine, dans le Turkestan et en Egypte. Le rite malékite, après avoir été prépondérant dans l'Espagne musulmane, compte encore des adhérents en Arabie et en Egypte ; mais c'est en Berbérie qu'il est le plus répandu, sauf dans les villes, où les kouloughlis, descendants des Turcs, ont conservé l'observance hanéfite. Le rite chaféïte est suivi en Egypte, en Arabie, aux Inde hollandaises, sur la côte orientale de l'Afrique, mais n'a pas d'adhérents en Berbérie. Le rite hambalite est observé en Arabie, qu'il ne dépasse pas.

Les Ouahabites ou Wahabis. — Abd'Allah-ben-Ouahab, né au Nedjed en 1720, voyant la religion détournée de ses voies et voulant ramener les croyants à la pureté première de la doctrine musulmane corrompue par les padischahs ottomans,

fondait en Arabie la secte qui prit, de lui, le nom de Ouahabite. Les nomades accourant en foule autour de sa bannière, il est bientôt le maître du pays, et empêche les caravanes de pèlerins d'arriver à la Mekke.

Le grand chérif inquiet pour ses revenus, demande le secours du khalife de Constantinople, qui lui envoie des troupes que les Ouahabites finissent par disperser.

Après la mort de leur fondateur, les Ouahabites, déjà maîtres de Kerbela, s'emparent de la Mekke et de Médine et ne peuvent être réduits qu'en 1818 par Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, qui relève le prestige de son suzerain de Constantinople.

La plus grande partie des nomades du Nedjed est restée Ouahabite.

Les Ouahabites bien qu'étant orthodoxes, sont considérés par les Sunnites comme des schismatiques, parce qu'ils ont affirmé que la langue dans laquelle le Coran est écrit : le dialecte de l'Hedjaz, aurait pu l'être en Arabe plus pur : le dialecte du Nedjed. Ils n'ont rien de commun avec les kharedjites.

Opinion des musulmans sur le Pentateuque et l'Evangile. — Les musulmans croient au Pentateuque tel qu'il a été révélé à Moïse, et au livre des Psaumes donné par Dieu à David. Ils croient aux prophètes d'Israël ; mais ils reprochent aux juifs la corruption de leur livre, et la négation de la mission du Prophète. Ils croient à la pureté de la vierge Marie et à la naissance miraculeuse du Christ envoyé sur la terre par le Très-Haut, et à sa résurrection près de Dieu ; mais ils n'admettent pas le caractère divin de Jésus et rejettent la Sainte Trinité et ses mystères : car Dieu est unique. Ils soutiennent que Jésus, né d'une vierge, était un grand prophète auquel Dieu révéla l'Evangile pour réformer la loi mosaïque altérée par les juifs ; de même qu'il révéla le Coran à Mohammed pour réformer l'Evangile corrompu depuis l'apparition des sectes, et le premier concile de Nicée, où fut affirmé en termes positifs, le dogme de la consubstantialité ; et ils soutiennent, à cet égard, que les chrétiens, qui donnent des associés à Dieu, sont devenus polythéistes. Ils abhorrent les juifs pour avoir calomnié Marie et s'être flattés d'avoir fait mourir Jésus, l'envoyé de Dieu, alors qu'ils n'ont crucifié (suivant le système de Basilide), que le corps

d'un autre individu mis à sa place, tandis que Dieu élevait à lui son prophète ; mais ils accusent les chrétiens d'avoir dénaturé le sens des Ecritures dans le but d'en faire disparaître toute allusion à la venue de Mohammed.

Les musulmans croient, comme les anciens Persans et les Juifs, à la venue des mehdi « envoyés », personnages suscités par Dieu au commencement de chaque siècle de l'hégire, pour fortifier la foi et ramener dans la bonne voie les fidèles égarés. Le mehdi se disant inspiré, invoque le Djehad, se considère comme étant le khalife et réussit parfois à asseoir son autorité. On en vit qui fondèrent de véritables empires. Cette croyance au mehdi se trouve dans un hadith attribué au Prophète, qui aurait prédit que : « quand même le temps « n'aurait plus qu'un jour à durer, Dieu susciterait un hom« me de sa famille qui remplirait la terre de justice, autant « qu'elle est remplie d'iniquité. »

Condition des étrangers dans l'Islam. — D'après les musulmans, la terre est divisée en deux grandes parties : en Dar-el-Islam, qui veut dire, maison de l'islamisme, ou pays mahométan ; et en Dar-el-Harb, qui signifie maison de guerre, ou pays ennemi. Par ce mot générique, on entend toutes les nations étrangères, même celles qui sont en paix ou entretiennent des rapports d'amitié avec les Etats musulmans. La loi musulmane sépare également en deux corps politiques tous les peuples de la terre : « areb », les musulmans ; « adjem », les autres nations.

Les non musulmans ne peuvent à aucun titre faire partie de la nation et ne sont que tolérés sur le territoire islamique. Appelés dhimmi, ils sont divisés en deux classes : Les mouchrik, aussi appelés « kâfir », ou idolâtres polythéistes et les ahloulkitab, ou « gens de livres », peuples ayant reçu la révélation avant la venue de Mohammed.

Les mouchrik ou « kâfir », qui furent au début de l'islam d'irréductibles ennemis du Prophète, sont traités de la façon la plus dure. Le séjour de l'Arabie leur est totalement interdit et les musulmans les considèrent comme étant des êtres inférieurs.

Les ahloulkitab, au contraire, juifs et chrétiens, peuvent circuler librement dans toutes les parties de la Péninsule arabique, sauf dans les villes saintes de la Mekke et de Médine. Parmi les ahloulkitab sont les moustamin, « hom-

mes qui ont demandé grâce », sujets étrangers ayant des traités avec les musulmans, ou qui leur demandent asile et protection : Les mouharib, ceux qui étant en état de guerre contre l'Islam, sont placés hors la loi. Faits prisonniers, ils sont réduits en esclavage ; mais ils conservent toujours leur liberté de conscience et peuvent se racheter. Les harbi, de harb, qui veut dire guerre, sont les juifs ou chrétiens d'un pays en hostilité avec les musulmans ou qui n'a pas de traité avec eux. Si le harbi est pris les armes à la main en pays d'Islam, combattant contre les musulmans, il est obligé d'opter entre sa conversion ou la mort. Mais dans tout autre circonstance, sa personne et ses biens sont respectés s'il vient se placer sous la protection de la loi muulmane en payant la capitation. Enfin, les murtedd, apostats de la foi musulmane, en admettant qu'il en existe : La loi ne leur fait jamais grâce. Il n'y a point de milieu à leur égard, entre le Coran et le sabre.

La condition des ahloulkitab, soumis à l'autorité musulmane, est réglée par la charte ou capitulation (ahd) que le khalife Omar accorda aux non musulmans de Syrie, lors de la reddition de Jérusalem, en 637.

A charge de payer le djeziya et le kharadj, de se soumettre à l'autorité musulmane et de ne pas servir ses ennemis, les dhimmi ahloulkitab jouissent des mêmes droits et ont les mêmes devoirs que les musulmans. Le meurtre de l'un d'entre eux par un musulman,entraîne suivant le cas,soit la peine du talion, l'exécution ; soit la dia ou prix du sang, sans préjudice du taazid, punition corporelle. Il en est de même en ce qui concerne les étrangers non musulmans vivant en terre d'Islam, en vertu de traités de paix ou de trêves.

Ces principes furent toujours rigoureusement observés par tous les khalifes et souverains musulmans en Orient et en Occident, qui réservèrent souvent de très hautes fonctions aux ahloulkitab.

Schismes. — Sectes. — Un certain nombre de schismes, qualifiés d'hérésies par les orthodoxes, divisent le monde musulman.

Le schisme chiïte est le plus important ; nous avons vu les causes de sa formation.

Les chiïtes, soutenant que le khalife ne pouvait être pris que dans la descendance de Mohammed par sa fille Fatima,

la seule de ses enfants qui lui avait donné une postérité, continuèrent à compter en secret le règne des descendants d'Ali, seuls khalifes légitimes, pour eux.

Ces adversaires des orthodoxes rejettent les prescriptions tirées de la Sunna et regardant les hadith comme des textes défigurés, des recueils de mensonges. Ils accusent les Sunnites d'altération du Coran ; leur reprochent d'en avoir retranché tout ce qui avait rapport à la mission providentielle d'Ali et de sa descendance, et contestent l'autorité des trois premiers khalifes en matière d'interprétation coranique. Ils rendent à Ali un véritable culte et le placent au même rang que Mohammed. Ils sont généralement plus tolérants que les orthodoxes. Le chiïsme, religion nationale des Persans, fidèles à la mémoire d'Ali, est aussi pratiqué dans quelques contrées de l'Inde. Le kharedjisme est la doctrine des chiïtes, sortis de la religion lors de l'arbitrage entre Ali et Moavia. Après le désastre de Nehrouân où, sauf dix, tous les adversaires d'Ali avaient péri avec leur chef Abd'Allah-ben-Ouahb, les kharedjites disparurent pendant quelques années. Réorganisés en secret, trente ans plus tard, ils pouvaient reprendre la lutte contre les Oméïades avec des chances diverses. Mais une scission se produisit parmi les révoltés, dont les chefs des deux partis contraires, Abd'Allah-ben-Abad ou Ibad-el-Marii et Abd'Allah-ben-Sofer, n'étant plus en état, par suite de leurs rivalités, de s'opposer aux orthodoxes, se virent obligés de quitter le Hedjaz. Une partie des kharedjites gagnèrent le sud de l'Arabie, le reste passa en Berbérie.

Issus du kharedjisme ouahbite, les abadites ou ibadites, ainsi désignés de l'imâm Abd'Allah-ben-Abad ou Ibad-el-Marii, soutenant que, seuls, ils avaient gardée intacte la vraie foi dans toute sa pureté, professent que le Coran, parole de Dieu, ne doit être ni corrigé ni commenté ; car la révélation est une et immuable comme toutes les volontés divines. Tout ce qui n'est pas Dieu n'est rien. Tous les musulmans étant égaux sur terre et dans le néant, doivent être humbles et simples de costumes et de mœurs. Ils doivent observer rigoureusement la probité, la continence et la sobriété prescrites par le Coran. Ils excluent aussi bien les excès de zèle que les relâchements de la discipline.

Les sofrites, qui tirent leur nom de Abd'Allah-ben-Sofer, fondateur de leur secte, cousin de son rival Abd'Allah-ben-

Abad ou Ibad, sont les exaltés du kharedjisme. Ils regardent les abadites comme des timides, sinon des traîtres. Pleins de haine contre les unitaires, qu'ils qualifient d'impurs, ils déclarent qu'il est permis non seulement de les combattre, mais aussi de piller leurs biens, de les achever et de les dépouiller sur le champ de bataille. Ces kharedjites, exécrés par les sunnites et les alides, sont considérés par eux comme les assassins de « notre Seigneur Ali ».

Le babisme est une doctrine nouvelle, qui tend à prendre en Perse une place entre le chiïsme et l'orthodoxie.

Ces sectes musulmanes, qui ne sont que des écoles de théologie basées sur des interprétations différentes du texte du Livre, n'ont pas atteint le monothéisme du Coran. Divisés entre eux, en désaccord constant quant aux pratiques ; vidant souvent leurs différends les armes à la main, les orthodoxes et les hétérodoxes se sont toujours réunis sous les étendards de l'Islam pour combattre l'infidèle, au nom de la guerre sainte.

LIVRE III

PÉRIODE BERBÈRE ET ARABE

L'ISLAMISME ET LES GOUVERNEMENTS ARABES

CHAPITRE PREMIER

EXTENSION DE L'ISLAMISME EN ASIE ET DANS L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

Nouvelles expéditions des Arabes en Afrique. — Siège de Constantinople. — Les Berbères juifs. — Fondation de Kairouan. — Expédition au Mag'reb. — Affaire de Tehouda. — Le royaume berbère. — Gouvernement de Koçeïla. — Massacre des Alides a Kerbela. — Anarchie en Orient. — Règne de la Khaéna. — Conquête de la Berbérie par les Arabes. — Les Berbères adoptent l'islamisme.

Nouvelles expéditions des Arabes en Afrique. — La dispute du pouvoir les armes à la main entre les successeurs de Mohammed, avait procuré une trêve aux populations africaines, dont les divers éléments, grecs, berbères et juifs jusqu'alors opposés, semblaient se rapprocher en prévision

du danger général. Mais les Berbères mécontents des exactions du fisc impérial qui cherchait à leur faire supporter les sommes payées aux envahisseurs, se détachent bientôt de la cause byzantine à laquelle ils s'étaient un moment ralliés, et mettent à leur tête les chefs de la grande tribu berbère des Aoureba, des Loua, laquelle occupant Constantine, commandait à presque toute l'ancienne Numidie (650).

Les khalifes oméiades maîtres de l'Orient jusqu'à l'Oxus, tentent de reconquérir l'Afrique. En 665, Moavia-ben-Hodaïdj à la tête d'une armée de dix mille hommes, met en déroute aux environs de Sousse les troupes grecques du patrice Nicéphore, qui doit se rembarquer.

D'autres expéditions suivent celle de Moavia. En 667, Okba-ben-Nafa, ancien compagnon du Prophète, lieutenant du gouverneur de l'Egypte, parcourt et ravage la Cyrénaïque et la Tripolitaine, imposant aux vaincus l'obligation d'embrasser l'islamisme, pendant qu'une flotte de deux cents navires partie d'Alexandrie sous le commandement d'Abd'Allah-ben-Kaïs, débarque dans les ports de la Sicile des corps d'expédition qui pillent Syracuse et rapportent en Orient des richesses immenses (668).

Siège de Constantinople. — Un officier d'origine persane, nommé Sapor, commandant à Andrinople pour le compte de l'empereur Constant II, briguant l'empire, sollicite le concours de Moavia, auquel il promet de payer le tribut. Une armée musulmane s'avance jusqu'à Chalcédoine ; mais Sapor s'étant tué d'un accident de cheval, elle revient sur ses pas, laissant un corps de cinq mille hommes en Galatie, garnisons que les troupes byzantines passent au fil de l'épée (667). Constant II assassiné à Syracuse en 668, son fils Constantin III Pogonat, se trouve aux prises avec les musulmans qui entreprennent la conquête de l'empire. Après avoir envoyé ses navires piller la Sicile, Moavia réunit une flotte formidable sous le commandement de son fils Yezid, lequel en 672 franchit l'Hellespont et entre dans le Bosphore. Constantinople aurait succombé sans l'invention du syrien Callinique, qui pour la première fois, employa le feu grégeois (feu des Grecs) composition de matières combustibles, lesquelles lancées par des balistes ou soufflées par de longs tubes de cuivre sur les navires ou les bataillons ennemis, produisaient des effets des plus meurtriers. Des brûlots rem-

plis de ces matières, incendiaient les vaisseaux musulmans ; et Yezid, ses attaques repoussées, se retire à Cyzique en Mysie, d'où les forces oméiades vinrent à chaque printemps inquiéter Constantinople. Constamment reçues de la même façon, elles durent, au bout de sept années, renoncer à leur entreprise.

Les navires manquaient pour embarquer toutes les troupes. Ceux des bâtiments qui avaient été épargnés par le feu de l'ennemi, jetés par la tempête sur les côtes de la Pamphylie, furent tous détruits, et les trente mille hommes qui avaient dû prendre la route de terre, blessés, malades, fatigués, furent anéantis dans les plaines d'Asie par les troupes impériales.

Moavia ayant fait demander la paix, Constantin III lui accorda une trêve de trente ans, moyennant le paiement d'un tribut annuel de trois mille livres d'or (679).

Les Berbères juifs. — Deux éléments de religion juive, existaient alors dans le nord de l'Afrique ; l'un, composé de sémites, transfuges venus d'Asie, de la Cyrénaïque et de l'Espagne, l'autre, formé par des Berbères ayant reçu le mosaïsme par contact avec les juifs cyrénéens, répandus dans toute la Berbérie depuis le IIe siècle.

Les principaux groupes berbères qui avaient alors adopté le judaïsme, étaient les suivants :

En Afrique propre : environs de Tripoli, les « Nefouça ».

Dans l'est de Constantine, les « Nefzaoua ».

Dans l'Aurès, les « Djeraoua ».

Au nord et à l'ouest de Tlemcen, et sur le plateau central de la province d'Oran, les « Koumia » et les « Mediouna ».

Dans le Mag'reb extrême, les Fendelaoua », les « Behloula » et les « Fazaz ». Les juifs étaient également en grand nombre dans les oasis sahariennes.

Fondation de Kaïrouan. — Expédition au Mag'reb. — Okba, demeuré à Barka, nommé en 669 gouverneur de l'Afrique, renforçant son armée de Berbères convertis, s'empare de Gafsa et fonde dans le Djerid la ville sainte de Kaïrouan, qu'il bâtit des matériaux extraits des ruines romaines environnantes (670). Desservi auprès du khalife Moavia et rappelé en Orient en 675, Okba est remplacé par Dinar-Abou-el-Mohadjer, lequel, rasant Kaïrouan qu'il trouve trop éloigné du centre de ses opérations, transporte à Mila son quartier général.

Koçeïla, chef des Aoureba, avait la direction des contingents berbères. Dinar marche contre lui, le repousse vers l'ouest, le défait à Isser, aux environs de Tlemcen, et le fait prisonnier, mettant son captif, qu'il traînait à sa suite, dans l'obligation d'accepter l'islamisme. Après avoir conquis tout le pays jusqu'à la Tingitane, Dinar-Abou-el-Mohadjer revient en Ifrikiya, où il réduit les Grecs (677).

Okba-ben-Nafa, replacé en 680 dans son ancien gouvernement du pays du Mag'reb par le khalife Yezid, fils de Moavia, revenu en Afrique en 681, jette Dinar dans les fers et ordonne la reconstitution de Kaïrouan, où il laisse son général Zoheïr-ben-Kaïs ; puis se faisant suivre de Dinar et de Koçeïla qu'il retenait captifs, il se dirige avec ses forces sur l'Aurès, centre de la résistance berbère. Repoussé sous les murs de Théveste, de Baraï, de Thamugadus et de Lambessa, il prend par le Zab la route de l'ouest, met en déroute près de Tiharet un grand rassemblement de Grecs et de Berbères, et parvient à Ceuta, formidablement défendu par les Wisigoths. Ne pouvant rien entreprendre contre cette place forte, Okba un moment arrêté par les Masmouda, mais dégagé par les Zenâta qui se sont joints à lui, parcourt le Mag'reb extrême jusqu'au Sous-el-Adna, bat encore les Berbères aux environs de Taroudant, traverse le Sous et parvient au rivage atlantique, où, poussant son cheval dans l'Océan, et ne pouvant aller plus loin, il prend Dieu à témoin qu'il ne trouve plus en Afrique d'ennemi de la foi musulmane à combattre.

Alors que l'émir parcourait la Berbérie, obligeant les populations qui refusaient d'embrasser l'islamisme à se réfugier dans le sud, une flotte musulmane forte de cent soixante voiles, partie d'Alexandrie, allait désoler le littoral de la Bétique. Le roi wisigoth Wamba faisant armer ses vaisseaux, attaque les musulmans et prend ou incendie la plus grande partie de leurs navires (681).

Affaire de Tehouda. — Revenu dans l'est traînant un immense butin, Okba, campé à Tobna, veut aller reconnaître les forteresses de l'Aurès devant lesquelles il échoua. Embarrassé de ses nombreux captifs et de ses prises, il les envoie avec la plus grande partie de ses troupes à Kaïrouan reconstruit, ne gardant avec lui que trois cents cavaliers avec lesquels il prend la route de l'Aurès. Parvenu à Tehouda, à

neuf milles dans l'est de Biskra, l'émir, qui depuis quelques jours se sentait suivi par les Berbères, avec lesquels son prisonnier Koçeïla avait pu conserver des intelligences, se voit entouré par les contingents des tribus du pays et les troupes chrétiennes, réunis sous les ordres d'une femme, Dihya-bent-Tabet, plus connue sous le nom de la Khaéna, commandant la grande tribu zénète des Djeraoua, tribu, qui deux siècles auparavant, avait adopté la religion juive.

Tous les passages étant gardés, il ne restait aux musulmans qu'à vendre chèrement leur vie. Ayant mis pied à terre, ils font leur prière, dégaînent leurs épées, en brisent les fourreaux et font tête aux Africains. Ils sont bientôt anéantis. Dinar-Abou-el-Mohadjer, qui pouvait fuir, tint à partager le sort des musulmans (683).

Ainsi périt à Tehouda, Okba ben Nafa, de la famille de Fihr, issu comme Mohammed de la tribu des koréïchites de la Mekke. Ce conquérant fut le plus farouche propagateur de l'islamisme en Berbérie. On trouve son tombeau à huit kilomètres de Tehouda, à la mosquée appelée, de son nom, Sidi-Okba.

Le royaume berbère. — Gouvernement de Koçeïla. — Koçeïla délivré, ayant rallié autour de lui les Berbères et les débris des populations coloniales, s'étant fait reconnaître à Tobna comme chef du pays, établit le siège de son gouvernement dans la nouvelle ville de Kaïrouan évacuée par les troupes musulmanes. Pour la première fois, la Berbérie entière qui lui obéissait, était indépendante, sous un prince berbère.

Ayant organisé son empire, dans lequel l'islamisme imposé par Okba-ben-Nafa était partout répudié, Koçeïla, auquel les chrétiens apportaient leur concours, commençait à relever la Berbérie de ses ruines, quand le khalife Abd-el-Malek confie en 688 à l'émir Zoheïr-ben-Kaïs, ancien lieutenant d'Okba, une nouvelle armée, avec la mission de reprendre l'Afrique. Koçeïla évacuant Kaïrouan, va attendre l'ennemi à Mems, où il s'est retranché ; mais il est tué dans la bataille, et ses troupes se dispersent.

Dihya-bent-Tabet relevant le drapeau de l'indépendance, rallie l'armée berbère, tient pendant deux ans la campagne, et épuise Zoheïr, lequel obligé d'évacuer l'Ifrikiya devant elle se heurte à Barka à une armée grecque partie de Sicile qui vient de débarquer, et périt avec toute sa troupe (690).

Massacre des Alides à Kerbela. — Le khalife Moavia-ben-Abou-Sofian, qui avait échappé aux poignards des kharedjites, était mort à Damas le 7 avril 680, après avoir désigné son fils Yezid comme héritier du khalifat. Malgré cette désignation, des compétiteurs, en vertu du principe de l'élection au trône posé en 644 par le khalife Omar, se préparent à disputer le pouvoir au fils de Moavia.

Les habitants de l'Irak-Arabi, ancienne Mésopotamie, se prononçant pour les Alides, chassent le gouverneur oméïade et proclament Hussein, deuxième fils d'Ali et de Fatima.

Hussein qui se trouvait à ce moment à Médine, y recevant les envoyés de l'Irak, se met aussitôt en route pour Koufa, seulement escorté des membres de sa famille et de ses serviteurs. En partant de Médine, il avait fait prendre les devants à son cousin Moslem, chargé par lui d'annoncer sa prochaine arrivée dans la capitale de l'Irak, ville appelée dans ses projets à devenir sa future résidence, Moslem trahi, avait été mis à mort en arrivant à Koufa.

Hussein ignorant de cet événement et continuant sa route, était parvenu le 3 octobre 680 sur une dérivation de l'Euphrate, où il campait sur l'éminence de Kerbela, sa caravane étant composée de quatre-vingt-dix personnes, parmi lesquelles son fils Ali-Zeïn-el-Abedine, encore enfant, son demi-frère El-Abbas, et dix-huit membres de la famille du Prophète.

Le fils d'Ali et de Fatima s'attendait à recevoir à son campement des délégations de ses partisans venus à sa rencontre, quand il se voit entouré par une force oméïade considérable commandée par l'émir Schamer, qui avait reçu de Damas l'ordre de n'accorder aucun quartier au prétendant.

Les Alides cernés, torturés par la faim et par la soif, agonisèrent pendant une semaine. Le 10 octobre 680, tout ce qui, dans la troupe alide, n'était pas mort dans les jours précédents, fut impitoyablement massacré, à l'exception des sœurs et du jeune fils de l'Imâm, qui furent envoyés au harem de Damas.

Quarante jours après, Djiber, un des anciens compagnons du Prophète, vint rendre les honneurs funèbres à l'imâm et à son frère El-Abbas. La ville sainte de Kerbela, sanctuaire du chiïsme, rivale de la Mekke, était désormais fondée, jalousement interdite, depuis, aux hérétiques.

Hussein est considéré par les chiïtes comme le plus vénéré des martyrs de l'islamisme. Chaque année, au 10 de mois de moharrem, ses sectateurs célèbrent à Kerbela l'anniversaire de la mort de l'imâm par une cérémonie funèbre, où leur haine contre les sunnites s'exhale dans leurs lamentations.

Anarchie en Orient. — Abd-Allah, fils de Zobeïr, ancien complice, puis adversaire d'Ali, qui s'est donné pour lieutenant d'Hussein, continue la lutte pour son propre compte. Soutenu par les membres de la famille du Prophète, les koréïchites de la Mekke, et appuyé par les forces des Irakiens et des Nedjéens jaloux des Syriens, il chasse des villes saintes les garnisons oméïades. Les troupes de Syrie lui reprennent Médine et l'assiègent dans la Mekke. Yezid mourant le 10 novembre 683 sous les murs de la ville assiégée, ses troupes retournent en Syrie et Abd'Allah-ben-Zobeïr, qui prend le titre de khalife, reçoit le serment de l'Hedjaz et du Yémen, et rentre en possession de Médine évacuée ; puis il envoie des gouverneurs en Irak et en Egypte.

Moavia II qui avait succédé à son père Yezid, n'avait pu empêcher une partie des Syriens de reconnaître Abd'Allah-ben- Zobeïr. Le fils de Yezid abandonnant le pouvoir six semaines après son avènement, Dahhak, de la tribu de Kaïs, est élu par un parti syrien, alors qu'un autre parti proclame l'oméïade Mérouan-ben-el-Hakem, juillet 684. Les prétendants syriens en viennent aux mains à la bataille dite de la « Prairie », où Dahhak est tué. Mérouan, maître de la Syrie, obtient la soumission de l'Egypte aux Omeïades ; mais le Hedjaz reste fidèle à Abd'Allah-ben-Zobeïr, qui taille en pièces une armée syrienne en marche sur Médine.

Mérouan mourant subitement en 685, son fils Abd-el-Malek lui succède.

Les chiïtes, partisans d'Ali et de sa dynastie, répandus principalement dans l'Irak, prétendant que le khalife ne pouvait être pris que dans la descendance de Mohammed par sa fille Fatima, unis aux kharedjites qui s'étaient reformés, luttent à la fois contre Abd'Allah-ben-Zobeïr et Abd-el-Malek, qu'ils qualifient d'usurpateurs, pendant que ces derniers se livrent entre eux de sanglantes batailles. Mokhtar, chef des chiïtes, après avoir enlevé la ville de Koufa à Abd'

Allah-ben-Zobeïr, met en déroute une armée syrienne (686). Battus à leur tour par un fils d'Abd'Allah, poursuivis d'autre part par Abd-el-Malek, les chiïtes traitent avec ce dernier et se soumettent momentanément à son autorité (690).

Abd-el-Malek venait d'apprendre la défaite et la mort de son émir Zoheïr à Barka. Il ne pouvait songer à réparer ce désastre tant que son compétiteur Abd'Allah-ben-Zobeïr commanderait à la moitié de la Péninsule arabique. Au commencement de l'année 692, une armée syrienne sous les ordres de l'émir El-Hadjadj, vient investir la ville de la Mekke, où commande Abd'Allah-ben-Zobeïr. Le siège durait depuis neuf mois. Les soldats d'Abd'Allah avaient vigoureusement repoussé tous les assauts livrés ; mais les vivres épuisés, la ville ne pouvait plus tenir. Abd'Allah-ben-Zobeïr se mettant à la tête de ceux de ses partisans qui peuvent encore porter une arme, sort de la Mekke, marche à l'ennemi, lui livre bataille, et tombe percé de coups (octobre 692). Abd-el-Malek demeurait maître du khalifat, malgré les kharedjites, qui n'ayant pas suivi les chiïtes dans leur soumission, continuaient les hostilités. Ils ne furent réduits qu'en 696.

Règne de la Khaéna. — Débarrassé de ses compétiteurs et des kharedjites, le khalife oméïade ordonne en 697 à Hassan-ben-Nomân, le ghassanide, gouverneur de l'Egypte, de reprendre l'Afrique. L'émir mis à la tête de quarante mille soldats, rentre à Kaïrouan et va enlever Carthage, qu'il doit bientôt abandonner au patrice Jean, arrivé de Sicile avec des forces importantes, augmentées d'un secours des Wisigoths d'Espagne, envoyé par le roi Egica. A cette nouvelle, le khalife expédie une flotte considérable qui vient bloquer Carthage, pendant que l'émir l'assiège par terre. La ville finit par se rendre aux Arabes qui la détruisent de fond en comble, et le patrice qui a capitulé, se rembarque avec les débris des dernières troupes byzantines (698).

Hassan se préparant à marcher sur l'Aurès, la Khaéna détruit les remparts de Baraï pour que l'ennemi ne puisse s'y retrancher s'il prenait cette ville, et va attendre les Arabes dans ses lignes de la Meskiana, près de l'oued-Nini, où l'émir parvient. Les deux armées passant la nuit en selle, se livrent au point du jour une terrible bataille. Hassan mis en déroute, ses troupes dispersées, poursuivi par la Khaéna qui

déloge les Arabes de toutes les places conquises, s'enfuit à Barka, et la Khaéna victorieuse, étendant sa domination des Syrtes à l'Océan, fixe sa capitale à Thysdrus (700).

Les cultures reprenaient, effaçant peu à peu les désastres des guerres, lorsque la Khaéna, informée que les Arabes ayent reconstitué leurs forces, se disposent à envahir à nouveau la Berbérie, se résout à faire le vide devant eux. Prenant une mesure qui lui aliène les populations africaines jalouses de leurs biens, elle ordonne la destruction complète des villes, l'incendie des forêts et la ruine des campagnes, pour empêcher les Arabes de trouver à se ravitailler s'ils revenaient un jour.

Conquête de la Berbérie par les Arabes. — Hassan ayant reçu des renforts à Barka, se met en marche en 703 à la tête d'une armée formidable, repoussant devant lui les troupes de la Khaéna, diminuées par les défections des Berbères et des Grecs, mécontents des dévastations ordonnées par la reine, qui s'enferme dans sa citadelle de Thysdrus, où elle soutient un siège de six mois. La ville sur le point d'être prise, la Khaéna s'échappe par un souterrain et peut encore tenir quelques mois la campagne. Ses troupes défaites en plusieurs rencontres, la reine désireuse de tirer vengeance des Berbères et des Grecs qui l'ont abandonnée, fait faire des ouvertures à l'émir, lui offrant de passer, avec les forces qui lui restent, au service de l'islam. Dans ce but, elle envoie ses deux fils à Hassan, lequel n'acceptant pas la soumission offerte, les garde prisonniers. Elle se retire alors dans l'Aurès, où sa fille Mechoucha a construit hâtivement un refuge au lieu dit Djaffa, derrière les murs duquel elle peut encore résister quelque temps. Après une longue et héroïque défense, dans laquelle elle fait plusieurs fois reculer les Arabes, ses derniers retranchements enlevés, elle est tuée dans sa fuite auprès du puits d'El-Ater, appelé, depuis, Bir-el-Khaéna (705).

La tête de la reine envoyée au khalife, les derniers défenseurs de l'indépendance, passés au nombre de douze mille au service du vainqueur qui leur donne pour chefs les fils de la Khaéna, font aux Berbères et aux Grecs une guerre implacable.

Après cette campagne, Hassan-ben-Nomân ramenait en Egypte trente cinq mille captifs, et faisait parvenir à Damas

une telle quantité de sacs remplis d'or et de pierres précieuses, que le khalife en demeura ébloui.

C'est grâce au concours des fils de la Khaéna passés aux musulmans, que Moussa-ben-Noceïr, qui avait remplacé Hassan-ben-Nomân dans le gouvernement de l'Afrique musulmane, conquiert en 706 le Mag'reb extrême, où il place ces chefs sous le commandement du berbère juif, converti à l'islamisme, Tarik-Ibn-Ziad-el-Nefzaoui, ancien officier de Koçeïla et de la Khaéna, nommé, pour les Arabes, gouverneur de Tanger.

Les Berbères adoptent l'islamisme. — Les conquérants arabes des premières invasions, guerriers arrivés sans traîner à leur suite ni femmes ni enfants ; installés dans les villes et dans les forteresses ; fidèles aux instructions données en 632 aux musulmans par le khalife Abou-Beker ; se conformant scrupuleusement aux clauses de la charte de capitulation dictée par le khalife Omar en 637 ; prenant leurs femmes chez les filles berbères, ne trouvèrent plus devant eux en Afrique un centre de résistance organisé pour la défense des biens et des personnes. Laissant aux populations réduites et soumises la libre disposition des terres qu'elles occupaient, ils leur firent d'autant plus accepter l'islamisme que les Berbères, qui avaient déjà successivement adopté et rejeté tant de religions, indifférents à l'une plutôt qu'à l'autre, puisqu'ils n'avaient rencontré dans aucune d'entre elles la moindre amélioration à leur état social, trouvaient tout avantage à partager la croyance du vainqueur. L'islam, en effet, religion sans mystères et sans temples, sans sacrements, sans clergé, sans couvents et sans moines ; aux dogmes d'une extrême simplicité, annonçait un Dieu unique et proclamait l'égalité sur terre de ses fidèles, récompensés dans l'autre vie sans distinction de mérite. Tout musulman, quelque fut son origine, était homme libre, dispensé des impôts : djeziya « capitation », et kharedj « foncier ». Les privilèges de race étaient supprimés ; le fisc impérial si dur pour les pays soumis, aboli ; les hommes émancipés. Aussi, quelques années après la chute du royaume berbère, à part quelques tribus demeurées chrétiennes ou juives, soumises aux impôts fonciers et de capitation, et celles qui avaient fui dans les régions du Sud, tout le Nord de l'Afrique professait l'islamisme. Cette

islamisation se fit pour ainsi dire d'elle-même, autant par intérêt que par conviction. On doit constater toutefois, qu'au cours des deux premiers siècles de la conquête arabe, les Berbères apostasièrent souvent : onze fois, d'après leurs historiens. Mais ces apostasies étaient plutôt l'abandon momentané de l'orthodoxie musulmane, pour l'hétérodoxie suscitée par les schismes des kharedjites et autres, qui ensanglantèrent si longtemps leur pays.

Quant aux tribus restées chrétiennes, l'oméïade Omar II leur retirait en 719 leurs franchises et les mettait dans l'alternative d'embrasser l'islamisme ou de s'exiler. Beaucoup partirent et se réfugièrent en Europe ; mais le plus grand nombre abjura. Seuls, purent demeurer en Berbérie et conserver leur foi, ceux qui se réfugièrent dans les montagnes inaccessibles aux cavaliers syriens, où ils finirent, avec le temps, par se laisser pénétrer des doctrines islamiques, auxquelles ils demeurèrent inébranlablement fidèles. Les Arabes les désignent sous le nom de « Kebaïl » « ceux qui ont accepté ». Le renégat musulman n'existe pas en Berbérie.

CHAPITRE II

CONQUÊTE DE L'ESPAGNE
INVASION DE LA GAULE

Les derniers Wisigoths. — Les musulmans pénètrent en Espagne. — Bataille de Xérès. — Conquête de l'Espagne. — Les musulmans en Gaule. — Première division territoriale de l'Espagne musulmane. — Victoire de Pélage dans les Asturies. — Charles Martel repousse l'invasion. — Nouvelle attaque de Constantinople. — Chronologie des rois wisigoths de Gaule et d'Espagne.

Les derniers Wisigoths. — Le roi wisigoth Suintila voulant assurer son héritage à son plus jeune fils Récimir encore



enfant, mécontente les grands, jaloux du privilège d'élire leur roi. Sisenand, son fils aîné, commandant les provinces possédées par les Goths dans la Gaule, fait alliance avec le roi frank Dagobert, et, leurs troupes réunies, ils envahissent l'Espagne. Suintila abandonné par ses propres soldats qui proclament son rival (631) s'en retourne à Tolède, où il finit ses jours en simple particulier. Dagobert évacue l'Espagne, après avoir reçu de Sisenand deux cent mille sous d'or, qu'il emploie à la construction de l'abbaye de Saint-Denis. Sisenand mourant en 636, Suintila II élu roi, le suivait bientôt dans la tombe. Son fils, Tulga, élu par les grands et les prélats, Chindasuinte, qui commandait l'armée, se révolte, fait Tulga prisonnier, l'enferme dans un couvent et se fait proclamer (641). Sa puissance établie, il associe au trône son fils Recesuinte et lui abandonne la direction des affaires.

Recesuinte succédant à son père en 652, gouverne avec sagesse pendant vingt ans. Mourant en 672 sans laisser de fils, les grands et les prélats choisissent pour roi, Wamba, qui refuse la couronne. Mais devant l'insistance des électeurs, il finit par l'accepter et est oint et couronné à Tolède le 29 septembre 672. Les Vascons se soulevant à ce moment, et Hildéric, comte de Nîmes, voulant se rendre indépendant dans la Gaule gothique, Wamba occupé en Espagne, envoie en Gaule ses meilleures troupes sous le commandement du général Paul, grec d'origine, dont la famille était passée au service des Wisigoths lors de l'expulsion des Byzantins. A peine l'armée est-elle en route, que Paul, proclamant la déchéance de Wamba, se fait remettre Tarragone, Barcelone, Vich, Girone, pillant sur son passage les caisses publiques et les trésors des églises. Arrivé en Gaule, le général révolté s'empare de Narbonne, où il se fait proclamer et sacrer ; et toute la Gaule wisigothique lui obéit. Wamba en finit en sept jours avec les Vascons, descend le cours de l'Ebre, enlève Barcelone, Vich, Girone, pacifie toute la Catalogne, force les passages des Pyrénées gardés par les soldats du rebelle, et va mettre le siège devant Narbonne, d'où Paul s'enfuit à Nîmes. Narbonne enlevé, Agde, Béziers, Maguelonne se rendent à Wamba, qui va attaquer Nîmes, où il donne l'assaut. Paul réfugié dans les arènes romaines qu'il avait barricadées, est capturé dans les écuries, où il se cachait. Traduit devant un tribunal convoqué en présence

de l'armée wisigothe rangée en bataille, Paul condamné à mourir avec les chefs ses complices, Wamba leur fait grâce de la vie ; mais il les emprisonne. Le retour à Tolède au roi victorieux fut un véritable triomphe. En 681, il détruit une flotte musulmane qui vient tenter un débarquement en Bétique.

Ervige, arrière petit-fils d'Herménégilde, désirait la couronne. Ayant fait boire à Wamba un philtre qui lui enlevait momentanément ses facultés, il lui fait signer un acte d'abdication le désignant pour son successeur, lui rase la tête et le revêt d'un vêtement de moine. Wamba revenu à lui le lendemain matin, se trouva fort étonné de l'état dans lequel il se voyait. Mais, à cette époque, le fait d'avoir eu la chevelure coupée était une déchéance irrémédiable du droit de régner. Il se résigne, confirme Ervige dans sa royauté et entre au couvent (685). Le concile réuni à Tolède, approuve la nomination d'Ervige, qui s'attache ses sujets par ses bons procédés. Pour se ménager des appuis dans la famille du roi qu'il avait renversé, il donne en mariage sa fille Cixilona à Egica, neveu de Wamba, qu'il désigne pour lui succéder, et meurt de maladie le 15 novembre 687.

Egica aussitôt proclamé, répudie Cixilona, dépouille de leurs biens les parents de sa femme et associe au trône son fils Witiza, auquel il donne le gouvernement de la Galice. Intervenant en Afrique, il envoie en 697 des secours au patrice Jean résistant dans Carthage aux attaques des Arabes. Witiza qui prend le pouvoir à la mort de son père (701), confie le gouvernement des possessions wisigothes en Afrique à son beau-frère, le comte Julien.

Les débuts du règne de Witiza avaient été heureux ; de nombreux actes de cruauté vinrent bientôt l'assombrir. Chindasuinte avait laissé deux fils : Théodored, duc de Cordoue, et Favila, duc de Cantabrie et de Biscaye, qui avaient élevé des prétentions au trône. Théodored qui se méfiait du roi, s'abstenait de paraître à la cour, où son frère Favila se trouvait retenu par ses fonctions de commandant de la garde royale. La femme de ce dernier ayant attiré les regards du roi, Witiza se débarrassa de l'époux en le tuant d'un coup de bâton. Pélage, fils de Favila, eût éprouvé le même sort, s'il n'avait pu s'enfuir, et se réfugier dans les montagnes de la Cantabrie. Witiza faisant ensuite enlever Théodored à Cordoue, lui fait crever les yeux. Ro-

deric, fils de Théodored, peut s'échapper, et se mettre à la tête d'un parti de mécontents.

Après le meurtre de Favila, Witiza avait rappelé d'Afrique le comte Julien, nommé au commandement de la garde royale, et donné à son frère Oppas, l'archevêché de Tolède, qui avait la suprématie sur tous les évêchés de l'Espagne. Ayant mécontenté ses sujets par des mesures vexatoires, Witiza a à réprimer de nombreux soulèvements. Pour prévenir les révoltes, il fait démanteler la plupart des places fortes de son royaume. Attaqué par Roderic dont le parti s'était grossi, il est vaincu et mis à mort (709). Il laissait deux fils en bas âge : Eba et Sisebute.

Roderic en prenant le pouvoir, confie à son cousin Pélage le commandement de la garde royale enlevé à Julien, qui est renvoyé à son gouvernement d'Afrique.

Le comte Julien avait une fille d'une beauté remarquable, appelée Florinda, surnommée dans la légende, Cava « la mauvaise », admise au nombre des dames de la Cour. Roderic l'ayant remarquée, la séduisit en lui promettant de la faire reine. Le roi ayant épousé une autre femme, la fille de Julien informe son père de l'outrage qu'elle avait reçu et lui demande vengeance.

Le comte Julien qui avait vu son beau-frère Witiza dépouillé du trône et de la vie par Roderic ; lui-même relevé de son commandement de la garde royale et renvoyé au gouvernement de Ceuta, où il avait recueilli Eba et Sisebute, les neveux de sa femme, ne se trouvant pas assez fort pour renverser le roi, s'allie aux musulmans.

Les musulmans pénètrent en Espagne. — Julien entré en relations avec Tarik-Ibn-Zian-el-Nefzaoui, lui représente la richesse et la facile conquête de la Péninsule ibérique, où il lui offre de le conduire. Le gouverneur de Tanger fait part de ces avances à Moussa-ben-Noceïr, qui obtient du khalife El-Oualid, qui avait succédé en 705 à son père Abd-el-Malek, l'autorisation de faire tout d'abord reconnaître les points d'attaque de la future conquête.

Moussa confie le soin de cette reconnaissance à Abou-Zôhra-Tarif, un de ses lieutenants, lequel guidé par le comte Julien, confirmé par les conquérants dans son gouvernement de Ceuta, passe le détroit au printemps de l'année 710, à la tête de quatre cents hommes de pied et de cent cavaliers,

embarqués sur les vaisseaux mis par le comte à sa disposition. L'expédition abordant tout d'abord à la pointe, qui reçut, de son chef, le nom de Tarifa, mise à terre dans la baie d'Héraclée, depuis Algésiras, culbute un corps de troupes commandé par Sanche, parent de Roderic, parcourt le littoral sans rencontrer de résistance, pénètre dans Cadix, dont les murailles ont été abattues du temps de Witiza, et se rembarque en juillet 710, ramenant en Afrique un énorme butin et de belles captives.

A la nouvelle de la réussite de cette expédition, le conseil du khalife assemblé à Damas, qui déjà, en 681, avait tenté une première expédition en Espagne que fit échouer le roi Wamba, décide de conquérir la Péninsule, comme première étape en Europe de l'expansion de l'islamisme, appelé, dans les projets des audacieux conquérants musulmans, à soumettre ensuite la Gaule et l'Italie, et à réduire la Germanie, d'où la conquête musulmane n'aurait plus qu'à suivre le cours du Danube jusqu'au Pont-Euxin, pour renverser l'empire de Constantinople et rejoindre les provinces de Syrie, embrassant alors le pourtour de la Méditerranée.

Au mois de mai 711, Tarik-el-Nefzaoui mis à la tête des troupes des fils de la Khaéna comprenant huit mille berbères encadrés par trois cents arabes, traverse le détroit sur les navires fournis par le comte Julien, aborde à Algésiras, et va se retrancher au pied du Mont Calpé qui prend le nom de Djebel-Tarik (Gibraltar). Ayant bientôt reçu un renfort de cinq mille berbères, Tarik, toujours guidé par le comte son allié, pénètre dans l'intérieur de la Péninsule. Les juifs, revenus en Espagne sous les successeurs de Sisebute, trouvant chez les musulmans plus de facilités que chez les chrétiens, accouraient en foule au camp de Tarik, qu'ils renseignaient et secondaient de toutes les manières.

Bataille de Xérès, conquête de l'Espagne. — Le roi Roderic alors occupé à combattre les Basques et les Galiciens, apprenant l'invasion musulmane, réunit toutes ses forces s'élevant à plus de cent mille combattants et marche à l'ennemi.

Tarik, sa troupe renforcée des partisans du comte, n'avait pas avec lui plus de vingt mille guerriers. Les armées se rencontrent le 3 août 711 près de la ville de Xérès de la Frontera, sur les bords du rio Salado. La bataille, connue sous le nom de Guadalète, durait depuis huit jours et les musul-



mans commençaient a plier, quand l'archevêque Oppas, auquel Roderic avait donné un commandement dans l'armée wisigothe, passant avec ses troupes à l'ennemi au fort de la mêlée, se réunit au comte Julien et attaque le roi par le flanc de son corps de bataille déjà affaibli par sa défection. Les Wisigoths stupéfaits commencent à fléchir. En vain, leur roi Roderic qui suivant la coutume des Goths, dirigeait le combat de son char d'ivoire, saute sur un cheval, se met à la tête de ses cavaliers et veut arrêter les fuyards ; il est entraîné dans la déroute. On ne retrouva pas son corps et on croit qu'il parvint en Lusitanie, où il serait mort ignoré en 712. A cette bataille du Guadalète, qui décidait du sort de l'Espagne chrétienne, les juifs berbères provenant des anciennes armées de la Khaéna étaient en si grand nombre, que Tarik dût suspendre les hostilités du vendredi soir au dimanche matin, pour leur permettre de célébrer le samedi.

Les chrétiens ralliés auprès d'Ecija, sur les bords du Xénil, sont à nouveau défaits. Witiza, par crainte des révoltes, ayant démantelé quelques années auparavant la plupart des places fortes de son royaume, les Wisigoths n'ayant aucun lieu de refuge, fuyaient dans toutes les directions ou se rendaient en masse. C'est ainsi que Tarik pût, au moyen de l'envoi de quelques détachements de son armée, prendre possession sans combattre, de Grenade, de Malaga, d'Elvira, de Cordoue (711), et de Tolède, alors capitale de l'Espagne, dont les juifs de la ville ouvrirent les portes aux Maures pendant que les chrétiens suivaient à l'église du faubourg la procession du dimanche des Rameaux (712).

En retour du concours apporté par les juifs espagnols qui les guidaient dans leur conquête, lorsque les musulmans prenaient possession d'une ville, ils armaient les juifs qui s'y trouvaient, la leur donnaient à garder, les chargeant de la perception des impôts, et poussaient en avant.

Les conquérants laissant aux populations espagnoles soumises leurs propriétés en ferme et leurs lois, les autorisant à pratiquer leur culte dans l'intérieur de leurs églises, à condition qu'ils n'en bâtiraient pas d'autres, ne sonneraient pas les cloches, dont ils avaient horreur, et supprimeraient les marques extérieures de leur religion, firent rapidement de sensibles progrès.

Moussa-ben-Noceïr demeuré en Afrique, jaloux des succès de son lieutenant, passe à son tour en Espagne en 712 à la

tête de dix-huit mille guerriers, tant arabes que berbères. Il entre tout d'abord dans Carmona, ville qui lui est livrée par le comte Julien, s'empare de Séville, et enlève Mérida en juin 713, après un siège de cinq mois soutenu par Egilone, veuve du roi Roderic. Parvenu à Tolède où il trouve Tarik, il jette dans les fers le conquérant de l'Espagne et continue sa route jusqu'aux Pyrénées. Le khalife El-Oualid irrité de son injustice envers Tarik, lui envoie l'ordre de rentrer en Orient, où il parvient, suivi d'un immense butin et de troupes innombrables d'esclaves espagnoles, offertes à El-Oualid, qui ne l'en destitue pas moins de ses grades et honneurs. Tarik rappelé en même temps que Moussa, demeure à la cour du khalife. Quant au comte Julien, devenu suspect aux vainqueurs, il meurt dans un cachot. Les Berbères attirés en Espagne par les récits qui leur parvenaient de cette facile conquête, passaient en foule le détroit, et allaient s'établir dans les régions fertiles de la Péninsule.

Moussa avait partagé les territoires conquis par les armes entre ses guerriers, réservant le cinquième au khalife. Ces terres réservées, formant le domaine public, furent laissées en culture aux khammès indigènes, chrétiens ou convertis, qui recevaient comme salaire le cinquième des récoltes. Quant aux localités où les populations s'étaient volontairement soumises aux conquérants, les chrétiens conservèrent leurs biens, à charge de payer une taxe foncière, fixée au dixième du revenu des terres.

Un grand nombre d'Espagnols avaient accepté l'islamisme. Quand les prêtres catholiques, respectés par les capitulations, leur reprochaient leur apostasie, ils répondaient : « Si le « christianisme était la vraie religion, pourquoi le Dieu des « chrétiens aurait-il livré notre pays chrétien aux sectateurs « d'un faux prophète ? Pourquoi les miracles que nos prêtres « nous racontent ne se sont-ils pas renouvelés, alors qu'ils au- « raient pu sauver notre patrie ? Ces nouveaux convertis « reçurent le nom de mozarabes, « arabes étrangers ».

Moussa avait laissé, lors de son rappel, le commandement de l'Espagne à son fils Abd-el-Aziz, qui agrandit la conquête musulmane de la Lusitanie et de la Navarre. Ayant épousé Egilone, veuve du roi Roderic, trouvée parmi les captives de Mérida, qu'il laissa libre de pratiquer sa religion, l'émir vivait en sultan à Séville, traitant avec douceur les populations espagnoles. Accusé auprès du khalife Soleïman, qui

avait succédé en 715 à son frère Oualid, de s'être fait chrétien et de chercher à se rendre en Espagne souverain indépendant, il est assassiné avec sa femme par des émissaires envoyés d'Orient, qui rapportent sa tête embaumée à Damas. Moussa mourant peu à près à la Mekke, Abd-el-Aziz fut remplacé au gouvernement de l'Espagne par El-Hor-ben-Abd-er-Rahman, lieutenant de Mohammed-ben-Yezid, gouverneur de l'Afrique.

Pélage réfugié de nouveau dans les Asturies après la défaite d'Ecija, s'était mis à la tête des patriotes espagnols et inquiétait les conquérants. Battu dans une rencontre et fait prisonnier, il est envoyé par El-Hor à Cordoue, d'où il peut s'échapper et regagner ses montagnes (716).

Les musulmans en Gaule. — Es-Samah, qui remplace El-Hor en 717, revendiquant le Languedoc à titre de dépendance de la monarchie des Wisigoths, franchit en 720 les Pyrénées, s'empare de la Septimanie, incendie Nîmes et arrive jusque sous les murs de Toulouse, où Eudes, duc d'Aquitaine, lui infligeant une sanglante défaite, l'émir reste sur le champ de bataille avec la plus grande partie de ses troupes (721).

Les villes de Narbonne, de Carcassonne et de Nîmes, avaient reçu des colonies musulmanes, d'où les Maures repoussés en Aquitaine, s'avançaient vers le nord et l'est de la Gaule. C'est ainsi que remontant les bords du Rhône et de la Saône, ils prirent et saccagèrent Beaune et Autun (725). Sens dût se racheter en leur payant une forte rançon et leur faisant la promesse d'un tribut. L'Albigeois, le Rouergue, le Gévaudan, le Velay, étaient traversés par de fréquentes excursions et, en 730, les habitants d'Avignon ouvraient aux musulmans les portes de leur ville.

En Gaule, de même qu'en Espagne, les musulmans étaient guidés dans leurs conquêtes par les rapports des juifs, qui avaient organisé à leur profit un précieux service de renseignements.

Première division territoriale de l'Espagne musulmane. — Abd-el-Aziz avait partagé l'Espagne en quatre grands commandements : Le premier comprenait l'Andalousie, province située entre la mer et le Guadalquivir, de sa source à son embouchure, et les terres qui s'étendent entre ce fleuve et le Guadiana, avec les villes de Cordoue, Séville, Malaga, Ecija, Jaen et Ossuna.

Le deuxième renfermait toute la partie centrale du pays, depuis la Méditerranée à l'est, jusqu'aux frontières de la Lusitanie à l'ouest, et s'étendait au nord jusqu'au Duero, avec les villes de Tolède sur le Tage, Cuença sur le Xucar, Ségovie sur un affluent du Duero, Guadalaxara, Valence, Denia, Alicante, Carthagène, Murcie, Lorca, Baëza.

Le troisième comprenait la Galice et la Lusitanie, avec les villes de Merida, Evora, Beja, Lisbonne, Coïmbre, Lugo, Astorga, Zamora, Salamanque.

Le quatrième s'étendait des bords du Duero jusqu'aux Pyrénées sur les deux rives de l'Ebre, et se trouvait borné à l'ouest par la Galice. Il comprenait les villes de Saragosse, Tortose, Tarragone, Barcelone, Girone, Urgel, Tudela, Valladolid, Huesca, Jaca, Barbastro.

A partir de 721, fut constitué au delà des Pyrénées un cinquième gouvernement, formé de la Septimanie, dont les sept villes étaient : Narbonne, Nîmes, Carcassonne, Béziers, Agde, Maguelonne et Lodève.

Victoire de Pélage dans les Asturies. — Pélage avait détruit en 721 un corps d'armée musulman. Attaqué dans la Sierra de Cavadonga, il envoie les vieillards, les femmes et les enfants sur les crêtes et dans les grottes des montagnes, dont il occupe les flancs avec ses hommes d'armes. A l'est du mont Auseba, à l'endroit où la Deva prend sa source à trois lieues de Gijon, se trouve la caverne dite de Cavadonga ; il s'y enferme avec deux cents hommes, en dérobe l'entrée avec des branchages et envoie le reste de sa troupe en embuscade. Les Maures dépassant la caverne, les Asturiens embusqués les abattent de leurs traits, pendant que les compagnons de Pélage leur coupent la retraite et que les vieillards, les femmes et les enfants, détachent des crêtes des blocs de pierres, qui en roulant, écrasent des phalanges entières. Les Maures, en désordre, cherchaient à s'enfuir par le fond des ravins, quand une tempête éclate qui transforme en torrents tous les sentiers de la montagne. Accablés par les traits, les Maures disparaissent, tués ou engloutis. Le gouverneur maure de Gijon évacuant le pays, est tué dans la poursuite, et Pélage installé dans la place, reste maître des Asturies.

La victoire de Cavadonga protégea un autre rassemblement de chrétiens fugitifs, réunis sur les confins de la Cantabrie, sous les ordres du duc Pierre.



Charles Martel repousse l'invasion. — Le duc Eudes d'Aquitaine, issu de la famille mérovingienne, menacé au nord par les Franks, désireux de se ménager des alliances avec les musulmans, donne sa fille Lampégie en mariage à un nommé Othman, officier berbère, commandant en Navarre, alliance qui vaut à ce dernier d'être considéré par les Maures comme traître et renégat. Abd-er-Rahman-ben-Abd'Allah, ancien lieutenant d'Es-Samah, qui avait ramené en Espagne les débris de l'armée dispersée sous Toulouse en 721, nommé par le khalife au gouvernement de la Péninsule, attaque Othman, le défait et le tue, sans que le duc d'Aquitaine, occupé à résister aux Franks de Charles d'Héristal, maire du palais du roi Thierri IV, ait pu venir au secours de son gendre. Lampégie, qui était d'une beauté remarquable, orna le sérail de Damas (731).

Débarrassé de son adversaire, Abd-er-Rahman qui avait reçu du khalife Hicham l'ordre d'exécuter le plan d'invasion de l'Europe ; après avoir constitué une flotte dont le chef portait le titre d'Emir-el-ma, « le prince de l'eau », origine du mot français « amiral », réunit des forces de terre considérables : quatre cent mille hommes, d'après les traditions, troupes principalement composées de Berbères et d'Espagnols convertis. Au printemps de 732, il franchit les Pyrénées, parcourt l'Aquitaine, bouscule sur la Garonne les troupes du duc Eudes, paraît devant Bordeaux qu'il emporte d'assaut, livre cette ville au pillage de ses troupes et l'incendie, traverse la Dordogne, se heurte de nouveau à l'armée du duc Eudes, qu'il écrase, et va saccager le Périgord et la Saintonge. Eudes, en retraite sur Tours, appelle les Franks à son secours.

Abd-er-Rahman venait de livrer au pillage et aux flammes un des faubourgs de Poitiers et marchait sur Tours, ayant pour objectif de s'emparer des trésors de l'abbaye de Saint Martin, dont il connaissait, par les rapports des juifs, l'importante description, quand il apprend que Charles d'Héristal s'avance contre lui et a dépassé Tours. Pendant six jours, les deux armées manœuvrent entre Tours et Poitiers. Le septième jour, elles s'abordent. Les Maures, facilement enfoncés, se ralliaient suivant leur coutume, avec rapidité, et Charles, dont l'armée était de beaucoup inférieure en nombre, ne pouvait les poursuivre dans la crainte de se voir enveloppé. L'issue de la bataille pouvait rester encore

longtemps douteuse, quand le duc d'Aquitaine, avec les débris de ses troupes, se jette sur le camp musulman encombré de butin, de femmes et d'enfants, où il massacre tout ce qu'il y rencontre, incendiant en même temps les immenses bagages. Les Maures apercevant les flammes qui surmontent leurs campements, consternés, abandonnent le combat pour protéger leur camp, et les Franks les tuent par milliers dans la poursuite. Abd-er-Rahman est tué, et la nuit sépare les armées. Charles comptait recommencer au jour, afin d'exterminer ce qui restait des Maures ; mais ces derniers, qui avaient perdu plus de trois cent mille hommes et n'étaient pas en état de continuer la lutte, profitant de l'obscurité, s'étaient mis en retraite. Les restes de leur armée auxquels le comte Eudes était allé fermer les cols des Pyrénées, prirent le chemin de la Septimanie, et trouvèrent un refuge dans la partie de la Gaule narbonnaise soumise à la domination musulmane (octobre 732). Charles d'Héristal reçut après cette bataille le surnom de Martel, de ce qu'il avait écrasé les Maures comme avec un marteau.

Adb-el-Malek, successeur d'Abd-er-Rahman, recevant du khalife en 734, l'ordre de repasser en Gaule, essuie à son tour dans les Pyrénées une sanglante défaite.

Okba-ben-El-Hadjadj, remplaçant Abd-el-Malek destitué, repasse en Gaule. Les musulmans alliés à Mauronte, comte de Provence, pénètrent dans la vallée du Rhône, prennent et saccagent Lyon, Valence, Vienne, remontent la Saône et vont metre au pillage les villes d'Autun et de Sens. Pressés par le chef frank, ils regagnent les provinces du Midi, résistent à Avignon d'où Charles les chasse et leur enlève la Provence, après avoir défait et tué le comte Mauronte (740). Retranchés dans Narbonne, où Charles les assiège en vain, ils n'en furent expulsés qu'en 759 par Pépin dit le Bref, qui avait succédé en 741 dans la charge de maire du palais à son père Charles Martel, et pris la couronne de France en 752.

Ces victoires des Franks, qui arrêtaient avec l'inondation musulmane dans les Gaules, un siècle de conquêtes successives, montrant que les Arabes n'étaient pas invincibles, préservait le reste de l'Europe de la domination islamique. Il est juste de reconnaître, que jusqu'en 732, les musulmans avaient été considérablement aidés par les éléments dissidents des contrées envahies.

En Syrie et en Egypte, ils avaient eu pour eux les popu-

lations autochthones lassées du joug abhorré de Byzance. En Afrique, ils avaient profité de l'affaiblissement de la puissance byzantine, réduite à presque rien par suite des soulèvements perpétuels des Berbères, et de l'insurrection du patrice Grégoire contre sa métropole. Tenus un moment en échec par le royaume berbère, ils avaient bénéficié de la défection des tribus qui avaient abandonné la Khaéna lors de ses dévastations, ordonnées cependant, comme on le vit plus tard en Provence en 1536, et en Russie en 1812, dans un but de préservation générale. Ils avaient conquis le reste du pays berbère, grâce au concours de ces anciens soldats de la Khaéna, devenus les implacables ennemis de ceux qui avaient abandonné leur cause ; et la trahison du comte Julien, gouverneur des possessions wisigothes en Afrique, avait facilité leur conquête de l'Espagne, lasse de la domination étrangère des Wisigoths. Il n'en avait pas été de même en Gaule : Le duc Eudes, d'Aquitaine, ennemi personnel de Charles d'Héristal, oubliant ses rancunes et cherchant à venger sa fille Lampégie, captive à Damas, avait conduit les débris de ses troupes battues sur la Dordogne au maire du palais, et provoqué une heureuse diversion en incendiant au fort de la bataille le camp des musulmans, qui battirent en retraite pour sauver leur butin, et furent mis en déroute. La Gaule de l'époque, d'ailleurs, n'était pas prête à recevoir l'islamisme, dont les divisions des musulmans, les révoltes religieuses qui privèrent leurs armées des contingents berbères, la préservèrent depuis.

Nouvelle attaque de Constantinople. — Pendant que les musulmans, après avoir accompli la conquête de la Péninsule ibérique, commençaient à envahir la Gaule, le gouvernement de Damas, désireux de prendre l'Europe à revers, faisait entreprendre à nouveau l'attaque de Constantinople en 717, par le khalife Soleïman, attaque continuée jusqu'en 719 par Omar II.

Le feu grégeois vint encore, comme en 672, au secours des Byzantins. L'empereur Léon III, l'Isaurien, sut déployer en ces circonstances de remarquables qualités : Dirigeant en personne les brûlots incendiaires, il détruisit une partie des vaisseaux ennemis et contraignit les autres à la retraite.

Les troupes oméïades, qui débarquées à Abydos, avaient pu s'emparer des villes bordant la Propontide jusqu'à Cons-

tantinople, finirent par succomber à la famine et aux maladies.

Chronologie des rois wisigoths de Gaule et d'Espagne

Alaric	395	Leuva	601
Ataulf	412	Witeric	603
Sigeric	415	Gundemar	610
Wallia	415	Sisebute	612
Théodoric I	419	Récarède II	621
Thorismond	451	Suintila	621
Théodoric II	453	Sisenand	631
Euric	465	Suintila II	636
Alaric II	485	Tulga	636
La Gaule enlevée aux Wisigoths, ils règnent en Espagne	507	Chindasuinte	641
Amalaric	507	Récesuinte	652
Theudis	531	Wamba	672
Theusidèle	548	Ervige	685
Agila	550	Egica	687
Athanagilde	554	Witiza	701
Léovigilde	572	Roderic	709
Récarède I	586	Bataille du Guadalète, qui livre l'Espagne aux Maures	711

CHAPITRE III

LA RÉVOLTE KHAREDJITE

RÉVOLTE DES BERBÈRES. — EVÉNEMENTS D'ESPAGNE. — LES DERNIERS KHALIFES OMEIADES D'ORIENT. — PRÉPONDÉRANCE DES KHALIFES ABBASSIDES. — FONDATION DE LA DYNASTIE DES OMÉÏADES D'ESPAGNE. — PROGRÈS DU KHAREDJISME EN BERBÉRIE. — LES ROSTEMIDES ET LES BENI-IFREN.

Révolte des Berbères. — Dix ouahbites avaient pu échapper au massacre de Nehrouân. Trente ans après, les kharedjites étaient plus de vingt mille. L'orgueil et la tyrannie des khalifes oméïades, auxquels la moitié du monde alors connu obéissait ; leur luxe et leur cruauté ; les descendants d'Ali égorgés et leurs têtes promenées sur des piques ; des musulmans réduits en esclavage et vendus sur les marchés au mépris du droit coranique, soulevaient les colères. Les

rangs des kharedjites renforcés des partisans des alides exterminés et des mécontents, grossissaient, et déjà les habitants des régions de Koufa et de Bostra, en haine des Syriens, fournissaient à leurs sectes des adeptes nombreux.

Le khalife Soleïman mort en 717 avait été remplacé par Omar II, qui commença son règne par retirer aux indigènes de la Berbérie demeurés chrétiens, le droit de pratiquer leur culte. Omar II mourant au mois de février 720, Yezid II lui succédait. Ce khalife prétendant faire payer aux Berbères musulmans les impôts de djeziya et de kharadj, exigibles seulement des infidèles, les Africains répondent à cette exigence en assassinant leur gouverneur, Yezid-ben-Abou-Moslem. Les sectes kharedjites profitant de cet état d'esprit, envoient des missionnaires (daï) en Berbérie. Les indigènes soucieux de leurs intérêts, et toujours disposés à se rallier au pouvoir opposé à celui qu'ils subissent, accueillent ces envoyés avec empressement et adoptent en masse leurs doctrines.

Le khalife Hicham ayant remplacé son frère Yezid II mort en 724, nomme en 734 Obeïd-Allah-ben-el-Habhab, au gouvernement de l'Afrique. Ce gouverneur, qui fait en 740 occuper la Sicile par son lieutenant El-Habib, petit fils d'Okba-ben-Nafa, envoie son fils Ismaïl convertir à l'islamisme et aux doctrines sunnites les Sanhadja du désert, et conquérir le Soudan. Mais il traite les Berbères du Nord avec rigueur et, en outre des taxes régulières, les impose, comme les infidèles, du cinquième de tous leurs revenus, réduisant en esclavage et vendant sur les marchés, au mépris de la loi coranique qui n'admet pas d'esclaves musulmans, ceux qui ne pouvaient s'acquitter des impôts.

Les gouverneurs d'origine syrienne envoyaient au khalife et aux grands de sa cour des milliers de belles esclaves blondes, prises dans les familles musulmanes berbères. Ils détruisaient les troupeaux, pour chercher dans le ventre des brebis pleines, des agneaux à duvet fin, astrakan couleur de miel, dont aimaient à parer leurs pelisses les élégants de Damas, et opprimaient de toutes les façons des populations auxquelles les conquérants et les lois musulmanes avaient promis toute garantie.

Les familles décimées par suite des désastres éprouvés dans les Gaules, où l'élément berbère suivant en masse l'étendard de l'islam, avait semé de ses cadavres les routes de

la défaite ; le pays dévasté, le sabre des Syriens toujours levé sur la tête des survivants, présageaient d'un soulèvement prochain de peuples opprimés, qui souffraient encore plus des émirs oméïades que leurs pères n'avaient autrefois enduré des plus féroces proconsuls.

La révolte commencée dans le Sous, où Ismaïl est mis à mort, s'étend bientôt jusqu'à l'Ifrikiya, et un simple porteur d'eau, Meïcera, de la tribu des Metr'ara, reconnu chef par les Africains, proclame l'indépendance berbère et l'obligation du culte kharedjite, seul orthodoxe.

Méïcera tué aux environs de Tanger, Khaled-ben-Hamid, d'une tribu zenète, prend le commandement, détruit les troupes arabes à la journée « des nobles », et la révolte religieuse traversant le détroit, se propage chez les Berbères d'Espagne.

Le khalife Hicham rappelant Obeïd-Allah-ben-el-Habhab, donne le gouvernement de l'Afrique à Koltoun-ben-Aïad, lequel disposant de trente mille cavaliers syriens placés sous les ordres de Baleg, renforcés des contingents d'Egypte, de Barka, de la Tripolitaine, et des troupes d'El-Habib rappelées de Sicile, pénètre en Berbérie, opère à Tiharet sa jonction aevc les garnisons arabes, et va attaquer les kharedjites qui l'attendent dans le Mag'reb extrême. La rencontre a lieu à Bakdoura, sur les bords de l'oued-Sebou, où l'armée du khalife est mise en pleine déroute. Koltoun tué dans l'action, les débris de ses troupes se réfugient à Ceuta.

Une nouvelle armée arabe, sous les ordres de Handhala-ben-Safouan, gouverneur de l'Egypte, peut reprendre l'Ifrikiya aux Berbères ; mais le Mag'reb conserve son indépendance.

Evénements d'Espagne. — Les Berbères, dont le concours avait permis aux Arabes de conquérir l'Espagne et d'envahir la Gaule, avaient été pour ainsi dire exclus du partage des terres, en grande partie réservées aux Asiatiques. Déjà gagnés aux doctrines kharedjites, d'autant mieux accueillies qu'elles représentaient pour eux une forme de protestation contre le khalifat, les Berbères espagnols s'insurgeant en même temps que leurs congénères africains, élisent un imâm kharedjite et chassent partout les Arabes, qui doivent se confiner en Andalousie. Okba-ben-el-Hadjadj déposé par ses troupes, son prédécesseur Abd-el-Malek, réélu à sa place,

s'entend avec les Syriens de Baleg, investis dans Ceuta par Khaled-ben-Hamid, leur envoie des vaisseaux sur lesquels ils arrivent en Espagne ; et, grâce à leur concours, peut triompher des révoltés.

Après la victoire, Baleg invité à rentrer en Orient se révolte, se fait proclamer par ses Syriens gouverneur à Cordoue, et fait périr Adb-el-Malek dans les tortures. Tous les Arabes yéménites de Gaule et d'Espagne réunissant leurs forces contre les Syriens, Baleg est tué dans un combat ; mais le syrien Taâleba qui a pris le commandement, défait l'armée arabe, à laquelle il prend dix mille prisonniers, qu'il réduit en esclavage.

Les Yéménites s'adressent à Handhala-ben-Safouan, gouverneur de l'Afrique, qui envoie en Espagne une expédition commandée par son lieutenant Abou-el-Khattar, lequel arrive à Cordoue au moment où les Syriens vendant au rabais, pour un chien ou pour un bouc, leurs prisonniers arabes, allaient massacrer ceux qui leur restaient. L'émir fait mettre les musulmans en liberté : le Coran défendant l'esclavage des fidèles ; et pour donner satisfaction aux vainqueurs, il distribue aux Syriens, transformés en milices, les meilleures terres du sud de l'Espagne appartenant au khalifat, dont les tenanciers leur versèrent le cinquième des récoltes, auparavant réservé à l'Etat (743).

Ces événements se produisant au moment où les musulmans étaient diminués dans la Gaule, facilitaient énormément les succès des chrétiens.

La paix ne dura pas longtemps, Abou-el- Khattar tué dans une sédition en 747, les Arabes d'Espagne originaires d'Yémen et de Syrie, se livrèrent entre eux de sanglantes batailles, au profit de l'élément berbère, allié tour à tour à l'un ou à l'autre parti asiatique.

Les derniers khalifes oméïades d'Orient. — Le khalife Hicham étant mort au mois de février 743, son successeur désigné Oualid II est, à cause de ses mœurs dissolues, déposé par les habitants de Damas, qui proclament à sa place un autre oméïade, Yezid III. Oualid qui essaie vainement de rentrer à Damas, tué dans un combat livré sous les murs de la ville, ses partisans continuent la lutte contre Yezid III, qui meurt en 744.

Un petit fils de Merouan I, Merouan, gouverneur de la

Mésopotamie, qui avait soutenu la cause de Yezid, se proclame khalife (746). Les descendants d'El-Abbas, oncle du Prophète, qui se transmettaient de père en fils le titre d'imâm, et aspiraient au commandement de l'islam, soulevant le Khorassan, y font proclamer Mohammed, arrière petit-fils d'El-Abbas ; et, à la mort de Mohammed, survenue peu après, son fils Ibrahim : et la guerre civile désole la Syrie.

Un arrière petit-fils d'Okba-ben-Nafa, Abd-er-Rahman-ben-el-Habib, qui revenait d'Espagne, profite de l'état d'anarchie qui régnait en Syrie pour revendiquer le gouvernement de l'Ifrikiya, que Handhala-ben-Safouan lui cède en 748.

Merouan II ayant fait assassiner son compétiteur Ibrahim, le frère de ce dernier, Abou-l'Abbas, se fait proclamer à son tour à Mérou (749). Merouan II, à la tête d'une nombreuse armée, envahit le Khorassan, et les adversaires en viennent aux mains sur les bords du Zab. Les Syriens mis en déroute, Merouan s'enfuit jusqu'en Egypte, où il est assassiné au mois d'août 750. Avec lui disparaissait en Orient la dynastie des khalifes oméïades.

Prépondérance des khalifes abbassides. — Abou- l'Abbas, installé à Damas, poursuivait la ruine des Omeïades. Quatre vingt douze de leurs chefs, attirés à Damas sous prétexte de réconciliation, invités par le khalife à un festin, sont assommés sur place ; puis, sur les morts et les mourants, des planches sont posées, recouvertes de riches tapis, où les officiers de l'armée abbasside sont appelés à un nouveau festin (752).

Abou-l'Abbas reçut, depuis, le surnom d'Es-Saffah, « le sanguinaire ».

Abd-er-Rahman-ben-el-Habib, confirmé à Kaïrouan dans son gouvernement par le nouveau khalife, parcourt la Berbérie, se fait obéir des populations, et entreprend d'heureuses expéditions en Sicile et en Sardaigne.

Le khalife Abou-l'Abbas-Es-Saffah, ayant cessé de vivre le 9 juin 754, son frère et successeur Abou-Djafer-el-Mansour II, confirme Abd-er-Rahman-ben-el-Habib dans son commandement. Mais ce dernier, froissé par le nouveau khalife, se détachant bientôt des Abbassides, venait de proclamer l'indépendance de la Berbérie, quand il meurt, assassiné en 755 par son frère El-Yas, gagné par des émissaires du khalife. Son fils, El-Habib, dispute le pouvoir au meurtrier de son

père, qu'il tue en combat singulier (janvier 756). Il succombe a son tour en juin 757, dans un combat livré près de Kaïrouan aux kharedjites, à la suite duquel les vainqueurs transformèrent en écuries les mosquées de la ville sainte d'Okba.

Fondation de la dynastie des Oméïades d'Espagne. — La plupart des Oméïades d'Orient massacrés, les survivants d'entre eux et leurs partisans étaient partout traqués par les sultans noirs, les Abbassides, qui avaient mis leurs têtes à prix. Quand ils étaient découverts, immédiatement massacrés, leurs cadavres étaient traînés dans les rues, pour être dévorés par les chiens. Un Oméïade, Abd-er-Rahman-ben-Moavia, surnommé Ed-Dâkhil, petit-fils du khalife Merouan II, échappé au massacre des membres de sa famille, avait gagné l'Egypte, d'où il avait pu atteindre Kaïrouan, où il avait été accueilli par Abd-er-Rahman-ben-El-Habib, qui se préparait alors à résister au nouveau khalifat. Compromis dans la conspiration d'El-Yas et obligé de fuir, il se dirige vers l'ouest, où il a bientôt rassemblé un certain nombre d'adhérents parmi les Berbères constamment ennemis du pouvoir existant. Appelé peu après dans la Péninsule par les partisans de sa famille, désireux de voir rétablir le calme dans le territoire musulman ravagé par les factions, il passe en Espagne en septembre 755, à la tête de sept cents cavaliers zenètes. Débarqué à Almunecar, entre Grenade et Malaga, il y reçoit des volontaires, et se ménage des intelligences dans le pays. Au printemps de l'année 756, il se met en campagne, reçoit la soumission de Malaga, de Xérès, de Ronda, de Séville, traverse la Guadalquivir le 14 mai, met en déroute les forces arabes et syriennes qui lui sont opposées, et entre en vainqueur à Cordoue, où il fonde la dynastie des Oméïades d'Espagne, pays qu'il enlevait à jamais au khalifat d'Orient. L'avènement d'Abd-er-Rahman-ben-Moavia, à la fortune duquel les Berbères espagnols s'attachèrent d'abord, mettait fin à l'anarchie qui désolait l'Espagne musulmane. Les premiers Oméïades de Cordoue se contentèrent du titre d'émir, ou d'ibn-khalife, pour désigner leur descendance des khalifes Oméïades de Damas.

Progrès du kharedjisme en Berbérie. — Vers 758, les Midrârites berbères Miknaça appartenant à la secte sofrite, ayant pour chef Aïssa-ben-Yezid, construisaient la ville de Sidjilmassa dans le Tafilalet, où ils se constituaient en royau-

me indépendant, pendant que l'iranien Abd-er-Rhaman-ben Rostem, gouvernant à Kaïrouan pour le compte de l'arabe Abou-l'khattab-el-Moafri, chef des daï kharedjites, faisait triompher en Ifrikiya la formule abadite.

Le kharedjisme et les sectes qui en étaient issues dominaient dans toute la Berbérie, qui méconnaissait l'autorité abbasside. En 760, Mohammed-ben-Achath, gouverneur de l'Egypte, envoie contre les révoltés une armée commandée par Abou-l'Haouas. Abou-l'Khattab, chef des abadites, marche à la rencontre de l'expédition égyptienne, et la détruit à Mikdas, au fond de la grande Syrte.

Le khalife Abou-Djafer, surnommé El-Mansour II, résolu d'en finir avec les Africains, confie quarante mille hommes à Mohammed-ben-Achath, auquel il donne le gouvernement de l'Afrique. Abou-l'Khattab et Abd-er-Rahman-ben-Rostem, à la tête de deux cent mille hommes, marchent au devant de l'armée abbasside.

La discorde se met dans les rangs des Berbères, dont une grande partie abandonne la lutte, et l'émir en profite pour attaquer et disperser, aux environs de Barka, ceux des kharedjites qui ont suivi leurs chefs. Abou-l'Khattab et quarante mille berbères trouvèrent la mort dans cette journée (761). Abd-er-Rahman-ben-Rostem ramenant les débris de l'armée kharedjite, avait pu gagner l'ouest, centre d'action de la révolte. Si, en janvier 762, l'autorité abbasside, était reconnue en Ifrikiya, l'occident du pays lui échappait encore.

Cette même année, le khalife El-Mansour II fondait en Babylonie, sur l'emplacement de Ctésiphon, la ville de Bagdad, qui devait, sous ses successeurs, devenir la cité la plus opulente du monde musulman.

Les Rostemides et les Beni-Ifren. — Abd-er-Rahman-ben-Rostem, échappé au désastre de Barka, proclamé imâm des abadites après la mort d'Abou-l'Khattab, réfugié dans l'ouest, avec des kharedjites des tribus de Nefzaoua, Louata, Houara et Lemaïa, parvient dans le Djebel-Guezoul, où il s'établit et se proclame roi à Tiharet. Un autre berbère kharedjite, Abou-Korra, chef des Beni-Ifren, succédant à Khaled-ben-Hamid, avait vers 750, fondé sur les ruines de Pomaria, la ville de Tlemcen, où il régnait indépendant.

Omar-ben-Hafs, nommé en 768 au gouvernement de l'Ifrikiya en remplacement de Mohammed-ben-Achath, reçoit du

khalife El-Mansour l'ordre de pacifier les régions du Mag'reb où domine le Kharedjisme et les sectes ouahbites des sofrites et des abadites, qui en sont issues. Arrivé dans le Zab, l'émir se trouvant en présence de forces considérables, se voit obligé de s'enfermer dans Tobna, où il est bientôt assiégé par cinquante mille berbères commandés par les imâms de Tiharet et de Tlemcen. Réduit à la dernière extrémité, Omar-ben-Hafs traite avec les assiégeants et obtient de pouvoir, avec ses troupes, regagner l'Ifrikiya. Suivi par les Berbères, il se fait tuer sous les murs de Kaïrouan, qui doit capituler (771).

Le khalife El-Mansour II désireux de reconquérir à tout prix l'Afrique qui lui échappe, confie à son émir Yezid-ben-Hatem une armée formidable, qui pénétrant en Ifrikiya, rencontre l'armée berbère aux environs de Tripoli. Une terrible bataille s'engage, les Berbères sont vaincus, et l'autorité du khalife est encore une fois rétablie à Kaïrouan (772).

Les deux Maurétanies restaient toujours indépendantes du khalifat, sous les gouvernements des souverains berbères de Tiharet, de Tlemcen et de Sidjilmassa, où gouvernait le berbère Abou-el-Kassem-Semgou-ben-Ouaçoul, qui avait détrôné Aïssa-ben-Yezid et se réclamait des khalifes abbassides, tout en se disant l'imâm des sofrites. Des chefs de tribus se déclarent bientôt indépendants des rois de Tlemcen et de Sidjilmassa, qui vivent entre eux à l'état permanent d'hostilité. Leurs petites dynasties, trop faibles pour assurer leurs dominations, ont peine à résister aux soulèvements perpétuels des Berbères du Tell, et aux entreprises des hordes qui débordent du désert.

Il n'en est pas de même pour Abd-er-Rahman-ben-Rostem, lequel solidement établi à Tiharet, d'où il domine tout le Mag'reb central a fait de son empire le boulevard de la secte kharedjite-abadite, dont il est reconnu le grand chef ou imâm.

Cette dynastie ouahbite des abadites de Tiharet, fondée par Abd-er-Rahman-ben-Rostem en 762, après avoir dominé sur toute la Berbérie et avoir étendu son pouvoir jusqu'à la mer Rouge et au golfe d'Oman, s'éteignait devant les Fatémides en 910, époque depuis laquelle les imâms abadites demeurèrent à l'état de secret, où ils sont encore.

Chronologie des premiers khalifes ou Successeurs

Abou-Beker	632
Omar	634
Othman	644
Ali	656
Sa mort	661

Khalifes oméïades, de Damas

Moavia Abou-Sofian	660
Yezid I ben Moavia	680
Moavia II ben Yezid	683
Merouan ben-el-Hakem	684
El-Oualid I ben Abd-el-Malek	705
Soleïman ben Abd-el-Malek	715
Omar II ben Abd-el-Aziz	717
Yezid II ben Abd-el-Malek	720
Hicham ben Abd-el-Malek	724
El-Oualid II ben Yezid	743
Yezid III ben El-Oualid	744
Merouan II ben Mohammed ben Merouan	744
Sa mort	750

CHAPITRE IV

RÉVEIL DE L'INDÉPENDANCE ESPAGNOLE

ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE DES CHRÉTIENS EN ESPAGNE. — ABD-ER-RAHMAN-BEN-MOAVIA AFFERMIT SA PUISSANCE. — EXPÉDITION DE CHARLEMAGNE EN ESPAGNE. — L'EMPIRE DE CORDOUE. — LA RÉVOLTE DU FAUBOURG DE CORDOUE. — ABD-ER-RAHMAN II. — BATAILLE DE LOGRONO. — LES MARTYRS DE CORDOUE.

Organisation de la résistance des chrétiens en Espagne. — Pélage, premier roi goth des Asturies, avait assuré en 721 l'indépendance de son petit royaume par la brillante victoire de Cavadonga. C'est depuis cette date, que pour honorer la valeur des montagnards asturiens, les originaires de cette province sont nobles-nés. Vers la même époque, Garcia-Ximenès, seigneur d'Amescua et d'Abarcuca, fondait la principauté de Pampelune et de Navarre, origine du royaume d'Aragon.

Après avoir arraché tout le pays des Asturies aux envahisseurs, Pélage mourait en 737, laissant un fils, Favila, élu roi par les Asturiens, et une fille, Ormisinda, mariée à don Alphonse, fils du duc Pierre de Cantabrie.

Favila, dont le règne demeure assez obscur, tué à la chasse par un ours en 739, son beau-frère, Alphonse dit le catholique, élu à sa place, accepte la tâche de délivrer la Péninsule de ses oppresseurs. Aidé de son frère, du même nom de Favila, il entre dans les pays occupés par les Maures, franchit les montagnes qui séparent les Asturies de la Galice, passe le Minho et prend Viseo, Braga, Chaves, Salamanque, Zamora, Avila, Ségovie, Astorga ; parcourt le bassin du Duero dont il fait un désert, et ne s'arrête qu'aux montagnes qui bordent les Castilles. Ne pouvant conserver toutes ses conquêtes, il garde cependant les plaines voisines des Asturies, et étend son royaume, des limites de la Cantabrie jusqu'à l'extrémité de la Galice. Dans ses heureuses expéditions favorisées par les divisions des musulmans, il délivre les chrétiens qui veulent suivre son sort et les installe, avec ses captifs, dans les plaines de la Cantabrie et sur le littoral de la Galice.

Alphonse I mourant en 757, son fils, Froïla, élu pour lui succéder, continue la guerre acharnée que son père avait faite aux musulmans.

Garcia Ximenès, établi dans les Pyrénées, empêchait toute communication entre les Maures de Gaule et d'Espagne ; il mourait en 758, laissant sa principauté à son fils Garcia Inigo. Son lieutenant Aznan s'emparant de Jaca, le prince lui érige sa conquête en comté. La ville de Jaca s'élevant près de la petite rivière d'Aragon, cette souveraineté prit le nom de comté d'Aragon.

En 759, Pépin le Bref, par la prise de Narbonne, débarrassait la Gaule des derniers musulmans.

Abd-er-Rahman-ben-Moavia affermit sa puissance. — Abd-er-Rahman-ben-Moavia poursuivait ses conquêtes en Espagne. Après avoir soumis à son autorité les contrées de Castille et de Portugal, il s'empare de Tolède.

El-Ala-ben-Moghit, gouverneur de l'Afrique, reçoit du khalife abbasside El-Mansour II, l'ordre de conquérir l'Espagne au khalifat. Débarqué dans la province de Béja, l'émir arbore le drapeau noir des Abbassides, autour duquel se ran-

gent les Arabes yéménites. Abd-er-Rahman assiégé dans Carmona depuis deux mois, tente une sortie et met en déroute l'armée assiégeante. Ayant fait couper les têtes des principaux chefs abbassides, il les fait saler ; puis, après avoir attaché une étiquette à l'oreille de chacune, indiquant le nom du décapité, il les expédie dans les débris du drapeau noir, au khalife abbasside (763).

De sa capitale d'Oviédo qu'il avait construite, Froïla envoyait continuellement des expéditions qui ravageaient le territoire musulman. Abd-er-Rahman envahit en 766 les Asturies et la Galice, et force les chrétiens à demander la paix. Humain pour ses sujets, encourageant les mariages entre maures et chrétiens, Abd-er-Rahman ramenait à sa politique de nombreuses populations, quand les Berbères espagnols, soulevés par Abd'Allah-Mohammed, chef originaire des Miknaça, proclament les Abbassides. Cette prise d'armes, qui mettait en échec la puissance omeïade, ne pût être réduite qu'après neuf ans de luttes.

Froïla, dont le caractère violent et tyrannique lui avait aliéné les sympathies de ses sujets, en lutte avec les Galiciens, les Basques et les Navarrais, est poignardé par un de ses officiers (770). Son frère Aurélio, élu roi, eût à réprimer au commencement de son règne un soulèvement des Maures enlevés par ses prédécesseurs et demeurés captifs dans leurs Etats. Mourant en 774, son beau-frère, Silo, fut élu pour lui succéder. Quelques soulèvements dans la Galice, promptement apaisés, troublèrent seuls son règne de quatre ans.

Expédition de Charlemagne en Espagne. — Les musulmans chassés de la Gaule depuis 759, cantonnés dans les provinces du nord de la Péninsule, n'obéissaient qu'à regret au pouvoir de l'émir oméïade, qu'ils considéraient comme celui d'un usurpateur. Trois chefs arabes, Abd-er-Rahman-ben-Habib, Abou-el-Asouad et El-Arbi, qui après avoir résisté en 756 à l'Oméïade, avaient, en retour de leur soumission, reçu des commandements dans les provinces du nord, obéissant aux influences de leur entourage, se rendirent en 777 à Paderborn en Westphalie, où se trouvait alors l'empereur Charlemagne, pour lui proposer de lui livrer l'Espagne, lui promettant dès son apparition, le concours de leurs populations, mécontentes de l'émir de Cordoue.

Le roi des Franks entre en Espagne, s'empare de Pampe-

lune, de Jaca et de Huesca à l'ouest ; à l'est, de Girone, et de Barcelone, que lui livre le gouverneur El-Arbi. Abandonné par ceux qui lui avaient promis de lui faciliter sa conquête ; rappelé, d'autre part, dans le nord, par une révolte des Saxons, il lève le siège de Saragosse qu'il avait entrepris, et repasse les Pyrénées, perdant dans la vallée de Roncevaux, avec son neveu Roland, son arrière-garde escortant ses bagages assaillis par des maures et des Basques, commandés par Loup II, duc de Gascogne, son vassal révolté (778).

Charlemagne trop occupé en Germanie pour venger immédiatement l'échec de Roncevaux, envoya plus tard diverses expéditions en Espagne. C'est ainsi que ses fils passèrent six fois les Pyrénées, 797 à 812, fondant la marche d'Espagne entre les Pyrénées et l'Ebre inférieur ; et la marche de Gascogne, sur le revers méridional des Pyrénées occidentales. La première devint dans la suite le royaume d'Aragon, et la seconde le royaume de Navarre ; Etats qui préservant la Gaule des conquêtes musulmanes, firent reculer l'islamisme en Espagne.

L'empire de Cordoue. — Après la retraite de l'armée impériale, Abd-er-Rahman-ben-Moavia avait fait venir d'Afrique de nombreux volontaires nègres et berbères, grâce auxquels il avait pu réduire les provinces du nord. Prenant à ce moment le titre d'El-Mansour (le victorieux), il embellit sa capitale, construit la célèbre mosquée, aujourd'hui transformée en église, considérée comme un des édifices les plus remarquables de l'époque ; encourage l'agriculture et le commerce, et donne dans ses Etats une place prépondérante aux sciences aux lettres et aux arts. Les navires oméïades sortant des ports de son empire, couraient la Méditerranée occidentale et allaient faire des prises jusque sur les côtes de la Provence, de la Corse et de la Sardaigne.

Silo, roi des Asturies, étant mort en 783 sans avoir laissé de postérité, la plupart des grands choisirent pour lui succéder, Alphonse, fils de Froïla. Un fils naturel d'Alphonse I, né d'une captive musulmane, appelé Mauregato (le petit de la mauresque), réclamant la couronne, demande le secours de l'émir de Cordoue, auquel il fait hommage, s'engageant à lui servir un tribut annuel de cent jeunes filles vierges, dont cinquante devaient être nobles. A la tête des troupes musulmanes jointes à ses partisans, il allait attaquer Alphonse,

quand ce jeune prince ne voulant pas exposer ses compatriotes aux horreurs de la guerre civile, abandonne la couronne à son compétiteur, et se retire dans l'Alava. Maurégato, en paix avec les Maures, mourait en 789.

L'émir El-Mansour était mort à Cordoue en septembre 788, laissant l'empire à son fils Hicham, et les Asturiens avaient élu Bermude dit le diacre, fils de Froïla, frère d'Alphonse I. Hicham ayant rompu la paix en 791, Bermude rappelle Alphonse de sa retraite de l'Alava, l'associe au trône et abdique en sa faveur.

Soleïman et Abd'Allah, frères d'Hicham, disputant le pouvoir à ce dernier, il tourne ses armes contre eux et passe deux ans à les réduire. En 793, Hicham fait prêcher la guerre sainte, passe les Pyrénées, envahit l'Aquitaine dégarnie de troupes par suite de l'expédition de Louis, fils de Charlemagne, en Italie, va incendier les faubourgs de Narbonne et met en déroute aux environs de Carcassonne les troupes rassemblées à la hâte par Guillaume de Toulouse. Ses pertes pendant cette campagne, avaient été si élevées, qu'il se hâte de rentrer en Espagne chargé de butin, ramenant avec lui des troupes innombrables de captifs chrétiens.

Au retour de cette expédition, Hicham envahit les Etats d'Alphonse II, lequel recevant une armée de secours envoyée par les Basques, inflige à l'Oméïade dans les champs de Lutos une sanglante défaite, où il lui tue soixante mille hommes (795). Découragé par cet échec, Hicham revenu à Cordoue, fait reconnaître pour son successeur son fils El-Hakem, et meurt le 25 avril 796.

Les oncles de l'émir reprenant leurs prétentions au trône, trop faibles pour résister aux forces d'El-Hakem, s'adressent à Charlemagne, qui jaloux de réparer son échec de 778, donne à son fils Louis, roi d'Aquitaine, l'ordre d'envahir l'Espagne. Soleïman qui avait levé en Afrique une armée de Berbères, débarque dans la Péninsule, opère sa jonction avec les forces d'Abd'Allah, et les deux frères s'emparent de Tolède, pendant que l'armée française, entrée en Catalogne, fait capituler les villes de Girone, de Pampelune, de Lérida et de Barcelone.

El-Hakem envoyant contre ses oncles un corps d'armée sous le commandement de son général Amrou, se porte en personne contre les Français, auxquels il reprend la plupart des places où ils se sont installés. Amrou, de son côté,

s'empare de Tolède, et El-Hakem, débarrassé des Français, repousse ses oncles jusqu'en Andalousie. Soleïman tué dans un combat, Abd'Allah s'enfuit à Valence, d'où il envoie sa soumission (800).

Pendant l'absence de l'émir, les Français avaient de nouveau envahi la Catalogne, pris Cardona, Asera, Ausone et mis le siège devant Barcelone, qui se rend à Louis en 801. L'armée musulmane de secours concentrée à Saragosse, tenue en échec par Guillaume de Toulouse, ne pouvant reprendre Barcelone, remonte l'Ebre et va se jeter sur les Etats d'Alphonse II, qui s'était refusé dès son avènement, à servir le tribut des cent vierges, accepté par Maurégato. Alphonse qui a pu repousser les Maures, conduit une expédition sur Lisbonne et pille cette ville (802). Garcia-Inigo, roi de Navarre, mourait à cette époque, laissant pour successeur son fils, Fortuno-Garcia.

La guerre contre les Français durait depuis quinze ans avec des fortunes contraires. Tarragone avait succombé. Tout le pays placé entre l'Ebre et les Pyrénées, sans cesse parcouru par les armées françaises et musulmanes, était complètement ruiné. Tortose assiégée depuis deux ans, s'était rendue à Louis, quand El-Hakem demande la paix à Charlemagne, qui lui restitue ses conquêtes, sauf la ville de Barcelone (811). En 812, Louis franchissant les défilés de Roncevaux, réparait sur les Basques le désastre de 778.

On avait découvert en Galice en 808 les reliques de Saint Jacques le Majeur fils de Zébédée, dont les disciples avaient transporté les restes en Espagne, quand, au premier siècle de l'ère chrétienne, Hérode-Agrippa avait infligé le martyre à l'apôtre. Alphonse II élève à la mémoire du Saint un sanctuaire, appelé Giacom-Postolo « Jacques l'apôtre », plus connu sous le nom de Jacques de Compostelle, devenu le patron de l'Espagne.

A la suite d'une nouvelle excursion d'Alphonse II en Lusitanie, El-Hakem ayant envahi ses Etats, trouve chez les Asturiens une telle résistance, perd tant de monde dans de sanglants combats, qu'il se détermine à demander une trêve, qui lui est accordée (813).

La révolte du faubourg de Cordoue. — El-Hakem avait dans son armée un corps de trois mille cavaliers étrangers, recrutés pour la plupart en Hongrie. On les appelait les

Slaves. Pour entretenir cette garde, il avait mis un impôt sur les marchandises et les produits de l'industrie de la ville de Cordoue. Les habitants de cette cité industrieuse, d'origine celto-romaine, convertis par force à l'islamisme, las de voir leurs ressources disparaître dans l'entretien de la milice des émirs oméïades, se soulèvent en 815, dans une prise d'armes dite « la révolte du faubourg ». El-Hakem peut les réduire : pendant trois jours, les Slaves les massacrent par milliers, clouant leurs prisonniers, vivants, à des poteaux placés le long du Quadalquivir. Le faubourg, centre des révoltés, pillé, puis rasé, l'émir bannit les survivants : Vingt mille Cordouans déportés en Afrique, huit mille d'entre eux furent recueillis à Fez par Edris II, heureux de recevoir dans ses Etats des artisans qui apportaient au Mag'reb l'industrie de Cordoue, notamment celle des cuirs, demeurée prospère au Maroc de nos jours ; les autres, grossis des aventuriers rencontrés, suivant le littoral berbère, arrivent à Alexandrie, où ils entrent de force. Ayant provoqué des désordres, le khalife abbasside El-Mamoun les embarque en 826 et les envoie conquérir, sur les Byzantins, l'île de Crète, où ils se constituent en république indépendante.

Fortuno-Garcia, roi de Navarre, avait laissé le trône en 815 à son fils Sanche-Garcia.

Abd-er-Rahman II. — El-Hakem, en paix avec les chrétiens, mourait à Cordoue en 822, laissant le royaume oméïade à son fils Abd-er-Rahman II, qui a d'abord à se défendre contre les prétentions de son oncle Abd'Allah, arrivé d'Afrique avec une armée de Berbères. Abd'Allah battu en plusieurs rencontres, assiégé dans Valence, fait encore une fois sa soumission. Les Catalans ayant profité de cette guerre pour envahir le territoire musulman, Abd-er-Rahman débarrassé de son oncle, repousse les chrétiens et s'empare d'Urgel. Le roi de France Louis le Débonnaire, ancien roi d'Aquitaine, qui a succédé en 814 à son père Charlemagne, envoyant en 823 une armée en Navarre, le roi Sanche-Garcia s'unit à Abd-er-Rahman, et leurs forces alliées détruisent l'armée française dans les défilés des Pyrénées. Abd-er-Rahman se préparait à envahir la France, quand des soulèvements entretenus par le roi des Asturies se produisent à Mérida et à Tolède. Les révoltés soumis,

Mohammed-ben-Abd-el-Djebir, un de leurs chefs, demande asile à Alphonse II, qui le reçoit avec ses partisans, encore assez nombreux. L'émir, qui a envahi le territoire chrétien, est repoussé (828). Mohammed, de son côté, installé au château de Santa-Christiana près de Lugo, voulant se faire dans la Galice un Etat indépendant, appelle à son aide les musulmans d'Espagne. Alphonse court l'attaquer et met ses troupes en déroute dans une bataille où Mohammed est tué avec vingt mille des siens (829).

Sanche-Garcia, attaqué en Navarre par le renégat Moussa, qui commandant à Saragosse lui avait enlevé la ville de Pampelune, périt dans une sanglante bataille, avec son vassal Garcia-Aznar, cinquième comte d'Aragon. Ce souverain ne laissant pas de postérité, le comté d'Aragon se sépara de la Navarre. L'Aragon demeurant sous le gouvernement du comte Fortuno-Ximenès, fils de Garcia-Aznar, les Navarrais élirent pour roi Ximenès-Garcia, frère de Sanche-Garcia (832).

Alphonse II qui n'avait pas d'enfants, fait reconnaître en 835 Ramire, fils de Bermude, pour lui succéder, et meurt en 843. Les Normands venus de la Norvège, descendant en Galice, Ramire leur livre bataille, leur tue beaucoup de monde, fait un grand nombre de prisonniers et incendie la plus grande partie de leurs navires.

L'année suivante, les Normands reparaissent : s'attaquant cette fois aux Etats musulmans, ils remontent les fleuves de l'Espagne méridionale, et vont piller Séville.

Bataille de Logrono. — Abd-er-Rahman II ayant vainement exigé de Ramire le tribut des cent vierges auquel Alphonse II s'était refusé, l'émir lui déclare la guerre. Ramire prévenant son attaque, s'était avancé le long de l'Ebre, dans la Rioja. Les armées se rencontrent près de Logrono. La première journée, les Asturiens ayant été repoussés dans leur camp, où ils se sont retranchés, Ramire réunit les chefs au matin, et leur raconte que Saint Jacques lui est apparu pendant la nuit, lui promettant de combattre le lendemain dans les rangs des chrétiens. Le bruit de l'assistance du bienheureux se répand parmi les Espagnols qui reprennent la lutte, persuadés que Saint Jacques charge à leur tête. Les musulmans enfoncés, sont mis en fuite, laissant sur le terrain soixante mille des leurs (849). C'est en commémo-

ration de cette victoire, qui délivrait Calahorra et ses environs, due à l'intercession du saint, que les Espagnols transformèrent en basilique le modeste sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle, élevé par Alphonse II.

Ramire avait associé en 847 au gouvernement son fils Ordono, qui fût reconnu pour son successeur, à sa mort, survenue en 850.

Abd-er-Rahman II qui gouvernait somptueusement dans sa capitale de Cordoue, devenue la rivale de la splendide Bagdad, mourait le 22 septembre 852, laissant deux fils.

Les martyrs de Cordoue. — Les Espagnols restés chrétiens, soumis aux musulmans, pratiquaient librement leur religion, en se conformant aux règlements et redevances qui leur étaient imposés. Un prêtre de Cordoue, nommé Euloge, excite quelques chrétiens qui maudissent en public le Prophète Mohammed et sa religion. Les musulmans les considérant comme des aliénés, car pour eux, maudire Mohammed est faire preuve d'aliénation mentale ; essaient de les calmer ; mais leur zèle s'accroît, les injures augmentent, et on est obligé d'en exécuter une douzaine, auxquels l'Eglise donne le nom de martyrs de Cordoue. Dans le but d'arrêter ces explosions de fanatisme, Abd-er-Rahman II convoque en 851 un concile à Cordoue, où les évêques catholiques assemblés, désapprouvant la conduite des martyrs, recommandent aux fidèles une soumission absolue aux maîtres du pays. Euloge n'en fut pas moins ordonné évêque de Tolède.

CHAPITRE V

LES CHÉRIFS ÉDRISIDES

Défaites des Alides en Orient. — L'Alide Edris-ben-Abd-Allah, proclamé au Mag'reb. — Edris II. — Démembrement de l'empire édriside. — Chronologie des premiers souverains édrisides.

Défaite des Alides en Orient. — Les chiïtes d'Orient, qui



n'avaient pas reconnu la dynastie abbasside, s'étaient ralliés autour des descendants d'Ali considérés par eux comme seuls khalifes légitimes. Ayant pris les armes sous le règne du khalife abbasside El-Mansour, leur sédition avait été cruellement réprimée. Après la mort d'El-Mansour, un alide zeïdite du nom de Hussein s'étant mis en révolte contre le khalife Mohammed-el-Medhi (783), le prétendant périt à la sanglante bataille de Fedj, où ses partisans furent en grande partie massacrés (787). Un alide, Edris-ben-Abd' Allah, oncle de Hussein, échappé au désastre de Fedj, put se réfugier au Mag'reb où, reconnu comme chef par les Berbères Oursettif de l'ouest, il se proclame en 788, imâm de la religion, en opposition aux khalifes abbassides.

Fixant sa résidence à Oulili, l'antique Volubilis, il soumet tout d'abord tout le Mag'reb occidental, y convertit au chiïtisme les populations kharedjites ou demeurées chrétiennes ou juives, expulsant en Espagne celles qui refusaient d'embrasser sa croyance. Puis il marche sur Tlemcen, dont les Beni-Ifren lui ouvrent les portes, et construit dans cette ville la mosquée qui porta son nom. Ayant échoué devant Tiharet, où règne le Rostemide Abd-el-Ouahhab, fils d'Abd-er-Rahman, il rentre dans ses Etats (790).

Edris II. — La royauté nouvelle d'Edris portait ombrage aux souverains de Bagdad.

Edris, empoisonné en 793 par un émissaire du khalife abbasside Haroun-er-Rachid, qui s'était présenté à lui en qualité de médecin, ne laissait pas de fils. Une de ses concubines, la berbère Khenza, mettant au monde deux mois après sa mort un enfant mâle, vivant portrait du père, auquel on donne le nom d'Abou-el-Kacem, les Berbères proclament cet enfant imâm de l'islam, sous le nom d'Edris II.

Le jeune imâm décide en 808 la construction, sur les bords de la « rivière d'argent », affluent de l'oued Sebou, de la ville de Fez, qu'il dote de nombreux édifices, parmi lesquels la mosquée dite « d'Edris ou des chérifs ». En 810, les tribus berbères lui renouvellent leur serment de fidélité, et il reçoit la soumissioin de la plus grande partie du Mag'reb extrême. Après avoir conclu une alliance avec El-Hakem, troisième émir oméïade de Cordoue, il passe trois années à Tlemcen, qu'il embellit. Revenu dans sa capitale de Fez, il y accueille en 815, et établit dans le quartier

nommé, de leur venue, des « Andalous », huit mille émigrés de Cordoue, descendants des chrétiens, expulsés après la révolte dite « du faubourg », qui apportent avec eux, les arts, les lettres, les sciences et surtout l'industrie de leur ancienne patrie.

Après avoir étendu son royaume jusqu'à la Mina, sans avoir pu toutefois contraindre à l'obéissance les Rostemides de Tiharet et les Beni-Ouaçoul de Sidjilmassa, Edris II, qui avait complètement supprimé dans ses Etats les doctrines kharedjites, meurt subitement en 828, étouffé par un grain de raisin. Il laissait douze fils adultes, dont l'aîné, Mohammed, lui succéda.

Démembrement de l'empire édriside. — Mohammed, qui subissait l'ascendant de son aïeule Khenza, conservant pour lui-même la ville de Fez devenue une brillante capitale, et son territoire, partagea son royaume avec sept de ses frères et un de ses cousins en âge de régner. Il donnait : à El-Kassem, Tanger, Basra, Ceuta ,la région de Tétouan et les contrées maritimes en dépendant ; à Omar, la région maritime du Riff ; à Daoud, Taza et l'est, jusqu'à la Mina ; à à Abd'Allah, les régions du sud, comprenant le Sous et les montagnes de l'Atlas central ; àYahia, les villes d'Arzila et d'El-Araïch ou Larache, avec les contrées maritimes environnant ces ports ; à Aïssa, les villes de Salé et d'Azemmour et les pays en dépendant ; à Hamza, Oulili et la contrée environnante ; à Aïssa-ben-Soleïman, son cousin, le gouvernement de Tlemcen et de son territoire.

Ce démémbrement de l'empire d'Edris laissant ses successeurs dispersés et sans forces, le plus souvent rivaux les uns des autres, devait rapidement amener la ruine de leur dynastie, laquelle devenue vassale des Fatémides, passe en 973 au service des Oméïades d'Espagne, qui envahissent le Mag'reb.

Un demi-siècle après, l'Edriside Ali-ben-Hammoud, petit-fils d'Omar, devait s'asseoir à Cordoue sur le trône des Oméïades et donner, pendant quelques années, le khalifat d'Espagne aux descendants d'Edris.

C'est des ports édrisides que partirent les expéditions musulmanes qui, de 841 à 888, désolèrent le littoral provençal.

Les Edrisides, déchus de la souveraineté ou gouvernant

obscurément dans de petits Etats, bien que devenus berbérisés par suite des alliances avec les femmes du pays, conservèrent le prestige religieux attaché à leur qualité de chorfas, descendants du Prophète par sa fille Fatima : et c'est du Mag'reb-el-Aksa et de la lignée d'Edris, que viendront désormais la plupart de ces chérifs ou chorfas que l'on retrouvera, constamment mêlés jusqu'à nos jours, à tous les événements de la Berbérie.

Chronologie des premiers souverains édrisides

Edris I ben Abd'Allah	788 à 793
Edris II	803
Mohammed	828
El-Kassem	»
Omar	»
Daoud	»
Abd'Allah	»
Yahia	»
Aïssa	»
Hamza	»
Aïssa ben Soleïman	»

CHAPITRE VI

LES GOUVERNEURS AR'LEBITES

DÉSORDRES EN IFRIKIYA. — IBRAHIM-BEN-AR'LEB, VICE-ROI D'IFRIKIYA. — INTERVENTION DES AR'LEBITES EN SICILE ET EN ITALIE. — CHRONOLOGIE DES GOUVERNEURS AR'LEBITES.

Désordres en Ifrikiya. — Yezid-ben-Hatem, qui avait pacifié l'Ifrikiya, était mort en 787. Son fils Daoud, qui a d'abord à réprimer un soulèvement des Nefzaoua, avait rétabli la tranquillité, quand il remet la direction des affaires à son oncle Roûh-ben-Hatem, qui meurt en 791. Nasseur-ben-el-Habib, qui lui succède, est remplacé à son tour en 793 par El-Fadil, fils de Roûh-ben-Hatem, qui est massacré en 794 par la milice syrienne de Tunis, révoltée. Les Berbères profitant du désordre produit par ces événements, marchent sur Kaïrouan, s'en emparent, et jusqu'en 799 Syriens, Yé-

ménites et Berbères, en lutte les uns contre les autres, chassant tour à tour les gouverneurs envoyés de Bagdad, désolent l'Ifrikiya.

Ibrahim-ben-Ar'leb, vice-roi d'Ifrikiya. — El-Ar'leb-ben-Salem, officier syrien, servant en Ifrikiya sous les ordres de Mohammed-ben-Achath, avait largement contribué aux défaites des Berbères. Chargé en 765 de pacifier l'Aurès, il périt au retour de son expédition, sous les murs de Kaïrouan (767). Son fils, Ibrahim-ben-Ar'leb, nommé en 800 par le khalife Haroun-er-Rachid, en qualité de vice-roi autonome de l'Ifrikiya, sous la simple condition du paiement d'un tribut annuel, étouffe les révoltes et peut, grâce à une forte milice composée de nègres, rétablir dans son gouvernement l'autorité abbasside. Fondant près de Kaïrouan la forteresse d'El-Abbassia, dont il fait sa résidence, il y reçoit une ambassade de Charlemagne, chargée de recueillir les reliques des martyrs chrétiens, et envoie à son tour des ambassadeurs à l'empereur des Franks, alors à Pavie (801). Il meurt en 812. Son fils Abou-l'Abbas-Abd'Allah, assiégé dans Tripoli par Abd-el-Ouahhab-ben-Rostem, roi de Tiharet, doit traiter avec ce dernier en lui abandonnant les plaines de la Tripolitaine. Confirmé dans les fonctions de vice-roi par le khalife El-Mamoun, il gouverne à Kaïrouan à la place de son père. Son frère Ziadet-Allah lui succédant en 817, s'empare de la Corse, de la Sardaigne, des îles Baléares et de l'île de Crète (824).

Intervention des Arl'ebites en Sicile et en Italie. — Les empereurs byzantins occupaient la Sicile. Un officier grec, Euphémios, se mettant en révolte contre le gouverneur, se fait proclamer chef souverain par les Siciliens. Un parti de dissidents, formé parmi les révoltés, ayant enlevé à Euphémios Palerme et Syracuse, ce chef se rend en Afrique et demande le secours du souverain d'El-Abbassia. Ziadet-Allah saisissant l'occasion d'intervenir dans l'île, confie à Açed-ben-el-Fourat-ben-Sinan, cadi de Kaïrouan, un corps expéditionnaire composé de dix mille berbères, lequel embarqué à Sousse, mis à terre près de Mazara le 13 juin 817, repousse les forces siciliennes et construit la forteresse d'Alcano. Açed, assiégeant Syracuse, meurt sous les murs de la ville investie (828). Les troupes ar'lebites, privées de leur général, se disposaient à se rembarquer, quand appa-

raît une flotte grecque, prête à leur disputer la mer. Elles brûlent alors leurs vaisseaux et parviennent à s'emparer des places de Girgenti et de Mazara. Euphémios s'était fait tuer dans les rangs ar'lebites.

Pendant ce temps, une expédition chrétienne, commandée par Boniface, comte de Lucques, descendait en Afrique, ravageait les environs de Tunis et se rembarquait, chargée de butin.

Mohammed ben El-Djouari, qui a succédé à Açed dans le commandement de l'armée ar'lebite, abandonne le siège de Syracuse, se contentant de l'occupation de quelques places fortes. Mourant l'année suivante, Mohammed est remplacé par Zoheïr-ben-R'aouth, qui recevant en 830 un renfort de trente mille Berbères, prend Messine en 831, Palerme en 832, fait occuper la plus grande partie de la Sicile par ses troupes ; après quoi, il va prendre Gozzo (833).

Ziadet-Allah mourait à Kaïrouan en 838, son frère, Abou-Eïkal-el-Ar'leb, qui lui succédait, envoie des renforts à l'armée de Sicile. Naples en guerre avec le prince de Bénévent, demande des secours aux émirs de Sicile établis à Palerme, qui lui envoient une petite armée, grâce au concours de laquelle les Bénéventins sont repoussés. Abou-Eïkal ayant cessé de vivre en 841, son fils, Abou-l'Abbas-Mohammed, emploie tout le temps de son gouvernement de quinze ans à lutter contre ses frères et ses administrés en révolte. Son frère Abou-Ibrahim-Ahmed, qui lui succède en 856, continue la guerre de Sicile et envoie des renforts à son général Abou-l'Abbas, qui rejette à la mer en 860 une expédition byzantine. Il meurt en 863. Son frère Abou-Mohammed-Ziadet-Allah, qui ne gouverne qu'un an, est remplacé en 864 par son neveu Abou-Abd'Allah-Mohammed, fils d'Abou-Ibrahim-Ahmed, grand chasseur, surnommé Abou-el-R'aranik (l'homme aux grues), qui voit son armée battue aux environs de Tobna par les forces rostemides. Son général, Khafadja-ben-Sofian, plus heureux en Sicile, met en déroute en 868 une nouvelle armée byzantine et s'empare en 870 de l'île de Malte sur les Grecs.

Abou-el-R'raranik mourant en 875, le peuple acclame son frère Ibrahim-ben-Ahmed, qui donne, de la kâala de Raccâda où il a établi sa résidence, plus rapprochée de Kaïrouan que l'était El-Abbassia, une vigoureuse offensive aux guerres de Sicile et d'Italie.

L'émir Djafer-ben-Mohammed assiégeant Syracuse en 877, la flotte grecque qui vient secourir cette place est vaincue et détruite par la flotte ar'lebite. Syracuse prise d'assaut et livrée aux flammes, sa population échappée au massacre est envoyée en esclavage en Afrique (878).

En 881, les chrétiens de Sicile cernés de tous côtés par les troupes ar'lebites, en étaient réduits aux contreforts de l'Etna. La Cour de Byzance ne s'occupait plus de la Sicile.

La dynastie abbasside faiblissait en Orient ; l'Egypte s'en étant détachée, obéissait depuis quelques années à son ancien gouverneur Ahmed-ben-Thouloun, lequel s'étant déclaré en 877 indépendant des Abbassides, entreprenait la conquête de la Syrie. Son fils El-Abbas, commandant en Egypte, voulant soumettre l'Ifrikiya, Ibrahim lui oppose son général Ibn-Kôrhob, qu'El-Abbas met en fuite en 879 près de Lebida. Les Berbères Nefouça se levant contre l'envahisseur, l'obligent en 881 à évacuer l'Afrique.

Ibrahim luttant à son tour contre les Berbères, qui ayant débarrassé le pays de l'invasion égyptienne, méprisent l'autorité arl'ebite qui n'a pu les défendre, transporte en 894, de Raccâda à Tunis, d'où il était mieux placé pour ses relations avec la Sicile, le siège de son gouvernement.

Les querelles de race entre les Berbères et les Arabes composant les troupes musulmanes occupant la Sicile, avaient arrêté leurs succès. En 895 faisant trêve à leurs divisions, ces troupes se mettent en révolte contre l'autorité ar'lebite. Ibrahim qui vient d'échouer dans une tentative sur l'Egypte, confie en 900 une puissante armée à son fils Abou-l'Abbas, qui passe en Sicile, réduit les révoltés et emmène ensuite ses soldats en Italie, d'où il est rappelé en Afrique, en 902 par son père, qui abdiquant en sa faveur, se retire à Trapani.

Ibrahim ayant laissé à son fils Abou-l'Abbas le gouvernement de l'Afrique, traverse le détroit en septembre 902, pénètre en Calabre et assiège la forteresse de Cosenza, sous les murs de laquelle il meurt au mois d'octobre. Ses officiers proclamant son petit-fils Ziadet-Allah, ce dernier pressé de jouir de l'autorité souveraine, évacue l'Italie, traverse la Sicile et débarque en Afrique, où dès son arrivée, il fait assassiner son père Abou-l'Abbas et massacrer la plupart de ses frères et de ses proches parents (903).

Les Fatémides déjà maîtres d'une partie de la Berbérie



centrale, menacent les Ar'lebites. En mars 909, Abou-Abd-Allah, lieutenant du medhi, marche sur la Tunisie à la tête de deux cent mille hommes, repousse partout où il les trouve les armées ar'lebites et force Ziadet-Allah à s'enfuir en Egypte, d'où il va mourir en Palestine.

Avec le dernier des princes ar'lebites, l'autorité du khalifat abbasside disparaissait complètement de l'Ifrikiya.

Les Thoulonides d'Egypte s'étaient replacés sous la suprématie des khalifes abbassides (709).

Les principaux efforts des princes ar'lebites s'étaient portés sur la Sicile et l'Italie. Si ces conquêtes les avaient affaiblis en Afrique, où les Berbères toujours jaloux de leur indépendance, traversaient constamment leur action, elles n'avaient cependant pas été sans gloire. Leurs émirs de Sicile intervenant en Italie, secourent en 830 la ville de Naples contre les Longobards, parcourent les Calabres, où ils installent des garnisons ; s'emparent de Tarente et, remontant l'Adriatique, font des expéditions jusqu'aux Bouches du Pô.

Appuyés sur Bari où ils sont installés, les émirs ar'lebites parcourent les provinces méridionales de l'Italie, attaquent et pillent les villes de la Calabre et de la Campanie. Débarquant à l'embouchure du Tibre, ils brûlent Ostie, dévastent la campage romaine, poussent jusqu'à Rome, et détruisent les tombeaux et les églises de Saint Pierre et Saint Paul « hors les murs ». Arrêtés par les murailles du Vatican, ils allaient entreprendre le siège du Capitole, quand la division pénétrant dans leurs rangs au sujet du partage du butin, ils se mettent en retraite, saccageant sur leur route la ville de Fundi (842).

Le pape Léon IV, qui a succédé au faible Sergius II, menacé d'une nouvelle attaque des musulmans, fait entourer Rome d'une formidable enceinte, appelée, de son nom, « la cité léonine ».

S'alliant avec Naples, Gaëte et Amalfi, qui lui envoient leurs galères, Léon IV se dispose à tenir tête aux envahisseurs. En 849, une expédition ar'lebite préparée contre Rome, quitte les ports de la Sicile, vient mouiller à l'embouchure du Tibre et s'empare d'Ostie. Les navires chrétiens faisant leur apparition, la flotte musulmane gagne le large, pendant que les chrétiens, par une manœuvre habile, se placent près de la côte. Une tempête éclatant à ce moment, les

navires italiens rentrent au port, et les vaisseaux ar'lebites qui n'ont plus de refuge, sont détruits par la mer ou brisés sur les roches.

Les émirs d'Italie tendaient à se détacher des princes de Tunis. En 851, Mouferredj-ben-Salem, gouverneur de Bari pour les Ar'lebites prenant le titre de sultan, se proclame indépendant ; et, de sa principauté, partent des expéditions qui désolent le territoire chrétien. De 879 à 880, les musulmans de Bari, soutenus à présent par Naples, Amalfi et Gaëte, luttent victorieusement contre les Byzantins, assiègent Capoue, s'emparent d'Otrante, et ravagent le territoire du pape. Etablissant vers cette époque une colonie musulmane au Carigliano, ils détruisent l'abbaye du Mont-Cassin et portent la terreur dans la plus grande partie de l'Italie centrale.

Les Fatémides qui avaient renversé les vice-rois ar'lebites, firent reconnaître en 912 leur autorité en Sicile.

Chronologie des gouverneurs ar'lebites

Ibrahim I ben Ar'leb	800
Abou l'Abbas-Abd-Allah	812
Ziadet-Allah I	817
Abou-Eikal el Ar'leb	838
Abou-l'Abbas-Mohammed	841
Abou-Ibrahim-Ahmed	856
Ziadet-Allah II	863
Abou-el-R'aranik	864
Ibrahim II ben Ahmed	875
Abou-l'Abbas Abd-Allah	902
Ziadet-Allah III	903
Sa chute	909

CHAPITRE VII

AFFAIBLISSEMENT DES OMÉIADES D'ESPAGNE

AFFAIBLISSEMENT DES OMÉÏADES D'ESPAGNE. — LES COMTES EN CASTILLE. — LES COMTES DE BARCELONE SE SÉPARENT DE LA FRANCE. — ABD-ER-RAHMAN II.



Affaiblissement des Oméïades d'Espagne. — Abd-er-Rahman II qui gouvernait somptueusement dans sa brillante capitale de Cordoue, mourait le 22 septembre 852, laissant deux fils : Mohammed et Abd'Allah, qui se disputent le pouvoir. Mohammed l'ayant emporté, mécontente ses sujets musulmans et persécute les chrétiens de ses Etats, qu'il force à pratiquer l'islamisme. Profitant des troubles, un chef musulman d'origine wisigothe, nommé Moussa, fonde dans le nord de l'Espagne, sous le nom de « frontière supérieure », un état indépendant, d'où, maître de Tudela et de Saragosse, il tient en échec la puissance oméïade. Les habitants de Tudela s'étant mis en révolte et ayant appelé à leur aide le roi des Asturies Ordoño, le prince chrétien envoie des troupes à leur secours. Mohammed marche en personne contre les confédérés, les défait et massacre les vaincus par milliers : huit mille têtes coupées sont promenées dans les villes de l'Espagne musulmane. La ville de Tolède, où le roi Ordoño a envoyé de nombreux renforts, demeure en état de révolte. Pendant ce temps, les Normands, conduits par Hasting, passent en Méditerranée et ravagent le littoral de l'Espagne, de l'Afrique et des îles Baléares. Moussa étant mort sur ses entrefaites, Mohammed rentre en possession de la « frontière supérieure », et va reprendre Tolède. Ordoño, de son côté, traversant le Duero, enlève Salamanque et Coria, qu'il évacue après avoir démantelé ces places.

Ordoño mourait en 862. Son fils Alphonse, âgé de quatorze ans, proclamé roi, Froïla, comte de Galice, personnage de sang royal, réclame la couronne les armes à la main. Alphonse III qui n'a pu rassembler une armée, s'enfuit dans l'Alava. L'usurpateur proclamé à Oviédo, est poignardé quatre ans après par les partisans d'Alphonse, qui remettent ce dernier en possession de son royaume (866).

L'émir Mohammed faisant dévaster les terres des chrétiens, Alphonse entre en campagne, parcourt les deux rives du Duero, occupe Salamanque et Coria, qu'il ne conserve pas ; mais il prend Coïmbre, où il laisse garnison. Attaqué par les Maures sur les bords de l'Òrbigo, il les repousse dans un combat où il leur tue douze mille hommes, les poursuit et les accable encore, les obligeant à demander une trêve de trois ans (870). La trêve expirée, Alphonse III envahit le territoire des Maures, franchit le Tage, pousse

jusqu'à Mérida sur les bords de la Guadiana, et retourne dans son royaume chargé d'un énorme butin, ramenant avec lui un grand nombre de captifs (874).

En 789, Edris I avait expulsé du Mag'reb et déporté en Espagne, les tribus berbères chrétiennes ou juives qui avaient refusé d'embrasser l'islamisme. Ces tribus juives n'étaient pas d'origine sémitique : elles avaient adopté le mosaïsme au VIe siècle, lors de l'affaiblissement de l'autorité byzantine, et avaient eu un moment de gloire sous le regne de la Khaéna. Les émirs espagnols réservant aux Arabes les fertiles contrées du midi, avaient cantonné ces expulsés au pied des Pyrénées, où ils ne tardèrent pas à s'organiser. Au temps où nous sommes arrivés, de leur forteresse de Routah-el-Yehoud (Roda), ils dominaient tout le pays voisin, et louaient leurs services aux divers partis.

L'émir Mohammed ayant à résister aux soulèvements continuels des chefs musulmans, qui le plus souvent appuyés par les chrétiens, s'insurgeaient de tous les côtés et se constituaient de petites royautés, ses forces considérablement réduites par suite de leur éparpillement, ne conservait plus que les provinces du midi de l'Espagne. En 881, Omar-ben-Hafsoun, prince musulman d'origine wisigothe, réunissant à Routah-el-Yehoud une armée de renégats las du joug de Cordoue, entre en campagne contre les troupes oméïades commandées par El-Moundhir, fils de Mohammed. Omar-ben-Hafsoun soutenu par les chrétiens, auxquels s'étaient joints les Berbères espagnols soulevés contre la domination des princes Arabes d'origine, tenait en échec les armées oméïades, quand Mohammed meurt à Cordoue le 4 août 886. El-Moundhir allant prendre possession du trône, laisse le champ libre à son adversaire, qui se fait reconnaître comme souverain par la plus grande partie des populations du midi de l'Espagne. Cete guerre occupe tout le règne d'El-Moundhir, qui meurt en campagne le 29 juin 888. Les troupes oméïades débandées, reprennent en désordre la route de Cordoue.

Abd'Allah qui succède à son frère El-Moundhir doit, pour avoir la paix, traiter avec Omar-ben-Hafsoun, auquel il abandonne le gouvernement de Tolède et des pays environnants. Les divisions existant entre Arabes syriens et Arabes yéménites, Berbères et Espagnols convertis, mettent à feu et à sang l'Espagne musulmane. A cette époque, 891,

presque toute la Péninsule, moins Séville où les Arabes restaient en forces, s'était affranchie des Oméïades. Omar-ben-Hafsoun, revenu à la religion de ses pères, commandant à présent sous le nom de Samuel, tenait haut et ferme à Tolède le drapeau de l'indépendance et du christianisme.

En 888, les Basques qui n'avaient jamais accepté qu'à contre-cœur la suzeraineté du roi des Asturies, se soulèvent, et leurs chefs réunis sous le chêne de Guernika, proclament leur indépendance. Les troupes asturiennes entrées en Biscaye, repoussées à Padura, les Basques purent jouir, depuis, de leurs fueros.

Les comtes en Castille. — Dès le règne d'Alphonse II, on avait commencé à donner le nom de castella, « les châteaux », aux régions du plateau central de la Péninsule, parce qu'au fur et à mesure que les chrétiens enlevaient une portion de territoire aux musulmans, dans le but de la défendre contre un retour possible de l'ennemi, ils la couvraient de forteresses. Les commandants de ces châteaux, tenanciers de fiefs relevant du royaume des Asturies, prenaient le titre de comtes en Castille.

Alphonse III réédifiant à ce moment les fortifications des villes de Zamora, Toro et Simancas et fondant la ville de Burgos, les musulmans rompent la trêve et vont assiéger Zamora. Alphonse les attaque, les repousse et ravage le pays jusqu'à Tolède, qu'il met à rançon. Son fils aîné, Garcia, excité par son beau-père Nuño-Fernandez, comte en Castille, se soulevant contre son père, se proclame roi à Zamora. Alphonse l'ayant fait prisonnier, Nuño-Fernandez Ordoño son second fils, et la reine elle-même, réclament les armes à la main la liberté de Garcia. Les hostilités intestines durent deux ans. après lesquels, Alphonse, effrayé des horreurs de la guerre civile, met Garcia en liberté, réunit les grands du royaume et abdique en leur présence, faisant reconnaître Garcia pour roi des Asturies et Ordoño pour roi de la Galice (910). En qualité de lieutenant de Garcia, son fils et son roi, il fait une dernière incursion sur les terres des Maures et revient mourir à Astorga (912). Il mérita le titre de « Grand ».

Les comtes de Barcelone se séparent de la France. — Quand, en 801, le roi Louis d'Aquitaine eût enlevé Barcelone aux Maures, il confia la garde de la ville et de son

territoire au comte Bera, qui fut remplacé dans son gouvernement en 812, par Bernard, fils de Guillaume, comte de Toulouse. Bernard relevé de son commandement en 832, Berenger fut nommé à sa place. En 836, Bernard rentré en grâce et rétabli dans son gouvernement, qui s'étendit alors sur tout le Languedoc, ajouta à son titre de comte de Barcelone, celui de duc de Septimanie et de Toulouse. Devenu suspect à Charles II dit le Chauve, invité à venir à Toulouse où le roi le mandait, il est tué par Charles d'un coup de poignard au moment où il se prosternait pour lui baiser la main (848). Son fils, le comte Guillaume, s'allie avec Abd-er-Rahman II et chasse de Barcelone le comte Alédran remplaçant de son père. Alédran l'ayant fait assassiner, reprend le gouvernement de la ville (850). Le successeur d'Alédran fut Hunric, auquel succéda Salomon. Wifred ou Geoffroi le Velu, qui remplace Salomon en 872, se proclame en 901 indépendant de la couronne de France, et meurt en 912, laissant le comté de Barcelone à son fils En-Mir.

Abd-er-Rahman III. — La guerre intestine ravageait les Etats musulmans, constamment inquiétés d'àutre part, par les princes chrétiens. L'émir Abd'Allah ayant cessé de vivre le 15 octobre 912, avait désigné avant de mourir pour son successeur, Abd-er-Rahman, fils de son frère El-Moundhir, alors âgé de vingt-quatre ans. Le jeune émir trouvant une situation difficile, se montra à la hauteur des circonstances.

A ce moment, Garcia gouvernait les Asturies, Ordoño, la Galice. Leur frère, Froïla, avait reçu d'eux la petite souveraineté d'Oviédo. Le roi Sanche gouvernait l'Aragon ; et En-Mir la Catalogne. Abd-er-Rahman III en était réduit au royaume de Cordoue.

Garcia étant venu à mourir en 913, Ordoño réunit sous son sceptre les Etats d'Alphonse le Grand, s'intitule roi de Léon, et transporte dans cette ville le siège de son gouvernement. Entré en campagne contre Abd-er-Rahman, il le défait près de Talavera et rentre dans la ville, qu'il démantele, ne pouvant la conserver.

Abd-er-Rahman III ayant recruté à Tanger une armée de mercenaires berbères, se met à leur tête, brise les résistances rencontrées chez les musulmans, et parcourt en maître les

provinces soulevées. Samuel, qui résistait toujours à Tolède, étant venu à mourir en 917, ses partisans font leur soumission à l'émir, lequel se jetant sur les Etats chrétiens, rencontre près de Saint-Etienne de Gormaz, les armées réunies d'Ordoño et de Sanche. Les Musulmans vaincus, obtiennent des chrétiens une trêve de trois ans (918). La trêve expirée, Abd-er-Rahman qui a reçu d'Afrique d'importants contingents, envahit le royaume d'Aragon. Ordoño marche au secours de son allié ; mais les troupes chrétiennes sont mises en déroute au Val de Junquera (921). Après cette victoire, Abd-er-Rahman III qui a pris le titre de khalife, et d'émir el moumenine, lance ses troupes sur la France qu'il ravage jusqu'aux portes de Toulouse. Les Maures s'en retournant chargés de butin, leur armée divisée en deux corps, est détruite par Garcia Abarca, roi d'Aragon, dans les vallées de Roncal et de Jaca. Les rois de Léon et d'Aragon profitent de ce succès pour reprendre aux musulmans les villes occupées après la bataille du Val de Junquera.

Ordoño mourant en 923, le trône de Léon revient à son frère Froïla, déjà souverain d'Oviédo.

L'évêque Hermogius de Tuy, capturé par les Maures à la bataille de Junquera, ne pouvant payer sa rançon entière, avait livré en otage, pour sûreté du reste, son neveu Pélage, âgé de treize ans. Ce jeune garçon ayant résisté à la passion monstrueuse qu'il avait inspirée au khalife, Abd-er-Rahman le fit découper en morceaux, qui furent jetés dans le Guadalquivir, où les chrétiens les recueillirent pour leur donner la sépulture, 25 juin 924.

Les comtes en Castille s'étant peu à peu détachés de leur suzerain, avaient refusé d'apporter leur concours à Ordoño II en guerre contre les Maures. Le roi ayant convoqué les principaux d'entre eux à Léon, où il les avait fait étrangler, les Castillans se soulevant en 923 contre la monarchie de Léon, proclament leur indépendance et choisissent deux juges, Nuño Rasura et Laïn Calvo, chargés de les gouverner.

Froïla II n'eut pas le temps de réprimer cette révolte, car il mourait en 924. Alphonse IV, fils aîné d'Ordoño II, proclamé roi, abdique en 927 en faveur de son frère Ramire, et se retire dans un couvent.

Abd-er-Rahman III profitant de la révolte des Castillans et des difficultés existantes entre les princes chrétiens,

porte la guerre en Afrique, soumet à ses armes tout le pays compris entre Oran et Ténès (930), et enlève Ceuta aux Edrisides (931). Ayant à résister au roi de Léon, qui en 937 envahit ses Etats, il doit pour quelque temps négliger le Mag'reb. Après la prise de Ceuta, Abd-er-Rahman III avait pris le surnom d'En-Nasseur, « le victorieux ».

Ramire II ayant réuni une armée à Zamora s'apprêtait à attaquer les Maures, quand il apprend qu'Alphonse, sorti de son couvent, avait usurpé le pouvoir à Léon. Il marche contre lui, assiège longtemps la ville qui finit par se rendre, jette Alphonse en prison et repart contre les Maures, qu'il disperse le 6 août 938, à la bataille de Simancas.

Fernand Gonzalez, comte de Castille, avait apporté à Ramire II le concours des Castillans dans la dernière guerre contre les Musulmans. Le roi, pour le récompenser, avait uni son fils aîné, Ordoño, à Doña Urracca, fille du comte. Atteint d'une grave maladie, Ramire II abdiquait en faveur de son fils Ordoño, et succombait le 5 janvier 950.

CHAPITRE VIII

LES FATÉMIDES - EMPIRE OBÉIDITE

OBÉÏAD-ALLAH, LE MEHDI. — L'EMPIRE OBÉÏDITE. — LES MUSULMANS EN PROVENCE. — RÉVOLTE DE L'HOMME A L'ANE. — EVÉNEMENTS D'ESPAGNE ET D'ITALIE. — LES PRINCES ZIRIDES. — EXPÉDITIONS DES FATÉMIDES EN ITALIE ET EN ESPAGNE. — CONQUÊTE DE L'EGYPTE. — LE CAIRE, CAPITALE DU KHALIFAT FATÉMIDE. — SECTES PRINCIPALES DES CHIÏTES.

Obéïd-Allah, le mehdi. — L'empire obéïdite. — Les sectateurs de la cause d'Ali, les chiïtes, écrasés en 787 à la bataille de Fedj, s'étaient formés en société secrète. Leurs chefs ou imâms, ignorés de leurs persécuteurs les Abbassides, appelés de ce fait : imâms cachés, transmettaient leurs ordres à leurs partisans par l'intermédiaire de missionnaires, « daï », envoyés dans toutes les directions, qui an-



nonçaient la venue prochaine d'un prophète qui ferait reparaître la vraie foi. Un précurseur, appelé medhi (messie), devait, à la fin du siècle de l'hégire qui approchait, en préparer les voies. Ces envoyés se présentant en adversaires du pouvoir existant, les Berbères les accueillent avec empressement.

L'imâm caché, Mohammed-el-Habib, descendant du Prophète par sa fille Fatima, issu de la branche ismaïlienne, qui vivait à Salemïa, près d'Emesse en Syrie, envoie vers 893 au Mag'reb un de ses fidèles, l'iranien Abou-Abd-Allah-el-Hussein, qui s'établit tout d'abord à Guédjal près de Sétif, où il annonce la prochaine venue du mehdi. Ayant réuni de nombreux partisans parmi les Ketama des Berbères Sanhadja, le chiïte chassait de Mila la garnison ar'lebite, s'installait dans la place et repoussait les troupes envoyées contre lui (902).

Mohammed-el-Habib mourant à cette époque en Orient, son fils, Obéïd-Allah-Abou-Mohammed, héritant de l'imâmat caché, menacé dans son existence par le khalife El-Moktefi qui le faisait partout rechercher, réussit à gagner l'Egypte, d'où il parvient en Ifrikiya. Pourchassé par les Ar'lebites, il se dirige dans l'ouest, où il est retenu prisonnier par El-Içaa, prince midrarite de Sidjilmassa, obéissant aux instructions du khalife de Bagdad.

Pendant ce temps, Abou-Abd-Allah s'emparant de Sétif, de Tobna et de Baraï, enlevait aux Ar'lebites la Meskiana et Tébessa. Battu à El-Arbos, il revenait à Guedjal (907). Reprenant la campagne l'année suivante, le chiïte s'empare de Constantine, défait une armée ar'lebite aux environs de Baraï et envahit l'Ifrikiya. Partout victorieux, il marche sur Kaïrouan que lui abandonne le dernier ar'lebite Ziadet-Allah (909).

Abou-Abd'Allah ayant assuré sa conquête et installé dans toutes les provinces des gouverneurs pris chez les Ketama, repart pour l'ouest, dans le but de délivrer Obéïd-Allah. Arrivé sous les murs de Sidjilmassa, où le medhi est toujours enfermé, il taille en pièces les troupes d'El-Içaa sorties à sa rencontre, pénètre dans la ville qu'il livre au pillage et incendie, après avoir délivré Obéïd-Allah, qu'il salue du titre d'imâm ; puis, il revient à Kaïrouan, où le mehdi, prenant le titre de khalife, fait son entrée en janvier 910.

Abou-Abd-Allah avait laissé au Mag'reb une petite armée, sous le commandement du ketamien Arouba-ben-Youssof, qui avait pris et mis à mort El-Içaa et s'était emparé de Tiharet sur l'abadite Yakoub, mettant fin à la dynastie des princes rostemides, dont les derniers partisans trouvèrent un refuge d'abord dans le Zab, puis chez les Beni-M'zab, lesquels adoptant leurs doctrines, y demeurèrent fidèles. La même année, les habitants d'Oran, ville fondée sept ans auparavant par des Maures andalous, ouvraient leurs portes aux troupes fatémides. Un des premiers soins du medhi entré triomphant dans Kaïrouan, une fois revêtu de l'autorité souveraine grâce à Abou-Abd-Allah, avait été de faire mettre à mort, sous le futile prétexte qu'il voulait continuer de diriger les affaires, celui auquel il devait sa liberté et son empire (janvier 911).

On a prétendu que le chiïte ismaélien Obéïd-Allah, héritier de l'imâmat caché, aurait été assassiné en partant de Salemïa par un serrurier juif, qui aurait pris sa qualité. Ce qui donnerait une raison d'être à cette opinion : c'est d'abord qu'au lieu de rejoindre Abou-Abd'Allah, tout puissant dans le Mag'reb central, l'aventurier évitant sa rencontre, fit un détour pour se rendre dans l'ouest ; le fait ensuite, de s'être débarrassé au plus vite par le crime d'Abou-Abd'-Allah, qu'il tenait éloigné de sa personne depuis sa délivrance. Les Abbassides considérèrent toujours les Fatémides comme des juifs d'origine.

Les musulmans de Sicile tenant encore pour les Ar'lebites, Obéïd-Allah envoie contre eux une expédition qui vient à bout des dissidents.

Maître de l'Ifrikiya, d'une partie du Mag'reb de la Sicile, de Malte et des Calabres, mais redoutant les kharedjites abaissés et non encore réduits, Obéïd-Allah jugeant insuffisants pour sa sécurité les remparts de Kaïrouan, construit à l'extrémité de la petite presqu'île d'El-Hamma, la ville d'El-Mehdia, où il établit le siège de son gouvernement.

Rêvant la conquête de l'empire musulman et décidé à soumettre tout d'abord l'Egypte qui obéit aux Abbassides, Obéïd-Allah confie à son fils Abou l'Kassem une nombreuse armée composée de Berbères, à la tête de laquelle ce dernier envahit la Tripolitaine et le pays de Barka. Appuyé par une flotte de deux cents navires, Abou l'Kassem s'empare d'Alexandrie et marche sur le Caire ; mais Tikine-el-Khe-

zari, gouverneur de l'Egypte, lui inflige une sanglante défaite, à la suite de laquelle l'armée obéïdite forcée à la retraite, se réfugie à Barka (914).

Les musulmans de Sicile, à nouveau révoltés sous le commandement de l'émir ar'lebite Ibn-Kôrhob, Mohammed, fils de ce dernier, attaque à leur retour d'Egypte les vaisseaux fatémides, qu'il incendie dans le port de Leptis ; de là, il va piller Sfax, menace Tripoli et revient en Sicile avec un immense butin. Profitant des succès de son fils en Afrique, Ibn-Korhob descendu en Italie, ravage la Calabre et traite avec les Byzantins, qui lui achètent la paix (915). Déposé par les Siciliens révoltés, Ibn-Korhob est livré au medhi, qui l'envoie au supplice (916), et la Sicile se soumet à l'autorité fatémide (917).

Obéïd-Allah lance une nouvelle armée sur l'Egypte. Son fils Abou-l'Kassem, qui la commande, prend Alexandrie, d'où il menace l'Asie (919). Les navires abbassides détruisent à Rosette la flotte obéïdite, et Abou-l'Kassem, partout repoussé, reprend en 921 la route de l'Ifrikiya:

Les armées du medhi parcourant le Mag'reb extrême, où elles imposent la suzeraineté fatémide aux derniers princes édrisides, ne peuvent empêcher les Oméïades d'Espagne d'occuper Melilla.

En 925, les Fatémides alliés aux Dalmates, s'emparent d'Otrante et imposent le tribut à Naples et à Salerne.

Les musulmans en Provence. — Vers 927, une bande de pirates maures originaires d'Espagne, débarquant sur la côte de Provence où ils sont rejoints par des aventuriers de toutes les races, y fondent une république musulmane, qui devient bientôt un objet de terreur pour les régions environnantes. De leur principal établissement, Fraxinet (La Garde Freinet, Var), au nord-ouest du golfe de Grimaud, ils parcourent la Provence, le Dauphiné, la Suisse, passent les Alpes et vont ravager les plaines de la Lombardie, pendant que leurs corsaires pillent le littoral de France et d'Italie.En 940, ils prennent et pillent la ville de Fréjus. En 942, ils battent les troupes de Hugues de Provence, roi de Lombardie, et résistent victorieusement en 968 aux armées de l'empereur Othon 1er. Ce ne fut qu'en 975, que Guillaume 1er de Provence pût mettre fin à cette république sarrasine, qui pendant près d'un demi-siècle, avait répandu la désolation dans cette partie de l'Europe.

Révolte de l'homme à l'âne. — Abd-er-Rahman III, khalife oméïade d'Espagne, ayant enlevé en 931 la place de Ceuta aux princes édrisides, le Mag'reb se lève en masse en sa faveur ; mais l'émir fatémide Homeïd-ben-Isliten, profitant des embarras des Oméïades en Espagne, leur reprend en 933 leurs conquêtes d'Afrique. La même année, la flotte du medhi va ravager la campagne de Gênes.

Obéïd-Allah meurt à El-Mehdia en 934, laissant à son fils Abou-l'Kassem un empire s'étendant des Syrtes à l'Océan.

Abou-l'Kassem, proclamé sous le nom d'El-Kaïm-bi-Amr-Allah (exécuteur des ordres de Dieu), fait parcourir le Mag'reb par ses troupes, qui réduisent les partisans des Oméïades d'Espagne, et envoie une flotte contre la ville de Gênes, laquelle prise d'assaut, est pillée de fond en comble. Après avoir ravagé les côtes des îles de Corse et de Sardaigne, les navires fatémides ramenant un millier de captives chrétiennes, et chargés de butin, rentrent à El-Medhia.

Reprenant les projets de son père, El-Kaïm fait une nouvelle tentative sur l'Egypte. Son émir Zeïdan s'empare d'Alexandrie, mais il doit bientôt évacuer cette place.

Un Berbère zenète, nommé Abou-Yezid, plus connu sous le nom de « Ben Ham'ar », l'homme à l'âne, du fait de sa monture, maître d'école à Tiharet, et zélateur sofrite de la secte des nekkariens, se disant inspiré et cheikh des vrais croyants, à l'encontre des chiïtes, qu'il disait infidèles, soulève en 933 les anciens kharedjites. En 945, Abou-Yezid déjà maître du Zab, de l'Aurès, et d'une partie de l'Ifrikiya, proclame la suprématie des Oméïades d'Espagne, s'empare de Kaïrouan et vient avec cent mille hommes, investir El-Medhia. La ville résistant à toutes ses attaques, il doit lever le siège.

El-Kaïm ayant abdiqué en 946 en faveur de son fils Ismaïl, ce dernier se met à la poursuite d'Abou-Yezid, défait ses partisans en plusieurs rencontres, et finit par le prendre à Kiana. L'homme à l'âne prisonnier, mourait de ses blessures, août 947.

La prise d'armes de l'homme à l'âne, coïncidant avec les succès d'Abd-el-Rahman III contre les chrétiens d'Espagne, avait permis au khalife de Cordoue, au nom duquel Abou-Yezid faisait dire la prière, de reporter une partie de ses forces en Afrique : Tiharet, Fez, Tlemcen, avaient reçu des

gouverneurs oméïades, et les Edrisides de la descendance d'Omar, cantonnés dans le pays des R'omara, trop faibles pour intervenir entre les Oméïades et les Fatémides, affirmaient leur neutralité.

Kassem-Kamoun, chef de la famille édriside, venant à mourir en 949, son fils Abou-l'Aïch-Ahmed, surnommé El-Fadel (l'homme de mérite), qui le remplace, rompt avec les Fatémides et fait hommage de vassalité à Abd-er-Rahman III. Les autres branches des Edrisides envoient de leur côté des députés au khalife de Cordoue, et se déclarent ses vassaux. Par Tiharet, Tlemcen, le Mag'reb-el-Aksa, le Mag'reb central jusqu'à la Mina, à l'exception toutefois de Sidjilmassa, dont les princes midrârites se déclaraient indépendants, la Berbérie occidentale reconnaissait alors l'autorité des Oméïades d'Espagne.

Evénements d'Espagne et d'Italie. — Sanche, dit le Gros, frère d'Ordoño III, réclamant la souveraineté d'une partie du royaume de Léon, s'allie à Fernand Gonzalez, comte de Castille. Les deux frères se réconcilient. Ordoño ayant répudié la reine Urraca, fille du comte, ce dernier privé de son allié, doit faire sa soumission. Les armées réunies par les deux princes se jettent alors sur les Etats musulmans. Ordoño III pénètre dans la Lusitanie, s'avance jusqu'aux portes de Lisbonne, et revient chargé de butin, pendant que le comte de Castille envahit les Etats de Cordoue. Abd-er-Rahman se porte contre les Castillans, qui bientôt renforcés des troupes de Léon, infligent aux musulmans une sanglante défaite près de Saint-Etienne-de-Gormaz, les obligeant à implorer la paix (954). Ordoño III meurt à Zamora en 955, remplacé par son frère Sanche le Gros.

Fernand Gonzalez désirant se rendre indépendant de la monarchie de Léon, soulève les grands du royaume contre Sanche, qui s'enfuit en Navarre. Le comte fait nommer à sa place Ordoño, fils d'Alphonse IV, qui avait épousé sa fille Urraca, répudiée par Ordoño III (956). Sanche gêné par une hydropisie, demande à Abd-er-Rahman l'autorisation d'aller se faire soigner à Cordoue par les médecins musulmans, les plus renommés de l'univers à cette époque. Traité au palais du khalife par le médecin Abou-l'Kacis, il se trouva rétabli après deux ans de soins. Ordoño IV que sa tyrannie avait fait surnommer le « Mauvais », ayant

indisposé ses sujets, Abd-er-Rahman donne une armée à Sanche, à l'aide de laquelle ce dernier recouvre ses Etats (958).

Au cours de ces événements, les chrétiens et les musulmans de Sicile et d'Italie avaient répudié l'autorité fatémide. Ismaïl, qui avait pris le titre d'El-Mansour (le victorieux), débarrassé d'Abou-Yezid, confie une expédition à son émir Hassan-ben-Ali, lequel pacifiant la Sicile en 948, bat en 949 en Calabre, l'armée byzantine de Constantin VII Porphyrogénète, ravage de 950 à 952 toute l'Italie méridionale, édifie une mosquée à Reggio, et contraint les Grecs, auxquels il laisse Otrante, à lui payer tribut.

Les princes zirides. — Vers l'année 935, un marabout berbère nommé Menad, de la tribu de Telkata, fraction des Sanhadja qui ocupaient alors la plus grande partie du Mag'reb central, avait, par ses prédications, pris une grande influence sur ses coreligionnaires. Son fils Ziri ayant rassemblé d'importants contingents, après quelques razzias heureuses sur les tribus voisines retournées aux Oméïades d'Espagne, bâtit un château dans la montagne de Titeri, au sud de Médéa, et se déclare vassal des Fatémides, qui lui donnent le gouvernement du Mag'reb central (948). Son fils Bologguine commandait sous ses ordres les villes de Médéa, Miliana et Djezaïr-beni-Mezr'anna (Alger).

Le fatémide El-Mansour mourant en 953 au château d'El-Mansouria, qu'il avait édifié aux evirons de Kaïrouan. laissait l'empire obéïdite à son fils Maad, qui prit le nom d'El-Moëzz-li-Dine-Allah (Celui qui exalte la religion de Dieu).

Expéditions des Fatémides contre les Grecs d'Italie et les Oméïades d'Espagne. — L'empereur Constantin VII envoie en 956 le patrice Argirius mettre le siège devant Naples, ville alliée des musulmans. Amar, frère de l'émir Hassan-ben-Ali, opère une diversion en Calabre, et Naples est dégagée: En 957, les Byzantins enlèvent Reggio, détruisent la mosquée édifiée par Hassan, et vont opérer un débarquement en Sicile où, après avoir repoussé les forces amenées par l'émir, ils se retirent en Italie. En 958, Hassan rejoint son frère Amar en Calabre, met la flotte byzantine en fuite devant Otrante, et impose en 960 une trêve à l'empereur.

Depuis 949, les princes édrisides de Fez, et les Beni-Ifren

de Tlemcen, obéissaient aux Oméïades d'Espagne, lesquels en paix avec le roi de Léon et le comte Gonzalez, chef des Castillans, reprennent les hostilités contre les Fatémides, en faisant saisir un vaisseau obéïdite, naviguant de Sicile à Tunis. El-Moëzz, pour venger cette injure, envoie en 955 la flotte de Sicile, sous le commandement du gouverneur El-Hassein, tenter une descente en Espagne, et ravager la contrée voisine d'Alméria. A titre de représailles, le khalife oméïade fait opérer en 956 un débarquement de ses troupes à Mersa-el-Kharez (La Calle), forces qui placées sous le commandement de l'émir R'aleb ravageaient le pays jusqu'à Tabarka.

En 958, El-Moëzz confiant au renégat Djouher des forces considérables, fait entreprendre la conquête du Mag'reb. Après avoir grossi ses troupes des contingents amenés par Ziri-ben-Menad, Djouher défait près de Tiharet, les rassemblements des Beni-Ifren ; mais il échoue devant Fez, défendu par les troupes oméïades. Revenu sur Sidjilmassa, qui capitule, il s'avance jusqu'à l'Océan, et peut, au retour, grâce au concours de Ziri ben-Menad, enlever Fez d'assaut. Les Edrisides cantonnés dans le Riff faisant leur soumission, l'émir fatémide donne à leur prince Hassan-ben-Kennoun, le commandement du pays des R'omara.

Djouher ayant rétabli au Mag'reb l'autorité fatémide, agrandit le territoire du gouvernement de Ziri de la ville de Tiharet, et revient à Kaïrouan (959).

Ls Fatémides occupant presque toute la Sicile, où les chrétiens en étaient réduits à la seule place de Rametta assiégée par Hassan, l'empereur Nicéphore Phocas envoie à leur secours en 964, une armée de quarante mille hommes, sous le commandement de son neveu Manuel et de l'amiral Nicétas, qui occupent Messine. Manuel qui veut débloquer Rametta, livre aux musulmans une bataille, à la suite de laquelle il est défait et reste sur le terrain avec dix mille des siens (24 octobre 964). Hassan meurt le mois suivant.

Ahmed, fils de Hassan, qui a succédé à son père dans le commandement des troupes fatémides, emporte d'assaut au mois de novembre 965 la place de Rametta, massacre ses défenseurs, et envoie en esclavage en Afrique, leurs femmes et leurs enfants. Peu de jours après, il incendie à Reggio la flotte byzantine, capture l'amiral Nicétas, le fait conduire

prisonnier, avec ses officiers, à El-Mehdia, et soumet au tribut les villes grecques de la Calabre.

Le comte Fernand-Gonzalez avait proclamé en 960 l'indépendance de la Castille. Abd-er-Rahman III avait succombé le 16 octobre 961, laissant le khalifat de Cordoue à son fils El-Hakem. Sanche, roi de Léon, était mort empoisonné en 967, et son fils Ramire, qui n'avait que cinq ans, avait été proclamé roi, sous la régence de sa mère Thérèse et de sa tante Elvire.

El-Hakem II avait trouvé à son avénement un empire florissant. Cordoue, sa brillante capitale, possédait alors cinq cent mille habitants, trois mille mosquées, de superbes palais, parmi lesquels la splendide Médina-al-Zarah, construite par son père sur les bords du Guadalquivir, à cinq milles au-dessous de Cordoue, assez grande pour loger toute la cour, avec une garde de douze mille cavaliers.

En paix avec le royaume de Léon, ayant renouvelé lors de son avénement, les traités d'amitié, El-Hakem II eut à soutenir une longue campagne contre le comte de Castille qui repoussa ses troupes en plusieurs rencontres. Fernand-Gonzalez, mourant en juillet 970, laissait pour successeur son fils Garcia-Fernandez.

Conquête de l'Egypte. — Le Caire capitale du khalifat fatémide. — El-Moëzz avait repris les projets de conquête de l'Egypte et de l'Arabie de ses devanciers. Traitant de la paix avec l'empereur Nicéphore Phocas, il lance sur l'Orient une armée de cent mille berbères, à la tête desquels son général Djouher, secondé par les Arabes chiïtes de l'Hedjaz et de l'Yémen, s'empare de l'Egypte et soumet la Syrie (969).

Après le départ de Djouher, les agents oméïades faisant soulever le Mag'reb contre l'autorité fatémide, les tribus Mag'raoua et Zenata envahissent le pays des Sanhadja. Ziri-ben-Menad rassemblant ses guerriers, marche contre les révoltés ; mais les Sanhadja mis en déroute, Ziri qui cherche à les rallier, tombe percé de coups (juillet 971). La tête de Ziri-ben-Menad est portée à Cordoue, où elle est d'abord exposée sur la place du marché et accrochée ensuite à un mur du palais.

Bologguine investi du gouvernement confié à son père, doit entreprendre une rigoureuse campagne pour faire rentrer le Mag'reb dans l'obéissance à l'autorité fatémide (972).

Au mois de novembre 972, El-Moëzz abandonnant l'Ifrikiya qu'il confie à Bologguine-ben-Ziri, se met en route pour l'Egypte. Arrivé à Alexandrie au mois de mai 973, il fait, le 10 juin suivant, son entrée dans la ville de Fostat, auprès de laquelle il construit la citadelle d'El-Kahira « la victorieuse », le Caire, qu'il choisit pour la capitale du khalifat fatémide, qui devait soutenir avec avantage la lutte spirituelle contre le khalifat abbasside de Badgad.

A part les derniers édrisides cantonnés dans le Riff, soumis par Bologguine-ben-Ziri et réduits au rôle de vassaux des Fatémides, les souverains de race arabe ont quitté la Berbérie, où il ne reste plus au pouvoir de descendants des chefs conquérants asiatiques.

Sectes principales des chiïtes. — Les sectes principales des chiïtes sont :

1° Les « Zeïdites ». — Une branche de cette secte admettait comme les abâdites ou ibadites, l'imâmat d'Abou-Beker et d'Omar, et même l'élection de l'imân, à la condition que le personnage choisi descendit de Fatima, fille de Mohammed, et femme d'Ali. Les imâms zeïdites sont :

Ali, fils d'Abou Thaleb.

El Hassan ben Ali.

El Hussein ben Ali.

Ali-Zeïn-el-Abedin-ben-el-Hussein.

Zeïd-ben-Ali-Zeïn, fondateur de la secte, tué en Orient.

Yahïa-ben-Zeïd.

Mohammed-ben-Abd'Allah, tué par les troupes de l'abbasside El-Mansour, dans le Hedjaz.

Ibrahim, frère du précédent qui eut le même sort.

Mohammed, cousin des précédents, tué en Orient par les soldats du khalife el-Motassem.

El-Zendji, qui eut le même sort.

Edris, frère de Mohammed ben Abd'Allah, qui fonda le royaume de Fez.

El Hassan-ibn-Zeïd, qui fonda un royaume dans le Tabaristan.

El-Atrouch, qui s'établit dans le Dilem.

2° Les « Keïçanites »: — Ils enseignaient que l'imâmat passa des enfants de Fatima à un autre fils d'Ali : Mohammed-Ibn-el-Hanefia.

De Mohammed, l'imâmat passa à son fils Ibrahim, puis

à son neveu : Abou-l'Abbas-es-Saffah, fondateur de la dynastie des khalifes abbassides. C'est pourquoi Ibn-Khaldoun compte les Abbassides au nombre des chiites.

3° Les « Imâmiens duodécémains ». — Ils comptent jusqu'à douze le nombre des imâms, et s'arrêtent sur le dernier, qu'ils prétendent toujours vivant, invisible. Ces imâms sont, en descendance directe :

Ali, fils d'Abou-Thaleb ;
El-Hassan ;
El-Hussein ;
Ali-Zeïn-el-Abedin ;
Mohammed-el-Baker ;
Djafer-es-Sediq ;
Mousia-el-Kadîm ;
Ali-er-Rîda ;
Mohammed-el-Teki ;
Ali-el-Hadi ;
Hassan-el-Askeri ;
Mohammed-el-Mehdi-el-Montader (l'attendu).

L'incarnation de Dieu dans la personne de l'imâm, la transmigration de l'âme de l'imâm dans le corps de son successeur, et d'autres doctrines semblables, ont mérité à plusieurs de ces sectateurs le nom « d'extravagants ».

Hassan-el-Askeri étant mort en 873, sa femme laissée enceinte, donna le jour à Mohammed, qui fut gardé en prison. Suivant les chiites, sa mère et lui sont enfermés dans la citerne de la maison paternelle, à El-Hilla. Chaque soir, les chiites de la secte amènent une monture harnachée à l'entrée de la citerne et invoquent Mohammed à voix basse :
« Sors, ô imâm, viens à nous ! Les hommes sont dans l'at-
« tente ; l'injustice remplit le monde, la vérité a disparu.
« Sors et viens à nous ! »

Dans les écuries des rois de Perse, on tient toujours un cheval bridé et sellé, afin que l'imâm attendu ait une monture.

4° Les « Ismaïliens ». — Ils admettent les six premiers imâms de la secte précédente, mais ils comptent pour imâm, après Djafer-es-Sediq, son fils Imaïl. Ils disent que Mohammed, fils d'Ismaïl, fut le septième et dernier des imâms visibles, et le premier des imâms cachés. Ces imâms cachés, qui se dérobent à leurs ennemis, manifestent leur autorité par des missionnaires « daï ». Il y eut, suivant les

ismaïliens, trois imâms cachés ; et la terre ne sera jamais sans posséder un imâm, soit visible, soit caché, descendu de l'un ou de l'autre de ces trois, qui sont :

Mohammed-ben-el-Mektoun, fils d'Ismaïl ;

Djafer-el-Mosaddek ;

Mohammed-el-Habib, fils du précédent.

Ils comptent leurs imâms par groupes de sept, comme les cieux et les planètes, et les lieutenants des imâms, les nakib, par groupes de douze.

Ils reprochent aux imâmiens duodécémains, de prendre le nombre des nakib pour celui des imâms.

Les Karmathes, qui fondèrent une dynastie dans le Bahreïn, apartiennent aux chiïtes ismaïliens. C'est un de leurs imâms, El-Hassan-ibn-Sabbah, qui fonda en Orient la secte des hachichia (assassins). Enfin, obéïd-Allah-el-Mehdi, qui fonda en Ifrikiya la dynastie des Fatémides, est le onzième imâm ismaïlien descendant d'Ali, par Mohammed-el-Habib, Djafer-el-Mosadek, Mohammed-el-Mektoun, Djafer-es-Sediq, etc., etc.

Chronologie des souverains fatémides d'Afrique

Obéïd-Allah-el-Mehdi	910
Abou-l'Kassem-el-Kaïm	934
Ismaïl-el-Mansour	946
Maad-el-Moëzz	953
Son départ pour l'Egypte	972

LIVRE IV

PÉRIODE BERBÈRE-MUSULMANE

LES DYNASTIES BERBÈRES

I

CHAPITRE PREMIER

GOUVERNEMENT DES PRINCES ZIRIDES & HAMMADITES
INVASION DES ARABES HILALIENS

Les Oméïades d'Espagne dépossèdent les Edrisides. — Campagne de Bologguine ben Ziri au Mag'reb. — Intervention des musulmans de Sicile en Italie. — Le magraoua Ziri ben Atiya, gouverneur du Mag'reb. — Les gouverneurs zirides se détachent des khalifes fatémides. — Evénements du Mag'reb et d'Espagne. — Les princes hammadites. — La fin du khalifat oméïade d'Espagne. — Les khalifes édrisides hammoudites. — Les chevaliers normands en Italie. — Royaume d'Amalfi. — Invasion de la Berbérie par les Arabes hilaliens. — Les Hammadites s'installent a Bougie. — La fin des dynasties des princes zirides et hammadites. — Chronologie des émirs et des khalifes oméïades d'Espagne, des khalifes édrisides hammoudites de Cordoue, des princes zirides et des princes hammadites.

Les Oméïades d'Espagne dépossèdent les Edrisides. — Le khalife oméïade El-Hakem II voulant profiter du départ d'El-Moëzz pour regagner l'influence perdue dans le Mag'reb et châtier les Edrisides de leur défection, envoie une première expédition en Berbérie, sous le commandement du vizir Mohammed ben Tamlès qui, débarqué à Ceuta, prend la route de Tanger. L'Edriside El-Hassan ben Khennoun se portant au-devant des troupes oméïades, leur inflige une sanglante défaite et force leurs débris à se réfugier dans les murs de Ceuta. A la nouvelle de ce désastre, El-Hakem II expédie en Afrique une armée formidable, sous le commandement de l'émir R'aleb. L'Edriside El-Hassan atteint et poursuivi, va se retrancher à Ksar-Masmouda, entre Ceuta et Tanger. Assiégé par R'aleb, ses principaux officiers achetés à prix d'or ayant fait défection, il se réfugie à Hadjar-en-Nasseur, dit le « nid d'aigle », où, à nouveau assiégé, complètement investi, ses derniers partisans en proie à la famine, il se rend à R'aleb, octobre 973. Avec El-Hassan ben Khennoun, disparaissait ce qui restait en Berbérie de l'empire d'Edris.

R'aleb donnant la chasse aux descendants de la dynastie d'Edris et à leurs partisans, s'empare de la ville de Fez, parcourt le Mag'reb-el-Aksa, où il installe partout des gouverneurs oméïades ; puis, laissant le commandement à Yayïa-et-Totjibi, il revient à Cordoue avec El-Hassan et les membres captifs de la famille édriside, auxquels l'oméïade assigne des pensions (septembre 974).

El-Hakem II atteint à ce moment d'une grave maladie, son vizir El-Meshafi se débarrasse des Edrisides tenus en suspicion, en les envoyant à Alexandrie, où ils sont accueillis par le souverain fatémide, alide comme eux-mêmes, qui leur assigne des emplois à sa cour.

Les Aragonais et les Castillans attaquant la frontière, El-Meshafi rappelle d'Afrique Yayia-et-Todjibi, qui est remplacé au Mag'reb par Djafer-ben-Hamdoun.

Campagne de Bologguine-ben-Ziri au Mag'reb. — El-Moëzz ayant cessé de vivre en 975, avait laissé le khalifat d'Egypte à son fils El-Aziz, lequel confirmant Bologguine-ben-Ziri dans son gouvernement de l'Afrique, lui ordonne de réduire l'influence oméïade qui s'étend dans l'ouest.

El-Hakem II mourait à Cordoue en 976. Son fils Hicham,

âgé de dix ans, proclamé trop jeune pour pouvoir gouverner, sa mère Sobeya donne la direction des affaires de l'Etat au vizir Mohammed-ben-Ali-Amar, qui respectant la paix avec le royaume de Léon, fait la guerre au comte de Castille et au roi d'Aragon.

Les Galiciens soulevés en 977 contre Ramire III roi de Léon, choisissent pour les commander Bermude, fils d'Ordoño III. Après une bataille livrée entre les deux partis à Portela-de-Arenas, qui demeure indécise, Ramire atteint de maladie, meurt à Léon, et les grands du royaume choisissent pour le remplacer Bermude, déjà proclamé roi par les Galiciens (978).

Le vizir Mohammed, qui a pris le surnom d'El-Mansour, plus connu sous le nom d'Almanzor, se trouvant délié à l'égard du royaume de Léon, déclare la guerre à Bermude II, et entre dans les Etats de ce prince (979).

Bologguine, auquel le khalife fatémide avait donné quatre ans auparavant l'ordre de combattre les Oméïades dont l'influence s'étendait en Berbérie, n'avait pu, faute de forces suffisantes, exécuter encore les instructions reçues. L'attaque du royaume de Léon par Mohammed empêchant ce dernier d'envoyer des troupes en Afrique, le gouverneur fatémide entre en campagne en 979, traverse le Mag'reb central, arrive à Fez qui capitule, réduit Sidjilmassa, revient vers le Nord et marche sur Ceuta, où il trouve réunies près de la ville des forces oméïades considérables, commandées par Djafer-ben-Hamdoun, qui l'obligent à reculer (983). Il meurt en 984 aux environs de Tlemcen, et son fils El-Mansour, laisant garnison fatémide dans les places soumises, ramène à Kaïrouan ses troupes fatiguées par cinq ans de campagne.

Intervention des musulmans de Sicile en Italie. — Les émirs de Sicile maîtres de toute l'île, portaient leurs vues sur la Péninsule italique. L'empereur Othon II envahissant en 982 l'Italie méridionale, les Grecs appellent les musulmans à leur aide. L'émir Abou-l'Kacem débarquant en Calabre, se porte contre les Allemands déjà maîtres de Brindes et de Tarente, leur tue quatre mille hommes, mais succombe dans son triomphe. Othon fait prisonnier, et relâché moyennant une rançon payée aux musulmans qui ignoraient son rang, va mourir à Rome en décembre 983. Djaher, fils d'Abou-l'Kacem, continue les opérations en Italie.

Le Mag'raoua Ziri-ben-Atiya, gouverneur du Mag'reb. — L'Edriside El-Hassan-ben-Khennoun étant parti d'Egypte avec des forces que lui a confiées le khalife fatémide, arrivé au Mag'reb au mois de mai 984, s'allie avec les Beni-Ifren et marche avec eux sur les possessions oméïades. Abou-el-Hakem, parent du vizir Mohammed, arrivé d'Espagne avec des renforts, met en déroute les contingents rebelles. Hassan fait prisonnier, envoyé à Cordoue, a la tête tranchée, et une sentence d'exil frappe ceux des descendants de la famille d'Edris qui n'ont pas fait leur soumission (985).

Ziri-ben-Atiya, chef des Mag'raoua, qui avait pris parti pour El-Hassan-ben-Khennoun, avait repoussé en 985 une expédition oméïade. Attiré dans l'alliance de Cordoue par Hassen-ben-Ahmed-es-Sehni nommé gouverneur des possessions oméïades en Afrique après la mort de Djâfer-ben-Hamdoun mis à mort en 983 par ordre du vizir Mohammed jaloux de ses succès, le mag'raoua invité par l'émir à se rendre en Espagne, est reçu princièrement à Cordoue en 987. Yeddou-ben-Yâla, chef des Beni-Ifren, rival de Ziri-ben-Atiya, qui avait fait sa soumission aux Oméïades en 985, proclame à ce moment son indépendance. Hassein-ben-Ahmed-es-Sehni et Ziri-ben-Atiya rentrés d'Espagne, réunissant leurs forces, marchent contre le révolté qui les défait dans un combat où Hassein est tué. Yeddou-ben-Yâla qui, après sa victoire, a pris Fez d'assaut, commande à une partie des deux Mag'reb.

Ziri-ben-Atiya nommé gouverneur oméïade du Mag'reb en remplacement d'Hassein, peut, après une rude campagne, reprendre Fez et tenir en échec Yeddou-ben-Yâla (991).

Les gouverneurs zirides se détachent des khalifes fatémides. — El-Mansour, fils de Bologguine, impuissant contre les Oméïades dont l'empire en Afrique s'étendait chaque jour, entouré d'intrigues à Kaïrouan, était l'objet de la suspicion du khalife fatémide El-Aziz, lequel écoutant les plaintes des ennemis du gouverneur, envoie en 987 des émissaires en Ifrikiya. Abou-l'Fahm, l'un d'entre eux, parlant au nom du khalife, réunit autour de lui un certain nombre de mécontents, à la tête desquels il va occuper la région de Constantine. El-Mansour qui s'est mis à sa poursuite, lui enlève Mila, dont l'égyptien avait fait le centre de ses opé-

rations ; met ses contingents en déroute aux environs de Sétif, le capture dans sa fuite et le livre à ses esclaves noirs,qui mettant à mort l'agent du khalife, font cuire son cadavre et s'en partagent les morceaux, qu'ils dévorent en présence des autres émissaires fatémides que le prince ziride traînait enchaînés à sa suite (988).

Evénements du Mag'reb et d'Espagne. — Ziri-ben-Atiya qui gouvernait le Mag'reb en prince indépendant des khalifes de Cordoue, fonde en 994, près de la rivière Isly, la ville d'Oudjda, en fait sa capitale, et rompt avec les Oméïades d'Espagne (996). Le vizir Mohammed envoie contre lui une armée commandée par l'affranchi Ouadah, qui débarqué à Tanger, défait Ziri dans son camp d'Arzila. Ziri ayant repris l'offensive et repoussé à son tour Ouadah, ce dernier est remplacé par Abd-el-Malek-el-Modaffer, fils du vizir, qui débarque à Tanger avec de nouvelles troupes. Les deux armées en viennent aux mains sous les murs de la ville. Les Oméïades pliaient, quand Ziri est grièvement blessé d'un coup de lance par un nègre de sa suite, dont il a fait périr le frère. Le désordre se met dans les rangs des Mag'raoua et Abd-el-Malek en profite pour les mettre en déroute. Ziri transporté sanglant à Fez, dont il trouve les portes fermées, doit se réfugier à Oudjda, et Abd-el-Malek gouverne le Mag'reb avec le concours des princes édrisides qui se sont reconnus vassaux des Oméïades (998).

Le vizir El-Mansour en guerre contre les Castillans, le comte de Barcelone et les rois d'Aragon et de Léon, prend et pille Barcelone en 985. Au printemps de 996, il paraît devant Léon, bat les murs en brèche et prend la place après trois jours d'assauts, passant au fil de l'épée la garnison et son chef, le comte Gil.

El-Mansour fait ensuite démolir la ville, n'y laissant qu'une tour, en témoignage de sa victoire ; puis, il se présente devant Astorga, qui se rend. Voulant pénétrer dans les Asturies où se trouve Bermude, il échoue devant les résistances des places et des châteaux de ce royaume.

En 997, El-Mansour entre en Portugal, s'empare de Viseo et de Lamego, pénètre au cœur de la Galice, et arrive à la basilique de Saint-Jacques de Compostelle, dont il enlève les cloches, qu'il fait transporter à Cordoue où, renversées, elles servirent de lampes dans la grande mosquée. Des seigneurs

galiciens et même des prélats ennemis de Bermude, servirent au cours de cette campagne dans les rangs de l'armée musulmane.

On a pu voir jusqu'à présent, que dans la plupart des guerres entre chrétiens et musulmans, les succès étaient rarement poussés à fond, le parti victorieux se retirant le plus souvent après son succès acquis. Cela tient à ce fait : Chez les chrétiens comme chez les musulmans, l'armée était convoquée dans les premiers mois de l'année, après l'ensemencement des terres ; puis, après un certain temps de service, chacun retournait chez soi pour faire ses moissons. Quand les récoltes étaient rentrées, l'armée se réunissait de nouveau. Il y avait généralement deux campagnes de guerre : une pendant le printemps, l'autre pendant l'automne. Ce répit accordé aux vaincus, leur donnait le temps de réparer leurs pertes, et souvent de reprendre ce qui leur avait été enlevé pendant la campagne précédente.

Ziri-ben-Atiya guéri de ses blessures, avait pu s'emparer de Tiharet et de M'Sila. Par Oran et Ténès, qu'il occupait, il commandait à toute la vallée du Chélif. Faisant sa soumission au khalife Hicham II, il obtient du vizir Mohammed le gouvernement du Mag'reg central.

Bermude II, mort à Léon en 999, son fils Alphonse V, alors âgé de cinq ans, avait été élu pour lui succéder, sous la tutelle de Menendo Gonzalez. Sanche le Grand était roi d'Aragon et de Navarre. Le comte Garcia-Fernandez commandait en Castille, et le comte Raymond Borell avait chassé les musulmans de Barcelone.

Le vizir El-Mansour continuant ses excursions en territoire chrétien, les princes espagnols s'unissent contre les musulmans. Pour s'opposer à la ligue, El-Mansour fait venir d'Afrique de nombreux contingents berbères. Les armées se rencontrant à Calatañazor, les troupes oméïades cèdent et El-Mansour s'enfuit, laissant sur le terrain plus de soixante mille hommes. Il mourait de ses blessures sur la route de Médina-Celi, le 9 août 1002.

Son fils El-Modaffer le remplaçait dans ses fonctions de vizir du khalife Hicham II.

Au cours de ces événements, le Mag'reb achevait de se détacher des princes de Kaïrouan. Le ziride El-Mansour était mort en 996, et son fils Badis-Abou-Menad avait pris le pouvoir. Le khalife fatémide El-Aziz lui ayant envoyé

des officiers chargés de le confirmer dans son élévation, il les reçut avec dédain leur disant : que tenant le pouvoir de son père et de Dieu, il n'avait pas besoin de l'agrément du khalife du Caire. Cherchant à reprendre le Mag'reb, Badis livre à l'oméïade Abd-el-Malek une sanglante bataille aux environs de Tiharet, où il demeure maître du terrain (999) ; mais deux de ses oncles, Makzen et Zaoui s'étant mis en révolte pendant son absence, il revient à Kaïrouan et bientôt tout le Mag'reb central, reconquis par Ziri-ben-Atiya, obéit aux Oméïades d'Espagne.

Les princes hammadites. — Un oncle de Badis, Hammad, fils de Bologguine, était demeuré fidèle à son neveu et l'avait aidé à comprimer la révolte de ses frères. Chargé de résister à l'expansion oméïade, ayant enlevé à El-Moëzz, fils et successeur de Ziri-ben-Atiya qui venait de mourir, les places d'El-Achir, Hamza et M'Sila, il avait élevé dans la montagne de Kiadna, au nord de M'Sila, la citadelle de la Kalâa, berceau de la dynastie ziride des Hammadites (1001).

De sa forteresse de la Kalâa, Hammad commandait à tout le territoire de l'ancienne Numidie. Pour peupler sa capitale, il attirait les Berbères demeurés chrétiens, leur offrant des avantages auxquels ils n'étaient pas accoutumés en pays musulman, tel le libre exercice de leur religion ; leur accordait un évêque et leur confiait même des fonctions publiques.

En 1014, Hammad se déclarant indépendant, répudie l'autorité des gouverneurs zirides et des Fatémides, et proclame la suprématie des Abbassides de Bagdad. Défait dans une entreprise contre Kaïrouan et poursuivi par les troupes zirides, il s'enferme dans la Kalâa, sous les murs de laquelle Badis meurt en 1016. El-Moëzz, fils de Badis, lève le siège et retourne à Kaïrouan. L'année suivante, Hammad traitant avec El-Moëzz, en recevait le commandement des possessions zirides dans leMag'reb central, et de tout ce qu'il pourrait reprendre dans l'ouest sur les Oméïades.

La fin du khalifat oméïade d'Espagne. — Les khalifes édrisides-hammoudites. — Garcia-Fernandez, comte de Castille, en guerre avec son fils Sanche qui lui disputait le pouvoir, avait été tué en 1007 au combat de Berlanga, livré contre son fils ; et Sanche, proclamé à sa place, avait porté

ses forces contre les musulmans. Le vizir El-Modaffer étant mort subitement au mois d'octobre 1008, son frère Abd-er-Rahman, issu de l'union de son père avec une princesse chrétienne de Castille, prétextant de l'incapacité d'Hicham II, veut usurper le khalifat. Un arrière petit-fils d'Abd-er-Rahman III, nommé Mohammed, investit le palais, fait abdiquer Hicham II, le met au secret, et se proclame khalife sous le nom d'El-Medhi-b'Illah, « l'envoyé de Dieu ». Abd-er-Rahman qui se trouvait à Tolède, marche sur Cordoue avec une armée de Berbères. La bataille se livre dans les rues de la ville, jusqu'au momnt où Abd-er-Rahman abandonné par ses soldats, tombe aux mains d'El-Medhi, qui le fait mettre en croix. Les Berbères se révoltent et appellent un autre petit fils d'Abd-er-Rahman III, nommé Hicham, lequel ayant attaqué El-Mehdi à Cordoue, est vaincu et décapité.

Les Berbères ralliés, proclament Soleïman, neveu d'Hicham, qui ravage la campagne de Cordoue. Bloqué dans Médina-Celi, il demande le secours de Sanche, comte de Castille, duquel El-Mehdi demandait de son côté l'appui. Sanche se prononçant pour Soleïman, se joint à ses Berbères et marche sur Cordoue. El-Medhi, sorti à leur rencontre, est vaincu, perd vingt mille hommes et se renferme dans la ville, où il se décide à restituer le trône à Hicham II; mais les Berbères, unis aux Castillans, s'emparent de Cordoue, qu'ils mettent au pillage. El-Medhi en fuite avait gagné Tolède, que gouvernait son fils Obéïd-Allah, Soleïman faisant son entrée à Cordoue le 6 décembre 1009, prenait le khalifat, sous le nom d'El-Mostaïm b'Illah « le protégé de Dieu », et renvoyait les Castillans, après les avoir largement payés.

Les Berbères, en entrant à Cordoue, avaient enlevé le crâne du sanhadja Ziri-ben-Menad qui, depuis 971, était resté ignominieusement suspendu à la muraille du château. El-Medhi, retiré à Tolède, demande le secours de Raymond Borell, comte de Barcelone. L'armée catalane commandée par les comtes Raymond Borell et Armengaud, forte de huit mille hommes, réunie aux trente-quatre mille musulmans recrutés à Tolède par El-Medhi, marche sur Cordoue, défait l'armée de Soleïman et rentre dans la ville, que les Catalans mettent au pillage, juin 1010. Ayant mis ordre à ses affaires, El-Medhi poursuit les Berbères de Soleïman en

retraite vers le sud, les atteint au confluent du Guadaira et du Guadalquivir, où il est vaincu, et trois mille Catalans, parmi lesquels Armengaud, comte d'Urgel ; Arnolphe, évêque de Vique ; Aétius, évêque de Barcelone et Othon, évêque de Girone, restent parmi les morts (1er septembre 1010). El-Medhi, réfugié à Cordoue, est bientôt assiégé par Soleïman. Le peuple mourait de faim dans la ville investie. Ouadah, chef de la garde slave, tire Hicham II de sa prison et le présente aux Cordouans, lesquels se prononçant pour le khalife, se soulèvent contre El-Medhi. Ce dernier abandonné par ses gardes, peut se cacher quelque temps. Retrouvé, il est amené devant Hicham, qui le fait décapiter et envoie sa tête aux assiégeants. Soleïman fait porter la tête d'El-Medhi à son fils Obéïd-Allah, commandant à Tolède, lequel dans le but de venger son père, arrive avec ses forces devant Cordoue.

Sanche, comte de Castille, sollicité par les deux partis, donne son concours à Ouadah, moyennant la promesse de la cession de six places fortes. Cordoue débloqué par l'armée castillane, Ouadah marche sur Tolède dégarni de troupes, s'en empare et remet la ville à la garde d'Ismaïl-dji-el-Noun, qui sera la souche des rois maures de Tolède. Obéïd-Allah qui veut reprendre sa capitale, est vaincu par les troupes de Sanche et de Ouadah et envoyé à Cordoue, où il est décapité.

Sanche, après avoir pris livraison des six places de guerre qui lui sont abandonnées pour prix de son concours, rentre dans ses Etats (1010).

Soleïman qui avait fait un désert des environs de Cordoue, va s'emparer de Calatrava et s'allie à El-Mundhir, émir de Saragosse, avec les forces duquel il revient sur Cordoue. La famine éclate dans la ville investie. Hicham II sorti de son indifférence, s'adresse aux princes édrisides : Ali-ben-Hammoud, gouverneur de Ceuta, et El-Kassem-ben-Hammoud, gouverneur d'Algésiras pour les Oméïades, promettant au premier son héritage pour prix de leur concours. Ouadah qui a pu se rendre compte du désordre apporté en Espagne par les troupes berbères, redoutant la venue de nouveaux africains, fait arrêter en route des lettres enoyées par Hicham II aux princes édrisides. Le khalife ne recevant pas de réponse à sa correspondance, fouillant un jour l'appartement occupé par Ouadah, y découvre les let-

tres interceptées et, dans sa colère, ne tenant aucun compte des services rendus, il fait décapiter celui auquel il était redevable de sa restauration (octobre 1011).

Hicham II avait remplacé le vizir Ouadah par un autre officier slave nommé Hayran. Soleïman et ses Berbères, aidés des contingents d'El-Mundhir de Saragosse et de quelques gouverneurs de l'Espagne orientale, continuaient à ravager la campagne de Cordoue. Le 20 avril 1013, ayant donné l'assaut, ils rentrent dans la ville. Hayran qui a soutenu à la tête de la garde une résistance désespérée, couvert de blessures, peut se cacher chez un des ses amis, et Hicham II disparaît. Le même soir, Soleïman prenait le pouvoir à Cordoue et quelques jours après il congédiait, après les avoir payés, El-Mundhir et les autres chefs musulmans venus à son secours, chefs qui, à partir de ce moment, commencèrent à former dans leurs gouvernements respectifs, autant de souverainetés indépendantes du khalifat d'Espagne.

Hayran, guéri de ses blessures, s'échappe de Cordoue, lève à Orihuela une petite armée et s'empare d'Alméria, de Jaën, de Baëza et d'Arjona. De là,il se rend à Ceuta,portant à Ali ben Hammoud les lettres du khalife interceptées par Ouadah, offrant à l'édriside de restaurer Hicham II, qu'il croyait prisonnier de Soleïman, ou bien sa succession, si ce prince n'existait plus. L'édriside acceptant, passe en Espagne avec des contingents berbères, opère en Andalousie sa jonction avec les troupes de son frère El-Kassem et les Slaves de Hayran, et marche sur Cordoue. Soleïman sorti à la rencontre des alliés, est battu et fait prisonnier avec son père et son frère. Ali-ben-Hammoud leur ayant réclamé le khalife Hicham II, ils lui répondent qu'ils ignorent ce qu'il est devenu ; et Ali les décapite tous les trois de sa main (1er juillet 1016).

Hicham II partout recherché, demeuré introuvable, Ali ben Hammoud se faisait proclamer khalife de Cordoue le 17 octobre 1016, sous le nom de « Metaoukkel-li-dine-Allah », « celui qui s'appuie sur la religion de Dieu ». En désaccord avec Hayran, ce dernier retiré à Alméria, intrigue auprès des gouverneurs des provinces oméïades, constitue une ligue contre le nouveau khalife et proclame Abd-er-Rahman, arrière petit-fils d'Abd-er-Rahman III. La division se mettant dans les rangs des ligueurs, Ali-ben-Hammoud en venant

facilement à bout, bat et capture Hayran, auquel il tranche la tête de sa main.

Le khalife édriside ayant donné à ses Berbères les premières charges et les principaux commandements de son empire, avait mécontenté les Slaves, qui le font étouffer dans son bain, le 29 avril 1018.

Les Berbères ayant proclamé El-Kassem, frère du khalife édriside, Yahia, fils d'Ali-ben-Hammoud, qui gouvernait le Mag'reb, passe d'Afrique en Espagne pour revendiquer l'héritage de son père. L'oncle et le neveu pensant que la première chose à faire est de se débarrasser d'abord de la compétition de l'oméïade Abd-er-Rahman, s'allient contre ce dernier, auquel El-Kassem va prendre l'Andalousie. Yahia entré dans Cordoue en l'absence de son oncle, s'y fait proclamer (1019). El-Kassem qui se trouvait à Malaga, marche contre son neveu ; mais Yahia ne l'attend pas, et faisant un détour, gagne Malaga. El-Kassem rentré dans Cordoue, ses Berbères s'aliènent la population, qui se met en révolte et appelle Abd-er-Rahman. El-Kassem battu et poursuivi, s'enfuit à Malaga où il trouve Yahia, qui le jette en prison, où il finit ses jours. Maître du sud de l'Espagne, Yahia qui règne à Malaga, se fait obéir des provinces oméïades d'Afrique, qu'il place sous le gouvernement de son frère Edris.

Abd-er-Rahman IV, proclamé à Cordoue en 1021,assiégeait dans Grenade un parti de Berbères tenant pour Yahia. S'étant emparé de la ville, il attaquait la citadelle, quand il est frappé d'une flèche, dont il meurt (1023). Les Cordouans élisent alors Abd-er-Rahman, frère du khalife Mohammed el-Mehdi (1er décembre 1023). Abd-er-Rahman V voulant remettre de l'ordre dans les affaires et dans l'armée, est assassiné par la garde slave, qui choisit à sa place son cousin Mohammed (10 février 1024).

Mohammed II menacé à son tour, craignant pour sa vie, abandonne sa capitale, et s'enfuit à Tolède, où il meurt bientôt, empoisonné (1024).

Yahia, qui de son petit royaume de Malaga, commandait à Algésiras, Tarifa, Tanger et Ceuta, se faisant aimer des populations de ses Etats, marche sur Cordoue, dont les habitants lui ouvrent les portes et le proclament. Les gouverneurs des provinces refusant de le reconnaître, il entreprend de les soumettre. Attiré dans une embuscade par Mohammed-ben-Abbad, gouverneur de Séville, il est frappé d'un

coup de lance et décapité. L'émir de Séville, qui depuis 1023 a proclamé son indépendance, fait enrichir le crâne de l'édriside de gemmes précieuses et en fait faire une coupe (1025).

Les Cordouans proclament alors le frère aîné d'Abd-er-Rahman V, sous le nom d'Hicham III. Le nouveau khalife n'osant habiter Cordoue, entreprend la guerre contre la Castille, la Catalogne et le Portugal. C'est à lui que les musulmans d'Espagne furent redevables de la création des rabits, de « ribats », couvents, religieux-soldats, gardes des frontières, compagnies qui composées d'hommes d'élite aguerris et rompus aux fatigues, servirent plus tard de modèles aux ordres militaires religieux des chrétiens.

L'absence du khalife favorisait les désordres. Djahouar, commandant de la garde slave, prie Hicham III de revenir à Cordoue. Le khalife, après avoir chargé les rabits de la garde de ses frontières, se rend à l'invitation de Djahouar. Mais en guerre perpétuelle avec les gouverneurs des provinces qui se déclarent indépendants les uns après les autres, constamment malheureux dans ses expéditions contre eux, il froisse l'orgueil des Cordouans, qui réclament sa déposition. En 1031, Hicham III descend du trône, et se retire dans un château de la Sierra-Morena, d'où il se transporta à Lérida, où il vécut en simple particulier. Avec Hicham III, les khalifes oméïades disparaissaient d'Espagne.

Depuis 1022, l'influence oméïade avait disparu du Mag'reb, qui obéissait aux Edrisides Hammoudites.

Djahouar nommé par les Cordouans en remplacement d'Hicham III, refuse le pouvoir, se contentant de former un conseil de notables, sorte de gouvernement républicain, dont il prend la présidence. L'empire constitué par l'oméïade Abd-er-Rahman-ben-Moavia en 756 était morcelé. En moins de vingt-deux ans, douze princes s'étaient succédé sur le trône de Cordoue. Le prestige de l'autorité centrale était détruit ; chaque cité de quelque importance s'était érigée en Etat indépendant. Une foule de petits royaumes, ou émirats, s'étaient formés des ruines du khalifat d'Occident.

Les chevaliers normands en Italie. — Royaume d'Amalfi. — La Sicile reconnaisait toujours l'autorité obéïdite. En 1002, les musulmans d'Italie, plus ou moins dépendants des émirs de Sicile, pillent Cagliari et Pise. En 1004, le doge de Venise, Orsolo, leur prend Bari, et les Pisans détruisent leur

flotte à Reggio. En 1009, les musulmans s'emparent de Cosenza. En 1015, ils assiégeaient le prince Gaimar III dans sa ville de Salerne, quand cinquante chevaliers normands, traversant l'Italie au retour d'un pèlerinage en terre sainte, les attaquent à l'improviste, les mettent en fuite, pillent leur camp, et les obligent à se rembarquer.

L'émir Djaher commandant en Sicile, déposé en 1019, est remplacé par son frère Ahmed-ben-el-Akehal. Le général grec Oreste forçant l'émir à évacuer la Calabre, le suit en Sicile, d'où il est à son tour repoussé (1026).

Hammad mourant en 1028 à la Kalâa, laissait le pouvoir hammadite à son fils, El-Kaïd.

Les flottes d'El-Moëzz, unies aux navires d'Ahmed-ben-el-Ahekal, vont ravager les côtes de l'Illyrie, des îles de la Grèce, et de la Thrace.

Les Pisans et les Génois surprenant en 1034 la ville de Bône, s'en emparent et la livrent au pillage.

En 1035, une sédition encouragée par El-Moëzz éclatant en Sicile, El Akhehal demande secours aux Byzantins. Abd'Allah, fils d'El-Moëzz, débarqué en Sicile avec dix mille Berbères, se fait battre par les troupes grecques de Léon Opus. El-Akhebal meurt assassiné, Abd-Allah conserve l'autorité, et la Sicile obéit aux gouverneurs zirides (1036).

Gaimar IV, prince de Salerne, inquiété par les musulmans d'Italie, se souvenant du service rendu à son père par les chevaliers normands, leur avait délégué des envoyés pour les décider à l'aider dans sa lutte contre les Sarrasins qui continuaient à dévaster l'Italie méridionale. En 1017, les Normands, sous la conduite de l'aventurier Drengot, arrivent en Italie, et luttent contre les musulmans et leurs alliés les Grecs. Bientôt rejoints par une nouvelle troupe commandée par les fils de Tancrède de Hauteville, gentilhomme des environs de Coutances, ils se trouvent assez forts pour constituer une véritable armée, qui loue ses services aux princes italiens. Faisant alliance avec les Byzantins, les Normands passent en Sicile en 1038, prennent Messine, assiègent Rametta et Syracuse qui capitulent, et mettent en déroute les armées d'Abd'Allah. Enrichis d'un immense butin, les Normands évacuent la Sicile et vont fonder en Italie un royaume dont Amalfi devient la capitale.

Abd'Allah expulsé de Sicile en 1040 par ses sujets révoltés, rentre à Kaïrouan, Simsan, frère d'El-Ahekal, prend le pou-

voir et continue la lutte contre les Normands et leurs alliés, les Byzantins (1042).

Invasion de la Berbérie par les Arabes hilaliens. A cette époque, où l'élément asiatique de la conquête, absorbé par les Berbères ou passé en Espagne, avait pour ainsi dire disparu de l'Afrique, l'antagonisme existant entre les princes zirides et le khalifat fatémide, allait provoquer une rupture dont les conséquences devaient amener une modification complète de l'état de choses en Berbérie. Un nommé Karmath, disant appartenir à la secte des chiïtes ismaïliens, mais prêchant en réalité l'athéisme et l'abolition de l'esclavage, bientôt entouré de nombreux partisans, lesquels ayant pris, de lui, le nom de Karmathes combattaient sous ses ordres au nom de la liberté, s'était solidement établi, vers le commencement du Xe siècle, dans la Chaldée et le Bahreïn, d'où il menaçait l'Arabie tout entière, l'Egypte et la Syrie. A sa mort, les Karmathes ravagèrent l'Hedjaz et l'Irak, pénétrèrent en Palestine et en Syrie, et battirent même, sous les murs de Bagdad, une armée abbasside forte de trente mille hommes.

En 925, les Karmathes avaient pris d'assaut la ville de la Mekke, détruit le temple de la Kaaba, enlevé la pierre noire et comblé le puit de Zemzem. Ils se rendirent à tel point redoutables, que les khalifes de Bagdad durent se résigner à leur payer tribut. Enfin, vaincus à leur tour, ils se cantonnèrent dans les déserts de l'Arabie et achetèrent leur tranquillité en renvoyant à la Mekke la pierre noire qu'ils avaient enlevée. Le khalife de Bagdad ayant fait replacer cette pierre brisée dans le transport, en préleva pour lui-même un fragment, qu'il fit incruster dans la porte de son palais, d'où vient le nom de Porte, Porte par excellence, ou Sublime Porte. Quand, en 1258, les Mongols détruisirent Bagdad, la relique fut rapportée à la Mekke, où elle fut remise en 1517 à Sélim 1er, qui l'emporta à Constantinople, dont le gouvernement tire sa désignation de cette circonstance.

Les tribus arabes nomades maâdites des Beni-Hilal, des Beni-Soleïm et des Beni-Korra, parcourant depuis 760 la partique de l'Hedjaz touchant au Nedjed, avaient embrassé la doctrine de Karmath et pris parti pour lui dans la lutte engagée contre le khalifat par ce réformateur. Lors de la soumission des Karmathes, elles avaient continué à battre le

désert, poussant leurs excursions de l'Irak à l'Hedjaz, et pillant au passage les caravanes se rendant à la Mekke. Plus tard, elles avaient repoussé en plusieurs rencontres les troupes fatémides mises en campagne contre elles par les khalifes du Caire.

Le khalife fatémide El-Aziz-b'Illah, fils et successeur de Maad-el-Moëzz, désireux de débarrasser les Lieux Saints du voisinage de ces dangereux nomades, organise contre eux une importante expédition, les réduit à merci ; et, dans le but de les tenir sous son autorité immédiate, il les transporte vers 980 en Egypte, où il les cantonne : Les Beni-Hilal et les Beni-Soleïm dans le Saïd ou Haute-Egypte, sur la rive droite du Nil ; et les Beni-Korra, sur les plateaux du désert libyque, où ces turbulentes tribus, troublant constamment l'ordre, étaient pour les khalifes une cause de soucis.

En 1045, le ziride El-Moëzz-ben-Badis brisant toute relation avec le khalifat du Caire, proclame l'autorité d'Abou-Djafer-el-Kaïm, khalife abbasside de Bagdad, lequel acceptant la suzeraineté offerte, nomme en 1048 le prince ziride gouverneur de l'Afrique ; à cette nouvelle, le khalife fatémide El-Mostancer trouvant l'occasion de débarrasser l'Egypte des Arabes maâdites et d'exercer en même temps une terrible vengeance contre les Berbères Sanhadja, réunit en 1050 les tribus de Hilal, de Soleïm et de Korra, et les lâche sur l'Afrique, leur en faisant cadeau. Toutes les tribus pauvres des déserts d'Arabie se joignent à l'invasion ; et ces hordes, désignées sous le nom d'Hilaliens, représentant peut-être deux cent mille personnes suivies de leurs troupeaux, se précipitent dans l'ouest, où trouvant en Berbérie de grandes facilités d'existence, leur nombre s'accroît rapidement. Tout d'abord le khalife fit donner une prime à ces émigrants ; mais tous les nomades besoigneux d'Arabie accourant au pillage de la Berbérie, leur nombre augmentant dans des proportions considérables, le fisc obéïdite leur imposa pour franchir le Nil, le péage d'une pièce d'or par personne. Ce droit fit entrer des sommes importantes au Trésor du khalife.

El-Moëzz-ben Badis essaie de s'opposer à ces envahisseurs. Débordé par le nombre, il est bientôt réduit à ses villes fermées. Il meurt à El-Mehdia en 1062, laissant le pouvoir à son fils Temim, qui ne peut empêcher les Normands, commandés par Roger, de s'établir en Sicile.



Les Hammadites s'installent à Bougie. — Le Hammadite El-Kaïd était mort à la Kalâa des Beni-Ḥammad en 1054. Son fils Mohcen qui lui succède, est assassiné l'année suivante par son cousin Bologguine, qui s'empare du pouvoir. Bologguine qui a pu arrêter les incursions des Arabes hilaliens, parti pour soumettre le Mag'reb à son autorité, meurt assassiné sous les murs de Tlemcen par son cousin En-Nasseur-ben-Alemas, lequel prenant le commandement de l'armée hammadite, va se faire proclamer à la Kalâa (1063).

En-Nasseur qui a tout le Mag'reb central sous sa domination, résiste aux Arabes hilaliens ; mais la Kalâa, sa capitale, étant trop exposée aux courses des nomades, il transporte en 1067 le siège de son gouvernement dans l'ancienne Saldæ (Bougie), d'où il commande à tout le Djurjura ; et la ville, agrandie par les Hammadites, acquiert bientôt une réelle splendeur.

Les Génois et les Pisans, joints aux Normands d'Amalfi, après avoir incendié en 1087 la flotte ziride dans le port d'El-Mehdia, débarqués au nombre de trente mille combattants, contraignent Temim, réfugié dans la citadelle, à leur acheter la paix à de honteuses conditions. En 1091, les Normands de Sicile s'emparent de l'île de Malte.

En-Nasseur forcé d'abandonner aux Arabes hilaliens les plaines du sud du Mag'reb central, embellissait Bougie, appelée de son nom, En-Nasseria, d'où il entretenait des relations avec la chrétienté, correspondant même avec le pape de Rome, au sujet des chrétiens nombreux dans ses Etats, auxquels il laissait la liberté de pratiquer leur culte dans l'intérieur de leurs églises, à la condition qu'ils n'y auraient point de cloches.

En-Nasseur étant venu à mourir en 1089, son fils El-Mansour lutte contre les Almoravides, qui viennent de conquérir le Mag'reb occidental, les bat en 1102 auprès du Tessala, rentre dans Tlemcen ; et, après avoir reconquis le pays parcouru, meurt à la Kalâa en 1104. Son fils Badis qui lui succède, succombant l'année suivante, est remplacé par son frère El-Aziz, qui s'empare de Tunis. Temim ayant cessé de vivre en 1108, son fils Yahïa se rapprochant des Fatémides, fait sa soumission au khalife du Caire, qui le confirme dans son gouvernement. Limité dans l'ouest par les Hammadites, Yahïa donne tous ses soins aux armements maritimes, et lance ses vaisseaux sur les côtes de France et d'Italie. Assas-

siné en 1116 par ses frères, son fils Ali qui a à lutter contre les Normands et les Hammadites, meurt en 1124, laissant le pouvoir à son fils El-Hassan. El-Aziz mourait la même année, donnant le royaume hammadite à son fils Yahïa.

Les princes zirides d'El-Mehdia, constamment en guerre avec les Hammadites de Bougie, appelaient les Almoravides, pendant que leurs parents s'adressaient aux Normands de Sicile.

La fin des dynasties des princes zirides et hammadites. — L'amiral George, commandant la flotte du roi Roger II de Sicile, s'empare en 1148 d'El-Medhia, et conquiert tout le territoire compris entre Tunis et Tripoli. Le dernier prince ziride, El-Hassan, se réfugie chez le roi de Bougie Yahïa, qui l'interne dans sa ville d'Alger.

Les Normands partis d'El-Medhia en 1153, s'emparent de Bône, dont ils donnent le commandement à un prince hammadite. Yahia, fils d'El-Aziz, avait déjà succombé devant les Almohades, qui en 1152, l'avaient dépossédé des ses Etats. Ainsi disparaissaient les dynasties des princes zirides et hammadites.

Les Arabes hilaliens, dont la migration finit par s'élever avec le temps à plus d'un million de personnes, occupèrent les plaines de l'Ifrikiya, du Mag'reb central, et les plateaux propices aux pâturages de leurs nombreux troupeaux. S'ils furent la cause de l'affaiblissement des royaumes d'El-Mehdia et de Bougie, ils ne purent jamais pénétrer de vive force dans le Mag'reb extrême, que surent protéger contre leurs invasions, l'empire des Almoravides et celui des Almohades.

Les Berbères repoussés de la plaine, chassés des terres à pâture, se cantonnèrent dans les régions montagneuses, ou allèrent peupler les oasis du Sud.

C'est de la venue des hordes hilaliennes, que date la véritable invasion des Arabes en Afrique. Ces nomades, dans leur recherche des pâturages, dévastaient les cultures, coupaient les arbres, incendiaient les forêts, détruisaient les barrages. Les eaux n'étant plus retenues, les terres se dénudaient, et le Mag'reb central, de même que l'Ifrikiya, autrefois si prospères, demeuraient infertiles. Le Mag'reb-el-Aksa, au contraire, conserva ses prairies, ses campagses boisées, et sa fertilité.

Les Berbères qui dès la première invasion des Arabes,

avaient accepté les doctrines musulmanes entrètenues chez eux par la tradition du Coran en dialecte de l'Hedjaz, et l'obligation du pèlerinage de la Mekke, bien que naturellement portés à prendre parti dans les querelles politiques et religieuses, où ils trouvaient à employer leur humeur batailleuse et leurs goûts de pillage, persistèrent depuis dans leur fidélité à l'islamisme, religion facile, dans laquelle ils rencontrent à satisfaire leur mentalité. S'ils finirent par absorber presque entièrement, par suite des alliances, l'élément arabe pur, ils n'en demeurèrent pas moins profondément pénétrés des mœurs et des coutumes de leurs conquérants asiatiques, dont le génie survit à tous les changements.

Chronologie des émirs et des khalifes oméïades d'Espagne

Emirs	
Abd-er-Rahman I	756
Hicham I	788
El-Hakem I	796
Abd-er-Rahman II	822
Mohammed I	852
El-Moundhir	886
Abd'Allah	888
Khalifes	
Abd-er-Rahman III	912
El-Hakem II	961
Hicham II	976
Mohammed-el-Mehdi	1008
Soleïman	1009
Mohammed-el-Medhi	1010
Hicham II	1010
Soleïman	1013
Khalifes édrisides hammoudites de Cordoue	
Ali ben Hammoud, l'édriside	1016
Yahia ben Ali ben Hammoud, l'édriside	1019
El-Kassem, l'édriside	1020
Yahia ben Ali ben Hammoud, l'édriside	1024
Khalifes oméïades	
Abd-er-Rahman IV	1021
Abd-er-Rahman V	1023
Mohammed II	1024
Hicham III	1025
Son abdication	1031

Chronologie des princes zirides

Bologguine, fils de Ziri	972
El-Mansour	984
Badis	996
El-Moëzz	1016
Temim	1062

Yahïa	1107
Ali	1116
El-Hassan	1121
Sa chute	1148

Chronologie des princes hammadites, d'origine ziride

Hammad, fils de Bologguine	1014
El-Kaïd	1028
Mohcen	1054

Branche de Bougie

Bologguine	1055
En-Nasseur	1062
El-Mansour	1088
Badis	1104
El-Aziz	1105
Yahïa	1124
Sa chute	1152

CHAPITRE II

TABLEAU

DES PRINCIPALES TRIBUS ARABES HILALIENNES ET SOLÉIMIDES, QUI PASSÈRENT EN AFRIQUE AU XI° SIÈCLE

Groupe des Hilal-ben-Amer

1° *Tribus « Athbedj »*

Dreïd	Ouled-Atïa Oulad-Serour Djar-Allah Touba	
Garfa	Beni-Mohammed Meraounïa Hadjelate Nabete	Kleïb Chebib Sabah Serhane
Amour	Norra Abdallah Beni Korra	Mihia Oulad-Zekrir Oulad-Fates Oulad-Aziz Oulad-Madi

Dahhak et Aïad	Mehaïa		
	Oulad-Difel		
	Beni-Zobeïr		
	Mortafâ	Oulad-Teblane	
		Oulad-Hamach	
		Oulad-Abd-es-Selam	
		Oulad-Guendous	
	Kharadj		
	Oulad-Sakher		
	Rah'ma		
Latif	Yetama	Beni-Metaref	
		Beni-bou-Khalil	
		Beni-Djelal	
	Oulad-Lokmane	Djerir	
		Braz	

2° *Tribus « Djochem »*

Acem			
Mokaddem			
Djochem	Kholt		
	Sofiane	Haret	Oulad-Motâ
		Klabia	
	Beni-Djaber		

3° *Tribus « Riah' »*

Mirdas	Daouaouida	Meçaoud ben Soltane	Oulad-Mohammed
			Oulad-Sebâa
			Oulad-Saoula
		Açaker-ben-Soltane	
	Simber		
	Amer	Moussa	
		Mohammed	
		Djâber	
	Merlem		
Ali	Fader		
	Dahmane	Menâkcha	
Amer	El-Akhdar		
Saïd	Oulad-Youçof	Mekhâdma	
		Raïout	
		Bohour	

4° *Tribus « Zorb'a »*

- **Malek**
  - Soueïd
    - Chebaba
      - Hassasna
    - Flitta
    - Sbeïh
    - ..
    - Modjaher
      - Rofeïr
      - Chafaï
      - Malef
      - Bou-Kâmel
      - Ben-Rahma
      - Hamdane
      - Hab a
    - Djoutha
    - Oulad-Meïmoun
  - Bakhis
  - Attaf
    - Beni-Yacoub
  - Dialem
    - Beni-Bou-Ziad
    - Moual Dchakna
    - Akkerma.
- **Yezid**
  - Oulad-Lahek
  - Saad
    - Beni-Madi
    - Beni-Mansour
    - Zorli
  - Khachna
  - Beni-Moussa
  - Moafâa
  - Djouab
  - Herz
  - Marbâa
  - Hamélane
- **Hocéine**
  - Djendel
    - Oulad-Meçaoud
    - Oulad-Feredj
    - Oulad-Taref
  - Kharrach
- **Amer (Amour)**
  - Yakoub
  - Hamid
    - Beni-Obéïd | Beni-Hidjaz | Meharez
  - Chafaï
    - Chekara
    - Metarref
- **Oroua**
  - En-Nadr
    - Oulad-Khalifa
    - Hamakna
    - Cherifa
    - Sahari
    - Beni-Ziane
    - Oulad-Slimane
  - Homeïs
    - Obéïd-Allah
    - Fedar (Oulad-Naïl)
    - Yak'dane

5° *Tribus « Makil et Adi »*

- **Sakil**
  - Thâaleba
    - Hedadj
      - Djaouna
      - R'ocel
      - Metarfa
      - O.-Othmane
    - Kharadj
  - B.-Obéïd-Allah

- Mohammed
  - Beni-Mokhtar
    - Beni-Hassane
    - Chebânate
      - Beni-Thabet
      - Beni Ali
    - Rokaïtate
  - Beni-Mansour
    - Oul.-bou-l'Hocéïne
    - Hocéïne
    - Amrâne
    - Mouebbate
      - Ahlaf

Groupe des « Soléïm-ben-Mansour »

1° *Tribus* « *Debbab* »

- Oulad-Ahmed
- Beni-Yezid
- Sobha
- Hamarna
- Khardja
- Oulad-Ouchach
  - Mehamid
  - Djouari
  - Hariz
- Oulad-Sinane
- Nouail
- Slimane

2° *Tribus* « *Heïb* »

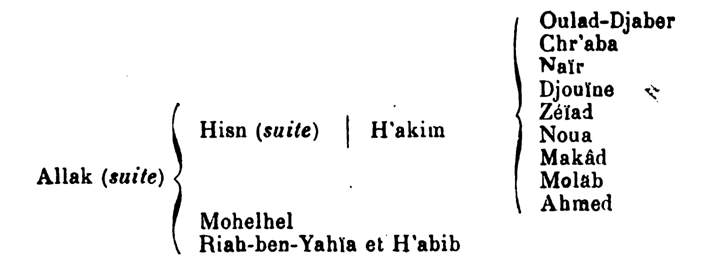
- Chemmakh
- Sâlem
  - Amaïn
  - Alaouna
  - Oulad-Merzoug
- Beni-Lebid

3° *Tribus* « *Zirb* »

- Zirb

4° *Tribus* « *Aouf* »

- Mirdas
- Allak
  - Kroub
    - Beni-Ali
    - B.-Abou-el-Leil
  - Delladj
    - Troud
  - Hisn
    - Beni-Ali
      - Oulad-Mrai
      - Oulad-Soura
      - Oulad-Nemi
      - Bedrâna
      - O.-oum-Ahmed
      - Hâdra
      - Redjelane
      - Djoméïate
      - H'omr
      - Meçaouïa
      - Ahl-Hocéïne
      - H'edji



Tribus alliées « aux Soléïm »

Troud et Adonane
Nacera
Azza { Chemal, Mehareb }
Korra

CHAPITRE III

LES ALMORAVIDES

LES PETITS ROYAUMES MUSULMANS EN ESPAGNE. — FONDATION DU ROYAUME DE CASTILLE. — LA FIN DE LA MONARCHIE WISIGOTHE EN ESPAGNE. — LE CID CAMPÉADOR. — CONQUÊTES DES CHRÉTIENS SUR LES MUSULMANS. — LES BERBÈRES SANHADJA PÉNÈTRENT AU MAG'REB. — FONDATION DE LA VILLE DE MAROC. — LES ALMORAVIDES PASSENT EN ESPAGNE. — BATAILLE DE ZELLAKA. — RÉSISTANCE DES CHRÉTIENS. — L'EMPIRE ALMORAVIDE. — BATAILLE D'UCLÈS. — LE COMTÉ DE PORTUGAL. — AFFAIBLISSEMENT DES ALMORAVIDES. — FONDATION DU ROYAUME DE PORTUGAL. — PRISE DE MAROC PAR LES ALMOHADES. — CHRONOLOGIE DES ROIS DES ASTURIES ET DE LÉON DE LA DESCENDANCE DE PÉLAGE. — CHRONOLOGIE DES SOUVERAINS ALMORAVIDES.

Les petits royaumes musulmans en Espagne. — Les Ben-Djahouar gouvernaient à Cordoue depuis 1031. Les Ben-Abbad, qui régnaient à Séville depuis 1023, constituaient

la résistance de l'élément arabe à l'élément berbère. Edris, frère de Yahia, proclamé à Malaga après la mort de ce dernier (1025), avait été détrôné presque aussitôt après par son cousin Hassan, lequel s'appuyant sur le parti berbère, faisait obéir à la dynastie hammoudite les Ben-el-Aftas de Grenade, les émirs de Badajoz, de Carmona, de Moron, de Ronda, et commandait à Tanger. Les Ben-Dhi-El-Noun gouvernaient à Tolède ; les Ibn-Houd à Saragosse. L'oméïade, Abd-el-Aziz, petit-fils de Mohammed-ben-Abou-Amar, était seigneur de Valence. Murcie, Albaracin, Alméria, obéissaient à des émirs indépendants, et le Slave El-Medjahed, maître de Denia et des îles Baléares, lançait ses corsaires sur le littoral chrétien. La discorde régnant entre ces petits Etats, presque continuellement en guerre les uns contre les autres, permettait aux chrétiens de tenir tête aux musulmans divisés.

Alphonse V, roi de Léon, qui avait relevé sa capitale détruite en 996 par le vizir Mohammed-el-Mansour, rédigeait en 1020 les fueros de Léon, modifiant les anciennes lois des Goths, et enlevait aux Maures la plupart des places fortes de la rive gauche du Duero. Tué au siège de Viseo, son fils Bermude lui succédait (1027).

Le comte de Castille, Sanche, mort le 5 février 1022, son fils Garcia III, reconnu par les Grands du comté, avait été tué à Léon pendant ses fiançailles avec la fille de Bermude III. Son beau-frère Sanche, dit le Grand, déjà roi de Navarre et d'Aragon, appelé à lui succéder, avait réuni sur sa tête les trois couronnes de Navarre, de Castille et d'Aragon.

Devenu le souverain le plus puissant de la Péninsule, Sanche avait enlevé aux musulmans les places qu'ils occupaient encore sur les bords de l'Ebre et du Gallego.

Fondation du royaume de Castille. — Une difficulté s'étant élevée avec Bermude III au sujet de la forteresse de Palencia enlevée aux Maures par Sanche III, qui se trouvait enclavée dans les Etats de Léon, avait amené la guerre entre les deux souverains. Bermude III battu et repoussé en Galice, les évêques étaient intervenus. La paix s'en était suivie et Bermude III avait accordé la main de sa sœur Dona Sancha à Ferdinand, second fils de Sanche, auquel son père donnait le comté de Castille, érigé en royaume. Bermude III, de son côté, avait donné en dot à sa sœur

Sancha les pays conquis par Sanche sur ses terres, depuis la Puiserga jusqu'à la Cea.

La Castille, de simple comté relevant du royaume de Léon, Etat indépendant sous le gouvernement du comte Fernand Gonzalez, avait été érigée en royaume dépendant de la couronne d'Aragon et de Navarre, avec Ferdinand.

Sanche le Grand, qui de son vivant, avait partagé ses Etats entre ses fils, donnant à Ferdinand le royaume de Castille ; à Gonzalez les marches des Pyrénées, désignées sous le nom de royaume de Sobrarbe et Ribargorce ; à Garcia, le royaume de Navarre ; et l'Aragon à son fils naturel Ramire, mourait en 1035.

Garcia, roi de Navarre, étant en pèlerinage à Rome, Ramire roi d'Aragon, fait alliance avec les émirs de Tudela, d'Huesca et de Saragosse, entre en Navarre et assiège Tafalla. Garcia revenu à temps pour résister à l'invasion, met en déroute les forces de Ramire et lui enlève une partie du royaume d'Aragon.

La fin de la monarchie wisigothe en Espagne. — Bermude III qui veut reprendre les territoires qui lui ont été arrachés par Sanche, envahit la Castille, et enlève Palencia. Ferdinand I appelle à son aide son frère Garcia, qui lui amène ses Navarrais. Les deux armées se rencontrent le 8 juin 1037 à Tamara. Bermude III tué, la victoire se déclare pour le roi de Castille, qui envahit le royaume de Léon. Revendiquant l'héritage de son beau-père, Ferdinand est proclamé à Léon le 22 juin 1037. La monarchie wisigothe fondée par Pélage disparaissait, et les deux plus puissants royaumes de l'Espagne : Castille et Léon, se trouvaient réunis sous le même souverain.

Depuis sa défaite de Tafalla, Ramire errait dans les montagnes de l'Aragon. Son frère Gonzalez, roi de Sobrarbe, tué à la chasse par un de ses veneurs, Ramire appelé à lui succéder, reprend à Garcia les provinces que ce dernier lui avait enlevées, et le royaume de Sobrarbe est joint à l'Aragon.

Ferdinand I et Garcia étant en désaccord au sujet de leurs frontières respectives, la guerre éclate entre les deux frères, et Garcia fait alliance avec les Maures de Saragosse. Les armées se rencontrent le 1er septembre 1054 à Atapuerca, près de Burgos. Garcia tué, ses troupes dispersées, Ferdi-

nand se contente d'occuper les places en litige et laisse aux enfants de Garcia les Etats de leur père. Sanche-Garcia, l'aîné, eut la Navarre, don Ramire, le plus jeune, la ville et le territoire de Calahorra, récemment repris sur les Maures.

El-Motaded, des Ben-Abbad de Séville, avait entrepris une série de conquêtes. Après avoir vaincu El-Modaffer de Badajoz, il enlève Niebla à Yahia-el-Mamoun, roi de Tolède, fils de Dhi-el-Noun, et soumet Abd-el-Aziz, émir de Huelva (1052). Puis, marchant vers le sud, il conquiert sur les Berbères, Moron, Arcos, Xérés, Ronda ; défait Badis, souverain de Grenade, détrône l'édriside El-Kassem, roi d'Algésiras, qu'il enferme à Cordoue, et prétend commander à l'Espagne musulmane (1057). Sa cour de Séville brillait d'un vif éclat, de même que celles de la plupart des princes musulmans d'Espagne, plus occupés de lettres et de fêtes, que de luttes et de combats. Les légistes déploraient ces mœurs raffinées, en présence des chrétiens prêts à leur tour à humilier l'islam.

Ferdinand I dit le Grand, roi de Castille et de Léon, profitant des guerres que se livrent les princes musulmans, enlève Viseo et Lamego à El-Modaffer de Badajoz, et les forteresses au sud du Duero à El-Moktader de Saragosse (1058). En 1063, il s'avance jusqu'à Madrid, alors appelé Magerit. Yahia-el-Mamoun, roi de Tolède, l'arrête par des présents et une alliance ; mais Ferdinand, qui impose sa suzeraineté au roi de Séville, s'empare de Coïmbre en 1064, et va attaquer et battre Abd-el-Malek-el-Modaffer, émir de Valence. Une armée normande, au service du pape, s'empare de Babastro, qui est repris par El-Moktader émir de Saragosse (1065).

Ferdinand I partageant de son vivant ses Etats entre ses enfants, donne à Sanche, l'aîné, le royaume de Castille ; à Alphonse, le royaume de Léon ; à Garcia, le royaume de Galice ; à sa fille, Urraca, la ville de Zamora, et à son autre fille, Elvire, la ville de Toro. Ce morcellement devait être funeste à sa dynastie.

L'alliance conclue par Ferdinand avec Yahia-el-Mamoun en 1063, l'entraîne à opérer contre Abd-el-Malek-el-Modaffer, émir de Valence, lequel repoussé, abandonne sa capitale aux alliés. Ferdinand I tombe malade au retour de cette expédition et meurt le 27 décembre 1065.

Ramire, roi d'Aragon, faisant sans cesse la guerre aux

musulmans de Saragosse et de Lérida, assiégeait le château de Grados. Ahmed I, roi de Saragosse, réclame l'assistance du roi Sanche de Castille, duquel il s'était reconnu tributaire. Sanche accourt au secours de son vassal, et défait les Aragonais près de Grados, dans un combat où Ramire se fait tuer, laissant la couronne à son fils Sanche Ramire (1067).

Sanche II roi de Castille, surnommé le Fort, voulant réunir dans sa main les Etats partagés par son père, attaque Alphonse, roi de Léon, auquel Garcia, roi de Galice, envoie quelque secours. Alphonse battu à Llamtada le 19 juillet 1068, se retire dans sa capitale, où le roi de Castille n'ose aller l'assiéger. En 1070, la guerre recommence ; et, cette fois, les Castillans sont vaincus à Golpéjara. Alphonse, par humanité, ayant défendu à ses troupes de poursuivre les vaincus, ces derniers, ralliés par le capitaine Rodrigue ou Ruy Diaz de Bivar, surprennent pendant la nuit l'armée victorieuse et la mettent en déroute.

Alphonse fait prisonnier et conduit à Burgos, est enfermé au monastère de Sahagun, d'où il s'enfuit chez Yahia-el-Mamoun, roi de Tolède, qui lui donne un palais, acceptant ses officiers dans son armée, où il leur assigne des grades et les emploie dans ses guerres contre les autres princes musulmans. Garcia, roi de Galice, détrôné à son tour par Sanche, après s'être échappé du château de Luna, où le roi de Castille l'avait enfermer, parvient à gagner Séville, où il est accueilli par Motamed-ben-Abbad, qui avait succédé en 1069 à son père El-Motaded.

Sanche poursuivant ses conquêtes, enlève Toro à sa sœur Elvire ; mais il est arrêté devant Zamora, où commande Urraca. Le siège traînait en longueur, quand le roi de Castille est tué par un sicaire d'Urraca. Alphonse prévenu à Valence par un message de sa sœur, revient, accompagné par Yahia, jusqu'à la frontière des Etats de Léon, où il est reconnu par ses anciens sujets. Garcia, de son côté, avait quitté Séville pour gagner la Galice. Traversant en 1072 la ville de Léon, il est arrêté sur l'ordre d'Alphonse et jeté en prison, où il finit ses jours.

Reconnu roi de Léon et de Galice, Alphonse se rend à Burgos, alors capitale de la Castille, où il est proclamé sous le nom d'Alphonse VI (janvier 1073), sur le serment que lui fait prêter Rodrigue Diaz de Bivar, au nom des seigneurs

castillans, qu'il n'était pour rien dans le meurtre de son frère Sanche.

Le Cid Campéador. — Rodrigue ou Ruy Diaz, né à Bivar près de Burgos, était le descendant de Laïn Calvo, un des deux juges choisis en 923 par les Castillans pour les gouverner. Ayant tué dans un combat singulier le comte de Gormaz, ennemi de son père, Ximena, fille du comte, demanda vengeance au roi Ferdinand I, qui éteignit la querelle en mariant les jeunes gens.

Rodrigue avait déjà vaincu et capturé cinq émirs musulmans, lesquels remis en liberté sans rançon, se déclarant ses tributaires, l'avaient proclamé leur saïd ou seigneur, dont on a fait le Cid. Dans de nombreuses expéditions faites avec succès contre les Maures de l'Andalousie, il avait acquis le titre de campéador de « campi ductor », le conducteur du camp ; et on ne le désignait plus que sous le nom de Cid-Campéador.

Jalousé à la cour d'Alphonse VI, qui lui gardait rancune du serment de Burgos, le Cid se retire dans un de ses châteaux. Les Maures de Saragosse entrant en Castille, il sort au devant d'eux et les repousse dans leurs places fortes. De là, il va ravager le royaume de Tolède et revient chargé de butin, ramenant avec lui sept mille prisonniers. Yahia-el-Mamoun, se plaint au roi, qui exile le Cid. Ce dernier, dépossédé de ses biens en Castille, va enlever aux Maures le château d'Alcozer, entre Calatayud et Alhama. Rejoint par une foule de guerriers attirés par sa renommée, il se remet en campagne et fait la guerre aux Maures pour son compte personnel.

Conquêtes des chrétiens sur les musulmans. — El-Motamed-ben-Abbad roi de Séville, s'étant emparé en 1070 de Cordoue sur les Ben-Djahouar, empiétait sur les Etats de Yahia-El-Mamoun, roi de Tolède. La guerre ayant éclaté en 1077 entre les deux princes musulmans, Alphonse VI appelé par Yahia, envoie des troupes au secours de son ami, et les armées alliées s'emparent de Murcie, de Medina-al-Zahra, rentrent à Cordoue et prennent Séville, où Yahia-El-Mamoun meurt de maladie (juin 1077). Motamed-ben-Abbad peut reprendre ses Etats, et contracte à son tour alliance avec Alphonse VI, qui épouse sa fille Zaïda, laquelle reçoit le baptême, sous le nom de Marie Isabelle.

El-Mamoun avait laissé le royaume de Tolède à son jeune fils Hicham, qui mourant en 1078, était remplacé sur le trône par son frère Yahia. Ce dernier mécontente ses sujets, dont une partie s'adresse à Alphonse, pour les débarrasser de leur tyran. Alphonse VI envahit les Etats de Tolède, qu'il ravage pendant quatre ans, s'emparant successivement de toutes les places fortes voisines de la capitale. La ville, étroitement investie, succombant à la famine, Yahia fait proposer une capitulation, et Alphonse VI fait son entrée à Tolède le 25 mai 1085, ville dont il fait sa capitale ; puis il se proclame empereur et souverain des hommes des deux religions.

El-Motamed-ben-Abbad n'avait pas été indemnisé par Alphonse VI de sa part des Etats enlevés à Yahia. Ayant jeté en prison les membres de l'ambassade chargée d'aller chaque année recueillir le tribut dû au roi de Castille son suzerain, Alphonse VI envahit les Etats musulmans et dévaste tout le pays, de Tolède à Tarifa. Il faisait assiéger Saragosse ; ses capitaines excursionnaient dans les royaumes d'Alméria et de Grenade. La terreur du nom chrétien planait sur toute l'Espagne musulmane, quand El-Motamed-ben-Abbad convoque à Séville tous les chefs musulmans, qui décident de demander le secours de l'almoravide Youssof-ben-Tachefine-el-Lemtouni, qui vient de constituer un empire au Mag'reb.

Les Berbères sanhadja pénètrent au Mag'reb. — Fondation de Maroc. — Des fractions des berbères sanhadja fuyant l'invasion arabe, arrivées dans le Sud, avaient formé avec les habitants de ces contrées arides, déjà catéchisés par des missionnaires de la doctrine sunnite conduits dans leurs déserts dès 734 par Ismaïl, fils d'Obeïd-Allah-ben-el-Habhab,gouverneur de l'Afrique pour les Oméïades d'Orient, les tribus désignées sous le nom de El-Molettemin ou Lemtouna, à cause du litham, sorte de voile préservant la figure de la poussière et de l'ardente réverbération des sables, qu'elles avaient adopté ; voile que portent encore les coureurs du désert. Elles occupaient l'immense espace désertique, compris de l'oued Guir au Niger, et de l'Océan Atlantique à la Tripolitaine.

Relevant d'une confrérie religieuse du rite malékite, fondée par Abd'Allah-ben-Meggou, dit Ibn Yacine, originaire

de Sidjilmassa, qui avait son couvent « ribat », dans un îlot du Haut Niger, de ribat, on les appelait merabet, lié, attaché au couvent, pluriel : merabtine ou les marabouts, nom dont les Espagnols firent Almoravides. Ils formaient une des soixante-dix familles de la race sanhadja. C'est des Berbères sanhadja que le Sénégal tire son nom actuel.

Sous la conduite de leur chef Yahia-ben-Omar, les Almoravides, montés à mehara, se portent sur l'oued Deraa, s'emparent en 1053 de Sidjilmassa, sur les zenètes maghraoua, y établissent un gouverneur et reviennent au désert.

Yahia-ben-Omar tué en 1056 dans une expédition contre des tribus soudanaises, son frère Abou-Beker-ben-Omar, qui lui succède, entreprend en 1060 la conquête du Mag'reb extrême, qu'il évacue en 1062, pour aller constituer un empire au Soudan. Son cousin, Youssof-ben-Tachefine, revenu peu après, fonde la ville de Marrakech (Maroc) pour remplacer Aghmat, alors la ville principale du sud du Mag'reb, dont le séjour lui déplaisait, et s'empare de Méquinez et de Fez sur les princes zirides (1068). Six ans après, les Almoravides étaient maîtres de tout le Mag'reb extrême, à l'exception des places de Tanger et de Ceuta, restées aux mains des Edrissides hammoudites d'Espagne. Ces villes tombèrent, avec le reste du Mag'reb, au pouvoir des Almoravides en 1084, époque où disparut du Mag'reb-el-Aksa l'autorité des Edrissides hammoudites, déjà disparue en Espagne.

Les Almoravides passent en Espagne. — Bataille de Zellaka. — Youssof-ben-Tachefine qui a pris le titre d'Emir-el-Moslemîn « princes des musulmans », mais qui s'est placé sous la suprématie spirituelle des khalifes abbassides, se rendant à l'appel des musulmans d'Espagne, proclame la guerre sainte, passe le détroit, débarque à Algésiras le 30 juin 1086, et arrive à Séville, où il reçoit les contingents des Ben-Abbad, des émirs d'Alméria, de Malaga et de Grenade, et marche sur Tolède. Alphonse VI qui se trouvait alors au siège de Saragosse, apprenant l'invasion de ses Etats, demande le secours du roi d'Aragon et du comte de Barcelone, lève le siège, et s'avance avec soixante mille hommes sur la route de Badajoz. Youssof-ben-Tachefine faisant offrir au roi chrétien d'embrasser l'islamisme et de reconnaître la suzeraineté almoravide, Alphonse congédie les envoyés musulmans et continue sa marche. Les deux armées se ren-

contrent le 23 octobre 1086 à Zellaka, sur les bords de la Guadiana. Les chrétiens ont d'abord l'avantage ; mais Youssof-ben-Tachefine se jetant sur leur camp, y porte l'incendie, le désordre se met dans leurs rangs ; et Alphonse VI blessé, peut à grand peine regagner Tolède, laissant sur le terrain vingt mille de ses soldats.

Youssof-ben-Tachefine, salué du titre d'émir des émirs d'Espagne, laissant dans la Péninsule une partie de ses troupes, s'en retourne à Maroc.

Résistance des chrétiens. — Les chrétiens profitent du départ de l'almoravide, pour reprendre les hostilités. Le Cid, auquel Alphonse VI avait fini par accorder tout le pays qu'il pourrait conquérir sur les Maures, établi sur les confins d'Aragon et d'Albaracin, y avait construit le château de Peña del Cid « la roche du Cid », d'où il s'élançait sur les territoires musulmans. A la tête de sa petite armée, il bat près de Murcie les troupes de Ben-Abbad, et soumet au tribut les émirs de Saragosse, d'Albaracin et de Valence.

Youssof-ben-Tachefine appelé de nouveau par les princes musulmans partout mis en échec par le Cid, repasse en Espagne en 1089 et pousse jusqu'à Grenade. Ne pouvant emporter la place de Lébit défendue par le Cid, abandonné par les émirs andalous qui rentrent dans leurs Etats menacés par Alphonse, l'almoravide retourne en Afrique, laissant en Espagne la plus grande partie de ses troupes, sous le commandement de son général Sir, qu'il charge de châtier les princes musulmans qui ont fait défection. Ces derniers, en effet, jaloux de la puissance almoravide, redoutant de se voir déposséder par les nouveaux venus, inquiétaient leurs mouvements.

Youssof-ben-Tachefine ayant rassemblé une nouvelle armée en Afrique, débarque en Espagne en 1090 et invite tous les émirs à joindre leurs forces aux siennes. Aucun chef musulman ne se rend à sa convocation. Entré à Grenade, il fait arrêter l'émir Abd'Allah-ben-Badis, et le déporte en Afrique. Il envahit ensuite le royaume de Séville. Motamed-ben-Abbad appelle les chrétiens, qui viennent à son secours. Ces renforts, commandés par le Cid, ayant été repoussés par les troupes almoravides, Ben-Abbad capitule en septembre 1091, et est envoyé en Afrique, où n'ayant pour subsister que le travail de ses filles qui filaient de la laine, il meurt bientôt dans le plus profond dénûment.

Avant de retourner en Afrique, l'almoravide soumet la même année Jaen, Murcie et Valence.

Alphonse VI avait marié sa fille Thérèse à Henri, quatrième fils de Henri de Bourgogne, arrière petit-fils du roi de France Robert l'Excommunié ; et son autre fille, Urraca, à Raymond, autre comte bourguignon. Avec l'aide de ses gendres qui lui avaient amené des renforts français, il était entré en campagne contre l'émir de l'Algarve et lui avait enlevé Santarem le 30 avril 1093, Lisbonne le 4 mai, et Cintra le 8 mai. L'émir de Badajoz vaincu et tué par les Almoravides, l'émir d'Albaracin s'était déclaré leur vassal. Il ne restait plus en Espagne, en fait de royaume musulman inpendant des Almoravides, que celui de Saragosse.

Le Cid ayant enlevé Valence aux Almoravides le 17 juin 1094, Alphonse lui en donne la souveraineté. La même année, Sanche-Ramire, roi d'Aragon, prend aux musulmans Barbastro, Montaragon, et vient mettre le siège devant Huesca. Tué le 4 juin sous les murs de cette ville, son fils Pierre, qui hérite de ses Etats, continue le siège, repousse le 18 novembre 1096 au devant d'Huesca l'émir de Saragosse, auquel il tue quarante mille hommes dans la plaine d'Alcaraz, et la ville assiégée capitule le 25 novembre. Huesca devient pendant quelques années la résidence des rois d'Aragon.

L'empire almoravide. — Youssof-ben-Tachefine revenu dans la Péninsule en 1097, se fait proclamer à Séville sultan de l'Espagne musulmane, et prend le titre d'Emir-el-Moumen ine, « prince des croyants », reconnu en qualité de souverain de l'Espagne et du Mag'reb, par El-Mosthader, khalife abbasside de Bagdad.

Le Cid étant mort à Valence en 1099, Abou-Beker-El-Messoufi, commandant des forces almoravides, vient assiéger la ville, défendue par sa veuve Ximena. Alphonse VI envoie une armée de secours, qui bat les troupes d'Abou-Beker et fait lever le siège. L'armée castillane est à peine repartie, que les Almoravides reviennent devant la ville. Les musulmans occupant toutes les places voisines de Valence bloquée d'autre part par mer. Alphonse VI ordonne son évacuation. En 1102, les chrétiens abandonnent la cité, emportant avec eux le corps du Cid-Campéador, qui fut déposé dans l'église de Saint-Pierre de Cardena, avec sa bannière et ses deux épées : Tisona et Colada. Ximena

ayant fini de vivre en 1104, fut ensevelie auprès de son époux ; et, pendant longtemps, quand les rois de Castille entreprenaient une guerre importante, ils faisaient porter devant eux la croix du Cid, c'est-à-dire, une de ses épées.

Après la prise de Valence qui soumettait aux Almoravides toute l'Espagne demeurée musulmane, Youssof-ben-Tachefine retournait en Afrique, et mourait à Maroc en septembre 1106, laissant à son fils Ali-ben-Youssof un empire comprenant, avec les possessions d'Espagne, tout le Mag'reb extrême, jusqu'au Soudan. Youssof-ben-Tachefine est le khalife Haroun-er-Rachid d'Espagne, des légendes.

Bataille d'Uclès. — Pierre I, roi d'Aragon, en guerre perpétuelle avec les Maures de Saragosse, était mort le 28 septembre 1104, laissant la couronne à son frère Alphonse, dit le Batailleur.

Les chrétiens ayant fait essuyer des échecs aux généraux almoravides, Ali-ben-Youssof passe en Espagne au commencement de l'année 1109 et prend la direction de la guerre sainte. Voulant reprendre à la Castille la ville d'Uclès qu'Alphonse VI avait reçue en dot de Motamed-ben-Abbad quand il avait épousé sa fille Zaïda, le roi de Castille trop âgé pour tenir la campagne, remet le commandement de ses troupes à Garcia, comte de Cabra, auquel il confie son unique fils, l'infant don Sanche, âgé de onze ans, qu'il avait eu de Zaïda. Les chrétiens, attaqués près d'Uclès, sont mis en déroute,Garcia et l'infant restent sur le champ de bataille, et Alphonse VI meurt de chagrin le 1er juillet 1109. Après la victoire d'Uclès, les Almoravides vont reprendre aux chrétiens les villes de Santarem, de Badajoz, de Porto, de Lisbonne, les régions occidentales de la Péninsule, et entrent à Saragosse (1110).

Le comté de Portugal. — Alphonse VI avait donné à son gendre Henri de Bourgogne le gouvernement du pays situé entre le Duero et le Minho, appelé comté de Portugal, de Porto, sa ville principale, ancien Portus cale des Romains ; et à son autre gendre Raymond de Bourgogne, celui de la Galice. Raymond étant venu à mourir, le roi de Castille avait marié sa veuve Urraca à Alphonse I, roi d'Aragon. Les nobles castillans refusant d'obéir à un prince aragonais, Urraca prend la couronne, à l'exclusion de son époux, qui lui déclare la guerre et prend le titre d'Alphonse VII, pen-

dant que les Almoravides envahissent la Castille. La situation était des plus critiques. Le pape Pascal II touché des maux de l'Espagne, décide en 1114 de rompre le mariage d'Alphonse et d'Urraca, pour cause de parenté : ils étaient cousins-germains, et le roi d'Aragon doit abandonner ses prétentions aux Etats de sa femme.

Les Galiciens avaient, en 1112, proclamé roi Alphonse, fils de Raymond de Bourgogne et d'Urraca. Les villes de Léon, de l'Estramadure, de la Castille ; Tolède même, reconnaissaient le jeune roi de Galice, qui force sa mère à se réfugier dans la citadelle de Léon, où il l'assiège. Urraca obligée à capituler, Alphonse prend la couronne de Castille et enferme sa mère au couvent de Saldana (1115).

Henri de Bourgogne, comte de Portugal, relevant de la couronne de Castille, après avoir conquis sur les Maures une partie de ses Etats, était mort en 1112 à Astorga, où il avait été au secours de la reine Urraca. Son fils, Alphonse, gouverne sous la tutelle de sa mère Thérèse, qui profite de la guerre entre Alphonse VIII et Urraca pour déclarer le comté de Portugal Etat indépendant de la couronne de Castille. Thérèse repousse les troupes castillanes et bat en plusieurs rencontres les forces almoravides.

Les Pisans alliés au comte de Barcelone, au comte de Montpellier et aux autres princes chrétiens, s'étant à cette époque emparés des îles Baléares, refuge des corsaires musulmans, Ali-ben-Youssof leur reprend leur conquête, d'où il envoie ses flottes inquiéter les Normands de Sicile (1115).

Affaiblissement des Almoravides. — Alphonse I le Batailleur, roi d'Aragon, qui avait renoncé à ses prétentions en Castille, mais avait conservé un certain nombre de places apportées en dot par sa femme, avait tourné ses armes contre les émirs de Tudela et de Saragosse. Après s'être emparé de Tudela (1116 il va assiéger Saragosse. Repoussé par une armée almoravide accourue au secours de la ville assiégée, il ne peut enlever la place qu'après une brillante victoire remportée le 18 décembre 1118 sur les Maures, auxquels il prend en 1120 la ville de Calatayud. Puis, son armée renforcée d'une foule de chrétiens échappés aux Maures, il pénètre sur les terres de Valence, parcourt les provinces musulmanes de Denia, de Murcie, et se présente devant Grenade avec cinquante mille hommes. Ne pouvant

emporter la ville, il marche vers le Sud, disperse une armée commandée par Temim, frère de Ali-ben-Youssof, et revient en Aragon chargé de butin, ramenant avec lui les familles chrétiennes déportées en Andalousie par les Almoravides (1125).

Trop absorbé par les affaires d'Espagne et par ses expéditions contre les Normands de Sicile, Ali-ben-Youssof néglige un soulèvement, tout d'abord contenu en 1128, provoqué au Maroc par le chiïte berbère Ibn-Toumart, prise d'armes qui devait amener la ruine de sa dynastie.

En 1131, Ali-ben-Youssof partageant l'Espagne musulmane en trois commandements, confie à son fils Tachefine-ben-Ali l'Espagne occidentale, avec Séville et Cordoue ; à son général Abou-Beker-el-Messoufi, la partie orientale de la Péninsule, avec Valence comme chef-lieu ; à son parent Mohammed-ben-R'anïa ou Ibn-R'ania, fils d'une princesse almoravide nommée R'ania, les îles Baléares et la ville de Denia sur le continent, se réservant le Mag'reb, où il a su contenir la puissance naissante des Almohades, qui le contraignent bientôt à la défensive.

Comme toutes les divisions, cette séparation du pouvoir supprimant l'unité du commandement, devait être fatale à l'empire almoravide.

La mésintelligence entre les officiers nommés par Ali-ben-Youssof, l'oblige bientôt à revenir diriger en personne la guerre sainte en Espagne, où il est battu près de Séville par Alphonse VIII de Castille, qui lui enlève la ville de Xérès (1133). Alphonse I d'Aragon assiégeait la ville de Fraga, Mohamed-ben-R'ania va l'attaquer pendant qu'il résistait à une sortie des assiégés. Alphonse, à la tête des cavaliers de sa garde, fond sur la cavalerie almoravide, mais il est repoussé et tué en combattant (17 juillet 1134).

Alphonse d'Aragon ne laissait pas d'enfants. Les trônes d'Aragon et de Navarre étant alors vacants, les Cortès des deux pays réunies à Borja, ne pouvant s'entendre sur le choix d'un roi, les Navarrais élisent à Pampelune don Garcia, petit-fils de Sanche Garcia, et les Aragonais choisissent à Jaca, don Ramire, troisième fils de Sanche Ramire, tué en 1094 sous les murs de Huesca, alors moine au couvent de Saint-Pons-de-Tomiers, lequel relevé de ses vœux par l'antipape Anaclet, épouse Agnès, sœur de Guillaume comte d'Aquitaine.

Alphonse VIII de Castille réclamait les trônes d'Aragon et de Navarre, comme étant le plus proche parent du dernier souverain. Entré en campagne et s'étant rendu maître d'un grand nombre de places parmi lesquelles celle de Saragosse, il est arrêté par les deux nouveaux rois, lesquels faisant leur soumission, se déclarent ses vassaux. Il leur laisse leurs Etats. Ayant des rois sous sa domination, il prend le titre d'empereur des Espagnes. Tolède, sa capitale, devient ville impériale. Ramire souverain d'Aragon, donnant en mariage sa fille Pétronille au comte Raymond Berenguer IV de Barcelone, remet à son gendre l'administration du royaume et se retire dans un couvent (1137).

Fondation du royaume de Portugal. — Ali-ben-Youssof revenu en Afrique, où son règne est troublé par le soulèvement almohade, doit rappeler d'Espagne son fils Tachefine, lequel débarqué en 1138, voit ses troupes taillées en pièces dans les Masmouda par les révoltés, ce qui oblige les Almoravides à se tenir sur la défensive en Afrique, pendant que le roi de Castille ravage l'Andalousie, et qu'Alphonse I de Portugal consolide sa couronne à la brillante victoire d'Ourique, remportée sur les Maures le 25 juin 1139. Jusqu'alors, le fils de Henri de Bourgogne gouvernait le comté sous le titre d'infant. Les soldats portugais le proclamèrent roi le matin de la bataille d'Ourique, et cette dignité lui fut confirmée aux Cortès portugaises réunies à Lamego en 1143, qui affirmaient l'indépendance du nouveau royaume de Portugal.

Prise de Maroc par les Almohades. — Ali-ben-Youssof étant mort à Maroc en 1142, son fils Tachefine-ben-Ali qui lui succède, se voit disputer son empire par les Almohades, devant lesquels il se retire et va régner à Oran en 1144, laissant le pouvoir à son fils Ibrahim. Assiégé dans Oran l'année suivante, son camp enlevé par les troupes almohades, Tachefine, qui veut regagner l'Espagne, poursuivi dans sa fuite nocturne sur la route de Mers-el-Kébir, roule avec son cheval jusqu'au fond d'un ravin, où il trouve la mort, et Oran capitule (mars 1145). Ibrahim déposé à Maroc en 1146, Ishac-ben-Ali, fils d'Ali-ben-Youssof, proclamé à sa place, est assiégé dans sa capitale par les troupes almohades. Le siège se prolongeant, les défenseurs de Maroc tentent une sortie, se jettent sur le camp des ennemis, lesquels d'abord

surpris commencent à plier ; ralliés par leurs chefs Abd-el-Moumène et Abou-Hafs, les Almohades finissent par repousser les Almoravides jusque sous les remparts de Maroc.

Plus de cent mille personnes avaient déjà péri par le fer ou la faim dans la ville assiégée. Un corps de cavaliers chrétiens servant dans l'armée almoravide, désireux de mettre fin à ces horreurs, ouvre au mois d'août 1147 aux assiégeants, une porte de la ville, par laquelle les Almohades pénétrant dans Maroc, passent au fil de l'épée tout ce qui leur résiste. La cité fut livrée au pillage des soldats victorieux pendant sept jours, après lesquels Abd-el-Moumène proclame l'amnistie. Mais Ishac-ben-Ali avait été décapité. Avec lui s'éteignait en Afrique l'empire almoravide, dont les derniers partisans, tenant encore en Espagne et dans les îles Baléares, devaient troubler pendant deux tiers de siècle, la conquête almohade.

Le commandement passait en Berbérie, des Berbères sanhadja pratiquant la sunna, aux Berbères masmouda, inféodés au chiïtisme.

Chronologie des rois des Asturies et de Léon, de la descendance de Pélage

Pélage	721	Garcia	910
Favila	737	Ordoño II	913
Alphonse I, le Catholique	739	Froïla III	923
Froïla	757	Alphonse IV	924
Aurélio	770	Ramire II	927
Silo	774	Ordoño III	950
Maurégato	783	Sanche, le Gros	955
Bermude I	789	Ordoño IV, le Mauvais	956
Alphonse II, le Chaste	791	Sanche, le Gros	958
Ramire I	843	Ramire III	967
Ordoño I	850	Bermude II	978
Alphonse III, le Grand	862	Alphonse V	999
Froïla II	862	Bermude III	1027
Alphonse III, le Grand	866	Sa mort	1037

Chronologie des souverains almoravides

Abou-Beker-ben-Omar	1055
Youssof-ben-Tachefine	1062
Ali-ben-Youssof	1106
Tachefine-ben-Ali	1142
Ibrahim-ben-Tachefine	1146
Ishac-ben-Ali	1147

CHAPITRE IV

LES ALMOHADES

Splendeur des souverains musulmans. — Révolte d'Ibn-Toumart. — Les Almohades. — Evénements d'Espagne. — L'empire almohade. — Bataille de Santarem. — Révolte d'Ibn-R'anïa. — Bataille d'Alarcos. — Averrhoes. — Campagne contre Ibn-R'anïa. — Bataille de las Navas de Tolosa. — Affaiblissement de l'empire almohade. — Fondation du royaume musulman de Grenade. — Les derniers Almohades. — Chronologie des souverains almohades.

Splendeur des souverains musulmans. — La civilisation des musulmans avait alors atteint son apogée. Les Grecs d'Alexandrie leur avaient appris l'astronomie, la géométrie, la mécanique, la physique, la philosophie, la médecine. Les Hindous leur avaient apporté l'arithmétique et l'algèbre ; et ils tenaient des Chinois le papier, la boussole et la poudre à canon. Perfectionnant ces connaissances, ils avaient fait faire des progrès à la géographie, et trouvé la numération, employant pour leurs calculs les chiffres dits « arabes », dont on se sert encore.

A l'exemple des khalifes d'Asie, qui vivaient à Bagdad entourés des raffinements d'un luxe merveilleux, les émirs espagnols, de même que les souverains almoravides, embellissaient leurs capitales des plus somptueux palais, dont ils confiaient la splendide ornementation aux habiles architectes et sculpteurs de Byzance, attirés à grands frais. Ces souverains encourageant la culture des arts et l'étude des lettres, ainsi que celle des sciences et de la médecine, les écoles de Cordoue, de Fez, de Maroc, de Tlemcen et de Kaïrouan rivalisaient entre elles. Ces villes, où la jeunesse musulmane venait puiser les connaissances les plus variées, étaient devenues de véritables foyers de lumière et d'érudition ; et une civilisation raffinée régnait dans tout le dar-el-islam.

Révolte d'Ibn-Toumart. — Les Almohades. — Un adhérent de la doctrine des chiïtes, Abou-Abd'Allah-Mohammed dit Ibn-Toumart, forme berbère du nom d'Omar, originaire de la tribu de Herga, fraction des Masmouda du Grand-Atlas marocain, où il naquit le 11 février 1092, après avoir étudié à Cordoue et accompli dans sa jeunesse le pèlerinage de la Mekke, suivit pendant quelques années les cours de l'université de la Nizhâmiyya de Bagdad. Revenant en 1111 en Berbérie par la Tripolitaine, il entreprend, au commencement du siècle de l'hégire, de réformer les mœurs, trop raffinées, d'après lui, des princes musulmans, en contradiction, disait-il, avec le dogme chiïte, qu'il professait. Accusant ces princes d'hérésie, il prêche d'abord à El-Mehdia, d'où il est expulsé par le ziride Ali-ben-Yayïa (1117). De l'Ifrikiya, il se transporte à Bougie, où le hammadite El-Aziz ordonne son arrestation. Ses disciples « tolbas » favorisant sa fuite, il se réfugie à Mellâla, dans les montagnes de la grande Kabylie, où il reçoit une délégation des étudiants de Tlemcen qui l'appellent parmi eux.

Ayant réuni dans cette ville un grand nombre d'adeptes, Ibn-Toumart soutenant l'impeccabilité de l'imâm issu de la famille d'Ali, dont il disait être le douzième descendant, parcourt le Mag'reb, prêche à Fez, à Meknès, à Maroc, et bâtit un couvent dans le Djebel-Deren, chez les Hentata, où il se lie étroitement avec Abou-Hafs-Omar, grand cheikh des tribus masmouda (1121). Sa doctrine répandue dans les tribus du grand Atlas, Ibn-Toumart désigne ses adhérents sous le nom de El-Mouahedoun (Almohades), disciples de l' « unité de Dieu ». Il prend d'abord le titre d'imâm ou chef de la religion, et bientôt après celui de « mehdi » (messie). Quarante mille partisans s'étant groupés autour de lui, le mehdi se sentant assez fort, entreprend une marche sur Maroc : ses troupes dispersées près d'Aghmat par une armée almoravide, blessé dans la retraite, il regagne ses montagnes, où il meurt en 1128, quatre mois après son insuccès, laissant le commandement de ses adhérents à son disciple Abd-el-Moumène-ben-Ali, fils d'un potier de Nédroma, de la tribu des Koûmia, qui tient sa mort cachée pendant deux ans.

Abd-el-Moumène, proclamé émir el-Mouhaeddine « prince des adorateurs de l'Unité », ralliant les débris de l'armée almohade, puissamment secondé par son beau-père le cheikh Abou-Hafs-Omar, conquiert l'Atlas marocain, et repousse,

de 1130 à 1138, les troupes almoravides envoyées contre lui. En 1147, tout le Mag'reb extrême lui obéit.

Evénements d'Espagne. — L'Espagne musulmane pendant ce temps, livrée à elle-même, était désolée par les guerres civiles et les invasions des princes chrétiens : Cordoue, Valence, Murcie, Alméria, Malaga, avaient répudié l'autorité almoravide, que soutenait encore Yahïa, fils de Mohammed-ben-R'ania, laissé en 1131 à Denia par son parent Ali ben-Youssof. Réduit à quelques places dans le midi de la Péninsule, Ibn-R'ania implore l'assistance du roi de Castille Alphonse VIII, qui lui envoie des troupes avec lesquelles il va assiéger dans Cordoue un officier berbère du nom de Hamdan, qui s'est proclamé émir indépendant (1146).

Abd-el-Moumène reconnu en Espagne par l'amiral almoravide Ibn-Meïmoun, lui envoie une armée de trente mille hommes, commandée par son lieutenant Abou-Amran-Moussa-ben-Saïd, lequel débarqué près d'Algésiras au mois de juin 1146, reçoit la soumission des places de Xérès, de Tarifa, d'Algésiras et de Séville (janvier 1147).

Ibn-R'ania, aidé des troupes chrétiennes d'Alphonse VIII, pend Cordoue à Hamdan (janvier 1147). Les rabits occupaient Calatrava (Kalâa rabit) « le château des ermites », d'où ils inquiétaient le territoire de Tolède. Alphonse VIII les chasse de leur forteresse et va entreprendre le siège d'Alméria, d'où partaient les corsaires qui ravageaient le littoral de la Catalogne, de la France et de l'Italie. Les troupes de Navarre et d'Aragon renforçaient l'armée de l'empereur, auquel les comtes de Barcelone et de Montpellier, les républiques de Pise et de Gênes, avaient fourni les vaisseaux qui bloquaient Alméria. La ville serrée par terre et par mer, capitule le 17 octobre 1147, et les chefs chrétiens la donnent à garder aux Génois. Le 31 décembre 1148, Raymond Bérenguer, comte de Barcelone, enlève Tortose aux musulmans, et leur prend Lérida en 1149.

Ibn-R'ania se trouvant alors à Grenade, les Almohades s'emparent de Cordoue, de Carmona, entrent dans le royaume de Jaën, et menacent Grenade. L'Almoravide qui a reçu un corps de cavaliers chrétiens commandés par le comte Manrique, présente la bataille aux Almohades dans la plaine de Grenade, où il est vaincu et reste parmi les morts (11 janvier 1149). Les membres de sa famille se réfugient aux îles Baléares, et ses partisans se donnent au roi de Castille.

Les musulmans espagnols si policés, si avancés dans les arts et la civilisation, brutalisés par les rudes Almohades d'Abou-Amran, avec lesquels ils ne peuvent s'entendre, se soulèvent en masse contre les Africains. Alphonse VIII se déclarant le protecteur des Almoravides, entre en Andalousie et s'empare de Jaën, qu'il livre au pillage de ses troupes (1150).

L'empire almohade. — Abd-el-Moumène demeuré à Maroc, dirige sur l'Espagne en 1152 une armée commandée par son fils Abou-Saïd et par le cheikh Abou-Hafs-Omar, des Masmouda, qui mettent en échec, en Andalousie, les forces almoravides secondées des chrétiens, et vont mettre le siège devant Alméria, où tiennent les Génois ; puis, il entreprend la conquête de la Berbérie. Pénétrant d'abord dans les provinces hammadites, il prend Alger en passant, et paraît devant Bougie, qui lui ouvre ses portes au moment où le dernier prince hammadite, Yahïa, s'enfuit sur un vaisseau. De Bougie, l'émir almohade va s'emparer de la Kalâa des Beni-Hammad, et défait dans la plaine de Sétif les Arabes du Zab et du Hodna, qu'il poursuit jusqu'à Tébessa, les contraignant à lui payer tribut.

En Espagne, Mohammed-ben-Merdenich souverain musulman de Valence et de Murcie, vassal d'Alphonse VIII, s'étant emparé de Grenade, Abou-Saïd enlève cette place et massacre ses défenseurs, composés en grande partie de chrétiens soldés par Merdenich.

Alphonse VIII entré en Andalousie, défait les Almohades à la bataille de Jaën (1157). Bientôt atteint de maladie, il laisse ses troupes à son fils Sanche, et meurt en revenant en Castille, le 21 août 1157, sous le chêne de Fresnada, regretté de ses sujets, dont il s'était toujours efforcé d'améliorer le sort. De son vivant, il avait partagé ses Etats entre ses deux fils : à Sanche, l'aîné, il laissait les royaumes de Tolède, de Castille, de Biscaye et de la Rioja ; à Ferdinand, les royaumes de Léon, de Galice et des Asturies.

Les Almohades débarrassés d'Alphonse VIII reprenant les hostilités, recouvrent les villes d'Andujar et de Baëza, et font capituler les Génois d'Alméria, place qu'ils assiégeaient depuis six ans (1158).

Après sa campagne dans l'est du Mag'reb, Abd-el-Moumène revenu a Maroc, décidé à conquérir l'Ifrikiya occupée par

les Normands de Sicile, se livre à d'immenses préparatifs. Au commencement de l'année 1159, il se met en campagne à la tête d'une armée dépassant cent mille hommes, convoyée par la flotte de soixante-dix navires d'Ibn-Meimoun, lesquels suivant sa marche du large, la ravitaillaient sur les plages et dans les ports. Les populations arabes et berbères traversées faisaient leur soumission à l'émir almohade, duquel elles recevaient des chefs.

La flotte et l'armée almohades arrivant ensemble à Tunis, qui obéissait à l'autorité du roi Guillaume Ier de Sicile, la ville se rend le 14 juillet, et Abd-el-Moumène va investir El-Mehdia, place occupée par les troupes siciliennes. La flotte chrétienne venant secourir la ville assiégée, dispersée par les navires almohades, les Siciliens d'El-Mehdia réduits à la dernière extrémité, se rendent après six mois de siège, obtenant du vainqueur les honneurs de la guerre et leur rapatriement sur les vaisseaux d'Ibn-Meïmoun (janvier 1160). Gabès, Tripoli, Gafsa, se rendent aux Almohades et les Normands disparaissent de l'Afrique.

Abou-Yakoub-Youssof, fils d'Abd-el-Moumène, envoyé en Espagne, se faisant battre en 1160 devant Séville par l'armée de Sanche III, renforcée des contingents de Mohammed-ben-Merdenich et de Ali-ben-R'ania, fils de Yahïa, qui a reconstitué en Andalousie le parti almoravide, Jaën et Carmona tombent au pouvoir des chrétiens, qui vont mettre le siège devant Cordoue.

Désireux de réparer les défaites de son fils, Abd-el-Moumène fait édifier une forteresse sur le rocher de Gibraltar ; puis, passant en Espagne où il reste deux mois, il confie à Abou-Mohammed-ben-Abou-Hafs, fils du cheikh des Masmouda, une puissante armée à la tête de laquelle le hafside peut arrêter les conquêtes des chrétiens, prendre Badajoz et tenir en échec le souverain de Murcie. Ali-ben-R'ania mourant à ce moment à Almunecar, les débris des Almoravides se retirent aux îles Baléares, où la prévoyance de Yahïa-ben-R'ania leur avait ménagé une retraite (1161).

Abd-el-Moumène ayant étendu ses conquêtes jusqu'à Barka, toute la Berbérie obéit à l'émir almohade, qui prend alors le titre de Prince des Croyants. Désireux de se défaire des hilaliens gênants, il fait passer en Espagne en 1163 un fort détachement, formé en grande partie d'Arabes des Riah et des Zor'ba, qu'il confie à ses fils Abou-Saïd et Abou-Ya-

koub-Youssof. Se sentant à Salé sur le point de mourir, il mande auprès de lui son fils Abou-Yakoub-Youssof qu'il désigne pour son successeur, lui laissant pour volonté testamentaire, la tâche de débarrasser l'Ifrikiya des Arabes : « Eloignez de l'Ifrikiya les Arabes, lui dit-il ; transportez-les « au Mag'reb et en Espagne, et employez les comme corps « de réserve dans toutes vos guerres sans les laisser jamais « prendre la suprématie sur les Berbères. » Il meurt au mois de juin 1163, laissant à ses héritiers un empire s'étendant de l'Océan Atlantique à l'Egypte, et du désert d'Afrique à la frontière de Castille.

Abd-el-Moumène qui avait donné la tranquillité à la Berbérie, administrait son vaste empire avec justice. Assisté dans son gouvernement par un conseil de dix-huit membres déléguant ses pouvoirs à un deuxième conseil formé des soixante-dix principaux cheikhs berbères, il fit procéder à l'arpentage de toutes les terres du Mag'reb, pour répartir l'impôt d'une façon équitable. Il prit des mesures pour que les denrées nécessaires à l'alimentation des populations de ses Etats, fussent constamment tarifées à bas prix ; précaution à laquelle demeurèrent fidèles les divers souverains qui gouvernèrent depuis les pays musulmans dans le nord de l'Afrique. Il protégea les écoles et encouragea les lettrés, en fondant des universités sur lesquelles l'Europe prenait modèle. On pouvait, sous son règne, traverser ses Etats en toute sécurité. Un soldat de son armée n'aurait pas osé arracher sur sa route un épi de blé. Il mourut au moment où il préparait une formidable expédition destinée à l'Espagne. Il a laissé le souvenir du meilleur de tous les chefs berbères ayant commandé en Afrique.

Sanche-Garcia V, roi de Navarre, qui élevait des prétentions à la possession de la Rioja échue à Sanche III, entre en Biscaye, mais il est repoussé par le comte de la Minerva. Les Almohades ayant profité de cette prise d'armes pour envahir les Etats du roi de Castille, Sanche III s'apprêtait à leur résister, quand il meurt le 31 août 1158. Son fils Alphonse étant alors en bas-âge, les grands du royaume se disputent le pouvoir, sous le commandement des familles rivales de Lara et de Castro, prétendant à la tutelle du jeune prince. Ferdinand II, roi de Léon, entre en Castille, se rend maître de la plus grande partie du royaume ; et, de Tolède sa capitale, il administre pour le compte de son neveu. En

Aragon, la reine Pétronille avait abdiqué en 1163 en faveur de son fils Alphonse II.

Ibn-Merdenich soutenu par les rois de Castille, de Léon et d'Aragon, était toujours maître de Valence et de Murcie, d'où il inquiétait les possesions des Almohades. Abou-Yakoub-Youssof se souvenant des recommandations de son père au sujet des Arabes, fait passer en Espagne une armée composée des Riah, Athbedj et Zor'ba, sous les ordres de ses frères Abou-Hafs et Abou-Saïd, qui mettent en déroute les troupes de Merdenich, lui reprennent Murcie et le contraignent à s'enfermer dans Valence (1164).

Abou-Yakoub-Youssof prend en 1167 le titre de « Prince des Croyants ». Ferdinand II de Léon, ayant enlevé aux musulmans la ville de Badajoz, le sultan confie en 1170 au cheikh Abou-Hafs-Omar une armée de vingt mille cavaliers, en grande partie composée d'Arabes, avec lesquels ce chef va reprendre Badajoz. L'année suivante, le sultan rejoint ses armées en Espagne, dirige de Séville la guerre sainte, s'empare de Valence sur Merdenich, qui va mourir aux Baléares, et chasse les chrétiens d'Alcantara (1172).

Après cinq ans passés dans la Péninsule, l'Almohade laissant le commandement de l'Espagne à ses deux frères, rentre à Maroc, accompagné du cheikh Abou-Hafs-Omar, qui va mourir à Salé (1176).

Alphonse IX avait revendiqué ses Etats et s'était fait couronner à Tolède le 26 août 1166. En 1170, il réunit les Cortès à Burgos, se fait proclamer souverain des Castilles, et épouse au mois de septembre de la même année, Eléonore, fille de Henri II d'Angleterre et d'Eléonore d'Aquitaine.

Bataille de Santarem. — Le roi de Castille menaçant Séville et le roi de Portugal envoyant ses vaisseaux inquiéter les côtes de l'empire almohade, Abou-Yakoub-Youssof repasse dans la Péninsule en 1184, concentre ses forces à Séville et va assiéger Santarem, pendant que ses navires bloquent l'embouchure du Tage et celle du Duero. Le siège de Santarem traînant en longueur, il détache de son armée un corps de troupes qu'il envoie sur Lisbonne, sous le commandement de son fils Abou-Ishac. Les soldats se trouvant au siège de Santarem, énervés de leur inaction, vont rejoindre sans ordres le corps d'armée d'Abou-Ishac, et le sultan se trouve presque seul avec sa garde noire. Les assiégés voyant le petit nombre de troupes qui l'entourent, l'attaquent

dans son camp. La garde noire presque entièrement détruite, le sultan couvert de blessures allait être fait prisonnier, quand ses soldats, en route sur Lisbonne, revenus sur leurs pas à l'annonce de l'attaque, peuvent le dégager et repousser les chrétiens dans la ville. Abou-Yakoub-Youssof mortellement blessé dans cette affaire, cherchant à regagner Maroc, succombe le 13 juillet 1184 sur la route d'Algésiras.

L'armée almohade qui a abandonné le siège de Santarem, ralliée sous les murs de Séville, proclame Abou-Youssof-Yakoub, fils du sultan défunt. Le nouveau souverain aidé de Abou-Mohammed-Abd-el-Ouahad, petit-fils du cheikh Abou-Hafs-Omar, remporte sur les chrétiens des succès qui font vite oublier l'échec de Santarem.

Révolte d'Ibn-R'ania. — Les membres de la famille de l'almoravide Mohammed-Ibn-R'ania réfugiés aux îles Baléares depuis 1149, se mettent en révolte en 1185, et leur chef Ali entreprend la restauration de l'empire almoravide. Ayant équipé une flotte de trente-deux navires, Ali-Ibn-R'ania prend Bougie par surprise en mai 1185, disperse les troupes des chefs almohades envoyés contre lui, et fait appel aux Arabes hilaliens, dont les tribus des Riah, des Djochem, des Acem, des Mokaddem, des Latif, des Kholt et des Sofian, lui apportent leur concours. Le partisan almoravide laissant le commandement de Bougie à son frère Yahïa prend Alger, enlève Mouzaïa et Miliana ; et revenant sur ses pas, fait capituler la Kalâa des anciens Hammadites, d'où, rejoint sur sa route par des nuées d'hilaliens, il va investir Constantine. Abou-Zeïd, lieutenant du sultan, envoyé contre le majorquin, lui reprend Miliana, Mouzaïa, Alger, pendant qu'une flotte almohade paraît devant Bougie, qui chasse la garnison almoravide et se rend aux Almohades. Abou-Zeïd marchant sur Constantine, Ali-Ibn-R'ania lève le siège, passe en Tunisie, et se rend maître de Gafsa. Rejoint par les Arabes soleïmides, il saccage le Djerid et fait alliance avec le kurde Karakoch, qui occupe la Tripolitaine pour le compte de Salah-ed-Dine (Saladin) qui commande en Egypte. Ibn-R'ania rentre ensuite à Tripoli, proclame la restauration de l'empire almoravide, et envoie son fils en ambassade au khalife abbasside, qui le reconnaît en qualité de souverain.

Guillaume II roi de Sicile encourageant l'entreprise d'Ibn-R'ania, prête ses vaisseaux à Ali, qui fait partir de Tripoli

une expédition avec laquelle son frère Abd'Allah va soumettre aux Almoravides les îles Baléares (1186).

Abou-Youssof-Yakoub, en présence de l'importance de ce mouvement, se décidant à intervenir en personne, arrive à Tunis, son armée renforcée des contingents des Arabes Zor'ba et Athbedj, qui l'ont rejoint en route ; mais la première colonne envoyée contre l'almoravide est défaite à R'omert. Le sultan sortant de Tunis avec toutes ses forces, atteint Ibn-R'ania à El-Hamma, dans le Djerid où, après une bataille acharnée, la victoire se prononce pour les Almohades qui rentrent en vainqueurs à Gabès et font capituler Touzer, Gafsa et Tripoli (1187).

Abou-Youssof-Yakoub ayant châtié les tribus arabes qui ont pris part à cette prise d'armes, dans le but de les noyer dans la masse berbère, transporte les plus remuantes d'entre elles au Mag'reb : Les Djochem et les Acem, avec leur fraction des Mokkadem, les Latif, les Kholt et les Sofian, furent cantonnés dans le Tamesna, plaine située entre Salé et Maroc ; et les Riah, moins leur fraction des Daouaouida, restée en Tunisie, furent envoyés dans le Hébet, au sud de Tétouan (1188).

Ali-Ibn-R'ania ayant reparu l'année suivante dans le Djerid, tué dans un engagement avec les berbères Nefzaoua, son frère Yahïa prend la direction du mouvement almoravide.

Profitant des embarras du sultan almohade en Afrique, les chrétiens reprenaient l'offensive dans la Péninsule ibérique, où des croisés anglais et danois, partis pour prendre part à la troisième croisade, se trouvant de passage, retenus par le roi de Portugal, avaient aidé ce dernier à reprendre sur les musulmans les places de Silves, de Béja et d'Ivora.

Abou-Youssof-Yakoub envoie des renforts au gouverneur de Cordoue, et fait partir d'autre part pour l'Egypte une flotte de cent quatre-vingts navires, armés dans les ports de l'Espagne et de la Berbérie, pour aider Salah-Ed-Dine, qui a repris la Palestine et la Syrie aux chrétiens, à résister à la troisième croisade. En retour de ce service, Karakoch reçoit du soudan d'Egypte l'ordre de s'opposer aux entreprises des Almoravides.

Yahïa-Ibn-R'ania, pendant ce temps, n'était pas demeuré inactif. Ayant fait alliance avec les tribus arabes de Soleïm, il parcourt les régions méridionales de la Tunisie, de la Tri-

politaine, livre bataille à Karakoch et le tue dans le combat. Ayant reçu un secours de Majorque, il reprend Tripoli et enlève Gabès (1195).

Bataille d'Alarcos. — Le roi Ferdinand II de Léon étant mort en 1187, son fils Alphonse IX lui avait succédé. Alphonse IX de Castille avait repris les armes contre les musulmans et Dom Martin, archevêque de Tolède, commandant une expédition castillane en Andalousie, avait mis le pays maure à feu et à sang.

Le sultan almohade allait recommencer la campagne de l'Ifrikyia, quand il apprend à Meknès, où il faisait ses préparatifs, que les forces castillanes ont envahi le territoire de Séville et se sont avancées jusqu'à Algésiras. Détournant sur l'Espagne l'expédition destinée à réduire Ibn-R'ania, Abou-Youssof-Yakoub traverse le détroit, et débarque au mois de juin 1196 à Alméria, à la tête d'une armée formidable. Alphonse IX qui a demandé l'assistance des rois de Léon et de Navarre qui lui est accordée, pressé par la marche rapide de l'ennemi, se met en campagne sans avoir attendu ses alliés. Les Almohades avaient déjà dépassé la Sierra-Morena. Les armées se rencontrant le 19 juillet 1196 près de la forteresse d'Alarcos, entre Cordoue et Calatrava, les Castillans, malgré des prodiges de valeur, accablés par le nombre, sont mis en pleine déroute, laissant quinze mille hommes sur le champ de bataille. Les survivants réfugiés au nombre de vingt mille dans la citadelle d'Alarcos, se rendent au sultan almohade, qui les remet en liberté sans exiger d'eux de rançon, Abou-Youssof-Yakoub va prendre ensuite Calatrava, arrive à Ibanès, à six lieues de Tolède, saccage Guadalajara, incendie Salamanque et retourne à Séville, où il reçoit le surnom d' « El-Mansour » le victorieux.

Alphonse IX retiré à Tolède avec les restes de son armée, les rois de Léon et de Navarre arrivent enfin avec les secours promis. Le roi de Castille, auquel ses alliés reprochaient de ne pas les avoir attendus pour livrer bataille, leur répondant aigrement, ils se retirent en ravageant les terres de Castille, ce qui oblige Alphonse à tourner ses armes contre ses anciens alliés.

Abou-Youssof-Yakoub entrant à son tour dans les Etats de Castille, Alphonse IX lui tient tête, tout en luttant avec avantage contre le roi de Léon. Le mouvement almoravide s'accentuant en Berbérie, le sultan traite avec le roi de Cas-

tille d'une trêve de dix ans et rentre au Mag'reb, où il meurt le 13 janvier 1199, dans la ville de Rabat qu'il venait de fonder. Il regrettait trois actes de son règne : d'avoir introduit au Mag'reb-el-Aksa les turbulents Arabes hilaliens ; d'avoir bâti Rabat ; d'avoir rendu la liberté aux prisonniers d'Alarcos. C'est lui qui fit élever les trois tours exactement pareilles : la Koutoubya de Marrakech ; la tour d'Hassan de Rabat ; la Giralda de Séville. Il construisit la ville de Ksar-el-Kébir.

Averrhoès. — L'année précédente était mort à Maroc, Abou-Oualid-Ibn-Rochd, plus connu sous le nom d'Averrhoès, médecin et philosophe ,né à Cordoue en 1126. En 1153 s'étant rendu à Maroc,il fut présenté à Abd-el-Moumène. Nommé en 1169 cadi de Séville, Abou-Yakoub-Youssof le prend comme médecin en 1171. Nommé cadi de Cordoue en 1184 par Abou-Youssof-Yakoub, accusé d'hérésie à cause de ses travaux philosophiques, il fut condamné à se rétracter à la porte de la mosquée, et reçut les crachats de tous ceux qui y entraient. Interné à Elisana, près de Cordoue, appelé à Maroc auprès du sultan malade, il y mourut le 10 décembre 1198. On a de lui le « discours décisif », où il s'efforce de concilier la foi avec la science ; une réfutation de Ghazali, intitulée « la chute de la chute », une thérapeutique, et son commentaire sur la Poétique et la Rhétorique d'Aristote, publié et traduit en italièn. Un fragment du commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias sur la métaphysique du prince des philosophes, également traduit. Il fut accusé d'avoir soutenu que le monde avait été séduit par trois imposteurs : Moïse, Jésus-Christ et Mohammed : que la religion des juifs était une religion d'enfants, à cause de ses pratiques minutieuses ; celle des chrétiens impossible, à cause de ses mystères ; celle des musulmans, une religion de pourceaux, parce qu'elle se bornait aux plaisirs des sens.

Campagne contre Ibn-R'ania. — Abou-Abd'Allah-Mohammed, qui a succédé sous le nom d'En-Nasseur-Li-Dine-Allah à son frère Abou-Youssof-Yakoub, après avoir réduit en personne en 1199 un soulèvement des R'omara, a pour premier souci de contenir la révolte almoravide.

Ibn-Rania, tirant ses principales resssources des îles Baléares, où commande son frère Abd'Allah, en-Nasseur envoie ses meilleurs généraux conquérir ces îles, qui tombent en

son pouvoir en 1200. Yahïa-Ibn-R'ania, de son côté, multipliant ses efforts, s'empare de Biskra, de Tébessa, de Kaïrouan et d'El-Mehdia ; investit Tunis qui lui ouvre ses portes après deux mois de siège, enlève Benzert et Bône, et proclame, de Tunis, la suprématie des Abbassides de Bagdad (1202).

En-Nasseur, ses préparatifs terminés, part du Mag'reb avec des forces imposantes, pendant que la flotte almohade va enlever Majorque, d'où l'almoravide tire ses approvisionnements, et cingle ensuite vers l'Ifrikiya. Ibn-R'ania évacue Tunis et se porte à Gabès, d'où il va détruire de fond en comble la ville de Tripoli qui s'est soustraite à son autorité. En-Nasseur entré à Tunis, va mettre le siège devant El-Mehdia, pendant que son général Abou Mohammed-bou-Hafs, petit-fils de l'ancien cheikh des Masmouda, mis à la tête d'un corps de quatre mille berbères, met en déroute près de Gabès les contingents arabes tenant pour Ibn-R'ania. El-Mehdia rendue aux almohades, En-Nasseur organise, de Tunis, l'Ifrikiya. Yahïa repoussé de partout, se réfugie dans le sud, et le sultan retourne au Mag'reb, après avoir confié à Abou-Mohammed-bou-Hafs le gouvernement de l'Ifrikiya (1207).

Ibn-R'ania, à la tête des Arabes daouaouida, envahissant à nouveau la Tunisie, Abou-Mohammed-bou-Hafs se porte à sa rencontre et le bat aux environs de Tébessa. Repoussé de l'Ifrikiya, Yahïa marche par le sud, parvient à Sidjilmassa qu'il livre au pillage, et va surprendre Tiharet. Il revenait vers l'est, quand il est arrêté par Abou-Mohammed qui disperse ses troupes, et lui enlève un immense butin (1208).

Réfugié au désert, Ibn-R'ania revient encore en Ifrikiya, où il voit ses contingents à nouveau dispersés par Abou-Mohammed, qui châtie les Arabes qui l'avaient soutenu (1209).

Bataille de las Navas de Tolosa. — Après le départ d'Abou-Youssof-Yakoub pour l'Afrique, Alphonse IX débarrassé des Almohades, s'était jeté sur les Etats de Léon. Les prélats s'étant entremis, avaient amené la paix ; et le roi de Léon, pour sceller la réconciliation, avait épousé Doña Berenguela, fille aînée du roi de Castille, mariage d'où devait naître le roi saint Ferdinand. La seconde fille d'Alphonse IX, Blanche de Castille, mariée au roi de France Louis VIII, eut pour fils saint Louis.

Pierre II surnommé le Catholique, avait succédé au trône

d'Aragon à son père Alphonse II, et avait épousé Marie, fille de Guillaume seigneur de Montpellier, qui devait être la mère de Jayme ou Jacques I, d'Aragon.

La trêve de dix ans conclue entre le roi de Castille et le sultan almohade était expirée. En-Nasseur, dont le général Abou-Mohammed-bou-Hafs tenait victorieusement tête aux entreprises d'Ibn-R'ania, débarque en Espagne au mois de juin 1211, avec cent soixante mille Berbères, reçoit les contingents musulmans d'Espagne, renforts qui portent son armée à deux cent cinquante mille hommes, et envahit les Etats de Castille ; mais il s'attarde au siège de Salvatierra qui le retient dix mois, pendant lesquels le pape Innocent III fait appel aux chevaliers de la chrétienté, pour se ranger sous la bannière du roi de Castille. Il vint à Alphonse IX des volontaires d'Allemagne, de France et d'Italie.

Les rois de Portugal, de Léon, de Navarre et d'Aragon prenaient part à la croisade. L'armée chrétienne rassemblée à Tolède, se met en route le 21 juin 1212, et enlève aux Maures Malagon et Calatrava. Les étrangers ayant dans leur parcours de l'Espagne soulevé contre eux l'irritation des populations traversées, dont ils ne respectaient ni les biens ni les personnes, ne songeant qu'au pillage et massacrant leurs prisonniers musulmans, les princes ibériens durent les congédier.

Les chrétiens arrivés au pied de la Sierra-Morena, en trouvent les défilés soigneusement gardés. Un pâtre du pays leur indique un chemin détourné qui, dans le commencement, semblait se diriger vers l'endroit opposé à celui où on voulait aller, mais qui y conduisait. On le fait reconnaître, et l'armée renseignée arrive le 14 juillet sur le plateau de Las Navas de Tolosa ou Muradal. La bataille s'engage le 16 juillet 1212. Les Maures andalous rivaux des Africains lâchant pied, En-Nasseur voit bientôt dispersée, en fuite et massacrée, la plus formidable armée berbère qui ait jamais paru sur un champ de bataille. Si vingt-cinq mille chrétiens y laissèrent la vie, deux cent mille musulmans périrent dans cette journée, qui décidait de la reconstitution de la nationalité espagnole.

En-Nasseur réfugié à Jaën, les chrétiens enlèvent sans coup férir, Tolosa, Ferral, Briche, Baños, Baëza. Les survivants des musulmans s'étaient pour la plupart enfermés dans Ubeda. Cette place prise d'assaut, ses défenseurs furent passés au fil de l'épée.

L'année suivante, le roi Pierre II d'Aragon, qui avait pris

parti pour les Albigeois contre les croisés de Simon de Montfort, se faisait tuer à la bataille de Muret.

Affaiblissement de l'empire almohade. — En-Nasseur, auquel les chrétiens avaient imposé une paix humiliante, retourné à Maroc, y mourait le 25 décembre 1213, empoisonné par son entourage. Son fils Abou-Yakoub-Youssof qui lui succédait, proclamé sous le nom de El-Mostancer-b'Illah « qui attend tout du secours de Dieu », envoyait aussitôt en Espagne son oncle Abou-Mohammed-ben-Abd'Allah, chargé de rétablir les affaires almohades, bien compromises dans la Péninsule depuis le désastre de Las Navas de Tolosa.

Alphonse IX ayant agrandi ses Etats de nouvelles conquêtes sur les musulmans, mourait le 22 septembre 1214, laissant la couronne de Castille à son jeune fils Henri Ier, placé sous la tutelle de sa sœur Dona Berenguela, mariée à Alphonse IX roi de Léon, dont elle était séparée pour cause de parenté. Henri I tué à l'âge de treize ans par une tuile qui lui était tombée sur la tête (6 juin 1217), Berenguela fait reconnaître comme roi de Castille, par les Cortès réunies à Valladolid, son fils Ferdinand d'Aragon, alors âgé de dix-neuf ans. Après quelques difficultés avec son père Alphonse IX, les deux princes unissent leurs efforts contre les musulmans. Le roi de Léon entre en Estramadure, enlève Alcantara, et le roi de Castille va ravager la campagne de Séville.

Abou-Mohammed-ben-Abou-Hafs, mort à Tunis en 1221, le général Abou-l'Ola-Edris, petit-fils de Yakoub-el-Mansour, est nommé à sa place. Ibn-R'ania débarrassé de son redoutable adversaire, revient du sud avec ses Arabes, s'empare de Biskra, d'une partie du Zab, saccage le Djerid et marche sur Tunis. Arrêté par l'émir almohade, lequel aidé des Berbères Houara, lui inflige une sanglante défaite, il regagne le sud (1224).

Youssof-El-Mostancer lutte pendant la plus grande partie de son règne contre les tribus zenètes Ouacine des Abd-el-Ouad et des Beni-Mérine, lesquelles refoulées du sud constantinois par les Arabes hilaliens, après avoir été cantonnées sur les hauts plateaux, d'où elles furent encore chassées, ont pénétré sur le territoire almohade. Il meurt à Maroc le 6 janvier 1224, tué du coup de corne d'un taureau avec lequel il jouait dans ses jardins. Il ne laissait pas de fils. Son oncle Abd-el-Ouahad-el-Makhlouâ, frère de Abou-Youssof-Yakoub,

qui prend le pouvoir, est étranglé en septembre de la même année par des partisans d'Abou-Mohammed-ben-Abd'Allah, fils d'El-Mansour et d'une captive chrétienne, qui gouverne à Murcie sous le nom d'El-Adel, et s'est reconnu vassal de Ferdinand III.

El-Adel abandonnant l'Espagne à son frère Abou-l'Ola va régner à Maroc où, sa capitale tombée aux mains des tribus berbères et arabes révoltées, il a la tête tranchée (1227).

Ibn-R'ania profitant des événements du Maroc, revient du sud, se porte avec ses Arabes sur le Mag'reb central, pénètre dans la vallée du Chélif, défait les Mag'raoua sur l'oued Djer, entre Blida et Miliana, et marche sur Alger qui se rend. D'Alger, l'Almoravide va s'emparer de Dellys et de Bougie ; mais Abou, fils d'Abou-Mohammed le hafside, qui vient d'être nommé gouverneur de l'Ifrikiya pour les Almohades, lui arrache ses conquêtes, le poursuit jusque près de de Sidjilmassa et le pousse dans l'est. Ecrasé dans le Djebel-Nefouça, l'Almoravide regagne par le sud les contrées sahariennes de la Tripolitaine, où il mourra obscurément en 1233.

A la mort d'El-Adel, son frère Abou-l'Ola s'était proclamé en Espagne sous le nom d'El-Mamoun, et les Almohades de Maroc avaient porté au pouvoir un fils d'En-Nasseur, nommé Yahïa. Yahïa passant aussitôt en Espagne, El-Mamoun qui a reçu des secours des chrétiens, marche à sa rencontre, disperse ses troupes et le force à se rembarquer.

Jacques Ier d'Aragon dit le conquistador, avait soumis au tribut le royaume musulman de Valence. Les corsaires de Majorque, où commandent les Almohades, ayant capturé des navires aragonais. Jacques Ier réunit une flotte de cent trente-cinq voiles, et va faire la conquête des îles Baléares, septembre 1229.

El-Mamoun avait conclu la paix avec Ferdinand III de Castille, qui lui avait cédé en échange de dix places fortes. un corps de douze mille cavaliers chrétiens, lesquels avaient reçu toute garantie pour la pratique de leur foi en pays musulman. Passant alors en Afrique, El-Mamoun bientôt rejoint par ses partisans, défait, grâce à la valeur de la milice chrétienne, les troupes de Yahïa et entre en vainqueur à Maroc le 11 février 1230.

C'est vers cette époque que la milice chrétienne soldée par les Almohades s'empara de Salé, dont elle resta maîtresse pendant quatorze jours.

Alphonse IX de Léon, succombant le 23 septembre 1230 au retour d'une expédition contre les musulmans auxquels il avait enlevé la ville de Mérida, son fils Ferdinand III, déjà roi de Castille, héritant de ses Etats, réunissait sur sa tête les couronnes de Castille et de Léon, qui ne devaient plus se séparer.

Uu chef almoravide nommé Abou-Abd'Allah-ben-Youssof, s'étant proclamé à Escuriante souverain des musulmans d'Espagne, El-Mamoun passe le détroit ; se fait battre à Tarifa, et revient en Afrique. Abou-Abd'Allah victorieux, va se faire proclamer à Grenade, octobre 1231.

Epoux d'une princesse chrétienne qu'il affectionnait, El-Mamoun ayant répudié en 1231 la mémoire d'Ibn-Toumart, le mehdi, déclare qu'il n'y a d'autre mehdi que Jésus fils de Marie, et s'aliène ensuite de cette déclaration la masse de ses sujets.

Les habitants de Tlemcen s'étant mis en révolte, un chef de la tribu zenète des Abd-el-Ouad, nommé Djafer-ben-Youssof, y rétablit l'autorité du sultan, lequel en récompense, lui donne le commandement de la ville (1231).

El-Mamoun succombe en octobre 1232, au cours d'une expédition contre son compétiteur Yahïa, qui s'est emparé de Maroc. Sa mort marque la chute de la domination almohade en Espagne.

Er-Rachid, fils d'El-Mamoun, né de son épouse chrétienne, chasse Yahïa de Maroc et le repousse dans le sud (1233). Yahïa-Ibn-R'ania étant mort la même année en Ifrikiya, le nom almoravide s'éteignait avec lui.

Er-Rachid s'allie en 1234 avec la république de Gênes, qui lui fournit des vaisseaux pour l'aider à repousser les croisades espagnoles préparées contre la Berbérie.

Yahïa, réfugié à Sidjilmassa, où il a pu reconstituer ses forces, marche sur Maroc, pendant que Er-Rachid marche sur Sidjilmassa. Les adversaires qui se sont réciproquement emparés de leurs capitales respectives, se rencontrant enfin en 1235, Yahïa, vaincu, périt dans la retraite (1236).

Fondation du royaume musulman de Grenade. — Un parti s'était formé en Espagne contre l'Almoravide Abou-Abd-Al-lah-ben-Youssof, souverain de Grenade depuis 1231, et avait pris pour chef un nommé Mohammed-ben-el-Amar, officier d'origine égyptienne.

L'Egyptien ayant groupé autour de lui les Berbères lais-

sés en Espagne par El-Mamoun, avec ce qui restait encore de partisans des Almohades, s'empare sur le roi de Grenade des villes de Jaën, d'Arjona, de Guadix et de Baëza, pendant que Ferdinand III profite de ces divisions pour excursionner sur le territoire musulman, et que l'infant don Alphonse défait les Grenadins sur les bords du Guadalète (1233).

Jacques I d'Aragon, qui avait hérité de sa mère Marie du comté de Montpellier, maître des Baléares, dont il avait confié le gouvernement à l'infant Pierre de Portugal, en échange du comté d'Urgel, se mettant à la tête d'une armée principalement recrutée en Languedoc et en Auvergne, entrait dans le royaume de Valence. Abou-Abd'Allah-ben-Youssof mourait à ce moment, et Cordoue tombait aux mains du roi Ferdinand III (1236).

Mohammed-ben-el-Amar achevait de s'emparer de la partie de l'Andalousie qui formera le royaume musulman de Grenade, et Jacques I repoussait près de Péniscola une expédition hafside, qu'il forçait à se rembarquer et faisait poursuivre par ses vaisseaux jusqu'en vue des côtes de Tunis. Il faisait ensuite capituler la ville de Valence (1238).

Alphonse, fils de Ferdinand III, s'étant emparé du royaume de Murcie, Mohammed-ben-el-Amar isolé dans Grenade, ville environnée de possessions chrétiennes, fait hommage en 1245 à Ferdinand III, auquel il conduisait en 1247 un corps de cinq cents cavaliers au siège de Séville, qui capitulait le 23 novembre 1248. Alphonse III de Portugal avait conquis les Algarves sur les Maures (1249). Les rois d'Aragon et de Castille ayant expulsé les musulmans de Valence, de Séville et de Cordoue, ces bannis se réfugièrent en grande partie à Grenade, où Mohammed-ben-el-Amar facilitant leur établissement et leur accordant des terres, ils ne tardèrent pas à faire du royaume musulman de Grenade, l'Etat le plus peuplé et le plus florissant de la Péninsule ibérique.

Ferdinand III, suzerain de Grenade, ne trouvant plus de musulmans à combattre en Espagne, veut passer en Afrique. Il armait une flotte en Biscaye, quand il meurt le 30 mai 1252, laissant la couronne à son fils Alphonse X. Ferdinand III qui avait mérité le titre de Saint, fut un des plus grands et des meilleurs souverains de l'Espagne.

Les derniers Almohades.— Er-Rachid, après un règne de dix ans, entièrement troublé par les prises d'armes de ses sujets révoltés, est trouvé noyé dans une citerne de son pa-

lais (décembre 1242). Son frère Es-Saïd proclamé sultan, entreprend énergiquement la lutte contre les Hafsides de Tunis, auxquels obéissent les tribus zenètes des Mérinides qui occupent Meknès, des Hezerdja de Sidjilmassa et des Abd-el-Ouadites de Tlemcen. En avril 1248, le sultan almohade marche sur Meknès qui lui ouvre ses portes, et reçoit dans cette ville la soumission des tribus mérinides réfugiées dans le sud, qui lui fournissent des contingents pour aller attaquer les Abd-el-Ouadites. Surpris aux environs d'Oudjda, il meurt dans le combat, et ses troupes se retirent sur Maroc. Attaqués dans leur retraite par les Mérinides qui ont fait défection, les Almohades sont mis en déroute, et la milice chrétienne, qui avait fait au cours de cette campagne des prodiges de valeur, passe au service des Mérinides, qui s'emparent de Fez.

Abou-Ibrahim-Ishac, neveu d'El-Mansour, proclamé par les chefs almohades sous le nom d'El-Morteda (l'agréé), lutte pendant dix-huit ans contre les Mérinides, les Abd-el-Ouadites et les tribus du sud. Il meurt en novembre (1266), assassiné par ses propres soldats.

Un descendant d'Abd-el-Moumène, Abou-l'Ola-Edris, surnommé Abou-Debbous, s'appuyant sur les Mérinides qui lui fournissaient des soldats, avait contribué à la lutte contre El-Morteda. Se proclamant sultan, Abou-Debbous entreprend de relever la dynastie almohade, malgré les Mérinides qui se tournent contre lui. Ayant commencé par réduire les rebelles du sud, il s'allie avec les Abd-el-Ouadites et les entraîne contre les Mérinides, qu'il contraint à lever le siège de Maroc qu'ils avaient entrepris. Les alliés essuyant au mois de mars 1268 une terrible défaite, Abou-Debbous qui s'est réfugié dans Maroc, se fait tuer le 2 septembre 1269 dans une sortie sous les murs de la capitale, dans laquelle les Mérinides pénètrent six jours après.

Avec Abou-Debbous s'éteignait en Afrique la dynastie des Almohades, déjà disparue en Espagne.

En 1270 les Portugais ayant dirigé une expédition sur la Berbérie, allaient saccager la ville de Larache.

Chronologie des souverains almohades

Abd-el-Moumène-ben-Ali	1130
Abou-Yakoub-Youssof	1163
Abou-Youssof-Yakoub-el-Mansour	1184
En-Nasseur	1199
Youssof-el-Mostancer	1213
Abd-el-Ouahad-el-Maklouâ	1224



El-Adel		1224
Yahïa	1227 à	1236
El-Mamoun		1230
Er-Rachid		1232
Es-Saïd		1242
El-Morteda		1248
Abou-Debbous		1266
sa chute, sa mort		1269

CHAPITRE V

POSITION DES TRIBUS BERBÈRES ET ARABES AU XIIIe. SIÈCLE

Après le tassement de l'invasion des Arabes hilaliens, les Berbères et les envahisseurs occupent au XIIIe siècle, les positions suivantes :

Berbères

Tripolitaine

Les *Louata* et *Houara*, occupent les montagnes et l'extrême-sud, où les *Houara* ont pris le nom de *Hoggar*.

Les *Nefouça* demeurent dans leurs montagnes.

Les *Zouar'a* sont dans les oasis.

Tunisie et Djerid

Les *Nefzaoua* occupent les montagnes et les oasis, où ils sont rejoints par des *Houara*, *Demmer* et *Ouacine*.

Des *Masmouda*, *Hafsides*, gouvernent à Tunis.

Constantine

Des *Nefzaoua*, *Louata* et *Ouacine*, sont dans les montagnes de l'Aurès.

Des *Houara* vont du nord-est de l'Aurès, au sud de Bône.

Les *Ketama*, entre Collo et Bougie, leur fraction des *Sedouikech*, entre Constantine et Sétif.

Mag'reb central

Les *Zouaoua*, les montagnes du Djurjura.

Les *Sanhadja*, réduits à la Mitidja et aux montagnes environnantes.

Les *Mag'raoua* sont entre Ténès et l'embouchure du Chélif, et les *Toudjine* dominent l'Ouarensenis, de Médéa à Miliana à l'est, au Seressou, à l'ouest.

Les *Abd-el-Ouad* et les *Rached* occupent Tlemcen, près d'eux des *Ournid* et les *Ifrène*.

Les *Fatene* sont dans les montagnes, de Tlemcen à la mer.

Mag'reb extrême

Les *Ifrène* et les *Zenaga* sont installés dans les montagnes voisines de l'embouchure de la Moulouïa, et les *R'omara*, dans le Riff, jusqu'à Ceuta.

Les *Bergouata* ont disparu.

Les *Masmouda* occupent le Grand Atlas.

Limites du Sahara

Les *Ouargla*, l'ouad-Rir'.

Les *Sindjas*, *L'ar'ouate*, *Mezab*, les contrées au sud du Djebel-Amour.

Grand désert

Les *Sanhadja*, au litham.

Arabes

Les *Debbab* sont entre Barka et Tripoli.

Les *Mirdas*, au sud de la Tunisie.

Les *Allak*, à Kaïrouan.

Les *Hakim*, entre Souça et El-Djem.

Les *Dreïd* et *Garfa*, de Tébessa à l'Aurès.

Les *Latif*, dans le Zab et à Biskra.

Les *Dahhak*, au midi des précédents.

Les *Aïad*, *Korra*, *Amer*, dans les montagnes entre le Hodna et le Hamza.

Les *Daouaouïda*, des *Riah*, dans le *Hodna*.

Les *Yezid*, au nord de ces derniers jusqu'à la vallée de l'ouad-Sahel.

Les *Hocéïne*, à l'ouest du Hodna.

Les *Amer* et les *Oroua*, au Djebel Rached.

Les *Malek*, entre Miliana et la Mina, leur fraction des *Attaf*, près de Miliana, des *Souéïd* et des *Dialem*, dans les plaines du Chelif et de la Mina.

Les Thaaleba sont aux environs de Titeri, les autres tribus makiliennes se sont avancées vers l'ouest par les régions sahariennes.

Les *Beni-Obeïd-Allah* sont au midi de Tlemcen, les *Beni-Hassane* et *Chebanate*, dans le Sous-el-Aksa, les *Monebbate* près de Sidjilmassa.

Les *Kholt* et les *Sofiane*, des *Djochem*, ont été transportés dans le Tasmena, comme les *Riah* dans le *Hebet*.

LIVRE V

PÉRIODE BERBÈRE-MUSULMANE

LES DYNASTIES BERBÈRES

II

CHAPITRE PREMIER

LES HAFSIDES

Abou-Zakaria-ben-Bou-Hafs, fonde l'empire hafside. — Le khalifat de l'islam confédéré aux Hafsides. — Le royaume hafside de Bougie. — Expéditions des Mérinides en Ifrikiya. — Prospérité de l'empire hafside. — Chronologie des khalifes abbassides.

Abou-Zakaria-ben-Abou-Hafs, fonde l'empire hafside. — Abou-Hafs-Omar, cheikh des Masmouda, disciple du mehdi et compagnon d'armes d'Abd-el-Moumène, ayant contribué pour une grande part à l'établissement de la dynastie almohade, s'était particulièrement distingué au cours de la conquête de la Berbérie et dans les guerres d'Espagne (1128 à 1163). Son petit-fils Abou-Mohammed-bou-Hafs, reçut en 1210 du sultan En-Nasseur, le commandement de l'Ifrikiya. Mourant en 1221, le gouvernement de Tunis retiré à sa famille

par le sultan Youssof El-Mostancer, est redonné en 1222 à son fils Abou par le sultan El-Adel. Abou prenant parti pour Yahïa dans sa querelle contre son compétiteur El-Mamoun, son frère Abou-Zakaria, qui commande sous ses ordres à Gabès, se prononce pour El-Mamoun, qui lui confie le gouvernement de l'Ifrikiya. Les deux frères en viennent aux mains et Abou vaincu, est envoyé enchaîné au sultan (1230).

En 1231, Abou-Zakaria prenant pour prétexte l'attitude méprisante d'El-Mamoun envers la mémoire du mehdi, se proclame indépendant des sultans de Maroc, trop affaiblis par leurs divisions pour pouvoir s'occuper de leurs possessions de l'Ifrikiya. En 1232, il s'empare de Constantine, et en 1234, prend Bougie et soumet Alger, Ténès et Médéa. Devenu maître de la plus grande partie du Mag'reb central et de l'Ifrikiya, il rentre à Tunis, où il s'entoure d'artistes et de savants, qui donnent à sa capitale une réelle splendeur.

Après la chute de Cordoue (1236), les musulmans de Valence assiégés sollicitant son concours et lui rendant hommage, de même que les Etats musulmans de l'Espagne orientale, il les fait appuyer par des flottes armées dans son nouvel empire (1238).

Jaloux de la puissance naissante des Abd-el-Ouadites de Tlemcen, dont le chef Yar'moracène menace ses possessions de l'ouest, Abou-Zakaria achetant le concours des tribus hilaliennes qui augmentent son armée de nombreux contingents, marche sur Tlemcen, dont il s'empare après une bataille sanglante. Il n'évacue la ville qu'après qu'Yar'Moracène a reconnu sa suzeraineté (1242).

Les musulmans de la Sicile et de l'Italie, de même que ceux de Malte, étaient passés au service des princes chrétiens, qui les accueillaient comme mercenaires dans leurs corps de troupes.

Abou-Zakaria meurt à Bône en 1249, laissant le pouvoir à son fils Abd'Allah, qui donne un grand éclat à son gouvernement.

Le Khalifat de l'islam conféré aux Hafsides. — Cordoue, Valence, Séville, étaient au pouvoir des chrétiens ; Bagdad, la capitale des khalifes abbassides, prise d'assaut en 1258 par les Tartares-Mongols, le dernier khalife régnant, El-Motassem, tué, l'Etat hafside de Tunis était alors le seul royaume musulman florissant. Le grand chérif de la Mekke (chef de la

religion), désireux d'appuyer l'islamisme sur une puissance temporelle redoutable, faisant reconnaître au medjelès, Abd'-Allah comme héritier du khalifat, l'investit du titre et des qualités d'émir-el-moumenine, « prince des croyants », auquel le khalife ajouta le surnom d'El-Mostancer b'Illah (qui cherche le secours de Dieu) (1259).

El-Mostancer ouvrant des relations avec le monde chrétien, accueillait favorablement les étrangers dans ses Etats. Une colonie de Provençaux qui s'adonnaient à la pêche du corail et aux transactions avec les barbaresques, trafiquant en liberté dans les ports hafsides, s'était même fixée en Tunisie. Un nommé Luliani, juif d'origine, commerçant à Tunis, ayant de nombreux comptoirs en France et en Italie, avait acquis dans ses opérations une immense fortune. Desservi auprès du khalife, ses biens confisqués, ce commerçant périt sous le bâton. Des négociants provençaux qui avaient fourni à Luliani des marchandises et effectué des dépôts à ses caisses s'élevant à trois cent mille dinars, soit environ trois millions de francs, s'adressèrent pour en être remboursés à El-Mostancer, qui repoussa leurs prétentions. Les Provençaux ayant porté leurs plaintes au roi de France par l'entremise de son frère Charles I[er] d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, qui convoitait la Tunisie, Louis IX prenant parti pour eux, détourne sur Tunis la croisade qu'il préparait contre la Terre-Sainte. La flotte chrétienne partie tout d'abord d'Aigues-Mortes à destination de l'Egypte, relâchant à Cagliari où le roi lui donne dans ce port, Tunis, pour but de l'expédition, débarque le 18 juilet 1270 sur la plage de Carthage six mille cavaliers et trente mille gens de pied, qui s'installent dans les ruines de l'ancienne métropole africaine, où ils se retranchent, pendant que le khalife qui a pu réunir cent mille hommes de troupes, protège les abords de sa capitale. La peste se déclarant dans le camp des croisés, Louis IX atteint un des premiers, succombe le 25 août. Son fils et successeur, Philippe III dit le Hardi, après quelques succès remportés pour la gloire sur les musulmans, s'empresse de traiter avec El-Mostancer, lequel garantissant les avantages du commerce dans les ports de son empire à toute la chrétienté, convient de rembourser au fils de Saint Louis les frais de l'expédition, soit deux cent dix mille onces d'or, dont il lui paie la moitié au comptant ; et les croisés, qui viennent de recevoir du prince Edouard d'Angleterre un secours devenu inutile,

se rembarquent en novembre. Ainsi se terminait cette première expédition d'une armée française en Afrique, dont le motif était une affaire d'argent, comme le fut le prétexte qui fit décider, cinq cent soixante années plus tard, l'expédition française qui s'emparait d'Alger.

Après le départ des Français, le khalife hafside fit raser jusqu'aux fondations ce qui restait encore des ruines de Carthage.

El-Mostancer qui avait donné asile aux réfugiés d'Espagne à la suite des conquêtes des rois de Castille et d'Aragon, avait fait de Tunis un centre important de civilisation. Il mourait le 16 mai 1277, laissant le khalifat à son fils Yahïa-el-Ouathek, prince incapable et irrésolu, qui abdiquait en 1279 en faveur de son cousin Abou-Ishac, qui le faisait périr l'année suivante.

Le gouverneur de Constantine, Abou-Beker-Ibn-Ouezir, se mettant en révolte, offre au roi d'Aragon, Pierre III, la suzeraineté de son gouvernement, pour prix du concours des troupes qu'il lui demande. Pierre III qui préparait un formidable armement contre Charles d'Anjou en lutte avec ses sujets siciliens, trouvant l'occasion d'en dissimuler la destination réelle, hâte ses préparatifs, et encourage les insulaires qui, le 30 mars 1282, sonnaient aux Angevins les « vêpres siciliennes ».

L'armée aragonaise débarquée à Collo le 28 juin, après quelques dégâts commis sur le littoral africain, se rembarque, aborde à Trapani le 3 août, et oblige Charles d'Anjou réfugié dans Messine, à s'enfuir de l'île. Pierre d'Aragon couronné à Palerme roi de Sicile, faisait occuper par ses troupes l'île de Malte.

Abou-Ishac était renversé et massacré en 1283 par un usurpateur nommé Abou-Amara, qui se faisant passer pour fils de Yahïa-el-Ouathek, avait réuni autour de lui les anciens fidèles d'El-Mostancer.

Royaume hafside de Bougie. — Abou-Hafs, frère d'Abou-Ishac, recourant aux tribus hilaliennes, défait, avec leur aide, les troupes de l'usurpateur, le capture dans Tunis, le fait mettre à mort et prend le khalifat (1284). Son neveu Abou-Zakaria, fils d'Abou-Ishac, réclamant le trône de son père, s'empare d'Alger, de Dellys et de Constantine, se taillant dans l'empire hafside un royaume indépendant, dont il éta-

blit la capitale à Bougie, d'où il menace Tunis. Profitant de ces divisions, les flottes d'Aragon et de Sicile opèrent des descentes à Djerba, Mersa-el-Kharez, et Tripoli, d'où les chrétiens remportent d'énormes quantités de butin.

Habou-Hafs meurt en 1295, laissant le khalifat à son neveu Mohammed-Abou-Acida, fils de Yahïa-el-Ouathek. Abou-Acida s'alliant avec le prince mérinide Abou-Yakoub-Youssof, menace le royaume d'Abou-Zakaria, qui doit faire alliance avec Othman, sultan Abd-el-Ouadite de Tlemcen. Abou-Zakaria meurt en 1300, laissant pour successeur son fils Abou-l'Baka. La guerre entre les rois de Tunis et de Bougie affaiblissant les deux partis, les princes hafsides traitent de la paix, se faisant mutuellement donation de leurs royaumes respectifs, pour que soit rétablie, après la mort de l'un d'eux, l'intégrité de l'ancien empire hafside (1307).

Abou-Acida meurt en septembre 1309. Conformément au traité de 1307, Abou-l'Baka, roi de Bougie, va se faire proclamer à Tunis sous le nom d'En-Nasseur. Une conjuration éclate, qui soulève l'Ifrikiya. En-Nasseur vaincu, abdique en 1311 en faveur d'un de ses parents, Abou-Yahïa-Zakaria-el-Lihyani, qui le fait mettre à mort, pendant qu'un autre hafside, du nom d'Abou-Yahia-Abou-Beker, s'empare de Bougie, qu'il abandonne à son vizir Ibn-R'amer, pour faire de Constantine, le siège de sa cour.

Expédition des Mérinides en Ifrikiya. — Abou-Yahïa-Abou-Beker chassant en 1318 de Tunis El-Lihyani qui se retire à Alexandrie, reste maître de l'empire hafside. Après avoir lutté avec des chances diverses contre les Arabes de l'Ifrikiya soulevés par un chef almohade, les Abd-el-Ouadites de Tlemcen, et enlevé l'île de Djerba au roi de Naples, il meurt en octobre 1346. Ses fils : Abou-l'Abbas, Abou-Hafs-Omar et El-Fadel se disputant l'empire, le sultan mérinide Abou-l'Hassen, déjà maître de Tlemcen, envahit le Mag'reb central, marche sur Tunis, s'en empare en 1347, et transporte au Maroc les princes hafsides et leurs familles. Vaincu le 10 avril 1348 près de Kaïrouan par les Arabes hilaliens, Abou-l'Hassen s'enferme dans Tunis, pendant que l'hafside El-Fadel, auquel il a laissé le commandement de Bône, se proclamant khalife, fait capituler les garnisons mérinides de Constantine et de Bougie et rentre à Tunis évacué par l'armée mérinide (février 1350).

El-Fadel étranglé en juillet 1350, son jeune frère Abou-Ishac II proclamé à sa place, lutte pendant tout son règne contre les gouverneurs révoltés, les Mérinides et les Abd-el-Ouadites. Vaincu par les Mérinides, qui lui prennent Tunis en 1357, il a recours aux Arabes hilaliens, qui le débarrassent de l'invasion. Il meurt en 1369. Son fils Abou-l'Baka II, détrôné en septembre 1370 par Abou-l'Abbas sultan hafside de Constantine, qui l'embarque à destination du Mag'reb, périt en route dans une tempête.

Prospérité de l'empire hafside. — C'est sous le règne d'Abou l'Abbas, qu'eût lieu l'expédition française à El-Mehdia.

Les Génois, brouillés avec Tunis au sujet des courses des corsaires qui partant des ports de l'empire hafside, principalement de Bougie, d'El-Mehdia et de Djerba, détruisaient leur commerce, demandant l'appui du roi de France, Charles VI envoie en juillet 1390, pour les soutenir, une expédition placée sous le commandement du duc de Bourbon. Quand les Français, débarqués devant El-Mehdia, allaient prendre la ville réduite à la famine après deux mois de siège, Bourbon apprend que ses alliés les Génois, viennent de traiter avec Abou-l'Abbas. Comme les Français n'avaient aucun grief contre les Tunisiens ; que leur expédition n'avait d'autre objet que celui de servir les Génois, ils se rembarquent, ressentant vivement leur humiliation.

Sous le règne d'Abou-l'Abbas, l'empire hafside dont il a rétabli l'unité, est en pleine prospérité. Il meurt le 6 juin 1394. Son fils, Abou-Farez-Azzouz qui lui succède, impose aux Hilaliens le paiement des impôts zekkat et achour, dîme des produits de la terre. L'empire hafside, sous son règne, en relations avec les cours du Caire, de Fez, de Tlemcen et de certaines nations chrétiennes, brillait d'un vif éclat ; et ses navires courant les mers, apportaient à Tunis, centre intellectuel et politique de l'islamisme, les produits du monde connu.

Chronologie des khalifes abbassides.

Abou-l'Abbas-es-Saffah	750
Abou-Djafar el Mansour	754
Mohammed el Mehdi	775
Moussa el-Hadji	784
Haroun-er-Rachid	786
El-Amîn	809
El-Mamoûn	813
El-Motassem	833
Ouathek-B'illah	842
El-Motaoukel	847
El-Montacir	861
El-Motass	866
El-Mohtadi	869
El-Motamid	870
El-Motadid	892
El-Mostakfi	902
El-Moctadir	908
El-Kadir	932
El-Râdi	934
El-Mottaqui	941
Abd'Allah-el-Mostakfi	945
El-Fadel el Moti	946
Abou-Beker el-Kerim et Taï	974
Ahmed el Kadir	991
Abd'Allah el Kaïm	1031
Abd'Allah el Moktadi	1075
Ahmed el-Mostadhir	1094
El-Mostarchid	1118
Mansour-er-Rachid	1135
Mohammed el Moktafi	1136
Youssof el Mostangid	1160
El-Hassen El-Mostadi	1171
Ahmed en Nasseur	1179
Mohammed ed-Dahir	1225
El-Mansour el Mostancir	1226
Abd-Allah-el-Motassem	1242
	1258.

Les Abbassides quittant Bagdad passent en Egypte, où ils se perpétuent obscurément jusqu'en 1517, époque où Mohammed XII cède les droits des Abbassides au khalifat à Sélim Ier, sultan ottoman de Constantinople.

CHAPITRE II

LES ABD-EL-OUADITES OU ZEYANITES

LES ABD-EL-OUAD A TLEMCEN. — PRÉPONDÉRANCE HAFSIDE. — LES MÉRINIDES ASSIÈGENT TLEMCEN. — RUPTURE DES ZEYANITES AVEC LES HAFSIDES. — PRÉPONDÉRANCE MÉRINIDE AU MAG'REB.

Les Abd-el-Ouad à Tlemcen. — Djafer-ben-Youssof, chef de la tribu berbère Zenète-Ouacine des Abd-el-Ouad chassée par les Arabes hilaliens de l'Ifrikiya occidentale, avait reçu en 1231 du khalife almohade El-Mamoun le gouvernement de la ville de Tlemcen. Tué en 1232 dans une expédition contre les partisans de Yahïa, son fils El-Hassein qui lui a succédé, doit au bout de six mois céder l'autorité à son oncle Othman, lequel déposé par la population, est remplacé par

Zegdan, fils de Zeyan-ben-Thabet, son cousin. Zegdan tué en 1236 dans la répression d'une révolte des tribus rivales des Abd-el-Ouad, son frère Yar'moracène-ben-Zeyan prend le pouvoir, dans lequel il est confirmé par le sultan almohade Er-Rachid.

Les musulmans chassés d'Espagne par les conquêtes des chrétiens, affluaient en Afrique, où ils débarquaient chez les Abd-el-Ouadites par le petit port de Noé ou d'Honéïn, situé près de l'embouchure de la Tafna.

Yar'moracène accueillant avec empressement ces maures espagnols, en reçoit un grand nombre, en même temps qu'il prend à sa solde un corps de cavaliers chrétiens. Tlemcen, dont les écoles attiraient déjà depuis longtemps des étudiants venus de toutes les parties du monde musulman, avait alors acquis une grande prospérité.

Prépondérance hafside. — Abou-Zakaria, sultan hafside de Tunis, qui voyait s'élever au Mag'reb cette nouvelle puissance, cherchant à la détacher du khalifat almohade, envahit les Etats d'Yar'moracène. Le prince Abd-el-Ouadite, abandonné par Er-Rachid, réduit à ses seules forces, ses troupes mises en fuite par les Tunisiens, voit tomber sa capitale au pouvoir des Hafsides, qui la lui restituent quand il s'est reconnu leur vassal (1242).

L'almohade Es-Saïd, voulant reconquérir Tlemcen, Yar'moracène fidèle à son suzerain tunisien, va attendre les Marocains aux environs d'Oudjda, où il se fortifie. Es-Said qui a donné l'assaut à ses positions, isolé des siens, est tué d'un coup de lance et ses troupes se retirent (juin 1248). Yar'moracène cherchant à secourir les habitants de Fez assiégés par les Mérinides, est défait à Isly et revient à Tlemcen, où il soutient un siège. Constamment en campagne contre les Mérinides qui lui font essuyer de nombreuses défaites, il finit cependant par entrer en 1262 en possession de Sidjilmassa. Vaincu en 1268 il s'enferme encore dans Tlemcen, où il soutient un nouveau siège et perd Sidjilmassa (1273). En 1275, il s'empare de Ténès ; battu par les Mérinides sur les bords de la Tafna, il se réfugie dans sa capitale (1281). Il meurt en mars 1283 en conduisant une expédition dans les plaines du Chélif. C'est du père de Yar'moracène que vient le nom de Zeyanite, donné à la dynastie dont il fut le fondateur.

Othman fils de Yar'moracène, qui avait épousé en 1282 une

princesse hafside, peut étendre son royaume jusqu'à Médéa (1288).

Les Mérinides assiègent Tlemcen. — Jaloux des Abd-el-Ouadites, le sultan mérinide Abou-Yakoub-Youssof, surnommé El-Akal ou le sultan noir, à la tête d'une puissante armée composée de berbères, d'arabes et de chrétiens, entreprend en mai 1290 le siège de Tlemcen, que les affaires d'Espagne le mettent dans l'obligation de lever, après quarante jours d'attaques repoussées. Othman, à son tour, poursuit les Mérinides ; et, durant six ans, ce n'est entre les armées des deux royaumes qu'une série de combats.

Au printemps de l'année 1297, Abou-Yakoub-Youssof venant encore attaquer Tlemcen, se voit à nouveau repousser après trois mois de siège.

Ayant réuni une armée formidable, le sultan mérinide revient en mai 1299 mettre le siège devant Tlemcen. Résolu à réduire la ville par la famine, il l'entoure d'un fossé profond adossé à une fortification garnie de troupes assiégeantes. A l'ouest de la ville investie, il fait bâtir une vaste enceinte fortifiée qui lui sert de camp, à laquelle il donne le nom d'El-Mansoura (la triomphante).

Le siège durait depuis huit ans. Othman étant mort au cours de la cinquième année de l'investissement, son fils Abou-Zeyan avait continué la défense.

La ville néanmoins, réduite à la dernière extrémité, allait se rendre aux Mérinides, quand, le 13 mai 1307, Abou-Yakoub-Youssof est assassiné dans sa tente par un de ses eunuques nègres. Ses fils et ses petits-fils se disputant le commandement les armes à la main, les Mérinides divisés abandonnent le siège (juin 1307).

Rupture des Zeyanites avec les Hafsides. — Non secourus par leur suzerain de Tunis, trop occupé dans sa querelle avec le roi de Bougie, les Abd-el-Ouadites s'étaient, pendant le siège, déclarés indépendants des Hafsides.

Abou-Zeyan mourant en avril 1308, son frère Abou-Hammou lui succède. Le nouvel émir zeyanite prend Médéa, Alger, repousse en 1314 une nouvelle attaque des Mérinides, fonde Akbou, échoue devant Bougie (1315), et meurt assassiné en juillet 1318. Son fils, Abou-Tachefine, continue la guerre contre les Mérinides et les rois hafsides de Tunis et de Bougie. Abou-l'Hassen, sultan mérinide de Fez, allant

assiéger Tlemcen en 1335, finit par enlever la ville dans un assaut où Abou-Tachefine périt les armes à la main (mai 1337).

Prépondérance mérinide au Mag'reb. — Tlemcen demeure aux Mérinides jusqu'en 1348, où Abou-Said-Othman, prince zeyanite, profitant des revers essuyés par Abou-l'Hassen en Tunisie, rétablit à Tlemcen l'autorité abd-el-ouadite. Son frère Abou-Thabet, conquiert en 1351 les anciennes limites du royaume de Tlemcen. Les Abd-el-Ouadites battus par l'émir mérinide Abou-Eïnan aux environs d'Oudjda en juin 1352, Tlemcen tombe aux mains du vainqueur qui supplicie Abou-Saïd-Othman. Abou-Thabet poursuivi, atteint sur les bords du Chélif, son armée dispersée, est pris par l'ennemi.

Abou-Hammou II, prince zeyanite, échappé au désastre d'Abou-Thabet, réunissant autour de lui les fidèles à sa dynastie, marche en 1359 sur Tlemcen, dont les habitants lui ouvrent les portes. Appuyé par les Arabes beni-obeïd-allah, auxquels il a donné des terres dans l'ouest de sa capitale, il lutte pendant dix ans contre les Mérinides et contre les Hafsides. Forcé en 1370 d'abandonner Tlemcen aux Mérinides, il se réfugie dans le pays du M'zab, d'où il est rappelé en 1372 par ses anciens sujets, débarrassés des Mérinides qui viennent d'évacuer leur ville.

Abou-Hammou II après avoir soumis le Mag'reb central, donne à ses fils le commandement des principales villes de son empire. En 1382, il entreprend une expédition contre les Mérinides, où, vaincu, fuyant l'ennemi qui le traque, il lui abandonne Tlemcen et va se réfugier dans les montagnes du Dahra (1383). L'année suivante, il peut encore revenir à Tlemcen. En lutte avec son fils Abou-Tachefine II qui le bat et le fait prisonnier, il est embarqué pour le Levant (1387). En route, il obtient de descendre à Bougie. Reçu avec déférence par le gouverneur hafside, ce dernier lui procure les moyens de rentrer dans son ancien royaume. Arrivé à Alger, il y reçoit les contingents des tribus arabes et berbères de la contrée, à la tête desquels il se met en campagne. Ralliant sur sa route ses anciens partisans, il pousse devant lui les troupes que lui oppose Abou-Tachefine et reprend en 1388 possession de Tlemcen. Tachefine ayant obtenu l'appui des Mérinides dont il a accepté la suzeraineté, réunit une armée et marche contre son père. Les deux princes zeyanites se



rencontrent aux environs de Sebdou. Abou-Hammou tué d'un coup de lance, ses partisans s'enfuient dans toutes les directions, et Abou-Tachefine II, qui avait envoyé au sultan de Fez la tête de son père, rentre à Tlemcen, où il gouverne comme vassal des Mérinides (1389). Tachefine mourant en 1393, le sultan mérinide Abou-l'Abbas-Ahmed lui donne pour successeur son fils Abou-Thabet, qui est bientôt empoisonné par son oncle Abou-l'Hadjadj.

CHAPITRE III

LES MÉRINIDES

Les Beni-Mérine s'établissent au Mag'reb. — Ils s'emparent de Maroc. — Intervention des sultans mérinides en Espagne. — Etat de la Péninsule ibérique a la fin du xiii[e] siècle. — Guerres contre les Abd-el-Ouadites ou Zeyanites. — Alliance des Mérinides avec les Hafsides. — Expéditions en Espagne. — Bataille du Rio-Salado. — Les Mérinides en Ifrikiya. — Guerres contre Tlemcen. — L'historien Ibn-Khaldoun. — Evénements d'Espagne. — La condition des juifs dans les Etats barbaresques.

Les Beni-Mérine s'établissent au Mag'reb.— Ils s'emparent de Maroc. — Chassées de l'oued-Rir et refoulées des hauts plateaux, les tribus berbères zénètes ouacine des Beni-Mérine, fuyant les invasions des Arabes hilaliens, pénètrent au Mag'reb dès 1216 où, sous le commandement de leur chef Abd-el-Hak, elles se mettent tout d'abord au service des princes almohades. Quelques années plus tard, ces Berbères s'établissent dans les campagnes de Fez et s'emparent de Taza. En 1239, Othman Aderg'al, fils d'Abd-el-Hack, soumet à son autorité les populations du Mag'reb central. En 1248, Fez devient la capitale de leur prince, Abou-Yahia-Abou-Beker, lequel reconnaissant la suzeraineté des Hafsides de Tunis, lutte

avec succès contre les Almohades affaiblis et les Abd-el-Ouadites qui viennent de fonder un royaume à Tlemcen.

Abou-Youssof-Yakoub succédant en 1259 à son frère Abou-Yahia, chasse de Salé les Génois et les Pisans qui s'en sont emparés (1260), repart en expédition contre les Abd-el-Ouadites qu'il repousse du Mag'reb-el-Aksa, et va, en 1263, reprendre Salé au roi de Castille Alphonse X, qui vient d'y debarquer.

Occupé au siège de Maroc, rempart des derniers Almohodes, Abou-Youssof-Yakoub apprend que l'Abd-el-Ouadite Yar-Moracène a envahi son territoire. Abandonnant le siège, il se porte contre son ennemi et le met en déroute à Isly en mars 1268. Revenu sur Maroc ,il rencontre sous la ville l'armée des Almohades et la détruit dans une sanglante bataille où Abou-Debbous, le dernier souverain almohade, périt en combattant.

Le 8 septembre 1269, Abou-Youssof-Yakoub faisant son entrée dans Maroc, les Mérinides étaient les maîtres du Mag'reb occidental.

Intervention des sultans mérinides en Espagne. — Souverain du Maroc, Abou-Youssof-Yakoub menace les Abd-el-Ouadites de Tlemcen, et s'allie avec El-Mostancer, khalife hafside de Tunis. Mohammed-ben-El-Amar, fondateur du royaume de Grenade, qu'il gouvernait en qualité de vassal du roi de Castille Alphonse X, ayant cessé de vivre en 1273, au moment où il faisait des préparatifs de guerre contre son suzerain, son fils Mohammed II El Fakih, qui lui succède, demande le secours du souverain mérinide, qui profitant de ce qu'Alfonse X était en pèlerinage à Rome pour obtenir du pape l'annulation à son profit de l'élection à l'empire d'Allemagne de Rodolphe de Habsbourg, lui envoie d'abord en avril 1275, un corps de cinq mille hommes, à la tête duquel son fils Mendil remporte quelques succès. Organisant la guerre sainte, Abou-Youssof-Yakoub conclut une trêve avec Yar-Moracène, qui lui envoie des contingents. A la tête de cent quatre-vingt mille hommes, il passe le détroit en juillet de la même année, aborde à Tarifa que lui cède le roi de Grenade, et envahit le territoire de Séville, où il met en déroute à Ecija, l'armée castillane commandée par Don Nuño de Lara, qui est tué dans la bataille, pendant que Mohammed II El-Fakih repousse près de Jaën une autre armée chrétienne commandée par Lope Diaz de Haro

Le Mérinide avait perdu tant de monde devant Ecija, qu'il n'avait même pu forcer cette place, où les chrétiens s'étaient jetés. Les vaisseaux castillans d'autre part, croisant dans le détroit, empêchant les renforts de venir d'Afrique, le sultan qui se trouvait sans ressources dans un pays dévasté par la guerre, conclut avec Don Sanche, fils d'Alphonse X, qui avait pris le commandement de l'armée castillane, une trêve de deux ans, traité dont fut exclus Mohammed-el-Fakih (janvier 1276).

La trêve ayant pris fin, le sultan mérinide débarque à Tarifa en juillet 1277, pénètre dans la Castille, envoie son fils Abou-Zeyan prendre possession de Malaga, cédé par l'émir de la ville, et rentre au Mag'reb en 1278, où il va châtier les Arabes du Tamesna qui se sont révoltés contre son autorité.

Le roi de Grenade qui regrettait la perte de Malaga, jaloux des succès des Mérinides en Espagne, fait alliance avec le roi de Castille, envoie des subsides à Yar-Moracène qui a rompu avec le sultan de Maroc, et surprend Malaga. L'armée castillane d'autre part, sous les ordres de l'infant Don Sanche, renforcée des soldats grenadins, va mettre le siège devant Algésiras, pendant que la flotte chrétienne en commence le blocus (1278) .

Abou-Youssof-Yakoub occupé contre les Sofian et inquiété par les Abd-el-Ouadites, achète le concours de Mohammed II El-Fakih, lequel se tournant contre ses alliés, rappelle ses soldats et joint ses navires à la flotte mérinide, qui sous le commandement de Abou-Yakoub-Youssof, fils du sultan, débloque Algésiras et fait lever le siège aux Castillans (19 juillet 1279).

Sanche fils d'Alphonse X, révolté contre son père et appuyé par les rois de Grenade et de Portugal, avait envahi les Etats de Castille. Alphonse envoie une ambassade à Abou-Youssof-Yakoub alors à Fez, pour solliciter son appui. Le sultan mérinide ayant accepté l'alliance, passe le détroit en août 1282, opère sa jonction avec Alphonse X auquel il prête cent mille pièces d'or, en garantie desquelles il reçoit en dépôt la couronne de Castille, et les alliés vont assiéger Sanche dans Cordoue, siège qu'ils doivent lever à l'annonce de l'arrivée de l'armée de Grenade. De Xérès où il s'est transporté, le sultan mérinide correspond avec le roi de France Philippe III dit le Hardi, qui l'encourage à soutenir la

cause du père contre le fils rebelle ; puis il va enlever Malaga au roi de Grenade, qui obtient son pardon. Les chefs musulmans réconciliés dirigent leurs forces réunies contre les troupes de Sanche et du roi de Portugal, et Abou-Youssof-Yakoub rappelé au Mag'reb, revient à Fez, laissant à son petit-fils Aïssa le commandement des possessions mérinides en Espagne.

Alphonse X venant à succomber de chagrin à Séville le 4 avril 1284, son fils rebelle lui succède sous le nom de Sanche IV. Abou-Youssof-Yakoub, avec lequel le nouveau roi a refusé de traiter, débarque à Tarifa le 7 avril 1285, envahit les territoires de Séville, de Xérès, de Carmona, et dévaste l'Andalousie ; mais il est repoussé jusque sous les murs d'Algésiras par le roi de Castille, qui accepte la paix. Il meurt bientôt après à Algésiras (mars 1286). Son fils Abou-Yakoub-Youssof alors au Mag'reb, revient dans la Péninsule et s'y fait proclamer sous le nom d'En-Nasseur-li-Dine-Allah. S'empressant de renouveler les traités avec les rois de Castille et de Grenade, le nouveau sultan mérinide rentre au Mag'reb, où il est appelé par de nouvelles prises d'armes des Arabes du Tamesna.

Occupé en mai 1290 au siège de Tlemcen, le sultan apprend que le roi de Grenade, qui a fait alliance avec le roi de Castille, s'est emparé de Malaga. Il lève le siège qui menaçait de s'éterniser, et passe en Espagne en juillet de la même année. Après une campagne stérile, il repasse la mer en décembre, laissant les alliés assiéger Tarifa, qui capitule en 1292. Le roi chrétien ayant gardé pour lui la ville, d'où il pouvait enfin lancer ses flottes contre les rivages des Maures, Mohamed II fait des ouvertures au sultan mérinide par l'entremise de Jean, frère de Sanche IV, révolté contre son souverain, et Abou-Yakoub-Youssof leur confie un détachement de cinq mille cavaliers. Les alliés ayant échoué devant Tarifa, Jean se réfugie à la cour de Grenade et le sultan mérinide, dégoûté de l'Espagne, vend à prix d'argent à Mohammed II la place d'Algésiras, dernière possession mérinide en Espagne (1294).

Sanche IV étant mort en avril 1295, laissait le royaume de Castille à son fils Ferdinand IV, qu'il avait fait reconnaître par les Cortès pour son successeur.

Etat de la Péninsule ibérique à la fin du XIII[e] siècle. — A la fin du XIII[e] siècle, époque de la chute de l'empire almo-

hade et de la constitution des royaumes de Tunis, de Fez et de Tlemcen, la Péninsule ibérique, déjà en grande partie débarrassée des Maures, comprenait six Etats : Les royaumes chrétiens de **Castille,** d'**Aragon,** de **Majorque, de Navarre,** de **Portugal,** et le royaume musulman de **Grenade.**

Le royaume de Castille renfermait la partie centrale de la Péninsule, depuis le golfe de Gascogne et l'Océan Atlantique au nord et au midi, jusqu'à la Méditerranée à l'est ; il comprenait les provinces des Asturies, de la Galice, de la Biscaye, du Guipuzcoa, de l'Alava, de Rioja, de la Briviesca, de la Castille, cette dernière subdivisée en Vieille et en Nouvelle-Castille ; les royaumes de Tolède et de Léon, l'Estramadure, le royaume de Murcie et l'Andalousie partagée en royaumes de Séville, de Cordoue et de Jaën.

Ses villes principales étaient : au nord, Saint-Jacques-de Compostelle, Lugo, Gijon, Oviedo, Cavadonga, Léon, Astorga, Burgos et Soria. Au centre, Tolède, Valladolid, Toro Zamora, Salamanque, Alcantara, Badajoz. A l'est et au midi, Las Navas de Tolosa, Carthagène, Cordoue, Murcie, Jaën Séville, Cadix, Xérès, Médina-Sidonia.

Le royaume d'Aragon placé entre les Pyrénées, la Méditerranée et la Castille, comprenait l'Aragon proprement dit, la Catalogne et le royaume de Valence. Il avait pour villes principales : Saragosse, Jaca, Barbastro, Calatayud, en Aragon. Barcelone, Lérida, Tortose, en Catalogne. Valence, Segorbe, Gandia, Alicante, dans le royaume de Valence.

Le royaume de Majorque était formé des îles Baléares, composées des îles de Majorque, de Minorque, d'Iviça, de Formentera, de Cabrera, avec en plus, le Roussillon, la Cerdagne et la ville de Montpellier en Languedoc.

Le royaume de Navarre allant des Pyrénées au nord, jusqu'à l'Ebre au midi ,se trouvait resserré à l'est par l'Aragon, à l'ouest par la Castille.

Il avait pour villes principales : Pampelune, Calahorra et Tudela.

Le royaume de Portugal occupant la partie occidentale de la Péninsule, était borné par l'Océan Atlantique à l'ouest et au midi ; et par la Castille à l'est et au nord.

Formé des provinces de Beïra, d'Estramadure, d'Alemtejo et des Algarves, il avait pour villes principales : Lisbonne,

Porto (d'où le pays tire son nom), Braga, Coïmbre, Santarem, Avis, Evora et Ourique.

Le royaume de Grenade. — Les Musulmans refoulés au sud-est de la Péninsule derrière les sierras Nevada et de Ronda, tenaient encore le rivage de la Méditerranée, depuis Tarifa jusqu'aux frontières du royaume de Murcie, avec les ports de Tarifa, d'Algésiras, de Gibraltar, de Malaga et d'Alméria.

A l'intérieur, ils possédaient Grenade, leur capitale, et les villes de Ronda, d'Alhama, de Loxa, d'Antequera, de Guadix et de Baëza.

Guerre contre les Abd-el-Ouadites ou Zeyanites. — Abou-Yakoub-Youssof assiège Tlemcen en 1297. Repoussé après trois mois d'investissement ,il revient encore devant cette ville en mai 1299, à la tête d'une armée considérable. Le siège se prolongeant toujours, il fait appel au roi de Grenade Mohammed III, qui a remplacé son père El-Fakih mort en avril 1302, et en reçoit en 1303, un corps d'archers andalous. Le siège se perpétuait, quand le Mérinide meurt en mai 1307, tué dans son camp par un de ses familiers, et l'armée mérinide, dont les chefs divisés en sont venus aux mains, lève le mois suivant, un siège qui durait depuis plus de huit ans. Abou-Thabet-Amer qui succède à son grand-père-Abou-Yakoub-Youssof, meurt après un an de règne, entièrement occupé à lutter contre les soulèvements de ses sujets. Son frère Abou-Rebïa-Sliman qui prend le pouvoir, brouillé avec le roi de Grenade qui s'est allié en 1308 avec Ferdinand IV et s'est emparé de Ceuta, s'allie de son côté avec le roi Jacques d'Aragon, qui lui envoie cinquante navires et mille cavaliers, avec lesquels il chasse les Andalous de Ceuta. Après la prise de Ceuta, les cavaliers aragonais passent au service des princes mérinides (1309), et vont tenir garnison à Tétouan.

Ferdinand IV et Jacques II réunissant leurs forces, envahissent les Etats de Grenade, occupent Gibraltar et assiègent Algésiras. Mohammed III implorant Abou-Rebïa, en obtient un secours qui arrive trop tard, et le roi de Grenade doit racheter sa ville aux chrétiens victorieux (1309).

Abou-Rebïa-Sliman ayant cessé de vivre à Taza en 1310, son oncle Abou-Saïd-Othman, fils de Abou-Yakoub-Youssof, porté au pouvoir, a à tenir tête aux Zeyanites de Tlemcen.

alliés avec son fils révolté Abou-Ali, qui règne à Sidjilmassa.

Mohammed III avait été déposé à Grenade en mars 1309. Son frère En-Nasseur proclamé à sa place, se voit enlever Alcaudète par Ferdinand IV (1312). Il abdique en 1314 en faveur de son frère Ismaïl, qui a à soutenir la guerre contre Pierre, régent de Castille depuis la mort de son frère Ferdinand IV, survenue en septembre 1312. Ismaïl sollicitant le concours d'Abou-Saïd-Othman, lequel trop occupé au Maroc ne peut le secourir, réduit à ses seules forces, inflige néanmoins aux chrétiens une sanglante défaite dans la plaine de Grenade, où Pierre trouve la mort (1319).

Alliance des Mérinides avec les Hafsides. — Abou-Saïd-Othman tout en luttant contre les Zeyanites et son fils Abou-Ali, avait pu néanmoins donner ses soins aux constructions maritimes. C'est sous son règne que les Marocains commencèrent à se livrer à la course contre la chrétienté. Il meurt en 1331, pendant les fêtes données à l'occasion du mariage de son fils et successeur Abou-l'Hassen-Ali avec une princesse hafside, Fatima, fille du khalife Abou-Yahïa. Cette même année, les troupes mérinides réunies à une armée hafside, entrent en campagne contre les Zeyanites, qu'elles expulsent de la vallée de Bougie (1332). Au retour de cette expédition, Abou-l'Hassen conduit ses troupes victorieuses contre son frère Abou-Ali, qu'il oblige à s'enfermer dans sa capitale de Sidjilmassa, et à capituler après un an de siège (1333).

Expéditions en Espagne. Bataille du Rio-Salado. — Après la mort de Pierre, régent de Castille, tué en 1319 sous les murs de Grenade, la tutelle du jeune Alphonse, fils de Ferdinand, était passée à sa grand'mère la reine Maria. A la mort de cette dernière, le jeune roi alors âgé de quatorze ans, couronné en 1325 sous le nom d'Alphonse XI, soutient les hostilités contre le roi de Grenade Mohammed IV, qui a succédé à son père Ismaïl tué en 1325. L'infant Don Manuel, cousin du roi de Castille, remporte des succès contre les Grenadins, qui vaincus en 1327, font appel au nom de la religion, au sultan mérinide. Abou-l'Hassen fait passer des troupes en Espagne, et les Mérinides chassent les Castillans du territoire de Grenade. Mais Mohammed IV qui voit avec déplaisir les Mérinides, dont il n'a plus besoin, revenus dans la Péninsule, se tourne contre ses alliés et les oblige à se

rembarquer (1329). Demeuré seul en face du roi de Castille, le Grenadin, battu dans plusieurs rencontres, est obligé de reconnaître la suzeraineté d'Alphonse XI. Implorant à nouveau, au nom de la religion, le sultan mérinide, Mohammed en obtient encore une armée placée sous le commandement du prince Abou-Malek, qui s'empare sur les chrétiens de la place de Gibraltar. Mohammed se reconnaissant à nouveau vassal du roi de Castille, périt dans une rencontre avec les Mérinides, et son fils Youssof qui lui succède, se rapproche des vainqueurs (1333).

Abou-l'Hassen allant en 1335 mettre le siège devant Tlemcen qui tombe en son pouvoir en 1337 ,devient seul maître du Mag'reb central et du Mag'reb occidental. Appelé en Espagne par le roi de Grenade,il y renvoie son fils Abou-Malek, qui mis à la tête de l'expédition, est arrêté à Arcos de la Frontera par les chevaliers de l'ordre de Calatrava, qui lui font essuyer une défaite complète à Lébrija, où le Mérinide reste sur le champ de bataille avec presque tous ses soldats (1339).

A la nouvelle de ce désastre, Abou-l'Hassen fait prêcher la guerre sainte et part de Ceuta avec deux cent cinquante navires mérinides et hafsides qu'il tenait préparés. Jofre Tenorio, amiral de Castille, cherchant à lui barrer le passage, a sa flotte dispersée à Algésiras, et périt dans l'action (3 août 1340). Alphonse XI réclame le secours des rois de Portugal et d'Aragon, qui lui fournissent des troupes et des vaisseaux, pendant que Gênes lui envoie ses galères.

Abou-l'Hassen, maître de la mer, avait réuni à son camp de Tarifa deux cent mille fantassins et trente mille cavaliers, renforcés par les cinquante mille combattants de Grenade. Les forces de Castille, d'Aragon et de Portugal combinées, ne comptaient pas plus de quatre-vingt mille hommes.

Les armées se rencontrent le 29 octobre 1340 au Rio-Salado près de Tarifa, Alphonse XI de Castille, ayant en face de lui les troupes africaines ; Alphonse IV de Portugal, les contingents grenadins. La bataille commencée le 30, au point du jour, les musulmans sont mis en pleine déroute, perdant les deux tiers de leurs troupes. Fatima, fille du khalife hafside Abou-Yahïa, femme d'Abou-l'Hassen, non reconnue par les vainqueurs, avait été massacrée dans sa tente. Le 30 au soir, le sultan mérinide s'embarquait à Algésiras, et le roi de Grenade se retirait à Marbella.

Alphonse XI continuant la campagne contre les musulmans, fait capituler Alcala-la-Real, et force les places de Carcabuey, de Benamexil et de Rute. Le 3 août 1342, il ouvre le siège devant Algésiras.

L'armée castillane, renforcée des troupes des comtes anglais de Derby et de Salisbury, de Gaston, comte de Foix et de Béarn, de Bernard son frère, comte de Castilbon, et de celles du roi Philippe de Navarre, peut investir par terre la place assiégée, dont les flottes d'Alphonse, unies aux galères portugaises et aragonaises, bloquaient étroitement le port. Le siège s'éternisait ; les comtes anglais rappelés par leur souverain Edouard III, avaient quitté le camp chrétien. Gaston, comte de Foix et de Béarn, atteint de maladie, mourait à Séville, et le roi de Navarre succombait à son tour à Xérès. Youssof, roi de Grenade, qui tenait la campagne, inquiétant les chrétiens, appelle Abou-l'Hassen, qui désireux de réparer sa défaite du Rio-Salado, peut débarquer à Gibraltar des troupes africaines, qu'Alphonse met en déroute le 12 décembre 1343. Le 22 mars 1344, Youssof offre de rendre sa ville de Grenade, demandant une capitulation honorable. Alphonse accepte, à la condition que le roi de Grenade se reconnaîtra pour son vassal ; et il accorde aux Mérinides une trêve de dix ans. Le 27 mars 1344, l'armée chrétienne prenait possession d'Algésiras.

En 1346, le sultan mérinide épousait une autre princesse hafside, sœur de Fatima, tuée à Rio-Salado.

Les Mérinides en Ifrikiya. — Ayant refait son armée, Abou l'Hassen-Ali qui a réuni au printemps de 1347 ses forces à Tlemcen, les conduit vers l'est, pour tâcher de profiter des querelles des princes hafsides qui se disputent l'Empire. Les places fortes rencontrées sur sa route lui ouvrent leurs portes ; Bougie et Constantine capitulent ; il y laisse des garnisons mérinides, et entre en vainqueur à Tunis le 15 septembre 1347. Les Arabes hilaliens s'étant soulevés contre lui, Abou-l'Hassen-Ali sort de la ville et va les attaquer aux environs de Kaïrouan. Défait, il revient vers Tunis qui, pendant son absence ,avait chassé la garnison qu'il y avait laissée. Dans l'impossibilité de lui résister, les Tunisiens lui ouvrent de nouveau les portes de leur ville (1348), où le Mérinide ne peut se maintenir. Il doit évacuer sa conquête en février 1350, devant l'hafside El-Fadel, qui a profité de sa défaite de Kaïrouan pour revenir en Ifrikiya.

Alphonse XI ayant rompu la trêve d'Algésiras, assiégeait Gibraltar. Il meurt de maladie devant cette place le 26 mars 1350, laissant la couronne à son fils Pierre.

Abou-l'Hassen-Ali regagnant le Mag'reb par mer, assailli par une tempête, son navire jeté à la côte sur le rivage de la Kabylie, peut, à travers mille dangers, gagner Alger, qui a reçu en 1347 garnison mérinide .D'Alger où il a réuni quelques troupes, il rentre à Maroc, qu'il trouve soulevé par son fils Abou-Eïnan, soutenu contre lui par le parti religieux.Le prétendant lui livre bataille, met ses troupes en fuite, et l'oblige à abdiquer en sa faveur (mai 1351). Il meurt le mois suivant.

Abou-Eïnan réduit en 1352 la ville de Tlemcen, qui s'était affranchie en 1348 de l'autorité mérinide. Prenant de là la direction de l'est, il s'empare de Bougie en 1353, de Bône, de Constantine et de Tunis en 1357. Les Arabes hilaliens campés en Ifrikiya s'étant mis en révolte contre l'autorité mérinide, Abou-Eïnan rappelle d'Espagne son général El-Hadj-Sliman-el-Merini-el-Djellabi, qu'il envoie châtier les Douaouïda occupant l'Ouad-Rir'. Maître de Touggourt, que le sultan mérinide lui donne à gouverner (1358), Sliman-el-Djellabi ordonne que tous les juifs, habitant l'oasis en nombre considérable, aient, dans un délai de trois jours, à se faire musulmans ou à quitter le pays. Un certain nombre de juifs touggourtins quittèrent l'Ouad-Rir', mais la plupart restèrent. Ils furent désignés sous le nom de Mehadjeria « émigrés de leur religion ». Bien qu'ils fussent devenus musulmans par contraite, les Mehadjeria continuèrent à vivre et à s'unir entre eux, pratiquant en secret les rites mosaïques.Ces juifs étaient d'origine berbère.

Après la chute de l'empire mérinide, les descendants de Sliman-el-Djellabi, devenus sultans indépendants, gouvernèrent l'oasis de Touggourt jusqu'à l'occupation française de l'Ouad-Rir' : on les appelait les Ben-Djellab.

Abou-Eïnan menacé d'abandon par ses troupes fatiguées par dix ans de campagne, abandonnant Tunis à l'hafside Abou-Ishac II, ramène ses soldats à Constantine et revient à Fez, où il est mortellement frappé le 3 décembre 1358.

Guerres contre Tlemcen. — Es-Saïd, fils d'Abou-Eïnan, étant en trop bas âge pour assumer l'empire, son vizir El-Hassein prend la régence. Aux prises avec les prétendants et

les Zeyanites, El-Hassein remet le pouvoir en juillet 1359 à Abou-Salem-Ibrahim, frère d'Abou-Eïnan. Le nouveau sultan ayant déporté en Espagne les princes révoltés, est assez occupé à résister aux attaques des Zeyanites de Tlemcen, qui viennent de chasser la garnison mérinide. Il meurt assassiné en septembre 1361.

Abou-Zeyan-Mohammed, prince mérinide d'Espagne, appelé à succéder à Abou-Salem-Ibrahim, est tué en 1366 dans son palais de Fez par son vizir Omar, qui fait proclamer sultan le prince Abd-el-Aziz, fils d'Abou-l'Hassen. Après avoir réduit ses compétiteurs et rétabli l'unité de l'empire mérinide, Abd-el-Aziz s'empare en 1370 de Tlemcen sur Abou-Hammou II, et conquiert tout le Magr'eb central. Il meurt à Tlemcen au retour de son heureuse expédition, le 23 octobre 1372. Ses troupes évacuant la ville, reviennent au Maroc. Son jeune fils Es-Saïd II ,est renversé en 1373 par Abou-l'Abbas-Ahmed, fils d'Abou-Salem-Ibrahim, lequel trop occupé à disputer l'empire à son parent Abd-er-Rahman, laisse les Zeyanites s'étendre dans l'est du Mag'reb. Demeuré seul maître de l'empire mérinide après la défaite de son compétiteur (11 septembre 1382), Abou-l'Abbas-Ahmed marche sur Tlemcen que lui abandonne Abou-Hammou II, pille la ville embellie par les souverains abd-el-ouadites, en rase les murailles et détruit les splendides palais des successeurs d'Yar-Moracène (1383).

Un fils d'Abou-Eïnan ,nommé Abou-Farès-Moussa, profitant de l'absence d'Abou-l'Abbas-Ahmed, quitte l'Espagne, débarque à Ceuta et s'empare de Fez le 13 mai 1384. Abou-l'Abbas-Ahmed part de Tlemcen ; mais abandonné par ses soldats qui passent à Moussa, il se rend au prétendant, qui l'exile à Grenade. Moussa empoisonné en 1386, El-Ouathek, petit-fils d'Abou-l'Hassen, proclamé à Fez en novembre 1386, est détrôné et mis à mort en septembre 1387, par Abou-l'Abbas-Ahmed revenu de Grenade. Le sultan restauré recevait en 1389, la vassalité du Zeyanite Abou-Tachefine II.

Abou-l'Hadjdaj, frère d'Abou-Tachefine II ayant empoisonné à Tlemcen son neveu Abou-Thabet, s'était emparé du pouvoir et avait refusé de reconnaître la suprématie mérinide. Abou-l'Abbas-Ahmed envoie contre l'usurpateur son fils Abd-el-Aziz, qui chasse Abou-l'Hadjdajd, et replace Tlemcen sous l'autorité mérinide.

Abou-l'Abbas Ahmed, maître du Mag'reb occidental, suze-

rain de Tlemcen, après avoir fait occuper Miliana, Alger, Dellys, succombait à Taza en novembre 1393, laissant le trône à son fils Abd-el-Aziz.

L'historien Ibn-Khaldoun. — Abou-Salem-Ibrahim avait eu pour secrétaire l'historien Ibn-Khaldoun, célèbre auteur du Livre des exemples, qui renferme l'histoire des Arabes, l'histoire des Berbères et l'histoire des Ar'lebites.

Abd-er-Rahman-Ibn-Khaldoun ,né à Tunis en 1332 d'une famille andalouse originaire d'Egypte, débuta en 1352 comme secrétaire ou khodja à l'armée du hafside Abou-Ishac II, d'où il passa en 1353 au service du Mérinide Abou-Eïnan. Convaincu de complot au profit des Hafsides et jeté en prison en 1356, il en fut retiré en 1358 par le vizir El-Hassein, qui le donna pour secrétaire à Abou-Salem-Ibrahim, alors en Espagne. Abou-Salem allant occuper le trône de Fez, Ibn-Khaldoun passe au service de Mohammed V émir de Grenade, qui lui confie en 1361 une ambassade auprès du roi de Castille. Devenu en 1365 conseiller d'Abou-Abd-Allah sultan hafside de Bougie, à la chute de ce dernier, il se retire chez les Arabes douaouïda, où il devient en 1368 agent, pour le Zab, du zeyanite Abou-Hammou II. Voulant retourner en Espagne, il est enlevé en route sur l'ordre du mérinide Abd-el-Aziz, qui l'envoie comme son agent dans les tribus arabes de la plaine du Chélif. Poursuivi en 1372 par les soldats d'Abou-Hammou II, il peut gagner Fez, d'où il est envoyé en Espagne comme émissaire des Mérinides. Expulsé de Grenade en 1375, il revient au Mag'reb, passe d'abord quelque temps à la mosquée de Sidi-Bou-Medine de Tlemcen, puis il va se fixer à Frenda, où il emploie trois ans à écrire ses Prolégomènes. Passé à Tunis en 1378, il obtient du hafside Abou-l'Abbas un emploi et un traitement. Desservi en 1381, il fait le pèlerinage de la Mekke et va se fixer au Caire, où il exerce les fonctions de cadi. Il était à Damas lors de la prise de cette ville parTamerlan. Revenu au Caire, il y mourait en 1406.

Evénements d'Espagne. — Youssof roi de Grenade, assassiné le 19 octobre 1354, son fils Mohammed V proclamé souverain, avait aidé le roi Pierre de Castille, son suzerain, dans une guerre entreprise contre le roi d'Aragon. Renversé en 1359 par son frère Ismaïl, il était passé en Afrique et avait obtenu un secours du sultan mérinide Abou-Salem-Ibrahim,

à l'aide duquel il tentait de recouvrer son royaume, quand son protecteur venant à mourir sur ces entrefaites, ses alliés repassent en Afrique et il doit se retirer dans la ville de Ronda. Ismaïl tué le 11 juillet 1360 par son parent Abou-Saïd, ce dernier se faisant couronner à Grenade sous le nom d'El-Amar, refuse le tribut au roi de Castille et s'allie contre lui avec le roi d'Aragon. La paix intervenant en 1361, El-Amar invité à se rendre à Séville, est mis à mort avec trente-sept de ses compagnons par ordre du roi Pierre. Mohammed V quittant alors Ronda, revient à Grenade, y est reçu comme roi, et Pierre lui envoie comme don de joyeux avènement, les trente-huit têtes coupées de ses ennemis.

Alphonse XI avait eu de sa maîtresse Eléonore de Guzman, un fils, Henri, créé comte de Transtamare. Le roi Pierre, surnommé le Cruel, ayant fait mourir sa femme Blanche de Bourbon, dont il n'avait pas eu d'enfants, et voulant faire reconnaître pour ses héritières les deux filles nées de sa concubine Maria de Padilla, Henri de Transtamare demande au roi de France Charles V, qui a chassé les Anglais du royaume, de lui envoyer les Grandes Compagnies, dont il était embarrassé. Le roi de France trouvant l'occasion de venger la mort de Blanche de Bourbon et de punir le cruel Pierre, envoie en Espagne Bertrand Du Guesclin, à la tête de ses aventuriers, au nombre de trente mille hommes. Grâce à ce secours, Henri entre en mars 1366 dans les Etats de Castille, s'empare de Calahorra, où il se fait proclamer roi de Castille et de Léon, et chasse Pierre de Burgos. Les villes fortes se rendent avec joie et Pierre, qui a pu gagner la Galice, s'embarque à La Corogne et va se réfugier à Bayonne, chez les Anglais.

Henri ayant congédié ses auxiliaires qui lui coûtaient très cher, n'avait gardé auprès de lui que Bertrand Du Guesclin avec ses Bretons et quelques Anglais : en tout quinze cents lances. Pierre ayant traité à Bayonne avec les Anglais et le roi de Navarre Charles le Mauvais, passe les Pyrénées avec une armée commandée par le prince de Galles, dit le prince Noir, et Chandos. Henri surpris aux environs de Burgos, les Anglais qui servaient dans son armée étant passés au nombre de quatre cents à l'ennemi sur le champ de bataille, est défait à Navarette le 3 avril 1367, journée où Du Guesclin et la plupart des chevaliers français furent faits prisonniers. Henri de Transtamare qui a pu se réfugier en France, y

rassemble quatre cents lances et revient en Espagne. Entré à Calahorra le 29 septembre 1367, Burgos lui ouvre ses portes, la moitié du royaume se déclare pour lui et la ville de Léon se rend le 30 avril 1368. Pierre et le roi de Grenade assiégeaient Cordoue qui s'étaient donnée à Henri ; il marche contre eux, leur fait lever le siège, et Pierre s'enfuit à Séville, pendant que Mohammed V ravage les territoires des villes qui ont reconnu le prétendant.

Du Guesclin, dont la rançon a été payée par les femmes françaises, était revenu en Espagne, allant rejoindre Henri qui assiégeait Tolède. Pierre, de son côté, ayant reçu à Séville des renforts grenadins, prenait la route de Tolède. Henri ne l'attend pas, et laissant sous la place un corps de troupes suffisant pour continuer le siège, il part avec Du Guesclin au devant de son adversaire. Pierre, ses troupes mises en déroute, n'a que le temps de s'enfermer dans le château de Montiel, où il est bientôt investi. Cherchant à s'échapper, il est arrêté dans sa fuite par le chevalier français Le Bègue de Villaine, qui l'emmène dans sa tente. Henri survenant à ce moment, Pierre se jette sur lui et les deux adversaires se prenant corps à corps, roulent à terre. Henri ayant pu dégager sa dague, l'enfonce dans la poitrine de son ennemi désarmé, qui expire sur le champ, mars 1369.

Tolède ouvre ses portes, et Henri II reconnu souverain, repousse grâce à l'aide de Du Guesclin, les troupes des rois de Navarre et d'Aragon. Pendant ce temps, le roi de Grenade reprend aux chrétiens la ville d'Algésiras, qu'il ruine et démantele (1370).

Ferdinand, roi de Portugal, fils de Pierre Ier, arrière petit fils de Sanche IV, avait pris le titre de roi de Castille à la mort de Pierre le Cruel. Il avait envahi les Etats castillans et s'était emparé des villes de Ciudad-Rodrigo, de Compostelle et de la Corogne. Henri II, privé de Du Guesclin, auquel le roi de France vient de donner l'épée de connétable, envahit le Portugal, s'empare de Viseo et ravage tout le pays jusqu'à Lisbonne. Le légat du pape intervient, et force les deux rois à traiter de la paix. Henri II meurt le 29 mai 1379, empoisonné par une paire de brodequins envoyés par le roi de Grenade.

Jean I qui succède sur le trône de Castille à son père Henri II, couronné à Burgos, resserre l'alliance avec la

France, et fait la guerre à Ferdinand de Portugal appuyé par les Anglais de Jean de Gand, duc de Lancastre, troisième fils du roi Edouard III d'Angleterre. Ce prince anglais ayant épousé Costanza, fille de Pierre le Cruel, prétendait au trône de Castille. La paix étant survenue en 1382, Jean Ier épouse Béatrix, fille de Ferdinand. Ce dernier ayant cessé de vivre au mois d'octobre 1383, Jean pénètre en Portugal pour faire reconnaître les droits de sa femme. Jean, maître de l'ordre d'Aviz, fils naturel de Pierre Ier de Portugal, proclamé défenseur du royaume par les Portugais, livre bataille au roi de Castille, qu'il défait le 14 août 1385 à Aljubarrota, où les Castillans perdent dix mille hommes. Cette victoire affermit la couronne sur sa tête et il règne sous le nom de Jean Ier.

Le duc de Lancastre appelé par Jean d'Aviz, débarqué en Galice au mois de juillet 1386, avait pu s'emparer de Saint Jacques de Compostelle, où il s'était proclamé roi, partageant à l'avance les Etats castillans avec le roi de Portugal. Jean Ier de Castille ayant reçu du roi de France un secours important commandé par Louis de Bourbon, repousse ses adversaires ; et Lancastre, à bout de ressources, fait demander la paix. Aux conférences de Bayonne, où le traité fut décidé, la réconciliation fut scellée par l'engagement au mariage de Henri, alors âgé de dix-neuf ans, fils du roi de Castille, avec Catalina, âgée de dix ans, fille du duc de Lancastre. Les Cortès réunies à Briviesca en 1388, ratifièrent cette paix et décidèrent, qu'à l'avenir, l'héritier présomptif de la couronne prendrait le titre de prince des Asturies, en l'honneur de Pélage, fondateur de la monarchie espagnole.

Jean Ier de Castille tué d'une chute de cheval le 13 octobre 1390, son fils Henri III appelé à lui succéder, célébrait en 1393 son mariage avec la fille de Lancastre.

La condition des juifs dans les Etats barbaresques. — Les juifs vécurent en Afrique sous les dominations arabe et berbère musulmanes, en payant un impôt, dit de capitation, mis sur chaque personne, dont leur communauté était tenue responsable. Leur condition était toujours fort précaire. Soumis aux caprices des princes, qui leur interdisaient la possession de terres, l'accès aux fonctions publiques, la faculté de monter à cheval, leur imposant des costumes spéciaux

qui les faisaient reconnaître de loin, beaucoup d'entre eux demandèrent à embrasser l'islamisme. Leurs rabbins leur expliquaient que si le Talmud recommande de donner sa vie plutôt que de faire acte d'adoration dans un autre culte, cela ne s'appliquait qu'à l'idolâtrie, et nullement aux religions admettant l'unité de Dieu, à la condition de rester juifs au fond du cœur.

Le nombre des juifs apparents diminuait sensiblement, et on pouvait entrevoir l'instant où les conversions à l'islamisme feraient entièrement disparaître le mosaïsme en Berbérie, quand, en 1391, eut lieu à Majorque, Castille et Aragon, un soulèvement général contre les juifs, accusés d'avoir enlevé et tué des enfants chrétiens pour faire servir leur sang à leurs pratiques rituelles, renouvelées des temps des sacrifices humains offerts à Jéhovah ; d'avoir empoisonné les fontaines ; de s'être approprié la plus grande partie de la fortune publique, et d'avoir en toute circonstance servi les intérêts de l'islam contre la chrétienté.

Des juifs, en nombre considérable, vinrent chercher un refuge en Afrique. Les habitants les laissèrent débarquer, y trouvant un profit momentané ; en effet, chaque immigrant était tenu de payer au débarquement un droit fixé à un doublon d'Espagne, environ 26 francs ; d'acquitter en outre, des droits d'entrée très élevés sur ses effets et marchandises et de se conformer enfin à l'impôt de capitation, le djeziah, transformé en « Kanoun ».

Les juifs déjà installés, voyant leurs intérêts compromis par suite de l'arrivée d'un si grand nombre de congénères pour la plupart sans ressources ; obligés de se rendre solidaires des nouveaux débarqués pour le paiement de l'impôt de capitation en vertu de la responsabilité collective exigée, essayèrent de s'opposer à cette intrusion dans leur communauté.

D'autre part, les autorités musulmanes ayant prélevé les droits perçus à l'entrée, ne demandaient pas mieux que de voir repartir ces nouveaux venus ; et elles étaient sur le point de céder aux sollicitations des communautés mécontentes de cet accroissement inattendu de coreligionnaires, lorsqu'un immigrant, homme fort habile, arrangea l'affaire à prix d'or avec les chefs musulmans.

Cet immigrant était le rabbin Isaac-Bar-Schescheth-Barfath, plus connu sous le nom de rabbin Barchichat.

Rien que par le port d'Alger, quarante-cinq mille familles, représentant plus de deux cent mille personnes, débarquèrent **à la fois.**

L'immigration fut proportionnellement aussi considérable par les ports du Maroc et de la Tunisie.

Des points de débarquement, les juifs chassés de l'Espagne et des îles, se répandirent dans l'intérieur du pays et se fixèrent en grand nombre à Fez, à Maroc, Tlemcen, Miliana, Médéa, Blida, Constantine.

Les juifs d'Afrique se divisèrent alors en deux groupes, les anciens : porteurs de turbans « baalé hamiçnefeth » ; les nouveaux, les Espagnols : porteurs de bérets « baalé el kipron ».

A l'exception de Tunis, où les porteurs de turbans conservèrent toujours leur autonomie, les porteurs de bérets, beaucoup plus nombreux, finirent par dominer leurs anciens coreligionnaires.

Ces porteurs de bérets sont considérés comme étant les véritables importateurs du judaïsme pur, c'est-à-dire, sémite, en Berbérie, par opposition au mosaïsme pratiqué par les Africains d'origine berbère.

Une partie d'entre eux avaient été expulsés de Tortose et de Majorque, où leurs familles avaient émigré lors de l'expulsion des juifs de France, les Lombards, par Charles IV, dit le Bel, 1326.

Les chrétiens séjournant dans les Etats barbaresques, sauf ceux des milices qui bénéficiaient de toutes garanties en retour de leurs services, n'étaient guère mieux traités que ne l'étaient les juifs ; car, les muuslmans ne font aucune différence entre juifs et chrétiens, tout au plus collectivement tolérés, parce qu'ils sont gens de livres (ahoul-kitab).

CHAPITRE IV

LA FIN DES DYNASTIES ZEYANITE, MÉRINIDE ET HAFSIDE

Pénétration de l'élément arabe hilalien dans le nord de l'Afrique. — Destruction de Tétouan par les Espagnols. — Prise de Ceuta par les Portugais. — La guerre sainte. — Relèvement éphémère des Abd-el-Ouadites. — Prépondérance hafside. — Echec des Portugais sous Tanger. — Le royaume zeyanite d'Alger et de Ténès. — Le chérif Abd'Allah. — Evénements d'Espagne. — Les Zeyanites de Ténès gouvernent a Tlemcen. — Affaiblissement des Hafsides. — Les Beni-Ouattas. — Chronologie des émirs Abd-el-Ouadites ou Zeyanites ; des sultans mérinides, et des souverains hafsides.

Pénétration de l'élément arabe hilalien dans le Nord de l'Afrique. — Le mérinide Abd-el-Aziz proclamé sultan après la mort de son père Abou-l'Abbas-Ahmed, avait donné le gouvernement de Tlemcen à Abou-Zeyan, fils de Abou-Hammou II, demeuré en otage à Fez. Dès le début de son gouvernement, le nouvel émir eut à lutter contre son frère Abou-l'Hadjadj, soutenu par la puissante tribu arabe des Beni-Amer ; mais ces derniers, fatigués de la lutte, se débarrassèrent du prétendant en le faisant périr.

A cette époque, l'élément hilalien, prêtant tour à tour son concours aux souverains berbères presque toujours en guerre les uns contre les autres, avait fini par pénétrer les populations du nord de l'Afrique, lesquelles s'étaient assimilé les mœurs et les coutumes de ces nouveaux venus. A l'exception du Grand Atlas et des montagnes de la région maritime, toute la Berbérie subissait l'influence asiatique.

La plus grande partie des villes de l'intérieur ne relevant plus d'aucune dynastie, se gouvernaient elles-mêmes. La religion. de sunnite, kharedjite ou chiïte, n'était plus que le maraboutisme ; et les cités maritimes, à peu près privées de

relations avec le reste du pays constamment parcouru par les partis contraires, n'ayant plus de commerce, se voyaient obligées de chercher dans la course contre la chrétienté les moyens d'existence de leurs populations.

Destruction de Tétouan par les Espagnols. — Abd-el-Aziz mourant à Fez le 12 novembre 1396, son frère Abou-Aamir-Abd'Allah, proclamé sultan, mourait à son tour le 19 mars 1398, et était remplacé par son frère Abou-Saïd-Othman, âgé de seize ans né, comme ses frères, d'une mère chrétienne originaire d'Espagne, nommée Djouher. L'émir de Tlemcen qui escomptait la jeunesse de ce prince, ayant répudié en 1399 la suzeraineté du nouveau souverain, une armée mérinide chasse Abou-Zeyan et installe à sa place son frère Abou-Mohammed-Abd'Allah. Ce dernier se proclamant a son tour indépendant de la cour de Fez, Fara-ben-Mehdi, vizir d'Abou-Saïd-Othman, dirige sur Tlemcen une importante expédition, renverse Abou-Mohammed Abd'Allah, et le remplace par son frère Abou Abd'Allah Mohammed 1401). C'est au moment de cette campagne, que le roi Henri III de Castille profitant de l'absence des troupes mérinides, désireux de châtier les corsaires marocains, attaque et détruit la ville de Tétouan, passe au fil de l'épée la moitié de ses habitants et emmène captifs en Espagne ceux des musulmans que le fer de ses soldats a épargnés (1400).

La prise de Tétouan avait produit une grande émotion parmi les populations musulmanes, dont la loi interdit de laisser les croyants en esclavage. Le souverain mérinide se trouvant dans l'impossibilité de racheter les captifs, le parti religieux représenté par les chérifs et les confréries, parcourt le pays pour ramasser des aumônes destinées à la libération des esclaves ; et le prestige de la dynastie en demeure affaibli.

Prise de Ceuta par les Portugais. — Il y avait à la Cour de Fez un ancien prétendant au trône de Tunis, nommé Mohammed-Abou-Zakaria, cousin d'Abou-Farez-Azzouz, auquel il avait disputé le pouvoir lors de l'avénement de ce dernier en 1394. Des Arabes soleïm révoltés contre le sultan de Tunis, sollicitent l'intervention d'Abou-Saïd-Othman, qui confie une armée à Mohammed-Abou-Zakaria. Ce dernier battu par le sultan hafside, a la tête tranchée, et les difficultés commencent entre les deux royaumes.

Mohammed VI émir de Grenade, profitant des embarras

dans lesquels se trouve Abou-Saïd-Othman, menace les possessions mérinides d'Espagne. Les habitants de Gibraltar faisant appel au sultan de Fez, ce dernier leur envoie son oncle Abou-l'Hassen-Ali dit Bou-Hassoun, dont il croyait avoir à redouter la compétition au trône, tout en priant l'émir de Grenade de l'en débarrasser. Ce dernier livre le message à Bou-Hassoun et lui fournit les moyens de lutter contre son neveu. Revenu au Mag'reb, Abou-Hassoun engage contre Abou-Saïd-Othman une terrible campagne, et dévaste à tel point les régions du littoral océanique que le sultan mérinide, pour repeupler le pays, doit y installer des tribus arabes de la Chaouïa.

Tlemcen pendant ce temps, s'était mis en révolte. Abou-Abd'Allah-Mohammed, mort en 1410, avait laissé le pouvoir à son frère Moulaï-Saïd, qui avait rejeté la suprématie mérinide. Abou-Saïd avait pu détacher une armée, qui chassant Moulaï-Saïd, avait installé à sa place son frère Abou-Malek-Abd-el-Ouahad, lequel à peine investi du gouvernement, avait déclaré la guerre à son protecteur (1411).

Bou-Hassoun tenait toujours la campagne dans le Mag'reb extrême. Les gouverneurs des provinces profitant des embarras du sultan, luttaient entre eux ; les corsaires faisaient la course contre les navires chrétiens et gênaient particulièrement le commerce portugais. Pendant qu'Abou-Saïd est aux prises avec Abou-Hassoun et se prépare à arrêter l'émir de Tlemcen, le roi Jean Ier de Portugal s'empare en personne de Ceuta (15 août 1415).

La Guerre-Sainte. — La prise de Ceuta par les forces chrétiennes réconcilie momentanément les musulmans, qui se groupent autour d'Abou-Saïd. Il lui vint des secours de Grenade ; de tout l'ouest du Mag'reb, du sud extrême, du Tafilala, du Sous, régions, qui depuis longtemps, avaient échappé aux Mérinides. Abou-Hassoun, qui dans l'intérêt de la guerre sainte, avait suspendu les hostilités, meurt à ce moment et le sultan peut lancer contre Ceuta une armée formidable qui échoue contre les chrétiens, lesquels ayant eu tout le temps de se fortifier, avaient de leur côté reçu des renforts importants. L'émir de Grenade, en présence du danger commun, réconcilié avec Abou-Saïd, peut débarquer à son tour une armée. Les troupes andalouses réunies aux contingents des grands vassaux des Mérinides, viennent à nouveau attaquer Ceuta, dont le gouverneur portugais,

Pierre de Menezes, comte de Viana, réussit à les repousser (1419) et l'émir de Grenade revenu dans la Péninsule, enlève à son allié mérinide ses dernières possessions d'Espagne. L'année suivante, Abou-Saïd-Othman était assassiné avec ses frères et six de ses enfants, par un de ses vizirs.

Des divers Etats constitués en Espagne par les musulmans, les Mérinides disparus, le royaume de Grenade, où règne la dynastie fondée en 1238 par Mohammed-ben-el-Amar, tributaire des rois de Castille, représentait seul l'élément islamique dans la Péninsule ibérique.

Relèvement éphémère des Abd-el-Ouadites. — La guerre civile éclate dans le royaume de Fez. Les prétendants au trône surgissent de tous côtés. Un d'entre eux, Mohammed, petit-fils d'Abou-Eïnan, réfugié en Espagne, vient à Tlemcen solliciter le concours de l'émir zeyanite. Abou-Malek-Abd-el-Ouahad se mettant en campagne, s'empare de Fez, et y installe son protégé, qui lui promet tribut (1423).

Une branche de la famille mérinide, les Beni-Ouattâs, gouvernait à Sla. Son chef, Abou-Zakaria-el-Ouattâsi, fait proclamer le jeune Abd-el-Hak, alors âgé d'un an, seul fils survivant d'Abou-Saïd-Othman et d'une renégate espagnole, prend le pouvoir en son nom, et déclare la guerre à Mohammed.

Prépondérance hafside. — Le relèvement de la dynastie abd-el-ouadite de Tlemcen, suzeraine du royaume de Mohammed, inquiétait le sultan hafside de Tunis, qui donne une armée à Abou-Abd'Allah-Moulaï-Mohammed, fils d'Abou-Tachefine II, réfugié à sa cour, et prétendant au trône de son père, devant laquelle Abou-Malek abandonne sa capitale pour se réfugier à Fez (avril 1424). Ayant rejoint à Tlemcen son armée victorieuse, Abou-Farez-Azzouz marche sur Fez. Il avait déjà fait capituler la ville de Taza, quand les habitants de Fez lui font leur soumission. Le sultan hafside destitue aussitôt Mohammed, et Abou-Zakaria-el-Ouattâsi lui fait hommage de vassalité au nom d'Abd-el-Hak.

Abou-Malek-Abd-el-Ouahad rentré en grâces auprès d'Abou-Farez, en obtient à son tour le concours d'une armée hafside, à l'aide de laquelle il chasse son rival de Tlemcen (avril 1428).

Abou Abd'Allah Moulaï-Mohammed, réfugié au Dahra, y réunit des contingents, forme une armée, bat en plusieurs

rencontres les troupes d'Abou-Malek, le prend, lui fait trancher la tête, et rentre en maître à Tlemçen (1430).

Abou-Farèz-Azzouz résolu d'en finir avec le Zeyanite, part de Tunis à la tête de cinquante mille hommes, reprend Tlemcen et fait mettre à mort Moulaï-Mohammed (1431). Après un séjour de sept mois dans la capitale abd-el-ouadite, où il reçoit l'hommage des princes mérinides et zeyanites, le souverain hafside confie le gouvernement de Tlemcen à Abou-l'Abbas-Ahmed, autre fils de Abou-Hammou II, et regagne Tunis.

Ayant ensuite châtié les Arabes hilaliens qui ne laissaient passer aucune occasion de révolte, Abou-Farèz-Azzouz mourait à Tunis en 1434. Son fils Moulaï-Abou-Abd'Allah qui lui avait succédé, succombait l'année suivante, laissant l'empire hafside à son frère Abou-Omar-Othman.

Echec des Portugais sous Tanger. — La guerre sainte continuait contre les chrétiens, constamment harcelés devant Ceuta par les forces marocaines, secondées par les flottes hafsides qui attaquaient par mer. Les Portugais désireux de posséder un point d'appui proche de Ceuta, décident la conquête de Tanger. L'infant Don Henri, frère du roi Edouard I, fils et successeur de Jean I d'Aviz, débarqué avec huit mille hommes, est écrasé sous les murs de la ville et se voit contraint de signer une capitulation, aux termes de laquelle les Portugais devaient restituer Ceuta aux Mérinides ; et l'infant Don Ferdinand, autre frère du roi, qui était à l'armée, demeurait en otage jusqu'à l'approbation de la capitulation par son gouvernement (1437).

Le pouvoir ecclésiastique, sur l'ordre venu de Rome, s'étant formellement opposé à la rétrocession aux Maures de la place de Ceuta, attendu qu'il n'appartenait à aucun prince chrétien de rendre à l'islamisme des mosquées consacrées au culte catholique. Le roi de Portugal avait dû s'incliner.

La convention de capitulation n'ayant par conséquent pas été ratifiée, l'infant Don Ferdinand, qui pouvait se sauver en faisant profession de foi musulmane, persévérant dans la religion de ses pères, mourait après six ans d'une dure captivité. Le corps du martyr, empaillé, fut accroché aux murailles de Fez (1443).

Le royaume zeyanite d'Alger et de Ténès. — Abou-l'Abbas-Ahmed attaqué à Tlemcen par son frère Abou-Yahïa, le re-

pousse en 1437. C'est à ce prince que l'on doit la construction de la vaste enceinte crénelée qui enveloppe le Mĕchouar. Abou-Yahïa repoussé de Tlemcen, va fonder à Oran une petite royauté. Dans le même temps, un prince abd-el-ouadite, Abou-Zeyan-Mohammed, petit-fils d'Abou-Thabet, parti de Tunis, recrute sur sa route des contingents arabes et berbères, forme une armée et vient attaquer Alger dont il s'empare après un siège rigoureux. Puis il soumet la Mitidja, se fait obéir des villes de Médéa, de Miliana, de Ténès, et se proclame souverain à Alger, sous le nom d'El-Mostaïn-b'Illah. Le nouveau roi d'Alger assassiné en 1438 par les Algériens révoltés, son fils, El-Metaoukkel, fixe la même année sa résidence à Ténès.

Le chérif Abd'Allah. — Abou-Zakaria-el-Ouattâsi, qui gouvsrnait toujours à Fez pour le compte du mérinide Abd-el-Hak, est tué en 1448 dans une expédition dirigée contre les Angad, Arabes révoltés. Son neveu, Ali-ben-Youssof-el-Ouattâsi, qui le remplace dans la régence du royaume, ne peut empêcher les Portugais de s'emparer de Ksar-Sghir, et se fait tuer en 1459 dans la répression d'une révolte des Arabes chaouïa du Tamesna. Yahïa, fils d'Abou-Zakaria, qui lui succède dans la régence, laissant péricliter les affaires du royaume, Abd-el-Hak, qui jusqu'alors plongé dans les plaisirs, avait abandonné le gouvernement à ses parents, veut prendre le pouvoir. Devant les résistances qu'il rencontre, tant de la part du régent que de son entourage, le souverain donne l'ordre de mettre à mort tous les Beni-Ouattâs, lesquels avertis à temps du danger qui les menace, s'enfuient de Fez et se mettent en défense dans la région d'Arzila.

Abd-el-Hak dont le trésor avait été vidé par les Beni-Ouattâs, manquant d'argent, s'adresse aux juifs, qui lui font des avances, garanties par l'impôt, qu'il doit leur déléguer. Les juifs percevant les contributions avec rigueur et injustice, distribuant à leurs coreligionnaires pauvres les revenus habbous jusqu'alors réservés aux chérifs et aux marabouts, les populations musulmanes commencent à se soulever contre le Mérinide ; des groupes berbères se mettent à la solde des Portugais de Ceuta, lesquels faisant des excursions dans l'intérieur, viennent de s'emparer d'Anfa ; et la région de Taza, où les Beni-Ouattâs ont de nombreux partisans, se met en état d'insurrection (1464).

Abd-el-Hak partant contre les révoltés, abandonne le gouvernement de Fez au juif Haroun, son trésorier, dont la rapacité pousse le peuple à la révolte. Les principaux personnages de la ville déclarant la déchéance du Mérinide, proclament un chérif, Abd'Allah-Mohammed-ben-Ali-Imran, descendant d'Edris, qui prend le pouvoir avec le titre d'imâm. A l'annonce de ces événements, Abd-el-Hak reprend la route de Fez. Comme il cheminait, il rencontre le juif Haroun fugitif, qui lui donne le conseil d'aller se fortifier à Meknez. Pendant qu'il parlait, un officier de l'escorte du Mérinide frappe le juif de sa lance, et l'étend raide mort. Les autres officiers entraînant leur souverain qu'ils attachent sur un mulet de bât, le livrent au chérif à la porte de la ville. Abd-el-Hak porté sur son mulet, est conduit à la mosquée de Fez-Djedid, où il est assommé comme on assomme un bœuf. Ce meurtre fut suivi du massacre des juifs et du pillage de leurs richesses (mai 1465). C'est ainsi que finit le dernier mérinide de la branche aînée, lequel portait le nom du fondateur de sa dynastie.

Evénements d'Espagne. — Henri III de Castille était mort le 26 décembre 1406. Son fils Jean II, placé sous la tutelle de sa mère Catherine et de son oncle Ferdinand, prend le pouvoir en 1418. Moulaï-Mohammed, roi de Grenade, renversé par son cousin Mohammed-Sr'eir et réfugié à la cour de Tunis, un de ses partisans, Youssef-ben-Zeradj, d'une famille considérable de Grenade, va solliciter pour lui l'appui du roi de Castille, qui envoie un ambassadeur au souverain hafside, promettant d'appuyer son protégé. Moulaï-Mohammed, revenu d'Ifrikiya avec quinze cents hommes, reçoit en débarquant les secours castillans, avec l'aide desquels il disperse les forces de son compétiteur, et rentre dans Grenade au mois de janvier 1429. Mohammed-Sr'eir qui s'est réfugié dans l'Alhambra, fait prisonnier, a la tête tranchée.

Le roi de Grenade ainsi restauré, voyant Jean II sur le point d'entreprendre une expédition contre les rois de Navarre et d'Aragon qui lui disputent ses Etats, profite des embarras de celui auquel il est redevable de sa restauration, pour refuser le tribut que ses ancêtres avaient toujours payé à la Castille. Jean II qui a contraint ses voisins à accepter la paix, lance ses troupes sur les terres de Grenade, chasse Mohammed et donne ses Etats à Youssof, fils du petit-fils

d'El-Amar, assassiné à Séville en 1361 par Pierre le Cruel. Youssof proclamé le 1er janvier 1432, mourait le 14 juin suivant, et Mohammed-~~Sr'eir~~ revenu de Malaga où il s'était réfugié, s'obligeant à payer désormais le tribut à la Castille, remonte pour la troisième fois sur le trône de Grenade.

Jean II avait épousé Maria, sœur du roi Alphonse V d'Aragon. Cette dernière étant morte en 1445, Jean épousa en secondes noces Isabelle de Portugal, qui lui donna une fille, appelée aussi Isabelle, qui devait jouer un grand rôle dans l'histoire de l'Espagne.

Mohammed renversé à Grenade en 1446 par son neveu Osmaïn, qui fait massacrer les principaux habitants de la ville, parmi lesquels les membres de la famille des Beni-Zeradj dont il redoute l'influence, un prince de la famille d'El-Amar, nommé Ismaïl, réfugié à la cour de Castille, obtient de Jean II un corps de troupes chrétiennes, à la tête desquelles il envahit les Etats de Grenade. Osmaïn s'alliant de son côté avec les rois d'Aragon et de Navarre, entre dans le royaume de Castille par le midi, pendant que ses alliés attaquaient par le nord. Cette diversion lui permit de régner jusqu'en 1454, époque où Ismaïl-ben-El-Amar se rendit maître de Grenade.

Jean II mourait à Valladolid le 21 juillet 1454, laissant avec sa fille Isabelle, deux fils, Henri et Alphonse.

Henri IV proclamé à la mort de son père, en guerre avec le roi de Grenade qui refusait de reconnaître sa suzeraineté, finit par le réduire à lui servir un tribut (1457).

Alphonse V d'Aragon étant mort en Italie le 27 juin 1458, ne laissait qu'un fils naturel, Ferdinand, auquel il léguait le royaume des Deux-Siciles, conquis par son épée. Son frère Jean, déjà roi de Navarre, héritait de ses autres Etats, soit des royaumes d'Aragon, de Majorque, de Valence et des principautés de Catalogne.

Les Zeyanites de Ténès gouvernent à Tlemcen. — El-Metaoukkel, roi zeyanite de Ténès, profitant des troubles du royaume mérinide, après avoir soumis à son autorité tout le Mag'reb central, s'empare de Tlemcen en 1461, et déporte en Espagne Abou-l'Abbas-Ahmed. Il meurt en 1474, remplacé par son fils Abou-Thabet-Mohammed, lequel incapable de résister aux soulèvements de ses provinces de l'Est, peut cependant se maintenir à Tlemcen.

Affaiblissement des Hafsides. — Abou-Omar-Othman aux prises à Tunis avec les Arabes hilaliens doit user avec eux d'une extrême énergie. Pensant à développer les relations extérieures de son empire, il favorise les commerçants chrétiens, facilitant en toute circonstance leur établissement dans ses Etats. Il règne jusqu'en 1448, laissant le pouvoir à son petit-fils Abou-Zakaria-Yahïa, qui venant à mourir en 1494, est remplacé par son cousin Abou-Abd'Allah-Mohammed. Ce dernier mis partout en échec par les Arabes hilaliens, ne règne plus que sur Tunis et quelques villes du littoral.

Les Beni-Ouattâs. — A la nouvelle du meurtre d'Abd-el-Hak, Moulaï-Mohammed-el-Ouattâsi, fils d'Abou-Zakaria, qui gouvernait à Arzila, se porte prétendant au trône des Mérinides, et marche sur Fez. Le chérif Abd'Allah venu à sa rencontre, met près de Miknaça ses contingents en déroute (1465). L'année suivante Ouattâsi, qui avait fait à Arzila des préparatifs considérables, entre en campagne, repousse les troupes du chérif et s'empare de la ville neuve de Fez. Alphonse V roi de Portugal, qui brûlait de réparer le désastre de 1437 essuyé sous Tanger, informé de l'expédition d'El-Ouattâsi, ayant appris que ce dernier, abandonnant Arzila, avait marché sur Fez avec toutes ses forces, débarque près de Ksar-Masmouda une armée de dix-sept mille hommes, qui s'emparent de la ville le 19 octobre 1458. En 1464, il échoue devant Tanger, mais il détruit Anfa. En 1471 il prenait Arzila, et son fils Jean, duc de Bragance, prenait la même année possession de Tanger. Moulaï-Mohammed-el-Ouattâsi laissant à sa sœur Zohra la direction des opérations contre la vieille ville de Fez, va s'aboucher avec les chrétiens, en obtient un traité, qui leur laissant les positions acquises, lui assure leur neutralité dans ses opérations contre le chérif, leur laisse son fils en otage et revient presser le siège de Fez, qui capitule en 1472. Le chérif en retraite dans le nord, se défend encore pendant quelques mois ; battu dans toutes les rencontres, à bout de ressources, il s'embarque pour Tunis, et Mohammed-el-Ouattâsi prenant à Fez le titre de sultan, y fonde la dynastie mérinide des Beni-Ouattâs.

Des maures andalous se plaçant sous la protection de l'Edriside Ali-ben-Rached, chérif indépendant établi à Ech-Chaoun, venaient de relever Tétouan de ses ruines.

Les royaumes de Tunis, de Fez et de Tlemcen, en proie

aux compétitions de princes rivaux les uns des autres, en hostilité perpétuelle avec les Arabes hilaliens qui se servent de leurs querelles pour acquérir des villes et des territoires, sont en pleine anarchie. Profitant de leur décadence, les chrétiens du Portugal et de l'Espagne vont achever de débarrasser la Péninsule des derniers musulmans, que les Etats berbères ne peuvent plus secourir.

Chronologie des émirs Abd-el-Ouadites ou Zeyanites

Djafer-ben-Youssof	1230	
El-Hassen	1232	
Othman	1232	
Zegdan	1232	
Yar-Moracène-ben-Zeyan	1236	
Othman	1283	
Abou-Zeyan	1304	
Abou-Hammou	1308	
Abou-Tachefine	1318	
Occupation mérinide	1337	
Abou-Saïd-Othman	1348	
Abou-Thabet	1352	
Occupation mérinide	1352	
Abou-Hammou II	1359	
Occupation mérinide	1370	
Abou-Hammou II	1372	
Occupation mérinide	1382	
Abou-Hammou II	1384	
Abou-Tachefine II	1387	
Abou-Hammou II	1388	
Abou-Tachefine II	1389	
Abou-Zeyan	1393	
Abou-Mohammed	1396	
Abou-Abd'Allah	1401	
Moulaï-Saïd	1410	
Abou-Malek-Abd--el-Ouahad	1411	
Abou-Abd-Allah-Moulaï-Mohammed	1424	
Abou-Malek-Abd-el-Ouahad	1428	
Abou-Abd'Allah-Mohammed	1430	
Occupation hafside	1431	
Abou-l'Abbas-Ahmed	1432	
Abou-Yahïa	1437	à Oran
Abou-Zeyan-Mohammed	1437	à Alger
El-Metaoukkel	1438	à Ténès
Le même	1461	à Tlemcen
Abou-Thabet-Mohammed	1474	
Puis :		
Abou-Abd'Allah-Mohammed	1505	
Abou-Zeyan	1516	
Abou-Hammou III	1516	
Abou-Zeyan	1517	
Abou-Hammou III	1518	
Moulaï-Mohammed-Abd'Allah	1528	
Moulaï-Abou-Zeyan-Ahmed	1542	

Moulaï-Abou-Abd'Allah	1543
Occupation turque	1552
Moulaï-Hassen	1557

Chronologie des sultans mérinides

Abd-el-Hak	1216
Othman-Aderg'al	1239
Abou-Yahïa-Abou-Beker	1248
Abou-Youssof-Yakoub	1259
Abou-Yakoub-Youssof	1286
Abou-Thabet-Amer	1307
Abou-Rebïa-Sliman	1308
Abou-Saïd-Othman	1310
Abou-l'Hassen-Ali	1331
Abou-Eïnan	1351
Es-Saïd	1358
Abou-Salem-Ibrahim	1359
Abou-Zeyan-Mohammed	1361
Abd-el-Aziz	1366
Abou-Salem-Ibrahim	1359
Es-Saïd II	1372
Abou-l'Abbas-Ahmed	1373
Abou-Farès-Moussa	1384
El-Ouathek	1386
Abou-l'Abbas-Ahmed	1387
Aamir-Abd-el-Aziz	1393
Abou-Abd'Allah	1396
Abou-Saïd-Othman	1398
Mohammed	1423
Abd-el-Hak et régence des Beni-Ouattâs	1424
Abd-el-Hak	1459
Sa mort	1465
Le chérif Abd'Allah	1465

Mérinides Beni-Ouattâs

Moulaï-Mohammed	1471
Puis :	
Moulaï-Nasseur	1502
Moulaï-Mohammed	1508
Moulaï-Ahmed	1520
Moulaï-bou-Hassoun	1554
Sa mort	1554

Chronologie des souverains hafsides de Tunis

Abou-Zakaria	1231
Abou Abd'Allah dit El-Mostancer	1249
Yahïa-el-Ouathek	1277
Abou-Ishac	1279
Abou-Hafs	1284
Mohammed-Abou-Acida	1295
Abou-l'Baka	1309
Abou-Zakaria-el-Lihyani	1311
Abou-Yahïa-Abou-Beker	1318
Occupation mérinide	1347
El-Fadel	1349
Abou-Ishac II	1350
Occupation mérinide	1357

Abou-Ishac II	1357
Abou-l'Baka II	1369
Abou-l'Abbas	1370
Abou-Farèz-Azouz	1394
Moulaï-Abou-Abd'Allah	1434
Abou-Omar-Othman	1435
Abou-Zakaria-Yahïa	1488
Abou-Abd'Allah-Mohammed	1494
Moulaï-Hassen	1520
1re occupation turque	1534
Moulaï-Hassen	1535
Ahmed-Soultan	1542
2e occupation turque	1569
Moulaï-Mohammed	1573
Domination turque	1574

Sultans hafsides à Bougie

Abou-Zakaria II	1284
Abou-l'Baka	1300
Abou-Yahïa-Abou-Beker	1311
El-Fadel	1348
Aboou-Abd'Allah-Mohammed	1348
Occupation mérinide	1353
Abou-Abd'Allah-Mohammed	1364

Sultans hafsides à Constantine

Abou-Yahïa-Abou-Beker	1311
El-Fadel	1348
Abou-Zeïd-Abd-er-Rahman	1348
Abou-l'Abbas	1354
Occupation mérinide	1357
Abou-l'Abbas	1360
Ahmed-ben-Abd-er-Rahman	1450
Abd-el-Aziz	1510
Abou-Beker	1511

CHAPITRE V

POSITIONS DES TRIBUS ARABES ET BERBÈRES A LA FIN DU XVe SIÈCLE

Barka et Tripolitaine

Berbères

Louata, *Houara* : rejetés dans le Sud où les Houara sont désignés sous le nom de Hoggar (Touareg)

Nefouça, *Demmer*, *Zouara* : occupent les montagnes au sud et à l'ouest de Tripoli.

Arabes

Tribus Soléimides

Heïb, *Salem*, *Azza*, *Korra* : la province de Barka

Debbah, de Tripoli à Gabès.

Slimane, *Nacera* : les déserts tripolitains jusqu'au Fezzane.

Tunisie

Berbères

Les restes de *Nefzaoua*.
— *Houara*.
— *Louata*.
— *Ifrene*.
occupent les villes du Djérid, le littoral et les montagnes

Arabes

Le pays de plaine aux *Soleïm*.
Mohelhel, le Sud.

Kaoub, *Beni-Ali* : de Kaïrouan à la frontière occidentale

Mirdas, *Troud* : les plateaux.

Aouf, de Gabès à Bône.

Constantine

Berbères

Badine, le massif de l'Aurès et les oasis.

Ketâma, montagnes de Constantine à Bougie.

Les plateaux de l'Est sont occupés par les tribus berbères arabisées des *Henanecha*, *Harakta* issues des *Nefzaoua* et *Houara*, de même que les *Abd-en-Nour*, formés des *Sedouïkech*, issus des *Ketama*, occupent l'ouest de Constantine.

Arabes

Tribus Hilaliennes

Dreïd, *Garfa* : les versants de l'Aurès jusqu'à Constantine.

Dahhak, *Aïad* : les oasis du Zab, les plaines au nord du Hodna et à l'ouest jusqu'au Hamza

Latif, partie du Zab et oasis.

Amour, les plateaux du Hodna au Rached.

Daouaouïda des Riah, le Zab et le Hodna et la région saharienne au midi de l'Oued-Rir.

Mag'reb central

Berbères

Les Berbères occupent toutes les montagnes de la région moyenne et du littoral.

Zouaoua intacts dans le *Djurjura*.

Senhadja — montagnes au sud et à l'ouest des *Zouaoua* jusqu'à la Mitidja.

Mag'raoua, les montagnes de Miliana et de Ténès jusqu'à l'embouchure du Chélif.

Toudjine, qui ont franchi le Chélif, sont dans l'Ouarensenis et sur les plateaux voisins, où ils se rencontrent avec des débris des *Louata* et *Houara*.

Fatene, au nord de Tlemcen, *Abd-el-Ouad*, à Tlemcen.

Les reste des Ouacine : { *Mezab*, *Rached*

et des Mag'raoua { *L'ar'ouate*, *Rir'a*

occupent les oasis au sud du Djebel-Amour, la chebka du M'zab et la vallée de l'Oued-Rir.

Arabes

Les *Thâaleba* des Makil, occupent la Mitidja et dominent à Alger.

Les *Dahhak* et *Aïad* sont au Hamza, où ils se rencontrent à l'est avec les *Daouaouïda*.

Les *Yezid*, par les plaines et les vallées, refoulent les *Senhadja* dans les montagnes. Après eux, les *Hoceïne* vont jusqu'aux plateaux de Titeri.

Les *Attaf* sont dans la plaine à l'ouest de Miliana, où ils rejoignent les *Soueïd*, qui du Seressou descendent à la Mina.

Les *Malek* occupent les environs d'Oran et les *Dialem* le midi de l'Ouarensenis, à l'est du Chélif.

Les *Oroua* sont au sud et à l'est du Djebel-Amour.

Les *Amor*, partie au sud d'Oran, partie au sud de Tlemcen.

Les *Beni-Obeïd-Allah* des *Makil*, sont dans les vallées à l'ouest de Tlemcen, qui leur ont été livrées par le zeyanite Abou-Hammou II.

Les *Mehaïa*, des *Athbedj* et les *Hameïane* des Zor'ba, sont au sud de Tlemcen.

Mag'reb extrême

Berbères

Les Arabes ont à peine entamé par le sud le Mag'reb extrême où les *Miknaça* disparus, sont remplacés par les *Beni-Merine*.

Les *Ifrene* ont disparu. A part les régions cédées aux Arabes par les souverains marocains, le reste du pays est entièrement berbère.

Arabes

Les *Riah*, transportés dans le Hébet par l'almohade El-Mansour, ont été entièrement absorbés par les Berbères. Mais les *Latif* et les *Djochem*, transportés par le même dans le Tamesna, ont multiplié et arabisé leurs voisins immédiats.

Les tribus Makiliennes :

Les *Beni-Mansour* sont au sud du Grand Atlas et vont jusqu'au Derâa.

Les *Beni-Mokhtar* occupent le Sous.

Les *Beni-Hassan* s'acheminent vers le littoral et les Chebbanat et les *Rokaïtat* vers l'intérieur.

CHAPITRE VI

LA SOCIÉTÉ MUSULMANE

LES ANNÉES DE L'HÉGIRE. — LA SOCIÉTÉ MUSULMANE. — LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES MUSULMANES. — LES MARABOUTS — LE CLERGÉ MUSULMAN.

Les années de l'hégire. — Les musulmans prennent pour point de départ de leur comput chronologique, le coucher du soleil du vendredi 16 juillet 622, date où Mohammed, sa tête mise à prix, échappa par la fuite aux poignards des Koréïchites. Ils divisent le temps d'après les phases de la lune. Comme la lune emploie 354 jours 8 heures 48 minutes pour accomplir sa révolution, ils ont fait leur année ordinaire de 354 jours. Cette fraction de 8 heures 48 minutes répétée trente fois, produit onze jours, qui répartis par cycles de trente années, donnent 19 années de 354 jours, appelées « années caves », et 11 années de 355 jours, appelées « surabondantes ».

Le jour surabondant se place à la fin du dernier mois de l'année

Ces années surabondantes sont, dans chaque cycle, les 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26, 29.

L'année musulmane a douze mois de 30 ou 29 jours. Ce sont :

moharrem, 30 jours
safar, 29 jours.
r'bi-el-ouel, 30 jours
r'bi-el-t'sani, 29 jours
djoumada-el-ouel, 30 jours
djoumada-el-t'sani, 29 jours
redjeb, 30 jours
chaban, 29 jours
ramdan ou ramadan, 30 jours
choual 29 jours
doul-kada, 30 jours
doul-hidja, 29 jours.

Ce dernier mois a 30 jours dans les années surabondantes.

L'année solaire étant composée de 365 jours 5 heures 49 minutes, l'année lunaire n'étant que de 354 jours 8 heures 48 minutes, avance chaque année de 10 jours 21 heures 1 minute sur le cours du soleil. Il en résulte que le 1er moharrem, par exemple, a, en 33 années ½, successivement passé par toutes les saisons ; et que l'ère musulmane avance sur l'ère chrétienne de près de trois années par siècle.

La société musulmane. — Moavia, en transportant à Damas le siège de son empire, avait enlevé la prédominance aux tribus de l'Hedjaz pour la donner aux villes de la Syrie, encore sous l'influence de la civilisation hellénique. Cette influence persista lorsque les Abbassides abandonnant Damas, fondèrent en 762, sur l'emplacement de l'antique Ctésiphon, la somptueuse Bagdad, où affluèrent bientôt les Grecs, les Persans, les Indiens, qui apportaient dans la nouvelle capitale des khalifes les connaissances les plus variées de leurs pays d'origine,

Des universités d'Orient, le mouvement intellectuel passa en Egypte et en Afrique, d'où il gagna l'Espagne musulmane ; et de là se propagea dans le reste de l'Europe.

Mais si la conquête musulmane avait donné à la langue arabe un empire d'une telle étendue, elle l'avait répandue parmi des peuples chez lesquels cette langue, imposée par la lecture du Coran, que tous devaient connaître, n'était pas celle de leur race.

Les musulmans avaient traduit, avec la philosophie d'Aristote, la mathématique d'Euclide, l'astronomie et la géographie de Ptolémée dont ils rectifièrent la plupart des données. Parmi les causes qui contribuèrent à leurs progrès en géographie, il faut signaler l'obligation imposée par le Coran à tout musulman, d'entreprendre au moins une fois en sa vie, le pèlerinage de La Mekke. Ils perfectionnèrent, avec la médecine de Gallien, tout l'ensemble de la science grecque. Avicenne, médecin, philosophe et mathématicien ; Abou-l'Faradj, médecin en Orient ; Averrhoès et Maïmonide, médecins et philosophes en Espagne, élevèrent la science à des hauteurs jusqu'alors inconnues. Mais les deux premiers sont Persans, les deux autres Espagnols. Et c'est encore un Persan, Abou-Abd'Allah-el-Kha-

rizmi, qui trouva le procédé de calcul désigné, de son nom, algorithme ; et un autre Persan, Abou-l'Wefa, qui calcula l'obliquité de l'écliptique.

Le chirurgien Abou-l'Kasis, qui employa le premier la cautérisation, et Aben-Zohar, fondateur de la pharmacie, sont Espagnols.

La célèbre école de médecine de Salerne, doit son origine à des musulmans africains.

Les chiffres dits « arabes », se répandirent dans l'Occident. Les astronomes de Bagdad commencèrent à mesurer le méridien et calculèrent la précession des équinoxes. L'algèbre et la trigonométrie se développèrent en Orient, où les médecins imbus des enseignements des Juifs et des Grecs, indiquèrent de nouveaux remèdes, et les chimistes trouvèrent la distillation de l'alcool qui leur avait été indiquée par un médecin indien. Mais, bien que la langue arabe servît à l'expression de ce mouvement, il fut presque exclusivement l'œuvre des Persans, des Espagnols, et surtout des Grecs d'Alexandrie.

Les orthodoxes qui détestaient la recherche scientifique, prétendant que le Coran suffit à tout, et flétrissaient du nom de mécréants ceux qui s'adonnaient à l'étude des des sciences, finirent par l'emporter. A partir de la chute du khalifat abbasside (XIIIe siècle), le monde musulman commence sa décadence.

L'interdiction absolue inscrite dans le Coran, d'élever des statues, étendue par la tradition à la représentation de toutes les figures d'êtres animés, a tué chez les musulmans l'étude de la peinture et de la sculpture. Ils ignorent le dessin d'ornement.

Leur architecture, pour aussi splendide qu'elle soit, ne parle ni aux sens ni à l'âme ; elle n'est que de la copie de l'art byzantin, avec, à l'intérieur des édifices, des arabesques pour l'ornementation, reproduisant en lettres arabes fantaisistes de longues citations du Coran. On cite au nombre de leurs plus remarquables monuments : Les mosquées d'El-Hazar, d'Amrou et d'Hassan, et le palais des khalifes fatémides, au Caire ; les mosquées de Kaïrouan, de Bougie, de Tlemcen et de Marakesch ; la porte de la rue des Andalous, et la Djemâa-el-Karouïne, à Fez.

En hydraulique, ils firent cependant des prodiges. Appréciant par suite de l'aridité de leur pays d'origine la valeur

de l'eau, ils avaient le talent de l'aménager et de la distribuer de la manière la plus utile. C'est ainsi qu'ils introduisirent l'irrigation par la roue à godets ou « noria », et par la canalisation par drainage ou en siphon.

Leur industrie fut généralement réduite à peu de chose : les laines et les verres de Damas ; les tapis dans tout l'Orient ; les soieries de Grenade ; les lames de Tolède et de Damas ; les draps bleus et verts de Cuença ; les selles et les cuirs de Cordoue et du Maroc, cette dernière industrie apportée au Mag'reb par d'anciens chrétiens mozarabes expulsés de Cordoue après la révolte dite « du faubourg ». en 815.

Les caravanes leur rapportèrent de la Chine la **boussole**, la poudre à canon et le papier de **linge**.

De même que la peinture et la sculpture, l'art musical tel qu'il est pratiqué en Europe, est incompris des musulmans, lesquels n'ayant pas le sentiment de la chronologie, sont à peu près nuls en histoire. Ibn-Khaldoun, le plus grand historien de la littérature arabe, qui écrivait au XIV[e] siècle, était né à Tunis, d'une famille espagnole.

Les musulmans n'ont pas le préjugé de la couleur des races, ce qui s'explique par le fait du mélange qui s'est produit en Arabie des populations autochthones avec des peuples venus de la Babylonie, de l'Ethiopie, de l'Egypte, de l'Inde et des nègres esclaves ; aussi, trouve-t-on fréquemment chez eux des gens de tous les teints.

Tous les musulmans étant égaux devant Dieu, jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations. Les descendants du Prophète, les chérifs, au pluriel chorfas ou cheurfas, sont seuls exemptés de l'impôt, et bénéficient pendant la guerre sainte d'une portion du butin, sans avoir pris leur part du combat. Leurs terres sont cultivées par la communauté des fidèles les avoisinant, et la peine capitale ne peut leur être appliquée.

Les monarques musulmans ne sont pas consacrés. L'hérédité du pouvoir royal n'étant par réservée par la loi, car Mohammed n'en parla pas, il arrive que de graves désordres suivent la plupart du temps la mort des souverains, dont les successeurs ont généralement pour premier soin de faire enfermer ou disparaître ceux de leurs proches parents dont ils redoutent la compétition.

Le titre d'émir, malek, sultan, soudan, répond à roi,

souverain, monarque : celui qui détient l'autorité temporelle.

L'imâm est le chef religieux, auquel revient l'autorité spirituelle. Mohammed ayant été à la fois chef temporel et religieux, ses successeurs, les khalifes, disposent des deux pouvoirs. Le titre de khalife est donc synonyme du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. On appelle aussi émir le chef d'une armée, le gouverneur d'une province, d'une cité.

L'imâm doit être de sang koréïchite.

La loi exclut les femmes de l'imamat et du sacerdoce.

Le Coran et la Sunna déclarent la femme inférieure à l'homme et dépendante de lui. Le « livre » autorise la polygamie, qui existait déjà en Arabie avant la venue du Prophète, en limitant à quatre le nombre des femmes légitimes qu'un homme peut avoir à la fois, à la condition de constituer lors du mariage un douaire à chacune, et de donner à chaque épouse un appartement réservé sous son toit ; enfin, d'avoir pour elles des attentions égales, exemptes d'indifférence et de froideur ; car le but du mariage, considéré comme un devoir social, est la procréation de familles nombreuses. L'homme marié doit, en outre, assurer en toute circonstance l'existence matérielle de sa femme.

Le Prophète se plaçant au-dessus de ses propres prescriptions, et jouissant d'un tempérament vigoureux, s'était alloué le privilège de posséder dix femmes légitimes à la fois, en outre de ses concubines.

Les hommes et les femmes ne vivant en commun que dans le gynécée qu'aucun art n'embellit, sont partout ailleurs, séparés.

Avant l'islam, les Arabes possédaient une littérature dans laquelle de brillants poètes créèrent des chefs-d'œuvre ; mais le Prophète, qui n'aimait pas les écrivains païens et redoutait que ses adeptes ne reviennent aux chants rythmés des légendes antiques qui avaient bercé leur enfance, proscrivit la poésie ; la littérature musulmane s'en ressentit. Elle est, depuis la prépondérance prise par l'orthodoxie, tournée vers les études théologiques et hagiographiques, d'où naissent de si nombreux groupements religieux. La séparation des sexes est, du reste, un obtacle au relèvement du niveau de productions d'imaginations sans cesse en travail, convergeant uniquement sur des questions de

dogme et de statut personnel, intimement liées à la religion, dont le but est de réserver au Croyant les voluptés qui l'attendent au paradis des sens.

Le musulman peut épouser une non musulmane dont la religion soit basée sur les livres sacrés, c'est-à-dire une chrétienne ou une juive, en laissant à sa femme sa liberté de conscience, et l'autorisant à pratiquer ses obligations religieuses ; mais il ne peut s'unir à une idolâtre.

L'union des femmes musulmanes avec les idolâtres, les juifs et les chrétiens, n'est pas tolérée parce que les enfants, suivant la condition de leur père et héritant de leur mère, si une femme musulmane épousait un non musulman, la communauté musulmane pourrait se voir un jour diminuée du patrimoine de l'épouse, au profit d'enfants infidèles.

La jeune fille devenue nubile ne peut plus se montrer en public à visage découvert.

La femme musulmane est tenue comme l'homme, aux cinq prescriptions fondamentales de l'islamisme : à la prière, au jeûne, à l'aumône, au pèlerinage de la Mekke et à la guerre sainte.

Elle remplit cette dernière prescription en consacrant ses biens aux combattants, en soignant les blessés, en excitant les guerriers au combat.

Les femmes, même voilées, sont tenues éloignées des mosquées, pour que leur présence au lieu de la prière ne puisse troubler le recueillement des fidèles. Elles ne peuvent sortir, une fois par semaine, que pour se rendre au bain et, le vendredi, au cimetière.

La part de la femme, dans une succession, ne peut être que de la moitié de celle d'un homme du même degré de parenté.

Le concubinage est admis chez les musulmans avec une femme esclave ou prisonnière habitant sous son toit. Bien que la maternité place cette concubine au rang de femme libre, elle n'a jamais droit aux mêmes égards que ceux réservés aux femmes légitimes. Le khalife Omar disait à ses lieutenants : « Enlevez les femmes des nations vaincues « pour les donner à vos soldats ; qu'ils aient autant de « femmes qu'ils voudront ! » C'est l'institution de la polygamie, fondée sur la capture des femmes dans les pays conquis, qui a perpétué en Berbérie la domination musul-

mane ; car les fils issus de ces cohabitations, suivaient la religion de leurs pères.

Le célibat, cette plaie de la société d'Occident, est inconnu des musulmans. Mohammed, qui avait pu se rendre compte de la perte éprouvée chez les peuples chrétiens par le fait de l'arrêt dans la natalité venant du célibat des personnes vouées au culte, disait à ses disciples : « L'haleine d'un « homme marié est plus agréable à Dieu que la prière de « soixante célibataires. »

Bien que le Coran ne parle pas de la circoncision, tout musulman, d'après les hadith, doit être circoncis. Il ne peut être dispensé de cette opération qu'en cas de danger ou d'empêchement naturel. L'âge le plus convenable pour la circoncision est celui de sept ans. Les « aklef » ou non circoncis, ne sont pas admis en témoignage. Cet acte de pratique imitative, remonte à Abraham. Mohammed était né circoncis, et les musulmans voient dans ce fait une grâce de Dieu.

En Arabie, on circoncit les femmes. L'opération consiste en une faible incision pratiquée avec un rasoir dans les parties sexuelles de l'enfant quelques semaines après sa naissance.

De grandes fêtes ont lieu dans les familles à l'occasion des circoncisions.

Les musulmans n'ont pas de noms patronymiques et celui qu'ils portent s'éteint avec eux. Leurs descendants ne le conservent point. Mohammed a dit : « Donnez à vos enfants des nom de prophètes » : c'est pour cette raison qu'ils ont continuellement les noms de Mohammed, Ahmed, M'Hamed pour Mohammed ; Aïssa (Jésus), Ibrahim (Abraham, Daoud (David), Yayia (Jean), Elias (Elie), Zakaria (Zacharie), Moussa (Moïse).

A côté de ces noms, viennent ceux plus particulièrement musulmans : Ali, Omar,Othman, Abou-Beker ; puis les noms composés avec le mot « Abd », qui signifie « serviteur du Tout-Puissant » Abd'Allah, « serviteur de Dieu ». Moulaï veut dire « mon maître ».

On emploie aussi les adjectifs, tels : Hakem, « puissant »; Hassan, « beau » ; Zaïd, « heureux » ; Reschid, « justicier ».

Quand aux femmes, elles reçoivent les noms de personnes de la famille de Mohammed : Amina, Halima, Khadidja,

Aïscha, Fatima, Meryem, de Marie la copte ; ou des noms de fleurs et de qualités : Zahra, « fleur » ; Ourida, « rose » ; Dherifa, « gracieuse » ; Lobna, « blanche comme le lait » ; Kheira, « féconde » ; Zaïda, « heureuse » ; R'anïa, « fortunée », etc., etc.

Les confréries religieuses musulmanes. — C'est par le soufisme que les confréries religieuses se sont constituées dans l'islam.

Le soufisme est la recherche par l'exercice de la vie contemplative et les pratiques pieuses, d'un état de pureté morale et de spiritualisme assez parfait pour permettre à l'âme des rapports plus directs avec la divinité. C'est la suppression volontaire de l'individualité pour se concentrer en Dieu. Antérieur à l'islamisme, ainsi appelé du mot grec sophos (sage), il est pratiqué par des mystiques qui ont subi l'influence de l'ancienne philosophie indienne. Il existe des soufistes dans toutes les religions.

Venu de l'Hindoustan par la Perse, le soufisme d'abord prêché à Badgad au XII[e] siècle, eut des monastères en Egypte, d'où il se répandit en Berbérie dès le XIII[e] siècle. Il naquit dans l'islam d'une réaction contre la dépravation des princes musulmans enivrés par leurs conquêtes et l'abondance des jouissances terrestres qu'elles leurs procuraient. Ces princes, qui après avoir accordé aux marchands chrétiens le droit de commercer dans les ports relevant de leur domination, allaient jusqu'à employer dans leurs armées les milices chrétiennes, auxquelles ils permettaient l'exercice de leur culte dans les casernes et dans les camps ; et qui autorisaient l'installation de prêtres et même d'évêques catholiques dans leurs Etats, y tolérant des cimetières chrétiens, s'étaient aliéné les sympathies des fanatiques, si nombreux en islam.

Le soufisme fut aussi une protestation contre la corruption des ulémas, des cadis et des muphtis, enrichis dans le monopole des fonctions scolaires, juridiques et religieuses. C'est alors que les soufi créèrent les confréries, dont le but, à l'origine, était de défendre la croyance musulmane contre le christianisme, et principalement l'ingérence chrétienne, dont l'intégrité de l'islam se sentait menacée.

La confrérie religieuse musulmane, qui se substitue à

la secte, fournit à la religion de nouvelles pratiques. En tête de la congrégation est l'héritier spirituel du fondateur de l'ordre, le successeur de l'ouali « ami de Dieu » ou de l'imâm et triqa, « conducteur de la route », on le nomme moulaï triqa, cheikh triqa, kalifah-el-ouerd, « celui qui confère l'initiation, et aussi, tout simplement, le cheikh. C'est le grand maître de l'ordre.

Sa résidence est dans le principal établissement de la congrégation, qu'il dirige souverainement. Il a des délégués : khalifahs ou naïbs (vicaires), au dessous desquels se trouvent les mokaddems « chefs de file » souvent appelés cheikhs, qui ont qualité pour conférer l'initiation. La masse des affiliés « congréganistes », prend le nom de khouans en Berbérie, de derviches en Turquie et en Egypte, de faquirs dans l'Inde et dans tout l'Extrême Orient.

Ces congréganistes doivent l'obéissance absolue au cheikh ; la garde du secret en qui concerne les affaires de l'ordre, et la solidarité entre eux. La continence ne leur est jamais ordonnée.

En outre des congréganistes, il y a les protégés, sortes de membres laïques de l'ordre, assujettis à la ziara « redevance ».

Une ou deux fois par an, les mokaddems se réunissent en chapitre auprès du grand maître, dans une assemblée appelée hadra, où ils versent d'abord le produit des encaissements provenant de la ziara, et reçoivent les instructions nouvelles et la baraka « bénédiction » généralement transmise par un crachat du cheikh dans la bouche des mokaddems, que ces derniers sont chargés de rapporter dans les mêmes conditions aux frères ressortissant de leur obédience.

Il y a des sœurs « khouatât », quelques-unes deviennent mokaddemât.

La confiance du congréganiste dans le cheikh doit être entière, absolue. Vis-à-vis du cheikh, il doit être comme un cadavre entre les mains du laveur. C'est certainement en imitation de cette prescription, qu'Ignace de Loyola appliqua à l'ordre des jésuites, qu'il fonda, la célèbre formule « perinde ac cadaver ».

L'organisation, la discipline et les immenses revenus de ces congrégations, en ont fait de véritables puissances temporelles.

Les musulmans, même non affiliés, redoutant l'influence des mokaddems, et désireux d'obtenir leur protection, leur apportent leurs ziaras.

Le khalife Abou-Beker ayant désigné Omar comme son successeur, les chefs d'ordres, à son exemple, désignent généralement celui qui les remplacera dans la direction spirituelle, qu'ils choisissent le plus souvent parmi les membres de leur famille.

Le principal moyen de la confrérie consiste à répéter fréquement une formule facile à retenir, dictée par le grand maître. Dans leurs prières, les frères s'adressent au fondateur de leur congrégation pour obtenir, grâce à son intercession, des choses d'ordre privé, qu'on ne doit pas demander à Dieu. C'est ainsi que l'hagiographie s'est introduite dans l'islam, en transgression des instructions du Prophète, qui ne reconnaît pas les saints.

Ces groupements de gens ayant la religion pour objectif ; la pratique d'une formule appelée dzikr, constamment rapportée à son inventeur, dont le nom se répète toutes les fois qu'elle est prononcée, favorisant la vénération des saints et créant une sorte de panthéisme musulman, font dévier de sa base l'islamisme qui ne connaît que Dieu et son Prophète. Mohammed avait sévèrement interdit ces hommages rendus à de simples créatures. Les affiliés aux congrégations en sont même arrivés à substituer le dzikr ou la formule de leurs fondateurs, aux prières liturgiques.

La concurrence existant entre ces associations religieuses, les revenus financiers qu'elles accaparent, leurs permanents appels de fonds au public, les quêtes ou ziaras de leurs chefs, ont implanté dans les pays dont les gouvernements ont eu la faiblesse de les tolérer, et principalement dans le nord de l'Afrique, l'influence cléricale aux dépens de l'influence religieuse.

Ces confréries ont propagé l'usage du chapelet, sorte de rosaire composé de quatre-vingt-dix-neuf grains, dont la litanie comprend autant de formules différentes, appropriées aux rites qui les inspirent.

Les marabouts. — Le maraboutisme, issu des confréries, est le culte des saints d'un second degré, pouvant être assimilés aux vénérables du christianisme. A l'origine, pendant les guerres de conquêtes, on appelait morâbit de

pieux musulmans réunis pour la défense de la religion, sorte de moines-soldats, installés dans des couvents-forteresses appelés « ribat ». Ces religieux guerriers, institués en Espagne en 1026 par le khalife omeïade de Cordoue, Hicham III, n'étaient point voués au célibat, comme le furent les chevaliers chrétiens dont les ordres se formèrent à leur imitation ; et leurs familles se groupaient autour d'eux. L'islam considère du reste le célibat comme un état contraire aux lois de la nature et aux prescriptions divines, qui ordonnent à l'homme de perpétuer sa race. La descendance du morâbit constitua une sorte de noblesse religieuse, inférieure il est vrai à la noblesse chérifienne, mais jouissant néanmoins d'une grande considération. Ce sont les premiers marabouts.

A partir du XVe siècle, les marabouts se répandent dans toute la Berbérie, formant autour d'eux autant de centres religieux. Leur action, complétée par celle des confréries, détruisant tout lien national en le remplaçant par le lien mystique, achevèrent de déterminer l'arrêt de la civilisation musulmane.

De simples hommes pieux ou se targuant de l'être ; des aventuriers ; des hallucinés même, « bahloul » « simple d'esprit, favorisé de Dieu », ont acquis le titre de marabout, et on leur rend après leur mort un véritable culte. Leurs tombeaux, désignés sous le nom de koubbas, sont des lieux de pèlerinage, où le saint fait, dit-on, des miracles.

Il y a des femmes maraboutes. On les appelle Lâlla, ce qui veut dire « maîtresse ».

C'est aux koubbas des marabouts que les sectateurs de ces saints personnages venus en ziara, « pèlerinage », se procurent, moyennant un présent appelé ziara, les amulettes qu'ils portent en forme de scapulaires renfermant, tracés sur du papier, soit le nom du Prophète, soit des mots ou des phrases empruntés au Coran, auxquels ils attribuent la vertu de les préserver des démons ; et, réduits en cendres, la propriété de remèdes et de philtres.

Le clergé musulman. — Les prêtres n'étant pas ordonnés, le clergé musulman proprement dit, n'existe pas. Un personnage dénommé : imâm, sorte de chantre, déclame à la mosquée la prière faite en commun ; quand la mosquée ne possède pas de revenus, « habbous », suffisants pour

pourvoir à son entretien, la piété des fidèles lui assure certains avantages pécuniaires.

Le titre de alem, au pluriel, ulémas, est donné à ceux qui possèdent la science de la religion ; c'est-à-dire, le Coran et les hadith. C'est parmi les ulémas que l'on prend les muphtis, désignés par le cheikh-el-islam, « chef de la religion », pour diriger les fidèles sur les points de controverse en droit civil et religieux. L'ordonnance du cheikh-el-islam et des muphtis s'appelle fatoua. Cette sorte de clergé est sans influence réelle chez les musulmans, parce que, chez eux, le culte se passe de ministres et de temples ; et qu'il n'existe pas pour eux de hiérarchie sacerdotale ; aussi, les imâms et les muphtis, ne pouvant disposer ni des profits de la ziara, ni de la force morale de puissants groupements d'adhérents, manquent d'autorité et demeurent sans prestige.

LIVRE VI

PÉRIODE BERBÈRE-MUSULMANE
LES CHRÉTIENS EN BERBÉRIE

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE L'EMPIRE TURC

ORIGINE DES TURCS. — LES TURCS SELDJOUCIDES EN ASIE MINEURE. — LES CROISADES. — LES OTTOMANS. — INVASION DE TAMERLAN. — PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES TURCS. — SOUMISSION DE L'EMPIRE GREC AUX OTTOMANS. — LE KHALIFAT DE L'ISLAM PASSE AUX TURCS OTTOMANS. — LA CONFRÉRIE RELIGIEUSE DES KHADRYA.

Origine des Turcs. — Les Turcs, tribus tartares, fraction de la race scythique, avaient envahi la Chine longtemps avant l'ère chrétienne. Les Chinois appelaient ces envahisseurs, Pe-Ti (chiens occidentaux), ou bien Hiong-Nous (esclaves méprisables). Refoulés par les Célestes, les Hiong-Nous, se dirigent vers le Sud-Ouest, et s'arrêtent au Touran, qui prend le nom de Turkestan. Alliés de l'empire romain d'Orient dans ses luttes contre les Perses, ils reçoivent l'islamisme dès le VII[e] siècle.

La première dynastie turque connue est celle des Sofarides, de l'ancêtre Sofar (VII[e] siècle), à laquelle succéda celle des Samanides, de l'ancêtre Samani (VIII[e] siècle).

Les Turcs seldjoucides en Asie Mineure. — Deux grands Etats musulmans se partageaient au IX[e] siècle le territoire compris entre l'Euphrate et l'Indus. A l'ouest, le royaume de Perse, où gouvernait la dynastie des Bouïdes, de l'ancêtre Bouyah ; à l'est, le royaume de Gasnih. Mahmoud le Gaznevide ou le Grand, sultan de Gasnih, ayant renversé la dynastie des Samanides et s'étant emparé de 900 à 928 de l'Hindoustan et d'une partie de la Perse, transporta de la Boukharie, une des provinces du Turkestan, dans le Khoraçan, au nord-est de la Perse, une des tribus tartares, à la tête de laquelle se trouvait le turc Seldjouk. A la mort de Mahmoud, ces Tartares détruisaient l'empire des Gaznevides (1038).

Thogrul-Beg, petit-fils de Seldjouk, se mettant au service des khalifes abbassides, qui lui délèguent leur puissance temporelle, tout en conservant leur autorité spirituelle, lutte avec succès contre les Fatémides du Caire, auxquels il enlève la Syrie. Maître de toute l'Asie occidentale, il fonde l'empire turc des Seldjoucides, qui s'étend de la mer Caspienne à la Méditerranée (1055). Son fils Alp-Arslan, son petit-fils Malek-Schah (1062 à 1092) poussèrent leurs conquêtes jusqu'aux frontières du Céleste-Empire. A la mort de Malek-Schah, ses successeurs se partageant ses Etats, constituèrent les sultanies de Roum (Nicée), de Kerman, de Perse, de Damas et d'Alep. Cette division dans le commandement, qui devait amener la ruine de la dynastie, laissa quelque répit au khalifat fatémide du Caire, qui pût recouvrer la Syrie.

Les croisades. — Photius, nommé bien que laïque, patriarche de Constantinople, avait commencé en 863 le schisme des Grecs, et le patriarche Michel Cerularius, sous le règne de Michel VI, fermant les églises latines, rendait définitive en 1056, la scission entre les Eglises grecque et latine. Ces deux Eglises ne diffèrent que sur quelques points de discipline, et sur la question de savoir si le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou seulement du Père.

A cette époque, où la principale occupation était la guerre et le pillage, des chanteurs ambulants parcourant l'Eu-

rope occidentale, racontaient les hauts faits des comtes de Charlemangne, et les prouesses des matamores espagnols contre les Sarrasins. Parlant de la splendeur des princes musulmans et de la misère des chrétiens de l'Orient, ils disaient l'épopée des chevaliers normands qui venaient de conquérir sur les musulmans des royaumes en Italie et en Sicile. Entraînés par ces récits, les chevaliers européens confinés dans leurs manoirs, rêvaient de royaumes à enlever sur les ennemis du Christ ; et les hommes d'armes pensaient à acquérir par leur courage une partie des richesses attribuées aux mécréants.

La papauté d'autre part, jalouse de rétablir sa suprématie sur l'empire grec qui lui avait échappé, et de recouvrer les revenus enlevés à Saint-Pierre, profitant de la disposition des esprits, suscitait un mouvement religieux et politique, ayant pour prétexte la délivrance du Saint Sépulcre ; mais dont le but réel était l'occupation de Constantinople par les forces latines, et, par suite, la disparition du schisme qui combattait les intérêts de la Rome papale.

Première croisade. — Le pape Urbain II fait prêcher la croisade. Cette prédication n'eut d'abord en Italie, que peu de succès ; mais, de Clermont, en France, à la voix de l'ermite Pierre, qui revenait de Palestine, les volontaires accourent 1095. Suivi de plus de quatre-vingt mille hommes, Pierre part le premier, se dirigeant vers l'Allemagne, pour arriver par terre à Constantinople. N'ayant apporté avec eux aucun moyen de subsistance, ces premiers croisés pillant partout le long de leur route, sont en grande partie détruits par les populations des pays parcourus. A peine un quart d'entre eux parvinrent sur le Bosphore.

D'autres bandes suivaient, qui eurent le même sort. La dernière, forte de deux cent mille individus, se fait anéantir dans la Hongrie et dans la Bulgarie. Les débris de ces hordes, réunis enfin sous la conduite de Pierre qui leur avait donné un semblant d'organisation, arrivent aux environs de Constantinople. L'empereur Alexis Ier Comnène, pour s'en débarrasser, les fait transporter en Asie, où le sultan seldjoucide de Nicée n'a pas de peine à achever de les détruire.

L'armée proprement dite des croisés procède avec plus

de prudence. Godefroy, duc de Bouillon, qui la commandait en chef, avait amené quatre-vingt mille hommes de pied et dix mille cavaliers. Il avait sous ses ordres Raymond, comte de Toulouse, qui conduisait un corps de cent mille hommes. Hugues, comte de Vermandois, frère du roi de France Philippe Ier ; Robert, duc de Normandie, fils de Guillaume le conquérant ; Bohémond, fils de Robert Guiscard, et Tancrède. Cette véritable armée forte de quatre cent mille hommes de pied et de cent mille cavaliers, sans compter les non-combattants qui la suivaient au nombre de deux cent mille, avait été en partie embarquée sur les vaisseaux de Venise, de Gênes et de Pise, qui lui fournissaient les approvisionnements nécessaires à sa subsistance. Cette opération commerciale fut pour les négociants de ces villes maritimes une source de richesse en même temps qu'un moyen de développer leur marine. La plupart des seigneurs suzerains et bannerets et des simples chevaliers, à l'exemple de Godefroy de Bouillon, qui avait vendu son domaine à l'évêque de Liège, avaient engagé leurs terres et leurs bénéfices pour subvenir à l'armement et à l'entretien de leurs hommes d'armes ; il en résulta un déplacement considérable de la propriété, suivi de l'affranchissement d'un certain nombre de communes, qui achetèrent des privilèges contre le versement de sommes dont leurs seigneurs avaient besoin pour prendre part à la croisade.

Le pape avait indiqué aux croisés de s'emparer tout d'abord de Constantinople. Les chefs militaires ne l'écoutant pas, se firent débarquer en Asie. En 1097 ils gagnent contre Soliman, sultan seldjoucide de Roum, la bataille de Nicée, détruisent ensuite ses forces à Dorylée, et entrent en 1098 dans Antioche, où Baudouin, frère de Godefroy, constitue un royaume. Le 15 juillet 1099, après un siège de cinq semaines, les croisés prennent Jérusalem aux troupes fatémides, dont ils font un horrible massacre ; et Godefroy nommé duc, puis ensuite roi de Jérusalem, bien qu'il s'en tint au titre de baron du Saint Sépulcre, remporte encore sur les Fatémides reformés, la brillante victoire d'Ascalon.

La Palestine, organisée sur le modèle des royaumes de l'Europe féodale, reçoit des évêchés et des seigneuries. Indépendamment du roi d'Antioche et du prince d'Edesse, il y eût, à titre de tributaires du nouveau royaume, des comtes de Tripoli de Syrie ; des marquis de Galilée, de Tyr.

de Sidon, de Ptolémaïs, de Césarée ; des seigneurs de Jaffa. A ce moment, se fonde l'ordre religieux des chevaliers hospitaliers du Saint Sépulcre.

Une seconde expédition part en 1100 sous les ordres de Hugues, frère du roi de France, qui avait déserté la première croisade avant la prise de Jérusalem. Cette armée forte de cent mille hommes, presque entièrement détruite à Héraclée (1102), où Hugues perdit la vie avant d'avoir atteint la Palestine, ne peut jeter que quelques milliers d'hommes dans Jérusalem, où Baudouin Ier, successeur de Godefroy, se maintenait difficilement.

Une troisième expédition à laquelle prenait part le roi Sigurd Ier de Norvège avec soixante vaisseaux et dix mille marins, partie en 1107 sous les ordres de Bohémond comte d'Antioche, pour s'emparer de Constantinople, se désorganisa avant d'avoir atteint son but ; Sigurd, après avoir pris une part considérable à la prise de Sidon par Baudouin Ier, fit présent de ses vaisseaux et de ses marins à l'empereur Alexis Ier Comnène, et retourna en Norvège par Vienne et Copenhague (1110).

Deuxième croisade. — Amad-ed-Dine-Zenghi, sultan atabeck de Perse, s'étant emparé de Mossoul et d'Alep, prend Edesse aux chrétiens. Cette ville s'étant mise en révolte à sa mort, son fils Nour-ed-Dine la réduit et massacre trente mille de ses habitants (1144). La chute d'Edesse émeut la chrétienté, et le pape Eugène III fait prêcher la croisade par Bernard, abbé de Clairvaux. L'empereur Conrad III d'Allemagne et le roi Louis VII de France, prennent la croix (1147). L'armée allemande détruite par les Grecs, Conrad, réduit à six mille hommes, rejoint Louis VII au siège de Damas, que les croisés ne peuvent emporter. La discorde se met parmi les chefs chrétiens, qui battus en détail, regagnent leurs pays, laissant derrière eux en Asie, les cadavres de deux cent mille croisés (1149).

Le kurde Salah-ed-Dine-ben-Aïoub, général de Nour-ed-Dine, ayant entrepris en 1171 la conquête de l'Egypte pour le compte de son maître, détruit en 1178 le khalifat fatémide du Caire. A la mort de Nour-ed-Dine, il épouse sa veuve et se fait reconnaître en qualité de soudan de Syrie et d'Egypte par le khalife abbasside de Bagdad. De chiïte ou schismatique qu'elle était, l'Egypte devint sunnite, de la doctrine orthodoxe chafeïte.

Guy de Lusignan, seigneur poitevin, régnait à Jérusalem. Salah-ed-Dine va l'attaquer, le défait sur les bords du lac de Tibériade, s'empare de Jérusalem et fait le roi prisonnier. Il le met plus tard en liberté, sur sa parole de ne plus porter les armes contre lui, et d'abandonner ses prétentions au trône (1187).

Troisième croisade. — Guillaume, archevêque de Tyr, fait appel à la chrétienté. Guy de Lusignan délié de son serment par les évêques, attaque Ptolémaïs et voit arriver au siège de cette ville la troisième croisade (1189), commandée par Philippe-Auguste, roi de France, et Richard Plantagenet dit Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. Frédéric I Barberousse, empereur d'Allemagne, qui prenait part à la croisade avec cent mille hommes, a son armée aux trois quarts détruite en Asie Mineure par les maladies ; et lui-même meurt à Tarse, glacé par les eaux du Cydnus (1190). Les débris de l'armée allemande parviennent enfin devant Ptolémaïs, qui se rend aux croisés après un siège de deux ans. La discorde provenant des querelles de Guy de Lusignan et de Conrad de Montferrat, qui se disputent le trône de Jérusalem, et la rivalité existante entre les rois de France et d'Angleterre, rend cette expédition stérile. Philippe retourné dans son royaume (1192), Richard guerroie encore quelque temps sans pouvoir attaquer Jérusalem, et part en 1193, après avoir pu obtenir de Salah-ed-Dine qu'il laissât aux chrétiens les villes maritimes, depuis Tyr jusqu'à Jaffa, avec le droit d'aller en pèlerinage aux Lieux Saints. Fait prisonnier à son retour par le duc Léopold d'Autriche, avec lequel il avait eu des difficultés en Terre Sainte, il ne parvient qu'avec peine à regagner, seul, l'Angleterre.

Salah-ed-Dine mourait en 1193 laissant à ses successeurs, les Aïoubites, un empire s'étendant de la Cyrénaïque à l'Euphrate.

Guy de Lusignan qui avait reçu en 1192 de Richard Plantagenet, en échange de ses droits au royaume de Jérusalem, la couronne de Chypre, fonde dans cette île une dynastie qui ne s'éteignait qu'en 1489.

Quatrième croisade. — Jérusalem demeurant au pouvoir des musulmans, le pape Innocent III fait prêcher la croisade par Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne (1202). Cette fois, la papauté put réussir dans son objectif de détruire

l'empire grec. Sa tâche lui fut d'autant plus facilitée que les Vénitiens, désireux de se ménager le soudan d'Egypte, pour la facilité de leur commerce avec les Indes par la mer Rouge, débarquèrent en territoire grec les croisés dont la plus grande partie avait pris passage sur les vaisseaux de Venise. Les croisés se bornèrent à prendre sur Alexis V Ducas, Constantinople, où ils firent empereur Baudouin IX, comte de Hainaut, lequel, sous le nom de Baudouin Ier (1204), commença la série des empereurs latins qui gouvernèrent l'empire romain d'Orient jusqu'en 1275, époque où ils furent remplacés par les empereurs grecs de Nicée.

Cinquième croisade. — Le pape Honorius III décide en 1217 Jean de Brienne, seigneur champenois, gendre de Conrad de Montferrat, ex-roi honoraire de Jérusalem, à revendiquer la succession de son beau-père. André II roi de Hongrie, s'allie pour cette entreprise avec le Champenois ; mais bientôt obligé de revenir dans ses Etats, où les magnats se sont mis en révolte, il abandonne son allié qui arrive devant Damiette, dont il peut s'emparer sur le soudan Malek-Adel après un siège de dix-huit mois. Les Egyptiens ayant lâché les écluses du Nil et inondé le Delta, les croisés capitulent (1219).

Sixième croisade. — Frédéric II, empereur d'Allemagne, gendre de Jean de Brienne, était maître du royaume de Naples. Ses prétentions sur l'Italie le mettant en rivalité avec la papauté, Grégoire IX, successeur d'Honorius III, lui intime l'ordre de prendre la croix ; et, comme il résistait, l'excommunie deux fois (1228). Frédéric s'étant enfin soumis, le pape profite de son départ pour la Terre Sainte pour envahir le royaume de Naples, où les troupes papales échouent devant la résistance des partisans de l'empereur.

Frédéric arrivé en Syrie, traite avec Malek-Kamel soudan d'Egypte, qui l'autorise à aller se faire couronner à Jérusalem (1228), après quoi, l'empereur revient en Italie, bat l'armée pontificale commandée par son beau-père Jean de Brienne, et rentre dans ses Etats (1229).

Septième et huitième croisades. — Les Seldjoucides s'étant emparés de Jérusalem en 1244, le soudan d'Egypte leur reprend bientôt leur conquête. Louis IX roi de France, qui a entrepris de délivrer le saint sépulcre, s'embarque le 25 août 1248 à Aigues-Mortes, passe l'hiver dans l'île de Chy-



pre et, au mois de mai 1249 s'empare de Damiette, à l'embouchure du Nil. Fait prisonnier des mameluks à la bataille de Mansoura, il se rachète moyennant le paiement de quatre cent mille livres tournois, et la reddition de Damiette ; puis il conclut une trêve avec le soudan (1250). Les mameluks mécontents du traité du soudan avec le roi de France, leur prisonnier, se soulèvent et placent l'un d'entre eux à leur tête, mettant fin à la dynastie aïoubite fondée par Salah-ed-Dine. Retiré à Ptolémaïs, place demeurée avec Acre et une partie du littoral au pouvoir des chrétiens, Louis IX y passe quatre années, après lesquelles il revient en France en 1254, sans avoir pu pénétrer dans Jérusalem. Il avait pu néanmoins, prendre les villes de Tyr et de Césarée.

On a vu au chapitre consacré aux Hafsides, comment se termina en 1270 sous les murs de Tunis, la huitième croisade des chrétiens en Orient.

L'Arménie et la Géorgie étaient, pendant ce temps, redevenues chrétiennes.

Les Ottomans. — Au treizième siècle, la tribu turcomane des Oguzes restée au Turkestan, se retirant devant l'invasion de Gengis-Khan, lequel avec ses Mongols, avait occupé la rive orientale de la Caspienne, pénètre, sous le commandement de son chef Soliman, par l'Arménie, dans l'empire des Seldjoucides, alors à son déclin. Ertogrul qui a succédé en 1231 à son père Soliman, apporte son concours au Seldjoucide Allah-ed-Dine, sultan de Roum, qu'il aide à chasser les Tartares mongols, et reçoit en récompense un vaste territoire (1237). Il meurt en 1281, laissant le pouvoir à son fils Osman ou Othman, qui attaquant tour à tour les Grecs et les Mongols, obtient d'Allah-ed-Dine, avec de nouvelles provinces, le titre de sultan, et s'annexe à la mort de ce prince, la plus grande partie du sultanat de Roum. Après avoir pillé sur les Grecs, Chio et plusieurs autres îles, soumis presque toute la Bithynie, Othman s'empare en 1326 de la ville de Brousse, qu'il prend pour capitale. Il y meurt la même année, laissant à ses successeurs un empire redoutable qui porte encore son nom. C'est d'Osman ou Othman que viennent les désignations d'Osmanlis ou Ottomans.

Orkhan, qui a succédé à son père Othman, crée le corps

d'infanterie des janissaires (jenicheri ou nouveaux soldats). Les janissaires recrutés parmi les jeunes gens chrétiens enlevés à leurs familles, constituèrent la première armée régulière parmi les nations modernes. Formés d'abord au nombre de douze mille, ils étaient quarante mille sous Mohammed IV. En outre des janissaires, l'armée ottomane comptait les azab, fantassins irréguliers, et les sipahi, cavaliers.

C'est sous le règne d'Orkhan, que son frère aîné Allah-ed-Dine, qui avait abdiqué en sa faveur ses prétentions au trône, promu aux fonctions de grand vizir ou premier ministre, régla les détails du costume et rédigea les kanouns qui, avec le Coran, la Sunna et les décisions des quatre grands imâms, formèrent la quatrième surate du droit politique des Ottomans.

Orkhan s'empare en 1327 de Nicomédie, et en 1333 de Nicée sur l'empereur grec Andronic III le jeune, conquiert le littoral asiatique faisant face à l'Archipel, ruine Ephèse, soumet la Bithynie entière et contracte alliance avec le prétendant au trône de Constantinople, Jean Cantacuzène, en épousant une de ses filles, restée chrétienne dans son sérail. Son fils Soliman, accompagné de trente-neuf compagnons, ouvrit l'Europe aux Ottomans par la surprise de Gallipoli.

Mourad, plus connu sous le nom d'Amurat Ier, qui succède en 1360 à son père Orkhan, s'empare d'Angora et d'Andrinople, et force l'empereur Jean V Paléologue à lui payer le tribut. La Bulgarie et la Serbie menacées, Lazare, kral ou souverain de Serbie, s'unit aux Bosniaques, aux Valaques, aux Albanais, aux Polonais et aux Hongrois, et l'armée chrétienne confédérée marche contre les forces ottomanes. La rencontre a lieu à Cassovo. La bataille fut terrible ; mais la victoire, longuement disputée, demeura aux Ottomans. Le sultan victorieux parcourait le champ de bataille, quand le serbe Milosch Kobilovitch se dressant d'un monceau de cadavres, frappe Amurat d'un coup mortel (1389).

Neuvième croisade. — Bar-Yezid ou Bajazet Ier, succédant à son père Amurat, commence, pour supprimer toute compétition au trône, par faire assassiner son frère Yakoub, donnant ainsi un exemple que ses successeurs suivirent presque toujours. Puis il enlève aux chrétiens la Bulgarie, la Bosnie, la Serbie, ravage la Macédoine et la Thessalie, détruit

les derniers royaumes seldjoucides, et fortifie Gallipoli, d'où ses flottes isolent Constantinople de la mer. L'Europe menacée, l'empereur Manuel Paléologue s'adresse au pape Benoît XIII dit Pierre de Luna, alors à Avignon, et une nouvelle croisade est prêchée parmi les chrétiens, afin d'arrêter l'invasion musulmane que la faiblesse de l'empire grec ne peut plus contenir. Les chevaliers de France avec l'amiral Jean de Boucicaut ; ceux de Bourgogne avec le jeune duc de Nevers, plus tard, Jean-sans-Peur ; ceux d'Allemagne avec l'empereur Sigismond, réunis au nombre de plus de cent mille hommes, se rencontrent avec l'armée de Bajazet dans la plaine de Nicopolis en Bulgarie, où la merveilleuse organisation des janissaires vient à bout de la folle bravoure des chevaliers chrétiens. Les prisonniers furent égorgés de sang-froid, à l'exception des plus riches, que l'on mit à rançon (28 septembre 1396). L'empereur grec, s'humiliant devant le vainqueur, dût acheter une trêve de dix ans, au prix d'un tribut annuel de trente mille écus d'or et, ce qui était plus humiliant encore, l'établissement d'un cadi et d'une mosquée dans sa capitale.

Invasion de Tamerlan. — Bajazet revenant bientôt sur les conventions passées avec Manuel, se préparait à assiéger Constantinople, quand il est obligé de faire face à l'invasion du Mongol Timour-Lenk ou Tamerlan, descendant de Gengis-Khan, auquel les derniers Seldjoucides dépossédés ont demandé secours. Après avoir soumis l'Inde et la Perse, Tamerlan part de Samarcande dont il a fait sa capitale, prend d'assaut la splendide Bagdad, devant laquelle il élève une pyramide de quatre-vingt-dix mille têtes, et arrive en 1402 en contact avec les Etats ottomans. Un million d'hommes se trouvent en présence en Phrygie, dans les plaines d'Angora. ancienne Ancyre. Le massacre dure trois jours et deux nuits deux cent quarante mille morts restent sur le terrain, et Bajazet après des prodiges de valeur, vaincu, fait prisonnier, est emmené enfermé dans une cage de fer, à la suite du vainqueur. Il périt de misère après huit mois de captivité.

Après avoir ravagé les provinces ottomanes, Tamerlan retourne à Samarcande, où il meurt en 1405, au moment où il préparait la conquête de la Chine.Son empire ne lui survécut pas. Un de ses descendants fondait plus tard dans l'Inde en 1505, l'empire des Grands Mongols, détruits en 1747.

Soliman, Mohammed, Moussa et Ishac, fils de Bajazet, se disputaient les tronçons de l'héritage paternel. Soliman, Moussa et Ishac s'entre-tuent, et Mohammed demeuré seul (1413) rétablit les affaires de l'empire ottoman, un moment ébranlé par les ravages de Tamerlan et les guerres intestines. Il meurt dans Andrinople, sa capitale, en 1421.

Amurat II qui a succédé à son père Mohammed Ier, assiége en vain Manuel Paléologue dans Constantinople, entreprise dans laquelle il laisse soixante mille hommes sous les murs de la ville (1422). Plus heureux en 1431, il prend Thessalonique et peut tenir Jean VIII Paléologue, fils et successeur de Manuel, enfermé dans les murs de sa capitale.

Dixième croisade. — Isolé de la chrétienté, hors d'état de lutter avec avantage contre les ottomans, Jean VIII Paléologue, pour obtenir des secours, cherche à réconcilier l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, et consent à leur réunion au concile de Florence (1439) ; mais le clergé grec, et surtout les moines, protestèrent contre cet acte de l'empereur qu'ils désavouèrent, et la scission entre les deux Eglises devint plus prononcée que jamais.

Le pape néanmoins, résolu à soutenir l'empereur grec, qui lui promettait de faire exécuter les décisions du concile quand il serait débarrassé des Turcs, suscite une nouvelle croisade, dont il confie l'organisation à Ladislas V fils de Jagellon, roi de Pologne et de Hongrie.

Pendant que le légat Julien Césarini amène à la croisade de nombreux combattants, Ladislas de son côté, réunit une puissante armée, dont il donne le commandement à Jean Corvin Huniyade, voïvode de Transylvanie, qui bat à Sofia les forces d'Amurat (1441) et rentre à Bude en 1443, traînant à sa suite neuf étendards, treize pachas et quatre mille captifs. Le sultan demandait la paix et le rachat des prisonniers, offrant d'évacuer la Serbie et la frontière hongroise. La Diète réunie en 1444 à Séjeddin, accorde à l'ottoman une trêve de dix ans, et Amurat abdiquant en faveur de son fils Mohammed, âgé de quatorze ans, se retire à Magnésie. Le Pape demandant la rupture de la trêve, sous prétexte qu'on ne devait aucune foi aux musulmans, Ladislas a la faiblesse d'y consentir. Amurat sort de sa retraite et va présenter la bataille aux croisés, qu'il met en pleine déroute à la sanglante bataille de Varna, où dix mille chrétiens, le légat Césarini

et Ladislas restent parmi les morts (1444). Jean Hunyade, qui mis à la tête des Hongrois, des Bohêmes, des Allemands et des Valaques, avait continué la campagne, essuyait en 1448 un grave échec à Merles.

Amurat II avait en même temps à lutter contre un autre adversaire non moins redoutable, Scanderbeg, roi d'Albanie. George Castriot,livré par son père Jean Castriot,prince d'Albanie, en otage aux Turcs, avec trois de ses frères qui furent empoisonnés, avait été épargné par Amurat, qui le fit circoncire et l'éleva dans son intimité. Surnommé par les Turcs Scanderbeg (seigneur Alexandre) il devint un guerrier renommé. A la mort de son père (1432), il forme le dessein de rentrer dans l'héritage de ses ancêtres et se tourne contre les Ottomans à la bataille de Sofia (1442). Ayant fait prisonnier le secrétaire d'Amurat, il le force à rédiger l'ordre de rendre Croïa, capitale de l'Albanie, et le tue, une fois le cachet du sultan apposé. Maître de cette place, il lutte avec succès contre Amurat, qui après avoir vu échouer toutes ses tentatives contre Croïa, meurt à Andrinople en 1451, laissant l'empire à son fils Mohammed II.

Prise de Constantinople par les Turcs. — L'empereur de Constantinople, Constantin Dracosès, fils de Manuel II Paléologue, était redevable de sa couronne au sultan Amurat II. Ses possessions, hors de sa capitale, se bornaient à quelques places et au Péloponèse. Les Italiens possédaient Négrepont, Candie, Chio, Lesbos, l'Achaïe, la Béotie, Athènes, l'Arcadie, l'Etolie ; Scanderbeg était indépendant en Albanie.

Mohammed II,fils et successeur d'Amurat, ayant élevé une forteresse sur la rive d'Asie, en face de Byzance, Constantin lui écrit une lettre très modérée, pour le le rappeler à la foi des traités, message que le sultan affecte de considérer comme une déclaration de guerre. Le prétexte trouvé, Mohammed II commence le 9 avril 1453 le siège de Constantinople, avec trois cent mille hommes et trois cents galères. Constantin ayant demandé des secours au pape, les Byzantins uniquement préoccupés de querelles religieuses et du schisme qui les sépare depuis quatre siècles de l'Eglise romaine, refusent de seconder les efforts de leur souverain, réduit pour défendre son immense cité à sa garde impériale, composée de cinq mille hommes,auxquels se sont joints deux mille cinq cents mercenaires vénitiens et génois envoyés par le pape.

Mohammed qui ne peut attaquer la place par le Bosphore, dont les issues formidablement défendues sont fermées par des chaînes, fait tourner à quatre-vingts de ses galères, sur des rouleaux graissés, et sur quatre milles et demi de longueur, une colline qui les sépare du port, où il fait ainsi pénétrer ses vaisseaux. Le port occupé, il commande l'assaut général, et le 29 mai 1453 l'étendard du Croissant flotte sur les dômes de Sainte-Sophie.

Pendant que les Ottomans donnaient l'assaut à leur cité, les Byzantins délaissant les remparts, discutaient les armes à la main sur les places publiques, dans les carrières des cirques et les parvis des églises, sur les prétentions de Rome et le dogme de l'Eucharistie.

Constantin Dracosès s'était fait tuer en brave.

Les Byzantins furent cruellement châtiés de leur manque de patriotisme. Après un massacre de trois jours et de deux nuits, où près de cent mille personnes avaient péri, soixante mille des survivants furent emmenés en esclavage en Asie, après quoi, la capitulation fut accordée à ce qui restait encore d'habitants à Byzance.

Le 1er juin 1453, Mohammed II fit son entrée dans Constantinople, où il établit sa résidence sur la colline autrefois choisie par Constantin le Grand.

Pour repeupler la ville, le sultan transfère de l'Asie cinq mille familles musulmanes, et fait venir dix mille familles de ses possessions grecques, auxquelles il garantit la liberté de leur culte, sous la suprématie spirituelle du prêtre Gennadius, qu'il nomme patriarche, à la place de celui qui s'était fait tuer avec son empereur.

Soumission de l'empire grec aux Ottomans. — Le vainqueur ne s'arrêta pas à la prise de Constantinople. Mohammed II ayant hautement annoncé son intention de faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre de Rome, reçoit d'abord la soumission de ce qui restait encore des anciennes provinces de l'empire grec. En 1456 il attaque Belgrade, d'où Hunyade le repousse après lui avoir tué trente mille hommes, ayant la consolation de voir fuir les étendards ottomans avant de mourir de ses dernières blessures. Mais le sultan entre à Thèbes, à Athènes, s'empare de Lesbos, de la plus grande partie du Péloponèse, détruit le petit royaume des Comnène de Trébizonde, et parcourt en vainqueur la Valachie et la Moldavie.

Scanderbeg qui n'avait cessé de tenir les Turcs en échec, mourait en 1466 à Lissa, et l'Albanie privée de son héros, acceptait l'islamisme, dont elle devait devenir en Europe le plus ferme soutien.

Le pape Paul III essayant d'une diversion chez les musulmans, avait fait alliance avec Usun-Hassan, fondateur de la dynastie du Mouton Blanc de Perse, lequel en qualité de chiïte, disputait la prépondérance religieuse aux Ottomans sunnites. Mais Mohammed vainquit les chiïtes comme il avait vaincu les Grecs 1478. Les Vénitiens épuisés, obtenaient du sultan, la paix en 1479, et l'année suivante, les Turcs descendus dans l'Italie méridionale, mettaient Otrante à sac. Ayant conquis presque tout l'Archipel, Mohammed cherchait à s'emparer avec cent mille hommes de l'île de Rhodes, occupée par les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem. Le Grand-Maître de l'ordre, le Français Pierre d'Aubusson, qui lui fait essuyer des pertes considérables, le force à la retraite. Ce fut la dernière tentative de Mohammed II. Il meurt en 1481 à Nicomédie, en disant :« Je voulais conquérir Rhodes et l'Italie ».

Bajazet et Djem ou Zizim, fils de Mohammed II, se disputaient le trône. Bajazet l'ayant emporté, Zizim se réfugie chez les chevaliers de Rhodes, qui l'envoient à Louis XI roi de France. Charles VIII embarrassé de ce captif, le remet au pape Alexandre VI, et ce dernier l'envoie aux Vénitiens, qui l'empoisonnent, pour s'attirer la bienveillance de Bajazet (1495).

Bajazet II avait conquis la Croatie en 1486 et la Moldavie en 1489. Il avait fait ravager l'Autriche, la Carniole, la Styrie et la Corinthie ; et, en 1499 il enlevait aux Vénitiens, Lépante, Modon, Patras, Durazzo, Coron et Navarin. Ayant échoué dans une expédition contre les mameluks d'Egypte, méprisé de ses janissaires qui ne le trouvaient pas assez belliqueux, son fils Sélim, qui s'attira le surnom de Féroce, se met en révolte en 1511 ; et soutenu par les milices, force son père à abdiquer en sa faveur. Bajazet II quitte alors Constantinople et part pour Démotica, où Sélim le fait empoisonner trois jours après son arrivée dans cette résidence (1512).

Le Khalifat de l'islam passe aux Turcs Ottomans. — Le nouveau sultan continuant les traditions des princes de sa

race, avait d'abord assassiner cinq de ses neveux, puis ses deux frères,Ahmed et Korkhoud,dont il redoutait la compétition. Dans sa cruauté et son zèle religieux, il pensait à faire égorger tous les chrétiens de son empire. Il tourne d'abord son ressentiment contre les chiïtes habitant ses Etats, qui sont tous massacrés. Le Schah Ismaïl ayant en 1499 substitué la dynastie des Sophis à celle du Mouton Blanc, de Perse, Sélim lui enjoignit d'avoir à pratiquer les doctrines sunnites. Le Schah s'y refusant, le sultan envahit la Perse et, après sa victoire de Tschalderan, occupe le Kurdistan 1514. Les districts de Diarbékir, d'Orfa et de Mossoul, hostiles aux chiïtes, se donnent aux Ottomàns.

Les mameluks, aristocratie guèrrière composée de Circasiens, d'Abyssins et d'esclaves achetés enfants sur les marchés, exploitant l'Egypte plus qu'ils la gouvernaient, étaient détestés des Coptes, des Grecs, et des Arabes, qui formaient la population égyptienne. Sélim sentant l'occasion propice, entreprend la conquête de l'Egypte.

Le soudan Kanzoul-al-Gauri est vaincu et tué à Dabik près d'Alep, malgré la bravoure des mameluks, foudroyés par l'artillerie turque 1517. La Syrie, la Phénicie, la Palestine, tombent au pouvoir de Sélim, qui bat encore les mameluks à Gaza et à Ridania. Le Caire est occupé après un combat de trois jours et de trois nuits dans les rues de la ville,dont il a fallu enlever les maisons les unes après les autres. Cinquante mille de ses habitants et vingt mille mameluks sont massacrés, et leurs cadavres jetés dans le Nil ; le dernier soudan, Touman, pendu à la porte principale de la ville. Ainsi disparaissait dans la conquête ottomane, l'empire des mameluks qui, de l'Egypte, avait tenu en son pouvoir la Syrie et l'Arabie.

L'Arabie suivit bientôt le sort de la Syrie et de l'Egypte, et le Grand Imâm de la Mekke, cherchant à appuyer la religion sur une autorité puissante et redoutée, envoyait à Sélim les clefs de la kaaba, conférant au vainqueur l'autorité spirituelle de l'islam, jusque là réservée aux Hafsides de Tunis, depuis longtemps trop diminués pour l'exercer effectivement.

Sélim avait trouvé au Caire le dernier descendant d'Aboul'Abbas-es-Saffah, le khalife Motawakel, qui lui avait remis l'étendard du Prophète.Un Turc se trouvait commandeur des croyants, héritier de l'autorité suprême du Prophète : et

l'axe de l'islamisme était transporté à Constantinople, dans l'ancienne capitale de l'empire chrétien d'Orient, devenue métropole musulmane (1518).

Sélim Ier se préparait à envahir la Perse et à attaquer Rhodes, quand il meurt de la peste à Démotica en 1520, laissant l'empire à son fils Soliman.

La Confrérie religieuse des Khadrya. — Cet ordre chérifien fut fondé par Mahi-ed-Dine-Abou-Mohammed-Abd-el-Kader-el-Djilani-ben-Abou-Salah-Moussa-el-Hassani, né en 1079 à Djilan, en Persé.

C'était un Alide, dont la famille se rattachait aux Fatémides.

Ardent propagateur du soufisme, Abd-el-Kader-el-Djilani, soutien des pauvres et des faibles, professait une ardente charité, un profond amour de l'humanité, et manifestait une grande vénération pour le caractère de Jésus--Christ « Sidna-Aïssa ».

A sa mort, survenue à Bagdad en 1166, son fils Abd-el-Aziz prit la direction de l'ordre, qui s'est perpétuée dans sa famille.

La maison mère des Khadrya est à Bagdad, d'où partirent les premiers daï « missionnaires », qui contribuèrent, sous les Abbassides, à ramener à l'orthodoxie les Berbères Kharedjites.

Abd-el-Kader-el-Djilani, dont le nom est sans cesse invoqué par ceux qui ont recours à la charité, est le plus grand des saints de l'islam : on l'appelle « le Sultan des Saints » — Il a des oratoires depuis la mer de la Sonde jusqu'à l'Océan Atlantique.

CHAPITRE II

LA CHUTE DU DERNIER ROYAUME MUSULMAN D'ESPAGNE

MARIAGE D'ISABELLE DE CASTILLE ET DE FERDINAND D'ARAGON. — LES ROIS CATHOLIQUES D'ESPAGNE. — OPÉRATIONS DES CASTILLANS CONTRE LE ROYAUME DE GRENADE. — GUERRE CIVILE A GRENADE. — PRISE DE VELEZ ET DE MALAGA. — CAPITULATION DE BAËZA. — REDDITION DE MOHAMMED LE BRAVE.— CONTINUATION DES OPÉRATIONS CONTRE LE ROYAUME DE GRENADE. — SIÈGE ET CAPITULATION DE GRENADE. — EXPULSION DES JUIFS D'ESPAGNE. — EXPULSION DES MUSULMANS D'ESPAGNE. — LES ORDRES MILITAIRES DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE. — LA CONFRÉRIE RELIGIEUSE DES CHADELYA.

Mariage d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon. — Henri IV roi de Castille et de Léon, avait pris en 1462 la place de Gibraltar au roi de Grenade. Cette même année, son épouse la reine Jeanne, princesse de Portugal, mit au monde une fille appelée de son nom, Jeanne. Le roi réunissant les grands de son royaume, voulut faire acclamer cette fille en qualité d'héritière présomptive de la couronne de Castille ; mais ces derniers connaissant l'impuissance du roi, se refusèrent à cette reconnaissance ; et Henri dût faire reconnaître son jeune frère Alphonse, alors âgé de dix ans, auquel il fiança la princesse Jeanne. Alphonse étant venu à mourir le 5 juillet 1468, les Cortès de Castille reconnurent la princesse Isabelle , sœur du roi, en qualité d'héritière du trône.

Le roi de Portugal et le duc de Guyenne demandaient la main d'Isabelle ; cette dernière choisit pour son époux Ferdinand d'Aragon, roi de Sicile, fils de Jean II, roi de Navarre et d'Aragon. Leur mariage fut célébré à Valladolid le 25 octobre 1469.

Les Rois Catholiques d'Espagne. — Henri IV mourait le 12 décembre 1474. Ferdinand, seul descendant mâle de Henri de Tanstamare, voulait exclure du trône sa cousine et épouse

Isabelle ; cette dernière revendiqua ses droits, disant à son mari : que les femmes, en Castille, avaient toujours été reconnues capables d'hériter ; que, du reste, fille et sœur des derniers rois, la couronne lui revenait en héritage direct ; qu'en réalité sa qualité d'épouse la soumettait à la volonté de son mari ; mais qu'il était bon de rendre cet hommage au principe, dans l'intérêt de leur fille, laquelle à défaut d'enfant mâle, serait appelée à leur succéder. Ferdinand se rendit à ces arguments, et il demeura convenu que les deux époux gouverneraient conjointement; le nom de Ferdinand devant précéder dans les actes celui d'Isabelle ; la reine se réservant en propre la nomination des gouverneurs des villes et des forteresses du royaume de Castille. Un même sceau réunissait les armes des souverains, appelés « Rois Catholiques ». Cette entente qui mettait fin à une querelle de famille, ne se démentit jamais par la suite.

Les premières années du gouvernement des Rois Catholiques furent troublées par la compétition au trône de Castille de la princesse Jeanne, fiancée à son oncle Alphonse V, roi de Portugal, lequel se disant habile à hériter de sa sœur Jeanne, épouse d'Henri IV, s'empare de Zamora. Ferdinand et Isabelle soutenus par le peuple, marchent contre les Portugais, les repoussent à Toro, reprennent Zamora, et imposent la paix à leur adversaire. Jeanne est mise au couvent à Coïmbre (1476).

Depuis les règnes de Jean II et de Henri IV, la Castille était infestée de bandits, seigneurs et autres, qui profitant des désordres du royaume, dévastaient les campagnes. Les Rois Catholiques réunirent les villes et les villages en une grande association de défense mutuelle, qui reçut le nom de Hermandad « fraternité ». On constitua un fonds commun, avec lequel on forma des milices régionales, dont le commandement général fut confié à don Alphonse, duc de Villa-Hermosa, frère naturel de Ferdinand. Cent habitants devaient pourvoir à l'équipement et à l'entretien d'un homme d'armes. Grâce à cette organisation, la tranquillité fut bientôt rétablie en Castille.

Jean II, roi d'Aragon, mourant à Barcelone le 9 janvier 1479, Ferdinand V héritait des couronnes d'Aragon, de Valence, de Catalogne, de Majorque et de la Sicile.

La Navarre revenait à sa sœur Eléonore, veuve du comte de Foix et mère de François Phébus. Eléonore qui mourait le

10 février 1479, après un règne de vingt-et-un jours, avait mis par testament, la couronne de Navarre sous la protection du roi de France. A l'exception de la Navarre, le couple royal, Ferdinand V et Isabelle, réunissait les couronnes chrétiennes de l'Espagne, qui va bénéficier de cette unité dans le commandement.

Opérations des Castillans contre le royaume de Grenade. — Ismaïl-ben-el-Amar était mort à Grenade en 1466, laissant le pouvoir à son fils Abou-l'Hassein, qui commença son règne en refusant de payer le tribut au roi de Castille. Les difficultés avec le Portugal étant terminées, les Rois Catho- firent réclamer au roi de Grenade le montant de l'arriéré. Abou-l'Hassein répondit à leurs envoyés : « qu'à Grenade, on ne battait plus ni or ni argent ; et qu'on n'y forgeait que des lames de cimeterres et des pointes de lances ». Quelque temps après, il envahissait le territoire chrétien, d'où il était repoussé par le duc de Villa-Hermosa, commandant des milices de la Hermandad.

Guerre civile à Grenade. — Abou-l'Hassein avait eu de la sultane Aïscha, sa première femme et sa cousine, un fils nommé Abou-Abd'Allah. Dans un âge avancé, il avait épousé une chrétienne renégate, Fatima, surnommée Zohra, fille de Sanche Ximénès de Solis, gouverneur de Martos, sa préférée, dont il avait deux fils : Yahïa et Almayar, auxquels il voulait assurer son trône, au préjudice de son aîné. L'inimitié des sultanes partageait le royaume de Grenade entre les deux partis. Au milieu de ces divisions, Abou-l'Hassein attaque le territoire chrétien et enlève la ville Zahara, dont il massacre la garnison, ramenant les habitants en esclavage. Trois mille cavaliers et quatre mille fantassins sortis de Séville sous les ordres du marquis de Cadix, arrivent devant Alhama et s'emparent de la ville (27 février 1482).

A la nouvelle de la prise d'Alhama, clef de Grenade, qui livrait aux Castillans le passage de la Sierra-Nevada, « les montagnes neigeuses », Abou-l'Hassein rassemble trois mille cavaliers et cinquante mille fantassins, à la tête desquels il va attaquer Alhama, qu'une armée de secours de vingt mille hommes, conduits par le roi Ferdinand V en personne, vient bientôt dégager. Abou-l'Hassein appelant au nom de la religion, les mérinides Beni-Ouattâs à son secours, Isabelle fait bloquer le détroit par sa flotte, et les renforts espérés ne peuvent quitter l'Afrique.

Pendant l'absence de l'émir, la sultane Aïscha et Abou-Abd-Allah avaient fomenté des désordres dans Grenade ; il les fait enfermer. Abou-Abd'Allah délivré par ses partisans qui le proclament émir, les deux factions rivales se livrent dans la ville des combats acharnés. Abou-l'Hassein occupait l'Alhambra, palais fortifié qui domine Grenade. Abou-Abd'Allah tenait dans l'Albaycin, citadelle ou casbah, située à l'extrémité opposée de la ville. Les chrétiens attaquant Loxa, Abou-l'Hassein va les repousser le 13 juillet 1482. Fier de ce succès, il se présente devant Alhama. Trouvant la ville trop bien défendue, il va prendre Canête. Il revenait à Grenade, quand il apprend que son fils Abou-Abd'Allah a profité de son absence pour se saisir de l'Alhambra ; que le peuple de Grenade l'a reconnu pour émir ; et que beaucoup de villes ont suivi cet exemple. Il se retire à Malaga, où commande son frère Mohammed dit le Brave, et les chrétiens ne tardent pas à reprendre Canête.

Au mois de mars 1483, les chrétiens commandés par le marquis de Cadix, pénètrent dans la campagne de Malaga, qu'ils ravagent de fond en comble, incendiant les habitations, coupant les arbres et les vignes. Les musulmans, sous la conduite de Mohammed le Brave, sortent de la ville et marchent droit aux chrétiens, lesquels embarrassés d'un énorme butin, se mettent en retraite. Ils arrivaient aux montagnes qui bordent la plaine de Malaga, quand il se heurtent à un corps d'arbalétriers maures, qui par des chemins détournés, a pu prendre les devants et garder les défilés. Chargés par la cavalerie de Mohammed, ils peuvent faire une trouée et passer ; mais ils perdent deux mille hommes et laissent à l'ennemi tout le butin qu'ils emmenaient.

Abou-Abd'Allah jaloux des succès de son oncle, sort de Grenade à la tête d'une troupe nombreuse et se présente devant Lucena, ville mal défendue, qu'il espère emporter. Diego Ferdinand de Cordoue, comte de Cabra, qui commande la ville, amuse l'ennemi par des négociations qui lui donnent le temps de recevoir le secours des garnisons voisines. Les chrétiens arrivant, Abou-Abd'Allah qui croit avoir sur les bras toutes les forces castillanes, veut se mettre en retraite ; ses troupes chargées avec vigueur lâchent pied, et il est capturé, caché dans un buisson (avril 1483). Abou-l'Hassein revenu à Grenade, rentre dans l'Alhambra qui lui est remis par les partisans de son fils.

Ferdinand V se mettant alors à la tête de l'armée castillane, entre dans les Etats de Grenade. Abou-l'Hassein n'osant plus sortir de son palais dans la crainte de voir la population se soulever derrière lui, fait proposer au roi chrétien une trêve qui lui est refusée. Abou-Abd'Allah d'autre part, demeuré prisonnier des chrétiens, est mis en liberté, sous la seule condition de se reconnaître vassal du roi de Castille. En agissant ainsi, Ferdinand perpétuait la division parmi ses ennemis. La sultane Aïscha en effet, faisant enlever par un hardi coup de main l'Albaycin par les partisans de son fils délivré, celui-ci pénétrant de nuit dans la casbah, se faisait acclamer le lendemain matin par le peuple, et la guerre civile ensanglantait à nouveau la ville de Grenade.

Abou-l'Hassein,dans l'impossibilité où il se trouvait de venir à bout du parti de son fils, sollicité par ses conseils d'abandonner le pouvoir pour mettre fin aux maux qui désolaient l'Etat, abdique en faveur de son frère Mohammed le Brave, auquel il remet l'Alhambra (1484). Abou-Abd'Allah n'acceptant pas cet arrangement, la lutte continue entre les deux partis, qui finissent à la fin par s'entendre, chacun d'eux conservant les positions acquises : Grenade avait deux rois.

Abou-l'Hassein retiré avec son harem à Almunecar, y mourait bientôt, assassiné par ordre de son frère Mohammed.

Les Rois Catholiques, favorisés par ces discordes, continuaient à porter le ravage dans le royaume de Grenade. En 1484 les places d'Alora, d'Alozayna, de Cazarabonela, de Setenil et de Marbella étaient enlevées, et la ville de Ronda était prise d'assaut le 23 mai 1485. C'est au siège de cette place que fut fait le premier usage des projectiles creux d'artillerie. Après la prise de Ronda, les chrétiens allant mettre le siège devant Moclin, furent forcés à la retraite par une armée de secours commandée par Mohammed.

Les Castillans assiégeant Loja en 1486, Abou-Abd'Allah, jaloux des succès de son oncle à Moclin, force le camp chrétien et se jette dans la ville, qu'il défend vaillamment .

La place forcée à capituler le 29 mai 1846, Abou-Abd'Allah fait prisonnier une seconde fois, est à nouveau remis en liberté ; ses vainqueurs ayant trop d'intérêt à le voir disputer le pouvoir à Grenade. Au mois de juin suivant, la ville d'Illora, appelée par les Maures l'œil droit de Grenade, et la ville de Moclin, qu'ils nommaient son bouclier, Zagra, Ba-

nos et d'autres places, tombaient aux mains des Castillans, qui culbutant les troupes de Mohammed, les repoussaient jusque sous les remparts de Grenade. Les chrétiens se retirant, la guerre civile reprit, ensanglantant encore la capitale, sans que l'un des des deux rois pût parvenir à chasser son rival.

Prise de Velez et de Malaga. — Au printemps de l'année suivante, l'armée chrétienne traverse la Sierra-Nevada et vient assiéger Velez, pour isoler Malaga et Grenade. Mohammed qui a rassemblé vingt mille hommes, sort de l'Alhambra et vient présenter la bataille ; il est vaincu et ses troupes dispersées. Repoussé de Grenade, où ses partisans s'étaient donnés à son neveu à la nouvelle de sa défaite, il se réfugie à Guadix, ville qui, de même que celles d'Alméria et de Baëza, reconnaissaient encore son autorité. Velez se rendait à Ferdinand le 27 avril 1487.

La ville de Malaga assiégée à son tour par cent mille chrétiens, avait une garnison composée en grande partie de troupes africaines, qui déployèrent une héroïque résistance. Bloquée par mer, étroitement investie par terre, souffrant de la famine, elle dut ouvrir ses portes le 18 août 1487. Seize cents chrétiens trouvés captifs dans Malaga, furent rendus à la liberté. Les soldats africains furent tous réduits en esclavage, et les transfuges chrétiens, assez nombreux, passés par les armes. Les autres habitants furent mis à rançon ; mais cinquante jeunes filles mauresques, choisies parmi les plus belles par la reine Isabelle, furent offertes en présent à la reine Jeanne de Naples, sœur du roi Ferdinand ; trente à à la reine de Portugal, et un certain nombre d'autres, distribuées en cadeau aux dames de la cour et aux familles nobles de l'Espagne.

Abou-Abd'Allah qui avait contribué à la prise de Malaga en taillant en pièces un corps d'armée que son oncle conduisait au secours de la ville assiégée, envoya complimenter Ferdinand, lui demandant sûreté pour les Maures de son parti. Il promettait, en échange, de livrer aux chrétiens la ville de Grenade, trente jours après qu'ils se seraient rendus maîtres des places obéissant encore à Mohammed.

Capitulation de Baëza. — Reddition de Mohammed le Brave. — Les Castillans continuaient à batailler dans les Etats de Grenade, où Mohammed le Brave dirigeait la résistance. Au printemps de l'année 1489, Ferdinand et Isabelle

réunissant à Jaën une armée de soixante-trois mille hommes, vont mettre le siège devant Baëza, défendue par une nombreuse garnison. La ville tenait bon. Ferdinand, de crainte qu'elle ne fût secourue, l'entoura d'un retranchement protégé par un fossé large et profond, et fit construire neuf forts qui commandaient toutes les approches. Le gouverneur Cid Yahia, neveu d'Abou-l'Hassein, demandant des secours à Mohammed alors à Alméria, celui-ci n'ayant pas de forces suffisantes pour faire lever le siège, lui donna le conseil de se rendre. Le 4 décembre 1489, Cid Yahia remettait la ville à Ferdinand, qui le traitant avec honneur, lui donnait la seigneurie de Marchena, avec les vassaux qui en dépendaient. Cid Yahia touché du généreux procédé de Ferdinand, se rendit auprès de Mohammed, où lui ayant représenté qu'une plus longue résistance n'aurait d'autre résultat que de désoler le royaume, il l'engageait à faire sa soumission aux Rois Catholiques. Mohammed qui avait perdu tout espoir de rentrer à Grenade, dont Abou-Abd'Allah lui interdisait l'accès, se rendit, accompagné de Cid Yahia, au camp de Ferdinand, lui apportant, avec sa soumission, la reddition des places d'Alméria, de Guadix et de toutes les villes alors en son pouvoir. Le roi Ferdinand lui donna en échange la seigneurie d'Andarax, la vallée d'Alhaurim dans les Alpujarras, avec les possessions qui en dépendaient, ainsi que la moitié de la saline de Maleha. Les habitants des villes ainsi livrées, heureux de voir finir les horreurs de la guerre, conseillaient aux places non encore conquises de suivre leur exemple : Taberna, Almunecar et Palobrena se rendirent ainsi. Les Castillans avaient perdu dans cette expédition vingt mille hommes morts de maladie ou en combattant (1489-1490).

Continuation des opérations contre le royaume de Grenade. — Les Rois Catholiques maîtres des places qui avaient obéi à Mohammed, somment Abou-Abd'Allah de tenir sa promesse de 1487 ; c'est-à-dire, de leur livrer Grenade, comme il s'y était engagé. Abou-Abd'Allah n'était plus maître d'exécuter la convention. En effet, depuis les conquêtes de Ferdinand, tous les musulmans des contrées qui n'avaient pas accepté l'autorité chrétienne représentée par les Castillans, s'étaient réfugiés dans Grenade, où ils se trouvaient mêlés à la population déjà si turbulente de la capitale. Appre-

nant que le sultan discutait de livrer aux chrétiens la dernière retraite qui restait aux musulmans sur la terre d'Espagne, ils accusent leur souverain de trahison et vont attaquer l'Albaycin. Abou-Abd'Allah ne peut apaiser la révolte, qu'en promettant aux Grenadins de s'opposer à toute reddition.

Pendant ce temps, le sultan Bajazet II, auquel les Grenadins avaient demandé assistance, dans cet esprit de solidarité contre les chrétiens que les musulmans surent toujours montrer, menaçait le pape d'exercer des représailles sur les chrétiens de ses Etats, si les Castillans poussaient à bout les maures de Grenade. Ferdinand et Isabelle, bien que touchés par le message pontifical, n'en persistèrent pas moins à exiger la promesse de 1487. Leur armée partie de Cordoue le 26 mai 1490, ravage la campagne jusque sous les murs de la ville ; puis, elle se retire.

Abou-Abd'Allah sortant alors, enlève le petit château d'Alhendin, où Ferdinand avait laissé deux cents hommes de garnison, et envoie de tous les côtés des émissaires pour faire prendre les armes aux régions nouvellement soumises aux chrétiens. Andarax et les Alpujarras se soulèvent contre Mohammed, leur seigneur. Des troubles éclatent à Guadix, et les habitants de Salobrena ouvrent leurs portes aux Grenadins, pendant que la garnison castillane se renferme dans la citadelle, dont Abou-Abd'Allah commence le siège.

Ferdinand envoie de nouvelles troupes, qui rétablissant énergiquement les affaires, obligent Abou-Abd'Allah à revenir précipitamment à Grenade. Mohammed le Brave, la révolte des Alpujarras apaisée, vient trouver Ferdinand, lui demandant la permission de quitter l'Espagne. Le roi y consentit et lui remit une somme considérable pour prix de ses domaines, qu'il lui rétrocédait. Revenu au Mag'reb, dépouillé par les Berbères en traversant l'Atlas marocain, le héros de Grenade finit dans l'indigence.

Siège et capitulation de Grenade. — Au mois d'avril 1491 Ferdinand part de Séville suivi d'une armée de cinquante mille combattants, et vient établir son camp à une lieue et demie de Grenade. La ville située en partie dans une plaine, en partie sur deux collines, entre lesquelles passe le Darro, qui se jette presque aussitôt dans le Xénil, était entourée d'une ceinture de puissantes murailles, flanquées de mille tours. Tous les musulmans qui n'avaient pas accepté les con-

quêtes des chrétiens s'y étaient réfugiés, et formaient avec les habitants, qui dépassaient le chiffre de quatre cent mille personnes, une armée de défense nombreuse et expérimentée. Moussa, chef de la cavalerie, sortait tous les jours dans la plaine pour escarmoucher avec les Castillans, et des corps d'infanterie détachés, parcouraient les montagnes pour s'opposer aux chrétiens qui ne cessaient de brûler les villages.

Ferdinand pour bien montrer qu'il était résolu à pousser à fond ses opérations, fit venir à son camp la reine Isabelle et ses enfants ; et, pour loger l'armée, fit construire une ville, laquelle édifiée en quatre-vingts jours, reçut le nom de Santafé. La famine commençant à se faire sentir dans Grenade, Abou-Abd'Allah fait proposer aux assiégeants une capitulation, qui fut signée le 25 novembre 1491, aux termes de laquelle il s'engageait à rendre la ville, s'il n'était pas secouru dans le délai de quarante jours, soit le six janvier 1492. Les principales conditions de ce traité étaient : que tous les captifs chrétiens seraient mis en liberté sans rançon ; que la ville de Grenade, ses forteresses et ses armes, seraient livrées aux Castillans ; que les musulmans conserveraient leurs maisons et leurs biens, avec le libre exercice de leur religion, et qu'ils seraient jugés d'après leurs lois, par des juges de leur nation ; que ceux qui voudraient vendre leurs biens et se retirer en Afrique, seraient libres de le faire. Quant à Abou-Abd'Allah, il prendrait le titre de roi vassal et recevrait un territoire dans les Alpujarras.

Cette capitulation connue des Grenadins, la population indignée, excitée par des fanatiques qui annonçant la prochaine arrivée du prophète Mohammed, réclamaient la résistance à outrance, Abou-Abd'Allah redoutant un désastre, fit prévenir Ferdinand : que devançant le terme de la reddition, il lui remettrait la ville le 2 janvier 1492. Au jour dit, les rois Ferdinand et Isabelle quittant Santafé suivis d'une partie de leur armée, se dirigent vers Grenade. Abou-Abd'Allah sortant à leur rencontre avec cinquante cavaliers, leur remet les clefs de son ancienne capitale. Ferdinand l'embrasse et lui adresse quelques paroles de consolation. Les chrétiens font alors leur entrée dans Grenade. Les étendards de Castille et d'Aragon, la bannière de Saint Jacques, flottent sur les forteresses de l'Alhambra et de l'Albaycin, et la croix est planté sur la plus haute tour de la ville rendue.

Pendant que les Castillans prenaient possession de son an-

cien palais, Abou-Abd'Allah se portait auprès de la reine Isabelle, lui baisait la main, et après avoir pris congé des Rois, il allait rejoindre sa famille qui l'attendait sur les bords du Xénil, et prenait avec elle la route de l'exil.

Arrivé au sommet d'un coteau qui se trouve près de Padul, d'où l'on aperçoit encore Grenade distante de deux lieues, il se retourne et contemplant son ancienne capitale qu'il ne devait plus revoir, il murmure les yeux pleins de larmes : Allah Akhbar ! Dieu est grand ! « Pleure-la maintenant comme une femme », lui dit sa mère, la sultane Aïscha, « puisque tu n'as pas su la défendre comme un homme ! » On appelle encore « El ultimo suspiro del Moro », « le dernier soupir du Maure », l'endroit où le malheureux prince envoyait ce suprême adieu à la cité de ses ancêtres.

Les Rois Catholiques faisaient leur entrée solennelle à Grenade le 6 janvier 1492.

Abou-Abd'Allah s'était rendu avec sa famille et ses serviteurs dans sa seigneurie des Alpujarras, comprenant les villes de Purchena, Andarax et autres. Ne pouvant se résoudre à vivre en roitelet vassal là où il avait régné en maître, il vendit ses domaines au roi Ferdinand pour quatre-vingt mille ducats d'or, et passa en Afrique avec tous les siens, dans le courant de l'année 1493. Il mourait, presque ignoré à Tlemcen, au mois de mai 1494. Quant aux soldats musulmans défenseurs de Grenade, la plupart d'entre eux étaient entrés au service des Rois Catholiques.

Ainsi finissait, après une conquête et un établissement qui avaient duré près de huit siècles, le dernier royaume musulman en Espagne.

Expulsion des Juifs d'Espagne. — Les juifs qui avaient toujours et en toute circonstance aidé les musulmans contre les chrétiens, avaient été contraints à recevoir le baptême ou à émigrer. En vain firent-ils offrir aux Rois des sommes considérables pour être autorisés à continuer à pratiquer tranquillement leur culte. Le cardinal Juan de Torquemada, directeur de l'Inquisition en Castille, pressa sur l'esprit de la reine Isabelle dont il était le confesseur, et obtint que fut signé à Grenade le 31 mars 1492, une ordonnance qui enjoignait à tous les juifs ayant refusé de recevoir le baptême, de sortir des Etats de Castille avant le 31 juillet suivant. Huit cent mille juifs, disent les chroniques du temps, chiffre qui

paraît avoir été exagéré, quittèrent ainsi l'Espagne, se réfugiant partie en Portugal, mais la plupart en Berbérie. Après les massacres de Lisbonne (1506), où plus de deux mille d'entre eux périrent, les juifs quittèrent le Portugal et vinrent en Berbérie.

Expulsion des musulmans d'Espagne. — Lors de la reddition de Grenade, il avait été stipulé que les musulmans pourraient conserver le libre exercice de leur religion. Le cardinal Ximenès de Cisneros, devenu premier ministre des Rois Catholiques, déchira le traité. S'étant transporté à Grenade, il commença par faire détruire tous les livres et les manuscrits arabes qui se trouvaient dans la ville ; puis, sous les menaces, il força les musulmans à la conversion à la foi catholique. Les Grenadins tremblants pour leur sécurité personnelle, se soumettaient en masse au baptême chrétien. Mais les montagnards des Alpujarras qui veulent rester fidèles à la foi de leurs pères, prennent les armes, et opposent aux troupes chrétiennes une résistance acharnée. Défaits en 1499, ils se réfugient dans la région montagneuse située entre Ronda, Gibraltar et Cadix, où rejoints par leurs coreligionnaires échappés aux chrétiens, ils prennent bientôt l'offensive et infligent aux troupes castillanes une sanglante défaite à Rio-Verde (1501).

Ferdinand arrivé avec des forces considérables, réduit le soulèvement, et les derniers défenseurs de l'islamisme en Espagne, se rendant à merci, acceptèrent en partie le baptême ; les autres allèrent chercher un refuge en Afrique.

Il existait encore des musulmans en Castille et Léon : un édit de 1502 ordonna que tous les Maures non baptisés, âgés de moins de quatorze ans, se trouvant dans ces Etats, auraient à quitter le pays avant deux mois. Comme leurs prédécesseurs, ces bannis gagnèrent la Berbérie.

L'Espagne qui venait d'expulser les Maures et les Juifs, devenue pour la première fois maîtresse chez elle, disposant d'une marine admirablement outillée ; trouvant dans son propre territoire des armées composées d'hommes énergiques et vaillants, formés de père en fils dans les guerres soutenues pour son indépendance, avant de se tourner vers le Nouveau-Monde que vient de lui ouvrir Christophe Colomb, se prépare à envahir à son tour cette Berbérie, d'où pendant si longtemps elle a reçu tant d'invasions.

Les ordres militaires dans la Péninsule Ibérique. — Les riches hommes convoqués pour la guerre par le roi, devaient arriver à son camp, accompagnés d'un certain nombre de vassaux. Les villes également requises, devaient envoyer leurs milices. Le temps de service dû pour un certain nombre de jours, avant et après les récoltes, il n'était pas rare qu'au lendemain d'une victoire, le souverain n'ayant personne autour de lui, ne pût poursuivre son succès ; ce dont les musulmans profitèrent largement.

Alphonse Ier, roi d'Aragon, fut le premier, qui à l'instar des râbits musulmans, constitua une milice religieuse, congrégation d'hommes consacrés à prier et à combattre. Réunissant en 1118 à Mont-Réal des chevaliers français et espagnols, il les organisa en communauté sous le nom de chevaliers du Saint-Sauveur. Ils portaient la croix, ancrée de gueules, sur un vêtement blanc.

Les chevaliers du Saint Sépulcre avaient été institués en terre Sainte en 1099. Ceux de Saint Jean de Jérusalem en 1104. Les Templiers le furent en 1119.

Raymond Bérenguer IV attira les Templiers en Aragon, et leur donna des villes avec des revenus.

En 1156, deux seigneurs de Salamanque, don Suero et don Gomez, fondèrent près de la rivière Coa, dans un ermitage consacré à Saint Julien, l'ordre militaire de Saint Julien del Pereyro, de ce que les terres d'alentour étaient plantées de poiriers. Suivant la règle de saint Benoît, les chevaliers de Saint Julien portaient un chaperon et une ceinture rouges. Leur écu était d'or, à la croix fleuretée de gueules, chargée en cœur d'un écusson avec un poirier au naturel.

En 1157, Saint Raymond, abbé de Fitero, et le frère Diego Velasquez, fondent à Calatrava l'ordre militaire de ce nom, soumis à la règle de Saint Benoît, et à l'observation de Citeaux. Les chevaliers de Calatrava gardaient sous leur armure ou sous leur vêtement, un scapulaire blanc. Ils devaient porter sur leurs épaules, de façon apparente, un capuchon blanc. Leur écu était d'or, à la croix fleuretée de gueules, accompagnée de deux entraves de sable dites travas (blason de Calatrava). Dispensés du capuchon en 1397, leur signe distinctif fut la croix rouge, portée sur l'habit.

En Portugal, se fonda l'ordre de l'aile de Saint Michel (1167), éteint de bonne heure. Puis l'ordre d'Evora sous

l'obédience de Calatrava, qui prit le nom d'ordre d'Aviz en 1211. La croix, accompagnée de deux oiseaux « aves ».

L'ordre du Christ, suite des chevaliers du Temple, « milites Christi », date de 1319.

Les chevaliers de Saint Jacques de l'Epée, provenaient d'une confrérie qui secourait les pèlerins venant à Saint Jacques de Compostelle. En 1175, assujettis à la règle de Saint Augustin, ils s'établissent dans l'hôpital Saint Marc, faubourg de Léon. Ils portaient l'écu d'or à l'épée de gueules en forme de croix, le pommeau en forme de cœur. La garde qui formait les branches de la croix, était fleuretée à ses deux extrémités, et chargée, au milieu, d'une coquille. Leur bannière différait peu de l'écu : d'or, à la croix fleuretée de gueules, accompagnée de quatre coquilles de gueules et chargée en cœur d'une cinquième. Ces coquilles plates, originaires des côtes de la Galice, étaient les emblèmes de l'apôtre Saint Jacques. Les pèlerins les rapportaient à leur chapeau ou à leur pèlerine, comme ceux de Jérusalem, les palmérins, en rapportaient les palmes.

En 1201, Alphonse II d'Aragon fonde près de Tortose l'ordre de Saint Georges d'Alfama, soumis aux règlements de l'ordre de Calatrava. Après l'extinction des Templiers, Jacques le Juste donne tout ce qu'ils possédaient dans le royaume de Valence aux chevaliers de Saint Georges. Ils portaient l'écu d'or, à la croix alésée de gueules.

Ces ordres n'avaient pas de grand maître .Un maître, seulement, présidait le conseil de l'ordre, composé de treïze frères.

Après l'expulsion des Maures, Ferdinand V le Catholique, trouvant acomplie la mision de ces chevaliers, qui bien des foïs, avaient fait trembler les rois, obtint du pape Innocent VIII une bulle qui lui remit l'administration des maîtrises espagnoles. Ensuite, il se fit nommer maître des différents ordres ; et, depuis ce moment, la dignité de maître n'a plus été séparée de la couronne d'Espagne.

La confrérie religieuse des Chadelya. — Abou- Médian-choaïb-ben-Haceine-el-Andalousi, plus connu sous le nom de Bou-Medine, né à Séville en 1126, importa au Mag'reb la doctrine mystique du soufisme. Mal reçu par les ulémas de Tlemcen, vïlle aussi remplie de professeurs que la jatte de lait qu'on lui offrait pleine à déborder, pour lui marquer

que la place était prise, il effeuilla une rose et en répandit les pétales sur la jatte, où elles surnagèrent sans faire perdre le liquide. Cette muette parabole lui valut la sympathie des Tlemcéniens, chez lesquels il fonda sa première zaouïa. Au cours d'un pèlerinage aux Lieux Saints, il rencontre à la Mekke Abd-el-Kader-el-Djilani, se déclare son disciple et le suit à Bagdad, d'où il revient au Mag'reb, où il meurt, à Tlemcen, en 1198.

Son successeur, le marocain Moulaï-Abd-es-Selem-ben-Machich, forma à son école son compatriote Abou-Hassein-Ali, qui enseigna d'abord à Chadel (Tunisie), puis au Caire, où il s'imposa comme un des plus grands savants de l'islam. Son ordre prit, de son avant dernière résidence, le nom de Chadelya. Il mourut en 1258 à Homaïthira, Haute-Egypte, où se trouve son tombeau. On lui atribue la découverte du café, à Moka.

Les doctrines mystiques des Chadelya prirent une extension considérable dans le Nord de l'Afrique. Au nombre des Chadelya qui amplifièrent les dogmes de leurs prédécesseurs il faut citer Moulaï-el-Arbi-ben-Ahmed-el-Derqâoui, né à Bou-Berih, dans les Beni-Zeroual du Riff marocain, où il mourut en 1823. Ce khouan, qui devait son surnom de Derqaoui à un chérif de ses ancêtres nommé Youssof-Abou-Derqâ (l'homme au bouclier), faisait abstraction complète des choses temporelles, recommandait à ses disciples de se vêtir de loques, de marcher les pieds nus et d'endurer la faim. Ses affiliés qui s'appellent Derqâoua, sont renommés pour leur fanatisme intransigeant.

Un derqâoui, Si-Mohammed-ben-Hamza-el-Madani, fonda en Tripolitaine la confrérie des Madanya.

CHAPITRE III

DÉCOUVERTES MARITIMES DES PORTUGAIS ET DES ESPAGNOLS

DÉCOUVERTES DES PORTUGAIS. — DÉCOUVERTES DES ESPAGNOLS.— LES CONFÉRENCES DE TORDESILLAS.

Découvertes des Portugais. — Les Portugais, trop à l'étroit dans leurs limites territoriales, se portent dès le commencement du XV[e] siècle, vers les découvertes maritimes.

En 1412, ils doublent le cap Noun, découvrent Porto-Santo en 1418 ,et en 1419 abordent à l'île Madère. En 1424 ils arrivent aux îles Canaries, que le Français Jean de Béthencourt avait occupées en 1402 pour le compte du roi de Castille, et reçoivent du pape Martin V le droit de conquête et de souveraineté depuis ces îles jusqu'aux Indes.

En 1432, ils rencontrent les Açores, où ils trouvent des traces indiquant l'occupation des ces îles par les Carthaginois, et doublent le cap Bojador en 1433.

En 1445, ils reconnaissent l'embouchure du Sénégal et fondent un établisement à Rio-de-Oro. En 1450, ils arrivent aux iles du cap Vert et, en 1462 à la côte de Guinée. Les Dieppois avaient déjà fondé des comptoirs sur ces côtes cent ans auparavant ; mais les malheurs du règne de Charles VI avaient fait délaisser ces installations.

L'île de Fernando-Po est découverte en 1471. L'équateur franchi en 1472. Le Congo et le Benin exploités en 1484.

Barthélemy Diaz arrive, en 1486, jusqu'au cap qui termine le continent africain au sud, et l'appelle le cap des Tourmentes, nom que le roi Jean II change en celui de cap de Bonne-Espérance.

Vasco de Gama part de Lisbonne le 8 juillet 1497,double le cap de Bonne-Espérance, passe le canal de Mozambique sans apercevoir l'île de Madagascar, prend un pilote à Mélinde, traverse l'Océan indien, et aborde à Calicut le 20 Mai 1498.

En 1500, Pierre Alvarès Cabral, parti de Lisbonne pour Calicut, poussé par les courants comme autrefois le furent les navires phéniciens, touche au Brésil, dont il prend possession au nom du roi de Portugal, et repart pour les Indes, où il fonde un comptoir.

La découverte de la route maritime des Indes orientales portait un coup fatal au commerce de Venise transitant avec ces contrées par la mer Rouge ; aussi, quand, en 1505, François d'Almeida nommé vice-roi des Indes portugaises, va prendre possession de son commandement, il trouve en face de lui les vaisseaux vénitiens, unis à ceux de Kansou, soudan d'Egypte, qui lui disputent la mer. Vainqueur de la ligue, d'Almeida pénètre jusqu'au détroit de la Sonde (1508). Son lieutenant et successeur, Alphonse d'Albuquerque, installé à Goa, s'empare de Socotora et d'Ormuz, commandant aux golfes arabique et persique, disperse les flottes perse et égyptienne soldées par Venise ,et ouvre au commerce portugais le littoral de l'Inde, du Siam et de la Chine.

En 1542 les Portugais découvraient le Japon. En 1557 ils occupaient Macao.

Découvertes des Espagnols. — Christophe Colomb né à Calvi en 1442, d'une famille génoise, ayant été frappé de la forme circulaire de l'horizon visible qui semble plonger dans la mer ; de la diminution, suivie de la disparition des navires au large, où il trouvait la démonstration de la sphéricité du globe, conjecturant que notre hémisphère ne formait pas le monde entier, pensa qu'en se dirigeant vers le couchant, on rencontrerait nécessairement des terres faisant contre-poids au continent connu.La terre étant ronde,disait-il,si on ne trouvait pas en naviguant dans l'ouest un second hémisphère, on ferait le tour du globe, et on arriverait ainsi aux rives orientales de notre continent. Partant de ce principe, il s'adresse d'abord, pour obtenir des vaisseaux, au sénat de Gênes, qui traitant ses théories de rêveries, l'éconduit. Rebuté de ce côté, il vient offrir ses services aux Rois Catholiques, lesquels occupés au siège de Grenade, ne peuvent pour le moment seconder ses projets. Il n'est pas plus heureux auprès des souverains de Portugal, de France et d'Angleterre.

Après la prise de Grenade, Christophe Colomb fortement appuyé par les Pinzons, riches armateurs de Palos de Moguer, renouvelle ses démarches auprès de Ferdinand et

d'Isabelle, qui tout à la joie de leur nouvelle conquête, lui confient trois caravelles armées par les soins des Pinzons dans le port de Palos, d'où il part le 3 août 1492. Le 11 octobre, il aborde dans les Lucayes, à l'île de Guanahani, à laquelle il donne le nom de San Salvador. De là, il arrive à l'île de Cuba, puis il va découvrir l'île d'Haïti. Il avait perdu au cours de sa traversée un de ses bâtiments.

Revenu à Palos de Moguer au commencement du mois d'avril 1493, il se rend à Barcelone où se trouvaient les Rois Catholiques, amenant avec lui un certain nombre de naturels des pays visités, témoignages vivants de ses découvertes, porteurs de l'or et des produits de ces contrées nouvelles, qu'il avait rapportés.

Ferdinand et Isabelle recevant avec honneur le premier explorateur du Nouveau-Monde, le créèrent Grand d'Espagne ,duc de Véraguas et amiral des Indes, lui conférant la noblesse, ainsi qu'à sa postérité. Mis la même année à la tête d'une flotte de dix-sept vaisseaux, Colomb découvre la plupart des Antilles (1493).

Rappelé en Espagne, il en repart en 1498, touche sans le savoir au continent américain, et est arrêté dans ses explorations par un ordre royal qui le rappelle, pour avoir à répondre à l'imputation de trahison (1501). Le peuple le délivre au port sur le vaisseau qui le ramenait enchaîné, et on lui rend sa liberté. Dans une quatrième expédition, il découvre la Martinique et les côtes de la Colombie (1502). Rentré dans la Péninsule en 1504, reçu froidement par le roi Ferdinand, il se retire à Valladolid, où il meurt misérablement le 8 mai 1506, ayant donné un monde à la couronne d'Espagne. Par son testament, il ordonnait que ses restes fussent transportés à Espanola (Saint-Domingue).

Lorsque les Espagnols cédèrent cette ville à la France, ils enlevèrent en 1795 les ossements de Christophe Colomb, et les transportèrent dans l'île de Cuba, où ils reposent, près du maître autel, dans la cathédrale de la Havane.

Christophe Colomb qui avait cru toucher au continent asiatique, emporta cette conviction dans la tombe.

Le Florentin Américo Vespuci, qui en 1499 avait exploré les côtes de l'Amérique du Sud, bénéficia des découvertes de Christophe Colomb, en donnant son nom au Nouveau-Monde.

La route de l'Amérique était ouverte aux Espagnols. Fernand Cortez à la tête d'une troupe de cinq cent huit soldats,

ayant avec lui seize chevaux et dix canons, subjugue le Mexique et la Californie (1519-1521). Dans le même temps, le Portugais Magellan ,au service de Charles-Quint, parti de Séville, traversant l'océan Atlantique, passe par le détroit qui a gardé son nom, pénètre dans l'océan Pacifique et aborde aux îles Philippines, où il est tué dans une rencontre avec les indigènes. Ses compagnons survivants revenaient en Europe par le cap de Bonne-Espérance, ayant accompli le périple du monde (1521).

L'expédition de François Pizarre passant par le détroit de Magellan, remontait la côte orientale de l'Amérique, et s'emparait du Pérou et du Chili (1529-1538).

Dès cette époque, quatre projets de percement de l'isthme de Panama furent présentés à Charles Quint, qui trop embarrassé de ses difficultés avec la France, dût en ajourner l'examen.

Ces découvertes faisaient changer la route et la forme du commerce, qui de la Méditerranée passait à l'Océan, et des mains des Italiens de Gênes et de Venise, allait à celles des Espagnols et des Portugais. Les transactions multipliées développaient les ressources des continents, et le vieux monde se transformait.

Les conférences de Tordesillas. — Les Espagnols et les Portugais se rencontrant dans leurs nouvelles conquêtes, des difficultés commencèrent à surgir entre les deux couronnes. Le pape Alexandre VI intervint par sa bulle du mois de mai 1493 ; et, aux conférences de Tordesillas, les deux parties intéressées convinrent d'une ligne de démarcation de leurs possessions d'outre-mer.

Aux termes du traité de 1495 qui termina ces conférences, il fut arrêté entre Jean II de Portugal et Ferdinand V le Catholique, que tous les pays situés à 370 lieues à l'ouest du méridien des îles du Cap-Vert, devraient appartenir à la couronne de Castille, et tous les pays placés à l'est de ce méridien, à celle de Portugal.

Mais la sphéricité du globe, qui mettait les deux nations en présence dans l'autre hémisphère, fit adopter plus tard une nouvelle disposition, par laquelle la ligne de démarcation se trouva transportée à l'est de l'archipel malaisien des Moluques.

En 1509, le traité de Villafranca de Xira fixa au Peñon de

Velez, abandonné aux Espagnols, la limite des deux royaumes chrétiens en Afrique : les Portugais s'étant réservé toute liberté d'agir contre les royaumes marocains, les Espagnols contre le royaume de Tlemcen.

CHAPITRE IV

LES ESPAGNOLS EN BERBÉRIE

Courses maritimes des Maures et des chrétiens. — L'héritage de la reine Isabelle. — Les Espagnols s'emparent de Mers-el-Kébir. — Prise d'Oran. — Prise de Bougie. — Fondation du Penon d'Alger. — Prise de Tripoli et de Bône. — Les Portugais sur la côte atlantique.

Courses maritimes des Maures et des chrétiens. — Jusqu'à la chute du royaume de Grenade, les corsaires musulmans partant d'Alméria, parcouraient les mers baignant les côtes des Etats chrétiens, nécessitant l'emploi fréquent de véritables escadres pour leur tenir tête. C'est des corsaires d'Alméria que les maures africains apprirent la guerre de course, à laquelle ils s'essayaient sur les bâtiments anglais, flamands, français et allemands, qui passant par le détroit de Gibraltar, voguaient vers le Levant.

Après la prise de Grenade, qui délivrait définitivement l'Espagne d'une domination qu'elle avait dû subir pendant près de huit siècles, les navires espagnols font une terrible chasse aux corsaires barbaresques. Ils bloquent les côtes des royaumes de Fez et de Tlemcen, où cachés dans les criques, ils capturent tout navire musulman qui passe à leur portée. Souvent ils débarquent sur la côte berbère de petites troupes, qui vont opérer des razzias heureuses jusque dans la banlieue des villes fortifiées.

En 1496 le duc de Medina-Sidonia s'était emparé de Melilla pour le compte de l'Espagne : une flotte portugaise al-



lant en 1501 secourir les Vénitiens aux prises avec les Turcs, avait jeté en passant quelques boulets sur Mers-el-Kébir.

En juin 1502, une embuscade espagnole enlève près d'Arzew une caravane allant de Mostaganem à Oran. En septembre de la même année, une expédition de Majorquins, repoussée à l'assaut de Dellys, faisant voile sur Cherchel, y capture trois cents hommes et incendie la ville.

L'héritage de la reine Isabelle. — Les Rois Catholiques d'Espagne avaient eu cinq enfants : Jean, prince des Asturies, héritier présomptif de leurs couronnes, lequel marié le 4 août 1497 à Marguerite, fille de l'empereur Maximilien d'Allemagne, mourait le 4 octobre de la même année. Sa veuve ayant accouché l'année suivante d'un enfant mort, il ne leur restait que des filles :

Isabelle, l'aînée, mariée à l'infant Alphonse, fils unique de Jean II roi de Portugal ; devenue veuve, elle avait épousé en 1497 le roi Manuel de Portugal, qui venait de succéder deux ans auparavant à son parent Jean II. Mourant le 23 août 1498, elle laissait un fils, Miguel, qui succombait en 1500.

Jeanne, leur seconde fille, mariée à Philippe le Beau, fils de l'empereur Maximilien, dont elle eut une fille, Eléonore, en 1498 ; un fils, Charles, en 1500 ; une autre fille, Isabelle, en 1501 ; un fils, Ferdinand, en 1503. La naissance de ce dernier enfant altéra la raison de la mère.

Marie, leur troisième fille, avait épousé le roi Manuel de Portugal après la mort de sa sœur Isabelle (1500).

Catherine, la quatrième, qui avait épousé en 1501 Arthur, prince de Galles, veuve après cinq mois de mariage, s'était unie au roi d'Angleterre Henri VIII.

La reine Isabelle ayant cessé de vivre le 26 novembre 1504, avait laissé par testament sa fille Jeanne, femme de Philippe le Beau, héritière de ses royaumes. Comme Jeanne était privée de sa raison, Isabelle avait chargé de la régence son époux le roi Ferdinand, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg, fils aîné de Jeanne, ait atteint l'âge de vingt ans : après quoi, ce dernier, si sa mère demeurait dans le même état de santé, devrait prendre possession du trône.

Les Espagnols s'emparent de Mers-el-Kébir. — Les Maures chassés d'Espagne, réfugiés pour la plupart dans les

ports barbaresques, avaient apporté un contingent considérable à la guerre de course des musulmans contre la chrétienté. Salé, Oran, Cherchel, Alger, Dellys, Bougie, Djidjelli, voient bientôt leurs corsaires, prenant la mer en nombreuses flottilles, aller porter le ravage sur les côtes de la Péninsule ibérique.

Au commencement de l'année 1505, les corsaires d'Oran, qui disposent de douze brigantins ou frégates construits par leurs esclaves portugais, pilotés par des maures tagarins réfugiés d'Espagne, vont dévaster de nuit les faubourgs des villes d'Elche et d'Alicante, ramenant avec eux de nombreux captifs. Quelques semaines après, six de leurs bâtiments incendiaient dans le port même de Malaga, les navires de commerce espagnols et flamands, anglais et allemands, qui s'y trouvaient mouillés.

Cette dernière insulte décide le roi Ferdinand le Catholique à intervenir d'une façon décisive en Afrique.

Pour protétéger l'Espagne contre les entreprises des corsaires barbaresques, il était nécessaire de s'emparer des ports d'où sortaient leurs vaisseaux. Le roi manquant d'argent pour organiser une expédition, le cardinal Ximenès de Cisneros, archevêque de Tolède et premier ministre, pensant à poursuivre en Afrique la croisade espagnole, lève à ses frais une armée, dont il donne le commandement en chef à Diego Fernandez de Cordoba, futur marquis de Comarez.

L'expédition partant de Malaga le 3 septembre 1505, touche le 6 à Alméria, et débarque le 9 sur la plage des Andalouses. Mers--el-Kébir investi, capitulait après cinquante jours de siège.

Diego de Cordoba nommé gouverneur de la place, n'étant pas en mesure pour attaquer Oran, attendait dans Mers-el-Kébir les renforts nécessaires à cette opération, dont l'état des finances de l'Espagne, et les difficultés entre Castille et Aragon, survenues après la mort de la reine Isabelle, faisaient différer le départ. Les troupes attendues ne paraissaient pas ; ses soldats enfermés dans les murs de la forteresse mourant d'ennui, le commandant espagnol se décide pour les occuper, à les conduire en razzia dans la plaine, pensant peut-être arriver à Tlemcen. Arrêté aux environs de Misserghin par des forces considérables sorties d'Oran et venues de Tlemcen, Diego de Cordoba, qui se voit rame-

ner, doit se réfugier derrière les remparts de Mers-el-Kébir, après avoir perdu trois mille de ses soldats (1507).

Prise d'Oran. — Le cardinal Ximenès ayant pu rassembler une nouvelle armée, en confie la direction à Pierre de Navarre, comte d'Olivet, qui venait de recevoir des Portugais, en consécration du traité de 1495, le Peñon de Velez et de le fortifier. Navarre parti de Carthagène le 16 mai 1509 avec quinze mille hommes, arrive à Mers-el-Kébir le 17 mai. Le cardinal suivait le corps expéditionnaire.

Les troupes mises à terre, Navarre les renforçant des marins de la flotte et des hommes restés à Cordoba, les dirige aussitôt sur Oran, attaque les hauteurs occupées par les Maures, déloge ces derniers, et rejette l'ennemi sur la ville, dont il se rend maître, après avoir massacré quatre mille musulmans. Trois cents captifs chrétiens délivrés, huit mille prisonniers et un immense butin, étaient, pour les Espagnols, le prix de la journée.

Les Espagnols ne perdirent dans cette affaire qu'une trentaine d'hommes, presque tous tués à l'attaque des hauteurs. La disproportion des pertes entre les deux armées s'explique par ce fait : que le gouverneur de Mers-el--Kébir, qui depuis trois ans, avait eu tout le temps de se ménager des intelligences dans la place, avait gagné un juif nommé Cettora, fermier de la douane, et deux Maures, ses associés, qui livrèrent aux Espagnols celle des portes de la ville d'Oran dont ils avaient la garde, où fut construit, depuis, le fort de la Mouna.

Oran comptait à cette époque, quinze cents boutiques de marchands et six mille maisons.

Après avoir pris les mesures nécessaires pour assurer sa conquête, le cardinal Ximenès rentre en Espagne en novembre, projetant, avec la soumission aux Espagnols de toute la Berbérie, l'installation dans le pays de colonies chrétiennes agricoles, espérance qu'il ne pût jamais réaliser.

Prise de Bougie. — Fondation du Penon d'Alger. — Dès la prise d'Oran, Pierre de Navarre nommé gouverneur des conquêtes espagnoles en Afrique, reçoit l'ordre de réduire Bougie, ancienne capitale des Hammadites, obéissant alors aux princes hafsides de Constantine. Etant allé rassembler à l'île de Formentera une flotte de vingt vaisseaux, il met

à la voile le 1er janvier 1510 et arrive le 6 devant Bougie. Cette ville, encore peuplée de plus de trente mille habitants. plus grande alors et plus riche qu'Oran, possédait, avec huit mille maisons, des écoles renommées ou de nombreux élèves étudiaient la philosophie, la médecine, les lettres et l'astronomie. Navarre, sans sommation ni déclaration de guerre, débarquant ses troupes dans la nuit, attaque au point du jour ; et, passant par la brèche, s'empare de la ville, la saccage et massacre quatre mille cinq cents de ses habitants, qui ne s'étaient même pas défendus. Quelques jours après, il taille en pièces dans la plaine un corps de cinq mille berbères commandés par Abd-el-Aziz, sultan hafside de Constantine, suzerain de Bougie, auquel il prend quinze cents prisonniers.

Les habitants d'Alger redoutant à leur tour l'attaque de Navarre, lui envoient à Bougie leurs captifs chrétiens, et se soumettent spontanément le 31 janvier 1510, à payer au roi d'Espagne le tribut qu'ils devaient aux émirs de Bougie, dont ils dépendaient. Ces prises n'avaient coûté aux Espagnols que des pertes en hommes insignifiantes.

Sur l'ordre de Ferdinand, qui avait des raisons de se méfier de la fidélité des Algériens, Martin de Renteria, ingénieur de l'armée, bâtit à ce moment sur l'îlot de Stofla, le principal des vingt rochers formant le port d'Alger, où se trouvait déjà une tour berbère servant de phare et de point de repère aux navires, le fort connu sous le nom de « Peñon de Argel », « le gros rocher d'Alger », citadelle tenant la cité en respect et commandant le port. Cette forteresse où garnison fut mise, rendait la piraterie presque impossible aux Algériens, obligés désormais d'aborder, soit au fond de la baie, soit au cap Matifou, ou à Sidi-Ferruch.

Prise de Tripoli et de Bône. — De Bougie, où il laisse garnison espagnole, Navarre fait voile pour la côte du royaume de Tunis, qu'il trouve trop bien gardée pour pouvoir l'attaquer. De là, il se dirige sur Tripoli, débarque, donne l'assaut, perd trois cents hommes, mais s'empare de la ville, après avoir tué six mille de ses défenseurs.

Navarre avait été jusque là très heureux ; l'heure des revers allait sonner pour lui.

L'île de Gelves ou Djerba, étant le repaire des corsaires qui désolaient les côtes de l'Italie soumises au roi d'Espagne,

Navarre reçoit l'ordre de les disperser. Allant tout d'abord prendre Bône, qu'il ne veut pas avoir à craindre sur ses flancs, il se dirige sur Gelves vers la fin de juillet 1510, et débarque ses troupes, lesquelles ramenées par les corsaires, s'enfuient en désordre, laissant sur le rivage trois mille tués et blessés. Le 21 août suivant, une tempête détruit deux de ses vaisseaux.

Au mois de février 1511, une nouvelle tempête jette à la côte dix vaisseaux espagnols. Quelques jours après, Navarre ayant mis à terre un corps de cinq cents hommes dans l'île de Kerkennah, le voit surprendre et massacrer.

Navarre relevé de son commandement à la suite de ces échecs, est envoyé à l'armée d'Italie, où il sert sous les ordres de Ramon de Cardona. En dépit de ces revers, les Espagnols n'en sont pas moins les maîtres des points les plus importants de la côte septentrionale de la Berbérie, où ils se fortifient.

Les Portugais sur la côte atlantique. — Les Portugais opérant sur la côte atlantique, s'étaient installés en 1506 à Mazagan et en 1507 à Agadir et à Safi. En 1513, ils faisaient la conquête du Doukkala, territoire marocain compris entre Mazagan et Safi, et s'emparaient d'Azemmour.

CHAPITRE V

LES CHÉRIFS MAROCAINS

ÉTAT DE LA BERBÉRIE AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE. — LES CHÉRIFS SAADIENS PÉNÈTRENT AU MAG'REB.

Etat de la Berbérie au commencement du XVIe siècle. — Le pouvoir au Maroc, s'était morcelé. Les chérifs d'une part, les marabouts de l'autre, combattaient partout Moulaï-Mohammed-el-Ouattâsi, dont l'influence ne dépassait pas les banlieues des villes de Fez et de Maroc.

Ali-ben-Rached, de sa ville forte d'Ech-Chaoun, ne cessant d'inquiéter les possessions chrétiennes de Melilla, de

Tanger et d'Arzila, razziait les indigènes de ces territoires, qui avaient accepté de payer le tribut aux chrétiens.

L'expulsion d'Espagne des Juifs et des Maures avait amené dans toute la Berbérie, des éléments nouveaux qui modifiaient les mœurs et les coutumes des populations autochthones. Les Maures andalous, répandus dans l'intérieur du pays, se livraient à l'industrie et à la culture des terres ; ceux d'entre eux qui avaient établi leur séjour dans les villes maritimes, renforçaient les équipages des corsaires ; et les juifs espagnols introduisaient en Berbérie des habitudes commerciales jusqu'alors ignorées. Ces derniers ayant rapidement monopolisé au Mag'reb entre leurs mains tout le trafic avec les régions du Touat et du Soudan, eurent bientôt fait d'enlever les affaires aux commerçants musulmans, lesquels se voyant ruinés par les procédés des juifs, s'entendirent pour faire disparaître ces redoutables concurrents dans un massacre général. Moins de trente ans après ces exécutions, on retrouvait encore les juifs aussi riches qu'avant.

Les Arabes hilaliens, les chérifs et les confréries religieuses, continuaient à désagréger le peu d'autorité que conservaient encore dans l'intérieur les souverains berbères, aux prises sur tout le littoral avec les chrétiens.

En Tunisie, la tribu arabe des Mahelhel, qui avait pris Kaïrouan pour capitale, tenant les princes hafsides enfermés dans Tunis, dominait l'Ifrikiya et percevait le tribut des communautés berbères du Djerid tunisien. Dans l'extrême-sud, les berbères Ben Djellab, apparentés aux Mérinides, qui depuis plus d'un siècle commandaient à Touggourt pour le compte de ces derniers, se proclamaient sultans indépendants. Des princes hafsides s'étaient taillé des fiefs dans le Mag'reb central, où ils se rencontraient avec les Harrar, dominant sans conteste les plaines et les plateaux.

Les Arabes Daouaouïda, ayant à leur tête la famille féodale des Bou-Aokkaz, commandaient le Zab, le Hodna et la région saharienne des Riras. Les Arabes Ouled-Salem, issus des Thâaleba, occupant la plaine de la Mitidja, dominaient à Alger. Les Beni-Zeyan ne possédaient plus qu'une souveraineté nominale sur la région allant de la Mina à la Moulouïa ; et le sud marocain échappait aux mérinides Beni Ouattâs.

Les Portugais, qui de 1506 à 1513, s'étaient emparés du

littoral compris entre Agadir et Azemmour, maîtres par cette dernière conquête de tout le littoral océanique, avaient confié le commandement des territoires dépendants de leurs possessions, au chef indigène Yahia-ben-Toufa, homme de grande valeur, qui tenait en échec le Beni-Ouattâs En-Nasseur-ben-Chentouf, commandant à Maroc pour le compte de son parent de Fez. Par Yahia-ben-Toufa, ils percevaient déjà jusqu'au pied de l'Atlas le tribut des populations musulmanes, quand arrivent du sud marocain, les chérifs saadiens, lesquels faisant bientôt disparaître les Beni-Ouattâs, vont donner à la défense du Maroc une unité perdue depuis longtemps.

Les chérifs saadiens s'établissent au Mag'reb. — El-Hassan-ben-Kassem, descendant d'Hussein fils d'Ali et de Fatima, résidant à Yambo, port de l'Hedjaz qui dessert Médine, donné en fief à Ali et à sa descendance par Mohammed, était venu vers la fin du XIII[e] siècle, se fixer au Magr'eb. Une branche issue de sa famille s'établit vers le XIV[e] siècle à Tagmadert, dans la vallée de l'ouad-Deraa, où on la désignait sous le nom de chérifs saadiens, de saadi « heureux ». Une autre branche de la même famille, choisit vers la même époque, comme résidence, Sidjilmassa « Tafilala » où elle prit le nom de chérifs Hassanides, ou Filalides.

Les Mérinides Beni Ouattâs, impuissants à débarrasser le Maroc des chrétiens, les marabouts du Sous s'adressent en 1509 au chérif saadien Abou-Abd'Allah-el-Kaïm, auquel ils offrent le commandement suprême de la guerre sainte. Le chérif déjà âgé, leur donne ses deux fils, Abou-l'Abbas-Ahmed-el-Aredj, et Mohammed-el-Mehdi, lesquels recevant de Moulaï-Mohammed-el-Ouattâsi, sultan de Fez, des armes, des munitions et des chevaux, obtiennent tout d'abord quelques succès contre les Portugais (1513). Abou-Abd'Allah-el-Kaïm meurt en 1518 et ses fils, défaits à leur tour par Yahia-ben-Toufa, sont refoulés dans le Sous. Yahia, desservi auprès du roi de Portugal, va se disculper à Lisbonne. Pendant son absence, ses tribus se révoltent et mettent en échec le gouverneur de Safi. Yahia revenu au Maroc, rétabli à la tête des contingents indigènes, se remet en campagne pour le compte des Portugais ; mais il est assassiné à Santa-Cruz par un émissaire des chérifs, qui ont fait de Taroudant le centre de leurs opérations.

CHAPITRE VI

LES ORIGINES DE LA VILLE D'ALGER

Les origines de la ville d'Alger. — Ancienne bourgade située sur la rive occidentale de la rade foraine dont le cap Matifou et le cap Caxine sont les extrémités. Alger, appelé par les Berbères Argel, mot kimrique signifiant lieu couvert ou profond, fut connu par les Grecs sous le nom d'Icosion, du nombre vingt, qui se dit en grec Eixoci, à cause des vingt roches ou îlots qui protégeaient son mouillage.

D'après une légende rapportée par les Grecs, Hercule, au retour de son expédition des Hespérides, étant venu s'embarquer à ce point de la côte, vingt de ses compagnons se séparant de lui, se fixèrent en ce lieu et le fortifièrent. Afin qu'aucun d'entre eux ne pût se prévaloir d'avoir laissé son nom à la nouvelle ville, ils l'appelèrent « Eixoci », vingt, du nombre de ses fondateurs, d'où serait venu Icosion, emporium phénicien, puis port carthaginois.

Les Romains latinisèrent ce nom en celui d'Icosium, ville que l'itinéraire d'Antonin place à 113 kilomètres à l'est de Cæsarea (Cherchel).

L'empereur Vespasien envoya vers l'an 72 ap. J.-C. une colonie de latins à Icosium, qui suivit sans grand éclat le sort commun aux villes africaines. C'est à Icosium que le rebelle Firmus traita en 373 avec le général Théodose. Des évêques d'Icosium, Crescent, en 411 ; Laurent, en 419 ; Victor, en 484, prirent part aux conférences et conciles de Carthage.

Sur l'emplacement d'Icosium abandonné par les Byzantins, vint s'établir, au VIIIe siècle, la petite tribu berbère de Mezr'anna, fraction des Senhadja, qui occupaient alors la région maritime comprise entre la Grande Kabylie et l'embouchure du Chélif. Ces Berbères s'installant dans les restes de la ville romaine, y reçurent bientôt les produits de la plaine de la Mitidja et des montagnes environnantes, qu'ils exportaient sur les divers points de la côte et dans les îles, même jusqu'en Espagne, dont les musulmans ve-

naient, en 711, d'entreprendre la conquête. Alger fut alors désigné sous le nom de Djezaïr-Beni-Mezr'anna (les îles des fils de Mez'ranna), des îlots qui formaient son mouillage, et de la tribu berbère qui s'y était fixée.

De cette dénomination vient Al-Djezaïr des Arabes ; d'où les différentes appellations européennes sont dérivées : L'Argel des Espagnols, restitution de l'ancienne désignation berbère ; l'Algieri des Italiens ; l'Algiers des Anglais ; l'Alger des Français.

Embelli par Bologguine fils de Ziri-ben-Menad, Alger était, au XIe siècle, l'objet de l'admiration de l'historien cordouan El-Bekri, qui décrivait ses magnifiques monuments, ses portiques élégants et sa splendide église, de construction chrétienne, convertie en mosquée.

Alger se trouve mêlé aux événements politiques de la Berbérie. En 1152 l'Almohade Abd-el-Moumène s'en empare sur les Hammadites de Bougie. Passé sous la domination des Hafsides de Tunis et soulevé contre eux, Alger résiste en 1270 à Abou-Hillal, gouverneur de Bougie, qui périt sous ses murs. Il fallut, pour réduire la ville, que le khalife El-Mostancer en fasse en 1275, bloquer le port par sa flotte, pendant qu'une puissante armée venue par voie de terre, s'en emparait après un siège rigoureux, et ramenait captifs à Tunis, la plus grande partie de ses habitants.

En 1299, Alger se soulève contre Abou-Zakaria, roi de Bougie, et chasse sa garnison hafside. Assiégé en 1307 par les émirs de Bougie, défendu par le cheïkh Ibn-Allane, Alger résiste aux assiégeants et se rend en 1312 à l'Abd-el-Ouadite Abou-Hammou Ier, émir de Tlemcen. Tombé en 1347 au pouvoir des Mérinides, Alger profite des guerres que se livrent entre eux les Hafsides, les Zeyanites et les Mérinides, pour ne plus reconnaître aucun maître (1348).

Abou-Thabet, prince zeyanite, s'en empare en 1351 et lui donne pour gouverneur son général Saïd. Retombé au pouvoir des Mérinides en 1370, Alger obéit aux Zeyanites (1373). Abou-Hammou II, roi zeyanite, détrôné par son fils Abou-Tachefine, s'y réfugie en 1387 et y reçoit l'hommage des chefs du pays. En 1437, le prince zeyanite Abou-Zeyan-Mohammed, s'y fait proclamer roi sous le nom d'El-Mostaïne-b'Illah, et y établit le siège de son gouvernement, que son fils El-Metaoukkel, transfère à Ténès (1438), et à Tlemcen en 1461.

CHAPITRE VII

LES BARBEROUSSE

LES BARBEROUSSE. AROUDJ. — LA GUERRE SAINTE. — AROUDJ SULTAN D'ALGER. — EXPÉDITION ESPAGNOLE DE DIEGO DE VERA. — PRISE DE TÉNÈS. — EXPÉDITION D'AROUDJ A TLEMCEN. — SA MORT.

Les Barberousse. Aroudj — Quand en 1457, Mohammed II enleva Mitylène aux Génois et aux chevaliers de Rhodes, un de ses janissaires, rouméliote d'origine et chrétien renégat, nommé Yakoub-ben-Youssof, quittant les rangs de la milice, resta dans le pays, où il s'établit potier à Bonava. Ayant pris pour épouse une femme chrétienne, nommée Catalina, veuve d'un prêtre grec dont elle avait deux fils et une fille, Yakoub-ben-Youssof en eut six enfants : deux filles, élevées dans la religion chrétienne, l'une d'elles se fit même religieuse ; et quatre garçons : Ishac, Aroudj, Khisr, Elias ou Mohammed, lesquels embrassèrent, selon l'usage, la religion de leur père, l'islamisme. Ishac fut charpentier, Aroudj marin, Khisr potier, et Elias ou Mohammed étudia le Coran.

A cette époque, la plus lucrative de toutes les professions, quand on était brave et vigoureux, était celle de coureur d'aventures.

Aroudj qui naviguait depuis l'âge de dix ans, peut armer un bateau en 1477, et se mettre en course contre les chrétiens. Capturé par les chevaliers de Rhodes et mis à la chiourme, il y rame deux ans. Par un jour de tempête il se jette à la mer et parvient à gagner le rivage. Ayant pu réussir à atteindre l'Egypte, il s'embarque à nouveau. Le vaisseau sur lequel il servait, tombé dans une flottille chrétienne près des côtes de la Caramanie, sur le point d'être capturé, il se jette à la mer et peut encore une fois se sauver à la nage.

Le gouverneur de la Caramanie, Korkhoud, fils de Ba-

jazet II, reconaissant en Aroudj un marin intrépide, lui fournit un vaisseau, avec lequel il va croiser sur les côtes d'Italie, où il capture deux bâtiments du pape très richement chargés ; fait peu de jours après d'autres prises importantes, après lesquelles il va passer l'hiver en rade d'Alexandrie.

La côte du nord de l'Afrique, la Berbérie, abondait à cette époque de ports abandonnés depuis la décadence des Etats musulmans, dans les ruines desquels les Maures chassés d'Espagne affluaient à présent, apportant avec eux leur civilisation avancée, leur industrie, et surtout leur ardent esprit de vengeance contre la chrétienté.

A part Ceuta occupé par les Portugais, et les points de la côte conquis par les Espagnols de Pierre de Navarre, le reste était à prendre.

Aroudj choisit Djerba, où son frère Khisr, qui de son côté s'était aussi aventuré en mer, vient bientôt le rejoindre avec un brigantin.

La guerre sainte. — Les deux frères ayant mis dès 1502 leurs ressources en commun, vont recueillir sur les côtes de l'Espagne les musulmans persécutés, transportant en Afrique plus de six mille Maures andalous.

A partir de ce moment, Aroudj et Khisr deviennent la terreur des chrétiens, et Khisr reçoit le surnom de Kheïr-ed-Dine, « le bien de la religion ».

Le poil roux d'Aroudj l'avait déjà fait surnommer Barberousse, quand il était captif des chevaliers de Rhodes. C'est sous ce nom que les deux frères seront désormais désignés.

Abou-Abd'Allah-Mohammed, sultan hafside de Tunis, prend en 1510 les Barberousse à son service, et leur abandonne son port de La Goulette, sous la seule condition de respecter les navires des puissances avec lesquelles il entretient des relations, et de lui verser, selon les prescriptions coraniques, le cinquième de leurs prises.

Au printemps de l'année 1511, les Barberousse ayant pris la mer avec trois navires, rencontrent ves Lipari un gros vaisseau portant à Barcelone trois cents soldats espagnols et la maison du vice-roi de Naples. Ils attaquent l'énorme galion, qui lâche sur eux toutes les bordées de son artillerie. Sept fois ils parviennent à jeter leurs grappins, sept

fois ils sont repoussés. La nuit interrompt le combat, qui est repris au jour. Ils finissent par l'emporter. Aroudj grièvement blessé, c'est Kheir-ed-Dine qui parvient le premier sur le pont du navire chrétien.

Les Barberousse revenus avec leur capture à Tunis, leur premier soin est de faire au sultan, en dehors du cinquième du montant de la prise, qu'ils devaient lui donner, un riche présent d'artillerie, de chevaux et d'esclaves ; présent auquel ils joignent quatre-vingts faucons dressés pour la chasse, trente dogues et vingt lévriers, trouvés à bord du galion de Naples. Ils habillent somptueusement cinquante captifs chrétiens qu'ils destinent au sultan, et les font défiler dans un somptueux cortège, tenant un chien en laisse (le chien, emblème de l'infidèle), tandis que quatre-vingts musulmans, richement costumés, portant le faucon au poing (le noble gerfaut avec les corsaires), suivent, au son d'une musique guerrière. Quatre jeunes vierges chrétiennes portées sur des mules ; deux autres, de plus illustre naissance, montant des chevaux magnifiquement caparaçonnés, ferment la marche et rentrent au harem.

Guéri de ses blessures, le printemps revenu, Aroudj qui a été nommé par le sultan gouverneur de Djerba, ayant mis à la voile avec cinq vaisseaux, vient en 1512 essayer de reprendre pour le compte d'Abou-Beker, prince hafside de Constantine, la ville de Bougie occupée par les Espagnols. Ayant donné l'assaut aux murailles de la place, renversé par une arquebusade, il perd un bras, voit ses troupes repoussées et doit se rembarquer. André Doria, alors au service de la France, venait d'installer en 1513 à Djidjelli un comptoir génois qui commerçait déjà avec les indigènes de la région. Ce comptoir était protégé par une citadelle située dans la presqu'île. En 1514, Aroudj arrive à Djidjelli, débarque ses corsaires et, avec l'aide des indigènes du pays, qui convoitent les marchandises du comptoir génois, s'empare de la citadelle, dont il massacre les défenseurs.

Souffrant de sa blessure qu'il soigne à Djidjelli, Aroudj ayant remis à son frère Kheïr-ed-Dine le commandement de sa flottille, l'envoie croiser sur les côtes de l'Espagne, pour y favoriser l'évasion des Maures restés dans le pays, lesquels, après avoir reçu le baptême par contrainte, cherchaient à s'échapper de la Péninsule. Kheïr-ed-Dine ayant trouvé en face de lui des forces supérieures, doit se rabat-

tre sur l'île de Minorque, moins protégée, où il débarque, et pille quelques villes et châteaux mal défendus, dont il enlève les habitants. De Minorque ,il va ravager les côtes de la Corse, et rentre à Tunis, où il trouve son frère.

Proclamé émir par les Berbères Ketama, auxquels il promet de nouveaux pillages sur les chrétiens, Aroudj les organise en compagnies de mousquetaires, et les conduit au nombre de vingt mille au siège de Bougie. Parvenu au mois d'août 1514 devant cette place, que commande Don Ramon Cairoz, ses assauts repoussés, il est forcé à la retraite au mois de novembre suivant.

Au printemps de l'année 1515, Aroudj renouvelle pour la troisième fois sa tentative sur Bougie. Ayant mouillé dans la rivière la Soummam sa flottille composée de douze navires,il met ses équipages à terre ; puis, renforcé par de nombreux contingents indigènes qui lui sont amenés par le prince hafside Abd-el-Aziz,souverain de la kalâa des Beni-Abbès,et par Ahmed-ben-el-Cadi, dit Bougtouch, ancien juge de Bougie, qui a fondé en 1511 une principauté à Kouko-Djurjura, il attaque la place qui repousse ses assauts fréquemment répétés.

Dans une de ces affaires, il perd son frère Elias ou Mohammed, qui était venu le rejoindre avec une troupe de Turcs attirés par sa renommée.

Après trois mois d'attaques infructueuses contre une place vigoureusement défendue, ayant perdu les trois quarts de ses compagnons, Aroudj se voit dans l'obligation d'abandonner le siège. Les eaux de la Soummam ayant baissé, il lui est impossible de remettre ses navires à flot ; le tenterait-il, du reste, qu'il ne serait pas en forces pour résister aux galères chrétiennes qui tiennent la mer et bloquent le golfe de Bougie. Incendiant alors ses bâtiments, il se retire par terre à Djidjelli, où il reçoit de Sélim Ier, sultan de Constantinople, auquel il avait fait hommage, quatorze vaisseaux montés pas des Levantins, avec lesquels il se remet en course.

La guerre sainte prenant alors entre les côtes d'Espagne et d'Italie des proportions inusitées, des convois entiers de navires espagnols et génois sont en quelques semaines capturés par les corsaires partis de Djidjelli.

Aroudj sultan d'Alger. — Aroudj rêvait en 1516 à Djid-

jelli la conquête de l'Egypte sur les mameluks, qu'il savait être l'objectif de Sélim Ier, quand il est appelé par les Algériens pour les débarrasser des Espagnols occupant le Peñon depuis 1510. Donnant ordre à son frère alors en croisière, de venir le rejoindre à Alger avec sa flotte composée de dix-huit galères et de trois brigantins, il prend avec huit cents Turcs la route de terre, recrutant en chemin les contingents berbères d'Abd-el-Aziz et de Ahmed-ben-el-Cadi. A la tête de ces forces, Aroudj se porte tout d'abord sur Cherchel, où un de ses anciens compagnons, Kara-Hassan, vient de s'établir au milieu de réfugiés d'Espagne, qui trouvant leurs ressources dans la course, lui ont donné le commandement de leur flottille. Kara-Hassan informé de sa marche, va au-devant de lui, et lui offre de reconnaître sa suzeraineté. Aroudj qui ne veut pas supporter de rival sur ses flancs, lui fait trancher la tête.

Aroudj ayant laissé à Cherchel une petite garnison, revient sur Alger, où Salem-Eutemi, cheïkh de la ville, et la population, le reçoivent en libérateur.

Quand en 1438 les Algériens tombés sous la domination du Zeyanite Abou-Zeyan-Mohammed, assassinèrent leur nouveau roi, ils avaient obtenu le protectorat des Arabes Thâaleba, qui occupaient la plus grande partie de la plaine de la Mitidja.

Alger, ville devenue libre, s'administra alors par un conseil local ou djemâa, dont le premier président fut le cheïkh Si-Abd-er-Rahman-Thâalbi, marabout des Thâaleba, dont le tombeau est, de nos jours, encore très vénéré à Alger.

Après la mort du marabout (1468) la suprématie passa aux Arabes Ouled-Salem, parents et rivaux des Thâaleba dont le protectorat pesait lourdement sur la ville ; et c'était autant dans le but de trouver un appui contre ces Arabes, que dans celui d'être épargnés de l'occupation chrétienne, que les Algériens s'étaient spontanément offerts en 1510 aux Espagnols, dans l'espoir, réalisé, qu'ils s'en tiendraient au Peñon.

Salem-Eutemi, cheikh des Ouled-Salem et président de la djemâa d'Alger, exerçait un pouvoir si absolu, que les Algériens mécontents, prétextant en 1516, le désir du renvoi des Espagnols occupant le Peñon, déléguèrent auprès d'Aroudj. Leur démarche n'avait en réalité d'autre fin que celle de voir atténuer le lourd protectorat des Arabes de la plai-

ne, installés en maîtres dans leurs murs. Salem-Eutemi résistant tout d'abord, fut bientôt obligé, par politique, de se joindre aux Algériens pour offrir à Aroudj le commandement du « djehad » la guerre sainte, contre les Espagnols installés au Peñon.

Dès qu'il a pris position dans Alger, Aroudj arme une batterie à la porte faisant face au Peñon et bat la tour en brèche pendant vingt jours ; sa canonnade ne produit pas de résultat.

Les Levantins amenés par Aroudj traitant Alger en ville conquise, se faisaient détester par la population, qui regrettait de les avoir appelés. Aroudj d'autre part, voulant être seul maître partout où il était, supportait difficilement dans la ville l'administration du cheikh des Ouled-Salem. Il se rend un jour chez Salem-Eutemi, le trouve dans son bain, et l'étrangle de sa main ; puis, montant à cheval, suivi de ses soldats, il se fait proclamer sultan d'Alger, au milieu des habitants terrorisés. Sa bannière tricolore, vert, jaune, rouge, flotte alors sur les forts de la ville, déjà occupés par les Turcs.

Mandant aussitôt son frère Kheïr-ed-Dine, alors à l'île de Gelves, Aroudj fortifie la casbah, soumet à son pouvoir les Arabes de la plaine, bat monnaie à son chiffre, et accomplit les actes d'une véritable souveraineté.

Expédition espagnole de Diego de Vera. — Si Aroudj était dur à ses nouveaux sujets, l'orgueil de ses Levantins exaspérait les Algériens, lesquels se tournant vers l'Espagne, par l'entremise du gouverneur du Peñon, implorèrent assistance. Le cheikh de Ténès, le gouverneur d'Oran, appuyaient leur requête.

A la fin du mois de septembre 1516, une expédition forte de trente-cinq voiles portant trois mille hommes de débarquement, quitte l'Espagne sous le commandement de Diego de Vera, ancien lieutenant de Navarre. Des intelligences ménagées par les Espagnols du Peñon avec les Algériens et les Arabes Ouled-Salem, permettaient d'espérer le concours des mécontents.

Le 30 septembre, les soldats de Vera mis à terre dans l'anse de Bab-el-Oued, sur la rive gauche de l'oued M'Kacel, commencent à gravir les pentes qui montent vers la ville. Deux jours se passent en escarmouches avec les Turcs, qui

refusent le combat. Le vent ayant tourné à l'est, la flotte se trouvant en danger, Vera ordonne la retraite. A ce moment, Aroudj fait ouvrir les portes de la ville, charge les Espagnols et les met en déroute, pendant que les Arabes de la plaine, sur le concours desquels Vera croyait pouvoir compter, alléchés par l'appât du butin et redoutant la vengeance des Turcs qu'ils voient victorieux, heureux enfin de tuer des chrétiens ou de les capturer pour les mettre à rançon, se jettent sur les fuyards, dont un millier d'hommes a peine, purent être recueillis par les embarcations des Espagnols. Pour comble de malheur, la tempête brisait sur les rochers quelques heures après, la moitié des vaisseaux de Diego de Vera.

Prise de Ténès. — Kheïr-ed-Dine se trouvait en relâche a Djidjelli, quand il a connaissance de l'éclatante victoire d'Aroudj. Il vient aussitôt le rejoindre avec dix bâtiments. Les deux frères réunis, décident l'attaque de Ténès, dont le cheikh, soutenu par l'Espagne qui lui avait envoyé un secours de cinq cents hommes et de quatre vaisseaux, s'était compromis dans l'expédition de Vera.

Au mois de juin 1517, Aroudj commandant à mille arquebusiers levantins et cinq cents Maures réfugiés de Grenade et de Valence, prend la route de terre, rencontre sur les bords du Chélif l'armée du cheikh forte de dix mille hommes, qu'il met en déroute, et entre dans Ténès, abandonné par les troupes espagnoles, qui viennent de se rembarquer.

Kheir-ed-Dine, après avoir donné la chasse aux vaisseaux espagnols qu'il n'a pu atteindre, va prendre possession de Dellys et des pays environnants.

Expédition d'Aroudj à Tlemcen. Sa mort. — Deux partis se disputaient le pouvoir à Tlemcen, où le prince zeyanite Abou-Hammou III avait fait jeter en prison son neveu Abou-Zeyan, frère de l'émir défunt. Hammou III se reconnaissant vassal du roi d'Espagne, auquel il était allé rendre hommage à Burgos, soutenu par la garnison d'Oran, les partisans d'Abou-Zeyan font, au nom de l'islam, appel à Aroudj, qui se met en campagne en septembre 1517.

Le roi d'Alger prenant par les plateaux pour éviter une attaque des Espagnols d'Oran, laisse sur sa route, pour assurer ses communications, un poste de six cents Turcs à la

kalâa des Beni-Rached, d'où il se porte sur la capitale des Abd-el-Ouadites.

A la nouvelle de l'approche d'Aroudj, Hammou III se réfugie à Oran, Abou-Zeyane est restauré par ses partisans devenus maîtres de la ville, et Aroudj entre à Tlemcen, comme il était entré à Alger l'année précédente, aux acclamations de la population.

A Tlemcen, de même qu'à Alger, les exigences et la brutalité des Levantins exaspèrent bientôt les citadins. Abou-Zeyan ayant voulu faire entendre quelques observations, Aroudj le fait pendre aux murs de son palais, puis il noie dans un bassin les membres de sa famille, au nombre de soixante-dix personnes, et fait massacrer par ses soldats l'élite de la population.

Hammou III obtient du marquis de Comarez, gouverneur d'Oran, un secours de six cents hommes, commandés par Martin d'Argote. Cette petite troupe, augmentée des tribus qui sont restées fidèles aux Zeyanites, se porte d'abord à la kalâa des Beni-Rached, où se trouve le poste de six cents Turcs, laissés par Aroudj pour assurer ses communications avec Alger, et le détruit jusqu'au dernier soldat, après qu'il eut capitulé. Dans cette affaire périrent, avec Ishac, frère aîné d'Aroudj, un de ses meilleurs officiers, le renégat corse Iskander.

Coupé de ses communications, investi dans Tlemcen que le marquis de Comarez est venu assiéger avec dix mille hommes, Aroudj peut résister six mois. L'hostilité de la population l'avait contraint à s'enfermer dans le Méchouar avec cinq cents Turcs, tout ce qui lui restait. Ayant pu faire représenter à Moulaï-Mohammed-el-Ouattâsi, sultan mérinide de Fez, le danger pour l'islam de voir les chrétiens s'emparer de Tlemcen, il en obtient une promesse d'intervention.

Les habitants de Tlemcen ayant, au mois de mai 1518, ouvert aux Espagnols les portes de leur ville, les Turcs en partie massacrés, Aroudj, sur le point d'être pris, passe par une poterne et gagne la campagne, suivi d'une dizaine d'hommes chargés des trésors enlevés aux Tlemcéniens.

En fuite dans la direction de Fez, d'où il attendait les secours annoncés, Aroudj semant sa route de pièces d'or et d'objets précieux répandus dans le but de ralentir la poursuite, est rejoint dans les Beni-Snassen, à vingt-trois lieues

de Tlemcen, par une quarantaine de cavaliers espagnols, conduits par l'enseigne Garcia de la Plaza de Tineo.

Retranché dans un parc à bestiaux près de la koubba de Sidi-Moussa, il oppose avec ses compagnons une résistance désespérée, combattant lui-même comme un lion. L'ardeur des Espagnols n'était pas moindre. Après une lutte héroïque, tous les Turcs sont tués. Aroudj périt de la main de l'enseigne, qu'il venait de blesser quand il le sommait de rendre son épée. Il avait cinquante ans.

La tête du premier roi d'Alger, envoyée en Espagne, fut promenée à travers toute l'Europe. Quant à ses vêtements, de velours rouge brodé d'or, trouvés à Tlemcen, ils furent donnés au monastère de Saint-Jérôme de Cordoue. Les religieux en firent une dalmatique qu'on appelait : la chape de Barberousse.

Le sultan mérinide Beni-Ouattâsi de Fez, fidèle à sa promesse, ayant réuni ses troupes, s'apprêtait à passer la frontière du royaume de Tlemcen, quand il apprit la mort de son allié. Licenciant ses soldats, il retourna à Fez.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE



DEUXIÈME PARTIE

LA RÉGENCE D'ALGER

LIVRE Ier

GOUVERNEMENT DES BEYLERBEGS

CHAPITRE PREMIER

FONDATION DE LA RÉGENCE D'ALGER

KHEÏR-ED-DINE PLACE ALGER SOUS LA SUZERAINETÉ DE LA PORTE OTTOMANE. — EXPÉDITION ESPAGNOLE DE HUGO DE MONCADE. — RÉVOLTE DE AHMED-BEN-EL-CADI. — PRISE DU PENON D'ALGER. — DESTRUCTION DE LA FLOTTE ESPAGNOLE AUX ILES BALÉARES. — ECHEC D'ANDRÉ DORIA A CHERCHEL. — KHEÏR-ED-DINE NOMMÉ CAPITAN-PACHA DE LA PORTE. — HASSAN-AG'A. — CHARLES-QUINT S'EMPARE DE TUNIS. — SAC DE MAHON.

Kheïr-ed-Dine place Alger sous la suzeraineté de la Porte ottomane. — A la nouvelle du désastre d'Aroudj, les tribus toujours turbulentes se soulèvent en masse. Ténès et Cherchel chassent leurs garnisons turques et le sultan hafside de Tunis, Moulaï-Hassen, somme Kheïr-ed-Dine de reconnaître sa suzeraineté. Les Espagnols, d'autre part, jaloux de réparer l'échec de Vera, armaient une expédition contre Alger. En présence de ces difficultés, Kheïr-ed-Dine acceptant la situation que lui laisse son frère, juge que le seul espoir qui

lui reste de conserver sa conquête, est de la placer sous la protection de la Porte ottomane. Dans ce but, il envoie vers la fin de l'année 1518 à Sélim Ier, empereur de Constantinople, qui se trouvait alors en Egypte, son lieutenant Hadj-Hussein, lui demander l'honneur d'être son beylerbeg (vice-roi). Le sultan ottoman qui organise la lutte contre la chrétienté, acceptant la diversion dans la Méditerranée occidentale qui lui était offerte, accorde à Kheïr-ed-Dine ce qu'il lui demandait. Il y ajoute le droit, pour le beylerbeg, de battre monnaie à son nom, et lui fait préparer un envoi de troupes et de munitions de guerre. Quatre mille volontaires levantins répondent à l'appel du sultan, et débarquent bientôt sur la plage de Bab-el-Oued. Ces secours arrivaient à propos, car la population d'Alger, lasse du joug des Turcs, aidée par les tribus de l'intérieur, allait se révolter ; et les Espagnols préparaient leur revanche.

Les chrétiens continuèrent à donner à Kheïr-ed-Dine le surnom de Barberousse, déjà illustré par son frère.

Expédition espagnole de Hugo de Moncade. — Dans le courant de l'été de 1519, une flotte espagnole de quarante navires préparée en Sicile, après avoir pris des renforts à Oran, et s'être entendue avec les Zeyanites qui devaient opérer de leur côté par terre, débarque cinq mille hommes au fond de la baie d'Alger ,sur la rive gauche de l'Harrach. Hugo de Moncade, gouverneur de Sicile, avait le commandement de cette expédition. Après cinq journées de combat, Moncade vient s'établir le 18 août sur le mamelon du Coudiat-es-Saboun, où il perd six jours à attendre vainement les contingents abd-el-ouadites que Abou-Hammou III, émir de Tlemcen, allié du roi d'Espagne, avait promis de lui envoyer sous Alger. Sur ces entrefaites, une tempête jette à la côte, désemparés, une partie des vaisseaux espagnols, ce qui permet à Kheïr-ed-Dine de profiter du désarroi causé par ce désastre, pour attaquer et tailler en pièces les troupes chrétiennes débarquées. Les prisonniers jetés au bagne étaient en si grand nombre, que quelques jours après, le beylerbeg prétextant un projet de révolte, s'appuyant, du reste, sur un texte du Coran qui donne au maître le droit de faire ce qu'il veut des captifs, en massacra trois mille. Quelques centaines d'Espagnols avaient pu gagner le Peñon à la nage.

Révolte de Ahmed-ben-El-Cadi. — Ahmed-ben-El-Cadi, entraîné par les tribus de l'intérieur qui n'acceptaient pas la souveraineté des Turcs d'Alger, ayant en 1520 fait défection, Kheïr-ed-Dine envoie contre le sultan de Kouko son lieutenant Kara-Hassen, qui chasse devant lui les contigents d'Ahmed-ben-El-Cadi, et oblige ce dernier à se réfugier à Bône. Moulaï Hassen, sultan hafside de Tunis, jaloux de Barberousse, qui reniant sa protection, a fait hommage au Grand-Seigneur, envoie au vaincu un corps de troupes, à l'aide duquel le sultan de Kouko revient au Djurjura. Kheïr-ed-Dine se portant en personne contre son adversaire, essuie dans les Beni-Mansour une défaite complète, et peut, à grand'peine ,atteindre Djidjelli, pendant que Ahmed-ben-El-Cadi entre en vainqueur à Alger, où il est acclamé par la population débarrassée des Turcs.

Djidjelli, où Kheïr-ed-Dine a rallié ses navires, devient pendant quelques années l'arsenal des corsaires, lesquels en dépit des revers de leur chef sur terre, ne cessèrent à aucun moment de désoler les côtes de la Méditerranée occidentale.

Kheïr-ed-Dine ayant fait alliance avec Abd-el-Aziz sultan hafside des Beni-Abbès, entre en campagne en 1525 ; met en déroute, au col de Beni-Aïcha, les troupes de Ahmed-ben-El-Cadi qui est tué dans sa fuite par ses propres soldats ; puis il soumet la Kabylie, fait occuper Cherchel et Ténès, et rentre en maître à Alger en 1527, où il reçoit, en 1529, la soumission d'El-Haoussine, frère d'Ahmed-ben-El-Cadi, qui lui a succédé dans sa souveraineté de Kouko.

Prise du Penon d'Alger. — Toute la côte berbère, de Djidjelli à Mostaganem, sauf Bougie encore aux Espagnols, reconnaissait l'autorité de Kheïr-ed-Dine.

La ville d'Alger encore sous le canon de la forteresse espagnole du Peñon, enfoncée, disaient les Algériens, comme une épine dans son flanc, Kheïr-ed-Dine décide de s'en rendre maître. Faisant fondre à Alger même des projectiles pour ses pièces de fort calibre, dont un juif réfugié lui a appris la fabrication, il confisque un galion français mouillé dans le port, met à terre ses bouches à feu et achète aux corsaires de Djerba un vaisseau de Venise récemment capturé, chargé de munitions. Ses batteries construites, il ouvre le 6 mai 1529 le feu, à deux cents mètres, contre la forteresse.

Martin de Vargas ,commandant du Peñon, n'avait pas avec lui deux cents hommes valides. Il répond néanmoins au feu des Algériens, lesquels après huit jours de canonnade ininterrompue, n'avaient pas entamé les murailles du fort. Renonçant alors à un tir sans effet, Kheïr-ed-Dine fait mettre à l'eau une partie de ses galères échouées à Bab-el-Oued, prend la place entre deux feux ; et, le 27 mai, se hasarde à l'assaut. A la tête de treize cents Turcs débarqués sous les volées de l'artillerie, il dresse ses échelles et pénètre dans le Peñon, où il fait prisonniers ce qui restait de défenseurs : quatre-vingt-dix hommes, tous blessés, vingt-cinq femmes et enfants.

Les captifs espagnols furent immédiatement employés à démolir le fort, dont les débris servirent à combler le canal qui séparait l'îlot de Stofla de la terre ferme, et formèrent le môle, à l'abri duquel vinrent désormais se ranger les galères qui n'eurent plus à craindre les tempêtes de l'ouest.

Trois mois après, le cruel levantin faisait périr sous le bâton le brave Martin de Vargas qui avait refusé de passer à son service. Les femmes jetées dans les harems, furent en partie épousées par leurs maîtres. Les enfants espagnols devinrent musulmans.

A peine le Peñon était-il détruit, qu'un bâtiment espagnol de transport, chargé de troupes, de vivres et de munitions, se montre dans la baie. Pendant que son capitaine cherchait des yeux le fort qu'il vient ravitailler, croyant s'être trompé de route, hésite et tâtonne, Kheïr-ed-Dine lui donne la chasse, le prend à l'abordage et amène à Alger le 1er juin 1529 sept cents nouveaux captifs, qui vont rejoindre au bagne les soldats de Vargas épargnés du massacre de la prise du Peñon.

Abou-Mohammed-Abd'Allah, émir de Tlemcen, qui vient de succéder à son frère Abou-Hammou III, s'allie secrètement avec les Turcs d'Alger.

Destruction de la flotte espagnole aux îles Baléares. — La flotte de Kheïr-ed-Dine étant en mer, quinze galères algériennes ravageaient les côtes de l'Espagne, incendiant les villages, enlevant les habitants, répandant à tel point la terreur, que les populations abandonnaient le littoral. Frédéric Portundo, général des galères espagnoles, ayant reçu l'ordre de donner la chasse aux corsaires, les atteint entre

les îles de Formentera et d'Iviça, et les attaque. Les Algériens faisant bonne contenance, abordent la galère capitane et la prennent à l'abordage. Portendo est tué en combattant, et des douze vaisseaux qui composaient sa flotte, un seul peut s'échapper (1530).

Charles-Quint ressentant l'outrage fait à ses armes, ordonne au génois André Doria, passé à son service en 1528, de préparer une expédition contre les Algériens. En juillet 1531, l'amiral rejoint par quelques vaisseaux français mis à sa disposition après la paix de Cambrai, part de Gênes avec vingt galères portant quinze cents hommes de débarquement. Kheïr-ed-Dine informé des préparatifs qui se faisaient en Europe contre lui, avait rassemblé ses corsaires et placé sous sa main plus de quarante vaisseaux.

Echec d'André Doria devant Cherchel. — Les Barberousse tirant de Cherchel la plus grande partie de leurs approvisionnements, y possédaient des fabriques de biscuits, des ateliers de cordages et de voilure, ainsi que des entrepôts de bois de construction provenant des forêts d'alentour. La flotte algérienne de l'ouest préparant une expédition sur Cadix, s'y trouvait alors rassemblée. Evitant d'attaquer Alger qu'il sait être sur ses gardes, l'amiral génois conçoit l'espoir de surprendre Cherchel, uniquement défendu par sa citadelle. A l'apparition des navires chrétiens, les Turcs de Cherchel hors d'état de combattre, coulent bas leurs vaisseaux, enferment leurs captifs dans les ruines des citernes, et se réfugient dans le fort, laissant à Doria toutes facilités pour mettre son monde à terre.

Un certain nombre de captifs délivrés s'étant joints aux soldats, qu'ils guident, tous se mettent à piller jusque dans la campagne. Les Turcs voyant les chrétiens courant hors de la ville par bandes désordonnées, sortent de la citadelle, barrent la route aux pillards dispersés, et obligent Doria à battre en retraite sous la protection du feu de ses galères.

Huit cents captifs délivrés, demeurés dans la ville, sont d'abord embarqués ; les soldats passent à leur tour ; mais quatre cents manquent à l'appel. L'amiral qui ne veut pas abandonner ses hommes, prenait ses dispositions pour refouler les Turcs, quand les vigies lui annoncent la présence dans l'est de vingt voiles cinglant sur Cherchel : C'était la flotte de Barberousse, lequel informé de la présence de



l'amiral, venait lui offrir le combat. Doria qui ne se sent plus en force, sacrifiant ses quatre cents compagnons, lève l'ancre et fuit à toutes rames vers Majorque. Serré de près par les Algériens, il peut leur échapper à grand'peine, perdant dans cette fuite deux navires de transport chargés d'armes et de vivres.

Doria ne voulant pas rester sur cet échec, virant de bord dans la nuit, se porte à la hauteur de Porto-Farina et capture quatre vaisseaux d'Alger, délivrant les chrétiens enchaînés à leurs chiourmes. S'il avait laissé quatre cents hommes à Cherchel, il en avait, dans cette croisière, délivré douze cents.

A la fin de l'année 1531, Kheïr-ed-Dine était maître de la Méditerranée occidentale, qu'il parcourait constamment en tout sens avec trente-six vaisseaux. Des rivages de l'Andalousie, les Maures persécutés l'appelaient ; il arrivait vers eux pavillon déployé et les embarquait en masse. En sept voyages, il enleva ainsi soixante-dix mille andalous qui apportaient avec eux à Alger leurs arts, leurs diverses industries, surtout une haine farouche contre la chrétienté. Sept mille esclaves chrétiens peuplaient ses bagnes. Les chantiers, les fonderies étaient sans cesse à l'œuvre ; les aménagements du nouveau port, auxquels étaient employés les esclaves, se poursuivaient dans une extrême activité ; et un Etat puissant aux mains des Levantins, dont la prospérité devait durer trois siècles, se constituait en Berbérie.

Cette année-là, Kheïr-ed-Dine allait hiverner dans les parages des îles d'Hyères, capturant les navires passant à sa portée. Il avait avec lui les meilleurs capitaines de la côte barbaresque : Sinan, Chaban, Dragut, son fils Hassan. Revenus à Alger au printemps de 1532 pour vendre leurs captures et se ravitailler, les navires algériens se remettant en mer, franchissent le détroit et vont arrêter dans l'Océan les galions espagnols allant apporter à Cadix les trésors du Nouveau-Monde. Ils firent des prises d'une si grande valeur, qu'en peu de temps Alger acquit une telle prospérité, que les musulmans, dans leur style imagé, comparaient cette ville de corsaires à une jeune fiancée à laquelle chacun vient apporter son présent !

Kheïr-ed-Dine nommé capitan-pacha de la Porte. Hassan-Ag'a. — Pour lutter contre André Doria qui venait de lui



enlever Coron et Patras, le khalife Soliman avait besoin d'un amiral. Ayant choisi Barberousse, le sultan ottoman l'appelle auprès de lui avec le titre de capitan-pacha (amiralissime des flottes ottomanes). Kheïr-ed-Dine laissant alors Alger sous le commandement de son meilleur lieutenant, l'eunuque Hassan-Ag'a, renégat sarde, se rend au mois de mai 1533 avec une flotte de vingt vaisseaux à Constantinople, où le Grand-Seigneur lui confie quatre-vingts galères et huit mille janissaires, lui donnant l'ordre d'aller s'emparer de Tunis, dont le sultan, l'hafside Moulaï-Hassen qui a détrôné son frère Rached, tient pour les Espagnols.

Au mois d'août 1533, le capitan-pacha touche à Bône, y embarque des renforts venus d'Alger avec Hassan-Ag'a ; laisse en rade la flotte algérienne ; va mettre ses troupes à terre à La Goulette, et entre dans Tunis qui lui a ouvert ses portes.

Charles-Quint s'empare de Tunis. — Moulaï-Hassen réfugié en Espagne, implore le concours de Charles-Quint, lequel jaloux de réparer ses échecs, prépare à Barcelone une véritable croisade. Le 31 mai 1535, l'empereur quitte l'Espagne avec une flotte de quatre cents voiles commandée par André Doria, portant trente mille hommes de troupes de débarquement qui abordent à Carthage le 16 juin. Barberousse n'avait à opposer aux forces de l'empereur que sept mille Turcs et deux mille Tunisiens. Le 14 juillet, La Goulette tombe au pouvoir des Espagnols, qui y trouvent quatre-vingt-sept vaisseaux turcs dont les équipages ont été débarqués. Le 17, l'empereur se portant sur Tunis, culbute l'armée musulmane qui est venue à sa rencontre, pendant que dix mille esclaves chrétiens enfermés dans la ville, s'emparent de la casbah dont ils tournent des canons contre les soldats de Kheïr-ed-Dine. Les portes de Tunis lui étant fermées, Barberousse suivi des débris de ses troupes, gagne d'abord le sud, d'où il finit par prendre la direction de l'ouest. Charles-Quint ayant fait son entrée dans Tunis le 21 juillet, livre la ville à ses soldats, qui massacrent pendant trois jours plus de soixante-dix mille personnes.

Kheïr-ed-Dine avait bien senti le danger de laisser dans Tunis les dix mille captifs chrétiens qui se trouvaient alors aux bagnes de cette ville. Il avait ordonné leur massacre en masse ; mais la promptitude de l'attaque de Charles-Quint avait pu empêcher cette exécution.

Après avoir restauré Moulaï-Hassen qui avait suivi son expédition et, se reconnaissant son vassal, lui cédait en toute propriété La Goulette, la plage de Carthage, Bône et El-Mehdia, s'obligeant en outre à refuser l'entrée de ses Etats aux juifs et aux musulmans d'Espagne, l'empereur disloque son armée et passe en Sicile.

Sac de Mahon. — Barberousse mollement poursuivi dans sa fuite, car Charles-Quint n'avait amené avec lui qu'un petit nombre de cavaliers, avait envoyé la plus grande partie des soldats qui lui restaient sur Constantine, où le renégat Hassan-Ag'a s'était chargé de les rallier ; quant à lui, il avait pu regagner Bône où la flotte algérienne se trouvait dans la rade. Il s'y embarque avec le petit nombre de compagnons qu'il avait amenés, et fait voile au moment où Doria apparaît dans le golfe. Il peut lui échapper en modifiant sa route, la nuit arrivée. On a dit qu'en reconnaissance de la mollesse de la poursuite de Cherchel, Doria, à son tour, avait volontairement laissé s'échapper Barberousse.

Pendant que Doria le cherchait dans l'ouest, Kheïr-ed-Dine désireux de venger son échec de Tunis, tombe sur Mahon sans défense, pille l'île entière de Minorque, et fait voile pour Alger, emmenant sur ses vaisseaux six mille captifs et un riche butin.

La pleine réussite de cette expédition tentée au lendemain de la prise de Tunis, atténuait d'une façon considérable le succès de Charles-Quint.

Rappelé au mois de décembre 1535 par le sultan, Kheïr-ed-Dine confiant à nouveau le commandement d'Alger à Hassan-Ag'a qu'il nomme bey, fait voile pour Constantinople où il arrive en décembre 1535, après avoir impunément traversé les croisières de Doria.

CHAPITRE II

ORGANISATION DE LA RÉGENCE D'ALGER

ORGANISATION DE LA RÉGENCE D'ALGER. — LA MILICE. — LE GOUVERNEMENT. — L'ARMÉE ALGÉRIENNE. — LA TAÏFFE DES REÏS. — LA COURSE. — DÉSIGNATION DES NAVIRES ALGÉRIENS. — LES ÉQUIPAGES DES CORSAIRES. — RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PRODUITS DE LA COURSE. — TRIBUT IMPOSÉ PAR ALGER AUX NATIONS CHRÉTIENNES. — LES CORPORATIONS DES AMINS. — LES REVENUS DE LA RÉGENCE D'ALGER. — LES PACHALIKS DE BERBÉRIE.

Organisation de la régence d'Alger. — La milice. — Après la prise du Peñon, Kheïr-ed-Dine pensant tout d'abord à organiser ses forces, avait créé, sous le nom d'odjak, le corps de la milice, qui s'élevant presque aussitôt après à dix mille janissaires, arriva par la suite au chiffre de trente mille hommes. Par ce mot : « odjak », qui désigne l'âtre du foyer, les janissaires turcs entendaient indiquer le lieu où, pour eux, bouillait la marmite. Cette troupe, véritable légion étrangère au pays, accueillant dans ses rangs les renégats, les proscrits venus de partout, était principalemnet composée de Turcs. La régence d'ailleurs, qui avait constamment besoin de soldats, entretenait à Smyrne et à Constantinople des dépôts, d'où ses agents faisaient continuellement passer des recrues à Alger. Le titre de janissaire d'Alger assurait toutes immunités aux engagés de ces dépôts, lieux d'asile des malfaiteurs et des coupables de toute catégorie, auxquels il suffisait de justifier de leur engagement chez les recruteurs de la régence, pour être laissés libres par la justice turque.

L' « invincible milice d'Alger », c'est sous ce nom qu'elle se désignait, se composait du yoldach, soldat ; du chaouch, sergent ; du oda-bachi, lieutenant ; du boulouch-bachi, capitaine de compagnie ; de l'agha-bachi, commandant ; de l'oukilhardji, officier d'administration ; du kaya, colonel ;



de l'agha, général. L'égalité la plus grande régnant parmi ces miliciens, dont l'avancement n'avait lieu qu'à l'ancienneté, le dernier des soldats pouvait espérer à son tour, atteindre le plus haut grade. L'agha ne restait en charge que l'espace de deux mois, après quoi il devenait membre du divan (conseil du gouvernement de la régence), et le kaya lui succédait à la tête de l'armée.

Tous les emplois publics étaient exclusivement réservés aux janissaires, qui tenaient essentiellement à écarter toute influence locale. Il leur était interdit d'épouser des femmes du pays. Leurs fils, quand ils en avaient de leurs unions passagères, désignés par l'appellation de koulour'lis ou kouloughlis, ne pouvaient aspirer aux commandements supérieurs ni à quelque fonction publique que ce soit. A l'instar des anciens légionnaires romains, les janissaires portaient, tatoué sur la main gauche, le numéro de leur compagnie ou chambrée.

Le gouvernement. — Le gouvernement de la régence se composait du pacha, chef suprême des armées, nommé tous les trois ans par la Porte ottomane, président un conseil appelé divan, où entraient les quatre secrétaires d'Etat : l'oukilhardji, ministre de la marine, directeur de l'arsenal ; le khasnadji, grand trésorier ; le khodja-el-keil, administeur du domaine ; l'agha, commandant général de la milice. Pendant quelques années, le conseil fut présidé par des aghas. Plus tard, le titre de dey remplaça celui de pacha. Bien qu'Hassan ait succédé par la volonté de la Porte ottomane à son père Kheïr-ed-Dine, ces suprêmes fonctions ne furent jamais héréditaires.

Les affaires importantes se traitaient au divan, dont faisaient partie avec ces personnages, des vétérans des janissaires et des représentants de la religion musulmane : imâms, muphtis, tolbas.

L'armée algérienne. — L'infanterie régulière algérienne, la milice, fournissait des garnisons aux principales places de guerre de la régence. La cavalerie régulière, sbahihis ou spahis, ne dépassait pas quelques centaines de cavaliers, auxquels venaient se joindre, en temps d'expédition, les contingents irréguliers fournis par les beys des provinces. Cette organisation d'auxiliaires s'est perpétuée sous le nom de « goums ».



Alger put, à diverses époques, mettre en campagne à côté de sa milice, dans ses expéditions contre Tunis et le Maroc, jusqu'à soixante mille hommes. Le pachalik cependant, trop absorbé par l'empire de la mer, ne fut jamais en état de faire occuper par ses troupes d'une façon permanente l'intérieur du pays, dont les populations, à part celles des villes importantes, bénéficiaient d'une indépendance relative.

L'avancement dans l'armée algérienne était toujours accordé à l'ancienneté. Les plus hauts grades étaient donnés de préférence aux Turcs ; néanmoins, les renégats chrétiens enrôlés dans la milice ,pouvaient comme les Turcs, parvenir aux grades élevés. Les kouloughlis, de même que les hadars : maures ou citadins, pouvaient entrer dans la milice ; mais on les écartait des grades importants. Cette exclusion dans l'avancement tenait à ce que, de 1629 à 1633, la « taïffe » des reïs et la milice se disputant le pouvoir qui demeura à la milice, les citadins, maures et kouloughlis, avaient pris parti pour les reïs.

Les janissaires prenant le titre d'effendi ou seigneur, témoignaient du plus grand mépris pour les autres catégories d'habitants du pays. Exempts de toute taxe ou impôt, ils jouissaient du privilège de ne pas être punis en public. Se soutenant toujours entre eux, exigeant le paiement de leur solde avec la plus rigoureuse exactitude, tout retard à ce sujet était généralement suivi d'une sédition, souvent bien difficile à réprimer, quand le pacha ou le dey n'y perdait pas la vie.

Les maures, les indigènes, les juifs, étaient vis-à-vis des janissaires dans une dépendance humiliante, autant qu'elle était onéreuse pour eux.

Logés dans des casernes où chacun avait sa chambre, les janissaires avaient la faculté de se faire servir par leurs esclaves, quand ils avaient pu en acheter. Chaque soldat recevait quotidiennement en garnison, quatre pains ou galettes représentant un kilogramme environ de froment. La viande leur était cédée à un tiers au-dessous du prix de vente ordinaire.

Quand un janissaire se mettait en ménage, le logement dans la caserne lui était supprimé, et il était réduit à sa simple paie. De plus, on le considérait mal ; car le fait de

co habiter avec une femme du pays était contraire au principe de l'odjak.

La paie était de huit saimes pour deux mois, soit sept francs vingt centimes par mois pour la première année de service. Cette paie s'accroissait ensuite d'un demi saime pour deux mois ou de quatre-vingt dix centimes par mois. Cette solde augmenta progressivement pour arriver aux derniers temps de la régence, à cinq pataques-gourdes pour deux mois, ou soixante-deux francs soixante-quatre centimes par mois.

C'est sur ce dernier tarif que furent congédiés en 1830, avec une solde de deux mois augmentée de cinq piatres d'Espagne, les derniers janissaires rapatriés en Orient après la prise d'Alger. Les miliciens touchaient en outre des gratifications dans les circonstances nombreuses motivées par un changement de pacha, d'agha ou de dey ; la conclusion d'un traité ; le paiement d'un tribut ; la nomination d'un consul. La haute paie, réservée aux vétérans et aux officiers, était de quatre-vingts saimes tous les deux mois, ou soixante-douze francs par mois. Le dey lui-même, ne touchait que cette paie. Avec leur solde, les janissaires et les officiers étaient tenus de se fournir d'uniformes, d'armes et de munitions. Tout titulaire d'un emploi cependant, percevait une part sur l'entrée et la sortie des marchandises, les droits de port, la vente et le rachat des esclaves. L'agha de la milice ou commandant en chef des forces de terre, touchait seul deux mille pataques-chiques tous les deux mois, ou huit mille trois cent cinquante-deux francs par mois, solde nécessitée par les frais afférents à sa charge élevée. Ses deux mois de commandement expirés, l'agha devenu simple vétéran, ne jouissait plus que de la haute paie ; mais il faisait de droit partie du divan.

Les vieux janissaires et les invalides jouissant d'une sorte de retraite, recevaient leur paie entière pendant toute leur vie, solde qu'on leur faisait même tenir, leur existence justifiée, s'ils avaient quitté Alger.

Les janissaires demandant souvent à s'embarquer sur les navires de course à l'effet d'y trouver des parts de prises, chaque navire partant d'Alger en recevait un certain nombre ; ils n'étaient toutefois qu'en subsistance à bord, devant toujours demeurer à la disposition de la milice.

L'armée algérienne était divisée en compagnies ou tentes

de vingt hommes, dont trois officiers. Ces compagnies s'adjoignaient le nombre d'esclaves ou valets de soldats, nécessaires au service du campement et à la conduite des bêtes de charge.

. Le soldat recevant en campagne une ration quotidienne composée de biscuit, d'huile, d'olives, de beurre et de semoule, se procurait la viande sur pied soit par suite d'achat, soit en part de razzia, suivant les circonstances.

Au printemps de chaque année, le divan envoyait dans les provinces, sous la conduite de kayas, dont on a fait : caïds, des détachements de troupes pour faire rentrer l'impôt, et se montrer aux populations, qui n'acceptèrent jamais bénévolement la domination de la régence d'Alger.

Les kayas et les bachi-boulouch-bachi étaient les plus anciens capitaines des troupes. Un d'entre eux succédait généralement à l'agha.

Les aghas-bachi, anciens capitaines vétérans, remplissaient les fonctions élevées, telles que celles d'ambassadeurs ou chargés de missions dans les provinces. C'était un agha-bachi qui visitait les bâtiments étrangers partant d'Alger, dans la crainte qu'ils n'emmènent des esclaves réfugiés à bord.

Les boulouch-bachi, capitaines des compagnies d'infanterie, portaient comme insigne de leur grade un bonnet haut de forme, et une croix rouge en drap, cousue sur un cuir pendant derrière le dos.

Les oukilhardji, officiers d'administration, chargés en campagne des subsistances et du train, en garnison des approvisionnements, portaient un bonnet blanc de forme pyramidale.

Les quatre plus anciens soldats, appelés « peys », étaient coiffés d'un bonnet en cuivre. Les huit autres plus anciens après eux, avaient un tuyau ou canon de cuivre sur le devant de leur bonnet. Les fourreaux de leurs sabres étaient dorés. Ces vétérans servant de gardes du corps au pacha ou au dey, étaient montés pour le suivre en campagne.

Le matériel et les munitions de guerre étaient fournis par Constantinople et par les puissances européennes tributaires de la régence.

Les approvisionnements nécessaires à l'armée étaient envoyés par les provinces à titre de tribut, sur le taux d'environ neuf mille quintaux de blé pour chacune ; plus, du

beurre et de l'huile. Ces provisions étaient emmagasinées dans divers bâtiments, principalement aux entrepôts de la marine, où les reïs partant en course, allaient s'approvisionner, contre remboursement en espèces au trésorier de la régence, de la valeur des denrées enlevées.

La taïffe des reïs. — La course. — A côté de la milice, armée de terre, il y avait la corporation des reïs ou « taïffe », armée de mer. Le captan-reïs, « amiral, chef hiérarchique de tous les reïs », capitaines de vaisseaux, fut souvent, après le pacha, le personnage le plus important du divan.

La course musulmane organisée à ses débuts comme une légitime défense pour lutter contre celle des chevaliers chrétiens qui continuaient l'œuvre des croisades, devint dans la régence d'Alger une institution permanente ; son principal revenu, inscrit au budget de l'Etat.

Enrichissant ceux qui s'en occupaient ; rapportant au trésor le cinquième des prises ; elle était indispensable à l'existence d'Alger, dont tous les efforts du gouvernement tendaient à la développer.

Le Coran avait dit à ses adeptes (chap. XLVII) : « Lorsque vous rencontrerez des infidèles, tuez-les au point d'en faire un grand carnage, et serrez fort les entraves des captifs. Ensuite, vous les mettrez en liberté ou les rendrez moyennant une rançon, lorsque la guerre aura cessé. Ne montrez point de lâcheté, et n'appelez point les infidèles à la paix quand vous êtes les plus forts et que Dieu est avec vous. »

La conséquence de cet audacieux principe rigoureusement observé, était que tout peuple qui ne se faisait pas musulman ou qui ne payait pas le tribut aux musulmans, se constituait par là-même en état de guerre avec eux.

Ibn-Khaldoun qui écrivait en 1382, raconte comment se faisait déjà la course de son temps :

« Une société de corsaires s'organise. Ils construisent un « navire et choisissent pour le monter des hommes d'une « valeur éprouvée. Ces guerriers vont faire des descentes « sur les côtes et les îles habitées par les Franks ; ils y arri- « vent à l'improviste et enlèvent tout ce qui leur tombe sous « la main ; ils attaquent aussi les navires des infidèles, s'en « emparent très souvent, et rentrent chez eux chargés de butin « et de prisonniers. De cette manière, Bougie et les autres « ports occidentaux de l'empire hafside se remplissent de

« captifs : les rues de ces villes retentissent du bruit de leurs « chaînes, surtout quand ces malheureux chargés de fer et « de carcans se répandent de tous côtés pour travailler à « leur tâche journalière. On fixe le prix de leur rachat à un « taux si élevé qu'il leur est très difficile, et souvent même « impossible de l'acquitter. »

Les Algériens armaient en guerre ceux des navires marchands capturés leur paraissant propres à la course, et achetaient en outre des navires en Europe. Ils possédaient aussi des chantiers de construction, situés à Bab-el-Oued pour les grands bâtiments, à Bab-Azoun pour ceux de moindres dimensions.

Les esclaves chrétiens étaient employés sur ces chantiers, dont la direction était souvent confiée à des renégats, même à des chrétiens libres, capitaines d'armement ou ingénieurs des constructions navales, qui louaient leurs services pour un temps, sans être pour cela mis dans l'obligation de changer de religion.

Les mâts, vergues, voiles, cordages, poudres, munitions, pièces d'artillerie, étaient fournis par le gouvernement de la Porte ottomane et par certaines petites puissances d'Europe, ces dernières sous forme de tribut.

Désignation des navires algériens. — Les navires algériens avaient généralement pour désignation le nom de leur commandant, précédé de la nature du bâtiment, comme le petit chebeck du reïs Mohammed ; la grande frégate du reïs Hamidou ; le brick neuf du reïs Omar ; la polacre noire du reïs Mustapha. Quelquefois, ces désignations étaient tirées de l'origine du bâtiment : la frégate américaine (cadeau des Etats-Unis) ; le brick portugais (prise du reïs Hamidou sur les Portugais). Dans les dernières années de la régence, les navires algériens eurent souvent des noms : « Le coq du Fort » ; « L'aile verte » ; la « Fortunée ; « La Victorieuse » ; « La victoire de l'Islam » ; les « Pleïades » ; « L'objet de la protection divine » ; « Les grâces de la voie du salut » ; « La terreur des mers » ; « La Gazelle » ; « La clé de la guerre sainte » ; « Le vertueux Iskander ». Ces deux derniers navires échappés au désastre de Navarin, étaient réfugiés à Alexandrie quand les Français prirent Alger.

Les équipages des corsaires. — Les équipages des navires algériens formés de turcs, berbères, maures d'Espagne,

nègres du Soudan, renégats de tous les pays, ne touchant pas de paie, naviguaient à la part. Ils étaient divisés en matelots, canonniers et soldats, sous les ordres immédiats d'officiers mariniers chargés des spécialités.

L'état-major d'un bâtiment de course se composait comme suit :

Les oukilhardji, commissaires des vivres, trois par navire; les ourdians, deuxièmes lieutenants ; les reïs-el-assa, premiers lieutenants ; le bach-reïs, commandant en second ; le reïs, commandant.

Chaque navire recevait un certain nombre d'officiers en supplément, qui n'avaient à bord aucune fonction.Ces officiers, désignés sous le nom de reïs atterik ou capitaines des prises, prenaient le commandement des navires capturés. Un officier appelé bach-tobdji, chef des canonniers ,avait la direction de l'artillerie du bord. Le reïs avait enfin auprès de lui un khodja ou secrétaire, tout spécialement chargé des signaux de la timonerie. C'était en même temps l'aumônier du bâtiment. Un détachement de janissaires, commandé par un officier prenant le titre d'agha, s'embarquait sur tout navire allant en course.Les soldats de ce détachement étaient plus spécialement chargés du service de la mousqueterie.

La ration quotidienne à bord des corsaires était de trois biscuits arrosés d'une mesure d'eau vinaigrée ; elle était la même pour tous les soldats et matelots, ainsi que pour les chiourmes.

Le grade de reïs ou commandant d'un bâtiment de course, ne s'obtenait qu'après un examen passé devant le conseil des reïs, présidé par le captan (amiral)poste réservé au plus ancien des reïs, qui ne naviguait plus. Un autre captan, choisi par le conseil, commandait à la flotte.

Le reïs était maître absolu à son bord, où régnait la plus rigoureuse discipline.

Jusqu'à l'emploi des bateaux ronds, XVII[e] siècle, qui supprimait les rames, les reïs composaient les chiourmes de leurs galères, généralement très basses sur l'eau, avec des esclaves qu'ils achetaient à cet effet, ou qu'ils se procuraient par la capture en mer, ou la descente sur le littoral chrétien. Les rameurs étaient attachés à leurs bancs ; il y en eut jusqu'à trois cents sur un seul bâtiment. Lorsque, au commencement du XVII[e] siècle, la navigation se pratiqua entièrement à la voile, l'emploi des esclaves sur les navires de course

diminua dans de notables proportions ; mais les reïs en employaient toujours pour les ouvrages de force : virage au cabestan ,le halage des embarcations, soins de propreté des navires, etc.

Par une tradition renouvelée des Romains, les corsaires, avant d'attaquer, consultaient le sort.

Il était rare que les chrétiens puissent obtenir de grands succès contre eux, car montant des bâtiments de marche rapide, bas, et par cela même difficiles à découvrir en mer, ils se montraient à l'improviste et disparaissaient quand il leur fallait fuir, tout aussi rapidement qu'ils s'étaient montrés. C'était un ennemi à la fois inévitable et presque impossible à saisir. Ils ne s'en prenaient pas seulement aux navires des chrétiens : réunis en flottilles, ils descendaient parfois sur les points faiblement défendus du littoral européen, s'enfonçaient dans l'intérieur des terres, pillant les campagnes, s'attaquant même aux châteaux et aux villes dont les garnisons leur paraissaient en état de faiblesse. Les paysans du littoral chrétien ne cultivant plus leurs terres qu'en tremblant, vivaient constamment dans l'angoisse de l'apparition des corsaires barbaresques.

De la Méditerranée, tout d'abord objectif principal des courses des corsaires, les reïs s'élevèrent dans l'Océan dès qu'ils eurent adopté l'usage des vaisseaux ronds. Explorant alors les routes de l'Inde et de l'Amérique, ils troublaient le commerce de toutes les nations. En 1616 le reïs Mourad pille les côtes d'Islande, d'où il ramène à Alger quatre cents captifs. En 1619 ils ravagent Madère. En 1631, ils commettent des dégâts sur les côtes d'Angleterre, bloquent la Manche, et vont faire des prises dans la mer du Nord.

Les reïs poussèrent l'audace jusqu'à fonder à Livourne, avec l'autorisation du grand-duc de Toscane, auquel ils payaient des redevances élevées, un bagne entrepôt, où ils venaient déposer sous la garde des soldats du grand-duc, les esclaves chrétiens susceptibles d'obtenir leur liberté moyennant une rançon. Ils avaient encore une station au cap Vert, pour être plus à portée d'arrêter les galions des Indes. La république de Gênes toléra très longtemps le trafic dans ses ports de marchandises venant des pillages des reïs.

Règlements concernant les produits de la course. — Quand un navire corsaire revenait à Alger remorquant son butin,

on débarquait les marchandises et les captifs. Le pacha commençait à prélever sa part ou le cinquième, en outre du corps et des agrès du navire capturé ; puis, on vendait la cargaison. Les esclaves non choisis par le pacha étaient conduits dans le Badestan, longue rue fermée à ses extrémités, située à l'emplacement de la rue et de la place Mahon actuelles. Là, des courtiers faisaient courir nus les captifs, pour que les acheteurs puissent faire leur choix.

La moitié des produits de ces ventes appartenait à l'armement du navire captureur : particulier, société, reïs lui-même ; l'autre moitié se divisait en parts, sur lesquelles quarante allaient au capitaine, trente à l'agha des janissaires embarqués, dix aux officiers, le reste aux matelots et aux soldats.

La flotte algérienne comptait dès 1568 quarante galères ou galéasses ; en 1581 elle était de trente-cinq galères et vingt-cinq brigantins ; en 1591 le nombre des galères se montait à soixante-quinze ; en 1634 elle se composait de soixante-dix navires de vingt-cinq à quarante canons ; en 1802 de soixante-six bâtiments de vingt-cinq à quatre-vingts canons ; enfin, en 1815 il n'y avait plus que quarante et un navires de guerre ; et en 1821 il n'en restait que trente-deux inscrits sur les registres de l'amirauté.

Tribut imposé par Alger aux nations chrétiennes. — Les nations maritimes de la chrétienté, à laquelle Alger, boulevard du djehad, avait déclaré la guerre perpétuelle, se voyaient obligées d'acheter aux Algériens des trêves qui ne duraient jamais qu'un court espace de temps.

Les Etats-Unis, la Hollande, le Portugal, Naples, la Suède, la Norvège, le Danemark payaient à la régence le tribut tous les deux ans. Le Danemark, la Norvège, la Suède avaient en outre du tribut, à fournir des armes, des câbles, des mâts, des fers de lance, des provisions de poudre et de boulets. La taxe du tribut était pour ces nations fixée à une moyenne de cent vingt-cinq mille francs.

La France, l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, le Hanovre, la Toscane, Raguse et Venise ne payant pas de tribut, donnaient, ce qui revenait au même, des présents en numéraire ou en nature, également tous les deux ans. Ces présents étaient faits, indépendamment des cadeaux obligatoires offerts aux membres du divan et au pacha aux changements

de dignitaires et à l'occasion de conventions, arrangements ou traités.

Hambourg et Brême envoyaient à Alger des munitions navales et du matériel de guerre. L'Autriche et la Russie, profitant du voisinage de la Turquie avec laquelle elles avaient des arrangements particuliers, refusèrent toujours le tribut, obligeant la Porte à les indemniser des pertes que leur faisaient éprouver les Barbaresques. Néanmoins, les esclaves autrichiens, surtout les esclaves russes, furent toujours en assez grand nombre à Alger. Le gouvernement pontifical accusé par les reïs de ne rien leur donner, eut souvent recours aux bons offices de la France pour protéger ses bâtiments.

La milice ou armée de terre, maintenait au dedans la puissance du gouvernement algérien, que la corporation des reïs, la taïffe ou marine, faisait redouter au-dehors. Les reïs algériens, rivalisant avec les premiers capitaines de l'Europe, étaient le meilleur appui de la régence d'Alger.

Janissaires et corsaires se ressentant de leurs origines diverses, formaient deux corps distincts, absolument indépendants l'un de l'autre.Les premiers avaient l'organisation et les privilèges attachés au corps des janissaires de Constantinople ; les seconds ne recevant aucune solde, n'existaient que par les produits de leurs courses. Aussi, bien des fois, poussés par les nécessités de leur raison d'être, les reïs rompirent-ils les traités et les trêves signés par le divan. Différents de métier et d'habitude, janissaires et corsaires constamment en rivalité, ne vécurent jamais en bonne intelligence.

Maîtres des ports et des côtes où abordaient les corsaires, les janissaires prétendaient à une supériorité qui ne se justifiait pas : jaloux des grands profits que les reïs tiraient de leurs prises, ils provoquaient souvent de vifs dissentiments, causes fréquentes de multiples conflits.

Les corporations des amins. — Il existait à Alger des corporations de métiers dont l'influence était considérable. Ces corporations embrassant les professions diverses, ayant pour chefs des « amins » : l'amin des barbiers, celui des maçons, des tailleurs, des brodeurs, des selliers, des armuriers, des tanneurs, des épiciers, des boulangers, etc., versaient au trésor un impôt proportionnel, désigné sous le nom de **bechmack.**

Ces corporations étaient assez riches pour pouvoir souvent avancer des sommes importantes à l'Etat, représenté par le divan.

Les revenus de la régence d'Alger. — Les revenus de la régence d'Alger étaient les suivants :

1° L'achour (ou dîme) impôt prélevé sur les produits du sol.

2° Le zekkat, impôt sur les troupeaux et les bêtes de somme.

3° Le hokor, fermage des terres du maghzen ou territoire de la domination.

4° La gharama ou lezma, impôt de capitation.

Il convient d'ajouter à ces revenus ordinaires qui ne furent jamais bien considérables, attendu la résistance permanente apportée par les tribus de l'intérieur au paiement de l'impôt, les ressources extraordinaires bien plus importantes que les précédentes, provenant :

1° De la part revenant au pachalik sur le produit de la course, fixé en général au cinquième ou au quint.

2° Des tributs imposés aux puissances européennes.

3° Des aouaïd ou usances provenant de la coutume, cadeaux offerts par les nations à l'occasion de l'avènement d'un pacha ou d'un dey, du renouvellement d'un traité, d'une nomination de consul, etc.

4° Du produit des ventes de captifs et d'épaves.

5° Des redevances au lismes, imposées aux concessionnaires de privilèges, des droits de douane ou des taxes perçus dans les ports sur les navires et les marchandises, tant à l'arrivée qu'au départ.

6° Des avanies, dépendant du bon plaisir.

7° Des droits d'investiture, amendes et confiscations.

Les pachaliks de Berbérie. — Les régions barbaresques dépendantes de la Porte formèrent trois pachaliks :

Celui d'Alger, comprenant les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, sous l'autorité d'un beylerbeg (bey des beys) ou vice-roi, commandant aux begs ou beys des provinces. Les pachas nommés par la Porte remplacèrent les beylerbegs, auxquels succédèrent à Alger, d'abord les aghas ; puis, plus tard, les deys. L'intérieur de la province d'Alger était sous le commandement du bey de Titeri, en résidence à Médéa.

Celui de Tunis était occupé par un pacha partageant le pouvoir avec le dey et les beys. Ce pachalik devint héréditaire à partir de 1705.

Celui de Tripoli, qui étendait son autorité jusque sur le Fezzan au sud, et la Cyrénaïque à l'est.

CHAPITRE III

ÉTAT DE LA FRANCE AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE

Expédition de Charles VIII en Italie. — Louis XII. — Conquête du Milanais. — La sainte ligue. — Avènement de François Ier. — Bataille de Marignan. — Traité dit du concordat. — Paix de Fribourg. — Charles d'Autriche empereur d'Allemagne. — Puissance de Charles-Quint. — Coalition contre la France. — Bataille de Pavie. — Traité de Madrid. — Louise de Savoie demande le secours des Turcs. — Ligue de Cognac. — Sac de Rome par les Impériaux. — Echecs des Français. — Paix de Cambrai. — Premier traité avec la Porte dit des capitulations.

Expédition de Charles VIII en Italie. — Charles VIII roi de France, héritier de la maison d'Anjou, réclamait le royaume de Naples, où il voulait s'embarquer pour aller chasser les Turcs de Constantinople et ceindre à Sainte-Sophie restituée au culte, la couronne impériale. En 1494 il entre à Turin, prend Florence et Rome ; défait à San-Germano les troupes du roi Ferdinand de Naples et pénètre à leur suite dans sa capitale. Les princes italiens appuyés par Maximilien d'Autriche, Ferdinand le Catholique, la République de Venise et le pape se liguent contre lui. Apprenant à Naples cette coalition, le roi de France remonte vers le Nord, rallie les garnisons laissées à son passage, réunit neuf mille hommes, franchit les Apennins, et fond le 6 juillet



1495 à Fornoue sur quarante mille confédérés milanais, vénitiens et papalins, sur le corps desquels il passe, leur tuant quatre mille hommes. Rentré en France au mois d'octobre ayant abandonné ses projets en Italie, il meurt le 7 avril 1498.

Charles VIII n'ayant pas laissé de postérité, la couronne de France passe à Louis d'Orléans, son cousin, qui règne sous le nom de Louis XII.

Louis XII. — Conquête du Milanais. — La République de Venise en guerre avec la Porte éprouvait des revers, Louis XII qui entretenait de bonnes relations avec Bajazet II, offre sa médiation aux adversaires, qui grâce à ses bons offices traitent de la paix en 1500. En échange de ses services, le roi de France obtient l'adhésion des Vénitiens à ses projets de conquête du Milanais, qu'il revendiquait en sa qualité d'héritier de Valentine Visconti, son aïeule. Le duché de Milan réuni à la France, Gênes fait sa soumission. L'année suivante, Louis XII fait occuper le royaume de Naples, qu'il partage avec Ferdinand le Catholique. Un désaccord survient au sujet des limites, et la guerre commence avec les Espagnols qui avaient reçu pendant les négociations relatives à ce différend des renforts de troupes considérables. Stuart d'Aubigny battu à Seminara le 21 avril 1503, assiégé dans Angitola, manquant de vivres, capitule. Huit jours après, Louis d'Armagnac duc de Nemours, défait à Cérignoles, reste sur le champ de bataille avec quatre mille hommes. Bayard s'illustre à la déroute du Carigliano (27 décembre 1503). L'armée française capitule dans Gaëte le 1er janvier 1504. Le royaume de Naples perdu, Louis XII signe le 12 octobre 1505 le traité de Blois, qui lui laisse cependant le Milanais.

La sainte ligue. — Le roi de France ayant convoqué les états généraux à Tours en 1506, fiance sa fille Claude de France à François d'Angoulême, déjà son héritier.

Les Vénitiens oublieux des services rendus, revendiquant le Milanais, Louis XII les bat à Agnadel (1509).

Le pape Jules II jaloux du roi de France, ayant formé en 1511 avec Venise, les Suisses, Ferdinand le Catholique et Henri VIII d'Angleterre contre Louis XII, une coalition qui reçoit le nom de sainte ligue, prend Mirandole aux Français. Gaston de Foix, neveu du roi, descend en Italie, fait

lever le siège de Bologne, reprend Brescia et détruit l'armée des coalisés sous les murs de Ravenne le 11 avril 1512. Le général français périt dans son triomphe, mais la ligue se dissout.

Léon X, successeur de Jules II, reconstitue à Malines la sainte ligue, à laquelle Venise refuse son concours. La Trémoille battu à Novare par les Suisses le 6 juin 1513, perd le Milanais.

Le duc de Longueville se fait battre par les Anglais le 16 août à Guinegate. Les Espagnols pénètrent en Navarre. Les Suisses remontent jusqu'à Dijon, la sainte ligue triomphait.

Louis XII meurt le 1er janvier 1515, laissant le royaume de France à son gendre et cousin François, comte d'Angoulème et duc de Valois.

Avénement de François Ier. — François Ier venait d'atteindre sa vingt et unième année quand il hérita de la couronne de France, qui lui revenait en sa qualité de premier prince du sang. François descendait en effet, de même que son prédécesseur, de Charles V, qui laissait deux fils : Charles VI son successeur, dont la postérité s'éteignit en la personne de Charles VIII ; et Louis, duc d'Orléans, qui eut de son mariage avec Valentine Visconti de Milan, Charles père de Louis XII ; Philippe, comte de Vertus, mort sans postérité, et Jean, comte d'Angoulême, père de Charles, qui épousa Louise de Savoie, dont il eut François, marié en 1514 à Claude de France, fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, qui apportait en dot le duché de Bretagne comme héritage maternel, et les drois de son père sur le Milanais.

Bataille de Marignan. — Le nouveau roi pensant reconquérir le duché de Milan, fait alliance avec les Génois et les Vénitiens ; confie à sa mère l'administration du royaume, et profite de l'été pour se mettre en campagne. A l'exemple d'Annibal, escaladant les Alpes avec cinquante mille hommes, il prend la route de Milan où trente-six mille Suisses l'attendent. Le 13 septembre, les deux armées se rencontrent à Marignan. Après une terrible bataille de deux jours, les Vénitiens arrivant au secours des Français, les Suisses se retirent, laissant sur le terrain douze mille d'entre eux. Le soir de la victoire chaudement disputée, François se fait armer chevalier par Bayard.

Traité dit du concordat. — François I[er] songeant à s'assurer le nord de l'Italie, prend possession de Gênes et va assiéger la citadelle de Milan, que le duc Maximilien Sforza lui rend presque aussitôt, en échange d'une pension : puis, il convoque à Bologne le pape Léon X, qui lui abandonne les duchés de Parme et de Plaisance, et auquel il impose le 18 août 1516 le traité dit du concordat, convention qui réglait les relations de l'Eglise de France avec le Saint-Siège.

Le concordat. — Aux premiers temps du christianisme, chaque église ou communauté de fidèles,nommait à l'élection son chef « episcopus ». L'empereur Constantin s'appuyant sur l'Eglise chrétienne, l'organisa et lui donna des cadres administratifs qui lui permirent de prendre une part considérable de la puissance temporelle.

Quand les Barbares envahirent l'empire, mettant partout la puissance impériale en échec, ils trouvèrent en face d'eux les évêques catholiques et ariens, qui surent par leur fermeté, faire respecter les droits de leurs populations.

Au cinquième siècle, l'Europe chrétienne professait l'arianisme. Les évêques catholiques se sentant menacés, amenèrent Clovis, roi des Franks, à accepter leur culte et lui facilitèrent la conquête de la Gaule. En retour de leurs services, ils obtinrent que le peuple fut exclus du droit de vote, demeuré réservé aux clercs et aux principaux citoyens, désignés par les clercs.

Sous le principat de Charles Martel, la papauté commence à imposer à l'Europe son hégémonie morale et matérielle, que Charlemagne fait valoir pour conquérir la Germanie.

Hugues Capet privé du concours de la féodalité, ayant trouvé dans la société ecclésiastique en France, les ressources nécessaires à son accession au pouvoir, ses successeurs qui doivent tout au clergé, défendent contre la cour de Rome l'indépendance de l'Eglise nationale et leur droit d'intervention dans les élections ecclésiastiques.

Bien que les rois de France, en maintenant dans leurs Etats les élections canoniques, aient toujours résisté aux prétentions de la papauté de s'arroger le droit de nomination aux dignités ecclésiastiques, la cour de Rome n'en tirait pas moins des églises de France, sous les désignations **d'annates,** de **réserves,** et de **grâces expectatives,** des sommes considérables :

Les annates, revenus de la première année de tous les bénéfices, payés par les dignitaires promus.

Les réserves, nominations aux dignités que le pape se réservait.

Les grâces expectatives, dignités conférées avant la mort du titulaire ou dignitaire.

A ces sommes, fallait-il ajouter celles envoyés à Rome pour dispenses, indulgences, absolutions et autres causes ecclésiastiques.

Les abus de ce chef étaient devenus tels, que Louis IX dût publier, en 1269, sous le nom de **pragmatique sanction,** un règlement, lequel confirmant les anciennes libertés des élections canoniques, restreignait les impositions que la papauté pouvait mettre sur les églises en France, à l'aveu du roi et du clergé gallican ; et, seulement, en cas de nécessités urgentes.

La papauté tirant ses ressources des impôts prélevés sur le clergé, Philippe IV dit le Bel, petit fils de Saint-Louis, en guerre avec les Flamands et les Anglais de la Guyenne, ayant besoin d'argent pour solder ses armées, et partant de ce principe : que les clercs habitant un royaume doivent, comme les autres citoyens, supporter leur part des charges de l'Etat, soumit à un impôt le clergé français, qui dût suspendre ses remises à Rome.

Le pape Boniface VIII privé des revenus sur lesquels il comptait, menaça d'excommunication tout clerc, qui sans l'aveu du Saint-Siège, accorderait au roi des subventions, prêts ou dons, et tout laïque qui en exigerait.

La roi de France répondit à cette menace par une défense expresse de faire sortir de l'argent du royaume.

Boniface investissant alors du titre de légat Bernard Saissette évêque de Pamiers, le chargea de négocier avec le roi. Le légat n'ayant pas réussi dans sa mission, se vengea de son échec en essayant de soulever le Languedoc et d'établir un royaume indépendant dans la Gaule méridionale. Saissette arrêté, jugé et condamné à mort, Philippe lui fit grâce de la vie.

Le pape mettant en 1297 Philippe en interdit, offre à Albert d'Autriche la couronne de France ; encourage les Flamands en guerre avec Philippe, à la résistance ; soutient les Anglais de la Guyenne et reconnaît roi des Deux-Siciles Philippe d'Aragon, à la place des princes angevins.

Le roi de France déclarant ne tenir sa couronne que de Dieu seul, assemble les états généraux, qui approuvent ses actes et flétrissent Boniface. Le juriste Guillaume Nogaret, envoyé aussitôt en Italie, s'abouche à Rome avec la puissante famille des Colonna, ennemis du pontife. Aidé par ces derniers, il pénètre de force dans la villa d'Anagni où séjourne le pape, que Sciarra Colonna frappe au visage de son gantelet de fer, en le sommant de déposer la tiare. Boniface s'obstinant à vouloir rester pape, les conjurés l'enferment sans nourriture, dans un cachot. Délivré après trois jours par les habitants d'Anagni revenus de leur stupeur, Boniface était trouvé mort dans son lit peu de jours après, la tête fracassée (1303). Son successeur Benoît XI, annule les bulles de Boniface contre le roi de France ; et comme il ne veut pas permettre à son entourage de s'enrichir des dons de la chrétienté, ses cardinaux l'empoisonnent (1304). Philippe le Bel fait alors élire Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, qui prend le nom de Clément V, et transporte à Avignon la cour pontificale (1309). Neuf papes siégèrent à Avignon. Les deux derniers, Clément VII, 1379 à 1394, Benoît XIII, 1394 à 1417, y furent élus concurremment avec des papes siégeant à Rome.

Rome ayant encore empiété sur les prérogatives nationales; donné des prélatures en France à des Anglais ou à des Français partisans des Anglais, qui occupaient alors une partie du pays ; prélats qui couronnant roi de France en 1422 Henri VI d'Angleterre, avaient envoyé au bûcher en 1431 la vierge de Domrémy, Charles VII qui n'avait cependant rien fait pour sauver Jeanne d'Arc, à laquelle il était redevable de son couronnement, ordonna en 1432 que nul ne serait admis en France aux bénéfices ecclésiastiques, s'il n'était du royaume et affectionné au roi. Réunissant à Bourges en 1438 le clergé du royaume, le roi fit rédiger et publier une « ordonnance » ou « pragmatique », qui reconnaissant la supériorité du concile général sur l'autorité du pape, rendait aux églises et aux abbayes le droit d'élire leurs chefs. Cette ordonnance qui interdisait les « annates », les « réserves » et les « grâces expectatives », n'admettait la réception et la publication des bulles pontificales en France, qu'après l'approbation du roi.

Louis XI à l'instigation de la cour de Rome, ayant, en opposition à l'aristocratie laïque et ecclésiastique, abrogé les lois constitutives de l'Eglise gallicane, le clergé protesta et le

parlement refusa d'enregistrer l'édit royal, édit que Louis XII révoqua.

Après la victoire de Marignan, le pape Léon X tremblant pour ses Etats, eut en décembre 1515, à Bologne, une première entrevue avec le roi de France. François voulut bien sacrifier au pape la pragmatique sanction de Saint Louis, renouvelée par Charles VII ; mais il la remplaçait par un accord ou « concordat », qui mettait le clergé de France entre les mains royales.

Dans cet acte, publié le 18 août 1516, François Ier voulait bien reconnaître la supériorité du Saint-Siège sur les conciles ; mais Léon X de son côté, reconnaissait au roi seul, le droit de nommer les évêques, abbés, chanoines et prieurs, qui recevaient du roi une dotation territoriale. Le bas clergé relevant des prélats, était entretenu par la dîme des produits de la terre.

L'autorité pontificale se réservait les bulles d'investure, ainsi que le « veto », pour le cas seulement où le dignitaire choisi par le roi ne remplirait pas les conditions canoniques.

Le pape renonçait aux « réserves » et aux « grâces expectatives » : on lui abandonnait les « annates » qui, peu d'années après, tombèrent en désuétude.

Quant à la juridiction, tous les procès ecclésiastiques devaient être jugés dans le royaume de France.

Henri IV rendant en 1598 l'édit de Nantes qui proclamait la liberté de conscience et donnait aux protestants les droits civils et l'accès des emplois publics, la papauté entra en conflit avec la royauté, qui maintenait énergiquement sa suprématie sur le clergé français, même après la révocation par Louis XIV de cet édit.

Le clergé français, usufruitier de biens fonciers considérables, surveillant l'éducation du peuple, tenant avec la noblesse la première place dans l'Etat, se vit déposséder de tous ses privilèges par la Révolution. La Constituante sécularisant en 1789 tous les biens que l'Eglise ne détenait qu'à titre d'usufruit, donna en 1790 au clergé, une constitution civile aux termes de laquelle les évêques et les desservants, nommés à l'élection sur des listes de candidats ayant les aptitudes nécessaires, ne recevaient plus qu'un traitement mensuel, à charge par eux de prêter serment à la constitution, à la loi et au roi. Le pape ayant par un bref de 1791, interdit ce serment, la plus grande partie des membres du

clergé refusèrent de le prêter. On les nommait les réfractaires.

En 1794 les églises furent fermées, aliénées comme biens nationaux, et les traitements des prêtres assermentés, supprimés. L'année suivante, l'exercice du culte fut à nouveau autorisé, mais à titre privé. La loi du 23 ventôse an III (21 février 1795), mit à la disposition des citoyens, pour y célébrer le culte, les églises non encore aliénées, à la condition que tout ministre d'un culte quelconque fit acte, devant la municipalité du lieu où il désirait exercer, de sa soumission aux lois de la République ; le clergé devant être entretenu aux frais des fidèles. Au commencement de l'année 1796, plus de trente-deux mille églises étaient déjà régulièrement desservies.

En 1800, près de quarante mille églises étaient rendues au culte ; et le clergé, de même que les fidèles, pratiquaient en toute liberté, se trouvant bien de la séparation des Eglises et de l'Etat. Bonaparte alors premier consul, reconnaissant l'influence du clergé ; voulant avoir pour ses projets cette force à son entière disposition, résolut de faire des ecclésiastiques de véritables fonctionnaires, nommés et appointés par le gouvernement. Dans ce but, il obligea le pape Pie VII à accepter le traité suivant :

Convention du 26 messidor an IX (15 juillet 1801) *entre le Gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII.*

Le Gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore, en ce moment, le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France et de la profession particulière qu'en font les consuls de la République.

En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

Article premier. — La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Art. 2. — Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une circonscription des diocèses français.

Art. 3. — Le Souverain Pontife déclarera aux titulaires des églises de France qu'il attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges épiscopaux.

Après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Eglise (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'at-

tend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante :

Art. 4. — Le premier consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la Bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté confèrera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement.

Art. 5. — Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier Consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège, en conformité de l'article précédent.

Art. 6. — Les évêques avant d'entrer en fonctions prêteront directement, entre les mains du premier Consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se passe quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. »

Art. 7. — Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

Art. 8. — A la fin de l'office divin, la prière suivante sera récitée dans toutes les églises catholiques de France :

« *Domine, salvam fac Rempublicam ; Domine, salvos fac consules.* »

Art. 9. — Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

Art. 10. — Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

Art. 11. — Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire dans leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

Art. 12. — Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la dispositon des évêques.

Art. 13. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux établissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs ne troubleront, en aucune manière, les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés ; et, qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains et celles de leurs ayants cause.

Art 14. — Le gouvernement assurera un entretien (traitement) convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

Art. 15. — Le Gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises, des fondations.

Art. 16. — Sa Sainteté reconnaît dans le premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.



ART. 17. — Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination aux évêchés, seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Les ratifications seront échangées à Paris dans l'espace de quarante jours.

Fait à Paris, le 26 messidor an IX de la République française.

Pour le Pape :

CONSALVI,
SPINA,
CASELLI.

Pour la France :

JOSEPH BONAPARTE,
CRETET,
BERNIER.

A cette convention, qui devint loi de l'Etat le 8 avril 1802, se trouve annexé un réglement de police connu sous le nom d' « articles organiques », réglement contre lequel la papauté ne cessa de protester, qui reconnaît en outre l'exercice public et libre des religions protestantes (calvinisme et luthéranisme) et juive. Les pasteurs et rabbins forment une hiérarchie identique à celle du clergé catholique et reçoivent les mêmes traitements, suivant leur rang. Les ordres monastiques sont tolérés, mais les vœux perpétuels ne sont plus reconnus par la loi. Le mariage civil doit précéder le mariage religieux. Les évêques peuvent être déférés au conseil d'Etat comme coupables d'abus. L'enseignement ecclésiastique des séminaires est placé sous la surveillance de l'Etat et doit se conformer à ses lois.

Le clergé français s'étant rapproché de la papauté à un point où Napoléon n'en était plus le maitre, l'empereur décréta le 15 novembre 1811, que les élèves des institutions libres devraient, à l'avenir, suivre les cours des établissements laïques, et que tous les séminaires seraient sous la surveillance de l'Université.

Une nouvelle convention abrogeant le concordat de 1801 intervint le 11 juin 1817 entre le gouvernement de Louis XVIII et la cour de Rome. Cette convention fut présentée aux chambres ; mais par une bulle du 27 juillet suivant, le pape ayant émis les prétentions du Saint Siège sur le duché d'Avignon et le comtat Venaissin, exigé la restitution de ces pays au patrimoine du prince des apôtres, ou tout au moins une compensation, elle fut retirée avant la discussion, le ministère se souciant peu d'un concordat qui accordait tout au saint père et ne donnait rien en échange à la France. Ce dernier concordat n'eut donc jamais force

de loi, et le gouvernement français continua à s'en tenir, au regard de la papauté, à la convention de 1801 et aux articles organiques de 1802, complétés, quant à la surveillance de l'Université sur les écoles ecclésiastiques et les séminaires, par le décret de 1811.

Ce concordat, qui chargeait le budget national d'une dépense annuelle d'une quarantaine de millions, mais maintenait en retour le clergé français dans l'entière dépendance du gouvernement, a été dénoncé par la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Paix de Fribourg. — Le 29 novembre 1516, les Suisses signaient à Fribourg la paix perpétuelle, qui ne fut jamais violée. Moyennant le versement d'une somme de sept cent mille écus d'or soldant les réclamations des Suisses, le roi de France pouvait lever dans leur pays tous les auxiliaires dont il avait besoin. Les Suisses servirent ainsi dans les armées françaises jusqu'en 1792. Bonaparte en engagea seize mille en 1803, et la Restauration les employa de 1814 à 1830.

Le roi de France rêvant la conquête de l'Angleterre, les guerres d'Italie eussent été terminées, si une puissance nouvelle, cette fois formidable, venant à se former au préjudice de l'équilibre européen, n'eût obligé François à les recommencer.

Charles d'Autriche empereur d'Allemagne. — Maximilien d'Autriche empereur d'Allemagne, avait eu les Pays-Bas, par son mariage avec Marie, héritière de Bourgogne. Son fils Philippe le Beau, ayant épousé Jeanne, fille des « Rois Catholiques », devenue folle, acquit par ce mariage des droits à la couronne d'Espagne. Philippe ayant cessé de vivre en 1504, laissait deux fils : Charles et Ferdinand.

A la mort de Ferdinand le Catholique son aïeul maternel (15 janvier 1516) Charles devient roi d'Espagne, et hérite en outre de la Navarre, de la Sicile, de Naples, des îles de Malte et de Sardaigne. Trois ans plus tard, à la mort de Maximilien d'Autriche, son aïeul paternel, Charles hérite encore des Etats d'Autriche. François I[er] lui dispute la couronne impériale d'Allemagne, alors donnée à l'élection des princes de l'empire. Les sept électeurs réunis le 5 juillet 1519 à Francfort-sur-le-Mein, préfèrent élire Charles, parce qu'il descend de princes allemands. Le nouvel empereur prend le nom de Charles-Quint.

Puissance de Charles-Quint. — Empereur d'Allemagne, roi d'Espagne, de Naples et de Sicile ; maître des Pays-Bas, Charles-Quint possesseur d'un empire sur les terres duquel le soleil ne se couchait pas, avait pour lui le Nouveau-Monde, qui lui fournissait ses trésors.

Au nord de la France, Charles possédait le Brabant et l'Artois qui le menaient en Picardie. Par le Hainaut et le Luxembourg, il arrivait en Champagne. A l'est, il tenait le Jura qui domine la Bourgogne. Maître du Roussillon, il pouvait envahir les provinces du midi. Roi de Naples, il dominait en Italie. Disposant des forces de l'Allemagne, il enserrait la France qu'il enveloppait de tous les côtés à la fois. Le pape Léon X, dans un but de discorde, poussant Charles-Quint et François Ier à la guerre, les hostilités ne tardèrent pas à éclater.

Coalition contre la France. — Pendant qu'une armée française commandée par Lesparre se fait battre en Navarre, le duc de Bouillon est chassé de Luxembourg (1521). Les Impériaux qui le poursuivent, envahissant la Champagne, Bayard les arrête à Mézières. Lautrec qui défend l'Italie, abandonné par les troupes vénitiennes, défait à la Bicoque le 29 avril 1522, évacue la Lombardie. La trahison du connétable de Bourbon, prince du sang, éclate à ce moment. Le partage de la France est décidé :

A Bourbon, la Provence, le Dauphiné, le Bourbonnais, l'Auvergne. Le titre de roi d'Arles et la main d'Eléonore, sœur de l'empereur.

A Charles-Quint, le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne, la Picardie.

A Henri VIII d'Angleterre, la Normandie, la Bretagne, la Guyenne et le reste de la France.

Le pape lui-même entre dans la conjuration.

En conséquence de ce pacte, les armées de l'empereur pénètrent en France en 1523. Claude de Guise les repousse en Franche-Comté et en Champagne. Lautrec les chasse du Béarn, et la Trémoille débarrasse la Picardie d'un corps anglo-flamand. L'ennemi partout vaillamment repoussé, la France est dégagée.

Bataille de Pavie. — Traité de Madrid. — L'année suivante, l'amiral Bonnivet se fait battre à Rebec et à Romagnano, où Bayard est tué. Les Impériaux ayant envahi la

Provence à la suite de l'armée française en retraite, assiègent vainement Marseille pendant quarante jours, et se retirent à l'annonce de l'arrivée de François, lequel les poursuivant au-delà des Alpes, s'empare de Milan et met le siège devant Pavie. François Ier ayant commis la faute d'envoyer la moitié de ses troupes reconquérir Gênes et le royaume de Naples, les Impériaux accourent en forces supérieures au secours de Pavie et écrasent les Français (24 février 1525). Le roi se rend à Charles de Lanoy, vice-roi de Naples.

Emmené captif en Espagne, François signe le 14 janvier 1526 le traité de Madrid, par lequel il renonce à toute possession en Italie, à toute prétention sur la Flandre et l'Artois, cède la Bourgogne à l'empereur, et promet d'épouser sa sœur Eléonore. Puis le roi de France prisonnier est échangé contre deux de ses fils, gardés en otage en Espagne.

Louise de Savoie demande le secours des Turcs. — Ligue de Cognac. — Après le désastre de Pavie, où François Ier, captif des Espagnols, avait écrit à sa mère : « Madame, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie sauve », Louise de Savoie, régente du royaume, organisant la défense de la France pendant la captivité de son fils, pense à demander le secours des Turcs. Dans ce but, elle fait parvenir un riche présent à Soliman II, qui lui promet de faire une diversion contre les Etats d'Autriche dans la vallée du Danube, et d'envoyer ses vaisseaux inquiéter les côtes du royaume de Naples. Cette menace des Turcs eut pour effet de calmer un moment l'empereur : « lequel, sans les Turcs », écrivait Machiavel, « serait venu faire la Toussaint avec nous. »

La ligue de Cognac, où Henri VIII et les Etats italiens entrèrent avec le pape, formée contre l'empereur dont l'Europe avait peur, rompit bientôt le traité de Madrid signé par un captif, que le pape Clément VII, chef de la sainte ligue, délia de son serment.

Sac de Rome par les Impériaux. — Echecs des Français. — Les troupes d'Allemagne, sur l'ordre de l'empereur, se ruent sur l'Italie. Les Impériaux commandés par Bourbon, saccagent Milan, et viennent assiéger Rome, où Bourbon se fait tuer en montant à l'assaut. La ville éternelle enlevée

le 6 mai 1527, est livrée pendant huit jours aux horreurs du pillage.

François Ier envoie en Italie, sous les ordres de Lautrec, une armée devant laquelle les Impériaux évacuant Rome qu'ils occupaient depuis neuf mois, se retirent dans les places du royaume de Naples, où les Français les suivent. Le 1er mai 1528, Lautrec met le siège devant Naples, pendant qu'une flotte française sous les ordres du génois André Doria, au service de la France depuis la ligue de Cognac, dans laquelle Gènes est entrée, bloque la place par mer. Doria gagné par Charles-Quint, faisant défection, passe le 20 juillet à l'ennemi avec ses navires, ravitaille Naples et va renverser à Gênes l'influence française.

Lautrec étant mort de la peste le 16 août devant Naples, le marquis de Saluces mis à la tête des troupes, lève le siège, dont la conduite était confiée à Pierre de Navarre passé en 1513 au service de la France. Saluces qui a reculé jusqu à Aversa, à bout de ressources, doit capituler. Un corps de troupes de renfort sous les ordres de Saint-Pol, est encore détruit au printemps de 1529 à Landriano, en Lombardie.

Pedro Navarro ou Pierre de Navarre, originaire de Biscaye, tout d'abord matelot et valet, puis soldat mercenaire dans les troupes florentines, passe au service de l'Espagne, où il se fait remarquer à la campagne de Naples 1503, Anobli, il commande en chef l'expédition espagnole en Berbérie, 1509 à 1511. Envoyé en disgrâce à l'armée d'Italie comme commandant en second, sous les ordres de Ramon de Cardona, vice-roi de Naples, il est fait prisonnier par le duc de Longueville à la bataille de Ravenne (1512). Le roi d'Espagne marchandant sur le prix de sa rançon fixée à vingt mille écus d'or, le roi de France ayant payé cette somme à Longueville, Navarre passe à son service, dirige en 1515 l'escalade des Alpes par l'armée française, se distingue à Marignan, où il commande à dix mille basques et gascons (13 septembre 1515), s'empare le 4 octobre 1515 sur Maximilien Sforza de la citadelle de Milan, assiste en 1516 les Vénitiens au siège de Brescia, et conduit en 1522 à Lautrec, un corps de troupes à la tête duquel il fait des prodiges de valeur à la Bicoque. Fait prisonnier par les Espagnols à la capitulation d'Aversa (1528), il meurt la même année dans sa prison de Naples, étouffé par ordre de Charles-Quint. Na-

varre était considéré comme le premier ingénieur militaire de son siècle.

Paix de Cambrai. — François Ier et Charles-Quint signent la paix à Cambrai le 5 août 1529. Le roi de France conservait la Bourgogne ; ses fils lui étaient rendus ; mais les autres conditions du traité de Madrid se trouvaient maintenues, et François payait deux millions d'écus d'or pour prix de sa rançon. En février 1530, le pape Clément VII mandé par l'empereur à Bologne, posait les deux couronnes de l'Italie et de l'Empire sur le front de Charles-Quint.

Francois Ier, pensant, comme sa mère, que le salut de son royaume est dans une alliance avec les Turcs, entre en relations avec Soliman le Magnifique, auquel il envoie en 1531 une première ambassade que le sultan, alors à Belgrade, reçoit avec sympathie.

Soliman ayant en 1522 enlevé l'île de Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, depuis cette époque, la milice chrétienne s'était réfugiée à Viterbe. En 1530, Charles-Quint fait cadeau aux chevaliers chrétiens, de Tripoli et de l'île de Malte, où ils se rallient ; et François Ier profite de cette circonstance pour irriter le Grand Seigneur contre son ennemi.

Premier traité avec la Porte, dit des capitulations. — En 1534, cessant de faire un mystère de ses relations avec Soliman, le roi de France demande son alliance par une ambassade, qui est reçue avec de grands honneurs à Constantinople. Le sultan promet d'aider de tout son pouvoir son « grand ami » qu'il appelle le padischah de France ; et François Ie, profite de l'irritation causée dans l'esprit de Soliman par l'expédition de Charles-Quint à Tunis, pour conclure avec la Porte au mois de février 1535, par l'intermédiaire de son ambassadeur La Forest, le premier de ces traités, connus sous le nom de « capitulations », de ce qu'ils étaient divisés en chapitres, en vertu duquel la France obtenait le protectorat des Lieux Saints, le droit d'établir des comptoirs dans les Echelles du Levant, la libre navigation et la liberté du commerce pour son seul pavillon : Les négociants des autres nations, ceux de Venise exceptés, qui voulurent trafiquer dans ces mers, durent s'y placer sous la protection des consuls de France, reconnus inviolables.

Les marchands français et musulmans devaient être, dans

les Etats respectifs des deux souverains, traités sur le pied des nationaux. Le roi de France pouvait établir des baillis ou consuls dans tous les lieux de l'empire ottoman, avec pleine juridiction sur les différends entre Français. Dans leurs procès civils contre les musulmans, les sujets français ne seraient jugés par les cadis que sur pièces écrites et en présence de leur drogman (interprète) ; mais en cause criminelle ils ne seraient jugés que par les magistrats turcs. Pas de solidarité entre le délinquant français et ses co-nationaux. Toutes garanties accordées pour la liberté civile et religieuse, de même que pour les successions. Les esclaves et prisonniers des deux parts seront réciproquement mis en liberté. Tout corsaire ou autre qui dorénavant prendrait des sujets de l'un ou l'autre monarque, sera puni comme infracteur à la paix. Les sujets respectifs ne seront soumis aux impôts qu'après dix ans de séjour continu.

Le sultan consentait à ce que le pape, le roi d'Angleterre et le roi d'Ecosse entrassent au dit traité, s'ils le ratifiaient dans huit mois.

Par une autre convention du mois de décembre 1536, le sultan promettait d'attaquer Naples, pendant que son allié attaquerait le Milanais.

Comme on reprochait à François, roi très chrétien, de s'être allié avec les musulmans, il répondit par la raison d'Etat, ajoutant : « Quand les loups viennent fondre sur « mon troupeau, j'ai bien le droit d'appeler le chien à son « secours. »

Charles-Quint, du reste, avait auparavant, demandé pour son compte l'alliance ottomane, sans avoir pu l'obtenir. Il avait fait proposer au sultan par le vizir Ibrahim Pacha, son agent secret, de conquérir ensemble toute la terre et de se la partager. Soliman ayant préféré l'alliance de la France, Charles-Quint déçu présenta alors François Ier à l'Europe comme un apostat.

L'alliance de François Ier avec les Turcs, tout en jetant dans la balance un contre-poids contre les ambitions de la maison d'Autriche, fut en outre utile au commerce de la France, en lui assurant pendant plusieurs siècles la prépondérance dans la Méditerranée. L'action politique de Constantinople s'exerçant dans deux directions : par terre vers la Hongrie ; par mer vers la Méditerranée, Alger dépendant de la Porte, pratiqua sur l'Europe, par ses corsaires, une

diversion qui servait d'autant mieux les intérêts français, qu'elle se produisait à un moment où la nationalité française, menacée par Charles-Quint et Henri VIII, se trouvait en péril. En agissant comme il le faisait, François Ier sauvait sa couronne et préservait son peuple de la destruction.

CHAPITRE IV

ALLIANCE FRANCO-OTTOMANE

Charles-Quint envahit la Provence. — Diversion des Ottomans. — Trêve de Nice. — Doria et Barberousse. — Capture de Dragut. — Bernard de Mendoza disperse une escadre algérienne. — Désastre de l'expédition de Charles-Quint devant Alger. — Hassan-Ag'a promu a la dignité de pacha. — Expédition de Hassan-Ag'a a Tlemcen. — Opérations des flottes combinées française et ottomane. — Barberousse a Marseille. — Prise de Nice. — Barberousse et Doria. — Paix de Crespy-en-Valois. — Hassan fils de Kheïr-ed-Dine, beylerbeg d'Afrique. — Dragut et Doria. — Sinan pacha s'empare de Tripoli. — Echec de Charles-Quint devant Metz. — Attaque des cotes d'Italie, de Sicile et de Corse par les flottes française et ottomane. — Abdication de Charles-Quint. — Bataille de Saint-Quentin. — Prise de Calais par le duc de Guise. — Attaque des iles Baléares. — Epuisement des Espagnols. — Les Espagnols demandent la paix. — Traité du Cateau-Cambrésis.

Charles-Quint envahit la Provence. — Diversion des Ottomans. — Le 25 juillet 1536 Charles-Quint passant le Var, entre en Provence avec cinquante mille hommes. Le roi de France qui ne peut lui opposer des troupes suffisantes, ne trouvant d'autre moyen pour résister à l'ennemi que de faire le vide devant lui, charge le maréchal de Montmorency de cette exécution : Aix, Grasse, Digne, Draguignan, Antibes, Toulon, Brignoles et autres cités, sont

saccagées par les armées françaises et les campagnes ravagées. Arles et Marseille, villes bien fortifiées, furent seules épargnées.

Ce cruel expédient réussit cependant. Les envahisseurs ne trouvant rien sur leur route, éprouvèrent toutes les horreurs de la famine et des fléaux qui marchent à sa suite. Charles-Quint était à peine arrivé sous les murs de Marseille, qui lui ferme ses portes, qu'une épidémie épouvantable, produite par le manque de vivres, éclate au milieu des Impériaux. André Doria lui envoie bien du blé par Toulon qu'il occupe ; mais les paysans affamés, errants en armes dans les campagnes, ne laissent pas arriver les convois. Le 25 septembre, deux mois après être entré en Provence, Charles ayant perdu par les maladies plus de vingt-cinq mille hommes, repasse honteusement le Var.

Les Provençaux détruisant eux-mêmes leurs récoltes, démolissant leurs habitations pour ne pas que l'ennemi pût s'en servir, s'étaient admirablement conduits : les Picards firent de même ; défendant contre les Impériaux Saint-Riquier et Péronne, ils forcèrent les envahisseurs à reculer. Les Normands et les Gascons de leur côté, allant chercher l'ennemi sur la mer, leurs corsaires firent pendant cette période pour plus de douze cent mille écus d'or de prises sur les Espagnols.

En dépit de ces avantages si chèrement achetés en Provence, François Ier eût fini par succomber devant la puissance de l'empereur, s'il n'avait envoyé son agent La Forest à Constantinople, pour appeler les Turcs à son secours. Fidèle à son alliance, Soliman se mettant en campagne en juillet 1537, traverse la Macédoine à la tête de cent mille hommes et arrive sur les bords de la mer Ionienne, où il est rejoint par sa flotte, commandée par Barberousse, qu'il envoie dévaster les côtes d'Italie. Les Vénitiens ayant, avec Doria, fait la chasse aux galères ottomanes, Soliman ordonne l'attaque de Corfou ; mais il échoue devant la citadelle et se retire après avoir pillé l'île, emmenant avec lui un immense butin et seize mille captifs.

La trêve de Nice. — En octobre 1537, François force le pas de Suze avec dix mille hommes. Faisant lever le siège de Pignerol, il conquiert le Piémont ; mais il a la faiblesse de consentir en 1538 à Nice, avec les Espagnols, à l'insti-

gation du pape Paul III, une trêve de dix ans, laquelle rendant inutiles les efforts de Barberousse, oblige ce dernier à faire voile pour Constantinople.

Doria et Barberousse. — Doria avait terminé d'immenses préparatifs faits contre les Français, destinés à présent contre les Ottomans. Sa flotte augmentée des galères du pape et de celles de Venise, forte de deux cents vaisseaux, met à la voile en février 1538.

Barberousse sorti de l'Hellespont avec cent trente galères, va s'abriter, en juin, dans le golfe de Larta, défendu par la citadelle de Prévésa. Dans le but d'obliger les navires ottomans à sortir de Larta, Doria se présentant devant Prévésa, manœuvrait dans la direction de l'île Sainte-Maure, quand Barberousse tombe à l'improviste sur la flotte chrétienne encore disséminée, à laquelle il prend et incendie sept bâtiments de charge, pleins de troupes espagnoles. La nuit séparant les deux flottes, Doria qui avait fait éteindre ses fanaux, profite de l'obscurité et de la pluie pour s'enfuir vers le port de Corfou, où il se tient prudemment enfermé. Barberousse ayant vainement présenté la bataille devant Corfou, revient au golfe de Larta ,et Doria va s'emparer, à l'entrée du golfe de Cattaro, de Castel-Nuovo, où il met garnison espagnole. Barberousse étant en mer pour secourir Castel-Nuovo, assailli par un violent orage, voit ses vaisseaux dispersés, et plusieurs d'entre eux jetés à la côte. Les Vénitiens décident de sortir du golfe pour l'achever : Doria ne voulant pas, lui, Génois, faciliter le succès de Venise, rivale de Gênes, fait brusquement voile pour l'Italie. Venise humiliée, sollicite une trêve de Soliman, qu'elle obtient l'année suivante, par l'entremise d'Antonio Rinçon, officier espagnol au service de François Ier, qui avait remplacé l'ambassadeur La Forest à Constantinople, et se rapproche de la France. Pendant ce temps, Dragut, lieutenant de Barberousse, occupant El-Mehdia, maître de tout le littoral tunisien, tenait en échec l'hafside Moulaï-Hassan, vassal de l'Espagne.

L'année suivante, Soliman confiant à Barberousse une nouvelle flotte forte de cent vingt galères, appuyée par une armée de trente mille hommes, l'envoie reprendre Castel-Nuovo. Au commencement du mois de juillet 1539, Dragut avec trente galères, reconnaît le golfe, et le 23 s'empare de



la ville. Barberousse laissant une partie de sa flotte à Dragut, revient à Constantinople.

Capture de Dragut. — Dragut se lançant sur les côtes de l'Italie et de l'Espagne, commet tant de ravages, que l'empereur ordonne à Doria de le prendre mort ou vif. Surpris le 15 juin 1540 par Jeannetin Doria, neveu de l'amiral, dans la cale de Giralta, près d'Ajaccio, pendant qu'il espalmait ses navires, Dragut accablé par l'artillerie de la place, entouré de toutes parts par les forces considérables des habitants de l'île accourus contre lui, est obligé de se rendre : mis à la chiourme avec ses équipages, il y rame quatre ans.

Bernard de Mendoza disperse une escadre algérienne. — Au mois de septembre 1539 treize cents Turcs montant seize navires d'Alger, avaient surpris Gibraltar, pillé les villes de la côte et vendu à Tétouan les captifs enlevés. Ils s'en retournaient, quand Bernard de Mendoza, général des galères d'Espagne, vient leur couper la route. Le 1er octobre il les attaque à la hauteur de l'île d'Arbalon, leur tue sept cents hommes et capture les trois quarts de leurs navires, délivrant sept cent cinquante rameurs chrétiens. La victoire avait coûté cher aux Espagnols, qui perdirent dans cette affaire environ huit cents hommes.

Désastre de l'expédition de Charles-Quint devant Alger. — En trêve avec François, Charles-Quint traversant la France pour atteindre Gand révolté, arrive à Paris en 1539, et va tenir les diètes de Worms et de Ratisbonne, où il obtient le concours des princes allemands contre les Turcs qui envahissent la Hongrie. Désireux d'opérer une diversion qui puisse traverser les calculs de François Ier, lequel, malgré la trêve, encourage les Turcs, Charles décide d'aller en personne s'emparer d'Alger. Cette ville prise, la côte barbaresque soumise, les Turcs sans ports dans la Méditerranée occidentale, n'oseront pense-t-il y paraître, et le roi de France perdra les avantages qu'il attendait de leur alliance. D'accord avec le pape Paul III, qui publie une croisade contre les infidèles, l'empereur part en juillet 1541 pour l'Italie, où il hâte ses préparatifs.

L'expédition de Charles-Quint contre Alger, concentrée à Port-Mahon qui venait d'être si éprouvé par la razzia de Kheïr-ed-Dine de 1535, se composait de vingt-quatre mille soldats et de deux mille chevaux. Soixante-cinq galères et

quatre cent cinquante navires de transport, montés par douze mille marins, constituaient la flotte, dont l'amiral André Doria avait le commandement. Fernand Cortez, conquérant du Mexique, servait comme volontaire avec ses deux fils. Les chevaliers de Malte y prenaient part au nombre de cent cinquante, avec cinq cents lances.

La flotte réunie met à la voile le 18 octobre 1541, et, le 23, l'armée est mise à terre sur la plage sablonneuse, au fond de la baie d'Alger, entre la ville et la rivière l'Harrach. Le 24, sans avoir pris le temps de faire débarquer son artillerie de siège, les vivres et les rechanges, l'empereur faisant immédiatement occuper les hauteurs qui dominent la baie, se dirige par les crêtes et va poser sa tente sur le mamelon du Koudiat-es-Saboun qui commande la ville.

On a prétendu que si Charles-Quint mit autant de précipitation à marcher sur Alger : c'est qu'il comptait qu'Hassan-Ag'a, gagné par le comte d'Alcaudète gouverneur d'Oran, lui en ouvrirait les portes dès son apparition. Il est probable, si l'entente fut réelle, que les Maures andalous et les juifs d'Espagne réfugiés dans la ville, qui avaient tout à craindre de la conquête des Espagnols, se seront opposés à son accomplissement.

Hassan-Ag'a, gouverneur d'Alger pour Barberousse, n'avait avec lui, enfermés dans la ville, pour opposer aux vingt-quatre mille soldats de Charles-Quint, que quinze cents janissaires et cinq mille habitants en état de porter les armes, parmi lesquels trois mille maures andalous, récemment amenés d'Espagne sur les vaisseaux de Barberousse.

Vers neuf heures du soir, le vent s'élève ; une épouvantable tempête se déchaîne de l'Ouest, glaçant les soldats, mouillant les poudres, jetant les uns contre les autres les nombreux navires embossés dans la baie, et les poussant, désemparés, sur les plages.

Hassan faisant dès le matin du 25 sortir ses janissaires, surprend les troupes espagnoles et porte le désordre dans leurs rangs ; il allait les détruire, sans le courage des chevaliers de Malte qui forcèrent les Turcs à rentrer dans la ville, dont les portes se fermèrent derrière eux. Un chevalier de Malte de la langue de France, Ponce de Balagnier, sire de Savignac, porte-étendard de l'ordre, sous une grêle de balles et de flèches, plantant son poignard dans le bois

de la porte Bab-Azoun qui se fermait sur lui quand il y arriva, s'écrie en expirant : « Nous reviendrons ! », paroles prophétiques, mais qu'il fallût trois siècles pour voir réaliser.

La tempête redoublait de violence. Cent quarante navires avaient déjà été jetés à la côte. L'armée sous la pluie depuis la veille, n'avait rien à manger. Doria fait savoir à l'empereur qu'il allait abriter à l'est du cap Matifou, ce qui restait de son immense flotte, le suppliant de venir l'y rejoindre. Les soldats voyant les vaisseaux s'enfuir dans le lointain, se désespèrent. Charles faisant abattre tous les chevaux, pour donner quelque nourriture à ses troupes affamées, ordonne, dès le 25 au soir, de prendre les dispositions de retraite pour le lendemain.

Le 26 au matin la retraite commence. L'armée espagnole poursuivie par les Algériens, s'établit derrière l'Oued-Khemis. Le 27 elle traverse l'Harrach au gué voisin de son embouchure, que l'empereur, ayant de l'eau jusque sous les aisselles, franchit entre deux lignes de mousquetaires. Le 28 l'armée passe le Hamiz ; enfin, le 29, elle atteint le cap Matifou, où elle trouve, avec des vivres et des rechanges, les vaisseaux de Doria échappés au naufrage. Constamment harcelée dans sa marche sur le cap Matifou par des nuées d'indigènes accourus au pillage, l'armée de Charles-Quint avait jalonné de cadavres la route de la retraite.

On tient conseil de guerre; Fernand Cortez et le comte d'Alcaudète, gouverneur d'Oran, sollicitaient l'honneur de prendre Alger, si on leur permettait de faire appel à quelques volontaires. Doria insistant pour partir au plus tôt, l'embarquement des troupes commence dès le 1er novembre. L'empereur embarqué le 3, se rend à Bougie, d'où il repart le 18 novembre, pour arriver le 2 décembre à Carthagène.

Charles-Quint avait perdu devant Alger près de deux cents navires, brisés et échoués ; presque tout son matériel ; deux cents pièces de canon de campagne ; et plus de douze mille hommes, tués, noyés, massacrés ou demeurés captifs. Pour comble de malheur, la tempête détruisit un grand nombre de navires chargés de troupes retournant en Espagne.

Hassan-Ag'a promu à la dignité de pacha. — Soliman éleva en 1542 le défenseur d'Alger, Hassan-Ag'a, du rang de bey que lui avait conféré Kheïr-ed-Dine, à celui de pacha.

A l'endroit même où Charles-Quint avait posé sa tente, Hassan-Ag'a commença dès le départ de l'armée impériale, la construction de la citadelle à laquelle les Algériens donnèrent le nom de « Soultan Calassi », ou fort l'Empereur.

Expédition de Hassan-Ag'a à Tlemcen. — Les derniers Zeyanites étaient alors vassaux des Espagnols. Après la défaite de Charles-Quint devant Alger, Abou-Mohammed émir de Tlemcen, détrôné par ses fils, Abou-Abd'Allah et Abou-Zeyan en guerre l'un contre l'autre, se tourne vers Hassan-Ag'a. Le pacha marche sur Tlemcen occupé par Abou-Abd'Allah, le défait, et donne le trône, à titre de tributaire, à Abou-Zeyan (1542).

Après avoir laissé à son protégé quatre cents de ses turcs, Hassan-Ag'a rentre à Alger. Abou-Abd'Allah réfugié chez les Espagnols d'Oran, en obtient un secours de quatre cents hommes, qui se fait massacrer au défilé de la chair (Chabet-el-Leham) en janvier 1543. Au printemps suivant, le comte d'Alcaudète, gouverneur d'Oran, marche sur Tlemcen avec quinze mille hommes de troupes espagnoles, renforcés de quinze mille auxiliaires indigènes ; repousse au passage de l'Isser l'armée d'Abou-Zeyan ; lui inflige une nouvelle défaite sous les murs de Tlemcen, et détruit son armée dans les plaines d'Angad. Après avoir restauré Abou-Abd'Allah, le général espagnol revient à Oran. L'année suivante, Abou-Zeyan ayant reconstitué ses forces, marche contre Tlemcen ; Abou-Abd'Allah sort contre lui ; mais les Tlemceniens fermant les portes de leur ville au protégé des chrétiens, proclament Abou-Zeyan. Abou-Abd'Allah obtient un nouveau secours des Espagnols, qu'Abou-Zeyan met en déroute au combat d'Ez-Zeitoun. Abou-Abd'Allah s'obstinant à tenir la campagne, finit par tomber entre les mains des partisans de son frère, qui le mettant à mort, envoient sa tête à Tlemcen.

Les Espagnols, qui sous le commandement du comte d'Alcaudète ont vainement essayé d'assiéger Mostaganem, en sont réduits en 1544 aux environs immédiats de la ville d'Oran.

Opérations des flottes combinées française et ottomane. — Pendant que son lieutenant qui avait si bien tenu tête aux Espagnols, réduisait après une première expédition le Djurjura, et après une deuxième dans le Zab, les soulèvements

des tribus de l'intérieur ; la mer étant libre par suite du désastre de la flotte de Doria, Kheïr-ed-Dine lançait ses corsaires dans toutes les directions. Les côtes de l'Espagne et de l'Italie sont encore ravagées. Les Algériens pénétrant dans l'intérieur des terres, saccageaient les villages, arrachaient les vignes, coupaient les oliviers, enlevant, avec tout ce qu'ils pouvaient emporter, les hommes vigoureux, les femmes, les enfants, dont leurs vaisseaux étaient pleins à couler.

A la suite de l'assassinat en Lombardie par les Espagnols de deux envoyés de François Ier, Frégose et Rinçon, traversant en 1541 l'Italie pour se rendre, l'un à Venise, l'autre à Constantinople, les hostilités ayant été reprises entre la France et l'Espagne, Kheïr-ed-Dine vient en juillet 1543 à Marseille, mettre publiquement en vente, avec son colossal butin, les captifs chrétiens, dont il avait d'énormes quantités. Ces malheureux trouvèrent en France des acheteurs, sur commission de marchands juifs de Livourne, qui les revendaient à l'empereur.

Barberousse à Marseille. — Prise de Nice. — En conséquence du traité unissant Soliman à François Ier, François de Bourbon, comte d'Enghien, commandant la flotte française, joint à Marseille ses vaisseaux à ceux de Barberousse, lequel prenant le commandement en chef des flottes combinées de France et de Turquie, va enlever Nice au duc de Savoie (1543).

L'année suivante, le comte d'Enghien et Montluc enfoncent à Cérisoles (14 avril 1544), une armée espagnole bien supérieure en nombre. Henri VIII pendant ce temps, se tourne contre François et lui prend Boulogne, que les Anglais occupèrent pendant six ans.

Barberousse et Doria. — Après la prise de Nice, on apprend à Barberousse qui se trouvait alors à Antibes, que Doria, assailli en rade de Villefranche par une violente tempête, ayant perdu plusieurs de ses vaisseaux, se trouve dans une situation critique. On le presse de saisir cette occasion pour détruire la flotte de l'empereur, déjà à moitié désemparée. Kheïr-ed-Dine se souvenant que Doria, dans une circonstance semblable, l'a laissé échapper au golfe de Cattaro cinq ans auparavant, lui rend le même service et conduit ses vaisseaux à Toulon, dont le port lui est abandonné pour ses réparations.

De Toulon, où le souvenir de l'insolence et des excès des Turcs est encore conservé, il envoie vingt-cinq de ses galères à Alger, leur donnant en partant l'ordre de piller en passant les côtes espagnoles. Le premier soin auquel se livrèrent les Turcs, une fois en possession de Toulon, fut d'enlever les cloches des églises, tradition provenant de l' « adh » d'Omar, où il est interdit aux chrétiens de faire sonner les cloches.

Barberousse passe tout l'hiver de 1543-1544 à Toulon, où Doria lui envoie, pour réparer ses bâtiments, tout ce qui lui manquait. Il obtient même de l'empereur, qui cherche à le gagner et à l'indisposer contre les Français, la liberté de Dragut, en échange de Tabarque, échange auquel Soliman consentit.

Paix de Crespy-en-Valois. — Charles-Quint, qui a envahi la Champagne, échoue devant Château-Thierry, et retourne en Allemagne, rappelé par les troubles protestants, qui l'obligent, le 18 septembre 1544, à signer avec François la paix de Crespy-en-Valois.

Barberousse gorgé d'or, abondamment approvisionné, avait quitté Toulon au mois d'avril 1544. Au mois de mai, il paraît devant Gênes, où le Sénat, effrayé, lui fait de splendides présents, pour obtenir qu'il continue sa route. De Gênes, il va piller l'île d'Elbe, ravage les rivages de la Toscane, dévaste l'île d'Ischia et la côte de la Calabre ; canonne et prend la ville de Lipari, et enlève partout où il descend, les habitants, qu'il réduit en esclavage. Chargé d'un immense butin, il fait voile pour Constantinople. Ses captifs étaient en si grand nombre, que des milliers d'entre eux, tenus à fond de cale, périrent étouffés.

Hassan fils de Kheïr-ed-Dine, beylerbeg. — Revenu en Orient, chargé d'honneurs, Barberousse chef du parti français à la cour du sultan, auxiliaire dévoué des ambassadeurs du roi de France, meurt à Constantinople à la fin du mois de mai 1547, à l'âge de quatre-vingts ans. Il fut enterré dans la mosquée de Bissitach qu'il avait édifiée, où il avait fait lui-même construire son tombeau. Il avait coutume de dire : « Si tu te brouilles avec la France, fais la paix avant le soir. » Barberousse n'eut qu'un fils, Hassan, né d'une mauresque d'Alger ; il l'avait fait nommer par le sultan, pacha d'Alger en 1544.

A sa mort, son fils fut nommé au titre de beylerbeg d'Afrique.

Hassan était en expédition contre les Espagnols d'Oran, quand il apprit en route, par un envoyé de la cour de France, le chevalier Lanis, la mort de son père. Il revint aussitôt à Alger (août 1547).

Dragut et Doria. — François Ier étant mort le 31 mars 1547, son fils et successeur Henri II, ayant négligé d'informer le sultan de la mort de son père et de son propre avènement, l'indispose contre la France. Charles-Quint en profite pour obtenir une trêve de Soliman, suspension d'armes qui ne fut que de courte durée. En effet, Dragut qui avait pris sur mer la suite de Barberousse, ayant en 1548 ravagé les côtes de l'Italie, Doria s'empare de Sousse et de Monastir, qu'il remet à M'ahmed, sultan de Tunis, vassal du roi d'Espagne. Dragut lui reprend ses conquêtes ; et, en février 1550, il entre dans El-Mehdia, dont les habitants tiennent pour les Espagnols. Pendant qu'il est en mer, Doria assiège cette place, qui tombe en son pouvoir le 10 septembre 1550.

Henri II qui continuait à présent la politique de son père et voyait dans l'amitié des Turcs la protection la plus puissante contre les ambitions de la maison d'Autriche, se rapprochant de Soliman, obtient de lui le concours de Dragut, qui se trouvait à Gelves.

Charles-Quint ayant ordonné à Doria de poursuivre Dragut, l'amiral espagnol appareille en mars 1551, ravitaille El-Mehdia, se présente devant le golfe d'Alcantara où se trouvait mouillée la flotte de Dragut, et bloque ses navires. Dragut jugeant une sortie impossible, à l'exemple de Mohammed II au siège de Constantinople, nivelle en dix jours une grève sablonneuse séparant le golfe de la mer ; puis, couvrant de plateaux de bois enduits de graisse la langue de terre ainsi préparée, il fait, au moyen de câbles et de rouleaux, glisser ses navires sur ce chemin artificiel, les met à flot et gagne la haute mer, où il capture les renforts envoyés à Doria, qui se retire tout honteux en Sicile.

Sinan pacha s'empare de Tripoli. — Soliman fait partir une flotte de cent quatre-vingt-douze vaisseaux, sous le commandement de Sinan pacha, avec ordre d'opérer sa jonction à Toulon avec les vaisseaux de Dragut, de Salah-

reïs, amiral d'Alger, et les galères de France. Sinan se présente en juillet 1551 devant Monastir, Sousse et El-Mehdia, qui lui ferment leurs portes. Le 29, il est devant Malte, où les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, installés dans cette île depuis 1530, n'avaient pas eu le temps d'achever leur système de fortifications.

Ses troupes mises à terre, Sinan investit la place. Repoussé de Malte par la courageuse défense des chevaliers dirigée par Guimeran, de la langue d'Espagne, et Villegagnon, de la langue de France, Sinan lève le siège, et va débarquer à Gozzo, où il capture six mille chrétiens. De Gozzo, Sinan fait voile pour Tripoli, dépendance de Malte. Arrivé le 4 août 1551 devant cette place, il s'en empare dix jours après, en dépit des protestations de l'ambassadeur Aramont, qui avait insisté auprès de Soliman au nom du roi de France, pour obtenir que l'ordre de Malte, dans lequel beaucoup de chevaliers français servaient, soit respecté, au moins autant que durerait l'alliance entre les deux souverains. Aramont porteur du firman du sultan, arrivé à Malte après le sac de Gozzo, avait suivi Sinan à Tripoli, où le capitan pacha l'avait fait enfermer dans son camp, d'où il ne le laissa sortir qu'après la prise de cette ville. L'ambassadeur de France cependant, put racheter plus tard la plus grande partie des chevaliers français.

Henri II resserrait son alliance avec Constantinople. En juillet 1552, la flotte ottomane dirigée à sa demande sur l'Italie, ravage encore les côtes de la Calabre, pille Procida et menace Naples, que Doria reçoit l'ordre de secourir. Doria rencontré le 5 août par Dragut, qui lui prend sept galères et lui en coule une, doit s'enfuir à l'île d'Elbe, après avoir perdu en outre de ses équipages, sept cents hommes de troupes allemandes.

La flotte ottomane se retirant à Chio pour y passer l'hiver, y est ralliée par la flotte de France forte de vingt galères, portant un corps de deux mille soldats gascons. Paulin de la Garde commandait les Français.

La lutte était bien définie entre la France et la maison d'Autriche : l'Empire s'appuyant sur l'Allemagne et l'Italie, la France sur Constantinople.

Echec de Charles-Quint devant Metz. — Henri II s'étant emparé en 1552 de Metz, Toul et Verdun, Charles-Quint

vient avec soixante mille hommes mettre le siège devant Metz, défendu par François de Guise. Après soixante-cinq jours d'attaques répétées, il doit abandonner le siège en janvier 1553, ayant perdu par les maladies, plus de quarante mille soldats. Se tournant vers le nord, il brûle sept cents villages, s'empare de Térouanne, qu'il détruit, et va se faire battre devant Renty le 13 août 1554, par le duc de Guise et l'amiral de Coligny.

Attaque des côtes d'Italie, de Sicile et de Corse par les flottes française et ottomane. — Au printemps de 1553, les flottes combinées de France et de Turquie, commandées par Dragut, ayant sous ses ordres Paulin de la Garde, amiral de France, quittaient l'île de Chio. Dragut dévaste en juin les rivages de la Calabre, paraît sur les côtes de Sicile, se présente devant El-Mehdia qui refuse encore de lui ouvrir ses portes, saccage Pantélaria, puis se jette sur la Corse, dont le roi de France convoitait la conquête. Dragut laissant les forteresses, commence par piller l'île entière. Le 25 août, les deux flottes se séparent. Paulin attaque et prend Bastia, pendant que Dragut descendu à Bonifacio, perd six cents hommes devant la forteresse, qui ne consent à se rendre qu'aux Français.

Mécontent de n'avoir pu piller une ville rendue au roi de France, Dragut prétextant de l'approche de l'hiver, se met en mer, abandonnant les Français, qui ne purent tenir devant les forces de Doria, qui reprenait Bastia vers la fin de l'année.

Charles-Quint embarrassé d'El-Mehdia, doit détruire cette ville, pour ne pas que les Turcs, s'il la reprenaient, puissent s'y maintenir.

Dragut passe à Durazzo la plus grande partie de l'année 1554. L'ambassadeur de France, Saint-Blancard, rappelant au sultan les conditions de l'alliance, Soliman lui promet cent galères pour l'année suivante ,et ordonne à Alger de fournir à Henri II vingt navires de toutes les grandeurs.

Le 12 juillet 1555, la flotte turque ralliée à Piombino par les vaisseaux d'Alger, débarque trois mille janissaires, qui sont repoussés. De là elle va ravager l'île d'Elbe, où elle se joint à Paulin de la Garde, qui se dirigeait sur la Corse avec vingt-huit galères portant un matériel de siège et un corps d'armée. Le 10 août, les Français et les Turcs qui ont ouvert

la tranchée devant Calvi, donnent l'assaut, attaque dans laquelle périrent la plupart des Français, mollement secondés par les Turcs. Le siège de Calvi abandonné, la flotte se dirige sur Bastia. Les Turcs ne voulant pas participer à des attaques sans butin, refusent leurs soldats ; et Paulin doit renoncer au siège de Bastia, comme il avait renoncé au siège de Calvi. Les deux flottes se séparent, les Turcs regagnant le Levant, les galères de France revenant à Marseille.

Abdication de Charles-Quint. — Bataille de Saint-Quentin. — Prise de Calais par le duc de Guise. — Charles-Quint après avoir signé à Vaucelles avec le roi de France une trêve de cinq ans, abdiquait le 15 octobre 1555, et se retirait au monastère de Saint-Just, laissant l'Allemagne avec les possessions de la maison d'Autriche, à son frère Ferdinand, et à son fils Philippe II l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Nouveau-Monde. Philippe II qui continue la politique de son père, dont l'objectif était la destruction du royaume de France, ne disposant plus des forces de l'Allemagne, avait épousé l'année précédente, la reine d'Angleterre, Marie Tudor, fille de Henri VIII, sur la puissance de laquelle il comptait s'appuyer.

Henri II fait en 1556 alliance avec le pape Paul IV ; François de Guise, qui avait des prétentions au royaume de Naples, descend en Italie avec une armée, pendant que Salahreïs, pacha d'Alger, chasse les Espagnols de Bougie. Philippe II de son côté, fait envahir la Picardie, et Marie Tudor déclare la guerre à la France.

L'armée espagnole commandée par Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, marchant sur Saint-Quentin, l'amiral de Coligny se jette dans la place avec sept cents hommes. Le connétable de Montmorency s'avance avec vingt-sept mille hommes pour faire lever le siège. Attaqué dans les marais, enveloppé, son armée criblée de boulets est détruite le 10 août 1557, et lui-même est fait prisonnier. Coligny demeuré dans la place, peut se défendre encore dix sept jours, reçoit l'assaut, et tombe à son tour aux mains des Espagnols.

Paris s'arme, François de Guise revient d'Italie, et nommé lieutenant général des armées du royaume, réunit les troupes à Compiègne. Le 8 janvier 1558 il va enlever aux Anglais la ville de Calais, que ces derniers occupaient depuis deux

cent onze ans, et dont ils se servaient pour rançonner la France.

Attaque des îles Baléares. — Epuisement des Espagnols. — Henri II redemandait le concours des flottes ottomanes, dans lesquelles les corsaires algériens tenaient toujours une place importante. La menace constante de l'arrivée des Turcs terrorisait les Espagnols ,qui se trouvaient dans l'obligation de garnir de troupes l'immense développement de côtes qu'ils possédaient en Méditerranée : le royaume de Naples, les îles Baléares, la Corse et la Sardaigne, l'Espagne, qu'ils remplissaient toujours de fortifications et de soldats.

En 1558 la flotte ottomane forte de cent vingt vaisseaux, franchissant le détroit de Messine, pénètre dans le golfe de Salerne, prend quatre mille chrétiens qu'elle réduit en esclavage, et se montre devant Naples. Se dirigeant vers la Corse et n'y rencontrant pas la flotte française, elle va la chercher à Marseille, d'où, quelques jours après, les deux flottes réunies tombant sur Minorque, surprennent Ciudadella.

Cette année-là l'empereur Charles-Quint mourait à Saint-Just.

Les Espagnols demandent la paix. Traité du Cateau-Cambrésis. — Le roi d'Espagne cédant aux sollicitations des populations des régions maritimes soumises à son empire, dévastées et ruinées par ces guerres perpétuelles, doit se résoudre enfin à demander la paix. Le 2 avril 1559 Henri II et Philippe II signaient au Cateau-Cambrésis le traité qui assurait entre autres, Metz et Calais à la France : Metz la garantissant contre l'Allemagne, et Calais contre l'Angleterre. La France perdait la Savoie et le Piémont, qui étaient restitués à Philibert-Emmanuel duc de Savoie, auquel le roi de France donnait en mariage sa sœur Marguerite.

Philippe II veuf de Marie Tudor, morte de douleur en apprenant la prise de Calais, épousait Elisabeth, fille aînée de Henri II. C'est dans les fêtes données à l'occasion de ces mariages, que Henri II blessé mortellement dans un tournoi par son capitaine des gardes, Montgomery, meurt le 10 juillet 1559. André Doria mourait l'année suivante.

L'alliance de François Ier avec les Turcs, et par contrecoup avec les Algériens dépendant de la Porte ottomane,

continuée par son fils Henri II, affaiblissant l'empire de Charles-Quint et de son successeur, avait préservé la France de l'invasion et du démembrement.

CHAPITRE V

GOUVERNEMENT DES BEYLERBEGS

Le Saadien Abou-l'Abbas-Ahmed-el-Aredj s'empare de Maroc. — Commencement d'évacuation des Portugais. — Avénement au Maroc du chérif Mohammed-el-Mehdi.— Hassan-ben-Kheïr-ed-Dine relevé du gouvernement d'Alger. — Expédition de Salah-reïs a Touggourt et a Ouargla. — Guerre contre Abd-el-Aziz, roi des Beni-Abbès. — Expédition de Salah-reïs au Maroc. — Prise de Bougie sur les Espagnols. — Hassan-Corso. — Mohammed-Tekerli. — Hassan-ben-Kheïr-ed-Dine nommé pour la deuxième fois au gouvernement d'Alger. — Guerre contre les Beni-Abbès. — Si-Ahmed-Amokran. — Déposition d'Hassan par les yoldachs. — Son retour a Alger. — Echec des Espagnols a Djerba. — Hassan-ben-Kheïr-ed-Dine repoussé a Oran. — L'installation bes tribus maghzen des Hachem dans la Medjana. — Attaque de l'ile de Malte. — Entreprise de Jean Gascon sur Alger. — Euldj-Ali, beylerbeg. — Révolte des Morisques. — Bataille navale de Lépante. — Les Algériens demandent un roi français. — Evénements de Tunis. — Evénements du Maroc.— Bataille des trois rois.— Hassan-Veneziano.— Le Portugal devient une province espagnole. — Fondation du Bastion de France.

Le Saadien Abou-l'Abbas-Ahmed-el-Aredj s'empare de Maroc. — En 1529 les chérifs préparant avec En-Nasseur-ben-Chentouf une expédition sur Safi, assassinent leur allié dans son camp, et El-Aredj se fait proclamer à Maroc. Moulaï-Mohammed-el-Ouattâsi trop faible pour enlever Maroc



au chérif, accepte la vassalité que ce dernier lui offre, et El-Aredj, officiellement investi, donne à son frère Mohammed-el-Mehdi, la vice-royauté du Sous, avec Taroudant pour ville principale. Moulaï-Ahmed-el-Ouattâsi succédant en 1535 à son père Mohammed, El-Arejd se proclame à Maroc indépendant du sultanat de Fez. Moulaï-Ahmed part en expédition contre son vassal révolté ; mais une insurrection fomentée par les confréries religieuses éclatant à Fez en son absence, il doit, pour la réprimer, reprendre le chemin de sa capitale et faire la paix avec le chérif, qui traite avec lui de puissance à puissance.

En 1536, El-Aredj va prendre Agadir aux Portugais.

Des difficultés étant survenues entre les deux sultans, les hostilités reprennent en 1537. Moulaï-Ahmed battu dans les Beni-Djaher, les marabouts qui tiennent pour le chérif, et les tolbas, partisans d'El-Ouattâsi, s'interposent, et un traité s'ensuit, aux termes duquel le Mérinide conservera tout le pays compris entre Tedla et le Mag'reb central, laissant au Saadien le reste du Maroc, avec le Sous.

De sa principauté de Taroudant, Mohammed-el-Medhi développait les ressources du territoire de son commandement. Ayant enlevé aux Portugais le port de Santa-Cruz du cap d'Aguer, il attirait dans ses Etats les commerçants anglais, avec lesquels il échangeait les cuirs, la cire, le sucre brut provenant de plantations de cannes, contre des armes et des munitions de guerre. Il avait épousé la fille de Guttierrez de Mauroy, gouverneur de Santa-Cruz, son captif, laquelle vivait à sa guise en chrétienne dans son harem. Une brouille éclate entre les deux frères au sujet du partage du butin enlevé par Mohammed à Santa-Cruz, dont El-Aredj, en sa qualité de suzerain, émettait la prétention d'avoir la plus grosse part : Ils allaient en venir aux mains, quand les chorfas parlant au nom de la religion s'interposent et les réconcilient, les faisant convenir d'un accord, ensuite duquel Mohammed-El-Harran, fils aîné de Mohammed, fut couronné héritier présomptif du trône de Maroc. Moulaï-Zidan, fils aîné d'El-Aredj, devant lui succéder.

Pour utiliser ses troupes, Ahmed-el-Aredj qui a chassé en 1540 les Portugais du Doukkala, ouvre le siège devant Safi, vigoureusement défendu. Manquant d'artillerie, il doit se retirer après trois mois d'efforts inouïs.

Commencement d'évacuation des Portugais. — Jean III de Portugal trop occupé par l'organisation de ses empires des Indes orientales et du Brésil, trouvant trop onéreuse l'occupation de toute la côte marocaine, évacue en 1541 Safi, Azemmour et Arzila, après en avoir fait détruire les murailles et ruiner les maisons, ne conservant en Berbérie que les places de Mazagan et de Ceuta.

La discorde divisant à nouveau les deux frères saadiens au sujet de l'occupation des territoires abandonnés par les Portugais, Mohammed-el-Medhi bat les troupes du sultan de Maroc, dont ses soldats occupent la capitale. El-Aredj, réduit à s'enfuir, va demander asile à ses parents du Tafilala, les chérifs hassanides.

Mohammed-el-Mehdi proclamé sultan à Maroc, entreprenant de réduire le Mérinide de Fez, envahit son territoire. Les armées en présence à Fechtala, les mercenaires turcs ou renégats d'El-Ouattâsi passent au chérif sur le champ de bataille, et Moulaï-Ahmed-el-Ouattâsi doit se rendre prisonnier avec son fils aîné Abou-Beker. Le chérif cependant échoue devant la ville de Fez, énergiquement défendue par En-Nasseur-el-Qaçri, second fils de Ahmed, et son oncle Moulaï-bou-Hassoun (1546).

Avènement au Maroc du chérif Mohammed-el- Medhi. — Les Hafsides partout tenus en échec par les Arabes hilaliens, réduits à l'unique possession de la ville de Tunis, leur influence à peu près disparue, Sélim Ier empereur ottoman de Constantinople, avait été investi à leur place en 1518 du titre et des prérogatives de khalife ou grand chef de l'islam. La venue au pouvoir des chérifs saadiens, issus de Mohammed par Ali et Fatima, représentant aux yeux des confréries religieuses berbères la légitimité contre l'Ottoman, considéré par les chérifs et les marabouts comme un usurpateur, d'une part ; l'alliance du Hafside de Tunis avec Charles-Quint d'autre part, mettaient le Grand Seigneur dans l'obligation de porter son attention sur la Berbérie, où son autorité n'était reconnue qu'à Alger. Moulaï-Bou-Hassoun qui commandait à Fez pour le compte du jeune En-Nasseur, ayant fait représenter à Soliman l'intérêt qu'il y avait pour lui à s'imposer dans toute la Berbérie, l'empereur prétextant que la captivité des Beni-Ouattâs chez des musulmans était contraire aux lois de l'islamisme, envoie en sa qualité de Com-

mandeur des croyants, une ambassade à Mohammed-el-Mehdi, pour lui intimer l'ordre de reconnaître sa suprématie, de dire la prière à son nom, et de mettre en liberté les princes mérinides. Le chérif éconduisant l'ambassadeur ottoman, répondit au firman du Grand Turc, en ravageant le territoire de Fez (1548).

Moulaï-Ahmed-el-Ouattâsi ayant acheté sa liberté par la cession de Miknaça au chérif, s'empressa dès son retour à Fez de se mettre en communication avec les chrétiens et avec El-Aredj, dans le but d'entreprendre une action commune contre le sultan de Maroc. Mohammed-el-Mehdi mis au courant de cette coalition, ne donne pas à ses adversaires le temps de réunir leurs forces et marche en hâte sur Fez, que Moulaï-bou-Hassoun a eu le temps de mettre en état de défense. Le siège durait depuis six mois, quand les affiliés des confréries religieuses qui travaillaient la population au profit du chérif, lui ouvrent les portes de la ville, où Mohammed-el-Mehdi faisant son entrée en vainqueur, est proclamé sultan de l'empire marocain, 15 février 1550.

Les Beni-Ouattâs furent internés au Sous, au Deraa et au Tafilala. Moulaï-bou-Hassoun avait pu s'enfuir à Velez et gagner l'Espagne, où il cherchait à intéresser les chrétiens au sort des Mérinides.

Les premières dynasties africaines d'origine arabe, les Edrisides et les Fatémides, avaient disparu devant les dynasties d'origine berbère. Ces dernières disparaissaient à leur tour ; et une nouvelle dynastie, arabe d'origine, allait leur survivre au Maroc, pays essentiellement berbère.

Les Saadiens gouvernèrent au Maroc jusqu'en 1659. En 1667, le pouvoir passa à leurs parents les Hassanides ou Filalides.

Hassan-ben-Kheïr-ed-Dine, relevé de son commandement d'Alger. — Mohammed-el-Mehdi, fondateur de l'empire marocain des chérifs saadiens, avait confié une armée à son fils Mohammed-el-Harran qui, en 1550, s'était emparé de Tlemcen, de Mostaganem, et s'avançait dans la plaine du Chélif. Le fils de Kheïr-ed-Dine ayant reçu de Constantinople l'ordre de s'opposer aux conquêtes saadiennes, met en campagne son lieutenant, le corse Hassan Corso. L'armée algérienne renforcée de huit mille fantassins kabyles et de mille spahis, qui lui sont amenés par Abd-el-Aziz, sultan des Beni-Abbès, rencontrant sur les bords du Chélif l'ar-

mée chérifienne, la met en pleine déroute. Après avoir repris Mostaganem, Hassan-Corso marche sur Tlemcen, où Mohammed-el-Harran vient de mourir. Pendant ce temps, les Beni-Ouattâs, à l'instigation des Turcs d'Alger, soulevaient contre les Saadiens les Berbères de l'Atlas et du Sous. Le chérif s'occupant en personne de la répression de ce soulèvement, envoie contre les Turcs une armée de vingt mille hommes commandés par son fils Abd-el-Kader. Le choc a lieu près de la koubba de Sidi-Moussa, où était mort Aroudj. Les fantassins kabyles d'Abd-el-Aziz attaquant les premiers, Abd-el-Kader lance sur eux sa cavalerie dont les escadrons reçus à coups d'arquebuse, se replient en désordre. Le prince saadien essayant de ramener ses troupes au combat, se fait tuer, et les Marocains s'enfuient, poursuivis par les Turcs jusqu'à la Moulouïa. Tlemcen réoccupé par les Turcs, la tête d'Abd-el-Kader est envoyée à Alger (janvier 1552).

Hassan-Corso ayant laissé à Tlemcen une garnison de quinze cents janissaires, dont sept cents arquebusiers, qu'il place sous le commandement du caïd Saffah, proclame l'amnistie pour tous les musulmans qui reconnaîtront la suprématie du sultan de Constantinople. Ceux qui refusèrent eurent leurs biens confisqués au profit des soldats. Après avoir fait déposer le zeyanite Moulaï-Abou-Zeyan-Ahmed réfugié chez les Espagnols, Hassan-Corso rentre à Alger.

Mohammed-el-Mehdi ayant réduit la révolte des Berbères de l'Atlas, fait mettre à mort les Mérinides Beni-Ouattâs qu'il avait internés au Sous, au Deraa et au Tafilala.

Don Juan de Vega, vice-roi de Sicile, ayant enlevé El-Mehdia à Dragut en septembre 1551, Hassan-pacha rendu responsable de cet échec, rappelé par la Porte, dut laisser le gouvernement d'Alger au caïd Yahïa, nommé par intérim, avec le titre de khalifah.

Expédition de Salah-reïs à Touggourt et à Ouargla. — Salah-reïs qui a remplacé Hassan en avril 1552, apprenant que les Ben-Djellab, sultans d'origine mérinide qui règnent à Touggourt, déclinent l'autorité des beylerbegs d'Alger, et ont entraîné dans leur rébellion les oasis voisines, se met en campagne en octobre. Rejoint dans la Medjana par Abd-el-Aziz, commandant à huit mille kabyles, il arrive sous les murs de Touggourt, qu'il emporte d'assaut. De Touggourt, l'armée algérienne va soumettre Ouargla.

Guerre contre Abd-el-Aziz, roi des Beni-Abbès. — Pendant l'expédition de Tlemcen, Abd-el-Aziz s'était brouillé avec Hassan-Corso. Au retour de cette dernière campagne, il eut encore de difficultés avec les Algériens au sujet du partage des prises. Son ennemi l'ayant desservi auprès de Salah-reïs, le beylerbeg surprenant à l'improviste les cantonnements des troupes de son allié, qui ayant laissé le commandement à son frère El-Fadel, avait pris les devants, leur fait éprouver tout d'abord un échec à Bouni, où périt El-Fadel. Abd-el-Aziz informé, revenu avec de nouvelles troupes, attaque à son tour l'armée algérienne et l'oblige à s'enfuir en désordre devant lui (décembre 1552).

L'année suivante, Salah-reïs envoie contre Abd-el-Aziz une armée commandée par son fils Mohammed, qui malgré le concours du sultan de Kouko, essuie près de Bouni un désastre complet.

En 1554, Aziz repousse à M'sila une autre armée algérienne conduite par Sinan-reïs et le caïd Ramdan, dont quelques jours après il achève la déroute sur l'oued-el-Leham. Aidé par son frère Si-Ahmed-Amokran, le sultan des Beni-Abbès défait en maintes rencontres les contingents du sultan de Kouko, qui tient pour les Turcs.

Expédition de Salah-reïs au Maroc. — Moulaï-Bou-Hassoun, de son vrai nom, Abou-l'Hassen-Ali-ben-Mohammed-Cheikh-el-Ouattâsi, fils du fondateur de la dynastie des mérinides Beni-Ouattâs, cherchait en Espagne à intéresser les chrétiens au sort des Mérinides. Il se rend à Augsbourg, où se trouve Charles-Quint, et se distingue dans les rangs de l'armée impériale ; n'ayant rien obtenu de l'empereur, il revient en Espagne dans l'escorte de l'infant don Philippe, et passe en Portugal (1553). Le roi de Portugal prenant à son compte ses projets, lui donne six vaisseaux qui devaient l'appuyer du côté de Badis (Velez de Gomera).

Salah-reïs, en exécution des conventions conclues avec la France, dévastait les côtes de Majorque. Apprenant le départ des navires portugais, il cingle vers le détroit et enlève cette force navale le 5 juillet 1553. Bou-Hassoun son prisonnier, invoquant leur religion commune, n'a pas grand'peine à s'entendre avec lui ; et, au mois de septembre de la même année, vingt-deux navires d'Alger voguent vers Melilla et les côtes du Riff, pendant que Salah-reïs parti par la route

de terre avec onze mille hommes, prend en passant la garnison de Tlemcen et envahit le Maroc, où Bou-Hassoun rassemble les partisans des Mérinides.

Le chérif arrivé à Taza suivi de cinquante mille hommes, Salah-reïs non encore rejoint par les contingents de Bou-Hassoun, vient camper dans la journée du 5 décembre en face du compétiteur de son allié, l'attaque pendant la nuit et le force à se mettre en retraite sur Fez, où l'armée chérifienne arrive le 16 décembre. Ayant reçu les renforts amenés par Bou-Hassoun, Salah-reïs paraît le 3 janvier 1554 devant Fez. Le 4, Bou-Hassoun enfonce les troupes du chérif. Le 5, nouveau combat, à la suite duquel Mohammed-el-Mehdi profite de la nuit pour évacuer la ville, qui est prise le 6, et est mise au pillage.

Salah-reïs reste quatre mois à Fez, pendant lesquels il envoie prendre le Peñon de Velez sur les Espagnols ; puis, après avoir proclamé Bou-Hassoun sultan mérinide de Fez, sous la suprématie de la Porte ottomane, il embarque son butin, dont une partie est envoyée à Constantinople, et revient à Alger par la route de terre (mai 1554).

Mohammed-el-Mehdi retiré à Maroc, profite du départ des Turcs pour aller attaquer Bou-Hassoun. Le Mérinide qui lui livre bataille à Messelma, est assassiné au fort du combat, frappé derrière la tête par un turc de sa garde, soudoyé par le chérif ; ses soldats se débandent et Mohammed-el-Mehdi rentre dans sa capitale (23 septembre 1554).

Les fils de Bou-Hassoun embarqués à Sla pour Alger, étaient pris en route par des navires chrétiens et massacrés avec leurs compagnons. Le parti mérinide devenait au Maroc le parti turc, opposé par la Porte à la suprématie des chérifs saadiens.

Les Berbères, à l'instigation des Turcs, se soulevaient sans cesse. Mohammed-el-Mehdi trouvant la situation géographique de la ville de Maroc plus avantageuse que celle de Fez, transporte à Maroc le siège de son gouvernement.

Prise de Bougie sur les Espagnols. — Les Espagnols occupaient Bougie depuis 1510. Salah-reïs décidant de leur prendre cette ville, se met en campagne en juin 1555. Rejoint par les contingents du sultan de Kouko, il descend par la vallée de l'Oued-Sahel et arrive devant la place en même temps que sa flotte, chargée du matériel de siège y arrivait par mer.



La garnison espagnole ne comptait pas cinq cents hommes valides, tous mal armés. Les batteries algériennes ouvrant le feu le 15 septembre, don Louis de Peralta gouverneur de la ville, à bout de munitions, capitule le 28, après avoir perdu les trois quarts de son monde. Salah-reïs, au mépris des termes de la capitulation, ayant réduit en esclavage la garnison espagnole de Bougie, qu'il envoyait par la voie de terre à Alger, Abd-el-Aziz sultan des Beni-Abbès, facilitant en route l'évasion des captifs, en recueillit une centaine qu'il organisa en milice chrétienne, à laquelle il confia le service de son artillerie.

Hassan-Corso. — Mohammed-Tekerli. — Mohammed-el-Mehdi s'attendait à avoir bientôt les Algériens sur les bras ; car ces derniers, agents des intérêts de Constantinople, ne laisseraient passer aucune occasion de battre en brèche la prééminence politique et religieuse qui s'élevait au Maroc en face de celle du Grand Seigneur. Le chérif entre en 1555 en relations avec le comte d'Alcaudète, commandant espagnol à Oran, en vue d'une action commune contre les Turcs d'Alger. Comme, dans leurs rapports, le général espagnol et le chérif marocain employaient comme intermédiaires et interprètes des juifs andalous réfugiés, ceux-ci mirent au courant de ces pourparlers leurs coreligionnaires algériens, qui vendirent au beylerbeg le secret de ces négociations.

Salah-reïs en réfère aussitôt à Constantinople, et reçoit de Soliman quarante galères et six mille janissaires, avec l'ordre d'aller immédiatement attaquer Oran, avant que le chérif ait pu joindre ses forces à celles des Espagnols. Trente galères d'Alger portant quatre mille janissaires, réunies à l'expédition ottomane allaient mettre à la voile : dix mille cavaliers et trente mille fantassins kabyles, prenant la route de terre marchaient déjà vers l'Ouest, quand Salah-reïs atteint de la peste, meurt en rade d'Alger, au moment de partir (juin 1556).

Hassan-Corso khalifah du beylerbeg, qui s'était déjà distingué dans la campagne de 1552, ne jugeant pas utile de consulter Constantinople, prend de sa propre autorité le commandement de l'expédition et donne le signal du départ. La flotte, après avoir laissé à Mostaganem des vivres et des munitions, va débarquer l'artillerie à la plage d'Aïn-el-Turk, au pied du cap Falcon, et l'armée prend position. Le siège

d'Oran commencé, la ville attaquée par terre et par mer, Hassan-Corso avait déjà enlevé le fort des Santons, quand arrive l'envoyé de la Porte, Hadj Ali, plus connu sous le nom d'Euldj-Ali, porteur d'un ordre de Soliman, qui ayant besoin de toutes ses forces pour tenir tête à André Doria, lequel après avoir dévasté l'Archipel menaçait le Bosphore, prescrivait le renvoi de toutes ses galères et le départ de celles d'Alger pour les mers du Levant.

Hassan-Corso obéissant au firman de la Porte, lève le siège, abandonnant aux Espagnols une partie de son matériel qu'il ne peut embarquer, et se met en retraite, poursuivi jusqu'à Mazagran par le comte d'Alcaudète, qui lui enlève une partie de son artillerie et ses bagages.

Pendant ce temps, Mohammed-el-Mehdi parti au secours des Espagnols, attaquait Tlemcen, se rendait maître de la ville et la donnait à gouverner au cheikh Ben Bogani. Il ne pût toutefois s'emparer de la citadelle du méchouar, énergiquement défendue par les cinq cents turcs de la garnison.

Le gouvernement de la Porte ottomane n'ayant pas confirmé Hassan-Corso dans les fonctions de beylerbeg qu'il exerçait par intérim, avait nommé en remplacement de Salah-reïs, un turc du nom de Tekerli.

Le nouveau pacha arrivant au mois de septembre 1556 dans les eaux algériennes, Hassan-Corso qui venait de proclamer l'indépendance de la régence, le fait recevoir à coups de canon à Bône et à Bougie, et lui refuse l'entrée du port d'Alger. La corporation des reïs, rivale des yoldachs, prenant parti pour le levantin, l'introduit de nuit dans la ville et l'escorte jusqu'au palais, où il est acclamé. Hassan-Corso arrêté dans ses appartements privés, est mis à mort, et sa tête tranchée est suspendue aux crocs de fer de la casbah. Il n'avait tenu qu'à un peu plus de précautions, que l'Etat d'Alger, séparé de la Porte, ne fût constitué en 1556 en Etat indépendant, sous un souverain d'origine corse.

Au mois d'avril suivant, les reïs étant en mer, les yoldachs qui veulent venger Hassan-Corso, massacrent le beylerbeg et choisissent pour le remplacer leur caïd, Youssof, qui mourant de la peste presque au même moment, est remplacé par le caïd Yahïa (1557).

Moulaï-Hassen, dernier prince zeyanite de Telmcen, réfugié chez les Espagnols d'Oran, succombait à la peste vers la même époque.

Hassan-ben-Kheïr-ed-Dine nommé pour la deuxième fois au gouvernement d'Alger. — La Porte envoie pour la deuxième fois le fils de Kheïr-ed-Dine pour gouverner Alger, où il arrive au mois de juin 1557. Ayant reçu comme instructions de s'opposer par tous les moyens à l'expansion de l'influence des chérifs marocains, Hassan dès son retour, s'entend avec un de ses officiers, Salah-el-Kiahia, lequel sur ses ordres, déserte au Maroc avec quelques janissaires turcs. Reçu par Mohammed-el-Mehdi, auquel il offre ses services, l'émissaire d'Alger est versé dans la garde turque du chérif, composée d'anciens soldats de Bou-Hassoun, et en devient rapidement le chef. Le 23 octobre 1557, au cours d'une revue passée par le chérif, la garde turque l'entoure et Salah-el-Kiahia lui tranche la tête d'un coup de hache, pendant que les Turcs massacrent les hommes de son escorte. Après avoir pillé le camp marocain, les janissaires vont se fortifier à Taroudant, emportant avec eux, dans un sac, la tête du chérif, qui fut envoyée plus tard à Constantinople.

Abd-el-Aziz,sultan des Beni-Abbès, se préparait à attaquer Bougie occupé par les Turcs, quand, apprenant que Hassan demeuré son ami, renommé beylerbeg, va aller s'opposer aux Espagnols d'Oran, qui sous les ordres du comte d'Alcaudète, préparent une expédition contre Alger, il lui envoie les meilleures de ses troupes. Ainsi renforcé, Hassan laissant pour le moment les Espagnols s'organiser à Oran, marche sur Tlemcen, délivre le caïd Saffah qui tient toujours dans le méchouar (janvier 1558), et part à la conquête du royaume de Maroc, où Abou-Mohammed-Abd'Allah-el-Ghaleb-b'Illah, fils de Mohammed-el-Mehdi, s'est fait proclamer à la nouvelle du meurtre de son père. Les armées se rencontrent sur l'Oued-el-Leben près de Fez, et se livrent une bataille qui demeure indécise. Hassan menacé d'avoir ses communications coupées par les Espagnols, renvoie ses auxiliaires, sous le commandement du caïd Saffah à Tlemcen, et va s'embarquer à Kçaça avec ses Turcs et l'artillerie, et regagne Alger, d'où il repart presque aussitôt vers l'ouest, donnant l'ordre aux troupes de Tlemcen de venir le rejoindre dans la plaine du Chélif.

Le chérif Abou-Mohammed-Abd'Allah-El-Ghaleb allait se mettre en route pour appuyer les Espagnols d'Oran ; le comte d'Alcaudète négligeant de l'attendre, assiégeait déjà Mostaganem, quand paraît l'armée algérienne. Hassan atta-

que les Espagnols et leur fait essuyer sous les murs de la ville une défaite complète. Le comte d'Alcaudète reste parmi les morts (septembre 1558). Les Turcs remirent son cadavre à son fils.

Guerre contre les Beni-Abbès. — Si Ahmed-Amokran. — Revenu victorieux à Alger, Hassan cédant aux sollicitations d'El-Haoussine sultan de Kouko, qui lui dénonce les armements faits l'année précédente par Abd-el-Aziz contre Bougie, ville dépendante d'Alger, se prépare à marcher contre son ancien ami et allié, dont la puissance inquiétait la régence d'Alger, coupée par le royaume d'Abd-el-Aziz de ses communications avec la région orientale du pays.

De sa capitale en effet, Abd-el-Aziz tenait la Medjana, vaste plaine, qui commandant la route de terre entre Constantine et Alger, forme le centre de la ligne s'étendant, de l'est à l'ouest, de la Tunisie au Maroc, nœud stratégique, dont la possession est indispensable à la sécurité de la domination du territoire de la régence.

Au printemps de 1559, Hassan pénètre dans les Beni-Abbès, va s'emparer de M'sila, et élève des fortins à Aïn-Bou-Arréridj et à Zemmorah. Après avoir laissé dans ces postes, pour s'assurer ses communications avec Constantine, quatre cents hommes de garnison, le beylerbeg revient vers le Hamza, inquiété sur sa route par la cavalerie d'Abd-el-Aziz. L'armée algérienne était à peine sortie de la Kabylie, qu'Abd-el-Aziz fond sur les forteresses élevées par Hassan, les enlève, les démantele et capture leurs garnisons.

Hassan proposant la paix, offre à son adversaire les Etats de Kouko et demande en mariage une fille d'Abd-el-Aziz. Ses avances hautement repoussées, Hassan se tourne alors vers El-Haoussine qui lui donne sa fille, et lui amène ses contingents. Les alliés se portent près de Tala-Mezida, où le roi des Beni-Abbès a son camp retranché, couvrant la Kalâa. Une série de combats se livrent devant la place. Le huitième jour, Abd-el-Aziz ayant tourné les positions de l'ennemi, allait achever sa déroute, quand il est tué au fort de la bataille. Son frère, Si-Ahmed-Amokran, peut soutenir la lutte quatre jours encore, et les Turcs épuisés battent en retraite, emportant à Alger la tête d'Abd-el-Aziz (1559).

Si-Ahmed-Amokran, après s'être emparé des Etats de Kouko, finit, en 1561, par imposer la paix à la régence

d'Alger, laquelle fatiguée par deux ans de campagne, le reconnaît comme sultan tributaire.

Si-Ahmed-Amokran est l'ancêtre des Mokrani, qui gouvernèrent la Medjana jusqu'à la conquête française, et l'administrèrent ensuite pour le compte de la France jusqu'en 1871, époque où ils se mirent en état d'insurrection.

Déposition d'Hassan par les yoldachs. — Son retour à Alger. — Hassan préparant une nouvelle expédition contre le chérif saadien, organisait dans ce but un corps de fantassins kabyles (zouaoua). Les yoldachs qui ne pardonnaient pas au fils de Kheïr-ed-Dine sa qualité de kouloughli, jaloux de voir des troupes d'origine berbère entrer dans les armées d'Alger concurremment avec la milice, embarquèrent de force le beylerbeg pour Constantinople au mois de juin 1561, et choisirent pour chef leur agha, portant aussi le nom de Hassan. La Porte ne reconnaissant pas cette élévation, envoya à Alger en qualité de pacha, un officier du nom de Ahmed. Les yoldachs ayant empoisonné Ahmed-pacha au mois de mai 1562, Soliman se décida à renvoyer pour la troisième fois Hassan, fils de Kheïr-ed-Dine, qui reprit possession du pouvoir au mois d'août 1562.

Echec des Espagnols à Djerba. — Tranquillisé du côté de la France depuis la paix du Cateau-Cambrésis, Philippe II résolut de s'emparer de Tripoli, quartier général de Dragut, lequel maître de Gozzo, gênait les mouvements des chevaliers de Malte ; pour, de là, revenir sur Alger et s'en rendre maître. Au mois de février 1560, le duc de Medina-Celi, vice-roi de Sicile, débarquant à Djerba quatorze mille hommes de troupes, s'emparait de l'île et s'y fortifiait. Dragut ayant demandé des renforts au sultan, l'amiral turc Mustapha-Piali-pacha arrivant peu après avec quatre-vingt-six galères, attaque le 15 mars les Espagnols devant Djerba, disperse leur flotte, leur coulant dix-neuf galères et quatorze bâtiments de transport, et leur prend cinq mille prisonniers.

La garnison laissée dans l'île, massacrée, les Turcs, qui ne donnèrent jamais la sépulture aux restes des chrétiens, y élevèrent, avec les restes des Espagnols qui périrent à Djerba, une pyramide que l'on voyait encore en 1846.

Pendant ce temps, le saadien El-Ghaleb appuyant les mouvements des Espagnols, avait chassé les Turcs de Tlemcen : apprenant la défaite de ses alliés, il évacue la ville (1561).

Hassan-ben-Kheïr-ed-Dine repoussé à Oran. — Dès son retour à Alger, Hassan prépare une formidable expédition contre Oran, et le roi d'Espagne envoie a sa possession menacée un secours de quatre mille hommes, sous le commandement de Jean de Mendoza. Les navires qui portaient ce renfort furent aux trois quarts détruits par une tempête, dans laquelle la plus grande partie des soldats embarqués trouvèrent la mort avec leur général.

Hassan ayant envoyé son matériel par mer sur les navires auxquels il donnait rendez-vous à Mostaganem, prend en février 1563 la route de l'ouest, à la tête d'une armée de quinze mille janissaires turcs et renégats, renforcés de huit mille kabyles et de mille spahis commandés par Si-Ahmed-Amokran.

Ayant trouvé sa flotte au lieu du rendez-vous, il l'envoie bloquer Mers-el-Kébir et Oran.

Arrivé devant la ville, il s'empare le 15 avril de la tour des Santons, escalade les hauteurs du Murdjadjo, se porte sur Mers-el-Kébir, et va enlever, le 4 mai, le fort Saint-Michel. Ordonnant aussitôt l'attaque de la place de Mers-el-Kébir, défendue par quatre cent cinquante espagnols sous les ordres de Martin de Cordoba, il échoue, en dépit des assauts quotidiens tentés jusqu'au 6 juin.

Le 7 juin, la flotte espagnole commandée par François de Mendoza, apparaissait. Les navires algériens qui n'étaient pas en force, durent se dérober, après un engagement assez sérieux, dans lequel ils perdirent neuf bâtiments parmi lesquels quatre caravelles françaises opérant de concert avec eux.

Privé du concours de sa flotte, Hassan revient à Alger, après avoir fait tuer, intentionnellement, sous les murs de de Mers-el-Kébir, la plus grande partie de ses janissaires, qui lui faisant toujours grief d'être né d'une mauresque d'Alger, lui obéissaient à contre-cœur.

D'Oran, la flotte espagnole alla châtier les corsaires de Tétouan du chérif d'Ech-Chaoun, lequel s'étant proclamé émir à la mort de Mohammed-el-Medhi, se déclarait indépendant des saadiens. Assiégé par El-Ghaleb, l'émir s'échappe par mer et gagne l'Orient. En 1565, don Alvar de Bazan détruisant la ville et le port de Tétouan mettait fin au petit Etat des émirs d'Ech-Chaoun.

L'installation des tribus maghzen des Hachem dans la Medjana. — Au cours de l'expédition de Hassan-ben-Kheïr-ed-Dine à Oran, Si-Ahmed-Amokran s'était attaché un groupe des Hachem, tribu hilalienne des environs de Mascara, dont il avait fait sa garde particulière. Ramenant ces Arabes avec lui, il les installa dans le nord de la plaine de la Medjana, au pied de la montagne d'Oum-er-Rissan. Ce fut le noyau de la tribu noble des Hachem, lesquels exemptés d'impôts, continrent dans l'obéissance les turbulents Beni-Abbès, et restèrent jusqu'à la fin de l'insurrection commencée en 1871, les maghzeni fidèles des Amokran.

Àmokran, nom qui s'ajoute généralement à un autre, est un mot berbère qui signifie l'aîné, par opposition à amzian, le cadet, et à el-guendouz, le plus jeune. Sur le mot d'amokran, on a formé l'adjectif relatif « mokrani », devenu le nom patronymique de la famille.

Déjà maître de la plaine de la Medjana, de celle du Hodna, des montagnes de la Kabylie orientale et des Etats de Kouko, Amokran, soumet encore à son autorité Tolga, Biskra, la vallée de l'oued Rir, domine sur Touggourt, et les pays des Ouled Naïl, de Bou-Saada à Djelfa.

Attaque de l'île de Malte. — Soliman qui ressentait vivement l'échec d'Oran, décide l'attaque de Malte, où les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem élevaient depuis 1530, époque à laquelle Charles-Quint les avait établis dans cette île, de formidables fortifications.

Alger et Tripoli reçoivent l'ordre de prendre part à l'expédition, dont le sultan confie le commandement à Mustapha-Piali-pacha.

L'amiral ottoman arrivé devant Malte le 18 mai 1565, avec cent quatre vingts galères portant quarante-cinq mille hommes, Dragut et Hassan l'y rejoignent bientôt, amenant avec eux les meilleurs soldats de Tripoli et d'Alger.

Le commandeur Jean de la Valette, attendant des secours de la chrétienté, n'avait alors sous ses ordres que sept cents chevaliers et huit mille cinq cents hommes de troupes soldées.

Les Ottomans se rendent tout d'abord maîtres du fort Saint-Elme, dans la tranchée duquel Dragut se fait tuer. Hassan en tête de ses yoldachs, est repoussé le 15 juillet à l'assaut du fort Saint-Michel. La Valette résistait à toutes

les attaques ; mais ses soldats décimés étaient au bout de leurs efforts, quand, le 5 septembre, vingt-huit galères, sous les ordres du vice-roi de Sicile, parviennent à débarquer un renfort de douze mille espagnols, à l'aide desquels les assiégés peuvent, le 8 septembre, infliger aux musulmans un échec qui les met dans l'obligation de se rembarquer après avoir perdu sous les murs de Malte la moitié de leurs troupes.

Soliman meurt le 6 septembre 1566, laissant le pouvoir à son fils Sélim II, qui confie en janvier 1567 le commandement de ses flottes à Hassan-Barberousse, remplacé à Alger par Mohammed, fils de Salah-Reïs.

Entreprise de Jean Gascon sur Alger. — Un espagnol du nom de Jean Gascon ayant armé un vaisseau, s'introduit au mois de septembre 1567 par une nuit obscure dans le port d'Alger, encombré de corsaires rentrés de leurs courses d'été. Chargeant une partie de ses hommes d'incendier les navires des reïs entassés, pendant que lui-même, avec le reste de sa troupe, irait surprendre et enlever le poste de la marine, Gascon réussit tout d'abord dans l'entreprise qu'il s'était réservée ; mais ses compagnons ayant hésité à remplir le rôle qui leur avait été assigné, donnèrent aux Algériens le temps de se reprendre. Gascon obligé de regagner son navire, poursuivi par les reïs et capturé, expirait dans les tourments avec toute sa troupe.

Euldj-Ali beylerbeg. — Révolte des Morisques. — Au mois de mars 1568 Euldj-Ali, renégat italien, qui s'étant distingué à l'attaque de Malte, avait obtenu du sultan la succession de Dragut à Tripoli, était nommé par la Porte à Alger, en remplacement de Mohammed-ben-Salah-reïs.

Après la chute du royaume de Grenade, les musulmans demeurés en Espagne, désignés sous le nom de Morisques, qui pour conserver leurs biens, avaient accepté de se convertir au christianisme pour la forme, souffrant de la défiance témoignée à leur égard par les populations catholiques, exposés à une inquisition permanente et froissante, profitaient de toutes les occasions pour s'enfuir. Ceux qui restaient dans la Péninsule, entretenaient des intelligences avec les Algériens qui leur avaient envoyé à maintes reprises des émissaires pour hâter leur révolte. Euldj-Ali désireux de soutenir le mouvement quand il éclaterait, réunissait des forces importantes pour agir contre Oran, pendant que les

Espagnols seraient retenus chez eux par l'insurrection. Il fit même partir pour l'ouest de la régence au commencement de l'année 1568, de forts détachements de ses troupes, pendant qu'il envoyait des navires du côté d'Alméria, pour seconder les insurgés. Mais la conspiration découverte, les Espagnols mis sur leurs gardes, les projets de révolte se trouvèrent ajournés ; et Euldj-Ali n'ayant plus rien à faire du côté d'Oran, alla s'emparer de Tunis, dont il chassa le hafsied Ahmed, demeuré vassal du roi d'Espagne, confiant le gouvernement de sa conquête à un de ses officiers, nommé Ramdan.

La révolte retardée éclata en Espagne à la fin de l'année 1568. Les insurgés proclament comme chef un nommé Mohammed, qui faisait remonter son origine aux Oméïades d'Espagne, et massacrent les populations chrétiennes isolées au milieu d'eux. L'insurrection, tout d'abord victorieuse dans les Alpujarras, s'étendant dans le sud-ouest de l'Espagne où les rites musulmans ont été rétablis, ne put être réduite qu'à la fin de l'année 1569 par don Juan-d'Autriche, frère naturel de Philippe II, envoyé contre les révoltés avec des forces considérables.

Un décret ordonna, avec la confiscation de tous leurs biens, l'expulsion des Morisques du royaume de Grenade. On les répartit au milieu des paysans de la Castille, de l'Estramadure et de la Galice ; mais en dépit de toutes les inquisitions, ils demeuraient toujours dans l'expectative de leur relèvement.

Euldj-Ali occupé à Tunis, n'avait pu seconder les révoltés d'Espagne. Revenu à Alger, il y organise une flotte formidable. A la fin de 1569, disposant de nombreux vaisseaux fortement armés, bien commandés, à la tête desquels il se met lui-même, il sillonne en tout sens la Méditerranée. Alger regorgeait de butin et d'esclaves, et la corporation des reïs, la taïffe, acquit la prépondérance sur les yoldachs. Le beylerbeg se préparait à attaquer les Espagnols de la Goulette, quand le sultan l'appelle avec toutes ses forces, pour l'aider à repousser l'attaque dont il est menacé.

Bataille navale de Lépante. — En 1570 la république de Venise à laquelle Sélim II disputait l'île de Chypre, qui capitulait l'année suivante, pense à faire ressusciter par le pape Pie V la ligue catholique que Léon X avait ébauchée

au commencement du siècle. Il en résulte la coalition de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne contre les Turcs, dans laquelle entrèrent les navires du pape, de Gênes et de Venise. L'alliance fut conclue à Saint-Pierre de Rome le 25 mai 1570.

L'amiral André Doria étant mort dix ans auparavant, don Juan d'Autriche reçoit le commandement de la flotte chrétienne, forte de trois cents galères portant quatre vingt mille hommes, à laquelle l'amiral turc Ali pacha peut opposer deux cent cinquante galères, montées par cent mille hommes.

Les deux flottes se rencontrent le 9 octobre 1571 en face de Lépante. L'escadre algérienne composée de soixante galères, commandée par Euldj-Ali, formant la gauche de la flotte ottomane, s'empare tout d'abord de nombreux bâtiments chrétiens, parmi lesquels la capitane de Malte ; mais l'ordre général de bataille finit par devenir favorable aux chrétiens. Les vaisseaux turcs étaient déjà détruits ou en fuite, qu'Euldj-Ali contrebalançait encore l'issue de la journée. A la fin, entouré d'ennemis, abandonnant ses prises, il peut à force de rames, sauver quarante de ses galères. Le reste de la flotte musulmane, dont le capitan pacha avait été tué au fort de l'action, avait été coulé bas, pris ou brûlé.

A cette bataille navale qui délivra douze mille chrétiens ramant sur les vaisseaux ottomans, les captifs des chiourmes de la galère commandée par le fils de Hassan, ancien beylerbeg d'Alger, s'étaient emparés du reïs : ne pouvant se servir de leurs mains enchaînées aux rames, ils le firent passer de banc en banc, où ils le déchirèrent avec leurs dents.

Nommé après Lépante grand amiral de Constantinople, Euldj-Ali maintenu dans son titre de beylerbeg d'Afrique, envoie pour le représenter à Alger, son khalifah Arab-Ahmed. Secondé de ses reïs, il se livre à la reconstitution de la flotte ottomane.

Les Algériens demandent un roi français. — Après sa brillante victoire de Lépante, don Juan d'Autriche, auquel le pape Pie V avait appliqué ces paroles de l'Ecriture : « Il « fut un homme envoyé par Dieu qui s'appelait Jean », pensait à réduire Alger, qui avait tout à craindre de la flotte catholique dans un moment où la marine turque ne pouvait



lui porter aucun secours, et où les propres navires de la régence étaient retenus dans l'Archipel par la nécessité de fermer aux chrétiens victorieux l'accès des Dardanelles.

En présence de cette situation, menacés du côté de la mer par don Juan d'Autriche, et du côté de l'ouest par les Espagnols d'Oran gonflés du succès de Lépante, les Algériens qui se voyaient perdus, pensant recevoir du secours de la France demeurée l'alliée de la Sublime Porte, demandèrent en 1572 à Charles IX, de leur envoyer un roi français de son choix. Le 11 mai, Charles IX écrivait à François de Noailles, évêque d'Acqs, son ambassadeur à Constantinople : que pour déjouer les tentatives des Espagnols sur ses alliés les Algériens, il était décidé à les prendre sous sa protection ; priant l'ambassadeur de faire agréer par le sultan, son frère le duc d'Anjou (depuis Henri III), comme roi d'Alger, en payant à la Porte le tribut accoutumé. Le roi ordonnait à Mgr de Noailles de profiter du mauvais état des affaires du sultan pour le faire acquiescer à cette proposition, lui faisant entrevoir qu'il serait plus aisé de voir ce peuple aux mains de son frère qu'à celles des Espagnols, qui s'en saisiraient s'il n'y mettait la main.

Mgr de Noailles n'obtint que des réponses évasives : Les muphtis s'opposaient à la nomination d'un prince chrétien à Alger, un dhimmi, fut-il ahoulhkitâb, ne pouvant commander en souverain dans un pays d'islam. Les pourparlers toutefois durèrent jusqu'en octobre 1573, où le roi de Pologne étant mort, le duc d'Anjou tourna ses vues vers l'est de l'Europe.

La pensée de Charles IX, de profiter des dispositions plus ou moins sincères des Algériens pour fonder une royauté française sur la côte barbaresque, se rattachait à des projets d'une haute importance : Il voulait faire de Toulon le centre d'une puissance navale imposante, et méditait d'opérer à Marseille une véritable renaissance commerciale, par la reprise et l'extension des rapports de cette ville avec le Levant ; car il voyait avec peine que les Génois et les Milanais étaient maîtres du commerce de cette place, et que ces étrangers, après avoir fait fortune en Provence, s'en allaient jouir chez eux des capitaux qu'ils y avaient amassés.

Le règne de Charles IX fut trop court et trop agité par les guerres religieuses, pour qu'il pût mettre ses projets à exécution.

Evénements de Tunis. — Don Juan d'Autriche partant de Sicile en octobre 1573 avec cent trente-huit navires de guerre portant vingt-sept mille hommes de débarquement, abordait à la Goulette, s'emparait de Tunis sous coup férir, et remettait à la voile, après avoir laissé dans la ville conquise une garnison de huit mille hommes sous le commandement du comte Serbelloni, qui partageait le pouvoir avec le Hafside Moulaï-Mohammed, vassal de l'Espagne.

La Porte donne aussitôt l'ordre aux pachas d'Alger et de Tripoli de diriger leurs forces sur Tunis, pour coopérer avec l'expédition qu'elle envoyait à la reprise de cette ville sur les Espagnols.

Le 13 juillet 1574, la flotte turque commandée par Euldj-Ali, débarque au cap Carthage un corps expéditionnaire sous les ordres de Sinan pacha. Arab-Ahmed vient par mer avec un corps de troupes algériennes, renforcé à son arrivée par les contingents de Tripoli, de Bône et de Constantine.

Sinan pacha aborde le 17 les faubourgs de Tunis, pendant que le même jour, Arab-Ahmed attaque la Goulette. Le 23 août les algériens entrant dans la Goulette, massacrent la garnison, sauf son commandant Carrero et trois cents espagnols, qu'ils réduisent en esclavage. Le 13 septembre, Tunis succombant à une série d'assauts, Serbelloni et Moulaï-Mohammed étaient faits prisonniers. Des huit mille espagnols laissés l'année précédente à Tunis par don Juan d'Autriche, il ne restait que quelques centaines d'hommes, qui furent envoyés captifs à Constantinople. Les musulmans avaient perdu dans cette expédition plus de douze mille des leurs.

Evénements du Maroc. — Bataille de Ksar-el-Kébir ou des trois rois. — Le chérif El-Ghaleb mourait en 1574, laissant le pouvoir à son fils Abou-Abd-Allah-Mohammed-el-Metaouakkel. La même année, l'Espagne ayant essayé de se rapprocher de la Turquie, Euldj-Ali représentant à la Porte l'occupation d'Oran et de Mers-el-Kébir, pays d'islam, par les Espagnols, fit repousser ces avances. Don Alvar de Bazan fit alors une démonstration demeuré vaine, sur les îles Kerkennah, compensée par le succès de don Garcia de Tolède à Velez, qui demeura, depuis, aux Espagnols.

A la demande de son consul à Alger, le roi de France ayant exigé de la Porte le renvoi d'Arab-Ahmed, ce dernier fut remplacé par le caïd Ramdan, renégat sarde.



Abd-el-Malek, frère du chérif El-Ghaleb, prétendant au trône de Maroc, réfugié à Constantinople, avait pris part dans les rangs ottomans aux affaires de Tunis. Ayant sollicité le concours des Turcs, auxquels il promettait de reconnaître leur suzeraineté une fois sur le trône, le sultan Amurat ou Mourad III, qui venait de succéder à son père Sélim II, ordonna à Ramdan d'appuyer d'une armée algérienne les opérations du prétendant.

Au commencement de l'année 1575, les troupes d'Alger conduites par Ramdan, pénètrent au Maroc où Abd-el-Malek les avait précédées. Le prétendant qui avait réuni un certain nombre de partisans, rencontre son neveu à El-Rokn, dans les Beni-Ouarethine. Les Andalous de l'armée du chérif passant à l'ennemi, d'autres contingents les suivent, Metaouakkel s'enfuit à Maroc et Abd-el-Malek est proclamé à Fez en mars 1575. Après avoir congédié les Turcs, auxquels il paie cinquante mille onces d'or et livre des canons, Abd-el-Malek marche sur Maroc, rencontre les troupes de son neveu, les met en déroute, et rentre dans la ville, pendant que le chérif s'enfuit dans le Sous, d'où il s'embarque pour l'Espagne. Après avoir vainement sollicité l'appui de Philippe II, Metaouakkel se rend en Portugal, où le roi don Sébastien accepte d'intervenir en sa faveur, à la condition qu'il lui cèdera tout le littoral occidental marocain, et gouvernera le reste du pays en qualité de tributaire de la couronne de Portugal. L'armée portugaise forte de dix-huit mille six cents hommes, parmi lesquels trois mille mercenaires allemands, et six cents italiens faisant partie d'une escadre en relâche, commandée par le roi Sébastien en personne, débarque à Arzila au mois de juin 1578. Bientôt renforcée des partisans du chérif, elle entre en opérations, et rencontre le 4 août 1578 l'armée d'Abd-el-Malek, sur les bords de l'oued-el-Mekhazen. Une furieuse bataille s'engage, où les Portugais, partout repoussés, essuient un désastre complet. Toute l'armée chrétienne périt ou fut capturée, Don Sébastien disparut pendant l'action, noyé suppose-t-on, dans l'oued-el-Mekhazen. Metaouakkel se noya dans sa fuite dans l'oued Lekkos, et Abd-el-Malek vainqueur, mourut à la fin du combat, empoisonné par un turc de sa garde. Cette journée, dite de Ksar-el-Kébir, et la bataille des trois rois, où, en effet, trois rois avaient perdu la vie, prit aux yeux des Africains, une importance considérable.

Abou-l'Abbas-Ahmed, frère de Abd-el-Malek, qui avait pris une grande part au succès, fut proclamé sultan sur le champ de bataille, sous le nom d'El-Mansour (le Victorieux).

Hassan-Veneziano. — Ramdan envoyé par la Porte à Tunis, avait été remplacé à Alger au mois d'avril 1577 par un renégat vénitien, ancien esclave de Dragut, du nom de Hassan-Veneziano, qui en 1578, ravagea les îles Baléares et les côtes de l'Espagne. Un retour offensif des Espagnols étant toujours à craindre, Hassan-Veneziano s'appliqua à compléter les défenses d'Alger. Rappelé à Constantinople vers la fin de 1580, un vieil eunuque, le pacha Djafer, renégat hongrois, vint prendre le commandement de la régence.

Le chérif El-Mansour répudiant les promesses de son frère Abd-el-Malek, continuait au Maroc la politique d'antagonisme avec la Porte ottomane, qui dut envoyer Euldj-Ali à Alger en mai 1581, lui confiant soixante galères, avec ordre d'organiser une expédition contre le chérif saadien, alide, qui disputait au Grand Seigneur le titre de « Commandeur des croyants ». Les janissaires d'Alger qui se souciaient peu de faire une si lointaine expédition, envoyèrent une députation à Constantinople, qui s'y rencontra avec un ambassadeur d'El-Mansour, venu pour apporter des propositions de paix. L'Arabie se révoltant à ce moment, le sultan rappela Euldj-Ali, et l'expédition algérienne contre le chérif marocain demeura ajournée. Euldj-Ali, rentré en Orient en 1582 avec Djafer-pacha, Ramdan fut de nouveau envoyé par la Porte à Alger. Revenu avec l'ordre formel de faire cesser les hostilités que les reïs avaient reprises contre les Français, et de donner à ces derniers les réparations demandées, les reïs mécontents résistèrent au pacha, et Ramdan dut bientôt résigner ses fonctions. Parti pour Tripoli, il y périt assassiné.

Hassan-Veneziano qui opérait alors sur les côtes de la Corse, rappelé par les reïs qui persistaient dans leur refus de suspendre la course contre les Français, revient à Alger et s'empare du pouvoir. Sous son impulsion, les corsaires algériens parcoururent la Méditerranée dans tous les sens. Paraissant inopinément sur les côtes de l'Espagne, de la Corse, de la Sicile et de la Sardaigne, il y commirent d'épouvantables dégâts. Ils débarquèrent dans la banlieue de Barcelone ; rançonnèrent les environs de Gênes, d'Amalfi, le rivage romain et, passant le détroit, allèrent même piller

les îles Canaries, où le reïs Mourad enleva trois cents personnes, rapportant à Alger un énorme butin.

Hassan-Veneziano qui avait failli surprendre la flotte de Gênes, qu'il guettait derrière les îles marseillaises, alla enlever auprès de Barcelone, dix mille morisques qui purent, sur ses galères, se réfugier en Berbérie.

L'amiral génois Jean Doria attaquant la flotte algérienne sur les côtes de la Corse en août 1585, la dispersa, après lui avoir capturé dix-huit galères : ce qui eût pour effet de calmer pour un temps l'insolence des reïs.

Le Portugal devient une province espagnole. — Après la bataille des « Trois rois », les Portugais avaient dû évacuer Mazagan, leur dernière possession sur la côte berbère.

Le cardinal don Henri, oncle de l'infortuné Sébastien, héritant du trône de Portugal, répara autant que possible, dans un règne de dix-huit mois, les affaires de l'Etat. Le nouveau roi étant venu à mourir le 31 janvier 1580 sans avoir désigné son successeur, Philippe II, qui par sa mère l'impératrice Elisabeth, fille du roi Manuel, se trouvait être le plus proche parent du dernier roi, ayant pour lui la force, réunit à sa couronne celle du Portugal, royaume qui devint, pour un temps, une province espagnole.

Fondation du Bastion de France. — L'établissement que les Génois avaient fondé dans le golfe de Bône en 1451 fut transporté à Tabarque en 1544, après que les Lomellini, riches marchands de Gênes, eurent obtenu cette île de Charles-Quint. L'empereur, on s'en souvient, avait reçu Tabarque de Soliman, en échange du corsaire Dragut, remis à Barberousse. Dragut, après sa capture sur les côtes de la Corse par Jeannetin Doria, avait été vendu par ce dernier aux Lomellini, qui l'avaient embarqué comme rameur sur une de leurs galères. Ils venaient de le revendre à Charles-Quint, en échange de la cession de Tabarque.

Dès le XIV[e] siècle les Provençaux pêchaient le corail sur la partie de côte comprise entre l'embouchure du Rhône et celle du Var, sur les côtes de la Corse et de la Sardaigne; et même en Berbérie.

Après les guerres d'Italie, un grand nombre de Corses fuyant le joug de Gênes, mécontents ou exilés, avaient pris du service dans les armées françaises. Parmi eux se trouvait le célèbre Sampietro, ou Sampiero d'Ornano, maréchal

de camp et colonel de trois régiments corses, qui fit partie du corps d'armée débarqué en 1553 par Paulin de la Garde. Demeuré dans l'île mais laissé sans ressources à la paix du Cateau-Cambrésis qui restituait la Corse aux Génois (1559), il continua la lutte contre Gênes, jusqu'à ce qu'il tombât assassiné en 1567.

Beaucoup de Corses s'étaient établis a Marseille, parmi lesquels la famille Lenche ou Lencio, composée de trois frères : Thomas, Antoine et Visconte, originaires du cap Corse.

Thomas Lenche, marié en 1541 avec Hugone Napollon, avait constitué à Marseille en 1553 une société pour la pêche du corail, dont il était le principal actionnaire, au nombre desquels Jean Riqueti de Mirabeau, Pierre Bausset et Carlin Deydier ou Didier. Cette société qui formait l'élite du commerce marseillais, avait pris le nom de « Compagnie du corail ».

Le bastillon ou bastion de France, fut fondé en 1561 sur les côtes de la régence d'Alger, à douze lieues à l'est de Bône et à quatre lieues à l'ouest de La Calle, par la compagnie marseillaise dite du corail. Cette société avait obtenu du sultan Soliman, moyennant une redevance de quinze cents écus d'or à payer à la régence d'Alger, le droit d'exploitation des places, ports et havres situés sur la côte de La Calle, du Collo, du cap Rose, de Bône ; du cap Roux à la rivière Seybouse, avec la permission d'y élever des forts, batteries et établissements, et la « reconnaissance du privilège exclusif », qui appartenait alors à la France, « de pêcher le corail dans « l'étendue de cette même côte. »

Ce droit était fondé sur la possession par les armateurs provençaux, de cette pêche, établie dans ces lieux mêmes avant les Turcs, dès 1478, possession reconnue et constatée par le sultan Sélim en 1518, et confirmée par le chapitre XII des capitulations de 1535.

La « Compagnie du corail » fit du Bastion qui ne fut au début ni une forteresse ni un établissement militaire, mais une simple maison plate tout d'abord destinée à servir de refuge aux pêcheurs de corail, un comptoir de commerce. Elle créa ensuite des agences dans les stations du littoral qui venaient de lui être concédées, où ses représentants « sui-



vant les provisions qui leur furent expédiées », commandèrent sous l'autorité du roi de France.

Une compagnie française rivale, dirigée par un sieur Jean Baptiste de Nicolle, établit en 1577 des comptoirs en concurrence avec ceux de la Compagnie du corail ; mais cette dernière ayant fait valoir ses droits de priorité, Nicolle se trouva dans l'obligation d'évacuer les parages africains, où il avait déjà débarqué un matériel considérable, qui lui fut du reste racheté par la première compagnie, qui s'entendit avec lui pour exploiter la pêche sur les côtes tunisiennes.

Ce fait de concurrence démontre tout au moins que, dès cette époque, les transactions avec la côte d'Afrique donnaient déjà à ceux qui les tentaient, des résultats appréciables.

La compagnie du corail formée par les Lenche, devint bientôt la plus riche et la plus importante des sociétés de commerce marseillaises. Non seulement elle trafiquait avec la Berbérie, mais encore ses navires allaient charger à Alexandrie les produits provenant du commerce des Indes orientales venus par la mer Rouge.

LIVRE II

GOUVERNEMENT DES PACHAS DE LA PORTE

LES AGHAS

CHAPITRE PREMIER

LES PACHAS TRIENNAUX

LES PACHAS TRIENNAUX. — EXPÉDITION DE LA MEDJANA. — CONQUÊTE DU SOUDAN PAR LES CHÉRIFS MAROCAINS. — DIFFICULTÉS DU CONSUL DE VIAS. — EXPÉDITION DE SLIMAN PACHA CDNTRE SI-AHMED-AMOKRAN. — EXPÉDITIONS INFRUCTUEUSES DES ESPAGNOLS. — DESTRUCTION DU BASTION DE FRANCE. — CAPITULATIONS DE 1604 AVEC LA PORTE. — PILLAGE DE BÔNE PAR LES TOSCANS. — CONSPIRATION DES MORISQUES EN ESPAGNE. — EVÉNEMENTS DU MAROC. — AFFAIRE DES CANONS DE DANSA. — RUPTURE AVEC LA FRANCE. — AMBASSADE DE CAYNAN-AGHA. — TRAITÉ DE TOURS. — MASSACRE DES ALGÉRIENS A MARSEILLE. — VIOLENCE DE LA COURSE. — DÉMONSTRATIONS NAVALES ANGLAISE ET HOLLANDAISE. — RÉCLAMATIONS DE LA FRANCE. — INTERVENTION DE LA PORTE OTTOMANE. — DÉPRÉDATIONS DES CORSAIRES ALGÉRIENS.

Les Pachas triennaux — Euldj-Ali étant allé mourir en Orient en juin 1587, le sultan supprimant la fonction dè beylerbeg d'Afrique, délégua depuis lors, au gouvernement

des pachaliks de Berbérie, des fonctionnaires nommés pour trois ans, qui prirent le titre de pachas. La même année, Hassan Veneziano qui avait usurpé le pouvoir à Alger, dût céder la place à Dali-Ahmed, nommé premier pacha triennal, qui se fit tuer au commencement de 1589 dans une expédition entreprise contre les Tripolitains révoltés contre l'autorité de la Sublime Porte. Kheder qui le remplace au mois d'août, reçoit du sultan l'ordre d'entreprendre des courses contre les galères de Marseille, pour punir cette ville d'être passée à la ligue contre le roi de France, « bon ami de la Porte ».

Expédition de la Medjana. — Jaloux de la puissance de Si-Ahmed-Amokran, dont la sage administration faisait bénéficier le sultanat d'une prospérité jusqu'à alors sans égale, Kheder pacha pénètre en 1590 dans la Medjana à la tête d'une expédition forte de vingt mille hommes. Amokran opposant à l'armée algérienne des forces équivalentes, la campagne se borne à des escarmouches, terminées après deux mois, par une trêve conclue par les belligérants. Les Turcs néanmoins, dans le but de se prémunir contre une agression d'Amokran, élevèrent sur la frontière des deux Etats, à Hamza (Bouïra), un établissement militaire, d'où ils surveillaient ses mouvements.

Conquête du Soudan par les chérifs marocains. — Les relations du Maroc avec l'intérieur de l'Afrique étaient alors fréquentes. Les Almoravides et les Mérinides avaient soumis ces contrées au tribut ; mais depuis longtemps, toute redevance avait cessé.

Le chérif El-Mansour qui n'avait plus rien à redouter d'Alger depuis la suppression des beylerbegs, remplacés par des pachas nommés pour trois ans, durée de pouvoirs qui ne permettait pas à ces derniers d'avoir une politique à longue portée, jaloux d'étendre son autorité sur les régions voisines du tropique, d'où il comptait tirer d'importantes ressources, en convoitait la possession. Ayant réuni une nombreuse armée, il l'envoie en 1590 conquérir le Soudan. Après deux ans d'expédition, les villes de Tombouctou et de Garou étant tombées aux mains de l'armée marocaine, El-Mansour put étendre sa domination jusqu'à la limite du Bornou, y compris le Sénégal actuel. Le chérif ayant organisé les régions soumises, recevait avec les produits du

pays, qui donnaient à ses ports un trafic considérable, de telles quantités d'or, qu'on lui donna le surnom de Dehbi (doré).

Tombouctou était alors la capitale d'un royaume musulman florissant. Le sultan régnant, Ishac-ben-Daoud, de la dynastie des Sokia, cultivait les lettres ; et le cheikh nègre Ahmed-Baba, qui fut emmené en captivité à Maroc, y conquit rapidement l'estime et l'admiration des savants du Mag'reb.

Difficultés du consul de Vias — Les reïs d'Alger s'étant plaints de Kheder au sultan, obtiennent son rappel. Chaban qui est nommé pacha en 1592, s'applique, comme ses devanciers, à l'extension de la course. Ayant achevé sa période triennale de commandement en 1595, il fut remplacé par Kheder, qui s'était expliqué avec le Grand Seigneur. Mais sur les réclamations des Français, qui molestés par le pacha avaient porté leurs remontrances jusqu'à Constantinople, Kheder est remplacé en septembre 1596 par Mustapha, qui a, dès son arrivée, à repousser une attaque des Kabyles révoltés.

Dali-Hassan qui remplace Mustapha en 1599, a tout d'abord à faire droit aux réclamations de M. de Vias, consul royal de France, représentant de Henri IV, au sujet des vexations des reïs. La Porte appuyait le consul ; mais « la taiffe » ne tenant aucun compte des ordres du Grand Turc, les reïs vont encore enlever de nouveaux bâtiments sur les côtes de la Provence. M. de Vias, qui insistait avec énergie pour obtenir les réparations de droit, est maltraité et jeté en prison. A la demande de l'ambassadeur de France à Constantinople, Dali-Hassan qui n'avait pas donné à M. de Vias tout le concours qu'il lui devait, est remplacé en 1600 par Sliman ou Soliman.

Expéditions de Sliman pacha contre Si-Ahmed-Amokran. — Il était dans les intentions des Turcs d'Alger d'affaiblir la puissance du souverain de la Medjana. Sliman ayant trouvé à son arrivée dans son gouvernement une expédition préparée, se met à sa tête et pénètre dans la vallée du Sahel. Amokran se portant contre lui, le pousse au-delà de la forteresse de Hamza qu'il démantele, et met ses troupes en déroute. Le pacha revenu l'année suivante (1601), il le bat encore à Djemâ-es-Saharidj ; mais Amokran est tué à la

fin de l'affaire. Son surnom d'Amokran restait le nom patronymique de tous ses descendants. Son fils, Sidi-Nasseur, lui succédait.

Expéditions infructueuses des Espagnols. — L'Espagne ayant confié en 1601 une expédition contre Alger au génois Jean André Doria, petit neveu du célèbre amiral, celui-ci prend la mer à la fin du mois d'août, avec une flotte de soixante-dix navires, portant dix mille hommes de débarquement. Il était parti trop tard. Après avoir lutté pendant plusieurs semaines contre les vents contraires, il revient en Espagne, sans avoir pu trouver l'occasion de mettre les troupes à terre.

Une nouvelle expédition espagnole placée sous le commandement du vice-roi de Majorque, débarquée en 1603 à la plage d'Azeffoun, échoue complétement et doit se rembarquer.

Kheder revenu en faveur, reçoit pour la troisième fois, en mai 1604, le commandement d'Alger.

Destruction du Bastion de France. La Compagnie du Bastion de France, plus connue sous le nom de « Compagnie du Corail », était dirigée en 1589 par le fils de Thomas Lenche, portant le nom de sieur de Moissac, qui épousait en 1596 la fille du maréchal de France Alphonse d'Ornano, fils de Sampiero.

En 1604, le pacha Kheder s'étant approprié une somme de six mille sequins envoyée par la Porte pour indemniser les commerçants français victimes des corsaires, violenta le consul de Vias qui la lui réclamait. Puis, le pacha faisait diriger par les Turcs de Bône contre les établissements, une flottille qui procédait à leur destruction et réduisait leur personnel en esclavage.

Capitulations de 1604 avec la Porte. — Le roi de France Henri IV, indigné de cette violation des traités, chargeait immédiatement le marquis Savary de Brèves, son ambassadeur à Constantinople, de demander réparation à Ahmed Ier, lequel dans une nouvelle capitulation en cinquante articles, datée du 20 mai 1604, renforçant les capitulations antérieures, reconnaissait non seulement les privilèges des Français en Berbérie, mais encore conférait à eux seuls, le droit de protection sur tous les Européens ayant des intérêts dans les pays musulmans.

La Porte ayant donné toute satisfaction aux réclamations de l'ambassadeur du roi de France, envoya à Alger en mai 1605 un plénipotentiaire, Mohammed Kouça, qui, dès son arrivée fit étrangler Kheder et confisqua ses biens.

M. de Moissac avait pu rétablir le Bastion en 1607. En 1608, une Compagnie lyonnaise, dirigée par un sieur Sénès, obtenait du roi de France l'autorisation d'opérer en Berbérie, sous la réserve des droits des Lenche, avec lesquels elle prit des arrangements. Mais la rupture des relations avec la régence qu se produisit presque aussitôt, fit annuler les dits arrangements, et la compagnie marseillaise du corail dût s'en tenir à ses opérations avec le Levant.

L'autorité du Grand Seigneur était souvent méconnue à Alger. Le divan se refusant à restituer les captifs et à laisser reconstruire le Bastion. M. de Castellane envoyé par le roi pour obtenir réparation des dommages causés aux concessions, se heurta au mauvais vouloir des yoldachs. Il fallut que M. Savary de Brèves intervint en personne.

L'ambassadeur de France porteur d'un firman ordonnant la mise en liberté de tous les Français détenus en Berbérie et le réglement des indemnités dues pour actes de piraterie, après s'être arrêté à Tripoli où il exécuta ses instructions, arriva à Tunis le 24 juin. Très ferme en présence de l'attitude hostile des membres du divan de ce pachalik,il finit par imposer l'échange des prisonniers et un arrangement commercial : Poursuivant l'accomplissement de sa mission, il vint en septembre à Alger, où ses réclamations, énergiquement soutenues par Mohammed Kouça, provoquèrent une révolte des yoldachs, lesquels incarcérant le pacha, qui succomba bientôt aux mauvais traitements, forcèrent M. Savary de Brèves à regagner son navire, sans avoir rien pu faire décider relativement aux concessions. Cependant, les captifs français avaient été rendus.

Pillage de Bône par les Toscans. — Un nommé Mustapha qui avait succédé à Mohammed Kouça, ayant organisé en 1606 une expédition contre les Espagnols d'Oran, lesquels commandés par don Ramire de Guzman, avaient soumis à l'impôt les tribus des environs, se fit battre sous les murs de la ville et revint à Alger, après avoir perdu dans cette aventure les trois quarts de ses troupes. Redouan lui succéda en 1607.

Cette année-là, les reïs ayant enlevé des bâtiments de Livourne, le grand duc de Toscane envoya contre Alger neuf galères et cinq navires de transport portant deux mille hommes de débarquement Un juif livournais ayant informé les reïs de cette expédition, les Algériens se tenant sur leurs gardes, l'escadre livournaise informée, se dirigea sur Bône et s'empara de la ville. Les Turcs retranchés dans la casbah, appelèrent à leur secours le bey de Constantine ; ce dernier, énergiquement reçu, fut tué dans un combat où la plupart de ses soldats périrent avec lui Les Toscans n'ayant plus rien à faire à Bône, se rembarquèrent emportant avec eux un immense butin .

Conspiration des Morisques en Espagne. — A cette époque, un élément nouveau vint encore grossir les rangs des Algériens. Les Musulmans d'Espagne qui avaient été répartis après la répression de leur révolte, en 1569, dans les provinces du centre de la Péninsule, n'avaient pas tardé, grâce à leur patience, à leur industrie, à leur solidarité, à redevenir nombreux et riches. Les Espagnols qui les accusaient d'accaparer la fortune publique, les persécutant sans cesse, leur bannissement était à l'ordre du jour. Les Morisques se sentant perdus se préparaient de leur côté à un soulèvement général. Après avoir vainement sollicité le chérif du Maroc à entreprendre une invasion de l'Espagne, ils s'adressèrent à Henri IV, lequel cherchant à donner à la France la suprématie sur l'Europe en abaissant la maison d'Autriche, songeait à contracter des alliances avec l'Angleterre, la Hollande, la Répubique de Venise et les princes protestants d'Allemagne, desseins que fit échouer le 14 mai 1610, le poignard de Ravaillac.

Les délégués des Morisques vinrent à Paris en 1604, offrant au roi de France de l'appuyer en Espagne avec cent mille hommes qui devraient prendre les armes, pendant que la flotte algérienne protégerait le débarquement à Denia d'une armée expéditionnaire française. Le secret transpira. Le 22 septembre 1609, Philippe III ordonna le bannissement de tous les Maures demeurés en Espagne, leur accordant trois jours pour se mettre en route vers les ports de sortie qui leur furent désignés.

Plus d'un million de Morisques de toutes conditions ainsi expulsés, vinrent se réfugier en Berbérie. Alger en reçut,

pour sa part, un nombre considérable. Ces réfugiés ne furent pas admis à faire partie de la milice, exclusivement composée de Turcs et de renégats : on les employa à la construction des vaisseaux, et bon nombre d'entre eux entrèrent dans les équipages des reïs. C'est de cette époque que date la fondation de Blida par des Maures espagnols, qui apportèrent, de Valence, dans la Mitidja la culture de l'oranger.

Evénements du Maroc. — Le chérif El-Mansour était mort de la peste à Maroc le 19 août 1603, laissant trois fils : Abou-Abd'Allah, Mohammed dit Cheikh-el-Mamoun, Zidan et Abou-Farès.

Zidan proclamé à Fez pendant qu'Abou-Farès se fait proclamer à Maroc, Abou-Farès envoie contre son compétiteur une armée commandée par son frère El-Mamoun. Zidan battu, se réfugie à Tlemcen, et, de là, à Oudjda, chez les Turcs. El-Mamoun, à son tour, se fait proclamer à Fez en janvier 1604. Zidan cherche bien à traiter avec Constantinople dont il demande le secours ; mais les pachas d'Alger n'ont plus la force d'intervenir au Maroc, et il gagne le Sous.

Abou-Farès et El-Mamoun luttant entre eux, les habitants de Maroc appellent Zidan et lui ouvrent leurs portes (1606). Les deux autres frères réconciliés, marchent contre Zidan, lequel, battu, se réfugie dans le Deraa, d'où, à la tête d'une armée de Turcs et de Berbères, il reprend Maroc et s'empare de Fez. El-Mamoun réfugié en Espagne, Abou-Farès reprend Fez en 1609. El-Mamoun ayant obtenu des secours de l'Espagne, débarque à Larrache avec une armée espagnole ; et, en 1610, fait cession de cette ville au marquis de Saint-Germain, qui en prend possession au nom de Philippe III.

Affaire des canons de Dansa. — Rupture avec la France. — Les corsaires d'Alger recevant dans leurs rangs tous les audacieux susceptibles de leur être de quelque utilité, confiaient fréquemment des commandements à des hommes de mer qui avaient fait leurs preuves.

Un capitaine flamand, du nom de Simon Danser ou Dansa, après être venu en 1606 se mettre au rang des reïs pour leur apprendre la manœuvre des bateaux ronds, pontés et à voiles, qui commençaient à remplacer les anciennes galères, et avoir réalisé dans ses parts de prise une grosse

fortune qu'il sût mettre en lieu sûr ; en moins de trois ans, il avait capturé une quarantaine de navires chrétiens ; cherchant à obtenir son pardon et à rentrer dans le giron de la société, se trouvant à la mer en 1608, ordonna de cingler vers Marseille, où il fit sa soumission au duc de Guise, alors gouverneur de Provence, et amiral des mers du Levant.

Mustapha, pacha d'Alger, avait confié au reïs deux magnifiques canons de bronze ; Dansa, en fit hommage au gouverneur de Provence.

Le divan informé du passage à l'ennemi de cet officier, somma la France de rendre les canons et de lui livrer le transfuge. La cour de France ne daignant pas répondre aux sommations des Algériens, le gouvernement de la régence lui déclara la guerre.

Aussitôt la rupture avec la France décidée, les Algériens coururent sur les navires français. Dans l'année 1610, le commerce de Marseille ayant subi des pertes dépassant deux millions de livres, arma, à titre de représailles, contre les Algériens. Dansa mis à la tête de trois vaisseaux, qu'il joignit aux galères de Toscane qui continuaient à tenir la mer, vint enlever des bâtiments jusque devant le port d'Alger. L'expédition, après avoir détruit de fond en comble la petite ville de Brechk, entre Cherchel et Ténès, purgé la côte de l'Est des corsaires qui l'infestaient, échangé quelques coups de canon avec les batteries de Djidjelli, rentra à Livourne, chargée de butin.

Dansa fut pris dans cette croisière, emmené captif à Tunis, il se fit un peu plus tard racheter.

En 1617, les Marseillais armèrent encore cinq gros navires et deux frégates, dont ils confièrent le commandement à MM. de Beaulieu et Vinciguerra. L'escadre marseillaise donnant la chasse aux corsaires, employa tout l'été en croisière sur la côte de Berbérie et put calmer l'ardeur des Algériens.

M. de Moissac, dépossédé de ses établissements, céda au duc de Guise ses droits aux concessions sur la côte d'Afrique, par contrat passé devant les notaires de Tours. Le duc s'y engageait à payer au cédant pendant ans, quatre mille huit cent livres de pension, et à envoyer en Afrique tel nombre de gens de guerre et d'ouvriers qui seraient nécessaires pour se saisir du Bastion, le rétablir et s'y maintenir.

Jean Louis du Mas de Castellane, baron d'Allemagne, auparavant général des galères du duc de Savoie, qui était déjà venu à Alger en 1605, fut chargé par le duc de Guise de reprendre possession en son nom du Bastion de France et de ses dépendances M. de Castellane ayant accompli sa mission, était à peine reparti, que le divan envoyait contre ces établissements quatorze galères et trois mille janissaires, lesquels détruisant les bâtiments qui venaient d'être réédifiés, ramenèrent captifs à Alger les Français épargnés du massacre.

Le divan avait été si mécontent de la réoccupation du Bastion pour le compte du duc de Guise, qu'il préparait contre lui une expédition de quatre vingts navires de guerre portant six mille hommes de troupes de débarquement, chargés de saccager La Ciotat, Cassis et toute la côte provençalè. Les négociations du commerce marseillais surent détourner cet armement de sa destination première ; et les reïs s'en allèrent piller à fond l'île de Madère, d'où ils rapportèrent un colossal butin : douze cents captifs, choisis parmi les femmes et les jeunes garçons, jusqu'aux cloches des églises, qui furent suspendues à Alger, renversées, et servirent la nuit de flambeaux à la porte de la Marine (1616-1617).

Ambassade de Caynan-Agha. — Traité de Tours. — Les échevins de Marseille ayant racheté des galères en 1617 quarante prisonniers musulmans, les envoyèrent à Alger pour y être échangés contre un pareil nombre de captifs français. MM. Glandevès et Bérengier, qui ramenaient des musulmans, ayant commis l'imprévoyance de débarquer leurs prisonniers avant d'avoir procédé aux échanges, les patrons se refusèrent à livrer les esclaves qu'ils détenaient. Les envoyés de Marseille expulsés du divan où ils avaient porté leurs réclamations, injuriés, frappés, menacés de captivité, durent en toute hâte regagner leur navire pour se mettre en sûreté.

Les Algériens ayant arrêté des bâtiments français, le comte de Joigny, général des galères de France, dût leur donner la chasse pendant toute l'année 1618.

Sous la menace d'une attaque prochaine du duc de Guise, Hussein, pacha d'Alger, envoya en France en février 1619, un ambassadeur, Caynan-Agha, accompagné d'une suite de quarante-cinq personnes. Le duc de Guise adjoignit à l'am-

bassadeur un de ses gentilshommes, M. Pierre de Moustiers, pour le conduire à Tours, où se trouvait le roi Louis XIII. Caynan-Agha ayant demandé à Sa Majesté le pardon des pilleries qui avaient été commises sur les Français, un traité de paix, conforme aux capitulations, fut signé à Tours le 21 mars 1619.

Massacre des Algériens à Marseille. — L'ambassadeur et sa suite étaient revenus à Marseille, où les échevins de la ville les hébergeaient. Caynan--Agha ne voulait pas retourner à Alger sans y rapporter les deux canons de Dansa, dont il n'avait pas été parlé au traité du 21 mars. M. de Guise avait promis de restituer ces canons, avec trente-cinq Algériens dont le bâtiment avait été porté à la côte par la tempête, auxquels il devait joindre les prisonniers turcs détenus dans les chiourmes depuis que les reïs étaient venus enlever des barques sur la côte de la Provence, jusqu'à l'entrée du port de Marseille. Le départ de l'ambassade se trouvait donc différé, quand on apprit, le 14 mars 1620, un autre événement :

Un grand navire de Marseille, commandé par le capitaine Drivet revenait d'Alexandrette chargé de marchandises valant plus de cent mille écus. Naviguant sur la foi de la paix, il se laissa accoster le 20 février dans le golfe du Lion, à une journée de Marseille, par le reïs Redjeb, d'Alger, lequel s'emparant du vaisseau sans combat, passa ses marchandises dans le sien, massacrant son équipage, trouvé de trente-six personnes. Afin qu'on ne pût jamais avoir en France connaissance de cet acte, le corsaire, saborda le bâtiment pour le faire couler bas. Deux jeunes matelots qui se tenaient cachés à fond de cale, ayant pu réussir, après le départ du corsaire, à boucher les voies d'eau et à gagner sur l'épave la côte de la Sardaigne où on les recueillit, revinrent à Marseille le 14 mars suivant, où ils racontèrent cet odieux attentat. La foule indignée s'arme, et se porte vers l'hôtel de Médilhon, où les consuls ayant logé l'ambassade, hébergeaient les prisonniers musulmans au fur et à mesure de leur rachat. Dans un instant, quarante-huit musulmans furent massacrés, avec l'ambassadeur. Les autorités ne purent en faire sauver que douze, qui se trouvaient momentanément absents.

La répression fut dure. Le Parlement d'Aix condamna

à mort, le 21 mai, quatorze des massacreurs marseillais : un certain nombre d'autres furent mis aux galères.

Hussein inquiet de son ambassade dont il n'avait plus de nouvelles, envoya à Marseille en juin 1820, un nouveau délégué, Chérif-Mohammed, pour savoir ce que devenaient les Algériens en France, et, au besoin, les rapatrier sur son vaisseau. L'envoyé d'Alger admirablement accueilli et comblé de présents, ayant reçu les excuses de droit, satisfait de la punition des coupables, remit à la voile, porteur de lettres des consuls de Marseille, essayant de justifier leurs nationaux en faisant ressortir les agressions des corsaires d'Alger sur les barques provençales ; surtout, l'odieuse violation du droit des gens par Redjeb-reïs. Le bâtiment qui ramenait Chérif-Mohammed, capturé en mer par une galère de Toscane, les explications fournies ne parvinrent pas à leur destination. Les retards qui s'ensuivirent faillirent causer le meurtre du vice-consul Chaix et de tous les Français se trouvant alors dans la régence, lesquels, le 8 août, furent jetés au bagne, M. Chaix ayant fait payer de ses deniers à Livourne, la rançon de Chérif-Mohammed, ce dernier put revenir à Alger, au mois d'avril suivant.

Violence de la course. — Les reïs pendant ce temps, n'avaient pas interrompu leurs courses contre les navires français naviguant sous la foi des traités. Après le meurtre de l'ambassade de Caynan-Agha, ils coururent avec une telle violence, que durant cette période ils rendirent la mer intenable aux bâtiments de commerce de toutes les nationalités. Louis XIII dut ordonner en juillet 1620, à Philippe Emmanuel de Gondi, général des galères de France, de courir sus aux Algériens, lesquels pourchassés par la flotte française, eurent bientôt six grosses frégates prises ou coulées bas. M. de Gondi alla ensuite relever le Bastion. A peine ses vaisseaux s'étaient-ils retirés, que le personnel des concessions était à nouveau massacré ou réduit en esclavage, et les constructions détruites.

Démonstrations navales anglaise et hollandaise. — Les puissances du Nord de l'Europe, se décidant à l'exemple de la France et des Etats du bassin de la Méditerranée, à intervenir contre les Barbaresques qui ne respectaient plus aucun pavillon, envoyèrent à leur tour des escadres contre eux.

En 1620, le roi Jacques I d'Angleterre, chargea l'amiral

Mansel de faire avec six vaisseaux, portant quinze cents hommes ,une manifestation sur les côtes de la régence. L'amiral se présente devant Alger en décembre, proposant le rachat des captifs anglais. Sur le refus des Algériens, il tente, mais vainement, de s'emparer de leurs navires se trouvant dans le port. Après une canonnade demeurée sans résultat, le temps devenant mauvais, il va opérer une descente aux environs de la ville, et se rembarque après avoir commis quelques dégâts sur terre.

Les Hollandais de leur côté, commandés par le capitaine Lambert Verhoer, capturent, de 1620 à 1623, un certain nombre de vaisseaux algériens. En 1624, le capitaine hollandais paraît devant Alger, offrant d'échanger ses prisonniers contre ses compatriotes détenus aux bagnes. Les Algériens refusant cet échange, le commandant hollandais fait pendre aux vergues de ses vaisseaux, à la vue de la ville, tous les musulmans quil avait prisonniers ; puis, il reprend la mer, capture encore d'autres navires algériens, et revient devant Alger avec de nouveaux prisonniers, se disposant à recommencer la pendaison de ses captifs. Le peuple prenant fait et cause pour ses coreligionnaires, se porte en masse au divan, forçant les Turcs dont il se composait, à consentir à un échange de prisonniers. On rendit même aux Hollandais ce qui restait encore des cargaisons qui leur avaient été enlevées. La peste pendant ce temps, sétait déclarée à Alger et avait enlevé cinquante mille personnes.

Les bénéfices considérables provenant du trafic sur la côte orientale de la régence, joints aux brillants résultats de la pêche du corail, avaient excité la jalousie et la cupidité des Anglais, qui profitant des expéditions de l'amiral Mansel, mirent tout en œuvre pour se substituer aux Français dans les concessions, d'où ces derniers venaient d'être éliminés. En 1621, ils avaient obtenu du divan, par de riches cadeaux, l'autorisation de s'établir à Collo et à Stora.

Mal vus par la population du littoral, ils ne réussirent pas dans leurs établissements et durent évacuer leurs comptoirs après une quinzaine d'années d'insuccès répétés.

La Compagnie anglaise dite des vingt vaisseaux, appelée aussi : « The Turkey Compagny » était installée à Alger, où elle faisait un grand commerce d'armes et de munitions ; négoce d'autant plus fructueux pour les Anglais,

que les nations catholiques ne pouvaient leur opposer de concurrence, des ordonnances sévères interdisant aux pays catholiques de fournir aux musulmans des instruments de guerre ; et l'art. VII de la bulle, « in cœna domini », frappant d'excommunication tous ceux qui fourniraient aux musulmans des armes et des munitions.

Les Hollandais obtinrent facilement du divan de suivre l'exemple des Anglais ; et ces nations, qui venant d'embrasser la réforme, n'écoutaient plus les décrets de l'Eglise, eurent la faculté de prendre dans la régence des grains, des huiles, des laines et des cuirs, en échange des provisions de toutes sortes, militaires et navales, qu'elles lui fournissaient.

Réclamations de la France. — Intervention de la Porte ottomane. — Les plaintes de M. Chaix et de M. Balthazar de Vias décidèrent le roi à s'adresser à la Porte ottomane. Les démarches de son ambassadeur Philippe de Harlay, comte de Sézy, auprès d'Amurat IV, firent envoyer en 1623 à Alger, Soliman, chaouch du Grand Seigneur, porteur de ses commandements, qui obtint une trêve avec la France. Le 11 avril, soixante navires étant sur le point de sortir d'Alger pour s'en aller en course, tous les reïs furent appelés au divan, où ils reçurent l'ordre de Soliman, bien décidé à faire exécuter le firman du sultan, d'avoir à respecter, sous peine de mort, le pavillon, les propriétés et les personnes des Français. Ce commandement après avoir été lu aux reïs, fut publié par la ville et notifié à tous les ports de la régence.

Soliman chaouch avait dû déployer dans sa mission, d'autant plus d'énergie et de fermeté, que les Algériens se sentaient plus capables de braver la marine française, bien faible à cette époque, où la population d'Alger était arrivée au chiffre de 186.000 habitants, plus 30.000 marins, ainsi répartis :

30.000 Turcs.
100.000 Maures.
10.000 Juifs.
36.000 esclaves.
10.000 soldats et janissaires.
30.000 marins. Ces derniers pouvant armer jusqu'à cent navires de course. Il fallait « pour contenir ces mauvaises

gens en leur devoir » conseillait M. de Sézy aux consuls de Marseille, obtenir du roi de France d'entretenir quelques gros galions et vingt à vingt-cinq bonnes galères, autrement disait-il, ce sera toujours à recommencer.

Soliman chaouch, de son côté, écrivait d'Alger à ces mêmes consuls : « Ce sont de terribles gens : faites le sacrifice « de quelque argent pour les gagner : Ils sont pires que « barbares et si vous en gagnez un, vous ne pouvez gagner « l'autre ; il faut les avoir tous ensemble. Pour cinq sols, « ils vendraient leurs pères, mères et parents. Ils n'ont « d'amitié à autre qu'à l'argent. » M. Chaix, qui avait été jeté au bagne le 8 août 1620, informait pour sa part les consuls et le gouverneur de Marseille, que c'était grâce aux « grandes donatives » qu'il avait faites tant aux femmes des députés qu'au pacha et au divan des janissaires, qu'il devait d'être en vie.

L'envoyé de la Porte était à peine reparti, qu'une délibération du divan du mois de juin 1623 rompit la trêve, autorisant les corsaires « à tout prendre en tournée » même les Turcs ». Les reïs, en effet, allèrent arrêter dans l'Archipel le bâtiment français le « Saint François », transportant quatorze marchands musulmans, qu'ils dépouillèrent, après avoir réduit en esclavage l'équipage du navire.

M. Chaix était mort de la peste au mois d'avril 1623.

Déprédations des corsaires algériens. — La guerre de course, acharnée de la part des Algériens, avait pris une telle extension, que dans le courant des dix années qui suivirent la rupture avec la France, dont l'affaire des canons de Dansa avait été le prétexte, les reïs amenèrent dans le port d'Alger plus de douze cents bâtiments capturés sur les nations européennes.

On a trouvé le relevé d'une partie des prises faites de 1613 à 1621, soit pendant les huit premières années de cette décade.

Il s'établit comme suit :

447 bâtiments hollandais.
193 bâtiments français.
56 bâtiments allemands.
60 bâtiments anglais.
120 bâtiments espagnols.

Plus, un grand nombre de barques enlevées sur les côtes de l'Espagne, de la France et des îles.

L'Italie n'est pas comprise dans ce relevé.

Il ne fut jamais possible d'établir, en outre de ces navires inscrits au registre des prises de l'amirauté de la régence, le dénombrement des bâtiments incendiés en mer ou coulés bas par les reïs, dont les riches cargaisons soustraites au contrôle des armateurs et du divan qui prélevaient à l'arrivée à Alger leurs parts de prises, étaient adressées en fraude, pour la vente à en provenir, aux consignataires que les reïs avaient installés dans les places les plus importantes de l'Europe, principalement à Amsterdam, Rotterdam, Gênes et Livourne. Ces agents commissionnaires, juifs pour la plupart, renseignaient très exactement les corsaires sur les préparatifs d'expéditions faits contre eux dans la chrétienté. Si on en pendit quelquefois quelques-uns, on ne se trouva jamais en mesure d'arrêter la totalité de cette association de pirates, qui avaient des affiliés dans les classes les plus élevées de la société.

Comme il était de règle que le corps et les agrès du navire capturé appartinssent en propre au pacha, on comprendra que dans ces conditions, les corsaires, exempts de préjugés, ne se donnaient pas toujours la peine de remorquer ou de convoyer les bâtiments qu'ils avaient amarinés. Ils se contentaient dans ces cas de faire passer les marchandises et les captifs à leurs bords, se débarrassant ensuite du navire chrétien en le sabordant ou y mettant le feu.

CHAPITRE II

L'ESCLAVAGE DES CHRÉTIENS A ALGER

Des captifs en Islam. — La course. — Enrôlements des renégats. — Les sociétés d'armement de navires corsaires. — Les bagnes des captifs chrétiens. — Condition des captifs. — Les ordres des religieux rédempteurs. — Fondation des hopitaux chrétiens. — La rançon des captifs. — Les chevaliers chrétiens.



Des captifs en Islam. — D'après la loi musulmane, les prisonniers faits à la guerre perdent leur liberté civile. Réduits à l'état d'esclavage, leur sort, sans distinction de sexe, d'âge, d'état, de rang, de peuple ou de religion, est soumis à l'entière discrétion du vainqueur.

Le souverain est maître de perpétuer leur captivité, ou de les délivrer de leurs fers, en les soumettant au tribut légal : De même qu'il est maître de les faire tous passer au fil de l'épée, si des circonstances impérieuses commandent ce parti :
« Mais si les captifs veulent être perfides (comme infidèles,
« ils sont virtuellement toujours en état de trahison envers
« Dieu), tu sais que Dieu te les a livrés et Dieu est savant
« et sage. Sourate VIII, verset 72. »

En outre de ces prisonniers publics, il y a ceux que le sort de la guerre et les lois de l'islamisme laissent au pouvoir et à la disposition particulière du soldat combattant.

Cette loi ne souffre d'exception qu'en faveur du musulman, lequel, captif ou non dans l'étranger, passe au pouvoir de ses frères.

Il est de principe, en Islam, que nul homme né musulman, ou, qui étant de condition libre, aurait embrassé l'islamisme, ne peut jamais être réduit à l'esclavage, ni en pays mahométan, ni en pays étranger. L'islamisme admettant la légitimité de tout butin et de toute capture faits à la guerre sur un peuple étranger, même sur un peuple musulman, ne reconnaît dans aucun peuple le droit de faire esclave un musulman.

Les esclaves perdus à la guerre, enlevés par l'ennemi et repris par les musulmans, doivent être gratuitement remis à leurs anciens maîtres. Mais s'ils sont déjà au pouvoir d'un patron qui les aurait achetés depuis leur nouvelle captivité, les anciens maîtres ne peuvent les ravoir qu'en remboursant au détenteur le prix de son acquisition.

L'esclave étranger réfugié en pays musulman, qui professe la doctrine du Coran, est homme libre. De même est libre tout ennemi, en général, qui aurait embrassé l'islamisme avant de tomber au pouvoir des musulmans.

Celui qui ferait profession d'islamisme après avoir été réduit à l'esclavage, ne saurait jouir de sa liberté.

On ne doit, dans aucun cas, relâcher les captifs ou les laisser sortir des terres musulmanes, pas même pour une rançon. L'intérêt politique s'y oppose, parce qu'on aurait tou-

jours dans ces captifs libérés, des ennemis qui iraient renforcer le parti de leurs frères et soutenir leurs efforts contre la puissance mahométane. En conséquence de ce principe, les prisoniers de guerre ne peuvent être échangés.

Mais certains légistes estiment qu'une grande détresse des finances publiques peut légitimer la rançon des captifs ; et d'autres soutiennent que l'humanité exige les échanges pour opérer la délivrance des esclaves musulmans.

Suivant les lois, tous les individus des deux sexes enlevés à l'ennemi sont réduits en esclavage. On les range en deux classes : les captifs de l'Eat et ceux des particuliers. Le souverain musulman a pour sa part tous les militaires, officiers et soldats faits prisonniers, avec une cinquième des autres captifs ou la valeur de ce quint. Ces esclaves du souverain sont, les uns échangés ou rachetés après la paix, d'autres employés au palais ou vendus ou donnés en présent, d'autres enfin, envoyés aux travaux publics et confondus avec les malfaiteurs.

Les captifs des particuliers appartiennent aux militaires ou marins qui les ont enlevés, et leur propriété est constatée par un certificat contenant l'état signalétique complet de l'esclave, qui se transmet avec sa tradition. Si le ravisseur du captif n'en a pas besoin pour son service personnel, il le vend à un amateur ; et des marchands d'esclaves trafiquant de ces malheureux, en tirent parti comme on le fait des animaux domestiques.

Malgré les prescriptions de la loi coranique, les Turcs d'Alger, à l'exemple des Ottomans, consentirent toujours, ayant de grands besoins, à rendre leurs esclaves chrétiens moyennant une rançon ou un échange avec des prisonniers faits sur les musulmans. De même qu'en transgression de la même loi, ils acceptèrent souvent de rendre la liberté aux renégats, quand ces derniers leur présentaient par leur intelligence, leur vigueur ou leur courage, des garanties de remboursement à leurs patrons de leur valeur vénale.

La course. — La course, prescription coranique, résultat d'une résolution officielle et religieuse érigée en institution nationale d'un Etat sans industrie, dont la seule ressource régulière était dans la piraterie et le trafic des esclaves, avait pris une telle extension, que dans les premières années du XVII[e] siècle, Alger et sa campagne regorgeaient de captifs.

Une véritable organisation commerciale prenant son origine dans la piraterie, s'étendant dans les pays où régnait la réforme, était née du fait des corsaires d'Alger. « Nourissez-vous des biens enlevés aux ennnemis et craignez le Seigneur. » (Sourate VIIIe, verset 70).

La marine algérienne se composait alors de soixante-dix vaisseaux, armés chacun de vingt-cinq à quarante canons, sans y comprendre le double au moins de petits bâtiments, « tous » dit le père Dan, « les mieux armés qu'il fut possible de voir ». Cette armée navale était montée par vingt-cinq à trente mille hommes d'équipages.

Enrôlement des renégats. — De nombreux renégats ; des esclaves ayant embrassé l'islamisme pour se soustraire aux maux de la captivité, prenaient du service sur les vaisseaux de la flotte algérienne. C'était parmi ces renégats que se recrutaient, avec les capitaines, les meilleurs constructeurs de navires, les ingénieurs, les maîtres ouvriers de toutes les spécialités.

Grâce à leurs connaissances nautiques, ces transfuges et ces renégats, introduisirent d'utiles modifications dans les navires et dans l'art de la navigation. Sachant que s'ils étaient jamais repris par les chrétiens ils n'avaient pas de grâce à en espérer ; étant toujours l'âme de la résistance aux attaques européennes, ils donnèrent l'exemple d'un extrême courage.

En outre de ces transfuges, on voyait des pirates anglais et hollandais, naviguant de conserve avec les barbaresques, partager en corsaires le produit de leurs courses communes. Des capitaines anglais et flamands, à l'exemple de Dansa, trouvant dans la piraterie une source de profits, se louaient même pour un temps aux Barbaresques, opérant pour le compte de ces derniers contre les chrétiens, sans être pour cela mis dans l'obligation d'embrasser l'islamisme.

Tous ces nouveaux venus que la Berbérie reçut dès les premières années du XVIIe siècle, changèrent complètement l'esprit de la corporation des reïs algériens. A la lutte contre l'infidèle (djehad), succéda la guerre de rapine, qui donna à la course à partir de ce moment, un caractère de férocité qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors.

En 1623 il y avait, tant aux bagnes d'Alger qu'aux chiourmes des galères, trente-six mille captifs chrétiens, parmi les-

quels trois mille Français enlevés sur les côtes de la Provence ou capturés en mer.

Les sociétés d'armement de navires corsaires. — Tout Alger s'intéressait à la course ; les grands se faisaient armateurs ; les petits, se cotisant, formaient des sociétés pour acheter et équiper des navires, dont on trouvait à se procurer, dans le port même d'Alger, d'importantes quantités provenant des captures.

Jamais Alger ne fut plus riche, plus brillant, aussi plus corrompu qu'à cette époque, où, dans un seul jour de la belle saison, il entrait quelquefois quatre ou cinq prises dans le port, apportant la richesse, les vivres et les esclaves à une population attendant tout de ses déprédations sur mer.

L'or chrétien se répandait à flots dans cette ville animée et joyeuse, où les caravanes venues de l'intérieur du pays, même du Soudan, attirées par l'espoir du gain et des plaisirs, augmentaient encore l'animation de la cité barbaresque, dont la population sédentaire dépassait alors le chiffre de cent quatre-vingt-six mille habitants.

Des palais somptueux, d'une richesse inouïe, que l'on retrouve encore, s'étageaient sur les flancs des collines voisines, où les grands de la ville allaient cacher leurs harems remplis des belles captives et des jeunes garçons enlevés par les reïs.

Les corsaires ne se risquant à la mer que dans la belle saison, dépensaient sans compter, pendant leurs séjours, les sommes provenant de leurs parts de prises, parfois fort élevées. Blida, ville récemment peuplée de maures andalous, où ils trouvaient tous les plaisirs que l'on se procure à prix d'or, était souvent le but de leurs excursions ; la route y conduisant était tout l'hiver parcourue par de nombreux cortèges de pirates en fête, insultant en passant au misérable sort de la multitude d'esclaves rencontrés, hâves, maigres, décharnés, ployant sous les fardeaux que leurs maîtres leur faisaient transporter.

Des femmes, amenées de tous les pays : danseuses, almées, courtisanes, animant les bosquets des orangers en fleurs, faisaient de cette ville, à laquelle les esclaves chrétiens donnèrent le nom de « prostituée », une nouvelle Corinthe.

Ce règne de la force qui primait tous les droits ; ces orgies sataniques pratiquées en face des larmes des captifs livrés

aux plus durs travaux, aux plus honteuses besognes, durèrent près de trois siècles !

Les bagnes des captifs chrétiens. — Quand un navire pirate capturait un bâtiment chrétien, le reïs commençait par consulter les manifestes ou papiers du bord, pour se rendre compte de la valeur de la cargaison et de la qualité des passagers.

Le khodja ou secrétaire, établissant alors l'inventaire du butin, dressait un état nominatif des personnes trouvées.

Les captifs enlevés sur le littoral chrétien ou capturés en mer, arrivés à Alger, débarqués enchaînés deux par deux, étaient conduits au palais du pacha, lequel choisissant sur sa part du cinquième ceux qui lui plaisaient, les faisait jeter dans son bagne ; le reste était enfermé pour la nuit dans un bagne provisoire.

Le lendemain, les captifs dédaignés par le pacha étaient conduits, hommes, femmes et enfants au marché, où, exposés pour la vente tout nus ,objet des investigations corporelles les plus minutieuses et les plus dégoûtantes, ils étaient vendus aux enchères, par les soins d'une espèce de commissaire-priseur, également dénommé khodja, préposé à la régularité de ces sortes de ventes.

Les femmes, les enfants, les jeunes garçons, tristes objets des passions les plus abominabes, disparaissaient dans les harems ; et les petites filles enlevées à leurs mères, passaient aux mains de proxénètes qui en faisaient plus tard, des filles à plaisirs.

Les esclaves du pacha, enfermés pour la nuit dans des bagnes composés de hautes salles voûtées ne recevant l'air que par de très petites ouvertures, où ils étaient entassés sans literie, sans couvertures, couchant, quand ils pouvaient s'étendre, sur la terre nue au milieu de leurs immondices, n'en sortaient que pour aller, sous le fouet, travailler aux corvées.

Six bagnes principaux existaient à Alger ; mais il y en avait d'autres, appartenant à de riches particuliers ou à des sociétés d'armement de corsaires, qui achetaient ou louaient à leurs patrons les esclaves destinés à composer leurs chiourmes.

Condition des captifs. — Les esclaves étaient employés aux travaux de la ville, des fortifications, à la construction des

navires, au transport des madriers, des marchandises, de l'eau, des provisions ; à toutes les besognes les plus pénibles. Ceux achetés par les indigènes de l'intérieur, travaillaient au défrichement des terrains, au piochage des vergers, aux cultures des champs, toujours très durement traités. De même que les esclaves travaillant dans la ville, ceux employés aux champs étaient à la disposition des caprices du maître, qui faisait d'eux ce qu'il voulait sans le moindre contrôle. La seule garantie qu'ils pouvaient avoir, était que le maître, les ayant payés de ses deniers pour s'en servir selon son bon plaisir, considérait l'esclave de la même manière qu'il eût considéré un animal utile.

Les patrons pouvant toujours disposer des esclaves à leur gré, il arrivait à certains jours de fête, que des Maures ou des Juifs réfugiés d'Espagne, voulant venger sur des chrétiens leur dépossession et leur bannissement, se cotisaient pour acheter des captifs d'origine espagnole, qu'ils traînaient sur la claie par la ville, allant les lapider sur les places publiques, jusqu'à ce que ces innocentes victimes de leur barbarie aient succombé à leurs tortures.

Quand les esclaves traversaient les rues de la ville, portant sur leurs épaules les faix dont ils étaient chargés, des femmes, des enfants, des hommes même, les maltraitaient de toutes les manières, les battant, les pinçant jusqu'au sang, jouant à leur enfoncer des pointes de stylets dans les parties charnues, sans que les tourmentés puissent répondre ni même se retourner.

L'esclave du janissaire entretenait en temps de paix la chambre et les armes de son maître ; en temps de guerre, il portait les armes, l'équipement, les provisions de route : c'était le plus heureux !

Tant que la course se pratiqua avec des bâtiments à rames, tous les captifs valides furent mis à la chiourme. Le moindre mouvement, qui n'était pas celui de ramer en cadence, leur était interdit. Les comites ou chefs des chiourmes, couraient sur les traverses du milieu des galères, marquant la mesure et réchauffant à grands coups de fouet le zèle des rameurs.

Le pied du galérien s'enchaînait à la pédague, traverse de bois fixée au pont, servant d'appui à l'esclave dans la manœuvre de la nage. Les rameurs occupaient vingt bancs de chaque bord. Chaque rame, longue de cinq toises, se manœuvrait à

l'aide de trois hommes, dont deux plaçaient leurs mains jointes dans les manettes adhérentes aux poignées, un autre tenant le bout, en forme de cylindre. Une distance de trois pieds séparant chaque banc, la nage exigeait une manœuvre très régulière pour éviter les chocs. Les rameurs fatigués qui mollissaient, recevaient des coups de bâtons noueux de bois d'olivier, des coups de courbaches de nerfs de bœuf, ou de fortes cordes de chanvre, maniées à deux mains, lancées à toute volée, qui leur brisaient les dents, leur arrachaient les yeux, leur broyaient les os. Quand il fallait activer la marche de la galère, les bancs des galériens étaient rouges de sang.

Quand, à la suite d'une capture importante, les corsaires enorgueillis de leur succès, banquetaient à bord ; ivres, ils frappaient à tort et à travers les malheureux esclaves enchaînés, saluant leurs cris de douleur d'immenses éclats de rire.

Tout esclave trouvé évanoui sous les coups à son banc, était jeté à la mer.

Les corps des esclaves chrétiens mourant au bagne ou chez les particuliers, privés de sépulture, car pour les musulmans, un chrétien n'est pas plus qu'un chien, étaient jetés au dépôt des immondices, où leurs tristes restes devenaient la proie des vautours et des charognards, ou la pâture des chiens errants.

Réduits à d'aussi misérables conditions, il n'est pas surprenant qu'un certain nombre d'esclaves chrétiens, pour échapper à leurs souffrances et sortir de l'esclavage, aient parfois renoncé à leur religion pour se faire musulmans. Certains purent arriver ainsi aux fonctions élevées ; et on compte des pachas et des deys parmi ces renégats, presque toujours plus durs que les musulmans d'origine, pour leurs anciens coreligionnaires.

Scipion de Cicala, fait prisonnier avec son père par les corsaires de Dragut, envoyé à Constantinople en 1555, embrassa l'islamisme, consentant à servir les Turcs pour racheter la liberté de son père. Le père mourut empoisonné ; mais le fils devenu agha des janissaires, nommé pacha, reçut en qualité de général, le commandement en chef des armées ottomanes. Hassan-Ag'a, qui en 1541 défendit Alger contre l'attaque de Charles-Quint, était un renégat sarde. Euldj-Ali, beylerbeg d'Afrique en 1568, était un renégat napolitain. Sliman, pacha d'Alger en 1600, était un renégat vénitien ; et bien d'autres,

dont la liste s'allonge. On compta jusqu'à trois mille renégats a la fois, servant dans la milice et sur les navires d'Alger. Mais à cette époque de croyance religieuse, une grande partie des malheureux captifs préférèrent toujours la souffrance et la mort à l'abjuration. Dans l'horrible géhenne où ils étaient tombés, il leur restait l'espoir de se voir racheter ou de s'enfuir un jour sur les navires chrétiens venant en Berbérie ; ou bien ils attendaient qu'une intervention militaire vienne les délivrer.

Vêtus de sordides haillons, presque nus, portant ferré à la jambe gauche au-dessus de la cheville, un cercle de métal qui rappelait leur condition, les esclaves ne recevaient pour toute nourriture, quand ils en recevaient, que ce qui leur était indispensable pour ne pas succomber à l'inanition. La plupart du temps, ils étaient obligés de voler pour se procurer quelque aliment.

Les ordres des religieux rédempteurs. — La charité chrétienne s'ingéniait à apporter des remèdes aux maux dont souffraient les esclaves. Les premiers rédempteurs furent des Espagnols, les Alfaquèques, religieux versés dans la connaissance des langues berbère, arabe et turque, qui remplissaient gratuitement les fonctions de drogmans auprès des membres du divan, profitant de cette situation pour se donner à l'œuvre spéciale, objet de leur institution. Les religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité ou de la Rédemption des captifs. fondé par Jean de Matha, les Trinitaires, et de saint Pierre Nolasques, vinrent après eux ; puis ceux des ordres dits Mathurins et de Notre-Dame de la Merci, qui, tous, apportèrent un admirable dévouement au soulagement des misères des esclaves et au rachat des captifs. Ces derniers ordres, composés de différentes communautés dépendant d'un même général, avaient pour unique but la collecte et la distribution des aumônes, destinées au rachat des esclaves. Des arrêts royaux assignèrent à ces religieux les villes et les paroisses de France dans lesquelles ils pouvaient recueillir les dons versés à cet effet. Des lettres patentes, au sujet de leurs privilèges, leur furent délivrées par François Ier en 1527 ; par Henri II en 1552, par François II en 1560 ; par Charles IX en 1566 ; par Henri IV en 1602 ; par Louis XIII en 1618 ; par Louis XIV en 1650 ; par Louis XV en 1716.

Vincent de Paul, qui connaissait les horreurs de l'esclavage pour avoir été dans sa jeunesse captif à Tunis, d'où il



s'était évadé le 18 juin 1607 en se lançant sur mer avec quelques compagnons dans une petite embarcation, s'employa de toutes ses forces à l'œuvre de la libération des esclaves.

Adversaire des institutions monastiques contemplatives, qui n'apportaient aucun bien dans la société, il résolut de mêler les hommes d'abnégation que sont les religieux à la vie active, sociale, à la charité, les envoyant secourir l'humanité partout où il y avait des souffrances à soulager. Ayant fondé l' « Œuvre des Esclaves »,il acheta en 1645 à la famille de Vias, le consulat d'Alger dont elle était propriétaire. Il fit gérer ce consulat par un religieux de son ordre, qui prit le titre de vicaire apostolique. La duchesse d'Aiguillon affecta à la fondation d'Alger un revenu de quatre cents livres, destiné à l'assistance des chrétiens esclaves en Berbérie, tant en santé qu'en maladie. Ces vicaires apostoliques jouissaient auprès des Algériens d'une grande considération, qui leur permit de rendre aux consuls et à leurs nationaux, les services les plus signalés. Ils gérèrent plusieurs fois le consulat de France.

Les religieux rédempteurs avaient accès dans les bagnes, où ils pouvaient rechercher ceux des captifs réclamés par leurs familles. Quand ils manquaient d'argent, obéissant à la lettre aux obligations de leur ordre, ils s'offraient eux-mêmes en échange et prenaient les fers des esclaves qu'ils avaient remplacés.

Ces religieux assistant les captifs, les soutenant dans leurs dures épreuves, les soignaient dans leurs maladies, enterrant à leur mort chrétiennement leurs restes. Ils fondèrent des hôpitaux et des chapelles, où les captifs trouvaient les secours du corps et de l'âme. Ils surent par leur courage, leur patience, leur abnégation personnelle, imposer l'admiration et le respect, souvent même l'amitié, aux farouches musulmans, qui dans maintes circonstances, forcèrent les esclaves à aller remplir leurs devoirs religieux, ayant remarqué qu'ils en revenaient plus souples et plus dociles, aussi plus résignés.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, à l'instigation d'un pasteur protestant de la Rochelle, M. Maistrezat, les protestants de France organisèrent des sociétés de rachat de leurs coreligionnaires, généralement négligés par les Pères des missions catholiques.

Fondation des hôpitaux chrétiens. — Le père Sébastien Duport édifia à Alger le premier hôpital des esclaves en 1551.

L'hôpital dit « d'Espagne », le plus important d'Alger, les captifs espagnols ayant toujours été les plus nombreux, fut fondé en 1575 par un père capucin, confesseur de Don Juan d'Autriche, capturé par les corsaires algériens. Le prince ayant envoyé à Alger une somme de soixante mille livres pour le rachat du religieux, celui-ci préférant demeurer captif, fonda avec la somme destinée à sa rançon cet hôpital, dont la direction était confiée à un religieux rédempteur de l'ordre de la Trinité ou de celui de Notre-Dame de la Merci, qui prenait le titre de Père administrateur des hôpitaux. Tous les esclaves chrétiens malades, à quelque nation qu'ils appartiennent, étaient secourus dans cet établissement. Le consul de France qui eut souvent à s'occuper des rédemptions d'esclaves originaires des nations étrangères, avait la protection directe de cet hôpital. Pendant les dernières hostilités de la France avec la régence, les Anglais se firent accorder le protectorat sur cet asile de la charité.

L'Espagnol Pierre Garrido, se dépouillant de tout son patrimoine, édifia à Alger en 1601, cinq hôpitaux, leur assurant par la constitution de rentes annuelles, une existence permanente.

Hadji-Chaban, dey d'Alger, octroya en 1694 au père Joseph Queralt, administrateur des hôpitaux, une charte pour le secours et la guérison de tous les pauvres chrétiens.

La rançon des captifs. — Les esclaves essayèrent plusieurs fois de recouvrer leur liberté par la révolte : en 1518, en 1531, en 1559, en 1662, en 1753 ; mais chaque fois, leurs complots avortant, ils périrent par milliers dans la répression.

La triste condition des esclaves s'améliora vers le milieu du XVIIe siècle. A la fin du siècle suivant, ils purent être autorisés à gérer des tavernes, où ils gagnaient parfois le prix de leur rançon, qui variait selon les époques et le nombre des captifs.

Un chrétien s'échangeait en 1541 contre une très faible somme. En 1644, la mission les paya cent vingt à trois cents livres. Le prix d'un esclave dépassait en 1681 la somme de trois cents écus. Les personnages de distinction n'avaient pas de prix : le gouverneur des Canaries se racheta en 1670 moyennant soixante mille livres.

La rançon un fois payée, il fallait encore acquitter, à titre de droits divers, une redevance supplémentaire dépassant

de cinquante pour cent le prix convenu du rachat. Ces droits supplémentaires s'établissaient comme suit :

Dix pour cent pour la douane.

Quinze pour cent pour le pacha ou dey.

Quatre pour cent pour le secrétaire d'Etat.

Sept pour cent pour le capitaine du port.

Dix-sept pour cent pour le gardien du bagne.

Les esclaves devenus maîtres-charpentiers, occupés à la construction ou à la réparation des navires, ne pouvaient être rachetés pour n'importe quel prix.

Les chevaliers chrétiens. — Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem chassés de la Terre Sainte par le soudan d'Egypte Malek-Seraph en 1291, furent accueillis dans l'île de Chypre par le roi Henri II qui leur donna la ville de Limasol ou Limisso ,où ils prirent le nom de Frères hospitaliers. Leur grand maître, Foulque de Villaret,ayant expulsé en 1309 les Grecs de l'empereur Andronic II de l'île de Rhodes, ils y établirent le siège de leur ordre et prirent le nom de chevaliers de Rhodes.

Les chevaliers faisant courir leurs galères dans l'Archipel dont ils occupaient tous les points stratégiques, tenaient les forces de l'islam en échec. Depuis deux siècles, ils étaient les maîtres de la mer, quand en 1522, le sultan Soliman les chassa de leur île, d'où ils furent à Viterbe.

Charles-Quint donnant en 1530 en toute propriété à l'ordre dispersé, la ville de Tripoli et l'île de Malte, les chevaliers se reconstituèrent sous le nom de chevaliers de Malte.

De même que leurs prédécesseurs, les chevaliers de Malte, seuls de toute la chrétienté, combattaient les musulmans par leurs propres armes : la course. Bien que n'ayant pas derrière eux l'appui et les ressources que possédaient les Turcs, ils leur causaient cependant de cruels embarras.Leurs galères parfaitement équipées, d'une marche supérieure, commandées par des chevaliers consommés dans la profession de marin, guidées par des pilotes expérimentés, couraient les mers, attaquaient les convois des musulmans, inquiétaient leur commerce, allant jusque sur les côtes ottomanes enlever des hommes pour leurs chiourmes. Partout on les retrouve, et partout ils donnent l'exemple du courage et de la science militaire.

Ces chevaliers chrétiens, courant constamment contre les

corsaires turcs et barbaresques, délivrèrent des chiourmes des quantités considérables de captifs, réduisant à leur tour à l'état d'esclavage les prisonniers musulmans tombés entre leurs mains. Ils eurent presque toujours plus de captifs musulmans qu'il ne leur en fallait pour le service de leurs fortifications et des chiourmes de leurs galères. Ils en eurent a tel point, qu'ils en vendaient de grandes quantités aux navires chrétiens, Le duc de Beaufort préparant son expédition de Djidjelli, en fait acheter à Malte en 1663 par le chevalier du Goût. Colbert en fait acheter en 1675, par le chevalier de Piencourt, pendant qu'un sieur Merchant, achetait des Turcs aux Vénitiens pour le service des galères de France. Il y avait à Livourne un grand marché d'esclaves des deux partis, principalement approvisionné de musulmans par les chevaliers de Malte, comme il l'était de chrétiens par les corsaires barbaresques. La diversité d'origine des éléments composant l'ordre, objet de dissensions, fut cause de sa ruine.

L'ordre de Malte n'existait plus, depuis qu'en 1798 Bonaparte avait dispersé ce qui restait encore de chevaliers. Au congrès de Vienne de 1814, il fut question de le rétablir pour venir à bout de la piraterie des barbaresques. Une reconstitution de cet ordre, sous le vocable de « chevaliers libérateurs des esclaves blancs en Afrique », fut proposée et les bases arrêtées : Les chevaliers libérateurs devaient, tout en faisant la course contre les barbaresques, se charger d'occuper au moyen de milices volontaires, certains points du nord de l'Afrique, en y établissant des colonies chrétiennes : c'était une partie du programme partiellement réalisé depuis par la France.

Tout était prêt pour cette création, quand l'état de l'Europe, conséquence des Cent-Jours, fit ajourner le projet de la nouvelle croisade, résultant de l'entente internationale. La discussion reprise au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818, les nations protestantes voyant avec déplaisir la reconstitution d'un ordre s'inspirant de la chevalerie, obtinrent en tergiversant, que le congrès chargerait tout d'abord la France et l'Angleterre de faire des remontrances aux Barbaresques, et qu'après : on verrait...

Les divisions navales, Jurien de la Gravière pour la France, Freemantle pour l'Angleterre, vinrent en effet se montrer à Alger en septembre 1819. Le dey Hussein ne vou-

lant rien entendre, les reïs recommencèrent leurs courses. Les événements de Grèce, qui arrivèrent bientôt après, devaient détourner les efforts des corsaires algériens, et permettre à la France de se charger seule, de venger la chrétienté et de rendre la liberté aux mers.

CHAPITRE III

LA MISSION DE SANSON NAPOLLON

LA MISSION DE SANSON NAPOLLON. — RESTITUTION A LA RÉGENCE DES CANONS DE DANSA. — TRAITÉ DE SANSON NAPOLLON — RÉORGANISATION DES CONCESSIONS FRANÇAISES. — CONFLIT DE NAPOLLON AVEC LES MARSEILLAIS. — MISSION DE M. DE L'ISLE-ANTRY. — ATTAQUE DE TABARQUE. — MORT DE NAPOLLON. — LE BASTION DE FRANCE. — MASSACRE DES KOULOUGHLIS A ALGER.

La mission de Sanson Napollon. — En présence de la recrudescence de la course, des pertes qui en résultaient pour le commerce, et des déprédations dont souffraient les populations provençales, les navires français n'osant plus se risquer en mer, les parlements provinciaux suppliaient le roi de France de mettre un terme à la piraterie qui désolait les côtes du royaume.

Le Parlement d'Aix traduisant ces plaintes dans sa « Remontrance du 16 juillet 1625 et déclarant que le commerce du Levant était perdu si la cour n'entretenait pas des galères pour empêcher l'extension de la piraterie barbaresque, obtenait un règlement pour la mer, édictant la construction de quarante galères pour nettoyer les côtes.

Louis XIII n'avait pas attendu les légitimes sollicitations de ses sujets : Dès 1623, il avait chargé un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme de sa cour, corse d'origine, nommé Giudicelli, mais plus connu sous le nom de Sanson Napollon, qui avait été consul de France à Alep et apparenté

à la famille des Lenche, de s'entendre avec la Sublime Porte au sujet des mesures à prendre pour faire respecter par les barbaresques les traités existants.

Cet envoyé agissant de concert avec M. de Sésy, ambassadeur de France à Constantinople, faisait connaître aux consuls de Marseille, dans une lettre datée du 11 juin 1625, qu'il avait obtenu du sultan les commandements les plus forts et les plus fulminants.

Six officiers turcs (capidjis), sous la conduite de Napollon, furent en effet chargés d'aller signifier de la part du Grand Seigneur ,six commandements et trente lettres adressés aux diverses autorités barbaresques. Le sultan ordonnait au divan d'Alger de rendre tous les Français retenus en esclavage, et de vivre à l'avenir en bonne paix avec la France.

Au retour de Constantinople, Napollon se rend à Marseille, y laisse les capidjis ,et va à Paris prendre les ordres du roi, qui lui donne le 14 février 1626 mission de négocier à Alger le rétablissement du Bastion de France et des concessions ; la restitution des esclaves français, et la répression de la piraterie. Le roi remettait à son chargé d'affaires quinze mille livres, destinées à acheter des cadeaux pour être distribués aux membres du divan et aux principaux officiers de la régence ; décidant en outre, que les frais de sa mission seraient supportés par toutes les villes du littoral français.

Restitution à la régence des canons de Dansa. — Napollon en passant à Marseille, fait racheter au duc de Guise par le commerce de la ville, les deux canons livrés en 1608 par Dansa, prétexte pour la régence de la rupture avec la France, et s'embarque avec les capidjis de la Porte pour Alger, où il arrive le 20 juin 1626. Grâce à sa parfaite connaissance de la langue turque, il se met dès son arrivée en relations avec les membres du divan, auxquels il distribue les cadeaux qu'il avait apportés et présente les commandements du Grand Seigneur.

En restituant aux Algériens les deux canons, les Marseillais ayant en même temps racheté deux cents captifs musulmans, les avaient renvoyés à Alger : Hussein, pacha d'Alger, en accusait réception le 1er août 1627, dans une lettre adressée au duc de Guise, réclamant, à la fin, un consul accrédité par la cour de France.

Les fonctions consulaires étaient alors exercées à Alger par

des commerçants chargés des intérêts de la chambre de commerce de Marseille. Ces mandataires se voyant souvent obligés de sacrifier leurs propres affaires à l'intérêt général, leur profession mercantile était loin d'imposer le respect à des gens qui professaient un souverain mépris pour toute espèce de trafic. Hussein ayant constaté l'inconvénient de cette situation, avait été le premier à reconnaître l'utilité d'avoir auprès de lui un représentant officiel du gouvernement de la France.

Cette demande de l'installation d'un consul était aussi motivée par des bruits répandus par des juifs de Livourne sur le compte de Napollon, le représentant comme étant sans mandat du roi de France, et ayant en outre falsifié les firmans du sultan. Vingt délégués du divan furent même envoyés à Constantinople pour obtenir des éclaircissements sur les faits signalés. Profitant de l'absence de cette délégation, Napollon se rendit en France pour demander à la chambre de commerce de Marseille de nouveaux subsides, destinés à accélérer les choses à Alger, où on n'obtenait rien, si on ne distribuait beaucoup.

M. Savary de Brèves, ancien ambassadeur à Constantinople, avait reçu mandat de recevoir des villes de France dont les esclaves retenus à Alger étaient originaires, une somme de deux cents livres pour le rachat de chacun des captifs. En même temps, par arrêt du 6 novembre 1627, le roi avait créé à la cour des comptes de Provence, diverses charges nouvelles, dont le produit devait être affecté aux frais nécessités par ces négociations. Il résulta forcément de ces dispositions, des retards, qui confirmaient les Algériens dans leur suspicion à l'égard de Napollon, suspicion déjà entretenue par les Anglais et les Hollandais, qui jalousaient le rétablissement des concessions françaises.

A la difficulté de se procurer immédiatement les sommes nécessaires à la bonne fin de sa mission, se joignait pour Napollon, le souci de faire retrouver et racheter les musulmans ramant sur les galères royales ; car les capitaines de ces vaisseaux, propriétaires de leurs chiourmes, les recrutant à leurs frais, ne consentaient pas toujours à s'en défaire. En juillet 1628, Napollon n'avait encore pu revenir à Alger, où les vingt délégués envoyés à Constantinople étaient rentrés, rapportant la confirmation de sa mission et l'ordre impératif d'obéir aux firmans.

En ce moment, Alger était en guerre avec Tunis, les Tunisiens demandant la paix, la milice tenait à être payée de toutes ses dépenses ; et c'était avec l'argent promis par Napollon, que le divan comptait pouvoir y faire face ; en attendant la signature du traité avec la France demeuré en suspens, les Algériens continuaient à faire des prises sur les côtes de la Provence.

Les consuls et le gouverneur de Marseille se décidèrent enfin à faire les fonds nécessaires, qu'ils remirent à Napollon. Le contrat du 4 septembre 1628 en établit ainsi le bordereau :

Trente mille livres tournois, pour le rachat des Turcs et des deux canons du duc de Guise (rendus en 1627).

Douze mille livres tournois, pour le fret et l'équipage de deux navires.

Trente mille livres tournois, pour le rachat d'autres Turcs se trouvant sur les galères royales.

Jugeant que cette somme, sur laquelle il ne lui était versé que trente mille livres, les quarante-deux mille formant la différence retenues en remboursement des avances faites en 1627 et à l'armement des deux navires, était insuffisante, Napollon emprunta au général Bernier, sire de Pierre-Verte, la somme de quarante-cinq mille livres. Puis ayant fait crier que toutes les personnes ayant des parents esclaves en Barbarie étaient invitées à en faire la déclaration à l'hôtel de ville de Marseille dans le délai de trois jours, et ayant pris note des déclarations reçues, il s'embarque pour Alger, où il arrive le 17 septembre 1628.

Pendant son absence, Napollon avait continué à négocier par lettres ; quand il débarqua, tout était prêt d'avance.

Lors de son premier séjour à Alger, Napollon se rendant compte que le véritable pouvoir était alors aux mains des reïs, s'était mis en relations avec ces derniers : tenant table ouverte, il conquit leurs bonnes grâces. Il leur plaisait par son audace aventureuse, ses manières franches, sa générosité. Il leur montrait le danger qu'ils couraient à avoir la France pour ennemie et leur répétait ce dicton algérien : « Le Fran« çais peut faire cuire sa soupe chez lui et venir la manger « encore chaude à Alger. »

Traité de Sanson Napollon. — Le divan réuni le 19 septembre 1628, consentit, à l'unanimité, à faire la paix avec la

France. Napollon revêtu par le divan et le pacha de deux vestes d'honneur et de gloire, Hussein envoya à Marseille en qualité d'otage, un de ses officiers nommé Hamza ; ce dernier embarqué en octobre 1628, pris de peur, s'enfuit bientôt après, dans la crainte de subir le sort de Caynan-Agha.

Napollon distribua douze mille piastres au trésorier de la milice pour les soldats ; quatre mille piastres au pacha pour sa signature ; deux mille piastres à l'agha ; mille piastres au kahya. Plusieurs reïs et des membres du divan reçurent chacun mille piastres. Il racheta trois cents esclaves à deux cents livres par tête, et dépensa en frais divers au cours de sa mission,deux cent soixante-douze mille quatre cent trente-cinq livres.

Les conditions du traité du 19 septembre 1628 étaient les suivantes :

1° Reddition de tous les esclaves, de part et d'autre.

2° Les corsaires d'Alger ne pourraient enlever des navires français qu'ils rencontreraient en mer, ni munitions de guerre, ni canons. Ils ne pourraient les visiter.

3° Désormais, les Algériens et les Français ne feraient plus d'esclaves l'un sur l'autre.

4° Un consul français résiderait à Alger, sa personne serait inviolable ,ainsi que sa maison.

Après avoir obtenu ce traité de paix et d'amitié entre la France et la régence d'Alger, Napollon passa avec le divan un contrat, en vertu duquel il fut autorisé à relever le Bastion de France ,et à exploiter les anciennes concessions territoriales et maritimes, au nom du roi de France.

Voici le texte de ce contrat :

Au nom de Dieu, soit-il ! L'an mil six cent vingt-huit et le XIXe du mois de septembre ; suivant le compte musulman l'année mil six. Le sujet de la présente est que le roy de France, les jours duquel soient heureux, nous a envoyé de sa part un de ses gentils hommes, nommé le capitaine Sanson Napollon, avec les souverains commandements de notre très haut empereur, lequel est l'ombre de Dieu sur la face de la terre, avec lettre d'amitié de la part du roy de France, ensemble deux canons de bronze. et plus deux cents bons esclaves musulmans, avons changé l'inimitié en une bonne amitié. Lequel Sanson Napollon étant arrivé en ceste invincible ville d'Alger, les commandements de notre empereur ont été reçus, et ayant compris le contenu d'iceux et substance des dites lettres d'amitié, estant le tout reçu de bonne grâce, avons accordé la paix, et pour conserver la bonne amitié parmi nous, avons escript la présente en témoignage de notre parole et promesse, comme suit :

Ainsi que par cy-devant les Français avaient commandé le Bastion,

avec l'échelle de Bosnes, les avons accordés moyennant vingt-six mille doubles, savoir : seize mille doubles pour la paye des soldats, et dix mille doubles pour le glorieux trésor de la Cassobah, ainsi qu'il a été promis par le capitaine Sanson.

Et moyennant ces dites sommes avons déclaré promis donner bastion et échelles de Bosnes au roy de France, avec pesches ; que pour récompense des services rendus par le capitaine Sanson, il en sera le chef et commandera les dictes places sans que l'on en puisse mettre aucun autre. Néanmoins, après son décès, le roy y pourra pourvoir d'autres personnes.

Les vaisseaux du dit capitaine Sanson pourront aller et venir aux dits lieux pour y vendre négocier et acheter, enlever cuire, cire, laine, et toute autre chose comme estait anciennement, sans qu'un autre vaisseau, de qui que ce soit, y puisse aborder, vendre, négocier, ni acheter cire, laine et autres marchandises, sans qu'il eust ordre par escript du capitaine Sanson.

Permettons et entendons que les vaisseaux du dit capitaine Sanson puissent partir de France, pour aller, venir et retourner aux dites eschelles en droiture sans aucune permission.

Estant les dits vaisseaux rencontrés par nos corsaires, ne leur sera fait aucun déplaisir ni reproche, allant ou venant à droiture.

Et d'autant que la dite place du Bastion et ses dépendances ont esté desmolies, permettons de les pouvoir redresser et fabriquer comme elles estaient anciennement, pour pouvoir se garantir contre les Maures vaisseaux et brigantins de Majorque et Minorque ensemble.

Ils pourront redresser les autres lieux et places qui avaient accoutumés estre tenus pour se défendre comme estaient anciennement.

Estant les bateaux de la pesche du corail entraisnés par vents contraires, d'aborder au lieu de la côte comme Gigelli et Bosnes, ne leur sera fait aucun déplaisir, ni esclaves pour vendre aux Maures

Toutes sortes de navires, galères et frégates qui passent par la dite coste, soit en négociations ou autrement, allant et venant au royaume de Tunis, ne pourront nuire ni faire aucun déplaisir aux bateaux qui peschent le corail.

Ceste promesse, foy et parole, l'avons escripte et remise entre les mains de Napollon.

Fait en Alger, à la fin de la lune de Marras, l'année mil six.

Signé et scellé Ossan Bachá, gouverneur d'Alger, et Moussa-ag'a, chef et général de la milice du moffetty et du cady de la dite ville.

Réorganisation des concessions françaises. — Napollon ne quitta pas Alger sans avoir fait délivrer les captifs français. A lui seul, il en racheta plus de deux mille qui n'avaient pu être échangés. Un an après le traité, il ne restait dans toute la régence que deux esclaves français, qu'on faisait activement rechercher pour les rendre à la liberté. Ce devoir accompli, sans perdre de temps, Napollon va relever le comptoir de Bône, réinstalle le Bastion, peuple La Calle de corailleurs, et ouvre au cap Rose un grand commerce de blés, de cuirs et de cires. Ces trois derniers points une fois fortifiés, leur personnel en fut bientôt très important. Il crée égale-

ment un marché au cap Nègre, dépendant de la régence de Tunis.

Ayant réorganisé ses comptoirs, Napollon les pourvut de tout le nécessaire. Après les avoir armés de manière à résister à un coup de main, il fit venir des prêtres, des médecins, des pharmaciens, et fit protéger son monde par une petite flotte. Les indigènes trouvant dans les comptoirs bon accueil et probité, les fréquentaient volontiers : Le commerce de Marseille en profita dans la plus large mesure.

Dès l'année 1629, Napollon écrivait aux Marseillais : « Je « crois que vous aurez plaisir que j'ai rendu service au duc « de Guise pour obtenir la permission de faire le Bastion, « duquel la ville de Marseille et toute la Provence y rece- « vront du bénéfice ; et si, présentement, vous avez besoin « de blé, vous pouvez attendre d'ici la quantité que vous désirerez. »

Conflits de Napollon avec les Marseillais. — Malgré les services énormes qu'il rendait au commerce de Marseille, Napollon n'en était pas moins l'objet de la jalousie et de la critique de la part de certains Français domiciliés dans la régence. Un nommé Thomas Fréjus, qui dirigeait une maison de commerce à Alger, d'où il expédiait des marchandises à son frère établi à Marseille, ayant été chargé de l'intérim du consulat en l'absence de M. Balthazar de Vias, le titulaire, voyant avec dépit la plus grande partie des exportations transiter par l'intermédiaire du Bastion, usait de l'influence de son frère pour discréditer Napollon dans l'esprit des membres de la chambre de commerce de Marseille ; il allait même jusqu'à associer les Anglais à ses menées. Il faisait accuser le gouverneur du Bastion de s'être approprié les fonds destinés au rachat des captifs. Comme Napollon tout en se faisant redouter, entretenait avec les reïs les meilleures relations, Fréjus n'avait pas craint de répandre le bruit qu'il avait embrassé la religion musulmane. Tout cela était faux ; et Napollon se justifiant auprès du gouverneur de Marseille, principal intéressé dans ses exploitations, des calomnies répandues sur son compte, lui écrivait le 4 février 1629 : que le sieur Fréjus gâtait toutes les affaires, ajoutant que cet allié des Anglais, qui avait fait tous ses efforts pour empêcher la paix avec les Algériens, faisait à présent tout ce qu'il pouvait pour la rompre.

Un mouvement populaire excité par les frères Fréjus avait même éclaté à Marseille, où les bureaux et les magasins du Bastion furent un moment sur le point d'être pillés. Napollon se défendant fièrement, sut imposer silence à ses calomniateurs, en leur démontrant : qu'il avait racheté deux fois plus de captifs que n'en portait le rôle ; et qu'il avait dépensé « tout ce qu'il avait au monde » dans l'accomplissement de sa mission. En effet, ayant reçu trente mille livres des Marseillais, il en avait dépensé deux cent soixante-douze mille quatre cent trente-cinq.

Le divan qui soutenait Napollon, indigné des accusations injustes dont il était l'objet, avait dû déclarer en février 1629, que s'il était remplacé dans ses fonctions de gouverneur du Bastion et de ses dépendances, il romprait la paix : Comme il exigeait en outre que l'intérim du consulat soit enlevé à Thomas Fréjus, la ville de Marseille avait dû confier ces fonctions au capitaine Thomas Ricou.

Napollon continuait, malgré tous ces ennuis, à prodiguer ses soins à la bonne marche des affaires du Bastion.

Sous l'influence de l'état d'esprit où se trouvaient les Marseillais, qui dans leur aveuglement en ce qui concernait les affaires d'Afrique étaient allés jusqu'à demander la reprise des hostilités contre Alger, trois bâtiments algériens naviguant sans défiance, furent capturés par les navires de Marseille, et leurs équipages vendus aux galères. Le capitaine Ricou et les Français résidant à Alger furent, en représailles, jetés au bagne ; et les reïs coururent sur les bateaux français, ramenant en quelques semaines plus de deux mille captifs.

Napollon vient aussitôt à Alger (janvier 1630) s'emploie de son mieux pour obtenir la libération du consul et de ses compagnons, en même temps qu'il sollicite à Marseille la réparation due aux Algériens, et la liberté des musulmans trouvés sur les navires récemment capturés. Ricou libéré avec les autres captifs français grâce aux démarches de Napollon, quittant Alger en mars 1631, en arrivant à Marseille, accuse celui auquel il était redevable de sa liberté, d'avoir été la cause des mauvais traitements qu'il avait eus à subir. Un sieur Blanchard, chancelier du consulat, continuant l'intérim au départ de Ricou, à l'exemple de son prédécesseur, se fait l'accuasteur du gouverneur du Bastion.

Mission de M. l'Isle-Antry. — Les récriminations des

Marseillais ayant été jusqu'à la cour de France, le cardinal de Richelieu qui tenait à voir clair dans ces dissentiments, fit décider au conseil des ministres, le 8 octobre 1631, que M. Philippe d'Estampes, seigneur de l'Isle-Antry, gentilhomme de la chambre, irait en Barbarie se rendre compte des faits. Cet envoyé extraordinaire avait surtout pour mission de faire revenir le divan sur le contrat fait pour le Bastion le 19 septembre 1628, en obtenant la suppression du membre de phrase disant, en parlant du capitaine Sanson : « qu'il commandera les dictes places sans que l'on puisse en « mettre un autre. » « Cette disposition, indigne du roi de « France, étant attentatoire aux prérogatives royales. »

M. de l'Isle arrivé le 11 avril 1632 au Bastion, examinant tout avec le plus grand soin, contrôlant les comptes, entendant les gens, dut reconnaître, son enquête terminée, que la gestion de Napollon ne donnait non seulement prise à aucune critique, mais que dans toutes les circonstances, il n'avait agi que dans l'intérêt de la France. Le 29 avril, en présence des troupes de ses navires et de la garnison du Bastion, dont il reçut le serment au nom du roi, il notifia à Napollon une ordonnance aux termes de laquelle il occuperait les concessions au nom de Sa Majesté, et lui remit solennellement sa commission de gouverneur.

Attaque de Tabarque. — Mort de Napollon. — Les Lomellini de Gênes ,qui exploitaient Tabarque depuis 1544, voyaient avec déplaisir la concurrence des établissements français, qui sous l'impulsion du gouverneur du Bastion, les privaient d'une grande partie du commerce de la côte. Après avoir vainement essayé de soulever contre Napollon les indigènes de la « Mazoule », ils avaient failli obtenir, en exploitant l'irritation des Marseillais, qu'on l'invitât à résider à Alger. Napollon ayant même, en conséquence de ces intrigues, été mandé à Paris pour y fournir des explications et recevoir des instructions nouvelles, résolut avant de partir, d'enlever Tabarque aux Génois.

S'étant ménagé des intelligences dans la place par l'entremise d'un boulanger qui promettait de lui ouvrir les portes, il fut invité par cet émissaire, à se rendre, à la nuit, au pied des remparts, à l'effet de conférer avec un officier génois déjà gagné, qui s'entendrait avec lui pour lui livrer Tabarque. Il était seulement prié, pour écarter toute mé-

fiance de la part de la garnison, de ne venir qu'avec une seule embarcation sans pavillon, qui aurait l'air de se livrer à la pêche.

Dans la nuit du 11 mai 1633, Sanson Napollon débarque avec son interprète, un Génevois nommé Antoine, et se dirige au lieu de rendez-vous. A peine ont-ils fait quelques pas, qu'ils sont entourés par une cinquantaine de Génois qui les fusillent, pendant que d'autres Génois montant quatre embarcations, attaquaient les douze matelots de la barque de Sanson. Après avoir abattu deux Génois de sa main, Napollon tombe frappé d'une balle à la tête, tirée à bout portant.

Au jour, on le retrouve respirant encore, la mâchoire fracassée, une cuisse et un bras traversés. Les Génois l'ayant achevé, mettent sa tête au bout d'une pique et jettent son corps à la mer. Ses compagnons furent massacrés, à l'exception de quatre, qui furent faits prisonniers ; l'interprète Antoine se sauva à la nage.

Les intérêts français dans le nord de l'Afrique ne tardèrent pas à souffrir de la disparition d'un homme appelé par ses qualités à accomplir de plus grandes choses sur une plus vaste scène.

Description du Bastion de France. — Le Bastion de France réédifié par Sanson Napollon, était placé face à la mer, au fond d'une petite plage, où pouvaient aborder les barques des corailleurs et les navires de charge. On y pénétrait par une grande cour, à l'extrémité de laquelle se trouvait une chapelle voûtée, dédiée à sainte Catherine. Au-dessus de la chapelle étaient les logements des chapelains et des prêtres ; l'hôpital dans le prolongement, un jardin et le cimetière. Un grand bâtiment de pierre, de forme carrée, couvert d'une terrasse armée de deux pierriers et de trois pièces de canon de fonte, servait de forteresse, derrière laquelle était une autre cour exposée au midi, sur laquelle donnaient les magasins déstinés à entreposer les blés et les autres marchandises, ainsi que les logements des officiers. Les casernes pouvant contenir jusqu'à huit cents soldats, chiffre de la garnison installée par Napollon, se trouvaient réparties dans tout le Bastion.

Massacre des kouloughlis à Alger. — Les kouloughlis systématiquement exclus de tous les emplois élevés de la régence, avaient pris parti pour la corporation de la taïffe

contre les yoldachs, dans l'espoir que les reïs arrivant à prédominer, leur feraient une part dans la direction des affaires publiques.

Les reïs survivants d'un combat naval livré devant Barcelone, où la flotte d'Alger avait été presque entièrement détruite par l'amiral Ribera, avaient été arrêtés à leur retour par la milice et internés à Bougie, avec un certain nombre de kouloughlis leurs partisans (1629). Ces derniers pénétrant isolément dans Alger en juillet 1633, s'emparent des portes et marchent sur la casbah. Les yoldachs un moment surpris, se groupent et leur résistent. Un combat acharné s'engage sous les murs de la citadelle, dont la poudrière prend feu et saute, avec cinq cents maisons, ensevelissant plus de six mille personnes. Presque tous les kouloughlis étaient morts. Ceux qui vinrent après eux furent tenus dans les mêmes conditions d'exclusion de tout emploi ou fonction de l'Etat.

CHAPITRE IV

LES CONSULS DE FRANCE A ALGER

LES PREMIERS CONSULS DE FRANCE A ALGER. — MISSION DE SANSON LE PAGE. — CROISIÈRES FRANÇAISES DE SOURDIS ET MANTIN. — EVÉNEMENTS DANS LA MEDJANA. — DÉVASTATION DU BASTION. — SOULÈVEMENT DES INDIGÈNES DE LA PROVINCE DE L'EST EN FAVEUR DES FRANÇAIS. — MISSION DU COQUIEL. — DESTRUCTION D'UNE ESCADRE ALGÉRIENNE PAR LES VÉNITIENS. — EXPÉDITION DE L'AMIRAL DE MONTIGNY. — DÉSASTRES DES REÏS ALGÉRIENS. — LE DIRECTEUR PICQUET DÉVALISE LE BASTION.

Les premiers consuls de France à Alger. — L'existence des consuls à Alger était extrêmement difficile ; leur vie constamment menacée. Obligés de veiller aussi bien aux intérêts politiques et commerciaux des pays qu'ils représen-

taient qu'à l'adoucissement du triste sort des captifs de leur nationalité ; il est peu d'avanies auxquelles il n'aient été en butte de la part d'un peuple grossier, aux yeux duquel la qualité de chrétien était toujours synonyme de chien ou de maudit.

La France, qui cependant, était le plus souvent la mieux traitée parmi les nations représentées à Alger, fut en maintes circonstances dans l'obligation de faire gérer son consulat par des religieux appartenant aux ordres de la rédemption des esclaves ; hommes d'un dévouement sans bornes, d'une abnégation personnelle absolue, qui, bien des fois, payèrent de leur incarcération et de leur existence l'honneur de la représenter.

Le premier titulaire du consulat de France à Alger fut un sieur Bartholle, de Marseille, nommé par Charles IX le 15 septembre 1564, auquel la répugnance des Algériens à recevoir au milieu d'eux un témoin de leurs pirateries, ne permit pas de prendre possession de son poste.

Henri III ayant repris en février 1578 les négociations à cet effet avec la Porte ottomane, le capitaine Maurice Sauron vint prendre le 6 mai 1581 possession du consulat. Ce consul eut tout d'abord des difficultés avec la compagnie du Bastion, qui se refusait à acquitter les droits consulaires M. Sauron étant mort le 4 mars 1585, un sieur François Guighigotto, commerçant établi à Alger, géra par intérim les intérêts français jusqu'à la nomination, qui eut lieu la même année, du père Bionneau, religieux de l'ordre des Trinitaires de Marseille, qui s'occupait déjà en Berbérie du rachat des esclaves chrétiens. Maltraité au sujet de quelques contestations relatives à l'accomplissement de son mandat, le père Bionneau dût quitter Alger en 1587, laissant les sceaux à M. Jean Ollivier, consul suppléant.

M. Jacques de Vias, conseiller d'Etat, maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis, nommé au consulat d'Alger le 28 mars 1588, se vit jeter au bagne des esclaves en 1596, d'où il ne put sortir qu'après avoir payé une forte rançon, au bout de huit mois de dure détention. Il resta néanmoins titulaire du consulat jusqu'en 1627, époque de sa mort. Le consulat resta dans sa famille. Les sceaux étaient depuis 1601 entre les mains du vice-consul François Chaix, qui les conserva jusqu'en avril 1623, date à laquelle, atteint de la peste il mourut à son poste.

A la mort de M. François Chaix, M. Jacques de Vias se trouvant empêché en raison de son âge et de ses infirmités de retourner gérer le consulat d'Alger, les négociants de Marseille confièrent leurs affaires à des résidents français, qui se chargèrent de l'intérim, moyennant le revenu des droits de chancellerie ,augmentés d'une gratification annuelle de cinq cents écus.

Ces délégués furent MM. Etienne (1623-1624) ; Thomassin (1624-1625) ; Martelly (1625-1626) ; Anselme (1626-1627) ; Clavel (1627-1628) ; Thomas Fréjus (1628-1629) ; Thomas Ricou (1629-1631) ; Blanchard (1631-1634).

Mission de Sanson Le Page. — La mort prématurée de Napollon sous les murs de Tabarque surprenant la cour de France, le roi hésita longtemps à lui donner un successeur. Le commerce marseillais se plaignait toujours du privilège accordé au Bastion ,qui monopolisait, disait-il, les transactions avec la régence. Des considérations politiques amenèrent le gouvernement à reprendre les choses dans l'état où elles étaient au mois de mai 1633. M. Sanson Le Page, premier héraut d'armes de France au titre de Bourgogne, nommé par le roi directeur des établissements français, la fonction de gouverneur du Bastion et de ses dépendances étant supprimée, débarqua à Alger le 15 juillet 1634. Il était accompagné d'un religieux de l'ordre des Trinitaires, le père Dan, qui venait négocier le rachat des captifs. Reçu au divan, Le Page promettant la remise des musulmans détenus en France, obtint d'adoucir le sort des esclaves français, mais non leur mise en liberté. La Porte avait remplacé le pacha Hussein par un nommé Youssof, qui refusa d'échanger les captifs. Le Page ayant échoué dans sa mission, part d'Alger le 21 septembre, visite le Bastion, les établissements de Bône et de La Calle qu'il trouve en pleine désorganisation, y laisse le capitaine de Serre, et rentre en France le 9 octobre, où il s'emploie à obtenir une escadre assez forte pour lui permettre, en reprenant la direction des établissements, d'en assurer la sécurité.

Croisières françaises de Sourdis et Mantin. — Les Algériens continuant leurs courses ,capturèrent en 1634 et 1635, plus de quatre-vingts bâtiments français, faisant subir au commerce marseillais une perte de quatre millions sept cent cinquante-deux mille livres. L'exaspération des armateurs français mo-



tiva en 1636 de très vives remontrances du Parlement de Provence, qui décidèrent le cardinal de Richelieu à envoyer dans les eaux d'Alger Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, accompagné du comte d'Harcourt commandant à une forte escadre, pour exiger la mise en liberté et la remise des esclaves français détenus au nombre de trois mille, en violation des traités existants. Sourdis se borna à donner la chasse sur les côtes de Provence aux corsaires algériens, qui s'en allèrent ravager les côtes d'Italie, de Sardaigne et de Sicile. Descendus en août 1636 à Messine, ayant mis la ville au pillage, ces acharnés pirates allèrent ensuite enlever sept cents personnes en Calabre.

Poursuivis par les chevaliers de Malte, ils se jetèrent en 1637 sur les îles Baléares, d'où ils rapportèrent de nombreux captifs. Le pacha Youssof ayant réalisé des sommes importantes sur ses parts de prises, remplacé par Ali-pacha, retourna en Orient.

Le commandeur de Mantin reçut l'ordre de sortir de Toulon avec treize navires de guerre, pour conduire Le Page à Alger. L'escadre appareillant le 3 novembre 1637, trop tard por profiter des calmes, fut dispersée par le mauvais temps. Deux vaisseaux, l' « Intendant » et l' « Espérance », arrivèrent seuls devant Alger le 19 novembre. L'amiral et Le Page étaient à bord de l' « Intendant ».

Aucun autre vaisseau ne se montrant au cap Matifou, désigné pour point de ralliement des navires, Mantin n'osant avec des forces aussi réduites se présenter devant la ville, Le Page se borna à adresser par une chaloupe un mémoire de réclamations, auquel les Algériens ne répondirent pas. Le 29, les deux vaisseaux français se retirèrent, arborant la bannière rouge, en signe de rupture. Le 2 décembre, le commandeur de Chasteluz commandant le « Coq », arrivait dans la rade, traînant à sa suite deux navires algériens qu'il avait enlevés sur les côtes de l'Est. Après être resté quarante-huit heures dans la baie sans avoir pu obtenir de communications, il reprit la mer et rentra à Toulon. Au cours des croisières de Sourdis et Mantin, une dizaine de vaisseaux algériens trouvés en mer, avaient été pris ou coulés bas.

La paix avec la France étant rompue, M. Piou, consul à Alger, qui avait remplacé M. Blanchard mis au bagne et contraint de servir les maçons, était jeté dans un cachot.

Evénements dans la Medjana. — Sidi-Nasseur-ben-Amokran, qui avait succédé en 1601 à son père Si-Ahmed dans le gouvernement du sultanat de la Medjana, homme d'étude et de prière, ayant eu à sévir contre les Beni-Abbès, avait succombé en 1610 dans un guet-apens tendu par ces derniers. Des trois fils qu'il laissait, l'un, Mohammed, emporté par sa mère à Bougie, devint chef d'une famille maraboutique qui se fixa plus tard chez les Beni-Siar près de Djidjelli ; un autre, Bou-Temzine, emmené dans l'ouest, fit souche des Temaznia, inféodés aux Bordjia de Cacherou ; l'aîné, Betika, fut recueilli dans la Medjana par les Hachem fidèles, qui l'aidèrent à reconquérir sa situation princière. Betika après avoir repris possession du royaume d'Amokran, ne remit jamais les pieds à la kalâa des Beni-Abbès, que l'esprit trop mercantile de la population lui faisait détester.

Déévastation du Bastion. — Soulèvement des indigènes de la province de l'Est en faveur des Français. — Vers la fin de l'année 1637 le reïs Piccinino dit Ali Bitchenine, renégat calabrais, amiral des galères d'Alger, reçut d'Ali-pacha l'ordre de détruire les établissements français. Débarquant le 31 décembre au Bastion, où il s'introduisit sous le couvert d'une visite amicale, il en fit arrêter tout le personnel, chargea sur ses navires, marchandise, matériel et prisonniers, et revint à Alger fin décembre, où il riva aux galères et vendit à l'encan les trois cent dix-sept prisonniers enlevés sur les concessions. Le directeur, de Serre, avait pu s'enfuir à Tabarque.

Les populations de l'est de la régence souffraient de ces destructions répétées des concessions françaises, dévastations qui leur enlevant le moyen de commercer par leur entremise, les empêchaient de trouver, grâce à leur intermédiaire, l'écoulement avantageux de leurs produits. Le Daouaouidi Khaled-es-Sreïr, chef des Harrars, suzerains du pays, s'allie avec son parent Ahmed-ben-Sakheri-Bou-Aokkaz, chef des Arabes daouaouida du Zab, et avec Betika-ben-Nasseur-Amokran, souverain de la Medjana, pour former contre les Turcs d'Alger, une ligue dans laquelle entrèrent la plupart des grandes familles du territoire du beylik de Constantine.

Ali, pacha d'Alger, envoie contre ce soulèvement une ar-

mée commandée par le caïd Youssof, lequel faisant jonction avec la colonne du bey Mourad sortie de Constantine, se fait battre à Guédjal, dans l'est de Sétif. Peu de Turcs échappés, purent rentrer à Alger (1638).

Une nouvelle expédition partie d'Alger pour venger la défaite de Guédjal, cernée dans les Bibans dans le courant de l'été de 1639, n'obtint d'être admise à capituler qu'à la condition que la régence laisserait relever le Bastion de France et les établissements qui en dépendaient ; afin, dit le texte de la capitulation : « que les opérations commer-« ciales reprenant, l'argent répandu dans le pays permette « aux indigènes de payer leurs impôts. »

Mission du Coquiel. — En conséquence de ces événements dont la connaissance parvint rapidement en France, M. du Coquiel, gentilhomme de la chambre du roi, au service du duc de Guise en Afrique, fut chargé dès la fin de 1639, de relever les établissements français, que les Algériens s'engageaient à respecter désormais, même en cas de guerre avec la France. Le traité signé à Alger par M. du Coquiel, porte la date du 7 juillet 1640. Le divan ayant profité de la circonstance pour porter de vingt-six mille à trente-quatre mille doublons la redevance à payer par le Bastion de France, le cardinal de Richelieu refusa d'accepter ce traité, s'en tenant strictement aux termes des capitulations avec la Porte, auxquelles « ceux d'Alger », dit le Conseil Royal, « sont tenus de se conformer ». Néanmoins, l'accord de M. du Coquiel, quoique non ratifié, demeura en vigueur au Bastion, où les transactions avaient repris leur cours sous la direction du nouveau gouverneur.

Ces capitulations étaient celles obtenues le 20 mai 1604 par M. Savary de Brèves, ambassadeur de France à Constantinople.

M. du Coquiel ayant exigé du divan la mise en liberté du consul intérimaire Piou, ce dernier mourant bientôt de la peste, fut provisoirement remplacé par un négociant lyonnais, Thomas Picquet, qui s'était utilement employé à la conclusion de l'arrangement avec le divan.

Destruction d'une escadre algérienne par les Vénitiens. — Au moment où l'armée algérienne essuyait le revers des Bibans, la flotte d'Alger était détruite à Valona, sur la côte d'Albanie.

En 1639, la Porte alors en guerre avec Venise, avait réclamé les services des reïs d'Alger. La flotte algérienne sous le commandement d'Ali-Bitchenine, allant se joindre à l'armée navale du sultan Amurat IV, faisait route vers l'archipel dalmate illyrien, lorsque le mauvais temps l'obligea à chercher un refuge dans la rade de Valona. Ce fut là que Capello, amiral des galères de Venise, la surprit et l'attaqua avec vingt vaisseaux. Les navires algériens, dont la moitié des équipages se trouvaient à terre au moment de l'attaque, entassés les uns sur les autres, ne pouvant ni manœuvrer ni se servir utilement de leur artillerie, essuyèrent un terrible désastre.

Les Vénitiens tuèrent quinze cents hommes aux Algériens ; leur coulèrent bas quatre galères et leur en prirent douze avec deux brigantins. Ils délivrèrent en même temps trois mille six cent trente-quatre chrétiens enchaînés à la chiourme, lesquels ayant jeté leurs rames à la mer à l'arrivée de la flotte vénitienne, immobilisaient ainsi les galères algériennes.

Ali-Bitchenine et quelques reïs avaient pu se faire jour avec leurs vaisseaux à travers la flotte chrétienne victorieuse. Mais la corporation des reïs ne se releva jamais bien de ce désastre, et l'emploi des galères pour la course fut presque totalement, alors, abandonné.

Expédition de l'amiral de Montigny. — Le comte d'Harcourt et Mgr de Sourdis avaient reçu, dans l'été de 1639, l'ordre de mettre à la voile pour Alger, afin d'essayer à nouveau d'échanger les captifs français avec des musulmans ramant sur les galères. La flotte allait partir, quand Sourdis apprend que les Espagnols arment en Sicile et à Naples, pour aller secourir la maison de Savoie, alors en guerre avec la France. Laissant à l'amiral de Montigny le soin d'organiser l'expédition d'Alger, l'archevêque de Bordeaux se porte contre les Espagnols avec les vaisseaux disponibles, et détruit leur escadre à la hauteur de Fontarabie. M. de Montigny ne put mettre à la voile qu'en octobre 1640. Comme en 1637, on était parti trop tard. Les vaisseaux français arrivèrent néanmoins devant Alger. Le divan qui comptait sur la tempête pour éloigner les chrétiens, traîna les négociations en longueur. Le mauvais temps s'étant déclaré, M. de Montigny dut s'en retourner sans avoir rien conclu. Les

captifs français eurent beaucoup à souffrir de cet état de guerre, malgré les secours charitables des religieux rédempteurs de la Trinité et de la Merci. Cette année là, les chevaliers de Malte incendiaient les navires tunisiens dans le port même de la Goulette.

En 1641, M. de Montmeillan arrivé devant Alger, avec une escadre, dut remettre à la voile sans avoir rien traité. Vincent de Paul ayant acheté en 1645 la charge de consul à Alger, avait fait désigner M. Barreau, membre laïque de la congrégation, pour remplir ces fonctions, Le nouveau consul arriva à Alger au mois de juillet 1646, et s'employa de son mieux à adoucir le sort des malheureux captifs. La course battant alors son plein , tous les esclaves valides étant sur les vaisseaux, ses efforts pour leur libération demeurèrent stériles.

Désastres des reïs algériens. — Le 16 février 1647, les chevaliers de Malte s'emparent du vaisseau amiral d'Alger, après un combat où ils tuent deux cents musulmans, en prennent cent cinquante, et délivrent quarante-cinq captifs. Au commencement de mars de la même année, les navires vénitiens attaqués dans le canal de Négrepont par la flotte algérienne unie à la flotte turque, coulent bas une partie des vaisseaux ottomans, forçant le reste à s'enfuir à Candie. La Porte confiant à nouveau à Youssof le poste de pacha, l'envoie réclamer le concours des reïs, pour venger le désastre de Négrepont. Les reïs trouvant plus d'avantages dans la course dans la Méditerranée occidentale où ils faiscaient leurs affaires, refusèrent de partir pour les mers du Levant, où ils n'avaient que des coups à recevoir. Il en résulta des troubles graves, dont le pacha profita pour jeter en prison le consul Barreau, qui n'y était pour rien. Cependant, le sultan ayant fait tenir aux reïs une gratification de soixante mille soultanis (pièces d'or), ils lui envoyèrent quelques navires, qui prirent part en 1649 au combat naval de Fochia, où l'amiral vénitien Riva défit complétement la flotte musulmane.

M. du Coquiel qui se maintenait au Bastion, avait pu en 1648, échanger trente-six turcs employés aux galères du roi, contre deux cents captifs français.

La France, dont toutes les forces furent employées par la guerre contre les Espagnols pendant la fin du règne de

Louis XIII, dut négliger les reïs, qui en profitèrent pour infester la Méditerranée de leurs corsaires, qui ne trouvaient plus devant eux que les chevaliers de Malte sur la côte d'Afrique, et les Vénitiens dans l'Archipel.

Le pacha Youssof avait été remplacé en 1651 par un nommé Mohammed, qui envoya à prix d'argent, de nouveaux renforts de vaisseaux à la Porte. Ces vaisseaux furent presque aussitôt détruits par l'amiral vénitien Mocenigo, qui dispersa la flotte turco-barbaresque devant Candie. L'année suivante, l'amiral Morosini enlevait près du cap Matapan, douze vaisseaux que les reïs, payés d'avance, conduisaient en Orient. En 1652, les corsaires algériens après avoir enlevé des bâtiments français au large de Saint-Malo, étant venu bloquer Plymouth, l'Angleterre résolut de punir cette audace.

L'amiral Robert Blacke reçut en 1653, du Protecteur, l'ordre de nettoyer la Méditerranée. Conduisant une magnifique escadre, il détruit en février 1654 la flotte tunisienne sous le canon de la Goulette ; réduit Tripoli ; puis, cinglant vers Alger dont la plupart des reïs étaient alors en mer, il entre dans le port, où il fait délivrer, en avril 1655, tous les nationaux anglais et hollandais qui s'y trouvaient captifs.

Dans le courant de cette même année, Morosini enlevait encore sept navires algériens devant Ténédos, et les vaisseaux français pourchassaient les corsaires dans les parages provençaux. En 1656, l'amiral hollandais Ruyter coulait bas ou capturait dix-huit navires d'Alger à l'entrée du détroit de Gibraltar. La flotte française du Levant ; les chevaliers de Malte ; Borri, Mocenigo de Venise ; Centurionne, Ugo Fresco et Grimaldi de Gênes ; Montesarchi de de Naples, capturaient et coulaient bas en détail les navires barbaresques. Pour comble de revers, de 1654 à 1657, la peste qui ravageait tout le nord de l'Afrique, enlevait le tiers de la population des villes du littoral.

Le pacha Mohammed avait été remplacé en 1654 par un nommé Ahmed, lequel après avoir l'année suivante, laissé la place à un certain Ibrahim, avait été réinstallé en 1656. Les désastres essuyés sur mer, l'épidémie, plongeaient la ville dans l'anarchie. Mais en dépit de ces revers, le divan s'occupait de la reconstitution de sa flotte ; car Alger sans marine, comme autrefois Carthage, était destinée à périr.

Le directeur Picquet dévalise le Bastion. — M. du Coquiel étant rentré en France, avait fait donner la direction des établissements français à un nommé Thomas Picquet, qui s'était rendu utile lors de l'arrangement de 1640. Picquet ayant appris en 1656 le retour à Alger du pacha Ibrahim porteur d'instructions malveillantes pour les Français, prenant aussitôt ses dispositions pour retourner en France, cessa de payer au divan ses redevances et ses acquisitions de marchandises, dont l'accumulation ne tarda pas à atteindre un passif de trois milles livres.

Dans le courant de l'été de 1658, Picquet reçoit au Bastion la visite de quatre chaouchs du pacha, venus pour encaisser la somme considérable dont il se trouvait débiteur envers la régence. Ces chaouchs étaient escortés par une compagnie de cinquante janissaires.

Picquet fait à la troupe le plus aimable accueil. Quand les soldats désarmés, se fiant à l'hospitalité du directeur des concessions, se répandent dans les rues de la place, ils se voient individuellement arrêtés et incarcérés, ainsi que les autres indigènes se trouvant à ce moment pour affaires au Bastion. Picquet incendiant alors les constructions, emmène de force les Algériens ainsi appréhendés ; et chargeant sur ses bateaux, avec le personnel, tout ce qu'il peut emporter, abandonne les établissements et fait voile sur Livourne, où il va vendre aux galères de Toscane le 25 octobre 1658, les quatre-vingts musulmans ainsi traîtreusement capturés. Enrichi par la vente des marchandises et de ces malheureux, Picquet revient en France, ajoutant à son nom, comme titre de noblesse, celui de : « de la Calle. »

Le gouvernement de Louis XIV désavouant cet acte odieux, fit racheter par l'entremise du consul de France à Livourne les Algériens ainsi vendus, et les renvoya dans leur pays, sous la conduite d'un sieur Rominhac, qui paya même à Alger, les dettes de Picquet. La chambre de Commerce de Marseille dut voter, dans sa séance du 21 octobre 1660, le remboursement au Trésor royal de deux mille piastres, dépensées au rachat des victimes du directeur du Bastion de France.

A la suite de cet attentat, M. Barreau, maltraité, avait été incarcéré. M. Rominhac obtint, avec des présents, la mise en liberté du consul, et il annonça au divan que le roi de France avait désigné M. Louis Campon, écuyer de la vil-

le de Marseille, pour remplacer l'ancien directeur du Bastion. M. Campon vint en effet à Alger le 14 juin 1659 ; mais il ne parvint pas à s'installer, les Algériens se refusant obstinément à permettre la réoccupation des établissements français. Le 21 juillet de la même année, le duc Henri II de Guise,qui avait cru devoir revendiquer auprès du roi de France les droits de sa famille sur les concessions,obtint en sa faveur, un arrêt qui les lui confirmait.

CHAPITRE V

LES CHÉRIFS HASSANIDES OU FILALIDES

Les derniers Saadiens. — Jean de Bragance reconstitue la nationalité portugaise. — Les chérifs hassanides ou filalides. — Avènement de Moulaï-er-Rachid. — La confrérie religieuse des Aissaoua. — Chronologie des chérifs saadiens

Les derniers Saadiens. — Le prétendant saadien El-Mamoun avait fait cession en 1610 de la ville d'El-Harrach aux Espagnols. Un Hassani, Ahmed-ben-Edris, appelle les musulmans à la guerre sainte. El-Mamoun soutenu par les Espagnols, va d'abord s'emparer de Tétouan ; tombé dans une embuscade à Fedj-el-Fers, il y périt avec toute son escorte (2 septembre 1612). A partir de ce moment, l'anarchie est partout au Mag'reb-el-Aksa. Zidan se maintient à Maroc ; mais il est obligé de faire aux chorfas des concessions, qui diminuent considérablement son autorité. Pendant ce temps, une expédition espagnole sous les ordres de Don Luis Fajardo, s'empare sur la côte marocaine de Mammoura (Mehedia), qui prend le nom de San-Miguel-de-Ultramar (août 1614).

Zidan mourait à Maroc en 1627, laissant quatre fils : Abd-el-Malek, El-Oualid, Abou-l'Abbas-Ahmed, et Mohammed-Cheikh. Abd-el-Malek proclamé, ses frères se mettent en révolte contre lui, et Abou-l'Abbas-Ahmed peut s'emparer de Fez. Abd-el-Malek, qui vient à bout des révoltés, périt

assassiné le 10 mars 1631 par des janissaires renégats. El-Oualid qui lui succède, est à son tour assassiné en 1636 par les mêmes janissaires, qui lui réclamaient vainement le paiement de leur solde. Mohammed-Cheikh prend le pouvoir à Maroc , mais le reste du Mag'reb lui échappe

Jean de Bragance reconstitue la nationalité portugaise. — Depuis la mort en Afrique du roi Don Sébastien, le Portugal devenu une province de l'Espagne, était traité en vrai pays conquis. Las du joug espagnol, les seigneurs portugais s'entendent dans le plus grand secret et proclament Jean de Bragance, descendant de Don Alphonse, fils naturel de Jean Ier d'Aviz, roi de Portugal, sous le nom de Jean IV, 1640. Après avoir chassé du Portugal les armées espagnoles, Jean IV fait une heureuse expédition au Mag'reb, en expulse les garnisons espagnoles, et les remplace par des troupes portugaises, 1640-1641. La dynastie des Bragance gouverne encore le Portugal.

Les chérifs Hassanides ou Filalides. — La branche de la famille du chérif El-Hassan-ben-Kassem, qui s'était établie à Tafilala, où elle avait pris le nom de chérifs filalides, s'était multipliée. Les Filalides avaient en maintes circonstances victorieusement résisté aux Mérinides ; et quand se fonda la dynastie saadienne, ils étaient déjà maîtres de tout l'ancien royaume de Sidjilmassa. Tout d'abord vassaux de leurs parents, les chérifs saadiens, ils se déclarèrent indépendants après la mort d'El-Mansour. Le chef de cette famille était à cette époque, Moulaï-ech-Chérif. Les habitants de Tabouasamt, ksar fortifié situé aux environs de Sidjilmassa, s'étant déclarés pour Abou-l'Hassen-Semlouli dit Abou-Hassoun, marabout qui se faisait obéir du Sous, Moulaï-M'hammed, fils du chérif, pénètre de nuit et par surprise dans le ksar de Tabouasamt avec deux cents hommes et massacre tous les gens qu'il y rencontre. Abou-Hassoun fait partir du Sous une expédition contre Sidjilmassa ; le chérif attiré dans une entrevue par le chef de l'expédition, est traîtreusement capturé et envoyé à Abou-Hassoun, qui l'enferme dans une de ses forteresses, où il lui donne pour le servir une esclave qui devait être la mère de Moulaï-Ismaïl.

Moulaï-M'hammed fournit une forte rançon pour délivrer son père et finit par chasser de Sidjilmassa les partisans

d'Abou-Hassoun (1641). Après une série de difficultés avec les marabouts du sud marocain, lesquels à un moment, se rendirent maîtres de Sidjilmassa et de Fez (1646), Moulaï-M'hammed qui les a renvoyés de ses Etats, s'empare d'Oudjda sur les Turcs d'Alger, fait de cette ville le centre de ses opérations, razzie les environs de Tlemcen occupé par les Turcs qu'il bat dans une sortie, et pousse par les hauts plateaux un raid hardi jusqu'à Laghouat. Le bey de l'ouest de la régence, qui résidait alors à Mazouna, les Espagnols étant maîtres d'Oran, demande des troupes à Alger. Le chérif ne les attend pas, et reprend le chemin de Sidjilmassa, rapportant avec lui un immense butin. Les Turcs d'Alger traitant alors de la paix avec le chérif, la rivière Tafna est choisie comme limite des territoires réciproques (1648).

Les marabouts occupaient toujours Fez. Moulaï-M'hammed marche contre eux et s'empare de la vieille ville. Battu le 1er juillet 1649, il revient à Sidjilmassa.

Le Saadien Mohammed-Cheikh confiné à Maroc, mourait en 1654, remplacé par son fils Moulaï-Ahmed-el-Abbas, lequel eut à lutter, dès son accession au pouvoir, contre ses oncles maternels, les chefs des Chebanate, qui l'assassinèrent en 1659 et élurent un des leurs nommé Abou-Beker, qui prit possession de Maroc. La dynastie des chérifs saadiens s'éteignait avec Moulaï-Ahmed-el-Abbas.

Avènement de Moulaï-er-Rachid. — La même année, Moulaï-ech-Chérif mourait à Sidjilmassa. Moulaï-er-Rachid, frère de Moulaï-M'hammed, quitte alors le Tafilala, et prenant la qualité de chérif, parcourt le Maroc en aventurier. Protégeant les caravanes contre les batteurs d'estrade dont le pays était rempli par suite de l'anarchie qui régnait au Mag'reb, il assassine un jour un riche juif nommé Méchâal, qui s'était fait construire un splendide château aux environs de Taza, dont il fait sa forteresse. De Dar-el-Méchâal, il domine sur les Angad, les Makil et les Beni-Snassen. Son frère Moulaï-M'hammed ayant encore une fois échoué devant Fez, il va s'emparer d'Oudjda et s'y fait proclamer. Moulaï-M'hammed marchant contre Er-Rachid, leurs troupes se rencontrent le 3 août 1664 dans la plaine des Angad. Moulaï-M'hammed tué d'une balle qui lui traverse la gorge, ses partisans se débandent et Er-Rachid reçoit la soumission des

tribus de la région. Après avoir fait transporter le corps de son frère au Dar-el-Mechâal, il va réduire Sidjilmassa défendu par son neveu Mohammed, qui capitule après un siège de neuf mois (1665).

Après la conquête du Tafilala, le chérif va s'emparer de Taza (avril 1666). Pour s'attirer l'amitié des Berbères du Riff, Moulaï-er-Rachid avait épousé la fille d'Ar'adh leur cheikh de Kçaça. Une compagnie marseillaise venait de fonder un comptoir dans ce port : le chérif s'entend avec le directeur Roland Fréjus, signe avec le Marseillais, agissant au nom du roi de France Louis XIV, un traité de commerce ; et, approvisionné par les Français, il peut en 1667, chasser les marabouts de Fez, fondant dans cette ville la dynastie des chérifs hassanides ou filalides, dont un descendant occupe encore le trône du Maroc.

La confrérie religieuse des Aïssaoua, ordre chérifien. — M'hammed-ben-Aïssa, d'origine édriside, naquit à Méquinez vers la fin du xve siècle. De ses voyages en Orient et aux Indes ,il avait rapporté de grandes connaissances en agriculture, en médecine et en thaumaturgie. Chassé de Méquinez par le sultan, auquel sa popularité portait ombrage, ses disciples, appelés Aïssaoua, lui demandant un jour à manger, il leur répondit de se nourrir de ce qu'ils trouveraient sur la route, où il n'y avait que des pierres ; et, sous ces pierres, des serpents et des scorpions. Les Aïssaoua dans leur foi, avalèrent ces cailloux et ces animaux venimeux et n'en eurent aucun mal. C'est en souvenir de ce fait que les Aïssaoua de nos jours avalent des morceaux de pierre, de verre et des reptiles. Rentré en faveur et revenu à Méquinez comblé de richesses, qu'il distribue à ses fidèles et aux pauvres,M'hammed-ben-Aïssa ne garda pour lui qu'une peau de panthère, sur laquelle il couchait, que ses descendants conservent pieusement dans le douar Ouzara près de Ben-Chicao. Cette peau de panthère se dédoubla par un miracle : elle est également conservée à la maison mère de l'ordre à Méquinez, où le saint mourut en 1524.

M'hammed-ben-Aïssa a transmis à ses mokaddems sa baraka ou le don de faire des miracles, de guérir toutes les maladies, de conjurer tous les poisons.

La doctrine des Aïssaoua, qui se rapproche de celle des Chadelya, consiste dans l'expansion continuelle vers la Divi-

nité, un mysticisme ardent, une abnégation personnelle complète. Leurs pratiques sont la sobriété, l'abstinence, principalement l'endurcissement à la douleur physique. Leurs invocations à Dieu doivent être faites à haute voix sur un rythme rapide, soutenu par le bruit des tambours allant toujours en s'accélérant, jusqu'à ce que l'excitation et l'étourdissement amènent une sorte d'insensibilité physique et d'ivresse cérébrale, favorable aux hallucinations, aux extases et au délire religieux.

Les procédés physiques les plus divers viennent en aide à ces exaltés, qui se livrent à des pratiques d'un mysticisme aigu et maladif, que l'on retrouve chez les convulsionnaires de Saint-Médard du XVIIIe siècle.

Beaucoup d'indigènes au courant des procédés thaumaturgiques de ces congréganistes, les exploitent et se disent Aïssaoua ,alors qu'ils ne sont que des imitateurs.

Chronologie des chérifs saadiens

Abou-Abd'Allah-el-Kaïm	1518
Abou-l'Abbas-Ahmed-el-Aredj	1520
Mohammed-el-Medhi	1543
Abou-Mohammed-Abd'Allah-el-Ghaleb-b'Illah	1557
Abou-Abd'Allah-Mohammed-el-Metaouakkel	1574
Abd-el-Malek	1575
Abou-l'Abbas-Ahmed dit El-Mansour	1578
Abou-Abd'Allah	1603
Mohammed dit Cheikh-el-Mamoun	1604
Zidan	1606
Abou-Farès	1609
Abd-el-Malek, à Maroc	1627
Abou-l'Abbas-Ahmed, à Fez	1627
El-Oualid-Ahmed, à Maroc	1631
Mohammed Cheikh, à Maroc	1636
Moulaï-Ahmed-el-Abbas, le dernier Saadien.	1654-1659

CHAPITRE VI

GOUVERNEMENT DES AGHAS

LES AGHAS REMPLACENT LES PACHAS DE LA PORTE. — RUPTURE AVEC LA FRANCE. — UN RÉGULUS FRANÇAIS. — EXPÉDITION DE DJIDJELLI. — MISSION DE TRUBERT. — SUPPRESSION DU GOUVERNEMENT DES AGHAS. — LA CONFRÉRIE RELIGIEUSE DES KERZAZYA OU AHAMEDYA.

Les aghas remplacent les pachas. — Le pacha Ibrahim ayant appris en 1659 que le sultan vient de désigner un de ses officiers nommé Ali, pour le remplacer à Alger, envoie à Constantinople un émissaire auquel il remet deux cents mille piastres, destinées à gagner les hauts fonctionnaires de la Porte, pour se faire maintenir dans son gouvernement. A l'effet de se procurer cette somme importante, Ibrahim avait vidé la caisse réservée depuis 1649 aux indemnités remises par le sultan pour payer aux reïs les concours apportés à ses flottes. Les reïs mis au courant de ce détournement, se portent au palais, surprennent le pacha et le jettent au cachot. Les yoldachs profitant de cette circonstance, font décider par le divan la suppression du pouvoir du pacha de la Porte, et donner à l'agha chef de la milice, la direction des affaires de la régence, fonction que le même titulaire ne pouvait occuper plus de deux mois ; Khalil-agha prit alors la direction du gouvernement.

Le captan reïs réduit désormais à un rôle subalterne, cette décision éloignait les commandants des navires de toute participation aux affaires publiques.

La France considérant cette révolution comme un acte d'insubordination vis-à-vis de la Porte, puissance alliée, refusa de traiter avec Khalil-agha, et donna l'ordre au chef d'escadre, le chevalier de Valbelle, de courir sus aux navires algériens.

L'agha Khalil n'ayant pas résigné ses fonctions après deux mois de commandement, les reïs exploitant le mécon-

tentement des yoldachs, les entraînent à la révolte ; Khalil est mis à mort et remplacé par l'agha Ramdan, assassiné à son tour au mois d'août 1661. L'agha Chaban, renégat portugais, élu à la place de Ramdan, fait maçonner entre quatre murs l'ancien pacha Ibrahim, lequel délivré de sa prison par un parti de yoldachs qui l'a nommé agha, cherchait à le faire périr.

M. d'Alméras remplaçant à l'Œuvre des Esclaves, Vincent de Paul mort en 1660, venait d'envoyer à Alger M. Dubourdieu, pour relever M. Barreau qui ne sortait du bagne que pour entrer de nouveau en prison.

Rupture avec la France. — Chaban qui avait décliné les traités passés antérieurement entre Alger et la France, décida qu'il n'en serait plus signé de nouveaux à l'avenir. Les reïs encouragés par le divan, couraient la mer plus que jamais, pourchassés cependant par les escadres françaises du duc de Mercœur, du marquis de Créquy, du commandeur Paul, du chevalier de Valbelle et du comte de Verüe, qui venaient enlever des musulmans jusque dans les ports de la côte barbaresque.

L'amiral anglais Montague, venu en rade d'Alger en juillet 1661 pour traiter du rachat des captifs de sa nation, ne put même pas entrer en pourpalers avec le divan, qui refusa toute communication avec les Anglais. Après avoir échangé quelques boulets avec les forts, l'amiral dut se retirer, laissant devant Alger une division de son escadre, sous le commandement de son lieutenant, le commodore sir Lawson.

La crainte de ces croisières obligeait les reïs à ne plus naviguer qu'en escadres d'au moins trente vaisseaux ; ils purent, de cette manière, capturer encore, dans le seul automne de l'année 1661, quarante-cinq bâtiments tant anglais que français, italiens et hollandais.

L'amiral Ruyter étant entré en mars 1662 en Méditerranée avec la flotte hollandaise, Centurione, de Gênes, réunit de son côté ses navires aux vaisseaux de Lawson ; et la flotte anglo-génoise balayant la mer depuis Tunis, chassa les reïs devant elle, de façon à les faire tomber sur les vaisseaux hollandais, qui devaient se trouver à la hauteur d'Alger. Mais Ruyter ayant traité avec la régence, les reïs pourchassés purent rentrer dans le port, ce qui décida les Anglais à faire à leur tour la paix, le 23 avril.

Les Algériens n'ayant tenu aucun compte de ces traités, les Hollandais envoient en Méditerranée en 1663, une nouvelle escadre commandée par l'amiral Tromp, laquelle se joint à celle de sir Lawson qui vient d'y revenir, et les deux escadres font de nombreuses prises sur les Algériens.

Le duc de Beaufort et le commandeur Paul, qui ont enlevé aux Barbaresques en 1662-1663 une quarantaine de leurs navires, conviennent vers la fin de 1663 d'aller surprendre et incendier la flotte des reïs hivernant dans le port d'Alger. La trahison d'un pilote, qui faillit mettre à la côte une partie de leurs vaisseaux, leur causa un retard dont les reïs, prévenus, profitèrent pour se tenir sur leurs gardes. L'entreprise éventée ne fut pas poursuivie.

Un Régulus français. — Expédition de Djidjelli. — Le gouvernement de Louis XIV fatigué des réclamations du commerce marseillais et indigné de voir les Algériens violer constamment les traités, décida d'occuper une partie du littoral barbaresque pour surveiller les corsaires de plus près et les contenir dans leurs entreprises. A cet effet, il avait chargé le chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications, qui avait des intérêts dans les affaires du Bastion de France, de reconnaître un point de la côte d'Afrique favorable à un débarquement. Dans son rapport à Colbert en date du 22 juin 1662, M. de Clerville avait indiqué la baie de Stora comme remplissant les meilleures conditions. Le conseil royal, après avoir hésité entre ce point, Bône et Bougie, choisit Djidjelli, plutôt recommandé par le duc de Beaufort, nommé grand amiral de France en 1663.

Le corps expéditionnaire français fort de cinq mille hommes, concentré à Toulon au mois de mars 1664, est embarqué sur une flotte de soixante-trois voiles, formée en deux divisions, sous les ordres du commandeur Paul et du lieutenant général Duquesne. Le comte de Gadagne étant nommé chef des troupes de débarquement, le duc de Beaufort avait le commandement suprême de l'expédition.

Chaban-agha mis au courant des préparatifs organisés contre Alger dans le port de Toulon, avait envoyé des propositions de paix à Louis XIV par un de ses captifs, un officier malouin, nommé Porcon de la Barbinais. L'agha avait fait promettre au malouin de revenir se constituer prisonnier s'il échouait dans sa mission, les têtes des captifs français



répondant de sa parole. Porcon sachant que les propositions de l'agha étaient inacceptables, s'acquitta néanmoins de la mission qui lui était confiée. Repoussé à la cour comme il l'avait prévu, il se rendit à Saint-Malo mettre ordre à ses affaires et revint à Alger, certain du sort qui l'attendait. L'agha, impitoyable, lui fit trancher la tête.

La flotte française quittant Toulon le 2 juillet 1664, fait voile pour les îles Baléares, où sept galères de Malte la rejoignent. Le 21, elle paraît devant Bougie, qu'elle n'ose attaquer, sur l'avis que la peste ravage cette place. Le 22, elle mouille devant Djidjelli. Les troupes débarquées le 23 s'emparent de la ville à la suite d'un combat assez vif, et prennent position dans la plaine et sur les premières collines.

Une armée de secours pourvue d'une bonne artillerie ayant quitté Alger, arrive bientôt par la route de terre et attaque les 4 et 5 octobre les retranchements des Français. Les Turcs repoussés, ouvrent les travaux de siège. Le 22 octobre, le marquis de Martel rejoint l'expédition avec deux vaisseaux amenant des renforts, qui portent à huit mille hommes l'effectif de combat. Un officier du roi y avait pris passage, porteur d'un ordre enjoignant au duc de Beaufort de laisser le commandement des troupes de Djidjelli au comte de Gadagne, et de continuer avec ses vaisseaux de combat, la chasse aux corsaires barbaresques. L'amiral de France recevant cet ordre, met aussitôt à la voile, emmenant avec lui le commandeur Paul et Duquesne.

Les Turcs qui avaient reçu d'Alger un renfort nombreux et des pièces de siège, démasquant leurs batteries le 25 octobre, rendent en peu de temps la position des soldats de Gadagne fort difficile. Le général français qui ne peut plus tenir, commence le 31 l'embarquement sur les navires des malades et des blessés au nombre de douze cents. Ceci fait, les troupes effectuent leur retraite et gagnent les vaisseaux, laissant aux mains des Algériens quarante-cinq canons, cinquante mortiers, et tout leur matériel. Elles avaient perdu deux mille hommes, morts de maladie, tués par l'ennemi, ou faits prisonniers. Au retour, un des plus grands navires, « La Lune », rapatriant douze cents hommes, sombrait en vue des îles d'Hyères.

Alger ne manqua pas de s'enorgueillir de cet échec des Français ; et le consul Dubourdieu alla rejoindre au bagne les prisonniers de Djidjelli.

Le duc de Beaufort, désireux de prendre sur mer la revanche de cette malheureuse expédition, pourchassait sans relâche les corsaires barbaresques. Ayant atteint la flotte algérienne, il lui donne la chasse et la poursuit jusque sous le canon de La Goulette, où il lui prend et brûle trois bâtiments (17 février 1665). Le 2 et le 27 mai, il vient canonner le môle d'Alger. Attaquant le 24 août les reïs devant Cherchel, il leur brûle deux vaisseaux et leur en prend trois autres, avec treize canons.

Mission de Trubert. — Les Algériens irrités de ces revers dont ils rendent l'agha responsable, massacrent Chaban et le remplacent par l'agha Ali (1665). Ce dernier, mieux disposé pour la France que l'était son prédécesseur, M. Dubourdieu sorti du bagne, peut faire admettre par le divan les bases d'un rapprochement. La peste, pendant ce temps, continuait ses ravages.

En exécution des préliminaires arrêtés entre M. Dubourdieu et le nouvel agha, M. André-François de Trubert, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, commissaire général de ses armées navales, reçut la mission d'aller négocier à Alger un nouveau traité, de concert avec M. Jacques Arnaud, de Gap, qui s'était employé à faire aboutir les négociations commencées par M. Dubourdieu. Le traité signé le 7 mai 1666, stipulait les franchises antérieures : Le Bastion de France était rétabli, et Colbert en confiait la direction à M. Jacques Arnaud. Les Anglais toujours jaloux des avantages concédés aux Français, avaient été jusqu'à offrir trente vaisseaux aux Algériens, à la condition que le divan maintiendrait l'état de guerre avec la France ; mais le parti de la paix l'emporta.

C'est alors que furent rédigés les contrats d'assurances maritimes, portant tant sur les biens que sur les personnes ; les compagnies d'assurances s'obligeant à rembourser les sinistres ou pertes dans les trois mois de leur constatation. En voici un modèle :

« Au nom de Dieu et de la Sainte Vierge, que conduise le « tout à bon sauvement ! se fait assurer M...... pour le « compte de...... d'entrée d'un port de cette ville de Mar- « seille jusqu'à .... touchant et faisant échelle en tous « les lieux et endroits que bon semblera au capitaine, et « c'est sur les facultés et marchandises qui se trouvent char-

« gées sur la corvette appelée .... commandée par le
« capitaine ...., de .... ou autre pour lui, ainsi que
« le dit sieur assuré fera aparoir par police de chargement
« ou autre sorte d'écriture, en cas de sinistre ou perte, — que
« Dieu garde ! — payables, au dit cas de perte, en espèces
« sonnantes sans aucune sorte de billet à celui qui se trou-
« vera porteur de la présente assureté en mains sans ordre
« ni preuve, le tout à compter pour les risques de cette assu-
« reté du jour et heure que les dites facultés et marchandi-
« ses ont été ou seront chargées jusqu'à ce qu'elles soient
« arrivées à......... et déchargé le tout à terre à bon sauve-
« ment. Alors le dit risque sera fini. Et veut que tous ceux
« qui prendront de cette assureté passent le même risque
« que lui, tant divin qu'humain, d'amis, ennemis, connus
« et inconnus, prises et détention de Seigneuries soit ecclé-
« siastiques ou temporelles, représailles justes ou injustes,
« bande ou contrebande, marque contremarque, de vent,
« foudre, feu, jet à la mer et de tous autres inconvénients,
« périls et cas fortuits qui pourraient arriver, se mettant
« à son même lieu et place, comme si assuré ne fût, sans
« qu'ils puissent dire, alléguer ni controuver aucune chose
« à ce contraire, qu'ils n'aient au préalable garni la main
« des sommes pour eux respectivement assurées du sinistre
« ou perte — que Dieu ne veuille ! — et en après plaider si
« bon lui semble, lesquels 3 mois seront comptés du jour
« que l'assuré aura fait la déclaration de la perte en sinistre
« aux archives de la chambre de commerce, et ce par écrit
« sur un registre particulier à ce destiné. Et pour meilleure
« validité de cette assureté, les dits sieurs assureurs obligent
« leurs biens à toutes Cours — Dieu les conduise et fasse
« salve ! amen ! »

Certaines difficultés relatives à la restitution des esclaves français étant survenues, M. de Trubert saisit cette occasion pour rester à Alger et, sur l'ordre du roi, inciter le divan à se déclarer contre les Anglais et les Hollandais, alors en guerre avec la France. Ayant échoué dans cette dernière mission, l'envoyé s'en revint à Toulon, où il reçut les sommes recueillies par la communauté de Provence pour racheter les esclaves algériens qui se trouvaient en France. Comme le montant de ces sommes était insuffisant, le roi y ajoutait cent mille livres de sa cassette particulière, qu'il fit compter à M. de Trubert par le trésorier de la marine, le 14 janvier 1667.

M. de Trubert racheta tout ce qu'il put trouver en France d'esclaves musulmans ; les embarqua sur le vaisseau « Le Courtisan », arriva avec eux à Alger en mars 1668, et procéda aussitôt aux échanges et aux rachats. Il pouvait bientôt rapatrier sur son vaisseau, onze cent vingt-cinq captifs français.

Les reïs ayant été battus au printemps de 1668 par les Vénitiens devant la Canée, enlevèrent à leur retour tous les navires qu'ils rencontrèrent, sans distinction de nationalité.

Ayant ainsi capturé des bâtiments français, le marquis de Martel prit la mer au mois de juin de la même année, pour obtenir réparation de cette violation du traité de 1666. Arrivé devant Alger le 29 juin, il exigea du divan et obtint toutes les satisfactions désirables ; puis, il cingla vers Tunis, pour y régler des affaires de la même nature.

Les reïs n'écoutant plus les ordres du divan, continuèrent à courir sur les navires français. Le 12 avril 1669, le comte de Vivonne venu à Alger pour réclamer le châtiment de plusieurs corsaires, reçu au divan avec les plus grands honneurs, obtint de faire pendre en sa présence trois reïs délinquants.

Les Anglais ayant également eu à se plaindre des reïs, l'amiral Allen se présente en septembre de la même année devant Alger, avec une escadre forte de vingt-cinq vaisseaux. N'ayant pu obtenir la moindre transaction, toutes ses propositions déclinées, il ouvre le feu contre le môle ; mais les reïs sortant du port, lui offrent le combat, canonnent son escadre, et les vaisseaux anglais endommagés, redoutant la tempête qui se lève, doivent se retirer.

Cette même année 1669, M. de Trubert vint offrir au divan de la part de Louis XIV, de rompre avec toute l'Europe, alors hostile au roi de France. Cette proposition, en principe acceptée par les membres du divan, fut vivement combattue par les reïs, qui ne voulaient pas renoncer à leurs courses fructueuses contre les bâtiments français : Ils reprochaient à l'agha sa faiblesse envers la France, l'accusant d'en recevoir en secret des subsides.

Ayant vu détruire au mois de mai 1671 douze de leurs navires dans la rade de Bougie par l'amiral Allen, qui après ce succès, était venu leur enlever d'autres vaisseaux devant le port d'Alger, les reïs rendant l'agha Ali responsable de

ces pertes, soulevèrent en septembre les yoldachs, qui massacrèrent l'agha.

Suppression du gouvernement des aghas. — Aucun membre du divan ne voulant accepter les fonctions d'agha si dangereuses à occuper, Alger prit modèle sur Tunis, qui avait donné le pouvoir, sous le contrôle de son divan, à un personnage qui avait pris le titre de dey, du mot turc « day », qui veut dire : « oncle », de ce que les membres de la famille du padischah étaient généralement chargés du gouvernement des provinces.

Ce dey nommé à l'élection, fut investi de l'autorité suprême. Le pacha, dont le pouvoir n'existait plus depuis la nomination des aghas, fut néanmoins maintenu dans son humiliante sinécure, par déférence envers la Porte.

Le premier dey d'Alger fut un reïs : Hadji-Mohammed (1671).

La Confrérie religieuse des Kerzazya ou Ahamedya. — « Ordre chérifien ». Ahmed-ben-Moussa-el-Hassani-Moulaï-Kerzaz, chérif descendant d'Edris, né en 1502 à Kerzaz dans l'oued-Saoura (Sahara oranais), était mokaddem des Chadelya quand il affirma sa mission. Ses doctrines ne diffèrent guère de celles des Chadelya : obéissance passive aux chefs de l'ordre ; renoncement aux biens de ce monde, retraite, oraison continue. Les Kerzazya rejettent tout raisonnement comme devant infailliblement conduire à l'erreur. Ils n'acceptent pas de manger avec des gens étrangers à leur congrégation ; et quand ils reçoivent l'hospitalité de ces mêmes étrangers, ils préparent de leurs propres mains la nourriture qui leur est offerte.

L'objectif principal des Kerzazya est de protéger les Ksouriens, habitants des oasis du Sahara, contre les agressions de l'élément nomade.

Les chefs de la confrérie, dont la maison mère est à Kerzaz, sont choisis dans la famille du fondateur de l'ordre.

LIVRE III

PÉRIODE TURQUE

GOUVERNEMENT DES DEYS

I

CHAPITRE PREMIER

EXPÉDITIONS DE L'AMIRAL DUQUESNE

Mr Arnaud, directeur des concessions françaises. — Mission de Mr d'Alméras. — Les fuites a bord. — Mission du chevalier d'Arvieux. — Transfert a La Calle de l'établissement du Bastion de France. — Le directeur Dusault. — Duquesne et Ruyter. — Traités des Hollandais et des Anglais avec les Algériens. — Expéditions de l'amiral Duquesne. — Bombardements d'Alger. — Punition de la république de Gênes. — Occupation anglaise de Tanger. — Avènement au Maroc de Moulaï-Ismaïl. — Les volontaires de la foi.

M. Arnaud, directeur des concessions françaises. — M. Jacques Arnaud, nommé par Colbert en 1666 à la direction des concessions françaises, avait obtenu du divan, en application du traité de Trubert, l'autorisation de rétablir le Bastion.

S'étant rendu à Marseille à l'effet d'y reconstituer une société pour l'exploitation des concessions, le nouveau directeur, malgré l'appui que lui donnait la cour, éprouvait dans cette formation les plus grandes difficultés.

L'intendant des galères à Marseile, M. Arnoul,chargé par le conseil royal de seconder autant que possible les démarches du directeur des concessions, prié par Colbert de le renseigner sur la marche de ces négociations, lui répondait le 20 juillet 1668 dans les termes suivants :

« Vous ne ferez jamais dans Marseille, par ceux de la ville, « ce grand et beau commerce qui se devrait, qui se pourrait « et pour qui la nature semble avoir fait cette ville. Tant « que l'on s'amusera aux Marseillais, jamais de compagnie. « Ils se sont tellement abâtardis à leurs bastides, méchants « trous de maisons qu'ils ont dans le terroir, qu'ils aban- « donnent la meilleure affaire du monde plutôt que de per- « dre un divertissement de la bastide. En apparence, ce n'est « rien ; mais je soutiens que cela a ruiné la ville et la rui- « nera toujours. De maîtres qu'ils étaient du commerce, ils « en sont devenus les valets, n'agissant presque plus que « comme commissionnaires de Messieurs de Lyon : encore « tant tenu, tant payé ; et si vous voulez ce grand com- « merce, il faut faire compagnie d'autres gens que ceux de « Marseille, qui se contentent de faire valoir leur argent « aux asseuretez (assurances) et n'ont pas l'esprit porté aux « grandes choses, bien qu'ils soient ambitieux.

« Vous les devez bien connaître par le peu de réussite de « ce que vous souhaitez avec tant de justice et de raison : « l'augmentation et la grandeur du commerce. Vous m'allé- « guez les Anglais et les Hollandais qui font dans le Levant « pour dix ou douze millions de commerce ; cela est vrai, « ils le font avec de grands vaisseaux. Messieurs de Mar- « seille ne veulent que des barques, afin que chacun ait la « sienne ; et ainsi l'un réussit, l'autre non. J'ai beau dire « et redire, leur alléguer vos raisons, ils sont coiffés d'une « autre manière et rejettent la faute du commerce sur le « mauvais traitement qu'ils reçoivent en Turquie, dont je « vous ai marqué qu'ils disent avoir déjà donné tant de mé- « moires.

« Ils ne veulent que de petits bateaux et souvent ne sa- « vent ce qu'ils veulent. Il n'y a pas moyen jusqu'à pré-

« sent de leur faire dire s'ils veulent la franchise du port « ou non.

Colbert écrivait en marge de cette lettre : « Tout ce rai-« sonnement en bien comme en mal est vrai. Il ne faut pas « espérer d'y remédier promptement ; il faut le combattre « doucement et persévérer, en pensant qu'à la fin on en « viendra à bout.

« Corresp. adm. sous Louis XIV. »

Il était déjà question de créer un port franc à Marseille. M. Arnaud put arriver enfin à constituer sa société, dont les principaux intéressés : Jacques Masson de La Fontaine, contrôleur des gabelles ; de Lalo, conseiller au parlement de Grenoble ; Lafont, négociant lyonnais, peu au courant des affaires en Berbérie, inexactement renseignés par les commissionnaires de Marseille, créèrent bientôt au directeur mille difficultés.

En février 1670, les administrateurs de cette compagnie révoquant les pouvoirs de M. Arnaud, le rappelèrent en France, pour qu'il rendit ses comptes. Arnaud, fort de la protection du divan et de la régularité de ses opérations, refusant de quitter les concessions, ses associés s'adressant à la cour, obtinrent de faire emprisonner sa femme et sa fille ; puis le remplacèrent par un sieur Turpin, qui vint à Alger en juin 1673, sur un des vaisseaux de M. de Martel, pour demander au dey Hadji Mohammed, la destitution d'Arnaud et son expulsion du territoire de la régence.

Le dey demeura inébranlable, malgré l'intervention du consul Dubourdieu, qui insistait de son côté pour voir installer au Bastion le nouvel envoyé. Turpin cependant, homme sage et prudent, transigea avec Arnaud, qui se débarrassa de ses associés en leur versant une somme de douze mille écus.

Mission de M. d'Alméras — Les fuites à bord — Hadji-Mohammed ayant toléré de nouvelles prises effectuées par ses corsaires sur les navires français, M. d'Alméras parut devant Alger en août 1673, avec huit vaisseaux de guerre, pour exiger la restitution des captifs de sa nation et diverses satisfactions.

Pendant qu'il négociait, quarante-six esclaves chrétiens se jetant à la mer, gagnèrent les vaisseaux, qui les recueillirent.

Ce fait se produisait fréquemment : c'était ce qu'on appelait : les fuites à bord ; causes de vives récriminations de la part des Algériens.

Le dey ayant envoyé M. Dubourdieu pour réclamer les fugitifs, M. d'Alméras refusa de les rendre ; et comme le consul voulait, par devoir, demeurer à son poste en dépit du danger qu'il y avait pour lui à redescendre à terre, M. d'Alméras l'embarqua de force sur son vaisseau « Le Saint Esprit ». Le dey eut de la peine à calmer un commencement de sédition, organisée par les patrons des esclaves fugitifs.

Le père Levacher, religieux trinitaire, se trouva par suite de l'embarquement de M. Dubourdieu, chargé du consulat de France. Le nouveau consul provisoire habitait le pays depuis vingt-cinq ans ; étant fort estimé des membres du divan, les relations avec la France s'en ressentirent.

Mission du chevalier d'Arvieux. — Colbert désireux de voir reprendre l'exploitation des concessions retardée par les difficultés survenues entre le directeur et ses associés ; aussi de remplacer M. Dubourdieu au consulat, fit nommer à sa place le chevalier Laurent d'Arvieux, qui arriva à Alger le 10 septembre 1674.

La jactance et les emportements de M. d'Arvieux excitèrent contre lui l'animosité de la plupart des Algériens et lui causèrent de nombreux désagréments ; aussi, quand reçu au divan le 2 février 1675, le nouveau consul donna connaissance de la lettre du roi l'accréditant à Alger, cette lecture fut accueillie par des gestes ironiques, qui furent l'occasion d'une scène tumultueuse entre les assistants et le consul. Rebuté, ne pouvant rendre aucun service, M. d'Arvieux prenant le parti de quitter « cette république de larrons » comme il la qualifiait, s'embarqua le 30 avril suivant, laissant l'intérim du consulat au vicaire apostolique, le père Levacher.

A l'arrivée de M. d'Arvieux, la régence d'Alger était en guerre avec toutes les nations, la France exceptée. Le dey reprochait au consul de trouver des Français combattant sur les vaisseaux ennemis capturés, qu'il réduisait du reste en esclavage ; il se plaignait de la mise aux galères des musulmans échappés des pays ennemis réfugiés en France. Il protestait enfin contre les fuites à bord, et demandait, à

titre de réciprocité, l'élargissement de tous les musulmans ramant aux galères de France.

M. d'Arvieux s'était engagé à faire restituer les Turcs détenus sur les vaisseaux français ; mais la négligence et la lenteur apportées par l'intendant des galères à faire exécuter les ordres de ces libérations irritant les Algériens, mettaient le père Levacher dans une situation difficile. De plus, des navires français ayant tout récemment capturé des corsaires d'Alger, les reïs demandaient à grands cris la guerre contre la France.

Transfert à La Calle de l'établissement du Bastion de France. — Le Directeur Dusault. — Le Bastion étant trop malsain, fut évacué en 1677, et l'établissement transféré à La Calle ; mais le nom du « Bastion » demeura à la compagnie.

M. Denis Dusault, que la compagnie du Bastion avait chargé par acte du 31 janvier 1678 de l'administration des concessions, s'efforçant d'éviter la guerre, put temporiser quelque temps ; mais las d'attendre les restitutions promises, les Algériens se décidèrent en novembre 1678, à reprendre les hostilités.

Le roi de France fit faire néanmoins une nouvelle démarche par le chevalier de Tourville, lequel venu à Alger en 1679, obtint du dey et du divan tout ce qu'il lui plût d'exiger : notamment, une modification aux traités antérieurs, disposant qu'en aucun cas, les Français ne pourraient être retenus prisonniers. Les reïs ne tenant pas compte de cet arrangement, continuèrent à courir sur les navires français.

Duquesne et Ruyter. — Au mois de juillet 1674, les habitants de Messine s'étant révoltés contre les Espagnols, demandèrent l'appui de la France. Louis XIV saisissant cette occasion de porter un coup sensible à l'Espagne, envoie en Sicile une flotte commandée par le duc de Vivonne, qui parvient à entrer dans le port de Messine. Les escadres combinées d'Espagne et de Hollande cherchaient les navires français. Duquesne qui commandait sous les ordres de Vivonne, tient tête à Ruyter et lui livre, près de l'île de Stromboli, au commencement de 1676, un premier combat qui demeure indécis. Le 22 avril, les flottes adversaires se rencontrent à la hauteur de Syracuse. Le choc fut terrible : Ruyter qui montait « La Concorde », attaqué flanc à flanc

par le « Saint-Esprit » où se trouvait Duquesne, périt dans l'action. Les vaisseaux d'Espagne et de Hollande en fort mauvais état, parvinrent à grand peine à se réfugier dans le port de Syracuse. Dans une dernière rencontre en vue de Palerme, Duquesne, Vivonne et Tourville, achevèrent de détruire ce qui restait encore des navires de la flotte hispano-hollandaise.

Traités des Hollandais et des Anglais avec les Algériens. — Les Hollandais affaiblis par leurs pertes, démoralisés par la mort de Ruyter, traitèrent en 1679 avec les Algériens. Les conditions imposées leur furent dures ; mais ayant besoin de la paix à tout prix avec Alger, ils durent les accepter : ils s'engageaient à fournir au dey des canons de fonte avec leurs affûts et tout le matériel nécessaire ; quarante mâts de navires, cinq cents barils de poudre, cinq mille boulets de canons, des cordages, des toiles à voiles, un vaisseau avec son chargement de câbles, promettant de renouveler ce tribut tous les ans.

Duquesne en 1680, M. Hayet, commissaire de la marine du roi et M. de Virelle, délégué de la ville de Marseille en 1881, venus à Alger pour négocier au sujet des captifs, conclurent des arrangements stipulant la restitution réciproque des esclaves. Malheureusement, la mauvaise volonté du service de l'intendance des galères fit que les captifs algériens libérés, au lieu d'être envoyés dans la régence, furent expédiés avec l'escadre, dans le Levant. Il résulta de cette impéritie une déclaration de guerre à la France, votée à l'unanimité par le divan le 18 octobre 1681. Un mois après, les reïs avaient capturé vingt-neuf bâtiments, et trois cents français se trouvaient dans les bagnes.

Les Anglais, de même que les Hollandais, obtinrent des Algériens le 22 avril 1682 une paix humiliante, qui s'explique par leurs pertes dans les quatorze dernières années, où, malgré les croisières et les bombardements de leurs amiraux, ils avaient vu capturer ou couler bas trois cent cinquante de leurs navires, et jeter au bagne six mille nationaux. Le père Levacher, qualifiant la capitulation des Anglais de la paix la plus honteuse qu'on puisse imaginer, la résumait dans les termes suivants :

« Ils se sont facilement démis des satisfactions considé-
« rables auxquelles ils pouvaient justement prétendre des

« puissances et du divan de ce pays ; ils leur ont lâchement « accordé de donner toute la quantité de poudre, de bou- « lets de canon, d'arbres, de gomme et de cordages, et « généralement, tout ce qu'ils leur ont demandé pour l'ar- « mement de leurs vaisseaux corsaires, et cinquante Turcs « gratuitement, les plus considérables de cette ville, que « le général anglais avait à son bord, sans que ce général « ait pu obtenir un seul esclave de sa nation, ni grâce ou « faveur aucune pour les Anglais esclaves qui sont en très « grand nombre en cette ville ; les susdites puissances et le « divan ayant remis l'ajustement des prix et sommes de « leur rachat aux prétentions de leurs patrons.

« Pour ce renouvellement de paix avec les Anglais, il a « été accordé que les bâtiments marchands de cette nation « qui seront rencontrés à la mer par les corsaires d'Alger, « seront par eux visités. »

Expéditions de l'amiral Duquesne. — Bombardements d'Alger. — Au mois de juillet 1681, Duquesne était allé incendier dans le port de Chio, six corsaires tripolitains qu'il avait obligés à s'y réfugier.

La France, débarrassée après la bataille de Syracuse, des marines de Hollande et d'Espagne, devenue maîtresse de ses manœuvres en Méditerranée, résolut d'en finir avec les Algériens qui rompaient les traités au fur et à mesure qu'ils les avaient formés. Duquesne chargé de conduire l'expédition, reçoit l'ordre d'incendier Alger et de détruire la ville de fond en comble. A la nouvelle des préparatifs, le dey Hadji Mohammed effrayé, laissant le commandement à son gendre Baba-Hassan, se réfugie à Tripoli. Le consul Levacher, le divan et Dusault, essayaient encore d'un arrangement ; mais le gouvernement de Louis XIV était décidé à agir.

Duquesne parti de Toulon le 12 juillet 1682 avec trente-trois vaisseaux, canonne le 25 la ville de Cherchel, y détruit une redoute, et brûle deux navires. Le 29 il entre dans la rade d'Alger, où il manœuvre quelques jours. Le 26 août au soir, il ouvre le feu contre les défenses de la ville, sur lesquelles il lance quatre-vingt-six bombes. Dans la nuit du 30 au 31, il lance cent quatorze nouvelles bombes, qui occasionnent quelques dégâts. Le 3 septembre, il a à repousser une attaque des reïs. Le divan lui envoyant le père Leva-

cher pour connaître ses conditions de paix, il refuse de répondre au consul de France, faisant savoir qu'il n'entendait traiter qu'avec les délégués officiels de la régence. Aucune autre démarche n'ayant été tentée, le bombardement continua jusqu'au 12 septembre, où l'amiral français craignant le mauvais temps, dut quitter la rade après avoir endommagé un certain nombre de maisons, parmi lesquelles le consulat de France, et tué ou blessé quelques centaines d'habitants de tout âge et de toute condition. L'amiral laissait à M. de Lhéry le soin de continuer la croisière devant Alger.

Le résultat obtenu était loin d'être en proportion avec les dépenses nécessitées par cette expédition ; aussi Duquesne n'échappa pas à la critique des Algériens, qui parlaient avec mépris « du fracas extraordinaire que l'amiral français « avait causé avec ses bombes inoffensives ». C'est en effet à cette occasion que furent essayées sur Alger les galiotes à bombes de Renau d'Eliçagaray, embryon des futures chaloupes canonnières. C'était aussi la première fois qu'une flotte bombardait une ville.

Duquesne revenu en France, reçut l'ordre de préparer une nouvelle expédition. Le 6 mai 1683, sorti de Toulon avec quarante-trois vaisseaux de tout rang, il envoie prendre à La Calle les quatre cents français formant le personnel des établissements. La tempête ayant dispersé son escadre, il n'arrive à Alger que le 18 juin, et commence par sommer Baba-Hassan, « d'avoir à mettre en liberté immédiate et « envoyer à bord de ses vaisseaux, non seulement tous les « Français, mais tous autres captifs, de quelque nation « qu'ils soient qui ont été pris sur les vaisseaux de France, « sans en excepter un seul. » N'ayant reçu aucune réponse à cet ultimatum, il commence le bombardement le 26, et le continue toute la nuit du 27, causant cette fois de réels dégâts.

Baba-Hassan charge le père Levacher de se rendre en parlementaire auprès de l'amiral. Duquesne refuse, comme l'année précédente, d'avoir affaire au consul de France, auquel il interdit de monter à bord de son navire « le Saint-Esprit », demandant au lieu et place du consul intérimaire, un délégué officiel des Algériens. Baba-Hassan ayant envoyé un de ses officiers nommé Riboli, Duquesne signifia



à ce dernier : qu'avant tout pourparler, il exigeait la mise en liberté des esclaves français : il accordait à cet effet un armistice de vingt-quatre heures, pendant lequel cinq cent soixante-dix captifs furent amenés dans ses vaisseaux.

Certain, par les rapports des captifs libérés, qu'il ne restait aucun Français esclave dans la ville, Duquesne faisait descendre à terre MM. Hayet et de Combes, pour traiter, pendant que le dey intérimaire lui envoyait des otages, parmi lesquels le reïs Hadji-Hussein, surnommé Mezzo-Morto, chef de la taïffe.

L'amiral ayant demandé le versement immédiat de quinze cent mille livres d'indemnité, les yoldachs et les reïs qui étaient adversaires de tout traité de paix, suscitaient la révolte dans la population : Quinze jours s'étaient écoulés sans amener la fin des négociations. Duquesne s'impatientant, laissa débarquer Mezzo-Morto, sur l'assurance que le reïs lui donnait qu'il en ferait en une heure à Alger, plus que Baba-Hassan en quinze jours. Mezzo-Morto ainsi rendu à la liberté, appelle à lui ses reïs, fait massacrer le dey intérimaire, s'empare du pouvoir, et reprend les hostilités.

La canonnade et le bombardement recommencèrent avec acharnement. Le 29 juillet, une bande affolée par les bombes pleuvant de l'escadre française, va saccager le consulat de France, emmène le père Levacher sur le môle et le fait asseoir, le dos tourné du côté de la mer, devant la bouche d'un canon dont la décharge disperse ses membres. Vingt résidents français subirent le même sort. Cette pièce de canon, appelée depuis, par les Algériens eux-mêmes : « la consulaire » retrouvée à Alger en 1830, fut transportée à Brest.

Les Algériens, lors de la rupture de l'armistice, ayant chargé M. Hayet de prévenir l'amiral du traitement qu'ils réservaient au père Levacher si le bombardement était repris, Duquesne ne voulut tenir aucun compte de cet avertissement, et le bombardement continua jusqu'aux premiers jours d'octobre. Ayant laissé le chevalier de Tourville en crosière, l'amiral redoutant alors les tempêtes, leva l'ancre, sans avoir obtenu de satisfactions, ni détruit la ville de fond en comble, comme il lui avait été ordonné. Il ramenait cependant cinq cent soixante-dix esclaves libérés, et la tartane du parlementaire Riboli avec ses douze hommes

d'équipage, qui se trouvait amarrée à son bord lorsque le bombardement avait été repris.

Punition de la république de Gênes. — Au printemps de l'année suivante, la flotte française commandée par Duquesne, à bord de laquelle se trouvait le ministre Seignelay, qui avait remplacé à la marine son père Colbert mort en 1683, allait bombarder Gênes, pour punir cette république d'avoir fourni des vaisseaux aux Algériens, de leur avoir vendu des armes et de la poudre, et de leur servir en tout temps d'entrepôt des marchandises pillées sur les navires de la chrétienté.

En quelques jours, quatorze mille bombes avaient renversé une partie des palais de marbre de Gênes « la Superbe », qui dut envoyer son doge Lascaro à Versailles, étonné de s'y voir, demander très humblement pardon au roi de France, lui promettant que pareils faits ne se reproduiraient plus.

Duquesne était protestant, circonstance qui empêcha Louis XIV de lui conférer le grade d'amiral. Il ne fut jamais que lieutenant-général, ou vice-amiral.

Occupation anglaise de Tanger. — La veuve de Jean IV de Portugal, régente du royaume pour son fils Alphonse VI, mariant en 1660 sa fille Catherine de Bragance avec Charles II qui venait de remonter sur le trône d'Angleterre, lui avait donné en dot, en outre d'une somme de cinq cent mille livres sterling, les villes de Tanger en Afrique, et de Bombay dans l'Inde. En vertu de ce contrat, le comte de Sandwich avait pris en 1661 posession de la ville de Tanger au nom du roi d'Angleterre. La situation des Anglais à Tanger réduits à la ville même, y fut aussi précaire que celle de leurs prédécesseurs. En 1668 le Portugal cédait encore à l'Espagne la ville de Ceuta. Les Anglais de Tanger fournissaient d'armes et de munitions les marabouts qui disputaient au Maroc le pouvoir aux chérifs filalides, pendant que ces derniers s'approvisionnaient dans les comptoirs français de Kçaça.

Avènement au Maroc de Moulaï-Ismaïl. — Moulaï-er-Rachid tué d'une chute de cheval au mois d'avril 1672, son frère Moulaï-Abou-Nasseur-Ismaïl, né pendant la captivité de son père Moulaï-ech-chérif dans le Sous, lui succéda Les premières années du règne de ce chérif, furent entiè-



rement occupées à réduire les compétitions de ses parents et à résister aux Turcs d'Alger, qui lui créaient des difficultés sur ses frontières de l'Est.

Après avoir étendu sa domination dans tout l'ancien empire des chérifs saadiens, Moulaï-Ismaïl avait fait venir du Soudan, dans ses Etats, des quantités considérables de nègres, qu'il installait dans des postes, où il leur distribuait des terres à cultiver, fondant avec eux de véritables colonies, où il recrutait ses meilleurs soldats, la garde noire dite des Abib.

Parti en 1678 en expédition dans les régions sahariennes du haut-Moulouïa, son armée renforcée des contingents levés dans les tribus berbères rencontrées sur sa route, il parvint jusqu'au Djebel-Amour, où il se trouva en présence d'une colonne turque partie d'Alger, qui l'arrêta près des sources du Chélif. Attaqué de nuit, ses auxiliaires lâchant pied, le chérif entouré de sa garde noire se disposait à vendre chèrement sa vie, quand, au matin, les Turcs cessant le feu, lui envoyèrent des officiers pour lui rappeler que le traité passé avec son frère Moulai-M'hammed en 1648, fixait à la rivière Tafna les limites respectives des territoires d'Alger et du Maroc. Moulaï-Ismaïl qui n'était plus en force pour résister aux Turcs, se rendant à ces bonnes raisons, confirma avec ses adversaires les précédentes conventions et se trouva heureux de reprendre sans être inquiété le chemin du Mag'reb-el-Aksa.

Pendant son absence, trois de ses frères s'étaient mis en révolte. Obligé d'entreprendre une campagne contre eux, il disperse leurs forces dans l'Ouad-Deraa et rejette au désert les débris de leurs bandes. Il effectuait sa retraite quand, traversant en décembre le massif du grand Atlas, une tourmente de neige lui enlève au col de Teniet-el-Guellaoui, le plus grand nombre de ses soldats et tous ses équipages.

Ahmed, neveu du chérif et gouverneur du Deraa s'avançait en 1680 jusqu'au Soudan, d'où il ramenait un grand nombre d'esclaves et cinquante chameaux chargés de poudre d'or.

Les volontaires de la foi. — La guerre sainte avait recommencé contre les chrétiens occupant plusieurs points de la côte marocaine. Les combattants musulmans qui pre-



naient le nom de « volontaires de la foi », « moudjahedine », ne laissaient aucun répit aux garnisons chrétiennes bloquées dans les remparts des places occupées. Appelé au siège de Mammoura (Mehedia), le chérif s'en empare le 3 mai 1681.

Les corsaires de Salé ayant en 1679 couru sur des navires français, le chef d'escadre de Château-Renaud bloquait leur port depuis deux ans, Moulaï-Ismaïl envoie un ambassadeur au roi de France, et la paix est traitée à Saint-Germain le 29 janvier 1682.

Les « volontaires de la foi » bloquant étroitement la ville de Tanger, aucune transaction commerciale ne se faisait plus par ce port, et la métropole britannique se trouvait dans l'obligation de ravitailler par mer tout le corps d'occupation, dont l'entretien coûtait très cher, sans aucun avantage.

Au mois de mars 1684, une escadre commandée par lord Darmouth arrive à Tanger, embarque la garnison anglaise, détruit les fortifications, comble le port, et remet à la voile au mois d'avril suivant. Moulaï-Ismaïl repeupla la ville avec des berbères du Riff ; et les « volontaires de la foi » reportèrent toutes leurs forces contre Ceuta, Melilla et Larrache.

La garnison espagnole de Larrache succombait en 1689 ; ceux des prisonniers, au nombre de deux mille, qui refusèrent d'adopter l'islamisme, furent envoyés au bagne. Arzila succombait à son tour en 1691.

CHAPITRE II

TRAITÉ DE TOURVILLE

TRAITÉ DE TOURVILLE. — AMBASSADE DE DJAFER-AGHA. — EXPÉDITIONS DU MARÉCHAL D'ESTRÉES A TRIPOLI ET A TUNIS. — AMBASSADE DE MOHAMMED-EFFENDI. — INTRIGUES DE MERCADIER. — RÉCLAMATIONS RÉCIPROQUES DES ALGÉRIENS ET DES FRANÇAIS. — L'ORDONNANCE DE 1687. — NÉGOCIATIONS DE M. DUSAULT.

Traité de Tourville. — Après le départ de la flotte de Duquesne, Hadji-Hussein (Mezzo-Morto) ne voulant pas exposer Alger à de nouveaux bombardements, fit savoir à M. Dusault qu'il était tout disposé à traiter de la paix avec la France, à la condition, toutefois, qu'on ne lui enverrait pas comme négociateur l'amiral Duquesne, qu'il qualifiait « d'homme sans parole ». M. Dusault qui avait déjà réoccupé les établissements de la Calle, ayant transmis à la cour les intentions du dey, le chevalier de Tourville rappelé de sa croisière, fut chargé de conclure la paix. Arrivé devant Alger le 2 avril 1684, reçu avec de grands honneurs, Tourville signait le 25 avril, le traité que Dusault avait habilement préparé.

Ce traité, dit « de Tourville », accordé par le négociateur français à la régence d'Alger, servit toujours de base à tous les arrangements qui intervinrent depuis, entre la France et la régence d'Alger. En voici le texte intégral :

Articles de la paix accordée par le chevalier de Tourville
au nom du Roy
au Bacha, Dey, Divan et milice d'Alger
Signez le 25 avril 1684
M D C L X X X I V

Par ordre exprès de Sa Majesté

Articles et conditions de paix accordées par nous, chevalier de Tourville, lieutenant général des armées navales de Très-Puissant, Très Excellent et Très Invincible Prince Louis XIV, par la grâce de Dieu, Empereur de France et Roy de Navarre, aux Très Illustres Bacha, Dey, Divan et Milice de la ville et royaume d'Alger.

I

Les capitulations faites et accordées entre l'Empereur de France et le Grand Seigneur, ou leurs prédécesseurs, ou celles qui seront accordées de nouveau par l'ambassadeur de France envoyé exprès à la Porte, pour la paix et repos de leurs Etats, seront exactement et sincèrement gardées et observées sans que de part et d'autre il y soit contrevenu directement ou indirectement.

II

Toutes courses et actes d'hostilité, tant par mer que par terre, cesseront à l'avenir entre les vaisseaux et sujets de l'Empereur de France et les armateurs particuliers de la dite ville et royaume d'Alger.

III

A l'avenir, il y aura paix entre l'Empereur de France et les Très Illustres, Bacha, Dey, Divan et milice de la dite ville et royaume d'Alger et leurs sujets, et ils pourront réciproquement faire leur commerce dans les deux royaumes et naviguer en toute sûreté sans en pouvoir estre empeschez pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit.

IV

Et pour parvenir à la dite paix, il a esté convenu de part et d'autre de la restitution de tous les François détenus esclaves dans le Royaume et domination d'Alger et de ceux du corps de la milice du dit royaume qui sont sur les galères de France, suivant les rôlles qui en sont fournis, le sieur du Sault gouverneur du Bastion de France, se chargeant en son nom d'amener les dits esclaves du corps de la dite milice par des bastiments exprès ; et le Divan et Puissances d'Alger de rendre tous les esclaves français dans le moment du dit échange ; et dès à présent toutes les prises qui seront faites depuis le jour de la conclusion du premier traité, seront rendues réciproquement de part et d'autre, sans qu'on puisse, sous quelque prétexte que ce soit, retenir aucuns bastiments, agents, marchandises ou robes, ny les gens trouvez sur lesdites prises.

V

Les vaisseaux armez en guerre à Alger, ou dans les autres ports du Royaume rencontrant en mer les vaisseaux et bastimens navigeant sous l'étendard de France, et les passeports de Monseigneur l'admiral conformes à la copie qui sera transcrite en fin de traité, les laisseront en toute liberté continuer leur voyage, sans les arrester ny donner aucun empeschement, ains leur donneront tout le secours et assistance dont ils pourront avoir besoin, observant d'envoyer seulement deux personnes dans la chaloupe outre le nombre de matelots nécessaires pour la conduite et de donner l'ordre qu'il n'entre aucun autre que les dites deux personnes dans les dits vaisseaux sans la permission expresse du commandant et réciproquement les vaisseaux français en useront de mesme à l'égard des vaisseaux appartenant aux armateurs particuliers de la dite ville et royaume, qui seront porteurs des certificats du consul françois qui est estably en la dite ville, desquels certificats la copie sera pareillement jointe en fin du présent traité.

VI

Les vaisseaux de guerre et marchands, tant de France que d'Alger, seront reçus réciproquement dans les ports et rades des deux Royau-

mes, et il leur sera donné toute sorte de secours pour les navires et pour les équipages en cas de besoin, comme aussi il leur sera fourni des vivres, agrez et généralement toutes autres choses nécessaires, en les payant au prix ordinaire et accoutumé dans les lieux où ils auront relâché.

VII

S'il arrivait que quelques marchands français estant à la rade d'Alger ou à quelqu'un des autres ports de ce Royaume, fussent attaquez par des vaisseaux de guerre ennemis sous le canon des forteresses, ils seront défendus et protégez par les dits chasteaux, et le commandant obligera les dits vaisseaux ennemis de donner un temps suffisant pour sortir et s'éloigner des dits ports et rades, pendant lesquels seront retenus les dits vaisseaux ennemis, sans qu'il leur soit permis de les poursuivre et la mesme chose s'exécutera de la part de l'Empereur de France, à condition toutefois que les vaisseaux armez en guerre à Alger et dans les autres ports du Royaume ne pourront faire des prises dans l'étendue de dix lieues des costes de France.

VIII

Tous les Français pris par les ennemis de l'Empereur de France, qui seront conduits à Alger et autres ports du dit Royaume seront mis aussitôt en liberté, sans pouvoir estre retenus esclaves, mesme en cas que les vaisseaux de Tripoli, Tunis et autres qui pourront estre en guerre avec l'empereur de France missent à terre des esclaves françois.

IX

Les dits Bacha, Dey, Divan et milice de la ville et royaume d'Alger donneront dès à présent ordre à tous leurs gouverneurs de retenir les dits esclaves et de travailler à les faire racheter par le Consul françois au meilleur prix qu'il se pourra et pareille chose se pratiquera en France à l'égard des habitants du dit royaume d'Alger.

X

Tous les esclaves françois de quelque qualité et condition qu'ils soient, qui sont à présent dans l'étendue du dit royaume d'Alger, qui ont esté pris, non seulement depuis le 18 octobre 1681 ; mais mesme depuis le traité fait entre l'Empereur de France et le Bacha, Dey, Divan et milice d'Alger, au mois de février 1670, seront mis dans une pleine et entière liberté sans aucune rançon ; et pour cet effet il sera permis au commissaire que le dit chevalier de Tourville choisira, de se transporter avec un officier commis par le gouvernement de la dite ville dans tous les bagnes et autres lieux où sont retenus les dits françois, pour prendre une liste exacte de leurs noms, sur laquelle ils seront mis en liberté et en cas que par mégarde ou autrement il en fût oublié quelques-uns, ils seront restituez aussitôt qu'ils seront demandez encore que ce fut longtemps après le présent traité, attendu qu'il n'y aura pas de prescription sur cet article.

XI

Et à l'égard des François qui ont esté pris avant le dit traité de 1670, a esté convenu qu'ils seront tous rachetez en payant trois cents livres pour la rançon de chacun, quelque somme qu'ils ayent esté payez par leurs patrons.



XII

Les estrangers passagers trouvez sur les vaisseaux françois, ny pareillement les françois pris sur les vaisseaux estrangers ne pourront estre faits esclaves sous quelque prétexte que ce puisse être, quand mesme les vaisseaux sur lesquels ils auraient esté pris se seraient défendus, ce qui aura pareillement lieu à l'égard des estrangers, passagers trouvez sur les vaisseaux de la dite ville et royaume d'Alger, et des sujets du dit royaume sur les vaisseaux estrangers.

XIII

Si quelque vaisseau françois se perdoit sur les costes de la dépendance du royaume d'Alger, soit qu'il soit poursuivi par les ennemis ou forcé par le mauvais temps, il sera secouru de tout ce dont il aura besoin pour estre remis en mer et pour recouvrer les marchandises de son chargement, en payant le travail des journées de ceux qui y auront esté employez, sans qu'il puisse estre exigé aucun droit ni tribut pour les marchandises qui seront mises à terre, à moins qu'elles ne soient vendues dans les ports du dit royaume.

XIV

Tous les marchands françois qui aborderont aux ports ou costes du royaume d'Alger pourront mettre à terre leurs marchandises, vendre et acheter librement, sans payer autre chose que ce qu'ont accoutumé de payer, les habitants du dit royaume ; et il en sera usé de la mesme manière dans les ports de la domination de l'Empereur de France, et en cas que les dits marchands ne missent leurs marchandises que par entrepos, ils pourront les rembarquer sans payer aucun droit.

XV

Il ne sera donné aucun secours ni protection contre les François aux corsaires de Barbarie qui seront en guerre avec eux, ni à ceux qui auront armé sous leur commission ; et feront les dits Bacha, Dey, Divan et milice d'Alger deffenses de tous leurs sujets d'armer sous commission d'aucun prince ou Etat ennemy de la couronne de France ; comme aussi empescheront que ceux contre lesquels le dit Empereur de France est en guerre puissent armer dans leurs ports, pour courre sur ses sujets.

XVI

Les François ne pourront estre contraints pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse estre, à charger sur les vaisseaux aucune chose contre leur volonté, ni faire aucun voyage aux lieux où ils n'auront pas dessein d'aller.

XVII

Pourra le dit Empereur de France continuer l'établissement d'un Consulat à Alger, pour assister les marchands françois dans tous les besoins, et pourra le dit Consul exercer en liberté dans sa maison la Religion chrestienne, tant pour luy que pour tous les chrestiens qui y voudront assister. Comme aussi pourront les turcs de la dite ville et royaume d'Alger qui viendront en France faire dans leur maison l'exercice de leur Religion. Et aura le dit consul la prééminence sur les autres consuls, et tout pouvoir et judiction dans les différends qui pourront naître entre les François, sans que les juges de la dite ville d'Alger en puissent prendre connaissance.

XVIII

Il sera permis au dit Consul de choisir son drogman et son courtier, et d'aller librement à bord des vaisseaux qui seront en rade, toutefois et quantes qu'il luy plaira.

XIX

S'il arrive quelque différend entre un François et un Turc ou Maure, ils ne pourront estre jugez par les juges ordinaires, mais bien par le Consul des dits Bacha, Dey, Divan et milice de la dite ville et royaume ou par le Commandant dans les ports où les différends arriveront.

XX

Ne sera le dit Consul tenu de payer aucune debte pour les marchands françois, s'il n'y est obligé par écrit, et seront les effets des François qui mourront au dit païs remis es mains du dit, pour en disposer au profit des François ou autres auxquels ils appartiendront ; et la même chose sera observée à l'égard des Turcs du dit royaume d'Alger qui voudront s'établir en France.

XXI

Jouira le dit consul de l'exemption de tous droits pour les provisions, vivres et marchandises nécessaires à sa maison.

XXII

Tous François qui aura frappé un Turc ou Maure, ne pourra estre puni qu'après avoir fait appeler le dit consul pour déffendre la cause du dit François ; et en cas que le dit François se sauve, ne pourra le dit consul en estre responsable.

XXIII

S'il arrive quelque contravention au présent traité, il ne sera fait aucun acte d'hostilité, qu'après un déni formel de justice.

XXIV

Et pour faciliter l'établissement du Commerce et le rendre ferme et stable, les Très Illustres Bacha, Dey, Divan et milice d'Alger envoyeront, quand ils estimeront à propos, une personne de qualité d'entre eux résider à Marseille, pour entendre sur les lieux les plaintes qui pourroient arriver sur les contraventions au présent traité auquel sera fait en la dite ville toute sorte de bon traitement.

XXV

Si quelque corsaire de France ou du dit royaume d'Alger fait tort aux vaisseaux françois ou à des corsaires de la ville qu'il trouvera en mer, il en sera puny et les armateurs responsables.

XXVI

Si les vaisseaux d'Alger qui sont présentement en mer avoient pris quelques bastimens françois, ils seront rendus aussitôt qu'ils seront arrivez en la dite ville avec toutes les marchandises, effets, argent comptant, et robes des équipages, et il en sera de mesme si les bastiments françois avoient pris quelque bastiment de la dite ville d'Alger.

XXVII

Toutes les fois qu'un vaisseau de guerre de l'Empereur de France viendra mouiller devant la rade d'Alger, aussitost que le Consul en aura averty le gouverneur, le dit vaisseau de guerre sera salué, à



proportion de la marque de commandement qu'il portera, par les chasteaux et forts de la ville, et d'un plus grand nombre de coups de canon que ceux de toutes les autres nations, et il rendra coup pour coup ; bien entendu que la même chose se pratiquera dans la rencontre des dits vaisseaux de guerre à la mer.

XXVIII

Si le présent traité de paix conclu entre le dit sieur Chevalier de Tourville pour l'Empereur de France, et les Bacha, Dey, Divan et milice de la dite ville et royaume d'Alger, venoit à estre rompu, ce qui à Dieu ne plaise, tous les marchands françois qui seront dans l'étendue du dit royaume, pourront se retirer par tout où bon leur semblera, sans qu'ils puissent estre arrestez pendant le temps de trois mois.

XXIX

Les articles cy-dessus, seront ratifiez et confirmez par l'Empereur de France et les Bacha, Dey, Divan et milice d'Alger, pour estre observez, par leurs sujets pendant le temps de *CENT ANS* ; et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, seront publiez et affichez par tout où besoin sera.

Ce traité, aux termes de son article XXIX et dernier, avait été fait pour cent ans.

Ambassade de Djafer-agha. — Hadj-Djafer-agha, haut personnage du divan, fut désigné pour aller porter au roi de France les excuses des Algériens au sujet de l'insulte qui lui avait été faite en la personne de son consul, le père Levacher, et la manifestation de leur désir d'entretenir à l'avenir de bonnes relations avec lui.

Après avoir confié les fonctions de consul intérimaire à M. Sorhainde, que M.Dusault, son parent, avait attaché aux intérêts des concessions, M. de Tourville remit à la voile, emmenant sur son vaisseau l'envoyé de la régence, qu'il installa tout d'abord à Aubagne avec sa suite de douze personnes, aux frais du roi de France.

L'ambassadeur vint à Paris le 29 juin. On lui fit visiter Saint-Cloud, Trianon, puis Versailles, où il prononça sa harangue. Il fut admis à voir souper le roi, qui lui fit cadeau d'une chaîne, d'un médaillon en or, de brocards valant deux mille écus ; d'un sabre richement damasquiné, et de trente louis d'or destinés à son fils. Le traité, signé le 25 avril par Tourville, fut confirmé par le roi le 17 juillet.

Expéditions du maréchal d'Estrées à Tripoli et à Tunis. — La régence de Tripoli s'étant refusée à délivrer les esclaves français, et ayant jeté au bagne, après son naufrage à l'entrée du port, l'équipage du vaisseau commandé par M.



de Bonnecorse envoyé par le roi pour soutenir les revendications du consul de la Magdelaine, Louis XIV chargea le maréchal d'Estrées de venger cette offense.

En juin 1685, la flotte française arrive devant Tripoli, ouvre le feu le 19, et met la ville en ruines. Les Tripolitains durent se soumettre à une amende cinq cent mille livres ; libérer tous les esclaves chrétiens, sans distinction de nationalité, et livrer des otages.

D'Estrées remit ensuite à la voile, ramenant sur ses vaisseaux douze cents esclaves chrétiens rendus à la liberté. Au retour, d'Estrées passant par Tunis, obtint le 30 août, un nouveau traité par lequel cette régence s'obligeait à payer au commerce français une indemnité de soixante mille écus. Comme le Trésor tunisien était vide, la maison Gauthier, de Marseille, lui avança cinquante deux mille écus, en échange de l'autorisation de fonder un comptoir au cap Nègre.

Ambassade de Mohammed-effendi. — Aux termes de l'article IV du traité de Tourville de 1684, M. Dusault s'était personnellement engagé à restituer les esclaves musulmans détenus sur les galères de France : suivant leur habitude, les commandants des vaisseaux apportaient peu d'empressement à se dessaisir de leurs « corvées », le retard apporté à cette restitution produisait à Alger un effet déplorable, que Sorhainde traduisait dans sa lettre du 16 juillet 1684, adressée à Dusault demeuré à La Calle ; lequel de son côté, pressait à la cour d'activer le rapatriement de ces prisonniers.

Le marquis d'Amfreville ramenant en mars 1685 l'ambassadeur Hadj-Djafer-agha et sa suite, comblés de présents, rapatria enfin une partie des esclaves musulmans, au nombre de trois cent quatre-vingt-seize. Mais, soit par ignorance, soit par mauvais vouloir, l'intendant de Toulon, ayant envoyé ces prisonniers sans choisir tout d'abord pour ce premier convoi, ceux qui étaient originaires d'Alger, les deux tiers d'entre eux se trouvaient être des levantins ; aussi le divan se plaignait-il amèrement des mauvais procédés employés à son égard. Néanmoins, tous les Français se trouvant dans la régence d'Alger, que l'on avait fait rechercher partout, furent, au nombre de quatre cents, remis à M. d'Amfreville, auquel on rendit même des Anglais, Hollandais et autres nationaux, qui avaient été pris sous pavillon français.

Le marquis d'Amfreville repartit pour Toulon le 19 décembre. Il avait à son bord un nouvel envoyé de la régence, Hadji-Mohammed-effendi, chargé de réclamer au roi le rapatriement de tous les musulmans qui n'étaient pas revenus avec l'ambassade de Hadj-Djafer-agha. Cette nouvelle ambassade fut reçue à Versailles le 10 mars 1686, Hadji-Mohammed, entre autres présents, avait offert au roi 12 beaux chevaux barbes. Quinze captifs s'étant encore échappés sur les vaisseaux de M. d'Amfreville, l'envoyé protestait contre leur réception. C'était toujours l'éternelle querelle des fuites à bord, à laquelle la France répondait par ses réclamations au sujet des Français capturés naviguant sous pavillon étranger, et retenus au bagne : questions qu'aucune stipulation ne parvint jamais à régler.

Hadji-Hussein réclamait toujours les Algériens retenus aux galères de France, au sujet de la restitution desquels les officiers de Toulon, tout particulièrement M. Gérardin de Vauvré, intendant de la marine, montraient la plus mauvaise volonté. Il est vrai d'ajouter que les capitaines, cachant au fond de leurs navires les captifs recherchés, faisaient tout ce qui dépendait d'eux pour qu'on ne les y découvrit pas.

M. de Tourville revint à Alger le 23 mai 1686. Il amenait au dey en cadeau, une caravelle de huit canons, tout armée, sur laquelle il avait embarqué soixante-quinze esclaves musulmans retrouvés sur les galères. Il reçut en échange soixante-quinze chrétiens de toute nationalité. En faisant cette remise, Hadji-Hussein assurait dans une lettre adressée à M. de Seignelay, qu'il ne restait pas un seul esclave français dans ses Etats, demandant qu'en retour, il en soit de même en France ; notamment, pour les captifs originaires de la régence d'Alger. Hussein venant d'apprendre par les esclaves rendus, que quatre janissaires ramaient encore sur les galères, s'en plaignait vivement, disant que l'année précédente, il avait rendu à M. d'Amfreville, ce qui était exact, un nombre de captifs supérieur à celui qu'il en avait reçu, puisqu'il lui en avait remis quatre cents contre trois cent quatre-vingt-seize restitués.

M. Sorhainde perdant la tête au milieu de ces difficultés, ayant supplié le ministre d'envoyer un nouveau consul à sa place, le secrétaire d'Etat de la marine obtint le 29 février 1685, la propriété de cette charge, dont il céda la gérance à

M. André Piolle, moyennant une redevance de quinze cents livres. M. Sorhainde fut alors mis à la tête du comptoir du cap Nègre, et chargé plus tard du consulat de France à Tunis.

Intrigues de Mercadier. — Réclamations réciproques des Algériens et des Français. — M. Piolle avait comme drogman de son consulat un nommé Barthélémy Mercadier, forçat en rupture de ban, pour un méfait commis à Marseille, que plusieurs documents qualifient de renégat et d'agent des Anglais. Ce Mercadier, beau-frère d'Hassan-agha trésorier du divan, s'était fait donner la place d'agent général à Alger pour les affaires du Bastion, et de trucheman du consul, malgré les protestations de ce dernier, qui n'ignorait pas qu'il soutenait les intérêts des Génois de l'île de Tabarque, surtout ceux des Anglais, qui s'efforçaient en toute circonstance, de troubler l'exploitation des concessions françaises.

Hadji-Hussein ayant reçu de la Porte en 1686 le titre de pacha, Ibrahim-Khodja, son ancien lieutenant, obtint de se faire élire dey. Comme Hadji-Hussein ne renonçait pas au pouvoir, le nouveau dey sollicita de lui d'aller combattre les Espagnols dans la province d'Oran. Hussein continuant à accabler le consul de ses réclamations, demandait toujours la mise en liberté des quatre janissaires qui n'avaient pas été rendus, s'offrant de les échanger contre argent ou contre d'autres esclaves chrétiens, puisqu'il n'y avait plus de Français détenus dans la régence. Il se plaignait aussi que les Espagnols allant aux Canaries, puissent en embarquant sur leurs navires cinq ou six marins français, naviguer sous pavillon du roi de France, se dérobant ainsi aux poursuites des reïs.

Les reïs de leur côté, n'ayant pas tardé à commettre de nouvelles violations du droit des gens au préjudice du commerce français, M. Piolle avait dû prier M. de Vauvré de faire paraître quelquefois devant Alger quelques vaisseaux du roi. Le duc de Mortemart, général des galères de France, qui venait de participer brillamment aux opérations contre Gênes, vint en juin 1686, faire une démonstration devant Alger, pour obtenir réparation des contraventions des Algériens au traité de 1684. Hussein ne voulût rien lui accorder. Il en fut de même pour M. de Blainville, qui arrivé le 22 août avec une nouvelle escadre pour appuyer les réclama-

tions du consul, resta un mois devant Alger sans pouvoir obtenir autre chose que des satisfactions verbales et la remise de quelques captifs.

Ces démonstrations navales de la part de la France, irritaient fort les Algériens, lesquels continuant à réclamer les quatre janissaires retenus aux galères, s'élevaient contre le manque de loyauté des capitaines français, tout en protestant contre des expéditions militaires qui ne faisaient rien avancer. Ils priaient le roi de France de leur envoyer désormais des plénipotentiaires, et non des armadas.

Hadji-Hussein qui avait envoyé Mercadier au Bastion, à l'effet d'y faire activer les rentrées des redevances dues à la régence, avait chargé cet agent en septembre 1686, d'aller de la Calle à Toulon, pour exposer ses réclamations à M. de Vauvré. Mercadier avait pour mission d'exiger tout d'abord le renvoi à Alger des quatre janissaires dont il remettait les noms ; ensuite, l'équipage d'un vaisseau algérien « Le Croissant d'Or », échoué depuis trois ans sur les côtes de France. Il était en outre porteur d'une lettre du divan se plaignant du consul Piolle, lequel réclamant la libération de douze esclaves français, pour compléter sa liste donnait le même nom à trois individus, cherchant ainsi à faire passer pour français des esclaves d'une autre nationalité. Dans cette lettre, le divan demandait le remplacement de Piolle par Sorhainde, disant que si le consul reproché, qui portait le flambeau pour allumer la guerre, avait été anglais ou flamand au lieu d'être français, il aurait depuis longtemps essuyé la pénitence de son attitude à la bouche d'un canon. Cette lettre se terminait en demandant l'amnistie pour Mercadier, et sa nomination à l'emploi d'écrivain aux galères de France.

En novembre 1686, une partie de l'équipage du « Croissant d'Or » fut embarquée à Toulon sur une tartane, à destination d'Alger. Les rapatriés se figurant à l'allure donnée au bâtiment, qu'on les envoyait à Marseille pour y être mis aux galères, se rendant maîtres du navire, firent route pour Alger. Hussein renvoya la tartane, sans toutefois l'indemniser. Le reste de l'équipage du « Croissant d'Or » fut rapatrié le mois suivant, et Mercadier amnistié, reçut en même temps un brevet d'écrivain des galères, qu'il fit établir au nom de son frère François.

Des dissentiments s'étant élevés entre les Français rési-



dant dans la régence, où la compagnie Gauthier du cap Nègre revendiquait l'île de la Galite occupée par la compagnie du Bastion, bien qu'elle fût en territoire tunisien, le consul Piolle se trouvant débordé, dépourvu de toute influence auprès des membres du divan, le roi chargea en janvier 1687 M. Dortières, « d'inspecter toutes les Eschelles du Levant, « et d'y établir l'ordre, notamment en Alger. »

Les reïs ayant encore commencé à capturer des bâtiments français, une croisière dirigée par MM. de Château-Renaud, de Beaulieu et de Noailles, leur coûta une vingtaine de navires. En janvier 1687, le duc de Mortemart se montrant à nouveau avec une forte escadre, présenta au divan les réclamations du roi de France. Comme il y eut encore des fuites à bord sur les vaisseaux français, le divan s'en plaignit au ministre Seignelay, en protestant contre la venue d'armées navales, disant : qu'un simple billet écrit par le roi, ferait plus d'effet sur les Algériens que cent vaisseaux qui viendraient à leur rade. Il assurait qu'il n'écouterait rien, tant qu'on ne lui aurait pas remis les esclaves ainsi recueillis.

Les esprits étaient très montés à Alger contre les Français. En avril 1687, le père Montmasson, vicaire apostolique, qui avait succédé au père Levacher, écrivait à la congrégation : que les reïs ne faisant plus rien sur mer, étaient sur le point de déclarer la guerre à la France. M. Piolle en même temps, rendait compte de cet état d'esprit. Les corsaires de Salé allaient vendre à Alger les prises faites sur les Français ; et Hussein, qui était intéressé dans les produits de ces ventes, fermait les yeux sur ces infractions aux traités. M. de Mortemart croisant devant Cadix, ayant porté secours à un vaisseau algérien faisant eau, avait trouvé à la chiourme de ce bâtiment un certain nombre de français capturés comme passagers sur des navires hollandais. Comme il réclamait à ce sujet, Hussein l'éconduisait, lui disant simplement : « que ces tours de voleurs qui nous étaient autrefois « imputés, ont présentement, Dieu merci ! passé de nous à « vous. »

L'ordonnance de 1687. — Une récente décision duconseil d'Etat qui encourageait les navires de commerce à s'armer pour résister par la force aux pirates, leur promettant une prime pour chaque navire corsaire pris ou coulé bas, porta

au comble la colère de Hussein, qui, en septembre 1687, fit mettre le consul en prison, capturer onze bâtiments français se trouvant dans le port, et jeter au bagne les équipages de ces navires, de même que les Français alors dans la régence, vendus au nombre de trois cent soixante-douze, à raison de deux cent vingt-cinq livres par tête et conduits aux carrières. Le consulat de France avait été saccagé de fond en comble.

M. Dusault qui dirigeait toujours les affaires du Bastion, se trouvant alors à Marseille, intervint par lettres auprès des membres du divan pour conjurer une nouvelle guerre. Attendant le retour de M. de Mortemart pour conférer avec lui, il alla à Toulon donner quelques conseils à M. de Vauvré ; puis, il repartit pour Alger où il arriva le 25 novembre. Hadji-Hussein lui demanda tout d'abord s'il venait dans la régence pour le tromper une seconde fois, ajoutant, qu'on devait bien savoir chez son maître : « qu'Alger n'était qu'un « asile de bandits, et que d'ailleurs le consul Piolle exagé« rait à plaisir les petites incorrections des corsaires. » Ne pouvant rien obtenir du divan trop mal disposé, M. Dusault revint au Bastion, d'où il faisait part de ses craintes à Seignelay, le 27 février 1688. M. Piolle de son côté, faisant connaître au secrétaire d'Etat de la marine, au risque de perdre la vie si ses correspondances avaient été saisies, que les Algériens venaient de construire un fort au cap Matifou, défendu seulement du côté de la mer, lui conseillait de bloquer la rade. Rien n'était si facile, disait-il, que d'incendier, la nuit, tous les vaisseaux du port, en venant attacher des chemises de feu aux navires algériens.

Négociations de M. Dusault. — En avril 1688, M. Dusault essayait encore, de La Calle, de négocier avec les Algériens. Leur montrant le maréchal d'Estrées préparant à Toulon une escadre formidable, il les engageait à envoyer un ambassadeur en France pour demander la paix, s'offrant de l'y accompagner. Il écrivait en même temps à Ibrahim-Khodja et aux membres du divan, les mettant en garde contre les conséquences de leur obstination, leur disant qu'en France, l'opinion publique était indignée de leur menace de mettre les captifs français au canon ; et, qu'à titre de représailles, on était disposé à en faire autant des captifs algériens. Il portait plainte en outre, contre le bey et agha de Bône et de

Constantine, qui avaient interdit l'embarquement des blés achetés par ses soins. Les membres du divan lui envoyèrent en réponse la lettre collective dont voici la copie :

Le Divan d'Alger à Denis Dusault, gouverneur du Bastion de France

Alger, le 27 mai 1688.

Nous, Pacha, Dey et Divan, avons reçu vos impertinentes lettres. Nous voudrions bien savoir d'où vient que vous vous émancipez à nous donner des conseils. Si pareille chose vous arrive dans la suite, nous pourrions vous en faire repentir. C'est, ma foi, bien à un marchand comme vous êtes, à se mêler des affaires d'Etat ! Nous ne vous avons jamais donné des ordres pour en agir de cette façon, et nous ne pensons pas non plus que vous en ayez de l'Empereur, votre Maître ; ainsi c'est bien mal à propos que vous vous êtes voulu ingérer de nous donner des conseils salutaires, ainsi que vous dites. Vous ne devez pas avoir d'autres vues que votre commerce, et non pas vous ériger en homme d'Etat. Nous voulons bien vous avertir charitablement que même quand nous viendrions à terminer les affaires avec l'Empereur, votre maître, nous n'entendrons jamais que vous soyez chargé de la moindre chose touchant la négociation, ni même que vous puissiez mettre pied à terre. Suffit que le Pacha et nous vous connaissions de longue main pour un homme plus propre à brouiller les affaires qu'à les recommander : ainsi attachez-vous uniquement à mettre votre commerce sur pied, et laissez, s'il vous plaît, les affaires d'Etat à part, autrement vous pourriez bien dans la suite vous en repentir.

Quant à ce que vous disputez à l'agha de Bône, vous n'ignorez pas que cela ne lui soit dû de toute justice ; ainsi que nous vous ordonnons de le payer incessamment. Nous ne savons pas d'où vient que vous vous ingérez de faire bâtir aux Places sans nos ordres précis. A la vérité, vous en faites un peu trop. Prenez garde que vous n'en payez pas la folle enchère. Nous vous ordonnons de laisser les choses en leur premier état, sans y rien innover. Que cela vous serve d'avis ! Quant au Bey de Constantine, nous approfondirons cette affaire. S'il a trop reçu, je lui commanderai de vous en tenir compte.

IBRAHIM KHODJA, *Dey d'Alger.*

HADJI HUSSEIN, *Pacha d'Alger.*

Si les Algériens étaient bien décidés à rouvrir les hostilités, les prévisions de M. Dusault ne devaient pas tarder à se réaliser.

CHAPITRE III

EXPÉDITION DU MARÉCHAL D'ESTRÉES TRAITÉ DE MARCEL

EXPÉDITION DU MARÉCHAL D'ESTRÉES. — BOMBARDEMENT D'ALGER. — MISSION DE MARCEL. — TRAITÉ DE PAIX. — LE CONSUL RENÉ LEMAIRE. — AMBASSADE DE MOHAMMED ELEMIN. — LE CONSUL LEMAIRE ORGANISE UN SERVICE DE COURRIERS AVEC LA FRANCE. — MISSION DE M. DUSAULT.

Expédition du maréchal d'Estrées. — Bombardement d'Alger. — Le maréchal d'Estrées arriva devant Alger le 16 juin 1688 avec 15 vaisseaux, 16 galères et 10 galiotes à bombes. Après avoir pris toutes ses dispositions pour bombarder la ville, le commandant français crut devoir envoyer aux Algériens, par un radeau qu'il fit abandonner à l'entrée du port, l'avertissement suivant :

« Le maréchal d'Estrées, commandant l'armée navale du « Roi à Hadji-Hussein, pacha d'Alger.

« En rade d'Alger le 29 juin 1688.

« Le maréchal d'Estrées, vice-amiral de France, vice-roi « d'Amérique, commandant l'armée navale de l'Empereur « de France, déclare aux Puissances et Milices du Royau-« me d'Alger que si, dans le cours de cette guerre, on exerce « les mêmes cruautés qui ont été ci-devant pratiquées contre « les sujets de l'Empereur son maître, il en usera de même « avec ceux d'Alger, à commencer par les plus considéra-« bles qu'il a entre les mains, et qu'il a eu ordre d'emmener « pour cet effet avec lui. »

Hadji-Hussein lui répondit :

« Hadji-Hussein, Pacha d'Alger, au maréchal d'Estrées, « commandant l'armée navale du Roi.

« Alger le 29 juin 1688.

« Vous dîtes que si nous mettons les chrétiens à la bouche « du canon, vous mettrez les nôtres à la bombe ; eh bien !

« si vous tirez des bombes, nous mettrons le roi des vôtres
« au canon. Et si vous me dites : qui est le roi? C'est le consul,
« Ce n'est pas parce que nous avons la guerre, c'est parce
« que vous tirez des bombes. Si vous êtes assez fort, venez
« à terre, ou tirez le canon avec les vaisseaux. »

Les Algériens ayant encore présent à la mémoire le deuxième bombardement de Duquesne, en avaient conservé une crainte horrible des bombes.

Hadji-Hussein ayant écrit cette insolente réponse sur le verso de la lettre du maréchal, la lui fit porter par le capitaine d'un bâtiment anglais mouillé près de la ville. D'Estrées, malgré la certitude que les atrocités de 1683 allaient se reproduire, fit néanmoins prendre position à ses navires et ouvrir le feu le 1er juillet 1688.

Le 2 juillet, l'état de la mer ne permettant pas d'approcher les galiotes, le bombardement se trouvant suspendu, Hussein fit écrire à d'Estrées, par un esclave français nommé Fourmillier, une lettre que Mercadier fut chargé de faire parvenir à sa destination, dans laquelle il déclarait que si le maréchal faisait encore tirer une bombe, il pouvait être assuré que non seulement le consul en mourrait, mais, avec lui, tous les esclaves et résidents des nations étrangères y passeraient à leur tour ; et que, par là, on se souviendrait du nom de Mezzo-Morto.

Le maréchal d'Estrées ne tenant aucun compte des menaces de Hussein, recommença à faire tirer sur Alger dès le 3 au matin. De cette date au 16 juillet, les galiotes lancèrent sur la ville dix mille quatre cent vingt bombes, qui la démolirent en partie. Les mosquées, la maison du dey, les casernes, les bagnes et le môle s'écroulèrent sous les ruines. Les batteries furent détruites, et cinq vaisseaux amarrés dans le port, coulés bas. Sur dix mille maisons renfermées dans la ville, huit cents seulement restèrent habitables. Le fort de Matifou, tout récemment construit, avait été détruit dès le 3 juillet. Bien que la plupart des habitants d'Alger aient cherché un refuge dans la campagne, les reïs et les yoldachs éprouvèrent des pertes sérieuses, et Hadji-Husein, lui-même, reçut un éclat de bombe à la tête.

Dès la reprise du bombardement, le consul Piolle, M. de la Croisière de Motheux, le père Montmasson, le frère Francillon, lazariste ; trois capitaines marins ; cinq patrons de marine ; six écrivains et vingt-cinq matelots français, avaient

été enfermés au bagne du pacha, où on les sectionna par escouades de condamnés à mort. Dans la journée du 3, M. Piolle conduit au canon, fut dans le trajet si cruellement frappé, qu'il avait expiré avant d'être arrivé à la batterie du môle, où devait avoir lieu son supplice. Le 5, le père Montmasson et quatre autres français étaient horriblement torturés. On leur coupa le nez et les oreilles ; on leur creva un œil ; leurs corps, déchirés à coups de couteaux et de poinçons, furent, après ces tortures, attachés à la bouche des canons, dont les décharges dispersèrent leurs membres.

De son côté, le maréchal d'Estrées tenant sa parole, répondit à chaque supplice de chrétien, en faisant pendre aux vergues de ses vaisseaux, autant de musulmans qu'il y avait eu de victimes à terre.

Mission de Marcel. — Traité de paix. — Après le bombardement, la flotte française laissant la ville en ruines, remit à la voile. Hadji-Hussein activant aussitôt ses armements, lança ses corsaires dans toutes les directions, et la Méditerranée, en tout sens parcourue, fut plus ravagée par les Algériens qu'elle ne l'avait encore jamais été. Les villes du littoral souffrant énormément de cette recrudescence de la course, envoyèrent au roi de nouvelles doléances.

Mercadier cependant, écrivait à M. de Vauvré, que le pacha se prêterait volontiers à un arrangement. L'intendant qui avait, en avril 1689, envoyé M. Sorhainde en mission secrète à Alger, avait acquis de lui la conviction que Hussein désirait en effet voir traiter de la paix. Le consul royal informé par M. de Vauvré, lui donna l'ordre d'envoyer à Alger M. Guillaume Marcel, sous-commissaire de la marine. Cet envoyé arrivé le 19 septembre 1689, signait cinq jours après avec Hussein, la paix, au nom du roi. Ce traité était le renouvellement de celui obtenu par Tourville, avec quelques différences concernant les conditions d'échanges des esclaves, et la faculté, pour les missionnaires, d'assister les captifs français chez leurs maîtres et dans les bagnes. Les compagnies du Bastion rendant directement service à la régence, en ce que leurs lismes ou redevances, étaient spécialement affectées à la solde de la milice, Hadji-Hussein demandait le 27 septembre, la formation d'une nouvelle compagnie pour les concessions, s'opposant toutefois à ce que M. Dusault y soit intéressé.

Ce traité du 24 septembre 1869, fut la cause du départ de Mezzo-Morto. Les reïs et les janissaires mécontents de voir que Hadji-Hussein avait conclu la paix avec la France sans les avoir consultés, le déposèrent, le mettant dans la nécessité de s'enfuir en octobre 1689 à Tunis, d'où il se rendit à Constantinople, où il était nommé, trois ans plus tard, capitan-pacha. En 1695, il battit les Vénitiens devant Chio ; en 1697, il se distingua au combat naval d'Andros : la cuisse traversée d'un coup de feu, il conserva le commandement jusqu'à la fin de l'action, et fit durement châtier, après cette affaire, les reïs coupables de faiblesse.

Au départ de Hussein, l'agha Hadji-Chaban fut élu dey d'Alger. Mercadier, que M. Dusault avait fait reconnaître en qualité de consul après la mort de M. Piolle, informa la cour de l'avènement du nouveau dey. Mais il abusa du cachet de Chaban pour écrire en son nom à Louis XIV et à Seignelay, confirmant le traité signé par M. Marcel, et poussant l'impudence jusqu'à demander l'intervention du roi auprès du Grand-duc de Toscane, pour obtenir le retour à Livourne d'un juif nommé Isaac David Fernandez, qui ayant été, par suite de méfaits, expulsé des Etats du Grand-duc, s'était réfugié à Alger.

M. Marcel, qui avait eu à lutter contre les intrigues des Anglais qui voyaient avec déplaisir la paix traitée avec la France, avait si bien rempli sa mission, que le 5 octobre 1689, étant revenu à Toulon faire son rapport à M. de Vauvré, ce dernier demandait pour lui à Seignelay une commission de commissaire de la marine, qui lui était aussitôt envoyée. Il repartit le mois suivant pour Alger, où il arriva le 12 décembre sur le vaisseau le « Soleil ». Il avait à son bord cent treize captifs musulmans, qu'il échangea contre un nombre égal d'esclaves français, négociant le rachat des autres captifs à raison de trois cents livres l'un. Il rapportait, en outre des cadeaux qu'il était d'usage de présenter à Alger à l'avènement du nouveau dey, cent vêtements de matelots pour être distribués aux esclaves français.

M. de Vauvré ayant donné à la cour le conseil de permettre aux corsaires algériens de se ravitailler dans les ports français, pour courir sus aux Anglais ennemis communs de la France et de la régence, Seignelay écrivait le 30 novembre 1689 à Hadji-Chaban, pour lui offrir, en échange de l'exécution du traité, de recevoir et ravitailler ses

navires dans les ports français de l'Océan, notamment à Brest ; étant donné les prises qu'ils pourraient faire alors sur les Anglais et sur les Hollandais, promettant aux vaisseaux algériens, d'être traités de la même manière que les vaisseaux du roi. M. Marcel, porteur de ces offres, les transmit au divan ; mais Mercadier qui travaillait secrètement pour les Anglais, fit échouer cette négociation.

Lors du traité de 1689, le divan avait obtenu que cinq vaisseaux algériens capturés l'année précédente, lui seraient restitués avec leurs soldats, équipages, armes et artillerie.

Le 5 octobre 1690, M. Marcel ramenait à Alger un des bâtiments réclamés, mais sans son équipage. Les Algériens exigeaient la remise immédiate des quatre vaisseaux restants avec leurs équipages, déduction faite des cent treize prisonniers restitués par Marcel au mois de décembre de l'année précédente, promettant de ratifier la paix lorsque les quatre vaisseaux auraient été rendus. Ils offraient de payer pour la rançon des prisonniers, cent cinquante piastres pour chaque turc, et cent piastres pour tout autre musulman. Trois autres de ces vaisseaux furent ramenés à Alger au printemps suivant.

Le consul René Lemaire. — Mercadier, l'ancien favori de Hadji-Hussein, agissant toujours dans l'intérêt des Anglais, intriguait si ouvertement en leur faveur, que le nouveau dey qui désirait voir reprendre de bonnes relations avec la France, mis au courant des agissements du consul, était le premier à dévoiler ses manœuvres à Marcel. Hadji-Chaban insistait pour sa révocation, et son remplacement par le capitaine Lemaire, ancien consul de la nation française à Tunis en 1683. René Lemaire, frère de Claude Lemaire, consul de France à Tripoli, avait été capturé par les reïs quelques années auparavant, alors qu'il transportait d'Alexandrie à Alger, des pèlerins revenant de la Mekke.

Les captifs français souffraient à tel point des procédés du consul Mercadier, que le dey, à la demande des milices, du divan, ainsi qu'à celle de tous les Français du pays, esclaves ou non, sans attendre la révocation sollicitée, ayant interdit à Mercadier de s'occuper des affaires du consulat, avait fait venir M. Lemaire au divan, où, de son bon plaisir, il l'avait installé dans les fonctions de consul de la

nation française, décision dont il informait Louis XIV par lettre du 15 janvier 1690. M. Marcel de son côté, ayant pris Mercadier en flagrant délit de mensonge et de fraude, en rendit compte à la cour, qui ordonna, le 8 février, la révocation de cet indigne fonctionnaire, que Marcel embarqua le 24 mars sur un vaisseau commandé par M. de Blénac, d'où il ne sortit que pour retourner en prison.

Ambassade de Mohammed-Elemin. — Au mois d'avril suivant, M. de Vauvré ayant envoyé à Alger deux vaisseaux commandés par MM. de Blénac et le chevalier des Gouttes, pour en ramener les captifs rachetés par les soins de Marcel, des fuites à bord se produisirent encore ; et il se trouva sur les vaisseaux français une trentaine d'esclaves ne figurant pas dans les comptes de la remise, que les capitaine français se refusèrent à débarquer. Il en résulta un mouvement dans la population, excitée par les patrons lésés et surtout par les reïs, lesquels désireux de continuer la guerre, cherchaient des prétextes à rupture. Le divan exigeant la punition des capitaines français, ce différend, dont M. Marcel eut beaucoup à souffrir, retardait le départ de l'ambassade spéciale que le dey se disposait à envoyer au roi de France.

Enfin, M. Marcel, sur la promesse de faire désintéresser les patrons des esclaves fugitifs, étant parvenu, après beaucoup de difficultés, à calmer l'irritation qui régnait à Alger, put partir au mois de juin avec l'ambassade. L'ambassadeur, Mohammed-Elemin-Effendi, était porteur d'une lettre de Hadji-Chaban, dey d'Alger, qui fut présentée à Louis XIV à l'audience du 26 juillet 1690. Elemin prononça sa harangue en turc, que le secrétaire interprète, Pétis de la Croix, lut aussitôt en français.

La requête présentée au roi dans cette audience demandait :

« La liberté à tous les Turcs et Maures d'Alger, tant ceux « provenant des milices que ceux provenant des équipages « des reïs, entre autres : Mehemet Khodja ; Mehemet Séghir ; Veli reïs ; Hassan reïs et Mustapha reïs, commandants des cinq bâtiments algériens capturés en 1688 « et conduits à Toulon. Quatre de ces navires avaient déjà « été restitués. Plus, vingt-huit hommes du navire de Kara « Mustapha, échoué sur la côte de Bretagne.

« Huit pèlerins de la Mekke, capturés par les Français « devant Tunis, en 1689, sur un navire anglais.

« Cinq hommes restés du navire d'Ayoub-reïs.

« Soixante Turcs, dont la liberté avait été accordée à « l'ambassadeur Hadji-Djaffer-Agha, retenus en France « contre l'ordre du roi, et pour lesquels on rendit à leur « place des gens d'une autre nation.

« Une barque chargée d'huile, capturée devant Majorque depuis l'ouverture des négociations.

« La somme de vingt mille écus, appartenant au Trésor « de la République, confisquée par le capitaine de vaisseau « Persin, sur une barque de Majorque.

« Les trente esclaves recueillis dans le port d'Alger par « MM. de Blénac et des Gouttes, ou leur rançon.

« La confirmation à Lemaire des patentes du roi. Le « cadeau à la régence d'Alger, de mâts, de câbles, de toiles « à voile et de vivres. »

Mohammed-Elemin apportait à Louis XIV, au nom de la régence, un présent de six chevaux barbes d'une grande valeur. Il recevait en échange, une chaîne avec son médaillon en or ; un sabre et une robe de drap pour chacun de ses officiers ; un miroir ; d'autres menus objets ; deux cents livres pour être distribuées à ses domestiques, et une indemnité de dix-huit livres par jour, pour sa dépense personnelle.

Louis XIV, dans sa réponse à Elemin, lui fit dire textuellement par l'interprète :

« Je reçois qu'il me donne des bonnes intentions de ses « maîtres. Je suis bien aise d'entendre ce qu'il vient de me « dire, et je confirme le traité de paix qui leur a été ac« cordé en mon nom. J'oublie ce qui s'est passé ; et pourvu « qu'ils se comportent de la manière qu'ils doivent, ils peu« vent être assurés que l'amitié et la bonne intelligence « augmenteront de plus en plus et qu'ils en verront les « fruits. »

Le consul Lemaire organise un service régulier de courriers avec la France. — Pendant que l'ambassadeur de la régence accomplissait sa mission, M. Lemaire avisant les échevins de Marseille qu'il travaillait à régler les difficultés éprouvées à Alger par le commerce français, achetait deux navires destinés à porter la correspondance entre le consu-

lat et la cour, établissant ainsi le premier service régulier de courriers entre la France et la régence d'Alger.

Il restait un bâtiment à rendre aux Algériens. Comme le sultan de Constantinople venait de demander des navires à Alger pour l'aider contre les Vénitiens, le dey avait chargé Elemin d'insister tout particulièrement sur la restitution de ce bâtiment. La cour de France étant à ce moment trop occupée par la coalition connue sous le nom de Ligue d'Augsbourg, dans laquelle l'Autriche, l'Allemagne, la Hollande, la Suède, l'Angleterre et le duc de Savoie étaient entrés, ne put donner une suite immédiate à toutes les réclamations de l'ambassadeur.

Les demandes d'Elemin étaient du reste exagérées : Le roi faisait répondre, au sujet de Lemaire : qu'il n'avait pas pour habitude, pour nommer ses consuls, d'attendre le choix de ceux auprès desquels il les établissait. Qu'en ce qui concernait sa personnalité, à lui, Lemaire, la condition d'esclave de laquelle on l'avait tiré, ne permettait pas de jeter les yeux sur lui. Un peu plus tard cependant, vu les services déjà rendus par le recommandé, et en considération des désirs réitérés de Hadji-Chaban, le roi voulut bien consentir à envoyer à M. Lemaire, en décembre 1690, ses provisions de consul.

Enfin, le traité ayant été ratifié de part et d'autre dans le courant du mois de décembre, M. Marcel reçut l'ordre de négocier le rachat de sept à huit cents esclaves qui se trouvaient alors à Alger, à raison de cent quatre vingts piastres par tête.

Mission de M. Dusault. — La guerre qui venait de se terminer, avait porté le plus grand préjudice aux affaires des concessions, car les Anglais, profitant des querelles de la France avec la régence, s'étaient fait concéder en 1684, et pour dix ans, le comptoir de La Calle. M. Dusault qui avait subi par ce fait des pertes dont l'importance dépassait huit cent mille livres, était en désaccord avec ses associés. Ayant renoué le 13 mars 1689 avec le nouveau dey, il pouvait commercer sur les points qui n'avaient pas été concédés aux Anglais. Mais, dépossédé du comptoir de La Calle, il demandait une réduction sur le montant des redevances à servir à la régence, et M. Marcel avait pu obtenir le 5 mai 1690, qu'il lui soit fait remise de la somme de sept mille piastres.

Dusault se trouvait à Marseille occupé à régler avec ses associés, cherchant en outre à constituer une société nouvelle, quand le comte de Pontchartrain, qui avait remplacé le marquis de Seignelay, mort à trente-neuf ans, le 3 novembre 1690, lui donne l'ordre de partir pour Alger et d'y aider M. Marcel à consolider la paix avec la régence. Un grand nombre de reïs ayant été gagnés par les Anglais et par les Hollandais, qui leur envoyaient gracieusement des mâtures, cordages, poudres, armes, canons, planches et autres fournitures de bord, espérant qu'ils continueraient la guerre contre la France soutenant Jacques II d'Angleterre contre le Prétendant, il était de toute nécessité que les escadres dirigées contre les vaisseaux du prince d'Orange, ne soient pas inquiétées par les corsaires d'Alger.

Dusault s'embarque à Toulon le 16 mai 1691 sur la frégate l' « Eclair », commandée par M. Geoffroy, ramenant avec lui l'ambassade de Mohammed-Elemin ; huit religieux de l'ordre de la Rédemption, porteurs de l'argent nécessaire au rachat des captifs ; et deux cent cinquante-sept Turcs. Arrivé à Alger le 24 mai, trouvant les Puissances assez bien disposées à traiter, il échangea tout d'abord ses turcs contre quatre cent cinquante-deux français, en payant la différence, et les religieux en achetèrent autant. Le 23 juillet 1691, date du retour en France de M. Marcel rapportant les signatures des membres du divan, il ne restait plus à Alger un seul esclave français.

Des fuites à bord, de captifs appartenant à d'autres nationalités, avaient encore eu lieu sur la frégate qui avait amené M. Dusault. Le dey écrivant à Louis XIV pour se plaindre que vingt-cinq esclaves aient été recueillis sur l' « Eclair », lui disait : que c'était le procédé seul qu'il regrettait, car il ne manquait pas de serviteurs, ayant trente-six mille captifs de toutes les nations enfermés dans ses bagnes : chiffre qui démontre éloquemment l'importance de la marine de course algérienne, à la fin du XVIIe siècle.

CHAPITRE IV

LES CONCESSIONS FRANÇAISES

Embarras financiers du consul Lemaire. — Difficultés de Dusault avec ses associés. — Nouvelle mission de Dusault. — Querelle entre Lemaire et Dusault. — La compagnie Hély. — Traité des concessions. — Dénûment de Lemaire. — Expedition du dey Hadji-Chaban contre le Maroc et Tunis. — Le consul Sorhainde a Tunis. — Affaire des juifs livournais. — Ambassade de Soliman-bachi. — Le dey Hadji-Ahmed. — Convention entre les compagnies Hély et du Cap Nègre. — Réclamations du consul Lemaire. — Nouvelle ambassade de Soliman-bachi. — Conflit avec les Tabarquins. — Nouvelle mission de Dusault. — Le consul Jacques Durand. — Les causes du cantonnement des établissements français dans l'est de la régence. — Suppression de l'entrepot anglais d'Alger. — Embarras financiers du consul Durand. — Guerres des Algériens avec Tunis et le Maroc. — Fusion des compagnies françaises. — Echec des Algériens a Tunis. — Fondation de la dynastie husseïnite a Tunis. — La confrérie religieuse des Taïbya. — Chronologie des deys de Tunis.

Embarras financiers du consul Lemaire. — M. Dusault ayant trouvé Lemaire sans argent, se vit dans l'obligation d'assister de ses propres deniers le consul de la nation française, occupé à négocier la rançon des esclaves. Il eut à prendre aussi les mesures les plus urgentes pour le rétablissement des comptoirs. Le dey trouvant trop modestes les cadeaux que le roi lui avait envoyés, M. Dusault avait dû en augmenter de son propre chef, l'importance. C'est ainsi qu'il dépensa :

80.960 piastres pour le rachat de trois cent quarante-six esclaves.

18.000 piastres en cadeaux pour le divan.

2.620 piastres en gratifications aux officiers et soldats de la milice et de la taïffe des reïs.

Les prisonniers algériens embarqués sur le dernier des bâtiments qui restait à livrer sur les cinq capturés en 1688, arrivèrent à Alger le 7 mars 1692, au nombre de deux cent neuf, escortés par les vaisseaux l' « Aquilon » et l' « Arc-en-Ciel ». L'échange, avec un nombre égal de captifs français se fit aussitôt par les soins de Mohammed-Elemin, et de Dusault, assisté de Lemaire.

M. Lemaire qui avait été agréé par le roi dans ses fonctions de consul en décembre 1690, n'avait pas encore vu régulariser sa situation. Ses appointements n'étaient pas payés, et la chambre de commerce de Marseille lui contestait le bénéfice de certains droits de tonnage perçus par sa chancellerie. M. Lazare, interprète du consulat, n'était pas mieux traité que l'était le consul. La négligence apportée dans la rétribution des représentants de la France en Berbérie, portait un tort d'autant plus grand à leur considération, que les agents des autres nations disposaient de sommes leur permettant de faire face à leurs largesses obligatoires.

Depuis que M. Lemaire remplissait ses fonctions, il n'avait pas trouvé dans les revenus du consulat de quoi acheter du pain aux Français pauvres, qui n'avaient d'autre asile que sa demeure. Aussi, sans encouragement d'aucune sorte, exposé chaque jour à des difficultés de tout genre qu'allait bientôt augmenter le départ de Dusault ; comprenant que dénué comme il l'était, ses rapports avec le dey se ressentiraient de sa pénurie, faisait-il des démarches pour obtenir son rappel. M. Dusault, en présence de la décision de Lemaire, désirait voir nommer au consulat d'Alger son cousin M. de La Lande ; mais le divan qui avait apprécié Lemaire et tenait à le conserver, s'opposait à son remplacement. Les provisions du consulat d'Alger en faveur de Lemaire arrivèrent enfin ; elles portaient la date du 16 avril 1692, et le montant d'une année de rappel pour ses appointements, lui parvenait en même temps.

Difficultés de Dusault avec ses associés. — M. Dusault ayant terminé sa mission, rappelé d'autre part en France par ses difficultés avec ses associés, qui avaient obtenu contre lui un jugement ordonnant son incarcération pour dettes, quitta Alger le 6 octobre 1692 sur le vaisseau l' « Eclair », dont le

commandant était venu se mettre à sa disposition. Il rapportait des lettres du divan pour le roi et pour M. de Pontchartrain, dans lesquelles les Puissances se plaignaient de la négligence apportée à Toulon et à Marseille dans la recherche des esclaves algériens, dont deux cent cinquante-sept restaient encore à rendre. De plus, dix-huit esclaves ayant été recueillis par l' « Eclair » pendant le séjour de ce navire dans la rade d'Alger, ces nouvelles fuites à bord avaient exaspéré Hadji-Chaban, qui était allé jusqu'à dire que les navires du roi de France étaient venus pour voler des esclaves et non pour lui porter « ses camarades », notifiant, qu'à l'avenir, il ne tolérerait plus la présence devant Alger d'aucun navire de guerre français. M. Lemaire écrivait de son côté, que les bonnes dispositions du dey lui paraissaient se modifier : qu'il n'était plus lui-même aussi satisfait des Puissances ; et qu'il n'avait pu empêcher la confiscation de marchandises prohibées, envoyées par des Marseillais à un commerçant d'Alger.

M. Dusault ayant eu, dès son arrivée en France, à s'occuper de son procès avec ses associés, qu'il avait dû négliger pendant sa mission, obtint facilement un sauf-conduit de trois mois, durant lesquels il était défendu à ses créanciers de le poursuivre de quelque manière que ce soit. Mais les intérêts des concessions ayant périclité au milieu de ces difficultés, on était d'avis au ministère, qu'il était nécessaire, avant de pourvoir à leur exploitation, de liquider l'ancienne association. Des instructions avaient donc été données en conséquence à Dusault, pour trouver le plus tôt possible de nouveaux commanditaires, transiger avec ses créanciers, et rendre aux établissements leur prospérité d'autrefois.

Nouvelle mission de Dusault. — Pendant que Dusault s'employait à se procurer de nouveaux capitaux, il reçut le 24 décembre 1692, un ordre du roi lui prescrivant d'aller au plus vite à Alger, pour s'appliquer tout particulièrement à faire déclarer les reïs contre les Anglais. Il devait ensuite se rendre à Tripoli, traiter avec cette régence, et racheter trois cent cinquante esclaves français retenus dans les bagnes tripolitains.

M. Dusault embarqué sur la frégate « La Jalouse », arriva à Alger le 25 mars 1693, rapatriant soixante-treize musulmans renvoyés en conséquence du traité. Il reçut à son bord

le commandant du port et les principaux officiers de la milice, qui lui témoignèrent le plaisir qu'ils éprouvaient de son retour. Le lendemain, se rendant au palais accompagné des captifs libérés qu'il avait ramenés, cheminant au milieu des ovations de la population, il fut reçu par les membres du divan dans un grand apparat.

Querelle entre Lemaire et Dusault. — Un vieux proverbe dit que : « quand deux Français sont ensemble, isolés au mi-« lieu d'étrangers, ils se battent. »

Denis Dusault et René Lemaire, hommes pourtant remplis de qualités, ne devaient pas démentir ce proverbe :

Lemaire aux prises avec mille difficultés, laissé sans ressources, en discussions continuelles avec la chambre de commerce de Marseille qui lui marchandait ses droits de chancellerie, avait, à diverses reprises, sollicité son rappel, auquel Hadji-Chaban, qui lui accordait toute sa confiance, s'était toujours opposé. Dusault ayant le maniement des sommes mises par le ministère à la disposition des besoins du consulat, avait eu des discussions avec Lemaire au sujet de leur répartition ; et il en était résulté des froissements entre ces deux personnages. De plus, Dusault qui tenait à voir confier le consulat d'Alger à son cousin de La Lande, desservait Lemaire en écrivant à Marseille : que le consul, contrairement aux règlements, se livrait à des opérations commerciales ; et, comme il menait un train de grand seigneur, dépensant à Alger des sommes considérables, alors que Lemaire était dépourvu de ressources, il ne lui avait pas été difficile, dans les derniers temps, d'indisposer les officiers de la régence, fort sensibles aux présents, contre le malheureux qui n'avait pas une piastre dont il put disposer. En dépit de ses largesses, Dusault ne put arriver à faire déclarer les reïs contre les Anglais.

Lemaire se défendant, accusait à son tour Dusault de « judaïser » avec les fonds destinés au rachat des captifs : Ce dernier, en effet, tirant un bénéfice d'environ quinze pour cent de l'échange de piastres de grand poids qu'on lui avait confiées, contre des monnaies de moindre valeur, consacrait à ces opérations de change, faites avec les juifs, un temps qui aurait été mieux employé à faire libérer les captifs français.

Les relations étaient donc fort tendues entre le consul

et l'envoyé du roi, quand, ayant enfin terminé ses affaires à Alger, Dusault s'embarqua pour Tripoli le 14 mai, sur le vaisseau « Le Fleuron », envoyé à sa disposition par l'intendant de Toulon. Le 27 mai, il obtenait des Puissances de Tripoli, auprès desquelles Hadji-Chaban et la Porte ottomane l'avaient fortement appuyé, un traité très honorable, par lequel les prises faites sur le commerce français étaient restituées, et les nationaux captifs, rendus contre rançon. Un ambassadeur de cette régence devait même, en conséquence de cet arrangement, être envoyé à Versailles, pour porter au roi les félicitations des Puissances tripolitaines.

La compagnie Hély. — Traité des concessions. — A la demande instante du roi de France, M. Dusault avait été autorisé par le divan d'Alger à reprendre possession à partir de 1694, de toutes les anciennes concessions françaises livrées aux Anglais dix ans auparavant, le traité avec ces derniers allant venir à expiration. Dusault n'ayant pu parvenir à reconstituer sa compagnie, le ministère dut accepter les propositions d'une société de Marseille, dirigée par M. Pierre Hély, négociant de cette ville. La compagnie Hély délégua en janvier 1694, un de ses administrateurs, M. Annet Caisel, pour traiter directement avec le dey des conditions d'exploitation des anciens comptoirs, négociations dans lesquelles il fut puissamment secondé par le consul Lemaire. Ils obtinrent, en effet, de Hadji-Chaban, en date du 3 janvier 1694, un traité en quatorze articles, remettant en vigueur les anciennes conditions relatives à l'exploitation des négociants français dans les Echelles du Bastion.

« La nouvelle compagnie, nommée et avouée par l'empe« reur de France pour la pêche du corail et autres négo« ces », dit ce traité, fut déclarée propriétaire incommutable des anciennes concessions. Ses redevances furent portées à trois mille réaux chkoti, payables par sixièmes toutes les deux lunes (tous les deux mois), et remise fut faite des obligations de l'ancienne compagnie demeurées impayées. Ce traité qui porte la date du 3 janvier 1694, servit de base à toutes les conventions postérieures qui eurent pour objet les concessions d'Afrique.

Dénûment de Lemaire. — Hadji-Chaban réclamait toujours des captifs musulmans, que les capitaines français



s'obstinaient à cacher au fond de leurs vaisseaux. A cette époque, où l'organisation des ports était absolument bouleversée par les armements sans cesse renouvelés nécessités par la guerre contre la coalition, on avait, à Toulon, bien d'autres préoccupations que celle de faire rechercher les captifs réclamés.

Les espérances de Jacques II venant de s'évanouir après la bataille de la Hogue, 29 mai 1692, il était d'une extrême importance de réparer en toute hâte les pertes de l'armée navale. Les victoires de Luxembourg à Steinkerque 4 août 1692, et à Neerwinden 29 juillet 1693, encourageaient le roi à continuer la guerre. Les corsaires français faisaient essuyer des pertes sensibles au commerce des Anglais et des Hollandais ; et le chevalier de Tourville, qui venait de prendre à Lagos sa revanche de la Hogue, se mettait en mesure de s'opposer aux escadres anglo-hollandaises qui devaient traverser la Méditerranée. Dans ce but, il avait envoyé à Alger, le 15 août 1693, le vaisseau l' « Entendu », commandé par M. de Ricou, avec quatre brûlots et une tartane, pour y prendre les vivres et les rechanges nécessaires à son escadre victorieuse croisant dans le détroit de Gibraltar.

M. Lemaire, toujours laissé sans ressources, discrédité auprès des membres du divan par Dusault, qui voulait sa place pour son parent, perdait peu à peu l'influence d'abord conquise sur Hadji-Chaban. Le consul anglais, qui répandait l'argent à pleines mains, alors que le consul français n'en avait pas, contribuait pour sa part à augmenter ce discrédit, ayant soin de faire valoir que c'était un piètre représentant d'une grande nation, que celui qui était ainsi délaissé par son gouvernement. Ce consul d'Angleterre annançait des batailles perdues par les armées de Louis XIV, alors, qu'au contraire, elles étaient victorieuses. Les juifs déjà fort influents à Alger, trafiquant surtout avec Marseille, profitaient des embarras du consul et de ce qu'ils étaient sujets du dey, pour se refuser à la perception des droits consulaires. Des différends au sujet de ces perceptions s'étant élevés entre eux et le drogman du consulat, Hadji-Chaban que les juifs avaient fait pressentir, avait déjà retiré ce drogman au consul. Le dey avait même fait appeler M. Lemaire, lui déclarant que ne voulant plus de lui pour gérer à Alger les affaires de la France, il avait

déjà demandé à son gouvernement de le remplacer par M. de La Lande. On peut se rendre compte, que dans ces conditions, les protégés du consulat de France souffraient énormément dans tous leurs intérêts.

Expéditions du dey Hadji-Chaban contre le Maroc et Tunis. — Au commencement de l'année 1693, Hadji-Chaban ayant appris que le chérif marocain Moulaï-Ismaïl préparait une expédition pour envahir la province d'Oran, marcha à sa rencontre avec une armée composée de dix mille janissaires, de trois mille spahis, et d'un fort contingent des Kabyles zouaoua. Les deux armées en vinrent aux mains sur les bords de la Moulouïa, où les Marocains furent complètement battus.

Moulaï-Ismaïl ayant sollicité d'Oudjda une paix humiliante, que Chaban lui accorda, révéla à son vainqueur qu'il avait été incité à déclarer la guerre aux Algériens par Mohammed, bey de Tunis.

Chaban résolu à châtier Mohammed à son tour, revient au mois d'août à Alger, qu'il trouve en pleine révolte, les Kabyles et les Maures ayant profité de l'absence des troupes pour s'emparer de la ville. Les soldats de l'armée victorieuse ayant bientôt triomphé de cette insurrection, de nombreux citadins furent exécutés, et les tribus kabyles qui avaient pris part au mouvement, durent payer au divan d'énormes contributions.

La sédition réduite, Chaban se prépara à attaquer les Tunisiens par terre et par mer.

Ayant eu connaissance des préparatifs qui se faisaient contre eux, les Tunisiens firent prier le consul Lemaire d'intervenir auprès de Chaban pour obtenir le maintien de la paix. Le consul de France n'avait plus grand pouvoir sur l'esprit du dey, lequel voulant la tête de Mohammed, fit dire au consul, dès sa première démarche, qu'il le priait de ne pas continuer à s'occuper d'une affaire qui ne le regardait en aucune façon.

Au printemps de l'année 1694, Hadji-Chaban ayant achevé ses préparatifs et fait alliance avec le dey de Tripoli qui venait de rompre avec la France, envoie sa flotte à la recherche des vaisseaux tunisiens et franchit la frontière, après avoir rallié en passant un corps de troupes tripolitaines amené par mer à Bône. Mohammed reçut aux envi-

rons du Kef l'attaque de Chaban. Après une bataille de trois jours, le Tunisien dut battre en retraite et s'enfuir à Chio, pendant que les débris de son armée allaient s'enfermer dans Tunis, dont Chaban s'emparait après trois mois de siège.

Le consul Sorhainde à Tunis. — Des barques françaises chargées dans les concessions, avaient apporté de l'orge à Bizerte pour le compte du bey Mohammed. Chaban ayant vu dans ce fait de commerce une violation de la neutralité, avait fait, après la prise de Tunis, de vives remontrances à M. Sorhainde, menaçant ce consul de le jeter au bagne avec tous les Français sans exception, qui se trouvaient alors à Tunis ou dans les places des concessions du Bastion et du cap Nègre.

Le dey d'Alger reprochait aux agents de ces établissements, d'avoir informé les Tunisiens des mouvements de ses armées ; et, chose encore plus grave : les Anglais avaient persuadé à Chaban que six navires du roi de France avaient apporté des munitions de guerre aux Tunisiens et débarqué des canonniers français ; ce qui était inexact. Deux capitaines de vaisseaux anglais vinrent même à Alger le 13 septembre 1694, offrir au divan, en l'absence de Chaban, pour que les Algériens se déclarassent contre la France, vingt-cinq mille piastres d'argent comptant ; soixante-quinze barils de poudre ; mille boulets ; cinq cents grenades ; des canons, et des caisses remplies de fusils et de pistolets. A l'effet de bien montrer à la population qu'il apportaient ce qui était nécessaire à combattre les ennemis de la régence, alors que les Français fournissaient, disaient-ils, des munitions aux Tunisiens, les Anglais firent débarquer leurs dons en plein jour à Alger, pendant que Thomas Backer, leur consul, allait trouver Chaban dans son camp, lui offrait de nouveaux présents, et l'engageait à rompre avec la France, dont la marine aux abois, disait-il, était partout honteusement pourchassée par les flottes victorieuses de l'Angleterre et de la Hollande.

Le divan qui avait accepté les cadeaux des Anglais, n'était pas disposé à donner suite à leurs propositions. Chaban, de son côté, avait fièrement repoussé les avances du consul d'Angleterre. Fatigué de ses obsessions, il lui avait même signifié en le congédiant : qu'il n'avait à prendre la loi de personne ; que l'empereur de France était son ami, et

qu'il désirait qu'on ne lui rompit pas la tête de ces sortes d'affaires.

Ce qui avait fourni le prétexte aux Anglais d'accuser les Français d'avoir ravitaillé les Tunisiens en vivres et en munitions de guerre, provient des faits suivants :

Cinq bâtiments de commerce français, chargés de marchandises à destination du Levant, redoutant les corsaires de Flessingue, alors répandus dans la Méditerranée, avaient obtenu d'être escortés dans leur voyage par une division navale composée de deux vaisseaux de guerre, commandée par M. de Pallas. Ces bâtiments avaient ordre de toucher à Tripoli, pour y débarquer quelques esclaves de cette nation, que le roi avait fait relâcher des galères. Le convoi passa bien deux jours en rade de la Goulette ; mais aucune embarcation n'en avait été détachée pour communiquer avec la terre.

Au moment d'entrer en campagne contre le dey d'Alger, Mohammed, bey de Tunis, avait prié M. Sorhainde de faire venir à la Goulette un navire de la compagnie du cap Nègre, pour y prendre passage avec sa famille et ses serviteurs, s'il était obligé de fuir devant Chaban. Le consul Sorhainde qui tenait à ménager le bey de Tunis, en raison des avantages que le comptoir du cap Nègre retirait de son amitié, n'avait pu refuser ce bâtiment au bey, qui s'en servit après sa défaite du Kef, pour s'enfuir à Chio.

Hadji-Chaban renseigné par M. Sorhainde, voyant enfin plus clair au fond de ces propos, reconnut que le consul avait agi comme il devait le faire ; néanmoins, ayant eu à se plaindre de son entêtement dans diverses affaires, il finit, au mois d'avril suivant, par obtenir sa révocation. Si le secrétaire d'Etat de la marine paraissait ainsi sacrifier M. Sorhainde : c'est que la cour de France, aux prises avec l'Angleterre et la Hollande, avait le plus grand intérêt à ménager les Barbaresques.

L'armée algérienne victorieuse de Tunis, était rentrée à Alger en février 1695, rapportant avec elle de nombreuses dépouilles.

Affaire des juifs livournais. — La flotte anglo-hollandaise bloquant à cette époque tout le littoral français, les navires de commerce ne pouvaient plus sortir des ports sans être escortés de forces navales respectables. Alger ne recevant

plus de marchandises françaises, des juifs algériens se disant ruinés par suite de ces circonstances, obtinrent du dey Chaban une avance de cinquante mille écus, promettant d'aller lui acheter, à Livourne, les objets dont il manquait. M. de Pontchartrain ayant appris par la découverte de la correspondance du juif livournais Verdouk, que les juifs commandités par Chaban se servaient de l'argent du dey pour trafiquer avec les Anglais et les Hollandais ; que sous le couvert des passe-ports accordés par le dey, ils armaient à Livourne, de concert avec le consul d'Angleterre, des bâtiments destinés à détourner au profit de cette place le commerce que Marseille entretenait avec la régence, qu'ils se proposaient d'inonder de marchandises anglaises, fit saisir une de leurs cargaisons, trouvée dans un bâtiment livournais jeté par la tempête sur la côte de Provence. Les juifs s'en plaignirent au dey, lequel ignorant encore des causes ayant motivé la mesure prise à leur encontre par le ministre de la marine de France, adressa à la cour de nouvelles réclamations, auxquelles on ne répondait pas.

Ambassade de Soliman-bachi. — Le mécontentement de Chaban, déjà surexcité par les réclamations continuelles des juifs, était de plus entretenu par les intrigues du prince d'Orange, qui corrompait à force d'argent la milice et le divan, pour amener Alger à rompre avec la France. Le dey fut même à un moment sur le point de déclarer la guerre. M. Lemaire, qui venait d'obtenir la punition d'un caïd de Bône qui avait molesté les agents du Bastion, réussit à faire revenir Chaban à de meilleurs sentiments. En effet, le consul, qui venait d'être secrètement chargé d'obtenir du divan « l'interruption de la paix » avec les Hollandais, ayant été autorisé à promettre un présent de six mille piastres au dey ; de mille piastres au khasnadji, et de mille à chacun des principaux officiers de la régence, pour obtenir qu'Alger déclarât la guerre aux ennemis de la France, eut un premier succès en faisant descendre du vaisseau sur lequel elle était déjà embarquée, une ambassade que Chaban envoyait, en juin 1695, au prince d'Orange. Il avait obtenu que cette même mission serait envoyée à Louis XIV. L'ambassade reçue le 23 juin sur un des vaisseaux du marquis d'Amfreville qui venait de se montrer à Alger avec une escadre, était confiée au

boulouk-bachi Soliman, auquel M. Lemaire fit adjoindre son interprète, M. Pierre Fischer, frère de son chancelier. L'ambassadeur emmenait, pour être offert au roi de France, un présent de quinze magnifiques chevaux. La mission de Soliman consistait à faire blâmer la compagnie du cap Nègre du concours donné à Mohammed-bey ; d'obtenir la restitution du bâtiment affrété par les juifs et saisi avec sa cargaison ; enfin, de régler diverses questions se rattachant aux concessions.

Soliman admis à Versailles auprès de Louis XIV, lui présenta sa requête le 22 août.

Le dey Hadji-Ahmed. — Pendant que l'ambassadeur négociait en France, la régence d'Alger était bouleversée. Dès que Hadji-Chaban eut quitté la Tunisie, Mohammed-bey revenu de Chio, ayant recruté une armée, avait battu et chassé le bey Tchakar installé par Chaban, et repris possession de Tunis le 1er mai 1695. Chaban irrité de perdre aussi rapidement le bénéfice de sa conquête, voulut préparer une nouvelle expédition contre les Tunisiens. La milice, fatiguée de trois années consécutives de campagne, s'opposa hautement à une guerre nouvelle. Le dey ayant fait exécuter quelques yoldachs chefs de la sédition, les miliciens se mettant en pleine révolte le 5 août, envahirent le palais, se saisirent de Chaban et le jetèrent en prison. Le lendemain, des révoltés trouvant un vieux janissaire, nommé Hadji-Ahmed, devenu cordonnier, assis au seuil de sa maison, occupé à rapiécer des babouches, le portèrent en triomphe et le firent proclamer à la place de Chaban, que le nouveau dey fit étrangler le 15 août.

Mohammed-bey réinstallé à Tunis, fit la paix avec Alger.

Convention entre les compagnies Hély et du cap Nègre. — A la mort de Chaban, les opérations de la compagnie Hély étaient en pleine prospérité. L'agent principal de cette société, Jean-Baptiste Fénix, s'étant rendu à Alger en juillet 1695, pour acquitter les redevances, y reçut l'accueil le plus cordial. M. Lemaire en était d'autant plus satisfait, qu'à l'inverse de Dusault qui lui avait cherché maintes querelles, M. Fénix ne faisait rien sans prendre l'avis du consul ; ce qui avançait ses affaires à Alger. D'autre part, M. Sorhainde, bien qu'il eût été révoqué pour satisfaire

Chaban dont on avait besoin, avait été prié par la cour, après l'assassinat du dey, de conserver ses fonctions à Tunis.

Le nouveau dey, Hadji-Ahmed, se montrant tout d'abord favorable aux intérêts français, fit écrire le 25 août 1695 à tous les aghas de la côte où se trouvaient les comptoirs : de se bien garder de troubler leur négoce ; de leur donner au contraire toutes les assistances dont ils pourraient avoir besoin, et de maintenir les agents de la compagnie dans tous les privilèges qui leur avaient été précédemment concédés.

L'établissement français du cap Nègre était alors convoité à la fois par les Génois de Tabarque, et par les Anglais, dont les traités avec la régence pour leur commerce dans les concessions étant venus à expiration l'année précédente, n'avaient pas été renouvelés.

Les Tabarquins qui avaient profité des troubles de Tunis pour construire des entrepôts sur le littoral, à une faible distance du comptoir français, lui enlevaient une grande partie des produits envoyés à la côte par les indigènes. M. Sorhainde obtint du bey des ordres enjoignant aux Génois de démolir leurs murailles récemment élevées, et d'aller au plus tôt « renicher » dans leur île.

Les Anglais désireux d'enlever la concession du cap Nègre, offraient aux Puissances de Tunis des redevances doubles de celles qui étaient imposées aux Français, et des parts importantes dans les profits futurs de cette exploitation. M. Sorhainde s'appuyant avec habileté sur les traités existants, put parer à l'éviction. Le bey repoussa les offres des Anglais et renvoya leur consul en disant : qu'il ne saurait se prêter à de pareilles propositions.

Une convention passée le 18 septembre 1695 entre la compagnie Hély et la compagnie du cap Nègre, réunit les intérêts des deux sociétés, qui gardaient cependant leurs conseils d'administration respectifs.

Réclamations du consul Lemaire. — Hadji-Ahmed ayant fait parvenir à l'ambassadeur Soliman demeuré en France, la confirmation des pouvoirs que lui avait conférés son prédécesseur, l'envoyé de la régence avait reçu l'ordre d'insister auprès du roi pour la restitution du bâtiment livournais confisqué aux juifs. M. Lemaire qui constatait que le

nouveau dey, à l'instigation des réclamants et des Anglais, se refroidissait à son égard, insistait de son côté dans ses lettres à M. de Pontchartrain, pour que cette restitution soit effectuée sans retard.

« Ce sont des juifs », disait-il, « qui ont obtenu de faire ré-
« clamer par Soliman-bachi la barque de Livourne. Ces
« gens, joints aux ennemis de l'Etat, n'omettent rien de
« leurs soins pour brouiller les affaires ; et s'il n'était la
« grande assiduité avec laquelle je les vas examinant pour
« les interrompre dans tous leurs desseins, ils seraient très
« capables de nous nuire, à quoi ils n'ont pu encore réus-
« sir, grâce au Seigneur. »

Le consul demandait aussi le renvoi de l'ambassadeur Soliman-bachi. « Il n'y a encore rien de solide ici, disait-il, dans sa correspondance du 13 septembre 1695. »

« La milice a toujours commandé depuis l'élection de
« Hadji-Ahmed. Ils sont douze mille à contenter, ce qui
« n'est pas facile. »

Le jour où M. Lemaire écrivait cette lettre, il avait été appelé au divan, où le dey, gagné par les présents des Anglais, lui avait reproché la fuite à bord de trois esclaves qui avaient été recueillis à Bône sur un vaisseau français. Le consul déplorant de ne pouvoir offrir au nouveau dey, à l'occasion de son avènement, des présents comparables à ceux des autres nations, traduisait dans sa lettre les cruels déboires, qui étaient pour lui la conséquence du dénûment dans lequel on le laissait.

Soliman-bachi revint à Alger en novembre 1695 sur le navire « Le Croissant », appartenant à M. Lemaire, qui rapportait les marchandises trouvées sur la barque livournaise, que le gouvernement français, désireux d'être agréable au nouveau dey, lui envoyait.

Soliman-bachi qui avait été mis au courant des faits reprochés aux juifs, dont on lui avait fourni les preuves, fut obligé de reconnaitre à son débarquement, qu'ils avaient abusé des passe-ports de Chaban pour combiner, de concert avec les Anglais et les Hollandais, des fraudes maritimes au préjudice de la France.

Hadji-Ahmed ayant appris qu'il y avait encore deux cents soixante et un algériens retenus sur les vaisseaux de France, n'ayant pu obtenir par lettres leur délivrance, confia une nouvelle ambassade à Soliman-bachi, lequel étant

rentré comblé de cadeaux, ne demandait qu'à retourner en France.

Nouvelle ambassade de Soliman-bachi. — L'ambassadeur se rembarquant sur « Le Croissant » accompagné de l'interprète Fischer qui avait fait avec lui le voyage précédent, arrivé à Toulon le 17 février 1696, présenta sa lettre à Louis XIV, à Versailles, le 24 avril suivant. Ahmed n'ayant pas voulu paraître être moins généreux que son prédécesseur, envoyait au roi quinze chevaux barbes, parmi lesquels se trouvait celui du sultan du Maroc Moulaï-Ismaïl, qui avait été vaincu par Chaban trois ans auparavant.

Conflits avec les Tabarquins. — Nouvelle mission de Dusault. — Les affaires de la compagnie du Bastion marchaient à souhait, bien que les agents des concessions aient eu à se plaindre des procédés du divan, qui les avait obligés à lui verser en 1695, dix-sept cents piastres, en outre des redevances convenues.

Les archives de la compagnie démontrent en effet, qu'en dehors de leurs lismes, elle était le plus souvent contrainte de distribuer aux officiers de la régence, des « donatives » considérables, achetant presque journellement selon le bon plaisir des deys, la liberté d'exécuter leurs traités et leurs conventions.

Tabarque, on s'en souvient, avait été cédé par Charles-Quint aux Lomellini de Gênes. Depuis lors, les Génois exploitaient la pêche du corail dans les eaux de cette île, jusqu'à quarante milles en mer, moyennant une redevance payée à Tunis, de dix mille six cents écus d'or. Les établissements du Bastion de France ne se trouvant qu'à trente milles de Tabarque, les agents des Génois et ceux de la compagnie française empiétant les uns sur les autres, avaient entre eux de fréquentes querelles.

L'agent du Bastion étant venu faire part de ses griefs au consul, se plaindre de ce que les Tabarquins venaient pêcher le corail jusque dans les eaux des concessions françaises, s'y livrant à mille taquineries, Lemaire l'accompagna au divan le 26 juillet 1696, où il devait exposer ses réclamations. L'agent de Tabarque accompagné du consul d'Angleterre, qui ayant pu voir le dey en particulier avant l'audience, lui avait remis un présent considérable, n'avait pas eu de peine à l'indisposer contre son rival. Aussi, quand

M. Lemaire commençait à parler, Ahmed l'interrompant violemment, s'emporta, l'accusa de vouloir se rendre maître de tout le royaume d'Alger ; et, se levant de son fauteuil, l'apostropha, lui disant ironiquement de venir s'y asseoir à sa place. Puis, après avoir abreuvé d'injures le consul de France et l'agent du Bastion, il les chassa, les traitant tous les deux de juifs et de chiens de chrétiens.

Le 22 août 1696, le comte de Pontchartrain ordonnait à M. Lemaire de demander au dey l'interdiction pour les gens de Tabarque, de pêcher le corail dans les mers de la régence. Ahmed qui ne voulait plus recevoir le consul, accorda aux Génois tout ce qu'ils lui demandaient, faisant dire à M. Lemaire que si Soliman-bachi ne revenait pas bientôt, avec les captifs algériens qu'il était allé réclamer à la France, sa tête paierait tout.

M. Lemaire finit enfin par obtenir en septembre, de la chambre de commerce de Marseille, l'envoi des présents offerts au dey et aux membres du divan, à l'occasion du changement de gouvernement, cadeaux qui eurent pour effet d'apaiser la fureur de Hadji-Ahmed. Bientôt après, Louis XIV confia à M. Dusault une nouvelle mission, ayant pour objet d'examiner la situation à Alger et les causes du conflit avec les Tabarquins.

M. Dusault, accompagnant l'ambassadeur Soliman-bachi qui s'en retournait, se rendit tout d'abord à Marseille et à Toulon, à l'effet de faire rechercher sur les vaisseaux tous les esclaves musulmans qui s'y trouvaient retenus. Puis, il s'embarqua le 21 avril 1697 sur le vaisseau, « l'Heureux Retour », commandé par le chevalier de Digoine du Pallais, se faisant accompagner par un autre vaisseau, le « Vaillant », commandé par M. de Motheux. Il ramenait avec lui l'ambassadeur Soliman-bachi et l'abbé Dusault, son frère, docteur en Sorbonne, pour lequel il désirait à présent la succession de Lemaire à Alger. M. Dusault qui avait été salué à son arrivée par les batteries du môle, trouvant Hadji-Ahmed très irrité contre M. Lemaire, que le dey avait même fait emprisonner pendant trois jours au mois de janvier précédent, l'apaisa en lui parlant des présents considérables qu'il lui apportait, lui promettant d'arranger toutes les affaires en suspens, à l'aide des pleins pouvoirs dont il était muni.

Le consul d'Angleterre qui avait pris ouvertement le parti



des Génois de Tabarque, insistait de son côté pour que ces derniers soient laissés libres dans leurs opérations dans les eaux de la régence. Mais Dusault, obtenant la stricte exécution des traités antérieurs, fixa lui-même les limites de la pêche, conformément aux anciens usages.

Les instructions de Dusault, son devoir professionnel, lui imposaient l'obligation de renouer les bonnes relations entre le dey et le consul. Il ne chercha même pas à défendre M. Lemaire, et, de sa propre autorité, sous prétexte de mettre sa vie en sûreté, il le fit embarquer le 30 avril sur le vaisseau l' « Heureux Retour », lui ayant ordonné de remettre en partant les sceaux à l'interprète Jean de Clairambault ; puis, il embarqua le chancelier Fischer sur la frégate l' « Entreprenante » qui se trouvait en rade. Dans sa correspondance avec la cour, Dusault donna à entendre que le consul avait lâchement abandonné son poste ; ce qui obligeait Lemaire à se justifier, dans une lettre qu'il adressait le 20 juin à M. de Pontchartrain, où il disait : que ce n'était nullement la terreur qui lui avait fait abandonner Alger. Qu'après avoir sacrifié toute sa jeunesse et plus de deux cent mille écus de son bien ; avoir, pendant sept ans, et sans argent, contrebalancé toutes les profusions des Anglais, il lui était bien pénible de voir qu'on veuille attenter à l'honneur de sa famille. Rappelant que la cour, ayant rendu justice au consul de Tunis, Sorhainde, l'avait réhabilité après l'avoir destitué, il attendait le même traitement de la justice du ministre.

Fischer, de son côté, protestait contre la conduite de Dusault, disant que sa maison à Alger, était toujours pleine de juifs, avec lesquels il faisait du commerce.

Le consul Jacques Durand. — Ces justes remontranccs décidèrent le ministre à refuser la nomination du frère de Dusault au consulat d'Alger, poste qui fut confié, à la demande de la chambre de commerce de Marseille, à M. Philippe-Jacques Durand, écuyer, conseiller du roi, qui avait été vice-consul de la nation française à Alexandrie. Le nouveau consul ayant reçu ses provisions le 20 novembre 1697, arriva le 19 février 1698, sur le vaisseau « Le Trident », commandé par le chevalier de Forbin, salué par les forts de la ville. Pour éviter, par des fuites à bord, une nouvelle cause de conflit, le commandant français dut mouiller son

vaisseau assez loin dans la baie. M. Durand, favorablement accueilli par le dey, solennellement installé dans ses fonctions dès le 20 février, s'entendit sans retard avec Dusault pour procéder à l'échange des prisonniers musulmans qu'il avait amenés avec lui.

Les causes du cantonnement des établissements français dans l'est de la régence. — M. Dusault qui avait dépensé dans ces dernières négociations, tant en présents qu'en gratifications, provisions de voyage et aumônes, la somme de cent vingt-neuf mille deux cents quatre-vingt onze livres, signa, le 4 mars 1698 avec le divan, une convention par laquelle toutes prétentions réciproques entre la France et la régence étaient déclarées terminées, et le traité dit de Marcel, de 1689 ,confirmé. Le commissaire du roi avait bien essayé d'obtenir de Hadji-Ahmed l'autorisation d'établir un comptoir à Cherchel, pour le commerce des grains et la pêche du corail, abondants dans cette partie de la côte algérienne ; mais le dey avait coupé court à cette proposition en déclarant que « n'ayant qu'une tête, il tenait à la conserver ». Les Algériens, qui avaient cantonné les commerçants chrétiens dans l'est de la régence, à l'effet d'être, par la distance, à l'abri de leur surveillance, ne tenaient pas, en effet, à les retrouver sur la route des corsaires, qu'ils pouvaient signaler ; encore moins, à en être enveloppés ; ce qui n'aurait pas manqué de se produire, s'ils les avaient autorisés à s'établir dans l'Ouest, principalement à Cherchel, si rapproché d'Alger.

Pour obtenir la convention du 4 mars, M. Dusault avait été trop loin dans ses dépenses comme dans ses promesses ; ce qui lui avait valu de recevoir en mai 1698 de vives remontrances de la part de M. de Pontchartrain, qui lui reprochait d'offrir des présents et de promettre des libérations d'esclaves, hors de la proportion qui lui avait été assignée, mettant ainsi le roi dans l'obligation de ratifier ses promesses contre sa volonté et ses intentions. Le ministre comparant sa conduite à celle de Lemaire, ne concluait pas en sa faveur.

Suppression de l'entrepôt anglais d'Alger. — Hadji-Ahmed mort de la peste en juillet 1698, fut remplacé par Hassan-Chaouch, plus connu sous le nom de Baba-Hassan, qui s'appliqua, en dépit des obsessions des Anglais, des Hollandais et des Tabarquins, à conserver les bons rapports de la ré-



gence avec la France. M. Durand ayant pu lui offrir au nom de la compagnie du Bastion, un don de joyeux avènement de mille écus, avec tous les cadeaux d'usage en pareil cas, obtint facilement le renouvellement du traité du 3 janvier 1694, relatif à la reprise des concessions. Ces ratifications étaient toujours transcrites à la suite de l'original, conservé au consulat de France.

Baba-Hassan qui entretenait avec Durand les meilleurs rapports, faisant châtier des reïs qui avaient molesté des navires français, reçut très froidement une escadre anglaise forte de huit vaisseaux, commandée par l'amiral Almers, qui vint au printemps de 1699, pour renouveler les traités de paix avec Alger. Les Anglais avaient apporté de nombreux présents : montres, fusils, pistolets, étoffes de toutes sortes ; leurs officiers avaient traité à bord de leurs vaisseaux tous les capitaines algériens, ne les ayant pas laissé débarquer sans les combler de cadeaux ; et chacun de leurs visiteurs avait reçu, entre autres, une montre et une lunette d'approche.

Lors de l'abandon des concessions aux Anglais, le divan les avait autorisés à ouvrir à Alger un entrepôt, où ils emmagasinaient leurs marchandises en franchise. M. Durand ayant démontré au dey que du moment où les Anglais étaient dépossédés des concessions, il n'y avait plus de raison pour tolérer ce magasin qui ne pouvait dans les circonstances actuelles que favoriser la contrebande, Hassan, tout en leur renouvelant le traité de paix, avait ordonné la fermeture du dit entrepôt ; de plus, il s'était refusé à restituer les esclaves de nationalité anglaise.

Embarras financiers du consul Durand. — M. Durand qui avait obtenu toutes les satisfactions relatives aux esclaves français, aux prises des bâtiments et aux intérêts du Bastion, était, comme l'avait été Lemaire, laissé sans argent par la cour. Il écrivait au ministre : qu'on le laissait désarmé devant les brigues des Anglais, qui cherchant à se faire donner le comptoir du Collo, prodiguaient les présents à tous les officiers et fonctionnaires de la régence. « Je ne « puis, disait-il, sans me ruiner, soutenir la nation comme « elle doit être soutenue. » Il citait l'exemple de ses prédécesseurs, qui traités comme il l'était, avaient péri ou s'étaient vu laisser à Alger tout ce qu'ils possédaient. « La France,

« ajoutait-il, ne peut que souffrir de cette situation faite à « son représentant. » Dans sa lettre du 24 juillet 1699 aux échevins de Marseille, il disait : « qu'ils devraient considé- « rer que cette République, tant par les blés que par les « corsaires, qui inquiétant les navires des autres nations fait « tout le gain des habitants de Marseille et leur facilite les « nolis par la sûreté de leur navigation, ils ne devraient pas « s'arrêter à ce que, n'ayant presque pas de commerce avec « la ville d'Alger proprement dite, leurs dépenses leur « soient à charge. D'elles dépend leur tranquillité ; et il n'est « pas juste qu'un consul qui est exposé à toutes les bour- « rasques, à la peste et à de continuelles discussions, ne « puisse, sans se ruiner, soutenir honorablement les intérêts « et les affaires de la nation. »

Au mois de juillet 1699, le chevalier de Forbin étant venu à Alger sur le vaisseau « Le Téméraire », qu'il tenait mouillé à une certaine distance de la ville pour éviter les fuites à bord, une vingtaine d'esclaves ayant cherché à gagner le vaisseau à la nage, s'étaient noyés en route. La milice qui regardait toujours les esclaves comme sa marchandise, s'é- tait soulevée à ce sujet, traitant les Français de voleurs ,et le consul avait dû essuyer à l'assemblée du divan une véri- table bourrasque. « Tout ce que la flotte anglaise », écri- vait-il à Marseille « ses présents, ses offres, ses remuements « n'ont pu faire seulement altérer, a manqué nous arri- « ver par un de nos vaisseaux. Il y a eu une véritable sédi- « tion coup sur coup, et le dey en est au désespoir ». M. Durand demandait, qu'à l'exemple des Anglais, moins hu- mains que l'étaient les Français, mais plus pratiques ; on prit à l'avenir le parti de rendre aux Algériens tous les esclaves qui tenteraient de se sauver sur les navires. On ne tint, bien entendu, aucun compte de cet avis que le consul croyait devoir émettre ; et, sans favoriser les fuites à bord, les navires français ne rendirent jamais les fugitifs chré- tiens qui s'étaient abrités sous leur pavillon, alors même que la France était en guerre avec leurs pays d'origine.

Guerres des Algériens avec Tunis et le Maroc. — Moham- med, bey de Tunis, étant mort en 1696, son frère Ramdan venant à lui succéder, renouvela les traités avec la France. Désireux de se débarrasser de la compétition de son neveu Mourad, il ordonna qu'on lui crevât les yeux : Le chirur-

gien Carlier, renégat français, chargé de l'opération, s'y prit de telle sorte qu'il conserva la vue au prince tunisien, tout en paraissant l'avoir rendu aveugle.

Relégué à Sousse, Mourad s'étant entendu avec les mécontents, se fit proclamer à la place de Ramdan, lequel abandonné par ses partisans, fut pris par les soldats de son neveu, qui le mirent à mort le 10 mars 1699. Mourad-bey s'étant brouillé avec le dey d'Alger, fit alliance avec Khelil, bey de Tripoli, et Moulaï-Ismaïl, sultan du Maroc. Ce dernier lui ayant promis d'envahir la province d'Oran, pendant qu'il s'avancerait lui-même par l'est, Mourad se mettant en marche en juillet 1700, battit sous Constantine les contingents d'Ali, khodja du bey de l'Est, s'empara du koudiat-Aty, et fit le siège de la ville.

A la nouvelle de ces événements les janissaires d'Alger se portant au divan, obligent Baba-Hassan à démissionner, et le remplacent par l'agha Hadj-Mustapha, lequel commençant par expédier à Tripoli son prédécesseur, se prépara à venger la défaite de Constantine. Mourad marchant à la rencontre des Algériens, les deux armées se trouvèrent en présence le 3 octobre 1700 dans la plaine des Abd-en-Nour ,aux environs de Sétif. Hadj-Mustapha attaquant vigoureusement, mit bientôt en déroute l'armée tunisienne, que Mourad ne put rallier qu'aux environs du Kef.

Moulaï-Ismaïl, tenant la promesse faite à Mourad, avait confié une armée à son fils Zidan, lequel envahissait la beylik d'Oran, pendant que les Tunisiens pénétraient sur le territoire du bey de Constantine. Zidan ayant chassé les Turcs de Tlemcen, arrive devant Mascara, où il a la faiblesse de traiter de la paix avec le bey de l'Ouest.

Ismaïl, furieux, destitue son fils de son commandement ; et, au printemps de 1701 marche en personne contre les Algériens. Hadj-Mustapha débarrassé des Tunisiens, quitte Alger dans le courant du mois d'avril, partant, dit le consul Durand, « avec une magnificence digne d'un grand roi ». Les armées se rencontrent le 28 avril 1701 près de la Djidjioua, sur la rive gauche du Chélif. L'action commencée à midi, se terminait à quatre heures du soir par la défaite du chérif, lequel blessé à la tête, laissant sa lance entre les mains des ennemis, n'avait dû la vie sauve qu'à la vitesse de son cheval. Un immense butin, trois mille têtes de soldats, et cinquante têtes de caïds, furent rappor-

tés à Alger. Hadj-Mustapha envoyait quelque temps après, en présent à Louis XIV, quelques-uns des chevaux ayant appartenu à Moulaï-Ismaïl.

Mourad, bey de Tunis, ayant voulu prendre sa revanche sur les Algériens, contre lesquels il avait entrepris une nouvelle expédition, assassiné par ses soldats sur les bords de l'oued-Zerga le 13 mai 1702, était remplacé par l'agha Ibrahim, qui réunit en sa personne les trois pouvoirs, de bey, de dey, et de pacha.

Fusion des compagnies françaises. — Deux juifs provençaux, administrateurs délégués de la compagnie du cap Nègre, les sieurs Simon et Milhau, s'étaient enfuis en Espagne en 1701 en emportant la caisse. La compagnie du Bastion avait été très compromise dans cette affaire, où elle avait perdu une grande partie de ses capitaux. C'est alors qu'un consortium de négociants de Provence, à la tête duquel étaient placés MM. Arnoul, Lebret, Dusault et de Vauvré, désintéressa les anciens associés, de façon à réunir le comptoir du cap Nègre aux autres comptoirs de la compagnie Hély. La banqueroute du cap Nègre était ainsi réparée, et l'intérêt public sauvegardé.

Lors de la fuite de Simon et Milhau, le dey de Tunis Ibrahim avait fait saisir les caisses de corail du cap Nègre, en garantie de la redevance à lui payer. Le premier soin de M. Hély fut de se mettre à jour avec le Trésor de la régence tunisienne, et d'obtenir la délivrance des marchandises retenues comme gage.

Le commodore anglais Bink, à la tête d'une division de cinq vaisseaux, vint en 1703 proposer au divan un traité mettant l'Angleterre et la Hollande sur le même pied que la France au point de vue des relations avec la régence. Malgré de magnifiques présents, des promesses et des sollicitations de toutes sortes, l'envoyé des Anglais ne pût rien obtenir.

Les relations de la régence avec le roi de France étaient telles à cette époque, qu'en 1705 le comte de Toulouse, amiral de France, faisait acheter à Alger les chevaux nécessaires à la remonte de la cavalerie française, engagée dans la guerre de la Succession d'Espagne.

Echec des Algériens à Tunis. — Hadj-Mustapha ayant à se venger du bey Khelil, de Tripoli, qui avait en 1704 arrêté



et confisqué un bâtiment lui apportant de riches présents, et notamment des chevaux de prix qui lui étaient offerts par le pacha d'Egypte, s'allia avec le bey de Tunis, qui avait à reprocher à Khelil des faits de même nature.

Les nouveaux alliés se préparaient à entreprendre au printemps de 1705 la campagne contre Tripoli, quand les Anglais firent répandre le bruit, ce qui était inexact, que le bey Ibrahim s'étant secrètement rapproché du bey de Tripoli, méditait avec lui d'attirer les Algériens dans un piège. Sans prendre de plus amples renseignements, Mustapha fit voter par le divan la déclaration de guerre à Tunis. Ibrahim pensant avoir le temps d'en finir avec Tripoli avant l'arrivée des Algériens, marcha tout d'abord contre Khelil, qu'il battit le 10 décembre 1704, le contraignant à chercher un refuge derrière les murailles de sa capitale, devant laquelle il mit le siège. La peste ravageant son armée, il dut lever le camp le 11 janvier 1705, et se retourner vers Mustapha, dont il venait d'apprendre la prochaine arrivée.

La rencontre eut lieu le 11 juillet aux environs du Kef. Ibrahim, dont une partie des troupes avait fait défection, vaincu, fait prisonnier, était envoyé captif à Alger.

Hussein-ben-Ali, agha des spahis d'Ibrahim, qui s'étant dérobé au moment du combat, avait rallié les fuyards, se faisant proclamer par les soldats, gagne Tunis où il se fait reconnaître en qualité de bey, par la population et les membres du divan.

Mustapha arrivé devant Tunis le 28 août 1705, commence les opérations de siège. Les Tunisiens tenaient bon. Les auxiliaires de l'armée algérienne n'ayant plus rien à piller, avaient décampé. Mustapha réduit à sa milice, dans l'impossibilité de tenir contre une sortie vigoureuse des assiégés, lève le camp le soir du 9 octobre, abandonnant à l'ennemi tout son butin qui l'encombrait. Le lendemain matin, Hussein-bey s'apercevant du départ de l'armée assiégeante, lance contre elle sa cavalerie, et, aidé par les anciens auxiliaires de Mustapha, change la retraite de son adversaire en déroute. Un retour offensif, dans lequel les poursuivants surpris en désordre subirent des pertes considérables, pût sauver les débris de l'armée algérienne.

La nouvelle de sa défaite ayant précédé Mustapha, avait produit à Alger une révolution, à la suite de laquelle sa

déchéance avait été proclamée. On l'avait remplacé par un nommé Hussein-Khodja. Mustapha prévenu, revenant sur ses pas, parvient à atteindre Collo, où, arrêté par les janissaires composant la garnison de cette place, il est exécuté. Sa femme et sa fille furent mises à la torture pour révéler l'endroit où se trouvaient ses trésors, qui ainsi découverts, servirent à payer les soldats. Le nouveau dey rendit, moyennant le paiement d'une forte rançon, la liberté à Ibrahim.

Fondation de la dynastie husseïnite à Tunis. — Ibrahim délivré, partant aussitôt pour Tunis, est arrêté à son débarquement à Porto-Farina, et mis à mort en janvier 1706, sur les ordres de Hussein-ben-Ali, lequel ayant supprimé les dignités de bey, de dey et de pacha, venait de se faire reconnaître par la Porte ottomane en qualité de vice-roi de l'Ifrikyia, fondant ainsi la dynastie héréditaire dite husseïnite, qui gouverna depuis la Tunisie. Un captif français du nom de Reynaud, qui avait la confiance du nouveau vice-roi, employa toute son influence en faveur des relations entre la France et Tunis, qui devinrent amicales.

Il en était de même avec le Maroc. En 1699, Moulaï-Ismaïl avait envoyé Abd'Allah-ben-Aïssa, caïd de Salé, en ambassade à Louis XIV. L'ambassadeur sut obtenir à la cour de France un succès personnel, qui lui permit de conclure un traité d'alliance et d'amitié. A son retour, il vanta à tel point les grâces de la veuve du prince de Conti, fille de Louis XIV et de Mlle de Lavallière, que Moulaï-Ismaïl le renvoya en France, solliciter pour lui la main de la princesse, promettant de respecter sa religion et de l'entourer des égards et du luxe auxquels elle était habituée. Louis XIV éluda poliment la demande du chérif ; mais la situation de la France au Maroc, n'en fut aucunement changée.

Des négociants de Rouen avaient déjà obtenu de Moulaï-Ismaïl, l'autorisation de fonder des comptoirs à Tétouan, à Salé et à Santa-Cruz, d'où ils envoyaient des caravanes jusque dans le Sous, qui, de là, commerçaient avec le Soudan. Les Anglais ayant occupé Gibraltar en 1704, les relations des commerçants français avec le Maroc, se ressentirent de leur incommode voisinage.

La confrérie religieuse des Taïbya (ordre chérifien de Moulaï-Taïeb). — Edris ben Abd'Allah ou Moulaï-Edris, descendant zeïdite d'Ali, venu au Mag'reb après la défaite



des Alides, à la bataille de Fedj (786), fondateur de la dynastie des Edrisides, créa à Fez la zaouïa de Dar-el-Alim « mai son de la science ». Ses descendants continuèrent à fournir des chefs à cette zaouïa. Un d'entre eux, Moulaï-Abd'Allah-ben-Ibrahim, affilié à l'ordre des Chadelya, fonda une succursale de cette zaouïa à Ouazzan, qui finit par devenir la maison mère de sa nouvelle confrérie. Son but était de détacher les musulmans marocains des Khadrya, fort nombreux au Maroc, lesquels recevant le mot d'ordre de Bagdad, étaient sous l'influence de la Porte ottomane, rivale de la dynastie marocaine des Hassanides ou Filalides, qui disputaient au Grand Seigneur, le commandement temporel de l'Islam. Le successeur de Moulaï-Abd'Allah-ben-Ibrahim, fut Moulaï-Taïeb, qui développa et compléta l'organisation de la confrérie, qui garda son nom.

C'est Moulaï-Taïeb qui a prédit que ses khouans domineraient dans toute la Berbérie, après que cette terre de lutte pour la religion, « dar-el-harb », aurait été possédée par les Benou-Asfer (enfants du jaune) : c'est sous cette épithète que les Orientaux désignent les populations au teint clair ; c'est-à-dire les Européens, confirmant une autre prédiction datant du XIVe siècle, qui dit que les Roumis doivent être les maîtres de tout le littoral africain, jusqu'au jour où l'arrivée du « maître de l'heure », moulaï saah, restituera à l'Islam l'empire universel. Ce même Moulaï-Taïeb organisa, grâce à ses khouans, avec des nègres du Soudan, la célèbre milice religieuse des Abib ou garde noire des empereurs du Maroc. Il mourut en 1678 à Ouazzan, où est la maison mère de son ordre.

La confrérie des Taïbya, inféodée aux empereurs hassanides ou filalides, est l'ordre religieux national marocain, rival et ennemi des Khadrya, des Chadelya, et en général de toutes les autres congrégations. Cette association, religieuse dans ses pratiques extérieures, est essentiellement politique dans son but secret.

Les Taïbya, plus connus au Maroc sous le nom de Toûhâmya, de Moulaï-el-Toûhâmi, un des grands maîtres de cet ordre, mort en 1715, jouissent d'une extrême influence dans l'ouest algérien, dans tout le Maroc, et jusqu'au Sénégal. Ils sont aussi très répandus en Tunisie, en Tripolitaine et en Egypte.

Chronologie des beys et deys de Tunis

Ibrahim	1590
Moussa	1592
Kara-Othman	1593
Youssof	1610
Mourad	1637
Ali-Khodja	1640
Mohammed	1647
Mustapha	1653
Mustapha-Karageuz	1665
Mohammed-Our'li	1667
Chaban	1669
Mohammed-Mentchali	1671
Mami-Djemal	1673
Mohammed-Bechara	1676
Mami-Djemal, 2e fois	1677
Mohammed-Tabak	1677
Hassein-Sakseli	1678
Ahmed-Tchalabi	1682
Mohammed-Baktache	1686
Ali-reïs	1688
Ibrahim-Khodja	1694
Mohammed-Tabar	1694
Mohammed-Khodja, 2e fois	1695
Ramdan	1696
Mourad	1699
Ibrahim, bey et dey	1702

LIVRE IV

PÉRIODE TURQUE

GOUVERNEMENT DES DEYS

II

CHAPITRE PREMIER

LA COMPAGNIE ROYALE D'AFRIQUE

Les Algériens reprennent Oran aux Espagnols. — Refus des algériens de recevoir les pachas envoyés par la Porte. — La nouvelle compagnie d'Afrique remplace la compagnie Hély. — Dernière mission de M. Dusault. — La compagnie française des Indes. — La compagnie Auriol. — La société Maichens. — Démonstrations navales de MM. de Granpré et Duguay-Trouin. — La politique de Moulaï-Ismaïl. — Reprise d'Oran par les Espagnols. — Intrigues de Bou-Chenach ou Busnach. — Le chebek de Mohammed reïs. — Les Tunisiens expulsent les Génois de Tabarque. — Destruction de l'établissement du cap Nègre. — La compagnie royale d'Afrique. — Entreprise de M. de Saurins sur Tabarque. — Dévastation des concessions françaises. — L'affaire du capitaine Prépaud. — Croisières des Marseillais. — Mission du chevalier de Fabry. — Echec des Français sur la cote marocaine. — Affaire des captifs corses. — La confrérie religieuse des Hansalya.

Les Algériens reprennent Oran aux Espagnols. — Tous les efforts des deys d'Alger s'étant porté les années précédentes dans les expéditions contre Tunis et le Maroc, les produits de la course ayant considérablement diminué, il ne restait plus à Hussein-Khodja de quoi payer la solde de la milice. Les yoldachs s'étant mis en révolte, le déposèrent le 4 mars 1707, lui donnant pour successeur le janissaire Mohammed-Baktache. Le nouveau dey, après avoir exilé son prédécesseur à Tripoli, envoya la milice, sous le commandement de son gendre Hussein-Hassan, attaquer les Espagnols d'Oran. Du 8 septembre au 11 novembre, l'armée algérienne put se rendre maîtresse des forts qui protégeaient la ville, dont le gouverneur, Melchior de Avellaneda, abandonnant son poste, s'enfuit au commencement de janvier 1708. Le 21 du même mois. Hassan prenant d'assaut le Château-Neuf, la ville se rendait. Le fort de Mers-el-Kébir ayant capitulé le 6 avril suivant, il ne restait plus rien aux Espagnols dans toute la régence.

Hassan ayant installé à Oran le bey Bou-Chlarem en qualité de gouverneur, rentra triomphalement à Alger, traînant à sa suite deux mille captifs chrétiens, parmi lesquels deux cents officiers ou personnages de marque, et un certain nombre de Français, volontaires ou chevaliers de Malte. De grandes fêtes eurent lieu à cette occasion, auxquelles le consul d'Angleterre crut devoir s'associer. Malgré ces succès, le dey d'Alger manquait d'argent pour payer la milice. Le 22 mars 1710, les yoldachs révoltés se portent en foule au palais, massacrent Mohammed et Hassan ; puis ils proclament un des leurs, Dely-Ibrahim, lequel est à son tour massacré au mois d'août, et remplacé par le yoldach Ali-Chaouch.

Refus des Algériens de recevoir les pachas envoyés par la Porte. — La Porte ayant à cette époque envoyé à Alger un nouveau pacha du nom de Charka-Ibrahim, Ali-Chaouch lui interdit de débarquer. Ce fait indique que si les Algériens se reconnaissaient toujours tributaires de la Turquie, ils n'entendaient plus être administrés par elle. Ils n'acceptèrent jamais en effet, depuis ce moment, de placer leurs deys, élus par eux, sous le commandement des pachas de la Porte.

Les deux dignités de dey et de pacha réunies sur une même tête par Ali-Chaouch, la Porte dut consentir à la nomination d'un chef unique à Alger, laissée aux choix de la

milice, et à ne conserver qu'un droit d'investiture de forme, qu'elle eût été, du reste, à ce moment, incapable de refuser en cas de conflit.

La compagnie Hély était alors en pleine prospérité. Sous l'habile direction de son fondateur, les affaires des concessions avaient pris un essor considérable. Indépendamment de la pêche du corail, toujours fructueuse, les établissements français avaient pu expédier à Marseille et au Havre, pendant les disettes de 1701 à 1709, jusqu'à deux cent mille hectolitres de blé par an.

La nouvelle compagnie d'Afrique remplace la compagnie Hély. — Ali ayant confirmé le 14 août 1710 le traité relatif aux établissements d'Afrique, la marine française lui fournissait, à titre d'échange de bons procédés, des mâts, cordages et rames, en retour de blés, cires, et bois de teinture. Les navires d'Alger furent même autorisés par la France à se servir d'un pavillon blanc, couleur de France, et pointu par le bout. Ali donna à la course la plus grande impulsion.

Les Anglais, toujours jaloux des avantages accordés aux Français, cherchaient toutes les occasions de les discréditer. En 1711, le roi Louis XIV envoyait par son vaisseau le « Fleuron », commandé par M. de La Garde, des présents au dey Ali, parmi lesquels des esclaves algériens libérés des galères de France, et un superbe diamant.

Le consul anglais soutint au dey que ce diamant était tout simplement un saphir blanc de peu de valeur. Il fallut que les joailliers consultés, fissent revenir le dey de cette erreur grossière.

La compagnie Hély dissoute en 1713, fut remplacée par une autre société, laquelle obtenant du roi le privilège des concessions pour cinq ans, reprit le nom de « compagnie d'Afrique ». Des différends étant survenus, tant au sujet des établissements, qui se plaignaient que les Génois venaient les concurrencer sur les bancs de corail, que pour autres préjudices, le roi dut envoyer à Alger le capitaine Duquesne-Monnier, neveu du célèbre amiral, qui arrivé sur le vaisseau le « Diamant » le 10 octobre 1714, obtenait que le dey ferait, à l'avenir, chasser par ses corsaires les navires génois commerçant et pêchant dans les dépendances des concessions françaises. Il était dit dans cet arrangement : « qu'aucun bâtiment étranger de quelque nation qu'il fût,

« « même musulman », ne pourrait venir charger des produits du pays, à Bône, à Takouch, et dans les autres lieux « de la côte, sous quelque prétexte que ce soit. »

Ali-Chaouch mort en janvier 1718, fut remplacé par Mohammed-ben-Hassan. De nouvelles difficultés étant survenues en 1718, Philippe d'Orléans, régent de France, envoya encore Duquesne-Monnier, avec M. de Maillet, dans le but de pourvoir au règlement de ces difficultés.

Dernière mission de M. Dusault. — Une rupture éclatant de nouveau en 1719 entre les Algériens et les concessionnaires, les établissements n'étant plus protégés, les Anglais redoublaient d'efforts pour se faire substituer dans les privilèges accordés aux Français.

Les corsaires, à cette époque, avaient à tel point ravagé la Méditerranée, que les assurances maritimes étaient passées de un et demi pour cent à quarante-cinq pour cent. La cour de France renvoya à Alger M. Dusault, qui était déjà venu tant de fois aplanir les difficultés.

Le négociateur, appuyé par la force navale du capitaine Duquesne-Monnier, arrivé à Alger le 2 novembre 1719 porteur de présents considérables, obtint le 23 décembre suivant, un nouveau traité renouvelant celui de 1689, convention qui fut signée pour cent ans. M. Dusault envoyé à Tunis, où il signait un nouveau traité le 20 février 1720, mourait de la peste à Toulon le 21 mai 1721, léguant un fonds de trente mille livres, dont les revenus devaient être affectés au rachat des captifs. Le roi conféra la noblesse à sa famille.

La compagnie française des Indes. — La compagnie Auriol. — La société Maichens. — Le privilège accordé par le roi à la compagnie d'Afrique étant venu à expiration le 31 décembre 1718, la compagnie française des Indes, qui s'efforçait alors d'accaparer tous les monopoles commerciaux et financiers, s'était fait attribuer le 4 juin 1719, par arrêté du conseil d'Etat, les concessions de Barbarie pour une durée de vingt-quatre ans ; en 1725, cette subrogation était déclarée perpétuelle. Mais cinq ans après, la compagnie française des Indes, qui avait aussi mal administré ses comptoirs d'Afrique que ses comptoirs d'Asie, rétrocédait ses droits au roi, qui, le 21 novembre 1730, concédait ces privilèges pour dix ans, à partir du 1er janvier 1731, à un sieur Auriol, di-

recteur d'une société marseillaise fondée au capital de six cent mille livres.

Un sieur Maichens, sujet français, originaire du Languedoc, avait obtenu du dey en 1724, l'autorisation d'établir une maison de commerce à Oran, et de créer des comptoirs sur le littoral de la province de l'ouest, concurremment avec les Anglais, qui payaient fort cher l'avantage de pouvoir approvisionner leurs garnisons de Port-Mahon et de Gibraltar. Maichens faisait gérer son comptoir d'Oran par son neveu, Dominique Peyrade, fort bien accueilli par le bey de l'Ouest, qui le logeait dans son palais.

Démonstrations navales de MM. de Granpré et Duguay-Trouin. — Le 3 mai 1724, M. Picon, vicomte d'Andrezel, ambassadeur extraordinaire du roi de France, arrivait à Alger escorté par quatre vaisseaux placés sous le commandement du chef d'escadre de Granpré. Descendu à terre le 8 mai, l'ambassadeur recevait du dey et du divan un accueil splendide, et la promesse formelle de voir à l'avenir respecter les traités passés avec la France. Le même jour, une escadre hollandaise forte de cinq vaisseaux, commandée par l'amiral Godin, vint pour traiter de la paix avec les Algériens ; ces derniers ayant refusé de la recevoir dans leur port, l'escadre hollandaise éconduite, dut remettre à la voile.

Mohammed-ben-Hassan assassiné en 1724 par les reïs mécontents, fut remplacé par Kourd-Abdi, agha des spahis.

Les corsaires de Tunis et de Tripoli ayant commis de nouvelles infractions aux traités en arrêtant dans les eaux de Provence des bâtiments étrangers, mais trafiquant avec les ports français, le ministère confia au chef d'escadre de Granpré une expédition renforcée de galiotes à bombes.

L'amiral qui s'était présenté devant la Goulette le 3 juillet 1728, ayant obtenu les satisfactions exigées, fit voile pour Tripoli, où il trouva le divan opposé à toute négociation. Ouvrant le feu le 20 juillet, il bombarda la ville jusqu'au 30, et, l'ayant détruite aux trois quarts, il obligea les Tripolitains à accepter ses conditions. Tripoli et Tunis durent envoyer des ambassades à Versailles.

La Porte ottomane avait résolu en 1729, de replacer les deys algériens, trop indépendants vis-à-vis d'elle,sous l'obéissance d'un pacha de son choix. A cet effet, elle avait envoyé à Alger le pacha Azlan-Mohammed, escorté d'un capidji et

de quarante-cinq fonctionnaires chargés de tenir les hauts emplois dans la régence. Les Algériens qui voulaient bien consentir à se déclarer les vassaux de la Porte, n'entendaient pas être mis à sa discrétion ; aussi, quand le 29 juin, l'ambassadeur du Grand Seigneur fut arrivé en rade, il trouva en face de Matifou une escadrille algérienne qui le menaça de couler bas ses vaisseaux à la moindre tentative de débarquement. En présence de cette menace, les Ottomans durent virer de bord et regagner en toute hâte la haute mer.

Les Anglais ayant obtenu en 1730, grâce à de riches présents, la paix pour les Suédois et pour les Hollandais, les corsaires algériens se plaignirent de n'avoir presque plus de prises à faire. Ils ne voulaient plus aller sur la mer pour risquer d'être capturés par les chevaliers de Malte, qui leur faisaient toujours une chasse acharnée, sans conserver l'espérance de faire des prises à leur tour, puisque la régence était alors en paix avec les puissances. Les reïs s'étant laissé aller à capturer sur les côtes du Roussillon quatre bâtiments de Collioure montés par vingt-deux français, qu'ils s'étaient empressés de vendre à Alger, le chef d'escadre Duguay-Trouin reçut en 1731 l'ordre d'obtenir du dey réparation pour ces nouveaux dommages. Arrivé le 11 juin devant Alger avec une division forte de quatre vaisseaux, il en repartait dix jours après, ayant accompli sa mission. Le dey avait dû racheter les captifs, qu'il renvoyait au roi de France, pendant que Duguay-Trouin, après être passé par Tunis et s'être fait indemniser de nouvelles violations des traités, continuant sa croisière en Méditerranée, donnait la chasse aux pirates barbaresques.

La politique de Moulaï-Ismaïl. — Le chérif Moulaï-Ismaïl était mort à Méquinez le 20 mars 1727, laissant l'empire chérifien à son fils Moulaï-Ahmed-ed-Dehbi.

Les grands ennemis de Moulaï-Ismaïl étaient les Turcs et les marabouts berbères ; mais il fut puissamment secondé par les Taïbya, chérifs descendants d'Edris, dont les principaux, les chérifs d'Ouazzan et les chérifs de Tameslout, favorisèrent ses intérêts. Ces chérifs, répandus par milliers dans l'empire marocain, nommés cadis, muphtis, lui furent d'un grand secours.

La création de postes fortifiés et leur défense par la garde noire des Abib qui les occupait, lui donnèrent les moyens de

contenir les farouches berbères du Mag'reb-el-Aksa ; et c'est grâce à cette organisation, que ses successeurs surent toujours maintenir en dépit de leurs rivalités et de leurs luttes intestines, que l'empire du Maroc demeure encore soumis à la dynastie des chérifs filalides.

Moulaï-Ismaïl qui avait épousé plusieurs centaines de femmes, en avait eu trois cents filles et neuf cents fils, qui vécurent au Mag'reb en chérifs, entretenus, eux et leurs familles, comme leur descendance, par le reste de la population, qui a à pourvoir également aux besoins de tous les chérifs édrisides, saadiens et autres.

Reprise d'Oran par les Espagnols. — Le roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV, délivré de ses embarras par les traités qui avaient mis fin aux guerres de la Succession d'Espagne, organisa alors une expédition sur Oran, dont les Espagnols avaient été chassés par l'armée algérienne en 1708.

L'armée espagnole forte de trente mille hommes, sous le commandement du comte de Montemar, débarquée le 29 juin 1732 sur la plage des Aiguades, à l'abri du cap Falcon, enlevant dans la journée du 30 les hauteurs qui dominent Mers-el-Kébir, arrivait sur le plateau des Santons, et pénétrait le soir du 1er juillet dans Oran, abandonné par ses défenseurs. Le lendemain, le fort de Mers-el-Kébir capitulait. Après avoir laissé garnison suffisante dans sa nouvelle conquête, le comte de Montemar rentrait en Espagne le 30 juillet.

Le dey d'Alger, Kourd-Abdi, qui avait refusé d'envoyer au bey d'Oran Bou-Chlarem les renforts nécessaires à soutenir l'attaque des Espagnols, se voyant en butte aux reproches des Algériens, tomba dans une noire mélancolie et se laissa mourir de faim le 3 septembre suivant. Son beau-frère Baba-Ibrahim, qui lui succéda, envoya des renforts commandés par son fils, à Bou-Chlarem, qui réfugié à Mostaganem, essayait de reprendre Oran. La flotte algérienne étant venue bloquer le port, fut dispersée par les chevaliers de Malte, qui lui donnèrent la chasse.

Bou-Chlarem ayant, à l'aide des renforts reçus d'Alger, reconstitué ses forces, vint assiéger Oran à la fin de septembre. Les Espagnols repoussant ses assauts, Oran se trouva débloqué le 10 juin 1733.



Intrigues de Bou-Chenach ou Busnach. — Les Anglais profitant de ces événements firent offrir au dey Ibrahim, par l'entremise d'un juif algérien nommé Bou-Chenach ou Busnach, qui était leur agent, de se charger de chasser les Espagnols d'Oran, à la condition d'obtenir, pour prix de ce service, les établissements commerciaux des Français. Ces comptoirs, assurait Bou-Chenach, principalement ceux de la société Maichens installés dans la province d'Oran, n'étaient que des réfuges d'espions des Espagnols, auxquels ils procuraient des soldats et des vaisseaux. Ibrahim, sous l'influence de ces dénonciations, accablait le consul français, M. Benoît Lemaire, de mauvais procédés, lui rendant sa mission si pénible que le consul dut s'adresser au roi de France, qui envoya M. de Court de Labruyère avec huit vaisseaux, pour appuyer ses réclamations.

La force navale française arrivée devant Alger le 6 juin 1734, en repartit le lendemain, sans avoir pu accomplir sa mission, le dey ayant exigé, avant tout pourparler, le rappel de Benoît Lemaire, qui fut remplacé en 1735 par M. de Marigny. Ce changement de titulaire du consulat, fut l'unique résultat de cette démonstration. M. de Marigny lui-même, dut céder, presque à son arrivée, les sceaux à M. Eustache Taitbout, lequel en butte à son tour aux intrigues de l'agent des Anglais, Bou-Chenach, dont le petit-fils devait jouer un rôle si important soixante années plus tard, demanda son rappel en avril 1740, laissant le consulat a un intérimaire, M. de Jonville.

Le chebek de Mohammed-reïs. — M. de Jonville éprouva pour sa part de graves difficultés : Deux chebeks algériens ayant été en 1741 chassés devant Toulon par des vaisseaux d'Espagne, l'un fut capturé dans les eaux françaises, l'autre put s'échapper et rentrer à Alger. Soliman-reïs, son commandant, prétendit que ces navires avaient été livrés aux Espagnols par les Français. Le dey, sans vouloir écouter les explications du consul, faisant enlever le gouvernail de sept bâtiments français se trouvant dans le port, en envoya les équipages au bagne, ordonnant en même temps au bey de Constantine, de faire incarcérer les Français du Bastion, pendant qu'il faisait envoyer aux carrières M. de Jonville et les membres de la mission apostolique.

Les Anglais, comme toujours, profitaient de ces difficultés,

cherchant sans cesse à les grossir pour accaparer, si faire se pouvait, les concessions à leur profit.

La France, dans les eaux de laquelle le navire algérien avait été capturé par les Espagnols, dut se faire restituer le chebek commandé par Mohammed-reïs, que M. de Maissiac escorta sur son vaisseau l' « Aquilon » et ramena à Alger le 16 mai 1742, remboursant à Ibrahim la valeur de la cargaison conservée par les Espagnols.

La chambre de commerce de Marseille, pour obtenir la paix, envoyait au dey d'Alger des présents considérables ; et un nouveau consul, M. François d'Evant, venait remplacer M. de Jonville, remis en liberté.

Les établissements de Bône et de La Calle avaient été complètement dévalisés sur l'ordre envoyé par Baba-Ibrahim au bey de Constantine, dès que le dey avait appris la capture du chebek de Mohammed-reïs.

Les Tunisiens expulsent les Génois de Tabarque. — Destruction de l'établissement du Cap Nègre. — Hussein, bey de Tunis, ayant été renversé le 7 septembre 1735 par son neveu Ali soutenu par une armée algérienne, le nouveau souverain régnant sous le nom d'Ali-Pacha, se reconnut vassal d'Alger, s'obligeant à servir à la régence une redevance de deux cent mille écus. Ayant châtié les partisans de son prédécesseur, Ali reprochant aux Français d'avoir fourni des provisions à Hussein, molesta le consul M. Gauthier, et fit enlever par ses corsaires, en mai 1740, les bâtiments français surpris aux environs du cap Bon. A cette époque, les Génois de Tabarque étaient en pourparlers avec la compagnie française, pour lui céder leurs droits sur l'île.. Mis au courant par les Anglais de ces négociations, Ali dirigeant sur Tabarque une escadrille de huit galiotes, envoya son fils Younès par la voie de terre, avec une colonne. Les Tabarquins pris entre ces deux expéditions, furent fait prisonniers, à l'exception de quelques-uns d'entre eux qui purent réussir à s'enfuir à La Calle ou en Sardaigne. Après avoir laissé garnison à Tabarque, les Tunisiens allèrent surprendre l'établissement français du cap Nègre, qu'ils détruisirent de fond en comble ; puis, en ayant réduit le personnel en captivité, ils l'envoyèrent, avec les captifs faits à Tabarque, travailler à construire la jetée, qui depuis ce moment relie l'île à la terre.

Les Génois de Tabarque constamment troublés dans leurs opérations par les comptoirs français, avaient vu, dans les dernières années, leurs affaires diminuer dans de notables proportions. C'est pour ce motif, qu'ils avaient provoqué des négociations pour la cession de leurs droits à la compagnie française. Les Génois n'employaient plus en effet à la pêche du corail, que trente-quatre barques montées par deux cent soixante-douze matelots, dans un établissement qui avait enrichi Gênes pendant plus de deux siècles.

Les établissements français de La Calle, protégés par une petite flottille entretenue par la compagnie, avaient pu résister aux attaques des corsaires tunisiens. Néanmoins, dans le but de venger l'agression du cap Nègre, une escadre royale, commandée par M. de Maissiac, fut envoyée bloquer les côtes tunisiennes.

La compagnie royale d'Afrique. — Les dix années concédées au sieur Auriol ayant expiré, un édit du roi, du mois de février 1741, fit passer le privilège à une compagnie nouvelle, qui prit le nom de « compagnie royale d'Afrique ». Le fonds social en fut fixé à douze cent mille francs, divisés en douze cents actions de mille francs, portant intérêt à six pour cent l'an, intérêt garanti par la chambre de commerce de Marseille. L'Etat accorda en outre à la dite compagnie, une subvention annuelle de quarante mille francs, pendant cinq ans.

Entreprise de M. de Saurins sur Tabarque. — M. de Saurins, lieutenant de vaisseau de la marine française, qui avait coopéré au cours des années précédentes, avec un navire de guerre dont il avait le commandement, à la protection du commerce et des établissements français entre Bône et le cap Zebib, fut envoyé en 1742 à La Calle avec deux brigantins, pour y préparer une expédition sur Tabarque. Il partit de Toulon le 26 avril, suivi à quinze jours de distance par deux frégates et quatre galères, qui avaient mission de se joindre à l'escadre de M. de Maissiac, et de croiser aux environs de l'île. Malheureusement, les équipages de ces bâtiments furent tellement éprouvés par une épidémie, que la division navale, abandonnant M. de Saurins à ses propres ressources, s'en alla relâcher à Cagliari.

M. de Saurins, après avoir reconnu la situation, résolut de se rendre maître de la place tunisienne par un coup de

main. Ayant confié son projet à un indigène influent de La Calle, qui lui promettait le concours des populations de la côte ; encouragé d'autre part par le directeur de la compagnie royale d'Afrique, il chargea, le 2 juillet, sur ses deux brigantins, le matériel et les munitions nécessaires ; puis formant ses équipages de matelots corailleurs trouvés au nombre de trois cents, qu'il répartit dans sept barques commandées chacune par un officier de la marine royale, il partit vers le soir. Le débarquement s'opéra vers deux heures et demie du matin. Les Tunisiens prévenus de cette attaque par l'indigène de La Calle auquel M. de Saurins s'était imprudemment confié, se tenaient sur leurs gardes ; aussi, les Français pénétrant dans la place, furent-ils accueillis par une fusillade qui fit de grands ravages parmi les assaillants. La plupart des survivants des matelots corailleurs s'enfuyant dans leurs barques, les poussèrent au large. Tous les officiers étaient tués ou blessés. Comme l'entreprise de Sanson Napollon contre les Tabarquins un siècle auparavant, l'affaire était manquée.

Grièvement blessé en tête de ses hommes d'un coup de sabre au front, M. de Saurins tombé d'un terrasse sur des rochers, où il fut retrouvé à moitié expirant, envoyé à Tunis, allait être mis à mort par ordre d'Ali-pacha, quand il fut sauvé par son fils Younès, frappé d'admiration pour sa belle conduite.

Les prisonniers furent employés aux travaux. M. Fort, directeur du comptoir de La Calle, dont le fils, volontaire dans l'expédition, partageait la captivité de M. de Saurins, profitant des pertes que le blocus faisait subir aux Tunisiens, s'entremit entre Ali-pacha et M. de Maissiac.

Le 12 novembre 1742, la paix étant signée et les prisonniers rendus, la compagnie française autorisée à reconstruire les établissements du cap Nègre, renouvelait son traité avec Ali-pacha. Peu de jours après, M. de Maissiac se faisait recevoir avec de grands honneurs à Tunis, où M. Fort était nommé, à la demande d'Ali, consul de la nation française.

Dévastation des concessions françaises. — Le dey d'Alger Baba-Ibrahim, subissant à son tour l'influence des Anglais, qui faisaient déjà à Bône des chargements au détriment de la compagnie française, affirmant que les directeurs de cette compagnie avaient élevé des fortifications dans les conces-

sions, et que leurs agents commerciaux entretenaient des intelligences avec les chevaliers de Malte, adversaires irréductibles des Barbaresques, fit en 1744 ravager à nouveau tous les comptoirs français. Ce ne fut que l'année suivante que son successeur, Ibrahim-es-Seghir, en restitua la possession.

Ibrahim-es-Seghir mourut empoisonné le 3 février 1748. Il fut remplacé par le khodjet-el-kheïl, Mohammed-ben-Beker, qui s'appliqua au maintien de la paix avec la France et sut résister en 1749 aux instances de l'amiral Keppel, qui le priait d'insister auprès d'Ali-pacha, bey de Tunis, son tributaire, pour obtenir la cession de Tabarque et du cap Nègre à des sociétés commerciales anglaises.

Les reïs s'acharnaient à la course. En 1749, Mohammed-ben-Beker avait sept mille captifs chrétiens enfermés dans ses bagnes. Ses relations avec la France, qui étaient bonnes, faillirent cependant être rompues dans les circonstances suivantes :

L'affaire du capitaine Prépaud. Croisières des Marseillais. — Le 20 septembre 1753, le capitaine Prépaud, commandant le navire français l' « Assomption », avait rencontré dans le détroit de Gibraltar un navire aux allures suspectes et sous pavillon rouge, qu'il prit pour un corsaire de Salé. Depuis l'ordonnance de 1687, les navires de commerce français étaient armés contre les corsaires barbaresques. Prépaud engagea le combat ; mais il avait affaire à un chebek algérien, commandé par le reïs Omar, qui ne tarda pas à capturer le navire français.

Conduit à Alger, Prépaud mis aux fers avec ses vingt-huit hommes d'équipage, vit son bâtiment confisqué, ainsi que sa cargaison.

Condamné à recevoir la bastonnade, le capitaine Prépaud ne tarda pas à expirer sous les mauvais traitements, en dépit du consul M. André-Alexandre Lemaire, aux remontrances duquel le dey Mohammed répondit par des injures et des menaces.

A la nouvelle de cette transgression des traités, la cour de France ordonna l'armement de plusieurs vaisseaux et de galiotes à bombes, pour aller demander réparation aux Algériens. L'escadre française commandée par M. de Panat, avait ordre de partir de Toulon le 14 janvier 1754. Le dey

informé de la préparation de cette démonstration navale, restitua au consul le navire de Prépaud, sa cargaison et les captifs survivants.

M. Alexandre Lemaire, qui venait de rendre de signalés services au dey en se faisant quelque temps auparavant le négociateur de la paix entre les Algériens et les villes hanséatiques, avait pu réussir à arranger le différend Prépaud. Les Marseillais cependant, n'avaient pas pu se contenter d'une satisfaction aussi platonique de l'assassinat de l'un de leurs meilleurs capitaines marchands. La chambre de commerce de Marseille, poussée par l'opinion publique et les intérêts du commerce français menacés par l'attitude du divan, finit par se décider, huit ans après, à armer à ses frais deux vaisseaux de guerre, le « Fantasque » et l' « Altier », dont elle confia le commandement à MM. de Rochemaure et de Cabanous.

Ces vaisseaux paraissant devant Alger le 6 août 1762, leurs commandants parlèrent énergiquement au divan. Baba-Ali qui avait remplacé Mohammed-ben-Beker, assassiné le 11 décembre 1754, dut faire des excuses pour le meurtre de Prépaud et alléguer qu'il avait déjà pris les devants d'une réparation en faisant étrangler son conseiller le khasnadji, ennemi des Français. Le dey affirmait en outre ses bonnes dispositions, à tel point démontrées, que quelques jours auparavant, le 5 juillet 1762, il avait fait au roi de France la demande d'achat de cinq ou six vaisseaux de cinquante à soixante pièces de canon, remboursables contre espèces à quelque prix que ce soit. Le dey priait MM. de Rochemaure et de Cabanous, d'appuyer sa demande auprès du roi Louis XV.

Cette négociation n'eut pas de résultat ; le comte de Choiseul, secrétaire d'Etat de la marine, alléguant que les vaisseaux de guerre de France, faisant partie du domaine inaliénable de la couronne au même titre que les forteresses et les châteaux, ne pouvaient en être distraits, cédés ou vendus. La raison principale de ce refus était la guerre dans laquelle on était alors engagé avec les Anglais, guerre qui devait bientôt se terminer par le désastreux traité de Paris du 10 février 1763, traité où les Français perdaient les Indes avec le Canada. La situation critique où se trouvait alors la marine nationale commandait à la France la plus gran-

de circonspection, empêchant en tout cas de diminuer le nombre de ses vaisseaux de guerre

Mission du chevalier de Fabry. — Les corsaires algériens ayant abandonné dix ans auparavant le pavillon blanc, terminé en pointe, avaient adopté le pavillon rouge, semblable au pavillon des Salétins. Ce changement de couleurs, ignoré de ceux des capitaines français alors en cours de navigation, avait déjà été la cause de l'affaire du capitaine Prépaud avec le reïs Omar, et de fréquentes méprises se produisaient à ce sujet. Il arriva souvent que les navires français prenant des bâtiments d'Alger pour des corsaires de Salé, les attaquèrent. Quand les Algériens se sentaient les plus forts, ils se laissaient facilement prendre pour des Salétins, ce qui leur donnait des occasions de s'emparer, sous prétexte de légitime défense, de navires et de cargaisons que dans d'autres circonstances ils auraient dû respecter.

Des captures nombreuses causées par ces méprises, eurent réciproquement lieu. La frégate de M. de Moriez s'étant emparée, en juillet 1763, d'un chebek algérien, le dey Ali, aussitôt informé, fit saisir en septembre et conduire au bagne, le consul Vallière, avec les Français résidant à Alger, et les équipages des navires français alors dans le port, pendant qu'il faisait arrêter le personnel des comptoirs de La Calle, de Bône et de Collo.

La cour de France envoyait aussitôt devant Alger une division de trois vaisseaux, commandée par le chevalier de Fabry. Le commandant français arrivé le 11 novembre 1763, obtenait, le janvier 1764, toutes satisfactions ; l'occupation nouvelle des concessions, la remise des prisonniers, et des excuses pour le consul M. Vallière, lequel venu à bord du vaisseau de M. de Fabry, fut salué par les batteries algériennes, et salué de nouveau par les mêmes batteries quand il en descendit le surlendemain.

L'attitude très ferme du chevalier de Fabry et du consul Vallière ayant décidé le dey à toutes les réparations, Ali commença par témoigner ses regrets de ce qui s'était passé ; puis, il fit mettre en liberté tous les Français retenus tant à Alger qu'aux concessions. Il fit même donner la bastonnade aux Algériens reconnus coupables de déprédations ; et il fut convenu, de part et d'autre, que tous les griefs antérieurs seraient oubliés.

M. de Fabry et M. Vallière renouvelèrent avec le divan le 16 janvier 1764 le traité de 1689, auquel ils firent ajouter sept articles nouveaux, concernant la rencontre des bâtiments en mer, la punition des agresseurs, avec la sécurité des Français établis à Alger.

En conformité de ce traité, la frégate du roi « La Pléyade » commandée par M. de Sade et le brigantin « Le Rusé », monté par le chevalier de la Brillanne, arrivèrent à Alger le 29 mai 1764, amenant les prisonniers algériens détenus en France. Les commandants de ces vaisseaux étaient porteurs de magnifiques présents, destinés au dey et aux membres du divan.

Echec des Français sur la côte marocaine. — A la mort de Moulaï-Ismaïl, les Turcs et les marabouts avaient repris simultanément une partie de l'influence qu'ils avaient perdue sous son règne. Tétouan, Tanger, Salé, étaient en pleine révolte.

Moulaï-Ahmed-ed-Dehbi désigné par son père Ismaïl en qualité d'héritier de l'empire, eut tout d'abord à lutter contre son frère Moulaï-Abd-el-Malek. Ce dernier, victorieux, se fait proclamer à Maroc, pendant que le sultan détrôné se réfugie à Fez dans la mosquée de Moulaï-Edris en 1728. La garde noire renverse alors Moulaï-Abd-el-Malek. Ces prétoriens faisaient et défaisaient les sultans. Pendant vingt ans, douze Filalides sont tour à tour proclamés à Maroc et à Fez et renversés. L'un d'eux, Moulaï-Abd'Allah, fils de Moulaï-Ismaïl, proclamé et renversé cinq fois, finit, grâce à l'influence des chérifs, par remonter une sixième fois sur le trône du Maroc et put faire renaître la tranquillité dans l'empire.

Moulaï-Abd'Allah mort au pouvoir en 1757, son fils Moulaï-Mohammed lui succéda.

C'est sous le règne de ce prince qu'eut lieu la désastreuse expédition du chef d'escadre du Chaffaut : Les corsaires de Salé ayant capturé des bâtiments français, le duc de Choiseul envoya au Maroc une escadre, commandée par M. du Chaffaut qui, en avril et mai 1766, bombarda les villes de Salé et de Rabat. De là, l'amiral français se rendit à Larrache, qu'il bombarda le 19 juin. Le 28, l'amiral chargea un de ses officiers M. de Beauregard, d'aller avec les chaloupes de l'escadre, incendier les navires marocains réfu-

giés à l'entrée de la rivière ou de l'oued Lekkos. Surpris par la marée montante comme il s'en retournait sa mission accomplie, M. de Beauregard entouré par des barques indigènes, dut, après une lutte acharnée, laisser aux mains de l'ennemi quatre de ses chaloupes et plus de deux cents hommes ,dont une trentaine d'officiers, qui furent massacrés, à l'exception de quarante-huit d'entre eux,réduits en esclavage. Le 28 mai de l'année suivante, le comte Breugnon, ambassadeur de France au Maroc,signait avec Moulaï-Mohammed un traité d'amitié et installait M. Chénier comme consul général, en résidence à Salé. Les prisonniers avaient été rendus. Les bases de ce traité, qui supprimait réciproquement l'esclavage des sujets français et marocains, réglèrent jusqu'à ces derniers temps les rapports de la France avec le Maroc.

Affaire des captifs corses. — Le dey d'Alger, Baba-Ali était mort le 2 février 1766. Son successeur, Baba-Mohammed-ben-Osman, qui conserva le pouvoir pendant vingt-cinq ans, témoigna constamment de ses bonnes dispositions envers la France. Il renouvela le 10 juin 1768 avec les concessions, le traité de 1694, à la suite duquel M. Pierre Hély était venu prendre la direction des établissements pour le compte de la société marseillaise. Le consul et l'agent des concessions à Alger, avaient dû, toutefois, ajouter un article à ce traité, consentant à payer à l'avenir, un nouveau droit de deux mille piastres, tous les dix ans.

Le consul Vallière rentrait en France en 1773, après avoir négocié officieusement la paix entre le Danemark et la régence d'Alger.

L'île de Corse ayant été incorporée à la France le 15 août 1768, alors que les Génois, par lesquels elle fut cédée, étaient en guerre avec Tunis, la France réclama aux Tunisiens les prisonniers corses, anciens marins génois, qui étaient détenus dans les bagnes du beylik. Les Tunisiens se refusant à cette délivrance, saisirent même des navires français naviguant en toute sécurité sur les côtes de la Corse, et retirèrent les privilèges de la pêche du corail dans les eaux tunisiennes.

Le 20 juin 1770, un flotte française sous le commandement de M. de Broves, mouillait à La Goulette, qu'elle bombardait ; allait ensuite bombarder Bizerte et Sousse, et obligeait le 25 août le bey de Tunis à rendre les esclaves corses,

et à rétablir les Français dans les privilèges de la pêche du corail et du commerce avec les Tunisiens.

La confrérie religieuse des Hansalya. — Abou-Aïnan-Saïd-ben-Youssef-el-Hansali, naquit au XVII[e] siècle dans une famille maraboutique berbère des Hansala, de la tribu des Beni-Mettir, établie sur la route de Fez au Tafilalet. Il étudia à Médine, puis au Caire, d'où il revint chez les Hansala où, s'inspirant des Chadelya, il fixa sa zaouïa. Il y mourut en 1702. Son fils Youssef, qui lui succéda, gênant le sultan Moulaï-Ismaïl et les chorfas, fut mis à mort à Méquinez. Ses partisans ayant été en partie absorbés par les Taïbya et les Aïssaoua, il en demeura un certain nombre, qui ont formé des branches ayant leurs zaouïas à Dadès et Aït-Mettir, au Maroc ; au Kef en Tunisie ; et au Chettaba, près de Constantine.

Les Hansalya admettent l'usage des flagellations, tant pour remettre les égarés dans la bonne voie, que pour soulager et guérir les malades. Leur rituel prescrit les danses et les chants destinés à produire l'excitation nerveuse favorable aux extases mystiques, qui doivent avoir lieu dans des endroits clos, interdits aux profanes. Ils sont renommés pour leur bienfaisance.

CHAPITRE II

ÉVACUATION D'ORAN PAR LES ESPAGNOLS

DÉMONSTRATION DE LA FLOTTE DANOISE. — EXPÉDITION ESPAGNOLE DU COMTE O'REILLY. — AFFRÈTEMENT PAR LA RÉGENCE DE BATIMENTS FRANÇAIS. — EXPÉDITIONS NAVALES DE L'AMIRAL DE BARCELO. — PRÉLIMINAIRES DE L'ÉVACUATION D'ORAN PAR LES ESPAGNOLS. — MISSION DE M. DE SENNEVILLE. — DÉMONSTRATION NAVALE DES VÉNITIENS EN TUNISIE. — LE CONSUL VALLIÈRE. — LES ESPAGNOLS ÉVACUENT DÉFINITIVEMENT ORAN. — LES SULTANS MAROCAINS. — LA CONFRÉRIE RELIGIEUSE DES KHADIRYA.

Démonstration de la flotte danoise. — Les reïs ayant fait subir des pertes considérables au commerce danois, Baba-Mohammed-ben-Osman refusant toutes réparations, une escadre danoise sous le commandement du contre amiral de Kaas, s'était présentée devant Alger le 1er juillet 1770. L'amiral qui exigeait notamment, avec des excuses, la restitution des prises faites sur ses nationaux, n'ayant rien pu obtenir du divan, avait bombardé la ville du 5 au 10. Ses vaisseaux étant placés trop loin, ne causèrent aux Algériens que des dommages insignifiants. La défense du reste, avait été conduite par le dey en personne, qui ne ménageait pas les railleries à ses prudents adversaires. M. de Kaas, prétextant du mauvais temps, remit bientôt à la voile, et le Danemark, auquel aucune satisfaction n'avait été accordée, n'obtint la paix qu'en s'obligeant à payer de fortes indemnités et à fournir à la régence d'énormes quantités de canons et de munitions.

Expédition espagnole du comte O'Reilly. — L'Espagne qui avait recouvré Oran en 1732, ayant repris ses projets de conquête de la Berbérie, préparait à Cadix, à Carthagène et à Barcelone, de formidables armements contre Alger.

L'armée espagnole forte de vingt-quatre mille hommes, placée sous le commandement du gouverneur de Madrid, le comte O'Reilly, officier irlandais au service de l'Espagne, qui s'était distingué dans les guerres d'Allemagne et d'Italie, embarquée sur une flotte de quatre cents voiles, prit la mer le 26 juin 1775.

Le 1er juillet, les navires espagnols se rassemblaient dans la baie d'Alger. Trouvant que les Algériens, qui avaient fait appel aux contingents de l'intérieur, occupaient en force tous les points de descente ; que dans ces conditions, un débarquement sous la ville présentait de grandes difficultés, le général en chef était d'avis de mettre ses troupes à terre dans la baie de Sidi-Ferruch, pendant que les vaisseaux tireraient sur Alger. Une forte brise de l'Ouest s'étant alors levée, qui empêchait la flotte de cingler sur Sidi-Ferruch, il fut décidé au dernier moment, qu'on débarquerait sur la plage de la rive gauche de l'Harrach. Les vaisseaux ayant éteint le feu des batteries de l'oued Khemis et de l'Harrach, le débarquement commença dans la nuit du 7 au 8. Les premiers échelons mis à terre vers quatre heures du matin, n'attendant pas l'arrivée de ceux qui les suivaient, engagèrent imprudemment l'action et se mirent à la poursuite des Algériens, qui se dérobant devant eux, les entraînèrent trop loin de leur base d'opération, ce qui mit le reste des troupes, débarquées vers sept heures, dans la nécessité de se déployer outre mesure, O'Reilly, qui aurait peut-être dû profiter de l'élan de ses soldats pour occuper rapidement les hauteurs, et marcher par les crêtes sur Alger, se voyant attaqué de deux côtés sur ses flancs par les contingents d'Oran et de Constantine, donne l'ordre de construire un camp retranché sur la plage, pour y abriter ses blessés qui arrivaient nombreux. Ce retranchement à peine terminé vers dix heures du matin, les troupes de l'avant-garde forcées à la retraite, apportent la confusion dans l'armée, exposée au feu des pièces d'artillerie dont les Algériens avaient eu le temps de garnir les hauteurs. Le général en chef considérant la journée comme perdue, dut donner, vers midi, l'ordre de rembarquement, lequel commencé aussitôt, se terminait dans la nuit. Les Espagnols avaient eu, dans cette affaire, six cents tués et deux mille trois cents blessés.

La flotte espagnole chercha pendant plusieurs jours à



prendre position pour bombarder Alger. Quelques boulets furent même envoyés dans la journée du 13 ; mais l'expédition, contrariée par le temps, dut remettre à la voile. Le 16, il ne restait dans la baie que huit gros vaisseaux bloquant le port, pour empêcher les reïs de courir sur les bâtiments de charge ramenant les troupes en Espagne.

Les Algériens avaient laissé sur le terrain plus de monde que les Espagnols : Leurs pertes portaient principalement sur les contingents venus de l'intérieur, qui avaient montré pendant l'action une très grande énergie. Les juifs d'Alger, arrivés en grand nombre après la bataille, achevèrent les mourants et mutilèrent les morts avec une cruauté inouïe ; ce qui peut s'expliquer par la crainte qu'ils avaient eue de voir les Espagnols s'installer à Alger, et recommencer contre eux les supplices que leurs pères avaient enduré en Espagne.

Après ce succès, le dey Baba-Mohammed envoya une armée pour assiéger Oran.

Affrétements par la régence de bâtiments français. — A la suite de ces événements, le dey désira affréter des navires français pour recevoir de Constantinople des munitions de guerre et des fournitures de navires. Le transport de ces munitions sous pavillon français constituant une violation du droit des gens, on ne pouvait autoriser les armateurs à transporter, même à leurs risques et périls, des objets rentrant dans la catégorie dite de contrebande de guerre. A l'effet, cependant, de témoigner des bons rapports avec la régence, le ministère français donna des instructions à son ambassadeur à Constantinople, pour tolérer exceptionnellement, une partie du chargement, tels que mâts et cordages, à destination d'Alger, assimilant ainsi la régence aux pays à l'égard desquels le pavillon français devait couvrir la marchandise, hors le cas de contrebande de guerre.

Les Espagnols n'en arrêtèrent pas moins les navires de Marseille : le « Septimane », le « Saint-Jean-Baptiste » et la « Vérité », chargés dans le Bosphore de fer en barres, de mâts, de fils pour cordages et de pièces de toile à voile. Le gouvernement de Louis XVI dut intervenir par son ambassadeur en Espagne, pour obtenir la restitution des navires et des objets saisis. La cargaison du « Septimane » étant de la plus grande valeur, cette restitution par l'Espagne. alors en guerre avec Alger, mortifia profondément les consuls étran-

gers, entre autres celui d'Angleterre, qui avait tout fait pour démontrer au dey le peu de pouvoir du consul de la Vallée, et du gouvernement français.

L'Espagne dut agir de même pour les passagers de la polacre française le « Saint-Victor », portant cent quatre-vingt-trois pèlerins algériens à destination d'Alexandrie pour la Mekke, capturée en vue d'Alger par la flotte espagnole, le 28 août 1777. Les Espagnols rendirent les pèlerins, qui furent rapatriés le 5 février 1778 sur deux frégates françaises commandées par MM. de Vialis de Fontebelle et de Gineste. La chambre de commerce de Marseille avança même l'indemnité de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-quatre livres, qui fut apportée à Alger le 21 mai 1778 par M. de Martelly, commandant la frégate la « Pléyade ».

En juin 1781, M. de Sartines alors ministre de la marine de France, obtenait pour la compagnie royale d'Afrique, et par l'entremise de M. de Rocher, consul général de France à Tunis, moyennant une redevance annuelle de treize mille cinq cents piastres, le privilège du commerce de la pêche du corail sur toute l'étendue de la côte tunisienne, de Tabarque à la frontière de Tripoli.

Expéditions navales de l'amiral de Barcelo. — Depuis l'insuccès d'O'Reilly, les Espagnols avaient vu détruire leur flotte par les Anglais devant Cadix en 1780. Malgré un succès partiel en 1783 devant Minorque, ils cherchaient à se rapprocher de la régence, qui se trouvait alors en guerre avec toutes les nations, la France exceptée. Ils firent dans ce but, à Alger, des propositions de paix : le divan ne voulant rien entendre tant que les Espagnols occuperaient Oran, persista dans son hostilité.

L'Espagne, dont la marine marchande constamment pourchassée, éprouvait des pertes énormes, dut se résoudre à un nouvel effort contre la régence d'Alger, qui refusait toute entente avec elle.

Le 13 juillet 1783, l'amiral don Antonio de Barcelo partit de Carthagène avec une flotte de soixante-quinze bâtiments. Arrivé le 1er août devant Alger, il commença le feu. Les 4, 6 et 7 août, les reïs montant une quarantaine de chaloupes canonnières et cinq ou six chebeks ou cutters, sortirent du port et engagèrent la lutte avec les vaisseaux espagnols,

qu'ils parvinrent à tenir à distance sous une grêle de projectiles.

La flotte espagnole, ses munitions épuisées, dut se retirer le 9 août, après avoir lancé sur les batteries avancées et sur la flottille algérienne, trois mille sept cent cinquante-deux bombes et trois mille huit cent trente-trois boulets, projectiles qui tirés à grande distance, n'occasionnèrent que des dégâts insignifiants.

La Suède, le Danemark et la Porte, renouvelèrent à ce moment les provisions d'Alger en canons et en munitions.

Désireux de réparer son insuccès, l'amiral espagnol revint l'année suivante, ayant cent trente bâtiments de guerre sous ses ordres. Paraissant le 9 juillet devant Alger, il se vit attaquer aussitôt par les reïs, lesquels, montant soixante-sept chaloupes canonnières, l'empêchèrent d'approcher de la place, le forçant à reprendre la mer le 23 juillet, après avoir vidé ses soutes à munitions, et dépensé dans ces engagements, trois mille trois cent soixante-dix-neuf bombes ; dix mille six cent quatre-vingts boulets ; deux mille cent quarante-cinq grenades et quatre cent une boîtes à mitraille.

Les échecs relatifs de l'amiral de Barcelo devant Alger, eurent pour cause principale la mauvaise qualité des poudres espagnoles. Il serait difficile d'admettre, en effet, que l'un des plus grands hommes de mer de son temps, commandant une puissante armée navale, n'ait pu venir à bout, sinon des batteries de la ville et du port, tout au moins de la petite flottille des reïs, si une cause majeure ne l'eût privée de ses moyens. Il a été démontré que les pièces de l'artillerie espagnole ne portaient pas, parce que les poudres, achetées à des intermédiaires anglais, étaient de mauvaise qualité.

Préliminaires de l'évacuation d'Oran par les Espagnols. — Impuissante contre Alger, l'Espagne finit par se résoudre à traiter ; et M. de Kercy, alors consul de France, se fit l'intermédiaire officieux de l'arrangement proposé, dont les signatures furent échangées le 14 juin 1786 ; l'Espagne consentait à l'abandon d'Oran et de Mers-el-Kébir, places constamment assiégées du reste, depuis 1775, qui n'étaient plus qu'un embarras pour elle. Espérant obtenir des conditions commerciales dans la province de l'Ouest, à l'instar de celles consenties à la France dans l'Est de la régence, conditions au

sujet desquelles le divan était irréductible, la cour de Madrid retardait l'évacuation de ces places fortes, quand, dans la nuit du 8 au 9 octobre 1790, à une heure du matin, un tremblement de terre renverse en trois minutes la plus grande partie des maisons de la ville d'Oran, les fortifications et les églises, écrasant sous leurs décombres plus de trois mille personnes. Les secousses qui durèrent d'abord jusqu'au 22 novembre, recommencèrent le 6 janvier suivant.

L'incendie s'était joint au tremblement de terre, auquel s'ajoutait l'ennemi ; car, pendant ce désastre, les contingents assiégeants, qui n'avaient pas reçu l'ordre de suspendre les hostilités, attaquaient la ville par toutes les brèches des murailles, harcelant sans repos une garnison décimée.

Dans l'impossibilité où ils se trouvaient de tenir plus longtemps dans les ruines d'Oran, les Espagnols durent se résigner à évacuer l'Afrique.

Mission de M. de Senneville. — Le traité Marcel de 1689 avait été confirmé à Dusault en 1719 ; comme il était signé pour cent ans, il était logique de faire courir les cent ans de paix, de 1719. Les Anglais s'efforçaient d'exciter le divan à ne considérer l'acte de 1719 que comme une simple ratification dont il n'y avait aucun compte à tenir ; d'autre part, les Algériens voyant diminuer les revenus de la course, soulevaient des difficultés, dans l'espoir de recueillir au moment des négociations, les présents auxquels ils étaient accoutumés. Les termes de l'article IX du traité de 1689 étaient vagues, et la Corse, qui ne fut française qu'en 1768, en était tout naturellement exceptée. Les bornes assignées dans ce traité aux corsaires algériens étant indéterminées, la cour de France désirait une fixation à cet égard ; elle l'avait demandée en 1787.

Après un échange de notes avec la Porte et la régence, le gouvernement de Louis XVI envoyait le 6 décembre 1789 le chevalier de Senneville, chef de division des armés navales, lequel arriva à Alger le 26 mars 1790 sur la frégate l' « Iris », accompagné de Saïd-bey, commissaire de la Porte, muni des firmans nécessaires pour renouveler le traité de 1689. L'ambassadeur de France signait avec le dey le 29 mars 1790, le renouvellement de la paix centenaire, et une nouvelle démarcation de limites pour la course des corsaires algériens, à la portée du canon des côtes de la France et de

la Corse. Les concessions devaient payer deux mille sequins de plus tous les deux mois, M. de Senneville, sa mission terminée, repartait le 4 avril. Son ambassade avait coûté à la France, en présents, trois cent trente mille livres.

Démonstration navale des Vénitiens en Tunisie. — La République de Venise ayant eu à se plaindre des Tunisiens, avait envoyé contre eux en 1784 une escadre placée sous le commandement de l'amiral Emo, qui en 1784, 1785 et 1786, lança quelques bombes sur Sousse, Sfax, la Goulette et Bizerte, sans que cette démonstration militaire amenât un traité avec le bey Hammouda.

Le consul Vallière. — La loi du 31 octobre 1790 avait remplacé le pavillon blanc fleurdelisé par le pavillon tricolore. En application de cette loi, notification était faite par la cour de France à Alger, en décembre 1790, des nouvelles couleurs de la marine française.

M. Césaire-PhilippeVallière, nommé aux fonctions de consul en remplacement de M. de Kercy, vint prendre possession de son poste le 15 janvier 1791. Ces installations de consuls coûtaient énormément ; car chaque consul, en arrivant, se trouvait dans l'obligation de faire des cadeaux aux membres du divan et aux principaux personnages de la régence. M. Vallière, qui avait à satisfaire quatre-vingt-douze personnes, dépensa de ce fait quarante-huit mille quatre cent soixante-dix-sept livres. Comme le traitement d'un consul ne pouvait faire face à de semblables libéralités, c'était la chambre de commerce de Marseille qui faisait généralement l'avance de ces sommes, auxquelles se joignaient des indemnités fréquentes pour causes diverses, dommages, etc..

Baba-Mohammed mort le 12 juillet 1791, à l'âge de quatre-vingt-un ans ,fut remplacé par son fils adoptif, Hassan, lequel, à la demande de M. Vallière, ratifia les traités le jour même de son élévation.

Les Espagnols évacuent Oran. — L'évacuation d'Oran par les Espagnols, commencée le 17 décembre 1791, se termina en mars 1792. Le dey Hassan consentit à leur accorder le droit de la pêche du corail sur les côtes de l'Ouest, et l'établissement d'un comptoir à Djemâa-R'azouat, moyennant une redevance de cent vingt mille livres par an. L'Espagne avait dû, pour obtenir ces avantages qui atteignaient vive-

ment le commerce français, verser aux membres du divan des sommes considérables ; des tonnes de piastres fortes, ainsi que l'écrivait M. Césaire-Philippe Vallière, qui terminait sa lettre en disant : qu'il n'y avait que deux moyens d'existence à Alger en 1792, « par l'argent ou par la force » encore, ajoutait-il, le premier moyen employé, ne pouvait que retarder l'usage du second, incessamment inévitable.

Mohammed, bey de Mascara, faisait le 24 février 1792, son entrée solennelle dans Oran et Mers-el-Kébir, évacués par les Espagnols.

Les sultans marocains. — Moulaï-Mohammed qui avait fait régner la tranquillité au Maroc, abolit dans ses Etats l'esclavage des chrétiens, entre en relations avec le roi de France Louis XVI, et bâtit les villes de Fedhala et de Mogador, sur les plans de l'architecte français Cornut 1770-1773. Il avait expulsé en 1769 les Portugais de Mazagan, leur dernière possession en Berbérie ; mais il échoua en 1773 contre les Espagnols de Melilla. Son fils, Mohammed-Yezid, qu'il avait eu d'une Anglaise renégate, lui succéda en 1790. Ayant eu à se plaindre des juifs, il fit détruire dans les villes principales de son empire leur mellahs ou quartiers, et supprima leurs mokaddems.

Confrérie religieuse des Khadirya. — Ordre chérifien. — Abd-el-Aziz-ed-Debbar, né vers 1683 au Maroc d'une famille chérifienne, se disait inspiré d'El-Khadir, personnage mystérieux, sorte d'archange intermédiaire entre Dieu et les hommes, qui dévoile l'avenir et confère les dons de baraka « bénédiction », et de tessarouf « faculté de faire des miracles » : C'est le protecteur des voyageurs sur la mer, qu'il parcourt sans cesse pour leur venir en aide. C'est à El-Khadir que les marins des navires allant combattre pour le « djehad », s'adressent avant de prendre la mer. Certains musulmans voient dans El-Khadir, l'ange Gabriel. On appelle la nuit d'El-Khadir, (nuit du destin), celle pendant laquelle toutes les affaires de l'Univers sont fixées et résolues pour toute l'année. Cette nuit, où la révélation n'est donnée qu'à certains hommes privilégiés, serait celle du 23 au 24 du mois de ramadan, correspondant à la date où « l'esprit » révéla le Coran en entier à Mohammed.

Abd-el-Aziz-ed-Debbar fonda sa zaouïa à Fez, où il pratiquait le soufisme.

CHAPITRE III

LES CONSTRUCTIONS MARITIMES DE LA RÉGENCE D'ALGER

LES MONNAIES DE LA RÉGENCE D'ALGER. — LES CONSTRUCTIONS MARITIMES. — LA KARASTA.

Les monnaies de la régence d'Alger. — Toutes les monnaies étrangères avaient cours à Alger ; mais leur valeur variant comme celle des marchandises, était soumise au change, pratiqué par les juifs.

La régence cependant, avait des monnaies propres, fabriquées à Alger, servant de base au change des monnaies étrangères, qui se divisaient comme suit :

Monnaies d'or			
Sequin d'Alger ou zernaboub, valant 10 pataques-chiques, equivalent à............ fr.	83	52	
Sultani, valant 8 demi pataques-chiques. fr.	33	41	6
Monnaies d'argent			
Piécette ou dobla-gourda, valant 6 mouzzonès, équivalent à........................ fr.	6	26	4
Demi piécette ou temin-boudjou, valant 3 mouzzonès, équivalent à.................. fr.	3	13	2
Mouzzanè ou temin, ou réal chique, valant 29 aspres, équivalent à.................. fr.	1	04	4
Caroube ou demi mouzzonè, valant 14 demi aspres, équivalent à..... .... fr.		52	2
Aspre, équivalent à.................... fr.		03	6
Monnaies idéales			
Piastre courante d'Alger ou pataque-gourde valant trois pataques-chiques ou 24 mouzzonès, équivalent à .... fr.	25	05	6
Pataque-chique, valant 8 mouzzonès, équivalent à.................................... fr.	8	35	2
Saïme valant 50 aspres, équivalent à.... fr.	1	80	

Les monnaies dont se servait la compagnie d'Afrique étaient des piastres espagnoles coupées, que les indigènes appelaient réal chkoti. On y reconnaît facilement les armes d'Espagne, écartelées de Castille et de Léon sur une face ; et sur l'autre, la croix et les colonnes d'Hercule, avec la légende « nec plus ultra ». Il y avait trois coupes : la coupe d'Alger, la coupe de Bône et la coupe de la Calle ; cette dernière avait le plus de valeur.

Les constructions maritimes. — La Karasta. — Les beylerbegs, successeurs de Kheïr-ed-Dine, avaient installé à Alger des chantiers de construction de navires. Pour les alimenter, ils firent tout d'abord exploiter par des corvées d'esclaves les forêts des environs de Cherchel, généralement peuplées de cèdres et de sapins. Les bois de cette région épuisés vers le milieu du XVIIe siècle, les Algériens durent pendant longtemps, se contenter pour leur navigation des bâtiments qu'ils capturaient en mer ou de ceux, qu'à prix d'or, ils pouvaient acheter.

Hadj-Mustapha ayant trouvé en 1700 la marine algérienne considérablement diminuée, les reïs n'étant plus les maîtres de la mer, et les acquisitions de navires à l'étranger leur étant rendues difficiles par suite de la surveillance exercée dans les ports par les puissances européennes ; le dey, à l'exemple des successeurs de Kheïr-ed-Dine, résolut de faire construire, dans la régence même, les vaisseaux indispensables à l'existence d'Alger, qui n'avait d'autre ressource que celle provenant de la course sur mer.

Si les forêts de la région de Cherchel, abominablement dépouillées, n'avaient pas été reconstituées, les montagnes de la Kabylie orientale couvertes de chênes et de sapins, se prêtaient admirablement à l'exploitation désirée.

Les Amokran ou Mokrani, souverains de la Medjana, maîtres de ces régions forestières, sollicités par le divan, traitèrent avec Alger de cette exploitation. Par ce contrat, appelé « Karasta » mot turc signifiant : planches, madriers, et autres pièces de menuiserie et de charpenterie, les Mokrani prenaient l'engagement de faire abattre et débiter les bois de leurs forêts, selon les coupes et dimensions qui leur étaient tracées par les ingénieurs des constructions navales de la régence, qui en payaient le montant au tarif adopté à l'avance entre parties traitantes. Comme la surveillance de

cette exploitation occasionnait des frais aux Mokrani, le divan, pour lequel l'utilisation des bois de ces forêts était d'un importance extrême, agrandit leurs domaines des régions fertiles, riches en céréales, situées entre Sétif et l'oued Zenati.

Les bois de marine tirés d'abord des Beni-Mimoun et des Beni-Amrous, tribus forestières les plus rapprochées du port de Bougie, furent prélevés plus tard dans les forêts des Beni-Foural.

L'ouzir-el-karasta ,ingénieur des constructions navales, installé à Bougie, recevait les bois débités et en payait le montant. Cet ingénieur tenant à la disposition des exploitants certaines pièces de charpente destinées à leur servir de modèle type ou d'étalon, s'entendait avec les représentant des Mokrani pour la fourniture d'un nombre déterminé de pièces conformes à ces modèles. Cette première opération terminée, l'ingénieur envoyait ses contre-maîtres dans les forêts, choisir eux-mêmes les arbres qu'il convenait d'abattre, et les marteler. Quand les charpentes commandées étaient prêtes à être livrées, les contre-maîtres retournaient en forêt, examinaient avec soin le travail, et marquaient celles des pièces qui étaient acceptées, alors destinées à être transportées aux lieux d'embarquement.

Ces points d'embarquement étaient : à l'embouchure de l'oued Zeïtoun, chez les Beni-Amrous, un peu à l'ouest du cap Aokas ; au petit port de Ziana, l'ancienne Choba, près de l'îlot de Mansouria ; à Taza, crique bien abritée pour les navires de faible tonnage, située à l'embouchure de l'oued Taza, chez les Beni-Foural ; enfin, à Djidjelli et à Collo.

La tribu des Beni-Caïd fabriquait de son côté du charbon de bois pour l'approvisionnement d'Alger, combustible qui était embarqué à la crique de Marsa-el-Fahem (le port au charbon), à quelques lieues à l'ouest de Djidjelli. Les indigènes de la région d'Azeffoun en fournissaient aussi.

Les pièces de bois reçues par l'ingénieur étaient classées par catégories : bois de carène ; pièces courbes de l'étrave et de l'étambot ; charpente des flancs de la coque ; ceinture ou bau ; madriers jointifs longeant le navire d'un flanc à l'autre et servant à affermir les bordages ; bordages au-dessus de la flottaison ; mâts ; rondins, madriers, poutres et planches.

Les indigènes de la Kabylie ignorant l'usage de la scie, toutes ces pièces débitées à l'aide de l'erminette, étaient payées aux exploitants, suivant leur nature, de un à quatre réaux bacita la coudée, soit de cinq francs dix centimes à vingt-deux francs vingt centimes le mètre courant.

Dans le courant de l'été, des felouques d'un très faible tirant d'eau, s'en allant le long de la côte recueillir sur les plages et dans les criques les bois réunis aux lieux d'embarquement, les rendaient au port de Bougie, où des navires d'un plus fort tonnage chargeaient ce qui était destiné à l'arsenal maritime d'Alger.

CHAPITRE IV

LE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

SITUATIONS, INVENTAIRES ET RÈGLEMENTS DE L'ANCIENNE COMPAGNIE ROYALE D'AFRIQUE. — RÈGLEMENT POUR LE COMPTOIR DE LA CALLE. — OBLIGATIONS DU GOUVERNEUR DE LA CALLE, DES AGENTS DE BÔNE ET DU COLLO ET DES OFFICIERS EMPLOYÉS AU SERVICE DE LA COMPAGNIE ROYALE D'AFRIQUE

Situation, inventaires et règlements de l'ancienne compagnie royale d'Afrique. — La compagnie royale d'Afrique qui avait été créée en 1741, se vit supprimée en 1794, par arrêté du comité de salut public, en conséquence de la suppression des privilèges en France.

Constituée au capital primitif de 1.200.000 livres, elle possédait en 1775, sans avoir fait de nouvel appel aux capitaux, un fonds social de 4.520.722 livres, augmenté des créances douteuses, de la valeur des concessions et des marchandises alors en magasin.

En outre de ses barques coralines, cent vingt navires, dont le fret coûtait annuellement 300.000 livres, étaient employés



au transport des denrées et des marchandises de toutes sortes achetées par la compagnie sur la côte de la Mazoule.

L'intérêt à 6 % de son capital de fondation avait toujours été payé régulièrement aux actionnaires, plus un dividende annuel d'environ 300.000 livres ; soit, pour les actionnaires, un revenu annuel de trente et un pour cent de leur capital initial.

Voici un relevé de quelques inventaires de cette compagnie :

Année	1741 (capital primitif)	1.200.000	livres
—	1750	1.218.593	—
—	1760	1.450.323	—
—	1770	964.441	—
—	1775	4.520.722	—
—	1780	3.532.226	—
—	1790	2.885.801	—
—	1794	2.084.248	—

Les frais étaient les suivants :

Droits et présents aux autorites barbaresques	188.137	livres
Appointements en France	25.900	—
Appointements à La Calle, Bône, Collo, Tabarque, Alger, Tunis	54.538	—
Vivres pour la Calle	56.500	—
Dépenses diverses	6.706	—
Loyers à Marseille	3.300	—
Pensions de retraite	9.400	—
Intérêts du capital primitif	72.000	—
TOTAL	416,481	livres

La destruction de l'établissement génois de Tabarque en 1740 par Ali, pacha de Tunis, ayant écarté la seule concurrence que la compagnie royale d'Afrique eut à redouter, celle-ci s'occupa de donner à son comptoir de La Calle une organisation régulière et permanente que démontre le document ci-après :

Règlement pour le comptoir de La Calle

Pêche du corail. — Le directeur nommera deux patrons pêcheurs au corail pour faire les fonctions d'inspecteur sur tout le corps des pêcheurs, qu'on divisera en deux classes. Il choisira, pour cet

effet, les patrons les plus raisonnables, les fera respecter du corps, afin qu'ils se conforment aux ordres qu'ils leur donneront de la part du directeur ; la Compagnie leur accordera une gratification à la fin de l'année si le directeur lui rend de bons témoignages de leur conduite.

Les patrons corailleurs pourront, à l'avenir, tenir de l'eau de-vie pour leur usage et celui de l'équipage de leurs bateaux. Il leur sera permis aussi, d'emporter avec eux, lorsqu'ils passeront à La Calle, le linge et les hardes qu'ils estimeront leur être nécessaires pendant le temps de leur séjour à La Calle.

Ils auront, suivant l'usage, à chaque quartier, trois piastres ; leurs prouiers, une piastre et demie et les compagnons une piastre, sur le pied de trois livres quinze sols ; elles leur seront payées à tous, en nouvelles espèces qui auront cours à La Calle, pour quatre livres dix sols et la caisse de Marseille les payera à ce prix là si mieux les dits patrons et leurs équipages, recevoir au lieu de piastres, les quinze sols de différence qu'il y a entre le prix auquel elles passent et celui auquel on les donne : ce paiement se fera en aspres.

A l'avenir, les patrons corailleurs ne garderont plus chez eux, pendant tout un quartier, le corail de leur pêche. Chaque patron aura une caisse fermant à clef qu'il gardera. Cette caisse sera dans le magasin du corail ou dans tel autre endroit que le directeur trouvera à propos. Chaque patron revenant de la pêche, serrera son corail dans sa caisse, qu'il connaîtra par le numéro qu'on imprimera dessus ; il fera sécher son corail, le nettoiera et le purgera de sa rocaille dans le même magasin où sera le corail, ou dans tel autre endroit que le directeur indiquera.

Les patrons seront tenus, à l'avenir, de dénoncer aux inspecteurs et ceux-ci au directeur, les compagnons qui auront rompu les rames par leur faute, à peine de les payer en leurs propres.

Le directeur fera délivrer, de la Dépense, trente pots de vin à chaque vendue de corail, au patron qui aura pêché la plus belle branche ; vingt pots à celui qui aura pêché une branche moins belle que celle-ci, mais plus belle que celle des autres patrons et dix pots à celui des patrons qui aura pêché la plus belle branche après ces deux ci-dessus.

Lorsqu'il arrivera à La Calle quelque sandal de Tunis, Bizerte ou de quelque autre endroit de la côte, il sera défendu aux gens du dit sandal de se débarquer et il sera mis un soldat de confiance en sentinelle auprès du dit sandal, pour empêcher le désordre et que les patrons corailleurs, sous prétexte d'acheter des fruits du dit sandal, ne leur vendent du corail ou qu'ils ne traitent avec eux du prix et conviennent de l'endroit, le long de la plage, où les patrons devront cacher leur corail qu'ils leur auront vendu.

Il sera fait, à l'avenir, plus d'attention qu'on n'en a fait par le passé à empêcher qu'il ne soit volé du corail ; pour cet effet, on se ménagera quelque espion à Bizerte et l'agent de Bône veillera à ce que les bateaux corailleurs ne séjournent pas longtemps et tiendra, pendant leurs relâches, quelque Maure de confiance aux avenues pour les observer.

Fait et traité aux bureaux de la Compagnie Royale d'Afrique à Marseille, le 6 avril 1745.

Signé : Amic,
ff. d'Inspecteur principal.

Collationné sur l'original,
Signé : Chomel.



Pour l'année 1767, les archives d'Alger renferment la pièce que voici :

Obligations du gouverneur de La Calle, des agents de Bône et du Collo et des officiers employés au service de la « Compagnie Royale d'Afrique ». — Comme la pêche du corail forme une branche des plus essentielles du commerce de la Compagnie, le gouverneur de La Calle s'appliquera à l'augmenter en veillant à la construction de nouveaux bateaux, et à la faire fructifier, en empêchant, autant qu'il sera en lui, les contrebandes de corail, la Compagnie lui donnant pouvoir et l'exhortant même de renvoyer en France ceux des patrons, prouiers ou compagnons qui en seront convaincus ou contre lesquels il y aura des soupçons fondés.

L'intérêt de la compagnie exigeant de soutenir la réputation de ses assortiments de corail, le gouverneur de La Calle aidé de l'inspecteur, assistera à toutes les vendues, aura soin de ne recetter que le corail sec et net, et veillera à ce que les patrons de plage assortissent les caisses avec l'égalité et l'attention la plus scrupuleuse, en vue de prévenir tout reproche fondé, voulant la Compagnie, qu'à sa vendue de chaque pêche, il soit travaillé sans retard à la composition des caisses, afin d'obvier à l'inconvénient qui résulte toujours à laisser le corail sans être encaissé, et comme il se peut qu'il y ait des articles susceptibles d'augmentation et de diminution et même de changements dans les divers accords passés avec les patrons corailleurs, le gouvernement de La Calle s'en occupera et proposera à la Compagnie s'il doit y être touché ou s'il convient de laisser subsister ces accords tels qu'ils sont.

La même année, la compagnie royale d'Afrique avait obtenu de s'établir dans l'île de la Galite, pour la sûreté de sa pêche et de la navigation de ses bateaux de commerce. La petite île de la Galite se trouve à environ 35 milles au nord de Tabarque.

La compagnie d'Afrique vendait son corail brut à des fabricants de Marseille, qui le travaillaient et le versaient dans le commerce. Les négociants l'expédiaient en Berbérie, en Egypte, en Syrie, en Perse, et enfin dans les diverses parties des Indes orientales, et chacun de ces pays recevait les divers ouvrages, couleurs et qualités à sa mode et à ses usages. De ces envois, de ces expéditions lointaines, il résultait un commerce d'échange d'un avantage immense pour Marseille, indépendamment de celui d'occuper une quantité considérable de bras pour la fabrication de ce produit, occupation dont on ne peut se faire une idée qu'en sachant que le corail brut doit passer par quatorze mains pour arriver à sa pleine confection et être livré au commerce.

Enfin, si les concessions étaient d'un prodigieux avantage pour la ville de Marseille, l'Etat y trouvait de son côté, pour sa marine, une ressource qu'il appréciait d'autant mieux que

la compagnie, en lui formant des marins devenus excellents à son école par les dures épreuves où ils devaient passer sur une côte aussi difficile que la côte d'Afrique, ne recrutait jamais aux dépens de l'armée navale, pour ses besoins. Car, chose remarquable : elle employait des hommes qu'elle appelait de l'intérieur de la Provence et en faisait des marins, qui, sans la pêche du corail, n'eussent jamais connu la mer ; et ces hommes se succédaient en Afrique de telle manière que, non seulement ils suffisaient à la pêche, mais encore à tous les divers travaux des concessions.

Mais la vie était dure aux hommes embarqués pour la pêche du corail. Les concessions n'étaient, dans la pensée des souverains barbaresques, qu'à titre précaire ; et à l'effet d'empêcher toute espèce de constitution de race ou de famille d'origine chrétienne sur la côte musulmane, la présence des femmes en était rigoureusement prohibée.

Il en résultait, de la part des matelots et employés, engagés pour trois ans, un état d'esprit que le père Poiret, dans ses « Lettres sur la Barbarie », écrites de La Calle, analyse dans les termes suivants :

La Calle, à trente-six lieues ouest de Tunis, est bâtie sur un rocher stérile de très peu d'étendue. C'est aujourd'hui le principal Comptoir de la compagnie royale d'Afrique. Un agent auquel on donne le titre de gouverneur et une quinzaine d'officiers subalternes en ont la direction. Les Maures sont exclus de cette place, excepté quelques-uns que l'on y reçoit comme otages ou qui sont employés à des travaux manuels. Les habitants sont au nombre de trois ou quatre cents, la plupart corses ou provençaux. Les uns sont chargés de la pêche du corail. D'autres, avec le titre de soldats, escortent un troupeau de bœufs et le conduisent tous les jours aux pâturages des environs. Souvent ces mêmes soldats, convertis en charretiers, vont dans les forêts voisines couper le bois nécessaire pour le chauffage ou la construction ; les autres ouvriers portent le nom de « frégataires ». Ils sont destinés aux travaux intérieurs de la Place, comme à charger les bâtiments, à transporter le blé dans les magasins, à nettoyer le port, etc. La Calle est encore munie d'autres ouvriers nécessaires : de boulangers, de serruriers, de maçons, etc. Tous ceux qui habitent ce comptoir sont nourris, logés et stipendiés par la Compagnie.

Excepté les magasins, le logement du gouverneur et celui des principaux officiers, les autres bâtiments ne consistent qu'en une soixantaine de baraques d'un seul étage. La Calle, défendue de trois côtés par la mer, l'est encore du côté de la terre par un mur suffisant pour nous garantir des insultes des Maures, qui n'ont d'autre artillerie que leurs fusils. Le port est dominé par une quinzaine de pièces de canon. Il est petit, peu profond, très dangereux par certains vents qui y introduisent les vagues avec un fracas effrayant. L'entrée est environnée de rochers à fleur d'eau, où nombre de bâtiments sont venus se briser.



Les femmes, destinées à consoler l'utile citoyen dans ses travaux, à adoucir par l'aménité de leurs mœurs celles de l'homme grossier, sont exclues de La Calle. Si quelquefois le gouverneur a obtenu la permission d'y conduire la sienne, il en est presque toujours résulté des troubles, des séditions, qui ne lui ont pas permis de la garder longtemps. En se déterminant à passer dans ce pays, il faut se résoudre à rompre les plus doux liens de la nature, pour vendre ses bras et souvent même sacrifier sa vie au service d'une compagnie qui s'inquiète peu de ce que l'on souffre pour elle.

La privation des femmes porte dans tous les esprits la tristesse et l'ennui. Des étrangers divisés par des intérêts particuliers, jaloux les uns des autres, obligés de se réunir par désœuvrement, à se détester par envie, n'étant rapprochés par aucune sorte de liens, ni distraits par aucun délassement, ne formeront jamais une société amicale dont l'union et les agréments puissent dédommager de l'absence des femmes.

Il résulte de là une monotonie accablante, un ennui difficile à supporter, des désirs ardents de repasser en France et de se réunir au sein de sa famille et de ses amis ; il résulte, parmi le peuple, les vices les plus abominables, une entière corruption de mœurs, l'abandon aux plus honteux désordres et des horreurs dont on ne peut avoir idée que dans ce pays. Mais que faire, dira-t-on, si cet établissement ne comporte pas d'y souffrir des femmes ? Que faire ? Il faut le réformer ou l'abandonner tout à fait. Faut-il, pour favoriser une compagnie de commerce, peupler La Calle d'habitants plus coupables peut-être que ceux de Sodome et de Gomorrhe ! Faut-il arracher des pères à leur famille, des enfants à leurs parents, pour en faire des monstres en Barbarie !

Jugez, d'après cela, de ce que doivent être les habitants de La Calle. Il se fait de temps en temps des recrues à Marseille, pour peupler ce comptoir que les maladies et l'abandon fréquent de ses habitants obligent à renouveler. La compagnie reçoit indistinctement tout ce qui se présente, sans examen, sans information. Pour être admis, il suffit d'avoir des bras. Si elle ne voulait que des honnêtes gens, La Calle serait déserte et elle le serait pour longtemps. L'honnête homme ne s'expatrie pas pour gagner peu et risquer beaucoup. Aussi, cette place n'est-elle habitée que par des hommes sans asile, sans établissement, sans ressources ; des hommes, la plupart, flétris par la justice ou poursuivis par les lois ; des hommes perdus par le libertinage, la débauche, sans principes de religion, sans le moindre sentiment de probité. On en a vu de la troupe de Gaspard de Bèze, chef de voleurs exécuté à Aix, il y a quelques années ; on en a vu, dont les épaules attestaient les mœurs et la conduite ; enfin, j'en connais un à qui on écrivit cette lettre caractéristique : « Je t'apprends, mon ami, que tu as été rompu « vif à Aix, il y a huit jours. » Vous serez peut-être curieux de savoir comment il est possible de vivre en sûreté, au milieu d'une troupe de cette nature. Ces scélérats n'ont point ici d'occasions fréquentes de se livrer au crime. D'ailleurs, aucune mauvaise action ne peut être impunie. Le criminel renfermé dans une double barrière, la mer d'un côté, sur laquelle personne ne peut s'embarquer sans l'aveu du gouverneur ; la terre, d'un autre côté, où il est impossible d'errer seul sans être égorgé par les Maures.

Il y a à La Calle plusieurs postes où l'on fait une garde continuelle. Les soldats de faction sont tenus de sonner et de répéter toutes les heures. De l'autre côté du port, hors de la Place, est une

éminence sur laquelle l'on a bâti un moulin assis sur une tour et défendu par quelques pièces de canon. C'est de là que l'on observe tout ce qui se passe au dehors et que le soldat de faction, à l'aide d'un porte-voix, en donne avis aux habitants de La Calle. Il a soin également d'annoncer tous les cavaliers qui arrivent, ainsi que les bâtiments qu'il découvre en pleine mer.

Le principal commerce de la Barbarie est accordé exclusivement à une Compagnie établie à Marseille sous le nom de « Compagnie Royale d'Afrique ». C'est à la pêche du corail que cette Compagnie doit sa première existence. Cette pêche fut longtemps la base et le fondement de son commerce. C'était une récolte dont le produit calculé était réputé invariable qui, seul, procurait et la rentrée des dépenses que nécessite un grand établissement et les bénéfices qu'il doit donner.

Pour avoir la liberté de faire pêcher le corail sur les côtes du royaume d'Alger et obtenir le commerce exclusif des graines, de la laine, de la cire et des cuirs dans ses différents comptoirs, la Compagnie paie chaque année, au dey d'Alger, environ cent mille livres, et s'oblige de lui envoyer deux caisses du plus beau corail.

Les habitants de La Calle sont exposés aux vexations et aux injustices de toutes sortes. Lorsque les Maures se présentent, il faut leur distribuer du pain, de l'huile, du sel, et bien d'autres objets qu'ils exigent avec fierté. Si, fatigué de leurs demandes, on leur refuse la moindre chose, ils font des menaces qu'ils exécutent presque toujours et avec d'autant plus de confiance qu'ils sont certains de l'impunité. Le mécontent se cache derrière un buisson, dans quelque défilé, et le premier chrétien qui se présente est victime de son ressentiment.

Si un Maure tue un chrétien hors le temps de guerre,il doit payer 300 piastres qu'il ne paie jamais ; si, au contraire, un chrétien tue un Maure, même pour sauver sa vie, la Compagnie est tenue de payer 500 piastres, dont on ne lui fait pas grâce d'un denier. Les Maures qui profitent de tout pour nous piller, souvent assassinent un dentre eux, en déposent secrètement le cadavre aux environs de la Place, accusent les chrétiens de ce meurtre et les obligent à payer.

Il suit de là qu'il faut tout souffrir des Maures, tout leur accorder, oublier les insultes, supporter leur mépris et recevoir de ces barbares des lois iniques et avilissantes. Par exemple, ne serez-vous pas surpris que la Compagnie n'ait pas le droit de nommer ses truchemans ? Il appartient aux Maures qui ont toujours le soin de choisir celui d'entre eux qu'ils connaissent le plus propre à trahir les chrétiens.

Le bey de Constantine s'est obligé par traité à secourir les chrétiens dans tous les cas ; toutes les fois qu'il le fait, il en résulte quelque nouvel impôt ; il est même quelquefois le premier à exciter des troubles, afin de se rendre nécessaire et de faire payer chèrement les secours qu'il accorde.

Lorsqu'on obtint un chef pour contenir les Maures de la Mazoule, ce bey, à cause de quelques divisions, envoya un camp de 500 hommes pour rétablir le bon ordre ; mais il exigea de la Compagnie un piastre par homme qu'il fallut payer. Il n'y avait pas trop à se récrier. Mais l'année suivante, il réclama les 500 piastres « d'usance » et n'osant fonder ce tribut sur les secours qu'il avait accordés, il l'établit pour le passage de la rivière des Ceïbas (Maf-

rag), sur la route de Bône, quoiqu'il n'y ait ni pont, ni bateau, et que les chrétiens n'y passent que très rarement, à moins qu'ils n'aillent à Bône par terre. Pour avoir la paix, on se décida à payer et ce droit est resté. A ce trait, je pourrais en ajouter beaucoup d'autres de cette nature, mais je crois vous en avoir assez dit pour vous donner une idée du commerce que l'on fait avec les Maures.

Toutes ces vexations, ces déboires et ces désagréments, n'avaient pas empêché la compagnie d'offrir en fin d'année des dividendes superbes à ses actionnaires.

Les engagements des matelots employés sur les barques affrétées par la compagnie royale d'Afrique étaient de trois ans, et l'on n'y devenait patron qu'après un long exercice et un rigoureux examen.

Quand la « compagnie royale d'Afrique » se vit supprimer son privilège, une nouvelle entreprise française, sans attache officielle, prenant en 1795 le titre d' « Agence d'Afrique », opéra pour son compte dans les anciennes concessions. Tolérée par le divan d'Alger, auquel elle versait la redevance annuelle stipulée par la compagnie dont elle prenait la place, elle traita en même temps avec le bey de Tunis, qui lui accordait, avec le trafic des produits, le privilège de pêcher le corail au cap Bon. Plus de deux cents bateaux furent ainsi employés aux pêcheries, dont le chiffre des produits bruts dépassait deux millions de francs en 1796.

LIVRE V

PÉRIODE TURQUE

GOUVERNEMENT DES DEYS

III

CHAPITRE PREMIER

LA RÉGENCE D'ALGER APPROVISIONNE LA FRANCE

LES CHEBEKS DE CAVALLAIRE. — ACQUISITIONS DE GRAINS POUR LE COMPTE DU DIRECTOIRE. — JOSEPH BACRI ET NEPHTALI BUSNACH, FOURNISSEURS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS. — MISSION D'HERCULAIS. — AFFAIRE DES BATEAUX CORSES. — DIFFICULTÉS AVEC LES BACRI. — CONSÉQUENCES DE L'EXPÉDITION FRANÇAISE EN EGYPTE. — MISSION DE DUBOIS-THAINVILLE. — ARRÊTÉ DU COMPTE DES BACRI. — TRAITÉ DE DUBOIS-THAINVILLE. — MISSION HULIN. — MASSACRE DES JUIFS ET DU DEY MUSTAPHA. — LA CONFRÉRIE RELIGIEUSE DES ZIANYA.

Les chebeks de Cavallaire. — Deux chebeks algériens chassés par la frégate napolitaine la « Sirène » avaient été coulés bas le 30 mai 1792 en rade de Cavallaire, et leurs équipages poursuivis à terre par les Napolitains, n'avaient

dû leur salut qu'à l'intervention des milices locales accourues à leur secours. Les navires algériens renfloués et réparés par les soins de la marine française, avaient été renvoyés à Alger, où ils arrivaient le 7 mai 1793, convoyés par une division de trois vaisseaux, placée sous le commandement du capitaine Rondeau. Leurs équipages, au nombre de trois cent dix hommes, étaient rapatriés le 13 juin suivant, sur la frégate la « Vestale », commandée par M. Gavoty.

Cette marque de générosité de la part du gouvernement de la République française, avait produit à Alger une grande impression. Le dey, les membres du divan, témoignant de leur joie de voir le nouvel état de choses en France, le consul Vallière profitait de ces bonnes dispositions pour entretenir avec les Puissances les meilleures relations.

Acquisitions de grains pour le compte du Directoire. — Les consulats étaient rattachés au ministère des affaires étrangères depuis le 14 février 1792. Le 14 mars suivant, un décret de l'assemblée nationale avait mis dix millions à la disposition du ministre de l'intérieur, pour être employés en achats de grains, nécessaires à un grand nombre de départements souffrant de la disette. Le conseil exécutif du Directoire et le comité d'approvisionnements de Marseille avaient donné l'ordre au consul Vallière de négocier avec les Algériens « la plus grande traite possible de denrées ». Le dey Hassan, sympathique au nouveau gouvernement de la France, avait prêté en 1793 au consul, de la meilleure grâce du monde, et sans qu'il soit spécifié d'intérêts, le prêt à intérêts étant formellement interdit aux musulmans, la somme de deux cent cinquante mille francs, pour solder ses premiers achats à Bône et à Constantine, régions où la récolte était alors en abondance. « Ce prêt, « écrivait le consul au ministre de l'intérieur, démontre « les bonnes dispositions du dey. Le service essentiel qu'il « travaille à nous rendre ; l'intérêt qu'il porte à la Républi- « que, sont des titres sacrés à notre attachement et à « notre reconnaissance que tu sauras faire apprécier, ci- « toyen ministre de la République. Le consul d'Angleterre « a prié ce souverain de ne nous fournir aucun secours ; « mais le dey lui a répondu en homme maître de son pays « et fidèle à ses amis. »

L'année suivante, le dey d'Alger offrait encore à la France,

qui s'empressait d'en profiter, des vivres, de bons chevaux, des comestibles de toute espèce, pour l'aider dans ses guerres contre l'Europe coalisée, disant dans sa lettre, adressée le 16 octobre 1794 au citoyen Bouchot, commissaire des relations extérieures. C'est au besoin, qu'un véritable ami doit se faire connaître.

Le comité de salut public, en présence des bonnes dispositions du dey d'Alger, pour faciliter le transport des vivres achetés en Afrique et des correspondances, dut prendre un arrêté organisant un service régulier de paquebots entre la France et Alger, service dont fut chargée la compagnie d'Afrique le 28 août 1794.

Un décret de la convention nationale du 27 pluviose an II, avait changé le pavillon français, modifiant les dispositions du 31 octobre 1790, qui reléguaient dans un coin les couleurs nationales.

« Le pavillon national sera formé », dit ce décret, « des « trois couleurs nationales disposées en trois bandes égales, « posées verticalement, de manière que le bleu soit attaché « à la gaule, le blanc au milieu, le rouge flottant dans les « airs. » Deforgues, ministre des affaires étrangères de la République, notifiait ce changement de disposition du pavillon français, dans sa dépêche au dey Hassan du 24 mars 1794 (18 germinal an II).

Le Portugal étant toujours en guerre avec Alger, le consul d'Angleterre avec reçu de son gouvernement l'ordre de négocier à quelque prix que ce fut la paix entre la régence et le Portugal, afin de voir rouvrir le détroit aux corsaires qui eussent contrarié la navigation des Américains, les empêchant ainsi de continuer à porter leurs grains dans les ports français. Le consul Vallière rendit cette manœuvre inutile en faisant conclure un traité entre la régence et les Etats-Unis.

En mars 1795, des frégates espagnoles ayant capturé un navire français dans les eaux d'Alger, Hassan fit sortir immédiatement douze canonnières, qui reprenant le navire de force, exigèrent la restitution de son équipage transbordé, retenu prisonnier.

Joseph Bacri et Nephtali Busnach, fournisseurs du gouvernement français. — Un nommé Joseph Bou-Kris, juif d'origine algérienne, établi à Livourne, où il avait italianisé

son nom en celui de Bacri, était venu fonder à Alger, vers l'année 1780, une succursale de sa maison de commerce. Livourne étant, avec Gênes, un des ports de la Méditerranée où les corsaires trouvaient toutes facilités pour écouler leurs prises et se ravitailler, Bacri n'avait pas tardé à s'insinuer dans les bonnes grâces des principaux officiers de la régence, et très peu de temps après son installation à Alger, ses affaires avaient pris sur cette place une extension considérable.

Les reïs, en effet, souvent embarrassés des marchandises qu'ils avaient capturées, se trouvaient dans l'obligation pour s'en défaire, de traiter de leur vente avec des trafiquants. Les commerçants chrétiens se refusant généralement à servir d'intermédiaires dans ces transactions provenant du pillage et du vol sur la chrétienté, les juifs qui n'avaient pas les mêmes scrupules, trouvant dans ces opérations d'importants bénéfices, s'y prêtaient d'autant mieux, qu'étant constamment en rapports commerciaux avec ceux de leurs coreligionnaires établis dans les principaux ports de l'Europe, ils trouvaient, grâce à eux, toute facilité pour leur écoulement.

Les deys eux-mêmes, prélevant pour leur part un cinquième sur les prises faites par les corsaires battant leur pavillon, confiaient aux maisons juives le soin de les débarrasser des marchandises dont ils ne trouvaient pas la réalisation sur place. Ils se servaient encore de l'entremise des juifs, pour réaliser sur les marchés chrétiens les produits du sol africain, leur venant par l'impôt, le tribut ou l'amende.

Bacri avait associé à ses affaires un des ses coreligionnaires nommé Busnach, ou Bou-Chenak, dont la famille gérait depuis longtemps les intérêts commerciaux des Anglais dans la régence.

Usant de l'influence que leur valait sur l'esprit du dey les services rendus, ces trafiquants étaient parvenus à se faire concéder par Hassan, le privilège de l'achat et de l'exportation des blés de la régence.

L'agence d'Afrique ne pouvait plus exporter les céréales dont elle avait besoin pour satisfaire aux demandes pressantes du gouvernement français, sans passer par l'intermédiaire de ces privilégiés, lesquels profitant de la disette qui se faisait sentir en France dans les dernières années

du XVIIIe siècle, lui facturaient leurs livraisons à des prix excessifs et hors de toute proportion avec ceux qu'ils payaient eux-mêmes aux producteurs.

Dès 1793, les Bacri avaient commencé leurs fournitures au gouvernement français, par l'intermédiaire de l'agence d'Afrique, et bientôt leur créance de ce chef dépassait deux millions, montant de la facture des grains fournis aux municipalités, à la marine et aux munitionnaires des armées. Un de leurs employés, Simon Aboucaya, juif originaire d'Alger, résidant à Paris, encaissait en leur nom les sommes provenant de leur compte courant avec le Trésor.

Le dey était toujours créancier des Bacri pour marchandises envoyées à leur consignation. Simon Aboucaya, dont une des sœurs faisait partie des femmes du harem du dey, se disant le beau-frère de Hassan, correspondant directement avec lui, se faisait passer à Paris pour le chargé d'affaires de la régence en France, et il était parvenu à s'introduire dans le corps diplomatique, insuffisamment renseigné.

Au commencement de l'année 1796, les Bacri qui détenaient sur les quais de Marseille plus de quarante mille quintaux de grains qui leur avaient été achetés par l'agence d'Afrique pour le compte de la France, marchandise consignée à Jacob Cohen Bacri, fils de Joseph, dirigeant leur comptoir de Marseille, en refusaient la livraison au gouvernement français, qui manquait d'argent, même pour leur payer un acompte sur ces fournitures

Les Anglais, mis au courant de cette situation, chargèrent un autre juif d'Alger, nommé Samuel Moatti, de traiter pour leur compte avec les Bacri de leur stock de Marseille.

Moatti ayant affrété les navires nécessaires au transport à Gibraltar de ces quarante mille quintaux, allait en expédier un premier chargement, quand la douane de Marseille, agissant en vertu de la loi du 12 pluviose an III (janvier 1795), qui prohibait l'expédition des céréales du territoire français, fit arrêter le navire en partance et vendre sa cargaison, aux enchères publiques, au profit du Trésor : ce qui amena Jacob Cohen Bacri, qui redoutait les conséquences de sa participation à cette contrebande, à livrer à l'Etat et à ses conditions, le solde des céréales à sa consignation.

Mission d'Herculais. — Le Directoire ayant envoyé à Alger un nommé Louis Alexandre Herculais, avec mission d'obtenir du dey un prêt de cinq millions de france, Hassan, déjà créancier de la France de deux cent cinquante mille francs, trouvant énorme la somme demandée, finit cependant par consentir en juin 1796, à faire l'avance d'un million pour deux ans, sans intérêts. Nanti de cette somme, Herculais ayant remis cinq cent mille francs au consul Vallière, employa l'autre moitié à solder une partie des engagements du consulat d'Alger et de l'agence d'Afrique envers les Bacri. Cette dette fut reconnue par un arrêté du Directoire en date du 16 thermidor an IV, juillet 1796, qui autorisait la Trésorerie à délivrer à l'ordre du dey d'Alger une reconnaissance de deux cent mille piastres fortes ou d'un million, montant du prêt fait par lui à la République le mois précédent. Le remboursement en était fixé à deux ans, sans intérêts, comme convenu. Cet arrêté prescrivait qu'il fût mis en réserve la même somme, en inscriptions bataves, aux échéances de 1797 et 1798, dont le produit ne pourrait être employé qu'au remboursement du prêt sus-mentionné.

Herculais parti d'Alger pour continuer sa mission à Tunis, fut capturé par les Anglais l'année suivante, à La Goulette.

A la mort de Hassan, le 14 mai 1798, son neveu Mustapha, khaznadji de la régence, fut nommé à sa place. Le nouveau dey était loin d'avoir le mérite et la générosité de son prédécesseur, dont il extorqua la fortune au préjudice de sa veuve et de ses héritiers. Un de ses premiers actes fut de réclamer à la République française l'argent prêté par Hassan en 1793 au consul Vallière, soit la somme de deux cent cinquante mille francs, du recouvrement de laquelle il chargea les Bacri, auxquels il remit sa délégation, qui fut transmise par ces derniers à leurs représentants en France.

Le prêt d'un million fait par Hassan à Herculais en 1796 étant venu à échéance, Ramel, ministre des finances de la République, prenant les mesures nécessaires pour en assurer le remboursemnt, fournit trois lettres de change, s'élevant ensemble au chiffre de cette créance, sur Jacob Cohen Bacri, porteur de la délégation du 16 thermidor, et

les endossa à l'ordre du consul Moltedo, en lui prescrivant de remettre au nouveau dey Mustapha, les fonds provenant de sa négociation avec Bacri.

Ce procédé avait l'avantage d'éviter le transport des espèces, les assurances de mer et les commissions.

Le paiement ainsi accompli, le dey donna à Moltedo quittance dans les termes suivants :

« J'ai reçu du citoyen Moltedo, consul général de la Répu-
« blique française à Alger, la somme de deux cent mille
« piastres fortes. Pour quittance, Alger, le 22 septembre
« 1798. Les deux cent mille piastres fortes mentionnées ci-
« dessus, ayant été entièrement comptées et soldées, il en
« a été fait le présent reçu. »

Cet acquit fut confirmé par une lettre adressée par Mustapha au Directoire le 27 septembre 1798.

Le remboursement de ces deux cent mille piastres fortes prêtées par la régence, n'avait aucun rapport avec les sommes dont le gouvernement français était redevable à la maison Bacri et Busnach, pour ses livraisons de grains.

Affaire des bateaux corses. — Le consul Vallière ayant été remplacé, en 1796, par l'ex-pasteur du désert, l'ancien conventionnel Jeanbon Saint-André. Ce dernier, nommé consul général à Smyrne en 1797, avait laissé les sceaux du consulat à Moltedo, corse d'origine, qui, tenant pour la France contre le parti de Pascal Paoli, avait été arrêté et emprisonné pendant l'occupation de l'île de Corse par les Anglais.

Quand, en 1768, la Corse avait été réunie à la France, un parti protestataire, à la tête duquel se trouvait Paoli, s'était bientôt formé ; trop faible pour tenir la campagne contre les troupes françaises envoyées dans l'île, il avait demandé en 1792 le secours des Anglais, qui, en 1796, occupèrent la Corse. Les bateaux corses qui pêchaient le corail sur la côte d'Afrique, durent alors naviguer sous pavillon anglais. Le dey Hassan, fidèle à ses engagements envers la France, les fit poursuivre par ses corsaires. Ce ne fut qu'après l'évacuation de l'île par les Anglais et l'amnistie accordée par le Directoire à ceux des insulaires qui les avaient soutenus, que les bateaux corses purent, en 1797, revenir aux lieux de pêche.

Difficultés avec les Bacri. — Les Bacri avaient continué, en 1796 et 1797, leurs fournitures de blé aux armées de la

République. Leur représentant à Paris, Simon Aboucaya, ayant reçu l'ordre de présenter ses comptes, réclama au Directoire la liquidation des créances algériennes. Jeanbon Saint-André, consul à Alger, consulté au sujet de ces réclamations, fit connaître au ministre des relations extérieures, qu'il convenait, à titre de mesure préservatrice, de différer le paiement de ces sommes, à l'effet de déjouer les intrigues des juifs réclamants, dont l'influence sur l'esprit du dey était par trop préjudiciable aux intérêts français. « En retenant les sommes dues à ces juifs, « écrivait Delacroix, ministre des relations extérieures, à son collègue des finances, le citoyen Ramel, le 6 floréal an V (avril 1797), « nous les empêcherons de se distraire entièrement de nos « intérêts, et nous les forcerons à plus de circonspection « dans leurs procédés obligeants envers les Anglais, qu'ils « ne servent aujourd'hui avec tant de zèle, que parce que « leur présence en Barbarie leur offre l'espoir certain de « nouveaux bénéfices. »

Le Directoire ayant appris, en effet, que trahissant les intérêts de la France qu'ils s'étaient engagés depuis longtemps à servir, les Bacri s'étaient faits les fournisseurs des Anglais à Gibraltar, avait dû se décider, afin de les ramener à leurs obligations, à ne pas leur rembourser, provisoirement, leur créance.

Le dey se plaignait au consul des retards apportés à ces remboursements, dont il était le premier à souffrir, en sa qualité de créancier personnel de ces juifs, disait-il.

Les Bacri se trouvant être les commissionnaires du dey, vendant pour son compte les grains qu'il leur confiait, il était maintes fois arrivé que des navires français aient capturé en mer des bâtiments anglais portant à Gibraltar des chargements partis des ports de la régence. Le dey, auquel ces marchandises devaient être payées par les commissionnaires quand ils en auraient été remboursés aux ports de livraison par les destinataires, émettait la prétention, pour rentrer dans ses avances, de faire restituer par la France la valeur de ces prises.

A l'effet de conserver les bonnes relations avec Mustapha, le Directoire allait cependant se décider à compter à Aboucaya les deux millions deux cent quatre vingt-dix-sept mille quatre cent quarante-cinq livres, représentant le

montant de ces prises, par versements de cent cinquante mille livres par quinzaine, quand éclata la brouille avec la Turquie, motivée par l'expédition de Bonaparte en Egypte. Le paiement fut ajourné et le Directoire se borna à demander aux Bacri de nouveaux approvisionnements.

Conséquences de l'expédition française en Egypte. — Le Directoire organisant une descente des troupes françaises en Angleterre, avait offert à Bonaparte le commandement de l'armée de débarquement. Ce général, après s'être rendu compte des difficultés de l'entreprise, fit ajourner les projets de l'expédition. Mais désireux de conserver son commandement, donnant pour prétexte : « que des bords du Nil il frapperait plus sûrement l'Angleterre au cœur en détruisant son commerce des Indes », Bonaparte fit décider d'employer en Egypte les formidables préparatifs qui venaient d'être faits contre les îles britanniques. L'Egypte étant placée sous la domination de la Porte, en l'attaquant, la France s'écartait de la politique traditionnelle inaugurée par François Ier, à laquelle elle avait dû d'abord sa sauvegarde, plus tard sa puissance. Elle se préparait des regrets dans l'avenir :

La flotte française, commandée par l'amiral Brueys, portant trente six mille hommes, quittant Toulon le 10 mai 1798, enlève Malte en passant, le 12 juin. Les chevaliers gagnés, ne se défendirent pas. Le 1er juillet, les troupes mises à terre en Egypte, s'emparent d'Alexandrie. En rentrant à Malte, Bonaparte avait trouvé deux mille esclaves musulmans captifs des chevaliers. De nombreux Algériens étaient au nombre de ces captifs. Il les renvoya tous dans leurs pays d'origine, demandant en échange les esclaves maltais.

Le gouvernement de la Porte, irrité du débarquement des armées françaises en Egypte, qui provoquait une guerre à laquelle il ne s'attendait pas, donna l'ordre à Mustapha de prendre part aux hostilités contre la France. Comme le dey hésitait à s'engager dans une entreprise qui le brouillait avec le gouvernement de la République française, qu'il redoutait, le sultan, Sélim III, lui expédia d'abord, le 16 octobre 1798, un firman par lequel il lui enjoignait de déclarer immédiatement la guerre. Sur les réticences apportées par le dey à l'exécution de cet ordre, le sultan le

réitéra plus énergiquement encore, par un nouveau firman du 22 novembre de la même année.

Le dey et ses ministres craignant toujours la France, éludaient encore les ordres reçus de Constantinople, disant qu'ils n'étaient pas préparés à la guerre ; que leurs vaisseaux étaient en course ; le Trésor à sec ; les défenses d'Alger hors d'état de résister à un bombardement. Le sultan résolu à contraindre les Algériens à la guerre, les mit en demeure d'obéir à ses ordres, sous peine de se voir, à leur tour, l'objet de représailles de la part de la Porte.

Le mois suivant, un capidji-bachi débarquait à Alger, porteur de sommations auxquelles les Algériens furent contraints d'obéir. Le 21 décembre, le consul français Moltedo, le vicaire apostolique et le personnel du consulat, étaient arrêtés et jetés en prison. Les résidents français, le personnel des concessions et leur directeur Pierron mis à la chaîne, étaient envoyés au bagne des esclaves, pendant que le bey de Constantine livrait les concessions au pillage des indigènes.

La Porte avait également imposé aux régences de Tunis et de Tripoli de déclarer la guerre à la France. Le bey de Tunis, Hammouda, se bornant à signifier la rupture au consul Devoize, n'inquiéta pas les nationaux français qu'il fit simplement enfermer dans un fondouk, sous la garde des janissaires : Il n'en fut pas de même à Tripoli, où le bey Youssof-Karamanli, livra aux Anglais, qui les firent prisonniers, le consul Beaussier, avec les Français se trouvant alors dans ses Etats.

Le Directoire aussitôt informé de ce qui se passait à Alger, fit, à titre de représailles, incarcérer au Temple Jacob Cohen Bacri et son agent Simon Aboucaya, incarcération qui eut pour effet immédiat de faire adoucir la captivité des nationaux français, grâce aux démarches officieuses des Bacri et des Busnach, d'Alger, qui redoutaient la mise à mort de leurs parent et coreligionnaire, emprisonnés à Paris. Le 2 février 1799, les nationaux français étaient remis en liberté.

Mission de Dubois-Thainville. — L'année suivante, le premier consul Bonaparte envoya Dubois-Thainville à Alger, avec le titre de commissaire général des relations commer-

ciales, chargé d'affaires de la République française, pour y négocier la paix avec la régence.

La flotte anglaise tenant alors la mer et surveillant étroitement les côtes françaises, Dubois-Thainville passa secrètement en Afrique par l'Espagne. Arrivé à Alger après mille difficultés le 13 mai 1800, apportant à Mustapha une lettre de Bonaparte l'accréditant auprès de lui, il obtenait, le 19 juillet suivant, la signature d'un armistice illimité.

Mustapha avait demandé, pour prix de cette convention, un cadeau personnel de six millions de francs. Dubois-Thainville réussit à lui faire accepter seulement un million, dont les juifs algériens Nephtali Busnach et Joseph Bacri, s'engagèrent à faire l'avance au gouvernement français, mais sur lequel ils ne versèrent au dey qu'un acompte de deux cent mille francs.

En retour de ce versement, un traité de paix définitif était signé le 30 septembre par le divan d'Alger et Dubois-Thainville, ce dernier agissant en sa qualité de ministre plénipotentiaire de la République française. Les portes du Temple s'ouvraient aussitôt devant Jacob Cohen Bacri, et son agent, Simon Aboucaya.

Arrêté du compte des Bacri. — Aboucaya mourant peu de jours après sa mise en liberté, Michel Busnach, frère de Nephtali, fut envoyé à Paris à l'effet de s'entendre avec le gouvernement français au sujet du règlement des comptes de la créance provenant des fournitures de grains demeurée en litige, dont le dey Mustapha, principal intéressé, demandait avec insistance le remboursement immédiat.

Les comptes furent alors établis d'un commun accord à la somme de sept millions neuf cent quarante-deux mille neuf cent quatre vingt douze francs, cinquante-quatre centimes. Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, était favorable à un règlement inmmédiat ; mais des fraudes ayant été constatées dans les livraisons de blés ; plusieurs chargements facturés comme bons s'étant trouvés avariés, le ministère tenant à voir différer le paiement intégral, les consuls intervenant, tranchèrent la difficulté en autorisant seulement le versement d'un acompte de trois millions sept cent vingt-cinq mille six cent trente et un fr., opération qui fut effectuée dans le courant du mois de janvier 1801. Il restait donc en suspens, la somme de quatre

millions deux cent dix-sept mille trois cent soixante et un francs cinquante centimes.

Au sujet des fraudes des Bacri et des blés avariés, on avait découvert les procédés auxquels se livraient ces fournisseurs :

Les Busnach et Bacri vendaient au gouvernement français des blés qu'ils chargeaient sur des bâtiments neutres, débitant le Trésor du total embarqué. Des corsaires par eux prévenus, enlevaient les navires à leur sortie du port et les ramenaient à Alger, où les blés mis à l'encan, étaient rachetés à bas prix par les Bacri et revendus au prix fort à la France. Cette lucrative opération se renouvelant autant de fois que l'occasion le permettait ; quand les blés ainsi manutentionnés arrivaient enfin à Toulon, ils étaient tellement avariés qu'on se vit fréquemment dans l'obligation de jeter à la mer des chargements entiers.

Traité de Dubois-Thainville. — A la nouvelle du traité du 30 septembre 1800, les Anglais se prodiguèrent en menaces contre Mustapha, demeuré inflexible dans sa résolution de paix avec la France. Repoussés à Alger, ils durent alors se retourner du côté de Constantinople et finirent, quatre mois après, par arracher au Grand Seigneur de nouveaux commandements pour le divan d'Alger, qui, contraint par la Porte à une amende de deux cent mille piastres fortes pour avoir toléré les achats des Français dans la régence pendant l'expédition d'Egypte, se vit, le 24 janvier 1801, dans l'obligation de déclarer la guerre.

Mustapha, cependant, cherchant à arranger les choses dans la limite du possible, favorisait le départ des nationaux français, qui purent, avec le consul, s'embarquer pour Alicante le 30 janvier, au nombre de cent quarante. Le dey exécutait à tel point à contre-cœur les ordres impératifs de la Porte ottomane, qu'ayant appris le 13 avril 1801 que le Grand Seigneur, pour l'obliger à attaquer les Français sur mer, envoyait contre lui des vaisseaux ottomans joints à l'escadre anglaise de l'amiral Keith, il écrivait secrètement à Bonaparte, l'engageant à préparer des vaisseaux pour arrêter les escadres annoncées.

Bientôt après, en octobre 1801, eurent lieu les préliminaires de la paix d'Amiens, précédant le traité avec l'Angleterre, qui fut signé le 25 mars 1802.

Dubois-Thainville revenu à Alger le 17 décembre, avait signé le jour même, avec la régence, le traité dont voici le texte :

TRAITÉ DE PAIX
entre la régence d'Alger et la France, le 17 décembre 1801

Le gouvernement français et la régence d'Alger reconnaissent que la guerre n'est pas naturelle entre les deux Etats, et qu'il convient à la dignité comme aux intérêts de l'un et de l'autre de reprendre les anciennes liaisons ;

En conséquence, Mustapha pacha-dey, au nom de la régence, et le citoyen Charles Dubois-Thainville, chargé d'affaires et commissaire général des relations commerciales de la République française, revêtu des pleins pouvoirs du premier consul à l'effet de traiter la paix avec la régence, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER

Les relations politiques et commerciales sont rétablies entre les deux Etats telles qu'elles existaient avant la rupture.

ART. II

Les anciens traités, conventions, stipulations, seront revêtus dans le jour, de la signature du dey et de celle de l'agent de la République.

ART. III

La régence d'Alger restitue à la République française les concessions d'Afrique de la même manière et aux mêmes conditions que la France en jouissait avant la rupture.

ART. IV

L'argent, les effets et marchandises dont les agents de la régence se sont emparés dans les comptoirs seront restitués, déduction faite des sommes qui ont servi à payer les redevances dues à l'époque de la déclaration de guerre, le 1er nivose an VII (10 décembre 1798). Il sera en conséquence dressé de part et d'autre des comptes qui devront être mutuellement consentis.

ART. V

Les lismes ne seront exigibles que du jour où les Français seront rétablis dans leurs comptoirs.

ART. VI

A partir de cette époque, le dey, pour indemniser la Compagnie d'Afrique des pertes qu'elle a éprouvées, lui accorde une exemption générale de lismes d'une année.

ART. VII

Les Français ne pourront être retenus comme esclaves dans le royaume d'Alger en quelque circonstance et sous quelque prétexte que ce soit.

ART. VIII

Les Français saisis sous un pavillon ennemi de la régence ne pourront être faits esclaves, quand même les bâtiments sur lesquels ils se trouveraient se seraient défendus, à moins que faisant partie de l'équipage, ou soldats, ils ne fussent pris les armes à la main.

ART. IX

Les Français passagers ou résidant dans le royaume d'Alger seront soumis à l'autorité toute entière de l'agent du gouvernement français. La régence ne peut et ses délégués n'ont aucun droit de s'immiscer dans l'administration intérieure de la France en Afrique.

ART. X

Les capitaines des bâtiments français soit de l'Etat, soit particuliers, ne pourront être contraints de rien embarquer sur leur bord contre leur gré, ni d'être envoyés là où ils ne voudraient pas aller.

ART. XI

L'agent du gouvernement français ne répond d'aucune dette pour les particuliers de sa nation, à moins qu'il ne se soit engagé par écrit à les acquitter.

ART. XII

S'il survient une contestation entre un Français et un sujet algérien, elle ne pourra être jugée que par les premières autorités, après toutefois que le commissaire français aura été appelé.

ART. XIII

Son Excellence le dey s'engage à faire rembourser toutes les sommes qui pourraient être dues à des Français par ses sujets. Comme le citoyen Dubois-Thainville prend l'engagement, au nom de son gouvernement, de faire acquitter toutes celles qui seraient légalement réclamées par des sujets algériens.

ART. XIV

Les biens de tous les Français morts dans le royaume d'Alger sont à la disposition du commissaire général de la République.

ART. XV

Le chargé d'affaires et les agents de la Compagnie choisissent leurs drogmans et leurs censaux.

ART. XVI

Le chargé d'affaires et commissaire général des relations commerciales de la République française continue à jouir de tous les honneurs, droits et prérogatives stipulés par les anciens traités. Il conservera la prééminence sur tous les agents des autres nations.

ART. XVII

L'asile du commissaire général français est sacré. Aucune force publique ne peut s'y introduire s'il ne l'a lui-même requise du chef du gouvernement algérien.

ART. XVIII

Dans le cas de rupture (et à Dieu ne plaise qu'un pareil événement puisse jamais arriver !), les Français auront trois mois pour terminer leurs affaires, et pendant ce temps jouiront de toute l'étendue de liberté et de protection que les traités leur accordent en pleine paix. Il demeure entendu que les bâtiments qui aborderaient dans les ports du royaume pendant ces trois mois participeront aux mêmes avantages.

ART. XIX

Son Excellence le dey nomme Sabah-Khodja pour se rendre à Paris en qualité d'ambassadeur.



A Alger, écrit le 7 nivose an X (17 décembre 1801) et le 22 de la Lune de Chaban, l'an 1126 de l'hégire.

Signatures :

MUSTAPHA-PACHA, dey ; DUBOIS THAINVILLE.

En conséquence de ce traité, les relations étaient reprises entre la France et la régence ; et, le 29 décembre, la paix était solennellement annoncée à Alger par des salves d'artillerie.

Mission Hulin. — Le gouvernement consulaire, trop occupé sur le continent pour tirer parti du traité du 17 décembre 1801, ne put rien faire pour relever les établissements d'Afrique ; de même qu'il ne se trouva pas en mesure pour se débarrasser de la créance de Busnach et Bacri, qui insistaient tout d'abord pour se faire rembourser par la France la somme de deux cent mille francs, qu'ils avaient avancée au dey, lors de l'armistice de juillet 1800. Dubois-Thainville, mis au courant des agissements de ces juifs, qui d'accord avec les Anglais, auxquels ils servaient d'agents contre la France, avaient contribué en janvier 1801, à décider le dey à la violation de l'armistice, repoussait énergiquement leur prétention.

Dubois-Thainville, laissé sans ressources par son gouvernement, n'avait pas été non plus en mesure de faire à Mustapha les présents auxquels les deys étaient accoutumés lors de la signature des traités et conventions. Profitant de l'état d'esprit de Mustapha déçu dans ses convoitises, les Busnach et Bacri l'excitaient contre le consul. Le pavillon français n'était plus respecté par les vaisseaux d'Alger ; et les établissements de la « Mazoule », on appelait ainsi du mot arabe azel ou mazoule, qui veut dire « aliéné » la partie de la régence où se trouvaient les concessions, étaient à nouveau l'objet de déprédations de la part des beys de Constantine.

Les choses se gâtaient : Le vaisseau français le « Banel », parti de Toulon pour Saint-Domingue avec deux cents marins, cinq cent vingt-neuf militaires et neuf femmes, ayant à bord des munitions de guerre et des vivres, s'était échoué le 15 janvier 1802 sur les récifs du cap Ténès. Au lieu de recevoir des habitants de la côte les secours auxquels ils étaient en droit de s'attendre, puisqu'on était en paix avec la régence, les naufragés avaient été en partie massacrés.Le bey d'Oran lui-même, en dépit de l'état de paix, avait gardé

en esclavage ceux des naufragés échappés au massacre. Le bâtiment avait été pillé et détruit.

Dubois-Thainville ayant appris à Alger cette violation du droit des gens, avait énergiquement réclamé la punition exemplaire des assassins, la restitution des effets et des objets pillés, la délivrance immédiate des survivants envoyés au bagne d'Oran, et la sépulture pour les victimes dont les cadavres avaient été laissés sur place. Le dey, toujours sous l'empire de l'influence des Bacri, avait reçu avec mauvaise humeur les réclamations du chargé d'affaires de la République française, le menaçant même de le faire embarquer avec ses nationaux, s'il ne lui versait pas, dans le délai de quarante jours, les deux cent mille piastres fortes, montant de l'amende qui lui avait été infligée par la Porte, pour ses fournitures à l'expédition française en Egypte.

D'autres faits s'ajoutaient :

Un capitaine de navire français avait été battu dans la rade de Tunis par un reïs algérien :

Deux bricks français le « Necker » et la « Marie », chargés de provisions pour l'armée d'Italie, avaient été capturés près de Tarente par des vaisseaux d'Alger, et leurs équipages jetés au bagne.

Un bâtiment napolitain « Le Saint-Louis de Gonzague », parti de Corfou avec des expéditions françaises, avait été capturé par les Algériens sous le canon des îles d'Hyères, la cargaison vendue et les trente-huit hommes de son équipage emmenés en captivité.

Bonaparte irrité de ces fréquentes violations de l'état de paix, désireux d'en obtenir une prompte réparation, fit partir de Brest, le 8 juillet 1802, une force navale composée de deux vaisseaux, d'une corvette et d'un brick, sous le commandement du vice-amiral Leyssègue, portant l'adjudant du palais Hulin, avec ordre d'établir le blocus d'Alger. En même temps, il ordonnait à l'amiral Decrès, ministre de la marine, de rassembler dans la Méditerranée dix vaisseaux de guerre pour être prêts à agir selon les circonstances contre Alger et Tunis, qui n'avaient plus pour le pavillon de la République, disait-il, « le profond respect et « les égards que le premier consul était dans l'intention que « ces puissances en eussent. »

Hulin avait ordre d'exiger la tête du reïs algérien qui s'était permis, dans la rade de Tunis, de faire bâtonner un

capitaine français. Il devait obtenir la mise en liberté des captifs survivants au naufrage du « Banel », la remise entre ses mains des divers équipages capturés, ainsi que les navires et la valeur des cargaisons pillées.

Le premier consul faisait en outre partir de Toulon, le 27 juillet, sur le brick « Le Mutin », son aide de camp Berge, porteur d'une lettre exigeant réparation éclatante pour les griefs confiés à Hulin, sommant le dey d'avoir à sévir contre ceux qui troublaient les opérations commerciales et l'exercice de la pêche du corail dans les établissements de Bône et de La Calle, qui devaient être respectés, conformément aux traités et aux usages.

Bonaparte s'élevait en outre contre la prétention de Mustapha, qu'il qualifiait d'impertinente, d'exiger la remise des deux cent mille piastres fortes si souvent réclamées. Il le menaçait, s'il ne donnait satisfaction immédiate à ses réclamations, de débarquer sur les côtes d'Alger une armée de quatre vingt mille hommes.

La division du vice-amiral Leyssègue arriva devant Alger le 7 août. L'adjudant Hulin, accompagné de quinze officiers d'état-major, descendant aussitôt à terre, se faisait recevoir avec tous les honneurs, déclarant au dey que la France était prête à envoyer une armée de débarquement qui détruirait la régence de fond en comble, s'il ne donnait, immédiatement, toutes les satisfactions exigées.

Mustapha terrifié, se fit humble : protestant de ses meilleures intentions vis-à-vis de la France, il accorda tout ce qu'on demandait : les navires capturés furent rendus, les marchandises pillées restituées ou payées, les prisonniers, y compris ceux du « Banel », mis en liberté. Le dey envoyait des instructions sévères au bey de Constantine, pour qu'il eût à faire respecter et protéger à l'avenir le personnel des concessions françaises.

Absolument terrorisé par les menaces dont il avait été l'objet de la part de la France, Mustapha allant même au-delà des désirs exprimés par Bonaparte, faisait embarquer le consul d'Angleterre, Falcon, sous le prétexte qu'il avait eu des rapports avec des femmes musulmanes, persistant dans son refus de le recevoir de nouveau, malgré la menace de bombardement faite par l'amiral Nelson, ramenant Falcon, arrivé devant Alger avec son escadre. Dans une

lettre écrite à Bonaparte le 13 août 1802, le dey déclarait consentir, a sa demande, à respecter désormais le pavillon de la République italienne ; ce qu'il n'aurait pas accordé ajoutait-il, pour un million de piastres, si cette proposition lui avait été faite par un autre que le premier consul.

Le dey renonçait en outre aux deux cent mille piastres fortes qu'il avait d'abord réclamées comme dédommagement des pertes essuyées pour l'aide accordée à la France ; car la Porte, disait-il, avait exigé de lui cette amende à cause des fournitures faites à l'expédition d'Egypte. A la fin de sa lettre, il insistait sur le paiement de la dette contractée de 1793 à 1798 par le gouvernement français envers la maison de commerce algérienne Busnach et Bacri : « Faites « moi le plasir de donner des ordres pour faire payer à « Bacri et Busnach ce que leur doit votre gouvernement, « puisqu'une partie de cet argent m'appartient, et j'at- « tends d'être satisfait, comme l'a promis, en votre nom, « votre consul Dubois-Thainville. »

Massacre des juifs et du dey Mustapha. — Mustapha qui passait par toutes les conditions, insistant néanmoins, pour le règlement de la créance des Bacri, dont une grande partie revenait au Trésor de la régence, Bonaparte avait donné des ordres pour que ces comptes soient examinés avec le soin qu'il méritaient. Les Bacri transmirent en conséquence en 1803, au ministère, une nouvelle note de créances s'élevant à huit millions cent cinquante et un mille douze francs cinquante-quatre centimes, dont la majoration fit disparaître le désir que l'on avait, alors, de s'en débarrasser.

L'orgueil et l'insolence des juifs, qui, par Busnach et Bacri, tout puissants auprès du dey, mettaient la régence en couple réglée, indignaient les Algériens : Le 21 mars 1804, Mustapha étant allé visiter les carrières, fut assailli à coups de pistolet par quatre yoldachs, lui reprochant ses relations intimes avec les juifs. Atteint de deux balles, le dey se défendit avec son sabre, ce qui donna le temps de lui porter secours. On arrêta les conjurés, qui furent exécutés.

En mai 1805, le dey n'échappa que par miracle à une nouvelle tentative, où il perdit trois doigts.

Le pays souffrait de la disette. L'accaparement des céréales par Bacri et Busnach, exportateurs privilégiés, partageant avec Mustapha les bénéfices énormes provenant de

leurs opérations, irritait la population contre les juifs, rendus par elle responsables de ses souffrances. Plusieurs fois déjà Busnach avait été menacé et même frappé par des gens affamés. Son arrogance semblait s'en être accrue; il commandait à présent en maître à la Djenina, où rien ne se faisait sans son assentiment et que par son ordre.

Bou-Chenach ou Busnach, s'était rendu l'homme indispensable de Mustapha. Aucun favori, fut-il turc, n'avait joui auprès du dey d'une influence aussi prépondérante que la sienne.

Cet homme, d'une habileté incontestée, traitant comme s'il eut été ministre avec tous les agents et consuls des différentes puissances, ne souffrait pas que ces négociateurs approchassent du prince sans son agrément. Satisfaisant tous les caprices, les fantaisies les plus extraordinaires de Mustapha, il le subjuguait entièrement. Busnach distribuait à son gré les emplois ; faisant nommer les beys, gouverneurs des provinces, avec lesquels il entretenait une correspondance particulière ; il les faisait destituer aussi facilement qu'il les avait fait élever. Il s'était emparé, avec son associé Bacri, de tout le commerce de la régence, n'y tolérant aucune concurrence.

Les reïs ne sortaient que quand Busnach le trouvait convenable. C'était lui, qui indiquait leurs points de croisière, d'après les renseignements qu'il recevait de tous les ports d'Europe, de ses coreligionnaires, ses correspondants.

La puissance de cet homme d'une rare intelligence, généralement accompagnée d'insolence avec les faibles et de bassesse avec les puissants, lui avait attiré la haine générale.

Le 25 juin 1805 au matin, à sa sortie du palais, Busnach est accosté par un janissaire nommé Yahia, lequel le saluant du nom de « roi d'Alger », lui tire un coup de pistolet et le tue. Brandissant son arme, Yahia crie à la foule : « J'ai tué le juif ! » « Etes-vous donc les chiens du juif ! » On le porte en triomphe et il regagne sa caserne, où ses camarades viennent lui baiser les mains, le remerciant d'avoir délivré le pays.

Apprenant le meurtre de Busnach, les musulmans se répandent dans le quartier des juifs ; mettent à mort tous ceux d'entre eux qu'ils peuvent saisir, et pillent leurs mai-

sons, aux acclamations frénétiques des femmes indigènes, assistant au massacre du haut de leurs terrasses. Les juifs qui purent s'enfuirent se réfugièrent dans les consulats, domiciles inviolables. Dubois-Thainville put en sauver ainsi plus de deux cents pour sa part.

Mustapha atterré, craignant de son côté pour sa vie, encourageait lâchement l'émeute, distribuant même de l'argent aux meurtriers. Affolé, il promettait aux yoldachs qu'aucun juif n'entrerait désormais à la Djenina. Ces promesses venaient trop tard ! Le 30 juin 1805, Ahmed, ancien khodja-el-kheil, était proclamé dey par les janissaires, et Mustapha, atteint dans sa fuite, n'échappait pas à la vengeance du peuple qui promena pendant deux jours dans les rues de la ville, son cadavre sanglant.

Bacri étant alors à Bône, occupé à diriger des expéditions de grains, échappa au massacre de ses coreligionnaires. Ayant fait intriguer à Constantinople contre le dey Hadj-Ali, dont il demandait le remplacement ; dénoncé par son rival Ben-Tabet, il eut la tête tranchée devant la Djenina, par ordre du divan, le 4 février 1811.

La confrérie religieuse des Zianya. — « Ordre chérifien ». — El-Hadj-Mohammed-ben-Abd-er-Rahman-ben-Abou-Zian, plus connu sous le nom de Moulaï-Bouzian, naquit au XVII[e] siècle d'une famille de chérifs fixée à l'embouchure de l'oued-Deraa.

Moulaï-Bouzian qui suivait la règle des Chadelya, à laquelle il ajoutait quelques formules, fonda sa zaouïa à Kenadsa, chez les Doui-Menïa, près de l'oued-Guir. Il y mourut en 1733. D'après ses dernières volontés, les chefs de l'ordre sont pris dans sa famille.

La spécialité des Zianya est de conduire les caravanes qui parcourent le sud marocain, en les protégeant contre les pillards du désert. Ils ont d'immenses propriétés dans le Mag'reb extrême, à Kenadsa, au Tafilalet, dans l'oued-Deraa, etc.

Leurs mokaddems, enrichis par les péages des caravaniers et les nombreuses ziaras qui leur sont envoyées par les commerçants, pratiquent la plus large hospitalité, font des aumônes considérables, et tiennent, en se dépouillant des provenances de leurs gains, à passer pour être pauvres.

Les Zianya, qui se tiennent soigneusement à l'écart des autres ordres religieux, se contentent de la véritable influence qu'ils exercent dans le Sud.

CHAPITRE II

RETRAIT MOMENTANÉ DES CONCESSIONS FRANÇAISES

Rétablissement de la compagnie d'Afrique. — Mission de Jérôme Bonaparte. — Les Français chassés des concessions. — La confrérie religieuse des Tidjanya. — Révolte des Derqaoua. — L'Angleterre fait occuper les concessions françaises. — Mission du capitaine Boutin. — Révoltes a Alger. — Les magasins de Bône. — Négociations de Dubois-Thainville. — Les canonniers français a Tunis. — Réclamations des Bacri.

Rétablissement de la compagnie d'Afrique. — Un accord de la France avec l'Angleterre précédant les préliminaires du traité d'Amiens, avait permis le rétablissement de la compagnie d'Afrique dès le mois de juin 1801. Bonaparte faisant part de cet événement au ministre de la marine, lui recommandait expressément de donner ordre à ses différents commissaires d'activer les envois de pêcheurs corses et provençaux sur les bancs de coraux des côtes des régences. Dubois-Thainville, pendant ce temps, envoyait à Bône un agent provisoire et chargeait M. Raimbert, ancien agent de la compagnie au Collo, d'aller s'établir à Tabarque, à l'effet d'y faire exploiter la pèche et de procéder aux échanges suivant les nouveaux règlements.

L'annexion par la France des provinces italiennes avait amené dans les eaux africaines une quantité considérable de pècheurs originaires des côtes de l'Italie, en présence de l'expérience et de la concurrence desquels, les pêcheurs français déroutés par l'interruption dans la pratique de la

pêche motivée par la suppression de la compagnie d'Afrique, luttèrent difficilement.

Pendant les quatre années de repos écoulées de 1799 à 1802, les bancs de coraux, en partie épuisés, s'étant reconstitués plus riches que jamais, la valeur de la pêche compensait largement les armements nouveaux. Celle de la campagne 1804-1805 s'éleva à plus de quinze millions en corail brut, pêché pour la plupart par des barques italiennes.

Mission de Jérôme Bonaparte. — Les Italiens des provinces de Naples et de Gênes, siciliens de Trapani, napolitains de Torre-del-Greco, génois de Sainte-Marguerite, naviguant alors sous pavillon français, Napoléon réclama les captifs originaires de ces provinces, détenus dans les bagnes algériens. Dans ce but, il ordonna, en 1805, à son frère Jérôme, de se rendre à Alger avec sa division navale, pour en ramener les esclaves italiens. Jérôme Napoléon avait pour instructions, dans le cas où le dey Ahmed se refuserait à cette restitution, d'embarquer à son bord le consul, les nationaux français, et d'ouvrir les hostilités.

Ces menaces produisirent leur effet. En juillet 1805, le frère de l'empereur ramenait deux cent trente et un esclaves italiens, qu'il avait dû payer quatre-vingt mille piastres.

Cette année là, la récolte des blés ayant été déficitaire en Afrique, la France dut approvisionner Alger en attendant l'arrivée des convois partis de la mer Noire et des côtes de la Syrie.

Le 26 décembre, Ahmed-Khodja confirmait les traités.

Le nouveau dey, conformément à l'usage établi, n'avait pas manqué, lors de son avènement, de se faire offrir les présents auxquels les deys d'Alger étaient accoutumés : C'est ainsi qu'il extorqua tout d'abord aux Bacri un cadeau de cinquante mille piastres. Le Portugal lui en versa deux cent mille, l'Espagne quarante mille, l'Angleterre douze mille, les Etats-Unis dix mille, la Hollande quarante mille, l'Autriche cinquante mille. Le Danemarck et la Suède, trop pauvres pour payer le tribut en espèces, en furent pour des agrès et des mâts de vaisseaux.

La France, seule parmi les nations représentées à Alger, s'était refusée à offrir des cadeaux ; le désir de l'empereur

étant d'abolir, tout au moins pour la France, l'humiliant usage de ces présents. Aussi les consuls des autres nations profitaient-ils du mécontentement du dey, pour l'irriter contre les Français.

Les Français chassés des concessions.— Les établissements français de la côte barbaresque étaient à peine relevés, que l'état de guerre, provenant de la rupture de la paix d'Amiens et les succès de l'Angleterre, qui venait, le 21 octobre 1805, d'anéantir à Trafalgar la marine française, firent disparaître à nouveau les trois couleurs des parages africains.

L'Angleterre victorieuse, obtint, par la menace, des souverains barbaresques, que les pêcheurs originaires des provinces italiennes soumises à la France, ne seraient plus compris dans les autorisations de la pêche du corail.

En 1806, le capitaine napolitain Monti, avait reçu l'ordre de porter à Tunis, sur sa pinque « La Conception » quatre-vingts musulmans, esclaves délivrés des bagnes de Sardaigne par Napoléon.

Après avoir accompli sa mission, le capitaine Monti prenant en passant à Tabarque, M. Raimbert, vice-consul de France et agent des concessions, relâcha à Bône pour se ravitailler. A peine était-il arrivé dans la rade : qu'un juif, nommé Escudero, agent à Bône des Bacri, se disant vice-consul anglais, qualité qu'il n'avait pas officiellement, fit arrêter par les reïs M. Raimbert, le capitaine Monti, les hommes de son équipage, et les fit envoyer comme esclaves à Alger.

Ce même Escudero agissant tantôt pour le compte des Bacri, tantôt au nom de l'Angleterre, exigeant par campagne de pêche quarante piastres fortes de chaque patron de barque coraline, les reïs lui prêtant main-forte, capturait avec leurs équipages, tous ceux d'entre ces patrons qui refusaient de se soumettre à ce tribut inique.

Joseph Napoléon étant monté au commencement de 1806 sur le trône des Deux-Siciles, notification de cet avènement avait été officiellement faite à Ahmed-Khodja. Les Algériens ayant continué à traiter les navires napolitains en ennemis, capturant leurs barques coralines et retenant au bagne d'Alger cent six de leurs corailleurs, auxquels ils avaient confisqué, en violation du traité de 1801, cent quintaux de corail,

Dubois-Thainville ayant vainement réclamé le respect des traités, la restitution, avec leur cargaison, des navires français et napolitains capturés, ainsi que la mise en liberté de leurs équipages, M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères dut, à titre de représailles, faire saisir les navires et les marchandises des Algériens qui se trouvaient en France. Une rupture s'ensuivit.

La confrérie religieuse des Tidjanya, ordre chérifien. — Vers le XVIII[e] siècle les chorfas affluaient dans le Djebel-Amour. La famille la plus importante de ces chorfas était celle des Ouled-Cheikh-Sidi-Mohammed, fixée à Aïn-Mahdi, à dix-sept lieues au sud-ouest de Laghouat. Le chef de cette famille se trouvait être en 1738, Mohammed-el-Mokhtar-et-Tidjani. Son fils, Ahmed-Tidjani, affilié à la plupart des ordres religieux alors existants en Berbérie, après avoir rassemblé ce qu'il croit de meilleur dans les doctrines de ces confréries, jette, à Fez, en 1778, les bases de l'ordre qu'il va fonder. De Fez, il se transporte à Bou-Semghoun, dans le Sud-oranais, où il organise sa congrégation, faisant obligation à ses adhérents de ne jamais s'affilier à une autre confrérie. Ainsi naquit l'ordre des Tidjanya. Après avoir parcouru le Touat, le Sahara, le Soudan, la Tunisie, créant sur son passage de nombreuses zaouïas, il retourne à Fez, où il meurt en 1815, remettant la maîtrise de son ordre à Ali-ben-Hadj-Aïssa, mokaddem de sa zaouïa de Temacin près de Touggourt ; et la tutelle de ses deux jeunes fils, qui se trouvaient à Fez : Si-Mohammed-el-Kebir et Sid-Mohammed-Srir, à Mohammed-ben-Ahmed-et-Tounsi. A la mort de ce dernier, survenue peu après, Ali-ben-Hadj-Aïssa alla chercher à Fez les fils de Tidjani, en butte à la persécution des Taïbya jaloux des Tidjanya, et les ramena à Aïn-Madhi.

Révolte des Derqâoua. — Mohammed-ben-el-Ahrèche, chérif, mokaddem de Moulaï-el-Arbi-el-Derqâoui, appartenant lui-même à la règle des Chadelya, avait été chargé vers l'année 1800, de conduire à La Mekke une caravane de pèlerins du Mag'reb. Arrivés en Egypte, les Marocains trouvant le pays occupé par les troupes françaises, prirent part aux combats qui se terminèrent par l'évacuation. Ce chérif s'étant fait remarquer dans cette guerre sainte, eut l'occasion de se lier avec les généraux anglais, lesquels, au retour de son pèlerinage, l'embarquèrent pour Bône en 1803 sur un de

leurs vaisseaux, lui fournissant, pour lui et pour ses compagnons, de l'or, des armes et des munitions de guerre. Ils lui donnaient pour instructions de soulever la régence d'Alger contre les Turcs, en faisant répandre le bruit qu'il agissait pour le compte des Français, à l'effet de brouiller la France avec le dey d'Alger qui avait, l'année précédente, fait embarquer de force le consul d'Angleterre.

Arrivé à Bône, Ben-el-Arèche qui portait, selon la règle des khouans derqâoua, des vêtements en loques, ce qui lui faisait donner le surnom de Bou-Dali, se rendit incognito à Constantine, où gouvernait le bey Osman pour le compte des Turcs d'Alger. Après s'être créé des intelligences parmi les khouans de la ville, Bou-Dali se dirige vers les montagnes des environs de Djidjelli où, parvenu au marabout de Sidi-Zitouni, il réunit autour de lui un certain nombre d'adhérents, à la tête desquels il oblige les garnisons turques de Djidjelli et de Collo à lui céder la place. Etabli à Djidjelli, il proclame la guerre sainte, arme en course contre les Français, fait enlever à La Calle six bateaux corailleurs de l'île d'Elbe, réduit en esclavage les quatre-vingts hommes qui formaient leurs équipages, et construit un bordj dans la vallée de l'oued Zehour.

Pendant ce temps, Abd'Allah-Zebbouchi, mokaddem des khouans rahmanya, insurgé à Redjas contre la domination turque, entrait en relations avec Bou-Dali, auquel il proposait de renverser Osman-bey.

Les deux marabouts réunissant alors leurs forces, soixante mille Kabyles armés pour la guerre sainte, viennent investir la ville de Constantine, dont ils saccagent les faubourgs. Osman se trouvant alors en razzia dans le sud, ses khalifahs résistent aux attaques des moudjahedine, lesquels pris de panique, sont d'abord mis en fuite. Ralliés par El-Ahrèche sur la route de Mila et ramenés au combat, ils s'emparent du mamelon du Coudiat-Aty et donnent l'assaut à la porte Bab-el-Oued. Accueillis par un feu nourri qui sème la mort dans leurs rangs, El-Ahrèche blessé d'une balle à la cuisse, emporté sur l'arrière, les Kabyles lâchent pied et s'enfuient dans l'ouest, où Osman-bey, revenu en toute hâte, les atteignant avec sa cavalerie sur les bords de l'oued Koton, dans le nord-est de Mila, en fait un épouvantable massacre.

El-Ahrèche était allé soigner sa blessure dans son bordj de La Calle.



Le bey Osman ayant reçu d'Alger l'ordre d'agir avec la plus grande énergie contre les révoltés, quitte Constantine au mois d'août 1804 avec huit mille hommes, et parcourt le pays insurgé. Arrêté aux environs d'El-Milia, il essuie à son tour une série de défaites et reste parmi les morts.

La colonne du bey entièrement détruite, Constantine eut facilement ouvert ses portes aux marabouts, si El-Ahrèche, laissant aux Rahmanya tout le poids de la guerre, n'eut préféré demeurer dans son bordj de La Calle, où il passait son temps à tourmenter les malheureux chrétiens qu'il avait enlevés.

Le Turc Abd'Allah-ben-Ismaïl ayant été nommé à Constantine en remplacement du bey Osman, fait poursuivre El-Ahrèche, lequel battu en janvier 1805, se porte dans les environs de Bougie, pendant que le reïs Hamidou, amiral de la flotte d'Alger, allait brûler les navires derqâoua dans le port de Djidjelli.

L'action des Derqâoua avait gagné le beylik d'Oran. Un de leurs mokaddems, Abd-el-Kader-ben-ech-Chérif-es-Sahih, plus connu sous le nom de Chérif-el-Derqâoui, ayant fait prendre les armes aux khouans de son ordre, campait avec de nombreux contingents dans la plaine de la Mina.

Mustapha, bey d'Oran, ayant marché contre les insurgés, battu par eux le 4 juin 1805 près des sources de la Mina, Chérif-el-Derqâoui s'installe en maître à Mascara, et fait appel, au nom de la guerre sainte, à toutes les tribus de l'intérieur, qui prennent les armes. Toute la province de l'ouest en insurrection, les Turcs chassés des villes où ils tenaient garnison, le Derqâoui, maître de tout le terrain de Mila à Oudjda, marche sur Oran, qu'il investit par terre. Mohammed-el-Mekallech, qui a été nommé en remplacement du bey Mustapha, arrivé bientôt d'Alger sur une frégate avec dix-huit cents janissaires turcs, peut organiser une résistance sérieuse.

Moulaï-el-Arbi, cheikh des Derqâoua, qui a reçu un message d'Alger lui demandant la paix, s'étant transporté au siège d'Oran pour dissuader son mokaddem de continuer la guerre, Chérif-el-Derqâoui demeure sourd à ses représentations. Le cheikh jetant alors au vent une poignée de poussière, dit à l'obstiné : « Ainsi sera ton avenir. » Et il retourna au Maroc.

Le nouveau bey de l'Ouest donnant raison à ces paroles du cheikh, finit par faire débloquer Oran, assiégé depuis

huit mois. Puis, aidé des Bordjïa, unique tribu demeurée fidèle à la cause d'Alger, il poursuit les Derqâoua dans leur retraite et peut les rejeter au-delà du Sig.

Mascara ayant fermé ses portes au Derqâoui, ce dernier se réfugie chez les Harrar de l'ouest, d'où il gagne les Flittas. Le bey Mohammed qui le pourchasse, disperse ses contingents dans la plaine du Sig, d'où il va razzier, au Tessala, les Beni-Amer et les Ouled-Zaïr. Le Derqâoui parti pour soulever les Laghouat, son lieutenant Ben-el-Medjahed tenait encore dans le Dahra. Le bey Mohammed accule les Derqâoua à la mer, et les massacre en masse.

El-Ahrèche, pendant ce temps, repoussé par les troupes du bey de Constantine, avait gagné le massif du Babor. Ayant pu réussir à soulever les tribus du Hodna et marchant sur Sétif, il est battu en 1806 à Magr'is, et mis en déroute à Rabta, par les Mokrani de la Medjana, grands feudataires des Turcs. Bou-Dali ayant pu s'enfuir vers l'ouest, rejoint le Derqâoui dans les plaines du Chélif, où le bey Mohammed vient d'arriver. Une série de combats se livrent entre le Riou et la Djidiouïa et les Derqâoua sont à nouveau dispersés. El-Ahrèche tué dans une de ces affaires, son corps réclamé par le sultan du Maroc, est inhumé à Fez dans le tombeau des chérifs (1807).

Chérif-el-Derqâoui, après avoir essayé vainement de soulever le sud, repoussé par les Tidjanya d'Aïn-Mahdi, se réfugie en 1809 chez les Beni-Snassen, d'où il repasse au Maroc. Ce ne fut que l'année suivante que les dernières bandes des Derqâoua purent être détruites. Mais la secte continua à se propager en secret.

L'Angleterre fait occuper les concessions françaises. — L'Angleterre, qui maîtresse de la mer, menaçait Constantinople, pour amener le sultan Sélim III à se prononcer contre Napoléon, profitant de la mésintelligence régnant entre Alger et la France, et de la terreur que ses succès inspiraient aux régences, avait fait en 1807 contraindre le dey, par son consul Mac-Donnel, à lui céder, au mépris des capitulations et des traités, les concessions françaises d'Afrique.

Cette cession, faite aux Anglais pour une durée de dix ans, moyennant une redevance annuelle de cinquante mille piastres fortes, dépossédait en outre les Français, au profit des nouveaux concessionnaires, des magasins et de la mai-



son de Bône. Ces établissements, confisqués en 1798, avaient été restitués à la paix de 1801 ; mais l'agent des Bacri, Escudero, cumulant ses fonctions commerciales avec celles d'agent à tout faire des Anglais, s'y était déjà installé de force.

Les nouveaux concessionnaires classèrent la pêche en deux saisons : saison d'été, du 1er avril au 30 septembre ; saison d'hiver, du 1er octobre au 31 mars. Chaque bateau corailleur eut à leur payer, pour la période d'été, un droit de mille soixante-dix francs, joint à une redevance en nature de quinze kilogrammes soixante grammes de corail, droit réduit, pour la période d'hiver, à quatre cent quatre-vingt-un francs cinquante centimes, et à sept kilogrammes quatre-vingts grammes de corail. Le recouvrement de ces droits et redevances compensait largement le tribut que les Anglais avaient à payer à Alger.

Mais les populations des régions avoisinant les concessions étaient depuis de si longues années attachées aux Français, qu'elles reçurent fort mal les Anglais, qui durent s'en plaindre au dey. Ismaïl, bey de Constantine, qui s'était fait l'interprète des indigènes de la Mazoule, fut, ainsi que Daïkha, sa femme, mis à mort par ordre du divan, pour s'en être occupés, et les nationaux français furent partout expulsés.

Mission du capitaine Boutin. — Napoléon menaçant encore une fois le dey de faire débarquer ses troupes dans la régence, finit par obtenir la mise en liberté des captifs italiens. Comprenant qu'il lui faudrait en venir un jour aux moyens violents avec les Algériens sur lesquels la France n'avait plus à compter, l'empereur envoya au printemps de 1808, l'officier du génie Boutin, avec mission d'étudier un point de débarquement, et les conditions de l'attaque d'Alger. Napoléon avait trop d'occupation en Europe pour pouvoir donner une suite immédiate à ce projet ; et le travail de Boutin, enfoui dans les archives des affaires étrangères, ne devait pas avoir sa consécration avant l'expédition française de juin 1830, à laquelle il servit de guide.

Boutin Vincent-Yves, officier de l'arme du génie, était né à Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure), le 1er janvier 1772.

Capitaine en 1807, envoyé à Constantinople sous les ordres du général Sébastiani, alors ambassadeur de France, qui le chargea des travaux de défense du Bosphore, il contribua, par la bonne disposition de ses ouvrages, à la retraite de la

flotte anglaise de l'amiral Dukworth, qui ayant franchi par surprise les Dardanelles, venait de déboucher dans la mer de Marmara, d'où cette force navàle menaçait de bombarder la capitale de l'empire turc.

Ayant reçu en 1808 la mission de visiter les régences de Tunis et d'Alger et d'en préparer les conditions d'attaque, le capitaine Boutin, capturé en route par les Anglais et interné à Malte, s'en était évadé, avait gagné la côte d'Afrique, et était allé recueillir à Alger des notes très importantes, qui permirent au dépôt de la Guerre d'établir l' « Aperçu » historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, dont se servit en 1830 l'armée expéditionnaire qui conquit la régence.

Boutin prit part, avec le grade de commandant à la bataille de Wagram, 6 juillet 1809. Devenu colonel, chargé de mission en Egypte et en Syrie, il périt assassiné par les Druses en 1813, dans la traversée des montagnes du Liban.

Révoltes à Alger.— Victime d'une conspiration ourdie parmi les janissaires, Ahmed-Khodja assassiné par ses soldats le 7 novembre 1808, était remplacé par l'un des conjurés nommé Ali, qui avait été laveur de morts, d'où son surnom d'El-R'assal. Ali était à son tour étranglé le 7 février 1809.

Hadj-Ali que ses soldats proclamèrent à sa place, fit mettre à mort en 1811 trois juifs accapareurs de blé, Tabet, Ben-Duran et Joseph Bacri, celui qui, grâce à un voyage d'affaires qu'il faisait alors à Constantine, avait pu échapper au massacre de 1805, dans lequel son associé Nephtali Busnach avait perdu la vie. Le bey de Constantine, Ahmed-Tobbal, qui avait favorisé les accaparements des céréales au profit des Bacri, périt lui-même la même année, étranglé sur l'ordre de Hadj-Ali, qui venait de déclarer la guerre à Tunis.

Les magasins de Bône. — L'année précédente, le vice-consul français de Bône avait réclamé au divan la maison et les magasins de l' « agence d'Afrique », dont les Anglais l'avaient fait déposséder par Escudero en 1807. Cet agent consulaire se basait sur la propriété constante de ces immeubles. L'affaire fut portée devant le tribunal de justice de Bône, lequel, en mars 1810, rendit une sentence ordonnant la restitution de ces établissements à l' « agence d'Afrique » pour les motifs : « que ces bâtiments sont de propriété française par le témoi-

« gnage de la possession et de l'usage ; et en conséquence, il « a été affirmé que l'agent anglais n'avait aucune raison dans « les prétentions qu'il a émises. »

En dépit de cette sentence, Escudero qui occupait ces magasins pour le compte des Bacri, qui en avaient fait un entrepôt des céréales qu'ils livraient aux Anglais pour ravitailler leurs garnisons de Malte et de Gibraltar, encouragé par ces derniers, ostensiblement appuyé par la milice turque, à laquelle les fils de Joseph Bacri revenus en faveur, faisaient tenir des instructions d'Alger, se refusa à en faire la rétrocession.

Négociations de Dubois-Thainville. — Dubois-Thainville, dont la situation à Alger était des plus difficiles ; car si les Algériens et les Tunisiens, alors brouillés, guerroyaient les uns contre les autres, les marines des deux régences n'avaient pas laissé d'entreprendre des croisières contre les bateaux de commerce et les côtes des pays reconnaissant à ce moment l'autorité de l'Empire français ; s'ingéniait à s'attirer les bonnes grâces de Hadj-Ali, qui persistait à exiger de la France les présents que les autres puissances n'avaient pas manqué de lui faire tenir à l'occasion de son avènement. Un arrangement intervint enfin à cet égard entre le consul de France et le dey d'Alger, en conséquence duquel des cadeaux d'une valeur réciproque seraient échangés. Par cet arrangement, le principe de Napoléon de ne pas se soumettre à un humiliant tribut, et le principe de Hadj-Ali de recevoir des présents, seraient sauvegardés.

Le gouvernement de l'empereur envoya donc à Alger en 1811, pour être distribués au dey et aux membres influents du divan, des cadeaux représentant une somme de deux cent deux mille trois cent sept francs. Hadj-Ali en retour, se contenta d'envoyer à Napoléon, deux chevaux barbes, avec leurs harnachements !

Les canonniers français à Tunis. — Le bey de Tunis, Hammouda, constamment menacé de l'agression des Algériens, avait, à l'exemple d'Alger, formé un corps de yoldachs. Ces janissaires, au nombre de trois mille, ayant émis la prétention de prendre part, comme les janissaires d'Alger, au gouvernement de la régence, finirent par se mettre en conflit avec le bey, qui ne tolérait pas le partage du pouvoir.

Hamouda craignant même un moment pour sa sécurité per-

sonnelle, constitua avec des captifs renégats et des gens du pays, une garde particulière, qu'il appela ses mameluks, et s'adressa aux consuls de France et d'Angleterre, qui lui procurèrent des officiers européens et s'entendirent entre eux, malgré l'état de guerre de leurs gouvernements, pour faire venir à Tunis un certain nombre de canonniers français, prisonniers de guerre à Malte.

Ces précautions portant au comble l'irritation des janissaires, ces derniers résolurent de se débarrasser d'Hammouda par la force.

Le 30 août 1811, après avoir pillé les souks et saccagé le quartier juif, les révoltés proclamant bey l'un des leurs, se ruent sur la casbah, dont la garnison leur ouvre les portes.

Hammouda réfugié au Bardo, lance le lendemain ses troupes demeurées fidèles contre la forteresse. Les canonniers français, établissant alors avec des sacs remplis de terre leurs batteries à cent cinquante mètres de la place, éteignent le feu des assiégés et ouvrent une brèche par laquelle pénètrent les soldats d'Hammouda. Une partie des révoltés profitant de la nuit purent gagner la campagne ou chercher un refuge en ville et dans les faubourgs ; le reste, treize cents environ, dut mettre bas les armes. Les fugitifs repris comme ils cherchaient à atteindre Tabarque pour s'y embarquer, furent taillés en pièces par les cavaliers restés fidèles au bey.

La flotte algérienne s'étant présentée devant La Goulette au mois d'août 1813, se vit repousser par le feu des batteries de la côte, servies par les canonniers français.

Les Etats-Unis s'étant refusés à payer le tribut à Alger, Hadj-Ali expulsa leur consul et leur déclara la guerre.

Réclamations des Bacri. — Napoléon songeait toujours à détruire la puissance d'Alger. A plusieurs reprises il avait examiné l'éventualité d'un débarquement de ses troupes. La campagne de Russie, la préocupation des dernières guerres de l'Empire, lui firent différer ses projets. L'empereur signait, le 11 avril 1814, le traité qui confirmant son abdication, l'envoyait régner à l'île d'Elbe ; et Louis XVIII débarqué à Calais le 24 avril, faisait son entrée à Paris le 3 mai. Le 20 mai, une lettre du roi confirmait les pouvoirs de Dubois-Thainville. Le 6 juillet, un brick de guerre, venant notifier à Alger la restauration des Bourbons, demandait la ratification des traités antérieurs.



Les héritiers de Busnach et Bacri, alors en bonne intelligence avec le dey, profitèrent de cette circonstance pour faire réclamer au consul le règlement de leur créance, que le ministre des affaires étrangères avait négligé de solder pendant les guerres de l'Empire. Ils l'avaient augmentée de six cent mille francs, pour la valeur du chargement de l'un de leurs navires « Le Giuseppino », destiné aux Anglais, capturé par une frégate française sur les côtes de l'Espagne.

Dubois-Thainville manquait d'instructions précises au sujet de cette réclamation, dont Hadj-Ali faisait son affaire personnelle. Comme le dey, dans un de ces accès de colère dont il était coutumier, avait menacé le consul de le jeter au bagne, ce dernier avait jugé nécessaire de se retirer. Il s'embarqua en effet le 19 octobre, après avoir remis les sceaux au chancelier du consulat, Ferrier.

Hdj-Ali étranglé dans son palais le 21 mars 1815 par un jeune nègre, son favori, le khaznadji Mohammed, instigateur du meurtre, se faisait aussitôt proclamer à sa place. Le nouveau dey ayant mécontenté la milice, était à son tour étranglé le 7 avril, et remplacé par Omar, agha des spahis.

Napoléon menacé d'être enlevé dans son île pour être jeté sur un rocher plus solitaire encore ; M. de Talleyrand avait proposé au congrès de Vienne de le reléguer aux Açores ou à Sainte-Hélène; instruit de l'impopularité des Bourbons restaurés, résolut de tenter à nouveau la fortune.

Le souverain de l'île d'Elbe, qui avait fait acheter par les juifs des bateaux en Toscane, des munitions à Naples, et des armes à Alger, embarqué à Porto-Ferrajo avec douze cents hommes, passant à travers les croisières anglaises et françaises, aborde le 1er mars 1815 près de Cannes, au fond du golfe Juan. Les troupes envoyées contre lui s'étant prononcées en faveur de leur ancien général, Louis XVIII se réfugiait à Gand ; et, le 20 mars, Napoléon rentrait aux Tuileries.

Un décret du 26 avril accréditait à nouveau Dubois-Thainville à Alger, où il arriva le 30 mai sur la corvette « l'Egérie ». Le même jour, le dey protestant contre sa nomination, demandait son rappel par lettre adressée au duc de Vicence, alors ministre des affaires étrangères. Refusant au chargé d'affaires de France l'autorisation de descendre à terre, Omar lui fit dire qu'il ne le recevrait que s'il lui

remettait les présents accoutumés, plus une somme de cent quatorze mille trois cents piastres fortes, montant des prises faites par la France sur les Algériens dans les dernières années ; exigeant, en outre, avant de donner à ses corsaires l'ordre de respecter le pavillon tricolore, le règlement au préalable de la créance des Bacri.

Dubois-Thainville fit répondre au dey qu'il lui fallait le temps de faire examiner ses réclamations par son gouvernement. Quant aux présents exigés, il lui rappelait les circonstances où les cadeaux réciproques devaient être échangés en 1811, alors que son prédécesseur Hadj-Ali, avait, en retour d'une valeur de plus de deux cent mille francs, envoyé à l'empereur, deux chevaux harnachés ! Il estimait que dans ces conditions, la régence se trouvait avoir été, par anticipation, largement indemnisée des pertes éprouvées dans les dernières prises.

Omar mécontent d'une telle réponse, ayant réitéré au consul sa défense de débarquer, Dubois-Thainville, dut remettre à la voile, pour aller attendre à Tunis, où il était nommé inspecteur de l'Echelle, des instructions qui n'arrivèrent jamais.

Défait le 18 juin à Waterloo, son armée dispersée, les alliés en marche sur Paris, Napoléon vaincu par l'Europe entière coalisée, abdiquait une seconde fois le 22 juin 1815. Louis XVIII rentrant aux Tuileries le 8 juillet suivant, le second traité de Paris du 20 novembre 1815, entraînait le remplacement définitif de Dubois-Thainville à Alger.

CHAPITRE III

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DES CHRÉTIENS

TRAITÉ IMPOSÉ A ALGER PAR LES ETATS-UNIS. — LE CONSUL PIERRE DEVAL. — DÉCISION DU CONGRÈS DE VIENNE. — MISSION DE LORD EXMOUTH. — BOMBARDEMENT DES DÉFENSES D'ALGER. — DESTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA FLOTTE ALGÉRIENNE. — ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DES CHRÉTIENS. — LES CONCESSIONS RESTITUÉES AUX FRANÇAIS. — TROUBLES PROVOQUÉS A ALGER PAR LA SUPPRESSION DE L'ESCLAVAGE DES CHRÉTIENS. — LA FIN DES YOLDACHS D'ALGER. — LA FIN DE LA MARINE MAROCAINE. — LA CONFRÉRIE RELIGIEUSE DES RAHMANYA.

Traité imposé à Alger par les Etats-Unis. — Omar était installé depuis deux mois, quand on apprit à Alger la nouvelle de l'envoi d'une escadre américaine, en réponse à l'expulsion du consul et de la déclaration de guerre du dey Hadj-Ali, en 1813.

Une division de cette escadre placée sous les ordres du commodore Decatur, était déjà entrée dans la Méditerranée. Son commandant avait pour instructions : d'exiger toutes satisfactions pour les dernières insultes faites à sa nation, et d'obtenir la mise en liberté des prisonniers américains, ainsi que la suppression du tribut et du droit de visite.

Omar fit sortir aussitôt au-devant de cette force navale une division composée de deux frégates et d'un brick sous le commandement du reïs Hamidou, amiral de la régence.

Hamidou ayant ordonné au départ d'Alger liberté de manœuvres, séparé du reste de sa division, alla tomber le 17 juin 1815, en face du cap de Gata, dans la division américaine forte de huit navires de guerre, qui engagea aussitôt le combat. Le reïs ayant été tué au début de l'action, sa frégate, après une belle résistance, finit par être capturée par

les Américains, qui deux jours après, rencontrant le brick, s'en emparaient.

Le 24 juin, les vainqueurs suivis de leurs prises, mouillaient dans la rade d'Alger. La mort du reïs Hamidou, la force navale qui les menaçait, précédant une autre division de la même importance que l'on savait en route, décidèrent le dey et le divan à accepter les conditions que Decatur exigeait d'eux. Le 7 juillet, le traité était signé avec les Etats-Unis.

L'état déplorable dans lequel Omar avait trouvé les défenses d'Alger, ne lui avait pas permis d'opposer la force aux exigences des Américains. Aussi, la paix était-elle à peine conclue avec ces derniers, que tous les efforts du dey se portèrent sur la réfection des fortifications. Après avoir réparé, fait armer a nouveau les forts et les batteries de l'est et du fond de la baie. Omar protégea le môle nord par une batterie demi-circulaire à trois étages, armée de quarante-quatre pièces de canon ; fit entourer le phare par une autre batterie de même nature, armée de quarante-huit pièces ; étagea sur la longue batterie dite de l'est, déjà flanquée de quatre ouvrages armés de soixante canons, soixante-six nouvelles pièces ; et fit battre l'entrée du port par deux énormes canons de soixante-huit. Il installa au sud plusieurs batteries, dont une de quinze canons, sur trois rangs, croisant leurs feux et défendant l'approche de terre. Enfin, à l'ouest, il mit soixante-dix pièces en batterie et garnit la face nord de la jetée d'une centaine de bouches à feu.

Le consul Pierre Deval. — Le 23 août 1815, M. Pierre Deval, fils du premier interprète de l'ambassade de France à Constantinople, avait été nommé en remplacement du consul Dubois-Thainville. Les instructions du ministère portaient que le nouveau consul devrait promettre au dey la liquidation prochaine des anciennes créances dites des Bacri, ainsi que le paiement des cent quatorze mille trois cents piastres fortes, réclamées en indemnité des prises. M. Deval se conformant aux usages, offrait, en outre des présents, pour une valeur de cent douze mille neuf cent cinquante-quatre francs.

Décision du congrès de Vienne. Mission de lord Exmouth. — Pendant qu'Omar, tranquille du côté de la France, procédait à la mise en état de défense du port d'Alger et de ses



approches, la flotte tunisienne, commandée par le reïs Mustapha, cherchait la flotte algérienne pour lui livrer combat. Croisant au mois d'octobre en vue des côtes de Sardaigne, Mustapha, pour occuper son monde, tenta de s'emparer de l'île Saint-Antioche. Ses troupes mises à terre et la ville pillée, le reïs échoua devant le fort, vigoureusement défendu; mais en se rembarquant, il emmenait cent cinquante-huit captifs, parmi lesquels la sœur du capitaine Mellis, commandant de la défense de l'île, qui avait été tué pendant l'engagement.

Cette nouvelle entreprise faite en violation du droit des gens, émut les représentants des puissances européennes, alors réunis au congrès de Vienne, qui décidèrent qu'il fallait en finir au plus tôt avec les incorrigibles corsaires barbaresques.

Il était impossible, en effet, de tolérer plus longtemps l'esclavage chrétien sur les côtes de la Méditerranée.

L'Angleterre se chargeant d'exécuter cette décision, à l'exclusion de la France, qu'elle tenait à l'écart, commença par se faire donner, en récompense anticipée, le protectorat des îles Ioniennes. A l'effet de faire consacrer par un acte ce protectorat, le cabinet de Saint-James ordonna immédiatement à lord Exmouth d'aller, avec son escadre, réclamer aux Barbaresques la mise en liberté des esclaves ioniens,devenus sujets britanniques par suite de ce protectorat.

L'amiral anglais avait ordre de régler en même temps les affaires de Naples et de Sardaigne.

Arrivé devant Alger dans les premiers jours de mars 1816, lord Exmouth obtint, sans trop de difficultés, avec la libération gratuite des captifs ioniens, la conclusion de la paix avec Naples et la Sardaigne, dont les nationaux, détenus aux bagnes de la régence, devaient être rendus moyennant une rançon de deux mille cinq cents francs par tête pour ceux de Naples, et de quinze cents francs pour ceux de Sardaigne.

Ces affaires réglées, la flotte anglaise fit voile pour Tunis. Reçu le 12 avril au Bardo par le bey, dont il éteignit la résistance par une menace de bombardement des forts de La Goulette, lord Exmouth obtenait la paix pour Naples et la Sardaigne, avec la liberté des esclaves sardes, délivrés sans rançon. Le bey s'engageait, en outre, à supprimer dans ses Etats l'esclavage chrétien. Le 23 avril, l'amiral se rendait à Tripoli ,où il obtenait les mêmes résultats.

A son retour de Tripoli, lord Exmouth s'arrêtant à Alger, voulut obliger le dey à la cessation de la course et à l'interdiction de conserver des esclaves chrétiens. Omar repoussa énergiquement les prétentions de l'amiral anglais, préférant disait-il, lutter jusqu'à la mort, que de consentir à une humiliation semblable. La population mise au courant des pourparlers, ayant maltraité des officiers anglais descendus à terre, l'amiral prenait ses dispositions pour faire appuyer par les canons de ses vaisseaux les conditions imposées, lorsqu'une tempête l'obligea à reprendre la mer.

Le 23 mai 1816, jour de l'Ascension, les équipages des navires occupés à la pêche du corail, qui naviguaient sous pavillon anglais, descendus à Bône pour assister aux offices religieux, furent attaqués par les yoldachs, qui les massacrèrent en partie, pendant que les établissements que les Anglais venaient d'établir à Bône, étaient pillés et leur personnel, composé de huit cents personnes, jeté au bagne. Dès qu'il apprit ces faits, le cabinet de Saint-James se décida à une action énergique contre Alger.

Bombardement des défenses d'Alger. — Destruction d'une partie de la flotte algérienne. — Abolition de l'esclavage des chrétiens. — Lord Exmouth parti de Plymouth le 28 juillet 1816 avec une escadre composée de dix-neuf vaisseaux, trouvait, le 9 août, à Gibraltar, une escadre hollandaise de sept bâtiments de guerre, qui venait, sous le commandement de l'amiral Van-Capellen, de donner la chasse aux corsaires algériens et de jeter en passant, le 3 juin, quelques boulets sur Alger.

L'amiral hollandais offrant de prendre part à l'expédition projetée, ce qui fut accepté par l'amiral anglais, joignit ses bâtiments à ceux de lord Exmouth. Ces forces combinées, mirent à la voile le 15 août. Rencontrant le lendemain la corvette anglaise « Prométhée », venant d'Alger, la flotte apprit que plusieurs officiers de ce bâtiment, descendus à terre, et le consul anglais, avaient été récemment mis aux fers par les Algériens, qui se préparaient à une vigoureuse résistance.

La flotte anglo-hollandaise contrariée par le vent, n'arriva en vue d'Alger que le 26 au soir. Le lendemain, faisant approcher ses vaisseaux, l'amiral anglais envoya dans une embarcation un de ses officiers porter au dey un ultimatum,

exigeant tout d'abord la mise en liberté immédiate du consul d'Angleterre et des officiers du « Prométhée », ensuite, l'acceptation des conditions relatives à la cessation de la course et à l'interdiction de conserver des esclaves chrétiens.

L'officier anglais, porteur des ordres de l'amiral, rencontra vers midi un bateau algérien venu du port au-devant de lui, qui, recevant sa communication, l'invita à attendre au large la réponse du dey.

La flotte continuait lentement à s'approcher du port. A deux heures, aucune réponse n'étant parvenue, l'amiral faisant signaler à tous les navires de se préparer à l'action, s'avança lui-même avec son vaisseau, « La Reine-Charlotte », jusqu'à une demi encablure du musoir du môle, où il jeta l'ancre.

Les batteries algériennes n'ayant pas encore reçu l'ordre de tirer, laissèrent les navires étrangers prendre leurs positions.

Quand le vaisseau amiral fut placé, trois hourras des matelots annoncèrent l'attaque, auxquels répondirent deux coups de canon à boulet, partis successivement de la batterie de l'est. A ce moment, « La Reine-Charlotte », lançant toute sa bordée, mit plus de cinq cents hommes hors de combat dans la batterie algérienne. Aussitôt, toutes les pièces des forts ouvrirent le feu sur les vaisseaux rapprochés de la terre, dont les embarcations, transformées en galiotes à bombes et en canonnières ou bombardes, admirablement servies par les artilleurs de la marine, firent pleuvoir une grêle de projectiles sur les ouvrages à leur portée.

Après avoir détruit la batterie du môle, la « Reine-Charlotte » démolit sous son tir la batterie du phare. A ce moment, les Algériens firent avancer leur flottille de canonnières, qui était bientôt détruite à son tour ; trente-trois de ces chaloupes coulées bas par le feu des Anglais, quatre d'entre elles seulement purent, fort endommagées, se réfugier au port.

Pendant ce temps, les canonnières anglo-hollandaises mettaient le feu à deux grosses frégates ; et bientôt, tout ce qu'il y avait alors dans le port de la marine algérienne : cinq frégates, quatre corvettes et quatre chaloupes canonnières, devint la proie des flammes.

Ce ne fut qu'à dix heures et demie, que les Anglais ces-

sèrent de tirer. Ils avaient eu cent vingt-huit tués et six cent quatre-vingt-dix blessés. Les Hollandais, chargés plus spécialement de l'attaque des ouvrages du sud, n'eurent que treize tués et cinquante-deux blessés. Quelques vaisseaux, la « Reine-Charlotte » et l' « Imprégnable » entre autres, avaient beaucoup souffert ; et une bombarde avait été coulée. Quant aux Algériens, la journée leur coûtait sept mille tués ou blessés ; la destruction de leurs batteries du môle et du phare, et l'incendie de leurs vaisseaux se trouvant dans le port.

Le lendemain, les flottes alliées, leurs munitions épuisées, se disposaient à reprendre la mer, lorsque le capitaine du port, accompagné du consul de Suède, vint de la part du dey, annoncer à l'amiral que toutes ses conditions étaient acceptées.

En conséquence, une salve de vingt et un coup de canon annonçait, le 30 août, à la flotte combinée, que le traité était signé.

Par cet acte, le dey d'Alger s'engageait : à l'abolition complète et perpétuelle de l'esclavage chrétien ; à remettre à l'amiral anglais, avant le lendemain à midi, tous les esclaves chrétiens détenus à Alger, à quelque nationalité qu'ils appartiennent : à rembourser dans le même délai toutes les sommes par lui perçues pour la rançon des esclaves depuis le commencement de l'année ; à réparer toutes les pertes éprouvées par le consul anglais ; enfin, à faire, en présence de ses ministres et de ses officiers, des excuses publiques, selon la formule dictée par l'amiral anglais.

Ces conditions strictement exécutées le 31 août, douze cents esclaves de toutes nationalités étaient remis à lord Exmouth.

Si l'amiral anglais n'avait pas exigé l'interdiction de la course, cependant demandée par le congrès de Vienne : c'est que le cabinet de Saint James espérait, malgré l'état de paix régnant alors en Europe, voir troubler le commerce des nations riveraines de la Méditerranée, principalement celui de la France, qui allait reprendre possession de ses établissements de l'est de la régence, abandonnés par les Anglais.

Néanmoins, la blessure reçue par les Algériens avait été mortelle ; car, en outre des pertes matérielles subies, la suppression de l'esclavage à Alger entraînait l'affaiblisse-



ment, avant d'amener sa disparition complète, du principe de la course, qui avait été jusqu'alors l'élément d'existence d'un peuple de pirates ne vivant que des pillages effectués par ses corsaires.

Omar, cependant, s'appliquait de son mieux à réparer ses désastres. A sa prière, la Porte lui fit don d'une frégate et de deux corvettes, lui envoyant sur ces navires, de l'artillerie, des munitions, et des canonniers, pour remplacer ceux qui avaient été tués lors du bombardement.

Les concessions restituées aux Français. — Le 26 avril 1817, M. Deval mettant à profit le mécontentement provoqué à Alger par le bombardement de lord Exmouth, faisant du reste observer au dey que les dix années de privilège accordé aux Anglais étaient expirées, obtenait la signature d'un traité confirmant la reprise de possession des établissements français, et le droit à la pêche sur la partie de côtes comprise entre la rivière la Seybouse et la frontière tunisienne.

Ce droit était frappé d'une redevance annuelle de soixante mille francs, qui fut portée trois ans plus tard, à deux cent mille francs.

Les pêcheurs français reparurent alors sur les bancs de corail, concurremment avec les pêcheurs d'origine italienne, ces derniers soumis au paiement aux Français du droit d'exploitation.

Cette année là, deux cent quarante bateaux prenaient part à la pêche d'été.

Escudero, secrètement encouragé par le consul anglais, dont il servait toujours les intérêts constamment opposés aux intérêts français, persistait à refuser l'entrée en possession de la maison de Bône et des entrepôts en dépendant, qui avaient appartenu aux Français avant l'occupation anglaise des comptoirs. M. Deval représenta au dey combien il paraissait injuste de laisser occuper ces immeubles par un agent anglais non officiellement reconnu par le gouvernement de Londres, après surtout que le tribunal de justice de Bône avait, en mars 1810, rendu une sentence ordonnant leur restitution à la France. Le consul invoquait au surplus, l'intention qui avait présidé à la rédaction du récent traité du 26 avril. Le dey ne voulant pas intervenir, répondait au consul qu'il ait à s'arranger avec les Anglais, dont le con-

sul Mac-Donnel lui avait déclaré : que d'après les ordres précis de son gouvernement, cette affaire devait être discutée à Londres entre les cabinets de France et d'Angleterre.

Il résultait de cette attitude du dey, que l'agent des Bacri continuait à occuper les entrepôts de Bône.

Troubles provoqués à Alger par la suppression de l'esclavage des chrétiens. — La suppression de l'esclavage des chrétiens, imposée au traité du 30 août 1816, modifiait profondément l'état de choses auquel les Algériens étaient accoutumés. Le mécontentement de la population froissée dans ses intérêts, se traduisant d'abord par des récriminations amères à l'adresse du dey, coupable, disait-on, de faiblesse envers les puissances, s'accentua encore. Vers la fin de 1816, Omar n'avait pu apaiser qu'à grand'peine une première sédition.

Pour comble de déboires, la peste s'étant encore déclarée dans la ville, les corvées d'esclaves ne la débarrassant plus des immondices accumulées, les ennemis du dey disaient qu'il apportait le malheur avec lui.

La révolte était dans l'air : Le 8 octobre 1817, des assassins envahissant le palais de la Djenina, se saisissent du dey et l'étranglent.

La fin des yoldachs d'Alger. —Ali-Khodja, l'un des instigateurs du meurtre d'Omar, élu dey à sa place, désireux de se soustraire aux caprices des yoldachs, quitte alors le palais de la Djenina pour s'installer à la casbah, qu'il fait approprier à sa nouvelle destination. S'entourant d'une garde particulière de deux mille zouaoua (kabyles du Djurjura), il licencie les Turcs, lesquels s'étant mutinés quelques jours après contre son autorité, sont en partie massacrés par la population, qui laisse de la tyrannie des janissaires, avait pris fait et cause pour le nouveau dey.

Tunis n'ayant pas été excepté de la défense faite par l'Europe aux Etats barbaresques de continuer à retenir des esclaves chrétiens, les escadres portugaise, hollandaise, espagnole et anglaise, étaient venues tour à tour intimer cette défense aux Tunisiens.

La fin de la marine marocaine. — Moulai-Hescham avait succédé, en 1792, au Maroc, à Mohammed-Yezid. Remplacé la même année par Moulaï-Sliman, ce dernier fit racheter de ses propres deniers ce qui restait encore dans ses Etats



de captifs chrétiens. Il résista en 1798 aux instances de la Porte ottomane qui voulait l'entrainer à déclarer la guerre aux Français ; l'expédition de Bonaparte en Egypte qui diminuait le prestige du sultan de Constantinople, ne pouvant qu'être agréable aux chérifs marocains, demeurés compétiteurs du khalifat de l'Islam. Il désarmait en 1817 les derniers navires de sa marine, devenus sans objet depuis le décret d'abolition de l'esclavage des chétiens, promulgué par Moulaï-Mohammed en 1767.

La confrérie religieuse des Rahmanya. — Mohammed-ben-Abd-er-Rahman-el-Guechtouli-el-Djerdjeri-el-Ahzari, naquit vers 1720, dans la tribu kabyle des Aït-Smaïl, de la confédération des Guechtoula (Djurjura). Sa famille prétendait descendre d'un chérif marocain. Après avoir voyagé au Soudan et aux Indes, il se fit affilier à l'ordre oriental des Khelouatya, fondé par Omar-el-Khelouati « l'ermite », mort en 1398 à Kassaria. Les cheikhs de cet ordre, qui vivent dans des ermitages, prescrivent à leurs adhérents une retraite spirituelle de quarante jours par an, employés à prier pour la gloire de l'islam et le salut général du peupe musulman débarrassé des infidèles.

Abd-er-Rahman retenu aux Aït-Smaïl, y fonde une zaouïa, et vient professer au Hamma, près d'Alger, basant toute sa prédication sur les doctrines des Khelouatya, dont il avait modifié certaines pratiques se rapportant à la vie ascétique.

Ayant eu des difficultés avec le corps des ulémas d'Alger, Abd-er-Rahman retourne à Aït-Smaïl, où il meurt en 1794, laissant la direction de sa congrégation à son disciple marocain Ali-ben-Aïssa-el-Mag'rebi.

Les Turcs d'Alger, jaloux de la renommée du saint homme, dont le tombeau était le rendez-vous de nombreux pèlerins venus des plus lointaines contrées du territoire de la régence, voulurent attirer plus près d'eux cette foule innombrable, tout autant pour la surveiller que pour profiter des ziaras apportées. Dans ce but, ils firent enlever subrepticement d'Aït-Smaïl le corps d'Abd-er-Rahman, et le firent transporter dans sa zaouïa du Hamma où ils bâtirent une mosquée. Les Rahmanya kabyles, d'autre part, privés des revenus des visiteurs prétendirent que le corps était resté aux Aït-Smaïl. Pour satisfaire les deux partis, on finit par répandre l'idée d'un miracle de Dieu, qui avait permis que

le corps du saint se dédoublât pour occuper réellement les deux sépultures ; celle du Hamma et celle des Aït-Smaïl, près de Dra-el-Mizan, qui sont également vénérées, Abd-er-Rahman reçut alors le surnom de Abou-Qobrin « l'homme aux deux sépultures. »

CHAPITRE IV

LE DEY HUSSEIN

Le dey Hussein. — Décision du congrès d'Aix-la-Chapelle, pour l'abolition de la course. — Avènement d'Abd-er-Rahman au Maroc. — Envoi des navires algériens en Orient. — La compagnie Paret. — Expédition de l'amiral Drouault. — Démonstration de l'amiral Harry-Neal. — Difficultés avec la France. — Liquidation de la créance des Bacri. — Insulte faite par le dey Hussein au consul Deval. — Rupture avec la France. — Expédition du commandant Collet. — Déclaration de guerre.

Le dey Hussein. — Mahmoud, bey de Tunis, avait voulu se rapprocher d'Alger ; mais le meurtre d'Omar fit différer les pourparlers d'entente, qu'Ali-Khodja reprit, en traitant de la paix en octobre 1817.

Ce traité est le seul acte du gouvernement d'Ali-Khodja qui mérite d'être mentionné, avec un édit exilant à Cherchel les femmes non mariées qui encombraient Alger depuis la destruction du corps des janissaires. Atteint à son tour de la peste, le dey mourait le 28 février 1818, désignant pour son successeur son secrétaire Hussein, que la milice proclama.

Le nouveau dey qui ratifiait les traités le 29 mars 1818, offrait au consul Deval, en don joyeux avènement, un cheval et un éventail !

Hussein, en prenant le pouvoir, trouvait une situation difficile : La Kabylie était en pleine insurrection ; le bey d'Oran,

son vassal, avait à résister à des prises d'armes fréquentes de ses administrés ; la province de l'Est s'agitait ; de plus, les puissances chrétiennes étaient bien décidées à empêcher désormais l'esclavage et la course.

Dès les premiers jours de son règne, Hussein fut deux fois l'objet de tentatives d'assassinat. C'est alors qu'il se cantonna dans sa forteresse de la casbah, sous la protection de sa garde kabyle, à laquelle il ajouta bientôt un nouveau corps de janissaires, qu'il fit entièrement recruter en Orient. Pendant qu'il dirigeait du fond de son palais la pacification du pays, Hussein donnait tous ses soins à la flotte.

Décision du congrès d'Aix-la-Chapelle pour l'abolition de la course. — Lord Exmouth n'ayant pas exigé dans son traité du 30 août 1816 la suppression radicale et complète de la course, n'avait pas satisfait aux intentions des plénipotentiaires réunis au congrès de Vienne, qui durent tenir à ce sujet de nouvelles conférences.

Le brick français le « Fortuné » venait d'être pillé dans la rade de Bône.

Le congrès réuni à Aix-la-Chapelle le 30 septembre 1818, résolut d'exiger des trois puissances barbaresques, Alger, Tunis, Tripoli, l'abolition absolue de la course. Les représentants de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, signèrent à cet effet avec le duc de Richelieu, plénipotentiaire français, le protocole du 20 novembre 1818, qui confiait à la France et à l'Angleterre le soin de notifier aux régences la décision relative à leur système hostile au commerce pacifique. Il y était tout spécialement spécifié : que toute atteinte portée au commerce de l'une des nations contractantes, entraînerait une répression immédiate de la part des puissances coalisées.

Le vice-amiral Freemantle pour l'Angleterre, et le contre-amiral Jurien de la Gravière pour la France, chargés de signifier à Hussein les volontés du congrès, reçurent l'ordre d'insister tout particulièrement pour faire cesser l'usage, encore pratiqué par les corsaires algériens, d'envoyer des détachements de leurs équipages pour vérifier les manifestes à bord des bâtiments européens.

Les divisions anglaise et française réunies à Mahon le 28 juillet 1819, formant une force navale de huit vaisseaux, arrivèrent à Alger le 4 septembre suivant.

Le dey, à l'audience donnée aux envoyés de France et d'Angleterre, écoutant avec indifférence la lecture du protocole du 20 novembre précédent, leur déclara qu'il ne pouvait renoncer à son droit de visite sur les navires, n'ayant que ce moyen de reconnaître s'ils étaient ses amis ou ses ennemis.

Il expliqua que ses sujets n'ayant point de commerce qui pût les indemniser des bénéfices de la course, basée sur la tradition et les prescriptions de la loi coranique, il ne pouvait que continuer à faire la guerre au pavillon des nations qui se refuseraient à traiter avec lui. Les négociateurs qui demandaient au dey une réponse écrite, se la virent refuser ; et comme ils manquaient d'ordres au sujet d'une action militaire, les amiraux remirent à la voile sans avoir pu obtenir la plus légère satisfaction.

Plus heureux à Tunis, les délégués des puissances chrétiennes obtenaient le 27 septembre tout ce qu'ils demandaient. Il en fut de même à Tripoli où, le 8 octobre, le dey acceptait tout. Alger, seul, résistait à toute la chrétienté.

Avènement d'Abd-er-Rahman au Maroc. — Moulaï-Sliman, qui après avoir réoccupé Oudjda abandonné par les Turcs en 1795, avait envoyé en 1806 une garnison de ses Abib dans l'oasis de Figuig, mourait en 1822, laissant le pouvoir au Maroc à son neveu Abou-l'Fadel-Abd-er-Rahman.

Envoi des navires algériens en Orient. — A l'avènement du dey Hussein, la flotte algérienne réduite des deux tiers dans les dernières années, ne se composait plus que d'une trentaine de bâtiments. Les Grecs de la Morée s'étant révoltés en 1820 contre l'autorité de Constantinople, leurs corsaires tenaient les flottes ottomanes en échec. Le Grand Seigneur Mahmoud II proclamant la « guerre sainte », fit appel aux concours de l'Egypte et des régences, qui s'empressèrent de lui envoyer leurs vaisseaux disponibles ; et huit navires d'Alger, montés par quatre mille hommes d'équipages, allaient rejoindre en Orient au mois de décembre 1821 les forces musulmanes.

La Compagnie Paret. — Expédition de l'amiral Drouault. — Au commencement de l'année 1823, le gouvernement français se réservant la pêche du corail, qu'il fit tomber dans le domaine public, abandonna à une compagnie marseillaise, dirigée par M. Paret, l'exploitation du commerce dans les

concessions. Le premier soin de cette compagnie fut de réparer et approprier le Bastion de La Calle.

La Kabylie s'étant en partie insurgée contre l'autorité d'Alger, le dey licenciant sa garde kabyle des zouaoua, ordonna en octobre 1823, l'arrestation des Kabyles résidant à Alger, originaires des tribus rebelles, avec lesquelles ils étaient soupçonnés d'entretenir des intelligences.

Ces Kabyles étant alors fort nombreux dans la ville, beaucoup d'entre eux se trouvaient employés dans les consulats. Si M. Deval et son collègue de Hollande purent faire évader ceux qu'ils occupaient, les consuls des autres nations eurent la faiblesse de livrer les leurs, à l'exception de M. Mac-Donnel, consul d'Angleterre, qui ayant voulu protéger les indigènes qui se trouvaient chez lui, vit sa maison forcée et ses serviteurs enlevés. Une rupture, à la suite de laquelle ce consul s'embarqua en janvier 1824, fut la conséquence de cette violation du consulat anglais.

Une circonstance allait enfin permettre aux Français de rentrer en possession des entrepôts de Bône, détenus contre tout droit par l'agent des Bacri.

En 1823, la France ayant envoyé en Espagne le duc d'Angoulême commandant à une armée de cent mille hommes, pour soutenir les prétentions du roi Ferdinand VII contre le parti libéral espagnol, la bombarde française, l' « Alexandre », enlevée par des corsaires espagnols, avait été amenée à Tunis, et vendue au mépris des traités, malgré les protestations du consul de France.

En présence de cette offense, le ministère français envoya l'amiral Drouault avec une forte escadre, pour demander réparation au bey.

L'amiral arrivé dans les eaux tunisiennes le 15 janvier 1824, obtenait cinq jours après toutes les satisfactions exigées.

M. Deval n'avait pas manqué de profiter du séjour que fit à Alger, au retour de Tunis, l'amiral Drouault, pour remettre en question le différend de Bône. Hussein, intimidé, ayant déjà les Anglais sur les bras, ordonna enfin l'expulsion des Bacri des établisement, et la rétrocession des entrepôts aux nationaux français.

Démonstration de l'amiral Harry-Neal. — Quelques semaines après cette affaire réglée, l'amiral anglais Sir Harry-Neal venait avec vingt-trois voiles, demander à Hussein répara-



tion de l'injure faite à sa nation dans la personne du consul Mac-Donnel, exigeant, en outre d'une forte indemnité, la reconnaissance de la suprématie de l'Angleterre sur les autres puissances. Hussein repoussa dédaigneusement toutes ces prétentions.

Comme l'amiral n'avait pas d'instructions pour entamer une action militaire, il dut remettre ses vaisseaux à la voile, se contentant de capturer en mer quelques barques algériennes rencontrées sur sa route.

Revenu à Alger le 22 mars 1824, l'amiral anglais tout aussi mal reçu que le mois précédent, n'ayant pas encore ses instructions, dut à nouveau se retirer. Dès qu'il eut enfin l'ordre précis d'attaquer, Neal revenu à Alger le 12 juillet, déploya sa flotte dans la rade. Les Algériens instruits par l'expérience de 1816, firent sortir à sa rencontre leurs vaisseaux disponibles, lesquels appuyés par le feu des batteries du môle, engagèrent le combat à distance, empêchant les Anglais d'approcher de la terre.

La canonnade dura jusqu'au 29 juillet, où l'amiral anglais, à court de munitions, se trouva dans l'obligation de reprendre la mer.

Difficultés avec la France. — Cet avantage sur la marine anglaise ; quelques succès obtenus par les reïs en Orient, avaient donné au dey et à son entourage une arrogance extrême. Pour les Algériens, les beaux jours de la course semblaient être revenus. Hussein, toutefois, jugeant insuffisantes les fortifications d'Alger, améliorait et complétait sans cesse le système des défenses de la ville et du littoral environnant.

Le gouvernement de la Porte toujours aux prises avec les Grecs, félicitant Hussein de son succès contre l'escadre anglaise, lui fit demander à nouveau du secours. Le dey lui envoya au mois de juillet 1826, huit autres vaisseaux de guerre, montés par quatre mille hommes d'équipages, placés sous le commandement des meilleurs officiers de la régence.

Charles X avait succédé le 16 septembre 1824 à son frère Louis XVIII. Le nouveau roi de France ayant confirmé le 20 septembre les pouvoirs du consul Deval, Hussein ratifiait les traités le 10 novembre suivant.

Un tremblement de terre détruisait de fond en comble, au mois de mars 1825, la ville de Blida.

Une compagnie anglaise, représentée par un sieur Tchatcher, obtint en 1825 de Hussein, bey de Tunis, le privilège de la pêche du corail dans toutes les mers tunisiennes, moyennant une redevance annuelle de dix mille piastres fortes, et de cent livres de corail de première qualité, évalué à quatre-vingts piastres fortes la livre. Cette compagnie négligeant l'exploitation obtenue, passa son temps en pourparlers avec les Français qui continuaient la pêche, à l'effet de leur rétrocéder ses droits contre espèces. N'ayant pu réussir à conclure ce marché ; rebutés d'autre part par les indigènes qui refusaient toutes transactions de marchandises ou produits avec eux ; se trouvant constamment en présence de l'opposition énergique du consul de France, les Anglais se virent, avant même d'avoir pu commencer leurs opérations commerciales, dans l'obligation de résilier avec Tunis.

Le gouvernement anglais se désintéressait d'ailleurs des affaires de cette compagnie, n'ayant plus rien à faire depuis la paix avec la France, dans cette partie de l'Afrique, d'où il avait tiré ses provisions de blé pendant les campagnes d'Espagne et de Portugal, et alimenté, au cours des longues guerres du Consulat et de l'Empire, ses arsenaux de Malte et de Gibraltar.

Le 19 décembre 1825, une décision royale exempta les corailleurs français de toute rétribution dans les concessions, imposant aux étrangers le maintien de la taxe de deux cents piastres fortes par campagne de pêche, augmentée d'une certaine prestation en corail ; ce qui avantageait les Français d'une prime d'encouragement d'environ 10 % de la valeur de leur pêche. De plus, le gouvernement français reconnaissant que cette navigation, école de matelots de premier ordre, formait des équipages éprouvés, exempta du service à l'Etat les pêcheurs français employés au corail.

Le dey d'Alger s'était engagé en 1825 vis-à-vis du gouvernement français à respecter le pavillon pontifical et à interdire la course contre les bâtiments romains. Dès l'année suivante, Hussein, qui avait manqué à sa parole, répondait aux représentations de M. Deval : « Qu'il n'avait pas signé de « traité avec le saint-siège, et que le pape ne lui payant « aucun tribut, il n'avait pas à le ménager. »

« Je vous trouve toujours disposé à réclamer contre moi », disait le dey Hussein au consul de France : « Si vous êtes

« juste, que ne réclamez-vous contre le pape, qui ne paie « pas le tribut qui m'est dû ! »

Les corsaires d'Alger avaient capturé le 18 août 1826 le « San-Francisco-di-Paulo », et, le 20 août le « San-Antonio », deux bâtiments romains, qu'ils avaient conduits à Bône et vendus sur le champ. Ce qui aggravait ce cas de piraterie, c'est que les Algériens, pour s'approcher plus facilement de ces navires, avaient arboré le pavillon blanc de France.

Le vice-consul de Bône, M. Alexandre Deval, neveu du consul d'Alger, se fondant sur ce que le roi de France était le fils aîné de l'Eglise, et sur les désirs formulés par les grandes puissances de l'Europe au congrès d'Aix-la-Chapelle, avait vainement réclamé ces navires capturés. M. Pierre Deval réclamant à son tour, s'était vu éconduire.

Vers le même temps, deux navires français, le « Gustave » et la « Conception » naviguant de Corse à Toulon avec des dépêches pour le service du roi, avaient été visités par les reïs d'Alger, qui avaient roué de coups et dépouillé leurs équipages.

M. Deval reçut l'ordre de réclamer au dey la valeur des bâtiments romains vendus à Bône ; la mise en liberté de leurs équipages, et des satisfactions pour les actes de piraterie exercés sur les deux bâtiments français arrêtés sur les côtes de la Corse. Hussein ayant éludé les satisfactions qui lui étaient réclamées, le gouvernement français, dans l'intérêt de la navigation en Méditerranée, se décida au mois de novembre 1826, à faire surveiller les ports algériens par des vaisseaux détachés de Toulon.

Liquidation de la créance des Bacri. — M. de Talleyrand, tour à tour ministre de la République de l'Empire et de la Restauration, grand protecteur des Bacri, étant revenu aux affaires sous le règne des Bourbons, avait encouragé ses protégés à renouveler leurs réclamations, auxquelles les guerres de la République et de l'Empire n'avaient pas permis de satisfaire. Le gouvernement de Louis XVIII avait reçu, d'autre part, des lettres de M. Deval, tendant à obtenir la liquidation de ces comptes anciens qui devaient, écrivait le consul à la Chancellerie, lui faciliter la réorganisation de l'exploitation des établissements de l'Est de la régence.

L'affaire était venue au conseil des ministres. M. de Tal-

leyrand, dans un rapport adressé en 1818 au duc de Richelieu, président du conseil, appuyait la réclamation des Bacri, en faisant notamment observer, que l'article 13 du traité de 1801, avait consacré leurs droits !

Le compte qui fut alors présenté s'élevait à la somme de treize millions huit cent quatre-vingt treize mille huit cent quarante-quatre francs, y compris celle de trois millions neuf cent quatre-vingt quatre mille quatre cent vingt francs, pour intérêts. Une commission de finances, composée de MM. Hély d'Oissel, Mounier, Bessières et de Malartic, fut chargée d'examiner ces chiffres, trouvés exagérés.

Le dey ne jugeant pas à propos de voir les sommes pouvant lui revenir transiter par les mains des juifs, ses commissionnaires habituels, s'était fait représenter à ces négociations, concurremment avec Nicolas Pléville, homme d'affaires, mandataire à Paris des Bacri, par un de ses officiers, nommé Raya-Elem-Kajem.

Les instructions du dey transmises au ministère, portaient : « Régler avec Nicolas Pléville, représentant des Ba-
« cri, le compte des sommes qui nous sont dues en France.
« Nous désirons que notre serviteur Raya-Elem-Kajem soit
« présent lorsque vous ferez ce compte, parce qu'il con-
« naît tout ce qui y est relatif. Quand vous aurez entière-
« ment réglé et terminé le compte des sommes susdites,
« qui sont connues et avérées, veuillez bien nous envoyer
« promptement par vos mains, sans délai ni retard, la
« somme que ce compte aura donné pour résultat, et y join-
« dre aussi l'intérêt que cet argent a dû rapporter, avec
« le montant des dépenses faites pour le recouvrer pendant
« le long espace de mois et d'années qu'il est resté hors de
« notre jouissance. Envoyez-nous ces différentes sommes
« par vos propres mains, car ceci ne regarde que vous, et
« faites nous les parvenir bien entières et bien complètes. »

En réclamant des intérêts, le dey d'Alger transgressait la loi coranique, qui prohibe le prêt à intérêt.

L'homme d'affaires Pléville présenta à la commission de finances un mémoire s'élevant à présent à seize millions quatre cent trente et un mille trois cent cinq francs. Il fut, comme on le pense, tout d'abord repoussé. On débattit ; on discuta. Enfin, la commission se mit d'accord avec Pléville, sur le chiffre de sept millions de francs, offerts en fin

de discussion par le gouvernement, à titre de transaction, payables aux caisses du Trésor par douzièmes, tous les cinq jours.

Une convention fut signée dans ce sens le 28 octobre 1819 par les représentants des parties intéressées. Le dey accepta cette transaction par déclaration du 23 décembre 1819, et la Chambre des pairs l'approuva par une loi du 24 juillet 1820.

Le contrat transactionnel avait été exécuté à sa date et à la lettre. Les sommes ainsi reconnues aux Bacri avaient été délivrées à leur fondé de pouvoirs. Mais aux termes de la transaction, le Trésor royal avait dû retenir le montant des oppositions légalement formées par les nombreux créanciers des Bacri, qui avaient emprunté un peu partout, jusqu'à ce que leur mandataire Pléville, eut pu obtenir à l'amiable ou devant les tribunaux, la main-levée de ces oppositions. Une somme de quatre millions cinq cent mille francs cependant, avait été payée par le Trésor public, et le solde, soit deux millions cinq cent mille francs, réservé aux créances produites, déposé à la caisse des dépôts et consignations, le Trésor ne pouvant se dessaisir de ces sommes avant qu'elles aient été dégagées des oppositions dont elles étaient frappées.

Le gouvernement français, se débarrassant au plus vite des réclamations des Bacri, dont il était littéralement obsédé, avait négligé, dans le paiement des quatre millions cinq cent mille francs, de faire la part des sommes qui revenaient au dey, dont le compte, du reste, ne lui avait jamais été exactement fourni. Les Bacri étant délégataires des intérêts du dey, le Trésor public s'était contenté de leurs seules quittances, étant, en somme, en règle.

Nathan Bacri et Michel Busnach, après avoir touché à Paris les quatre millions cinq cent mille francs, conservèrent l'argent qu'ils se partagèrent ; et ces mandataires jugeant prudent de ne pas rentrer à Alger, Nathan Bacri se faisant naturaliser français demeura à Paris, pendant que Michel Busnach allait s'installer à Livourne.

Hussein qui se voyait ainsi trompé par ses hommes de confiance, accusant le consul Deval de connivence avec ses infidèles mandataires, s'adressa au roi de France, exigeant le rappel du consul et le renvoi à Alger des juifs, lesquels, d'après lui, n'avaient agi qu'en qualité d'intermédiaires en-

tre la régence et la République française, pour des prêts d'argent et des livraisons de grains.

Le roi ne faisant pas répondre à cette réclamation, chargea tout simplement M. Deval d'expliquer verbalement à Hussein qu'il était impossible de prendre sa demande en considération, attendu les stipulations de la convention de 1819 devenue loi entre parties. Le dey ne consentant pas à se rendre à ces arguments, accusa nettement le consul d'intercepter les lettres de la cour de France.

Hussein fit, peu de temps après, jeter en prison les membres de la famille Bacri résidants à Alger, et en obtint l'abandon à son profit du droit à recouvrer les deux millions cinq cent mille francs, reliquat des créances, demeurées à leur nom à la caisse des dépôts et consignations de France. Le 26 août 1826, le dey écrivait à l'insu de M. Deval au baron de Damas, alors ministre des affaires étrangères, pour lui faire part de cet abandon ; le priant, si la caisse des dépôts versait à Nicolas Pléville quelque somme que ce soit pour le compte des Bacri, de ne pas tolérer que ces versements soient faits hors de la présence de son représentant Raya-Elem-Kajem.

Les têtes des Bacri, incarcérés, répondaient à Alger, pour les sommes restant à recouvrer en France.

Insulte faite par le dey Hussein au consul Deval. — Rupture avec la France. — La nouvelle compagnie marseillaise de M. Paret venait de relever le Bastion de La Calle ; elle l'avait même armé, dépensant dans cette restauration une somme de trois cent vingt mille francs. Les Anglais s'empressèrent de signaler au dey le fait de l'armement protecteur du Bastion, accusant la France de vouloir préparer un point d'occupation des côtes de la régence.

Le gouvernement français, décidé à en finir avec la piraterie des Algériens, désirant profiter de l'absence de leurs meilleurs bâtiments alors occupés en Orient, pour trouver le prétexte à une action militaire contre Alger, envoyait en même temps des instructions particulières au consul, lui enjoignant de profiter de toute occasion pour brusquer les choses avec la régence : Il y avait d'autant plus d'urgence à provoquer cette rupture, que l'on savait en France que les Anglais se préparaient à attaquer Alger.

Le 27 avril, la veille du Baïram, le consul général de

France étant allé féliciter le dey à l'occasion des fêtes qui suivaient d'ordinaire le jeûne du ramadan, fut reçu à la casbah.

La langue turque étant familière à M. Deval, élevé à Constantinople, le consul conversa avec le dey comme à l'ordinaire, sans l'entremise de l'interprète. Après lui avoir adressé ses félicitations, il l'entretint d'un navire, récemment capturé par les reïs sous pavillon français. Hussein l'interrompant, lui reprocha les travaux de protection du Bastion de La Calle, et lui demanda avec humeur s'il n'avait pas reçu de réponse à la lettre qu'il avait écrite le 26 août précédent au baron de Damas à propos des Bacri, l'accusant de lui cacher la réponse de son gouvernement et de s'entendre avec les juifs pour le spolier.

M. Deval avait été jusque là d'un calme parfait ; ce qui semblait augmenter l'exaspération du dey ; mais à cette attaque personnelle, certain d'avoir l'approbation de son gouvernement, le consul se départit de sa retenue accoutumée, et riposta à l'interlocuteur : « Que le roi de France « son maître, ne correspondait pas avec un dey d'Alger ! »

Hussein se trouvait au haut de la grande cour de son palais, assis sur des coussins à la mode orientale, les jambes entrecroisées. M. Deval était debout devant lui, à une distance respectueuse.

A la riposte de M. Deval, Hussein qui jouait avec un éventail en paille de dattier, garni de plumes d'autruche, se lève, furieux ; et, agitant les bras, crie au consul : « Sors ! roumi : fils de chien. Sors ! Sors ! » employant dans sa colère l'expression injurieuse dont se servent les musulmans à l'égard des chrétiens, lesquels pour eux, ne valent pas plus que des chiens. Dans son geste, le dey avait effleuré le consul des plumes de l'éventail qu'il serrait dans sa main.

Le consul menacé d'être jeté en prison, s'était retiré en protestant contre une pareille injure faite à la France en sa personne, menaçant à son tour le dey d'en rendre compte à son gouvernement. Hussein comprit l'importance de son emportement : Cherchant à s'en excuser, il disait à son entourage : « Que lui ai-je donc fait ? Je l'ai involontaire« ment effleuré d'une plume, il méritait un coup de mas« sue ! »

Craignant que le consul ne provoquât la rupture qu'il redoutait, il fit aussitôt savoir aux quelques Français se trouvant alors à Alger : qu'il n'avait pas eu l'intention d'insulter la France ; que ses discussions avec M. Deval leur étaient personnelles ; qu'ils pouvaient demeurer paisiblement dans ses Etats, où il les protégerait ainsi que tout ce qui pouvait regarder leur pays, avec la plus grande affection. Il leur faisait même demander acte de cette notification.

Expédition du commandant Collet. — Déclaration de guerre. — Le consul ayant aussitôt fait connaître à la cour la scène qui s'était passée et demandé un congé ; car, pour lui, la situation n'était plus supportable à Alger, le gouvernement français, déjà prêt à toute éventualité, dépêcha immédiatement à Alger le capitaine de vaisseau Collet, commandant à une division navale composée de six bâtiments, pour exiger des excuses solennelles ; et, en cas de refus, commencer les hostilités.

Le 11 juin, le vaisseau « Le Diadème » et la goëlette « La Torche » paraissant dans la rade, commencent par recueillir à leur bord le consul et les nationaux français, au nombre de sept personnes.

Le 15 juin, le commandant Collet envoie à Hussein, par l'entremise du comte Dattili de la Tour, consul de Sardaigne, qui voulut bien se charger de servir d'intermédiaire officieux auprès du dey, un ultimatum demandant réparation immédiate et satisfaction éclatante et publique, ainsi prescrite :

« Une députation solennelle composée de l'Oukil-el-Hardj, « ministre de la marine et des affaires étrangères, de l'ami- « ral commandant de la marine et du capitaine du port, « lesquels seront accompagnés de quatre grands khodjas « du palais du dey, se rendront à bord du vaisseau com- « mandant. L'Oukil-el-Hardj, ministre de la marine et des « affaires étrangères, portant la parole, fera publiquement, « et au nom de son Excellence le dey des excuses au con- « sul général chargé d'affaires, sur sa conduite à son égard. »

« Après cette cérémonie, qui n'admet aucune modification « dans les termes ni dans les personnes, le pavillon de « France sera arboré sur les forts d'Alger et principalement « au château du dey et à la marine dans le lieu le plus

« apparent, et sera salué de cent coups de canon par l'ar-
« tillerie de la place.

« Si, dans l'espace de vingt-quatre heures, cette satis-
« faction n'est pas accordée, les hostilités de la France con-
« tre Alger commenceront aussitôt, en représailles de celles
« qui ont été commises par le dey. »

Hussein se souvenant d'avoir impunément bravé l'Angleterre trois ans auparavant, refusa toute satisfaction ; qualifiant de ridicules les demandes du commandant, il ne lui fit même pas de réponse. Les vingt-quatre heures écoulées, la guerre déclarée le 16 juin 1827, le commandant Collet commença le blocus de toutes les côtes de la régence, blocus rendu facile par suite du départ pour les mers de la Grèce de la plus grande partie de la flotte algérienne.

Le commandant français fit aussitôt prendre à Bône, par la gabarre « Le Volcan » et à La Calle, par la goëlette « L'Etincelle », le vice-consul Alexandre Deval, les corailleurs et les employés des établissements.

Hussein renforçant et armant les postes de la côte, auxquels il donna l'ordre de tirer sur les navires français qui s'en approcheraient, avait chargé un de ses officiers, Si-el-Afsi-ben-Aoun, de détruire les établissements.

L'expédition algérienne arriva trop tard pour capturer les nationaux français déjà embarqués. Tout ce que El-Afsi put faire, ce fut de démolir les murailles du Bastion récemment relevées, et d'incendier les magasins, encore construits en planches.

M. Pierre Deval rapatrié sur le « Diadème » mourait très peu de temps après son arrivée en France.

LIVRE VI

PÉRIODE TURQUE
GOUVERNEMENT DES DEYS - IV

LA FIN DE LA RÉGENCE D'ALGER

CHAPITRE PREMIER

BLOCUS D'ALGER PAR LES VAISSEAUX FRANÇAIS

Le blocus. — Affaire du cap Caxine. — Les causes de la décadence de la marine algérienne. — Démonstration navale de la France, de l'Angleterre et de la Russie en Orient. — Bataille navale de Navarin. — Destruction de la flotte algérienne. — Reprise de « l'Arlequin ». — Le commandant de la Bretonnière. — Pertes des chaloupes des frégates « l'Iphigénie » et la « Duchesse de Berry ». — Insulte au vaisseau « la Provence ». — Naufrage des bricks « le Silène » et « l'Aventure ».

Le blocus. — Affaire du cap Caxine. — La vue des bâtiments français croisant devant Alger, irritait grandement la population algérienne, laquelle habituée à subsister de la piraterie, se trouvait condamnée par la suite du blocus, à une vie d'inaction, dont les privations étaient la conséquence.

En présence des plaintes et des récriminations de ses sujets, le dey dut ordonner que la flotille algérienne, demeurée dans le port, se préparât à forcer le blocus. Onze bâtiments ayant été disposés, sur lesquels s'embarquèrent, en outre des deux mille trois cents hommes d'équipages, plus de mille volontaires, cette force navale mit à la voile dans la nuit du 3 octobre 1827.

Le lendemain matin, le commandant Collet étant à sept milles au Nord d'Alger, avec les frégates l' « Amphytrite » et la « Galatée », les bricks le « Faune » et la « Cigogne » et la canonnière la « Champenoise », découvrit, se dirigeant vers l'Ouest, en serrant la côte au plus près, les bâtiments algériens composés d'une grande frégate, de quatre corvettes et de six bricks ou goëlettes. Les reïs manœuvrant pour combattre sous la protection des batteries du cap Caxine, les Français gagnant le vent, attaquèrent vigoureusement, vers midi. Après un combat de trois heures, les Algériens abandonnant la lutte, allèrent s'abriter sous la protection de leurs forts ; et, à la nuit, ils rentrèrent au port. Si la grosse mer avait empêché les Français de détruire cette flottille, les navires d'Alger avaient beaucoup souffert.

Après s'être assuré que pas un seul des onze navires algériens n'avait pu s'échapper pour courir sur les bâtiments de commerce, le commandant Collet reprit sa croisière.

Le dey très mortifié, mandant auprès de lui les reïs commandants des navires qui avaient combattu, les accabla de reproches, les traita de lâches et les menaça de leur faire couper la tête.

Découragés par cet échec, les Algériens n'osaient plus faire lever le blocus par la force.

Quelques semaines après cette brillante action, le commandant Collet était promu au grade de contre-amiral.

Les causes de la décadence de la marine algérienne. — Le dey Mustapha cédant aux sollicitations des Bacri et Bus-

nach, qui s'introduisaient dans toutes les affaires où il y avait de l'argent à gagner, leur avait concédé, en 1799, le privilège de la karasta ; c'est-à-dire l'exploitation des forêts pour le compte des constructions navales de la régence, délaissée par les Mokrani.

Le monopole du commerce avec les Kabyles dans tout le territoire compris entre Bougie et Collo, dépendait de ce privilège.

Les Bacri, qui recevaient en espèces le montant des livraisons des bois débités pour la marine, d'après le tarif établi en 1702 par le dey Hadj-Mustapha, demeuré en vigueur, augmenté d'une commission d'environ vingt pour cent pour leurs peines et soins et leurs frais de transports, avaient établi pour les forestiers, un série de prix nouveaux, en rabais considérable sur ceux que les Kabyles étaient accoutumés à recevoir en échange de leurs livraisons. Aussi, les tribus employées aux coupes des forêts, mécontentes des nouvelles conditions qui leur étaient faites par les entrepreneurs, refusèrent-elles de laisser embarquer les bois débités qu'elles apportaient à la côte, dont un énorme approvisionnement s'entassa bientôt sur leurs plages.

Les constructions maritimes d'Alger s'en ressentant, les vaisseaux partis pour les mers de la Grèce en 1821 et 1826, retenus en Orient par les hostilités, ne purent être remplacés.

Démonstration navale de la France, de l'Angleterre et de la Russie en Orient. — La flotte algérienne immobilisée dans le port par les forces françaises la surveillant de près, Hussein, brouillé avec les Anglais, ne pouvait plus compter, pour se donner de l'air, que sur le concours des flottes musulmanes débarrassées des Grecs : Déjà, il avait envoyé par terre à Tunis des émissaires qui, de là, avaient gagné Constantinople, demandant tout au moins le renvoi de ses navires, lorsque lui parvint la nouvelle du désastre de Navarin, où, avec les vaisseaux des musulmans, ses espérances avaient sombré.

Depuis 1820, les Grecs luttaient contre les Turcs pour leur indépendance. Tout d'abord victorieux sur terre et sur mer, obligeant le sultan Mahmoud II à solliciter, au nom de la « guerre sainte », la coopération de ses Etats feudataires de l'Egypte, de Tripoli, de Tunis et d'Alger, ils finirent par être écrasés sous le nombre.

La France, l'Angleterre et la Russie inquiètes des succès de l'Islamisme, s'entendirent au traité de Londres du 6 juillet 1827, pour mettre fin à cette guerre, dont le retentissement avait ému l'Europe. Les trois puissances proposaient leur médiation à la Turquie et aux insurgés grecs, sur la base de la constitution de la Grèce en royaume séparé, mais dépendant de la Porte. Le sultan refusa et Ibrahim pacha, fils du sultan d'Egypte, nommé pacha de Morée, commandant les forces ottomanes, fit ravager par ses soldats l'intérieur de la Péninsule.

En présence de ces faits, chacune des puissances contractantes envoya dans l'Archipel, dans le but de faire une démonstration qui pût amener le sultan à céder, une division de douze bâtiments, sous le commandement du vice-amiral Codrington, pour les Anglais ; du contre-amiral de Rigny, pour les Français, et du contre-amiral Van del Heyden, pour les Russes.

La division anglaise partie de Malte, arriva le 15 septembre 1827 devant Navarin, où la flotte musulmane se trouvait réunie. La division française ralliait six jours après. La division russe n'arrivait que le 18 octobre. Le commandant anglais se trouvant être le plus élevé en grade des amiraux alliés, reçut le commandement en chef de la flotte chrétienne.

Un certain nombre de Français servant comme officiers sur les vaisseaux égyptiens, le contre-amiral de Rigny les fit prier de vouloir bien descendre à terre, à l'effet de ne pas être éventuellement exposés à commander le feu contre les vaisseaux français. Tous ces officiers : MM. Letellier, Bompard et autres, se rendirent aussitôt à la prière de l'amiral.

Les instructions données aux amiraux par leurs gouvernements ne comportaient l'attaque de la flotte musulmane qu'au cas où ils seraient eux-mêmes attaqués. Le cabinet de Saint-James avait confié le commandement de sa division navale à un vice-amiral, afin que ce dernier, se trouvant être le plus élevé en grade des commandants alliés, put avoir le commandement en chef de la démonstration. C'est à cette circonstance que lord Codrington dut, peut-être malgré lui, de faire participer à l'action les navires anglais.

Bataille navale de Navarin. — Destruction de la flotte algérienne. — Le 20 octobre 1827, la flotte chrétienne pénétrant à midi dans la baie de Navarin où se trouvait la flotte musulmane, passe sous les batteries occupées par les Turcs, et va prendre position en face des vaisseaux musulmans mouillés en croissant. Un coup de feu parti d'un brûlot turc qui tue un officier anglais, donnant le signal du combat, en un instant, cent cinquante bâtiments de guerre sont engagés dans une action qui se continue jusqu'à la nuit. A sept heures, il ne restait plus de la flotte musulmane qu'une trentaine de navires, parmi lesquels une dizaine de bâtiments algériens qui purent s'échapper. Six mille musulmans avaient péri, ensevelis avec trois vaisseaux de ligne, seize frégates, vingt-six corvettes, douze bricks et cinq brûlots. La flotte chrétienne, qui n'avait pas perdu une chaloupe, ne comptait que cent quarante morts et trois cents blessés.

L'année suivante, une expédition française forte de vingt mille hommes, sous le commandement du lieutenant général Maison, débarquée à Navarin le 29 août 1828, après avoir fait évacuer la Péninsule par les Ottomans, prenait possession de toutes les places fortes de la Morée, pendant qu'une armée russe prenait Kars et Ardahan, et qu'une autre armée moscovite entrée à Andrinople, menaçait Constantinople.

Le 11 septembre 1829, le sultan Mahmoud II signait avec le tzar Nicolas Ier le traité d'Andrinople, qui consacrait l'indépendance de la Grèce et l'autonomie de la Moldavie et de la Valachie.

Après une période d'anarchie qui fut marquée en 1831 par l'assassinat du président hellénique Capo d'Istria, les puissances donnèrent, en 1833, la couronne de Grèce au prince Othon, fils cadet du roi de Bavière.

Les vaisseaux algériens échappés en fort mauvais état au désastre de Navarin, ne pouvant regagner Alger, alors étroitement bloqué par les vaisseaux français, se firent en partie détruire isolément par les corsaires grecs. Deux d'entre eux, le « Meftah-el-Djehad », frégate de soixante-deux canons et le « Nepher-Iskander », brick de quarante canons, purent se réfugier à Alexandrie, où ils étaient encore après la prise d'Alger. Le « Nepher-Iskander », portant à son

bord les femmes et les enfants turcs recueillis lors de la destruction des ouvrages de Navarin, ayant au départ de la baie signalé à la flotte chrétienne la nature de son chargement avait reçu l'autorisation de passer sans encombre. Le « Meftah-el-Djehad » avait pu s'échapper.

L'Angleterre avait été la première étonnée de l'issue, qualifiée par son gouvernement de déplorable, de la démonstration navale, pacifique en principe, des trois puissances alliées, dont le résultat inattendu laissait à la France déjà engagée, toute liberté d'agir vigoureusement contre le dey d'Alger privé de ses vaisseaux ; aussi la disgrâce du vice-amiral Codrington suivit-elle de près son beau succès de Navarin. Il ne fut replacé qu'après 1830.

Reprise de l' « Arlequin ». — Les navires français employés au blocus n'ayant plus à redouter le retour des reïs ou une attaque des flottes ottomanes, exerçaient sur l'immense étendue des côtes de la régence la plus rigoureuse surveillance, à peine troublée de temps en temps par quelques faits de guerre, qui venaient apporter un peu de distraction aux équipages énervés par une longue et monotone croisière.

Quelques jeunes officiers ayant tenté un jour, pour se distraire, d'escalader le fort d'Arzew, ne se retirèrent qu'après avoir échangé des coups de pistolet avec la garnison.

Le capitaine de frégate Ropert, commandant le brick l' « Adonis » ayant appris le 14 mai 1828, qu'il y avait à Mers-el-Kébir un navire de Marseille, le brick l' « Arlequin », capturé l'année précédente par les reïs oranais sur la côte d'Espagne, résolut de s'en emparer ou de le détruire, sous le feu des batteries algériennes.

Pendant que le commandant français prenait ses dispositions pour préparer l'attaque, parut le brick l' « Alerte », capitaine Andréa de Nerciat, dont l'équipage demanda à être de la partie. Chacun des bricks fournit cinquante hommes et ses officiers, qui descendirent dans quatre embarcations.

Le 21 mai, après avoir manœuvré pendant trois jours devant Mers-el-Kébir, à l'effet de lasser la surveillance de l'ennemi, la petite expédition profitant de la nuit, pénètre dans le port, coupe, sous les canons du fort, les amarres du navire capturé ; puis, le prenant à la remorque, s'éloigne

rapidement, saluée par l'artillerie des batteries de la baie, qui, dans l'obscurité, ne l'atteignirent pas. On fut bientôt hors de portée. Au petit jour, les quatre embarcations suivies de leur prise, sur laquelle on avait placé une voile, rejoignaient leurs bricks qui les attendaient sous petite allure, prêts au besoin, à engager, pour les protéger, l'action avec les forts.

Le commandant de la Bretonnière. — Peu de temps après ce fait d'armes, le contre-amiral Collet, qui avait vainement essayé une seconde fois d'obtenir des excuses du dey par l'entremise, du lieutenant de vaisseau Bézard qu'il lui avait envoyé, fatigué, malade, se vit dans l'obligation d'abandonner son commandement, dans lequel il fut remplacé par le capitaine de vaisseau comte de la Bretonnière, lequel sur son navire le « Breslau » venait de prendre une part brillante à la bataille de Navarin. Après avoir reçu dans la baie de Mahon les adieux de tous ses officiers qui l'aimaient comme un père, le contre-amiral Collet regagnait Toulon, où il mourait le 20 octobre suivant.

Le 25 octobre 1828, quatre bâtiments algériens ayant voulu sortir, le commandant français leur donnant la chasse, leur coupe le vent et les coule bas sous les batteries du fort Caxine, où ils étaient allés se réfugier.

Après cette affaire, M. de la Bretonnière recevait sa commission de contre-amiral.

Le gouvernement de Constantinople, qui ne recevait plus ni tribut ni secours de la régence d'Alger dont les ports étaient toujours étroitement bloqués, ayant appris que l'opinion en France se montrait favorable à une expédition, désireux de mettre fin à une guerre dont il entrevoyait les conséquences défavorables à ses prétentions sur cette partie de ses possessions nominales en Berbérie, donna l'ordre à deux de ses capidjis d'aller, au mois de mai de 1829, insister auprès du dey pour l'amener à une transaction avec le gouvernement français. Hussein, intraitable, renvoya les officiers du sultan, qui durent s'en retourner sans avoir rien obtenu.

Pertes des chaloupes des frégates l' « Iphigénie » et la « Duchesse de Berry ». — Les incidents produits par le fait du blocus n'étaient pas toujours heureux pour la marine française.

Pendant une absence de M. de la Bretonnière, appelé à Paris par le ministère, le capitaine de vaisseau Latreyte, commandant par intérim la division de blocus, apercevant le 18 juin 1829 près du cap Djinet une felouque algérienne, laquelle longeant la côte, cherchait à profiter de la brume pour s'enfoncer dans l'Est, envoya contre elle trois chaloupes de sa frégate l' « Iphigénie », et trois chaloupes de la frégate la « Duchesse de Berry ». La felouque poursuivie, atteinte, fut brûlée ; mais une des chaloupes ayant été portée à terre par la lame, les indigènes accourus en nombre sur le rivage, assaillirent les marins. Ceux qui montaient les autres embarcations qui regagnaient leurs bords, durent revenir à terre pour dégager leurs camarades ; mais cette affaire coûta vingt-cinq hommes, et la perte de trois embarcations. Deux élèves de la marine, MM. Bargignac et Cassius, restaient parmi les morts.

Insulte au vaisseau « la Provence ». — Avant qu'on ait eu à Paris connaissance de ces faits, M. de la Bretonnière, alors en France, avait reçu de M. Hyde de Neuville, ministre de la marine, des instructions le chargeant de faire auprès d'Hussein une troisième tentative de conciliation. Ses ordres lui prescrivaient d'obtenir du dey, entre autres conditions, la mise en liberté des prisonniers français, l'envoi à Paris d'un ambassadeur extraordinaire chargé d'exprimer au roi, que dans ce qui s'était passé le 27 avril 1827 entre lui et M. Deval, le dey n'avait eu aucunement l'intention de l'insulter, encore moins de manquer de respect à sa Majesté ; la conclusion d'un armistice.

M. Andréa de Nerciat, commandant le brick l' « Alerte », chargé par l'amiral d'aller sonder les intentions d'Hussein, descendit à terre le 23 juillet 1829, sous pavillon parlementaire. Le dey refusant de le recevoir, lui fit témoigner par son Oukil-el-Hardj, le désir de conférer avec le commandant en chef de l'escadre française, en personne. Le 25 juillet, M. de la Bretonnière, s'en rapportant au jugement et à la sagesse du dey en ce qui concernait les formalités à remplir pour sa descente à terre et les égards auxquels son rang lui donnait droit, lui faisait demander le jour et l'heure où il le recevrait. Le 30 juillet, Hussein le faisait inviter à descendre le lendemain, à l'heure qu'il jugerait convenable.

« La Provence » et l' « Alerte », quittant la ligne de croi-

sière, vinrent, en conséquence, mouiller dans la rade le 31 juillet, sous pavillon parlementaire. Le comte de la Bretonnière, son secrétaire M. Gabrié, M. de Nerciat et M. Bianchi, secrétaire interprète du roi, descendus à terre, furent reçus par les officiers du dey avec tout le cérémonial usité pour la réception des ambassadeurs.

L'amiral français porteur d'un projet de traité en quarante-huit articles, autrefois élaboré par M. Deval, avait pour instructions de bombarder la ville si la régence n'acceptait pas ses conditions.

Conduit le lendemain à la casbah, M. de la Bretonnière refusa de déposer son épée comme on voulait, selon l'usage, l'y contraindre. Ce refus s'appliquait également aux personnes de sa suite.

A cette première audience, Hussein se plaignant de l'attitude prise à son égard par l'ancien consul Deval, déclara ne pas tenir à un armistice et se refuser péremptoirement à envoyer un ambassadeur à Paris. Il exigeait, comme première condition de paix, que la France lui fit cadeau du brick l' « Alerte » dont il avait pu admirer du haut de ses terrasses l'élégance des formes.

Après une conférence de deux heures, Hussein renvoya au lendemain 2 août, sa réponse définitive.

Dans cette deuxième entrevue, le dey montrant une extrême insolence, refusa toute satisfaction, opposant aux raisons de l'amiral : qu'il avait, pour faire valoir ses droits, de la poudre et des canons ; il se flattait, en outre, d'être soutenu par une haute puissance. En terminant l'audience, Hussein assura aux parlementaires, qu'ils pouvaient s'en retourner comme ils étaient venus, sur la foi du sauf-conduit qu'il leur avait remis. La présence à Alger de la corvette anglaise le « Pilorus » n'avait pas été sans influencer la réponse du dey.

Rentré à son bord, l'amiral fit ses préparatifs de départ. Cependant, à la prière de M. Dattili de la Tour et de l'interprète du dey, qui lui faisaient espérer que la réflexion modifierait peut-être l'obstination d'Hussein, il ajourna son appareillage au lendemain, à midi.

Le 3, à l'heure fixée, n'ayant reçu aucune communication, il fait partir d'abord le brick l' « Alerte », qui met à la voile et prend le large, après avoir passé sans difficulté sous



les batteries de la ville. A une heure, la « Provence » portant le pavillon parlementaire au mât de misaine et le pavillon du roi à la corne, appareille à son tour.

La faiblesse du vent obligeant le vaisseau à effectuer sa sortie avec lenteur sous les batteries du port, les Algériens, au mépris du droit des gens, le canonnèrent presque à bout portant pendant la demi-heure qu'il mit à dépasser la portée de leurs pièces. De quatre-vingts coups de canon et plusieurs bombes qui furent ainsi tirés, onze boulets atteignirent la « Provence » dont sept dans sa coque. Durant la canonnade, l'amiral français, demeuré debout à son poste de commandement, entouré de ses officiers, empêcha son équipage de répondre au feu des Algériens. Il eut le bonheur de ne perdre aucun homme. Comme les pièces algériennes tiraient l'une après l'autre, à mesure que la « Provence » passait dans leur ligne de tir que leurs servants n'avaient pas le temps de faire rectifier, il en résulta que les projectiles portèrent en grande partie trop haut. C'est certainement à cette circonstance que le vaisseau français dût de ne pas avoir être coulé bas devant les batteries.

Pendant les trois jours que les bâtiments français avaient passé devant Alger, leurs officiers avaient eu le loisir de se rendre compte de l'état des fortifications de la ville et du port. M. de la Bretonnière renseigné sur l'importance des défenses, put ainsi écrire à la cour qu'il était indispensable, à son avis, d'ajourner tout bombardement jusqu'à ce qu'on en ait combiné un avec une attaque par terre. Il demandait au ministère l'autorisation de continuer les opérations du blocus jusqu'à ce que la France pût se trouver en mesure de débarquer des troupes.

Naufrage des bricks « le Silène » et l' « Aventure ». — La division française était peu de temps après, à nouveau éprouvée :

Le 15 mai, le brick « le Silène », commandé par le lieutenant de vaisseau Bruat, et le brick « l'Aventure », commandé par le lieutenant de vaisseau d'Assigny, s'échouèrent par une brume épaisse près du cap Bengut. Le sauvetage des deux cents hommes formant les équipages de ces bâtiments se fit avec le plus grand ordre ; mais les poudres ayant été mouillées, les officiers pensèrent que ce qu'il y avait de mieux à faire, était de se rendre aux Kabyles qui

descendaient en masse, et de leur demander à être conduits à Alger, en se faisant passer pour Anglais. Cette ruse leur avait été suggérée par un matelot maltais, capturé par le « Silène » devant Oran sur un bateau de pêche, qui leur servit d'interprète auprès des Kabyles, lesquels informèrent le dey de ce qui se passait.

Le lendemain, séparant les naufragés en deux bandes, les Kabyles en envoyèrent une dans un village éloigné de la côte, conservant l'autre avec eux. Le troisième jour, ceux des prisonniers qui avaient été envoyés dans l'intérieur, furent égorgés et privés de sépulture, à l'exception de deux d'entre eux, qui, réfugiés dans les bois, parvinrent, au bout de huit jours, à gagner Alger, où ils furent mis aux fers. Quant aux prisonniers demeurés dans le premier village, ils furent conduits à Alger le huitième jour au soir, où ils arrivèrent au nombre de quatre-vingt-six.

Les prisonniers trouvèrent en pénétrant dans la ville, cent dix têtes de leurs camarades exposées devant la casbah, que le dey avait payées aux Kabyles, la valeur de cinq cents francs l'une. Les survivants furent envoyés au bagne. MM. Bruat et d'Assigny, échappés au massacre, purent, grâce à l'intervention de M. Dattili de la Tour, consul de Sardaigne, faire parvenir leur rapport au commandant de la station.

Un peu plus tard, le consul de Sardaigne put faire racheter les têtes des français massacrés, et leur donner la sépulture.

CHAPITRE II

OCCUPATION D'ALGER PAR LES TROUPES FRANÇAISES

LA FRANCE DÉCIDE L'EXPÉDITION D'ALGER. — MANIFESTE DU MINISTÈRE. — ORGANISATION DE L'EXPÉDITION. — DÉBARQUEMENT DES TROUPES FRANÇAISES A SIDI-FERRUCH. — BATAILLE DE STAOUÉLI. — OPÉRATIONS DEVANT ALGER. — PRISE DU FORT L'EMPEREUR. — CAPITULATION D'ALGER. — EMBARQUEMENT DES JANISSAIRES. — LE TRÉSOR DE LA CASBAH. — SOUMISSION DU BEY DE TITERI. — OCCUPATION D'ORAN ET DE BONE. — LA RÉVOLUTION DE JUILLET 1830. — LE GÉNÉRAL CLAUZEL NOMMÉ COMMANDANT EN CHEF. — DÉPART DU MARÉCHAL DE BOURMONT. — EXIL ET MORT DU DERNIER DEY D'ALGER. — L'INSCRIPTION DE SIDI-FERRUCH.

La France décide l'expédition d'Alger. — Le gouvernement français se décidant enfin à ne pas prolonger plus longtemps un blocus fort coûteux qui n'avait encore produit aucun effet pratique, la guerre, en conséquence, résolue, le ministère en prépara l'exécution. On pensa tout d'abord à accepter le concours de Mohammed, ou Méhémet Ali, aventurier rouméliote, qui, sous le titre de vice-roi, s'était taillé en 1806 un empire en Egypte. Le pacha s'engageait à réduire Alger, Tunis et Tripoli ; à en prendre possession ; à gouverner ces régences en payant un tribut au sultan ottoman ; et, à y établir une administration régulière et protectrice du commerce de toutes les nations. Mais le pacha d'Egypte, auquel on avait promis le prêt des vaisseaux nécessaires au transport de ses troupes, ayant émis la prétention de recevoir, pour prix de son concours, les dits vaisseaux en toute propriété ; ne pouvant, disait-il, se présenter devant des populations musulmanes sous un pavillon chrétien, le roi repoussa énergiquement cette prétention, di-

sant que jamais des bâtiments qui avaient porté le pavillon français ne porteraient, de son aveu, un autre pavillon.

Méhémet Ali se rabattit alors sur un projet d'une armée expéditionnaire égyptienne, devant se diriger par terre sur la Berbérie. Mais la Porte, sur l'insistance de l'Angleterre, qui voyait avec jalousie la puissance égyptienne prendre des accroissements sur la Méditerranée et son intimité se resserrer avec la France, mit son vassal dans l'obligation de renoncer à cette combinaison.

Le ministère prit alors le parti d'entreprendre l'expédition d'Alger, exclusivement avec les forces de la France, ce qui fut décidé en conseil des ministres, du 31 janvier 1830. On évoqua des archives des affaires étrangères, le plan de campagne du capitaine Boutin, qui avait été chargé par Napoléon, dès 1808, d'étudier les moyens de s'emparer d'Alger. Se souvenant des échecs éprouvés par les Espagnols en 1516 ; en 1519 ; en 1541 et en 1775, on adopta l'avis de Boutin, consistant à choisir la baie de Sidi-Ferruch comme point de débarquement, évitant ainsi les probabilités d'insuccès d'une attaque par le front de mer. Ce plan était du reste soutenu par les officiers qui avaient pris part au dernier blocus, entre autres, par le capitaine de frégate Dupetit-Thouars, lequel, avant de faire partie de la croisière sur le brick le « Griffon », avait levé la carte de la côte, à l'ouest du cap Caxine, alors que chargé de la surveillance de la pêche du corail dans les concessions, il commandait la goëlette la « Torche ».

Manifeste du ministère. — A l'effet d'informer le royaume des motifs qui faisaient agir le gouvernement du roi, le ministère publia le document suivant :

Plusieurs des publications où l'on traite de la guerre qui existe entre la France et Alger, donnent à cet égard des détails très inexacts. Nous croyons utile de rappeler les principales circonstances qui ont forcé le gouvernement du roi de rompre avec la régence, et qui ont déterminé l'envoi d'une expédition sur les côtes d'Afrique.

« La France a recouvré, en 1817, les établissements qu'elle possédait depuis quatre siècles sur les côtes d'Afrique. La situation avantageuse de ces possessions, leur richesse en grains, bestiaux, laines, cire, miel, etc., les facilités qu'elles offrent pour répandre nos marchandises dans l'intérieur de l'Afrique, et l'abondance des produits de la pêche du corail sur cette côte, avaient procuré de grands avantages aux compagnies qui les exploitaient avant la révolution. Mais depuis 1817, l'instabilité de nos relations avec la régence d'Alger, leur caractère mal assuré et précaire, enfin le dessein hautement avoué par le dey de nous dépouiller de nos domaines sur le sol de

l'Afrique, ont empêché ces négociants d'y retourner et d'y former des établissements considérables qui ne peuvent subsister sans être soutenus par la confiance. Cet état de choses doit être considéré comme un de nos griefs contre Alger, puisque les mauvaises dispositions du dey ont contribué d'une manière directe à empêcher une ancienne possession française de reprendre la valeur qu'elle avait eue si longtemps pour nous.

« Dans l'audience où le dey insulta notre consul, il lui déclara publiquement « qu'il ne voulait plus permettre qu'il y eût un seul « canon français sur le territoire d'Alger, et qu'il ne nous y recon- « naissait plus que les droits généraux dont jouissaient les autres « négociants qui viennent y trafiquer. » Ce sont les propres expressions qu'il employa ; et l'on verra tout à l'heure qu'il fit aussitôt après raser les forts appartenant à la France, et détruire les établissements de commerce fondés sous leur protection.

« A la possession d'un territoire assez considérable se joignait pour nous, sur la côte d'Afrique, le droit exclusif de la pêche du corail sur une étendue d'environ soixante lieues de côtes, droit également reconnu par nos traités avec la Porte et avec la régence d'Alger. Ces traités stipulaient que nous payerions pour ce privilège une redevance annuelle qui, fixée originairement à dix-sept mille francs, avait été portée à soixante mille francs lorsque ce privilège nous avait été rendu en 1817. Mais deux ans à peine étaient écoulés, que le dey nous déclara inopinément que nous avions à choisir entre renoncer à ce privilège, ou lui payer annuellement deux cent mille francs. L'intérêt de notre commerce fit consentir le gouvernement à cette augmentation de charges, et, cependant, malgré l'exactitude avec laquelle nous acquitâmes ce droit, le dey fit publier en 1826 un manifeste qui permettait à toutes les nations la pêche du corail sur les côtes de la régence d'Alger, mesure qui nous privait d'un privilège dont le dey voulait cependant continuer à recevoir le prix.

« A ces griefs généraux se joignent une foule d'offenses particulières ; nous ne parlerons ici que des principales et de celles qui sont postérieures à la Restauration.

« En 1814, le dey intima au consul général, Dubois-Thainville, l'ordre d'arrêter définitivement les comptes de plusieurs sujets algériens, créanciers de la France, et comme le consul représentait qu'il ne pouvait le faire sans y être autorisé par son gouvernement, le dey le renvoya immédiatement d'Alger. Les événements des Cent jours nous forcèrent à dissimuler cet outrage, et un nouveau consul fut envoyé en 1816 ; mais le dey ne consentit à l'admettre que moyennant le paiement préalable d'une somme de cent mille francs, à titre de présent gratuit.

« En 1818, le brick français le *Fortuné* fut attaqué et pillé par des habitants de Bône, sans que l'on pût obtenir du dey aucune réparation.

« En 1819, le dey répondit à la sommation collective de l'amiral français Jurien et de l'amiral anglais Freemantle, qui venaient, par suite des résolutions arrêtées au congrès d'Aix-la-Chapelle, l'inviter à renoncer à la piraterie, qu'il prétendait se réserver le droit de mettre en esclavage les sujets de toutes les puissances qui n'auraient pas des traités avec lui ,et qui n'entretiendraient pas dans ses Etats des consuls par les mains de qui des redevances ou tributs lui seraient payés.



« En 1825, malgré la teneur expresse des traités, et sous prétexte de contrebande, le dey fit forcer et visiter la maison de l'agent consulaire français à Bône. Le résultat de cette visite prouva la fausseté de l'accusation, et cependant le dey ne nous donna aucune satisfaction de cette offense.

« Les droits qui doivent être perçus pour nos marchandises dans les ports de la régence sont déterminés par des traités ; en 1825, le dey exigea arbitrairement de nos négociants à Bône des droits beaucoup plus forts que ceux du tarif.

« A l'exemple de ce que d'autres grandes puissances avaient fait pour plusieurs Etats, la France accorda en 1825, sa protection au pavillon romain. Les deys d'Alger et de Tripoli et le bey de Tunis reconnurent successivement que cette mesure était justifiée par les rapports qui nous unissent au chef de notre religion, et ils s'engagèrent solennellement à respecter à l'égal du nôtre, le pavillon romain. Mais dix-huit mois après avoir souscrit cet engagement, le dey d'Alger fit arrêter et confisquer deux bâtiments romains. Le prix de ces navires et de leur chargement fut partagé entre le dey et les corsaires capteurs, et nos réclamations ne purent obtenir que la mise en liberté des équipages.

« Les violations de nos traités devinrent de plus en plus fréquentes dans les années 1826 et 1827. L'audace du dey s'accroissant par l'impunité, on le vit alors refuser positivement de reconnaître nos capitulations avec la Porte. Ce fut aussi à cette époque que les Algériens commencèrent à exiger des capitaines de nos navires marchands qu'ils rencontraient en mer, de venir sur leur bord, pour la vérifications de leurs expéditions, ce qui était directement contraire au traité de 1719. Il arriva que, tandis que le capitaine du bâtiment français *La Conception* laissait ainsi vérifier ses papiers à bord d'un armement algérien, son propre navire reçut la visite d'hommes détachés par le corsaire, qui enlevèrent des caisses, de l'argent, et les autres objets qu'ils trouvèrent à leur convenance.

« Mais indépendamment de ces griefs multipliés, l'insolence et la mauvaise foi du dey dans l'affaire des juifs algériens Bacri et Busnach ne laissèrent bientôt plus à Sa Majesté d'autre parti à prendre que celui auquel elle s'est déterminée, en déclarant la guerre à cette régence. Des fournitures faites sous le Consulat et l'Empire avaient constitué les sieurs Bacri et Busnach créanciers du Trésor d'une somme qui n'était point liquidée à l'époque de la Restauration. Une transaction passée entre les commissaires du roi et le fondé de pouvoir des intéressés le 28 octobre 1819, et approuvée par le roi et par le dey d'Alger, régla définitivement cette créance à sept millions, qui durent être payés par douzièmes, à compter du 1er mars 1820. Mais il fut expressément stipulé, art. 14, que les sujets français qui auraient eux-mêmes des réclamations à faire valoir contre les sieurs Bacri et Busnach, pourraient mettre opposition au paiement, et qu'une somme égale au montant de leurs réclamations serait tenue en réserve jusqu'à ce que les tribunaux français eussent prononcé sur le mérite de leurs titres de créance.

« Conformément à cette disposition, les sujets français furent invités à produire leurs réclamations, et la somme s'en étant élevée à environ deux millions cinq cent mille francs, le trésor royal paya aux sieurs Bacri et Busnach quatre millions cinq cent mille francs qui restaient sur le total du montant reconnu de la dette, et il versa l'autre partie à la caisse des dépôts et consignations.



« Cette mesure n'était que l'exécution littérale de la convention du 28 octobre. Mais le dey ne tarda pas à prétendre que les tribunaux ne jugaient pas assez vite, qu'il fallait que le gouvernement français intervînt pour hâter leur action, et enfin que le trésor royal devait lui remettre à lui-même la somme contestée, ajoutant que les sujets français viendraient ensuite à Alger pour faire valoir devant lui leurs réclamations.

« De telles prétentions étaient contraires à la convention du 28 octobre, elles l'étaient aussi à la dignité du gouvernement français, qui n'aurait pas pu même y consentir sans dépasser ses pouvoirs, puisqu'il n'était pas maître d'intervenir dans les débats judiciaires, et de transférer à d'autres l'examen des causes dont les tribunaux étaient seuls désormais appelés à connaître. Ces explications furent données à diverses reprises au chef de la régence, qui n'en tint aucun compte et qui persista à demander, comme condition du maintien de ses relations avec la France, le payement immédiat de la somme entière de sept millions. Dans une lettre qu'il adressa lui-même au ministre des affaires étrangères, cette alternative était annoncée d'une manière si hautaine, que le baron de Damas ne crut pas devoir y répondre directement, et qu'il se borna à transmettre un nouvel exposé de l'affaire au consul général du roi, Deval, à Alger, en lui prescrivant de s'en expliquer verbalement avec le dey. Le consul n'avait pas encore reçu cette lettre quand il se présenta, suivant l'usage, au palais du dey, la veille des fêtes musulmanes. Ce prince ayant demandé au consul général s'il n'était pas chargé de lui remettre une réponse à sa lettre, et celui-ci ayant répondu négativement, il porta subitement au consul Deval plusieurs coups d'un éventail ou chasse-mouches qu'il tenait à la main, en lui ordonnant de sortir de sa présence.

« Après un tel outrage, commis publiquement sur le représentant de la France, le gouvernement du roi ne pouvait plus prendre conseil que de sa dignité offensée. Cet affront comblait la mesure des procédés injurieux de la régence ; tout rapport était désormais devenu impossible entre la France et elle, avant qu'une réparation éclatante eût vengé l'honneur national. Le baron de Damas prescrivit au consul général de la demander, ou d'abandonner immédiatement Alger. Cette réparation fut refusée, et le consul avait à peine quitté la ville que le dey envoya l'ordre au gouverneur de Constantine de détruire par le fer et le feu les établissements français en Afrique. Cet ordre fut promptement exécuté, et le fort de La Calle fut ruiné de fond en comble.

« Le roi envoya devant Alger une division de ses vaisseaux avec ordre de maintenir un blocus rigoureux. Les résultats de cette mesure, prolongée pendant trois ans, n'ont pas répondu, malgré le zèle et le courage de nos marins, aux espérances qu'elle avait fait concevoir. Le blocus a coûté à la France près de vingt millions, sans avoir causé à nos ennemis un dommage assez réel pour les déterminer à nous demander la paix.

« Il importait à la dignité de la France, et aux intérêts des sujets du roi engagés dans des transactions commerciales avec le nord de l'Afrique, et dont les navires étaient sans cesse menacés par les corsaires de la régence d'Alger, que l'on adoptât un système nouveau plus énergique et plus décisif. Néanmoins le gouvernement du roi, voulant ne porter la guerre sur le territoire algérien que lorsqu'elle serait évidemment reconnue nécessaire, se détermina à faire encore une tentative auprès du dey, et un dernier outrage à notre

pavillon, une dernière violation des droits les plus sacrés chez tous les peuples, vint mettre le comble aux attentats de la régence et rendre désormais toute conciliation incompatible avec l'honneur national : Au moment où notre envoyé, La Bretonnière, sortait du port, une décharge générale de toutes les batteries voisines fut faite sur le vaisseau parlementaire, qui fut atteint par quatre-vingts boulets. Le feu ne cessa que lorsque le vaisseau se trouva entièrement hors de portée.

« Tel est l'exposé succinct des griefs dont le roi se dispose à tirer vengeance : violation des principes du droit des gens, infraction aux traités et aux conventions, exactions arbitraires, prétentions insolentes opposées aux lois du royaume et préjudiciables aux droits des sujets français, pillage de nos bâtiments, violation du domicile de nos agents diplomatiques, insulte publique faite à notre consul, attaque dirigée contre le pavillon parlementaire. Le dey semble avoir tout épuisé pour rendre une guerre inévitable et pour animer le courage de nos soldats, auxquels est réservée la noble mission de venger la dignité de la couronne et de délivrer la France et l'Europe du triple fléau que les puissances chrétiennes ont enduré trop longtemps : l'esclavage de leurs sujets, les tributs que le dey exige d'elles, et la piraterie qui ôte toute sécurité aux côtes de la Méditerranée, et qui menace sans cesse les navires marchands qui naviguent sur cette mer. »

Organisation de l'expédition. — Le roi ayant approuvé les rapports de ses ministres de la guerre et de la marine, les ordres partirent dès le 1er février 1830 dans toutes les directions.

Par lettre du 12 mars, le roi nommant sur la proposition du baron d'Haussez, ministre de la marine, le vice-amiral Duperré, préfet maritime à Brest, au commandement de l'armée navale, confiait le commandement en chef de l'expédition au général comte de Bourmont, ministre de la guerre, lequel malgré cette destination, conservait son portefeuille qu'il déposait par intérim entre les mains du président du conseil.

Louis-Auguste-Victor, comte de Ghaisne de Bourmont, né en 1773, au château de Bourmont, en Anjou, d'abord officier aux gardes françaises, avait émigré à la Révolution. Aide de camp du prince de Condé et passé en Vendée, il s'empara du Mans à la tête des Chouans, 1799. Forcé à capituler en 1800 ; bien accueilli par le premier consul, mais compromis presque aussitôt dans l'affaire de la machine infernale et enfermé dans la citadelle de Besançon, il s'évada en 1805 et parvint en Portugal, où il eut occasion de rendre en 1808 des services aux Français.

Sur la recommandation du général Junot, admis à nouveau dans l'armée avec le grade de colonel, il se distingua

en 1813, et dans la campagne de France en 1814, où il reçut de l'empereur le grade de général de division après sa belle défense de Nogent-sur-Seine.

Nommé par les Bourbons au commandement de la sixième division militaire, au retour de l'île d'Elbe, il se joignit à Napoléon en même temps que le maréchal Ney.

Chef d'état-major pendant les Cent jours, du quatrième corps de l'armée impériale, il était passé à l'ennemi dans la matinée du 15 juin 1815, la veille du combat de Ligny, allant livrer, a-t-on prétendu, aux généraux de la Sainte-Alliance celles des dispositions de l'empereur dont il avait pu avoir connaissance.

Cette défection du chef d'état-major d'un de ses corps d'armée, qui mettait Napoléon dans l'obligation de modifier en présence des armées ennemies son ordre général de bataille, fut une des causes principales du désastre de Waterloo.

Dans le procès du maréchal Ney, Bourmont fut cruel pour son ancien chef.

Nommé par Louis XVIII au commandement de la deuxième division d'infanterie de la garde royale, il commanda en 1823 un des corps d'armée envoyés en Espagne. Créé pair de France à son retour, il avait été appelé en 1829 au ministère de la guerre.

A la fin du mois d'avril, toutes les troupes du corps expéditionnaire étaient réunies dans leurs cantonnements. La première division d'infanterie avait son quartier général à Toulon ; la seconde division à Marseille ; la troisième division à Aix.

La cavalerie, formant un régiment de marche composé de trois escadrons tirés des 13ᵉ et 17ᵉ régiments de chasseurs à cheval, sous les ordres du colonel Bontemps, était à Tarascon. Le génie, l'artillerie et les corps auxiliaires se trouvaient cantonnés entre Arles et Draguignan.

L'effectif des troupes combattantes s'élevait à trente-quatre mille cent vingt-quatre hommes ; le personnel auxiliaire, à trois mille deux cent sept, ensemble trente-sept mille trois cent trente et un hommes et quatre mille chevaux.

Le lieutenant général baron Berthezène commandait la première division, dont les trois brigades étaient sous les ordres des généraux Poret de Morvan, baron Achard et baron Clouet. Le lieutenant général comte de Loverdo était à

là tête de la deuxième division, ses trois brigades commandées par les généraux comte de Damrémont, Munck d'Uzer et Colomb d'Arcines. La troisième division avait été confiée au lieutenant général duc des Cars, ses trois brigades, sous les ordres des généraux vicomte Berthier de Sauvigny, baron Hurel et comte de Montlivaut.

Le maréchal de camp baron de Valazé commandait le génie. Le maréchal de camp vicomte de Lahitte, l'artillerie.

Le lieutenant général Desprez était chef d'état major général de l'armée, ayant pour sous-chef le maréchal de camp baron de Tholozé, et vingt-trois interprètes, anciens agents diplomatiques, orientalistes ou élèves de l'école des langues orientales, parmi lesquels M. Alexandre Deval, ancien vice-consul à Bône, suivaient l'expédition.

Le baron Denniée était intendant en chef.

La flotte réunie à Toulon, et le convoi organisé à Marseille, comprenaient :

Cent trois bâtiments de guerre de toutes catégories, portant ensemble deux mille neuf cent soixante-huit bouches à feu. Trois cent quatre-vingt-trois navires de commerce, destinés au transport du matériel et des vivres. Cent trente petits bateaux catalans et génois. Cinquante-cinq chalands, et trente bateaux à fond plat. En tout, sept cent un bâtiments de guerre et de commerce, montés par trente-trois mille cent dix-neuf hommes d'équipages.

Cette force navale emportait deux mois d'approvisionnements, soigneusement enfermés dans des tonneaux, des barils ou des sacs. Les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour que les hommes du corps expéditionnaire ne manquassent de rien.

Le vice-amiral Duperré avait pour commandant en second le contre-amiral de Rosamel. Le contre-amiral Mallet était major-général de la flotte, sur laquelle le capitaine de frégate Dupetit-Thouars avait un commandement.

Le gouvernement espagnol ayant accordé toutes autorisations pour acheter des vivres, noliser des bâtiments, louer des magasins, et établir des hôpitaux sur son territoire, on établit à Mahon un grand hôpital de quinze cents lits.

Au cours de ces préparatifs, le gouvernement français redoutant une protestation de la part de la Porte, qui eût pu entraîner des complications diplomatiques, la Turquie étant en quelque sorte suzeraine des régences barbaresques de-

puis le seizième siècle ; bien que ce droit, périmé de fait par une longue désuétude, pût être considéré comme une prétention, fit ouvrir des négociations à Constantinople. La Turquie qui ne croyait point au succès de l'expédition, ne faisant pas de réponse catégorique, la question demeura ouverte avec elle. Quant aux puissances chrétiennes, elles étaient favorables à l'expédition, à l'exception de l'Angleterre, dont la rivalité traditionnelle contrecarrait toujours les intérêts français.

Le cabinet de Saint James n'avait pas été en effet sans inquiétude, en voyant la France s'engager dans une entreprise dont les résultats pouvaient être glorieux pour ses armes et profitables pour ses intérêts. Soucieux de ne pas la voir occuper cette partie importante de la côte d'Afrique qui sépare Malte de Gibraltar, il lui suscitait des obstacles, prétendant avoir le droit d'exiger des explications sur le but de l'entreprise et le résultat espéré. Dans un entretien tenu en avril à Paris, où lord John Stuart, ambassadeur de la Grande Bretagne, disait au baron d'Haussez, ministre de la marine de France, que l'Angleterre s'opposerait au besoin par la force à toute entreprise de la France contre Alger, l'ambassadeur anglais s'attira cette réponse énergique, qui mettait fin à toute discussion : « La France fait ce « qu'elle veut, sans se soucier de l'Angleterre ! »

Quelques semaines auparavant, par une note diplomatique du 12 mars, le gouvernement de Charles X avait conclu par ces mots : « Nous ne nous mêlons pas des affaires des « Anglais ; qu'ils ne se mêlent pas des nôtres ! »

L'Angleterre, qui ne pouvait à ce moment, opposer à la flotte française chargée de convoyer l'expédition prête à partir, une force navale suffisante, se borna à susciter des intrigues à Constantinople, qui n'eurent d'autre effet que celui de faire activer les préparatifs de départ.

Le 25 mai 1830 au soir, l'expédition française avait quitté Toulon.

Le lendemain matin, on signala vers l'Est deux frégates venant du Sud : l'une était française, « la duchesse de Berry », commandant de Kerdrain, l'autre, turque, portant le pavillon amiral au grand mât, avait à son bord Tahir-pacha, capidji de la Porte, que le sultan avait envoyé à Alger à l'instigation des Anglais, pour essayer d'arranger les choses avec le dey et empêcher ainsi l'action militaire de la France.

Le capitaine de vaisseau Massieu de Clairval commandant le blocus, ayant pris sur lui d'interdire à l'envoyé ottoman l'accès de la rade d'Alger. Tahir-pacha ayant alors manifesté le désir de se rendre en France pour proposer au roi la médiation de la Turquie, M. de Clairval l'avait fait escorter par une frégate de sa division.

Après avoir communiqué avec Tahir-pacha, le commandant en chef et le vice-amiral Duperré approuvant l'attitude de M. de Clairval, autorisèrent la continuation du voyage de l'envoyé du sultan ; mais ils ordonnèrent au commandant de la « Duchesse de Berry » de continuer à escorter la frégate ottomane jusqu'à Toulon, où elle fut mise en quarantaine. La démarche de la Porte était faite trop tard ; et la France, engagée, ne pouvait reculer.

Débarquement des troupes françaises à Sidi-Ferruch. — Après une navigation fréquemment contrariée, la flotte française venant de l'Est, se présentait le 13 juin au matin devant Alger, où elle resta quelques heures dans la rade ; puis, les vaisseaux défilant le long des forts et des batteries de la ville, allèrent occuper vers sept heures du soir la baie ouest de Sidi-Ferruch. Ils trouvèrent les défenses de la presqu'île faiblement occupées par les Algériens, qui se retirèrent sur les dunes voisines et les hauteurs, d'où ils lancèrent quelques bombes sur la première ligne des vaisseaux, où tout se préparait pour la descente des troupes.

Ayant été informé par ses espions entretenus en France, que l'armée française se disposait à opérer son débarquement dans la presqu'île de Sidi-Ferruch, le dey, qui à la nouvelle du départ du corps expéditionnaire n'avait réparti qu'une partie de ses forces sur l'espace s'étendant de la ville à l'Harrach, voyant aux premières lueurs du jour la flotte prendre la direction de la baie d'Alger, s'attendait à voir les troupes chrétiennes prendre terre à l'endroit même où les Espagnols avaient autrefois débarqué ; c'est-à-dire sur les plages du fond de la baie. Il dégarnit alors les défenses de l'ouest, envoyant ses janissaires renforcer les contingents des provinces déjà réunis au sud de la ville. C'est grâce à cette méprise que les forces françaises purent, sans être trop inquiétées, débarquer à Sidi-Ferruch.

Bataille de Staouéli. — Les premières troupes descendues dans des chalands pendant la nuit, mises à terre le 14 à la



pointe du jour, la presqu'île se trouva immédiatement occupée par la première division. A cinq heures et demie, la seconde division débarquait à son tour ; et à six heures et demie, le général en chef, dont les quatre fils, officiers dans l'armée, prenaient part à l'expédition, abordait à la pointe de Torre-Chica, pendant que les chalands, chaloupes et canots, achevaient le transport des troupes qui restaient.

Dès son débarquement, la première division s'était portée contre les batteries algériennes, que les défenseurs évacuaient à onze heures du matin, abandonnant treize pièces de canon et deux mortiers. A midi, les Français étaient maîtres des abords de la plage.

Hussein ayant confié le commandément de ses forces à son gendre Ibrahim, celui-ci vint s'établir sur le plateau de Staouéli, qu'il fortifia, y réunissant, avec les contingents que l'intérieur lui envoyait, plus de soixante mille combattants. Pendant ce temps, le général de Bourmont se retranchait dans la presqu'île, pour donner au matériel et aux approvisionnements de l'armée le temps d'être mis à terre.

Jusqu'au 18, il n'y eût que des escarmouches. Des groupes de cavaliers venaient parfois tirer des coups de fusil jusque dans les retranchements ; on leur répondait et ils s'enfuyaient.

Le 19 au matin, l'armée algérienne s'avançant vers les positions des Français, essaya de tourner leur gauche, laquelle sur une attaque poussée à fond, fut pendant un moment en péril. Ayant reçu à propos des renforts, les soldats soutenus par le tir des bâtiments légers embossés dans la baie de l'est de la presqu'île, reprenant sur ce point l'offensive, chassèrent devant eux les Algériens, pendant que sur la droite et au centre, les contingents d'Ibrahim partout repoussés, se réfugiaient derrière leurs retranchements de Staouéli, que les troupes emportèrent d'assaut. A onze heures du matin, l'ennemi lâchant pied, abandonnait son camp et son artillerie. Les Français avaient eu dans cette affaire cinq cent trente hommes mis hors de combat ; quant aux Algériens, ils en avaient perdu plus de cinq mille.

Opérations devant Alger. — Les navires portant l'artillerie de siège et les outils du génie ayant éprouvé des retards, le manque de matériel avait empêché le commandant en chef, qui ne voulait rien abandonner au hasard, de marcher

sur Alger après son succès du 19. De son côté, Mustapha-Bou-Mezrag, bey de Titeri, nommé par Hussein en remplacement de l'agha Ibrahim destitué de son commandement après l'affaire de Staouéli, ayant rallié les fuyards autour du fort l'Empereur, les ramenait contre les positions des Français, qu'il attaquait le 24 juin.

Mustapha se heurtant aux dispositions prises par le général en chef, se vit repousser jusqu'au delà de Sidi-Khalef. Ce nouveau succès assurait toute la ligne de communication avec la mer. Le lieutenant Amédée de Bourmont, second fils du général en chef, servant au 49e de ligne, fut grièvement blessé dans cette affaire, à l'attaque des lignes de Dely-Ibrahim.

Après le combat de Sidi-Khalef, le 25 juin, le convoi étant en vue, l'armée s'établit sur le plateau de Fontaine et Chapelle, point ainsi désigné sur le plan de Boutin, en face des Algériens, qui occupaient toutes les collines dominant ce plateau et les premières hauteurs du mont Bouzaréah.

A partir de ce moment, le tiraillement fut continuel ; et les attaques recommençant sur toute la ligne, firent perdre beaucoup de monde au corps expéditionnaire.

La grosse artillerie et le matériel ayant enfin été débarqués le 28 juin, l'attaque générale des positions occupées par l'ennemi fut décidée pour le lendemain. L'objectif des troupes était d'envelopper le fort l'Empereur.

Le 29 au matin, l'armée entière s'ébranle, chassant partout l'ennemi devant elle. Ses avant-postes occupaient à six heures les hauteurs qui commandent le fort l'Empereur. La journée fut cependant perdue, par suite de la fausse direction prise par la division formant l'aile droite de l'armée, laquelle, trompée par un brouillard épais couvrant le cours de l'Harrach et la Mitidja, qu'elle prenait pour la mer, s'égara quelques heures.

Prise du fort l'Empereur. — N'ayant pas assez de monde pour investir complètement la ville, les efforts du général en chef se portèrent sur le fort l'Empereur (Sultan Calassi), dont on commença les approches dans la nuit du 29 au 30. Au lever du soleil, la tranchée était ouverte sur un développement de près de mille mètres ; et, le 3 juillet au soir, les travaux d'investissement du fort étaient achevés.

L'escadre ayant reçu l'ordre d'opérer une diversion en je-

tant quelques boulets sur la ville au moment où l'armée investirait le fort l'Empereur, le contre-amiral de Rosamel défila le 1er juillet avec sa division devant les batteries, depuis la pointe Pescade jusqu'au môle. Comme on tirait à trop longue distance, les projectiles échangés de part et d'autre n'arrivèrent pas à leur destination.

Cette canonnade se renouvela le 3 juillet sans plus de résultat. Dans l'escadre française, toutefois, une pièce de 36 crevant dans la batterie du vaisseau amiral, tua dix hommes et en blessa quatorze.

Les forts et les batteries algériennes reçurent tout au plus une quinzaine de boulets, ce qui faisait dire au général du génie de Valazé, après la prise d'Alger « qu'il se chargeait de « réparer pour sept francs cinquante centimes, toutes les « avaries causées par la marine aux fortifications. »

La vérité est que le vice-amiral Duperré, se bornant à opérer la diversion demandée, pour occuper de son côté les Algériens pendant que les travaux d'attaque se terminaient à terre, n'avait pas voulu, devant les formidables défenses de la ville du côté de la mer, exposer inutilement à des avaries graves les vaisseaux de la flotte que le roi de France lui avait confiée.

Les Algériens, un moment terrifiés par cette canonnade ; constatant, une fois terminée, qu'elle n'avait rien produit ; trompés d'autre part sur l'inaction apparente de l'armée qui achevait ses travaux d'approche, reprenaient confiance. Dans la nuit du 3 au 4 juillet, ils assaillirent les batteries, dont les artilleurs ne parvinrent à les chasser qu'après un très vif engagement.

Tout étant prêt du côté de l'armée assaillante, le 4 juillet, à quatre heures du matin, les batteries démasquées, le feu commença sur toute la ligne. Le fort l'Empereur ripostant vigoureusement, pendant trois heures on se canonna de part et d'autre avec une extrême vivacité.

Les Algériens tiraient aussi du fort Bab-Azoun et de la casbah. A sept heures, le feu du fort l'Empereur se ralentit ; ses batteries, jonchées de morts, étaient presque désertes. A huit heures, le fort ne tirait plus. Les canonniers français ayant continué à ruiner les défenses, on allait battre en brèche. Les colonnes d'assaut étaient déjà formées : lorsqu'à dix heures, une formidable explosion détruit de

fond en comble la tour principale, couvrant tous les alentours de débris. C'était le khasnadji, chargé du commandement du fort, qui jugeant impossible la prolongation de la résistance, après avoir fait évacuer la position par ce qui lui restait de troupes, avait mis le feu aux poudres. Quelques soldats français furent grièvement blessés par les débris de l'explosion. Il n'en fut pas ainsi dans la ville, où une grande quantité de débris tuèrent ou blessèrent un certain nombre d'habitants. La population effrayée se précipitant vers la casbah pour obtenir du dey qu'il entrât en négociations, Hussein répondit fièrement : « Aussi longtemps « que mon palais sera debout, je ne traiterai point, j'aime « mieux faire sauter la casbah et toute la ville, que de me « soumettre aux Français » ; et s'élançant un pistolet au poing vers la poudrière, il allait y mettre le feu et sauter avec elle, si on ne l'en avait, à grand'peine, empêché.

Aussitôt l'explosion, un bataillon s'étant précipité dans les ruines du fort, y avait arboré le drapeau de la France, pendant qu'une batterie installée sur les décombres, canonnait les ouvrages de la place et le fort Bab-Azoun, qui tiraient à présent sur les débris du fort l'Empereur.

Au moment où les troupes françaises entraient dans la forteresse, des nuées d'indigènes se répandant sur les derrières des forces assiégeantes pour essayer de les couper de la ligne de leurs communications, s'attaquèrent au parc d'artillerie et aux cantonnements des troupes. Vigoureusement repoussés par les régiments formant la réserve de l'armée, ces indigènes prenant la fuite, se dispersèrent dans leurs tribus, allant porter sur tous les points de la régence la nouvelle de la victoire des Français, avec celle de la chute de l'odjak d'Alger.

Capitulation d'Alger. — Le général en chef s'étant rendu dans les ruines du château, donnait des ordres pour continuer l'attaque, quand, à deux heures de l'après-midi, un parlementaire sorti de la ville, se présenta aux avant-postes. C'était Mustapha, secrétaire du dey, qui venait de la part de son maître pour demander la paix, offrant d'indemniser la France de tous ses frais de guerre. Le comte de Bourmont lui répondit : qu'avant d'entrer en pourparlers, il exigeait d'abord, la reddition de la casbah, de la ville et des forts.

A peine Mustapha éconduit, s'était-il retiré, que deux

Maures algériens, Ahmed-bou-Derba et Hassan-ben-Othman, se présentaient, venant de la part de la population, pour traiter de la paix. S'imaginant au tour de la conversation, que M. de Bourmont tenait personnellement rigueur au dey Hussein, Ahmed-bou-Derba, qui voulait profiter des circonstances pour se faire nommer dey, lui dit : que si cela pouvait lui faire plaisir, on irait lui chercher la tête de Hussein et qu'on la lui présenterait sur un plateau. Les rires de l'état-major accueillirent cette offre ; et on eut toutes les peines du monde à faire comprendre à ces ambassadeurs, que si le roi de France prenait les villes de ses ennemis, il ne demandait pas leurs têtes.

Le général de Bourmont avait fait néanmoins suspendre les hostilités, ce dont profita l'armée pour s'établir en avant.

Hussein, trouvant trop dures les conditions du général en chef, avait cherché à traiter avec l'amiral Duperré ; mais ce dernier, placé en sous-ordre, n'avait pu écouter les propositions de l'envoyé du dey.

A quatre heures, le secrétaire du dey revint, demandant que les conditions imposées fussent écrites. Le consul et le vice-consul d'Angleterre l'avaient accompagné.

Le consul d'Angleterre Saint-John, offrant alors ses bons services, à l'effet de faciliter la rédaction des conditions, le comte de Bourmont lui déclara : qu'il ne pouvait accepter son intervention, « entendant expressément suivre les négociations en famille avec le dey, sans le concours de qui que ce soit. »

Les principaux chefs de l'armée française étaient réunis autour du général en chef, à l'ombre des arbustes, dans un repli de terrain, à la gauche des ruines du fort l'Empereur et de la voie romaine. Le général Desprez écrivit sous la dictée du comte de Bourmont, la capitulation dont voici le texte :

Art. I. — « Le fort de la casbah et tous les autres forts « qui dépendent d'Alger, et le port de cette ville, seront « remis aux troupes françaises le 5 juillet, à dix heures « du matin (heure française).

Art. II. — « Le général en chef de l'armée française « s'engage envers S. A. le dey d'Alger à lui laisser sa « liberté et la possession de toutes ses richesses person- « nelles.





Art. III. — « Le dey sera libre de se retirer avec sa fa-
« mille et ses richesses dans le lieu qu'il aura fixé. Tant
« qu'il restera à Alger, il y sera, lui et sa famille, sous la
« protection du général en chef de l'armée française. Une
« garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa
« famille.

Art. IV. — « Le général en chef assure à tous les sol-
« dats de la milice les mêmes avantages et la même protec-
« tion.

Art. V. — « L'exercice de la religion mahométane restera
« libre ; la liberté des habitants de toutes les classes, leur
« religion, leurs propriétés, leur commerce, leur industrie,
« ne recevront aucune atteinte. Leurs femmes seront res-
« pectées, le général en chef en prend l'engagement sur
« l'honneur.

Art. VI. — « L'échange de cette convention sera fait le
« 5, avant dix heures du matin. Les troupes françaises en-
« treront aussitôt après dans la casbah et dans les autres
« forts de la ville. »

La copie du texte de cette capitulation ayant été remise à l'envoyé pour être soumise à la signature du dey, le comte de Bourmont fit accompagner Mustapha par l'un des interprètes de l'armée, M. Bracevich, chargé d'en donner à Hussein la traduction fidèle. Dans la soirée du 4 juillet, les conditions étaient acceptées, les prisonniers du « Silène » et de « l'Aventure » rendus, ainsi que cent vingt-deux captifs qui se trouvaient aux bagnes ; et, dans la matinée du 5, les textes de la capitulation ayant été signés, se trouvaient échangés.

Redoutant cependant, comme tant de fois déjà le fait s'était produit, un manque de parole de la part des Algériens, le général en chef prescrivait toutes les mesures propres à réduire Alger par les armes, si la capitulation n'était pas exécutée. Le génie conduisait en conséquence les cheminements jusqu'au mamelon des Tagarins ; mais le dey accepta son sort, et les janissaires se soumirent.

Le 5 juillet au matin, l'armée française prenait ses dispositions pour entrer dans Alger, pendant que la flotte se rapprochait de terre pour occuper la rade et entrer dans le port. A neuf heures, l'avant-garde conduite par le général en chef, pénètre par la Porte-Neuve, la trouvant surmontée de

cadavres français atrocement mutilés, et se dirige vers la casbah, déjà abandonnée par Hussein, lequel, dès le matin même, était allé habiter dans le bas de la ville une de ses maisons.

Pendant que le dey déménageait, quelques hadars commençaient à piller, quand des soldats français, qui s'étant échappés du camp, s'étaient risqués isolément à entrer dans la ville, arrivant à la casbah abandonnée par la maison du dey, mirent les pillards en fuite.

Le général en chef s'établit à la casbah. Les casernes des janissaires furent occupées par ses troupes ; et une partie de l'escadre mouilla dans le port, pendant que l'autre partie croisait sur les côtes et dans la baie.

Apprenant la prise d'Alger le 9 juillet dans la matinée, le roi nomma le comte de Bourmont maréchal de France, éleva le vice-amiral Duperré à la dignité de pair ; puis, il chargea le commandant de la flotte de s'entendre avec le général en chef pour occuper les ports de la régence ; et, ceci fait, d'exiger des beys de Tunis et de Tripoli, la mise en liberté des captifs chrétiens, et l'abolition de l'esclavage dans leurs Etats.

Dès le lendemain de son entrée dans la ville rendue, le général en chef prenant officiellement au nom de la France possession de tout le territoire de la régence d'Alger, installa une commission municipale formée d'habitants de la ville, et une commission de gouvernement composée du baron Denniée, du général de Tholozé, du payeur Firino et de M. Alexandre Deval ; puis il accrédita les consuls étrangers ; reçut la soumission des beys et promulga, au nom du roi, les lois et règlements constituant l'exercice de la souveraineté. Les succès du comte de Bourmont furent assombris par la mort de son fils Amédée, qui succombait à l'ambulance de Sidi-Ferruch le 7 juillet, aux blessures reçues au combat de Sidi-Khalef.

Embarquement des janissaires. — Les janissaires d'Alger, réduits par suite du blocus, qui depuis trois ans empêchait leur recrutement et des pertes de la dernière campagne, au nombre d'environ trois mille cinq cents, nés pour la plupart dans l'Asie-Mineure, demandant en partie à être rapatriés, on prit des dispositions pour leur donner satisfaction. Dès le 20 juillet, deux mille cinq cents d'entre eux

étaient embarqués sur quatre vaisseaux de ligne, qui les transportèrent à Smyrne. Il fut remis à chacun, au moment du départ, deux mois de solde, plus cinq piastres d'Espagne. Ceux d'entre eux qui n'avaient pas demandé leur rapatriement, mille environ, licenciés, demeurèrent à Alger. Le petit nombre de marins qu'il y avait encore, avait été versé dans les troupes de terre, lors du débarquement des Français à Sidi-Ferruch. C'est en raison de cette circonstance, qu'il n'est pas fait mention dans le texte de la capitulation, de la marine d'Alger, réduite alors, il est vrai, à une douzaine de bâtiments désarmés et non entretenus par suite du blocus.

A la fin du mois d'août, il ne restait pas cinq mille Turcs, dans toute la régence.

Le Trésor de la casbah. — Le Trésor de la casbah vérifié, pesé et compté par les officiers de l'état-major et de la trésorerie, sous la surveillance d'une commission des finances, s'élevait à la somme de quarante-huit millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-sept francs ; dont vingt-quatre millions sept cent mille francs en or, vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-sept francs en argent. Dès le mois de juillet, treize milions deux cent mille francs avaient été chargés sur le « Marengo » et onze milions cinq cent mille francs sur le « Duquesne ».

Après avoir remis à l'intendant les sommes nécessaires à l'entretien des troupes, le maréchal envoya en France, au commencement du mois d'août, par son fils Louis de Bourmon, les sommes représentant le solde du Trésor de la régence d'Alger.

Hussein qui avait remis en dépôt le 4 juillet au consul d'Angleterre une somme importante, que ce dernier lui fit parvenir à Naples en octobre 1830, ayant réclamé trente mile sequins, environ deux cent soixante-dix mille francs, sa propriété personnelle, le comte de Bourmont les lui fit remettre le 9 juillet, ainsi que les armes de prix, les meubles et les effets, qu'il avait manifesté le désir d'emporter avec lui.

En outre du Trésor expédié en France, l'armée avait trouvé deux mille bouches à feu avec leurs munitions, parmi lesquelles sept cents pièces de bronze des plus récents modè-

les, en excellent état ; des armes en quantité considérable, et des magasins d'autant plus bondés d'approvisionnements, que, depuis 1827, conséquence du blocus, il n'était pas sorti des ports algériens un seul chargement. On trouva aussi, non sans étonnement, un certain nombre de canons portant les armes de France. Ces pièces d'artillerie, dont quelques-unes avaient été fournies aux Algériens par la marine française lors des événements qui précédèrent le traité du Cateau-Cambrésis, provenaient pour la plupart de la désastreuse expédition de Djidjelli en 1664 ; quelques-unes d'entre elles, pièces de campagne capturées sur les Français à Pavie en 1525, avaient été prises à Charles-Quint lors de l'échec de son expédition contre Alger de 1541.

Soumission du bey de Titeri. — Occupation d'Oran et de Bône. — Conformément aux ordres reçus du roi, le maréchal s'occupa tout d'abord de réduire les provinces. Le bey de Titeri, Bou-Mezrag, se soumit le premier ; et le 22 juillet, le maréchal poussa avec douze cents hommes une pointe sur Blida. Attaqué au retour par des nuées d'indigènes, il put les disperser ; mais il avait perdu une centaine de ses hommes. Vers la fin du mois de juillet, le capitaine Louis de Bourmont avait obtenu la soumission du bey d'Oran, et le 10 août, le général de Damrémont prenait, sans coup férir, possession de Bône.

La révolution de juillet 1830. — Pendant que les soldats du maréchal de Bourmont détruisaient l'empire des deys, il se passait en France de graves événements :

Des élections pour le renouvellement de la chambre des députés avaient eu lieu en juin et en juillet, desquelles il résultait que le nombre des élus appartenant à l'opposition, l'emportait de deux tiers sur ceux défendant la politique ministérielle.

Le ministère croyant pouvoir profiter du prestige que valait au gouvernement de Charles X le brillant succès des armes françaises en Berbérie pour affaiblir le parti libéral, décida le roi à publier, le 25 juillet 1830, des ordonnances, qui suspendant la liberté de la presse périodique, prononçaient la dissolution, avant sa convocation, de la nouvelle chambre, et modifiaient le régime électoral.

Les journalistes, principalement visés par ces ordonnances, protestent et déclarent résister au coup d'Etat du roi. Le peu-

ple prend les armes, élève des barricades dans les rues de Paris, et livre aux troupes royales un combat de trois jours, à la suite duquel, Charles X qui s'est retiré d'abord à Saint-Cloud, puis à Rambouillet, abdique le 2 août en faveur de son petit-fils, le duc de Bordeaux.

La chambre des pairs et les députés présents à Paris, qui ont formé un gouvernement provisoire et nommé le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, proclament le 9 août, ce dernier roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe Ier ; et le roi de France, détrôné dans cette courte révolution qui mettait fin au règne des Bourbons de la branche aînée, s'embarquait pour l'exil le 16 août à Cherbourg. Il devait aller mourir à Goritz, en Autriche, le 6 novembre 1836.

Le maréchal venait d'envoyer le 9 août son fils Louis de Bourmont à Paris, pour porter au roi, avec les drapeaux pris sur l'ennemi, le solde du Trésor de la casbah ; quand, dans la matinée du 11 août, Cohen Bacri lui communique une lettre qu'il venait de recevoir par un brick de Marseille Cette lettre, portant la date du 2 août, annonçait la fuite de Charles X à Rambouillet, et la lieutenance-générale du duc d'Orléans. D'autres lettres apportées par le brick confirmant cette nouvelle, annonçaient que le drapeau tricolore avait, partout en France, remplacé le drapeau blanc fleurdelisé.

L'annonce de ces événements causa une émotion profonde dans le corps expéditionnaire. Le maréchal ne sachant autre chose que ce qu'il avait appris à l'arrivée du brick, fit aussitôt paraître un ordre du jour disant que n'ayant reçu aucun avis officiel qui puisse accréditer les bruits qui circulaient, la ligne des devoirs de l'armée lui était tracée par ses serments et la loi fondamentale de l'Etat.

Un certain nombre d'officiers manifestaient déjà l'intention de former à Alger une division d'élite, de l'embarquer avec l'assentiment de l'amiral Duperré sur les vaisseaux de la flotte, ou, si l'amiral refusait, d'utiliser les bâtiments de commerce de la maison Seillières, nolisés pour l'expédition, et d'aller débarquer sur un point quelconque des côtes de France, pour apporter leur concours à Charles X.

L'après-midi du même jour, la corvette « La Cornélie », battant pavillon tricolore, partie de Toulon le 6 août, appor-

tait au maréchal un pli renfermant une lettre du général baron Gérard, ministre de la guerre du gouvernement provisoire, l'invitant à rester à Alger. « La France », lui écrivait le nouveau ministre, « vous sait gré de vos succès. Le nou« veau gouvernement saura vous en récompenser. »

Au reçu de ce pli, le maréchal fortement attaché à la fortune des Bourbons de la branche aînée, convoqua pour le lendemain matin un grand conseil, auquel il invita l'amiral Duperré. A l'ouverture de ce conseil, auquel l'amiral s'était fait représenter par le contre-amiral Mallet, le maréchal ouvrit l'avis de rembarquer l'armée, à l'exception de douze mille hommes devant rester pour la garde d'Alger ; d'aller retrouver à Toulon la division de douze mille hommes, constituée dans le midi comme corps de réserve de l'expédition d'Afrique ; de marcher sur Lyon avec ces troupes réunies et toutes celles qu'on pourrait y ajouter en route ; et de mettre cette force à la disposition de la royauté. Cette décision, prise à la majorité, fut immédiatement communiquée par le contre-amiral Mallet à l'amiral Duperré, qui refusa nettement son concours ; et, pour se tenir à l'abri de toute violence, l'amiral fit mouiller son vaisseau « La Provence » à un mille de tout autre bâtiment. En présence de la résolution du commandant de l'armée navale, il ne put être question d'employer les navires de la maison Seillières, tenus sous le canon des vaisseaux de la flotte, et il ne fut pas donné suite à la conjuration.

Le maréchal incertain de l'avenir, redoutant que l'Angleterre ne vienne à profiter de l'éparpillement de ses forces pour tenter une attaque contre lui, ordonna l'évacuation immédiate des places des provinces qu'il avait déjà fait occuper par ses troupes. Le 18 août, les garnisons qui se trouvaient à Bône et à Oran, embarqués sur des navires de la flotte française, revenaient à Alger.

Le drapeau blanc fleurdelisé, qui, depuis le 5 juillet, flottait sur les remparts d'Alger, amené le 17 août, fut remplacé, comme sur les vaisseaux, par le drapeau tricolore.

Le général Clauzel nommé commandant en chef. — Tout en continuant l'exercice de son commandement, le maréchal de Bourmont tenu en suspicion par le nouveau gouvernement qui avait été mis au courant de ce qui s'était dit au

conseil du 12 août, attendait avec impatience l'arrivée du général Clauzel, ancien officier de l'Empire, qui venait d'être nommé à sa place. Pensant néanmoins à l'organisation de sa nouvelle conquête, il cherchait à tirer parti de l'élément indigène, dont il avait pu apprécier les qualités militaires au cours de la dernière campagne. Dans ce but, il avait déjà réuni à Alger, sous le nom de zouaoua, un corps auxiliaire de cinq cents kabyles, embryon des futurs régiments de zouaves qui, formés d'indigènes au début, se recrutent aujourd'hui dans l'élément français.

Le général Clauzel arrivé le 2 septembre sur « l'Algésiras », le maréchal lui ayant aussitôt remis le commandement en chef, fit ses adieux à l'armée, dans un ordre du jour aux termes duquel il garantissait aux officiers et aux soldats que son successeur saurait faire récompenser ceux dont il avait signalé déjà le dévouement.

Départ du maréchal de Bourmont. — L'amiral Duperré qui manquait d'instructions au sujet du rapatriement de l'ancien général en chef, ayant cru devoir lui refuser un bâtiment de sa flotte, le comte de Bourmont traita de son passage et de celui de ses deux fils demeurés avec lui, pour Gibraltar, avec un brick de commerce autrichien, l' « Amatissimo », qui se trouvait dans le port en charge pour Marseille. Il s'embarqua le 3 septembre au soir, salué par les batteries françaises, emportant dans un petit coffret, le cœur embaumé de son fils Amédée, unique trésor qu'il rapportait de la conquête d'Alger. Il avait fait aussi embarquer sur ce brick autrichien, le cercueil renfermant les restes de ce fils, que le capitaine Gagrizza déposa à Marseille, où il arriva, après avoir conduit le maréchal à Gibraltar. Le vainqueur d'Alger eut la douleur d'apprendre en exil que les agents de la douane de Marseille, avaient, en dépit des protestations de l'équipage autrichien, ouvert et profané le cercueil de son fils, en fouillant le cadavre, afin d'y chercher l'or qu'ils supposaient y avoir été caché par le malheureux père.

Ce honteux incident avait pour point de départ le bruit que les adversaires du comte de Bourmont, exploitant des propos de badars algériens, avaient fait répandre en France: que le maréchal et son état-major avaient pillé pour leur compte personnel le Trésor de la casbah. Le général Clauzel

avait même reçu mission du nouveau gouvernement, d'ouvrir une enquête sur cette accusation. Son premier soin fut d'y faire procéder :

Après quarante-cinq jours d'investigations, de recherches minutieuses, le général Clauzel, dans un ordre du jour adressé à l'armée le 22 octobre 1830, déclarait, d'après le rapport de la commission d'enquête : que rien n'avait été détourné du Trésor de la casbah, qui avait été scrupuleusement remis intact au Trésor national. Il fut même démontré que sur la somme d'un million, versée au général en chef, à son embarquement à Toulon pour ses dépenses secrètes, somme dont il n'avait aucune justification à fournir, il avait laissé neuf cent soixante-dix mille francs au trésor de l'armée.

Ainsi s'évanouissait cette accusation lancée pour essayer d'atteindre les soldats qui venaient de donner un empire à la France.

Exil et mort du dernier dey d'Alger. — Hussein dey, embarqué le 20 juillet 1830 sur la frégate la « Jeanne-d'Arc », avec sa famille, son harem et sa suite, soit, au total, cent dix personnes, dont cinquante-cinq femmes, avait demandé, sur les conseils du consul d'Angleterre, à être transporté à Malte. Le maréchal ne lui ayant pas permis de chercher un asile chez les Anglais, alors considérés comme étant ennemis de la France, Hussein choisit la ville de Naples, où, après une quarantaine de dix jours en rade de Mahon, on le débarqua le 9 août 1830.

Les pertes que lui avaient fait éprouver ses infidèles mandataires lui tenant toujours à cœur, il écrivait le 25 septembre 1830 au roi Louis-Philippe, pour se plaindre des « marauds algériens », les juifs Bacri et Busnach, lesquels avec l'aide d'un avocat de Paris, Nicolas Pléville, et la connivence de M. Deval, lui avaient soustrait une propriété de plusieurs millions. Mis au courant des hésitations du gouvernement français à conserver Alger, il donnait à entendre qu'il gardait l'espoir de sa restauration.

Hussein entretenait, de Naples, des rapports avec des Algériens ; les juifs servaient d'intermédiaires à ces correspondances, qu'un marabout des environs de Bougie, nommé Baba-Hadji, centralisait. Ce personnage étant allé à Naples, représenta à l'ex-dey l'avantage qu'il y aurait pour lui d'al-

ler se fixer à Livourne, où résidaient de nombreuses familles juives, en relations commerciales avec les ports de la régence, qui pourraient le servir dans ses projets de se voir restaurer, au besoin par les armes. Hussein se rendant aux conseils de Baba-Hadji, quitta Naples pour Livourne, où il arriva au commencement de l'année 1831. La première visite qu'il reçut fut celle de Michel Busnach, installé dans cette ville, après avoir encaissé en 1820, et s'être approprié, de concert avec Nathan Bacri, la totalité des sommes payées par le Trésor français sur la créance algérienne dite « des Bacri ». Busnach le fait circonvenir par ses coreligionnaires, le poussant à des dépenses exagérées, qui ont bientôt réduit à presque rien la petite fortune que le comte de Bourmont lui avait fait remettre à son départ d'Alger, jointe à la restitution que lui avait fait en octobre 1830 le consul d'Angleterre, du dépôt confié, sommes déjà considérablement diminuées par son séjour à Naples et ses déplacements.

Busnach lui ayant conseillé de se rendre à Tanger, à l'effet, se trouvant en pays musulman voisin de l'Algérie, d'y préparer en sécurité son retour dans ses anciens Etats, il se préoccupait de s'y transporter, quand les autorités chérifiennes, qui avaient vu avec satisfaction l'abaissement des Turcs sunnites d'Alger, lui firent savoir qu'elles préféraient le voir s'adresser au roi des Français. Hussein pria alors M. de Formont, consul de France à Livourne, de vouloir bien lui obtenir l'autorisation d'aller à Paris presenter ses hommages au roi Louis Philippe, ce qui ne l'empêchait pas de conspirer par des émissaires, avec les Algériens. La permission accordée, il était reçu aux Tuileries le 24 août 1831, et présentait au roi une requête rédigée par Busnach, lui demandant la restitution de ses propriétés immobilières personnelles, composées de dix boutiques et de sept maisons de rapport à Alger ; d'un domaine près de Staouéli, et d'un autre, près de la rivière de l'Harrach, représentant une valeur importante, propriétés frappées, comme celles des Turcs sortis de la régence, de séquestre provisoire. Il demandait en outre une pension alimentaire en rapport avec son rang de souverain détrôné. Il n'osait, disait-il dans sa supplique, demander une « réparation complète » ; mais il réclamait pour des valeurs en argent monnayé et objets de tout genre, formant son avoir particulier, qui lui avaient été confisqués par le maréchal de Bourmont. Cette dernière

partie de sa demande, formulée à l'instigation des juifs livournais, alors que le rapport de la commission d'enquête sur le Trésor de la casbah, publié par le général Clauzel le 22 octobre 1830, lavait le maréchal et son état-major de toute accusation, fut cause qu'elle ne fut même pas examinée.

Repoussé du côté du roi, Hussein se fit recevoir le 4 octobre 1831 par M. Casimir Périer, président du conseil des ministres, auquel il ne parla que de la pension alimentaire désirée et de la restitution de ses propriétés immobilières. Le président du conseil lui ayant promis de s'en occuper, il rentra à Livourne le 24 novembre 1831.

Au commencement de l'année 1832, Hussein, accompagné de Busnach, fit un voyage à Gênes et M. de Formont apprit bientôt que les deux conspirateurs avaient affrété un navire sarde de trois cents tonneaux, le brick « Nicolino » débaptisé sous le nom de « l'Aigle », sur lequel ils devaient embarquer à Livourne deux petits obusiers, quatre pièces d'artillerie de montagne, soixante mille livres de poudre achetées à Londres, des armes et des munitions, le tout payé et fourni par des juifs livournais, qui devaient être remboursés de leurs avances par le produit des quêtes ou ziaras, faites dans la régence pour le compte du dey. L'expédition placée sous le commandement de Mustapha-ben-Mohammed, gendre de Hussein, devait prendre la mer en août 1832, et débarquer à Arzew, port où la domination française n'était pas encore reconnue :

On saisissait en rade d'Alger un bâtiment provenant de Livourne, qui fut, bien que couvert du pavillon toscan, reconnu pour appartenir à un turc algérien nommé Habden. On y trouva une volumineuse correspondance adressée à des chefs du pays, qui ne laissait aucun doute sur les projets de l'ex-dey.

Trois chebeks chargés d'armes et de munitions, étaient partis de Tunisie à destination des côtes de la régence. Un de ces bâtiments fut capturé au moment où un des turcs qui le montaient jetait à la mer un volumineux paquet. Dans ce paquet, repêché, on trouva dix lettres adressées par Hussein à des chefs indigènes dans lesquelles il leur annonçait qu'il ne tarderait pas à paraître au milieu d'eux. « Faites trêve à vos rancunes et à vos dissensions », leur

faisait-il écrire, « vous les éteindrez bientôt dans le sang des Français ».

M. de Ganay, chargé d'affaires de France à Florence, ayant reçu l'ordre de réclamer au gouvernement toscan contre les armements de Hussein à Livourne, le matériel de guerre, déjà à bord de « l'Aigle », fut débarqué et mis sous séquestre.

Le gouvernement français qui avait examiné avec intérêt la demande faite par Hussein à M. Casimir Périer le 4 octobre 1831, tendant à obtenir, avec une pension alimentaire, la restitution de ses propriétés immobilières jusque là séquestrées, mis au courant des agissements de l'ex-dey, avait ajourné sa décision. Quand il eut acquis la certitude que le demandeur passait son temps à intriguer, l'affaire fut soumise au conseil des ministres, qui, après en avoir délibéré, vota le 3 septembre 1832, la confiscation desdits biens, en faisant savoir à Hussein par M. de Formont, « que celui qui avait violé une capitulation ne pouvait plus en revendiquer le bénéfice ».

Le capitaine de vaisseau, Cosmao, commandant la station navale à Alger, détachait des bâtiments de guerre qui surveillaient les côtes, du Maroc à Tunis. Cette vigilance produisait son effet ; et M. de Formont pouvait informer son gouvernement du découragement de l'ex-dey, en présence des échecs répétés de ses entreprises.

Si Hussein semblait découragé, son entourage ne l'était pas : le brick « l'Aigle » suspect et surveillé, Mustapha-ben-Mohammed et Michel Busnach affrètent le brick toscan le « Phébus », auquel M. de Fourmont fait refuser ses lettres d'expédition. Déçus du côté du « Phébus », ils nolisent à Gênes la bombarde sarde « Amicizia », qui vient embarquer à Livourne quinze personnes de l'entourage de Hussein et se fait manifester pour Tunis ; M. de Formont ayant appris que la véritable destination du bâtiment était Bougie, ou Baba-Hadji, parti en avant, devait recevoir les émissaires, fait encore arrêter le départ du navire.

Hussein voyant échouer toutes ses tentatives, trop surveillé à Livourne, fait courir le bruit de son retour à Naples. Pour confirmer ce bruit, Michel Busnach s'embarque ostensiblement le 2 octobre 1832 à destination de cette ville, pour y louer, disait-il, une campagne pour le dey. A peine

est-il parti, que Hussein et son gendre se rendent à Nice, où ils affrètent un nouveau bâtiment, et reviennent à Livourne le 4 janvier 1833, ayant combiné que le navire affrété accomplira deux ou trois traversées sur la côte d'Afrique pour le compte du commerce, à l'effet d'habituer les autorités françaises à le voir dans leurs eaux et leur donner ainsi le change : Lorsque les soupçons seraient détournés, Hussein s'embarquerait brusquement. La manœuvre fut encore une fois découverte.

Hussein désespérant de pouvoir réussir en territoire chrétien, résolut de se transporter en pays musulman, où il trouverait, pensait-il, une plus grande liberté d'action. Repoussé du côté du Maroc, il jeta son dévolu sur l'Egypte. Comme le produit des ziaras faites dans l'ancienne régence avait été insuffisant à rembourser aux juifs livournais les sommes considérables qu'ils lui avaient avancées depuis son arrivée en Toscane ; qu'il ne trouvait plus rien à emprunter, et que ses ressources étaient épuisées, il pria M. de Formont de vouloir bien demander au roi une frégate pour le transporter, avec sa famille, à Alexandrie, où il lui disait espérer être enseveli en terre musulmane. La vérité était qu'il comptait bien trouver en Egypte plus de facilités qu'en Toscane pour développer ses intrigues.

M. de Formont qui savait à quoi s'en tenir sur cette résignation apparente, n'était pas fâché de se voir délivrer d'une surveillance, qui, depuis si longtemps, pesait sur ses fonctions ; aussi, appuya-t-il auprès du ministère, la demande qu'il était chargé de lui transmettre.

Le gouvernement français qui entretenait d'excellentes relations avec Méhemet-Ali, s'entendit avec le pacha d'Egypte, et accorda passage à l'ex-dey d'Alger sur une frégate expédiée dans le Levant, qui, en 1833, le transporta avec les personnes composant sa maison, à Alexandrie. Dès son arrivée en Egypte, le pacha faisant donner à Hussein le conseil amical de se tenir tranquille, l'ex-dey d'Alger dut se résigner à cesser ses intrigues. Il vécut alors obscurément, et mourut à Alexandrie en 1838, à l'âge de soixante-treize ans.

Le maréchal de Bourmont qui avait vainement tenté, de concert avec la duchesse de Berry, de soulever la Vendée en 1832, se mit au service du prétendant don Miguel de

Portugal, où il perdit encore un de ses fils. Ayant obtenu en 1840 l'autorisation de rentrer en France, il cessait de vivre en 1846.

L'inscription de Sidi-Ferruch. — Une plaque de marbre, placée à l'entrée du fort de la presqu'île de Sidi-Ferruch, porte l'inscription suivante :

ICI, LE XIV JUIN M D C C C X X X

PAR ORDRE DU ROI CHARLES X, SOUS LE COM. DU G. DE BOURMONT, L'ARMÉE FRANÇAISE VINT ARBORER SES DRAPEAUX, RENDRE LA LIBERTÉ AUX MERS, DONNER L'ALGÉRIE A LA FRANCE.

CHAPITRE III

ETHNOGRAPHIE DE LA BERBÉRIE AU MOMENT DE LA CONQUÊTE FRANÇAISE

Barka et Tripolitaine

Les Arabes des tribus de Soleïm occupent les plaines ; les Berbères les montagnes ; sur les points de contact les tribus sont mixtes ou arabisées.

Tunisie

Les tribus soleïmides des *Frachiche*, *Oulad-Saïd*, *Oulad-Amrane*, *Oulad-Sidi-Bou-R'anem*, *Oulad-Yacoub*, *Hemmama*, sont dans les plaines de l'intérieur.

Les *Nehed* et *Khoumir*, berbères arabisés, habitent les montagnes et les plaines situées au nord de la Medjerda.

Les *Ouarg'a*, branche arabisée des *Ifrene*, se tiennent sur les limites de la Tripolitaine.

Les descendants des berbères *Louata*, *Nefzaoua*, *Houara*, professant l'abadisme, sont dans l'île de Djerba.

Province de Constantine

Berbères intacts

Ketâma (dans la région montagneuse allant de Collo à Bougie et à la Medjana ; ils forment les tribus des *Beni-Khattab)*, *Beni-Siline* près d'El-Milia.

Oulad-M'hammed, près de Djidjelli..

Aïad, près d'Akbou.

Beni-Merouan, près de Mila.

Djimla, entre Sétif et Djidjelli.

Les fractions sanhadjiennes des

Mezita / *Adjiça* } dans les régions comprises entre la Medjana et l'Ouennoura.

Les *Chaouïa* de l'Aurès, Zénètes issus d'*Ouacine* et d'*Ifrene*.

Berbères arabisés

Les populations des vallées de l'Oued-Guebli, de l'Oued-el-Kébir, de l'Oued-ben-Slah et de l'Oued-Sahel.

Les tribus Sedouikech des

Rig'a / *Dahara* / *Guebala* } qui occupent le massif du Bou-Thaleb et les régions voisines.

Les *Abd-en-Nour* et les *Telar'ma*, qui sont dans les plaines entre Constantine et Sétif.

Les *Zardeza*, entre Jemmapes et El-Arrouch.

Oulhaça / *Senhadja* } près de Bône.

Oulad-Soultan, à N'gaous.

Les *Henanecha*, près de Souk-Ahras.

Les *Nemancha*, près de Tébessa.

Les *Haracta*, près d'Aïn-Beïda.

Les *Beni-Ouelbane*, près de Smendou, etc.

Arabes berbérisés

Beni-Merdès, près de Bône.

Dreïd, entre l'Oued-Zenati et Tébessa.

Garfa, près d'Aïn-Beïda.

Atïa, d'Aïn-Mokra aux environs de Philippeville.

Oulad-Mâdi, près de Bordj-Bou-Arreridj.

Oulad-Saoula, dans le Zab.

Daouaouida, dans le Zab et le Hodna.

Arabes purs

Oulad-Saïd / *Mekhadma* / *Djelal* / *Farès* / *Amer*, etc. } dans les Hauts-Plateaux et le Sahara.

Province d'Alger

Berbères intacts

Les Sanhadja, dans la grande Kabylie, où ils forment les tribus confédérées des :

Zouaoua.
Flissa.
Guechtoula.
Ouaguennoun.
Fraoucène.
Ratene.
Batroum.
Menguellate.
Ameur.
Yahïa.
Hidjer.
Fenaïa, etc.

Les Zénètes sont à l'ouest d'Alger où les tribus des Beni-*Toudjine*, les Beni-Menad, les Beni-Menasser, Zegzoug, Tig'rine, Zendak, Mag'raoua, Kadi, Mamet et autres, vont de Cherchel au-delà de Ténès jusqu'à l'Ouarensenis, où ils rencontrent les *Matmata*, *Louata*, *Rached*, etc.

Les *Mezab*, professant l'abadisme, sont au sud de l'oasis de Laghouat.

Berbères arabisés

Les tribus senhadja des :

Metennan *Ouennour'a* *Mez'ranna* *Djaad* *Telkata* *Botouïa* *Khelil*	sont dans les montagnes de l'Oued-Sahel à Médéa et d'Aumale à la Mitidja.
Larba *Sindjas* *Lar'ouate*	sont à Titeri, au sud de Médéa.

Arabes purs

Les arabes Thâaleba, tribus makiliennes, occupent la Mitidja.

Les *Oulad-Madi* et des restes des Riah, avec les

Beni-Mansour *Khachna* *Moussa* *Djouab* *Merbaa* *Yezid* *Sliman*	entourent Aumale.
Les *Braz* *Attaf* *Djendel*	sont au sud de Miliana, dans la plaine du Chélif.
Les *Nezlioua* *Amraoua* *Abid*	autour de la Grande Kabylie.
Les *Oulad-Naïl* *Sahari* *Beni-Zlan*	dans les régions sahariennes.

Province d'Oran

Berbères intacts

Les *Senous* *Oulhaca* *Trara*	occupent le massif montagneux au nord et à l'ouest de Tlemcen.
Les *Zentis* *Mazouna* *Mediouna*	sont dans les montagnes à l'est de Mostaganem
Les *Rached* *Matmata* *Tigrine* *Chekkala* *Besenas*	Vont du versant occidental de l'Ouarensenis aux régions du Djebel-Amour.

Berbères arabisés

Botouia, près de Saint-Leu.
Louata, au sud d'Orléansville.
Beni-Lent, entre Teniet-el-Haad et Tiaret.
Beni-Ournid, au sud de Tlemcen.
Beni-Ouacine, près d'Ammi-Moussa.
Zenata, près de Tlemcen.
Beni-Rached, près d'Orléansville.

Tribus hilaliennes

Beni-Amer, *Douair*, *Zmela* } entre Tlemcen et Oran.
Gharaba, aux environs d'Oran.
Bordjia, au sud-est d'Oran.
Hachem, à l'ouest de Mascara.
Medjaher, près de Mostaganem.
Sbih, près d'Orléansville.
Flitta, au sud d'Orléansville.
Mehaïa, *Djaafra*, *Beni-Mathar*, *Harar*, *Khellafat*, *Oulad-Khaled*, *Oulad-Chérif* } établies jusqu'au delà de Frenda et de Saïda.

Les *Oulad-Farès*, entre Tiaret et Orléansville, ayant les *Beni-Meslem* au sud-est.

Les *Hameïan* ou Hamyan et d'autres tribus Zor'ba parcourent les plaines et les plateaux où ils ont absorbé les débris des Zénètes qu'ils y ont rencontrés.

Les Hauts-Plateaux sont aussi parcourus par les *Oulad-Sidi-Cheikh*, importante tribu récemment formée d'éléments arabes et berbères.

Mag'reb extrême

Le massif montagneux des Beni-Snassen, allant d'Oudjda à la mer, ainsi que le Riff, comprenant toutes les montagnes au nord de Fez et de Taza, entre Tétouan et le cap Tres-Forcas, est occupé par des Berbères purs, arabisés sur les points de contact avec les tribus transportées.

Les descendants des *Masmouda* occupent le Grand-Atlas marocain et vont jusqu'à l'embouchure de l'Oued-Noun.

Le Haut-Moulouïa est parcouru par des tribus arabes berbérisées : les *Oulad-Nehar*, *Mehaïa*, *Angad*, et les *Beni-Guil*, qui vont jusqu'aux oasis de Figuig et du Touat. Quant aux tribus makiliennes des *Beni-Mansour*, des *Beni-Mokhtar*, des *Beni-Hassan*, des *Chebbanate* et des *Rokaïtate*, qui ont pénétré au Deraa et au Tafilala, arrêtées dans leur marche par les Berbères du Grand-Atlas, elles se sont fondues dans ces populations.

Les Phéniciens, les Romains, les Vandales, les Grecs de Byzance, les Arabes et les Turcs, qui successivement entreprirent la conquête de l'Afrique septentrionale et s'y établirent, disparurent tour à tour, absorbés et fondus, sans avoir modifié d'une façon sensible l'ethnographie de la race autochthone, qui est restée berbère.

CHAPITRE IV

ORDRE CHRONOLOGIQUE

ORDRE CHRONOLOGIQUE DES SULTANS, PACHAS, AGHAS ET DEYS D'ALGER ; DES CONSULS ET DES ENVOYÉS DE FRANCE ; DES TRAITÉS ET DES CONVENTIONS ENTRE LA FRANCE ET LA RÉGENCE D'ALGER.

Liste des sultans, beylerbegs, pachas et deys d'Alger

Sultans

Aroudj, Barberousse I, sultan d'Alger	1516
Kheïr-ed-Dine Barberousse II	1518 à 1519

Beylerbegs et pachas de la Porte

Kheïr-ed-Dine	1519
Hassan-Ag'a, intérimaire	1533
Le même, pacha	1542
El-Hadj-Bechir, pacha	1543
Hassan, fils de Kheïr-ed-Dine, pacha	1544
Le même, beylerbeg	1547
Saffah, khalifah, intérimaire	1551
Salah-Reïs, beylerbeg	1552
Hassan-Corso, khalifah, intérimaire	1556
Mohammed-Tekerli, pacha	1556
Youssouf, intérimaire	1556
Yahia, intérimaire	1557
Hassan, fils de Kheïr-ed-Dine, 2e fois	1557
Hassan-Agha	1561
Kouça-Mohammed, intérimaire	1561
Ahmed-Pacha, capidji	1561
Yahia, intérimaire 2e fois	1562
Hassan, fils de Kheïr-ed-Dine, 3e fois	1562
Mohammed, fils de Salah-Reïs, pacha	1567
Euldj-Ali, beylerbeg	1568
Arab-Ahmed, khalifah du précédent	1570
Memmi, intérimaire	1571
Achmed, intérimaire	1572
Caïd-Ramdan, khalifah	1574
Hassan-Veneziano, pacha	1577
Djafer-pacha	1580
Ramdan-pacha, 2e fois	1582
Hassan-Veneziano, 2e fois	1582
Mohammed	1583
Achmed, 2e fois	1586

Pachas triennaux

Dali-Ahmed	1587
Kheder	1589
Chaban	1592
Mustapha	1595
Kheder, 2e fois	1595
Mustapha, 2e fois	1596
Dali-Hassan-bou-Richa	1599
Sliman	1601
Kheder, 3e fois	1604
Mohammed-Kouça	1605
Mustapha	1606
Redouan	1607
Kouça-Mustapha	1610
Hussein	1613
Kouça-Mustapha	1613
Hussein, 2e fois	1617
Sidi-Saref	1620
Mourad	1621
Khosrou	1621
Hussein, 3e fois	1622
Ibrahim	1623
Sidi-Saref, 2e fois	1624
Hussein, 4e fois	1624
Younès	1629
Hussein, 5e fois	1629
Youssof	1634
Ali	1637
Cheikh-Hussein	1640
Youssof-Kortandji	1640
Mourad	1641
Youssof-Kortandji, 2e fois	1642
Mohammed-Boursali	1642
Omar	1642
Ali-Bitchenin	1645
Mahmoud-Boursali	1645
Youssof-Kortandji, 3e fois	1647
Othman	1647
Mohammed-el-Alem	1652
Ahmed	1654
Ibrahim	1655
Ahmed, 2e fois	1656
Ibrahim, 2e fois	1657
Ali	1659
Ismaïl	1659

Aghas et Divan

Khalil	1659
Ramdan	1660
Ibrahim	1661
Chaban	1661
Ali	1665

Deys et pachas-deys

Hadji-Mohammed	1671
Baba-Hassan, intérimaire	1682

Hadji-Hussein-Mezzo-Morto	1683
Ibrahim-Khodja	1686
Hadji-Chaban	1689
Hadji-Hamed	1695
Baba-Hassan-Chaouch	1698
Ali	1699
Hadj-Mustapha	1700
Hussein-Khodja	1705
Mohammed-Baktache	1707
Dely-Ibrahim	1710
Ali-Chaouch	1710
Mohammed-ben-Hassan	1718
Kourd-Abdi	1724
Baba-Ibrahim	1732
Ibrahim-El-Seghir	1745
Mohammed-ben-Beker	1748
Baba-Ali-Mekcis, dit Bou-Seba	1754
Baba-Mohammed-ben-Osman	1766
Hassan	1790
Mustapha	1798
Ahmed-Khodja	1805
Ali-el-R'assal	1808
Hadj-Ali	1809
Mohammed	1815
Omar-Agha	1815
Ali-Khodja	1817
Hussein	1818
Chute de l'odjak d'Alger	*1830*

Liste des consuls et vice-consuls de France à Alger

Bartholle	1564
Maurice Sauron	1578-1585
François Guighigotto, consul suppléant	1579
Le P. Bionneau	1585-1587
Jacques de Vias	1587-1627
Jean Ollivier, consul suppléant	1587-1596
François Chaix	1618-1623
Etienne	1623-1624
Thomassin	1624-1625
Martelly	1625-1626
Anselme	1626-1627
Balthazar de Vias	1627-1646
Clavel, consul suppléant	1627-1628
Thomas Fréjus, consul suppléant	1628-1629
Thomas Ricou	1629-1631
Blanchard ,consul suppléant	1631-1634
Jacques Piou, consul suppléant	1634-1639
Thomas Picquet, consul suppléant	1639-1646
Charles Moulard	1646
Lambert aux Cousteaux	1646
Le P. Jean Barreau	1646-1661
Le P. Jean-Armand Dubourdieu	1661-1673
Laurent d'Arvieux	1674-1675
Le P. Jean Levacher	1673-1683
Denis Dusault, consul suppléant	1683-1684
Sorhainde, consul suppléant	1684-1685

André Piolle	1685-1688
Le P. Michel Montmasson, consul suppléant	1688
Barthélémy Mercadier, consul suppléant	1689-1690
René Lemaire	1690-1697
Jean de Clairambault, consul suppléant	1697
Philippe-Jacques Durand	1698-1705
Jean de Clairambault	1705-1717
Jean Baume	1717-1719
Antoine-Gabriel Durand	1720-1730
Thomas Natoire, consul suppléant	1731
Léon Delane	1731-1732
Benoit Lemaire	1732-1735
Alexis-Jean-Eustache Taitbout	1735-1740
De Jonville, consul suppléant	1740-1742
François d'Evant	1742
De Jonville, consul suppléant	1740-1742
Pierre Thomas	1743-1749
André-Alexandre Lemaire	1749-1756
Le P. Bossu, consul suppléant	1757
Joseph-Barthélemy Perou	1757-1760
Le P. Théodore Groiselle,consul suppléant	1760-1763
Jean-Antoine Vallière	1763-1773
Robert-Louis Langoisseur de la Vallée	1773-1782
Renaudot, consul suppléant	1782
Jean-Baptiste-Michel de Kercy	1782-1791
Philippe Vallière	1791-1796
Louis-Alexandre Herculais, consul suppléant	1796
Jeanbon Saint-André	1796-1798
Dominique-Marie Moltedo	1798-1800
Charles-François Dubois-Thainville	1800-1814
Alexandre-Louis Ragueneau de la Chaisnaye, consul suppléant	1809-1810
Roche Ferrier, consul suppléant	1814
Pierre Deval	1815
Charles-François Dubois-Thainville	1815
Pierre Deval	1815-1827

Liste des commissaires et envoyés de la cour de France près la régence d'Alger

De la Forest	1534
De Montluc	1537
D'Aramon	1551
D'Albisse	1552-1553
San-Pietro d'Ornano	1561
De Ménillon	1573
Savary de Brèves	1605
Du Mas de Castellane	1618
De Mortier	1619
Sanson Napollon	1625-1628
D'Estampes, seigneur de l'Isle-Antry	1632
Sanson Le Page	1634-1637
De Mantin	1637
Du Coquiel	1639
De Montigny	1640
De Montmeillan	1641
De Rominhac	1659

De Clerville	1661
Trubert	1666
De Martel	1668-1672
De Vivonne	1668
D'Alméras	1673
De Gabaret	1675
De Tourville	1679
Duquesne	1680
Hayet	1681
De Virelle	1681
Dusault	1683
De Tourville	1684-1685
De Blainville	1686
Dortières	1687
Marcel	1689-1690
Dusault	1697
Duquesne-Monnier	1714
Dusault	1719
D'Andrezel	1724
De Granpré	1724
De Beaucaire	1724
De Monts	1727
De Gencien	1730
Duguay-Trouin	1731
De Caylus	1731
De Watan	1732
De Court de la Bruyère	1734
De Maissiac	1742
Du Revest	1748
De Rochemaure	1762
De Cabanous	1762
De Fabry	1763-1764
De Sade	1764
De Forbin	1776
De Bonneval	1777
De Tott	1777
De Vialis	1777
De Martelly	1778
De Cypières	1781
De Vialis	1781
De Martinenq	1781
De Bessay	1783
De Ligondez	1785
De Blachon	1788
Venture	1788
De Senneville	1789
Brueys	1791
De Missiessy	1791
Gavoty	1792
Rondeau	1792
Raccord	1793
Herculais	1796
Barré	1797
Demay	1801
Leyssègue	1802
Hulin	1802
Berge	1802

Bonaparte (Jérôme)	1805
Troude	1808
Boutin	1808
De Meynard	1811-1814
De Saint-Belin	1814
Touffet	1815
De Parseval	1815
Raynouard	1816
Jurien de la Gravière	1819
Duval d'Ailly	1819
De Méry	1822
Drouault	1824
Fleury	1826
Faure	1827
Collet	1827
Bézard	1828
De la Bretonnière	1829
De Nerciat	1829
De Clairval	1830
Bézard	1830
De Bourmont	1830
Duperré	1830

Liste des traités et conventions entre la France et la régence d'Alger

Paix et commerce. Concessions d'Afrique	21 mars	1619
Paix et commerce	19 septembre	1628
Concessions d'Afrique	23 septembre	1628
Concessions d'Afrique	7 juillet	1640
Concessions d'Afrique	9 février	1661
Paix et commerce	17 mai	1666
Paix et commerce	. février	1670
Concessions d'Afrique	11 mars	1679
Paix et commerce. Concessions d'Afrique	28 avril	1684
Renouvellement. Concessions d'Afrique		1686
Concessions d'Afrique	13 mars	1689
Paix centenaire	24 septembre	1689
Concessions d'Afrique	5 mai	1690
Renouvellement. Paix et commerce	27 décembre	1690
Concessions d'Afrique	3 janvier	1694
Renouvellement. Paix et commerce	4 mars	1698
Renouvellement { Paix et commerce / Concessions d'Afrique }	23 juillet	1698
Renouvellement. Concessions d'Afrique	19 juillet	1700
Renouvellement { Paix et commerce / Concessions d'Afrique }	novembre	1705
Renouvellement. Concessions d'Afrique	8 mars	1707
Renouvellement. Concessions d'Afrique	30 mars	1710
Renouvellement. Concessions d'Afrique	14 août	1710
Concessions d'Afrique	15 juillet	1714
Renouvellement. Paix et commerce	26 janvier	1718
Renouvellement. Concessions d'Afrique	6 avril	1718
Renouvellement. Paix et commerce	7 décembre	1719
Paix et commerce	20 février	1720
Renouvellement. Concessions d'Afrique.	20 mars	1724

Renouvellement. Concessions d'Afrique	6 juillet 1731
Concessions d'Afrique	23 septembre 1731
Concessions d'Afrique	10 juin 1732
Renouvellement. Concessions d'Afrique	6 septembre 1732
Renouvellement. Concessions d'Afrique	15 décembre 1743
Renouvellement. Concessions d'Afrique	2 novembre 1745
Renouvellement. Concessions d'Afrique	18 février 1748
Renouvellement. Concessions d'Afrique	29 décembre 1754
Paix et commerce	16 janvier 1764
Concessions d'Afrique	23 mai 1767
Renouvellement. Concessions d'Afrique	10 juin 1768
Renouvellement { Paix et commerce / Concessions d'Afrique }	23 mars 1790
Concessions d'Afrique	23 juin 1790
Renouvellement { Paix et commerce / Concessions d'Afrique }	1er juillet 1791
Renouvellement. Concessions d'Afrique	20 mai 1793
Prêt de 250.000 francs par la régence d'Alger au Directoire	1793
Armistice illimité	19 juillet 1800
Paix et commerce	30 septembre 1800
Paix et commerce	29 décembre 1801
Renouvellement { Paix et commerce / Concessions d'Afrique }	26 décembre 1805
Renouvellement. Concessions d'Afrique	7 novembre 1808
Renouvellement. Paix et commerce	11 juillet 1814
Renouvellement. Paix et commerce	30 mars 1815
Renouvellement. Paix et commerce	16 avril 1815
Concessions d'Afrique	11 mars 1817
Concessions d'Afrique	26 octobre 1817
Renouvellement. Paix et commerce	29 mars 1819
Déclaration, créances algériennes	23 décembre 1819
Concessions d'Afrique	24 juillet 1820
Cession d'Alger	5 juillet 1830

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

L'ALGÉRIE

LIVRE I[er]

GÉOGRAPHIE DE L'ALGÉRIE

CHAPITRE PREMIER

ASPECT GÉNÉRAL

ASPECT GÉNÉRAL. — CAPS. — GOLFES ET BAIES. — ILES. — PRESQU'ILES.

L'Algérie, dont la mer Méditerranée forme au Nord la frontière naturelle, est bornée à l'Est par la Tunisie, à l'Ouest par l'empire marocain. Elle s'étend au Sud dans le Sahara, sans limites fixées.

La superficie des territoires effectivement administrés, en y comprenant les oasis occupées, peut être évaluée à sept cent mille kilomètres carrés, utilisés pour les deux tiers.

Sa latitude est limitée au Nord par le 36° parallèle. Elle dépasse le 6e degré de longitude orientale et le 4e degré de longitude occidentale.

Le méridien de Paris la coupe en deux moitiés à peu près égales.

Le littoral commençant au cap Roux pour finir à la baie d'Adjeroud, à l'embouchure de l'oued Kiss, présente une longueur d'environ onze cents kilomètres.

Caps. — Les principales saillies de cette côte sont, de l'Est à l'Ouest, après le cap Roux : les caps Rosa, de Garde, Takouch, de

Fer, Bougaroun, Ras-Afia, Cavallo, Bouak, Carbon, Sigli, Corbelin, Tedelès, Bengut, Djinet, Matifou, Pescade, Caxine, Chenoua, Ténès, Magraoua, Kramis, Ivi, Carbon d'Arzew, Ferrat, Falcon, Lindlès, Sigale, Figalo, Oulassa, d'Acra, Noé ou Honeïn, Milonia.

Golfes et baies. — Deux petits golfes : Le golfe de Bône et le golfe de Stora, avec les baies de Philippeville et de Stora.

Les baies de Bougie, d'Alger, d'Arzew, d'Oran, des Andalouses, d'Adjeroud.

Iles. — Quelques îlots, roches arides, sans eau et sans végétation : Le rocher de Srigina, dans la baie de Philippeville.

Les écueils de Cavallo, entre les deux pointes du cap de ce nom. L'îlot de Mansouria, dans la baie de Bougie.

L'île Pisan ou de Dejribia, entre les caps Carbon et Sigli. L'île Plane, en face des Andalouses. Les Habibas, en face du cap Sigale. L'île de Rachgoun, en face de l'embouchure de la Tafna.

L'île El-Mokreum, à l'Est du cap Noé ou Honeïn.

Presqu'îles. — La pointe de Matifou.

Sidi-Ferruch.

CHAPITRE II

OROGRAPHIE

LES MONTAGNES DU TELL. — LES MONTAGNES SAHARIENNES

Orographie. — Le relief du sol algérien est constitué par deux grandes divisions : au Nord, entre la mer et les Hauts-Plateaux, les montagnes du Tell. Au Sud, après les Hauts-Plateaux et avant le désert, les montagnes sahariennes, chaînes plus vulgairement dénommées :

Atlas tellien.

Atlas saharien.

Les montagnes du Tell. — Les montagnes du Tell partant du bord de la Méditerranée, constituent deux zones :

La zone littorale ou Sahel, ligne de hauteurs généralement peu accentuées, toujours enveloppées dans une courbe semi-circulaire de plaines et de vallées.

La zone intérieure, formant une grande chaîne de massifs distincts, dont les rameaux se trouvent séparés par des vallées ou par des plaines.

L'orientation des montagnes du Tell est d'Est en Ouest, paral-

lèlement à la mer. De rares dépressions perpendiculaires à cette ligne, formées de coupures provoquées par le passage des eaux, font exception à cette règle.

Le littoral de l'Est se trouve dominé par le massif de l'Edough (1.000 m). formé de schistes cristallins. Ce massif renferme dans ses forêts de chênes d'importants gisements de fer, de zinc et de galène.

De la frontière tunisienne jusqu'aux abords de Constantine, les montagnes forment une chaîne à peu près continue, où se détachent :

Le Djebel-Ghorra (1200 m.), près de La Calle.

L'Edough (972 m.), entre Bône et Philippeville.

Les monts boisés de chênes des Beni-Salah.

Les monts de Souk-Ahras.

Le Djebel-Mahouna (1370 m.)

Le massif de Philippeville, entre les vallées du Safsaf et du Bas-Rhummel, comprend le Filfila, renommé pour ses marbres, le Goufi (1670 m.), et se continue par le Djebel-Mouïa.

De Philippeville à Bougie, on rencontre :

Le Tamesguida (1635 m.).

Le Guergour (1800 m.).

Le Babor (1970 m.).

Le Tababor (1965 m.).

L'Adrar-Amellah (1995 m.), au pied duquel s'engouffre le Chabet-el-Akra (le défilé de la mort), le plus grandiose de tous les sites de l'Algérie.

Au centre de cette ligne, la séparation entre la zone intérieure et la zone littorale est bien formée. La première constituée tantôt par de simples groupes de collines ; la deuxième presque toujours composée de monts considérables.

La Kabylie du Djurjura, enveloppée par l'oued-Sahel, l'oued-Isser, les affluents de ce dernier, et traversée par l'oued-Sebaou.

Des calcaires liasiques forment l'axe du Djurjura. Des gneiss et des micaschistes constituent le massif de Fort-National. Des frênes et des chênes croisent sur les versants, des cèdres sur les sommets, qui dépassent parfois 2.000 mètres de hauteur :

Tizi-Angoulmène (2.122 m.).

Pic d'Abouker (2.252 m.).

Tamgout de Lâlla-Khedidja (2.308 m.).

Ces crêtes du Djurjura sont couvertes de neige quatre mois de l'année.

Après la vallée du Haut-Sahel et la fertile plaine des Aribs, on trouve le Dira, ou massif d'Aumale (1.800 m.), formé de schistes à la base, de grès quartzeux au sommet. Le Kef-el-Akhdar, partie de ce massif, atteint 1.400 m.

Le massif du Dira, qui se rattache par l'Ouennough'a et le Djebel-Kteuf aux montagnes des environs de Sétif, se relie à l'ouest aux montagnes de Blida. Cette chaîne, séparée de la mer par la riche plaine de la Mitidja, s'élève à 1.640 mètres ; 1.608 m. aux monts des Beni-Salah et de Mouzaïa, dans les gorges desquels la Chiffa s'est creusée un lit profond, qui les sépare. La chaîne littorale correspondante est formée des collines du Sahel d'Alger, dont le point culminant, le mont Bouzaréah, ne dépasse pas 400 mètres.

A l'ouest de la plaine de la Mitidja, l'oued-Djer sépare quelque temps les deux zones montagneuses, dont la démarcation est ensuite plus largement dessinée par le Chélif.

Un grand massif partant de la Mitidja, continue jusqu'à l'embouchure du Chélif, au nord-est de la baie d'Arzew. Ce massif prend les noms de Chenoua et de Gouraya au nord ; de Zakkar (1500 m.), et de Djebel-Braz au sud-est ; de Dahra à l'ouest.

La rive gauche du Chélif est dominée par l'Ouarensenis (l'œil du monde) (1.991 m.), qui se ramifie aux monts des Flittas et à ceux de Teniet-el-Haâd ; ces derniers recouverts de cèdres.

Sur le littoral oranais : le Djebel-Oronze (630 m.), le Djebel-Murdjajó (580 m.), précédant une large plaine dont les marais de la Macta, les salines d'Arzew et la sebkha d'Oran, forment les parties basses.

Au sud, le réseau de montagnes intérieures qui entourent aux environs de Mascara la fertile plaine d'Eghris, s'élève à 1.200 m. dans le Djebel-Nesmoth.

Autour de la plaine de la Mekerra : le Tafaraoui (726 m.), le Bou-Anèche (922 m.), le Tessala (1.063 m.), le Tenazera (1.059 m.). Sur la lisière des Hauts-Plateaux, les monts de Daya (1.400 m.)

A l'extrémité du Tell, la chaîne littorale circonscrite par le cours de la Tafna et celui de l'oued-Adjeroud, comprend les montagnes des Trara et des Beni-Mengouch. Le col de Taza (1.100 m.), le Djebel-Filhaucen (1.157 m.).

De vastes plaines arrosées par la Tafna, qui ont leur prolongement au Maroc, s'étendent jusqu'à la chaîne intérieure où s'élèvent : à Tlemcen, le Djebel-Rouniélia (1.209 m.). Vers Sebdou, le Djebel-Ouergla (1.724 m.), le Tnouchfi (1842 m.). Le Ras-Asfour sur la frontière marocaine, voisin des mines de Gar-Rouban (1.834 m.).

Les montagnes sahariennes. — Les montagnes sahariennes qui forment au sud le relief des Hauts-Plateaux, constituent une longue chaîne orientée, non plus d'est en ouest, mais du nord-est au sud-ouest. Cette chaîne a son origine dans l'Aurès, dénomination de la région montagneuse s'étendant entre Khenchela, Batna et Biskra, en y comprenant les massifs du Djebel-Chechar



et de l'Amar-Khaddou. Ces longues lignes de crêtes se dirigent presque parallèlement vers le sud-ouest, en creusant entre elles d'étroites et profondes vallées. Leur versant méridional exposé aux rayons du soleil, battu par les vents du désert, est brûlé et aride ; mais, sur les pentes opposées et dans les vallées abritées, les pâturages abondent autant que les forêts.

Au nord-est de la chaîne, le mont Chélia, sommet le plus élevé de l'Algérie, couvert de frênes, de cèdres et de chênes, s'élève à 2.312 m. A l'ouest de Batna, le Djebel-Touggour (2.086 m.) est recouvert de cèdres. Sur la rive gauche de l'oued-Djedi, le Bou-Khaïl (1.500 m.), séparé par des vallées profondes du Djebel-Amour, massif considérable, orienté, comme l'Aurès, du nord-est au sud-ouest. Des vallées descendant vers le nord, s'écoule le Chélif ; de même que des versants sud et sud-est sort l'oued-Mezi, tête de l'oued-Djedi.

Les pics du Djebel-Amour dépassent 1.400 m. Ce massif est flanqué à l'est par le Bou-Khaïl et à l'ouest par le Ksel, au centre desquels se trouve Géryville. Le Touïla, sommet le plus élevé, atteint 1.937 m. Des hauteurs moins importantes se prolongent, à travers le pays des Ouled-Sidi-Cheikh, jusque sur le territoire marocain.

CHAPITRE III

LE LITTORAL

Le littoral. — Principaux phares du littoral algérien

Le littoral. — La côte de l'Algérie qui commence au cap Roux pour finir à la baie d'Adjeroud, suit jusqu'à Dellys une ligne à peu près horizontale ; puis elle oblique légèrement à l'ouest, pour prendre, à partir de Ténès, la direction du sud-ouest.

Le littoral ne présente ni fortes saillies ni échancrures profondes. Ses îles ont peu d'importance et sont le plus souvent des écueils ; ses presqu'îles des caps, ses golfes de simples baies.

Les côtes développent en ligne droite onze cents kilomètres. Un fort courant partant du détroit de Gibraltar, longe le littoral et porte violemment à l'est, provoquant dans les baies un contre-courant vers l'ouest. En été, les vents d'est apportent des brumes épaisses qui gênent la navigation. En hiver, le vent qui vient



du nord-ouest rend la côte algérienne dangereuse pour les navigateurs.

Après le cap Roux, qui forme la limite entre la Tunisie et l'Algérie, on trouve le petit port de La Calle, trop ouvert au nord-ouest. Puis, vient le golfe de Bône, dont le cap Rosa à l'est, et le cap de Garde à l'ouest, forment les extrémités.

Des terres basses bordent à l'est et au sud ce golfe, où se retrouvent, à l'ouest, les anses du Fort-Génois, du Caroubier et du Cassarin. C'est dans cette dernière anse que s'élève la ville de Bône, dont la darse, le port et l'avant-port s'étendent sur une superficie de cent vingt hectares.

Le massif de l'Edough, à l'extrémité nord duquel se trouve le débarcadère d'Herbillon, bien abrité de l'ouest par le cap Takouch, sépare le golfe de Bône de celui de Stora, placé entre le cap de Fer et le cap Bougaroun. Ce golfe est divisé en deux baies, séparées par la pointe Esra : à l'est, la baie de Philippeville, à l'ouest la baie de Collo.

Le port de Philippeville, étendu sur une surface de cinquante-six hectares, sert de débouché à la région constantinoise. Stora, à quatre kilomètres à l'ouest de Philippeville, qui a perdu son importance depuis la création de ce dernier port, n'est plus, malgré son bon mouillage, qu'un village de pêcheurs. Dans la baie de l'ouest, on rencontre le mouillage de Collo, dont une jetée-abri forme le port.

Après le cap Bougaroun et le cap Ras-Afia, on trouve la rade de Djidjelli et le port de ce nom, formé par une presqu'île et quelques rochers sur lesquels une jetée est assise.

La baie de Bougie, entre les deux pointes du cap Cavallo et le massif du Gouraya, continué par le cap Carbon. Cette baie renferme les anses : de Sidi-Yaya ; de Darsenâa, ancien port romain aujourd'hui comblé; d'Abd-el-Kader. C'est dans cette dernière, que se trouve le port actuel de Bougie, protégé par une simple jetée. La rade de Bougie, parfaitement abritée, est un mouillage des plus sûrs.

C'est par le port de Bougie que se transitent les productions de la vallée de l'oued-Sahel et des plateaux situés à l'ouest et au sud de Sétif.

Après Bougie, on reconnaît le cap Sigli, la pointe Ksila et le cap Corbelin, à l'abri duquel apparaît le mouillage de Port-Gueydon ou Azeffoun. Puis, le cap Tedelès, à l'ouest duquel se trouve Tigzirt. Le mouillage de Dellys, protégé au nord-est par le cap Bengut. A partir de l'embouchure de l'oued-Sebaou, la côte se continue par une plage presque régulière, interrompue par quelques pointes rocheuses, parmi lesquelles le cap Djinet. Elle se prolonge ensuite jusqu'à la presqu'île de Matifou, qui s'avance

dans l'ouest, bordant, avec les caps Pescade et Caxine, les deux extrémités de la baie d'Alger, dominée à l'ouest par le massif du Bouzaréah.

L'est de la baie d'Alger est formé d'une plage basse et régulière, dominée par les pentes du Sahel.

La darse d'Alger, qui ne comprenait au temps de la régence qu'une superficie mal abritée de trois hectares, est aujourd'hui un port considérable occupant une surface de quatre-vingt-six hectares, augmentée d'un arrière-port construit dans la baie de l'Agha. L'outillage complet du port d'Alger, fréquenté par de nombreux navires qui viennent y relâcher, charbonner ou charger, le place au second rang parmi les ports français, immédiatement après Marseille.

Dans l'ouest de la baie d'Alger, le Sahel se prolonge, bordé par des falaises qui alternent avec des dunes de sable d'où sort, dans la direction nord-ouest, la petite presqu'île de Sidi-Ferruch, sur laquelle les Français débarquèrent en 1830.

Après le passage de l'oued-Mazafran, les plages de Fouka-Marine, de Castiglione, le petit port de Tipaza, le massif du Chenoua, et le port de Cherchel, ce dernier établi dans l'emplacement d'une ancienne darse romaine, sur une surface insuffisante en raison du trafic qu'il pourrait avoir. Vient ensuite le port de Ténès, débouché de la région d'Orléansville.

A partir du cap Ténès, la côte qui se dirige directement au sud-ouest, n'est plus qu'un rivage bas et rocailleux, serré de près par les montagnes du Dahra.

La baie d'Arzew commence au cap Ivi, et se termine au cap Carbon. Ses deux villes maritimes, Mostaganem et Arzew, sont, la première, à l'est, exposée aux vents du nord et du nord-ouest, la seconde, bien abritée à l'ouest, dans un rentrant de la côte, qui forme un excellent port naturel.

Après le cap Ferrat qui suit le cap Carbon, la baie d'Oran ouverte au nord-ouest, se creuse entre la pointe de l'Aiguille et le cap Falcon. Le mouillage de Mers-el-Kébir le « portus divini » des Romains, dans l'ouest de cette baie, est un abri très sûr par tous les temps. Le port d'Oran, au sud de la baie, étendu sur une surface restreinte de vingt-cinq hectares, est le grand débouché des productions de la région occidentale de l'Algérie.

A partir du cap Falcon, la côte qui se dirige toujours au sud-ouest, médiocrement découpée, porte les caps Lindlès, Sigale, Figalo, Oulhassa, Noé ou Honeïn et Milonia.

Le port de Beni-Saf, exclusivement minier. L'île Rachgoun, à sept milles dans l'ouest du cap Oulhassa, et à un mille de Rachgoun, situé à l'embouchure de la Tafna.

Enfin, le petit port de Nemours.

A signaler, la plage de Bieder, voisine de la frontière marocaine, renfermant un dépôt, constamment renouvelé par la mer, de sables, graviers et galets, fortement imprégnés de peroxyde de fer.

Principaux phares du littoral algérien. — Quarante-cinq phares, dont six de première grandeur, éclairent la côte algérienne. Les principaux sont les suivants :

Phare du port de La Calle, feu fixe rouge, portée lumineuse 9 milles 5.

Phare du cap Rosa, feu fixe blanc, portée lumineuse, 11 milles 5.

Phare du cap de Garde, feu blanc à éclats et éclipses partielles, portée lumineuse 33 milles 5.

Phare du Fort-Génois, feu fixe blanc, portée lumineuse 8 milles 5.

Phare du port de Bône, feu fixe blanc de la jetée nord, portée lumineuse 15 milles.

Phare du port de Bône, bouée lumineuse rouge, portée 4 milles.

Phare du port de Bône, feu fixe vert, portée lumineuse 4 milles.

Phare de Takouch, feu fixe blanc, portée lumineuse 10 milles.

Phare du cap de Fer, feu fixe blanc, avec éclats blancs et rouges, portée lumineuse 27 milles.

Phare de l'île Srigina, feu fixe blanc, portée lumineuse 11 milles.

Phare du Château-Vert, feu fixe rouge, portée lumineuse 4 milles.

Phare de l'îlot des Singes, feu fixe blanc, portée lumineuse 7 milles 5.

Phare du cap Collo, feu fixe blanc avec éclats verts, portée lumineuse 11 milles.

Phare du port de Collo, feu fixe rouge, portée lumineuse 4 milles.

Phare du cap Bougaroun, feu fixe blanc, portée lumineuse 27 milles.

Phare du port de Djidjelli, feu fixe blanc, portée lumineuse 10 milles.

Phare du cap Ras-Afia, feu blanc à éclats et éclipses totales, portée lumineuse 30 milles 5.

Phare du cap Bouak, feu fixe blanc, portée lumineuse 7 milles 5.

Phare de la jetée d'Ab-el-Kader, feu fixe blanc, portée lumineuse 4 milles.

Phare du cap Carbon, feu blanc, à éclats et éclipses partielles, portée lumineuse 37 milles 5.

Phare du cap Bengut, feu fixe blanc, portée lumineuse 27 milles.

Phare du cap Matifou, feu à éclairs, émettant toutes les 15" des groupes de 3 éclats blancs, portée lumineuse 28 milles.

Phare d'Alger, clignotant blanc et rouge, portée lumineuse 11 milles.

Phare du cap Caxine, à éclairs, portée lumineuse 33 milles 5.

Phare de Tipaza, feu fixe blanc, portée lumineuse 4 milles.

Phare de Cherchel, feu fixe blanc, portée lumineuse 20 milles 5.

Phare du cap Ténès, feu à éclats blancs, portée lumineuse 37 milles 5.

Phare du port de Ténès, feu fixe blanc, portée lumineuse 4 milles.

Phare du cap Ivi, feu à éclats blancs, portée lumineuse 33 milles.

Phare de Mostaganem, feu fixe blanc, portée lumineuse 11 milles.

Phare d'Arzew, feu fixe blanc, portée lumineuse 15 milles.

Phare de Mers-el-Kébir, feu fixe blanc, portée lumineuse 10 milles..

Phare du cap Falcon, feu à éclats blancs, portée lumineuse 33 milles 5.

Phare des îles Habibas, feu fixe blanc, portée lumineuse 15 milles.

Phare de l'île Rachgoun, feu à éclats alternativement blancs et rouges, portée lumineuse 29 milles.

Phare de Nemours, feu fixe blanc, portée lumineuse 11 milles.

CHAPITRE IV

HYDROGRAPHIE

LES FLEUVES ET LES RIVIÈRES. — LACS. — CHOTTS. — SEBKHAS-DAYAS.

Les fleuves et les rivières. — Les rivières algériennes, ouads ou oueds, généralement de faible développement, ne sont abondantes qu'en hiver, après les fortes pluies. En été, elles ne sont plus, coulant entre des berges incertaines, que de minces filets d'eau se glissant au milieu de cailloux de lits vingt fois trop larges, souvent même complètement à sec. Aucune d'entre elles n'est navigable, sauf la Seybouse qui, à son embouchure,

et pendant huit kilomètres, peut supporter de légères embarcations.

Ces principaux cours d'eau sont sur le versant méditerranéen :

La Medjerda qui prend sa source près de Souk-Ahras et va finir dans le golfe de Carthage.

La Mafray qui descend de la forêt des Beni-Salah et se jette dans la mer à vingt kilomètres à l'est de Bône.

La Seybouse formée au-dessous de Medjez-Amar de *l'oued-Cherf* et de *l'oued Bou-Hamdan*, ce dernier, continuation de *l'oued-Zenati*. *La Seybouse* se jette à la mer près de Bône.

Le Saf-Saf ou *oued-el-Arrouch*, prend sa source près de Smendou, passe à El-Arrouch et finit près de Philippeville.

Le Rhummel prend sa source dans le Djebel Guerioum, reçoit le *Bou-Merzoug* au pied de Constantine, où il se précipite dans un gouffre d'une centaine de pieds de profondeur, d'où il sort en cascades, atteint la vallée située immédiatement au-dessous de la ville, et reprend son cours normal. Il reçoit ensuite *l'oued-Smendou*, *l'oued-Kotton*, *l'oued-Endja*, prend alors le nom *d'oued-el-Kébir* et va finir à trente-cinq kilomètres à l'est de Djidjelli.

L'oued-Sahel naît dans le djebel-Dira, passe à Aumale, arrose les Beni-Mansour, reçoit le *Bou-Sellam*, près d'Akbou, prend alors le nom de *Soummam* et va finir près de Bougie.

Le Sebaou prend sa source dans le Djurdjura, traverse la Grande Kabylie et va se jeter à la mer dans l'ouest de Dellys.

L'Isser sort des Beni-Sliman, entre Médéa et Aumale, arrose la vallée des Isser et se jette à la mer près du cap Djinet.

Le Hamiz naît dans les Beni-Moussa, débouche dans la Mitidja au-dessous du Fondouk, et sort dans la baie d'Alger, à l'ouest du cap Matifou.

L'Harrach se forme sur le revers méridional des montagnes de Blida, arrive dans la Miditja qu'il traverse du sud au nord, baigne le pied du massif du Sahel d'Alger, et se jette dans la baie d'Alger à huit kilomètres de cette ville. Les affluents de l'Harrach sont *l'oued-Smar*, *l'oued-Djema* et *l'oued-Kerma*.

La Chiffa descend du revers méridional des monts Mouzaïa, qu'elle contourne, et court du sud au nord, débouche dans la Mitidja et va rejoindre *l'oued-Djer* près de Koléa, après avoir reçu *l'oued-Sidi-el-Kébir*.

L'oued-Djer prend naissance au pied du Zakkar, traverse les montagnes des Soumata, débouche dans la Mitidja, contourne le Sahel de l'ouest à l'est, reçoit le *Bou-Roumi* et va se joindre à *La Chiffa*.

Le Mazafran formé au pied des hauteurs du Sahel de la réunion de *La Chiffa* et de *l'oued-Djer*, reçoit *l'oued-Fatis*, *l'oued-*

Tleta, pénètre dans le Sahel par une profondeur coupure, et se jette dans la mer au nord-est de Koléa.

Le Nador formé par les eaux qui descendent des pentes orientales du Chenoua, prend dans son cours inférieur le nom de *l'oued-Gourmat*, et se jette dans la mer auprès de Tipaza.

Le Chélif, le principal cours d'eau de toute l'Algérie, est le seul de ceux du versant méditerranéen qui prend naissance dans le massif intérieur. Sorti du Djebel-Amour, sous les noms *d'oued-Sebbag* et *d'oued-el-Beïda*, il traverse la vallée du Sersou du sud-ouest au nord-est, passe à Taguin, reçoit *l'oued-Sebaïn-Aïoun*, *l'oued-Nahrouassel*, après quoi, il prend le nom de *Chélif*, coule de l'ouest à l'est pendant soixante kilomètres, tourne brusquement, et se dirige du sud au nord, sur une étendue de soixante-quatre kilomètres, entre dans le Tell près de Boghar,puis il coule de l'est à l'ouest près de Miliana, traverse Orléansville et tombe dans la mer, dans le golfe d'Arzew,à dix kilomètres au nord de Mostaganem, ayant reçu *l'oued-Harbil*, *l'oued-Had*, *l'oued-el-Hakoum*, *l'oued-Ourk*, *l'oued-Dardar*, *l'oued-Riou* et la *Mina*.

La Macta, formée de la réunion de *l'Habra* et du *Sig*, finit dans le golfe d'Arzew.

L'Habra porte dans son cours supérieur le nom *d'oued-el-Hammam*, traverse le pays des Hachem et se joint au *Sig* dans les marais de la Macta.

Le Sig porte dans son cours supérieur le nom de *Mekerra*,arrose Sidi-bel-Abbès, passe dans les Beni-Amer et joint *l'Habra* à la Macta.

L'oued-Melah ou *Rio-Salado*, traverse la plaine de Zeidour et finit près du cap Figalo.

La Tafna sort des Angad, arrose Sebdou, traverse les Djebelaïa, longe les Traras et finit en face de l'île Rachgoun, après avoir reçu *l'oued-Abbas*, la *Mouïlah* grossie de *l'Isly* et *l'oued-Isser* grossi de la *Sikkak*.

L'oued-Mersa, *l'oued-Kiss* et *l'oued-Adjeroud*, sur les confins de la province de l'Est.

A l'exception du *Chélif*, dont le développement s'étend sur sept cents kilomètres, les rivières de l'Algérie se prolongent sur des développements de cent à deux cent cinquante kilomètres, mais jamais au-delà.

Le cours rapide de ces rivières, qui ne conservent pas les eaux amenées par les pluies, ont nécessité pour les arrêter, la construction de barrages-déversoirs ; et, pour les emmagasiner, celle de barrages-réservoirs, d'où elles sont conduites dans des canaux de distribution : le barrage du Hamiz et celui de Meurad dans l'est et dans l'ouest de la Mitidja. Le canal

de l'oued-Fodda ; les barrages du Bou-Khelil, de l'oued-Rouïna, de l'oued-Sly, de la Mina, de la Djidiouïa, du Sig et de l'Habra ou des grands Chorfas, aujourd'hui achevés, donnent la fertilité aux régions comprises dans leur distribution. Mais les travaux nécessités par la construction de ces barrages, ouvrages considérables, coûtent fort cher. Par contre, on doit signaler les travaux hydrauliques des Kabyles, lesquels au moyen de buttes formées de pieux et de faisceaux mêlés à de la terre, assurent l'irrigation de surfaces plus étendues que celles desservies pour les grands barrages précités.

Les principales rivières du Sahara sont :

L'*oued-Djedi* qui descend du Djebel-Amour, coule de l'ouest au sud-est, passe à Aïn-Mahdi, à Laghouat, arrive dans les Zibans et va se jeter dans les chotts Mel'rir.

L'*oued-Mia*, qui commence dans le Djebel-Baten et va finir dans la sebkha d'Ouargla.

L'oued-Ensa qui traverse le M'zab et finit à N'Gouça.

L'*oued-M'zab* descend du Djebel-Mahiguen et va, comme l'oued-Ensa, se perdre à N'Gouça.

L'*oued-Chaïr*, qui se prolonge vers le chott Hodna.

L'*oued-Rir*, *l'oued-Souf*, *l'oued-Itel*, *l'oued-Oussen*, sont des rivières qui coulant souterrainement pendant une partie de leur cours, disparaissent pour reparaître à une certaine distance. Ces rivières, qui alimentent les puits artésiens, vont se perdre dans le Sahara.

Lacs, chotts, sebkhas, dayas. — Les lacs algériens, de même que la plupart des oueds ou rivières, n'ont de l'eau qu'en hiver dans la saison des pluies.

L'eau de ces lacs est saumâtre ou salée. Après son évaporation, elle laisse le sol couvert de petits cristaux brillants, sel que l'on exploite.

Ces lacs s'étendant sur des surfaces plates et sans écoulement, forment de véritables marécages. On tend à dessécher ceux du Tell : le lac Fetzara, dans la plaine de Bône ; le lac Halloula, à l'ouest de la plaine de la Mitidja ; la Sebkha d'Oran, ou lac salé.

Sur les Hauts-Plateaux et dans le Sahara, on donne aux lacs importants le nom de chotts : chott-el-Ghar'bi, chott-el-Chergui, chott-Mel'rir, chott du Hodna. Les plus petits sont appelés zahrès, sebkhas, dayas.

CHAPITRE V

LES TROIS ZONES DE L'ALGÉRIE

LES TROIS ZONES DE L'ALGÉRIE. — LE TELL. — LES HAUTS-PLATEAUX. — LE SAHARA.

Le territoire algérien se compose de trois zones, parallèles à la mer : Le Tell, les Hauts-Plateaux, le Sahara.

Le Tell. — Le Tell, qui s'étend sur quatorze millions d'hectares, est la région qui s'élève graduellement à partir de la côte méditerranéenne et sur laquelle s'étendent les ramifications de la première chaîne dite : Atlas tellien.

C'est dans cette région que se trouve le Sahel, qui signifie en langue arabe « rivage ». L'expression Sahel désigne tout aussi bien les collines, les montagnes, les plaines qui bordent la mer. Tell, pourrait être le mot latin *tellus*, qui désigne l'ensemble des terres arables, fertiles, labourables, par opposition aux steppes des Hauts-Plateaux et aux sables du désert.

Les indigènes n'emploient pas cette expression Tell. Ceux du sud désignent la région de l'estivage par le « pays de l'émigration », *rahela* ; ceux des montagnes par le « pays bas », le « pays de plaine » *bled-el-outa* ; ou encore, par « pays de labour », « de culture », *bled-el-hart*, *bled-el-fellaha*.

L'expression *Tell*, mot d'introduction européenne, n'a pas en lui-même un sens absolument précis ; mais cette expression est passée dans l'usage pour désigner en Algérie la première zone du territoire, qui comprend le littoral et la première région de l'intérieur.

Le climat du littoral est très doux. En hiver, le thermomètre marque au plus bas de 10 à 5 degrés centigrades au-dessus de zéro. Il est rare qu'il arrive au-dessous. La saison d'hivernage s'ouvre en novembre et finit en mai. En juin, la température s'élève, et la chaleur atteint son maximum en juillet et en août, pour décroître en septembre. Les moyennes du mois de juillet et d'août varient entre 25 et 30 degrés. Les températures extrêmes ne se soutiennent entre 30 et 40 degrés que pendant quelques jours, lorsque le vent du sud ou siroco, embrase l'atmosphère. Pendant neuf mois de l'année, le littoral jouit du plus égal et du plus doux des climats.

La région littorale se prête principalement aux cultures maraîchères. Le Sahel produit abondamment des fruits de toutes sortes et des vins excellents. Les orangers, les citronniers, les mandariniers, les bananiers, les néfliers, les figuiers, entrent pour beaucoup dans la composition des vergers de cette région.

Les plaines qui recouvrent une bonne partie de la surface du Tell, sont, les unes immédiatement voisines de la côte : plaine de Bône (Constantine), de la Mitidja (Alger), de la Mleta (Oran); les autres, assez loin dans l'intérieur des terres : la plaine de la Medjana, celles des Aribs, du Chélif, de la Macta, d'Eghris, de la Mekerra, de la Tafna. Presque toutes se développent dans le sens de la latitude, parallèlement aux chaînes de montagnes.

Bien que la répartition des saisons soit, dans l'intérieur, la même que sur le littoral, le rayonnement nocturne détermine de brusques abaissements de température et parfois des gelées. Il n'est pas rare, pendant les mois d'hiver, de voir le thermomètre y descendre au-dessous de 0 degré et y dépasser, en été, la moyenne au-dessus de 26° avec, sur certains points, un maximum de 50°.

Les terrains bas formant ces plaines sont extrêmement fertiles, par suite de l'apport par les pluies de l'humus des montagnes, qui s'y est amassé en couches profondes. Leur principale production est celle des céréales qui forment, avec les vins, la plus grande partie des exportations de l'Algérie.

La neige tombe en hiver dans les montagnes du Tell et y amène de basses températures. Sur les points élevés, à Médéa, Aumale, Fort-National, Sétif, Batna, Constantine, le thermomètre descend à 4 ou 5 degrés au-dessous de zéro. Les chaleurs de l'été y sont par contre, moins fortes que sur le littoral. Le sol des montagnes, où le mouvement des eaux entraîne dans les plaines le meilleur des terres, est généralement assez pauvre ; cependant le labeur des montagnards des Kabylies, finit par venir à bout des difficultés du terrain. Les pentes boisées couvertes de figuiers, de chênes, de frênes, d'oliviers, quelquefois de cèdres, d'arbres fruitiers variés, et les pâturages de leurs courtes vallées, où se nourrissent des chèvres, des moutons et des bœufs, procurent à ces robustes populations une aisance relative.

Le sol du Tell, généralement d'une grande fertilité, varie ses productions. En outre de la culture des céréales, de la vigne et des oliviers qui tient le premier rang, celle des figuiers et des orangers, citronniers, mandariniers, bananiers et du tabac, y joue un rôle très important.

Les Hauts-Plateaux. — L'altitude moyenne des Hauts-Plateaux varie entre sept cents et mille mètres. Ils couvrent une étendue de onze millions d'hectares, présentant dans leur milieu une ligne de dépressions où les chotts se sont formés.

Nettement délimités dans les départements d'Alger et d'Oran, ils se confondent dans le département de Constantine avec le Tell et le Sahara. Leur plus grande largeur, à l'ouest, mesure deux cent trente kilomètres.

Cinq grands chotts s'y creusent : Le Ghar'bi ou chott de l'ouest, d'une longueur de quatre-vingts kilomètres sur sept à vingt de largeur ; le Chergui ou chott de l'est, d'une longueur de cent quarante kilomètres sur dix à vingt de largeur, à plus de mille mètres d'altitude, dans les plateaux d'Oran.

Le zahrès Ghar'bi a une altitude de huit cent cinquante-sept mètres, d'une longueur de quarante-cinq kilomètres sur cinq à onze de largeur. Le zahrès Chergui a une altitude de sept cent soixante et onze mètres, d'une longueur de trente-six kilomètres sur quatorze de largeur, tous les deux au nord de Djelfa, dans le département d'Alger.

Le Hodna ou chott es-Saïda, d'une longueur de soixante-quinze kilomètres sur sept et dix-huit de largeur, sur les plateaux de Constantine. L'oued-Chellal, l'oued-M'Sila, l'oued-Chaïr et l'oued-Bou-Saada, lui amènent leurs eaux.

L'eau des chotts est peu profonde, vaseuse, saumâtre, jamais potable, tarie en été. Leur salure provient des dépôts formés par les eaux qui les alimentent en hiver, après avoir traversé des terrains imprégnés de sel.

Les Hauts-Plateaux sont secs, dénudés. Les montagnes de l'Atlas tellien arrêtant les nuages provenant de la mer, alors que les montagnes sahariennes coupées de larges brèches, laissent passer les vents desséchants du désert, il en résulte des écarts considérables de température entre les saisons ; entre la nuit et le jour. La neige tombe en hiver et séjourne quelquefois pendant trois mois ; le thermomètre descend alors jusqu'à 11° au-dessous de zéro. En été, la température monte souvent à 40°, mais la fraîcheur produite par le rayonnement nocturne, ramène les moyennes entre 20° et 25°.

Malgré ces différences de température, le climat des Hauts-Plateaux est très salubre, et les populations qui les habitent sont plus robustes que celles du Tell.

Le sol des Hauts-Plateaux n'est pas absolument stérile ; des plantes vigoureuses, comme le thym et le guettaf, donnent en toute saison une pâture aux troupeaux. L'alfa, graminée recherchée, recouvre une grande partie de leur surface. De Sebdou, Daya et Saïda, jusqu'aux chotts oranais, s'étend ce

qu'on appelle, par euphémisme, « la mer d'alfa », où de nombreux chantiers préparent les balles de ce textile qui sert à la fabrication des nattes, des cordages, des tissus et de la pâte à papier. On évalue à sept à huit millions de francs le chiffre annuel de son exportation.

La région des Hauts-Plateaux est, par excellence, le pays d'élevage du mouton.

Dans le département de Constantine, les Hauts-Plateaux, mieux arrosés, se prêtent admirablement à la culture des céréales.

Le Sahara. — Le Sahara algérien, qui ne comprend qu'une faible partie du désert africain, s'étend entre l'Atlas et l'Ahaggar ou massif central des Toüareg.

Le bassin du Mel'rir ou de l'Igharghar, qui constitue le Bas Sahara, s'incline du sud au nord vers le département de Constantine et les grands chotts du sud tunisien, où finit l'oued-Djedi, lequel partant du Djebel-Amour, longe l'Atlas saharien.

Le bassin du Gourara ou de l'oued-Saoura, au sud du département d'Oran, a sa pente générale du nord au sud.

Deux grands massifs de dunes, l'Erg oriental et l'Erg occidental, occupent une surface importante de ces deux bassins hydrographiques :

Les principaux groupes d'oasis sont :

Dans le bassin du Mel'rir :

Les oasis d'Ouargla, de l'oued-Rir, des Zibans.

Dans le bassin de l'oued-Saoura :

Les oasis du Gourara, du Touat et du Tidikelt.

Sur les plateaux calcaires (Hammada) qui séparent le bassin du Mel'rir de celui de l'oued-Saoura, les oasis du M'zab.

Le Sahara algérien occupe trois cent cinquante mille kilomètres carrés, non compris quatre cent mille kilomètres carrés d'Erg, Hammada et grands parcours. La loi du 6 décembre 1902 lui a donné une organisation administrative spéciale, sous le nom de *Territoires du Sud.*

Le Sahara n'est ni stérile ni désert. Il possède sa flore et sa faune, et renferme des populations où les hommes de race blanche sont en majorité.

La Hammada, plateaux de roche nue, aride et sans eau, à peine parsemée de rares arbustes épineux et de quelques herbes, occupe près des huit neuvièmes de sa surface.

L'Erg, ou région des dunes de sable, reçoit les eaux qui ont glissé de la surface impénétrable de la Hammada et les emmagasine en nappes stagnantes que les puits peuvent atteindre. Dans ces dunes, les dromadaires et les moutons trouvent une végétation suffisante dans la saison d'hiver.

Les Areg sont des collines de sable, hautes parfois de cent cinquante mètres, qui forment des chaînes au milieu desquelles les nomades trouvent leur route. Des Areg, une poussière fine, arrachée au sol quand l'atmosphère est agitée, portée par le vent du désert, se répand jusque dans le Tell.

Les oasis sont des points habités du Sahara, où la présence de l'eau a permis la culture des palmiers-dattiers et, à leur pied, des jardins renfermant des arbres fruitiers, des légumes et des céréales.

Il est rare que dans le Sahara, l'eau circule à la surface ; mais elle forme le long des vallées desséchées, à des profondeurs variables, des nappes souterraines où vivent des poissons, des mollusques et des crustacés.

La rivière souterraine de l'oued-Rir a plus de cent kilomètres de développement sur quatre à quatorze kilomètres de largeur. De tout temps, les Rouara avaient su utiliser ces eaux, à l'aide de puits creusés dans le sable par des moyens primitifs, où il fallait la puiser avec certaines difficultés.

Le 22 juin 1856, le premier puits artésien foré à Tamerna, faisait jaillir quatre mille litres d'eau à la minute, au point nommé, depuis, « la Fontaine de la paix ».

Avant 1856, l'oued-Rir n'avait que deux cent quatre-vingts puits donnant, avec les sources naturelles, cinquante trois mille litres à la minute ; aujourd'hui, on y compte cent vingt puits jaillissants tubés en fer, et cinq cents puits indigènes, simplement coffrés en bois de palmier, qui débitent deux cent quarante mille litres d'eau à la minute. En trente ans, la valeur des oasis de cette région a quintuplé et la population qui a trouvé l'aisance, a plus que doublé.

D'autres sondages ont été exécutés avec succès à Ouargla et sur la route qui relie cette oasis à Ghardaïa.

Le Sahara n'est pas malsain, sauf dans les oasis, où la stagnation des eaux engendre des fièvres. Les populations de ces oasis et des ksours n'ont pu jusqu'à présent se maintenir que par des croisements avec les Soudaniens, devenus difficiles depuis que l'organisation des territoires du Sud a supprimé dans ces régions le commerce des esclaves. L'Européen y vivrait mal.

CHAPITRE VI

PRINCIPALES VILLES DE L'ALGÉRIE

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE. — DÉPARTEMENT D'ALGER. — DÉPARTEMENT D'ORAN.

Département de Constantine

Préfecture. — Constantine, 55.000 habitants, l'ancienne Cirta des Romains, entourée par les ravins du Rhummel.

Sous-préfectures. — Bône, 42.000 habitants, port très florissant ; Philippeville, 19.000 habitants, port de la région de Constantine ; Guelma, 7.000 habitants, centre agricole et viticole ; Batna, 6.000 habitants, ville militaire qui surveille l'Aurès ; Sétif, 13.000 habitants, marché à grains et à chevaux ; Bougie, 11.000 habitants, port principal de la Kabylie.

Villes importantes. — La Calle, 4.000 habitants, petit port, centre autrefois de la pêche du corail ; Souk-Ahras, 8.000 habitants, au centre d'une riche région minière ; Tébessa, 8.000 habitants, riches gisements de phosphates dans les environs : Jemmapes, 4.000 habitants, centre forestier, viticole et minier ; Kenchela, 3.000 habitants, centre agricole et minier ; Aïn-Beïda, 7.000 habitants, centre agricole et minier ; Biskra, 7.000 habitants, oasis renommée, station d'hivernage ; Touggourt, 6.000 habitants, marché important de dattes; Bordj-bou-Arréridj, 7.000 habitants, centre agricole, marché à grains.

Département d'Alger

Préfecture. — Alger, 150.000 habitants, capitale de l'Algérie. Siège du Gouvernement général et du XIXe corps d'armée.

Sous-préfectures. — Tizi-Ouzou, 2.000 habitants, centre administratif de la grande Kabylie ; Médéa, 5 000 habitants, ancienne capitale de la province de Titeri ; Miliana, 9.000 habitants, anciennes manufactures d'armes d'Abd-el-Kader ; Orléansville, 5.000 habitants, ville bâtie par les Français en 1843.

Villes importantes. — Fort-National, 1.000 habitants, ville fortifiée qui surveille la grande Kakylie ; Dellys, 3.000 habitants, école d'arts et métiers ; Aumale, 5.000 habitants, marché important ; Blida, 30.000 habitants, orangeries renommées ; Boufarik, 9.000 habitants, marché important, orangeries ; Koléa,

6.000 habitants, ancienne ville indigène ; Djelfa, 2.000 habitants, ville fortifiée commandant la région des Haut-Plateaux algériens ; Laghouat, 5.000 habitants, centre de ravitaillement des caravanes du sud ; Ouargla, 5.000 habitants, grande oasis saharienne ; Ghardaïa, 10.000 habitants, ancienne capitale du M'zab; Cherchel, 8.000 habitants, ancienne capitale de la Maurétanie césarienne ; Ténès, 4.000 habitants, port au débouché de la région d'Orléansville.

Département d'Oran

Préfecture. — Oran, 102.000 habitants. Le deuxième port de commerce de l'Algérie, après Alger.

Sous-préfectures. — Mostaganem, 17.000 habitants, ancienne ville turque, entourée de magnifiques jardins ; Mascara, 20.000 habitants, ancienne capitale d'Abd-el-Kader ; Sidi-bel-Abbès, 27.000 habitants, ville créée par les Français en 1843 ; Tlemcen, 34.000 habitants, ancienne capitale des Abd-el-Ouadites.

Villes importantes. — Relizane, 7.000 habitants, centre agricole important ; Saint-Denis-du-Sig, 11.000 habitants, centre agricole important ; Tiaret, 6.000 habitants, ancienne capitale des Rostemides ; Arzew, 6.000 habitants, salines et minerais de fer ; Perrégaux, 9.000 habitants, centre agricole ; Saïda, 7.000 habitants, au centre des exploitations de l'aifa ; Géryville, 2.000 habitants, commande les passages de l'Atlas saharien ; Aïn-Témouchent, 7.000 habitants, centre viticole important ; Beni-Saf, 6.000 habitants, centre minier ; Lalla-Maghrnia, 3.000 habitants, station militaire qui surveille la frontière marocaine.

LIVRE II

LES DÉBUTS DE LA CONQUÊTE

CHAPITRE PREMIER

LE GÉNÉRAL CLAUZEL
Commandant en chef des troupes françaises

Les quatre provinces de la régence d'Alger. — Plan d'organisation du général Clauzel. — Première expédition de Médéa. — Mustapha-ben-el-Hadj-Omar. — Rentrée en France d'une partie des troupes du corps expéditionnaire. — Etat de la province d'Oran. — Incursion des troupes marocaines sur les territoires de Tlemcen et de Mascara. — Occupation définitive d'Oran. — Désaveu de la politique de Clauzel. — Les volontaires parisiens. — Rappel du général Clauzel.

Les quatre provinces de la régence d'Alger. — Au moment de la prise de possession d'Alger par les troupes françaises, le territoire de la régence se composait de quatre provinces : Alger, Titeri, Oran, Constantine.

La province d'Alger s'étendait, à l'Est, depuis le Djurdjura, à peu près indépendant, jusqu'aux environs de la ville de

Ténès, à l'Ouest. Elle comptait cinq villes principales : Alger, qui donne son nom à la province, Blida, Koléa, Dellys et Cherchel. Ce territoire était limité au Sud par la province de Titeri, à l'Ouest par la province d'Oran et à l'Est par celle de Constantine.

La province de Titeri, ayant Médéa pour chef-lieu, et Titeri, Taza et Miliana pour villes principales, située entre les provinces de Constantine et d'Oran, s'étendait au Midi jusqu'au Sahara.

La province d'Oran, séparée de celle de Titeri par le cours supérieur du Chélif, ayant Oran pour chef-lieu, et Ténès, Mostaganem, Arzew, Tlemcen, Mascara, pour villes principales, commençait sur le littoral à Ténès, et s'arrêtait au territoire dépendant du sultan du Maroc.

La province de Constantine, ayant pour chef-lieu la ville de ce nom, et pour villes principales Bône, Djidjelli, Bougie et Biskra, était limitée à l'Est par la régence de Tunis ; à l'Ouest, par les provinces d'Alger et de Titeri et s'étendait au Sud jusqu'au Sahara.

Les beys de Titeri, de Constantine et d'Oran, étaient des feudataires relevant du dey d'Alger, sous les ordres duquel restait placée la Kabylie, qui ne fut jamais entièrement soumise.

Des derniers débris de la domination turque, autorité qui ne s'exerçait pas sur plus des quatre cinquièmes de la population, le bey Hassan, d'Oran, qui s'était soumis des premiers à la France ne demandait que la liberté de se retirer en Orient : Bou-Mezrag, bey de Titeri, avait fait sa soumission au maréchal de Bourmont ; et El-Hadj-Ahmed, bey de Constantine, s'était déclaré indépendant.

La population de la régence d'Alger atteignait alors le chiffre de 2.706.000 habitants, répartis en Arabes des tribus, Kabyles ou Berbères, au nombre desquels 200.000 kouloughlis, turcs et juifs, habitant les villes. A part le beylik de Constantine, où Ahmed bey gouvernait pour son propre compte, il ne restait plus dans l'ancienne régence, de traces de la domination des Turcs.

Plan d'organisation du général Clauzel. — Le gouvernement français indécis sur le point de savoir si l'occupation du territoire conquis serait définitive ou seulement temporaire, s'en tint d'abord à la possession de la ville d'Alger et de

ses environs immédiats, et fit rapatrier cinq des régiments du corps d'expédition. Le général Clauzel laissé sans instructions précises, estimant que sa qualité de commandant en chef lui donnait pleins pouvoirs, prit sur lui d'organiser l'administration des points occupés par ses troupes, et d'étendre la conquête :

Le 8 septembre 1830, il constituait les administrations des douanes et des domaines. La population européenne s'élevant déjà à Alger à quinze cents individus, il créait, le 9 septembre, un tribunal mixte composé d'Européens et d'indigènes. Le 16 octobre, il installait un comité de gouvernement composé de trois fonctionnaires chargés de la justice, de l'intérieur et des finances, assistés d'un secrétaire, comité placé sous la présidence de l'intendant en chef de l'armée.

Une cour de justice, instituée par la loi du 22 octobre 1830, connaissait de tout différend entre Français, étrangers et indigènes. Cette cour instruisait aussi les affaires criminelles entre justiciables français, mais les jugements de ces affaires étaient rendus en France.

Les indigènes musulmans et juifs conservèrent, conformément au texte de la capitulation du 5 juillet, leurs lois et leurs juges, cadis ou rabbins ; justiciables cependant des conseils de guerre pour les attentats contre les propriétés ou les personnes des Européens. Quant aux consuls des divers puissances, ils continuèrent, comme par le passé, à avoir juridiction sur leurs nationaux.

Pensant à faire œuvre de colonisation, le général Clauzel créa, au confluent de l'oued-Kerma et de l'Harrach, à la ferme ou « haouch » Hassan-pacha, au commencement de la plaine de la Mitidja, à quatorze kilomètres d'Alger, une exploitation agricole constituée le 30 octobre 1830, par actions, au capital de 250.000 francs. Cet établissement auquel il donna le nom de « Ferme Modèle » s'étendait dans une propriété de l'ancien dey d'Alger, sur mille hectares de terres incultes, auxquelles la société d'exploitation, présidée par M. Cadet de Vaux, maire d'Alger, était autorisée à joindre les terres à prendre sur les deux rives de l'Harrach depuis son embouchure, moyennant une redevance à payer au domaine, de un franc par hectare et par an. Dans l'esprit du fondateur, cette exploitation était destinée à servir de champ d'expérience à celles que les Français étaient appelés à constituer plus tard dans la nouvelle colonie.

Enfin, reprenant le projet du maréchal de Bourmont, le général Clauzel créa, par arrêté du 1er octobre 1830, le corps des zouaves, d'abord composé d'un unique bataillon, et, peu de temps après, l'escadron des chasseurs algériens.

Première expédition de Médéa. — Mustapha-ben-el-Hadj-Omar. — Aucune sécurité n'existant au-delà des portes de la ville d'Alger, le général en chef fait parcourir le Sahel immédiat et la plaine de la Mitidja par de fortes reconnaissances, qui balayent les bandes de partisans auxquels on donnait le nom de Hadjoutes ou Hadjates, qui les infestaient. Ces indigènes ainsi refoulés, se réfugient auprès de Mustapha-Bou-Mezrag, bey de Titeri, qui a bientôt autour de lui de nombreux contingents, lui demandant de les conduire au combat. Bou-Mezrag, oublieux de ses promesses de fidélité faites au maréchal de Bourmont, se croyant assez fort pour soutenir la guerre contre les troupes françaises, descend de Médéa. Déjà, ses avant-postes occupaient Boufarik, quand deux colonnes sorties d'Alger le 4 novembre, sous le commandement des généraux Hurel et Boyer, le forcent à la retraite.

Résolu d'en finir avec le bey de Titeri, le général Clauzel prononce sa destitution par arrêté du 15 novembre, et nomme à sa place Mustapha-ben-el-Hadj-Omar, maure d'Alger. Pour appuyer cette mesure, il se prépare à conduire en personne sur le chef-lieu de Titeri, une colonne de huit mille hommes.

L'expédition partie d'Alger le 17 novembre, disperse le 18 quelques groupes d'indigènes embusqués dans les jardins environnant Blida, ville dont elle s'empare dans la même journée. Après avoir laissé dans Blida deux bataillons, sous les ordres du colonel Rullière, elle en part le 20 et couche le soir même à l'Haouch-Mouzaïa. Le 21, elle atteint le Tenia de Mouzaïa, où deux hommes à peine pouvaient passer de front. Le bey de Titeri, qui avait fait couronner les hauteurs par ses partisans, dont le tir plongeant gênait considérablement la marche de la colonne, avait barré la route par quelques batteries, qu'il fallut enlever les unes après les autres, de même que les hauteurs. Les ennemis tournés s'enfuient dans les directions de Miliana et de Médéa. Après cette rude affaire, qui lui avait coûté deux cent vingt hommes tués ou blessés, le général en chef laissant la garde des

défilés à la brigade Munck d'Uzer, marchait sur Médéa, où il faisait son entrée le 22. Bou-Mezrag qui s'était tout d'abord replié sur la route de Berrouaghia, renonçant à rallier ses troupes dispersées, revenait, le 23, faire sa soumission.

Mustapha-ben-el-Hadj-Omar installé à Médéa sous la protection de trois bataillons et des zouaves placés sous le commandement du colonel Marion, le général Clauzel retourna à Alger, pour y préparer un convoi de ravitaillement de la place conquise.

L'expédition ramenant Bou-Mezrag qui devait être envoyé en France, se replie le 26 sur le Tenia, où elle prend en passant la brigade Munck d'Uzer, passe la nuit au Haouch-Mouzaïa et arrive le 27 devant Blida, où elle est accueillie par les coups de feu des Kabyles de Ben-Zamoun, chef des tribu Flissa, qui bloquaient la ville. En entrant dans Blida, l'armée trouva ses rues encombrées de cadavres, parmi lesquels un certain nombre de vieillards, de femmes et d'enfants. Voici ce qui s'était passé : Des masses de Kabyles conduits par leur chef Ben-Zamoun, avaient pu, grâce à des connivences avec des habitants, pénétrer le matin dans la place, où ils avaient livré un combat acharné aux hommes du colonel Rullière. La petite troupe française décimée, acculée à la porte du Nord, allait succomber sous le nombre, quand son commandant a l'heureuse idée de faire sortir par cette porte deux compagnies, lesquelles contournant l'enceinte, reviennent dans la ville par la porte opposée, en sonnant la charge. Les Kabyles croyant à la venue des troupes parties de Médéa, dont ils n'ignoraient pas l'arrivée imminente, prennent la fuite dans toutes les directions, non sans avoir pillé la ville et massacré ceux des Blidéens soupçonnés de sympathies pour les Français.

Après avoir donné la sépulture aux morts victimes de cette surprise, l'expédition évacue Blida le 28, ramenant avec elle les habitants terrorisés, et rentre le 29 à Alger. Elle avait rencontré au-delà de Boufarick, les cadavres mutilés de cinquante canonniers, imprudemment envoyés la veille en avant, pour rapporter d'Alger des munitions aux bataillons restés à Médéa, où le colonel Marion, attaqué dans la place dès le 27 au soir, avait eu à lutter pendant trois jours contre les tribus du voisinage.

La première expédition sur Médéa avait coûté aux trou-



pes françaises, cent soixante tués et trois cent neuf blessés.

Le général Clauzel décidant aussitôt de renforcer la garnison de Médéa, forme une division, confiée au général Boyer, chargé d'escorter le général Danlion, nommé gouverneur de la ville. La colonne expéditionnaire quittant Alger le 7 décembre, arrive sans combat le 9 au soir à Médéa. La place ravitaillée, on laisse cinq bataillons, y compris les zouaves, au général Danlion, et la colonne repart le 12 pour Alger, où elle parvient trois jours après.

Rentrée en France d'une partie des troupes du corps expéditionnaire. — Le maréchal Soult qui avait remplacé le général baron Gérard au ministère de la guerre, avait rappelé en France plus de la moitié du corps expéditionnaire, n'autorisant le général Clauzel à conserver qu'une dizaine de mille hommes. Ce rappel des troupes était nécessité par le besoin de contribuer à la défense de la métropole, menacée par la Sainte-Alliance, reformée par l'Autriche, la Prusse et la Russie, contre le mouvement révolutionnaire qui avait amené la chute de Charles X. L'Angleterre d'autre part, jalouse de l'expansion de la France en Afrique, réclamait l'évacuation d'Alger pour prix de sa neutralité dans la conflagration qui semblait imminente ; et on savait à Paris que des vaisseaux anglais armaient à destination de Mers-el-Kébir. L'insurrection de la Pologne éclatant au mois de novembre 1830, jointe aux mouvements des Etats italiens, événements qui immobilisaient les troupes russes et autrichiennes, paralysèrent heureusement l'action concertée de la Sainte-Alliance, inquiétée d'un autre côté par la proclamation de l'indépendance de la Belgique qui venait de rompre avec la Hollande.

Etat de la province d'Oran. — Incursion des troupes marocaines sur les territoires de Tlemcen et de Mascara. — Occupation définitive d'Oran. — Les indigènes de la province d'Oran s'étaient mis en état d'insurrection contre les Turcs, dès qu'ils avaient eu connaissance de la prise d'Alger, ce qui avait été cause que Hassan-bey, menacé, s'était empressé de faire sa soumission aux Français. Le sultan du Maroc, Abd-er-Rahman, qui avait remplacé en 1822 son oncle Moulaï-Sliman, de son côté, cherchant à profiter des circonstances pour mettre la main sur un territoire convoité de tout temps par sa dynastie, avait donné dix-huit mille hom-

mes à son neveu Moulaï-Ali, lequel, après avoir occupé la ville de Tlemcen, était entré sans coup férir dans Mascara, y massacrant la garnison turque, qui lui avait cependant ouvert les portes de la ville. Il n'avait pu obtenir la reddition du méchouar de Tlemcen, forteresse occupée par quelques centaines de Turcs et kouloughlis, sunnites, qui pratiquant le rite hanéfite dominant en Turquie, d'où ils étaient issus, ne voulaient pas accepter l'autorité des Alides marocains. Le général Clauzel avait dû envoyer à Tanger le lieutenant-colonel d'Etat-Major Auvray, avec mission d'obliger le sultan à rappeler son neveu, sous peine de voir bloquer les villes de Tétouan et de Tanger. Le colonel Auvray qui n'avait pu dépasser Tanger, n'ayant rien obtenu, le général en chef fit embarquer le 11 décembre un corps expéditionnaire pour Oran, lequel placé sous le commandement du général de Damrémont, occupait Mers-el-Kébir le 13 ; et, le 4 janvier 1831, prenait possession de la ville d'Oran que lui livrait le bey Hassan. Le général laissant à Oran le colonel Lefol avec un régiment, retournait en France.

Désaveu de la politique de Clauzel. — Le rapatriement d'une partie des troupes du corps expéditionnaire ne se ralentissant pas, le général Clauzel sentant que le moment n'était pas éloigné où les forces suffisantes lui feraient défaut, s'était vu dans l'obligation de retirer dès le 4 janvier 1831, la garnison laissée à Médéa, que la brigade Achard alla chercher au col de Mouzaïa. Pour suppléer au manque de soldats français, il augmenta les compagnies de zouaves, qui s'étaient déjà fort bien comportées dans la dernière expédition, et en forma deux bataillons. Il commença l'organisation d'escadrons de spahis, et constitua, avec les hadars et les Européens d'Alger, des bataillons de garde nationale.

Inquiet d'autre part pour les provinces d'Oran et de Constantine, qu'il se voyait dans l'impossibilité de contenir, faute de troupes suffisantes, le général en chef se souvenant de l'intention que le gouvernement de Charles X avait eu un moment, de charger le pacha d'Egypte Méhémet-Ali de conquérir et gouverner la régence d'Alger pour son compte, traita par l'entremise de M. Mathieu de Lesseps, alors consul de France à Tunis, avec le bey de cette régence, qui offrit deux princes de sa maison : l'un comme bey d'Oran, l'autre

comme bey de Constantine, provinces ou beyliks qu'il auraient à administrer sous la suzeraineté de la France, à laquelle ils paieraient chacun un tribut annuel de un million de francs. La résistance opposée par El-Hadj-Ahmed, bey de Constantine, ne permit pas au prince husseïnite de parvenir au siège de son gouvernement ; mais celui destiné à Oran y envoya son khalifah avec deux cents askaris, qui montaient la garde concurremment avec le régiment français et deux cents turcs restés des janissaires du bey Hassan. Cette tentative de protectorat, à laquelle le commandant en chef avait dû s'arrêter, faute de pouvoir procéder autrement, mal vue en France, le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, la désavoua et déclara nulles les conventions du général Clauzel avec les Tunisiens. M. de Lesseps, pour s'en être occupé sans y avoir été autorisé, fut sévèrement blâmé par son ministre.

Les volontaires parisiens. — Le 9 février 1831, on vit arriver à Alger sur des vaisseaux de l'Etat, trois cents hommes de tout âge et de toute catégorie, réunis sous le nom de « volontaires de la Charte » ou « Parisiens ». Ces volontaires qui avaient combattu aux journées de juillet 1830, exigeaient leur maintien sous les armes. Comme on ne savait qu'en faire en France, on les avait envoyés à Alger. Ceux d'entre eux qui étaient propres au service militaire, furent versés dans les divers régiments du corps d'occupation, les autres furent mis en subsistance aux zouaves, où on leur faisait faire leurs classes. Les arrivées de ces « bédouins français », surnom qui leur fut donné par les Algériens, continuaient. Ils furent bientôt au nombre de plusieurs milliers. On en forma d'abord trois bataillons, dits « auxiliaires d'Afrique »; puis, on constitua avec ces éléments le 67e régiment de ligne. Les ouvriers mis à part, furent réunis par spécialités et versés dans les différents corps de troupes de l'armée d'occupation.

Rappel du général Clauzel. — Le général Clauzel sachant qu'il allait être relevé de ses fonctions, avait demandé au ministère dès le mois de janvier, l'autorisation d'aller à Paris pour s'expliquer sur sa politique. Remplacé dans le commandement des troupes le 21 février 1831 par le général Berthezène, il s'embarquait le lendemain. L'état-major général était dissous et les forces françaises restant dans

l'ancienne régence d'Alger, prenaient le nom de division d'occupation d'Afrique.

Les explications fournies par Clauzel donnèrent satisfaction au gouvernement, qui lui décernait quelques mois après son retour à Paris, le bâton de maréchal de France.

CHAPITRE II

LE GÉNÉRAL BERTHEZÈNE

Commandant de la division d'occupation d'Afrique

LE GÉNÉRAL BERTHEZÈNE. — DEUXIÈME EXPÉDITION DE MÉDÉA. — L'AGHA DE KOLÉA. — LA SURPRISE DE BONE. — REMPLACEMENT DU GÉNÉRAL BERTHEZÈNE PAR LE DUC DE ROVIGO. — LE GÉNÉRAL BOYER A ORAN. — L'ARRÊTÉ DU 9 JUIN 1831.

Le général Berthezène. — Le général Berthezène nommé en remplacement du général Clauzel avec le titre de commandant de la division d'occupation d'Afrique, avait pris part à la tête d'une division à l'expédition de 1830. Ayant toujours servi avec honneur et distinction, il jouissait en France d'une réputation de bravoure incontestée ; mais il manquait des qualités indispensables à un chef d'armée chargé d'organiser et de défendre une conquête aussi importante que celle de la régence d'Alger. Trouvant systématiquement mal dès son arrivée tout ce que son prédécesseur avait organisé, il s'empresse de défaire son œuvre : change les chefs des divers services, appelle « commission administrative » le comité de gouvernement ; écoute favorablement des maures citadins tenus en suspicion par le général Clauzel, tels que Bou-Derba et Hamdan-ben-Khodja, hadars qui rêvant une restauration turque à leur profit, ne pouvaient lui donner que des conseils intéressés ; et ne prend aucune mesure importante utile au développement de l'influence française.

Des coureurs se montrant aux environs d'Alger, le général Berthezène part le 1er mars 1831 avec trois mille hommes pour excursionner dans la Mitidja, passe et repasse vingt fois sans combattre, et sans savoir pourquoi, la rivière de la Chiffa, campe près de Blida et de Koléa sans entrer dans ces villes, dont cependant les habitants lui tenaient les portes tout ouvertes ; et revient à Alger le 5 mars, avec des troupes harassées, qui n'avaient pas tiré un seul coup de fusil. Les marabouts et les mokkadems prêchant partout la guerre sainte, les khouans venaient tirailler jusque dans la banlieue d'Alger. Le général repart le 7 mai avec quatre mille hommes, monte aux Beni-Salah et au col de Tiza, et revient sur ses pas sans avoir rien fait, demandant instamment au gouvernement français des renforts pour augmenter sa division d'occupation, alors réduite, par suite des rapatriements, à neuf mille trois cents hommes.

Deuxième expédition de Médéa. — Oulid-Bou-Mezrag, fils de l'ancien bey de Titeri, un moment interné à Blida, et remis en liberté, s'était entendu avec Ben-Zamoun et Ben-Aïssa, chefs des Kabyles habitant les montagnes qui ferment à l'Est et au Sud la plaine de la Mitidja. Ces chefs s'adjoignirent un maure algérien nommé Sidi-Saadi, lequel étant revenu de la Mekke par Livourne, où il avait reçu dans cette dernière ville les instructions de l'ancien dey Hussein, se présentait comme « moulaï-saah », le maître de l'heure, envoyé par Dieu pour chasser les chrétiens de la terre d'islam. Oulid-Bou-Mezrag assiégeait déjà Médéa, quand le général Berthezène qui venait de recevoir un renfort de quatre mille hommes, décida d'aller dégager Mustapha-ben-Omar, qui réclamait à grands cris du secours.

Le général commandant en personne une colonne de quatre mille cinq cents hommes, part d'Alger le 25 juin, arrive le 27 au Haouch-Mouzaïa, où il laisse un bataillon pour garder les bagages et la réserve des munitions ; franchit le 28 le Tenia, à peine inquiété sur sa route par quelques montagnards immédiatement dispersés, et parvient le 29 devant Médéa, dont une charge à fond de deux escadrons de chasseurs dégage les abords ; mais, dès le lendemain, la colonne française eut à résister aux attaques répétées des indigènes des environs.

Le général Berthezène redoutant de se voir bloquer dans

Médéa par les contingents d'Oulid-Bou-Mezrag qui grossissaient à vue d'œil, n'a d'autre préoccupation que celle de retourner à Alger. Le 2 juillet, il évacue la ville, ramenant avec lui Mustapha-ben-Omar, et arrive le 3 au matin au col du Tenia, duquel il a négligé en venant de s'assurer des hauteurs, rapidement réoccupées par l'ennemi, qui dirige un feu plongeant sur la colonne, dont l'arrière-garde a beaucoup à souffrir. Il parvient vers midi au Haouch-Mouzaïa, dégageant le bataillon laissé le 27 dans cette position, où il n'avait cessé de tirailler avec les indigènes. La plaine étant couverte de cavaliers hadjoutes, khachena et beni-khelil, qui barraient le passage de la Chiffa, on trouve un gué deux lieues plus bas, que l'on franchit sans être trop inquiétés ; et la colonne arrive le 4 juillet, vers quatre heures du matin, à Boufarik, où la poursuite cesse. Cette expédition, dans laquelle les zouaves et les Parisiens du 67e de ligne s'étaient tout particulièrement distingués, coûtait aux Français cent vingt hommes tués et deux cent soixante-dix blessés.

Les indigènes s'attribuant la victoire, puisqu'ils avaient vu la colonne française se dérober au retour à leurs attaques, leurs rangs augmentés d'une foule de nouveaux combattants accourus au succès, se portent sur Alger. Le 17 juillet, Ben-Zamoun franchissant l'Harrach, attaquait la Ferme Modèle, obligeant Berthezène à revenir sur lui avec trois mille hommes, qui peuvent le repousser. Le 18, Oulid-Bou-Mezrag, qui avait rejoint Ben-Zamoun, attaquait le blockhaus de l'Oued-Kerma, et faisait, le 19, lâcher pied à deux compagnies françaises près de Birkadem. Le 21, les combats continuaient entre la Ferme Modèle et Birkadem ; et ce ne fut que le 22 au soir, que Berthezène finit par repousser l'ennemi au-delà de Birtouta.

L'agha de Koléa. — Après cette série d'affaires malheureuses, le général commandant la division d'occupation d'Afrique, se sentant impuissant à obtenir la tranquillité par ses propres moyens, obsédé par les intrigues des Maures, nomma sur leurs conseils, aux fonctions d'agha de la plaine, un certain El-Hadj-Mahhi-ed-Dine-es-Seghir, d'une famille influente de marabouts de Koléa, les Embarek. Jusqu'alors, ces marabouts avaient été d'acharnés adversaires de l'intervention française ; mais les avantages qui furent alors faits à leur chef : un traitement de soixante-douze mille francs par

an, et l'abandon de la plaine à son autorité, étaient des raisons suffisantes pour les gagner, provisoirement, à la cause française ; et la banlieue d'Alger cessa d'être inquiétée, tout au moins pour l'instant.

La surprise de Bône. — Après le rappel du corps d'expédition du général de Damrémont, août 1830, les habitants de Bône qui avaient reçu des Français des armes et des munitions, s'étaient vaillamment défendus contre les entreprises des partisans du kouloughli El-Hadj-Ahmed, bey de Constantine. Un ancien officier de janissaires turcs, nommé Sidi-Ahmed, qui avait pris le commandement de la citadelle, fit prier dans le courant de l'été de 1831 le général Berthezène de lui envoyer un certain nombre de zouaves musulmans, pour lui permettre, disait-il, de mieux résister aux troupes du bey Ahmed. Le général, toujours confiant dans les promesses des indigènes, fait embarquer pour Bône, sur la corvette « La Créole », un premier détachement de cent vingt-cinq zouaves musulmans, sous le commandement du chef de bataillon Huder et du capitaine Bigot. A leur arrivée, ces militaires furent logés partie dans les casernes de la ville, partie dans la casbah. Un ancien bey de Constantine, Turc d'origine, nommé Ibrahim, retiré à Bône, s'étant entendu avec Sidi-Ahmed, fait secrètement arriver le 28 septembre dans la casbah un grand nombre d'indigènes, qui enferment quarante-cinq zouaves qui y étaient logés et soulèvent ensuite la population contre ceux des hommes du détachement français casernés dans la ville, qui refusent de trahir. Le commandant Huder et le capitaine Bigot sont tués le 29 septembre avec les zouaves demeurés fidèles, ainsi qu'un certain nombre de marins débarqués du brick « L'Adonis », qui se trouvait en rade.

Le 30 septembre, lendemain du massacre, les bricks « Le Cigne » et le « Voltigeur » arrivaient à Bône avec un second détachement de deux cent cinquante zouaves, sous les ordres du commandant Duvivier, qui voulait, avec ses hommes et les marins des quatre navires, tenter de reprendre la casbah et de venger ses camarades ; il se heurta au commandant de « La Créole » qui refusa son concours. Néanmoins, la présence des quatre bâtiments français qui menaçaient la ville d'un bombardement si on ne rendait pas les zouaves gardés dans la casbah, intimidant les Bônois,

Ibrahim et Sidi-Ahmed finirent par rendre un officier et une trentaine de zouaves ; et, le 8 octobre, les navires français remettaient à la voile.

Remplacement du général Berthezène par le duc de Rovigo. — Ces déplorables événements qui se produisaient au lendemain de la retraite de Médéa, obligèrent le général Berthezène, sous la pression de l'opinion publique, à demander à être relevé de son commandement, qu'il remettait le 26 octobre 1831 au général Savary, duc de Rovigo, ancien général de l'Empire, nommé commandant en chef des troupes françaises en Afrique.

Le général Boyer à Oran. — Sur les représentations du gouvernement français qui menaçait de bombarder ses villes du littoral, le sultan du Maroc, Abd-er-Rahman, s'était décidé au mois de mars 1831, à rappeler de la province d'Oran les troupes marocaines de Moulaï-Ali ; mais il maintenait garnison à Oudjda, ville qu'on ne crût pas alors devoir lui disputer.

Le colonel Lefol, laissé à Oran avec son régiment dans une situation difficile, entre le khalifah du prince tunisien et les Turcs de l'ancien bey Hassan, le général Berthezène avait fait rembarquer les deux cents askaris, et avait licencié les anciens janissaires. Pour suppléer à l'insuffisance de la garnison, il l'augmenta d'un bataillon, et y plaça le général de Faudoas, qui fut bientôt rappelé à Alger. Le colonel Lefol étant mort au mois de septembre, le général Boyer reçoit le commandement de la province d'Oran, où il commence à ouvrir des relations avec la garnison turque du méchouar, qui avait résisté aux Marocains occupant Tlemcen, et avec celle de la casbah de Mostaganem : accorde à ces vieux janissaires une solde mensuelle, et s'entend avec Ahmed-ben-Tahar, cadi d'Arzew, pour se procurer par ce port des cargaisons de vivres à destination d'Oran et de Mers-el-Kébir ; mais le général français ne profita pas des bonnes dispositions des Douair et des Zmela, anciennes tribus maghzen du beylik d'Oran, campées aux environs immédiats de la ville, tribus hilaliennes, commandées par d'anciens nobles d'épée, « des djouad », dont l'utilisation aurait rendu sa tâche plus facile.

Le général Boyer ne pouvant communiquer d'une façon régulière avec Alger, recevait directement les instructions du ministère.

Une loi du 9 mars 1831, avait autorisé la formation d'une légion d'étrangers. L'ordonnance royale du 10 du même mois, prescrivit la formation de cette légion, organisée avec les étrangers de toutes nations. Les Suisses, qui avaient été licenciés après les journées de juillet 1830, entrèrent pour une bonne partie dans la composition de ce corps de troupes.

L'arrêté du 9 juin 1831. — Le commandement du général Berthezène est marqué par une décision administrative faisant encore force de loi, qui rend bien difficiles les rapports des Européens avec les indigènes, et donne matière à de nombreuses difficultés :

Au cours du commandement du général Clauzel, des Européens, principalement des Français, débarqués à Alger à la suite des armées, confiants dans les projets de colonisation du général en chef, songeaient à acquérir des maisons et des terres pour se créer des établissements dans le pays nouvellement conquis.

Au moment de l'occupation d'Alger par la France, le « beylik », c'est-à-dire l'administration turque de la régence, et les établissements publics ou religieux « habbous », étaient propriétaires de tout le fonds du territoire algérien, et les particuliers, de même que les agglomérations et tribus, n'avaient sur les immeubles que des permissions de jouissance.

La terre musulmane n'appartient qu'à Dieu et à son prophète. Les khalifes et les souverains considérés comme étant les vicaires de Mohammed, ont hérité des droits de ce dernier et sont les propriétaires du sol, dont ils peuvent concéder la jouissance quand ils y trouvent utilité, sans jamais en aliéner le fonds, qui appartient toujours au souverain.

L'Etat français, qui se subsituait par droit de conquête à l'Etat algérien, ne prenant alors aucune précaution pour garantir ses droits, les indigènes se crurent autorisés à se considérer comme propriétaires des immeubles qu'ils occupaient, qu'on ne contestait pas, sur lesquels ils n'avaient aucun titre de propriété.

Ces indigènes, d'autre part, désireux de s'éloigner de l'élément chrétien conquérant, et espérant, comme ils l'espèrent toujours, que l'occupation française ne serait que temporaire, étaient très coulants sur les conditions de cession de ces immeubles, qu'ils abandonnaient facilement moyennant une rente annuelle le plus souvent insignifiante, gardant l'espoir

que les chrétiens rembarqués, ils se réinstalleraient sur ces propriétés.

Il arriva qu'en présence des nombreuses demandes d'acquisition de biens immobiliers de la part des Européens, parmi lesquels étaient beaucoup de militaires, à commencer par le général en chef, des indigènes se disant propriétaires d'immeubles qu'ils ne possédaient pas, en simulaient l'offre et la cession. Et quand, par ces moyens, ils s'étaient fait remettre à titre d'avance une somme quelconque à valoir sur les premiers arrérages, ils disparaissaient, et on ne trouvait plus ni vendeurs, ni biens.

Des ventes en nombre considérable avaient été faites, sans porter même la désignation des immeubles prétendûment vendus.

On relevait dans les bureaux de l'enregistrement, où ces ventes rédigées sous seings privés, avaient été transcrites, des contrats consentis par des « ouled » ou des « ben », relatifs à des propriétés appelées « haouch », « trab », « outhan », ou « ouad », en Alger.

Or, ouled et ben signifient « fils » ; haouch veut dire « ferme » ; trab « terre », outhan « contrée », et ouad « rivière ».

Ce qui revenait à dire :

Le « fils » a vendu à X. la propriété appelée « ferme », « terre » ou « rivière », située à « département ».

Il est facile de voir la confusion qui résultait de conventions ainsi passées.

Il vint un moment, où le nombre des plaintes déposées par les Français et autres européens ainsi lésés par l'astuce indigène fut si considérable, que le général Berthezène, sur la proposition de l'intendant chargé des affaires civiles, prit l'arrêté du 9 juin 1831, ainsi conçu :

« Considérant que dans les transactions qui ont lieu entre « les Européens et les indigènes, l'ignorance des langues, en « favorisant la mauvaise foi, occasionne des plaintes et des « abus qu'il importe de faire cesser dans l'intérêt respectif « des parties contractantes.

« Sur la proposition de l'intendant.

« Art. I. — Toute convention quelconque sous seing-pri- « vé entre Européens et indigènes ne sera valable qu'autant « qu'elle aura été écrite dans les langues des contractants, « placées en regard l'une de l'autre. »

Il s'agissait en la circonstance qui motivait cet arrêté, de faire cesser les abus dont les Européens étaient victimes de la part d'indigènes de mauvaise foi.

En exigeant un texte rédigé en deux langues, le général commandant la division d'occupation rendait nécessaire l'intervention dans les conventions sous seings-privés, de traducteurs autorisés, susceptibles de découvrir la fraude des pseudo-vendeurs qui se faisaient remettre des avances pour des causes fictives.

Cet arrêté du général Berthezène, pris au lendemain de la prise d'Alger, le reste de la régence non encore occupé, le pays n'étant pas déclaré français, avait surtout pour but de protéger les Européens de bonne foi contre les procédés dolosifs d'astucieux indigènes : c'est pourquoi, dans la suite, la jurisprudence, considérablement gênée par cet arrêté qui entrave les transactions entre Européens et indigènes, a laissé à la conscience du juge algérien de retenir la convention et d'en apprécier le caractère, au fond, sans s'attarder aux vices de forme.

CHAPITRE III

LE DUC DE ROVIGO

Commandant en chef des troupes françaises en Afrique

Conflits entre le commandant en chef et l'intendant civil. — Prise et occupation de Bône. — Affaire d'El-Ouffia. — Précautions défensives. — Rappel de l'intendant civil. — Expéditions de Blida et de Koléa. — Débuts d'Abd-el-Kader. — Abd-el-Kader proclamé émir. — La guerre sainte. — Rentrée en France du duc de Rovigo. — Le général Avizard.

Conflits entre le commandant en chef et l'intendant civil. — Le baron Pichon, conseiller d'Etat, envoyé à Alger pour diriger les administrations civiles, avec le titre d'intendant et des pouvoirs séparés de ceux du général en chef, avait été

nommé quelques semaines après l'arrivée du duc de Rovigo, avec lequel il entre immédiatement en conflit au sujet des mesures prises par l'autorité militaire pour la défense d'Alger et l'organisation de la colonisation. L'intendant civil subissant à son tour, comme Berthezène l'avait subi lui-même, l'influence des maures citadins, toujours disposés à l'induire en erreur et à faire prévaloir les usages musulmans, s'opposait à ce que les routes à créer le fussent à travers les enclos et les cimetières ; de même qu'il critiquait l'établissement de camps retranchés et de blockhaus sur les fermes et les maisons de campagne supposées appartenir à des Algériens. Il s'opposait en outre à l'installation sur les terrains abandonnés par les anciens occupants indigènes, des colons qui commençaient à arriver, prétextant que les propriétaires pourraient un jour revendiquer ces biens. Le duc de Rovigo ne se laissant pas arrêter par ces mauvaises raisons, poursuivait ses projets.

Prise et occupation de Bône. — Depuis la malheureuse affaire de 1831, Ibrahim-bey commandait dans la casbah de Bône. La ville assiégée par les troupes de El-Hadj-Ahmed, bey de Constantine, Ibrahim qui n'avait plus de munitions pour les cent bouches à feu qui garnissaient le fort, manquant de vivres, réduit avec ses cent trente turcs à la dernière extrémité, demanda du secours aux Français. Le duc de Rovigo se rappelant des procédés employés à l'égard des zouaves envoyés par son prédécesseur, mais désireux néanmoins de se renseigner sur la situation, chargea de cette mission un jeune capitaine aux chasseurs algériens, nommé Yusuf, natif de l'île d'Elbe, volé à l'âge de six ans en 1815, par des marins tunisiens sur les quais de Livourne, pendant qu'on le conduisait au collège de Florence, et vendu au bey, qui en avait fait plus tard un de ses janissaires. Cet officier tunisien était venu en 1830 offrir à Sidi-Ferruch ses services au général de Bourmont ; et il s'était, depuis, particulièrement distingué en maintes circonstances. Son véritable nom était : Giuseppe Ventini. Il servait au titre auxiliaire.

Yusuf parti d'Alger le 2 février 1832 sur la goëlette de guerre la « Béarnaise », commandant Fréart, arrivé à Bône le 9 février, pénètre seul dans la casbah et démontre à Ibrahim que les Français qui n'ont pas perdu le souvenir

de sa conduite de l'année précédente, ne peuvent en aucun cas lui envoyer des secours : qu'ils oublieront cependant le passé et lui garantiront la vie sauve ainsi qu'à ses soldats, s'il livre la citadelle à la France. Ibrahim et ses Turcs, qui n'avaient rien à attendre des troupes assiégeantes, consentirent à se rendre aux Français quand ils arriveraient ; et Yusuf remettant à la voile, s'en revint à Alger.

Les janissaires de Bône, Turcs d'origine, ne voulaient à aucun prix se soumettre au kouloughli El-Hadj-Ahmed, bey de Constantine.

Le duc de Rovigo qui avait demandé à Paris l'autorisation de diriger une expédition sur Bône, n'avait pas encore de réponse. Désireux néanmoins d'y maintenir la situation, il renvoya Yusuf à Bône, sous les ordres du capitaine d'artillerie d'Armandy, qui devait, avec deux sous-officiers d'artillerie et un canonnier, mettre la citadelle en état de défense, aider les assiégés de ses conseils, entretenir leurs bonnes dispositions envers la France, et les encourager à persévérer dans la résistance contre le bey de Constantine.

Les deux capitaines embarqués sur la « Béarnaise », que suivait à la remorque une balancelle montée par douze marins d'Alger, chargée de blé, de farine et de riz, arrivés à Bône le 28 février, montèrent, accompagnés du commandant Fréart et des officiers de la goëlette, à la citadelle, où ils communiquèrent à Ibrahim les intentions du gouverneur ; mais les garnisaires turcs refusèrent, pour l'instant, de se rendre aux Français.

Laissant alors dans la ville de Bône le capitaine d'Armandy et ses trois canonniers, avec la balancelle à leur disposition, Yusuf se rembarque sur la « Béarnaise » et fait voile vers Tunis, où il était chargé d'acheter des chevaux. Cette mission accomplie, la goëlette revenait sur Bône, quand on apprend en route, que, le 5 mars, les habitants de Bône avaient ouvert leurs portes aux cinq mille hommes de Ben-Aïssa, khalifah du bey Ahmed, et que le capitaine d'Armandy, réfugié avec ses hommes sur sa balancelle, louvoyait dans la baie, s'efforçant de négocier d'une part, avec Ben-Aïssa, qui maître de la ville, se préparait à donner l'assaut à la casbah, d'autre part, avec Ibrahim, sur le point d'être livré au khalifah du bey par ses soldats poussés à la révolte.

La « Béarnaise » mouillant enfin le 26 mars au matin dans



la rade de Bône,d'Armandy se rend à son bord, et il est immédiatement convenu entre lui, Yusuf et le commandant Fréart, qu'on tentera de rentrer de vive force dans la citadelle et de la défendre contre les contingents de Constantine. Vingt-cinq marins de la goëlette, sous les ordres de l'enseigne du Couëdic et de l'aspirant de Cornulier-Lucinière, reçoivent l'ordre de participer à l'entreprise, à laquelle prenaient part les artilleurs de d'Armandy.

Le 26 mars au soir, Yusuf et d'Armandy pénètrent seuls dans la casbah, s'entendent avec une partie des Turcs, puis ils reviennent à bord pour chercher leur renfort. A peine les deux officiers ont-ils quitté la citadelle, qu'un tumulte éclate parmi les assiégés : les uns tenant pour Ibrahim et les Français, les autres pour le khalifah. Ibrahim assailli, était même sur le point d'être massacré, quand le parti français peut le dégager et faciliter sa fuite dans les montagnes de l'Edough. Yusuf aussitôt informé de l'incident, remonte seul à la casbah, où il s'emploie à contenir les deux partis. D'Armandy qui le suit, paraît bientôt au pied des murailles avec les marins de la « Béarnaise » et ses artilleurs ; en tout, trente hommes. Les portes de la citadelle étant fermées, Yusuf fait jeter aux Français des cordes, à l'aide desquelles ils escaladent les murs et pénètrent dans le fort, où ils arborent le drapeau tricolore. La défense de la citadelle organisée dès le 27, Ben-Aïssa ne pouvant tenir dans la ville sous le canon de la casbah servi par les Français ; n'osant plus se risquer à l'assaut, incendiait Bône après l'avoir pillé, et se retirait dans la nuit avec un immense butin.

A peine la casbah était-elle dégagée, que les garnisaires turcs croyant ne plus avoir besoin de l'aide des Français, décident de profiter de leur petit nombre pour s'en débarrasser par le massacre. Yusuf qui avait su se ménager des intelligences, informé du complot, fait réunir les Turcs, fend d'un coup de sabre la tête de l'un des meneurs, en fait décapiter deux autres et fusiller un quatrième ; puis, laissant dans la place le capitaine d'Armandy et vingt-huit français, il descend avec les Turcs dans la ville, où il doit encore en faire exécuter trois, tenant les autres en respect par la discipline la plus sévère.

La balancelle du capitaine d'Armandy expédiée à Alger le 28 mars, y avait apporté la nouvelle de la prise de la cita-

delle de Bône, dont les occupants demandaient du renfort. Le 8 avril, le brick de guerre la « Surprise » débarquait une première compagnie de grenadiers. Le 10, de nouvelles troupes arrivaient sur divers bâtiments ; et, quinze jours après, un corps de trois mille hommes embarqué à Toulon sous le commandement du général Munck d'Uzer, venait affirmer la conquête de cette partie de la régence. Ces troupes repoussaient dans la plaine, au mois de juin suivant, les contingents du bey de Constantine. Le capitaine d'Armandy avait été nommé au commandement de la citadelle ; et Yusuf, en raison de l'ascendant qu'il exerçait sur les indigènes, maintenu à Bône, chargé d'assurer la sécurité à l'extérieur de la ville.

Affaire d'El-Ouffia. — Farath-ben-Saïd-Bou-Aokkaz, chef des Daouaouida et cheikh El-Arab du Sud constantinois, en révolte contre El-Hadj-Ahmed-bey, avait adressé une députation au général en chef, pour lui demander son appui. Rovigo ne pouvant, pour l'instant, promettre son concours effectif, avait fait transmettre au cheikh El-Arab des promesses pour l'avenir ; et en congédiant le 5 avril les gens de Farath, les avait renvoyés chargés de présents. Dépouillés aux environs de la Maison-Carrée, sur le territoire des El-Ouffia, les Daouaouida étant revenus se plaindre à Alger, le 6 avril 1832, une petite colonne de six cents hommes allait châtier les pillards.

Précautions défensives. — Le général de Rovigo sentant la nécessité de faire sortir les troupes, casernées à Alger dans de mauvaises conditions de salubrité, et de faire sillonner par de fréquents détachements le pays environnant, commence par créer les camps retranchés de Kouba, de Birkadem, de Tixeraïn et de Dely-Ibrahim, qui protégeaient une partie du Sahel ; puis, choisissant Douéra comme place d'armes entre Koléa et Blida, il ouvre des routes stratégiques dans toutes les directions.

Hadj-Sidi-Saadi qui depuis la défaite d'Oulid-bou-Mezrag s'était retiré à Blida, où il recevait par l'entremise des juifs les communications de l'ancien dey Hussein, n'avait pas cessé d'intriguer ; et on avait retrouvé la trace de ses manœuvres dans le pillage des bagages des envoyés de Farath-Bou-Aokkaz. Mahhi-ed-Dine-es-Seghir, agha de la plaine, mandé à Alger pour venir rendre compte de son manque

de surveillance, avait gagné en fuyard les montagnes des Beni-Salah ; ce qui avait obligé le duc de Rovigo à destituer cet inutile, coûteux, et encombrant agent.

Rappel de l'intendant civil. — Le palais des deys à Bab-el-Oued, splendide maison de campagne bordant la plage, servait de résidence d'été aux gouverneurs. Rovigo la convertit en hôpital militaire pour la troupe. M. Pichon ayant encore trouvé à critiquer cette disposition, le général en chef qui vivait avec lui en conflits continuels, demanda le rappel de son antagoniste, qui revenait en France en juin 1832. L'ordonnance qui avait créé son emploi était rapportée ; et M. Genty de Bussy, appelé à en remplir les fonctions, fut placé sous l'autorité immédiate du commandant en chef. C'est M. Genty de Bussy qui créa les deux villages agricoles de Kouba et de Dely-Ibrahim, en les peuplant d'émigrants suisses et alsaciens.

Expéditions de Blida et de Koléa. — El-Hadj-Mahhi-ed-Dine-es-Seghir était allé rejoindre Hadj-Sidi-Saadi et Ben-Zamoun ; ensemble, ils tenaient la campagne, et leurs coureurs partis de Koléa et de Blida, arrivaient à la Maison-Carrée. Le général en chef organise deux colonnes, qu'il confie aux généraux de Faudoas et de Brossard, qui battent les insurgés à Sidi-Aïd ; puis, pendant que de Faudoas pénètre dans Blida, de Brossard s'empare de Koléa, qu'il met à rançon d'un million, novembre 1832.

Le 17 novembre 1831, une ordonnance royale avait prescrit la formation de deux régiments de cavalerie légère, sous la dénomination de chasseurs d'Afrique ; le premier régiment pour la province d'Alger, le deuxième pour la province d'Oran, le troisième régiment fut formé à Bône le 6 janvier 1833, le quatrième à Constantine le 31 août 1839. Ces régiments sont aujourd'hui au nombre de six, dont un pour la Tunisie.

Débuts d'Abd-el-Kader.— Abd-el-Kader-ben-Mahhi-ed-Dine était né en 1808 d'une famille de chérifs venue du Maroc, et installée par son grand père Mustapha-ben-Mohammed-ben-Mokhtar, au milieu de la tribu arabe des Hachem, dans la plaine d'Eghris, près de Mascara. Son père, Mahhi-ed-Dine, mokaddem de l'ordre des Khadrya, avait sa zaouïa dans les Hachem, à Khessibia, près de l'oued-el-Hammam. Ces chorfas se disant descendants directs d'Abd-el-Kader-el-Djilali,

le grand saint de l'islam, faisaient remonter leur origine à Hussein, fils d'Ali et de Fatima. Compromis en 1827 dans un coup de main des Tidjanya contre les Turcs de Mascara, Mahhi-ed-Dine et son fils Abd-el-Kader fuyant la vengeance des Turcs, gagnent par terre la régence de Tunis, et vont effectuer le pèlerinage de la Mekke, d'où ils se rendent à Bagdad, où ils se font reconnaître par le grand maître des Khadrya en qualité de descendants d'Abd-el-Kader-ben-Djilali. Ils ne reviennent au Mag'reb qu'en 1829.

La province d'Oran était alors dans l'état d'anarchie le plus complet. Les Douair et les Zmela, anciennes tribus maghzen des Turcs, campés aux environs immédiats d'Oran, s'étaient ralliés à la France ; les autres tribus de l'intérieur, trop fanatiques pour se soumettre aux infidèles, cherchaient parmi leurs mokaddems ou leurs marabouts, un chef qui put les gouverner et chasser les chrétiens du territoire d'Islam.

Trois de ces tribus, les Beni-Amer, les Gharaba et les Hachem, offrent de se placer sous l'autorité du chérif Mahhi-ed-Dine, lequel refuse le pouvoir, mais accepte le commandement nominal de leurs contingents, à la tête desquels son fils Abd-el-Kader, alors âgé de vingt-quatre ans, va, au printemps de 1832, inquiéter les environs d'Oran. Repoussé après cinq jours d'escarmouches, Abd-el-Kader reparaissait à l'automne suivant devant Oran. Vaincu le 23 octobre par le général de Trobriant, qui lance sur ses contingents la cavalerie récemment formée par le colonel de l'Etang, il va, avec trois mille chevaux et un millier de fantassins, intercepter les relations des Douair et des Zmela avec Oran, et se fait battre le 11 novembre sur la route de Misserghin, par le général Boyer.

Dans ces diverses affaires, Abd-el-Kader avait déployé une extrême bravoure. Les indigènes ne pouvant tenir sous le feu de l'artillerie française, pour leur montrer l'exemple, leur jeune chef lançait son cheval contre les projectiles qu'il voyait ricocher, les saluant de ses plaisanteries ; aussi, en dépit des échecs qu'il venait de subir, jouissait-il parmi eux de toute leur confiance et de leur admiration.

Abd-el-Kader proclamé sultan. — La guerre sainte. — Le 22 novembre, les chefs des tribus des Beni-Amer, des Gharaba et des Hachem, réunis à Khessibia, offrent à nouveau

le pouvoir au vieux chérif Mahhi-ed-Dine, lequel leur présente son fils Abd-el-Kader comme étant l'imâm annoncé pour régénérer l'islam en Berbérie.

Le fils de Mahhi-ed-Dine et de Zohra, n'étant encore proclamé que par trois tribus, avait à faire reconnaître son autorité par les autres. Dans ce but, dès le lendemain de sa proclamation, précédé de la musique des anciens beys du Gharb et suivi de milliers de cavaliers accourus de tous les points de la plaine d'Eghris, il se rend à Mascara, qu'il a choisi pour capitale. Il prêche dans la mosquée l'union des musulmans contre les chrétiens, proclame le « djehad » ou guerre sainte, qu'il promet de conduire avec la plus grande énergie, et envoie des émissaires à tous les chefs des confréries religieuses, leur demandant le concours de leurs khouans ; puis, il leur désigne des chefs pris parmi eux. Pour s'assurer l'appui d'un puissant souverain, il se déclare l'émir du sultan du Maroc, lequel, heureux de pouvoir étendre l'influence de sa dynastie sur la province d'Oran, but recherché de tous ses prédécesseurs, s'engage à le soutenir au nom de la religion. Abd-el-Kader convoque ensuite les moudjahedine ou combattants pour la guerre sainte, leur assignant le mois de janvier 1833, sous les murs d'Oran. Arrivé avec seize cents cavaliers, l'émir ne trouvant personne au rendez-vous, se retire, faisant bloquer la ville par ses Gharaba.

En politique habile, Abd-el-Kader ne prenait pas le titre de sultan, se contentant de celui d'émir, qui veut dire prince ou général. De cette façon, il ne mécontentait pas l'empereur du Maroc, dans le secours duquel il espérait. Quand il s'adressait à lui, il se disait khalifah du sultan du Gharb. Vis-à-vis des Algériens, il était « Nasseur-ed-Dine », « celui qui fait triompher la religion ».

Si-el-Aribi, seigneur du bas Chélif et de la Mina, s'était refusé à reconnaître le nouvel émir. A la tête de quatre mille cavaliers, Abd-el-Kader va l'attaquer, et se voit repousser. Au retour de cette expédition, il passe par Arzew, enlève Ahmed-ben-Tahar cadi de cette ville, coupable de ravitailler le général Boyer, et l'envoie à Mascara, où il le fait étrangler.

Le général Boyer, demeuré à Oran tranquille spectateur de ces événements, est rappelé le 28 février 1833, et rem-

placé par le général Desmichels, lequel, de même que son prédécesseur, se trouve dans une situation indépendante du général en chef de l'armée d'Afrique.

Rentrée en France du duc de Rovigo. — Le duc de Rovigo donnait ses soins à l'extension de la conquête dans les provinces de Constantine et d'Oran, quand atteint d'un cancer, il remet le commandement au plus ancien des généraux sous ses ordres, le général Avizard, et rentre en France le 4 mars 1833. Il devait y succomber au mois de juillet suivant.

Le général Avizard. — Le général Avizard, qui ne garda le commandement que pendant sept semaines, signala son administration par la création du bureau arabe, destiné, sur les conseils du général Trézel, à donner, dans les relations avec les indigènes, une régularité et une extension devenues nécessaires. Ce bureau fut confié au capitaine de zouaves Lamoricière, lequel, depuis le commencement de l'expédition, s'était appliqué à comprendre les différents dialectes du pays, et à saisir les mœurs des Algériens.

CHAPITRE IV

INTÉRIM DU GÉNÉRAL VOIROL

Intérim du général Voirol. — Etat de la conquête au mois d'avril 1833. — Prise et occupation de Bougie. — Le général Desmichels a Oran. — Occupation d'Arzew et de Mostaganem. — Opérations contre l'émir. — Le traité Desmichels. — Abd-el-Kader commande a la province d'Oran. — La commission d'enquête du général Bonet. — Institution du gouvernement général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique. — L'Algérie. — Administration du général Voirol. — Les marabouts Cheikhya ou Ouled-Sidi-Cheikh.

Intérim du général Voirol. — Etat de la conquête au mois d'avril 1833. — Le général Voirol avait remplacé le 26

avril 1833 le général Avizard, avec le titre d'inspecteur et de commandant des troupes, chargé de l'intérim du duc de Rovigo, en traitement en France.

A ce moment, le corps d'occupation s'élevait à vingt-cinq mille hommes, les Français, maîtres des environs d'Alger, de Bône et d'Oran, étendaient leur influence sur Blida, Koléa, Cherchel, Tlemcen, Mostaganem et Arzew ; de nouveaux colons venaient chaque jour augmenter la population civile européenne ; des routes stratégiques s'ouvraient à l'abri des camps retranchés ; les anciennes fortifications étaient restaurées, de nouvelles s'élevaient, et tout faisait présager, avec la conquête militaire, la prochaine organisation pacifique du pays.

Prise et occupation de Bougie. — Les habitants de Bougie, en relations avec les agents de l'ancien dey Hussein alors en Italie, intriguaient contre les Français. Au mois de mai 1832, ils avaient contraint à reprendre la mer le brick anglais « Procris » naviguant dans leur golfe, et canonné au mois d'octobre le brick français le « Marsouin ». Le bey de Constantine qui n'avait plus de sortie par la mer depuis l'occupation de Bône par les Français, se disposait à prendre possession de Bougie pour, maître de ses communications, s'étendre ensuite dans la province d'Alger, quand un corps de trois mille hommes, placé sous le commandement du général Trézel, embarqué à Toulon le 22 septembre 1833 sur sept navires de l'Etat et huit bâtiments de commerce, paraît le 29 devant Bougie. Les forts bombardés et réduits au silence, les troupes débarquées pénètrent dans la ville défendue par plus de vingt mille Kabyles, qu'elles finissent par chasser après un combat de cinq jours, où il fallut faire le siège de chaque habitation. Un renfort de douze cents hommes reçu d'Alger le 3 octobre, permet au général d'enlever le poste dominant de Gouraya, d'où il peut faire tirer à mitraille et à boulet sur les Kabyles et les disperser.

Blessé au cours de ces opérations, le général Trézel s'embarque pour Alger avec la plus grande partie du corps expéditionnaire, après avoir confié le commandement de la place au chef de bataillon Duvivier, auquel il laisse cinq cents hommes.

Le général Desmichels à Oran. — Le général Desmichels arrivé à Oran le 23 avril 1833, avait pris aussitôt ses dispo-

sitions pour dégager la ville bloquée par les cavaliers d'Abd-el-Kader. Dans la nuit du 7 au 8 mai, il surprend les Gharaba dans la plaine du Tlélat, les disperse, razzie tous leurs troupeaux, et établit ensuite un blockhaus au Figuier. Mahhi-ed-Dine et Abd-el-Kader apparaissant à ce moment, le général marche sur eux et les oblige, après quelques escarmouches, à se replier sur Mascara.

Des bandes de pillards infestaient les environs immédiats d'Oran. Le général les fait disperser par sa cavalerie, établit des postes avancés, à l'abri desquels il peut assurer ses approvisionnements, et se dispose à occuper les villes d'Arzew et de Mostaganem.

Occupation d'Arzew et de Mostaganem. — Au mois de juillet, Desmichels part d'Oran, arrive à Arzew, qu'il trouve abandonné par la population, laquelle après l'enlèvement de son cadi par l'émir s'est réfugiée à Mostaganem, et installe une garnison dans la Mersa ou port d'Arzew. Abd-el-Kader qui veut lui disputer sa conquête, ne peut dépasser les faubourgs d'Arzew ; après quoi l'émir se porte sur Tlemcen, où, après s'être fait reconnaître par les Maures ou hadars de la ville, il échoue devant la forteresse du méchouar occupée par les Turcs et les kouloughlis, qui ne veulent pas reconnaître l'autorité d'un Arabe malékite. Il se retire alors à Mascara, où vient de succomber son père Mahhi-ed-Dine.

Le général Desmichels profitant de l'absence d'Abd-el-Kader, se présente devant Mostaganem avec quinze cents hommes embarqués le 23 juillet à Mers-el-Kébir sur la frégate la « Victoire ». Le caïd Ibrahim Bouchnak et ses Turcs soldés par la France, lui ouvrent les portes ; et, après avoir laissé garnison dans la ville, il se rembarque et revient à Oran, ramenant avec lui Ibrahim Bouchnak et ses officiers. A peine est-il parti, qu'Abd-el-Kader renforcé des contingents des Douair et des Zmela, vient attaquer Mostaganem, dont il forme le siège. Le général fait aussitôt razzier les troupeaux et enlever les femmes et les enfants des tribus qui ont fourni des forces à l'émir, et les Douair et les Zmela abandonnant le siège de Mostaganem, se soumettent au général, qui leur rend leurs familles et leur donne à cultiver la plaine de Misserghin. La défection de ces tribus oblige Abd-el-Kader à retourner à Mascara.

Opérations contre l'émir. — Les tribus recommençaient à approvisionner Oran, quand Abd-el-Kader, au nom de la guerre sainte, leur défend toute relation avec les chrétiens. Il est obéi, et l'agha Mustapha-ben-Ismaël, ancien commandant du maghzen turc d'Oran, chef des Douair et des Zmela, reprend les armes contre les chrétiens. Les razzias recommencent alors de part et d'autre.

Une colonne de douze cents hommes envoyée au mois d'août contre les Zmela, attaquée au retour par des forces supérieures dans la montagne de Tafaraoui, ne dut son salut qu'au dévouement d'un officier, M. Desforges, qui put traverser les rangs de l'ennemi et parvenir à Oran réclamer des secours, lesquels conduits par le général en personne, délivrèrent la colonne entourée.

Au cours de ces affaires, cinq cavaliers français se rendant de Mostaganem à Oran, assaillis en route, deux d'entre eux avaient été tués et les survivants, faits prisonniers, emmenés à Mascara. Le général Desmichels les réclame à l'émir, qui ne lui répond pas. Au mois de décembre 1833, le général sorti d'Oran à la tête d'une forte colonne, rencontre à Temezouar les contingents d'Abd-el-Kader, auxquels il livre une bataille à la suite de laquelle chaque parti reprend ses positions. Après cette affaire indécise, Desmichels revenu à Oran ayant renvoyé les prisonniers dont il était embarrassé, l'émir voyant dans ce fait une preuve de faiblesse du général français dont il avait poursuivi la retraite, s'attribuait la victoire, pendant que Desmichels en faisait autant de son côté.

Le traité Desmichels. — Desmichels ayant manqué l'occasion d'infliger un échec à son adversaire, ne pensa plus qu'à traiter de la paix avec lui. Dans ce but, il lui écrivit à propos de quelques prisonniers qu'il lui réclamait, lui demandant une entrevue. Abd-el-Kader qui ne voulait pas diminuer son prestige auprès des moudjahedine, lui fit répondre : que sa religion lui défendait de demander la paix aux chrétiens, mais qu'elle ne lui interdisait pas de l'accorder. Eludant l'entrevue demandée, il fit pressentir le général par deux juifs, Mardochée Amar et Bou-Chenach ou Busnach, et se fit offrir la paix. Le général ayant informé le gouvernement de cet état de choses, avait obtenu l'autorisation de traiter sur les bases suivantes :

1° Reconnaisance de la souveraineté de la France par Abd-el-Kader, qui prêterait foi et hommage au roi des Français ; paiement d'un tribut annuel ;

2° Reconnaissance par la France d'Abd-el-Kader comme bey d'un certain nombre de tribus ; investiture donnée par le roi ;

3° Importation et exportation par le port d'Oran de tous les objets nécessaires aux Arabes ou vendus par les Arabes ;

4° Engagement pris par l'émir de n'acheter que chez les Français les armes et les munitions de guerre ;

5° Envoi d'agents français auprès d'Abd-el-Kader, afin de servir d'intermédiaires entre les commandants de la province et lui-même, déclaré bey.

Pendant ce temps, l'émir avait envoyé à Oran deux de ses khalifahs, Miloud-ben-Harrach et Ould-Mahmoud, lesquels s'abouchant le 4 février 1834 en dehors de la ville avec Mardochée Amar, reçurent de lui les instructions du général, qu'ils rapportèrent à Abd-el-Kader, reproduites dans une note ne portant pas de signature. Cette note était ainsi conçue :

1° A compter d'aujourd'hui, les hostilités cesseront entre les Arabes et les Français ;
2° La religion et les usages des musulmans seront respectés ;
3° Les prisonniers français seront rendus ;
4° Les marchés seront libres ;
5° Tout déserteur français sera rendu par les Arabes ;
6° Tout chrétien qui voudra voyager par terre devra être muni d'une permission revêtue du cachet du consul d'Abd-el-Kader et de celui du général.

Cette note parvenue à Abd-el-Kader, fut retournée le 25 février, revêtue de son cachet ; mais Miloud-ben-Harrach avait reçu l'ordre de ne la livrer qu'après que le général Desmichels aurait approuvé une note parallèle indiquant les conditions mises par l'émir à la paix. Cette deuxième note était ainsi conçue :

1° Les Arabes auront la liberté de vendre et d'acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin, tout ce qui concerne la guerre ;

2° Le commerce de la Mersa (Arzew) sera sous le gouvernement du prince des croyants, comme par le passé, et pour toutes les affaires. Les cargaisons ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et à Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désireront charger des marchandises devront se rendre à la Mersa ;

3° Le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. Le général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs ;

4° On ne pourra empêcher un musulman de retourner chez lui quand il le voudra.

Le général Desmichels, auquel les traducteurs avaient atténué la portée de l'article 2 de cette seconde note, y apposa son cachet, après quoi Miloud-ben-Harrach lui fit remise de sa première note, dont il était porteur, approuvée par Abd-el-Kader.

Le général français considérant ces deux notes comme de simples préliminaires, demanda à l'envoyé de l'émir une rédaction définitive du traité. Miloud-ben-Harrach qui avait entre les mains, approuvée par le général, la note contenant les conditions d'Abd-el-Kader, ne fit aucune difficulté, et le lendemain de son retour à Oran, le traité réclamé par le général était rédigé en six articles sur deux colonnes, dont l'une contenait le texte français, l'autre le texte arabe.

En voici la teneur :

Le général commandant les troupes françaises dans la ville d'Oran et le prince des fidèles Si-el-Hadj-Abd-el-Kader-ben-Mahhi-ed-Dine, ont arrêté les conditions suivantes :

Article premier. — A dater de ce jour, les hostilités entre les Français et les Arabes cesseront. Le général commandant les troupes françaises et l'émir Abd-el-Kader ne négligeront rien pour faire régner l'union et l'amitié qui doivent exister entre deux peuples que Dieu a destinés à vivre sous la même domination. A cet effet, des représentants de l'émir résideront à Oran, Mostaganem et Arzew, de même que pour prévenir toutes collisions entre les Français et les Arabes, des officiers français résideront à Mascara.

Art. 2. — La religion et les usages des Arabes seront respectés et protégés.

Art. 3. — Les prisonniers seront immédiatement rendus de part et d'autre.

Art. 4. — La liberté du commerce sera pleine et entière.

Art. 5. — Les militaires de l'armée française qui abandonneraient leurs drapeaux seront ramenés par les Arabes. De même, les malfaiteurs arabes qui, pour se soustraire à un châtiment mérité, fuiraient leurs tribus et viendraient chercher un refuge auprès des Français, seront immédiatement remis aux représentants de l'émir aux trois villes maritimes occupées par les Français.

Art. 6. — Tout Européen qui serait dans le cas de voyager dans l'intérieur, sera muni d'un passe-port visé par les représentants de l'émir et approuvé par le général commandant, afin qu'il puisse trouver dans toute la province aide et protection.

Fait en double expédition à Oran, le 26 février 1834.

Le général commandant,
Baron Desmichels.

Cette convention fut ratifiée le lendemain par l'émir, qui apposa son cachet au-dessous du texte arabe.



Le gouvernement français ne connut que cet acte, alors que l'émir se prévalut toujours de la seconde note parallèle sur laquelle le général avait apposé son cachet.

Le général Desmichels qui avait négligé de tenir le ministère au courant des notes, préliminaires à ses yeux, qu'il avait échangées, et ne lui avait soumis que le document portant la date du 26 février, reçut l'autorisation de faire connaître par écrit à l'émir que le roi avait approuvé le traité ; mais l'interprète Mardochée Amar, chargé de préparer la lettre, se servit dans sa traduction du mot « cherouth », pluriel de « charth », qui signifie « conditions », « articles d'un traité ». De telle sorte qu'Abd-el-Kader put se prévaloir que le roi avait approuvé les trois documents, et par conséquent « les traités », alors que dans l'esprit du général, il n'en existait qu'un seul.

Cette notification faite, le général Desmichels envoya comme consul de France à Mascara, le commandant Abd'Allah d'Asbonne, ancien mameluk de l'armée d'Egypte ; et l'émir se fit représenter à Oran par son parent Habid-el-Hadj ; et à Arzew, par Ould-Mahmoud.

Jusqu'alors, le fils du marabout de Khessibia n'avait été qu'un partisan indigène quelconque, dont l'autorité était méconnue par la plupart des djouad. Par l'inexplicable traité d'Oran, les Français en faisaient un chef d'Etat, et se donnaient eux-mêmes un adversaire redoutable, qui devait les tenir en échec pendant treize ans !

Sur la foi du traité du 26 février, seul connu et publié, des négociants d'Alger établirent un comptoir à Arzew ; mais ils furent aussitôt empêchés de trafiquer, par le représentant de l'émir, qui prétendait au monopole des transactions par ce port, d'où il avait déjà envoyé deux navires chargés de blé à destination de l'Espagne. Ces négociants portèrent leurs doléances au général, lequel voyant bientôt que sa bonne foi avait été surprise, ne put que leur faire des réponses évasives, pendant que l'émir se considérant comme le maître du commerce d'Arzew et de Mostaganem, se disait le vrai souverain de tous les musulmans, même de ceux qui résidaient à Oran.

Le général Voirol laissé par Desmichels dans l'ignorance du traité, n'en fut informé par l'émir, qu'alors que tout était fini.

Abd-el-Kader commande à la province d'Oran. — Les principaux chefs de la contrée, prétendant qu'en traitant avec les chrétiens Abd-el-Kader s'était servi du prétexte de commandant de la guerre sainte pour satisfaire son ambition personnelle, se tournent contre lui. En outre de Si-el-Aribi, seigneur du bas Chélif et de la Mina, et de Kaddour-ben-El-Mokhfi, chef des Bordjïa, nobles d'épée, qui n'ont jamais reconnu le pouvoir du fils du marabout de Khessibia, la tribu des Beni-Amer, une de celles qui l'ont acclamé imâm, lui refuse l'impôt de l'achour sur les grains, et celui du zekkat sur les bestiaux, redevances dues au chef de la religion : la cessation de l'état de guerre avec les chrétiens, rendant, disaient ses chefs, ces impôts inutiles. Mustapha-ben-Ismaël ayant reçu de l'émir l'ordre de marcher avec ses Douair et ses Zmela contre la tribu récalcitrante, les Beni-Amer promettent de payer l'achour, et Abd-el-Kader enjoint à Mustapha de regagner ses campements. Les anciennes tribus du maghzen, habituées sous les Turcs à vivre de razzias, passent outre aux dernières instructions de l'émir et se mettent en révolte contre son autorité. Abd-el-Kader ralliant les Beni-Amer, se porte contre les Douair et les Zmela, qui lui infligent une sanglante défaite, après laquelle il rentre presque seul à Mascara. Les tribus jusque là indécises, font leur soumission à Mustapha-ben-Ismaël ; et Si-el-Aribi, auquel s'est joint El-Ghomari, cheikh de la tribu des Angad, proposent au général Voirol, puis au général Desmichels, de se reconnaître sujets de la France, s'engageant, si on leur accordait des subsides, à renverser Abd-el-Kader. Négligeant de profiter de ces circonstances pour effacer le malencontreux traité d'Oran, les généraux français, non seulement dédaignèrent les offres qui leur étaient faites, mais encore, le général Desmichels chargea le commandant Abd'Allah d'Asbonne, consul de France à Mascara, d'organiser une infanterie régulière pour le compte de l'émir, auquel il fit cadeau de quatre cents fusils pour armer son premier bataillon, don auquel il ajouta cinq cents quintaux de poudre, et divers objets d'équipement.

Mustapha-ben-Ismaël ayant protesté auprès du général Desmichels contre ces dispositions, le suppliant de rester neutre dans les différends entre indigènes, le général lui fait savoir qu'il défend son allié ; et, pour confirmer sa réponse, il va s'établir à Misserghin, dans une position me-

naçante pour les Douair. Rassuré du côté de Mustapha-ben-Ismaël tenu en échec par les Français, Abd-el-Kader tombe sur les tribus de Si-el-Aribi et de Kaddour-ben-el-Mokhfi, et remporte sur elles une victoire complète, qu'il doit en partie au bataillon d'infanterie régulière formé par le consul français de Mascara.

Après ce succès, Abd-el-Kader conduit ses troupes contre Mustapha-ben-Ismaël, qu'il rencontre le 12 juillet 1834, près de Meharaz, au confluent de l'oued-Zitoun et de la Tafna. Après quelques heures d'engagement sans résultat, les contingents opposés, épuisés par la chaleur provenant d'un violent siroco, arrêtent le combat, sans qu'aucun des partis ait pu s'attribuer la victoire ; et une trêve, provoquée par les hommes des Douair qui sont fatigués de combattre, survient entre les deux chefs. De Meharaz, Abd-el-Kader se dirige sur Tlemcen, ville dont les habitants reconnaissent son pouvoir. Restait le méchouar, toujours occupé par les Turcs et les kouloughlis, qui ne voulaient, à aucun prix, se soumettre à un indigène. Mustapha-ben-Ismaël, de son côté, ne pouvant se résoudre à obéir au fils du mokaddem de Khessibia, fait ses adieux à ses tribus, qu'il place sous le commandement de son neveu El-Mazari, et se retire avec le reste de sa famille dans le méchouar, de la défense duquel il prend le commandement.

El-Ghomari, cheikh des Angad, s'était rendu à Mascara, où il avait fait sa soumission à l'émir. Invité par Mustapha-ben-Ismaël à le rejoindre dans le méchouar, il avait quitté furtivement la ville. Rejoint par les cavaliers d'Abd-el-Kader, il est ramené à Mascara, où traduit devant un tribunal d'ulémas, il est condamné à mort et exécuté.

Si-el-Aribi, battu une première fois près d'El-Bordj, vaincu une seconde fois sur les bords de la Mina, fait prisonnier et jeté au cachot, meurt après quatre mois de détention.

A part le méchouar de Tlemcen, les villes d'Oran, d'Arzew et de Mostaganem, Abd-el-Kader commande à la province, de la mer au désert, et de la frontière du Maroc aux rives du Chélif. A Oran, les Français tirant le canon en son honneur, célébraient ses victoires ; et déjà le nouveau sultan pensait à soumettre à sa domination les provinces de Titeri et d'Alger. Dans une lettre qu'il envoyait au général Voirol pour lui annoncer ses succès, il disait que, grâce à

lui, toute la partie occidentale de l'ancienne régence était à présent calme et soumise, engageant le général à ne pas s'occuper des tribus de l'Est, car il se proposait d'y apporter l'ordre dans quelques jours. Le commandant en chef des troupes françaises lui répondit : « Votre limite à vous, c'est « le Chélif, au-delà duquel vous n'avez aucune autorité ; « et je vous crois trop sage pour entreprendre un voyage « qui changerait immédiatement la nature de nos rapports.» Abd-el-Kader, qui se le tint pour dit, dut différer pour l'instant ses projets.

La commission d'enquête du général Bonet. — El-Hadj-Ahmed, bey de Constantine, dont l'influence était toujours considérable sur les populations de la province de l'Est, s'opposait au ravitaillement par terre du corps d'armée du général Munck d'Uzer, lequel ayant vu en peu de temps le quart de l'effectif de la garnison de Bône enlevé par les maladies, dût, pour donner de l'air à ses troupes, entreprendre plusieurs expéditions dans l'intérieur, au cours desquelles il châtia les tribus insoumises.

A Bougie, le lieutenant-colonel Duvivier était constamment occupé à résister aux attaques incessantes des Kabyles.

Après l'évacuation de Médéa par le général Berthezène, le bey El-Hadj-Ahmed qui était soutenu par la puissante confrérie religieuse des Rahmanya, avait fait reconnaître pour cheikh de cette ville, un de ses partisans nommé Mohammed-el-Hadj ; et le général Voirol qui avait demandé des instructions à Paris au sujet de la réinstallation de Mustapha-ben-Omar ou de l'installation d'un autre bey, n'avait pas reçu de réponse à ses propositions.

On discutait en France pour savoir si on se maintiendrait en Afrique. En attendant qu'une résolution définitive intervint, le ministère avait décidé le roi à désigner, au mois de juillet 1833, une commission chargée d'examiner les choses et de faire un rapport sur la situation.

Les commissaires avaient pour mission de recueillir les éléments d'une réponse aux questions suivantes :

« 1° La conquête doit-elle être conservée ?

« 2° Si l'occupation est avantageuse, quel est le système à suivre ?

« 3° Doit-on se borner à la soumission des indigènes ?

« 4° Doit-on consolider l'établissement français par la colonisation ?

« 5° Quelle est l'organisation administrative la plus convenable ?

« 6° Quel est enfin l'état général du pays sous différents rapports ? »

Cette commission, composée du comte d'Haubersart, pair de France ; de MM. Laurence, Piscatory, de la Pinsonnière, Reynard, députés ; du général Montfort, inspecteur du génie, et du capitaine de vaisseau Duval d'Ailly, était présidée par le lieutenant-général Bonet, pair de France.

Les commissaires arrivés à Alger au mois de septembre 1833, avaient rapidement visité toutes les villes occupées par les troupes françaises, sauf Mostaganem, et étaient revenus à Paris, après un mois de séjour en Afrique. Leur travail fut soumis, par ordonnance royale du 12 décembre 1833, à une commission supérieure composée de MM. duc Decazes, président ; général Bonet, comte d'Haubersart, général Guilleminot, pairs de France ; de la Pinsonnière, Laurence, Piscatory, Reynard, Duchâtel, Dumon, Passy, de Sade, Baude, députés ; général Bernard, vice-amiral de Rosamel, général Montfort ; Volland, intendant militaire ; Duval d'Ailly, capitaine de vaisseau.

Il résulta du rapport de cette commission supérieure les conclusions suivantes :

1° L'honneur et l'intérêt de la France commandent de conserver les possessions sur la côte septentrionale de l'Afrique ;

2° En réservant les droits de la France à la souveraineté de toute la régence d'Alger, il convient de borner, pour le moment, l'occupation militaire aux villes d'Alger et de Bône, protégées par des lignes d'avant-postes dont les travaux de fortification pourront être ajournés, ainsi qu'aux villes d'Oran et de Bougie ;

3° Les forces effectives entretenues dans la régence doivent être fixées à vingt et un mille hommes, qui auront comme auxiliaires des forces indigènes ;

4° La puissance législative, dans les possessions d'Afrique, devra être déléguée au roi ;

5° Un gouverneur général nommé par le roi, dépositaire de son autorité, devra réunir dans ses mains les pouvoirs civils et militaires ; les commandants de Bône, Oran, et autres places, ne devront correspondre qu'avec lui ;

6° L'administration civile sera exercée, sous les ordres du gouverneur général, par des administrateurs placés à Alger, Bône et Oran ;

7° Il convient que le gouverneur général soit assisté d'un conseil ;

8° Il y a lieu d'établir un budget spécial du gouvernement d'Algérie.

Institution du gouvernement général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. — L'Algérie. — Le gouvernement ayant adopté les conclusions de la commission d'Afrique, décida la nomination d'un gouverneur général chargé de l'administration des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, haut fonctionnaire qui devait réunir entre ses mains tous les pouvoirs civils et militaires, ayant sous ses ordres un lieutenant-général pour commander les troupes et des chefs spéciaux pour chaque nature de service.

Conformément à cette décision, une ordonnance en date du 22 juillet 1834 constituait le gouvernement et l'administration des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, qui allaient être désignées désormais sous le nom d'**Algérie.** Une nouvelle ordonnance, en date du 10 août, fixait les attributions du gouverneur général, lequel devait être assisté d'un conseil de gouvernement sous sa présidence, composé du commandant des troupes de terre, d'un contre-amiral commandant la marine et les ports ; d'un procureur général, chef suprême de la magistrature ; d'un intendant civil ayant les attributions d'un préfet ; d'un intendant militaire et d'un directeur des finances. Trois tribunaux de première instance étaient créés à Alger, Bône et Oran. A Alger, un tribunal supérieur ou d'appel et un tribunal de commerce.

Administration du général Voirol. — Le général Voirol dut attendre la nomination et l'arrivée du gouverneur général. Sa situation d'intérimaire était fort difficile, et il n'obtenait pas toujours de ses subordonnés l'exécution de ses instructions.

Un juif d'Alger nommé Sfar, ayant eu à se plaindre de l'équité du tribunal des rabbins, porta sa réclamation devant le général en chef, lequel, aux termes de l'arrêté du 22 octobre 1830 instituant la cour de justice, avait judicature souveraine. Il se heurta au mauvais vouloir de l'intendant civil, qui soutenait qu'en matière civile rien ne pouvait contrarier l'action des tribunaux indigènes. La question soumise à Paris, le général en chef fut dessaisi.

Une mauresque divorcée voulant épouser un Français, demandait à se faire chrétienne. Le cadi hanefi émit la prétention, non seulement de l'empêcher de changer de religion, mais encore de l'incarcérer, pour la punir de son intention d'abjuration. Le général en chef ayant donné raison à la

mauresque, le cadi la fit enlever par ses agents. Un officier envoyé par le général arriva juste à temps pour sauver la malheureuse du supplice de la bastonnade, et elle se réfugia à l'église catholique, où elle reçut le baptême. Le cadi et le muphti protestent, ameutent les musulmans et donnent leur démission ; mais le général tient bon, les révoque et les remplace dans leurs fonctions par d'autres magistrats. Les perturbateurs furent arrêtés. L'intendant civil ayant protesté contre l'attitude du général en chef, fut remis à sa place de telle sorte, qu'il dut demander à revenir en France.

Le général Desmichels, à Oran, créait de graves embarras au général Voirol, lequel, en dépit des plus grandes difficultés rencontrées dans son commandement, allait quitter l'Afrique, ne laissant après lui que des regrets.

Les marabouts cheïkhya ou Ouled-Sidi-Cheïkh. — Abd-el-Kader-ben-Mohammed, plus connu sous le nom de Sidi-Cheïkh, né en 1544 d'une famille aux origines alors relativement récentes, était un mokaddem de l'ordre des Chadelya. Il fonda sa zaouïa dans le sud-oranais, à El-Abiod, où il mourait en 1615, recommandant à ses fils de suivre la règle des Chadelya.

Ces Cheïkhya ne forment pas plus un ordre qu'une communauté religieuse ou une congrégation ; ce sont des marabouts, qui se sont placés sous le patronage de l'ancêtre Sidi-Cheïkh.

Les Ouled-Sidi-Cheïkh, cherchant à se donner une origine sinon chérifienne, tout au moins khalifienne, se disent les descendants d'Abou-Beker, premier khalife ou successeur. D'après la version qu'ils ont accréditée, leur famille chassée de la Mekke au VIIIe siècle, se serait d'abord fixée en Egypte, puis en Tunisie, d'où elle serait venue au Mag'reb vers le XIVe siècle ; ce qui n'est pas prouvé.

Les descendants de Sidi-Cheïkh recevant de nombreuses et importantes ziaras, se querellèrent au XVIIIe siècle au sujet du partage des revenus, et formèrent depuis lors deux groupes rivaux : Les Cheraga, habitant le ksar Chergui ou de l'est ; les Gharaba, fixés au ksar Ghar'bi ou de l'ouest. La zaouïa d'El-Abiod étant restée dans le ksar Chergui, un arrangement intervint en 1766, ensuite duquel les Cheraga eurent deux parts de la ziara et les Gharaba, une part seulement.

En dépit de cet accord, la rivalité persista entre les deux branches de ces marabouts, qui troublèrent fréquemment le sud algérien de leurs luttes intestines autant qu'intéressées.

Bien que les Ouled-Sidi-Cheïkh soient affiliés aux confréries religieuses des Chadelya, des Derqâoua, des Khadrya et des Taïbya, l'influence féodale et maraboutique déterminée par l'affiliation aux Cheïkhya l'emporte toujours chez eux sur le lien qui les rattache à ces diverses congrégations.

Chaque famille de ces marabouts a sa clientèle propre, qui vient leur apporter les ziaras, qui vont au souvenir et à l'intercession du vénéré Abd-el-Kader-ben-Mohammed-Sidi-Cheïkh.

LIVRE III

LA CONQUÊTE

I

CHAPITRE PREMIER

GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL DROUET D'ERLON

Gouverneur général

Le comte Drouet d'Erlon gouverneur général. — Développement de la puissance d'Abd-el-Kader. — Le camp d'Erlon. Création des spahis. — Le général Trézel remplace le général Desmichels a Oran. — Abd-el-Kader dans la province de Titeri. — Faiblesse de Drouet d'Erlon. — Le général Trézel traite avec les Douair et les Zmela. — Reprise des hostilités contre Abd-el-Kader. — Combat du Sig. — Affaire de la Macta. — Le général d'Arlanges commandant a Oran. — Rappel du comte Drouet d'Erlon.

Le comte Drouet d'Erlon gouverneur général. — Un arrêté ministériel du 1er septembre 1834 avait nommé le lieutenant-général comte Drouet d'Erlon, alors commandant la douzième division militaire à Nantes, gouverneur général de l'Algérie.

Le lieutenant-général Voirol ayant refusé d'accepter de servir en sous-ordre là où il avait été chef suprême, le général Rapatel reçut le commandement des troupes.

Le comte d'Erlon, ancien général de la République et de l'Empire, alors âgé de soixante-dix ans, ne possédait plus l'audace, l'entrain et l'énergie nécessaires à l'administration civile et militaire de la nouvelle conquête. Animé cependant des meilleures intentions, il voulut réagir contre la politique de ses prédécesseurs ; mais il ne fut pas toujours heureux dans ses dispositions, lesquelles aggravèrent souvent les fautes déjà commises.

Développement de la puissance d'Abd-el-Kader. — Pendant ce temps, Abd-el-Kader fort des traités du 26 février, certain de n'avoir rien à redouter des Français dont la légèreté venait de lui donner un royaume ; s'appuyant sur la confrérie religieuse des Khadrya, organisait son sultanat. C'est ainsi qu'il institua de grands chefs, khalifahs, commandant à des aghas, lesquels commandaient à leur tour à des caïds ; ces derniers, chefs politiques et militaires, chargés de l'administration d'une tribu. Il divisa le territoire de la province d'Oran en deux grands commandements : khalifalik de l'Est, composé de sept aghaliks, confié à son beau-frère Mustapha-ben-Thami, avec Mascara comme chef-lieu ; khalifalik de l'Ouest, formé de cinq aghaliks, sous les ordres de son lieutenant Bou-Hamedi, avec Tlemcen comme chef-lieu.

Cette organisation terminée le 26 avril 1834, l'ordre régnait partout dans le nouvel Etat musulman, que le traité d'Oran avait aidé à constituer.

Le comte d'Erlon, en arrivant, avait été fort surpris de l'extension donnée à la puissance de l'émir. Abd-el-Kader ayant essayé d'ouvrir par Rachgoun des relations commerciales avec Gibraltar et l'Espagne, le gouverneur général avait défendu, sous les peines les plus sévères, toute importation ou exportation par d'autres ports que ceux occupés par ses troupes ; mais le général Desmichels s'étant rendu à Alger en compagnie de Miloud-ben-Harrach, khalifah de l'émir, d'Erlon séduit par les raisons données, accepta l'état de choses et renvoya le khalifah comblé de présents.

Le camp d'Erlon. — Création des spahis. — Pour protéger la Mitidja contre les trop fréquentes incursions des Had-

joutes, Drouet d'Erlon établit à Boufarik un camp retranché, autour duquel les colons s'établirent. Peu satisfait du résultat donné par le bureau arabe, il remplaça cette institution le 20 novembre, par un commandement spécial, auquel il appela, avec le titre d'agha, le lieutenant-colonel Marey-Monge. Ce fut la création du corps des spahis. Ce changement n'était pas heureux : à peine le bureau arabe était-il supprimé, que les enlèvements de troupeaux recommencent dans le Sahel. Une razzia ayant été ordonnée contre les Hadjoutes et les Mouzaïa soupçonnés des larcins ; ces deux tribus, que le bureau arabe ne contenait plus, se ruent sur les installations des colons et tuent les Européens isolés, forçant les autres à se réfugier à Alger. Plusieurs tribus viennent bientôt augmenter le nombre des pillards ; et toute la campagne environnant Alger est en proie au désordre et à la dévastation. Il fallut faire de fréquentes sorties pour dégager les abords de la ville.

Le général Trézel remplace le général Desmichels à Oran. — Les notables de Titeri ayant appris les événements de la province d'Oran, préférant se soumettre à un chef musulman à la perspective d'obéir bientôt à des chrétiens, avaient envoyé une députation à Abd-el-Kader, lui offrant le pouvoir dans leur province.

Le traité d'Oran n'ayant pas fixé de limites à l'émir, ce dernier, avant de donner sa réponse aux délégués de Titeri, renvoya à Alger Miloud-ben-Harrach, chargé de demander au gouverneur général « ses vues sur la manière d'établir « la tranquillité, dans tous les districts, soit maritimes, soit « de l'intérieur ; sur les plages d'Alger et d'Oran, dans les « plaines et les montagnes, depuis Tlemcen et Mascara jus- « qu'à Médéa et les environs d'Alger ». L'émir commençait dans cette ambassade, à trancher ainsi à son avantage la souveraineté sur tous le pays autre que les quatre villes : Alger, Oran, Mostaganem et Arzew, occupées par les troupes françaises. Le comte d'Erlon, surpris des prétentions d'Abd-el-Kader, que rien ne justifiait à ses yeux, ne répondant pas à ses demandes, se borna à remettre à Miloud-ben-Harrach une lettre pour l'émir, dans laquelle il lui disait en substance : qu'il désirait vivre en bonne paix avec lui.

Le général Desmichels mis au courant de cette correspondance, engageait Abd-el-Kader à profiter des termes

ambigus de la lettre du gouverneur pour marcher sur Titeri. L'émir qui sentait bien que d'Erlon devait ignorer les termes des traités, désireux avant de rien entreprendre de savoir à quoi s'en tenir , envoya à Alger le juif indigène Juda Ben-Dran, plus connu sous le nom de Ben-Duran, qui, élevé à Marseille, possédait suffisamment la langue française, qu'il chargea de communiquer au gouverneur général une copie de la note parallèle sur laquelle Desmichels avait apposé son cachet, note qui faisait foi pour lui.

Le comte d'Erlon ayant vu dans ce document jusqu'alors inconnu un traité secret passé par Desmichels, presque une trahison, demanda d'urgence le rappel de cet officier général, qu'il remplaça immédiatement par le général Trézel, son chef d'état-major.

Abd-el-Kader émettait de telles prétentions, qu'il avait chargé Ben-Duran de réclamer les coins de frappe de l'ancienne régence d'Alger, ayant, disait-il, l'intention de s'en servir pour battre monnaie : c'était l'affirmation de sa souveraineté.

Abd-el-Kader dans la province de Titeri. — N'ayant reçu aucune réponse du gouverneur, et froissé du rappel du général Desmichels, au mois de décembre 1834, Abd-el-Kader fait savoir au comte d'Erlon, que désireux de répondre aux vœux des habitants de Titeri, il allait se porter sur Médéa, à l'effet de ramener l'ordre dans cette province. A cette bravade, le gouverneur, indigné, fait connaître aux notables des tribus de Titeri, que s'ils secondaient l'émir dans ses projets, il les traiterait en ennemis ; il écrivit ensuite à Abd-el-Kader lui défendant de dépasser à l'Est, le Chélif inférieur et la rivière de Riou.

Abd-el-Kader, qui tout d'abord voulait passer outre à la défense du gouverneur, en fut momentanément dissuadé par ses khalifahs, qui lui faisaient observer que le choléra ravageant alors les tribus, il lui serait impossible de réunir des contingents en nombre suffisant pour entrer en campagne.

Les fils de Si-el-Aribi, encouragés par Mustapha-ben-Ismaël, lequel du méchouar de Tlemcen, cherchait toute occasion de s'opposer à l'extension du pouvoir de son irréconciliable ennemi, soulevaient les tribus voisines du Chélif, leur disant qu'Abd-el-Kader ayant pactisé avec les chrétiens,

n'était qu'un infidèle que l'on devait combattre. La prise d'armes s'étendait, et l'émir était déjà en marche contre ces adversaires, quand il apprend qu'un chérif de l'ordre des Chadelya, nommé El-Hadj-Moussa, venu du désert, appelé par les Derqâoua, est rentré à Médéa, acclamé par les habitants, mécontents des hésitations du sultan de Mascara. Il passe aussitôt le Chélif, arrive à Miliana qui lui ouvre ses portes, y met comme khalifah El-Hadj-Mahhi-ed-Dine-es-Seghir, l'ancien agha de Koléa des Français ; puis il marche sur Médéa, rencontre les Derqâoua qu'il met en pleine déroute et entre en triomphateur le 24 avril 1835 dans le chef-lieu de Titeri, où il installe en qualité de bey, son khalifah Mohammed-ben-Aïssa-el-Berkani.

Faiblesse de Drouet d'Erlon. — Apprenant qu'Abd-el-Kader avait passé outre à la défense qu'il lui avait faite de franchir le Chélif, le comte d'Erlon demanda des ordres à Paris ; comme il ne recevait aucune instruction, il n'osa prendre sur lui de s'opposer par la force à l'émir ; il était du reste circonvenu par l'astucieux Ben-Duran, qui réussit à lui faire admettre : qu'en châtiant les fanatiques Derqâoua, ennemis des chrétiens, qui avaient pris les armes au nom de la guerre sainte, son maître n'avait agi que dans l'intérêt de la France. Le gouverneur général acceptait non seulement les faits accomplis, mais il poussait la condescendance jusqu'à envoyer à Médéa un officier de son état-major, le capitaine Saint-Hippolyte, lequel accompagné de Juda Ben-Duran qui lui servait d'interprète, apportait à l'émir de magnifiques présents.

L'envoyé du gouverneur était en outre chargé de faire substituer au traité Desmichels une convention nouvelle sur les bases suivantes :

1° Reconnaissance par l'émir de la souveraineté de la France ;
2° Fixation du pouvoir de l'émir, qui ne pourra s'exercer que dans la province d'Oran, limitée à l'est par le Chélif depuis son embouchure jusqu'à son confluent avec l'oued Riou, et par la rivière de ce nom jusqu'à Godjidah ;
3° Faculté pour les Français et les Européens de voyager dans la province d'Oran ;
4° Liberté entière du commerce intérieur ;
5° Engagement par l'émir de ne faire le commerce d'exportation que par les ports occupés par les Français ;
6° Tribut à payer par Abd-el-Kader, et remise d'otages. Le tribut et les otages étant la conséquence de la reconnaissance du droit de souveraineté de la France.

Abd-el-Kader différant sa réponse à la note du gouverneur général, après avoir organisé son beylik de Titeri, donné un caïd aux Hadjoutes et un cheikh aux Beni-Khelil, repartit vers la fin du mois de mai 1835 pour la province d'Oran, où ses ennemis s'agitaient, se faisant accompagner par le capitaine Saint-Hippolyte, qu'il présentait partout aux populations traversées comme un envoyé chargé par le roi des Français de demander la paix.

L'effet produit fut considérable chez les indigènes ; et, deux jours après son retour à Mascara, l'émir congédiant le capitaine, lui remettait une note indiquant à quelles conditions il consentirait à traiter de nouveau. Cette note était ainsi conçue :

1º Les provinces qui sont sous la domination du prince des fidèles et qui lui sont soumises, resteront sous sa dépendance, comme aussi le pays que possède le gouverneur général restera sous sa domination ;

2º Quand l'émir jugera à propos de nommer ou de destituer les hakems (gouverneurs) de Médéa ou de Miliana, il en préviendra le gouverneur général afin qu'il les connaisse et qu'il puisse se servir de leur intermédiaire pour faire parvenir à l'émir toute dépêche ou nouvelle qu'il aurait à lui transmettre ;

3º Le commerce sera libre pour tous. Les Arabes seront respectés dans les marchés par les Français, comme les Français par les Arabes dans toutes les provinces sous la domination de l'émir ;

4º Le prince des fidèles achètera à Alger, par l'entremise de son oukil (mandataire), tout ce dont il aura besoin comme fusils, poudre, soufre, mortiers, etc. ;

5º L'émir rendra aux Français tous les déserteurs, et réciproquement le gouverneur général en agira de même à l'égard de l'émir ;

6º Si l'émir projette un voyage sur Constantine ou ailleurs, il en informera le gouverneur général et lui en fera connaître le motif.

Ce projet était, pour la France, une aggravation du traité Desmichels. Loin d'être rejeté avec indignation par le comte Drouet d'Erlon, qui se trouvait depuis le 6 juin dans la province de l'Ouest, ce dernier fit savoir à l'émir qu'il venait d'arriver à Oran, à l'effet de se rapprocher de lui et d'entrer en pourparlers.

Le général Trézel traite avec les Douair et les Zmela. — Depuis le mois de mars 1835, le général Trézel entretenait des pourparlers avec les Douair et les Zmela, qui demandaient à former au profit des Français, comme ils l'avaient formé au temps des Turcs, le maghzen de la province. Le comte d'Erlon, désireux de ne donner à Abd-el-Kader aucun

sujet de plainte, dissuadait Trézel de traiter avec ces tribus, hostiles à l'émir. Le commandant d'Oran tint bon, et le gouverneur général repartit le 10 juin pour Alger, sans avoir rien décidé. Mais il faisait fournir en secret le 18 juin à Juda Ben-Duran, pour le compte de l'émir, deux cents fusils et quatorze milliers de poudre, expédiés sur un bateau, que le brick « Loiret » capturait à Rachgoun le 30 juin.

Abd-el-Kader ayant été mis au courant par Habid-el-Hadj, son consul à Oran, des pourparlers engagés entre Trézel et les Douair et les Zmela, ordonne à ces tribus d'abandonner leurs cantonnements et de se replier vers l'intérieur de la province, chargeant El-Mazari, neveu de Mustapha-ben-Ismaël, qui était devenu son agha, de l'exécution de cet ordre. Les moissons étaient sur pied ; les tribus maghzen en font le sacrifice et envoient dire à Trézel qu'elles se rapprochent d'Oran, réclamant son concours contre El-Mazari, qui, déjà, les attaquait. Le 14 juin 1835, le général sort d'Oran avec deux mille cinq cents hommes, vient s'établir à Misserghin où il couvre les deux tribus et fait donner la chasse à l'agha de l'émir, qui se retire en hâte. Deux jours après, il signait avec les chefs de ces tribus la convention dite du Figuier, qui est ainsi conçue :

Camp du Figuier le 16 juin 1835.

Article premier. — Les tribus reconnaissent la souveraineté du roi des Français et se réfugient sous son autorité.

Art. 2. — Elles s'engagent à obéir aux chefs musulmans qui leur seront donnés par le gouverneur général.

Art. 3. — Elles livreront à Oran, aux époques d'usage, le tribut annuel qu'elles payaient aux anciens beys de la province.

Art. 4. — Les Français seront bien reçus dans les tribus, comme les Arabes dans les lieux occupés par les troupes françaises.

Art. 5. — Le commerce des chevaux, des bestiaux et de tous les produits du pays, sera libre pour chacun dans toutes les tribus soumises ; mais les marchandises destinées à l'exportation ne pourront être embarquées que dans les ports qui seront désignés par le gouverneur général.

Art. 6. — Le commerce des armes et des munitions de guerre ne pourra se faire que par l'intermédiaire des autorités françaises.

Art. 7. — Les tribus fourniront leurs contingents ordinaires toutes les fois qu'elles seront appelées par le commandant d'Oran à quelque expédition militaire dans les provinces d'Afrique. Pendant la durée de ces expéditions, les cavaliers armés de fusils et de yatagans recevront une solde de deux francs par jour, et les hommes à pied armés de fusils, un franc. Les uns et les autres apporteront au moins cinq cartouches. Il leur sera donné, des arsenaux fran-

çais, dix cartouches. Les chevaux des tribus soumises qui seraient tués au combat seront remplacés par le gouvernement français.

Art. 8. — Les tribus ne pourront commettre d'hostilité sur les tribus voisines que dans le cas où celles-ci les auraient attaquées, et alors le commandant d'Oran devra être prévenu sur le champ afin qu'il leur porte secours et protection.

Art. 9. — Lorsque les troupes françaises passeront chez les Arabes, tout ce qu'elles demanderont pour la subsistance des hommes et des chevaux sera payé au prix habituel et de bonne foi.

Art. 10. — Les différends entre les Arabes seront jugés par leurs caïds et leurs cadis ; mais les affaires graves de tribu à tribu seront jugées par le cadi d'Oran.

Art. 11. — Un chef choisi dans chacune des tribus résidera à Oran avec sa famille.

Cette convention qui détruisait en ce qui concernait les parties contractantes l'acte du général Desmichels, enlevait à l'autorité de l'émir les Douair et les Zmela et soumettait aux Français deux des plus importantes et des plus belliqueuses tribus de la province.

Reprise des hostilités contre Abd-el-Kader. — Le général Trézel ayant notifié cette convention à l'émir, Abd-el-Kader lui répondit que les Douair et les Zmela étant, comme tous les musulmans, au nombre de ses sujets, il ne pouvait permettre qu'ils soient commandés par les chrétiens, sa religion lui défendant de se prêter à ce qu'un musulman soit sous la puissance d'un chrétien ou d'un homme d'une autre religion. Il priait le général, s'il ne respectait pas les conditions de son prédécesseur, de retirer de Mascara le consul français Abd'Allah d'Asbonne.

Le 19 juin 1835, les consuls respectifs d'Oran et de Mascara étaient retirés : c'était la guerre.

Combat du Sig. — L'émir se trouvant alors dans la plaine du Sig, opérant avec une dizaine de mille hommes, dont treize cents réguliers armés de fusils français, contre les partisans des fils de Si-el-Aribi, le général Trézel quitte le camp du Figuier et se dirige vers l'Est. Traversant le 25 juin les taillis de Moulaï-Ismaïl, son avant-garde commandée par le colonel Oudinot, assaillie par une nombreuse cavalerie, est un moment enveloppée et le centre de la colonne attaqué. Oudinot tué, les Français se repliaient, quand Trézel enlève ce qui lui reste de troupes, les conduit au pas de charge, et peut rétablir le combat. L'ennemi enfin repoussé, le général établit son camp sur les bords du Sig, à deux lieues des tentes d'Abd-el-Kader.

Affaire de la Macta. — Après deux jours de repos donnés à ses soldats, le général Trézel ne se sentant pas en force pour attaquer l'émir dont les contingents augmentent constamment, se décide à opérer sa retraite sur Arzew. Au lieu de suivre la route qui conduit directement à cette ville, le général préférant déboucher dans le golfe par les gorges de l'Habra, y pénètre à l'endroit où cette rivière sortant des marais, prend le nom de la Macta, et s'engage le 28 juin, dans ce défilé, sans avoir pris de précautions suffisantes de couverture. Apercevant ce mouvement, l'émir devance les Français et fait occuper les collines par ses réguliers, qui accueillent les tirailleurs par une vive fusillade.

Les cavaliers arabes tombant à ce moment sur le convoi qui est au centre de la colonne, les conducteurs coupent les traits des attelages et s'enfuient ou s'embourbent dans les marais ; et l'arrière-garde, prise de panique, augmente le désordre. Les indigènes ayant perdu leur temps à piller les voitures, le général et les officiers qui ont rallié quelques hommes, peuvent occuper un mamelon, d'où ils dirigent un feu nourri sur l'ennemi, qu'ils peuvent arrêter un moment.

Le gros de la troupe française s'enfuyait ; un grand nombre de soldats se noyaient dans la Macta. La retraite se changeait en déroute ; seuls, une quarantaine d'hommes restés à l'arrière-garde, se battaient vaillamment pour sauver l'artillerie, concurremment avec les défenseurs du mamelon, demeurés en place, isolés ; ils allaient être enlevés, quand le capitaine Bernard, réunissant quelques chasseurs à cheval, charge audacieusement l'ennemi, qui croyant à l'arrivée de renforts du côté des Français, plie à son tour.

Après quatorze heures de combat, la colonne, sans cesse harcelée, peut enfin arriver à Arzew.

De deux mille trois cents hommes partis du camp du Figuier, deux cent quatre-vingt avaient été tués et cinq cents blessés. La colonne avait en outre perdu un obusier de montagne, presque tout son matériel, et laissé aux mains de l'ennemi dix-sept prisonniers, qu'Abd-el-Kader se réserva.

Les soldats de l'émir avaient mutilé et égorgé les blessés français trouvés dans les voitures.

Le général Trézel ne jugeant pas à propos de ramener

par terre, à Oran, ses troupes démoralisées, envoya une balancelle demander tous les navires se trouvant dans la rade de Mers-el-Kébir. Ces transports arrivèrent le 30 juin à Arzew, où ils prirent les blessés, pendant qu'un bâtiment a vapeur, détaché d'Alger, amenait le commandant Lamoricière, chargé par le gouverneur général de négocier avec l'émir. Sa mission devenue inutile, le commandant faisait voile pour Oran, y réunissait trois cents cavaliers des Douair et des Zmela, et se mettant à leur tête, les entraînait par terre sur la route d'Arzew, d'où il ramenait bientôt les débris de la colonne.

Le général d'Arlanges remplace le général Trézel. — Trézel ayant pris le revers pour son compte, le gouverneur général lui donnant l'ordre de rentrer immédiatement en France sans passer par Alger, nomma à sa place le général d'Arlanges. Il envoyait en même temps à Oran, Juda Ben-Duran, chargé de lui fournir des renseignements exacts sur les affaires de la province ; celui-ci ne fit, bien entendu, que servir les intérêts d'Abd-el-Kader, son maître.

D'Erlon, mal renseigné, voulant à tout prix renouer avec l'émir, lui aurait sacrifié les Douair et les Zmela qui venaient d'amortir l'échec de la Macta, si les membres de son conseil, faisant entendre au gouverneur d'énergiques protestations, n'avaient fini par lui faire décider que ces tribus fidèles seraient, à l'avenir, autorisées à se grouper sous Oran, où elles furent remises au commandement immédiat d'Ibrahim Bouchnak, ancien caïd de Mostaganem, adversaire déclaré de l'émir.

Abd-el-Kader, victorieux, avait essuyé à la Macta des pertes bien plus considérables que celle de Trézel.

Rappel du comte Drouet d'Erlon. — Au moment où la conquête de la province d'Oran était mise en péril, une mesure inopportune du ministère intervenant indirectement en faveur de Marie-Christine dans ses démêlés avec Don Carlos, cédait à l'Espagne la légion étrangère, composée de cinq mille cinq cents hommes, affectée depuis 1831 à l'armée d'Afrique, en grande partie concentrée à Oran. Le gouverneur général ne fit aucune objection au départ de ces forces ; et partout les indigènes arabes et kabyles, voyant les troupes françaises se rembarquer au lendemain de l'affaire de la Macta, se montrèrent en armes. Les Hadjoutes et

les Beni-Khelil reprenaient leurs déprédations dans la Mitidja et venaient tirailler dans la banlieue d'Alger. Les choses étaient au pire, quand le ministère se décida enfin à rappeler le comte Drouet d'Erlon, qui quittait l'Algérie le 8 août 1835. Le désastre de la Macta et le désordre qui s'en était suivi, décidaient enfin le gouvernement français a intervenir plus sérieusement qu'il ne l'avait encore fait en Afrique, où il confiait la succession de Drouet d'Erlon au maréchal Clauzel.

L'ordonnance du 25 juin 1835 supprimant la légion étrangère, qui laissait un grand vide dans les troupes d'Afrique, fut remplacée par une autre ordonnance en date du 16 décembre de la même année, qui prescrivait la formation d'une nouvelle légion étrangère.

CHAPITRE II

GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL CLAUZEL

Le maréchal Clauzel gouverneur général. — Expédition de Mascara. — Expédition de Tlemcen. — Excursion du général Perrégaux dans la vallée du Chélif. — Expédition du maréchal Clauzel a Médéa. — Combat de la Tafna. — Le général Bugeaud reçoit le commandement de la division d'Oran. — Combat de la Sikkak. — Retour en France du général Bugeaud. — Yusuf nommé bey de Constantine. — Occupation de La Calle. — Première expédition de Constantine. Son insuccès. — L'administration du maréchal Clauzel. — Négociations du général de Brossard a Oran.

Le maréchal Clauzel gouverneur général. — Le nouveau gouverneur général avait laissé d'excellents souvenirs en Afrique. Un voyage qu'il y avait effectué en 1833, l'avait confirmé dans ses projets de colonisation de 1830 ; et, en outre de l'autorité que lui donnait son passé militaire sur le corps d'occupation, il jouissait de toute la confiance de l'élément civil d'administration, et de celle des colons.



Le général Munck d'Uzer se maintenait à Bône ; le lieutenant-colonel Duvivier à Bougie. Ces commandants supérieurs faisaient fréquemment des excursions heureuses en dehors des limites de leurs places. Il n'en était pas de même du général d'Arlanges, successeur à Oran du général Trézel, réduit à l'inaction par suite du départ de la légion étrangère, et de la faiblesse numérique des effectifs demeurés sous ses ordres.

Abd-el-Kader qui avait appris par les espions qu'il entretenait à Oran et à Alger, entre autres par le maure Ahmed-Bou-Derba, son correspondant dans cette dernière ville, que des renforts débarquaient continuellement en Afrique, et qu'une armée se préparait à venger l'échec de la Macta en se disposant à l'attaquer dans sa capitale, fortifiait Mascara et réunissait aux environs de cette ville des corps de cavalerie considérables, pour inquiéter les Français dans leur marche. Exerçant des représailles contre les Douair et les Zmela réfugiés sous les murs d'Oran, il faisait harceler ces tribus et donnait l'ordre à Sidi-M'Barek, son khalifah de Miliana, de lâcher dans la plaine les belliqueux Hadjoutes, pour enserrer Alger comme il serrait Oran.

Les Hadjoutes arrivaient jusqu'au massif d'Alger, et Sidi-M'Barek manœuvrait dans la partie occidentale de la Mitidja. Le gouverneur général qui avait nommé en arrivant des beys à Miliana, à Cherchel et à Médéa, agents qu'il n'avait pu installer, réunissant environ cinq mille hommes, les seules troupes mobiles dont il pût alors disposer, se porte au mois de septembre 1835 contre le lieutenant de l'émir à Miliana, qu'il bat en plusieurs rencontres et finit par repousser dans le massif des Beni-Menasser. Au retour, il ravage le territoire des Hadjoutes, brûle leurs campements, et peut ainsi ramener provisoirement la tranquillité aux environs immédiats d'Alger.

Expédition de Mascara. — L'expédition de Mascara décidée, le maréchal après avoir ordonné la construction d'une redoute au Figuier, avait fait occuper dès le mois d'octobre la petite île de Rachgoun, à l'embouchure de la Tafna, d'où, menaçant d'un débarquement les tribus de l'ouest qui assiégeaient le méchouar de Tlemcen, il les obligeait à revenir sur la côte, dégageant ainsi les Turcs et les kouloughlis de Mustapha-ben-Ismaël.

Un effectif de onze mille hommes se trouvant enfin réuni à Oran, les contingents de l'émir qui bloquaient la place, sont rappelés à Mascara.

L'armée, dans les rangs de laquelle servait le duc d'Orléans en qualité de lieutenant-général, quitte Oran le 27 novembre 1835 et se met en marche sous le commandement du maréchal Clauzel, qui a fait connaître son intention d'occuper Mascara et d'y placer, en qualité de bey, l'agha Ibrahim Bouchnak, ancien caïd de Mostaganem, commandant des goums fournis par les tribus maghzen, au nombre de quatre mille cavaliers.

Abd-el-Kader qui ne se sentait pas en force pour repousser l'attaque des Français, se rappelant les dernières démarches du comte Drouet d'Erlon pour renouer avec lui, charge un de ses officiers, nommé Bel-Aziz, de se porter au-devant de l'agha Ibrahim-Bouchnak qui commande l'avant-garde française, et de lui exposer que sa religion seule lui interdit de proposer la paix aux chrétiens ; mais que le maréchal l'obtiendrait, s'il la lui demandait. Bel-Aziz éconduit, l'émir s'apprête à résister.

L'armée parvenue le 1er décembre au pied des montagnes qui bordent le Sig, culbute la cavalerie d'Abd-el-Kader. Le Sig traversé le 3 décembre au matin sur des ponts de chevalets, l'ennemi qui occupe le bois de l'Habra, repoussé après un engagement qui dure jusqu'à midi, se porte derrière les lignes élevées par l'émir à la hauteur des quatre marabouts de Sidi-Embarek, d'où il est délogé dans la journée du 4, après une chaude affaire qui se prolonge jusqu'à la nuit. Le 5, l'armée passe la rivière l'Habra et va camper à Aïn-Kebira, sans avoir été inquiétée dans sa marche.

Les tribus des Hachem, des Gharaba et des Beni-Chougran, apprenant que les Français ont forcé le passage de Sidi-Embarek qui leur ouvre la route de Mascara, prétextant qu'il ne faut pas laisser tomber aux mains des chrétiens les approvisionnements et le matériel de guerre réunis dans la place, fondent sur la ville, qu'ils mettent au pillage. Dès qu'ils eurent connaissance de ces faits, les contingents qui marchent avec Abd-el-Kader se débandent pour arriver plus vite prendre leur part de la curée, et l'émir demeure avec ses deux bataillons de réguliers et deux cents cavaliers. Suivi de ces derniers, il rentre dans Mascara, où ses soldats

l'abandonnent à leur tour. En vain, veut-il rappeler les musulmans à leur devoir en face des chrétiens : Accusé de trahison, menacé de mort, il doit s'enfuir, seul, vers Cacherou, où il espère retrouver sa famille. Là, il apprend que ses parents se sont réfugiés dans les bois de Sfisef, vers lesquels il se dirige. Arrivé à Khessibia, les hommes de sa tribu, les Hachem, le déposent et le chassent. Il parvient enfin à rejoindre les siens dans la forêt de Guétarnia.

L'armée française avait continué le 6 sa marche par le village d'El-Bordj, où elle s'attendait à être attaquée. On n'y trouva qu'un juif fugitif, qui fit connaître au maréchal le pillage et l'abandon par les musulmans de Mascara, où il ne restait plus que quelques centaines de juifs et commerçants mozabites. Tous les hadars étaient partis. Le maréchal, avec le duc d'Orléans et quelques cavaliers d'Ibrahim-Bouchnak, part à franc étrier et pénètre dans la place abandonnée, rejoint deux heures après par les têtes de colonnes. Le 7, l'armée entière campait devant la ville.

Mascara, capitale et place d'armes d'Abd-el-Kader, possédait avant l'arrivée des Français, avec un arsenal, des ateliers de toute sorte, où de nombreux ouvriers avaient été réunis. Cet arsenal, ces ateliers, venaient d'être détruits, et leur matériel dispersé dans le pillage de la ville, sauf une vingtaine de grosses pièces d'artillerie garnissant les remparts, ainsi que l'obusier de montagne et les caissons laissés à la Macta par la colonne Trézel. L'armée trouva encore dans les maisons de grandes quantités de grains qui n'avaient pu être emportés. Dès le lendemain de l'occupation, les indigènes du voisinage amenaient pour la vente, des bœufs et des moutons volés aux troupeaux de l'émir, que l'intendance payait au tarif de l'administration.

Dans une convention passée le 8 octobre par le maréchal Clauzel avec les Douair et les Zmela pour prix de leur concours, il avait été arrêté qu'une fois Mascara occupé, Ibrahim-Bouchnak en serait nommé bey. Le maréchal rebuté par la difficulté des communications et la désertion des hadars ; après avoir encloué les canons, démantelé les fortifications de la casbah et ouvert des brèches dans le mur d'enceinte, ayant ordonné dès le 8 décembre l'évacuation de la ville, mécontenta les auxiliaires, dont un grand nombre déjà propriétaires dans Mascara d'immeubles sequestrés par l'émir, avaient espéré en recouvrer la possession.

Au moment où, le 9 décembre au matin, l'armée prenait la route de Mostaganem, les Douair et les Zmela, pour ne pas voir leurs propriétés retomber aux mains de l'ennemi, mirent le feu à leurs maisons, incendie qui gagna bientôt tous les quartiers de Mascara, ville qui aurait été entièrement détruite, si une pluie abondante n'avait éteint les foyers, vers midi.

Le 12, l'armée arrivait à Mostaganem, sous la pluie qui n'avait pas cessé un moment depuis l'après-midi du 9. Le duc d'Orléans qui avait contracté la fièvre dans l'humidité des campements, s'embarquait le 14. L'expédition coûtait aux Français vingt morts et cent quatre-vingts blessés ou éclopés.

En compensation du beylik de Mascara, Ibrahim-Bouchnak fut institué bey de Mostaganem ; et les tribus maghzen, un moment détournées, trouvant leur intérêt à suivre les Français, rentrèrent dans l'obéissance. El Mazari qui avait abandonné la cause de l'émir, fut nommé khalifah d'Ibrahim et agha de la plaine d'Oran.

Expédition de Tlemcen. — Le lendemain de l'évacuation de Mascara par les troupes françaises, Abd-el-Kader revenu seul dans son ancienne capitale débarrassée de la présence des infidèles, voit accourir auprès de lui ceux qui l'avaient abandonné cinq jours auparavant. Replacé à leur tête, il les entraîne vers Tlemcen, où Mustapha-ben-Ismaël avec ses sept cent cinquante turcs et kouloughlis, tenait dans le méchouar depuis dix-huit mois.

La tribu des Angad qui s'était déclarée en faveur des Français, conduite par le fils d'El-Ghomari, s'approchait de Temcen pour débloquer les défenseurs du méchouar, quand l'émir apparaît et la disperse dans une affaire où son cheikh trouve la mort. Parvenu dans Tlemcen, où il ne peut rester sous le feu du méchouar, Abd-el-Kader fait évacuer la ville aux hadars, qu'il cantonne à quelques lieues de là, dans la position d'Achouba, où il s'est établi.

Il fallait débloquer les Turcs du méchouar.

Le corps expéditionnaire fort de sept mille cinq cents hommes, commandé par le maréchal en personne, ayant sous ses ordres les généraux d'Arlanges et Perrégaux, part d'Oran le 8 janvier 1836, précédé par les goums d'El-Mazari, et arrive le 13 devant la ville de Tlemcen abandonnée par

les musulmans, où il ne trouve que huit cents juifs. Le 15, le maréchal, ses troupes renforcées des Turcs et des kouloughlis du méchouar et de quatre cents cavaliers des Angad, décide de faire attaquer l'émir dans ses lignes d'Achouba ; mais, à l'arrivée des Français, les indigènes se débandent et fuient dans toutes les directions. Les citadins de Tlemcen ramassés au nombre de deux mille, sont reconduits dans leurs foyers.

Le maréchal Clauzel avait fait l'expédition de Tlemcen dans le but de délivrer les défenseurs du méchouar sans y avoir été autorisé par le cabinet, résolu en partant d'Oran, à évacuer Tlemcen comme il avait évacué Mascara, cette tâche acomplie.

Réfléchissant cependant que l'évacuation de Tlemcen dans de telles conditions n'aurait eu d'autre effet que celui de livrer sans profit les défenses de cette ville à l'émir, qui disposerait alors de la forteresse du méchouar dont il avait, en vain, cherché à s'emparer, le maréchal décida d'y laisser un détachement de ses troupes. Comme il ne disposait d'aucun crédit pour le ravitaillement et l'entretien de cette garnison, il prit sur lui d'imposer à la population indigène, parmi laquelle il comprenait les Turcs et les kouloughlis, une contribution, dont le chiffre ne fut pas tout d'abord établi.

Une commission présidée par un nommé Mustapha-ben-Mekalled, indigène du pays, dans laquelle figurait un juif d'Oran, nommé Lasry, interprète de l'armée, fut chargée du recouvrement de cet impôt.

En vain, Mustapha-ben-Ismaël protesta-t-il au nom de ses braves soldats ; la commission formée d'habitants de la ville, qui regardaient comme des ennemis les défenseurs du méchouar, se montra impitoyable envers ces derniers. Ceux qui ne pouvaient payer furent bâtonnés et, à défaut d'or, qu'ils n'avaient pas, on enleva les bijoux de leurs femmes ; on prit leurs effets et leurs titres de propriété, estimés par Lasry, qui prenait le tout pour son compte aux prix fixés par lui.

L'émir ne manqua pas de profiter de cette maladresse pour répandre le bruit que sur les ordres d'un juif, dignitaire des Français, des musulmans avaient été bâtonnés. Il n'en fallait pas davantage pour lui rallier les tribus. Les Angad eux-mêmes abandonnant la cause des Français, lui

firent leur soumission. Le 25 janvier, Abd-el-Kader disposait déjà de douze mille hommes.

Le maréchal qui avait poussé une pointe vers l'embouchure de la Tafna, pour y établir un camp retranché devant mettre Tlemcen en communication avec l'île de Rachgoun, où il avait déjà fait construire des magasins et réunir des approvisionnements, inquiété dans sa marche par les contingents de l'émir qui lui livraient bataille les 26 et 27 janvier, repoussa l'ennemi ; mais il dut rétrograder sur Tlemcen sans avoir atteint son but.

Les Turcs et les kouloughlis de Tlemcen réclamaient contre l'injustice de la contribution imposée et les mauvais traitements en résultant dont ils étaient l'objet.

Le maréchal s'apercevant enfin de l'irrégularité de cette perception, en suspendit le cours. L'affaire portée plus tard devant le Parlement, la Chambre des députés protesta par son vote contre cet acte irréfléchi et dut allouer un crédit de quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-quatre francs, pour indemniser les victimes de cette maladresse du gouverneur général. Cette somme, qui était celle que les collecteurs déclaraient avoir reçue au taux d'estimation, était loin de compenser la valeur des objets et des propriétés rachetés à vil prix par Lasry.

Après avoir installé Mustapha-ben-Mekalled en qualité de bey de Tlemcen, le maréchal Clauzel organise un bataillon français de cinq cent soixante hommes, avec un détachement d'artilleurs et d'ouvriers du génie, qu'il laisse dans le méchouar, sous le commandement du capitaine Cavaignac. Le 7 février, l'armée repartait pour Oran, où elle rentrait le 12, constamment harcelée dans sa route par les contingents de l'émir, lesquels ne pouvant s'expliquer ces pointes répétées poussées vers l'intérieur, suivies de retraites inattendues, se figuraient de bonne foi que les Français fuyaient devant eux.

Vers la fin du mois de février, le maréchal retournait à Alger, laissant la surveillance de la province au général Perrégaux et le commandement de la place d'Oran au général d'Arlanges.

La légion étrangère reconstituée par l'ordonnance du 16 décembre 1835, d'abord en bataillons, fut plus tard divisée, par ordonnance du 30 décembre 1840, en deux régiments.

Excursion du général Perrégaux dans la vallée du Chélif. — Les Douair et les Zmela, attaqués par les Gharaba, s'étaient à nouveau réfugiés sous les murs d'Oran, et l'intérieur de la province était parcouru, du Maroc à la Mina, par des contingents de l'émir. Le général Perrégaux, chargé de pacifier la plaine, sort d'Oran le 16 mars avec cinq mille hommes, surprend les campements des Gharaba, auxquels il inflige un sévère châtiment, se porte sur l'Habra et, de là, dans la vallée du Chélif, où il soumet les Hamyan, les Beni-Gadoun et les Beni-Chougran. Puis il parcourt toute la région jusqu'à la Mina, obtenant partout des soumissions rendues d'autant plus faciles, qu'Abd-el-Kader bloquant à ce moment la garnison française du méchouar, laissait le champ libre à Perrégaux.

La colonne rappelée et rentrée à Oran le 1er avril, Abd-el-Kader paraît dans le Chélif et se jette avec toutes ses forces sur la grande tribu des Bordjïa qui avait, la première, accueilli les troupes françaises, auxquelles elle avait fourni des vivres et des éclaireurs. Dans le but de faire un exemple, il coupe, divise et démembre cette importante tribu, dont il distribue le territoire aux groupements voisins. La plaine obéissait de nouveau à l'émir.

Expédition du maréchal Clauzel à Médéa. — Mohammed-ben-Hussein, turc d'Alger, nommé par les Français bey de Titeri, avait trouvé en arrivant à Médéa la ville occupée par Mohammed-Ben-Aïssa-el-Berkani, khalifah de l'émir. Caché dans un douar des environs, le bey, « in partibus », réclamait du secours. Le maréchal se mettant à la tête de quelques régiments, sort d'Alger le 29 mars, disperse sur sa route les cavaliers hadjoutes, force le col de Mouzaïa et parvient à Médéa abandonné par ses habitants. Après avoir installé Mohammed-ben-Hussein et reçu un semblant de soumission des tribus d'alentour, la colonne revient à Alger le 9 avril, après avoir perdu trois cents tués et blessé. Les troupes aussitôt embarquées pour la France, le maréchal partait lui-même le 14 avril, appelé à Paris pour prendre la parole au nom du gouvernement devant la Chambre des députés, sur la question d'Alger. Il laissait le commandement supérieur de l'armée au général Rapatel.

Au mois de mai, les indigènes à nouveau soulevés par Mohammed-el-Berkani, s'emparaient de Médéa, faisaient

Mohammed-ben-Hussein prisonnier et l'envoyaient à Abd-el-Kader, pendant que les Hadjoutes, excursionnant dans le Sahel, venaient enlever des colons et des soldats jusqu'aux portes d'Alger.

Combat de la Tafna. — A son départ d'Oran, le maréchal Clauzel avait chargé le général d'Arlanges d'exécuter son projet de l'établissement d'un camp retranché à l'embouchure de la Tafna, pour ouvrir, de là, des communications avec la petite garnison française du méchouar et la ravitailler. Dès le retour de la colonne du général Perrégaux, d'Arlanges part d'Oran avec trois mille hommes et le goum des Douair commandé par Mustapha-ben-Ismaël. Abd-el-Kader qui surveillait de Nédromah les mouvements des Français, fait appel aux Kabyles des montagnes voisines. Mis bientôt à la tête de forces importantes, il se porte contre la colonne française, qui lui inflige un échec à l'oued-Ghazer. Les défilés conduisant à la Tafna ouverts, d'Arlanges parvenu le 16 avril à sa destination, s'y voit bloqué dès le 17 avril par les forces de l'émir, qui l'inquiètent jusqu'aux portes du camp retranché que les troupes ont commencé à élever. Obligé de sortir pour se donner de l'air, le général d'Arlanges attaque le 25 l'ennemi, à deux lieues du camp. Assailli près du marabout de Sidi-Yakoub par plus de dix mille montagnards qui le poussent avec fureur, le général qui a reçu une balle dans la tête, doit se replier sur le camp, après avoir perdu quarante morts et eu trois cents blessés. Entourée du côté de la terre par les indigènes victorieux, la colonne française ne pouvait plus communiquer avec Oran que par la voie de mer.

Le général Bugeaud reçoit le commandement de la division d'Oran. — Le prestige de l'émir grandissait de l'échec des Français. Des volontaires de la foi lui arrivaient en masse du Maroc, de la plaine et du Sud. Le général Rapatel presque bloqué dans Alger, où il se maintenait grâce à la milice de la ville, ne pouvait disposer que d'un bataillon de l'armée régulière, immédiatement embarqué pour Oran. Le général d'Arlanges était réduit à la dernière extrémité, ses soldats obligés de manger leurs chevaux : quand, enfin, le maréchal de camp Bugeaud, nommé au commandement de la division d'Oran avec la mission de dégager le camp de la Tafna et de ravitailler la garnison du méchouar, parti

de Port-Vendres avec trois régiments, débarque le 6 juin au camp de la Tafna, bloqué depuis quarante-neuf jours.

Les Arabes et les Kabyles qui assiégeaient le camp, fatigués de l'attente, rappelés chez eux par les travaux de la moisson, avaient commencé à regagner leurs tribus. Le général Bugeaud qui avait pris la direction des opérations, profite de cet éclaircissement des lignes des ennemis pour ramener les troupes à Oran, où il parvenait le 17 juin, mollement inquiété dans sa route. Il avait laissé le camp de la Tafna à la garde du commandant Perraud, avec douze cents hommes. Voyant d'Arlanges lui échapper, Abd-el-Kader avait repris le chemin de Nédromah.

Combat de la Sikkak. — A peine arrivé à Oran, le général Bugeaud songeant à remplir la deuxième partie de sa mission, repart le 19 juin et marche sur Tlemcen, où il arrive après avoir dispersé, le 24, dans la plaine du Saf-Saf, les contingents des indigènes qui lui barraient la route. Ayant trouvé en bon état le bataillon de Cavaignac, il repart le 26 pour le camp de la Tafna, où il doit recevoir des approsionnements. Trouvant arrivées, le 29, les provisions attendues, il organise un convoi et repart pour Tlemcen le 4 juillet. Abd-el-Kader ayant réuni sept mille hommes, attendait la colonne au passage de la Sikkak. Se trouvant le 6 juillet en présence des forces de l'émir, le général Bugeaud feint de battre en retraite, amenant l'ennemi à passer la rivière. Quant il le voit dans une mauvaise position, il attaque sur toute la ligne, culbute les indigènes et remporte une brillante victoire. Abd-el-Kader en fuite, laissait sur le champ de bataille deux cent cinquante tués, douze cents blessés, cent trente prisonniers, six drapeaux et sept cents fusils, sortant pour la plupart des arsenaux français, donnés ou vendus lors du traité Desmichels. Les Français n'avaient eu que soixante-quinze des leurs tués ou blessés.

Retour en France du général Bugeaud.— Pendant qu'Abd-el-Kader regagnait Nédromah avec les débris de ses troupes, le général Bugeaud entrait à Tlemcen, ravitaillait le méchouar et revenait le 19 à Oran, d'où il rentrait en France. Le général de Létang remplaçait peu de temps après le général d'Arlanges à Oran.

Abd-el-Kader ayant reçu à Nédromah quelques secours du Maroc, retourne à Mascara, où ne se trouvant pas en

sûreté, il projette de construire une place d'armes à Takdemt, près de Tiaret, dans les ruines d'une ancienne ville romaine, à cent soixante kilomètres de la mer.

Pas plus que le maréchal Clauzel, le général Bugeaud n'avait poussé à fond ses succès. De même que son prédécesseur après Mascara et Tlemcen, il avait ramené ses troupes à Oran après la Tafna, la Sikkak et Tlemcen. Abd-el-Kader n'avait pas manqué de s'attribuer l'avantage définitif, et les tribus se groupaient de nouveau autour de lui. Comme par le passé, le méchouar était bloqué, et les environs immédiats d'Oran, d'Arzew et de Mostaganem, étaient constamment parcourus par des partis hostiles d'indigènes, maîtres de tout l'intérieur.

Le lieutenant-colonel Duvivier, nommé à Bône, avait été remplacé à Bougie par le commandant Salomon de Musis. Ce dernier, sorti de la place le 4 août, attiré dans la plaine par le cheikh Amzian, sous prétexte de conférer au sujet d'une entente, avait été traîtreusement massacré avec son secrétaire. On discutait à Paris les plans de conquête et de colonisation du maréchal Clauzel.

Yusuf nommé bey de Constantine. — Occupation de La Calle. — Le maréchal Clauzel avait obtenu l'autorisation d'entreprendre la conquête de Constantine et de soumettre à la France la totalité du territoire de l'ancienne régence d'Alger. Pour arriver à l'accomplissement de cette tâche, il ne demandait qu'une armée de trente-cinq mille hommes. Il en obtenait dix mille.

Yusuf resté à Bône après son exploit de 1832, promu à titre auxiliaire au grade de chef d'escadrons au troisième régiment de chasseurs d'Afrique, avait été appelé au mois de novembre 1835 à l'état-major du maréchal Clauzel, qu'il avait rejoint, presque seul, à El-Bordj. Il était avec lui quand il entra à Mascara. Chargeant le 15 janvier 1836 avec les Douair et les Zmela, il avait contribué à enlever, à Achouba, le camp d'Abd-el-Kader ; il aurait capturé dans sa fuite l'émir, qu'il serrait de très près, si sa monture épuisée, ne s'était arrêtée devant un talus qu'Abd-el-Kader avait pu faire franchir à son cheval plus reposé.

Le maréchal prononçant à ce moment la déchéance du bey Ahmed, de Constantine, désigna par décret du 21 janvier 1836, le commandant Yusuf pour lui succéder, en re-

commandant au nouveau bey de faire reconnaître son autorité le plus promptement possible. Le général Munck d'Uzer, commandant supérieur de Bône, avait ordre de l'aider de tous ses moyens.

Arrivé à Bône le 20 mars 1836, salué par le canon de la place, Yusuf-bey, qui était autorisé à agir pour son compte toutes les fois que l'intérêt de la France le lui commanderait, réunit sous ses ordres les spahis réguliers et les goums, auparavant confiés au lieutenant-colonel Duvivier, envoyé à Alger. Il lève ensuite un corps de Turcs, kouloughlis ou indigènes, et se fait délivrer deux pièces de campagne avec leurs servants. En conflit au sujet de ses attributions avec le général Munck d'User, ce dernier, qui avait déjà demandé sa mise en disponibilité, est rappelé en France, et Yusuf reçoit toute liberté d'agir. Sa mission consistait à s'approcher peu à peu de Constantine, pour préparer les voies à l'expédition projetée. Le colonel Duverger faisait à Bône l'intérim du général Trézel, nommé commandant supérieur de ce point de l'Algérie.

Sa troupe portée à quatorze cents hommes, Yusuf qui a formé à Dréan un camp retranché, appelé camp Clauzel, amène à la soumission les tribus jusqu'à quatre-vingts kilomètres de Bône, et fait occuper le poste important de La Calle, à la grande satisfaction des indigènes de la Mazoule, qui n'avaient pas perdu le souvenir des avantages qu'ils trouvaient encore neuf ans auparavant, dans leurs relations avec les Français.

Quand, au mois de septembre 1836, le maréchal Clauzel eut enfin obtenu l'autorisation d'agir, Yusuf avait déjà gagné à la cause française presque toutes les tribus, de Bône au midi de Constantine.

Première expédition de Constantine. — Son insuccès. — Dix mille hommes environ avaient été débarqués à Bône. Le duc de Nemours qui devait prendre part à l'expédition, y arrivait le 29 octobre, et le maréchal Clauzel, qui avait dû faire escale à Alger, venait, le 31 octobre, prendre en personne le commandement du corps expéditionnaire.

Les troupes mal logées à Bône, manquant de bois de chauffage à l'entrée de l'hiver, privées d'objets de casernement, souffraient énormément. Dans les premiers jours de novembre, plus de deux mille malades encombraient les

ambulances. Le maréchal décide, pour arrêter les maladies, de marcher de suite sur Constantine.

Le corps d'expédition déjà réduit à sept mille quatre cent soixante hommes de troupes françaises et à treize cent cinquante-six turcs et indigènes du commandant Yusuf, en tout huit mille huit cent seize hommes, se met en route le 8 novembre, n'amenant avec lui que six pièces de campagne et dix obusiers de montagne, approvisionnés à cent coups.

Depuis le départ de Bône, la pluie n'ayant cessé de tomber, la marche était des plus pénibles dans les terres détrempées : On bivouaquait dans la boue ; les hommes ne pouvaient se réchauffer, et les maladies diminuaient les effectifs, qui fondaient à vue d'œil.

Le 15, on arrive à Guelma, l'ancienne Calama des Romains, où le maréchal établit dans les ruines de l'antique cité un camp retranché, y laissant une petite garnison avec les malades et une réserve de munitions.

L'expédition remise en marche dans la journée du 17, est assaillie le 20 par une tempête de neige qui durait encore quand, le 21, on aperçoit Constantine.

Grâce aux négociations entretenues par Yusuf avec les indigènes des pays parcourus, on était arrivé jusque là sans combat.

L'oued Hamimin traversé, l'armée parvient sur le plateau de Mansourah, saluée par les boulets envoyés par les batteries de la ville.

La pluie, la neige, un vent glacial, ne cessaient de fatiguer les troupes.

Constantine est bâtie sur un plateau rocheux entouré au Nord, à l'Est et au Sud, par la rivière le Rhummel. Les flancs verticaux de ce rocher forment des abîmes de trente à soixante mètres de profondeur, au fond desquels roule le torrent, à cette époque de l'année, énormément grossi. A l'Ouest, une langue de terre, alors formidablement défendue, fait communiquer le rocher par le Coudiat-Aty, avec le reste du pays. La ville, commandée par Ben-Aïssa, khalifah du bey, presque naturellement imprenable, regorgeant de munitions de guerre, avait ses remparts armés d'une artillerie nombreuse et bien servie.

Du côté des Français, une partie seulement de l'artillerie de campagne était en état de prendre part à l'attaque ; le

reste demeurait sur la route, enlisé dans les boues avec le convoi.

Les troupes souffraient beaucoup, et les malades encombraient les ambulances.

Ne disposant pas de moyens suffisants pour effectuer le siège de la place dans une pareille saison, le maréchal Clauzel essaya de s'emparer de Constantine de vive force, en faisant attaquer simultanément par le pont de Mansourah, et par la face ouest. Aucune attaque des Français n'ayant pu réussir, les vivres allant manquer et les munitions réduites à presque rien, le commandant en chef se décide à la retraite, abandonnant à Mansourah, faute de moyens de transport, le matériel du génie et deux obusiers. A ce moment, les défenseurs de Constantine, d'où El-Hadj-Ahmed était parti à l'arrivée de la colonne, parlaient déjà d'ouvrir les portes de la ville aux Français. Un jour de plus, la ville se rendait.

La retraite commencée le 24 novembre au matin, les indigènes sortis de la ville, massacrent d'abord quelques blessés restés à Mansourah, qu'ils laissent sans sépulture, et se ruent sur les troupes en marche, que leur cavalerie assaille sur les flancs. Les commandants Changarnier et Renaud, chargés avec trois cents hommes de contenir la poursuite, se couvrirent de gloire en résistant à l'arrière-garde aux charges des ennemis. Le temps s'étant remis au beau, l'armée put continuer sa route, ravitaillée par les cavaliers de Yusuf, lesquels battant l'estrade, lui amenèrent des grains trouvés dans les silos et des bestiaux. La poursuite ayant cessé à Aïn-Regada le 27, les troupes arrivaient en sûreté à Medjez-Amar, et atteignaient le 28 au matin Hammam-Berda. De là, on envoyait les malades à Guelma, poste dans lequel le maréchal laissait un bataillon, chargé d'ajouter de nouvelles fortifications au camp retranché dont le lieutenant-colonel Duvivier, assisté du capitaine du génie Hackett, devait venir le 12 décembre prendre le commandement. Le 1er décembre, les troupes rentraient à Bône.

Le bey Ahmed payait à ses soldats dix piastres par tête de Français qui lui était apportée. Pour gagner cette prime, ses hommes décapitaient indistinctement, avec les morts et les mourants, les blessés et les traînards tombés entre leurs mains.

Dans cette campagne de vingt-quatre jours, l'armée française avait perdu quatre cent cinquante-quatre hommes tués, morts de froid et de faim, ou tombés de lassitude sur la route, immédiatement décapités par les soldats du bey de Constantine, ou par les indigènes du pays, qui tenaient pour leur part à encaisser la prime. Elle avait eu en outre deux cent quatre-vingt-un blessés et éclopés, sans compter les malades.

Le corps expéditionnaire dissous le 4 décembre, les troupes rapatriées presque aussitôt, le maréchal Clauzel rentré en France le 11 janvier 1837, était remplacé le 12 février par le général comte de Damrémont.

Yusuf avait quitté son titre de bey de Constantine, pour redevenir le chef d'escadrons commandant les spahis réguliers de Bône.

La poudrière de Bône faisant explosion le 30 janvier, cinq cents hommes avaient été tués, et cent quatre-vingt-douze blessés.

L'administration du maréchal Clauzel. — Les campagnes du maréchal Clauzel à Mascara, à Tlemcen et à Médéa ; celles de ses lieutenants, les généraux Perrégaux, d'Arlanges et Bugeaud, avaient été sans résultats, par suite de l'insuffisance des troupes et du matériel mis à la disposition du commandement supérieur. L'expédition sur Constantine échouait pour les mêmes raisons. Le maréchal, néanmoins, s'était vivement occupé des intérêts de la colonie. Dans le but de livrer aussitôt que possible à la culture les terrains incultes disponibles, il avait fait constituer les états réguliers de tous les biens domaniaux ou habbous. Organisant les milices africaines, il avait fait entrer dans leurs cadres tous les Européens valides âgés de dix-huit à soixante ans, réservant aux autorités locales la faculté d'admettre dans ces milices certaines catégories de sujets indigènes.

Il s'occupa activement de l'agrandissement et de l'aménagement du port d'Alger, ainsi que de la restauration des aqueducs de cette ville, aux trois quarts ruinés. Il avait créé la Ferme Modèle ou Expérimentale, institué les villages de la Rassauta, de la Réghaïa et de Boufarik, et organisé l'administration des douanes. Quand il fut remplacé dans son gouvernement, quinze mille Européens, dont six mille Français, formaient déjà le noyau de la population civile

cantonnée à Alger et dans ses environs, à Bône, à Bougie, à Mostaganem et à Oran.

Négociations du général de Brossard à Oran. — Abd-el-Kader avait vu avec satisfaction s'organiser l'expédition de Constantine, qui pouvait le débarrasser de la rivalité du kouloughli El-Hadj-Ahmed, son compétiteur sur le beylik de Titeri. Aussi, pendant le cours de cette désastreuse campagne, s'était-il abstenu de toute attaque contre les points occupés par les troupes françaises. Il avait même laissé ravitailler au mois de novembre la garnison du méchouar de Tlemcen par le général de Létang ; et il profitait de ce moment de trêve pour faire avancer les travaux de l'installation de sa place d'armes de Takdemt, sur laquelle il comptait pour porter sa ligne de défense assez loin de la côte, et se mettre ainsi à l'abri de nouvelles incursions de la part des Français. Mais quand il eut appris l'insuccès du maréchal Clauzel à Constantine, voyant les Français affaiblis, il reprit les hostilités sur tous les points. Par son ordre, Mohammed-es-Seghir, qui avait remplacé Sidi-M'Barek à Miliana, lançant à nouveau les cavaliers hadjoutes dans la Mitidja, faisait incendier les fermes tout près de Boufarik, et les Gharaba empêchaient toute communication de l'intérieur avec Oran.

Oran manquant de vivres par suite du blocus, Abd-el-Kader qui, pour sa part, avait besoin de fournitures pour son arsenal de Takdemt, ne voulant pas traiter directement avec les chrétiens, envoie au général de Brossard, qui avait remplacé au mois de janvier 1837 le général de Létang rentré en France, son agent Ben-Duran qui propose au commandant supérieur de lui fournir personnellement du blé et des bestiaux, en échange de fer, d'acier, de plomb et de soufre.

De Brossard, dont les troupes étaient réduites à la disette, en réfère au général Rapatel commandant intérimaire à Alger, qui a la faiblesse de l'autoriser à accepter ce marché, tout à l'avantage de l'émir, qui se procurait ainsi par les Français, les objets nécessaires à leur faire la guerre.

Ben-Duran s'engageait à ravitailler le méchouar en échange des mêmes objets ; mais il exigeait pour ce faire, la mise en liberté sans rançon des cent trente prisonniers capturés le 6 juillet 1836 sur Abd-el-Kader au combat de la

Sikkak, détenus à Marseille, que leurs familles réclamaient à l'émir : « des musulmans ne pouvant demeurer au pouvoir des chrétiens ». La transaction acceptée, les prisonniers de la Sikkak furent ainsi rendus au mois de février 1837, et le commandant Cavaignac ravitaillé dans le méchouar.

CHAPITRE III

GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL DE DAMRÉMONT

Le général de Damrémont gouverneur général. — Le général Bugeaud a Oran. – Opérations dans la province d'Alger. — Traité de la Tafna. — Deuxième expédition de Constantine. — La confrérie religieuse des Snoussya. — Note sur les Khadrya et les Chadelya.

Le général de Damrémont gouverneur général. — Le comte Denis de Damrémont, qui avait pris part à l'expédition de 1830, avait été renvoyé en Afrique en 1836 pour examiner la situation dans la province d'Oran, pendant que le maréchal Clauzel soutenait à Paris ses idées de conquête et d'organisation. Le nouveau gouverneur entra en fonctions le 3 avril 1837. Quelques jours auparavant, le général Bugeaud avait été renvoyé à Oran avec des pouvoirs indépendants de ceux du gouverneur général, l'autorisant à recommencer les hostilités avec Abd-el-Kader, s'il ne pouvait obtenir de ce dernier un arrangement avantageux aux intérêts français. Le corps d'occupation avait été porté à l'effectif de quarante-trois mille hommes.

On s'explique qu'en raison de la distance considérable qui sépare Alger d'Oran, quatre cent vingt et un kilomètres ; de la route de terre impraticable à cette époque, où tout l'intérieur du pays était encore en armes ; de la difficulté d'entretenir des relations par la voie de mer, le gouvernement eut cru devoir autoriser le général Bugeaud, comme il avait

antérieurement autorisé les généraux Boyer et Desmichels, à correspondre directement avec le ministère, sans passer par Alger.

Le général Bugeaud à Oran. -- Le général Bugeaud parvenu à Oran à la fin du mois de mars 1837, amenant avec lui des renforts importants, trouva en arrivant le juif Ben-Duran, qui lui fut présenté par le général de Brossard. Ben-Duran exposant à Bugeaud que l'émir, dont il était l'agent, n'avait qu'un désir, celui de faire la paix avec les Français, le général qui avait reçu pour instructions de n'employer les armes que s'il n'arrivait pas à conclure un traité où la France fût reconnue souveraine par l'émir, remit à cet agent l'ultimatum du cabinet, résumé dans les points suivants :

« 1° Reconnaissance de la souveraineté de la France par Abd-el-Kader ;

« 2° Limitation des pouvoirs de l'émir au Chélif ;

« 3° Paiement d'un tribut annuel ;

« 4° Remise d'otages, avec garantie de l'exécution du traité. »

Abd-el-Kader ayant refusé de traiter sur ces bases, se porte dans la vallée du Chélif, va à Miliana, à Cherchel et à Médéa, où il fait arrêter quatre-vingts Turcs et kouloughlis, partisans des Français, qu'il emprisonne à Miliana. Dans le but d'empêcher la jonction des forces d'Alger avec celles d'Oran, il cherche à soulever les tribus demeurées indécises, que l'échec de Constantine détachait des intérêts français ; puis, ayant reçu la soumission de Blida, il retourne dans la province d'Oran, où sa présence devenait nécessaire pour les raisons suivantes :

Etant à Miliana, Abd-el-Kader avait fait faire au gouverneur général des ouvertures, lui annonçant son arrivée prochaine à Médéa, pour, de là, correspondre avec lui. Le général de Damrémont qui n'avait pas été tenu au courant des premiers pourparlers avec le général Bugeaud, avait fait répondre à l'émir dans des termes qui n'excluaient pas l'idée d'un arrangement possible. Ben-Duran informé de ces négociations, craignant de perdre les avantages d'un traité dont il aurait été l'intermédiaire, s'empressa de faire connaître au général Bugeaud la démarche d'Abd-el-Kader et la réponse qu'il avait reçue du gouverneur général, lui

représentant qu'on trouverait à l'avenir l'émir plus exigeant sur les conditions, puisqu'il se verrait recherché des deux côtés à la fois. Le général Bugeaud ayant rendu compte à Alger des pourparlers déjà engagés avec l'émir, le gouverneur général suspendit pour sa part toute négociation, et fit connaître à Abd-el-Kader qu'il eût désormais à s'entendre pour traiter, avec le commandant de la province d'Oran.

L'émir revint donc immédiatement dans l'Ouest, et reprit les négociations avec le général Bugeaud, au point où il les avait laissées trois semaines auparavant.

Opérations dans la province d'Alger. — Le général de Damrémont qui avait rétabli sous le nom de « direction des affaires arabes » l'ancien bureau arabe, et supprimé le titre et les fonctions d'agha, désireux de prévenir la prise d'armes qu'il sentait imminente dans la province d'Alger, réunissant le 28 avril des troupes à Boufarik, parcourt la Mitidja, parvient à Blida qui fait sa soumission, établit au retour un camp de cavalerie à Beni-Mered, et rentre dans Alger.

Les Kabyles de Ben-Zamoun et de Sidi-Saadi étant venus le 9 mai attaquer le village de la Réghaïa, une petite colonne de cavalerie, commandée par le colonel Schauenbourg, sortie d'Alger, pousse devant elle les indigènes, dégage la Réghaïa, franchit le col des Beni-Aïcha, mettant en fuite les contingents de Ben-Zamoun, et arrive sur l'Isser, où elle attend un renfort important embarqué à Alger sous les ordres du général Perrégaux, qui devait atterrir à l'embouchure de l'Isser.

L'état de la mer ayant empêché le débarquement de ce renfort, le colonel manquant de vivres, doit se replier sur la Réghaïa, où il fait sa jonction avec quelques troupes amenées par le chef de bataillon La Torre. Cette colonne attaquée le 25 mai par cinq mille Kabyles, les disperse en leur mettant deux cents hommes hors de combat, pendant que le général Perrégaux revenu à Alger, entré dans la plaine des Isser, force à la soumission les tribus soulevées.

Traité de la Tafna. — Abd-el-Kader revenu dans l'Ouest, répondait le 12 mai à l'ultimatum du général Bugeaud par un projet de traité dont la traduction était ainsi donnée par les juifs indigènes :

ARTICLE PREMIER. — L'émir reconnaît la souveraineté de la France.

ART. 2. — Tous les musulmans qui habitent hors des villes seront sous sa loi.

ART. 3. — Le territoire d'Oran sera de Brédéa à la mer, et de Brédéa jusqu'au marais de la Macta, et du côté d'Alger, jusqu'à l'oued Beni-Azza.

ART. 4. — Il donnera, cette année seulement, 20.000 mesures de froment, 20.000 mesures d'orge et 3.000 bœufs.

ART. 5. — L'émir achètera en France la poudre, le soufre, les armes.

ART. 6. — Les kouloughlis qui voudront rester à Tlemcen possèderont leurs propriétés et seront traités comme les citadins.

ART. 7. — Ceux qui s'en iront du territoire français ou du territoire de l'émir, seront réciproquement rendus sur la réquisition de l'une ou de l'autre partie.

ART. 8. — La France cède à l'émir, Rachgoun, Tlemcen, le Méchouar, les mortiers et canons qui y étaient anciennement.
L'émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets de la garnison.

ART. 9. — Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français.

ART. 10. — Les Français seront respectés chez les Arabes comme les Arabes chez les Français.

ART. 11. — Les fermes et les propriétés que les Français auront acquises dans la Mitidja leur seront garanties. Ils en jouiront librement.

Or, comme pour le traité Desmichels, cette traduction se trouvait infidèle :

L'article premier disait textuellement dans la minute arabe : « Le prince des fidèles sait que le sultan est grand », sans dire si ce sultan était l'empereur du Maroc ou le roi des Français.

Art. 2. — « Le pouvoir sur les musulmans qui sont hors « des villes d'Alger et d'Oran, et quelque part qu'ils habi- « tent, sera entre les mains de l'émir. »

C'était l'abandon des villes d'Arzew, de Mostaganem et de Mazagran.

Art. 3. — « Les Français possèderont du côté de l'ouest « d'Oran, depuis Brédéa et Sâr, en y comprenant la Seb- « kha et le littoral de la mer jusqu'à la Macta. Du côté « d'Alger, ils auront depuis la rivière des Beni-Azza, jusqu'à « Alger », ce qui cédait Blida à l'émir.

Article 4. — Les mots : « Cette année seulement » ne se trouvent pas dans le texte arabe.

Article 5. — « Le texte dit : « L'émir achètera la poudre, « le soufre, les armes », sans dire où.

Article 6. — Ceux des kouloughlis qui voudront partir « avec les Français, personne ne s'y opposera ; ceux qui « voudront rester, seront sous notre puissance et sous celle « de nos lois.

Quoi qu'il en soit de cette traduction de Ben-Duran, le général Bugeaud l'envoya à Paris. Ne jugeant pas qu'en présence des instructions reçues du cabinet, il put jamais consentir à l'émir les avantages demandés dans la province d'Alger, il se décida de recourir aux armes pour affaiblir l'ennemi dans l'Ouest, et délivrer de toute inquiétude de ce côté la nouvelle expédition qui allait être entreprise contre le bey de Constantine.

Sorti en conséquence d'Oran le 15 mai, le général Bugeaud se porte sur Tlemcen et jette dans le méchouar un premier renfort. Il se préparait à marcher contre l'émir, quand il s'aperçoit que les cinq cent cinquante mulets arrivés de France, sur lesquels il comptait pour tenir la campagne, la plupart blessés par des bâts mal construits, étaient incapables de faire le service que l'on attendait d'eux. Réduit à l'impuissance, privé de moyens de transport, l'époque fixée pour l'expédition sur Constantine, qui devait lui enlever la plus grande partie de ses troupes, approchant, le général se trouvait dans la plus grande perplexité, quand il reçoit, à la Tafna, où il faisait démolir les retranchements du camp, qu'il jugeait inutiles, la visite d'un envoyé d'Abd-el-Kader qui lui apporte un projet de rectification des préliminaires du traité, établissant les points suivants :

« 1° Abandon de Blida aux Français ; »

« 2° Renonciation à tout pouvoir de l'émir sur les musul-« mans qui habiteraient le territoire réservé à la France ; »

« 3° Extension des limites de ce territoire dans une cer-« taine mesure. »

Le général qui se voyait dans une impasse, trouvant alors les conditions relativement avantageuses en raison des circonstances dans lesquelles elles se produisaient, envoyait le 26 mai à Abd-el-Kader les termes d'un nouveau projet, que l'émir, d'autre part, pressé d'en terminer pour s'approvisionner, accepta sans réserves.

Voici le texte français de cette convention, qui porte le nom tristement célèbre de traité de la Tafna :

Entre le lieutenant général Bugeaud, commandant les troupes françaises dans la province d'Oran, et l'émir Abd-el-Kader, a été convenu le traité suivant :

Article premier. — L'émir Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Algérie.

Art. 2. — La France se réserve :

Dans la province d'Oran :

Mostaganem, Mazagran et leurs territoires ; Oran, Arzew, plus un territoire ainsi délimité : à l'est, par la rivière la Macta et le marais d'où elle sort au sud, par une ligne partant du marais ci-dessus mentionné, passant par le bord sud du lac Sebkha et se prolongeant jusqu'à l'oued Malah (Rio-Salado), dans la direction de Sidi-Saïd et de cette rivière jusqu'à la mer, de manière à ce que tout le territoire compris dans ce périmètre soit français.

Dans la province d'Alger :

Alger, le Sahel, la plaine de la Mitidja, bornée à l'est jusqu'à l'oued Kaddara et au-delà ; au sud, par la crête de la première chaîne du Petit Atlas jusqu'à la Chiffa, en comprenant Blidah et son territoire ; à l'ouest par la Chiffa, jusqu'au coude du Mazafran, et, de là par une ligne droite, jusqu'à la mer, renfermant Koléa et son territoire, de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français

Art. 3. — L'émir administrera (le texte arabe dit *gouvernera)* la province d'Oran, celle de Tittery, et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise, à l'est, dans la limite indiquée par l'article 2 ; il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

Art. 4. — L'émir n'aura aucune autorité sur les musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France ; mais ceux-ci resteront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'émir aura l'administration, comme les habitants du territoire de l'émir pourront s'établir sur le territoire français.

Art. 5. — Les Arabes vivant sur le territoire français exerceront librement leur religion. Ils pourront y bâtir des mosquées et suivre en tout point leur discipline religieuse sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

Art. 6. — L'émir donnera à l'armée française :
30.000 fanègues d'Oran de froment ;
30.000 fanègues d'Oran d'orge ;
5.000 bœufs.

La livraison de ces denrées se fera à Oran, par tiers ; la première aura lieu du 1er au 15 septembre 1837, et les deux autres de deux mois en deux mois.

Art. 7. — L'émir achètera en France la poudre, le soufre et les armes dont il aura besoin.

Art. 8. — Les kouloughlis qui voudront rester à Tlemcen ou ailleurs, y posséderont librement leurs propriétés et y seront traités comme les *hadars* (citadins).

Ceux qui voudront se retirer sur le territoire français pourront vendre et affermer librement leurs propriétés.

Art. 9. — La France cède à l'émir : Rachgoun, Tlemcen, le Méchouar et les canons qui étaient anciennement dans cette citadelle.

L'émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets, ainsi que les munitions de guerre et de bouche de la garnison de Tlemcen.

ART. 10. — Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français, qui pourront s'établir sur l'un ou l'autre territoire.

ART. 11. — Les Français seront respectés chez les Arabes, comme les Arabes chez les Français. Les fermes et les propriétés que les Français ont acquises ou acquerront sur le territoire arabe leur seront garanties ; ils en jouiront librement, et l'émir s'oblige à leur rembourser les dommages que les Arabes leur feraient éprouver.

Art. 12. — Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

Art. 13. — L'émir s'engage à ne concéder aucun point du littoral à une puissance quelconque, sans l'autorisation de la France.

Art. 14. — Le commerce de la Régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France.

Art. 15. — La France pourra entretenir des agents auprès de l'émir et dans les villes soumises à son administration, pour servir d'intermédiaires auprès de lui aux sujets français pour les contestations commerciales ou autres qu'ils pourraient avoir avec les Arabes.

L'émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français.

Tafna, 30 mai 1837.

Le lieutenant général commandant à Oran
BUGEAUD.

(Cachet de l'émir sous le texte arabe.)

(Cachet du général sous le texte français.)

Après l'échange des textes du traité, le général Bugeaud fit proposer à l'émir une entrevue qui fut fixée au lendemain 31 mai. A l'effet de passer auprès des musulmans pour avoir reçu un hommage et nullement donné un rendez-vous, Abd-el-Kader fit attendre le négociateur français pendant neuf heures. Au cours de l'entrevue, l'émir s'était assis sur une large pierre que ses suivants avaient recouverte d'un tapis, sans avoir invité le général à prendre place auprès de lui, voulant ainsi prouver aux siens sa supériorité. Bugeaud devinant l'intention, s'assit également sur le même tapis. L'entretien terminé, le général se levant brusquement, Abd-el-Kader demeuré assis, affectait de prolonger la conversation. Bugeaud le prenant par la main, le fait mettre debout, en lui disant que lorsqu'un général français se levait, il pouvait bien se lever lui aussi.

La question d'étiquette étant ainsi tranchée, chacun rentra dans ses quartiers.

Abd-el-Kader s'expliquant de cette convention auprès des chefs religieux composant son conseil de gouvernement, leur déclarait : En faisant la paix avec les chrétiens, je me suis inspiré de la parole de Dieu qui dit dans le Coran :

« La paix avec les infidèles doit être considérée comme

« une trêve pendant laquelle ils doivent se préparer à la « guerre : utilisons donc cette trêve en nous préparant à « faire la guerre aux chrétiens. » Il n'y fut pas manqué.

Pour rendre définitif le traité du 30 mai, il fallait attendre la décision du gouvernement français. Aucun des points principaux imposés par le cabinet ne se trouvait dans la convention. Le gouvernement avait voulu limiter Abd-el-Kader au Chélif : on lui avait concédé, en outre, toute la province de Titeri et les neuf-dixièmes de la province d'Alger. Le gouvernement avait exigé le paiement d'un tribut annuel : le négociateur français avait consenti un don une fois fait, d'un certain nombre de mesures de blé, d'orge et de têtes de bœufs. Le gouvernement avait exigé des otages : il n'était question dans le traité que de l'envoi réciproque de consuls. Le gouvernement avait demandé avant tout, la reconnaissance de la souveraineté de la France : Le texte arabe, on s'en aperçut plus tard, reproduisant le projet de l'émir du 12 mai, répétait à l'article 1er : que le prince des fidèles savait que le sultan est grand ; les traducteurs l'avaient encore tronqué dans le texte français. Enfin, la convention, qui abandonnait les Turcs et les kouloughlis de Tlemcen, livrait à Abd-el-Kader les territoires et les personnes des Douair et des Zmela, tribus maghzen, envers lesquelles la France était liée par la convention passée le 8 octobre 1835 avec le maréchal Clauzel.

Le général de Damrémont consulté, avait trouvé désavantageux ce traité, qui rendait, disait-il, l'émir plus puissant qu'une victoire éclatante aurait pu le faire, et plaçait le corps d'occupation dans une situation précaire, sans garanties, resserré dans de mauvaises limites. Il n'était pas honorable, car le droit de souveraineté de la France ne reposait sur rien ; et on abandonnait les fidèles kouloughlis et les tribus alliées.

Enfin, ce traité, aggravation du traité Desmichels, n'était pas nécessaire, car il ne dépendait que des troupes françaises de s'établir solidement dans la Mitidja et autour d'Oran, et de s'y rendre inattaquables, en préparant l'avenir.

Ces observations arrivèrent trop tard. Le ministère Molé dans sa hâte de conclure, avait fait approuver le texte français du traité par le roi le 15 juin 1837. Le général de Damrémont, qui avait réuni des troupes à Boufarik pour marcher sur Médéa, y laisser garnison et s'avancer dans la

vallée du Chélif, à l'effet d'y opérer de concert avec la division d'Oran, informé de la paix par Sidi-Embarek, khalifah de Miliana pour Abd-el-Kader, dut rétrograder sur Alger.

Deuxième expédition de Constantine. — Le colonel Duvivier demeuré à Guelma, négociait heureusement avec les tribus du voisinage. Deux points intermédiaires de la route de Bône à Guelma, Nechmeya et Hammam-Berda étaient occupés, et il faisait travailler à l'établissement d'un camp retranché à Medjez-Amar, base choisie par le gouverneur général de ses opérations projetées contre Constantine. Le camp de Medjez-Amar avait eu à repousser les 24 mai, 25 juin et 16 juillet 1837, trois attaques des contingents du bey, auxquels le général Rullière infligeait dans une nouvelle attaque du camp, du 22 au 24 septembre, une sanglante défaite.

Pendant ce temps, le général de Damrémont, qui avait des ordres positifs de négocier avec El-Hadj-Ahmed pour l'amener pacifiquement à reconnaître la souveraineté de la France, correspondait avec le bey de Constantine par l'intermédiaire du juif Busnach, de Bône. El-Hadj-Ahmed qui cherchait à gagner du temps pour essayer d'obtenir de la Porte ottomane, dont il s'était déclaré le vassal, et du bey de Tunis, au nom de la guerre sainte, d'intervenir par les armes en sa faveur, finit par émettre de telles prétentions, que le général de Damrémont obtint du ministère l'ordre formel de marcher en avant.

Le corps expéditionnaire réuni au mois de septembre à Bône au nombre de dix mille hommes, était divisé en quatre brigades commandées par le duc de Nemours, le général Trézel, le général Rullière et le colonel Combes. L'artillerie composée de dix-sept pièces de siège et de seize pièces de campagne approvisionnées à deux cents coups par pièce, était confiée au général Valée, et le génie au général Rohault de Fleury. Le colonel Duvivier avait la direction des troupes auxiliaires.

Un régiment de ligne étant arrivé de France avec le choléra, on dut le mettre en quarantaine. Le général en chef décidant de se passer de cette force, fit sortir immédiatement les troupes, réduites à huit mille hommes, lesquelles concentrées à Medjez-Amar, partaient le 1er octobre 1837 en deux colonnes, se suivant à une journée de marche.

La première colonne, qui amenait avec elle le matériel de siège, parvenait le 6 octobre à neuf heures du matin sur le plateau de Mansourah. Le bey Ahmed tenait la campagne à la tête de nombreux cavaliers ; son lieutenant Ben-Aïssa commandait la place, dont l'artillerie était servie par cinq cents canonniers levantins, pointeurs excellents. Ben-Aïssa avait en outre sous ses ordres un grand nombre de Kabyles, volontaires de la foi, accourus dans la ville, qui avaient fait le serment de défendre Constantine jusqu'à la mort.

Le général de Damrémont et le duc de Nemours, qui s'étaient avancés avec l'état-major pour reconnaître la place, sont accueillis à coups de canon. La reconnaissance effectuée, il fut décidé que trois batteries seulement, établies à Mansourah, canonneraient la ville ; mais que l'attaque principale aurait lieu par le Coudiat-Aty. La deuxième colonne arrivant à son tour à Sidi-Mabrouk, en arrière de Mansourah, reçut l'ordre d'y laisser le convoi qu'elle amenait, et d'aller occuper le Coudiat, où une partie de la première colonne était déjà postée.

Le 7 et le 8, on établit les batteries à Mansourah et au Coudiat-Aty, et on repousse une double attaque de la cavalerie d'Ahmed. Le 9, l'artillerie commence à battre les murailles. Les batteries du Mansourah ne donnant pas, vu la distance, le résultat espéré, on en transporte une partie au Coudiat. Le 10, on repousse une double sortie des assiégés, soutenus au dehors par la cavalerie d'Ahmed-bey. Le 11, une batterie de brèche, placée à cent vingt mètres de la place, en face de la porte Bab-el-Raïba, détermine un premier éboulement des remparts. Avant de lancer ses colonnes d'attaque, le général en chef voulant éviter aux assiégés les horreurs de l'assaut, leur fit porter des propositions de reddition. La réponse de Ben-Aïssa, remise le lendemain matin, disait : « Il y a à Constantine beaucoup de munitions de « guerre et de bouche. Si les Français en manquent, nous « leur en enverrons. Nous ne savons ce que c'est qu'une « brèche ni une capitulation. Nous défendrons à outrance « notre ville et nos maisons. Les Français ne seront maîtres « de Constantine qu'après avoir égorgé jusqu'au dernier de « ses défenseurs. »

En présence de cette énergique réponse, le général de Damrémont se prépare à l'attaque. Visitant le 12 vers huit

heures du matin, les travaux du Coudiat, il s'était arrêté à un point découvert, d'où il observait la brèche faite la veille, quand un boulet parti de la place, le renverse sans vie. Le général Perrégaux qui se tenait à ses côtés, voulant le retenir dans sa chute, tombe lui-même, grièvement blessé d'une balle reçue entre les yeux. Le général Valée, auquel revenait le commandement comme étant le plus ancien officier général, fit transporter à l'ambulance le corps de Damrémont, recouvert d'un manteau, le faisant saluer du feu de toutes les batteries, qui, dès neuf heures du matin, tiraient à toute volée, à brèche, sur la ville.

Le 13 au matin, trois colonnes d'assaut fortes chacune d'un millier d'hommes, conduites par le lieutenant-colonel Lamoricière, le colonel Combes et le colonel Corbin, sont lancées sur la ville.

La colonne Lamoricière passée la première par la brèche, plante sur le rempart le drapeau tricolore ; les autres colonnes suivent par petits détachements pour éviter l'encombrement, et la ville se rend, quand la moitié est prise maison par maison. Le colonel Combes restait parmi les morts.

Ben-Aïssa avait pu s'échapper en se laissant glisser par une corde dans le ravin du Rhummel.

Le général Valée chargea Farhat-ben-Saïd-Bou-Aokkaz, cheikh-el-Arab du Zab, de poursuivre El-Hadj-Ahmed, en retraite vers l'Aurès.

Quelques jours après la prise de Constantine, arriva le régiment de ligne qui avait purgé sa quarantaine, amené par le duc de Joinville, lequel ayant fait relâche à Bône, avait voulu prendre sa part de la campagne. A partir de ce moment, l'état sanitaire du corps expéditionnaire jusque là demeuré bon, se trouva compromis, et le choléra fit de nombreuses victimes, parmi lesquelles le général marquis de Caraman.

L'armée avait déjà perdu, tant par le feu de l'ennemi que par la maladie, un millier de soldats et une centaine d'officiers. Le général Valée, dans le but d'arrêter les progrès de l'épidémie, laissant à Constantine deux mille cinq cents hommes, sous les ordres du colonel Bernelle qui arrivait de Bône, fit commencer le 20 octobre le mouvement de retour. Parti lui-même le 29 avec la dernière colonne, il trouvait en arrivant à Bône, le 6 novembre, sa nomination de

gouverneur général intérimaire des possessions françaises d'Afrique, le titulariat de ces fonctions étant réservé au duc d'Orléans, fils aîné du roi des Français. Le 12 novembre, il recevait le bâton de maréchal de France.

Les restes du général de Damrémont transportés à Paris, furent déposés aux Invalides. Le général Perrégaux mourait de sa blessure durant la traversée.

La confrérie religieuse des Snoussya. — Ordre chérifien. — Mohammed-ben-Si-Ali--ben-Snoussi-el-Khettabi-el-Hassani-el-Edrisi-el-Medjahiri, né en 1792, à l'Hillil, près de Mostaganem, d'une famille se prétendant issue d'Edris-le-Grand, avait été envoyé de bonne heure au Maroc, où il professait à Fez en 1822 les doctrines mystiques du soufisme. Affilié à toutes les confréries ayant des zaouïas en Berbérie, sauf à celle des Tidjanya, il fit en 1829 le pèlerinage de la Mekke, d'où il revint se proclamant mehdi, prêchant en Egypte, en Tripolitaine et en Tunisie le panislamisme, sous son commandement. Il se trouvait à Bou-Saâda lors de l'occupation d'Alger par les Français, en 1830. Retourné en Egypte, d'où il est expulsé à cause de ses doctrines hostiles à l'autorité de la Porte ottomane, il se réfugie à la Mekke auprès du grand maître de l'ordre des Khadirya, dont il devient le disciple et bientôt le khalifah. A la mort de ce dernier, il dispute sa succession à l'Indien Mohammed-Salah-el-Magharaoui, et les Khadirya se divisent en 1835 en deux branches rivales : les Megharanya et les Snoussya, ayant chacune leur maison mère aux environs de la Mekke. De sa zaouïa d'Abou-Kobaïs, Ali-ben-Snoussi, qui a réuni autour de lui les mécontents des procédés des autorités turques et arabes de la Mecque, s'appuie sur la secte ouahabite, ennemie de la Porte, dont l'influence est encore considérable en Arabie, et se fait expulser du Hedjaz.

Revenu dans l'Ouest, il installe des zaouïas dans tout le pays compris entre Alexandrie, Gabès et le Soudan, où ses mokaddems convertissent les nègres par milliers.

Cheikh-Snoussi, dit imâm-el-mehdi, prétendait être « le maître de l'heure », moulaï-saah, qui doit un jour régénérer l'islamisme.

Sa doctrine est celle des soufi, appuyée sur les principes des différents ordres mystiques des rites orthodoxes : C'est le retour à l'intégrité du Coran et l'affirmation de la néces-

sité de l'imâmat ou de la théocratie panislamique, opposée aux innovations de la civilisation européenne et de l'esprit moderne.

Les Snoussya disant que l'émigration est obligatoire pour tous les musulmans dont le territoire est tombé aux mains des infidèles, prêchent le départ pour le dar-el-islam, pays du véritable islam, des croyants vivant au dar-el-harb, c'est-à-dire en pays placé sous le joug des chrétiens. Ils maudissent les souverains de Constantinople, du Caire, de Tunis et de Fez, qui subissent les influences européennes.

L'esprit des Snoussya, dont le djehad ou la guerre aux infidèles, est l'article capital du programme, est hostile à tout progrès. Affranchis du contrôle de la Mekke, ils veulent revenir à l'imâmat universel des premiers khalifes, et n'admettent pas de pouvoir temporel en dehors de la théocratie ou du gouvernement de leur grand maître.

Le chef-lieu de l'ordre est à Djaraboub, dans le désert Libyque, près de l'oasis de Siouah, non loin de l'ancien temple de Jupiter Ammon. C'est là que se trouve le tombeau de cheikh Snoussi, mort en 1859, tombeau continuellement gardé par des centaines de khouans ou derviches. Des pièces d'artillerie garnissent les remparts de la zaouïa, et un arsenal assez bien outillé recèle ce qu'il faut pour armer trois mille hommes.

Note sur les Khadrya et les Chadelya. — Les Khadrya, appelés Djilala au Maroc, sont les adhérents d'un ordre excessivement riche qui a des adeptes dans tous les pays musulmans. Ardents propagateurs de l'islamisme, les Khadrya ont étendu leur influence sur la côte occidentale de l'Afrique, du Sénégal à l'embouchure du Niger, où ils se rencontrent avec les Tidjanya. A la Mekke et à Médine, où ils ont des maisons importantes, ils se sont mis à l'unisson des sentiments qui dominent les autorités religieuses des deux villes saintes ; et tout en pratiquant la philantropie à l'égard de leurs coreligionnaires, ils sont, tout autant que les autres congréganistes musulmans, hostiles à toute domination chrétienne en pays d'islam.

Les Chadelya. — De cette congrégation dérivent les Derqâoua, les Madanya et les Youssefya, ces derniers provenant de Ahmed-ben-Youssef-el-Miliani-er-Rachidi, dont le sanctuaire se trouve à Miliana.

Les adhérents de cet ordre, Chadelya, Derqâoua, Madanya, Youssefya, ont des directions différentes : Le Caire, Egypte ; Bou-Berih, Maroc ; Ghrib et Tiout, Algérie ; mais ces directions suivent la même règle.

Ils ont un imâm caché qu'on suppose être au Caire.

Ces congréganistes constituent une école philosophique et religieuse des plus importantes, aux doctrines aussi antisociales que rétrogrades. Adversaires déclarés de l'esprit moderne et du progrès, ils ont toujours été hostiles à l'autorité chrétienne en dar-el-harb, qu'ils refusent de servir.

CHAPITRE IV

GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL VALÉE

LE MARÉCHAL VALÉE GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — EXPÉDITIONS D'ABD-EL-KADER DANS LA PROVINCE DE TITERI. — DIFFICULTÉS AVEC ABD-EL-KADER. — LES KOULOUGHLIS DE L'OUED-ZEITOUN. — LES AMOKRAN OU MOKRANI. — AFFAIRE DE BROSSARD ET BUGEAUD. — OPÉRATIONS DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE. — AMBASSADE A PARIS DE MILOUD-BEN-HARRACH. — ABD-EL-KADER AU SIÈGE D'AÏN-MAHDI. — ORGANISATION DE L'ETAT D'ABD-EL-KADER. — DISCUSSIONS CONCERNANT LE TRAITÉ DE LA TAFNA. — PASSAGE DES BIBANS PAR LES TROUPES FRANÇAISES. — ABD-EL-KADER PROCLAME LA GUERRE SAINTE. — DÉVASTATIONS DANS LA MITIDJA. — DÉFENSE DE MAZAGRAN. — OPÉRATIONS DANS LES ZIBANS. — ACTIVITÉ D'ABD-EL-KADER. — OCCUPATION DE CHERCHEL. — PASSAGE DU COL DE MOUZAÏA. — OCCUPATION DE MÉDÉA. — OCCUPATION DE MILIANA. — CAMPAGNE DES RAVITAILLEMENTS. — ADMINISTRATION DU MARÉCHAL VALÉE.

Le maréchal Valée gouverneur général. — Le maréchal Valée revenu le 20 novembre 1837 à Alger, où le duc d'Orléans renonçait à son titre de gouverneur général des possessions françaises d'Afrique, y reçut le 1er décembre sa no-

mination en qualité de gouverneur titulaire de l'Algérie. Il obtint facilement l'autorisation de disposer de troupes plus nombreuses, portées à trente-neuf mille hommes, et d'exercer l'autorité d'une façon plus complète que ses prédécesseurs.

Abd-el-Kader qui étendait son influence dans la province de Titeri, qui lui avait été cédée par l'article 3 du traité de la Tafna, n'avait pas manqué de profiter du petit nombre de soldats français, environ quinze cents hommes, qui formaient toute la garnison d'Alger pendant l'expédition de Constantine, pour nommer des caïds et des cheikhs dans les parties du territoire réservé à la France, et nouer des relations avec les tribus de la Grande Kabylie.

Dans le traité de la Tafna, il était dit à l'article 2 : La France se réserve dans la province d'Oran, Mostaganem, Mazagran et leurs territoires ; Oran, Arzew, plus un territoire ainsi délimité.... mais on avait oublié de réserver pour les places ainsi énumérées, la faculté de communiquer entre elles par la voie de terre. Dès le mois de juin 1837, une colonne française s'étant rendue par terre d'Arzew à Mostaganem, l'émir, qui avait bien voulu la laisser passer à la condition qu'on ne recommencerait pas, faisait observer que les Français avaient empiété sur son territoire ; les communications entre les deux villes ne pouvant, au sens des conventions bien et dûment arrêtées et signées, avoir lieu que par la mer.

La question des limites était encore plus importante dans les régions de l'Est, où l'émir s'arrogeait la prétention de gouverner jusque dans la province de Constantine.

Expédition d'Abd-el-Kader dans la province de Titeri. — Les tribus de Titeri, mises à contribution par l'émir, une partie d'entre elles s'étant refusées de verser des impôts qu'elles n'étaient plus habituées à payer depuis la disparition du beylik turc, Abd-el-Kader commença par razzier celles de ces tribus qui se trouvaient à portée de ses colonnes mobiles. Mais bientôt se forma une ligue des tribus sahariennes, parmi lesquelles les Ouled-Naïl, les Ouled-Mokhtar, les Douair de Titeri, les Ouled-Moussa, les Zenakhera et autres, qui réunies en armes sous le commandement de Ben-Aouda-el-Mokhtari, chef des Ouled-Mokthar, résistèrent aux forces de l'émir qui opérèrent contre elles.

Abd-el-Kader faisant au mois d'octobre venir d'Oran huit mille cavaliers et un millier de fantassins réguliers, donna l'ordre à Ben-Allal, qui avait remplacé comme bey de Miliana Mohammed-es-Seghir, décédé, de venir le rejoindre dans les Beni-Zenakhera avec toutes les forces dont il pourrait disposer. Mis ainsi à la tête de douze mille cavaliers et de deux mille fantassins réguliers, l'émir fait appel, au nom de la religion, aux tribus coalisées, les engageant à faire leur soumission.

La sommation demeurée sans réponse, Abd-el-Kader et Ben-Allal attaquent à la fois, chacun de son côté. L'action dura trois jours, avec des chances diverses. L'émir, à la fin, victorieux, se mit à la poursuite des débris de la coalition, qu'il dispersa près de Boghar, dans les Ouled-Antar.

Ben-Aouda-el-Mokhtari ayant, après cette dernière affaire, solllcité l' « amân » ou le pardon, Abd-el-Kader le lui accorda ; et, pour s'assurer son influence, nomma le chef des tribus confédérées, agha du pays qu'il venait de soumettre.

Difficultés avec Abd-el-Kader. — Les Kouloughlis de l'oued-Zeïtoun. — Pendant que les Français faisaient l'expédition de Constantine, Abd-el-Kader avait nommé comme son consul à Alger, un commerçant italien, nommé Garavini, qui exerçait déjà dans cette ville les fonctions de consul des Etats-Unis d'Amérique.

Par ce choix, l'émir avait espéré pouvoir, en cas de conflit, mettre dans ses intérêts la puissance dont son consul était également l'agent.

Le maréchal Valée ayant refusé de reconnaître M. Garavini comme agent de l'émir, exigeant très justement que ce sultan, qui basait toute sa politique sur le rôle religieux qu'il s'attribuait, se fasse représenter auprès des Français par un homme de sa religion, comme la France se faisait représenter auprès de lui par des Français, Abd-el-Kader revenant toujours au texte du traité de la Tafna, répondit que les termes de l'article 15 de ce traité étant muets sur la nationalité des agents réciproques, il persistait dans le maintien de M. Garavini comme son consul à Alger : Il déclarait ne pas vouloir en prendre un autre. On dût, pour mettre fin à l'incident, cesser de reconnaître M. Garavini comme consul des Etats-Unis, et l'inviter à quitter le territoire algérien.

Ce malheureux traité de la Tafna continuait, avec l'esprit retors d'Abd-el-Kader, et la foi musulmane vis-à-vis des chrétiens, à donner prise à toutes les difficultés.

L'article 2, paragraphe 2, donnait à la France dans la province d'Alger : Alger, le Sahel, la plaine de la Mitidja, bornée à l'Est jusqu'à l'oued-Kaddara et au-delà...... L'oued-Kaddara, avec l'oued-Boudouaou, son prolongement, ferme, à l'Est, la plaine de la Mitidja.

Le maréchal Valée ayant demandé à Paris des instructions au sujet de l'expression : « et au-delà », il lui fut répondu : « Par ces mots : l'oued-Kaddara et au-delà, il faut « comprendre tout ce qui, dans la province d'Alger, est au-« delà de l'oued-Kaddara jusqu'à la province de Constan-« tine. L'évidence du droit, indépendamment des considé-« rations politiques, ne permet pas de céder sur ce point. « Puisque nous sommes maîtres de la province de Cons-« tantine, il ne faut pas que nous restions sans communi-« cations par terre avec elle. »

Cette réponse transmise à l'émir, ce dernier ergotait : « J'ai cédé, il est vrai, jusqu'à l'oued-Kaddara ; cette ex-« pression : « Jusqu'à » a une valeur ; si elle n'en avait « pas, pourquoi l'avoir insérée au traité ? Vous devez être « limités à l'Est comme vous l'êtes à l'Ouest. Vous vous « appuyez, pour justifier votre interprétation, sur la néces-« sité dans laquelle vous vous trouvez de vous réserver la « route d'Alger à Constantine. Mais Constantine n'était pas « à vous lors de la signature de la convention ; et il ne « vous était pas alors possible de vous réserver un pays en « prévision d'un fait qui n'existait pas. M'en tenant scru-« puleusement au texte que vous avez signé et approuvé, « je soutiens que toute la portion de la province d'Alger « qui n'est pas comprise entre la Chiffa à l'Ouest, l'oued-« Kaddara à l'Est, et la première chaîne des montagnes au « Sud, m'appartient. Pour utiliser votre expression : « au-« delà », je veux bien consentir à vous agrandir du côté « de l'Est jusqu'à la première crête des montagnes qui sont « au-dessus de l'oued-Kaddara. »

Le général Bugeaud se défendant devant le Parlement, se vit dans l'obligation de reconnaître, dans la séance du 8 juin 1838, que le traité de la Tafna avait été rédigé et conclu avec une précipitation déplorable.

Dans son esprit, disait-il, « jusqu'à l'oued-Kaddara et au-« delà », voulait dire : Jusqu'à la province de Constantine. « Cette expression était très vague », ajoutait-il : « J'étais « excessivement pressé par le temps. Un bateau attendait « ma dépêche. Il fallait faire vite la guerre ou la paix, car « le moment propice pour faire la guerre est l'époque des « moissons, et cette époque allait venir. »

Comme on tournait dans un cercle vicieux, Abd-el-Kader résolut de trancher la question en prenant possession du territoire situé au-delà de l'oued-Kaddara, où il nomma des agents pour administrer en son nom le pays contesté. Il alla même plus loin :

La tribu des Zouatha, composée de kouloughlis, occupait au bord de l'oued-Zeitoun, affluent du haut-Isser, une partie du terrain en litige. Cette tribu avait reçu de l'autorité française un caïd d'origine turque, nommé Birroun. Abd-el-Kader ayant réuni toutes ses troupes régulières et irrégulères, fortes de plus de quatorze mille hommes, avec six bouches à feu, tombe au mois de décembre 1837 sur les Zouatha, lesquels, après une magnifique résistance, finissent par succomber sous le nombre. Birroun trouvé sur le terrain couvert de blessures, est traduit devant un tribunal d'ulémas, qui le condamne à mort comme traître à la religion. L'émir, après l'avoir fait promener au travers de son camp, portant, attaché à son dos, le brevet de caïd qu'il tenait de l'administration française, lui fit trancher la tête.

Lorsque le traité de la Tafna livra Tlemcen à Abd-el-Kader, ce dernier enròla de force dans ses troupes trois cents kouloughlis, anciens défenseurs du méchouar, qu'il lança les premiers à l'attaque des positions de leurs congénères, les kouloughlis de l'oued-Zeïtoun.

Les coureurs d'Abd-el-Kader ayant franchi l'oued-Kaddara, avaient razzié plusieurs douars des Khachna. Le capitaine Pélissier vient s'établir au caravansérail ou fondouk, qui se trouve au débouché de la gorge où le Hamiz sort de la montagne, à une demi journée du camp de l'émir, où il était rejoint deux jours après par la brigade Bernelle et le général Rullière. Abd-el-Kader rappelant ses coureurs, se mit en retraite sur Médéa, après avoir imposé un caïd à la vallée du Sebaou.

Seize cents kouloughlis de l'oued-Zeïtoun qui avaient

pu s'enfuir, furent établis sur la rive gauche du Hamiz et auprès du fort de l'Eau. Trois cents d'entre eux, organisés en compagnies soldées, occupèrent la redoute du Boudouaou.

Les Amokran ou Mokrani. — Betika-ben-Nasseur-ben-Amokran, mort en 1680 dans son château ou bordj de la Medjana, avait laissé quatre fils : Bouzid, Abd'Allah, Aziz et Mohammed, ce dernier surnommé El-Guendouz (le plus jeune).

Bouzid exerçant le pouvoir, avait battu deux fois les Turcs qui avaient voulu traverser ses Etats pour envoyer des troupes à Constantine ; plus tard, il leur avait vendu le droit de passage moyennant une redevance annuelle, que la régence d'Alger payait encore à ses descendants en 1830. Son fils, El-Hadj-Bouzid, qui lui avait succédé en 1734, n'avait pu maintenir l'union avec ses frères Bou-Rennan et Abd-es-Selam, et son cousin Aziz-ben-Guendouz.

Au milieu de leurs différends familiaux, les Ouled-Guendouz avaient appelé les Turcs, lesquels ayant pénétré grâce à leur concours dans la Medjana, purent, en 1740, battre en détail les Amokran divisés. Hadj-Bouzid s'était vu obligé de se réfugier dans la Kalâa des Beni-Abbès, Bou-Rennan dans l'Ouennough'a ou Ouennour'a, et Abd-es-Selam au djebel-Bounda.

Les Turcs qui avaient relevé le bordj bâti en 1559 par Hassan-pacha à Aïn-Bou-Arréridj, détruit presque aussitôt par Abd-el-Aziz, y avaient laissé trois cents janissaires et donné à Aziz-ben-Guendouz, le caïdat des Ouled-Mâdi.

Les trois frères Mokrani s'étant réconciliés contre les Ben-Guendouz, réunissant leurs forces, s'étaient emparés du bordj, l'avaient à nouveau démoli, et avaient renvoyé les survivants des janissaires à Alger, avec mandat d'informer le dey Ibrahim qu'ils entendaient à l'avenir, que les Turcs n'aient, en aucune circonstance et sous aucun prétexte, à s'occuper de leurs affaires.

El-Hadj-Bouzid qui avait donné en mariage au bey Ahmed-el-Kolli, de Constantine, sa fille Daïkra, était mort en 1783, laissant deux fils, dont l'aîné, Bouzid-ben-el-Hadj, avait accepté la position de khalifah de son oncle Abd-es-Selam, qui avait pris le gouvernement de la principauté.

Cet avènement avait mécontenté les chefs des autres branches des Amokran ; et, à partir de ce moment, les Mokrani

s'étaient divisés en trois çofs ou centres d'intérêts opposés, qui devaient diminuer, par les luttes intestines qu'elles allaient engendrer, l'influence de cette famille de puissants feudataires : le çof des Ouled-el-Hadj, fils de El-Hadj-Bouzid, qui ont avec eux les Abd-es-Selam, formant ensemble le groupe principal ; le çof des Ouled-Bou-Rennan, du frère de El-Hadj-Bouzid ; le çof des Ouled-Guendouz, dont l'origine remontait à Mohammed, quatrième fils de Betika.

Les Turcs entretenaient soigneusement ces divisions, affaiblissant une famille, qui, tant qu'elle fût unie, leur avait appris à compter avec elle.

Lors de l'entreprise de Mohammed-ben-el-Ahrèche, les Mokrani réconciliés contre l'ennemi commun, avaient apporté leur concours aux Turcs de Constantine, battu à Mag'ris et dispersé à Rabta, les bandes des Derqâoua qui voulaient traverser leurs domaines ; mais le partage des prises faites sur le chérif, avait été une nouvelle cause de division entre eux.

Les Ben-Guendouz ayant eu de graves difficultés avec le beylik de Constantine, Tchaker-bey, de connivence avec les autres branches des Amokran, ayant convoqué en 1808, sous prétexte d'arrangement, les chefs des Ben-Guendouz au château de la Medjana, les avait fait traîtreusement assassiner, avec la complicité des autres Mokrani.

Ben-Abd'Allah, fils de Bouzid-ben-el-Hadj, chef de la branche des Ouled-el-Hadj, ayant revendiqué le commandement de la famille, s'était brouillé avec ses complices des Bou-Rennan, lesquels s'étant réconciliés avec les survivants des Ben-Guendouz, avaient pris les armes contre lui.

Hadj-Ali, dey d'Alger, qui entretenait cette division, ayant pris parti pour les factions rivales des Ouled-el-Hadj, Ben-Abd'Allah qui s'était mis en campagne contre ses adversaires appuyés par les Turcs, avait battu en plusieurs rencontres leurs forces combinées avec celles d'Alger, et fait, depuis, la paix avec la régence en 1811.

Les Bou-Rennan et les Ben-Guendouz qui étaient restés sous les armes, ayant attaqué l'année suivante Ben-Abd' Allah dans la Medjana, avaient été défaits avec des pertes considérables. Reformés, ils avaient continué à tenir la campagne. Ben-Abd'Allah s'appuyant sur son traité de 1811 avec les Turcs, avait demandé le concours de Tchaker-bey,

lequel conduisant une expédition contre les dissidents, s'était fait battre par eux chez les Ouled-Mâdi.

Les chefs de Bou-Rennan et des Ben-Guendouz avaient disparu dans les circonstances suivantes :

Ben-Abd'Allah faisant savoir en 1819 à ses parents qu'il désirait s'entendre avec eux au sujet du règlement définitif des questions qui divisaient les fils d'Amokran, en ayant convoqué les chefs à El-Arba, au sud d'Aïn-bou-Arréridj, en tradition du débarras des Oméïades d'Orient par les Abbassides, les avait fait égorger dans un festin, au nombre de vingt-deux. Il ne restait des çofs opposés que de jeunes enfants, qui furent élevés dans la haine des Ouled-el-Hadj et des Abd-es-Selam.

Par ce massacre, duquel les Turcs se désintéressaient, la branche des Ouled-el-Hadj, dans laquelle s'était fondue celle des Abd-es-Selam, était demeurée maîtresse sans conteste de l'héritage d'Amokran, allant de l'oued-Sahel au Hodna, habilement administré par Ben-Abd'Allah-ben-Bouzid-ben-el-Hadj, surnommé Es-Saffah, « le sanguinaire ».

Ben-Abd'Allah avait comme lieutenants, son neveu Ahmed-ben-Mohammed et son parent Mohammed-Abd-es-Selam. Ayant confié à Abd-es-Selam le caïdat de l'Ouennough'a convoité par Ahmed-ben-Mohammed, ce dernier avait obtenu du bey El-Hadj-Ahmed de faire partie de sa maison, et de l'accompagner dans un voyage entrepris à Alger en 1827. Le bey attaqué au retour aux environs de Sour-Ghozlan (Aumale), par des gens de Titeri, n'avait dû d'avoir la vie sauve, qu'au courage déployé en cette circonstance par Ahmed-ben-Mohammed-Mokrani, lequel ayant accusé son parent Abd-es-Selam de complicité avec les agresseurs, s'était fait donner par El-Hadj-Ahmed le caïdat de l'Ouennough'a. Abd-es-Selam dépossédé de son commandement avait rejoint l'agha d'Alger, Yahia, à Sour-Ghozlan, où il se trouvait avec ses janissaires, chargé de faire une enquête sur l'attaque dont le bey de l'Est avait été l'objet, et n'avait pas eu de peine à décider l'agha, déjà ennemi personnel de El-Hadj-Ahmed, à se porter avec lui contre les campements d'Ahmed-ben-Mohammed. Les Hachem de la Medjana avaient pu repousser l'attaque ; mais les hostilités étaient demeurées à l'état permanent entre les deux parents, quand les Français prirent leurs dispositions pour attaquer Alger.

La guerre sainte contre les chrétiens proclamée, les djouad, hommes d'épée, répondirent en bons musulmans à l'appel du dey d'Alger. Ben-Abd'Allah trop âgé pour prendre sa part active de la défense commune, avait dû rester à la Medjana ; mais Ahmed-ben-Mohammed et Abd-es-Selam, qui avaient conduit leurs contingents au bey de Constantine, avaient pris avec ce dernier leur part des combats livrés à l'armée française jusqu'à la prise d'Alger, 5 juillet 1830.

A la nouvelle de la chute de l'odjak, les janissaires de Constantine avaient proclamé bey, Mahmoud, fils de Tchaker-bey. El-Hadj-Ahmed revenu dans sa province, arrivé aux Bibans, accompagné d'Ahmed-ben-Mohammed, avait appris, avec sa déposition, la révolte d'un Ouled-Guendouz, lequel favorisant les insurgés de Constantine, avait soulevé le Hodna contre lui. Ayant reçu des secours de ses parents les Ben-Gana, cheikh-el-Arab du Zab, le bey invite le Ben-Guendouz à venir à son camp conférer avec lui, lui promettant, s'ils se mettent d'accord, le cheikhat de la Medjana. Ben-Guendouz sans méfiance, se rend à l'invitation du bey, qui le fait étrangler ; puis El-Hadj-Ahmed débarrassé du Ben-Guendouz, prenant le commandement des contingents des Ben-Gana, entre à leur tête à Constantine.

Ben-Abd'Allah tenant à venger le meurtre du Ben-Guendouz et à recouvrer ses biens que Hadj-Ahmed-bey avait mis sous séquestre, appuyé par les Bou-Aokkaz, cheikh-el-Arab du Rir, rivaux des Ben-Gana, s'était mis en état de révolte contre le bey de Constantine et avait confié le commandement de ses forces à Abd-es-Selam, pendant que Ahmed-ben-Mohammed tenait pour Hadj-Ahmed avec les Ben-Gana. Abd-es-Selam, pris dans un combat, avait été emmené prisonnier à Constantine, et Ben-Abd'Allah étant venu à mourir sur ces entrefaites, le bey Ahmed avait investi Ahmed-ben-Mohammed du cheikhat de la Medjana.

Lors de la première expédition de Constantine, 1836, Ahmed-ben-Mohammed, à la tête des Hachem, avait poursuivi les troupes françaises dans leur retraite sur Guelma, et suivi l'année suivante la fortune du bey, pendant qu'Abd-es-Selam, délivré de sa prison par la prise de Constantine, était venu prendre possession du pouvoir dans la Medjana.

Le bey Ahmed réfugié dans les montagnes de l'Aurès, sous la protection des Ben-Gana, Ahmed-ben-Mohammed,

auquel l'entrée de la Medjana était interdite par Abd-es-Selam, avait gagné la Kalâa des Beni-Abbès.

Abd-el-Kader s'étant porté de l'Oued-Kaddara dans l'Ouennough'a, les diverses branches des Amokran s'empressent de lui offrir leurs services contre les chrétiens. L'émir trouvant Abd-es-Selam tout installé, le choisit de préférence à Ahmed-ben-Mohammed pour son khalifah de la Medjana, et distribue aux Ouled-Guendouz des caïdats dans le Hodna. Ahmed-ben-Mohammed chassé de la Kalâa des Beni-Abbès par ses parents, chercha alors à se rapprocher des Français.

Affaire de Brossard et Bugeaud. — Juda Ben-Duran avait fait croire à l'émir que les cent trente prisonniers de la Sikkak rendus en février 1837, étaient le prix des bœufs livrés pour le ravitaillement du méchouar, alors que ces captifs avaient été gracieusement remis en liberté par le général de Brossard, et que les bœufs avaient été payés par l'intendance, en espèces, à Duran, mandataire de l'émir. Le général Bugeaud ayant réclamé au mois de juin 1837 à Abd-el-Kader quelques Français restés dans les mains des Hadjoutes de la Mitidja, l'émir lui fit répondre qu'il les rendrait avec plaisir, mais contre le paiement d'une rançon, ainsi que les Français avaient déjà procédé avec lui. La fraude découverte, Duran interrogé par Bugeaud avait énergiquement déclaré : qu'en trafiquant des prisonniers, il était resté dans son rôle d'intermédiaire ; que ce fait devait lui être d'autant moins reproché, qu'il avait partagé les bénéfices de cette opération avec des officiers généraux, notamment avec le général de Brossard. Il ajoutait même, que de Brossard avait demandé à l'émir deux cent mille francs comptant et une rente de cinquante mille francs, à charge par lui de l'aider à chasser les Français d'Algérie, à l'aide de carlistes d'Espagne et de mécontents, qu'il aurait fait venir. Cette offre de Brossard aurait été renouvelée trois fois. Le général Bugeaud ayant obtenu de Brossard l'aveu devant témoins de sa tentative d'escroquerie de l'émir, car les moyens proposés étaient impraticables, se contenta de lui donner un congé de convalescence et le fit embarquer pour Carthagène.

De Brossard étant passé en France, demanda à être jugé. Par une clause particulière du traité de la Tafna, l'émir

devait payer une somme de cent quatre-vingt mille francs, que le général Bugeaud se réservait d'employer, à raison de cent mille francs, pour subvention aux chemins vicinaux du canton d'Excideuil (Dordogne), où il avait sa propriété de la Durantie, et de quatre-vingt mille francs, qui devaient être répartis entre les officiers et les soldats les plus méritants de sa colonne. Le gouvernement n'ayant pas approuvé cette clause, il n'y fut pas donné de suite. De Brossard comparaissant au mois d'août 1838 devant le conseil de guerre de Perpignan, dénonça à son tour le général Bugeaud, l'accusant, en outre des faits précités, d'avoir informé de la paix qu'il allait traiter le juif Lasry, d'Oran, qui avait pu spéculer en conséquence et à coup sûr, et d'avoir partagé avec ce juif les énormes bénéfices de l'opération commerciale qui s'en était suivie. Lasry en effet, renseigné par Bugeaud, avait vendu à livrer des quantités considérables de grains au cours du moment, qui était un cours de guerre, quantités desquelles il se couvrit à bas prix quand, la paix étant signée, les indigènes vinrent encombrer de leurs produits les marchés de la province. Bugeaud, d'accusateur devenu accusé, ne fut pas retenu ; mais de Brossard convaincu de proposition de complot et d'excitation à la guerre contre l'autorité royale, fut condamné à six mois de prison, huit cents francs d'amende, et déclaré incapable d'exercer à l'avenir aucune fonction publique. Le condamné s'étant pourvu en révision, le jugement fut cassé pour vice de forme et un autre conseil de guerre l'acquitta l'année suivante. Il fut néanmoins mis d'office à la retraite.

Opérations dans la province de Constantine. — Le siège du commandement de la province de l'Est avait été transféré de Bône à Constantine. Du 25 décembre 1837 au 30 mai 1838, le général de Négrier commandant une colonne d'environ trois mille hommes, avait reçu la soumission de Mila, ancienne Milevis des Romains, petite place située entre Constantine et Djidjelli, destinée à devenir une base importante d'opérations. Passant ensuite dans les tribus du Bou-Merzoug et du Zouagha, il avait razzié les Ouled-Abd-en-Nour, occupé El-Kantour, El-Arrouch et Stora, et reconnu les ruines de Rusicada, où on se proposait de créer un établissement pour relier Constantine à la mer, origine de Philippeville. De là, le général de Négrier parvient aux

Haractas, parcourt le sud de la province de Constantine et force El-Hadj-Ahmed-bey à se réfugier chez les Hanencha.

Le général Galbois ayant remplacé au mois de juillet le général de Négrier, reçoit dès son arrivée à Constantine la visite de Ahmed-ben-Mohammed-Mokrani, qui vient offrir ses services aux Français. Le général heureux d'une occasion qui lui permet de diviser les seigneurs de la Medjana, donne tout d'abord au transfuge le caïdat des Ameur, dans l'occupation duquel Mokrani perd son fils aîné, Abd'Allah.

El-Hadj-Ahmed avait pu, grâce aux forces des Ben-Gana, expulser de l'oasis de Biskra le cheikh el-Arab, Farhat-ben-Saïd-bou-Aokkaz, chef des Daouaouida, qui s'était déjà offert au duc de Rovigo en 1832, et au lendemain de l'occupation de Constantine, avait, en haine des Ben-Gana, reconnu la souveraineté de la France et s'était fait désigner par le général Valée pour courir sus à El-Hadj-Ahmed-bey. Non secouru par les Français, Farhat-ben-Saïd avait fait sa soumission à l'émir, lequel, de la province de Titeri où il se trouvait, lui fit envoyer un secours commandé par El-Berkani, qui parvint à chasser de Biskra l'ancien bey de Constantine et ses partisans.

A l'exception de la Grande Kabylie restée indépendante, que les Turcs d'Alger n'avaient jamais entièrement soumise, Abd-el-Kader commandait aux deux tiers du territoire de l'ancienne régence.

Le général Galbois poursuivait la conquête de la province de l'Est. Après avoir assuré par l'installation de postes fortifiés les communications entre Constantine et Philippeville d'une part, Constantine et Mila d'autre part, au mois de novembre, étant dans les Haractas, il y reçoit la soumission de Bou-Aziz-ben-Gana, qui avait abandonné El-Hadj-Ahmed-bey, errant dans les régions montagneuses de l'Aurès.

Le maréchal Valée ayant pris ses dispositions pour diriger d'Alger par le bordj de Hamza, une colonne destinée à rejoindre Constantine par le défilé des Bibans, avait recommandé au général Galbois d'ouvrir de son côté la route de Constantine à Alger, et de l'attendre à la sortie du défilé dans les premiers jours de décembre. La colonne de Constantine passant par Mila, Djemila et Sétif, parvenue au lieu du rendez-vous et n'y trouvant personne, sans nouvelles d'Alger, avait rétrogradé, laissant dans les ruines de Dje-

mila six cents hommes du bataillon d'Afrique, sous le commandement du chef de bataillon Chadeysson, lesquels attaqués dans la nuit du 15 au 16 décembre par quatre mille Kabyles, résistèrent cinq jours et quatre nuits, et durent d'être dégagés, à un retour d'une partie du corps de Galbois. La colonne d'Alger n'avait pu parvenir à Hamza, retardée dans sa marche par des pluies abondantes, qui avaient rendu les routes impraticables.

Le général Galbois rentré à Constantine, eut aussitôt à pourvoir à la réduction d'une prise d'armes des tribus des régions de La Calle et de Guelma, soulevées par Haznaoui, chef des Hanencha, qui soutenait la cause de l'ancien bey.

Le 13 mai suivant, un petit corps expéditionnaire embarqué à Stora, appuyé par une colonne dirigée par terre de Djemila, prenait sans coup férir, possession de Djidjelli.

L'administration des territoires de la province de Constantine qui n'étaient pas directement gouvernés par l'autorité française, fut confiée à des khalifahs et des caïds, qui recevaient comme traitement le tiers du produit de l' « hokor », redevance imposée aux locataires des terres domaniales, alors considérables.

Ben-Aïssa, le défenseur de Constantine, qui avait fait sa soumission, reçut le khalifalik du Sahel, c'est-à-dire les montagnes du littoral entre Bône et Djidjelli.

El-Hamlaoui, le khalifalik du Ferdjioua, entre Constantine et Sétif, en passant par Mila.

Ahmed-ben-Mohammed-el-Mokrani, le khalifalik de la Medjana, entre Sétif et les Bibans.

Ali-ben-Bahamed, le caïdat des Haractas.

Resghi, le caïdat des Hanencha.

Mokhtar, le caïdat des Amer.

Le titre de cheikh-el-Arab, que portait encore Farhat-ben-Saïd-bou-Aokkaz, passé à l'émir, fut transféré, plus tard, à Bou-Aziz-ben-Gana.

Ambassade à Paris de Miloud-ben-Harrach. — L'interprétation du paragraphe 2 de l'article 2 du traité de la Tafna au sujet des limites de la province d'Alger, restait toujours en discussion : Au mois de juin 1838, Abd-el-Kader n'obtenant pas ce qu'il voulait du maréchal Valée, se décida à envoyer à Paris, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, son khalifah Miloud-ben-Harrach, sous le prétexte apparent

d'apporter au roi des Français des cadeaux, en échange de ceux qu'il en avait reçu lui-même après la signature de la convention du 30 mai 1837.

En réalité, Miloud-ben-Harrach, que l'émir faisait accompagner de Juda Ben-Duran et du maure Bou-Derba, avait pour instructions de faire adhérer le gouvernement français à sa prétention de gouverner dans l'Est à partir de l'oued-Kaddara. Le maréchal Valée avait mis le ministère en garde contre les manœuvres employées par l'émir, et quand les envoyés d'Abd-el-Kader arrivèrent à Paris, on ne consentit pas à voir en eux autre chose que des porteurs de présents.

Miloud-ben-Harrach revenu à Alger le 4 juillet, acceptait la convention supplémentaire suivante :

Le maréchal Valée, gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, et l'émir El-Hadj-Abd-el-Kader-ben-Mahhi-ed-Dine, représenté par le sid Miloud-ben-Harrach, voulant expliquer les termes qui sont restés obscurs et incomplets dans la convention du 30 mai 1837, et assurer l'exécution de ce traité, sont convenus de ce qui suit :

« Art. 1er (relatif à l'art. 2 de la convention). — Dans la province « d'Alger, les limites du territoire que la France s'est réservé au-« delà de l'oued-Kaddara sont fixées de la manière suivante : le « cours de l'oued-Kaddara jusqu'à sa source au mont Tibiarin, de « ce point jusqu'à l'Isser, au-dessus du pont de Ben-Hini, la ligne « actuelle de délimitation entre l'outhan de Kachna et celui de « Beni-Djaad, et au-delà de l'Isser jusqu'aux Bibân, la route d'Alger « à Constantine, de manière à ce que le fort de Hamza, la route « royale et tout le territoire, au nord et à l'est des limites indiquées « restent à la France, et que la partie du territoire des Beni-Djaad, « de Hamza et de l'Ouennougha, au sud et à l'ouest de ces mêmes « limites, soit administrée par l'émir.

« Dans la province d'Oran, la France conserve le droit de passage « sur la route qui conduit actuellement du territoire d'Arzew à celui « de Mostaganem ; elle pourra si elle le juge convenable, réparer et « entretenir la partie de cette route, à l'est de la Makta, qui n'est « pas sur le territoire de Mostaghanem ; mais les réparations seront « faites à ses frais et sans préjudice des droits de l'émir sur le « pays.

« Art. 2 (relatif à l'art. 6 de la convention). — L'émir, en remplacement des 30.000 fanègues de blé et des 30.000 fanègues d'orge « qu'il aurait dû donner à la France avant le 15 janvier 1838, versera chaque année, pendant dix ans, 2.000 fanègues (d'Oran) de « blé et 2.000 fanègues (d'Oran), d'orge.

« Ces denrées seront livrées à Oran le 1er janvier de chaque année, « à dater de 1839. Toutefois, dans le cas où la récolte aurait été « mauvaise, l'époque de la fourniture sera retardée.

« Art. 3 (relatif à l'art. 7 de la convention). — Les armes, la poudre, le soufre et le plomb dont l'émir aura besoin seront demandés « par lui au gouverneur général qui les fera livrer à Alger, au prix « de fabrication, et sans aucune augmentation pour le transport par « mer de Toulon en Afrique.



« Art. 4. — Toutes les dispositions du traité du 30 mai 1837 qui ne « sont pas modifiées par la présente convention, continueront à rece« voir leur pleine et entière exécution tant dans l'est que dans « l'ouest. »

Pour faciliter cette transaction, le gouvernement français renonçait à 10.000 fanègues de blé et à 10.000 fanègues d'orge, et facilitait les livraisons du reste sur dix ans.

Miloud-Ben-Harrach, qui avait accepté la discussion dont cette dernière convention avait été l'objet ; qui l'avait approuvée ; invité à la signer, se retrancha derrière l'insuffisance de ses pouvoirs. Le maréchal Valée lui ayant fait observer qu'il avait été incorrect en discutant les termes d'un contrat qu'il se prétendait ensuite inhabile à signer, et l'ayant menacé de le retenir à Alger, il finit par apposer son cachet au bas du texte arabe, et fut libre d'aller rejoindre son maître.

Abd-el-Kader au siège d'Aïn-Mahdi. — La confrérie religieuse des Tidjanya n'avait jamais accepté la domination turque. En 1784, Mohammed-el-Kébir, bey d'Oran, était venu assiéger Aïn-Mahdi, s'en était emparé en 1785 et n'avait évacué cette place forte qu'après avoir imposé à la congrégation un tribut annuel de cent quatre-vingt-huit réaux chkoti.

Le tribut n'ayant pas été payé, Othman, qui avait remplacé son père Mohammed au beylik d'Oran, avait dû recommencer la même expédition en 1788.

Des dissidents de l'ordre, qui se donnaient le nom de Tidjadjna, expulsés d'Aïn-Mahdi et réfugiés dans le Djebel-Amour, aidés par des tribus de l'Ouest, étant venus attaquer la ville et ayant été repoussés, demandèrent le secours de Hassan, bey d'Oran, qui, en 1820, vint mettre le siège devant Aïn-Mahdi. Les Tidjanya ayant acheté l'éloignement du bey, le Turc accepta les cent mille boudjous d'argent qui lui étaient offerts, après quoi il canonna la ville pendant trente-six heures, essaya vainement de la prendre d'assaut, et dut se retirer.

Mustapha-bou-Mezrag, bey de Titeri, fut repoussé lui-même en 1822.

La tribu des Hachem de la plaine d'Eghris, révoltée en 1826 contre les Turcs, avait demandé et obtenu le secours des Tidjanya, pour l'aider à prendre Mascara. Arrêtés à Souara par un fort parti de Marocains taïbya, les Tidjanya

avaient rétrogradé. Mohammed-el-Kébir-et-Tidjani, blessé dans cette affaire, rentré à Aïn-Madhi, aussitôt rétabli, reprit l'année suivante les hostilités. Il s'était déjà rendu maître de deux faubourgs de Mascara, quand les Hachem qu'il venait secourir, faisant défection, le massacrèrent avec quatre cents des siens.

Sid-Mohammed-S'rir, resté à Bou-Semghoun, regagna Aïn-Madhi, où il garda la direction des affaires politiques de la congrégation.

C'est dans cette affaire de Mascara que Mahhi-ed-Dine et son fils Abd-el-Kader, se trouvèrent compromis au regard des Turcs.

Les maisons de l'ordre des Tidjanya d'Aïn-Madhi et de Témacin étendaient leur influence à travers le désert jusqu'à Tombouctou et au Sénégal, faisant faire des progrès sensibles à l'islamisme dans ces régions dont elles monopolisaient pour ainsi dire, aux dépens de la congrégation des Khadrya, les transactions commerciales ; aussi, d'immenses richesses affluaient-elles à leurs deux maisons mères, la maison politique d'Aïn-Madhi, la maison religieuse de Témacin. Les Tidjanya vivant en hostilité permanente avec les autres confréries religieuses dont elles concurrençaient les profits, n'avaient pas pris les armes contre les Français, et étaient demeurés sourds aux ouvertures d'Abd-el-Kader. De même que les Taïbya, les chefs de cet ordre rappelant les prophéties relatives à la venue du « maître de l'heure » disaient à leurs khouans que l'autorité des Français, respectueux de leurs croyances, devait être acceptée jusqu'à ce que les temps fixés par Dieu pour leur départ, soient arrivés.

Deux confréries religieuses se disputaient alors l'influence à Laghouat : celle des Tidjanya et celle des Derqâoua-Madanya, des Chadelya. Abd-el-Kader étant à Médéa, le derqâoui El-Hadj-el-Arbi-ould-el-Hadj-Aïssa, mokaddem des Madanya et chef du çof gharaba de Laghouat, désireux d'abaisser la confrérie rivale, vint lui offrir de faire la prière à son nom, lui promettant de lui amener les oasis du sud de la province, s'il le nommait son khalifah. L'émir ayant accepté l'offre du derqâoui, lui confie une compagnie de ses fantassins réguliers, et lui remet des proclamations invitant les tribus à obéir à son représentant. Revenu à Laghouat, El-Hadj-el-Arbi se donnant comme khalifah de l'émir el-

moumenine, espérait l'emporter sur Ahmed-ben-Salem, chef du çof cheraga de Laghouat, et mokaddem des Tidjanya ; mais ces derniers ayant refusé de recevoir les ordres du derqâoui, des rixes nombreuses ensanglantèrent Laghouat.

Abd-el-Kader informé de cet état de choses, tenant essentiellement d'autre part à abaisser l'influence d'une confrérie religieuse qui contestait son autorité, et à s'emparer d'une ville fortifiée située à cinq cents kilomètres d'Alger, dont il pourrait faire une de ses places d'armes isolée des Français, part de Takdemt le 12 juin 1838 avec deux mille fantassins, deux cents cavaliers, et cent artilleurs servant six obusiers, et arrive le 24 devant Aïn-Madhi, résidence de Sid-Mohammed-S'rir-et-Tidjani, qui n'avait pas plus de six cents khouans, manquant d'artillerie, à opposer aux deux mille trois cents réguliers de l'émir.

Abd-el-Kader accueilli par un feu violent de mousqueterie, ayant vainement sommé la ville de se rendre, fait couper les palmiers de l'oasis, détourne l'oued-Djedi qui l'alimente, et entreprend le siège de la place. La tribu des Larbâa inféodée aux Tidjanya, interceptant les communications de l'armée assiégeante avec le Nord, Abd-el-Kader manquant de munitions, allait lever le siège, quand lui parviennent, avec des renforts conduits par El-Berkani, des fusils, de la poudre, des mèches à mine, quatre cents bombes et obus envoyés par le gouverneur général. Il recevait par le même convoi, quatre pièces de canon abondamment approvisionnées, offertes à l'émir sous le couvert de Moulaï-Abd-er-Rahman, empereur du Maroc, par les Taïbya, rivaux des Tidjanya ; et un certain nombre de mineurs de Figuig, recrutés pour son compte par Sidi-Hamza, chef des Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga, dont les ziaras offertes aux Tidjanya, concurrençaient dans le Djebel-Amour celles réclamées par les Cheikhya.

Le siège durait depuis cinq mois ; les assiégés n'ayant de l'eau que par cinq puits qui tarissaient à cette époque de l'année, étaient privés de tout ; et le manque de poudre les avait déjà empêchés de pratiquer des mines et de se faire sauter dans les ruines de leur ville. L'émir, d'autre part, qui n'avait jamais compté rester aussi longtemps devant cette petite place, avait hâte de rentrer dans le Tell. Son frère aîné, Mohammed-Saïd, et son beau-frère, Mustapha-ben-

Thamy, avaient déjà eu plusieurs entrevues avec Sid-Mohammed-S'rir, desquelles il résultait qu'une entente était possible. Le 17 novembre 1838, Tidjani et Ben-Thamy signaient une convention, aux termes de laquelle Tidjani s'engageait à abandonner la place le 10 janvier suivant, temps jugé nécessaire pour l'évacuation, l'émir devant fournir les moyens de transport, et se retirer d'ores et déjà à Tadjemouth, à six lieues de distance, en attendant l'époque fixée pour la reddition de la ville.

Le 11 janvier 1839, six mois et huit jours après l'ouverture du siège, les derniers défenseurs tidjanya quittaient Aïn-Madhi, où le vainqueur pénétrait en personne le 13 janvier. Six cents dromadaires procurés par l'émir, avaient transporté à Laghouat les richesses de la casbah des Tidjanya.

Après avoir détruit les murailles du ksar, Abd-el-Kader parti le 21, arrivait le 26 à Takdemt où l'attendait Miloud-ben-Harrach, revenu de Paris et d'Alger. Il accueillit fort mal son représentant, lui reprochant dans des termes très durs, d'avoir adhéré à une convention supplémentaire qu'il ne ratifierait pas, parce qu'elle lui faisait perdre le bénéfice de l'étrange distraction, si heureuse pour lui, des rédacteurs français du traité de la Tafna.

Organisation de l'Etat d'Abd-el-Kader. — Abd-el-Kader revenu à Takdemt, complétant le travail de constitution de son Etat, ébauché après les conventions d'Oran et de la Tafna, s'occupa tout d'abord de l'organisation du pays dont le texte arabe du traité de 1837 l'avait reconnu souverain. Ayant constamment vu ses projets traversés par la noblesse militaire les « djouad », ses adversaires nés, il s'appuya surtout sur les gens de religion, les confréries et les marabouts.

Il divisa son Etat en huit gouvernements ou khalifaliks : celui de Tlemcen, commandé par Bou-Hamedi ; celui de Mascara, avec son beau-frère Mustapha-ben-Thamy ; de Miliana, avec Mohammed-ben-Allal-ould-Sidi-Embarek, de la famille des marabouts de Koléa ; de Médéa, avec Mohammed-ben-Aïssa-el-Berkani ; du Hamza et du Sebaou, avec Ahmed-ben-Salem ; de la Medjana, avec Abd-es-Selam-Mokrani ; du Sahara (Zab) avec Sid-el-Hadj-es-Seghir-Bou-Azouz ; du Sahara (Oued-Rir), avec Sidi-Kaddour-ben-Abd-el-Baki.

Chaque khalifalik était divisé en un certain nombre d'aghaliks. L'agha avait sous ses ordres des caïds, chefs de tribus, commandant à leur tour à des cheikhs, les représentant dans les fractions de ces tribus.

Les khalifahs recevaient cinq cent cinquante francs par mois, et cent soixante litres d'orge par jour. Les aghas percevaient le dixième de toutes les contributions en argent ou en nature, déduction faite du dixième accordé aux caïds et aux cheikhs sur leurs administrés.

En entrant en fonctions, les khalifahs et les aghas devaient prêter serment sur le çahih de Sidi-Bokhari, considéré, avec le çahih de Sidi-Moslim, comme les deux livres canoniques de l'islamisme, de ne commettre aucune injustice ; et tout musulman était bienvenu à se plaindre justement à l'émir. En outre de Takdemt, sa principale place d'armes, il avait installé des forts à Sebdou ou Tafraoua, Saïda, Taza, Boghar, Bel-Kheroub et Biskra, où il avait des manufactures d'armes, des fabriques de vêtements, de harnachements, et des magasins d'approvisionnement.

Takdemt, dans sa pensée, devait devenir une ville immense, reliant le commerce du Tell à celui du Sahara. De cette place, il espérait, une fois son organisation terminée, arriver à soumettre le M'zab, Ouargla, Touggourt, le Souf et les oasis.

En outre des contingents levés dans les tribus par ses khalifahs, il disposait d'une armée régulière de huit mille fantassins, deux mille cavaliers et deux cent quarante artilleurs, ces derniers servant vingt pièces de canon de campagne. En face de ces troupes appuyées de leurs goums, les dissidents indigènes ne pouvaient tenir bien longtemps.

Il fabriquait sa poudre à Tlemcen, à Mascara, à Miliana, à Médéa et à Takdemt. Le soufre lui venait des Français, le salpêtre de tous côtés ; le plomb était tiré des mines de l'Ouarensenis, le fer du Zakkar. Un déserteur espagnol dirigeait à Tlemcen une fabrique de canons.

La manufacture de Miliana, organisée par des ouvriers européens ramenés de France en 1838 par Miloud-ben-Harrach, fabriquait les armes avec le fer tiré des mines des environs. Chaque siège de gouvernement de chacun des khalifahs possédait des ateliers d'armuriers, de tailleurs, de selliers et de réparations de toutes sortes.

Les impôts étaient perçus deux fois par an ; le zekkat au

printemps; après les moissons,l'achour. Comme la rentrée de ces impositions était toujours l'objet de certaines résistances de la part des tribus, les khalifahs qui percevaient, agissant de même que les anciens caïds des Turcs d'Alger, parcouraient leur circonscription, suivis chacun de leurs soldats réguliers. Ces percepteurs étaient autorisés à recevoir en paiement, des denrées, des mulets, des dromadaires, et surtout des chevaux, dont les cavaliers de l'émir firent à un moment une terrible consommation.

Chaque tribu devait garder, sous la surveillance d'agents des khalifahs,les troupeaux,avec les grains en silos de l'Etat qui lui étaient confiés. Tous les fonds provenant de l'impôt, versés au bit-el-mal (Trésor public), servaient exclusivement aux besoins de l'Etat. L'émir, dont les revenus particuliers suffisaient à l'entretien de sa famille, se faisait un devoir de ne rien prélever de l'impôt pour son compte personnel.

A l'effet d'exciter l'émulation de ses troupes régulières, Abd-el-Kader avait institué une décoration appelée « cheïa », consistant en une plaque d'or ou d'argent portée sur la tête, où elle était maintenue à l'aide d'un crochet qui entrait dans la corde de poil de chameau qui s'enroule autour du haïk. Sur le milieu de cette plaque étaient inscrits les mots : Nasseur-ed-Dine (celui qui vient en aide à la religion). Les fonctionnaires civils avaient droit à cette même distinction ; et tout décoré, qui devait être traité par ses supérieurs avec les plus grands égards, avait entrée libre chez eux et chez l'émir. Cette décoration donnait en outre droit à une augmentation de solde de un douro (5 fr.) par an.

Dans les écoles « zaouïas » entretenues par l'Etat, on apprenait aux enfants la lecture de l'arabe, pour leur permettre d'arriver à lire le Coran dans les copies manuscrites tracées par les tolbas.

Les cadis, magistrats chargés de rendre la justice, touchaient 10 douros (50 francs) par mois, en outre du produit de certains de leurs actes. Chaque cadi était assisté de deux adels (assesseurs). Le chef des chaouchs (huissiers) exécutait les jugements.

Par suite de cette organisation, la plus grande sécurité régnait dans tout l'Etat, au point qu'on avait renoncé à entraver les chevaux pendant la nuit, et qu'une femme pouvait sortir seule, sans crainte d'être insultée.

L'usage de l'or et de l'argent, sévèrement proscrit dans les

vètements des hommes, n'était toléré que pour les armes, les décorations et le harnachement. L'émir, lui-même, était aussi modestement vètu que le dernier de ses serviteurs. Il dut à cette circonstance d'échapper plusieurs fois aux Français.

Le vin, le jeu et le tabac étaient sévèrement interdits. Si quelques soldats fumaient bien quelquefois en cachette, les marabouts, les tolbas, et tous ceux qui touchaient au gouvernement, s'en abstenaient complètement.

Abd-el-Kader manquant de médecins et de médicaments, ses hôpitaux et ses ambulances étaient fort mal organisés. Les blessés étaient traités avec du beurre fondu versé bouillant sur la plaie, et par des cautérisations au fer rouge. Les fiévreux ne recevaient que des infusions de centaurée ou d'absinthe sauvage. Aussi la mortalité était-elle considérable parmi ses blessés et ses malades.

Discussions concernant le traité de la Tafna. — Abd-el-Kader se refusait toujours à ratifier la convention supplémentaire au traité de la Tafna. — Ses munitions de guerre ayant été en partie épuisées au siège d'Aïn-Madhi, il en fit réclamer au gouverneur général, qui les lui refusa. Se trouvant au mois de février 1839 à Bouko-Cherfa près de Miliana, l'émir y reçut la visite du commandant de Salles, gendre du maréchal, chargé de l'amener à se prononcer sur l'acte du 4 juillet 1838. Abd-el-Kader qui s'était engagé sur l'ancien texte du traité de la Tafna avec les chefs religieux, offrit au commandant de réunir ces personnages et, avant de lui répondre, de prendre leur avis. M. de Salles ayant accepté, la conférence eut lieu ; mais pas une voix ne s'y éleva pour appuyer ses propositions. Tous demandaient plutôt la reprise des hostilités que de voir abandonner par l'émir la moindre parcelle du territoire contesté.

A quelques jours de là, l'émir continuant à protester contre l'insistance du gouverneur général à lui faire ratifier la convention de Miloud-ben-Harrach, écrivait au roi la lettre suivante :

Louange au Dieu unique.

Le serviteur de Dieu El-Hadj-Abd-el-Kader-ben-Mahhi-ed-Dine, commandeur des croyants, à S.M. Louis-Philippe, roi des Français. (Puisse son règne être long, heureux et plein de gloire.)

Depuis la fondation de l'islamisme, les musulmans et les chrétiens sont en guerre. Pendant des siècles ce fut une obligation sainte



pour les deux sectes ; mais les chrétiens négligeant leur religion et ses préceptes, ont fini par ne plus considérer la guerre que comme un moyen humain d'agrandissement. Pour le véritable musulman au contraire, la guerre contre les chrétiens reste obligatoire ; à plus forte raison lorsque les chrétiens envahissent le territoire musulman. D'après ce principe, je me suis donc écarté des règles tracées par nos livres saints, lorsqu'il y a deux ans j'ai contracté avec toi, roi des chrétiens, un traité de paix, et surtout en cherchant à consolider cette paix à tout jamais. Tu connais les devoirs imposés par le Coran à tout prince musulman, ainsi tu dois me tenir compte d'avoir fait fléchir vis-à-vis de toi la rigueur de ses préceptes.

Mais il est un sacrifice que tu exiges de moi, qui est trop formellement en contradiction avec ma religion pour que je puisse m'y soumettre, et tu es trop juste pour m'en faire une obligation irrévocable. Tu me demandes d'abandonner des tribus dont j'ai reçu la soumission, qui sont venues d'elles-mêmes me payer l'impôt prescrit par le Coran, qui m'ont supplié et me supplient encore de les administrer. J'ai moi-même parcouru leur territoire, qui, d'ailleurs, est en dehors des limites de celui que le traité réserve à la France, et tu voudrais qu'aujourd'hui, par un autre traité, j'ordonnasse à ces mêmes tribus de subir le joug des chrétiens ? Non. Si les Français sont mes amis, ils ne peuvent vouloir une chose qui déconsidérerait leur allié aux yeux de tout son peuple ; ils ne voudront pas, pour de misérables tribus qu'il leur importe si peu de gouverner ou de laisser gouverner, me mettre dans la terrible alternative ou de forfaire à ma loi, ou de renoncer à une paix si désirable pour nous tous.

Mais quelques-uns te diront que cette considération qui me force à réclamer ces tribus, m'obligeait à réclamer les Arabes de la Mitidja, d'Oran et de Constantine. Non ; car ceux-là sont restés et restent avec les Français de leur pleine volonté, et je me suis, en outre réservé le droit de donner asile à ceux d'entre eux à qui répugnerait la domination chrétienne ; tandis que les tribus qui sont en discussion ne sont point nomades ; elles sont attachées au sol, réclament mon gouvernement, et sont trop nombreuses pour que je puisse leur donner, dans mon territoire, une portion de terrain égale à celui qu'elles abandonneraient.

Grand roi des Français ! Dieu nous a désignés l'un et l'autre pour gouverner quelques-unes de ses créatures ; toi, dans une position bien supérieure à la mienne par le nombre, la puissance et la richesse de tes sujets : mais à tous deux, il a imposé l'obligation de les rendre heureux.

Examine donc avec moi notre position, et tu reconnaîtras que de toi seul dépend le bonheur des deux peuples.

« Signe, ou si tu ne signes pas », me dit-on, « ton refus sera la guerre ». Eh bien ! je ne signe pas et je veux la paix, rien que la paix.

Pour qu'un traité soit utile à tes sujets, il faut que je sois craint et respecté des miens ; car dès l'instant qu'ils verraient que, suivant mon bon plaisir, je me crois le droit de les livrer à l'administration des chrétiens, ils n'auraient plus de confiance en moi, et alors il me serait impossible de leur faire observer la moindre clause du traité. Seras-tu compromis, au contraire, toi, sultan de la nation française, de la nation la plus puissante au monde, en faisant des concessions à un jeune émir dont le pouvoir commence à peine à s'affermir sous ton ombre ? Ne dois-tu pas me protéger, me traiter

avec indulgence, moi qui ai rétabli l'ordre parmi ces tribus qui s'égorgeaient ; qui tâche, chaque jour, de faire naître chez elles le goût des arts et des professions utiles ? Aide-moi donc au lieu de m'entraver, et Dieu te recompensera.

Si la guerre éclate de nouveau, plus de commerce qui peut procurer de si grands avantages dans ce pays ; plus de sécurité pour tes colons ; surcroit de dépenses, diminution de produits, le sang des tiens coulant sans avantage ; une guerre à mort de partisans. Je n'ai pas l'orgueil de croire que je pourrai tenir ouvertement tête à tes troupes, mais je les harcèlerai sans cesse. Je perdrai du territoire, sans doute, mais j'aurai pour moi la connaissance du pays, la frugalité et le dur tempérament de mes Arabes, et surtout le bras de Dieu, qui soutient toujours le faible opprimé. Si, au contraire, tu veux la paix, nos deux pays n'en feront plus qu'un ; le moindre de tes sujets jouira de la sécurité la plus absolue dans toutes nos tribus ; les deux peuples se mêleront chaque jour davantage, et tu auras la gloire d'avoir introduit dans nos contrées cette civilisation dont les chrétiens se sont rendus les apôtres.

Tu comprendras, j'en suis sûr, ce que je te dis ; tu m'accorderas ce que je te demande ; et ce que je te demande, c'est de ne pas voir dans un refus de signer un nouveau traité, le désir de recommencer la guerre, mais d'y voir, au contraire, celui de consolider les bases de l'ancien, et d'établir une amitié sincère entre les deux peuples.

Que Dieu t'inspire une réponse digne de ta puissance et de la bonté de ton cœur.

Cette lettre, ainsi que plusieurs autres que l'émir écrivit au roi et à ses ministres, demeurèrent sans réponse, et on décida à Paris de faire traverser par une armée le pays en litige, sauf ensuite à donner à Abd-el-Kader telles explications qu'on jugerait utiles.

Au mois de mai 1839, l'émir faisant connaître au gouverneur général son intention d'aller en pèlerinage au tombeau de Sidi-Abd-er-Rahman-Abou-Qobrin, parcourt le versant sud du Djurdjura, où il reçoit l'hommage d'un certain nombre de chefs kabyles, puis il paraît dans l'Oued-Sahel et arrive près de Bougie, où la ferme attitude du lieutenant-colonel Bedeau, commandant de cette ville, sorti au-devant de lui à la tête de sa garnison, l'oblige à rétrograder.

Il revient alors à Taza, une de ses places d'armes, d'où il entretient par ses émissaires une agitation constante contre les chrétiens.

Comme le maréchal ne lui avait pas livré les munitions de guerre qu'il avait réclamées, de son côté, il refusait d'acquitter les contributions en blé, orge et bœufs convenues aux traités.

Le passage des Bibans par les troupes françaises. — En attendant la concentration des deux corps expéditionnaires,

lesquels, d'Alger d'une part, de Constantine d'autre part, s'apprêtaient à traverser la Grande-Kabylie, le général Galbois se porta à Sétif, où le khalifah de la Medjana, Ahmed-el-Mokrani, le rejoignit avec un millier de cavaliers. Abd-es-Selam avait pris position à Sidi-Embarek. Le 25 mai, le colonel Lanneau, avec trois cents chasseurs et le goum de Mokrani, se portait dans cette direction et attaquait le 26 au matin les contingents d'Abd-es-Selam, qui fuyaient en désordre jusqu'au-delà de Zemmorah, abandonnant tous leurs mulets et une partie de leurs troupeaux.

L'état sanitaire des troupes de la province d'Alger ne leur permettant pas à ce moment de se mettre en marche, le maréchal donna l'ordre au général Galbois de tenter une reconnaissance du côté des Bibans.

Le duc d'Orléans qui visitait alors l'Algérie, désireux de prendre part à cette expédition, s'embarque le 6 octobre à Alger avec le maréchal Valée, débarque à Philippeville et arrive à Constantine, d'où il va rejoindre la colonne concentrée à Mila, formant deux divisions. Il prend le commande de l'une de ces divisions, l'autre revenant au général Galbois; le maréchal Valée avait le commandement en chef des opérations.

La colonne arrivée à Sétif le 21 octobre, deux routes se présentaient pour percer sur Alger : l'une allant dans la direction de Bougie par Zemmorah, l'autre conduisant au Hamza par le défilé des Portes de Fer ou des Bibans.

Ahmed-el-Mokrani qui éclairait la colonne, accomplissant une feinte, se porte le 24 sur la route de Bougie, où les Kabyles croyant que l'armée va prendre cette direction, se massent, disposés à disputer le passage de l'oued-Bou-Sellam. Pendant ce temps, l'armée qui suit le mouvement de Mokrani jusqu'à Aïn-el-Turk où elle parvient le 25, tourne brusquement au sud et campe le 26 à Bordj-Medjana, où, rejointe par Mokrani, elle franchit le 27 le défilé des Portes de Fer qui n'était pas gardé. Ahmed-el-Mokrani avait, de ses propres deniers, payé à ses vassaux, comme venant des Français, le tribut de passage que les colonnes turques avaient toujours soldé aux tribus des Bibans.

Le passage accompli, la division Galbois revint sur Constantine, et la division d'Orléans forte de trois mille hommes, avec le maréchal, continua sa marche sur Alger.

Le 28, la division d'Orléans arrive chez les Beni-Mansour, qui surpris de sa venue, n'ont pas préparé de résistance. Le 29, on arrête quelques émissaires de l'émir appelant les Kabyles aux armes pour la guerre sainte. Le 30 et le 31, on a quelques petites affaires aux environs de Hamza et sur l'oued Ben-Hini, avec les coureurs de Ahmed--ben-Salem. Le 1er novembre, on franchit l'oued-Isser, puis l'oued-Kaddara, et on trouve, au Fondouk, le général Rullière parti d'Alger au-devant de la division avec toutes les troupes qu'il a pu réunir. Le 2, le maréchal Valée et le duc d'Orléans font une entrée triomphale à Alger. Le 6 novembre, le prince royal s'embarquait pour la France.

En réalité, les dispositions concertées et le concours de Ahmed-ben-Mohammed-el-Mokrani, avaient fait d'une entreprise qui semblait périlleuse, une véritable promenade militaire. Mais l'événement eut une portée considérable pour la suite des opérations.

Le 15 octobre, le maréchal Valée qui prévoyait une rupture avec l'émir, avait rappelé le capitaine Daumas, consul de France à Mascara.

Abd-el-Kader proclame la guerre sainte. — Le 31 octobre, trois jours après le passage des Portes de Fer, deux cavaliers envoyés par Abd-es-Selam-Amokran, arrivaient à Takdemt rendre compte à l'émir du passage des Bibans par les troupes françaises. Abd-el-Kader accourt à Médéa, où il arrive le 3 novembre ; et, le même jour, il adresse au maréchal Valée sa déclaration de guerre, basée sur ce que les Français, en traversant la Kabylie, ont violé son territoire. En même temps, il invitait ses khalifahs à lever sur leurs administrés l'impôt extraordinaire de guerre, la « maouna », et de le rejoindre au plus vite à Médéa, cette perception faite.

A ce moment, les Français occupaient : dans la province d'Alger, la portion de la plaine de la Mitidja comprise entre la rive droite de la Chiffa et l'oued Kaddara, contenue par les camps de Kara-Mustapha, du Fondouk, de l'Arba, de Koléa, de l'Harrach, de l'Oued-el-Alleug et de Blida, reliés entre eux par des postes intermédiaires ; dans la province de l'Ouest, Oran, Mostaganem, Arzew, avec leurs parties de territoire immédiatement voisines ; dans l'Est, presque toute la province de Constantine, les grands commandements de la région saharienne et de la Medjana, confiés par la

France à des chefs indigènes. Abd-el-Kader disposait du reste de l'Algérie, à l'exception toutefois de la Grande-Kabylie, région du Djurdjura, restée indépendante, mais plutôt bienveillante envers lui.

En outre de ses dix mille réguliers, l'émir qui reçoit constamment de Gibraltar, par Tanger et la frontière marocaine, des armes et des munitions, dispose des contingents de toutes les tribus qui ont reconnu son pouvoir, et lance contre les chrétiens une population tout entière évoluant dans un pays sans route, traversé de montagnes, coupé de ravins, sillonné de torrents, offrant aux troupes européennes les plus grandes difficultés physiques et matérielles.

Dévastations dans la Mitidja. — Le maréchal Valée, au lieu de renforcer les points qu'il avait fait occuper, essaya de négocier par lettre avec l'émir ; ses démarches demeurèrent vaines, et il fut distancé par les événements.

Dès le 10 novembre, les Hadjoutes qui avaient franchi la Chiffa, ayant attiré dans une embuscade le chef de bataillon Raphel, commandant du camp de l'Oued-el-Alleug, l'avaient massacré avec quelques-uns de ses soldats.

Le 13, ils avaient essayé d'enlever le troupeau du camp devant Blida, position que les Beni-Salah avaient attaquée le 16.

Les khalifahs d'Abd-el-Kader arrivés le 14 novembre à Médéa, avaient prêté serment à l'émir, dès le lendemain, sur le çahih de Sidi-Bokhari ; et le 20 novembre, le jour de l'Aïd-el-Kébir, Abd-el-Kader qui avait, le 18 novembre, écrit au maréchal Valée une nouvelle lettre dénonçant formellement le traité de la Tafna, parlant avec le double prestige de chérif, fils du Prophète, et de mokaddem des Khadrya, proclamait le djehad ou la guerre sainte, qui est d'obligation étroite pour tous les musulmans, dès qu'elle est proclamée.

Ce même jour, 20 novembre 1839, Ben-Allal et El-Berkani envahissaient la Mitidja par l'Ouest et par le Sud, pendant que Ahmed-ben-Salem y pénétrait par l'Est : Le traité de la Tafna était déchiré.

Un convoi allant le 20 novembre de Boufarik à l'Oued-el-Alleug, est enlevé, et son escorte de trente hommes, massacrée. Le 21, un détachement de cinquante hommes se dirigeant de l'Oued-el-Alleug sur le camp de Blida, est massacré par les trois mille hommes de Ben-Allal qui repoussent,

en leur mettant hors de combat un quart de leur effectif, quatre cents hommes sortis de Blida au secours de ce détachement.

Du haut des montagnes des Beni-Salah, Abd-el-Kader surveillait l'exécution de ses ordres.

Les fermes de la Mitidja incendiées, une centaine de colons massacrés, le reste en fuite, les camps menacés ; ceux de l'Oued-El-Alleug et de l'Harrach abandonnés, les postes intermédiaires évacués, le Sahel attaqué, la Mitidja entière était à reconquérir.

Le maréchal Valée, qui avait fait preuve d'une inactivité singulière, se décidait enfin à reprendre l'offensive. Dans les premiers du jours du mois de décembre, une colonne formée des garnisons retirées des camps et des postes abandonnés, rencontrant entre le camp de l'Arba et l'Oued-Djemaâ un millier de cavaliers hadjoutes, les charge et les culbute, après leur avoir fait éprouver une perte considérable. Le 14, un convoi parti de Boufarik pour Blida, attaqué près de Beni-Méred par des réguliers de l'émir, est dégagé par les chasseurs d'Afrique du 1er régiment, qui tuent aux réguliers plus de trois cents des leurs.

De leurs positions sur l'oued-el-Kébir, Ben-Allal et El-Berkani menaçaient Blida.

Le maréchal qui a pris en personne la direction des opérations, les fait attaquer le 31 décembre à l'arme blanche, et met leurs forces en désordre, après leur avoir tué quatre cents hommes, pris trois drapeaux et une pièce de canon. Au mois de janvier 1840, une attaque de Berkani sur Blida et une autre de Ahmed-ben-Salem sur le Fondouk, sont repoussées avec de grandes pertes pour les indigènes.

Défense de Mazagran. — Les hostilités s'étaient ouvertes dans la province d'Oran en même temps qu'elles recommençaient dans la province d'Alger.

Les Douair et les Zmela attaqués les 17 et 22 janvier 1840, avaient pu être dégagés. L'effort des indigènes s'était porté contre la petite ville de Mazagran, située à quatre kilomètres de Mostaganem, dont la redoute, récemment élevée par les Français, était alors occupée par cent vingt-trois hommes du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, placés sous les ordres du capitaine Lelièvre, assisté du lieutenant Magnien, du sous-lieutenant Durand, et des sergents Villemot

et Giroux. Le 2 février, cette place est investie par quatre ou cinq mille hommes formant les contingents des tribus placées sous le commandement de Mustapha-ben-Thamy, khalifah de Mascara, soutenus par un bataillon de réguliers et deux pièces de canon.

Après avoir battu la place des feux de leur artillerie tirés à cinq cents mètres, les indigènes donnent l'assaut à la redoute, assaut constamment soutenu pendant quatre jours et quatre nuits. Ayant consommé la première journée la moitié de ses munitions, le capitaine Lelièvre recommande à ses soldats de ne plus se servir autant que possible que de la baïonnette, comptant se faire sauter grâce à un tonneau de poudre mis en réserve, quand il ne resterait plus que la charge de quinze cartouches par homme.

« Ce fut, » dit un des assaillants, « quatre grands jours, « car ils ne commençaient pas et ne finissaient pas au son « du tambour ; c'étaient des jours noirs, car la fumée de « la poudre obscurcissait les rayons du soleil; et les nuits « étaient des nuits de feu éclairées par les flammes des « bivouacs et par celles des amorces. »

Soit que Mustapha-ben-Thamy ait reconnu son impuissance, soit qu'Abd-el-Kader ait réclamé des renforts pour la province d'Alger, l'ennemi se retirait le 7 au matin, et le capitaine Lelièvre qui n'avait eu que trois hommes tués et seize hommes blessés, évacuait Mazagran et rentrait à Mostaganem.

Le 12 mars, le lieutenant-colonel Yusuf commandant les spahis réguliers d'Oran, à la tête d'une petite colonne, repousse à Ten-Salmet, près de Misserghin, une attaque de Bou-Hamedi, khalifah de Tlemcen, contre les Douair et les Zmela.

La flotte, d'autre part, coulait bas quelques navires pirates encore restés du côté de Cherchel.

Dans la province de Constantine, Ahmed-el-Mokrani, entouré d'ennemis trop nombreux, avait dû quitter la Medjana et regagner la Kalâa des Beni-Abbès.

Opérations dans les Zibans. — Bou-Aziz-ben-Gana, qui avait fait en 1838 sa soumission au général Galbois, avait été investi au mois de janvier 1839 des fonctions de cheikh-el-Arab pour la France. Abd-el-Kader cherchant à soulever les tribus des Zibans, leur avait envoyé pour les soutenir,

son khalifah Bou-Azouz-Sidi-el-Hadj-es-Seghir, avec un bataillon de réguliers, huit cents cavaliers et deux pièces de canon. Ben-Gana, avec ses seules forces indigènes, marche à la rencontre du khalifah, l'attaque brusquement le 24 mars 1840, le défait et le met en déroute, lui tuant quatre cent cinquante fantassins, soixante cavaliers, et lui prenant ses deux canons, trois drapeaux et tout son convoi.

Les Haractas soulevés à ce moment par El-Hadj-Ahmed-bey, une colonne expéditionnaire partie de Constantine, va razzier leurs tribus et les forcer à se soumettre.

Mohammed-ben-Ahmed-el-Mokrani, attaqué dans la Medjana par Abd-es-Selam et Ben-Omar, lieutenants de l'émir, obtint du général Galbois la construction d'une redoute à Aïn-el-Turk, défendue par un bataillon d'infanterie de ligne. Cette garnison, commandée par le chef de bataillon de la Cipière, attaquée le 3 mai 1840 par des milliers de kabyles soutenus par les réguliers de Ben-Omar, put résister pendant cinq jours dans des retranchements à peine ébauchés, et dut d'être dégagée, à l'arrivée de la colonne Galbois, secondée par les Hachem de Mokrani, qui mirent en déroute les forces d'Abd-es-Selam et de Ben-Omar.

L'effectif général de l'armée d'Afrique approchait alors de soixante mille hommes.

Activité d'Abd-el-Kader. — Abd-el-Kader continuait à pourvoir à la défense de ses Etats. Ayant réuni ses khalifahs à Médéa, il confie à El-Berkani le commandement de Titeri. Mustapha-ben-Thamy reçoit l'ordre de former un camp de huit mille cavaliers au confluent de l'Habra et du Sig, pour surveiller Oran et couper les communications entre cette ville et Arzew et Mostaganem, et diriger les tribus de l'Ouest. Il adjoint à son beau-frère, Hadji, cheikh de Ténès, qui a rassemblé dix mille montagnards. Bou-Hamedi, khalifah de Tlemcen, campé à Tessala, couvre son chef-lieu, avec ordre d'inquiéter, lui aussi, Oran. Le khalifah de Miliana reste chargé de la direction des Hadjoutes, commandés par leur cheikh Kaddour-Bachir.

Ahmed-ben-Salem, khalifah du Hamza, doit pénétrer par l'Est dans la Mitidja. Enfin, Bou-Azouz-Sidi-el-Hadj-es-Seghir, battu dans les Zibans par Bou-Aziz-ben-Gana, opèrera dans le Zab, s'avancera sur Biskra et pénètrera par le Zab et la Medjana, jusqu'à Sétif et aux montagnes de Bougie.

Les instructions données par l'émir à ses lieutenants, étaient de ne jamais s'engager en masses compactes, mais de harceler sans cesse l'ennemi, couper ses lignes de retraites et de communication et de le harasser constamment par des marches et des contre-marches.

Occupation de Cherchel. — Passage du col de Mouzaïa. — Occupation de Médéa. — Le maréchal Valée avait reçu des renforts portant à trente-trois mille hommes l'effectif de la division d'Alger. Ayant constaté le mauvais résultat des expéditions de ses prédécesseurs poussées vers Mascara, Tlemcen et Médéa, toujours suivies de retours vers les points de départ, comparé aux résultats donnés dans l'Est par l'occupation définitive de Constantine et de Guelma, établissements qui en assurant l'autorité dans le centre même de la province, avaient déjà permis d'étendre leur rayon d'action sur des tribus éloignées, le maréchal résolut, non seulement de chasser Abd-el-Kader des villes qu'il occupait, mais encore de s'établir solidement dans ces villes, pour s'en servir de bases de rayonnement sur les pays voisins.

La campagne ouverte par la marche sur Cherchel, le maréchal entrait sans combat dans cette ville le 15 mars 1840. De Cherchel, il menaçait à la fois Miliana et Médéa, obligeant l'émir, indécis sur le point de direction des Français, à diviser ses forces.

Après avoir laissé à Cherchel abandonné par ses habitants, le colonel Bedeau avec le bataillon d'Afrique du commandant Cavaignac, le maréchal rentrait à Alger le 21. Ayant dans les premiers jours d'avril repoussé dans les Isser les Kabyles de Ben-Salem, le commandant en chef parti d'Alger le 25 avril à la tête de trois divisions, dont l'une commandée par le duc d'Orléans qui venait d'arriver avec le duc d'Aumale, pousse devant lui les rassemblements qu'il trouve sur sa route, bat le 27 à El-Affroun les cavaliers de Ben-Allal, manœuvre du 29 avril au 11 mai sur les bords de l'oued-Djer et du Bou-Roumi, passe et repasse plusieurs fois ces rivières, et a une série d'escarmouches avec la cavalerie de l'émir, qu'il ne peut amener à s'engager à fond.

Abd-el-Kader qui avait envoyé un cartel au duc d'Orléans, lui offrant une rencontre en combat singulier pendant qu'un

de ses khalifahs se rencontrerait avec le maréchal Valée, provocation demeurée sans réponse, se rendant compte que Médéa était l'objectif de l'expédition, avait formidablement défendu le col de Mouzaïa. Des retranchements armés de batteries couronnaient les hauteurs, et une redoute, qu'il croyait inexpugnable, avait été construite sur le plus haut piton du djebel-Enfous. Sa cavalerie battant l'estrade dans la plaine et protégeant la route de Miliana, l'émir avait réuni au Tenia toute son infanterie régulière et d'innombrables volontaires de la foi accourus des tribus arabes et kabyles.

Des renforts parvenus d'Oran, débarqués à Cherchel et conduits par le colonel Bedeau, ayant rejoint le corps d'expédition, le 12 mai, à trois heures du matin la marche des Français sur Médéa commence sous le feu meurtrier des retranchements, que l'on doit enlever à la baïonnette les uns après les autres.

A une heure de l'après-midi, une colonne commandée par le colonel Changarnier surmontant les plus grandes difficultés, escalade le grand piton, pénètre dans la redoute qui le couronne, et s'en empare pendant que deux autres colonnes conduites par Duvivier et Lamoricière, forcent le passage. A trois heures, le col était franchi, et les soldats d'Abd-el-Kader chassés de toutes leurs positions, se retiraient vers Miliana. Les Français avaient perdu trois cents hommes.

Le maréchal laissant la garde du col au lieutenant-colonel Drolenvaux, arrivait le 17 à Médéa, d'où les hadars s'étaient enfuis.

Occupation de Miliana. — Après avoir mis Médéa en état de défense et en avoir confié le commandement au général Duvivier laissé dans cette ville avec deux mille hommes, le maréchal Valée en repartait le 20 et dispersait, au bois des oliviers, de forts rassemblements kabyles qui lui barraient la route. Descendu à Blida le 21, il y réorganisait un corps de dix mille hommes, qu'il conduisait sur Miliana.

Parvenu le 9 juin dans la plaine qui précède cette ville, il y trouve toute la cavalerie d'Abd-el-Kader, qui se retire aux premiers coups de canon. Le soir même, les Français entraient dans Miliana abandonné et incendié par ses habitants. Le maréchal ayant fait mettre la place en état de défense, y laissait le 13 juin une garnison de onze cents hommes, sous les ordres du lieutenant-colonel d'Illens; puis,

il allait ravitailler Médéa, où il parvenait le 20, ayant eu à repousser sur sa route les attaques incessantes des Kabyles.

Campagne des ravitaillements. — Les garnisons de Cherchel, de Médéa et de Miliana, suffisantes pour résister à un coup de main de l'ennemi, étaient trop faibles pour permettre des sorties qui eussent ravitaillé ces places ; aussi ces garnisons étaient-elles littéralement bloquées par les Kabyles et les cavaliers de l'émir, qui battaient sans cesse tout l'espace séparant les points occupés par les troupes françaises, dont l'action s'arrêtait avec la portée de leurs canons. On dût alors rentrer dans la période dite des ravitaillements, marquée par de nombreux combats, période qui apprit aux Français la manière de faire la guerre aux indigènes de l'Algérie.

Dès la fin du mois de juin, le colonel Changarnier parti avec un convoi escorté de cinq mille hommes destiné à ravitailler Miliana, communiqua avec le lieutenant-colonel d'Illens qui était sorti au devant du convoi. Les deux troupes réunies eurent à résister dans la plaine à une attaque conduite par l'émir en personne, commandant ce jour-là à toute sa cavalerie, dont une partie combattait à pied. Le maréchal Valée qui avait connu les dispositions prises par l'émir pour attaquer ces troupes, s'étant porté en hâte à leur secours, avait opéré sa jonction avec elles.

Le 3 juillet, les colonels Lamoricière et Changarnier recevaient le brevet de maréchal de camp.

A la fin du mois d'août, le général Changarnier, nommé commandant supérieur de Blida, ayant à ravitailler Médéa, prit la route des crêtes des Beni-Salah par des sentiers affreux qui n'avaient pas été gardés, parce que les indigènes ne pouvaient supposer que les Français se seraient aventurés dans de semblables chemins. Retournant le 29 par le col de Mouzaïa, il y battit les réguliers de l'émir commandés par El-Berkani, qui lui disputaient le passage.

Le 17 septembre, ce même général surprenant Ahmed-ben-Salem installé dans le camp de Kara-Mustapha, près de Boudouaou, évacué par les Français à cause des fièvres qui y régnaient, lui infligeait une sanglante défaite.

La garnison de Miliana était décimée aussi bien par les maladies que par la nostalgie. Des onze cents hommes laissés au mois de juin au colonel d'Illens, huit cents avaient

succombé, deux cent vingt étaient à l'ambulance, les quatre-vingts qui restaient sous les armes, étaient à peine capables de tirailler par les créneaux avec les indigènes. Le général Changarnier parti de Blida le 1er octobre, parvenait à Miliana le 8,ravitaillait la place,relevait la garnison et revenait le 9 sur Blida en passant par Aquœ-Callidœ des Romains (Hammam-Rhira). Le 27 octobre, le maréchal Valée ravitaillait Médéa. Le 8 novembre, c'était le tour de Miliana, et le 20 novembre Médéa était encore ravitaillé.

Les garnisons de ces deux places avaient été relevées au cours de ces opérations :

Dans la province d'Oran, où on n'avait pas organisé de grandes expéditions, le général Lamoricière avait cependant pu parcourir les territoires des Gharaba et des Beni-Amer, faisait sur ces tribus des razzias importantes.

Dans la province de Constantine, la nécessité d'opérer sur le littoral avait fait diminuer la garnison de Sétif, et supprimer le camp d'Aïn-el-Turk. Les partisans de l'émir, commandés par El-Hadj-Mustapha, frère d'Abd-el-Kader, et par Abd-es-Selam-Amokran, profitant de cette circonstance, se jettent au nombre de cinq mille cavaliers et de quinze cents réguliers sur la Medjana évacuée par Ahmed-el-Mokrani, qui doit se replier dans les montagnes, près de Zemmorah. Le colonel Levasseur arrivant au mois d'août avec deux mille hommes appuyés par huit cents cavaliers de Mokrani, bat et disperse à Merdja-Zerga les partisans d'Abd-el-Kader, et la Medjana est dégagée. La création de la subdivision de Sétif, 15 octobre 1840, consolidait la situation du khalifah Mokrani.

Les environs de Constantine, de Bône, de La Calle, de Guelma, de Philippeville, étaient tranquilles, et Bou-Aziz-ben-Gana occupait fortement la région des Zibans. Tous les efforts d'Abd-el-Kader se concentraient sur la province d'Alger.

Le gouvernement français qui reprochait au maréchal Valée de s'être laissé devancer par l'émir lors de la reprise des hostilités en novembre 1839, et de s'être borné à des opérations d'escorte de convois et de ravitaillements, au lieu de faire parcourir l'Algérie par des colonnes mobiles, le remplaçait dans son commandement, le 29 décembre 1840, par le général Bugeaud. Le maréchal quittant Alger pres-

qu'aussitôt, remettait l'intérim du gouvernement au général Schramm.

Administration du maréchal Valée. — Le maréchal Valée qui avait reconnu les ressources que l'armée française pouvait tirer du concours des corps d'auxiliaires indigènes, avait organisé d'une manière définitive les régiments de tirailleurs et de spahis, et fortifié la situation des caïds et des cheikhs nommés par la France, par la création des goums, laissés sous leurs ordres, et des gendarmes maures. De plus, il avait solidement constitué quatre régiments de chasseurs d'Afrique. Se rendant compte que l'administration de l'élément européen par des militaires présentait souvent de graves inconvénients, il avait fait remplacer l'intendant civil par un directeur de l'intérieur et un directeur des finances, et établi des commissaires civils, dont les attributions étaient soigneusement réglées.

Sous son gouvernement, Alger fut pourvu d'un siège épiscopal, dont le premier titulaire fut l'abbé Dupuch, prêtre du diocèse de Bordeaux.

Quant aux indigènes, soumis à l'autorité militaire, on étudiait encore comment on les administrerait.

LIVRE IV

LA CONQUÊTE

II

CHAPITRE PREMIER

GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL BUGEAUD

Le général Bugeaud gouverneur général

LE GÉNÉRAL BUGEAUD GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — EXPÉDITION DANS LA PROVINCE D'ORAN. — DESTRUCTION DE TAKDEMT. — OCCUPATION DE MASCARA. — LES COLONNES BARAGUEY-D'HILLIERS, LAMORICIÈRE ET DE NÉGRIER. — FONDATION DE BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ. — COMBAT DE L'OUED MOUSSA. — DESTRUCTION DE SAÏDA. — COMBAT DE TAKHMARET. — OCCUPATION DE TLEMCEN. — LE CHÉRIF MOHAMMED-BEN-ABD'ALLAH. — OPÉRATIONS DES COLONNES LAMORICIÈRE ET D'ARBOUVILLE. — LE GÉNÉRAL BEDEAU DANS LES BENI-SNASSEN. — AFFAIRE DE BENI-MERED. — OPÉRATIONS CONTRE LES HADJOUTES ET LES BENI-MENASSER. — OUVERTURE DES COMMUNICATIONS ENTRE LA PROVINCE D'ALGER ET LA PROVINCE D'ORAN. — EXPÉDITIONS DANS L'OUARENSENIS. — FONDATION DES POSTES D'ORLÉANSVILLE, DE TÉNÈS ET DE TIARET. — PRISE DE LA SMALA D'ABD-EL-KADER. — MORT DE MUSTAPHA-BEN-ISMAËL. — COMBAT DE DJEDA. — ABD-EL-KADER SE RAPPROCHE DU MAROC. — COMBAT DE L'OUED MELAH.

Le général Bugeaud gouverneur général. — Le nouveau gouverneur arrivé à Alger le 22 février 1841, revenait dans un pays où il n'avait pas laissé d'excellents souvenirs. Envoyé en 1836 pour dégager la colonne d'Arlanges bloquée dans le camp de la Tafna, il n'avait rien fait pour profiter d'un premier succès obtenu. Son nom s'attachait tristement au fatal traité de 1837 ; et les débats de l'affaire de Brossard n'étaient pas faits pour le grandir dans l'esprit des colons et dans l'estime des militaires. Néanmoins, comme c'était un homme énergique et un chef capable ; qu'il remplaçait le maréchal Valée, dont la temporisation inexplicable et la lenteur à prendre des décisions avaient rendu les derniers temps de commandement difficiles, on espérait que son esprit de décision et son activité sauraient rapidement améliorer la situation laissée par son prédécesseur.

L'armée d'Afrique alors portée au chiffre de quatre-vingt douze mille hommes, le gouverneur général avait reçu pour instructions de conserver dans la province d'Alger les villes de Médéa, de Miliana et de Cherchel et d'établir entre les points occupés de nouveaux ouvrages de défense, à l'effet de permettre au corps d'occupation de se livrer en toute sécurité à la culture des terres, pour vivre autant que possible des produits du sol algérien.

Bien que le maréchal Valée ait obligé Abd-el-Kader à évacuer la région comprise entre Médéa, Blida, Miliana et Cherchel, l'émir n'y conservait pas moins de nombreux partisans, ainsi qu'en Kabylie, dans l'ouest et dans le sud de la province de Constantine. Maître de la vallée du Chélif, des montagnes qui l'entourent ; de la plus grande partie de la province d'Oran, son autorité était incontestée chez les nomades des Hauts-Plateaux et de la région saharienne. En outre des contingents fournis à leur sultan par les tribus, il disposait de plusieurs régiments de réguliers, cavaliers et fantassins, braves et disciplinés, manœuvrant à la française. Il disposait encore de manufactures d'armes, fabriques de fusils, de canons, de poudre, d'effets d'équipement, créés sur divers points. Par ses forteresses de Boghar, de Taza, de Takdemt, il commandait les passages conduisant du Tell aux Hauts-Plateaux, et il trouvait chez les indigènes, dont il était aimé et respecté, les ressources nécessaires à faire subsister ses troupes en mouvement.

Dans une proclamation adressée à l'armée, le général Bugeaud demandait aux soldats d'avoir confiance en lui, comme la France et lui-même avaient confiance en eux.

Son programme communiqué aux troupes, qui savaient toujours avec lui ce qu'on allait faire, consistait à prendre sur tous les points l'offensive ; de poursuivre l'émir partout où il se trouverait ; de détruire toutes ses installations rencontrées ; démanteler tous ses points fortifiés, et de l'accabler sous les efforts répétés de nombreuses colonnes ; de razzier impitoyablement toutes les tribus insoumises et se procurer ainsi des vivres, habituant les soldats à subsister avec ce qu'ils trouveraient sur place. Ce système dispensait de traîner à la suite des troupes ces immenses convois, dont l'organisation, le transport et la défense, rendaient presque impossibles les opérations militaires contre un ennemi d'une extrême mobilité, insaisissable aux colonnes embarrassées des impedimenta. Avec ses lieutenants : d'Arbouville, de Bar, Baraguey-d'Hilliers, Bedeau, Bosquet, Camou, Canrobert, Cavaignac, Changarnier, Chadeysson, Comman, Duvivier, Gentil, Géry, Korte, Lamoricière, de Mac-Mahon, Marey-Monge, Martimprey, Montauban, Morris, de Négrier, Pélissier, Randon, Tartas, Tempoure, Yusuf et tant d'autres, le général Bugeaud va organiser contre l'émir cette succession de marches et contre-marches, qui finiront par amener son redoutable adversaire à se rendre aux Français.

Abd-el-Kader, de son côté, admirablement renseigné sur les projets du gouverneur ; en présence du danger dont il se voit menacé, agrandit ses préparatifs et, chef religieux, faisant une guerre de religion, il va faire appel à l'élément religieux. Par son ordre, les mokaddems et les marabouts parcourant les tribus de Tunisie au Maroc, vont réveiller le fanatisme des populations. Les khouans se lèvent en masse ; et tout musulman en état de porter une arme s'enrôle comme moudjahed. Ceux qui n'ont pas d'armes combattront pour la foi de l'islam avec des debbous, avec des outils agricoles.

L'émir sachant que ses soldats ne peuvent tenir en combats réguliers, donne comme instructions à ses khalifahs de ne jamais accepter franchement la bataille, mais d'inquiéter constamment les Français dans leurs marches ; les fatiguer ; les harceler, les détruire en détail.

Le 13 janvier 1841, le général Lamoricière sorti d'Oran avec quatre mille hommes, avait mis en fuite chez les Gharaba les contingents de Mustapha-ben-Thamy, khalifah de Mascara, et, dans le même temps, un soulèvement des tribus du Sahel constantinois, avait été rigoureusement réprimé.

Presque aussitôt la prise de possession de son commandement, le général Bugeaud visitait la Mitidja. Le 7 mars, il partait pour aller inspecter la province de Constantine. Revenu à Alger le 18, il prenait, le 19, un arrêté déclarant en état de guerre tous les points occupés par les troupes françaises ; ce qui lui permettait de disposer de toutes les ressources du pays. Le 30 mars, il quittait Alger avec un immense convoi protégé par huit mille hommes, franchissait le 1er avril le col de Mouzaïa, et déposait quatre cent mille rations à Médéa. Revenu sur Blida, il en repartait le 26 avril, livrait le 2 mai, près du coude du Chélif un brillant combat à l'émir, et ravitaillait Miliana le 3 mai, Cherchel était ravitaillé par mer.

Expédition dans la province d'Oran. Destruction de Takdemt, occupation de Mascara. — Revenu à Alger le 10 mai 1841, le général Bugeaud laisse le commandement de la province au général Baraguey-d'Hilliers qu'il charge d'opérer en son absence contre Boghar et Taza, et s'embarque le 14 pour Mostaganem, où il trouve en débarquant, le 15, la colonne expéditionnaire formée par le général Lamoricière, forte de huit mille hommes. Chaque soldat portait ses vivres pour huit jours, et les chevaux de la cavalerie étaient chargés, chacun, d'un sac de soixante kilogrammes de riz.

L'objectif du gouverneur était la place d'armes de Takdemt. L'armée partie le 18 de Mostaganem, arrivait le 25 devant Takdemt, dispersait après un vif engagement les troupes de l'émir qui en défendaient les approches, et entrait dans la ville abandonnée par ses habitants, qui avaient incendié leurs maisons.

Après avoir fait sauter le fort et démanteler les murailles de la cité dans laquelle Abd-el-Kader avait placé tant d'espérances, le général Bugeaud en repartait le 26 et marchait sur Mascara, où il arrivait le 30. Ne voulant pas renouveler la faute de Clauzel et désireux d'utiliser cette place comme

base des opérations dans la région, il y laissait deux mille cinq cents hommes, sous le commandement du colonel Tempoure. Le 1er juin, il reprenait la route de Mostaganem. L'émir qui s'était borné jusque là à flanquer le corps d'armée par deux grosses colonnes de cavalerie, s'étant risqué à disputer le passage du Chabet-el-Khedda, y perdit quatre cents hommes. Les troupes françaises sur leur route, obéissant à l'ordre du gouverneur, coupaient les arbres fruitiers et les moissons en vert, vidaient les silos et razziaient les troupeaux.

Le général Bugeaud reparti le 7 juin de Mostaganem, allait ravitailler Mascara, où il arrivait le 10. La plaine d'Eghris était alors couverte de splendides récoltes prêtes à être coupées. Au lieu de les brûler, comme c'était d'abord son intention, le général les fit moissonner par ses soldats, lesquels ramassèrent ainsi deux mille cinq cents quintaux de blé, qui approvisionnèrent la garnison. Il revenait le 25 à Mostaganem, et rentrait à Alger.

Dans ces expéditions de Takdemt et de Mascara, les tribus maghzen commandées par Mustapha-ben-Ismaël, El-Mazari et Kaddour-ben-el-Mokhfi, avaient admirablement secondé les spahis d'Oran du lieutenant-colonel Yusuf, notamment au passage du défilé du Chabet-el-Khedda.

Les colonnes Baraguey-d'Hilliers, Lamoricière et de Négrier. — Fondation de Bordj-Bou-Arréridj. — Pendant ce temps, le général Baraguey-d'Hilliers qui avait laissé Alger au commandement du général de Bar, partait de Blida, arrivait à Médéa et allait incendier les établissements de l'émir de Boghar et de Taza. Au retour, il ravitaillait Miliana. Reparti le 7 juin, il revient à Blida, puis à Médéa et à Miliana, razzie quelques tribus, et retourne à Alger, n'ayant perdu qu'une dizaine d'hommes. Conformément aux instructions du général en chef, les colonnes françaises avaient partout coupé les arbres fruitiers, brûlé les moissons, enlevé les troupeaux, vidé les silos et tari les ressources du pays parcouru.

Le général Lamoricière parti de nouveau de Mostaganem dans les premiers jours de juillet pour compléter les approvisionnements de Mascara, avait eu une petite affaire à Sidi-Daho, avec la cavalerie de l'émir.

Abd-el-Kader avait établi à M'sila un khalifah, Hadj-Mo-

hammed, qui cherchait à soulever les tribus de la province de l'Est. Les populations de la Medjana, menacées, s'étaient réfugiées dans les montagnes. Le général de Négrier sorti de Constantine le 27 mai, rejoint par Mohammed-ben-Ahmed-Mokrani, chasse Hadj-Mohammed de M'sila ; et, à l'effet de mettre la Medjana à l'abri des excursions des dissidents et de fortifier le khalifah de la France contre les entreprises d'Abd-es-Selam qui tient toujours la campagne, il construit une redoute au centre de son commandement, défendue par une garnison de trois cents hommes, origine de la ville de Bordj-Bou-Arréridj.

Dans le sud constantinois, Bou-Aziz-ben-Gana, cheikh el-Arab pour la France, poursuivait à outrance son rival Farhat-ben-Saïd-Bou-Aokkaz, l'allié d'Abd-el-Kader, et le général de Négrier occupait M'sila.

Combat de l'oued-Moussa. — Destruction de Saïda. — Combat de Takhmaret. — Les fortes chaleurs étant passées, le général Bugeaud résolut d'entreprendre contre l'émir une nouvelle campagne. Débarqué à Mostaganem le 19 septembre 1841, il nomme bey de Mascara Hadj-Mustapha, fils d'Othman, ex-bey d'Oran pour les Turcs, qui reçoit la soumission des tribus de la plaine du Chélif et des montagnes du Dahra. Les troupes de la division d'Oran étant réunies à Mostaganem, le général en chef en forme deux corps, parcourt avec l'un la vallée du Chélif et va soumettre les Flittas, pendant que le général Lamoricière mis à la tête de l'autre, va ravitailler Mascara. Les deux colonnes, leur objectif atteint, se rejoignent le 2 octobre à Mostaganem.

Les deux colonnes reparties les 4 et 5 octobre de Mostaganem par des routes différentes en opérations vers Mascara, de façon à rabattre l'une sur l'autre l'émir, dont la présence était signalée à Aïn-el-Kébir, se rejoignent le 7 sur ce point, d'où Abd-el-Kader venait de se retirer sur l'oued-Moussa, dans la plaine d'Eghris. Le 8 au matin, la cavalerie du lieutenant-colonel Yusuf abordant l'ennemi, le sabre et porte le désordre dans ses rangs ; l'arrivée de l'infanterie achève sa déroute. Après avoir razzié le 16 la tribu des Hachem, le général Bugeaud va livrer aux flammes à Khessibia, la zaouïa de Mahhi-ed-Dine, père d'Abd-el-Kader. L'armée rentrée le 17 à Mascara, en repartait le 19, repoussait le 21 sur l'oued-Beni-Meniarin les réguliers de Mustapha-ben-

Thamy et, le 22, arrivait à Saïda, établissement élevé par l'émir dans des ruines romaines, poste qu'elle détruisait. Pendant ce temps, Abd-el-Kader qui avait réussi à dérober sa marche, était allé razzier les tribus des Douair, campées sous les murs d'Oran.

Au retour de cette expédition, les éclaireurs de l'armée étant attaqués à Takhmaret, entre Saïda et Frenda, par une nuée de cavaliers, le lieutenant-colonel Yusuf, à la tête de ses spahis, pénètre dans leur masse, les charge, les culbute et les met en pleine déroute. Son action avait été si brillante, qu'à son retour au camp, le général Bugeaud fit sonner aux champs, et se découvrit devant le commandant des spahis.

Le corps expéditionnaire rentré le 5 novembre à Mostaganem, le gouverneur général repartait pour Alger, où il arrivait le 10, après avoir prescrit au général Lamoricière d'aller établir son quartier général de commandant de la province d'Oran, à Mascara, et d'y réunir six mille hommes pour être plus au centre des opérations à entreprendre contre l'émir. Ces troupes parvenaient le 2 décembre à Mascara, après avoir livré un combat de cavalerie à Mustapha-ben-Thamy qui bloquait cette place. Les Hachem firent alors leur soumission.

Les Ouled-Sidi-Cheikh qui avaient jusque-là tenu pour Abd-el-Kader qui favorisait leurs ziaras, désireux de se rapprocher des Français, dont ils se sentaient menacés, espérant continuer en se rangeant de leur côté à recevoir les dons de leurs affiliés, leur font faire des ouvertures. Le colonel Tempoure qui commandait alors à Mostaganem, sort avec une colonne appuyée par les Douair de Mustapha-ben-Ismaël, et parvient sur l'Isser, aux environs de Tlemcen, où il a, le 27 décembre, une entrevue avec Mohammed-ben-Abd'Allah, marabout des Cheikhya, où l'entente fut faite.

Occupation de Tlemcen. — Le général Bugeaud avait à cœur de reprendre Tlemcen que le traité de la Tafna, à présent déchiré, avait livré à Abd-el-Kader ; car c'était par Tlemcen que l'émir recevait du Maroc les secours en armes et en munitions dont il avait besoin. Parti d'Alger le 12 janvier 1842, il débarquait le 14 à Oran, en sortait le 24, marchait sur Tlemcen qu'il trouvait vide de ses habitants, poussait une pointe sur le fort de Sebdou qu'il ruinait, et reve-

nait à Tlemcen, où il publiait le 14 février, un arrêté mettant sous séquestre les biens des hadars qui étaient en fuite ; déclarant dans cette publication que ces biens deviendraient propriété de l'Etat si leurs propriétaires n'étaient pas rentrés dans le délai de deux mois. Afin d'éviter les embarras éprouvés à Alger dans les mêmes circonstances, toute transaction fut interdite sur les immeubles aux Européens et aux juifs. Ayant laissé dans Tlemcen une forte garnison sous les ordres du général Bedeau, le gouverneur embarqué à Oran, rentrait à Alger le 24 février.

Le chérif Mohammed-ben-Abd'Allah. — Alors que le colonel Tempoure commandait à Mascara, il reçut la visite d'un indigène, lequel ayant pris la qualité de chérif et se disant ennemi personnel d'Abd-el-Kader, venait offrir ses services aux Français. Cet indigène qui se nommait Brahim-ben-Abd'Allah, était tout simplement issu d'une famille obscure, originaire des Oulad-Sid-Ahmed-ben-Youssef, de Tlemcen. Il se faisait appeler Mohammed-ben-Abd'Allah, nom sous lequel paraîtra un jour le mehdi.

A ce moment, on cherchait dans le camp français à susciter un rival à l'émir. Le colonel Tempoure fit le meilleur accueil au prétendu chérif et le présenta au général Bugeaud, qui le nommait au mois de février 1842, khalifah de Tlemcen, fonction dans laquelle l'intrigant se livrait à des trafics de toute nature.

Opérations des colonnes Lamoricière et d'Arbouville. — Un certain nombre des tribus placées entre les garnisons d'Oran, de Mascara et de Mostaganem, s'étaient soumises aux Français.

Les Hachem-Cheraga au nombre de dix mille, commandés par Mustapha-ben-Thamy, avaient attaqué les Bordjïa-Eghris, compris dans les tribus qui avaient fait leur soumission. Le général Lamoricière surprenant les agresseurs le 1er février 1842 sur l'oued-Telamta, leur enlève tout leur butin et les poursuit jusqu'au-delà de la forêt de Nesmoth. Le 16, il chassait dans le sud les Hachem-Gharaba et rentrait à Mascara le 8 mars. Reparti le 10 mars, il faisait, le 22, jonction dans les Flittas avec la colonne du général d'Arbouville sortie de Mostaganem. Les deux généraux ayant pacifié le pays parcouru, se séparaient le 23 mars. Lamoricière allait ensuite razzier les tribus des Zadma, passait à

Frenda et parvenait le 28 à Mascara, ayant reçu partout des soumissions. Ses troupes, relevées dans les premiers jours d'avril par celles de d'Arbouville, rentraient momentanément à Oran, pour y être pourvues d'effets d'habillement et d'équipement dont elles manquaient complètement.

Le général Bedeau dans les Beni-Snassen. — Abd-el-Kader privé de la position de Tlemcen, ne voulant pas quitter le voisinage du Maroc, se porte dans les montagnes de Nédromah où, ayant rallié bon nombre de Kabyles, il va occuper près de la Sikkak une position d'où il peut surveiller les mouvements des Français. Poussé par le général Bedeau qui lui inflige deux échecs successifs, il se replie vers le sud, afin de se rapprocher de ses tentes. Le général Bedeau qui a poursuivi son succès, ayant déterminé les tribus des Beni-Snassen, de Tlemcen au Maroc, à former une ligue contre l'émir, Abd-el-Kader accouru pour punir ceux qui l'ont abandonné, est vaincu une troisième fois en avril 1842 sous les murs de Nédromah. Il peut s'échapper dans la direction des Hachem, qu'il soulève à nouveau, et entraîne à sa suite dans les régions du sud.

Affaire de Beni-Mered. — Le 15 avril 1842, le sergent Blandan chargé avec vingt-deux hommes de la correspondance entre Blida et Boufarik, est assailli près du poste de Beni-Mered par plusieurs centaines de cavaliers hadjoutes. Sommé de se rendre, il répond en déchargeant son arme sur l'ennemi, et une lutte désespérée s'engage entre la petite troupe française et les Hadjoutes. Blandan couvert de blessures, meurt en ordonnant à ses soldats de tenir jusqu'à la mort. Au bruit de la fusillade, un détachement de chasseurs accourt au galop et dégage les cinq Français survivants de cet héroïque combat.

Opérations contre les Hadjoutes et les Beni-Menasser. — Le général Changarnier qui était allé ravitailler Médéa et Miliana, profite de ces expéditions pour cerner les Hadjoutes dans les bois des Karézas et réussit à les exterminer, ce qui força les Mouzaïa, les Soumata et les Beni-Salah, qui jusqu'alors avaient renforcé les Hadjoutes, à demander l'amân.

Les tribus des Beni-Menasser des environs de Cherchel étaient toujours en armes. Le général Bugeaud pénètre dans leurs montagnes, coupe les oliviers, incendie les gourbis, ravage tout le pays, force les montagnards à la soumission ;

puis, il va razzier les tribus de la plaine du coude du Chélif.

Ouverture des communications entre la province d'Alger et la province d'Oran. — Le général Bugeaud résolu à ouvrir des communications par terre entre la province d'Oran et celle d'Alger, comme elles l'étaient avec la province de l'Est, arrivé à Mostaganem le 6 mai 1842, en repart le 14 à la tête de cinq mille hommes, et se porte sur l'oued-Mina, où il reçoit le 16 deux mille auxiliaires des Douair, des Zmela et des Bordjïa, commandés par El-Mazari. De là, il se jette sur la rive droite du Chélif, pénètre dans le Dahra, où il châtie le 19 les Beni-Zeroual ; passe par la petite ville de Mazouna, évacuée ; arrive sur la rive gauche du Chélif, chez les Ouled-Sidi-el-Aribi ; met en déroute le 26 les contingents des Sbeah, et reçoit le 27 leur soumission. Il campe le même jour à El-Esnam ; arrive le 29 sur l'oued-Fodda et le 30 sur l'oued-Rouïna, où il fait sa jonction avec la division d'Alger, que venait d'y conduire le général Changarnier.

C'était la première fois que des colonnes françaises communiquaient par terre de la province d'Alger dans la province d'Oran.

Le général Changarnier revenant au nord par les Beni-Menasser, rejoignait à Blida la colonne d'Arbouville.

Le gouverneur rentrait à Alger le 11 juin, et le général d'Arbouville reprenant la route de la province d'Oran par la vallée du Chélif, parvenait à Mostaganem sans avoir été inquiété.

Ces opérations militaires qui joignaient les deux provinces, avaient produit la plus grande impression sur les indigènes, qui voyaient à présent l'Algérie parcourue par les colonnes françaises, des frontières du Maroc à celles de Tunis.

Pendant ce temps, le général Lamoricière qui avait réoccupé Takdemt, poursuivait dans le sud oranais les tribus soutenant la cause d'Abd-el-Kader, quand il apprend que ce dernier se trouve aux environs de Mascara. Il revient sur ses pas ; mais l'émir le laisse filer, et passant par derrière sa colonne, il va incendier la petite ville de Bordj, pour punir les Bordjïa du concours qu'ils apportent aux Français. Poursuivi, il traverse la vallée du Chélif entre la

colonne du général Bugeaud et la mer ; revient au sud ; va razzier aux environs de Miliana les tribus qui l'ont abandonné, et gagne ensuite les Hauts-Plateaux.

De juillet à septembre, les généraux Changarnier, de Bar, Lamoricière et d'Arbouville opéraient sur l'oued-Fodda ; entre Cherchel et Ténès ; sur la Mina et chez les Flittas.

Le général Bugeaud tenant à assurer les communications avec Médéa où commandait le colonel Comman, fait ouvrir par le Tenia de Mouzaïa, une route qui devient praticable aux voitures dès le 15 septembre. Il constituait ensuite trois aghaliks dans la province de Titeri, et quatre aghaliks parmi les tribus de la Mitidja et de la vallée du Chélif.

Des désertions nombreuses se produisaient chez les khialas, cavaliers réguliers de l'émir, qui venaient s'engager dans les spahis du colonel Yusuf. Le général de Négrier venait d'occuper Tébessa.

Expédition dans l'Ouarensenis. — Au mois de septembre 1842, le gouverneur excursionne en Kabylie, repousse plusieurs fois Ahmed-ben-Salem et reçoit nombre de soumissions. En octobre, le général Changarnier parcourt le sud de la province de Titeri. Abd-el-Kader se trouvant alors dans les montagnes de l'Ouarensenis, le général Bugeaud part d'Alger le 20 novembre avec le duc d'Aumale, récemment nommé maréchal de camp, et se rend à Miliana, point de réunion des troupes françaises de la province. Le 25 novembre, trois colonnes sous les ordres du général Changarnier, du colonel Korte et du gouverneur, qui a avec lui le duc d'Aumale, quittant Miliana, opèrent de concert dans des directions différentes, ayant pour objectif l'Ouarensenis, d'où l'émir dominant le pays compris entre le Chélif et la Mina, contenait les tribus attachées aux Français. Les colonnes Lamoricière et Gentil manœuvrant à ce moment dans l'ouest ; il résulta de ces opérations, qu'en vingt-deux jours, toute la chaîne de l'Ouarensenis jusqu'à l'oued-Riou, la vallée entière du Chélif et la plus grande partie des Flittas faisaient leur soumission. Abd-el-Kader en fuite dans le sud, le général Changarnier alla prendre possession de Ténès, qu'il évacua bientôt pour revenir à Blida, pendant que le gouverneur et le duc d'Aumale, embarqués à Mostaganem, revenaient à Alger le 30 décembre.

Fondation des postes d'Orléansville, de Ténès, de Tiaret, de Boghar et de Téniet-el-Haâd. — Mohammed-ben-Aïssa-el-Berkani poussait à la révolte les montagnards des régions littorales de Cherchel à Ténès : les Beni-Menasser et les Braz. Abd-el-Kader arrivé dans le Chélif vers la fin du mois de décembre, razzie le 7 janvier 1843 la tribu des Attafs, et s'avance dans les montagnes du Gouraya, avec l'intention d'attaquer la place de Cherchel. Le général Bugeaud débarqué à Cherchel le 30 janvier, poursuit de son côté l'émir qui, la route du sud lui étant coupée, file par le littoral et s'enfuit au Dahra. A l'effet de s'assurer de cette région, le général Bugeaud construit au mois d'avril à El-Esnam, à 45 kilomètres au sud de Ténès, au centre de la vallée du Chélif, un grand camp retranché, qui fut plus tard Orléanville, dont il confie le commandement au colonel Cavaignac. Il entreprend ensuite la construction d'une route de ce point à Ténès, qu'il fortifie, et crée en même temps les camps de Tiaret, de Boghar et de Téniet-el-Haâd, créations qui étendaient l'occupation française.

Prise de la smala d'Abd-el-Kader. — L'émir, partout traqué, ses magasins détruits, trouvant des colonnes françaises dans toutes les directions, n'avait plus de résidence fixe. Désireux de s'assurer de la fidélité de ses principaux partisans, il avait réuni leurs familles avec la sienne, leurs équipages et leurs serviteurs, dans un groupe nomade ignoré des Français, évoluant sans cesse selon les chances de la guerre. Ce groupe, composé de trente mille personnes constituant la smala, mot qui implique une réunion considérable d'individus en marche, était gardé par cinq mille hommes de troupes régulières, placées sous le commandement d'un khalifah. La smala renfermait des armuriers, des selliers, des tailleurs ; tous les ouvriers nécessaires à l'entretien des troupes de l'émir. Il s'y tenait même un marché fréquenté par les tribus des territoires à proximité desquels elle passait.

Le duc d'Aumale ayant été appelé le 18 décembre 1842 au commandement de la subdivision de Médéa, le gouverneur général apprenant au commencement du mois de mai 1843 que la smala, dont l'existence lui fut alors révélée par les rapports du colonel Yusuf, se trouvait dans le sud-est de l'Ouarensenis enjoignit au jeune général de se

porter contre ce groupe, pendant que le général Lamoricière, parti de Mascara, le poursuivrait de son côté.

Le duc quittait Boghar le 10 mai avec treize cents fantassins, une section d'artillerie de montagne, cinq cent cinquante spahis, chasseurs d'Afrique et gendarmes maures, et un goum de deux cent cinquante chevaux, fourni par les Oulad-Ayad. Les renseignements indiquaient que la smala devait se trouver aux environs du ksar de Goudjila, à quinze lieues au sud-est du camp de Tiaret. Parvenu à Goudjila le 14, le duc apprend que la smala, en marche sur le djebel-Amour, cherchant à éviter la colonne Lamoricière qui se trouvait près d'elle, se dirige vers Aïn-Taguin, sur le Haut-Chélif. Abd-el-Kader ne s'inquiétant pas de la colonne du prince qu'il croyait encore à Boghar, observait près de Takdemt la colonne d'Oran.

Le duc divisant sa petite colonne en deux groupes, prend avec lui la cavalerie, quatre cents zouaves, l'artillerie de montagne et cinquante mulets pour porter les sacs de l'infanterie et les hommes fatigués. Le 15 au matin, il part avec cette troupe légère, ordonnant au lieutenant-colonel Chadeysson de le rejoindre avec le reste de la colonne et le convoi à la source de Taguin. Le 16, à la pointe du jour, il était hors de vue. Vers onze heures du matin, le colonel Yusuf qui précédait l'avant-garde, apprend de Ameur-ben-Ferhat, agha des Ouled-Ayad, qu'il avait envoyé en avant pour reconnaître l'eau, que toute la smala arrive à ce moment au ravin de Taguin, à moins d'un quart de lieue de distance, où elle se prépare à établir son campement. Le colonel se portant au galop sur un mamelon voisin, reconnaît l'exactitude du renseignement et revient vers le duc, qui arrivait avec la cavalerie ; les zouaves et l'artillerie laissés en arrière, ne pouvant être en ligne avant deux heures. A la vue de l'ennemi, les goumiers des Ouled-Ayad s'étaient enfuis dans toutes les directions.

Après un court colloque entre le duc, le colonel Yusuf, le lieutenant-colonel Morris et le commandant d'Allonville, l'attaque immédiate est décidée : Pendant que Yusuf qui prendra la tête, fondra sur le camp par la gauche avec ses spahis, Morris qui le suivra, pénétrera par la droite avec les chasseurs, et le duc avec deux pelotons, formera la réserve, prêt à se porter partout où le besoin se fera sentir.

Ameur-ben-Ferhat abandonné par ses goumiers, demanda et obtint à être de l'attaque.

Les cinq cent cinquante cavaliers partent aussitôt à fond de train, et fondent au galop sur l'ennemi qui voyant arriver la charge, les spahis en tête, croit que ce sont les khialas, cavaliers réguliers de l'émir, qui rentrent avec lui. Les femmes déjà descendues des bassours préparaient les cuisines. Vite désabusés, surpris, bousculés, les cinq mille réguliers qui n'ont pas eu le temps de s'armer et de se réunir, sabrés individuellement, s'enfuient, se rendent ou se font tuer.

Tout ce qui pouvait fuir courait de tous côtés, chassant les troupeaux affolés.

Trois cents réguliers avaient été tués, et le duc avait fait trois mille prisonniers, parmi lesquels plusieurs centaines de personnages de marque appartenant aux familles des principaux lieutenants de l'émir. On avait dû, faute de monde, pratiquer une coupure dans cette foule immense ; isoler une partie de la smala et laisser s'écouler le reste. Quatre drapeaux, un canon, un immense butin étaient le prix de la journée, qui ne coûtait aux Français qu'une vingtaine d'hommes mis hors de combat.

La mère et la femme d'Abd-el-Kader, que Yusuf avait eues un instant à sa botte sans avoir pu les reconnaître, s'étaient sauvées sur un mulet.

A quatre heures, les zouaves et les artilleurs arrivèrent. Ils avaient parcouru trente lieues en trente-six heures.

Le duc ayant rallié le reste de sa colonne, séjourna le 17 à Taguin, d'où il reprit la route de Boghar.

Mort de Mustapha-ben-Ismaël. — Le général Lamoricière qui opérait vers les sources du Chélif, apprenant le 19 au matin le fait d'armes de Taguin, se mit à la poursuite des fuyards rejoints par Abd-el-Kader, et put capturer deux mille cinq cents Hachem, qu'il ramena dans leurs campements de la plaine d'Eghris.

Retournant à Oran avec son maghzen chargé du butin pris à la razzia du 19, le général Mustapha-ben-Ismaël tombé dans une embuscade, reçut une balle en pleine poitrine, qui l'étendit raide mort. Ses cavaliers, au nombre de six cents, pris de terreur panique, s'enfuirent, laissant au pouvoir de l'ennemi le corps de leur vieux chef. Abd-el-Kader fit

promener sa tête au milieu des tribus qui le suivaient encore. Agé de plus de quatre-vingts ans, l'agha des Douair et des Zmela avait été nommé maréchal de camp le 29 juillet 1837. Son neveu El-Mazari lui succéda dans le commandement des tribus maghzen de la province d'Oran.

Combat de Djeda. — Le colonel Géry qui poursuivait Abel-Kader sur les Hauts-Plateaux, tombait le 21 juin à Djeda, sur les débris de la smala, tuait deux cent cinquante réguliers à l'émir, lui enlevait une partie de ses bagages et lui prenait cent cinquante prisonniers.

Le 31 juillet 1843, le général Bugeaud recevait le bâton de maréchal de France, et les maréchaux de camp d'Aumale, Lamoricière et Changarnier, étaient promus au grade de lieutenant général.

Abd-el-Kader se rapproche du Maroc. — Le colonel Yusuf qui avait remplacé dans le commandement de la subdivision de Médéa le général duc d'Aumale rentré en France au mois de juin 1843, parti de Boghar le 28 août, parcourait le pays compris entre ce point et Téniet-el-Haâd. Le colonel Géry atteignait une seconde fois l'émir le 12 septembre près de Saïda, lui enlevait tous ses bagages et le forçait à décamper. Le 22 septembre, Abd-el-Kader surprenait à son tour, dans la plaine de Sidi-Youssef, une troupe d'avant-garde de trois cents cinquante chevaux, de la colonne Lamoricière, commandée par le colonel Morris, bientôt dégagée par l'arrivée de l'infanterie.

Abd-el-Kader poursuivi par les colonnes françaises, ne pouvant pénétrer dans le Tell sillonné par les troupes et couvert par les camps retranchés, se décide à rapprocher les restes de sa smala du Maroc, tandis que se portant de sa personne sur la portion du pays qu'il jugera la plus vulnérable, il protégera cette immense émigration.

Combat de l'oued-Melah. — Dans le but d'augmenter les forces dont il dispose, l'émir rappelle à lui les deux bataillons de réguliers de Mohammed-ben-Aïssa-el-Berkani et de Si-Mohammed-ben-Allal-ben-Sidi-M'Barek, commandés par ce dernier, son plus habile et plus brave lieutenant, lequel rejeté depuis quelques mois de l'Ouarensenis, opère dans le Dahra.

Ben-Allal se dirigeant vers le Maroc, se trouvait à l'ouest de la sebkha d'Oran, cherchant à éviter le général Bedeau

sorti de Tlemcen à sa rencontre. Le général Tempoure qui commandait à Mascara, informé du passage du khalifah, se porte immédiatement avec huit cents hommes d'infanterie et trois cents chasseurs dans sa direction, et l'atteint le 11 novembre 1843 sur l'oued-Melah, avant que sa marche ait été signalée. L'attaquant aussitôt, il fait charger les réguliers par les cavaliers du colonel Tartas, pendant que l'infanterie les entoure. En peu d'instants, tout est culbuté, les deux bataillons de l'émir sont détruits, laissant sur le champ du combat quatre cent vingt hommes tués, deux cent quatre-vingt-treize prisonniers, trois drapeaux, les armes et tout le convoi. Le brave Ben-Allal était resté parmi les morts.

Ce combat de l'oued-Melah, aussi appelé de l'oued-Kacheba, qui anéantissait les bataillons de l'émir sur lesquels ce dernier comptait pour former un noyau de reconstitution de ses forces, entraînant la défection des dernières tribus qui l'avaient jusqu'à présent suivi, affaiblissait considérablement Abd-el-Kader, lequel ayant perdu presque toutes ses troupes régulières tuées, faites prisonnières ou passées aux Français, se voyait dans l'impossibilité d'entreprendre pour l'instant la moindre opération ayant chance de succès. Réduit à quelques centaines de cavaliers, sa smala qui fondait, dans le plus grand dénûment, l'émir se jette en désespéré sur les Hamyan, alors en guerre avec le Maroc, les surprend, et fait sur eux un butin considérable, qui lui permet de pourvoir pour quelque temps aux besoins les plus pressants des siens ; puis il va s'établir au sud du chott-el-Ghar'bi ; d'où il profite de la proximité du Maroc pour renouer des relations avec le sultan Moulaï-Abd-er-Rahman, auquel il a envoyé les prisonniers faits sur les Hamyan et une partie de son butin.

A partir de ce moment, la smala, considérablement diminuée, prend le nom de deïra, du mot « douar », réunion de tentes.

Après le beau combat du 11 novembre 1843 succédant à la prise de la smala, la grande guerre semblait être finie. L'émir abandonné des tribus qui l'avaient suivi jusqu'alors, réduit à quelques fidèles fanatiques ou trop compromis pour se rendre aux Français, ne pouvait plus, croyait-on, rien tenter d'important Les indigènes cessant de l'appeler sultan ou commandeur des croyants ; il n'était plus à leurs yeux

que l'émir ou le prince ou, seulement, El-Hadj-Abd-el-Kader. Les Français, successeurs des Turcs, apparaissaient comme les vrais souverains de l'Algérie.

Quelques régions qui sont encore insoumises ou indépendantes, donneront lieu à de rapides opérations sauf toutefois dans les Kabylies, où l'effort sera plus considérable. Mais la conquête de l'Algérie par la France semble devoir être terminée. Abd-el-Kader va se charger de démentir ces prévisions ; et, pendant quatre années encore, il tiendra les Français en haleine.

CHAPITRE II

LE MARÉCHAL BUGEAUD GOUVERNEUR GÉNÉRAL

PRISE ET OCCUPATION DE DELLYS. — OPÉRATIONS DANS LA VALLÉE DU SEBAOU. — ETABLISSEMENT DU CAMP DE LALLA-MAGHRNIA. — INTRIGUES D'ABD-EL-KADER. — LA GUERRE SAINTE PROCLAMÉE AU MAROC. — PREMIÈRE ATTAQUE DES TROUPES MAROCAINES A LA KOUBBA DE SIDI-EL-AZIZ. — AFFAIRE DU MARABOUT DE SIDI-MOHAMMED-EL-ANIÇANI. — PRISE D'OUDJDA. — SON ÉVACUATION. — BOMBARDEMENT DE TANGER. — BATAILLE D'ISLY .— BOMBARDEMENT ET PRISE DE MOGADOR. — TRAITÉ DE TANGER. — OCCUPATION DES ZIBANS. — CRÉATION DU POSTE DE BISKRA. — PACIFICATION DU SUD DE TITERI. — NOUVEAUX PROJETS D'ABD-EL-KADER. — LE CHÉRIF BOU-MAZA. — AFFAIRE DU MARABOUT DE SIDI-BRAHIM. — CAPITULATION D'AÏN-TÉMOUCHENT. – OPÉRATIONS D'ABD-EL-KADER DANS LES PROVINCES D'ALGER, DE TITERI ET EN KABYLIE. — COMBAT DE GAÏGA. — MASSACRE DES PRISONNIERS FRANÇAIS. — SOUMISSION DU HODNA.— FONDATION D'AUMALE. — REDDITION DE BOU-MAZA. — COLONNES DANS LE SUD. — REDDITION DE AHMED-BEN-SALEM. — EXPÉDITION DE KABYLIE. — SOUMISSION DES BENI-ABBÈS. — RETOUR EN FRANCE DU MARÉCHAL BUGEAUD. — SON ADMINISTRATION.

Prise et occupation de Dellys. — Opérations dans la vallée du Sebaou. — Ahmed-ben-Salem, khalifah d'Abd-el-Kader

pour le Hamza et le Sebaou, tenait toujours dans ses montagnes. Le maréchal Bugeaud décide de faire une expédition dans cette populeuse contrée ; et, à cette occasion, de prendre possession de la petite ville de Dellys. Ayant réuni au mois d'avril 1844 à la Maison-Carrée un corps expéditionnaire fort de sept mille hommes, il prend, le 29, position sur l'Isser. Reparti le 1er mai, il dispersait la cavalerie de Ben-Salem au passage de l'oued-En-Nsa, et culbutait son infanterie le même jour aux villages de Taourga. Se dirigeant ensuite sur Bordj-Sebaou, il arrivait le 16 à Temda, enlevait le 17 les positions des Kabyles embusqués sur les crêtes, leur tuait six cents hommes, n'ayant dans cette affaire que vingt et un tués et cent cinq blessés, et forçait le 21 les Flissa ou Mellil à faire leur soumission. Recevant à ce moment des dépêches inquiétantes du général Lamoricière lui annonçant des événements d'une extrême gravité du côté du Maroc qui l'obligeaient à remettre à plus tard la pacification des Kabyles, il commençait le 26 son mouvement de retraite vers l'ouest, s'embarquait à Dellys, et rentrait à Alger le 27 au matin. Le 31 mai, le maréchal partait pour Oran, d'où il se portait immédiatement sur Lalla-Maghrnia, point voisin de la frontière marocaine.

Etablissement du camp de Lalla-Maghrnia. — Intrigues d'Abd-el-Kader. — La guerre sainte proclamée au Maroc — Abd-el-Kader réduit à l'impuissance en Algérie, cherchait à amener Moulaï-Abd-er-Rahman, sultan filalide du Maroc, chef de la religion musulmane, descendant direct du Prophète et chérif authentique, à se prononcer en sa faveur, au nom des intérêts de l'islamisme.

Moulaï-Abd-er-Rahman qui redoutait l'ambition du fils du marabout de Khessibia, ne se souciait pas d'entrer en conflit avec la France qui avait jusqu'alors respecté son territoire. Dans le but de mettre le sultan de Fez dans l'obligation de se prononcer, Abd-el-Kader décide de brusquer les choses en amenant les Français à pénétrer sur les terres du Maroc, et à forcer ainsi le chérif à la guerre.

Dans le courant du mois de mars 1844, l'émir ayant réuni quelques centaines de cavaliers, pénètre sur le territoire des Beni-Amer, les razzie, et revient au Maroc avec son butin, dont il envoie une partie au sultan, qui l'accepte.

Le général Lamoricière qui venait d'établir un camp

permanent à Saïda, en forme un autre à Sebdou et en choisit un troisième à la zaouïa de Lalla-Maghrnia, à l'entrée de la vallée conduisant à Oudjda, où il construit une redoute. Le Maroc revendiquant comme limite la ligne de la Tafna, l'occupation par les Français du sanctuaire vénéré de la célèbre marabouta, situé au-delà de la Tafna, fut considéré comme une profanation, en même temps qu'une violation de la frontière. Abd-el-Kader s'empressant de profiter de cette circonstance, se réclame de cette abomination aux Khadrya, dont il est mokaddem, auxquels il représente comme une honte pour l'islam, le séjour décidé des chrétiens en Berbérie. Prenant ces Khouans par l'intérêt, il leur montre les Tidjanya, leurs rivaux commerciaux, bénéficiant en Algérie et jusque dans le sud marocain de leurs relations avec les Français ; et les Khadrya se rendant aux raisons de l'émir, entraînent les khouans de Moulaï-Taïeb, tout puissants à la cour marocaine. Les Aissaoua, les Kerzazya, les Chadelya, Madanya, Derqâoua entrés dans la ligue, font propager dans tout le Maroc, par leurs alliés, le récit du sacrilège commis par les Français ; et, dans cette contrée, où le fanatisme soigneusement entretenu par les chorfas, descendants d'Edris, des Saadiens, et de la nombreuse progéniture de Moulaï-Ismaïl, qui y pullulent, est plus aigu que dans tout autre pays d'islam, la guerre sainte est spontanément proclamée de Mogador à Oudjda. Moulàï-Abd-er-Rahman, alors à Méquinez, redoutant les conséquences de son intervention, résiste tant qu'il le peut ; mais, entraîné par le torrent, il se voit obligé de le suivre pour sauver sa tête et sa dynastie. La manœuvre de l'émir avait pleinement réussi.

Première attaque des troupes marocaines à la Koubba de Sidi-el-Aziz. — Taïeb-el-Ghennaoui, amel ou gouverneur d'Oudjda, reçut à ce moment une mahalla de deux mille hommes de troupes marocaines, qui vinrent renforcer les cavaliers réguliers de l'amalat, auxquels Abd-el-Kader se joignit avec un millier d'hommes : L'amel était plutôt chargé de négocier la retraite des Français, que d'engager une action contre eux.

Le 22 mai, Taïeb-el-Ghennaoui ayant fait sommer le général Lamoricière d'avoir à évacuer Lalla-Maghrnia et de se retirer derrière l'oued-Tafna considéré par son gouvernement comme limite du Maroc, le général lui répondit :

que se trouvant en territoire français, il y resterait. Cette réponse transmise à l'empereur, El-Ghennaoui attendait des ordres pour agir, quand, le 30 mai, le chérif El-Mamoun, parent d'Abd-er-Rahman, qui amenait cinq cents cavaliers des Abd-el-Bokhari, garde noire de l'empereur, s'étant avancé près de la koubba de Sidi-el-Aziz, sur l'oued-Mouïlah, où se trouvait la cavalerie française, s'avisa d'escarmoucher. Les spahis et les chasseurs d'Afrique étant sortis du camp, chargèrent les Abid, leur firent tourner bride, et les poursuivirent jusqu'à Oudjda.

Affaire du marabout de Sidi-Mohammed-el-Aniçani. — Prise d'Oudjda. — Son évacuation. — Le général Bugeaud venu d'Alger, arrivait le 11 juin et prenait aussitôt le commandement des troupes réunies à Lalla-Maghrnia. Ayant reçu de Paris l'ordre de tout tenter pour maintenir la paix avec le Maroc, il invite El-Ghennaoui à une conférence, qui est fixée pour le 16 juin, au marabout de Sidi-Mohammed-el-Aniçani, à laquelle il se fait représenter par le général Bedeau. Chacun des mandataires avait environ cinq mille hommes avec lui. Le général Bedeau avait laissé son monde à une certaine distance, n'amenant qu'une escorte. Les chefs entrés en pourparlers, le parti fanatique marocain qui craignait un arrangement, cherchant à isoler les parlementaires français de leur troupe, ouvre le feu contre eux. Le général Bedeau se retirait avec son escorte, quand le maréchal sorti du camp au bruit de la fusillade avec quatre bataillons et toute la cavalerie, fait faire demi-tour aux soldats de Bedeau et charger les Marocains, qu'il met en déroute sur la route de Taza, leur tuant trois cents hommes. Le lendemain, le maréchal adressait un ultimatum à El-Ghennaoui, dont les points principaux étaient : « La reconnaissance de l'an« cienne frontière de la régence d'Alger, et l'internement « d'Abd-el-Kader dans l'ouest de l'empire. » Pour appuyer cette sommation, il faisait, le 19, son entrée à Oudjda, qu'il évacuait le 20, pour revenir au camp de Lalla-Maghrnia.

Abd-el-Kader, pendant ce temps, désireux de prendre l'armée française entre deux feux, était arrivé dans le sud de Tiaret. Trouvant partout des colonnes en mouvement ; des postes établis à Sebdou, à Frenda, à Sidi-bel-Abbès et à Saïda ; les tribus ruinées peu disposées à suivre sa fortune ; inquiet pour sa deïra demeurée au Maroc, il reprend

le chemin de la frontière, où vient d'arriver Moulaï-Mohammed, fils de l'empereur, investi par son père du commandement des troupes marocaines levées pour la guerre sainte.

Bombardement de Tanger. — Le chargé d'affaires de France à Tanger, M. de Nion, employant la voie diplomatique, n'avait rien pu obtenir du gouvernement marocain, lequel, encouragé par les Anglais, émettait la prétention de dicter les conditions d'un arrangement, exigeant avant tout pourparler, le désaveu et la destitution du maréchal Bugeaud. Le prince de Joinville envoyé au Maroc à la tête d'une escadre pour appuyer les réclamations de M. de Nion, ayant transmis à Fez le 24 juillet un nouvel ultimatum sommant Abd-er-Rahman de retirer à Abd-el-Kader la protection qu'il lui accordait, n'ayant pas reçu la réponse attendue, avait bombardé Tanger le 6 août, en présence des navires étrangers, détruit les batteries des remparts et des forts, éteint le feu de quatre-vingts pièces des fortifications du port, respectant toutefois le quartier européen ; puis, cette leçon donnée, il avait fait voile pour la côte Atlantique.

Bataille d'Isly. — Des combats d'avant-postes se livraient tous les jours devant Lalla-Maghrnia.

L'oued-Isly venant du Sud, décrit à l'ouest d'Oudjda une courbe où il reçoit son affluent l'oued-Chaïr ; il continue ensuite son cours vers le Nord en changeant son nom pour celui d'oued-Bou-Naïm. Dans la boucle formée par l'oued-Isly et l'oued-Chaïr s'élèvent les collines de Djarf-Lakhdar, sur lesquelles Moulaï-Mohammed avait posé son camp. Pour l'attaquer en venant de Lalla-Maghrnia, il fallait franchir d'abord l'oued-Bou-Naïm, puis l'oued-Isly.

A l'armée du fils de l'empereur forte de plus de quarante mille hommes, principalement composés de cavalerie et disposant de onze bouches à feu, le général français n'avait à opposer que six mille cinq cents fantassins, seize bouches à feu et quinze cents chevaux. Commençant son mouvement dans l'après-midi du 13 août, il ordonne un grand fourrage auquel prend part l'armée tout entière, qui reste sur le terrain gagné. Le 14 août, à une heure du matin, il se remet en marche ayant, pour l'attaque, disposé ses troupes en un grand losange avançant par un de ses angles dûment pourvu d'artillerie, ou, suivant sa propre expression, en forme

d'une hure de sanglier, dont Lamoricière, commandant en second, était la défense de droite, Bedeau la défense de gauche, le colonel Pélissier son chef d'état-major, le museau ; lui, se tenant entre les deux oreilles avec la cavalerie des colonels Yusuf, Morris et Tartas ; les colonels Cavaignac et Gachot dirigeaient l'infanterie. Cette disposition permettait à la colonne française de contenir en toute circonstance l'attaque des cavaliers marocains.

Au soleil levant, on passe l'oued-Bou-Naïm. Vers huit heures, après avoir gravi une petite colline, on aperçoit derrière l'Isly les sept camps marocains qui occupaient une étendue considérable. A la vue des Français, Moulaï--Mohammed envoie vingt-cinq mille chevaux pour disputer le passage de l'Isly. L'armée qui a pris sa formation de combat, s'avance au pas accéléré, et la rivière, presque à sec à cette époque de l'année, est bientôt franchie. L'artillerie ouvre aussitôt le feu sur la butte où s'élèvent, le parasol rouge surmonté d'une boule d'or, insigne du commandement, et les étendards du prince filalide. A ce moment, la cavalerie marocaine s'élance sur la colonne inébranlable, qui entre dans cette masse, qu'elle partage en deux groupes. Arrivé aux premières tentes, le maréchal fait ouvrir le losange pour laisser passer sa cavalerie, jusque-là gardée entre les deux oreilles de la hure. Le colonel Yusuf qui commandait le premier échelon, charge sur la gauche avec six escadrons de spahis, balaye tout ce qu'il trouve devant lui, pénètre dans le camp marocain, tombe sur les onze bouches à feu qui le défendent et sabre les servants sur leurs pièces, qui n'ont pu fournir qu'une seule décharge. Le colonel Tartas arrivant à ce moment avec trois escadrons de chasseurs de France et de hussards, l'artillerie marocaine est prise et le camp enlevé. Le colonel Morris qui charge sur la droite, engagé avec cinq cent cinquante chasseurs d'Afrique au milieu de six mille cavaliers, peut leur tenir tête jusqu'à l'arivée de trois bataillons d'infanterie qui rétablissent le combat sur ce point. Moulaï-Mohammed qui a rallié quelques milliers d'hommes et a recommencé l'attaque, est facilement repoussé, et les Marocains dont la déroute est complète, fuient, partie vers Taza, partie dans les vallées conduisant aux montagnes des Beni-Snassen.

A midi, le maréchal faisant cesser la poursuite, ramenait ses troupes dans le camp marocain.



Les Français n'avaient eu que vingt-sept hommes tués et quatre-vingt-seize blessés. Les Marocains laissaient sur le champ de bataille huit cents morts et deux mille prisonniers ; tous leurs objets de campement, onze pièces d'artillerie, dix-huit drapeaux et étendards, le parasol de commandement de Moulaï-Mohammed, des trophées en quantité, des armes, des munitions et des provisions de tout genre. Ils perdaient surtout leur orgueil.

Abd-el-Kader demeuré en arrière du camp marocain, son concours repoussé par Moulaï-Mohammed, n'avait pas pris part à la bataille. Il attendait avec les tribus d'alentour, Beni-Snassen et autres, la défaite des Français pour hâter leur déroute. Les tribus fixées sur le résultat de la journée, se tournèrent contre les Marocains vaincus, auxquels elles enlevèrent ce qu'ils avaient pu sauver de leur déroute ; et, après avoir dépouillé et massacré un nombre considérable de fuyards, elles regagnèrent prudemment leurs montagnes, où l'émir les suivit.

Bombardement et prise de Mogador. — Le prince de Joinville qui poursuivait sa croisière sur les côtes marocaines, était arrivé le 11 août devant Mogador, port dont le produit des douanes formait le principal revenu de Moulaï-Abd-er-Rahman. Le mauvais temps l'obligea pendant quelques jours à se tenir au large. Le 15, il put embosser ses vaisseaux. Mogador, port bien fortifié, pourvu d'une nombreuse artillerie, se défendit mieux que ne l'avait fait Tanger. Le feu de la place ayant été éteint par les canons des vaisseaux le « Suffren », le « Jemmapes », le « Trident », et de la frégate la « Belle-Poule », le prince fit entrer la flottille dans la passe et jeter cinq cents hommes dans l'île qui est située au sud-ouest du port, pendant qu'un autre détachement débarqué sous un feu très vif de mousqueterie, descendu dans la ville, enlevait à la course les batteries et les fortifications déjà fort endommagées par le bombardement. La garnison marocaine de l'île, bousculée et réfugiée dans une grande mosquée, rendait les armes le lendemain. Les indigènes des environs s'étaient, aussitôt le bombardement, jetés dans la ville pour la piller ; les compagnies de débarquement les chassèrent, puis revinrent aux vaisseaux, après avoir encloué les canons des fortifications et noyé les munitions. Une garnison fut laissée dans l'île, que l'on arma de gros canons

destinés à tenir la ville en respect ; et le prince de Joinville ayant laissé quelques navires pour effectuer le blocus de Mogador, fit voile vers Cadix.

Traité de Tanger. — En présence de la résolution des Français de se faire respecter et des événements qui en avaient été la conséquence, le sultan Abd-er-Rahman se rendant compte de son infériorité militaire, demanda la paix à la France. Le 10 septembre 1844, le traité de Tanger était signé par MM. de Nion et duc Decazes, et les représentants de l'empereur marocain. Dans cet acte où la France, assez riche, disait M. Guizot, pour payer sa gloire, ne réclamait aucune indemnité pécuniaire à l'avarice proverbiale de Moulaï-Abd-er-Rahman, elle lui imposait l'obligation d'interner Abd-el-Kader dans une des villes du littoral océanique de son empire, au cas où il serait capturé par ses troupes, jusqu'à ce que les deux gouvernements aient adopté de concert les mesures indispensables pour que le fils de Mahhi-ed-Dine ne puisse en aucun cas reprendre les armes et troubler la tranquillité de l'Algérie et du Maroc. La délimitation des frontières devait être conforme à celle qui existait au temps des Turcs. Le général de la Rüe chargé de négocier la convention spéciale de la délimitation de la frontière algérienne du 18 mars 1845, dite de Lalla-Maghrnia, trompé par les plénipotentiaires marocains, leur abandonna la limite ancienne de la Moulouïa, pour un tracé qui ne présentait aucune barrière naturelle entre les deux pays, et laissa attribuer dans le sud au Maroc, les oasis d'Ich et de Figuig, commandant aux routes du Touat et du Sahara par l'oued-Guir, fautes dont les conséquences se font encore sentir ; mais le droit de suite, c'est-à-dire la faculté de poursuivre sur le territoire marocain les tribus qui se seraient livrées à des actes hostiles en territoire algérien, était réservé à la France.

Voici les termes du traité de Tanger :

Article premier. — Les troupes marocaines réunies sur la frontière seront licenciées. Il ne restera que deux mille hommes de troupes françaises à Oudjda.

Art. 2. — Un châtiment exemplaire sera infligé aux chefs marocains qui ont pris part, pendant la paix, aux agressions contre la France.

Art. 3. — L'empereur du Maroc ne permettra plus qu'il soit donné ni armes ni munitions aux ennemis de la France.

Art. 4. — Abd-el-Kader est mis hors la loi dans tout le Maroc et

en Algérie. Dans le cas où il tomberait au pouvoir des troupes marocaines, il serait interné dans une des villes du littoral de l'ouest.

Art. 5. — La délimitation des frontières entre le Maroc et l'Algérie reste telle qu'elle était sous la domination des Turcs.

Art. 6. — Dès que les stipulations comprises dans les articles 1er, 2, 4 et 5 auront été exécutées, les troupes françaises évacueront l'île de Mogador ainsi que la ville d'Oudjda.

C'est à la suite de ce traité que la Suède et le Danemark cessèrent de payer au sultan marocain les redevances annuelles de 100.000 et 125.000 francs, auxquelles ces deux Etats étaient encore tenus depuis 1768, pour la libre navigation de leurs bâtiments dans les ports marocains.

Au temps des Turcs, les beylerbegs avaient comme limite marocaine le cours de la Moulouïa, Oudjda étant compris dans leur territoire. Ce ne fut que plus tard, quand la régence d'Alger se choisissait ses chefs en dehors des influences turques, qu'elle s'en tint à la limite de la Tafna.

Le maréchal Bugeaud s'embarquait à Djemaâ-R'azaouat, où il décidait l'établissement sur ce point, qui fut plus tard Nemours, d'une garnison française, et débarquait le 3 septembre à Alger, où il recevait le 18, le titre de duc d'Isly, qu'il ne porta jamais. Après une nouvelle excursion en Kabylie, où il châtiait le 21 octobre à Taourga les Flissa-el-Bahar, le maréchal revenait à Alger, où il s'embarquait le 16 novembre pour la France, laissant l'intérim du gouvernement de l'Algérie au général Lamoricière.

Occupation des Zibans. — Création du poste de Biskra. — Le duc d'Aumale qui commandait dans la province de Constantine depuis le mois de décembre 1843, gêné par El-Hadj-Ahmed-bey, lequel, avec un nommé Moulaï-Mohammed-bel-Hadj se prétendant chérif, entretenait l'agitation dans les Zibans, avait fait occuper au commencement du mois de février 1844 le village indigène de Batna, non loin des ruines romaines de Lambessa. Parti lui-même de Constantine le 23 février avec trois mille hommes, il passe par Batna et, par les gorges d'El-Kantara, parvient à Biskra, trouvant le pays contenu par la colonne du général Sillègue, qui partie de Sétif, venait de pénétrer sur le territoire des Ouled-Sultan. Ahmed-bey et Moulaï-Mohammed-bel-Hadj s'étaient enfuis à l'arrivée des colonnes françaises. Ayant laissé à Biskra huit Français et quelques auxiliaires indigènes pour en constituer la défense, le duc d'Aumale revint

à Constantine, d'où il dut repartir le 17 avril, sur la nouvelle que les Ouled-Sultan avaient repris les armes. Après avoir occupé N'gaous, il bat le 1er mai les Ouled-Sultan, et Ahmed-bey qui les commandait, s'enfuit dans les massifs de l'Aurès. Apprenant à ce moment que la petite garnison de Biskra, surprise par Moulaï-Mohammed-bel-Hadj a été massacrée, le duc se porte sur ce point, où, pour protéger le poste contre tout retour offensif de l'ennemi, il laisse deux bataillons français.

Les Amokran dissidents avaient fait leur soumission au général Sillègue, qui les avait autorisés à labourer leurs anciens territoires. Ahmed-ben-Mohammed-el-Mokrani, khalifah de la Medjana pour la France, accueillit avec bienveillance les Ouled-Guendouz et les Bou-Rennan ; mais il eut de tels procédés avec les Ouled-Abd-es-Selam, que ces derniers se rejetèrent dans l'insurrection.

Pacification du sud de Titeri. — Le général Marey-Monge commandant la province de Titeri, avait reçu au mois de mars la soumission de la grande confédération des Ouled-Naïl. Ahmed-ben-Salem, mokaddem des Tidjanya, de Laghouat, ayant demandé à être khalifah des Français, promettant de maintenir l'ordre dans le pays et de faire payer l'impôt, le général repart de Médéa le 22 avril avec trois mille hommes, passe par Aïn-Taguin, traverse le djebel-Amour et arrive à Tadjemouth, escorté sur sa route par les tribus affiliées à l'ordre des Tidjanya. Le commandant de la colonne et quelques officiers, invités par Sid-Mohammed-S'rir-et-Tidjani, qui avait reconstruit Aïn-Mahdi, allèrent lui faire visite et furent reçus avec déférence et amitié par le grand maître de l'ordre des Tidjanya, qui avait en toutes circonstances témoigné de son loyalisme vis-à-vis de la France.

Les régions du sud de Titeri étaient, de même que les Zibans, ouvertes aux Français.

Nouveaux projets d'Abd-el-Kader. — Au lendemain du traité de Tanger, le maréchal Bugeaud avait offert à Abd-el-Kader de le faire transporter en Orient avec sa famille, lui promettant une belle pension. L'émir qui espérait toujours un retour de fortune, avait décliné cette offre. Désavoué à présent par l'empereur du Maroc qui a promis à la France de s'emparer de sa personne et de l'interner dans l'ouest de son empire, Abd-el-Kader qui a perdu son prestige de souve-

rain, va revenir en scène, non plus comme émir-el-moumenine, mais comme chef de partisans. Conservant toutefois le titre d'émir ou prince, il va soulever les membres des congrégations religieuses, les khouans et les marabouts. Ses nouveaux auxiliaires ne seront pas seulement les aristocrates Khadrya, dont il est toujours mokaddem ; mais la plupart des chefs des ordres religieux, auxquels l'Angleterre a fait passer des fonds et donne des conseils pour combattre les Français. La guerre va reprendre partout, terrible acharnée. Ce ne sera plus, il est vrai, la grande guerre de 1839 à 1843 ; mais les Français vont avoir à réduire des populations entières de paysans insurgés, fanatisés par des moines musulmans qui surgiront de tous les côtés à la fois.

Abd-el-Kader campé chez les Beni-Guil, inondait l'Algérie de lettres portées par les khouans, dans lesquelles il annonçait sa prochaine arrivée au milieu des tribus.

Dès le commencement de l'année 1845, on remarquait une certaine agitation chez les indigènes de la vallée du Chélif et des montagnes du Dahra, inquiets de la création dans leurs régions de postes militaires indiquant l'intention des Français de s'établir à demeure sur leurs territoires.

Le 30 janvier, un djich d'Abd-el-Kader avait failli enlever en plein jour le poste de Sidi-bel-Abbès, et le général Lamoricière, pour protéger la vallée de la Mekerra, avait dû établir un camp permanent à Daya.

Au mois de février, l'émir passant au nord du chott El-Ghar'bi, marchait dans la direction de la vallée supérieure du Chélif pour, de là, pénétrer dans le Tell, quand se voyant le chemin fermé par les colonnes Cavaignac dans le sud de Tlemcen, Lamoricière dans le sud de Mascara et Géry dans la région saharienne, que cette dernière colonne commandait de Stitten, il dut reprendre la route de la deïra, sans avoir pu tenter le moindre raid.

Abd-el-Kader sentant sa cause bien compromise, eut à ce moment la pensée de se mettre à la tête de ses derniers partisans ; d'appeler à lui tous les musulmans de l'Algérie, qui ennemis par devoir de la domination chrétienne, n'auraient pas voulu la supporter plus longtemps ; et, renversant toutes les résistances, de s'acheminer par terre vers l'Arabie, pour aller restituer à leur pays d'origine les fils des Yéménites et des Syriens ; les descendants de ces Beni-Hilal, Beni-Soleïm

et Beni-Korra, qui, du VIIe au XIe siècle, avaient quitté l'Orient pour conquérir l'Afrique et ne pouvaient plus y rester, puisqu'elle était tombée au pouvoir des chrétiens. L'entreprise, qui aurait débarrassé l'Afrique septentrionale de ses conquérants asiatiques, dont la mentalité ne s'était pas modifiée malgré les siècles écoulés, eut été une belle chose, si elle eût réussi. Mais les confréries religieuses qui ne comptent pour rien les obstacles humains, attendant tout de l'intervention divine qui doit, d'après leurs prophéties, chasser du dar-el-harb les ennemis de la foi musulmane, firent ajourner ce magnifique projet. A la tête de ces confréries se trouvaient les fanatiques Derqâoua que l'on a toujours rencontrés dans toutes les prises d'armes, aussi bien contre les Turcs d'Alger que contre les Français.

Le chérif Bou-Maza. — Un partisan obscur, marocain né à Taroudant, se disant chérif, affilié aux Taïbya et aux Derqâoua, qui se faisait appeler Mohammed-ben-Abd'Allah, nom que se donnent tous ceux qui se présentent comme moulaï-saah le maître de l'heure ; appelé par Dieu, disait-il, pour anéantir les chrétiens, surnommé Bou-Maza, « l'homme à la chèvre », de ce qu'il se faisait suivre d'une chèvre qui lui transmettait, prétendait-il, les ordres de Dieu, paraît au mois de mars 1845 dans le Dahra d'Oran et prêche la guerre sainte. Suivi de cinq à six cents fanatiques, il marche sur Orléansville. Le colonel Saint-Arnaud qui commandait la place, sort au-devant de lui et disperse sa troupe le 14 avril à Aïn-Meran. Pourchassé dans les Beni-Younès et l'Ouarensenis par les colonnes de Bourjolly, de Mostaganem, et Canrobert, de Ténès, Bou-Maza subit le 18 avril un nouvel échec. L'insurrection propagée par Ben-Hini, caïd des Beni-Hidja, avait gagné les environs de Ténès et menaçait Cherchel. Les colonnes Ladmirault et Saint-Arnaud opèrent autour de ces places, et le chérif qui est revenu aux environs d'Orléansville, s'y fait battre à nouveau le 28 avril. Le maréchal Bugeaud qui s'est mis à la tête des troupes opérant dans le Dahra, arrive le 9 mai dans le pays soulevé, disperse les tribus insurgées, et Bou-Maza en retraite, poursuivi par El-Hadj-Ahmed, agha d'Orléansville, qui lui tue tous ses compagnons et lui enlève ses bagages, s'enfuit seul dans le sud, sans qu'on puisse, pour l'instant, savoir où il a pu passer.

Le maréchal était rentré à Alger le 12 juin, après avoir

chargé ses lieutenants d'en terminer avec les révoltés. Le colonel Pélissier opérait dans le Dahra contre les Ouled-Riah qui s'étaient réfugiés dans des grottes, d'où il était difficile de les faire sortir. Des parlementaires envoyés par le colonel aux insurgés pour les engager à se rendre ayant été fusillés, Pélissier, pour les obliger à quitter leur refuge, fait entasser à l'entrée des grottes, des broussailles auxquelles on met le feu, pensant que le danger d'asphyxie les ferait évacuer. Mais un fort courant d'air attirant la fumée dans l'intérieur des grottes, les réfugiés entassés les uns sur les autres, n'eurent pas le temps d'en sortir, et cinq cents personnes étouffées perdirent ainsi la vie. Les colonels Ladmirault et Saint-Arnaud manœuvraient concurremment avec le colonel Pélissier dans le Dahra et l'Ouarensenis, dont la pacification était longue à se faire.

Les colonnes Géry et Bedeau. — Abd-el-Kader avait encore essayé de passer dans le Tell : Trouvant les passages gardés par les colonnes Lamoricière, Korte et Géry, il avait dû rester dans le sud oranais. Si Hamza-Ould-Si-Abou-Beker, chef des Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga, qui s'était séparé des Français, voulant arrêter au ksar de Brizina le colonel Géry, ce dernier force le passage et réduit le ksar à la soumission. Revenant dans le nord quelques jours après, le colonel Géry disperse un fort parti de Cheikhya, auxquels il tue une cinquantaine de cavaliers.

Le général Bedeau établi dans l'Aurès avec cinq mille hommes, fouillant, de Médina, tout le massif montagneux, obligeait El-Hadj-Ahmed-bey à s'enfuir dans le Djurjura et Moulaï-Mohammed-bel-Hadj à se réfugier en Tunisie.

Les Bou-Maza. — Bou-Maza, dont le bruit de la mort avait un moment couru, avait reparu en juillet dans le Dahra, où il était venu enlever près de Mazouna, au milieu d'une fête, les tentes de El-Hadj-Ahmed, agha d'Orléansville, qui avait été tué dans cette razzia avec tous ses gens. La révolte se rallume ; l'agitateur chassé du Dahra, passe dans le Chélif, et on le voit chez les Flittas ; de là, il gagne l'Ouarensenis et apparaît tantôt chez les Beni-Menasser, tantôt dans le djebel-Dira, obligeant les colonnes françaises à des marches sans fin.

De nombreux Derqâoua prenant tous le surnom de Bou-Maza, soulevaient les tribus ; on en prit quelques-uns ; mais

celui des Beni-Younès, le véritable, put encore échapper aux poursuites.

Le maréchal Bugeaud s'embarquait le 4 septembre, appelé en France pour conférer avec le ministère sur les questions intéressant la colonisation militaire en Algérie qui lui tenait à cœur. Il laissait l'intérim au général Lamoricière.

Affaire du marabout de Sidi-Brahim. — Abd-el-Kader campé avec sa deïra reconstituée derrière la Moulouïa, encouragé par les prises d'armes de tous ces Bou-Maza, envoyait dans toutes les directions des émissaires annoncer sa prochaine arrivée au milieu des tribus. Des milliers de partisans, membres des confréries religieuses toujours actives, l'avaient rejoint isolément ; et il disposait de forces importantes, secrètement appuyé par les Marocains. Profitant du départ du maréchal Bugeaud, au commencement du mois de septembre, l'émir franchit la frontière et manœuvre dans la vallée de la Tafna. Les tribus des environs se déclarant pour lui, obligent le général Cavaignac qui commandait la subdivision de Tlemcen, à leur livrer plusieurs petits combats, qui les ramènent dans le devoir.

Le lieutenant-colonel Montagnac commandant la place de Djemaâ-R'azouat, ayant reçu à ce moment une demande de secours de la tribu des Souhalia récemment soumise, alors que son appel, concerté avec Abd-el-Kader, n'était qu'un piège tendu au commandant français, partait le 21 septembre 1845 avec cinq compagnies du huitième bataillon de chasseurs d'Orléans, comprenant trois cent cinquante hommes, sous les ordres du commandant Froment-Coste, et soixante-trois hussards du deuxième régiment, commandés par le capitaine Courby de Cognord. Le campement français posé le 22 sur l'oued-Tournana, à quatre lieues de Djemaâ-R'azouat, inquiété toute la journée par des masses de cavaliers mêlés de fantassins descendus des montagnes, M. Montagnac part en reconnaissance le 23 au matin avec les cavaliers suivis de près par trois compagnies de chasseurs, et tombe au milieu de masses d'insurgés. Le lieutenant-colonel chargeant en tête des hussards, disparaît avec ses cavaliers dans la masse ennemie, tué un des premiers ; et les trois compagnies qui ont voulu secourir les hussards, leurs munitions épuisées, se font exterminer.

Le commandant Froment-Coste resté au camp, auquel le

colonel a envoyé le maréchal-des-logis-chef Barbut demander du secours, prend une des deux compagnies de réserve, marche à l'ennemi et entre dans la fournaise, où ses hommes succombent avec lui.

Restait la compagnie du capitaine de Géreaux laissée à la garde du camp, que les indigènes enveloppaient déjà. Le capitaine rassemble ses chasseurs et parvient après avoir perdu six hommes dans un parcours de deux kilomètres, à occuper le marabout de Sidi-Brahim, où il se barricade.Bientôt investi par des milliers de montagnards, il répond par un refus à l'envoyé d'Abd-el-Kader qui demandait sa reddition, sous promesse de la vie sauve.

L'émir désireux d'en finir avec cette poignée d'hommes, envoie aux assiégés le capitaine Dutertre, blessé à l'affaire du matin et resté prisonnier, pour leur dire de se rendre. M. Dutertre avait donné sa parole à l'émir de ne pas pénétrer dans le marabout et de revenir se livrer s'il échouait dans sa mission, cas dans lequel il aurait la tête tranchée.

Après avoir engagé ses chasseurs à résister et à mourir jusqu'au dernier plutôt que de se rendre, le capitaine Dutertre leur lance sa provision de tabac par-dessus la muraille et retourne auprès d'Abd-el-Kader, qui lui fait trancher la tête.

Pressé d'aller surprendre les postes français de la lisière des Hauts-Plateaux de l'Oranie non encore informés de son apparition, Abd-el-Kader s'éloigne alors, laissant hors de la portée des fusils des chasseurs, un fort détachement de Souhalia autour du marabout.

Sans eau ni vivres depuis trois jours, sur le point de manquer de poudre et de balles, qu'il faisait déjà couper en quatre, le capitaine de Géreaux qui ne compte sur aucun secours, prend avec son lieutenant M. de Chappedelaine, la résolution d'évacuer le marabout.

Le 26 au matin, les soixante chasseurs s'ouvrent à la baïonnette un passage à travers les groupes de Kabyles qui les assiègent, et cherchent à gagner Djemaâ-R'azouat, poursuivis, harcelés et précédés par l'ennemi, qu'il faut refouler pas à pas. La troupe française réduite à trente hommes n'était plus qu'à une lieue de la place, quand la tribu soumise chez laquelle elle se trouve lui barre le passage. Les munitions

manquant alors entièrement, les chasseurs se battent corps à corps ; et, quand quelques Français valides sortis du corps de place ont pu accourir et disperser les bandes sous le feu de deux pièces, il ne restait plus que quinze chasseurs survivants, dont sept succombèrent en arrivant dans la redoute. MM. de Géreaux et de Chappedelaine étaient restés sur le terrain.

Les Français avaient perdu à l'affaire du marabout de Sidi-Brahim, trois cent neuf hommes morts, et quatre-vingt-seize prisonniers, tous blessés.

Capitulation d'Aïn-Témouchent. — Trois jours après cette lamentable affaire, le 29 septembre, un détachement de deux cents hommes venant de Misserghin, surpris en rase campagne près d'Aïn-Témouchent, s'était rendu sans combattre au khalifah Bou-Hamedi.

Opérations d'Abd-el-Kader dans les provinces d'Alger, du Titeri et en Kabylie. — Ces succès de l'émir amplifiés par les récits des indigènes, réveillaient les tribus de la province de l'Ouest, qui se mirent sous les armes. Les Bou-Maza affluaient ; on en compta plus d'une douzaine sur des points différents, ce qui faisant penser aux indigènes que le vrai Bou-Maza avait le don d'ubiquité, augmentait son prestige. On put croire un moment que l'insurrection était devenue générale ; que l'Algérie était à reconquérir.

A la nouvelle de ces événements, le général Lamoricière était parti d'Alger pour Oran, en informant le maréchal Bugeaud, alors en France, de ce qui se passait. En attendant, il renforçait les postes de la province de l'Ouest. Le maréchal se hâte de revenir ; le 15 octobre il était à Alger, suivi de près de renforts qui portaient l'effectif de l'armée d'Afrique à cent six mille hommes. Quinze colonnes sont mises à la fois en mouvement pour empêcher l'émir de pénétrer dans le Tell, et le rejeter dans la région saharienne. Pendant que Bedeau et d'Arbouville opèrent dans le Dira, Saint-Arnaud et Comman occupent le pays des Beni-Menasser, le maréchal en personne se porte dans la vallée du Chélif, Cavaignac manœuvre entre Djemaâ-R'azouat et Sebdou, et de forts détachements vont débloquer les postes de Sidi-bel-Abbès, de Daya et de Saïda.

L'émir pendant ce temps, courait vers l'Est par les Hauts-Plateaux, son objectif étant d'atteindre le massif de la Gran-

de Kabylie non encore entamé, où commandait toujours son khalifah, Ahmed-ben-Salem. Au mois de novembre, faisant un crochet vers le Nord, il passe entre les colonnes Lamoricière et Bedeau, apparaît dans la vallée du Chélif et cherche à soulever les tribus de la plaine, qui ne bougent pas. Il se porte alors dans les montagnes du Dahra où, à nouveau poursuivi par les colonnes repliées sur ses traces, il se dérobe encore et va tomber dans la colonne du général Yusuf, qui lui enlève son convoi le 23 décembre sur l'oued-Temda, et le rejette sur les Hauts-Plateaux.

Après avoir pris quelque repos chez les Harrar, Abd-el-Kader qui s'est mis en rapport en janvier 1846 avec les Bou-Maza et Ahmed-ben-Salem, passe par Boghar, échappe à trois corps d'armée, faisant cinquante lieues en deux jours, et parvient dans les Isser, ayant l'intention de pénétrer dans la Mitidja avec les forces de Ahmed-ben-Salem. Tombant dans la nuit du 6 au 7 février 1846 dans la colonne du général Gentil qui garde le col des Beni-Aïcha, et croit n'avoir devant elle que les contingents de Ben-Salem, Abd-el-Kader qui a eu un cheval tué sous lui, se trouve un moment sur le point d'être pris, et ne doit son salut qu'à la simplicité de son équipement. Repoussé sur l'Isser par les colonnes Bedeau et d'Arbouville, il se retire dans les parties les plus inaccessibles du Djurdjura. Le maréchal Bugeaud qui est venu prendre la direction des opérations en Kabylie, pénètre chez les tribus qui ont accueilli l'émir, châtie les Guechtoula, les Beni-Khalfoun, les Nezlioua et les Flissa, et revient à Alger le 24 février.

A peine la Kabylie était-elle évacuée par les troupes françaises que l'émir descend des cimes neigeuses et reparaît au milieu des tribus que le maréchal vient de châtier. Il les appelle à la guerre sainte. Ayant convoqué toutes les confédérations kabyles à Bordj-Boghni, celles de la rive droite du Sebaou répondirent seules à sa convocation, mais refusèrent de reprendre les armes pour une cause qui leur semblait trop compromise. Le bruit s'étant alors répandu d'une nouvelle sortie du maréchal qui se portait vers le Hamza, les tribus rentrent dans leurs villages et l'émir se met en retraite vers le sud-ouest.

Le 6 mars, il surprend les Douair de Titeri de l'agha Chourar et fait sur eux un butin considérable, que le colonel

Camou lui reprend le lendemain à Ben-Nahr, entre Boghar et Berrouaghia, lui tuant cent dix de ses réguliers.

Combat de Gaïga. — Le général Yusuf qui opérait au sud du Titeri ayant été rejoint le 9 mars par le colonel Camou, poursuivait aussitôt Abd-el-Kader qu'il atteignait le 13 mars à cinq heures du matin, à Gaïga, chez les Ouled-Naïl, à sept lieues environ de Bou-Saâda, le mettait en déroute, lui enlevait son camp, ses bagages, huit cents mulets et lui tuait soixante-dix cavaliers réguliers. L'émir en fuite vers le djebel-Amour, ses soldats dispersés, réduit à une très faible escorte, ne dut ce jour-là son salut qu'à la vitesse de son cheval frais, alors que les montures des poursuivants, qui avaient marché à une allure rapide tout le jour précédent et toute la nuit, arrivaient épuisées.

Abd-el-Kader redoutant de voir délivrer deux officiers français, ses prisonniers, le lieutenant Lacoste, chef du bureau arabe de Tiaret, pris à son poste au commencement de l'insurrection et l'interprète Lévy, capturé à l'affaire de Sidi-Brahim, avait, au moment de s'enfuir, donné l'ordre de les tuer. Les assassins n'ayant pas eu le temps de les achever, ces officiers avaient été délivrés encore vivants. L'interprète succomba dans la soirée du 13. M. Lacoste mourut trois mois plus tard, des souffrances endurées pendant sa captivité, bien plus que de ses blessures.

Abd-el-Kader embarrassé de ses blessés, envoya son beau-frère Mustapha-ben-Thamy et les invalides, rejoindre à la frontière marocaine la deïra, alors placée sous le commandement de Bou-Hamedi, avec ordre de remplacer ce dernier et de le faire partir avec des renforts, pour venir le retrouver dans le sud de Titeri, où il se rendait. Il put se maintenir quelque temps encore chez les Ouled-Naïl, puis chez les Harrar ; mais les colonnes françaises pesant sur les tribus qui lui avaient donné asile, ces dernières l'obligeant à évacuer leurs territoires ; il ne trouve un refuge que dans les ksours des Ouled-Sidi-Cheikh. Le colonel Renault ayant pénétré au mois de juin par le Ksel et Chellala jusqu'à El-Abiod, les marabouts cheikhya qui craignent des représailles, forcent l'émir à déguerpir et il rentre par Figuig à sa deïra le 18 juillet 1846, son escorte réduite à cent cinquante cavaliers, aux chevaux exténués.

Bou-Maza, grièvement blessé, avait dû se réfugier dans

les massifs de l'Ouarensenis, avec El-Berkani et El-Hadj-Seghir ; mais le maréchal s'étant porté contre eux au mois de mai, ils étaient allés rejoindre Abd-el-Kader dans les Ouled-Naïl, d'où ils l'avaient suivi dans sa retraite sur le Maroc.

Massacre des prisonniers français. — Depuis 1830, il était de tradition chez les indigènes de l'Algérie de ne pas faire quartier aux prisonniers français tombés entre leurs mains. Ils mettaient leur gloire à caracoler devant les lignes françaises, montrant une tête de chrétien fixée à la pointe d'une lance ou d'un chabir ; et Abd-el-Kader qui utilisait les capacités professionnelles de ses captifs qu'il échangeait à l'occasion, avait dû mettre ordre à cette cruauté inutile en rachetant les prisonniers faits par ses gens, qu'il payait quelquefois jusqu'à quarante francs l'un.

Avant la capture des quatre-vingt-seize prisonniers faits à Sidi-Brahim et des deux cents capitulés à Aïn-Témouchent, un certain nombre de Français, colons ou soldats, pris dans la Mitidja par les Hadjoutes ou capturés aux environs d'Oran par les Gharaba, étaient tombés aux mains d'Abd-el-Kader.

En 1841, ils étaient quatre-vingts, et un échange général de prisonniers avait eu lieu le 25 août ; parmi ceux-ci étaient l'enseigne de vaisseau de France, et le sous-intendant Massot.

En 1842, le capitaine de Mirandol pris aux environs de Mascara et un certain nombre d'autres prisonniers se trouvant au camp de l'émir où régnait la disette, avaient été renvoyés sans condition.

Dans la surprise à Sidi-Youssef, le 22 septembre 1843, de la cavalerie du colonel Morris, avant-garde de la colonne Lamoricière, le capitaine de Cotte avait été démonté. Son trompette, nommé Escoffier, avait alors sauté à bas de son cheval et l'avait offert à son chef, en lui disant : « Prenez mon cheval, mon capitaine, c'est vous et non pas moi qui rallierez l'escadron ». Resté sur le terrain, Escoffier avait été capturé. A quelque temps de là, le maréchal Bugeaud lui avait fait remettre la croix d'honneur par l'entremise d'Abd-el-Kader, qui la plaça lui-même sur la poitrine du prisonnier, en présence de ses réguliers sous les armes. Escoffier fut échangé avec un de ses camarades contre quelques chefs algériens détenus à Sainte-Marguerite.

Sauf deux, les prisonniers français provenaient tous de l'affaire de Sidi-Brahim et de la capitulation d'Aïn-Témouchent. Ils avaient été dirigés sur la deïra qui se trouvait alors chez les Beni-Amer, derrière la Moulouïa, où Miloud-ben-Harrach qui commandait le camp, les avait installés tout près des réguliers. Miloud-ben-Harrach avait été remplacé dans le commandement de la deïra par Bou-Hamedi au mois de novembre 1845.

Menacé par le général Cavaignac commandant de la subdivision de Tlemcen d'une part, par le Maroc ensuite, rappelé par la France à l'exécution du traité de Tanger, ses partisans divisés par les querelles intestines de tout parti vaincu, Abd-el-Kader avait fait choix pour protéger sa deïra, de son beau-frère Mustapha-ben-Thamy, qui devait remplacer Bou-Hamedi, chargé de lui amener des renforts dans le sud de la province de Titeri, où il comptait opérer.

Mustapha-ben-Thamy qui avait quitté l'émir le 16 mars 1846, trois jours après le combat de Gaïga, était arrivé le 10 avril à la deïra avec les blessés des luttes précédentes, dont la vue de l'immense convoi indisposa les Beni-Amer, qui refusèrent au khalifah de lui continuer leur concours. Ben-Thamy leur ordonne alors de livrer leurs chevaux aux cavaliers démontés et aux fantassins de la deïra, que Bou-Hamedi va conduire à l'émir. Les Beni-Amer ne voulant pas être privés de leurs montures, commencent dans la nuit du 21 au 22 avril à traverser la frontière et vont s'établir chez les Trara et les Oulassa. La moitié de la tribu était ainsi passée en Algérie, le reste allait suivre, quand Mustapha-ben-Thamy, pour mettre un terme à cette désertion, prend la résolution de compromettre les Beni-Amer par la responsabilité d'un crime commis en commun, et de leur fermer ainsi la route de l'Algérie.

La légation de France à Tanger avait déjà fait réclamer les prisonniers français par le gouvernement marocain, qui insistait pour leur remise immédiate entre ses mains : Le temps pressait.

Le 24 avril 1846, Mustapha-ben-Thamy réunit les principaux chefs de la deïra et leur communique son projet de faire massacrer les prisonniers français. A l'exception de Bou-Hamedi qui proteste contre une pareille résolution à cause des représailles qu'elle pourrait entraîner de la part

des Français, tous furent de l'avis du massacre. La vie d'un chrétien, disaient-ils, ne valait pas plus que celle d'un chien : Un chien vous embarrasse, vous le tuez ; de même, vous pouvez tuer un chrétien dont vous êtes embarrassé. Le Coran, du reste, donne au maître le droit de faire ce qu'il veut des captifs.

Le soir venu, Ben-Thamy fait sortir du camp les officiers français qu'il a jugé utile d'excepter de l'exécution pour lui servir plus tard de garantie contre les représailles, et fait répandre le bruit que les musulmans détenus en France ont tous été massacrés.L'exécution déjà décidée par les chefs a lieu dans la nuit du 24 au 25 avril 1846. Sur les deux cents prisonniers français gardés à la deïra, onze furent préservés par Mustapha-ben-Thamy, deux purent s'échapper au milieu du désordre et, par les Beni-Snassen, arriver à Lalla-Maghrnia, les cent quatre-vingt-sept autres furent froidement et impitoyablement massacrés par les réguliers, et leurs cadavres, selon l'usage, privés de sépulture.

Avaient été exceptés du massacre, les officiers : Courby de Cognord, Larrazet, Marin, Hillerain, docteur Cabasse ; les sous-officiers : Barbut, Thomas, et quatre simples soldats ordonnances d'officiers, en tout, onze personnes.

Abd-el-Kader rentré à sa deïra le 18 juillet 1846, redoutant les conséquences de cet acte, qui, accompli peut-être dans le but de donner des gages à l'islamisme exalté, n'avait cependant pas apporté de nouvelles forces à sa cause perdue, essaya de négocier l'échange des survivants. Le maréchal ne voulant à aucun prix que l'émir pût tirer parti, au point de vue de sa politique, d'une négociation qu'il pourrait présenter aux tribus abusées comme un nouveau traité, avait enjoint à ses lieutenants de ne consentir à un échange de prisonniers qu'autant qu'il aurait lieu par l'entremise de la légation de France à Tanger. Abd-el-Kader, auquel il répugnait de correspondre à cet effet avec la légation, sommé d'autre part par le gouvernement marocain de lui livrer les prisonniers, finit par les mettre à rançon.

M. Courby de Cognord, après avoir beaucoup marchandé, traita avec les khalifahs de l'émir pour le prix de trente-trois mille francs, qui furent envoyés d'Oran au gouverneur du préside espagnol de Melilla, lieu choisi pour la remise des prisonniers, où, le 5 novembre 1846, les onze français survi-

vants étaient remis en liberté. Par le navire qui les ramenait en Algérie, Abd-el-Kader envoyait au roi une lettre dans laquelle il prenait la responsabilité du massacre du 24 avril précédent.

Depuis, Abd-el-Kader s'est efforcé de faire retomber la responsabilité de cet acte sur ses khalifahs, en prétendant que son aveu au roi n'avait été fait que pour les dégager et obtenir d'eux des adoucissements au sort des survivants. Mais on ne peut s'empêcher de rapprocher ces douloureuses circonstances, de l'ordre donné par lui le jour de Gaïga, le 13 mars précédent, de massacrer MM. Lacoste et Lévy, trois jours avant d'envoyer Mustapha-ben-Thamy à sa deïra, où le massacre s'accomplissait quatorze jours après l'arrivée de son beau-frère au camp derrière la Moulouïa.

La deïra depuis ce jour, se trouvait bien réduite ; beaucoup de tentes s'étaient réfugiées dans les Beni-Snassen ; les Beni-Amer s'étaient enfuis dans le désert, et les douars de l'émir et de Mustapha-ben-Thamy s'étaient enfoncés dans le sud marocain.

Soumission du Hodna. — Fondation d'Aumale. — Dans la province de Constantine, les généraux Herbillon et Levasseur avaient eu à réprimer au mois de novembre 1845 une révolte des Ouled-Sultan et des Ouled-Sellam dans le Belezma. Après avoir parcouru le Hodna, le général Levasseur rentra à Constantine en décembre. Les troupes de sa colonne, retournant après lui, furent surprises au mois de janvier 1846 dans les défilés du Bou-Thaleb par un ouragan de neige. Les soldats ne pouvant retrouver leur route, marchant au hasard, s'égarèrent ; une centaine succombèrent au froid et à l'inanition, les autres furent recueillis par les indigènes de la tribu des Righa, qui leur prodiguèrent les soins les plus généreux.

Le duc d'Aumale qui opérait dans l'Ouennough'a, fit décider la création, à Sour-Ghozlan, l'ancienne Auzia, d'un poste fortifié, qui reçut plus tard le nom d'Aumale. Les Turcs avaient déjà établi en ce lieu un fort carré, où ils entretenaient une petite garnison. La situation de ce point stratégique, entre le djebel-Dira et l'oued-Sahel, le sud et le Djurdjura, commandait cette création.

Reddition de Bou-Maza. — Bou-Maza qui avait quitté en octobre 1846 Abd-el-Kader réfugié au Maroc, soulevait les

Beni-Snassen et les Beni-Snous. L'insurrection rapidement réprimée, le chérif qui s'est enfui par les Hauts-Plateaux, reparaît chez les Ouled-Naïl et les Ouled-Djellal, qu'il n'a pas de peine à entraîner. Les généraux Marey et Herbillon entrés en campagne, châtient ces révoltés en janvier et février 1847. Bou-Maza redoutant d'être livré aux Français par ces tribus, cherche à gagner le Dahra, espérant y renouveler l'insurrection de 1845. Atteint à son passage près de Téniet-el-Haâd par le détachement de spahis du lieutenant Margueritte, il réussit à s'enfuir, seul, ayant perdu tous ses bagages. Arrivé au Dahra, il y apprend que ses émissaires ont été arrêtés. La route du retour lui étant barrée, il se fait conduire au mois de mars au colonel Saint-Arnaud, auquel il se rend le 13 avril 1847. Envoyé en France, il fut interné à Paris, où M. de Salvandi, ministre de l'Instruction publique, le faisant siéger à sa droite lors de la distribution des prix du concours général, louait l'intrépidité et le courage du lieutenant du nouveau Jugurtha !

Lors de la guerre d'Orient, Bou-Maza ayant obtenu l'autorisation d'aller servir dans l'armée ottomane, mourait du choléra dans la Dobroudja en 1854.

Colonnes dans le sud. — Reddition de Ahmed-ben-Salem. — La présence d'Abd-el-Kader marchant vers l'Est, ayant été signalée au mois d'avril 1847 chez les Hamyan-Gharaba, trois colonnes sont aussitôt mises en mouvement : Le général Cavaignac part de Tlemcen et s'avance jusqu'à Tiaret. Le général Renault parti de Mascara par le Kreïder, traverse le chott Chergui, passe à Chellala et Bou-Semghoun et, de là, va à El-Abiod-Sidi-Cheikh et à Brizina. Le général Yusuf parti de Médéa, s'avance jusqu'au ksar d'Aïn-Mahdi, où sa colonne est reçue par Sid-Mohammed-S'rir-et-Tidjani, grand maître de l'ordre des Tidjanya, dans les mêmes conditions qu'avait été reçue trois ans auparavant la colonne commandée par le général Marey-Monge.

Ahmed-ben-Salem, khalifah pour l'émir du Sebaou et du Hamza, abandonné par les Kabyles qui ne trouvaient ni raison ni avantage à défendre une cause qui n'avait jamais été la leur, puisqu'il s'agissait des intérêts d'un Arabe, pressenti par le maréchal, lui avait fait part des conditions qu'il mettait à sa reddition, c'est-à-dire : être transporté en Orient, avec sa famille. Ces conditions ayant été acceptées, un bâti-

ment de l'Etat l'avait embarqué à Dellys, à destination de Beyrouth, d'où il alla se fixer à Damas.

Expédition de la Kabylie orientale. — Soumission des Beni-Abbès. — Désireux de pacifier complètement la Kabylie orientale, le maréchal Bugeaud y pénètre au mois de mai par la vallée de l'oued-Sahel, pendant que le général Bedeau y entrait de son côté par la vallée de l'oued-Bou-Sellam. Le maréchal demeuré sur ses gardes, attaqué dans la nuit du 15 mai près d'Akbou par les Beni-Abbès,les repousse d'abord, leur infligeant des pertes sérieuses. Au matin, laissant à Akbou ses bagages et la moitié de sa colonne,il se porte vers les montagnes des insurgés, et enlève leurs villages les uns après les autres. Les Beni-Abbès châtiés, obtinrent l'amân, à la condition de payer à la France un impôt anuel de cinquante mille francs, et de se soumettre à Ahmed-el-Mokrani, khalifah de la Medjana. Les autres tribus s'empressèrent de faire également leur soumission, et le général Bedeau ayant opéré sa jonction avec le maréchal, les deux colonnes prirent la route de Bougie, où les deux commandants s'embarquèrent pour Alger. La Kabylie orientale soumise reconnaissait la domination française, qui semblait être alors incontestée du Maroc aux frontières de Tunis, et de la mer au Sahara, la région de la Grande-Kabylie du Djurdjura, toutefois, exceptée.

Retour en France du maréchal Bugeaud. — Son administration. — Le maréchal Bugeaud considérant sa mission comme étant terminée,pria le ministère de vouloir bien pourvoir à son remplacement. Le 30 mai 1847, il faisait, dans un ordre du jour, ses adieux aux colons, à l'armée et à la marine. Après avoir laissé l'intérim du commandement au général Bedeau, le maréchal s'embarquait le 5 juin pour la France. Il était remplacé dans ses fonctions de gouverneur général de l'Algérie par le lieutenant général duc d'Aumale, fils du roi Louis-Philippe.

En s'occupant avec une activité prodigieuse de l'incessante poursuite d'Abd-el-Kader, commandant en personne toutes les expéditions importantes, dirigeant par lui-même de partout où il se trouvait les opérations de ses lieutenants, le gouverneur général de l'Algérie avait fait oublier les fautes du général qui avait autrefois commandé à Oran. Son administration de la colonisation ne fut pas moins avisée que

sa direction des affaires militaires. Rempli d'initiative, honoré de la confiance et de l'amitié du roi qui lui confiait ses fils ; très soutenu par le gouvernement, qui bien décidé alors à conquérir l'Algérie, ne lui marchandait ni secours ni argent, il sut se mettre et se maintenir à la hauteur de sa tâche. Disposant d'une armée qui arriva sous son gouvernement, à dépasser le chiffre de cent mille hommes, de la marine de l'Etat pour les transports de ses troupes et leur ravitaillement sur les points de la côte, le maréchal Bugeaud put, tout en pacifiant l'Algérie, développer la colonisation du pays par l'élément européen, qu'il désirait voir surtout militaire. Mettant en pratique sa devise : « par l'épée et par la charrue ! » il fit construire par le génie militaire les villages de Beni-Mered et de Fouka, où il installait des soldats libérés par anticipation, auxquels on donnait avec leur habitation, des instruments de culture, un cheptel, des semences et des secours en espèces pour leur permettre d'attendre la récolte. Au village de Mahelma, créé dans les mêmes conditions, il installait des soldats en activité de service, accordant le passage gratuit sur les vaisseaux de l'Etat à ceux de ces militaires qui allaient se marier en France. Des comités de dames françaises dotaient des orphelines destinées en mariage à ceux des colons militaires qui n'avaient pas laissé une promise au pays, ou ne se souciaient pas d'y aller prendre femme. Ces unions, qu'on appelait les mariages au tambour, ne donnèrent pas toujours les résultats souhaités ; mais on savait en France que des familles européennes vivaient en Algérie, et les départs pour la nouvelle colonie commençaient à se faire. On distribua alors des concessions de terres aux colons civils, qui transportés gratuitement avec leurs familles, recevaient en arrivant des matériaux de construction, des semences et des vivres pendant les premiers temps.

Ainsi furent peuplés en 1842 et 1843 les villages de Baba-Hassen, de Chéragas, de Crescia, de Draria, d'El-Achour, des Ouled-Fayet, de Sainte-Amélie et de Saint-Ferdinand dans le Sahel d'Alger ; de Douaouda, près de l'embouchure du Mazafran, de Joinville et de Montpensier ,près de Blida.

Le comte Guyot qui de 1842 à 1847 dirigea à Alger le service de la colonisation et lui donna une forte impulsion, fonda en 1845 le village maritime d'Aïn-Benian, devenu

Guyotville, et en 1846 celui de Notre-Dame de Fouka, depuis Fouka maritime. Un domaine considérable, aujourd'hui revendu, fut concédé aux religieux de l'ordre des Trappistes, à Staouéli. En outre des villes déjà existantes destinées à grandir, des centres prospérèrent qui devinrent les villes d'Orléansville et d'Aumale dans la province d'Alger ; de Guelma, d'El-Arrouch et de Batna dans la province de Constantine ; de Saint-Denis du Sig, de Nemours et de Sidi-Bel-Abbès dans la province d'Oran.

CHAPITRE III

GOUVERNEMENT DU GÉNÉRAL, DUC D'AUMALE

LE DUC D'AUMALE GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — ABD-EL-KADER AUX PRISES AVEC LES MAROCAINS. — CONVENTION DE KERBOUS. — REDDITION D'ABD-EL-KADER. — DÉPART DU DUC D'AUMALE.

Le duc d'Aumale gouverneur général. — Le duc d'Aumale débarqué à Alger le 5 octobre 1847, recevait en arrivant la remise des services des mains du général Bedeau. Le jeune gouverneur était très aimé en Algérie, où il avait fait ses premières armes. On n'avait pas oublié la prise de la smala d'Abd-el-Kader, et les souvenirs étaient encore récents de son commandement de la subdivision de Médéa et de la division de Constantine, où il avait su s'attirer les sympathies de la population civile et de l'armée, qui rendaient hommage autant à ses capacités militaires qu'à son intelligence administrative. Les indigènes eux-mêmes étaient honorés d'avoir pour chef un fils du sultan des Français.

Abd-el-Kader aux prises avec les Marocains. — Depuis son retour au Maroc, Abd-el-Kader rêvant une nouvelle invasion de l'Algérie, essayait d'en préparer les voies. La légation de France, de son côté, pressait sur le sultan Moulaï-

Abd-er-Rahman, le mettant dans l'obligation d'exécuter de bonne foi les clauses du traité de Tanger. Sommé en conséquence par le sultan d'avoir à quitter le territoire marocain et à passer en Algérie, Abd-el-Kader qui n'avait plus d'autre ressource, s'il quittait le Maroc, que de se rendre aux colonnes françaises qui gardaient la frontière, ayant refusé d'obéir à cet ordre, Abd-er-Rahman envoya contre lui une mois de mai 1847, une mahalla commandée par son neveu Moulaï-Hachem.

L'émir qui a reçu des secours des Berbères du Riff, se porte au-devant de la troupe marocaine, la surprend de nuit dans sa marche et la met en déroute, lui prenant son convoi. Moulaï-Hachem lui-même, s'échappe à grand'peine, et le Maroc accepte la défaite sans chercher à la réparer.

Le gouvernement français venant d'accepter la démission du maréchal Bugeaud qu'un prince de la famille royale allait remplacer dans son commandement, désireux d'en finir avec Abd-el-Kader dont le récent succès groupait autour de lui des forces grandissantes, fit signifier à Abd-er-Rahman que s'il n'était pas en mesure de réduire l'émir sur son propre territoire, la France s'en chargerait. L'empereur qui se souvenait de la journée d'Isly, redoutant les conséquences d'une nouvelle expédition française, se décida à envoyer contre le fils de Mahhi-ed-Dine deux nouvelles mahallahs, confiées au commandement de ses fils Moulaï-Mohammed et Moulaï-Soliman. Ces forces mises en mouvement, les tribus riffaines qui avaient accueilli Abd-el-Kader et lui avaient fourni des contingents, se séparèrent de lui, sur la promesse des fils de l'empereur de les laisser participer au pillage de la deïra, objectif de l'expédition. En présence du danger dont il est menacé, l'émir envoie à Abd-er-Rahman son khalifah Bou-Hamedi, chargé de rappeler le chérif aux obligations du djehad contre les chrétiens. A son arrivée à Fez, le khalifah est arrêté et l'empereur fait connaître officiellement à Abd-el-Kader qu'il ne lui laisse d'autre alternative que celle de se remettre entre ses mains ou de fuir au désert, des ordres étant donnés pour l'expulser par la force du territoire marocain.

Aux trente-six mille hommes de troupes marocaines, Abd-el-Kader acculé à la frontière française, n'avait à opposer que douze cents cavaliers et un millier de fantassins. Il ne perd pas courage. Ayant réuni le 12 décembre la population

de la deïra, il lui expose son projet de recouvrir de torches goudronnées un certain nombre de dromadaires, de les conduire le plus près possible du camp ennemi, et de les lancer à la nuit dans les tentes après avoir mis le feu à leurs charges. Il comptait profiter de la confusion que ne manquerait pas de produire ce stratagème, pour se jeter sur les Marocains en désordre, et peut-être capturer leurs chefs, ce qui lui permettrait de faire ses conditions à l'empereur. Trop de personnes connurent ce projet, que des traîtres éventèrent. Les fils de l'empereur informés, font évacuer le camp dès la chute du jour, laissant les tentes dressées, et portent leurs soldats à une faible distance. Quand, croyant l'ennemi endormi, les réguliers pénètrent avec les dromadaires dont les charges ont été enflammées, dans le camp ennemi qu'ils commencent à piller, les Marocains quittant leurs positions les surprennent à leur tour, et une mêlée sanglante s'engage, éclairée par les tentes en feu. L'attaque ayant ainsi échoué, l'émir ordonne la retraite pour couvrir sa deïra, ayant perdu dans cette affaire cent cinquante de ses réguliers. Les Marocains n'osèrent poursuivre leur succès, et la deïra ne fut pas, à ce moment, attaquée.

Convention de Kerbous. — Reddition d'Abd-el-Kader. — Abd-el-Kader voulait encore tenter la chance des combats malgré ses partisans découragés. On apprit à ce moment à la deïra que deux des frères de l'émir, Mustapha et Hussein, venaient de faire leur reddition au général Lamoricière. Tous, autour de l'émir, parlaient de se rendre aux Français.

Pris entre les Marocains et les colonnes françaises, Abd-el-Kader craignant pour sa mère Zohra, qui l'a suivi, pour ses femmes, pour ses enfants et les nombreuses familles composant sa deïra, représentant encore plus de six mille personnes que les tribus berbères des environs se disposent à piller, se décide à faire passer les femmes, les enfants et les vieillards sur le territoire français, où il sait qu'ils seront respectés. Quant à lui, avec les quelques fidèles qui lui restent encore ou les gens trop compromis pour espérer l'amân, il essaiera de gagner le désert, pour, de là, prendre par le Sud la route des villes saintes.

Le 21 décembre 1847 au matin, la deïra traverse la Moulouïa sous le feu de l'armée marocaine qui ne peut l'arrêter, perdant dans ce passage la presque totalité de ses fantassins

réguliers et la meilleure partie de ses cavaliers. Les bagages, objet de la convoitise des Marocains, peuvent être sauvés. Après avoir traversé la plaine de Trifa, le soir, à cinq heures, elle a passé le Kiss, et est entrée en territoire français. Les Marocains cessent alors la poursuite ; mais les réguliers n'existent plus.

La deïra sauvée, Abd-el-Kader prend la route du Sud. Arrêté par les spahis postés au col de Kerbous, seul passage restant, qu'il trouve gardé, il n'a plus qu'à se rendre.

Le général Lamoricière qui fermait à l'émir la route des Hauts-Plateaux, ayant appris dans la soirée du 21 décembre la présence de la deïra en territoire français, se porte au-devant d'elle et reçoit en chemin, près du col de Kerbous, des cavaliers venant lui apporter la soumission du groupe formant l'émigration, auxquels il donne verbalement, en cheminant au grand trot, l'amân ou sauf-conduit, qui lui est demandé. Non loin de là, un envoyé de l'émir lui remet les conditions de reddition d'Abd-el-Kader, qui demande à être transporté avec sa famille, à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie. Le général ayant accepté ces conditions par lettre, l'émir prend alors la route du marabout de Sidi-Brahim, où il est reçu au matin du 23 décembre par le colonel Montauban, qui lui fait rendre les honneurs militaires.

A six heures du soir, Abd-el-Kader arrivé à Nemours avec les généraux Lamoricière et Cavaignac et le lieutenant-colonel de Beaufort, était aussitôt introduit auprès du duc d'Aumale qui venait de débarquer dans ce port pour prendre la direction des opérations dirigées contre lui. Ayant remis au prince son sabre, et son cachet signe du commandement, il en reçut la confirmation des conditions de la convention du col de Kerbous.

Le lendemain matin, le duc d'Aumale rentrait d'une revue, quand Abd-el-Kader entouré de ses principaux lieutenants, se présentant à cheval devant lui, met pied à terre et le prie de vouloir bien accepter de ses mains son cheval, le dernier qu'il ait monté. Le prince l'accepta comme un hommage rendu à la France, et en signe d'oubli du passé.

Le 25 décembre, Abd-el-Kader, les membres de sa famille, parmi lesquels Mustapha-ben-Thamy, et quelques serviteurs choisis parmi ceux qui avaient demandé à le suivre, étaient embarqués sur la frégate l' « Asmodée », qui les conduisait à Toulon. La situation politique ne permit pas à ce moment

au gouvernement français de transporter l'émir à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie, ainsi qu'il lui avait été promis par le général Lamoricière et confirmé par le duc d'Aumale lors de sa reddition. Interné d'abord au château de Pau, puis au château d'Amboise, il ne reçut qu'en 1852 l'autorisation de se retirer en Orient, où il vécut jusqu'en 1886 d'une pension de cent mille francs que lui servait le gouvernement français.

La reddition d'Abd-el-Kader terminait la période de la conquête de l'Algérie par la France.

Départ du duc d'Aumale. — Abd-el-Kader rendu, l'Algérie pacifiée, le duc d'Aumale s'était déjà occupé d'un assez grand nombre de questions de colonisation qui furent, à sa louange, solutionnées plus tard, quand éclata la révolution de février 1848, qui renversait le trône de Louis-Philippe et envoyait sa famille en exil.

Dans cette circonstance, l'attitude du duc d'Aumale fut des plus dignes et des plus correctes. Faisant ses adieux aux habitants de l'Algérie et à l'armée, il leur disait :

« Fidèle à mes devoirs de citoyen et de soldat, je suis resté « à mon poste tant que j'ai pu croire ma présence utile au « pays. Cette situation n'existe plus. M. le général Cavaignac « est nommé gouverneur général de l'Algérie. Soumis à la « volonté nationale, je m'éloigne, mais du fond de l'exil, tous « mes vœux seront pour votre prospérité et pour la gloire « de la France, que j'aurais voulu servir plus longtemps. »

Le duc d'Aumale et son frère le prince de Joinville, lequel de son côté, venait de résigner le commandement de l'escadre, quittaient Alger le 3 mars 1848, escortés jusqu'au quai d'embarquement par une foule aussi considérable que respectueusement émue.

La nomination du général Cavaignac était du 24 février : comme il n'était pas arrivé, le duc d'Aumale avait remis l'intérim au général Changarnier.

Le nom du duc d'Aumale demeure attaché à ces deux grands événements algériens : **La prise de la smala, la reddition d'Abd-el-Kader.**

LIVRE V

LA DOMINATION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

GOUVERNEMENT DES GÉNÉRAUX CAVAIGNAC, CHANGARNIER, CHARON, D'HAUTPOUL

Troubles dans la province d'Alger. — Reddition de El-Hadj-Ahmed, ex-bey de Constantine. — Sa mort. — Installation en Algérie de vingt mille colons français. — Le chérif Bou-Zian. — Colonne des Zibans. — Siège et prise de Zaatcha. — Le chérif Bou-Bar'la. — Expédition de la Petite Kabylie. — Création de la Banque de l'Algérie.

Troubles dans la province d'Alger. — Le général Cavaignac promu par le gouvernement provisoire au grade de général de division en même temps qu'aux fonctions de gouverneur général de l'Algérie, arrivé à Alger le 10 mars 1848, en fut rappelé le 29 avril suivant pour occuper, le 17 mai, le ministère de la guerre. Il avait laissé le gouvernement de l'Algérie au général Changarnier.

Les tribus des Beni-Hassen et des R'hira s'étant soulevées au mois d'avril, le général Marey-Monge, commandant la subdivision de Médéa, en vint promptement à bout ; après

quoi, il parcourut la région des Oulad-Naïl où des mécontentements s'étaient manifestés. Pendant ce temps, le général Camou qui commandait à Miliana, réprimait une agitation chez les Beni-Zougzoug et les Beni-Menad.

Il y avait en Algérie une certaine quantité de nègres, esclaves importés du centre de l'Afrique par les caravanes traversant le Sahara : un décret du 27 avril 1848 rendit la liberté à ces esclaves, dont la plupart d'entre eux, ne sachant où aller, demeurèrent chez leurs anciens maîtres.

Reddition de El-Hadj-Ahmed, ex-bey de Constantine. — Sa mort. — El-Hadj-Ahmed, ex-bey de Constantine, qui depuis 1837 menait dans les montagnes de l'Aurès une existence des plus misérables, cerné à Kebaïch et malade, se rendait le 5 juin 1848 au colonel Canrobert, commandant la subdivision de Batna, qui l'envoyait à Alger, où il mourait bientôt après.

Le 22 juin, le général Changarnier quittait le gouvernement de l'Algérie, dont le général Marey-Monge prenait l'intérim.

Le général Cavaignac devenu chef du pouvoir exécutif en France, le général Lamoricière était appelé le 28 juin au ministère de la guerre.

Le 9 septembre, le général Charon était nommé gouverneur général, fonctions dont il prenait possession le 20 du même mois.

Le maréchal Bugeaud nommé représentant de Paris aux élections du 20 mai 1849 pour l'Assemblée Nationale, succombait le 10 juin suivant à une attaque du choléra qui sévissait alors à Paris.

Installation en Algérie de vingt mille colons français. — Par décrets de l'Assemblée Nationale des 19 septembre et 3 octobre 1848, une somme de cinquante millions avait été affectée à l'établissement en Algérie de familles françaises. Le gouverneur général Charon ayant reçu pour instructions de procéder à l'installation de ces nouveaux colons, ils commençaient à arriver dès 1849 ; en 1850, ils étaient au nombre de plus de vingt mille. Chaque famille recevait, avec une maison construite par le génie militaire, un lot de culture d'une dizaine d'hectares, des semences, des instruments de travail, des vivres et des secours en espèces, distribués jus-

qu'à ce que les terres aient été mises en rapport. Quelquefois même on ajoutait des bestiaux à ces dons.

La plupart de ces nouveaux venus sortant des ateliers des villes, avaient peu d'aptitude aux choses de la terre ; leurs concessions étaient de trop peu d'étendue : aussi, beaucoup disparurent-ils quand on leur supprima les distributions de vivres et de secours. Il resta néanmoins un certain nombre de vrais cultivateurs, et les quarante-deux centres alors formés par ce contingent dans les trois provinces, devinrent par la suite des villages dont la plupart sont aujourd'hui prospères.

Cette venue en masse de colons français répartis dans les centres créés dans les trois provinces de l'Algérie, qui indiquait de la part du gouvernement l'intention bien arrêtée de l'occupation définitive par l'élément civil du territoire algérien, inquiétait les indigènes, dont les congrégations religieuses suscitaient des soulèvements.

Ben-Taïeb dans la région de Tlemcen et de Mascara ; Si-Djoudi et Si-Amokran dans la Kabylie ; un nommé Bou-Sif, qui se faisait passer pour Bou-Maza dans le Djurdjura, avaient tenu un moment la campagne ; mais ces prises d'armes avaient été rapidement réprimées.

Le chérif Bou-Zian. — Colonne des Zibans. — Siège et prise de Zâatcha. — La révolte la plus importante fut celle du Hodna et des Zibans.

Un ancien porteur d'eau d'Alger, nommé Bou-Zian, mokaddem des Derqâoua, devenu cheikh de Zâatcha, oasis des Zibans, se faisant passer pour chérif, profitant du mécontentement de ses administrés qui protestaient contre la taxe ou lezma, sur les palmiers, portée de 0,25 à 0,40 centimes, ayant réuni de nombreux partisans, s'était mis à leur tête. Secondé par les khouans Derqâoua de El-Hadj-Moussa, ancien rival malheureux d'Abd-el-Kader à Titeri, il avait repoussé à Sériana une reconnaissance commandée par le commandant Carbuccia.

Le général Herbillon, commandant la province de Constantine, ayant sous ses ordres un corps de huit mille hommes et les colonels Canrobert, de Barral et de Lourmel, vint attaquer l'oasis de Zâatcha, boulevard des révoltés, dont il dut entreprendre le siège. Après des travaux très pénibles sous une fusillade incessante, deux assauts, dont le premier

fut repoussé, et un combat de trois jours au milieu des palmiers, parmi les haies et les murs des jardins, dans les rues étroites et obscures de la ville, la place fut enfin emportée. Bou-Zian réfugié dans la mosquée, s'y fit tuer avec El-Hadj-Moussa et ce qui restait encore de ses partisans, 26 novembre 1849.

Cette expédition, au cours de laquelle le choléra fit d'énormes ravages pendant les 52 jours que le siège dura, coûtait à la colonne des Zibans seize cents hommes tués, blessés ou emportés par l'épidémie.

La colonne détruisant l'oasis de Zâatcha, coupa ses dix mille palmiers et incendia la ville.

Le 14 novembre, le colonel Daumas avait occupé Bou-Saâda, qui devenait, le 29 novembre, le chef-lieu d'un cercle militaire.

Le 22 octobre 1850, le général d'Hautpoul remplaçait le général Charon dans le gouvernement de l'Algérie.

Le cherif Bou-Bar'la. — Expédition de la Petite Kabylie. — La partie de la Grande Kabylie qui n'avait pas été parcourue par les troupes françaises en 1847, était devenue le refuge de la plupart des chefs indigènes qui se refusaient à reconnaître la domination des chrétiens.

Un nommé Mohammed-Lemedjed-ben-Abd-el-Malek, plus connu sous le nom de Bou-Bar'la (l'homme à la mule), en raison d'une mule grise qu'il montait, venant de l'Ouest et se disant chérif, après s'être constitué un parti dans les tribus zouaoua et tolba-ben-Dris du versant nord du Djurdjura, avait entraîné ses partisans dans la vallée de l'oued-Sahel, s'était jeté le 19 mars 1851 sur l'azib de Si-ben-Ali-Chérif, édriside ayant sa zaouïa à Chellata, avait razzié tous ses troupeaux et enlevé ses tentes, l'obligeant à se réfugier auprès du colonel d'Aurelle, commandant de la subdivision militaire d'Aumale.

Les troupes d'Aumale se portent immédiatement sur les Beni-Mansour, pendant que le général Bosquet, commandant la subdivision de Sétif, occupe le débouché des Bibans.

Le colonel d'Aurelle qui occupait ses troupes à la construction du bordj des Beni-Mansour, ayant reçu des renforts du général Camou qui l'avait remplacé à Aumale, enlève le village de Selloum et repousse le 10 avril le chérif Bou-Bar'la dans le cercle de Bougie, tout disposé à embrasser la

cause du révolté. Renforcé des contingents des tribus de l'oued-Sahel, Bou-Bar'la arrive le 10 mai devant Bougie, où il se fait battre par le colonel Vengy, commandant du cercle.

Le mouvement s'étendait à toute la Petite Kabylie. Le général Saint-Arnaud, commandant la division de Constantine, part de Mila le 8 mai avec les brigades Luzy et Bosquet, disperse les Kabyles sur l'oued-Endja, va débloquer Djidjelli, où le gouverneur général venait de débarquer, pacifie le littoral et rentre à Constantine par le Ferdjioua,après avoir livré aux rebelles pendant deux mois, presque autant de combats qu'il avait fait d'étapes.

Le général Camou, de son côté, après avoir réduit les insurgés de l'oued-Sahel, pénétrait le 8 juillet dans la Kalâa des Beni-Abbès, où aucun français n'avait encore paru, y recevait la soumission des Kabyles d'alentour, faisait ensuite édifier la redoute de Dra-el-Mizan, et rentrait le 15 juillet à Aumale.

Repoussé de la Petite Kabylie, Bou-Bar'la s'était réfugié chez les Zouaoua.

Cette campagne coûtait aux troupes françaises, un millier d'hommes tués, blessés ou morts de fatigue.

Le général Saint-Arnaud nommé général de division, était appelé le 26 octobre 1851 au ministère de la guerre, en remplacement du général Randon.

Le gouverneur d'Hautpoul relevé de son gouvernement le 11 décembre 1851, laissant l'intérim au général Pélissier, le général Randon était nommé gouverneur le 14 décembre.

Création de la Banque de l'Algérie. -- Des maisons de commerce suivant les progrès de l'occupation française, s'étaient installées dans les ports et les villes de l'Algérie, échangeant les productions du pays avec les articles importés d'Europe, opérations rendues plus importantes au fur et à mesure de la facilité des transports maritimes. On envisageait l'époque où un vaste champ d'exploitation financière serait la conséquence de ces transactions.

La Banque de France semblant être appelée à profiter de cette situation, avait été autorisée par une loi du 19 juillet 1845, à établir une agence à Alger. Mais pendant qu'elle hésitait dans l'organisation d'une succursale, un comptoir d'escompte était ouvert par décret du gouvernement provi-

soire du 7 mars 1848, comptoir qui se fondait dans l'établissement de crédit colonial privilégié et autonome, institué par la loi du 4 août 1851, sous le nom de Banque de l'Algérie, au capital de trois millions de francs.

En outre du privilège d'émission de papier fiduciaire qui quadruplait par sa circulation le capital réel de la banque coloniale, l'Etat avançait à cet établissement, à titre de prêt subventionnel, la somme de un million, remboursable en trois ans.

CHAPITRE II

GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL RANDON

DEUXIÈME CAMPAGNE CONTRE BOU-BAR'LA. — LA COLONNE DE LA NEIGE. — OPÉRATIONS DANS LES PROVINCES DE CONSTANTINE ET D'ORAN. — MOHAMMED-BEN-ABD'ALLAH, CHÉRIF D'OUARGLA. — EXPÉDITION DE LAGHOUAT. — SI-HAMZA-OULD-SI-ABOU-BEKER. — FONDATION DE GÉRYVILLE. — CAMPAGNE DES BABORS. — EXPÉDITION DU HAUT-SEBAOU. — EXPÉDITION DANS L'OUED-RIR. — PRISE DE TOUGGOURT. — OPÉRATIONS DANS LA VALLÉE DU SEBAOU. — MORT DE BOU-BAR'LA. — CAMPAGNE CHEZ LES GUECHTOULA. — EXPÉDITION DE LA GRANDE KABYLIE. — CONSTRUCTION DE FORT-NAPOLÉON. — ETABLISSEMENT DE LA ROUTE DE TIZI-OUZOU. — COMBAT D'ICHERIDEN. — OPÉRATIONS CHEZ LES AÏT-YENNI ET LES AÏT-ILLITEN. — OPÉRATIONS DE LA DIVISION MAISSIAT. — DIVERSION DES COLONNES D'AUMALE ET DE DRA-EL-MIZAN. — DISLOCATION DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE DE LA GRANDE KABYLIE. — ADMINISTRATION DU MARÉCHAL RANDON.

Deuxième campagne contre Bou-Bar'la. — La colonne de la neige. — Opérations dans les provinces de Constantine et d'Oran. — Le général Randon qui prit possession de son poste le 1er janvier 1852, ayant longtemps commandé la division de Bône, connaissait à fond les affaires de l'Algérie. Dès son arrivée, il prit les mesures nécessaires pour la pacification du pays et, au besoin, sa défense contre l'étranger.

La campagne de 1851 avait rejeté Bou-Bar'la sur les sommets du Djurdjura. Secondé par les mokaddems des Rahmanya, Si-Kouider et Si-el-Djoudi, le chérif reprend la campagne. Le 24 janvier 1852, il paraît chez les les Aït-Ameur du cercle de Bougie et s'empare du village d'Aguemoun. Le général Bosquet parti à marches forcées de Sétif avec trois mille hommes, atteint le 25 janvier le chérif dans les Beni-Ourlis, met ses partisans en déroute et l'oblige lui-même à se retirer derrière les Beni-Idjer. Pensant qu'il ne devait pas encore évacuer le pays, le général Bosquet occupait ses soldats aux travaux d'une route devant relier directement Bougie à Alger à travers la Grande Kabylie, passant par Ksar-Kebouch, quand les 21 et 22 février, se produit une horrible tempête qui porte la désolation dans les rangs des Français. On voit alors se renouveler en partie le désastre du Bou-Thaleb, de janvier 1846. Après des pertes sensibles en hommes et en matériel, l'expédition doit rentrer le 23 à Bougie, pour en repartir, reconstituée, le 3 mars suivant.

De fortes colonnes s'organisaient à Alger et à Constantine. Les Kabyles de la vallée du Sebaou redoutant les conséquences de l'entrée des troupes françaises sur leur territoire, offraient leur soumission. Le lieutenant Beauprêtre laissé à la redoute de Dra-el-Mizan, ayant obtenu la reddition de Si-el-Djoudi, le conduit, accompagné de quatre-vingt-douze chefs, au mois de mars, à Alger, où le mokaddem des Rahmanya ayant reçu le titre de bachagha, s'engage à poursuivre Bou-Bar'la, qui doit se retirer chez les Beni-Mellikeuch.

Le général Camou qui vint s'établir dans le courant du mois de mai sur le versant ouest du Djurdjura, à l'effet de resserrer le blocus des tribus ennemies, ouvre une route entre Aumale et Dellys, pendant que le général Maissiat en commençait une autre entre Sétif et Bougie. Les soldats appelaient cette guerre : « la campagne de la pioche. »

Le général de Mac-Mahon commandant la division de Constantine, opérait aux environs de Collo, où un nouveau chérif, nommé Bou-Seba, avait soulevé les tribus du littoral. Il dut revenir au mois de juin dans l'Est, où les Hanencha de Souk-Ahras et de Tébessa s'étaient insurgés. Des troupes étant parties d'Alger, débarquées à Bône avec le général Randon, qui prenait en personne le commandement des opé-

rations dans la province de Constantine, le mouvement fut rapidement réduit. Au mois de juillet, tout était terminé dans l'Est.

Dans la province d'Oran, le général Montauban avait châtié les Beni-Snassen qui avaient violé la frontière.

Mohammed-ben-Abd'Allah, chérif d'Ouargla. — Brahim-ben-Abd'Allah, ce prétendu ennemi personnel d'Abd-el-Kader, qui avait été nommé par le général Bugeaud au mois de février 1842 khalifah de Tlemcen, où il se faisait appeler Mohammed-ben-Abd'Allah, nom que portera le « maître de l'heure », et se disait chérif, ayant été, à la suite de prévarications de toutes sortes, destitué en 1844 et invité à faire le pèlerinage de la Mekke, avait rencontré en 1845 en Egypte, Si-Ali-ben-Snoussi, grand maître de l'ordre panislamique des Snoussya, auprès duquel il vivait.

Après la révolution de février 1848, Cheikh-Snoussi croyant voir dans ce fait politique une cause d'affaiblissement de la domination française en Algérie, avait fait partir Mohammed-ben-Abd'Allah pour le dar-el-harb, investi de sa baraka, lui donnant pour instructions de soulever le pays contre les occupants chrétiens, avec l'aide qu'il ne manquerait pas de trouver chez les affiliés à son ordre et autres confréries religieuses, chez lesquelles il avait de nombreux émissaires.

Parti pour Tripoli, où il arrivait en 1849 avec Izzet-pacha, gouverneur pour les Turcs de cette province (le pachalik de Tripoli avait été réduit en 1835 en province ottomane), le chérif se rendait, par Ghadamès, dans le Sahara algérien, pour, de là, gagner Ouargla où les Snoussya comptaient des adhérents.

Parvenu à Ouargla, dont le khalifah Ben-Babia venait de mourir, il fut bientôt, grâce à la protection de la merabeta Lalla Zohra, proclamé chef de cette localité et commandant de la guerre sainte. Dès le mois d'août 1851, il se rendait maître de N'gouça, et Metlili des Chambas lui ouvrait ses portes. Les Larbâa s'étant joints à lui, il les entraînait, en novembre, en razzia dans l'Oued-Rir.

Expédition de Laghouat. — Ahmed-ben-Salem, mokaddem des Tidjanya de Laghouat, avait reçu en mars 1844 le titre de khalifah des Français. Désireux de se concilier l'importante tribu des Larbâa qui relevait de son commandement,

il avait donné sa fille en mariage à Ben-Nasseur-ben-Ech-Chohra, agha de cette tribu.

Brouillé avec son beau-père, Ben-Ech-Chohra avait fait défection et rejoint le chérif. Le général de Ladmirault commandant la subdivision de Médéa, pensant ramener les Larbâa, avait fait interner Ahmed-ben-Salem à Boghar, où il mourait bientôt après. Cette mesure n'avait pas amené la soumission des Larbâa ; un fort parti des Oulad-Naïl s'était joint aux dissidents, et les habitants de Laghouat appelaient le chérif.

Le général Yusuf, servant toujours au titre auxiliaire, qui avait remplacé le général de Ladmirault dans le commandement de la subdivision de Médéa, s'était, au mois de novembre 1852, établi à Djelfa, d'où il se porta à Laghouat, où il investit Cheikh-Ali, second fils d'Ahmed-ben-Salem, à la place de son père, lui laissant une garde de quelques spahis.

Le général Yusuf était à peine reparti, que les habitants de Laghouat chassent les spahis et les fils de Ahmed-ben-Salem et envoient une députation porter leur soumission au chérif campé à Ksar-el-Haïran, à quatre lieues de leur ville. Mohammed-ben-Abd'Allah entre aussitôt à Laghouat, qu'il met en état de défense.

Recevant l'ordre de marcher sur Laghouat, où devait le rejoindre le général Pélissier commandant la division d'Oran, alors à El-Abiod, le général Yusuf arrive le 25 novembre 1852 devant cette place, où il est reçu à coups de fusil. Le général Pélissier arrivé le 2 décembre, prenant la direction des opérations, faisait donner l'assaut le 4 décembre. La ville emportée, la plus grande partie de ses défenseurs passés par les armes, le chérif, blessé, put s'enfuir à Ouargla ; deux mille laghouatis restaient parmi les morts ; les Français avaient eu cent cinquante hommes mis hors de combat, au nombre desquels le général Bouscaren commandant de la subdivision de Mascara, qui mourait le 19 décembre des suites de ses blessures. Une garnison de huit cents hommes, sous les ordres du chef d'escadrons du Barail, fut laissée à Laghouat, place qui devint la base des opérations dans le sud algérien.

Si-Hamza-Ould-Si-Abou-Beker. — Pendant que l'assaut se livrait à Laghouat, un goum de sept cents cavaliers de Si-Hamza-Ould-Si-Abou-Beker, chef religieux des Oulad-Sidi-



Cheikh-Cheraga, alors interné à Alger, atteignait dans le M'zab, entre Guerrara et Berrian, les campements des Larbàa, des Oulad-Naïl et autres dissidents partisans du chérif, les mettait en désordre et razziait leurs troupeaux et leurs bagages.

Mohammed-ben-Abd'Allah guéri de ses blessures, avait recommencé ses courses au mois de février 1853. Si-Chérif-ben-el-Ahrèche, bachagha des Oulad-Naïl, soutenu par la garnison française de Laghouat, l'avait contraint à regagner Ouargla.

Pour pacifier le Sud, on songea à Si-Hamza-Ould-Si-Abou-Beker, dont les cavaliers venaient d'exécuter le brillant raid du M'zab, et on le nomma khalifah des populations sahariennes, avec mission de réduire le chérif. Cette nomination qui donnait à un chef religieux des pouvoirs politiques considérables, devait être, onze ans plus tard, la cause de troubles graves dans la colonie.

Si-Hamza parti le 3 novembre 1853 d'El-Abiod, à la tête de deux mille cheikhya, appuyé à distance par les forces du colonel Durrieu et des commandants du Barail et Nigueux, joignait le chérif à N'Gouça, dispersait ses contingents, entrait à Ouargla, et ruinait la casbah qu'il venait de faire élever à Rouissat. Ouargla, dont Si-Zoubir, frère de Si-Hamza, était nommé agha, devant désormais relever de la province d'Oran, à laquelle appartenait le nouveau khalifah du Sud. Mohammed-ben-Abd'Allah s'était réfugié dans l'Oued-Rir.

A la suite de la prise d'Ouargla, la confédération des tribus du M'zab, jusque là tenue dans l'alliance du chérif qui trouvait chez elle la base de ses approvisionnements, reconnaissait la suzeraineté de la France, qui lui accordait son autonomie.

En retour du protectorat, la confédération dut payer un tribut fixé à une cinquantaine de mille francs, perçu pour la première fois par le commandant du Barail, qui pénétrait au M'zab avec sa colonne en 1854.

Fondation de Géryville. — Au retour de Laghouat, le général Pélissier avait laissé une garnison dans le bordj d'El-Abiod, qui venait de recevoir le nom de Géryville, en souvenir du colonel Géry qui avait, le premier, opéré de ce côté en 1844.

Campagne des Babors. — Le pâté montagneux formé par le Babor et le Tababor, situé entre Djidjelli et Sétif, qui n'avait pas encore été parcouru par les colonnes françaises, servant de refuge à tous les mécontents, il paraissait urgent de réduire au plus tôt ce foyer d'agitation. Au mois de mai 1853, une expédition de douze mille hommes, sous le commandement du général Randon, ayant sous ses ordres les généraux de Mac-Mahon et Bosquet, partie le 18 de Sétif, pénètre dans le massif et livre aux Kabyles quelques combats qui les obligent à la soumission. Le 4 juin, le corps expéditionnaire réuni à l'embouchure de l'oued-Agrioun, le gouverneur général donne l'investiture à quarante-cinq cheikhs des tribus nouvellement soumises. Après quoi, les colonnes parcourant le massif au sud de Djidjelli, ouvrent une route entre cette ville et Constantine. Le 29 juin, le gouverneur campé à Fedj-el-Arba, investissait les nouveaux chefs de la Kabylie orientale, et, le 30 juin, les troupes regagnaient leurs garnisons.

Expédition du Haut-Sebaou. — Profitant du départ pour la guerre d'Orient d'une grande partie du corps d'expédition, les Kabyles du Haut-Sebaou subissant l'influence du chérif Bou-Bar'la qui n'avait pas quitté le Djurdjura, avaient repris les armes. Belkacem-ou-Kaci, agha du Sebaou, établi à Mekla, attaqué par les rebelles dans son territoire de commandement, avait eu le 7 avril 1854 une affaire chez les Azazga, conduits par Bou-Bar'la, lequel,grièvement blessé d'une balle à la tête, avait dû se retirer avec ses partisans. Les forces indigènes de l'agha ne pouvant rien amener de définitif, il était essentiel d'engager une action plus sérieuse.

Il s'agissait d'opérer dans le massif compris entre Dellys, Bougie et l'oued-Sahel. Les divisions Camou et de Mac-Mahon se mettent en campagne. Le gouverneur général arrivé le 4 juin au camp de Chaoufa occupé par les troupes de la division Camou, pénètre dans les Beni-Djenad et enlève le village d'Agherib défendu par des masses de Kabyles. Le même jour, la division de Mac-Mahon obtenait un brillant succès sur les Beni-Hassein, les Beni-Kessila et les Aït-Chaffa.

Les deux divisions réunies le 13 juin chez les Beni-Idjer, escaladent les crêtes des Beni-Bou-Chaïb et des Beni-Yahia, et occupent le 16 la position de Sebt, considérée comme la

clef du pays. Du 17 juin au 5 juillet, les colonnes enlèvent les villages des rebelles, qui font leur soumission. Le 6 juillet, l'expédition était terminée.

Expédition dans l'Oued-Rir. — Prise de Touggourt.— La dynastie des Ben-Djellab, sultans d'origine mérinide, gouvernait à Touggourt depuis le XIV[e] siècle. Ben-Djellab-bou-Lifa, sultan héréditaire de la principauté, dont le père s'était mis en relations en 1834 avec les Français et avait accepté lors de la prise de Biskra en 1844 la reconnaissance de la suzeraineté de la France, venait de mourir, laissant un fils âgé de douze ans, Abd-el-Kader-ben-Djellab, que la djemaâ de Touggourt avait proclamé, sous la régence de sa mère.

La régente de Touggourt reconnue par les autorités françaises, gouvernait la principauté, lorsqu'un de ses parents, Ben-Sliman-ben-Djellab, parvint à la renverser et à s'emparer du pouvoir en faisant assassiner le jeune sultan, sa mère et ses proches. La France s'étant refusée à approuver son usurpation et ses crimes, Ben-Sliman se ligue avec Mohammed-ben-Abd'Allah, chassé d'Ouargla, qui avait encore avec lui assez de partisans pour inquiéter le Sahara et apporter le trouble parmi les populations indécises.

Une expédition est résolue, composée de quatre petites colonnes très mobiles, sous les ordres du colonel Desvaux, commandant de la subdivision de Batna, renforcées des goums de Biskra, de Bou-Saàda, de Laghouat et de Géryville, dirigés par le commandant Marmier.

Les contingents de Ben-Sliman et du chérif attaqués le 29 novembre 1854 à Mégarine par les goums du commandant Marmier appuyés par les troupes du colonel Desvaux, sont mis en pleine déroute, perdant un millier d'hommes. Les deux chefs rebelles rentrés à Touggourt, s'enfuient dans la nuit du 1[er] décembre et les colonnes françaises font, le 2 décembre, leur entrée dans la capitale des Ben-Djellab.

L'Oued-Rir et l'Oued-Souf étaient soumis à la France.

Opérations dans la vallée du Sebaou. — Mort de Bou-Bar'la. — Vers la fin de l'année de 1855, Bou-Bar'la, guéri de sa blessure, avait à nouveau soulevé les Kabyles de la vallée du Sebaou. L'insurrection s'avançant sur le bordj de Tizi-Ouzou, une colonne partie d'Alger débloque cette place le 25 janvier 1856, se porte chez les Aït-Ouaguennoun, brûle

les villages des Oulad-Aïssa-Mimoun, traverse le Sebaou, détruit Tikobaïn et Ougueni-Seksou ; opère de février à juin dans toute la vallée du Sebaou et force les tribus à faire leur soumission.

Bou-Bar'la fut tué aux Beni-Mellikeuch dans une de ces affaires,frappé d'un coup de lance par le caïd Lakhdar, frère de Mohammed-ben-Ahmed-el-Hadj-Mokrani, bachagha de la Medjana.

Campagne chez les Guechtoula. — Au mois d'août 1856, Sid-el-Hadj-Amar, époux de Lâlla Fatima, fille de Si Mohammed-ben-Aïssa et de Lâlla-Khedidja, grand maître et merabeta des Rahmanya, auxquels il avait succédé en 1843 dans la direction de l'ordre, ayant vu ses ziaras ou revenus et son influence diminués par sa non-participation aux opérations de Bou-Bar'la, désireux de les reconquérir, prend à son tour les armes. Le bachagha Si-el-Djoudi marchant contre lui, est défait ; et les Rahmanya menacent bientôt les postes de Boghni et de Dra-el-Mizan. Le gouverneur général Randon, qui venait d'être promu à la dignité de maréchal de France, fait partir en hâte une colonne sous le commandement du général de division Yusuf, qui servait à présent au titre français, ayant sous ses ordres deux brigades commandées par le général Gastu et le colonel Bataille. Boghni et Dra-el-Mizan débloqués le 6 septembre, l'expédition pénètre chez les Guechtoula, enlève leurs villages les uns après les autres, emporte le 16, à la baïonnette, les retranchements élevés sur le plateau de Mehallet-er-Ramdan, détruit le 23 les villages des Aït-Smaïl et établit son camp à la zaouïa de Sidi-Abd-er-Rahman-Abou-Qobrin.

Une nouvelle division placée sous les ordres du général Renault, étant venue renforcer la division Yusuf, le maréchal Randon prenait en personne la direction des opérations. Le 30 septembre, les villages des Aït-Djemâ, où les Rahmanya ont concentré leur résistance dans une formidable position, sont enlevés les uns après les autres ; et l'armée trace une route muletière pour relier Dra-el-Mizan et Boghni avec Tizi-Ouzou.

Le corps expéditionnaire parvenu par cette route le 10 octobre à Tizi-Ouzou, y faisait sa dislocation.

Expédition de la Grande Kabylie. — Au commencement de l'année 1857, les Rahmanya avaient repris les armes dans

les Guechtoula. Les Kabyles du Djurdjura se croyant inaccessibles sur leurs sommets respectés des Romains, des Arabes et des Turcs, qui avaient accueilli les vaincus des guerres précédentes, appuyaient tous les mouvements opposés aux chrétiens.

La plus puissante de ces tribus, celle des Aït-Iraten, forte de sa position topographique, exerçait sur toute la Kabylie une influence hostile et dangereuse, qu'il importait de voir disparaître.

Le maréchal Randon qui avait obtenu l'autorisation de soumettre et pacifier la Kabylie et reçu de France des renforts en conséquence de l'importance de l'entreprise, fait partir d'Alger trois divisions sous les ordres des généraux Renault, de Mac-Mahon et Yusuf, pour attaquer les rebelles par l'ouest, pendant qu'une quatrième division, commandée par le général Maissiat, partie de Constantine, opérerait dans l'est vers l'oued-Sahel. Avec des corps d'observation dirigés vers la partie méridionale du Djurdjura, occupant l'entrée des principaux débouchés du pays insoumis, les troupes enserrant les Kabyles formaient le chiffre de quarante-trois mille hommes ; c'est-à-dire l'armée française la plus considérable qui ait été jusque là réunie en Algérie sous un unique commandement, pour concourir à une opération déterminée.

Le 10 mai, le général Deligny occupant Sik-ou-Meddour, au pied du pays à envahir, y fait construire une vaste redoute destinée à abriter les vivres et les munitions du corps expéditionnaire.

Le maréchal Randon commandant en chef, arrivant au bordj de Tizi-Ouzou le 17 mai, la concentration des troupes s'effectuait le 21 au pied du massif à escalader.

Souk-el-Arba (le marché du mercredi), point central du pays des Aït-Iraten, s'élève à huit cents mètres au-dessus de Sik-ou-Meddour, point de départ des colonnes d'attaque. Du plateau de Souk-el-Arba, se détachent trois contre-forts descendant sur la vallée du Sebaou par des pentes le plus souvent abruptes. De distance en distance, apparaissent des pitons rocheux, formant autant de retranchements naturels, sur lesquels sont juchés les principaux villages des Aït-Iraten, occupés par leurs fractions des Aït-Oumalou à l'est, des Aït-Akerma au centre, et des Aït-Irdjen à l'ouest. C'est par les Aït-Akerma et les Aït-Irdjen que le maréchal a ordonné l'attaque.

Le 24 mai, à quatre heures du matin, les trois colonnes s'ébranlent. La division Renault enlève les villages de Djemâ, de Tiguert-Hala, de Tamazirt, d'Aït-Saïd ou Zegar, et va camper sur le plateau d'Ouaïlel. La division de Mac-Mahon emporte les villages de Tacheraich et de Belias, et s'établit aux villages d'Imaïnseren, de Bou-Arfa et d'Afensou. La division Yusuf qui s'est lancée sur Iril-Guefri, s'en empare et occupe Taguemmount-Gouadefelt et Tirilt-el-Hadj-Ali, pour se mettre en communication avec la division de Mac-Mahon, qu'elle doit soutenir pendant le reste de la journée.

Le 25 au matin, le général Renault s'empare des villages des Aït-Hag, des Aït-Yakoub et des Aït-Ali, rejette leurs défenseurs dans les ravins des Aït-Aïssi, et la division de Mac-Mahon repousse une attaque tentée contre ses positions d'Imaïnseren et de Bou-Arfa.

Refoulés des crêtes des Aït-Akerma et des Aït-Irdjen, les contingents des Aït-Iraten renforcés des tribus de l'arrière, se concentrent à Souk-el-Arba.

Sur les six à sept mille Kabyles qui avaient combattu dans les journées des 24 et 25 mai, les Aït-Iraten avaient laissé sur le terrain dix-huit cents des leurs. Dans l'après-midi du 25, ils envoient demander au maréchal une suspension d'hostilités de vingt-quatre heures, qui leur est accordée. Le lendemain, leurs envoyés rangés autour de la tente du commandant en chef, acceptent pour l'avenir la domination française et les conditions qui leur sont imposées, comprenant le tracé de routes dans leurs montagnes, l'élévation de postes fortifiés, et l'impôt à payer à la France. A ces conditions, ils obtiennent de conserver leur autonomie communale et leurs « kanouns » (législation).

Construction de Fort-Napoléon. — Etablissement de la route de Tizi-Ouzou. — Souk-el-Arba occupé le 30 par la division Yusuf, le maréchal Randon décide la construction sur ce point, à l'emplacement du village d'Icheraïounen, d'un établissement militaire permanent, qui, situé au centre des Aït-Akerma, des Aït-Irdjen et des Aït-Oumalou, commandera directement l'importante tribu des Aït-Iraten, assurant ainsi l'accès du massif kabyle. Il décide en outre l'exécution de la route, large de 6 mètres, à la pente de 1m20, qui reliera ce poste avec Tizi-Ouzou, voie dont le gé-

nie militaire effectue le tracé en quarante-huit heures. Les troupes campées à l'avance au centre des travaux qu'elles doivent exécuter, se mettent immédiatement à l'œuvre, et le 5 juin, le maréchal pouvait se rendre de Souk-el-Arba à Sik-ou-Meddour, en suivant le tracé de la nouvelle route.

Le 14 juin, jour anniversaire du débarquement des Français à Sidi-Ferruch, le maréchal faisait célébrer dans son camp de Souk-el-Arba une messe militaire, et posait l'après-midi, la première pierre de la citadelle à laquelle il donnait le nom de Fort-Napoléon.

La route terminée en dix-sept jours, le 22 juin, une section d'artillerie de campagne, suivie de deux prolonges du génie et de l'administration, partie à midi de Sik-ou-Meddour, parvenait quelques heures après à Fort-Napoléon, déjà relié à Tizi-Ouzou par un fil électrique.

Combat d'Icheriden. — Les tribus de l'arrière, les Aït-Menguellet et les Aït-Yenni, se refusant à faire leur soumission, le corps expéditionnaire se remettait en marche le 23 juin.

Le 24, la division de Mac-Mahon arrive au pied du village d'Icheriden, où se sont réunis dans une position formidable, les moudjahedine « défenseurs de la foi ». D'énormes pierres, de gros troncs d'arbres formant des abris crénelés et flanqués, garnissent les pentes du mamelon, au sommet duquel se trouve Icheriden.

Les troupes lancées à cinq heures du matin sur les retranchements kabyles, un moment arrêtées par un feu incessant, ne peuvent avancer ; mais le 2e régiment de la légion étrangère ayant enfin tourné la position, les moudjahedine attaqués à la fois en avant et en arrière, s'enfuient par la droite et par la gauche de la montagne, et Icheriden est occupé. L'ennemi reformé, revenu à l'attaque, combat toute la journée et même une partie de la nuit, et ne finit par lâcher pied que sous des charges à la baïonnette fréquemment répétées.

Opérations chez les Aït-Yenni et les Aït-Illiten. — Les divisions Yusuf et Renault descendues pendant ce temps dans la vallée de l'oued-Aïssi, opéraient contre les Aït-Yenni, lesquels, leurs villages emportés, faisaient leur soumission le 1er juillet.

La division Yusuf parcourant le 6 juillet le territoire des Aït-Oudrar, El-Hadj-Amar, grand maître des Rahmanya, qui

avait soulevé les tribus des Guechtoula pressées par la colonne de Dra-el-Mizan, venait au camp des Français, se rendre à discrétion.

Le corps expéditionnaire réuni à Icheriden, se prépare à attaquer les Aït-Illiten, les Aït-Menguellet et les Aït-Yahia, qui persistaient dans la résistance. Le 9 juillet, le général Yusuf enlève de vive force le village d'Iferhounen et, le 10, le général de Mac-Mahon établit sa colonne au pied du contrefort des Illoula-ou-Malou.

De ces positions, les Français enveloppaient les tribus encore insoumises.

Les villages des Illoula-ou-Malou et des Aït-Hourar, occupés dans la même journée, leurs défenseurs se portent sur les crêtes des Aït--Illiten, aux positions de Teifilcout, Taourirt-Mimoun, Aït-Abd'Allah, Aït-Hassen et Akehour, chez les Zouaoua, en plein Djurdjura, dernier rempart de la résistance, où les Kabyles ont réuni tous les moyens possibles de défense.

L'état-major français prévoyant la perte considérable que les colonnes auraient à subir dans l'attaque de face de ces formidables positions, usa d'un ultime moyen : Dans la soirée du 10, deux compagnies du premier régiment de tirailleurs, sous les ordres des capitaines Delastre de Valdufresne et Liébert, furent envoyées pour, traversant tout le pays ennemi, au risque de se faire égorger jusqu'au dernier soldat, aller occuper la forte position du piton d'Azroun-Thohour, qui domine à 1.823 mètres d'altitude le pays des Aït-Illiten en arrière des crêtes, avant que les contingents des Aït-Mellikech, tribu insoumise du versant méridional, que l'on savait en marche, aient pu s'y établir. Les tirailleurs arrivant après mille précautions au piton à la pointe du jour sans que leur marche ait été éventée, fusillent les défenseurs des crêtes qu'elles dominent, et les colonnes d'attaque s'ébranlent aussitôt. Les Kabyles croyant à l'arrivée par Tirourda d'un nouveau corps d'armée qui leur coupe la retraite, s'enfuient dans les directions laissées libres, abandonnant des positions dont on n'aurait pu se rendre maître sans cette manœuvre périlleuse, qu'en perdant beaucoup de monde.

La marabouta Lâlla-Fatima fut capturée dans le village de Takla, avec sa maison, composée d'une centaine de khou-

ans rahmanya, et d'autant de suivantes. On trouva son trésor dans le village de Tirourda.

Lâlla-Fatima, d'une tête assez belle, tatouée sur tout le corps, était d'un tel embonpoint, que quatre hommes robustes avaient de la difficulté pour l'aider à marcher. On se vit dans l'obligation de la hisser sur un fort mulet du train, pour la conduire au maréchal, lequel, le lendemain, la mit en liberté.

Dans la journée du 12, toutes les tribus du Djurdjura faisaient leur soumission.

Opérations de la division Maissiat. — La division de Constantine chargée d'opérer dans la vallée du Sahel, avait pris possession le 27 juin sans trop de résistance, du col de Chellata, occupation qui complétait l'investissement de la partie rocheuse du Djurdjura. Le 1[er] juillet, elle avait enlevé les villages de Mezaïen et d'Aït-Aziz, vigoureusement défendus, facilitant ainsi les opérations du maréchal.

Diversion des colonnes d'Aumale et de Dra-el-Mizan.— Une colonne partie d'Aumale le 28 juin, avait parcouru la partie de la vallée du Sahel située au pied du versant méridional du Djurdjura, empêchant toute communication des insurgés avec le reste du pays. Dans cette opération, elle avait découvert et détruit les approvisionnements considérables de grains mis en réserve dans les silos par les Kabyles. Une autre colonne partie de Dra-el-Mizan, avait fait rentrer dans le devoir celles des tribus Guechtoula qui avaient pris les armes au mois de janvier précédent.

Dislocation du corps expéditionnaire de la Grande Kabylie. — Toutes les tribus du Djurdjura ayant fait leur soumission dans la journée du 12 juillet, la Kabylie domptée, l'armée expéditionnaire était dissoute le 14 juillet, et les troupes regagnaient leurs garnisons, à l'exception de la division Renault, désignée pour rester à Fort-Napoléon.

Administration du maréchal Randon. — Le maréchal Randon en pacifiant la colonie, ne négligea pas les intérêts civils. Dans le but de donner de la terre à la colonisation, il songea à resserrer les indigènes qui occupaient collectivement plus de territoires qu'il n'en pouvaient ou voulaient cultiver. Pour déterminer l'excédent de ces terres et l'approprier au profit de la colonisation, il fallait reconnaître aux

indigènes, en échange du droit d'usufruit que leur attribuait la loi musulmane sur l'ensemble du domaine de l'Etat, un droit définitif et complet de propriété sur la portion qui leur serait laissée ; ce que décida la loi de 1851 ; de là, naquit le système dit du cantonnement des tribus.

L'administration du maréchal recherchant les terres pouvant être distribuées aux colons, essaya du système d'aliénation à de grandes compagnies foncières, ainsi que de celui de la vente à des particuliers. Elle décida la création de centres, encouragea l'agriculture, les plantations de tabac et de coton, et chercha à arrêter la dévastation des forêts. S'occupant des voies de communication, elle fit décider la création d'un réseau de voies ferrées devant desservir les trois provinces, améliora les ports, notamment celui d'Alger, et encouragea le creusement de puits artésiens dans le Sud, principalement dans la région de l'Oued-Rir, qui doit sa prospérité au maréchal Randon.

Se préoccupant du crédit aux colons, le nouveau général obtint un décret qui consacrant le régime de la concession, substituait au titre provisoire, simple promesse de propriété, un titre de propriété immédiate et transmissible. Le concessionnaire était déclaré propriétaire de sa concession aux clauses de droit ; il pouvait de suite en hypothéquer une partie ; il pouvait la vendre à un autre, les clauses résolutoires se transmettant avec la vente. Deux mille cinq cents concessions furent accordées en neuf ans, et quatre-vingt-cinq centres nouveaux furent créés. La colonie, jusqu'alors traitée par la métropole en matière douanière comme un pays étranger, obtint que les produits de son agriculture et de son industrie entreraient en franchise dans les ports de la France. Le commerce en devint plus actif, et les échanges avec la métropole se multiplièrent.

Des erreurs furent commises : c'était inévitable ; on concédait de vastes superficies de terres excellentes à des sociétés financières, sous condition de leur voir fonder des villages reliés par des routes : Ces sociétés ne fondaient pas de villages et ne créaient pas de voies de communication ; mais elles louaient les terres provenant de ces concessions aux indigènes ou les faisaient cultiver au cinquième par des fermiers indigènes, « khammès », se constituant ainsi de splendides revenus : Le peuplement européen ne gagnait

rien à ce système. Ces sociétés financières possèdent encore ainsi d'immenses territoires qui enrichissent leurs actionnaires, sans le moindre profit pour la colonisation du pays. On donnait aussi de grandes concessions à des chefs indigènes, sous la promesse qu'ils se fixeraient avec leur familles sur les terres concédées, et construiraient des maisons d'habitation. Ces concessionnaires indigènes bâtissaient pour se conformer à leurs obligations, une maison laissée inhabitée, derrière laquelle ils vivaient dans des tentes ou gourbis ; et, moyennant une faible dépense pour des constructions généralement fort mal entretenues, ils devenaient propriétaires de centaines d'hectares.

Cette dilapidation des terres de la colonie pesa dès lors d'un poids considérable sur le peuplement de l'Algérie par l'élément européen.

CHAPITRE III

LE MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE

LE MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE. — LE PRINCE NAPOLÉON. — MINISTÈRE DE M. DE CHASSELOUP-LAUBAT. — EXPÉDITION DANS LES BENI-SNASSEN. — LE CAMP DE L'OUED-KISS. — LE CHOLÉRA. — COMBAT D'AÏN-TAFORALT. — PRISE DES VILLAGES DE TAGMA. — CONTRIBUTION DE GUERRE IMPOSÉE AUX BENI-SNASSEN. — CHATIMENT DES TRIBUS. — CONTRIBUTION DE GUERRE IMPOSÉE A LA VILLE D'OUDJDA ET AUX TRIBUS MAROCAINES. — SUPPRESSION DU MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE. — LES MASSACRES DES CHRÉTIENS EN SYRIE. — BELLE CONDUITE D'ABD-EL-KADER A DAMAS.

Le ministère de l'Algérie. — Le prince Napoléon. — Depuis longtemps déjà le gouvernement français songeait à la création d'un ministère spécial à l'Algérie, sorte de vice-royauté destinée au prince Jérôme Napoléon, cousin de l'empereur Napoléon III. Le maréchal Randon appelé à Pa-

ris pour donner son avis sur ce projet élaboré au Sénat chargé par l'empereur de régler la constitution de l'Algérie, s'y opposait de toutes ses forces, refusant de continuer à remplir les fonctions de gouverneur général si on y donnait suite. Le gouvernement passait outre, et, le 24 juin 1858, le ministère de l'Algérie et des Colonies était créé, ayant pour titulaire le prince Napoléon.

La démission du maréchal Randon acceptée, on plaça a côté du ministre, un commandant supérieur des forces de terre et de mer, emploi donné le 31 août au général de Mac-Mahon, demeuré à Paris auprès du prince Napoléon.

L'organisation administrative de l'Algérie fut modifiée. Le comité consultatif fut remplacé par un conseil supérieur dont les membres étaient désignés par l'empereur ; et trois conseils généraux furent institués pour les trois départements algériens.

Le ministre de l'Algérie et les membres du conseil supérieur étant généralement peu renseignés sur les affaires de la colonie, éprouvaient de telles difficultés dans leur administration, que le 7 mars 1859, le prince Napoléon donnait sa démission. Il était remplacé le 24 mars par M. de Chasseloup-Laubat.

Ministère de M. de Chasseloup-Laubat. — Le nouveau ministre de l'Algérie qui avait choisi le général de Martimprey comme commandant supérieur des forces de terre et de mer, était un économiste distingué, qui, à maintes reprises, s'était occupé au conseil d'Etat des affaires algériennes. Il commença par organiser le service des postes, fit étendre à la colonie les opérations du Crédit Foncier de France, jusqu'alors limitées à la métropole, et procéda à la vente des biens domaniaux à prix fixe, substituée au régime des concessions. C'est sous son ministère qu'eut lieu la répression de la prise d'armes des Beni-Snassen et des tribus de la frontière marocaine.

Expédition dans les Beni-Snassen. — Moulaï-Abd-er-Rahman, empereur du Maroc, était à son lit de mort, et les prétendants à sa succession se disputant déjà le pouvoir, de graves désordres désolaient son empire. S'appuyant sur le fanatisme des ordres religieux, ces prétendants entraînaient les khouans contre les chrétiens. Les premiers actes de leurs agressions furent dirigés en 1858 contre les Espagnols.



que les Riffains assiégèrent dans Ceuta ; ce qui mit le cabinet de Madrid dans l'obligation d'organiser en 1859 une expédition, laquelle placée sous le commandement du général O'Donnell, s'empara de Tétouan en 1860 et obtint, après une brillante campagne, un traité très honorable. Tétouan était restitué au Maroc (1861).

Les hostilités des Marocains furent également dirigées contre les Français, qu'ils croyaient affaiblis par suite du départ d'une partie du corps d'occupation pour la guerre d'Italie. Les Angad et les Maïa, tribus marocaines qui avaient envahi le territoire algérien, commençaient par piller, le 10 août 1859, un convoi de charretiers européens se rendant aux mines de plomb argentifère de Gar-Rouban, dont ils blessaient un conducteur. Le 12, un autre convoi était à nouveau assailli aux environs de Sidi-Zaher, deux charretiers étaient tués, un troisième blessé. En même temps, les tribus algériennes des Beni-Bou-Saïd et des Doui-Yahia étaient surprises de nuit et razziées par ces agresseurs.

L'agitation allait croissant, et on signalait dans la plaine de Trifa, chez les Beni-Snassen, l'apparition d'un chérif portant le nom traditionnel de Mohammed-ben-Abd'Allah, qui prêchait la guerre sainte au nom de Moulaï-Abd-er-Rahman, et lançait des djich en territoire français.

Le 31 août, deux escadrons de chasseurs et spahis et un goum faisant une reconnaissance dans le cercle de Lalla-Maghrnia, avaient été attaqués près de la redoute de la zaouïa, par douze cents cavaliers marocains. Abandonnés ou trahis dès le début de l'action par les cavaliers du goum, ces escadrons étaient restés maîtres du terrain, non sans avoir perdu quarante des leurs, et s'être vus enlever une trentaine de chevaux. En se retirant, les Marocains avaient surpris, tout près de la redoute, quelques fantassins qui étaient en corvée d'eau, et en avaient tué deux. Les têtes et les vêtements ensanglantés des soldats français tués dans ces circonstances, avaient été promenés dans les rues d'Oudjda et dans les villages des Beni-Snassen, où les porteurs de ces tristes débris avaient ramassé d'abondantes ziaras. Le 1er septembre, le chérif en personne, suivi par plus de trois mille fanatiques, était venu attaquer le caravansérail de Sidi-Zaher, occupé par quatre compagnies d'infanterie, qui le forçaient à déguerpir, après lui avoir tué cent cinquante

des siens. Le 2, un autre djich incendiant tout sur son passage, attaquait les villages de Maziz et de Léaou.

Le général Thomas, commandant la subdivision de Tlemcen, se rend aussitôt sur les lieux, circonscrit le mouvement, et disperse au-delà de la frontière les bandes du chérif, qu'il a rencontrées le 11 sur l'oued-Tiouli.

L'empereur Moulaï-Abd-er-Rahman mourant à ce moment, son fils Moulaï-Mohammed lui succédait. Le nouveau souverain du Maroc devait son élévation à sa haine manifestée contre les chrétiens : C'était à son instigation que les Espagnols avaient été attaqués dans Ceuta : C'était lui qui avait lancé le chérif Mohammed-ben-Abd'Allah sur la frontière algérienne. Prêchant le rétablissement du dar-el-islam en Berbérie, il avait vu se grouper autour de sa personne les partisans de la guerre sainte, qui l'avaient porté au pouvoir.

En présence de l'injure faite à son territoire, le gouvernement français ordonne la formation d'un corps expéditionnaire, placé sous le commandement du général de Martimprey, ayant sous ses ordres les divisions d'infanterie Walsin-Esterhazy et Yusuf, et la division de cavalerie Desvaux, effectif s'élevant à plus de quinze mille hommes.

Le camp de l'oued-Kiss. — Le choléra. — Le commandant en chef ayant résolu d'agir contre la puissante tribu kabyle des Beni-Snassen, la plus importante de celles qui avaient procuré des secours au chérif, prenant la rive droite de l'oued-Kiss, près de son embouchure, pour base de ses opérations, commença par faire élever sur ce point une redoute assez vaste pour recevoir les approvisionnements et les ambulances de son corps d'armée. La division Walsin-Esterhazy devant occuper le camp formé au Kiss, la division Yusuf les rives de l'oued-Mouïlah. Une épidémie de choléra partie des hôpitaux civils d'Oran, se propageant rapidement dans les ambulances d'Aïn-Témouchent et de Lalla-Maghrnia, avait gagné les camps du Kiss et de l'oued-Mouïlah, où elle faisait son apparition dans la journée du 11 octobre.

Dans le but d'amoindrir le fléau, on modifia l'assiette des camps : ce fut en vain, le choléra persistait. Le personnel médical n'étant plus en proportion avec le nombre des malades, chaque corps de troupe s'était vu dans l'obligation d'organiser des ambulances particulières, servies par des infirmiers volontaires.



Tous les préparatifs étant terminés le 20 octobre, le général en chef quitte le 21 le camp du Kiss avec la division Walsin-Esterhazy, et va camper le 22 sur les hauteurs de Sidi-Mohammed-Aberkan, à proximité du plateau d'Aïn-Taforalt, où il ordonne la création d'une seconde redoute.

Le choléra continuait ses ravages et trois mille hommes en étaient frappés du 19 au 24, principalement dans la division Yusuf, qui avait relevé au camp de l'oued-Kiss, la division Walsin-Esterhazy. Le général Thomas foudroyé par le fléau, succombait le 24 au camp de l'oued-Kiss.

Le 25, la division Yusuf abandonnant enfin ce poste mortel, où elle devait laisser un bataillon, rejoignait le général en chef à Sidi-Mohammed-Aberkan, pour prendre part à l'attaque du massif des Beni-Snassen, fixée pour le 27. La division de cavalerie ayant été lancée dans la direction de la Moulouïa, pour attirer de ce côté l'attention de l'ennemi, y réussit ; une grande partie des Kabyles qui couronnaient les crêtes situées en face du camp, durent s'en détacher pour se porter sur le pays menacé par le général Desvaux, opérant dans la plaine de Trifa. Dans un autre but de diversion, rendez-vous avait été donné au mouillage des îles Zaffarines aux navires de guerre, mis à la disposition du commandant en chef.

Combat d'Aïn-Taforalt. — Prise des villages de Tagma. — Les colonnes mises en marche le 27 à onze heures du matin, la division Walsin-Esterhazy dans la direction du col d'Aïn-Taforalt et la division Yusuf sur les villages de Tagma, les positions des Beni-Snassen sont attaquées à deux heures de l'après-midi. Les défenseurs du massif qui avaient préparé de fortes embuscades, coupé tous les sentiers, faisaient rouler des quartiers de roche sur les troupes en marche. Vers les cinq heures du soir, la division Walsin-Esterhazy pouvait occuper Aïn-Taforalt, et la division Yusuf, engagée dans un terrain coupé, raviné, couvert d'arbres, de maisons et d'obstacles que les Kabyles défendaient pied à pied, arrivait à son but quelques heures après.

La cavalerie ayant exécuté au moment de l'attaque une rapide contre-marche, avait rejoint le camp de Sidi-Mohammed-Aberkan, couvrant ainsi les réserves et le convoi.

Contribution de guerre imposée aux Beni-Snassen. — Le corps expéditionnaire tenant la clef du pays dont la résis-

tance était désormais désorganisée, le cheikh El-Hadj-Mimoun, reconnu comme chef du massif des Beni-Snassen, fait offrir dès le 28 sa reddition au général en chef, qui exige qu'il vienne en personne lui faire hommage dans son camp. Le cheikh s'y présentait le 30, acceptait et garantissait les conditions imposées aux tribus en réparation des agressions auxquelles elles avaient pris part. En outre, il livrait des otages et s'engageait à payer un impôt de guerre, lequel, à raison de cent francs par fusil, formait le chiffre de douze cent mille francs.

Au cours de ces opérations, le choléra avait considérablement diminué.

Châtiment des tribus. — Les affaires avec les Beni-Snassen ayant été réglées, il ne s'agissait plus que de châtier les Maïa, les Angad, les Beni-Guil et autres tribus de la frontière, qui avaient pris part aux hostilités.

Le 2 novembre, le général en chef poussant en avant la division Desvaux sur Aïoun-Sidi-Mellouk, quittait lui-même Aïn-Taforalt et descendait dans la plaine des Angad, chassant ces tribus vers les Hauts-Plateaux, où le général Durrieu, commandant la subdivision de Mascara, leur barrait le passage.

Les Beni-Yala, les Angad et les Maïa ayant eu leurs troupeaux et leurs tentes enlevés, se rendaient à discrétion le 4 novembre, pendant que le commandant de Colomb, parti de Géryville, attaquait dans leur marche les Beni-Guil qu'il pourchassait jusque près de Figuig. Les autres tribus étaient à leur tour razziées.

Le 9 novembre, le général en chef établissait son camp sur le champ de bataille d'Isly, où il faisait élever une pyramide de pierres sur l'emplacement qu'avait occupé la tente du maréchal Bugeaud dans la journée du 14 août 1844.

Le choléra avait alors entièrement disparu.

Bel-Ghadi, amel marocain d'Oudjda, avait participé aux attaques contre le territoire algérien. Le corps expéditionnaire campant le 10 novembre aux sources de Sidi-Yahia aux portes de la ville, le général en chef manda Bel-Ghadi, le fit appréhender et conduire sous bonne escorte à Nemours où il le faisait embarquer sur l'aviso « Le Caton » pour être remis, à Tanger, à son gouvernement.

La campagne était terminée. Le 11 novembre, les troupes

françaises repassant la frontière, allaient camper à Sidi-Zaher, où s'opérait leur dislocation.

Contribution de guerre imposée à la ville d'Oudjda et aux tribus marocaines. — La ville d'Oudjda, refuge ordinaire des maraudeurs et centre des complots et des agressions contre le territoire algérien, fut imposée de cent mille francs et de cent bêtes de somme. Toutes les tribus marocaines qui avaient pris part au mouvement furent frappées d'une contribution de guerre, fixée généralement à cent francs par fusil, à l'exception des Maïa, lesquels ayant été les principaux instigateurs de la violation de frontière et ne s'étant soumis que les derniers, furent imposés à cinq cents francs par fusil.

Ces contributions frappées sur des populations généralement pauvres, ne purent être intégralement acquittées. Le général de Martimprey se rendant compte de leur misère, invita les commissions chargées des perceptions à se montrer coulantes sur le nombre des fusils, sans toutefois diminuer la somme fixée pour chacun d'eux. Il résulta de cette tolérance que le produit des razzias vendues aux enchères, joint au montant des contributions perçues, n'atteignit pas, pour ces tribus, la somme de cinq cent mille francs.

Suppression du ministère de l'Algérie. — Le ministre de Chasseloup-Laubat rencontrant de grandes difficultés dans son gouvernement, difficultés soumises à l'empereur, le souverain venu à Alger avec l'impératrice Eugénie le 17 septembre 1860, moment choisi pour la pose de la première pierre du boulevard qui devait devenir le boulevard de la République actuel, confère de ces difficultés avec les diverses autorités militaires et civiles de la colonie. Reparti sans avoir rien révélé de ses intentions, Napoléon III, par décret impérial du 24 novembre 1860, supprimait le ministère de l'Algérie et rétablissait le gouvernement général, qui était donné au maréchal Pélissier, duc de Malakoff. Le 16 décembre suivant, le général de Martimprey était nommé sous-gouverneur et chef d'état-major du septième corps d'armée (Algérie).

Cette année là, le voyageur Duveyrier visitait Ghadamès, Ghat, Mourzouk et les parcours des Touareg de l'Est, sans être inquiété.

Les massacres des chrétiens de Syrie. — Belle conduite d'Abd-el-Kader à Damas. — L'émir Abd-el-Kader mis en liberté par Napoléon III, s'était acheminé vers Constantinople, où la frégate « Labrador » l'avait débarqué le 7 janvier 1853. Mal reçu par les orgueilleux Osmanlis, qui ne voyaient dans l'ancien sultan de Mascara, comme dans tout Algérien du reste, qu'un Africain méprisable, il repartit pour Brousse, où il était encore traité en supicion, d'une part par les Turcs à cause de son origine, d'autre part par les Grecs, habitant en nombre cette ville, à cause de sa religion. En 1855, il se rendit en France et obtint de l'empereur l'autorisation de fixer sa résidence à Damas, où il arrivait en décembre, suivi de cent dix personnes composant sa famille, ses serviteurs et les gens attachés à sa fortune. Rejoint presque aussitôt par une grande partie des Algériens, qui fuyant la conquête chrétienne, étaient arrivés comme lui en Orient, il comptait bientôt autour de sa personne, environ douze cents hommes, en outre de leurs familles.

Les chrétiens du Liban, les Maronites, disciples de Saint-Maroum, apôtre de la contrée au IV[e] siècle, soumis à l'autorité pontificale de Rome, étaient placés, en vertu des anciennes capitulations, sous la protection de la France. Habitant les villes et les villages, ils se trouvaient mélangés aux Druses, qui tirent leur nom de Durusi, chiïte fatémide, réformateur du Coran du XI[e] siècle, qu'ils vénèrent comme étant l'incarnation de la Divinité. Ces fanatiques musulmans posent en principe : « que tout ce qui est caché est permis. »

Le gouvernement de la Porte mécontent de voir une partie de ses sujets protégés par un Etat chrétien, avait à maintes reprises provoqué, par ses pachas, des collisions entre musulmans et chrétiens, à l'effet de créer des troubles dans le pays, qui puissent lui permettre d'en profiter pour trouver un prétexte à l'abolition des capitulations ; et, déjà, en 1845, les Grecs schismatiques de Damas avaient été massacrés en grand nombre.

Après la guerre d'Orient, le sultan de Constantinople, sous la pression des puissances qui venaient de le secourir, appelait les chrétiens de ses Etats, jusque-là tenus en dehors de la communauté nationale, à faire partie de l'armée, les affranchissait de l'impôt de capitation pour les soumettre aux

mêmes charges fiscales que les musulmans, admettait pour la première fois leur témoignage en justice, et les déclarait aptes aux emplois de l'Etat.

Il n'en fallait pas davantage pour susciter les passions des musulmans, surexcités outre mesure dans le Liban, qui ne pouvaient admettre, dans leur fanatisme étroit, que des chrétiens puissent être leurs égaux dans un pays qu'ils ne gouvernaient pas. Les valis des provinces se plaignant à Constantinople, il leur fut répondu que la Sublime-Porte avait eu la main forcée en rendant ce décret ; mais que le sultan verrait avec satisfaction se créer une agitation qui amenât des conséquences telles qu'il pût trouver en elles une démonstration concluante pour le rapport de son décret, et l'abolition complète des capitulations.

Fort de l'appui de son gouvernement, Ahmed-pacha, gouverneur de Damas, réunit le 5 mars 1860 les chefs druses de la contrée et le grand muphti de la ville dans un conciliabule, où il fut décidé qu'on en finirait une fois pour toutes avec ces chrétiens abhorrés, par un massacre général, qui devrait commencer simultanément le 12 mars dans le Liban et dans le district de Damas. Des Algériens invités à prendre part au massacre ayant aussitôt informé Abd-el-Kader du complot, ce dernier en rend immédiatement compte à M. Lanusse, gérant du consulat de France, en l'absence du titulaire. Les consuls réunis par M. Lanusse, vont trouver en corps le pacha, auquel ils ordonnent de prendre toutes les mesures de sécurité. Le pacha voyant ses manœuvres dévoilées, rassure les consuls et fait ajourner l'exécution du massacre projeté.

Au mois de mai suivant, Abd-el-Kader informé par la même voie que des massacres vont avoir lieu, renouvelle ses démarches auprès de M. Lanusse, lequel procédant comme il l'avait fait au mois de mars précédent, peut encore en voir différer l'exécution : le pacha protestait contre la manifestation de cette crainte du corps consulaire, que rien, d'après lui, ne pouvait justifier.

Trois semaines après, Abd-el-Kader ayant encore eu vent de l'ordre du massacre, en informe à nouveau M. Lanusse ; mais les consuls à nouveau prévenus n'y croyant plus, jugèrent inutile de se déranger ; ce qui n'empêchait pas le gérant du consulat de France et l'émir, qui savaient à quelle caté-



gorie de fanatiques ils avaient affaire, de prendre leurs précautions. A cet effet, Abd-el-Kader fait rentrer dans la ville huit cents Algériens établis aux environs, qui viennent renforcer les trois cents de leurs compatriotes qui habitent Damas, auxquels M. Lanusse distribue des armes.

Le 8 juillet 1860, les chrétiens sont insultés dans les rues de Damas et frappés. Le 9, à l'heure de la prière du dohor, leur quartier de Bab-Thoma est envahi par des bandes de fanatiques qui commencent le massacre et poursuivent les chrétiens jusque dans les consulats où ils cherchent à se réfugier.

Aux premiers cris d'alarme, Abd-el-Kader qui a réuni une poignée d'Algériens, les dirige sur le consulat de France assailli, mais déjà défendu par quarante des siens, commandés par l'Algérien Kara-Mohammed, fait amener le pavillon français et ramène dans sa maison M. Lanusse, tout son personnel et les chrétiens qui se sont réfugiés chez lui. Le drapeau tricolore flotte alors sur la maison d'Abd-el-Kader, qui recueille les consuls des autres nations et tous ceux qui viennent y chercher un refuge.

Prenant ensuite la tête de trois cents Algériens, l'émir suivi de ses deux fils,pénètre dans le quartier Bab-Thoma,recueille et protège les fuyards, fait évacuer le couvent des Lazaristes et celui des sœurs de la Charité avec leurs quatre cents enfants des deux sexes, et ramène tout ce monde avec lui.

Sa maison assiégée par les fanatiques qui réclament les chrétiens pour les mettre à mort, l'émir montant à cheval, sort avec ses Algériens, disperse la populace ; puis faisant parcourir la ville par des patrouilles de cent à deux cents de ses hommes, sauve le plus qu'il peut des malheureux chrétiens.

Pendant ce temps, Ahmed-pacha désireux de voir les assassins opérer sans entrave, avait consigné toutes ses troupes dans la citadelle.

Plus de quatre mille chrétiens entassés les uns sur les autres, encombraient la maison de l'émir. Abd-el-Kader et les consuls obligent alors le gouverneur à les recevoir dans la citadelle, sous la protection d'un corps d'Algériens. Sa maison une première fois vidée, l'émir fait publier qu'il paiera cinquante piastres pour tout chrétien qui lui sera amené vivant, et les gens de Damas, entraînés par le lucre, lui en

conduisent des quantités. Quand il en a un nombre suffisant, il les fait escorter à la citadelle. Durant cinq jours et six nuits, Abd-el-Kader sauva ainsi douze mille cinq cents chrétiens des fureurs de l'islamisme déchaîné. Et c'était un spectacle nouveau que celui de voir l'ancien imâm de la guerre sainte en Algérie, avec ses anciens moudjahedine, combattre contre leurs coreligionnaires pour sauver les chrétiens.

Le fait d'avoir vu des musulmans algériens prendre fait et cause pour les chrétiens de Damas provient de ce qu'Abd-el-Kader et les siens étaient sunnites malékites, alors que les Druses étaient pour eux d'horribles schismatiques, ne valant pas plus à leurs yeux que les chrétiens.

Abd-el-Kader, d'autre part, méprisé par les Turcs, était reconnaissant de la pension de cent mille francs que lui servait la France, qu'il tenait à conserver, pension qui lui aurait été certainement retirée si, dans la circonstance, il ne s'était entremis.

Le massacre des chrétiens par les Druses et les autres musulmans, avait été général dans tout le Liban.

Un corps expéditionnaire français fort de six mille hommes, placé sous le commandement du général de Beaufort d'Hautpoul, débarqué à Beyrouth le 16 août 1860, parcourait le Liban et rétablissait l'ordre. Les autorités ottomanes, sous la pression des troupes françaises, firent fusiller ou pendre cent soixante-sept brigands pris les armes à la main ; mais elles facilitèrent la fuite de la plupart des assassins, qui purent se réfugier sur les plateaux du Haouran.

De nouvelles garanties contre le fanatisme musulman ayant été données aux chrétiens épargnés, l'expédition française évacuait la Syrie au mois de juin 1861.

Avant de s'embarquer, le général de Beaufort d'Hautpoul remettait à Abd-el-Kader les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

Abd-el-Kader mort à Damas en 1886, le gouvernement français continua à servir des pensions aux membres de sa famille. Un de ses petits-fils, officier dans l'armée d'Afrique, qui sert aux spahis, a su se distinguer dans la dernière campagne de la Chaouïa (1908).

Le massacre en masse des populations demeurées chrétiennes en pays ottoman, s'est fréquemment renouvelé, notamment encore en 1909.

CHAPITRE IV

LE SENATUS-CONSULTE DE 1863
INSURRECTION DES OULED-SIDI-CHEIKH

LE MARÉCHAL PÉLISSIER GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ALGÉRIE. — LE SÉNATUS-CONSULTE. — CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ INDIGÈNE. — INSURRECTION DES OULED-SIDI-CHEIKH. — SI-SLIMAN-BEN-HAMZA. — MASSACRE DU DÉTACHEMENT DU LIEUTENANT-COLONEL BEAUPRÊTRE. — OPÉRATIONS DES DIVISIONS D'ALGER ET D'ORAN. — INTÉRIM DU GÉNÉRAL DE MARTIMPREY. — DEUXIÈME CAMPAGNE CONTRE LES OULED-SIDI-CHEIKH. — MODIFICATION DU RÉGIME ADMINISTRATIF DE L'ALGÉRIE. — LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — CONTINUATION DES OPÉRATIONS CONTRE LES OULED-SIDI-CHEIKH. — RÉDUCTION DE L'INSURRECTION.

Le maréchal Pélissier gouverneur général. — La nomination du maréchal Pélissier, une des personnalités les plus remarquables de l'armée d'Afrique, vainqueur de Malakoff, avait été fort bien accueillie dans la colonie. « Le gouvernement de l'Algérie », disait-il dans une de ses proclamations, « a une mission essentiellement civile ; il ne déviera point de « ce but entre mes mains. » Le sous-gouverneur général de Martimprey, et un directeur des affaires civiles, M. Mercier-Lacombe, s'attachèrent, sous la direction du maréchal, à développer la colonisation. On accorda des concessions de chênes-lièges,ainsi que des permis d'exploration de mines de fer, de plomb argentifère, et de cuivre, qui se révélaient dans le sous-sol de toute la colonie.

Réorganisation administrative de l'Algérie. — L'ordonnance du 22 juillet 1834 qui avait établi le gouvernement général sous le contrôle du ministre de la guerre, avait placé à côté du gouverneur, un conseil composé d'un intendant civil, du commandant de la marine, du procureur général, du direc-

teur des finances, et d'un intendant militaire. Ce régime demeura en vigueur jusqu'en 1845. A cette époque, une nouvelle ordonnance divisa l'Algérie en trois provinces, et chacune d'elles en trois zones ou territoires : civil, mixte et arabe. Dans le territoire civil, les services administratifs étaient complètement organisés ; dans le territoire mixte, l'autorité militaire remplissait les fonctions civiles ; enfin, le territoire dit arabe, était exclusivement soumis au régime militaire. Cette ordonnance avait institué une direction générale des affaires civiles, un conseil supérieur d'administration, et un conseil de contentieux.

Une ordonnance du 1er septembre 1847 inaugura la décentralisation en instituant dans chaque province un directeur des affaires civiles et un conseil de direction.

Le gouvernement de la République de 1848 conféra à l'Algérie le droit d'élection, restreint aux citoyens nés ou naturalisés français.

Un décret du 9 décembre 1848 supprima la direction générale des affaires civiles, et créa dans chaque province un département avec un préfet, un conseil de préfecture, et des sous-préfets.

Le nombre des représentants de l'Algérie à la Constituante de 1848 était de quatre, à la Législative, de trois. Sous l'Empire, l'Algérie n'eut pas de représentants, le nombre de ses électeurs (29.000) n'atteignant pas le chiffre de (35.000) exigé pour constituer un groupe électoral.

Le ministère spécial supprimé en 1860, ses attributions avaient été remises au gouvernement général reconstitué.

Le sénatus-consulte. — Constitution de la propriété indigène. — L'application de la loi de 1851 qui attribuait aux indigènes un droit collectif de propriété sur les parties de terres qui leur étaient laissées, avait été bouleversée par l'établissement du cantonnement, qui avait occasionné dans les tribus un certain mécontentement. L'empereur inexactement renseigné, qui rêvait de faire de l'Algérie un royaume arabe, véritable non-sens, puisque les Arabes n'étaient eux-mêmes dans le nord de l'Afrique que des envahisseurs presque entièrement fondus dans la population aborigène, intervint en personne. Dans une lettre adressée le 6 février 1863 au gouverneur général, il exprimait sa volonté de rendre les tribus propriétaires incommutables des territoires qu'elles

occupaient à demeure fixe et dont elles avaient la jouissance traditionnelle à quelque titre que ce fût. « L'Algérie », disait-il ,« n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume « arabe. »

Le 22 avril 1863, l'empereur promulguait la loi dite du sénatus-consulte, dont l'article 1er déclarait « les tribus de « l'Algérie propriétaires des territoires dont elles ont la jouis- « sance permanente et traditionnelle à quelque titre que ce « soit. » Il devait être procédé dans le plus bref délai : 1° à la délimitation des territoires des tribus ; 2° à leur répartition entre les différents douars de chaque tribu ; 3° à l'établissement de la propriété individuelle entre les membres de ces douars partout où cette mesure serait reconnue possible et opportune.

L'application de ce sénatus-consulte rencontra de nombreuses difficultés.En affranchissant la propriété individuelle des indigènes, on réduisait les attributions de leurs chefs, auxquels on enlevait dans les périmètres constitués en communes, le recensement, la perception des impôts, la justice répressive et une partie des pouvoirs administratifs, leur laissant toutefois le pouvoir politique, la haute administration et le commandement militaire de leurs contingents en cas de mobilisation. Quant aux Européens, ils étaient atteints dans leurs espérances d'obtenir pour eux-mêmes les terres dont la propriété avait été ainsi confirmée aux indigènes.

Avant le sénatus-consulte de 1863, le territoire algérien était divisé en deux catégories : la terre vive ou de culture ; la terre morte ou broussaille et parcours. La terre vive se subdivisait en terres des particuliers ou « melk », terres de la religion, « habbous » ; terres de l'Etat, « beylik ».

Biens des particuliers : « melk ».

Le Coran dit que toute terre d'islam est à Dieu et appartient au khalife, représentant de Dieu. Toutefois, un usage respecté par les Turcs, avait affirmé en certains cas, très rares, le droit de propriété privée, dont les registres des cadis, bien que fort mal tenus, fournissaient quelques preuves. Il existait donc un certain nombre de possesseurs du sol avant l'occupation de l'Algérie par les Français ; mais la plupart d'entre eux ayant disparu au cours des événements qui suivirent la conquête, il était difficile d'en retrouver les ayants droit.

Biens de la religion : « habbous ».

Ces biens provenaient de donations faites aux mosquées, aux pauvres ou au grand chérif de la Mekke, sous forme de revenus viagers ou perpétuels. Les habbous, confisqués par le gouvernement français, les revenus en furent employés en œuvres charitables et à l'entretien du culte musulman.

Biens de l'Etat : beylik.

Il y avait deux sortes de terres de l'Etat : celles qui lui appartenaient en pleine propriété : terres de beylik ; celles grevées d'une rente perpétuelle : terres arch et « azel ». Les terres « arch » étaient données en fief à des collectivités moyennant une redevance annuelle ; elles ne pouvaient être aliénées ; les terres « azel », détachées du domaine de l'Etat, étaient données en jouissance à certaines familles ou personnages, sans jamais être abandonnées par l'Etat.

La loi de 1851 avait reconnu les indigènes tenanciers incommutables, le sénatus-consulte de 1863 les reconnaissait propriétaires.

La classification de ces terres du beylik ne fut pas faite avec tout le soin nécessaire : le domaine en voyait partout ; les indigènes n'en dénonçaient nulle part. Cinq ans après, on n'avait accompli la transmission que pour cent deux tribus en terre « melk », c'est-à-dire possédée par des particuliers ou des chefs de famille ; et pour cinquante et une tribus en terre « arch », possédée collectivement par les membres de la tribu.

A la date du 1er octobre 1869, la délimitation des tribus et leur répartition en douars n'étaient terminées et sanctionnées que pour deux cent quatre-vingt-quinze tribus, divisées en cinq cent quinze douars-communes.

En déclarant les tribus indigènes propriétaires de toutes les terres « arch » et « azel » sur lesquelles elles n'avaient qu'un usage d'habitation et de parcours, l'Etat français se dépouillait de tout ce qui était son domaine par droit de conquête et de succession des régimes déchus, pour le donner aux musulmans, auxquels il n'avait jamais appartenu. Des millions d'hectares étant ainsi livrés aux indigènes, il ne restait plus rien pour l'avenir de la colonisation qui se trouvait, par ce fait, enrayé.

Insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh. — Si-Sliman-ben-Hamza. — Le khalifah du Sud, Si-Hamza-Ould-Si-Abou-Be-

ker,chef religieux et politique des Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga, qui avait conquis Ouargla et une partie du Sahara à la France, était mort du choléra à Alger, en 1861.

Son fils aîné, Si-Sliman-Ould-Si-Abou-Beker, l'avait remplacé dans son commandement, mais avec le titre de bachagha, seulement. Il venait de faciliter la mission du commandant Mircher et de son adjoint le capitaine de Polignac auprès des Touareg Azdjer de Ghadamès, quand il mourut en 1862, remplacé par son frère cadet, Si-Sliman-ben-Hamza.

Si-Lâla-ben-Abou-Beker, oncle de Si-Sliman, qui avait remplacé son frère Si-Zoubir, relevé pour cause de maladie de l'aghalik d'Ouargla,et qui nourrissait une haine fanatique contre les chrétiens, prenant pour prétexte le départ d'une partie du corps d'occupation pour la guerre du Mexique et la Cochinchine, incite son neveu à la rébellion. Le jeune bachagha entraîné par ces conseils, se mettant en état d'insurrection, appelle au mois de mars 1864 à la guerre sainte,toutes les populations qui le reconnaissent comme chef religieux et militaire, et annonce à ses khouans sa marche sur Géryville. Cet appel entendu, les Cheikhya et autres affiliés des confréries religieuses, se rangent en masse sous sa bannière et la grande tribu des Harrar fait la première défection.

Massacre du détachement du lieutenant-colonel Beauprêtre. — A la nouvelle de cette prise d'armes, le maréchal Pélissier envoie les spahis de Tlemcen à El-Aricha, et ordonne au lieutenant-colonel Beauprêtre, commandant supérieur du cercle de Tiaret, de se porter sur Géryville avec les troupes dont il peut disposer : soixante-dix tirailleurs du 2e régiment, trente hommes du 1er bataillon d'Afrique, un escadron de spahis et le goum du pays.

Si-Sliman remontant alors l'oued-Zergoun, Beauprêtre arrive à Aouinet-bou-Beker, petit plateau situé sur la ligne de partage des eaux du Sahara et des chotts, à vingt kilomètres à l'est de la redoute de Géryville, dont il est séparé par les monts de Stitten. Il y campe dans la soirée du 7 avril. Le 8, à la pointe du jour, Si-Sliman à la tête de plus de trois mille insurgés, fond sur la petite troupe française, pénètre dans le camp avant que sa présence ait été signalée, et se dirige sur la tente de Beauprêtre, qu'il tue d'un coup de fusil. Il tombe aussitôt, lui-même tué d'un coup de feu

par l'ordonnance indigène du lieutenant-colonel. La fusillade éclatant à ce moment dans tout le campement envahi, les goumiers et les spahis passent à l'ennemi et tirent sur leurs camarades de l'infanterie, lesquels, surpris dans leurs tentes, sont presque entièrement anéantis. Trois d'entre eux seulement, un sergent-major, un aide vétérinaire et un tirailleur indigène, purent échapper aux coups et atteindre Frendah, après avoir erré pendant trois jours dans la broussaille.

Opérations des divisions d'Alger et d'Oran. — Si-Mohammed-Ould-Hamza. — Le désastre d'Aouinet-bou-Beker connu des indigènes, la rébellion grandit et prend bientôt des proportions considérables.

Si-Mohammed-Ould-Hamza avait succédé à son frère Si-Sliman comme chef religieux des Cheikhya ; son oncle Si-Lâla prenait, avec son frère Si-Zoubir, la direction des opérations militaires.

Le 17 avril, les Ouled-Chaïb du cercle de Chellala, affiliés aux Cheikhya et depuis longtemps déjà travaillés par Si-Lâla, conduits par leur agha En-Naïmi, enlèvent le poste de spahis de Taguin et vont rejoindre l'insurrection le 19 avril à Mecheggag.

Le 26 avril, la colonne Martineau des Chesnez en marche sur Géryville, attaquée à Aïn-el-Katha par Si-Mohammed-Ould-Hamza en personne, commandant à cinq mille cavaliers et à de nombreux fantassins, avait eu une partie de son convoi enlevé et n'avait pu repousser les rebelles qu'après un combat meurtrier. Le général Deligny parti d'Oran, battait les insurgés le 13 mai à Chabet-el-Amar sur le Haut oued-Sidi-Nasseur, et le 15 mai, leur faisait éprouver des pertes sérieuses à Stitten. Le général Yusuf de son côté, chargé de contenir les Larbâa prêts à se joindre à l'insurrection, et d'arrêter l'émigration des tribus du Djebel-Amour gagnées à la cause des Cheikhya, parcourait le sud algérois. Le 15 mai, il pénétrait à Aïn-Mahdi où Si-Ahmed-Tidjani lui renouvelait les protestations de loyalisme des Tidjanya à la France. Dans le Tell, les Flittas avaient fait cause commune avec les insurgés. Leur chef, Si-Lazreg, avait pillé le village de Zemmora le 20 mai, et brûlé, avec ses défenseurs, le caravansérail de la Raouïa, sur la route de Mostaganem. Ses coureurs arrivaient jusqu'à Relizane.

Le général Pélissier déjà fort malade, frappé de ces mauvaises nouvelles, expirait à Alger le 22 mai 1864.

Intérim du général de Martimprey. — Le sous-gouverneur de Martimprey avait pris de suite le commandement. Le pays continuait à être fortement troublé par l'insurrection. Si-Lazreg incendiait Ammi-Moussa et les fermes voisines de Relizane. Le Dahra fermentait, et les populations du sud étaient difficilement contenues.

Le général de Martimprey envoie quatre colonnes contre les insurgés. Pendant que le général Deligny se portait dans le sud oranais, le général Yusuf opérait dans le Djebel-Amour, le général Liébert au sud de Tiaret, et le général Rose dans les Flittas. Si-Lazreg tué le 3 juin à Dahr-en-Abd'-Allah, le même jour, le général Yusuf enlève le ksar d'El-Maïa et se porte à Ammi Moussa pour s'y rencontrer avec les colonnes Liébert et Lapasset. Le 10 juin, le général Deligny détruisait El-Abiod-Sidi-Cheikh, la ville sainte des Cheikhya.

Si-Mohammed-Ould-Hamza et ses oncles en fuite dans le sud, les Harrar et les Flittas font leur soumission, et les troupes regagnent leurs garnisons pour y passer l'été.

Deuxième campagne contre les Ouled-Sidi-Cheikh. — Les chefs de l'insurrection qui avaient rallié leurs partisans sur l'oued Sidi-en-Nasseur, envoyaient des émissaires annoncer aux tribus leur retour prochain et la reprise de la guerre sainte. Les généraux de Martimprey et Yusuf étaient alors en France ; le général Morris qui faisait l'intérim du gouvernement, forme au mois de juillet, sous les ordres des colonels Dumont et Archinard, deux colonnes d'observation dans le sud algérois, pendant que le général Deligny chargé du sud oranais, dirigeait de Saïda les troupes placées sous son commandement.

Le 6 août, Si-Lâla, à la tête de quinze cents chevaux, arrive à Taguin sur les campements des Larbâa qui se joignent à lui, tombe avec eux sur les tribus du sud algérois demeurées jusque-là dans l'obéissance ; et bientôt toutes les populations méridionales, de Laghouat, du Djebel-Amour et du cercle de Boghar, passent aux marabouts.

Le caravansérail d'Aïn-Oussera livré aux rebelles par les spahis chargés de le défendre, Djelfa est menacé. Le colonel Archinard se porte aussitôt sur ce point, où il parvient le 20

août, et le général Yusuf, rentré de France en toute hâte, reprend son commandement le 26 août.

Modification du régime administratif de l'Algérie. — Le maréchal de Mac-Mahon gouverneur général. — L'empereur pensant que les causes de l'insurrection devaient être recherchées dans la forme d'un gouvernement général presque civil, avait modifié par décret du 7 juillet 1864 le régime administratif de l'Algérie. Depuis la reconstitution du gouvernement général qui avait remplacé le ministère spécial, le directeur des affaires civiles administrait le territoire civil par l'entremise de trois préfets, de sous-préfets et de commissaires civils ; ces derniers réunissant dans les parties de leur territoire où la commune n'était pas encore organisée, les fonctions de maire, de sous-préfet et, sur certains points, de juge de paix. Un conseil supérieur dont faisaient partie six délégués des trois conseils généraux, préparait le projet de budget gubernatorial et la répartition des impôts. Un autre conseil consultatif, donnait son avis sur toutes les affaires que lui renvoyait le gouverneur général.

Dans cette organisation, l'autorité civile et l'autorité militaire étaient indépendantes l'une de l'autre, et libres chacune sur son territoire respectif.

D'après ce nouveau décret, le gouverneur général devait être à la fois commandant des forces de terre et de mer et investi de toute l'autorité civile. La direction générale des services civils était supprimée. Un sous-gouverneur, général de division et chef d'état-major général, suppléait le gouverneur en son absence, exerçant par délégation ses attributions civiles. Les préfets, dans les trois départements, étaient placés sous les ordres des généraux commandant les trois divisions, qui prirent le titre de commandants de provinces, desquels ces hauts fonctionnaires recevaient des instructions et auxquels ils devaient adresser leurs rapports. L'autorité civile était partout subordonnée à l'autorité militaire. L'Algérie, en un mot, était soumise à un gouvernement purement militaire, ayant sous ses ordres un certain nombre d'agents civils. Cette décision impériale, qui faisait revenir les choses à la période de la conquête, entravait complètement le développement de la colonisation.

C'est dans ces conditions que le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, était nommé le 1er septembre 1864 gouver-

neur de l'Algérie, avec le général Desvaux comme sous-gouverneur.

Continuation des opérations contre les Ouled-Sidi-Cheikh. — Réduction de l'insurrection. — Les colonnes Liébert et Archinard manœuvraient dans la direction du Djebel-Amour, et celle du général Yusuf dans les Ouled-Naïl. Le 9 septembre, le colonel Archinard attaqué au puits d'Oglet-ez-Zafran, a un brillant engagement de cavalerie avec les rebelles.

Les colonnes ralliées le 14 septembre, se lancent à la poursuite de l'ennemi, obligeant Si-Mohammed-Ould-Hamza à fuir jusqu'à Aflou. Les rebelles du pays faisant le vide devant les colonnes.françaises, avaient gagné le sud.

Le colonel Delacroix qui avait battu le 30 septembre à Teniet-er-Rir, et le 2 octobre sur l'oued-Dermel les Ouled-Mahdi et les Ouled-Ameur, rebelles du sud constantinois, les chassait sur la colonne Yusuf, qui reçoit l'émigration le 7 octobre à la source d'El-Atheuf-el-Mekam, baptisée l'année précédente Aïn-Malakof, où il la disperse, lui prenant trois mille cinq cents chameaux, trente mille moutons et mille bœufs. Les dissidents en fuite, se rejettent dans le cercle de Bou-Saâda qu'ils venaient de quitter, où ils retombent sur la colonne Delacroix, à laquelle ils se rendent, avec les tribus de la subdivision d'Aumale qui les avaient rejoints.

Dans la province d'Oran, les marabouts avaient remporté de légers avantages au nord du chott Chergui et au Kreïder sur des détachements de la division d'Oran. Si-Lâla remontant la vallée de la Mekerra, était même arrivé jusqu'aux portes de Sidi-bel-Abbès.

Pendant que les colonnes de la division d'Alger opéraient dans l'est, les Ouled-Naïl assassinant leur bachagha Si-Chérif-ben-el-Ahrèche et son caïd Kaddour, entraînés par Si-Lâla, avaient fait défection et s'étaient portés sur Tadmit. Pressés au mois d'octobre par les colonnes Yusuf et Liébert, ils demandaient l'amân.

Si-Mohammed-Ould-Hamza tué le 4 février 1865 dans un engagement avec les troupes du général Deligny, les Ouled-Sidi-Cheikh étaient enfin rejetés hors du territoire algérien et tous les biens des marabouts, réfugiés dans le Touat, étaient mis sous séquestre. L'insurrection semblait, pour l'instant, terminée.



CHAPITRE V

ÉTAT DE L'ALGÉRIE
au moment de la proclamation de la République en France

INQUIÉTUDE DES COLONS ALGÉRIENS. — SINISTRES DES ANNÉES 1866 ET 1867. — ENQUÊTE SUR L'ALGÉRIE. — OPÉRATIONS CONTRE LES TRIBUS MAROCAINES. — ÉTAT DE L'ALGÉRIE AU MOMENT DE LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE.

Inquiétude des colons algériens. — Les Sahariens demeuraient agités. Les tribus du Tell, encore sous l'influence des récents événements, s'attendant chaque jour à une prise d'armes nouvelle, et non encore fixées sur la répartition que leur ferait l'application du sénatus-consulte, n'ensemençaient point leurs terres. Les colons inquiets pour l'avenir, pleins de défiance envers un gouvernement qui n'avait pas caché ses tendances arabophiles, exhalaient bien haut leur mécontentement. Le maréchal dut exposer les difficultés à l'empereur, qui jugea à propos de venir sur place, pour se rendre compte en personne de la situation.

Napoléon III arrivé à Alger le 3 mai 1865, parcourt toute l'Algérie, et ne la quitte que le 7 juin, emportant l'idée compliquée que l'Algérie devait être considérée à la fois comme un royaume arabe, une colonie européenne, et un camp français ; les réformes qu'il se proposait d'établir, devant correspondre à ces divers aspects.

Le 14 juillet 1865 paraissait un nouveau sénatus-consulte sur l'état des personnes, la naturalisation, et diverses mesures, programme pour l'avenir.

Le gouvernement avait eu un instant la pensée d'évacuer le sud de la colonie et les Hauts-Plateaux, pour revenir à l'occupation restreinte au littoral et au Tell, système que l'expérience condamnait. Les colons de la deuxième zone furent même avertis que la protection des troupes allant leur être retirée, ils eussent à pourvoir à leur sécurité par leurs propres moyens, ou à rentrer dans le Tell.

Le maréchal Randon ayant montré en haut lieu la honte et le danger de l'application de pareilles résolutions, elles furent abandonnées, et on ne parla plus de retirer les garnisons du sud.

Sinistres des années 1866 et 1867. — Une invasion de sauterelles ravage au printemps de 1866 les moissons dans le Tell sur une vaste étendue. Au mois de mars 1867, un tremblement de terre détruit presque de fond en comble la ville de Blida et les villages environnants, renouvelant au même jour du même mois le désastre de 1825. Puis, vient le choléra, suivi du typhus, fléaux auxquels les indigènes succombent par milliers. L'été, très sec cette année-là, l'eau manqua dans les sources.

L'hiver devint très rude, et les troupeaux des Hauts-Plateaux en furent décimés. Ces misères amenèrent une famine épouvantable. Les indigènes mouraient en grand nombre. On ne rencontrait par les routes que des bandes faméliques, que les colons, eux-mêmes éprouvés, ne pouvaient pas toujours secourir comme ils l'auraient voulu. Beaucoup d'enfants étaient abandonnés. Plus de trois cent mille indigènes moururent de ces souffrances, dont les congrégations musulmanes religieuses ne manquaient pas de faire remonter la cause à la colère divine, punissant les musulmans de laisser un pays d'islam en possession de ces chrétiens maudits, qui amenaient le malheur avec eux ! Les autorités civiles et l'armée, les prêtres et les religieux, tout particulièrement les sœurs de l'ordre de saint Vincent-de-Paul, les femmes du monde, les colons, déployèrent dans ces critiques circonstances, des prodiges de dévouement et d'inépuisable charité, qui purent adoucir bien des souffrances.

Le régime municipal électif fut inauguré en 1867.

Enquête sur l'Algérie. — La famine de 1867 avait démontré que les indigènes étaient d'autant moins éprouvés qu'ils étaient plus rapprochés des colons, soit par l'exemple qu'ils leur donnaient de la culture rationnelle, soit par le travail rémunérateur trouvé dans les fermes et dans les centres européens : C'était la démonstration évidente que la colonisation par les Européens n'était pas nuisible aux populations indigènes.

L'enquête agricole prescrite par toute la France en 1868, fut étendue à l'Algérie. Le comte Le Hon était chargé de la

diriger. Cette enquête conduite avec le plus grand soin, tous ceux qui avaient désiré y être appelés ayant été entendus, les conclusions qui en résultèrent furent défavorables au régime militaire ; et le rapport du comte Le Hon produisit au Corps Législatif et au Sénat un mouvement favorable à l'établissement du régime civil en Algérie. A la discussion du budget de 1869, plusieurs amendements ayant été présentés pour la modification du régime administratif qui régissait la colonie, le gouvernement les fit repousser ; mais pour donner satisfaction à l'opinion publique, il dut constituer, sous la présidence du maréchal Randon, une commission spéciale chargée de l'examen de la question.

Dans la séance du Corps Législatif du 7 mars 1870, le comte Le Hon reprenant ses projets de modifications disait : « L'Algérie en est à son dix-huitième ou à son dix-neuvième « régime, changeant toujours, suivant que les idées civiles « dominent ou que le principe militaire reprend le dessus : « et notre colonie sans cesse agitée par ces changements per- « pétuels, a vu diminuer sa prospérité par l'instabilité même « de ses institutions. »

Dans la séance du 9 mars, un ordre du jour voté à l'unanimité, affirmait devant l'Algérie attentive que dans l'état actuel des choses, l'avènement du régime civil paraissait devoir concilier les intérêts des Européens et ceux des indigènes ; mais aucun engagement d'exécution à courte échéance n'était pris.

Les indigènes défiants des dispositions des partisans du régime civil vivant à côté d'eux, s'émurent. Le maréchal de Mac-Mahon recevant les doléances des grands chefs et partisan lui-même, « ex-professo », du régime militaire, voulut donner sa démission ; et ce n'est que sur les instances du conseil des ministres qu'il consentit à conserver, provisoirement, ses fonctions.

Opérations contre les tribus marocaines. — Depuis qu'en 1865 les efforts des colonnes des divisions militaires de Constantine, d'Alger et d'Oran avaient rejeté les Ouled-Sidi-Cheikh insurgés hors du territoire algérien, les Cheikhya chéraga, qui trouvaient du secours chez les puissantes tribus marocaines des Beni-Guil, des Ouled-Djerir et des Douï-Menia, faisant partie de leur clientèle religieuse, organisaient fréquemment des rezzous sur le sud oranais.

En 1866 et 1867, ces tribus avaient grandement inquiété la frontière ; et en 1869 leurs harkas étaient arrivées, au nombre de trois mille cavaliers et de huit cents fantassins, jusqu'à Taguin. Rejetés dans le sud, les Marocains étaient revenus au mois de janvier 1870, et avaient ravagé les campements de Si-Sliman-ben-Kaddour, agha des Ouled-Sidi-Cheikh-Gharaba, qui avait fait sa soumission en 1868.

Le général de Wimpffen commandant la division militaire d'Oran, qui avait organisé à Aïn-ben-Khelil une colonne de trois mille hommes, ayant sous ses ordres les généraux de Colomb et Chanzy, entre le 1er avril 1870 sur le territoire marocain, et campe le 13 à El-Bahariet, sur l'oued-Guir, où les Douï-Ménia forts de huit mille hommes, l'attendaient sur la rive opposée, dans une position formée par une ligne de dunes, couverte en avant par des fossés d'irrigation. Le 15 au point du jour, la colonne passe l'oued-Guir, attaque les positions de l'ennemi et finit par s'en emparer après un combat qui dure toute la journée. Les Beni-Guil s'étaient retranchés dans leur oasis d'Aïn-Chair ; la palmeraie enlevée le 25, le ksar faisait sa soumission le 26.

Etat de l'Algérie au moment de la proclamation de la République en France. — La guerre déclarée par la France à la Prusse le 19 juillet 1870, le maréchal de Mac-Mahon allait aussitôt prendre le commandement d'une armée ; les troupes d'Afrique commençaient à partir ; et, le 27 juillet, un décret nommait le général Durrieu gouverneur général par intérim de l'Algérie. Il exerçait encore ces fonctions quand éclata la révolution du 4 septembre.

La République proclamée en Algérie le même jour, est saluée avec joie par les populations d'origine européenne et accueillie avec surprise et inquiétude par les indigènes.

MM. Warnier, du Bouzet, Lucet, sont nommés préfets à Alger, à Oran et à Constantine.

Des comités de défense nationale s'organisent, à l'imitation de ceux qui s'établissent en France. Le rôle de ces comités devait être purement consultatif et limité aux mesures qui pouvaient concerner la défense, soit de la métropole, soit de l'Algérie ; mais les comités algériens craignant de voir encore les intérêts de la population européenne méconnus, revendiquent bientôt une portion du pouvoir exécutif, et envoient à Tours des délégués chargés de presser la substi-

tution du régime civil au régime militaire. Les conseils municipaux réorganisés le 9 octobre, les comités de défense s'identifient avec eux, pour ne former qu'un corps unique, ayant des attributions doubles, mais souvent inconciliables.

Le général Durrieu. rappelé en France le 23 octobre, le général Walsin-Esterhazy, commandant de la division d'Oran, est désigné pour le remplacer. Arrivé à Alger le 27 octobre, ce général accueilli avec méfiance, objet le lendemain d'une manifestation hostile d'une partie de la population, son officier d'ordonnance, Uhrich, bousculé sous ses yeux, son palais envahi, menacé lui-même, donne sa démission et s'embarque pour la France.

Le docteur Warnier, préfet d'Alger, s'étant adressé à la milice pour assurer le maintien de l'ordre, objet à son tour de manifestations hostiles, donne sa démission le 29 octobre.

Le général Lichtlin qui devait remplacer le général Walsin-Esterhazy, ne peut prendre possession de ses fonctions, et doit se réfugier à l'amirauté, sous la protection des marins de l'amiral Fabre de la Maurelle. Il y resta jusqu'au 10 novembre, moment où il fut relevé par le général Lallemand, chef d'état-major du XVI[e] corps, détaché de l'armée de la Loire.

A Oran, le général Saurin, chargé de l'intérim de la division, avait été forcé de se retirer le 30 octobre.

Les indigènes n'étaient pas restés indifférents à ces scènes dirigées contre le commandement militaire, objet de la méfiance de la population civile.

Les tribus armaient les unes contre les autres, les impôts se recouvraient difficilement ; les animaux des plaines étaient conduits dans les montagnes ; et les élèves indigènes, boursiers des écoles de l'Etat, ne rentraient pas dans leurs collèges.

Les troupes continuaient à partir pour la France. Au commencement du mois de novembre, on eut connaissance à Alger des décrets concernant l'Algérie rendus le 24 octobre à Tours par le Gouvernement de la Défense nationale en province ; ils étaient au nombre de sept :

Le premier de ces décrets supprimait les fonctions et les attributions de gouverneur général, de sous-gouverneur et de secrétaire général des affaires civiles, telles qu'elles avaient existé jusqu'alors. Il accordait à l'Algérie deux repré-

sentants par département ; instituait un gouvernement général civil et un secrétariat général ; organisait en communes les centres représentant un nombre suffisant d'Européens pour former un conseil municipal ; créait un comité consultatif du gouvernement général composé de six membres élus pour trois années, à raison de deux par département, et plaçait les populations habitant les territoires militaires sous l'administration des généraux commandant les trois divisions.

Un autre décret, qui fixait le traitement des principales autorités, nommait gouverneur général civil M. Henri Didier, ancien député de l'Algérie, alors procureur de la République près le tribunal de la Seine, qui ne pouvait sortir de Paris investi.

Un troisième décret naturalisait en masse et sans condition les israélites indigènes de l'Algérie, les déclarant citoyens français de droit.

Ce décret que les israélites n'avaient pas sollicité, car il les privait du bénéfice de la polygamie légale à laquelle ils tenaient, les soumettait aux charges civiques et les troublait dans leurs scrupules religieux, était principalement inspiré par les réclamations de la magistrature algérienne, désireuse de se voir débarrasser des difficultés rencontrées par elle dans l'application de la loi mosaïque, laissée à son interprétation.

Les juifs, en effet, passés en trente années de l'état social le plus infime à l'état de gros commerçants et de propriétaires d'une grande partie des immeubles urbains, occasionnaient par leurs fréquentes transactions de réels embarras aux magistrats de la colonie, généralement mal préparés en matière rabbinique, qui avaient fréquemment demandé de se voir soulager de cette partie de leurs obligations professionnelles.

M. Crémieux, israélite, faisant partie de la délégation de Tours, qui se trouvait ainsi couvert par les desiderata des magistrats algériens, fort de cette opinion, n'eut pas la moindre hésitation à faire octroyer à ses coreligionnaires africains ce qu'il considérait être pour eux un réel avantage sur le reste de la population indigène du pays.

Les autres décrets étaient relatifs à la naturalisation conditionnelle des musulmans et des étrangers ; à l'organisation

du jury et des cours d'assises ; à l'exercice de la profession d'avocat et aux divisions et subdivisions militaires de la colonie.

Un mouvement de fédération communaliste, suscité à Alger sur ces entrefaites, avait avorté.

Le général Lallemand, nommé le 10 novembre au commandement supérieur des forces de terre et de mer, avait pris sans entraves possession de son poste, où il assurait les départs des troupes pour la France.

M. Henri Didier ne pouvant sortir de Paris assiégé, M. du Bouzet, préfet d'Oran, ancien professeur de philosophie au lycée d'Alger, était nommé le 17 novembre en qualité de commissaire extraordinaire, provisoirement chargé des attributions de gouverneur civil ; un décret du 18 novembre plaçait les milices du territoire civil sous son autorité. Le commissaire extraordinaire étant entré en conflit avec le conseil municipal d'Alger et ayant mis le 2 février 1871 la ville en état de siège, se voyait relevé de ses fonctions le 8 février et remplacé par M. Alexis Lambert, préfet d'Oran.

Un décret daté de Bordeaux du 24 décembre 1870, ayant détaché du territoire militaire, pour les faire passer immédiatement sous l'autorité civile, les territoires de toutes les tribus contigues aux territoires civils déjà existants, provoqua le mécontentement des chefs indigènes qui voyaient dans ce nouvel état de choses leur autorité diminuée et leurs intérêts sacrifiés. L'Algérie étant à ce moment presque complètement dégarnie de troupes, la France affaiblie, l'insurrection, toujours latente, semblait aux esprits éclairés devoir faire explosion dans un bref délai.

LIVRE VI

L'INSURRECTION DE 1871

CHAPITRE PREMIER

PRÉLUDES DE L'INSURRECTION

LE BACHAGHA MOHAMMED-BEN-AHMED-EL-HADJ-MOKRANI. — INQUIÉTUDE DES INDIGÈNES. — LE CRÉDIT RESSERRÉ. — RÉCONCILIATION A BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ, DES ÇOFS DES AMOKRAN. — ENTREVUES DE SEDDOUK ET D'AKBOU. — PRÉPARATIFS DE MOKRANI. — MUTINERIES DES SPAHIS DES DIVISIONS MILITAIRES DE CONSTANTINE ET D'ALGER. — ATTAQUE de SOUK-AHRAS. — RÉVOLTE D'EL-MILIA. LES ÇOFS DU SAHARA CONSTANTINOIS. — LE CHÉRIF BOUCHOUCHA. — TENTATIVE AVORTÉE DE MAHHI-ED-DINE-BEN-ABD-EL-KADER. — ENTRÉE DE BOUCHOUCHA A OUARGLA.

Le bachagha Mohammed-ben-Ahmed-el-Hadj-Mokrani. — Le khalifah de la Medjana, Ahmed-el-Mokrani, était mort à Marseille en 1853 au retour d'un pèlerinage à la Mekke ; son corps ramené en Algérie, reposait à la Kalâa des Beni-Abbès. Il laissait cinq fils :

Ali-Bouzid, Mohammed, Lakhdar, Ahmed dit Boumezrag, Ben-Abd'Allah.

Mohammed faisant déjà l'intérim de son père, fut choisi pour le remplacer, avec le titre de bachagha seulement. Accomplissant à son tour en 1856 le pèlerinage de la Mekke, et revenu par la France, il avait été admirablement accueilli par l'empereur qui l'avait invité à ses réceptions de Compiègne, où il avait brillamment figuré.

En 1858, la noble tribu djouad des Hachem, jusqu'alors dispensée de l'impôt comme garde particulière des Amokran, avait été soumise, comme du reste les autres tribus de l'Algérie, sans distinction entre elles, au paiement de l'achour, ou dîme des produits du sol, et du zekkat, taxe sur les troupeaux et les bêtes de somme. En 1861, l'administration française avait livré à la colonisation du centre européen de Bordj-Bou-Arréridj, cinq mille hectares de terres azel, sur lesquelles les Ouled-Guendouz avaient été en 1844 autorisés à labourer. Le nombre des deïras ou cavaliers soldés du bachaghalik de la Medjana, avait été à tel point réduit, que les Hachem, tout particulièrement frappés par cette mesure, se disposaient à émigrer en Tunisie. En 1863, les indigènes de la Medjana avaient été affranchis par l'autorité française des touïza ou corvées, pour la culture et la moisson des biens des Amokran.

Le bachagha qui voyait ses prérogatives féodales chaque jour diminuées, en ressentait une violente irritation, qu'il dissimulait cependant, se prétendant ostensiblement toujours absolument dévoué aux intérêts français.

Lors de l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh de 1864, les Ouled-Mahdi, placés sous le commandement du caïd du Hodna, l'Amokran Saïd-ben-Boudaoud, avaient fait défection. Le bachagha louvoyant entre les deux partis, on avait dû le faire surveiller par les détachements opérant au sud de la province de Constantine. Dans les divers engagements qui eurent lieu de septembre à novembre, entre les colonnes Briant, Périgot, Delacroix et de la Jaille qui manœuvraient contre les rebelles du Hodna, le bachagha prenant pour prétexte qu'il était privé de son commandement, se bornait à diriger en sous-ordre ses Hachem, lesquels du reste, se conduisirent bravement.

La constitution des djemaâ de tribus, sortes de conseils municipaux institués par l'autorité française dans le but d'établir la répartition de l'impôt et d'assister le cheikh

dans toutes les affaires de la commune, diminua encore l'importance des grands.

Lors des années de la famine, les chefs indigènes, vivant en temps normal de leurs administrés, durent vider leurs silos et distribuer leurs grains. Leurs ressources épuisées, ils eurent recours à l'emprunt.

Pour assurer les ensemencements d'automne, il fallait de l'argent. Mokrani s'adresse au maréchal de Mac-Mahon alors gouverneur général, qui lui conseille d'emprunter pour venir au secours de ses tribus, lui garantissant que les sommes qui ne pourraient lui être remboursées par les indigènes secourus, lui seraient restituées par l'Etat.

C'est alors que Mokrani, soit directement, soit en qualité de caution de ses parents et obligés, après s'être démuni de toutes ses réserves de grains et d'argent, souscrivit à l'ordre de commerçants de Constantine, qui les escomptaient aux établissements de crédit de cette ville, trois cent cinquante mille francs de billets, avec le produit de la négociation desquels il put procurer aux Amokran et aux Hachem, les grains nécessaires aux ensemencements.

Autour du petit fort de Bordj-Bou-Arréridj, dans lequel un bataillon français tenait alors garnison, une population civile s'était installée, laquelle se développant, avait constitué une ville qui était devenue en 1868 le siège d'une commune mixte.

Le maréchal de Mac-Mahon ayant envoyé au mois de mars 1870 sa démission de gouverneur motivée par les résultats de l'enquête Le Hon, le bachagha Mokrani lui avait remis la sienne, disant dans sa lettre d'envoi : que son intention était de venir désormais habiter près d'Alger, dans sa campagne de Ben-Aknoun, propriété acquise en 1866.

Le maréchal prié par les ministres de rester à son poste, obtint du bachagha qu'il en ferait autant ; et Mokrani, sans toutefois vouloir retirer sa démission, promit de remplir ses fonctions tant qu'il n'aurait pas à obéir à des civils.

Inquiétude des indigènes. — Au moment de la déclaration de la guerre à la Prusse, les indigènes de l'Algérie pensant, comme ils en avaient l'habitude, voir revenir les troupes françaises victorieuses, s'offraient en masse à l'empereur ; et les grands chefs, Mokrani le premier, proposaient de former des légions auxiliaires de cavalerie, pour servir



de garde d'honneur à Napoléon III et au prince impérial. On n'eut pas le loisir de les utiliser.

L'annonce des premiers revers les surprit tout d'abord ; puis, la défaite s'accentuant, l'empereur captif, l'armée française en partie prisonnière ou enfermée dans Metz, la France envahie n'existait plus pour eux. Elle n'était plus rien !

La proclamation de la République les inquiète, et déjà des ferments de révolte apparaissent chez eux. De nombreux incendies éclatent en septembre dans les forêts des environs de Philippeville et de Jemmapes. Dans le sud oranais, Sidi-Kaddour-ben-Hamza, chef des Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga, rassemble près de Figuig les contingents des tribus affiliées à sa secte, et s'apprête à envahir le Tell.

De la poudre apportée de Tunis, circule dans le sud constantinois, où les tribus des environs d'Aïn-Beïda et de Souk-Ahras refusent le paiement de l'impôt. En Kabylie, les mokaddems des Rahmanya prêchent la guerre sainte. Des allées et venues d'émissaires religieux parcourent les tribus qui se razzient entre elles. Tous s'arment, les uns pour attaquer, les autres pour se défendre. Les fils du télégraphe sont presque partout coupés. Les colons inquiets se rapprochent des centres ; et, par toute l'Algérie, commence l'évacuation des chantiers des travaux publics, des chemins de fer et des routes, faisant affluer vers les villes leurs travailleurs inoccupés.

Les chefs indigènes des régions annexées aux territoires civils par le décret de Tours, passant du jour au lendemain d'une situation prépondérante et lucrative à celle d'adjoints spéciaux des maires des communes dans lesquelles ils se trouvaient versés, se voyant diminués et se trouvant lésés aussi bien dans leur autorité que dans leurs intérêts, se visitaient, se concertant entre eux. Les tribus, d'autre part, résistant à l'acquit de leurs charges en hommes pour les goums, en argent pour l'impôt, l'action des agents du pouvoir mollit sur tous les points ; les querelles de çofs s'exaspèrent, et les razzias se multiplient.

Les indigènes qui n'avaient jamais subi que contraints et forcés la domination française maintenue par les armes ; qui venaient d'assister à l'effondrement de la puissance impériale ; qui voyaient la France autrefois si redoutable, envahie par les armées de l'Allemagne victorieuse, pensaient

le moment arrivé de profiter, traditionnellement, de la faiblesse des Français pour jeter à la mer l'élément chrétien conquérant, abaissé dans sa métropole.

Mokrani qui avait organisé entre Alger et la Medjana un service de courriers pour être journellement tenu au courant des événements, sachant ce qui se passait et décidé à tenter un jour prochain le sort des armes, envoyait des émissaires dans toutes les directions pour faire préparer la révolte et la faire éclater à la fois sur tous les points de l'Algérie.

Une chose retardait le soulèvement général : c'était l'indécision des cheikhs et des caïds, lesquels sans communication régulière de province à province, divisés sur les personnalités susceptibles d'assurer la charge du commandement, n'étaient pas encore parvenus à se donner un chef du mouvement.

Ce mouvement, cependant, devait spontanément se produire dans des prises d'armes tout d'abord isolées, par cela même vouées à l'insuccès, jusqu'au jour où une direction unique par tous reconnue, allait mettre en péril la domination française et la tenir de longs mois en échec.

Le crédit resserré. — Les indigènes s'armaient ; les çofs mal contenus par suite du départ pour la France des troupes régulières et de la plupart des officiers des affaires indigènes, réveillaient leurs querelles. Sur plusieurs points déjà la poudre avait parlé ; et le nouveau gouvernement redoutant que le bruit de ces fusillades retentissant dans la colonie n'amenât le soulèvement général que chacun sentait être dans l'air, donnait au commissaire général et au commandant supérieur des forces de terre et de mer, l'ordre d'employer tous les moyens, pour étouffer l'effervescence au début.

On était principalement menacé sur deux points : dans l'Ouest par les Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga, qui se rapprochaient des cercles de Tlemcen et de Sidi-Bel-Abbès ; dans l'Est, par les Amokran, sur le compte desquels les plus mauvais renseignements parvenaient à Alger.

Quand le bachagha Mohammed-ben-Ahmed-el-Hadj-Mokrani, pour venir au secours de ses administrés victimes de la disette, empruntait sur sa signature aux banquiers de Constantine les sommes nécessaires à leurs ensemencements,



le maréchal de Mac-Mahon lui avait déclaré que si ses obligés ne pouvaient lui payer après la récolte la somme pour laquelle il s'était engagé pour eux, cette somme lui serait remboursée par le budget municipal des tribus, sur des centimes additionnels à l'impôt, budget alors soumis à la disposition de l'autorité militaire.

La récolte de 1869 avait été déficitaire ; celle de 1870, généralement abondante dans le reste de l'Algérie, fut nulle sur le territoire du bachaghalik de Mokrani, dévasté par les sauterelles ; et nulle, en conséquence, la rentrée de l'impôt en principal et en centimes additionnels. Quand le maréchal fut rappelé en France, Mokrani qui se livrait depuis quatre ans avec ses correspondants de Constantine à une série de renouvellements de ses billets rédigés à trois mois, n'avait été remboursé ni par ses obligés ni par le budget municipal, ni par l'Etat, dont la garantie lui avait cependant été formellement promise.

La Banque de l'Algérie, en vue des besoins du pays, augmentés par l'état de guerre, avait été autorisée le 3 septembre 1870, à porter sa circulation de papier fiduciaire de dix-huit millions de francs, à vingt-quatre millions. Cet établissement privilégié, au capital alors de dix millions, dont cinq seulement étaient réalisés, qui bénéficiait d'une circulation fiduciaire de dix-neuf millions, avait resserré le crédit tant à Alger que dans ses succursales. Il avait même hésité un moment à acquitter les traites des trésoriers-payeurs. Le mécontentement du commerce, qui prévoyait le non-paiement de ses fournitures à l'Etat, était devenu tel, que le 16 septembre 1870, la population d'Alger s'était portée en masse sur l'hôtel de la Banque, qu'elle allait forcer, si les membres de son conseil d'administration, réunis à la hâte, n'avaient pris l'engagement de faire face à leurs obligations.

Par décret du 26 octobre suivant, l'autorisation d'émission de billets fiduciaires de la Banque de l'Algérie, était portée à trente-quatre millions.

Mais si les choses s'étaient arrangées à Alger, les établissements financiers de Constantine exigeaient le remboursement des billets Mokrani souscrits à l'ordre de ses correspondants de cette ville, escomptés à leurs caisses, dont le montant s'élevait alors, avec les intérêts, frais de com-



missions et de renouvellements, à plus de huit cent mille francs. Mokrani qui n'était pas en mesure de payer, s'adresse à l'autorité militaire, lui rappelant que le gouverneur général lui avait engagé sa parole qu'il ne serait jamais recherché pour ces causes. Il fut éconduit.

La famille de Mohammed-ben-Ahmed-el-Hadj-Mokrani, possédait en propre dans la Medjana plus de vingt mille hectares de terres. Le traitement fixe du bachagha s'élevait à dix mille francs par an, augmentés de plus de deux cent mille francs, par suite de ses droits d'un dixième sur la perception de l'impôt ; ce qui, ajouté au produit des récoltes et à la vente des bestiaux de ses propriétés, formait un revenu annuel dépassant un million. Mokrani était donc en situation de rembourser la dette qu'il avait contractée dans des circonstances absolument spéciales pourvu qu'on lui donnât le temps de profiter d'une seule bonne année. Il eut été sage et surtout équitable de la part du nouveau gouvernement, de lui faciliter un arrangement avec ses créanciers ; de lui donner des assurances pour les sommes qu'il avait avancées aux tribus à titre de secours ; car la disette n'existe qu'exceptionnellement en Algérie. Les tribus ainsi secourues auraient toujours fini par se libérer, le principal étant d'y tenir la main. Cette assurance donnée au bachagha, cet arrangement facilité, eussent été un acte d'intelligente administration : Mais on répondait à ses réclamations, en lui donnant à comprendre que le régime civil à présent établi, n'avait pas à remplir les obligations contractées par le régime militaire. On fit mieux : Comme Mokrani se plaignait du déni de justice dont il disait être l'objet, il lui fut répondu que s'il continuait à embarrasser l'administration de ses réclamations, on lui prendrait ses terres pour les distribuer aux colons, et que le fils d'Abd-es-Selam, son rival, serait nommé à sa place bachagha de la Medjana. Dans les moments difficiles alors traversés, c'était pousser le chef des Amokran, déjà fort aigri, aux pires extrémités.

Réconciliation à Bordj-Bou-Arréridj des çofs des Amokran. — Le çof de Mohammed-ben-Abd-es-Selam, caïd d'Aïn-Taghrout, armait contre le çof du bachagha. Les partis ennemis avaient déjà échangé des coups de feu. Mokrani ayant demandé à Alger six cents fusils pour armer ses



Hachem et se défendre contre ses agresseurs, l'ordre fut donné de les lui délivrer ; mais le général Augeraud, commandant de la subdivision de Sétif, ne jugeant pas à propos d'armer à ce moment des gens déjà passablement surexcités, arrêta ces fusils au passage, et les renvoya à Constantine.

Le gouvernement de la Défense nationale venait d'installer en novembre un commissaire civil à Bordj-Bou-Arréridj. Mokrani qui ne voulait pas servir sous le régime civil, réclamait encore contre cette installation ; et les conflits entre ses partisans et ceux d'Abd-es-Selam qui en venaient aux mains presque chaque jour, inquiétaient énormément l'autorité militaire qui cherchait à étouffer tout mouvement qui aurait pu s'étendre.

Le général Augeraud ayant reçu d'Alger l'ordre de concilier les Amokran divisés, se rend en personne à Bordj-Bou-Arréridj, où, ayant convoqué les chefs des deux factions rivales, il les réunit le 17 décembre, essaie de les réconcilier et leur fait, en sa présence, se donner la main, en signe d'oubli du passé. La réconciliation en apparence faite, le bachagha protestait contre l'organisation du régime civil qui allait faire entrer les juifs indigènes récemment naturalisés dans la composition des jurys chargés de juger les musulmans ; et qui leur ouvrait encore l'accès des conseils municipaux ; ce à quoi le général répondait que, quelque soit le régime, les indigènes influents et fidèles à la France auraient toujours leur place. Mokrani prenant à témoin tous les Amokran rassemblés, répéta au général ce qu'il avait déjà exprimé si souvent : « Nous savons bien que le nou« veau régime nous emploierait ; mais nous, les djouad, « nous ne le servirons jamais ! »

Après la réconciliation de Bordj-Bou-Arréridj, les Amokran eurent entre eux dans la Medjana, différents entretiens, desquels il résulta qu'il s'entendirent contre les Français.

La situation s'assombrissait encore : Les tirailleurs indigènes, généralement peu considérés par leurs coreligionnaires, étaient rentrés en Algérie au retour des glorieuses expéditions d'Orient et d'Italie, accueillis dès leur débarquement par les acclamations des Algériens. Leur réception dans les villes de garnison avait été triom-

phale et les indigènes eux-mêmes les avaient acclamés ; car s'ils avaient servi sous des drapeaux chrétiens, ils n'en avaient pas moins combattu et vaincu des adversaires chrétiens, surtout quand il s'était agi de défendre les Turcs ; et le prestige militaire des Français s'en était d'autant augmenté. A présent, ces mêmes indigènes, blessés, mutilés, écœurés, rentraient dans leurs foyers, racontant les désastres auxquels ils avaient assisté ; et M. Crémieux, dont l'origine israélite n'était pas ignorée, plus spécialement chargé pour cette cause de l'Algérie à la délégation de la Défense nationale en province, qui venait de faire accorder en bloc à ses coreligionnaires indigènes les droits de citoyen français, adressait au nom du gouvernement aux Algériens, des proclamations en style oriental, reçues avec mépris, comme venant d'un juif : « La France n'existe plus, se disaient-ils », puisque un juif la commande ! »

Entrevues de Seddouk et d'Akbou. — Deux congrégations se disputaient alors l'influence religieuse dans les Kabylies, influence arrêtée dans les Beni-Abbès, par celle toute militaire des Beni-Amokran : Mohammed-Saïd-ben-Ali, chérif, résidant à Illouta, près d'Akbou, dans la partie centrale de l'oued-Sahel, et Mohammed-ben-Cheikh-el-Haddad, grand maître de la confrérie religieuse des Rahmanya, habitant à Seddouk, dans la partie inférieure du bassin de l'oued-Soummam, étaient les chefs de ces congrégations.

L'antagonisme le plus complet existait entre ces deux communautés.

Ben-Ali-Chérif se prétendant arabe de pur sang, descendant d'Edris le Grand, arrière-petit-fils du Prophète, appartenant à une famille qui avait toujours joui, même du temps des Turcs dont elle servait la cause, d'une influence considérable, n'était plus, avant la réduction de son pays par le maréchal Bugeaud en 1846, qu'un religieux vivant de la pratique du culte auquel la règle de l'ordre fondé par son bisaïeul Chérif-Moussa-ou-Ali, lui interdisait sous peine de déchéance, de franchir jamais les limites territoriales de sa zaouïa. De desservant cloîtré, Ben-Ali-Chérif était devenu par la suite, un fonctionnaire politique et militaire, nommé le 24 décembre 1869 par le maréchal de Mac-Mahon bach-agha de Chellata, grade qui l'élevait au même rang que

Mohammed-ben-Ahmed-el-Hadj-Mokrani. Si les deux bachaghas, dont les territoires étaient limitrophes, entretenaient en apparence des rapports bienveillants, leurs relations privées se ressentaient de l'origine religieuse du premier, et de l'origine militaire et princière du second.

Mohammed-ben-Cheikh-el-Haddad (le fils du forgeron), grand maître des khouans rahmanya, berbère d'origine, alors âgé de quatre-vingts ans, vivant depuis plus de vingt ans à l'exemple du fondateur de sa congrégation en ascète, dans une cellule où ses adhérents venaient le regarder par une lucarne, vénération qui lui rapportait en ziaras ou offrandes plusieurs centaines de mille francs par an, s'était substitué dans toute la contrée qui va des Isser aux Zibans, d'une part, à l'autorité religieuse de Ben-Ali-Chérif, depuis que ce dernier avait enfreint la règle de son ordre pour occuper, pour le compte des Français, des fonctions publiques ; d'autre part, à l'influence héréditaire des djouad Amokran, depuis que les représentants de la branche aînée de cette famille étaient tombés au rang de fonctionnaires des chrétiens. Par opposition aux Ouled-el-Hadj-Amokran, les çofs rivaux des Ouled-Guendouz et des Abd-es-Selam, s'étaient tout récemment placés sous l'obédience du grand maître de l'ordre des Rahmanya.

Si les recettes prélevées sur le fanatisme musulman baissaient dans les coffres de Ben-Ali-Chérif au profit de son rival religieux de Seddouk, il gardait l'avantage de sa position administrative ; de même que la situation toute militaire du bachagha Mokrani lui permettait de tenir tête à l'influence maraboutique de Mohammed-ben-Cheikh-el-Haddad.

Entre ces éléments rivaux, il y avait de multiples motifs de divisions : des intérêts moraux et matériels en concurrence, qui devaient rendre impossible un accord préalablement nécessaire avant toute prise d'armes dans un but identique, des partisans de ces trois influences opposées.

Cette rivalité était pour les Français la cause première de leur sécurité. Mais le gouvernement de la Défense nationale en province avait prescrit de réconcilier tous les çofs pour éviter, croyait-il, tout mouvement partiel en Algérie, qui eût pu entraîner une révolte générale. C'était mal raisonner ; car jamais la mise en pratique du principe

de gouvernement : « Diviser pour régner » n'aurait rencontré une plus juste application, qu'à cette époque de veillée sous les armes.

A l'issue de sa réconciliation avec Abd-es-Selam, Mokrani s'entretenant avec le général Augeraud qui lui faisait part de son inquiétude en présence de la rivalité entre Ben-Ali-Chérif et Cheikh-el-Haddad, insistait sur l'affiliation récente des Ouled-Guendouz et des Abd-es-Selam aux Rahmanya, faisant observer au général que si la poudre venait à parler dans l'Oued-Sahel, elle parlerait aussi par conséquence dans toute la Medjana. Il proposait d'aller, avec ses parents du çof rival réconcilié, tenter un rapprochement des deux chefs d'ordres jusqu'alors divisés.

Le général Augeraud séduit par cette proposition, en référa aussitôt à Alger, où on était heureux de satisfaire aux instructions données par le gouvernement central, mal placé pour apprécier les choses de l'Algérie.

Jusqu'alors l'administration militaire très au courant de la situation, en présence des deux chefs religieux de la vallée de l'oued-Sahel, rivaux d'influence et ennemis irréconciliables, bien plus divisés par les questions d'argent provenant de la concurrence des ziaras que par les questions de foi, avait pu maintenir la paix dans les deux Kabylies en prenant parti pour Ben-Ali-Chérif, opposant son influence coranique à celle toute maraboutique de Cheikh-el-Haddad, qu'elle contrebalançait ainsi ; de même qu'entretenant un peu plus loin les rivalités des Amokran divisés, elle était sûre de tous.

Ce système de soutenir toujours un parti contre l'autre, était une méthode de gouvernement renouvelée des Turcs d'Alger, lesquels obtenant la tranquillité de l'intérieur de la régence avec douze mille janissaires, dominèrent le pays pendant trois siècles, en opposant les unes aux autres les influences indigènes et en les neutralisant par un équilibre constamment maintenu entre elles. L'entretien de ces divisions avait valu au régime précédent la pacification de l'Algérie.

C'est en opposant systématiquement çof à çof, influence à influence, et les départageant, en ayant toujours un avec soi, tous les deux quelquefois, que l'autorité militaire avait obtenu la tranquillité dans le Tell. On allait voir, lors de

l'époque troublée qui suivit les défaites en Europe, modifier un état de choses qui avait jusque-là produit des résultats, modification qui en réconciliant les partis opposés, devait les unir tous contre la domination des Français abhorrés.

Il eut été de première sagesse, à un moment où on manquait de troupes, de maintenir rivaux et désunis les chefs dont les divisions seules pouvaient rassurer les Français, comme elles les protégeaient depuis bien des années. Au lieu de cette politique habile et prévoyante, on résolut de faire disparaître les antagonismes jusque-là si utiles. Il était infaillible qu'alliés et réunis à l'instigation des Français, les çofs réconciliés n'ayant plus en face d'eux que l'ennemi commun, conquérant jusque-là supporté mais toujours haï, se tournassent contre lui. Un avenir prochain allait le démontrer :

Le général Augeraud nommé le 19 décembre 1870 au commandement de la division de Constantine, avait été remplacé à Sétif par le colonel Bonvalet, qui en passant à Bougie, avait reçu le 1er janvier 1871 la visite de Cheikh-Aziz, second fils de Cheikh-el-Haddad, ainsi que celle de Si-Mohammed-Chérif, fils de Ben-Ali-Chérif, lesquels étaient venus se plaindre réciproquement l'un contre l'autre. Il les calma avec la promesse d'examiner leurs réclamations

Le colonel parvenu à Sétif apportant l'autorisation demandée par Mokrani d'aller tenter de réconcilier les congréganistes de l'Oued-Sahel : Chellata avec Seddouk, le bachagha de la Medjana, accompagné des chefs des Amokran, se rend à Akbou, passe avec Ben-Ali-Chérif les journées des 6 et 7 janvier, rejoint dans cette visite par sept des cheikhs les plus influents du pays ; et, le 8 janvier, il arrive à Seddouk. C'était la première fois que le prince Amokran faisait visite à l'ermite berbère, le fils du forgeron.

Le 9 janvier, Mokrani, sa suite et les cheikhs du pays reviennent à Akbou, ayant avec eux Cheikh-Aziz.

Le secret des résolutions prises dans ces conférences tenues du 6 au 10 janvier à l'abri de toute surveillance des autorités françaises entre adversaires de la veille réconciliés à leur instigation, a été bien gardé. Rien n'en a transpiré. On a pu savoir plus tard, néanmoins, que le bachagha de la Medjana citant aux chefs rassemblés la vieille prophétie disant qu'un jour viendrait où le dar-el-harb serait délivré

des chrétiens, leur annonçait que ce jour était proche : Qu'il ne restait plus qu'à s'entendre pour faire la guerre sainte, dont le succès était d'autant mieux assuré que la France, gouvernée par un juif, n'existait plus en tant qu'Etat étant elle-même envahie par les Allemands qui avaient anéanti sa puissance. Jamais, ajoutait-il, l'occasion n'avait été meilleure de secouer le joug du chrétien détesté.

Comme un des assistants, désignant l'escorte du bachagha composée d'une vingtaine de cavaliers, lui disait : « Est-ce là toute ta cavalerie ? » « J'en ai cinq cents comme « ceux-là, répondait-il, et j'en aurai autant qu'il m'en faudra « avoir quand on devra marcher. »

Ce qui ressort de cette circonstance : c'est que ces chefs religieux et militaires jusqu'alors irréconciliables, faisant entre eux alliance aux entrevues de Seddouk et d'Akbou, choisissant pour chef le bachagha Mohammed-ben-Ahmed-el-Hadj-Mokrani, résolurent de profiter des désastres éprouvés par les armées françaises en Europe, pour faire disparaître les chrétiens d'Algérie.

Préparatifs de Mokrani. — Au retour de ces entrevues ainsi facilitées par les autorités françaises, le bachagha assuré des concours qui lui étaient promis, parcourait ses tribus et s'entendait avec ses caïds. Rentré à son château de la Medjana, il faisait transporter ses grains et ses effets à la Kalâa des Beni-Abbès, achetait de la poudre, des fusils, des chevaux, armait ouvertement ses serviteurs et mobilisait ses Hachem.

A la réconciliation de Bordj-Bou-Arréridj, l'autorité française avait jeté les çofs des Abd-es-Selam et des Ouled-Guendouz dans les bras du çof des Ouled-el-Hadj. Aux entrevues de Seddouk et d'Akbou où l'insurrection fut décidée, la même autorité avait mis d'accord les deux plus hautes puissances rivales des Kabylies, et procuré l'ensemble de ces forces à Mohammed-ben-Ahmed-el-Hadj-Mokrani, qui, déjà, se voyait maître du dar-el-harb, reconstituant l'empire de ses pères, agrandi.

Quelques jours après la visite du bachagha, Ben-Ali-Chérif se rendait à son tour dans la Medjana, où il avait une dernière et décisive entrevue avec Mokrani.

Un décret du 1er janvier 1871 sur la création en Algérie et les attributions des généraux administrateurs dans les

territoires militaires, qui ne fonctionna que dans la province de Constantine, avait retiré au commandant en chef des forces de terre et de mer l'administration des territoires militaires, et placé les officiers des affaires indigènes sous les ordres d'un général de brigade administrateur, relevant du commissaire extraordinaire : Les cercles militaires prenaient le nom de districts.

Mutineries des spahis des divisions militaires de Constantine et d'Alger. — Attaque de Souk-Ahras. — Les régiments de spahis, formés d'engagés volontaires indigènes, étaient alors composés d'escadrons mobiles, comme les escadrons des autres régiments de cavalerie, et d'escadrons dits de smalas, sorte de gendarmerie chargée de la surveillance d'une région déterminée, y résidant, mobilisable en cas de soulèvement dans la colonie.

Les cavaliers des smalas se montant à leurs frais au moyen d'une première mise, mariés pour la plupart, recevaient en dehors de leur solde dans les terres azel réservées à leurs groupes, un certain nombre d'hectares labourables (charrues) qu'ils faisaient cultiver au cinquième du rendement par des khammès ou fermiers, sous leur surveillance.

Le 18 janvier 1871, le ministère de la guerre avait donné l'ordre au général Lallemand d'organiser sans délai un régiment de marche de spahis, et de l'embarquer pour la France. Les spahis de la division d'Oran étant alors en observation dans le Sud, où l'on savait que les Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga préparaient une agression nouvelle, le commandant supérieur des forces de terre et de mer, dut s'adresser, pour assurer la composition de ce régiment, aux divisions d'Alger et de Constantine. Les spahis des smalas ayant toujours considéré que leur engagement ne les obligeait à servir qu'en Algérie, peu désireux d'autre part d'aller participer en France à des opérations d'armées qu'ils savaient malheureuses, s'étaient donné le mot pour se soustraire à tout embarquement.

Recevant le 20 janvier l'ordre de mobilisation, les spahis des smalas du Tarf, de Bou-Hadjar et d'Aïn-Guettar, du 3e régiment, refusent formellement de s'embarquer. Au Tarf et à Bou-Hadjar, où des coups de fusil avaient déjà été tirés, on apaisa la mutinerie en précisant qu'on ne ferait partir que des volontaires.

A Aïn-Guettar, le 22, trente-trois spahis avaient consenti à partir ; cent deux cavaliers formant le reste de la smala, avaient déserté avec armes et bagages, tuant, le 23, un brigadier français, et s'étaient installés à Enchir-Moussa, à quatre kilomètres du bordj, groupant autour d'eux leurs amis et leurs parents.

Les spahis de la smala de Moudjebeur, du 1er régiment, mobilisés le 23, mis en marche à contre-cœur, étaient revenus le soir à la smala, après avoir tué un brigadier français. Cernés par un détachement d'infanterie envoyé de Boghar, ils s'étaient remis en route et arrivaient à Alger, où M. du Bouzet et le général Lallemand, informés de ce qui se passait dans le département de Constantine, prirent sur eux de les renvoyer à Moudjebeur. Il ne leur fut rien fait. Cette indulgence pour les mutins dénotait de la part des autorités un état de faiblesse que les indigènes, habitués à constater plus d'énergie dans la répression, commentaient défavorablement.

Les déserteurs d'Aïn-Guettar rejoints à Enchir-Moussa par l'ancien caïd révoqué Ahmed-Salah-ben-Resghi et son parent Keblouti, ancien caïd des Hanencha, qui soulevaient le pays, se laissant entraîner, pillent les fermes voisines de Souk-Ahras, dévastent sa banlieue, assassinent neuf Européens et, le 26, attaquent la ville.

Pour résister à des masses d'insurgés hanencha et à ces cent deux spahis rebelles armés de chassepots, Souk-Ahras, ville ouverte, ne disposait, avec deux obusiers, que de cinq cent trente défenseurs : mobiles des Bouches-du-Rhône, miliciens, goumiers et spahis fidèles, la plupart mal armés. La ville résista cependant jusqu'à ce que le général Pouget parti de Bône avec quinze cents hommes prêts à s'embarquer pour la France, pût la débloquer dans la soirée du 30. La colonne Pouget continuant ses opérations, les rebelles pourchassés passaient en Tunisie le 8 février.

La nouvelle de cette prise d'armes coïncidant avec l'entrée des Allemands dans Paris, avait eu un immense retentissement chez les indigènes, qui continuaient leurs préparatifs de guerre. Des pillages, des assassinats, des révoltes partielles, préludaient au soulèvement général que chacun attendait.

Le décret du 1er janvier 1871 sur les généraux administra-

teurs dans les territoires militaires, avait nommé M. Rustant, général administrateur de Constantine. Il prit possession de son poste le 7 février.

Révolte d'El-Milia. — Le 14 février 1871, les tribus kabyles de la vallée de l'oued-el-Kébir, convaincues que les Français étaient hors d'état de se maintenir en Algérie, attaquaient le bordj d'El-Milia défendu par soixante mobilisés des Bouches-du-Rhône et quelques colons, qui ne purent être dégagés que le 27 par les colonnes du général Pouget et du capitaine Vivensang, arrivées à marches forcées de Souk-Ahras et de Collo .

Les çofs du Sahara constantinois. — Le Sahara oriental était depuis longtemps divisé en deux çofs : celui des Arabes Daouaouida, celui des Berbères Ben-Gana. Dès 1542, Ali-Bou-Aokkaz chef des Ouled-Saoula, fraction des tribus nobles Daouaouida, issus de la tribu hilalienne de Riah, avait reçu de Hassan-Ag'a, pacha d'Alger, le titre de cheikh-el-Arab, avec le commandement, devenu héréditaire dans sa famille, sur les tribus semi-sahariennes venant à chaque été faire pacager leurs troupeaux dans les plaines situées au sud-ouest de Constantine. Cette puissante famille des Bou-Aokkaz dominait en outre dans l'Oued-Rir, vallée saharienne, qui partant de Biskra, aboutit au Melrir. Elle protégeait les sultans de Touggourt, et étendait son influence dans le Zab et le Hodna jusqu'aux Abd-en-Nour, exigeant des redevances de toutes les villes et de la région moyenne du Tell et des oasis du sud constantinois.

En 1758, Ahmed-el-Kolli, bey de Constantine, désireux d'abaisser l'influence des Bou-Aokkaz, avait donné en double le titre de cheikh-el-Arab, sans toutefois pouvoir lui en garantir les avantages, à El-Hadj-ben-Gana, forgeron berbère des environs de Mila, dont il avait la sœur au nombre de ses femmes, comme il avait du reste aussi pour femme, une sœur d'Ali-Bou-Aokkaz.

A partir de ce moment, exista entre les Ben-Gana et les Bou-Aokkaz une lutte perpétuelle d'intrigues et d'influences, armant souvent l'un contre l'autre les deux partis rivaux, maintenus dans cet état d'hostilité par la politique des beys, qui appliquaient toujours la maxime traditionnelle des Turcs de la régence : « savoir diviser, pour pouvoir gouverner ».

C'est dans la dualité de cette situation, que les Ben-Gana et les Bou-Aokkaz se trouvaient lors de la chute d'El-Hadj-Ahmed, le dernier bey de Constantine.

Comme toute famille influente du pays devait s'appuyer sur un ordre religieux, les Ben-Gana relevaient de la zaouïa de Tolga, des Rahmanya, et les Bou-Aokkaz de la zaouïa de Temacin, des Tidjanya, ordres rivaux et très jaloux de leurs prérogatives, surtout de leurs revenus.

Après avoir pris parti, les Ben-Gana pour El-Hadj-Ahmed-bey, les Bou-Aokkaz pour Abd-el-Kader, les chefs des deux familles s'étaient soumis aux Français, qui les avaient confirmés l'un et l'autre dans leurs anciens commandements, avec le titre d'aghas, leurs territoires respectifs se trouvant enchevêtrés l'un dans l'autre des Abd-en-Nour au Souf, de façon à ce qu'une partie des villes, des villages ou des douars d'une même fraction se trouvaient dans le commandement des Ben-Gana, l'autre partie dans celui des Bou-Aokkaz ; ces parties placées sous les ordres de caïds appartenant au çof opposé à leurs sympathies et à leurs alliances traditionnelles. La ville de Biskra, avec sa garnison française, demeurait entre les deux camps,

Le chef des Bou-Aokkaz était alors Ali-Bey ; le chef des Ben-Gana, Mohammed-es-Seghir.

Le chérif Bouchoucha. — Un ancien pénitencier évadé de Bou-Khanefis, nommé Mohammed-ben-Toumi-ben-Brahim, dit Bouchoucha (le chevelu), afflié à l'ordre des Snoussya et agissant à leur instigation, se disant chérif, s'était mis en 1869 à la tête des Chambâ d'Ouargla, et avait, au commencement de l'année 1870, opéré des razzias sur les Larbâa. Au mois d'avril de la même année, il s'était emparé d'El-Goléa ; et, au mois de mai, de Metlili. Rentré à In-Salah, il intriguait avec les Ben-Gana, pour le çof desquels avaient pris parti les Chambâ de Metlili, anciens serviteurs religieux des Cheïkhya, trop abaissés depuis les événements de 1864 pour pouvoir leur être alors de quelque utilité, et passés aux Snoussya.

Tentative avortée de Mahhi-ed-Dine-ben-Abd-el-Kader. — Il y avait alors en Tunisie un certain nombre de réfugiés d'Algérie, anciens chefs compromis dans les insurrections ou évincés par les Français de leurs gouvernements. Parmi eux, Sliman-ben-Djellab, ancien sultan de Tougourt, et

Ben-Nasseur-ben-Ech-Chohra, ex-agha des Larbâa de Laghouat, lequel après avoir suivi la fortune du chérif Mohammed-ben-Abd'Allah, d'Ouargla, inquiétait sans cesse, de Nefta où il se trouvait, les tribus du Sahara oriental. La zaouïa rahmanya de Nefta avait d'autant mieux accueilli ce réfugié, qu'il avait autrefois pris les armes pour combattre l'influence de son beau-père Ahmed-ben-Salem, mokaddem des Tidjanya de Laghouat, rivaux des Rahmanya.

Mahhi-ed-Dine, fils aîné de l'émir Abd-el-Kader, suscité par les Snoussya de Syrie, ayant quitté Damas, avait gagné la Berbérie par Tripoli, et rejoint au mois de décembre 1870 Nasseur-ben-Ech-Chohra à Nefta, faisant annoncer son arrivée en Algérie pour y prendre le commandement de la guerre sainte.

Entré le 9 mars à Négrine, d'où il était parti à la tête des Nemencha pour envahir le sud de Tebessa, le fils d'Abd-el-Kader attaqué le 26 mars sur l'oued-Hamaïdja par la colonne Pouget, avait essuyé une défaite complète, après laquelle, passant en Tunisie, il avait regagné l'Orient, désavoué par son père.

Entrée de Bouchoucha à Ouargla. — Les populations d'Ouargla et de Touggourt appelaient Bouchoucha, lequel après avoir battu le 5 mars 1871 à N'gouça les partisans des Bou-Aokkaz, entrait aussitôt à Ouargla, où il massacrait, avec les Daouaouida, les marchands mozabites qui avaient essayé de lui résister. Cette ville enlevée à Ali-Bey, le chérif tombait le 28 mars, près de Mégarine, sur les tribus des Bou-Aokkaz, qu'il razziait à fond.

CHAPITRE II

LA RÉVOLTE DU BACHAGHA MOKRANI

Evacuation des chantiers des Bibans. — Déclaration de guerre de Mokrani. — Attaque de Bordj-bou-Arréridj. — Boumezrag dans l'Ouennough'a. — Proclamation du djehad a Seddouk. — Soulèvement des Rahmanya. — Opérations dans la Medjana. — Combat de Magoura, dans la province d'Oran. — Attaque et blocus de Bougie.— Destruction des fermes et des villages des Isser. — Mise en route des colonnes Cérez, Fourchault et Lallemand. — Investissement de Tizi-Ouzou. — Attaque et siège de Fort-National. — Destruction du village de Palestro. — Attaque de Dellys. — Blocus de Dra-el-Mizan. — Opérations dans le Hamza. — La mort du bachagha.— Circulaire du gouverneur, en prévision des redditions.

Evacuation des chantiers des Bibans. — Quatre ouvriers européens occupés dans les Bibans aux chantiers de construction de la route nationale, étant allés couper du bois dans la forêt voisine de leur campement, ayant été assassinés le 18 février, les Abd-es-Selam accusent de ce meurtre les Ouled-el-Hadj. L'ordre étant arrivé d'évacuer les chantiers, le capitaine Olivier, commandant supérieur du district de Bordj-Bou-Arréridj, envoie le bachagha, son frère Boumezrag et leur cousin Hammou-Bou-Rennan en surveiller l'opération. Les ouvriers n'étant pas payés par l'entrepreneur de leurs journées acquises, Mokrani leur avance quinze cents francs de ses deniers personnels, leur procure des mulets pour le transport de leurs bagages, et les confie à Boumezrag et à Hammou-bou-Rennan qui les escortent jusqu'à Bordj-Bou-Arréridj ; puis il part pour Boudjelil, où il avait donné rendez-vous à Ben-Ali-Chérif.

Après l'évacuation des ouvriers européens, les chantiers

des Bibans avaient été dévastés. Mokrani qui avait fait arrêter les pillards, les avait fait fusiller dans son camp.

Les Français de M'sila se repliaient le 25 sur Bou-Saâda, sous la protection du goum de Saïd-ben-Boudaoud-el-Mokrani.

Ce même jour, le chef d'escadrons Ducheyron du 8e hussards, prenait le commandement de Bordj-Bou-Arréridj.

Les ouvriers des chantiers des Bibans arrivant dans cette ville le 27, furent occupés aux travaux de défense de la place; mais les corvées fournies par Mokrani pour le transport des bagages du personnel des chantiers évacués, de même que la paie avancée, ne furent pas remboursées.

Les élections de l'Algérie à l'Assemblée nationale, avaient eu lieu sur ces entrefaites. La paix avec l'Allemagne avait été conclue le 2 mars.

Déclaration de guerre de Mokrani. — Mokrani de retour à la Medjana, avait écrit le 27 février aux généraux Augeraud et Lallemand, les priant de vouloir bien accepter sa démission, désireux qu'il était de quitter l'Algérie avec les siens, et d'aller se fixer en Tunisie. Le général Lallemand qui était venu à Constantine à la nouvelle de la prise d'armes d'El-Milia, recevant la lettre du bachagha le 1er mars au soir à Philippeville, au moment où il allait s'embarquer pour Alger, lui répondait télégraphiquement que la paix avec l'Allemagne allant être signée (elle le fut le lendemain), il l'invitait à venir le trouver à Alger pour s'entendre avec lui. Le capitaine Olivier lui portant cette dépêche dans la banlieue de Bordj, le bachagha lui déclara qu'il se refusait de toutes ses forces à servir le gouvernement de la République. Que si sa démission était retournée et son départ de l'Algérie refusé, il saurait bien se faire jour les armes à la main. « On insulte », lui disait-il, « vos généraux, que nous étions accoutumés à « respecter, et on les remplace par des mercantis, par des « juifs ! Nous ne pouvons, nous, subir cette humiliation, que « pour ma part je ne supporterai jamais ! »

Le 9 mars, Mokrani renouvelait sa lettre de démission au colonel Bonvalet, qui en télégraphiait les termes au général Augeraud et au général administrateur Rustant ; ce dernier répondait le 14 au capitaine Olivier, demeuré commandant du district, de dire au bachagha de lui renouveler officiellement sa démission, en faisant savoir à son auteur : que jus-

qu'à ce qu'elle soit acceptée par le gouvernement, il serait rendu responsable des désordres qui pourraient se produire dans son commandement.

Le bachagha recevant cette notification dans laquelle il voyait une offense, réunit ses parents et ses partisans et leur déclare que le moment est venu de se mettre en révolte contre un gouvernement devenu celui des juifs et des mercantis. Dans ce conseil tenu dans la soirée du 14 mars, il fut décidé qu'on détruirait d'abord Bordj-Bou-Arréridj, défendu par une petite garnison de mobiles, pendant que Boumezrag-el-Mokrani irait soulever l'Ouennough'a dont il était le caïd, et qu'on ferait appel aux moudjahedine de toute l'Algérie. Ces résolutions prises, le bachagha envoyait sa déclaration de guerre au général Augeraud et au capitaine Olivier, en retournant en même temps à ce dernier son mandat de traitement du mois de février, de 833 fr.

Ces deux lettres parties à leur destination, le bachagha faisait couper les fils du télégraphe et envoyait des cavaliers dans toutes les directions, faisant savoir qu'il avait entrepris le djehad ou guerre sainte, et appelant les bons musulmans aux armes contre les chrétiens.

Attaque de Bordj-Bou-Arréridj. — Les tribus du district de Bordj-Bou-Arréridj, auxquelles s'étaient jointes les tribus du Hodna occidental et des Righa, leurs caïds en tête, apportaient aussitôt leur concours au bachagha. Le 15 mars, quinze mille insurgés investissent la place et coupent la conduite amenant l'eau dans la citerne, laquelle était, heureusement, remplie.

Le 16 mars au matin, l'escorte de spahis du commandant supérieur passe à l'insurrection avec armes et bagages. A huit heures, les insurgés, goums et sagas, défilent devant le bachagha placé à l'entrée du col d'Aïn-Sriga, en avant des membres de sa famille formant sa maison militaire, et vont prendre position aux abords de la ville ouverte, évacuée par sa population réfugiée dans le fort.

Bordj-Bou-Arréridj n'avait pour toute garnison que quatre cents mobiles et miliciens armés de vieux fusils. La fusillade commencée à neuf heures et demie, l'attaque poussée par les Amokran contre la ville, se produit à midi. A deux heures, les juifs, auxquels on a confié la défense de l'une des barricades, pris de panique, abandonnant leur poste, se sauvent

vers le fort. Le commandant Ducheyron arrivant sur ce point avec quelques français, réoccupe la barricade et peut en éloigner les rebelles.

La ville devenue intenable, est abandonnée dans la nuit par ses défenseurs qui entrent dans le fort, dont le siège durait encore quand, le 26, arrive la colonne de secours du colonel Bonvalet, forte de quinze cents hommes, précédée du goum d'Abd-es-Selam, qui était venu se mettre à sa disposition. Le Bordj débloqué, les villages des rebelles incendiés, le 27 les civils de la ville partaient pour Sétif, sous l'escorte de deux escadrons de spahis et du goum d'Abd-es-Selam, observés à distance jusqu'à Aïn-Taghrout par le bachagha en personne, à la tête de huit cents chevaux.

Retranché sur l'Oum-er-Rissan, entre la Medjana et la Kalâa des Beni-Abbès, où le colonel Bonvalet, faute de troupes suffisantes ne pouvait le forcer, le bachagha continuait à correspondre avec les chefs non encore insurgés.

Boumezrag dans l'Ouennough'a. — Ahmed-Boumesrag (l'homme à la lance), parti le 15 mars de la Medjana pour l'Ouennough'a avec une vingtaine de cavaliers des Hachem et son cousin Ali-ben-Bou-Rennan, caïd des M'zita, recrute en route un millier de Kabyles et se porte sur le caravansérail d'El-Okhis, situé à 28 kilomètres en avant d'Aumale, occupé par dix zouaves, deux européens et quelques indigènes, sous le commandement du zouave Allemand. Attaqués le 16 vers dix heures du matin, les défenseurs du caravansérail peuvent tenir jusqu'à ce qu'un secours venu d'Aumale, composé de deux pelotons de chasseurs et du goum des Ouled-Driss, commandés par les capitaines Cartairade et Ulrich, puisse les délivrer dans la nuit du 17.

Les capitaines Cartairade et Ulrich sortis le 18, attaqués chez les Beni-Hassein par huit cents fantassins et cinquante cavaliers, tuent une vingtaine d'hommes à l'ennemi et rentrent dans la soirée au caravansérail. Le 19, Boumezrag razziait les Ouled-Msellem et faisait commencer le blocus du bordj de Beni-Mansour, défendu par une soixantaine de disciplinaires et quelques colons, commandés par le capitaine Mas. Le colonel Trumelet, commandant supérieur d'Aumale, arrivait le 20 mars à El-Okhis avec deux pelotons de chasseurs d'Afrique et trois cents mobilisés de la Côte d'or. Ayant reçu le même jour l'ordre de rentrer à Aumale, il re-



vient par les Ouled-Msellem, culbute à Es-Seroudj les contingents de Boumezrag, et rentre à Aumale le 22.

Le zouave Allemand laissé avec une vingtaine d'hommes à El-Okhis, à bout de munitions, ne pouvant plus tenir, détruit les approvisionnement qu'il ne peut emporter ; et, profitant d'un moment où la surveillance de l'ennemi s'est relâchée, se met en route le 24 au soir : il arrivait à Aumale le 25 au matin. Le même jour, le caravansérail était pillé et incendié (1). Le 26, Boumezrag établissait son quartier général au djebel-Mogranine dans les Ouled-Daoud, à 20 kilomètres d'Aumale, d'où, en surveillant cette place, il rayonnait dans l'Ouennough'a et le Ksenna, où il recevait chaque jour de nouveaux contingents. Défait le 10 avril sur l'oued-Zayan par le commandant Braau, Boumezrag rappelé par son frère, partait pour la Medjana, laissant Ali-bou-Rennan au siège de Beni-Mansour, et le commandement de l'insurrection dans l'Ouennough'a et le Hamza à El-Hadj-Mohammed-ben-Ameur, ancien amin des Aït-Mansour.

Proclamation du djehad à Seddouk. — Soulèvement des Rahmanya. — Le bachagha avait compté sur l'appui des Bou-Aokkaz et des Ben-Gana ; mais ces grands chefs du sud constantinois, en rivalité d'influence, étaient trop occupés à vider leurs querelles privées pour lui venir en aide. Il n'avait pas été mieux accueilli des chefs des Ouled-Mokhtar de Boghar et de Médéa, des bachaghas et des caïds de Titeri et des Oulad-Naïl, contenus par la petite colonne du colonel Muel du 1er spahis. Nasseur-ben-Ech-Chohra, rentré dans le Sahara après la défaite de l'oued-Hamaïdja, était trop loin ; et les Ouled-Sidi-Cheikh Cheraga, battus en 1870 sur l'oued-Chaïr, tenus en échec par les Ouled-Sidi-Cheikh Gharaba ralliés depuis 1868, et surveillés par les garnisons de Mascara, de Tlemcen et de Sidi-bel-Abbès échelonnées de Géryville à Sebdou, avaient assez à faire à se défendre eux-mêmes.

NOTA. — L'auteur tient de la bouche de Boumezrag, que si le 24 mars 1871, le petit détachement français a pu évacuer le caravansérail d'El-Okhis et parcourir sans avoir été inquiété les vingt-huit kilomètres qui le séparaient d'Aumale, c'est que, rempli d'admiration pour cette poignée d'hommes qu'il se réservait de donner en exemple à ses troupes, il avait envoyé ses moudjahedine dans une direction opposée, en faisant savoir au zouave Allemand que la route était libre.



Isolé du côté des djouad, le bachagha dut chercher des secours chez les Rahmanya, sous la suprématie religieuse et politique desquels il prit l'engagement de se ranger pour l'avenir, demandant en retour le concours de leurs khouans. Le 8 avril, le vieux Cheikh-el-Haddad grand maître des Rahmanya, publiait à Seddouk la proclamation du djehad ou guerre sainte, et nommait ses deux fils, Cheikh-Aziz et Cheikh-Mahmed, ses khalifahs.

Jusqu'alors le bachagha n'avait pu réunir autour de sa bannière dans les cercles de Bordj-Bou-Arréridj, Aumale et Bou-Saâda, plus de vingt-cinq mille combattants. La proclamation du djehad par le grand-maître des Rahmanya, jetant dans l'insurrection toutes les tribus du littoral, depuis le Boudouaou jusqu'au Rhummel, augmentait cette force de cent quatre-vingt mille Kabyles.

Conformément aux principes de la religion islamique concernant la guerre sainte, des sommations furent préalablement envoyées aux Français, d'avoir à se convertir et à payer le tribut ou djezya, sous peine d'être partout attaqués. Vingt-quatre heures après, les hostilités commençaient : les fermes isolées et les villages ouverts étaient pillés, incendiés et détruits, Bougie, Fort-Napoléon qui avait reçu au 4 septembre 1870 le nouveau nom de Fort-National, Dellys, Tizi-Ouzou, Dra-el-Mizan, Batna, étaient entourés par des masses d'insurgés.

Le vice-amiral de Gueydon, nommé le 29 mars 1871 au gouvernement de l'Algérie, venait de prendre possession de son poste le 9 avril.

Opérations dans la Medjana. — Le général Saussier envoyé pour prendre le commandement des opérations dans la Medjana contre le bachagha, arrivé à Bordj-Bou-Arréridj le 2 avril, ayant sous ses ordres environ cinq mille jeunes soldats, après avoir fait parcourir la banlieue de la ville par des reconnaissances de cavalerie, marche le 8 avril sur la Medjana, culbute sur sa route les contingents rebelles et arrive au château, qu'il trouve évacué. Etablissant son camp dans l'intérieur et autour du village des Hachem, il fait jusqu'au 12 de fréquentes sorties, infligeant des pertes sérieuses aux insurgés. Dans ces combats, les goums d'Abd-es-Selam, des Ben-Abd'Allah et des Ben-Guendouz, rendirent de grands services au général français.

Le bachagha quittant le 14 avril son camp retranché d'Oum-er-Rissan, se porte par Zemmorah dans la direction de Sétif, où le général Saussier, qui a fait sauter le château de la Medjana, le poursuit. Les cavaliers des goums des Amokran restés jusqu'alors fidèles au Français, allaient individuellement rejoindre l'insurrection qui s'étendait à ce moment jusqu'à Saint-Arnaud, et, le 16, les chefs des Abd-es-Selam, des Ouled-Abd'Allah et des Ben-Guendouz, passaient au bachagha et enlevaient le 18 à Aïn-Taghrout, un convoi de trois cents mulets allant ravitailler Bordj-Bou-Arréridj.

Le 23 avril, le général Saussier dispersait à Aïn-Messaoud et refoulait jusqu'au djebel-Mégris, les contingents rebelles commandés par Boumezrag.

Combat de Magoura dans la province d'Oran.— Les Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga, qui sous le commandement de Sidi-Kaddour-ben-Hamza s'étaient avancés jusqu'aux Ouled-En-Nahr, après une petite affaire le 13 mars avec les Gharaba sur l'oued-Goulila, étaient mis en déroute le 17 avril à Magoura par l'avant-garde de la colonne des Méloizes, dans un combat livré par les trois escadrons de chasseurs de France et de spahis du commandant Marchand, soutenus par une compagnie du régiment étranger et une section d'artillerie de montagne.

Après cette affaire, où les chasseurs et les spahis qui avaient vu tomber leurs deux capitaines commandants, MM. Mercier et François, éprouvèrent des pertes sensibles, le sud-oranais était momentanément débarrassé des incursions des Cheikhya dissidents, qui regagnèrent le Touat.

Attaque et blocus de Bougie. — Destruction des fermes et des villages des Isser. — Cheikh-Aziz et son frère Si-Mahmed organisaient les sagas kabyles. Marchant sur Bougie, ils se heurtent le 21 avril à la hauteur de la ferme Noailles, aux troupes du général Lapasset qui les forcent à rétrograder. Aziz laissant alors son frère et ses Kabyles procéder au blocus par terre de Bougie, va rejoindre Boumezrag. Cheikh-Mahmed s'étant risqué le 25 avril à l'attaque des forts Lemercier et Clauzel, est repoussé après quatre heures de lutte par la garnison de la place, alors réduite à quinze cents hommes, par suite de l'embarquement, le 24, pour Alger, du général Lapasset, chargé avec ses troupes d'aller couvrir la Mitidja menacée.

Par le Hamza, les rebelles du Djurdjura donnaient la main aux insurgés de l'Ouennough'a et de l'Oued-Sahel. Les Kabyles du Dahra et des Beni-Menasser, où les Rahmanya avaient des affiliés, s'agitaient, et les colons de Bordj-Ménaïel, des Isser et des Beni-Aïcha fuyaient l'insurrection.

Mise en route des colonnes Cérez, Fourchault et Lallemand. — Une colonne de deux mille cinq cents hommes partie d'Alger le 19 avril sous le commandement du colonel Fourchault, chef d'état-major du général Lallemand, arrive le 22 à l'Alma, en débarrasse les abords et marche sur Palestro, où elle ne trouve en arrivant, le 24, que des ruines fumantes et cinquante cadavres privés de sépulture, qu'elle ensevelit.

Le général Lallemand quittait Alger le 1er mai avec quatre mille hommes, le 2, il était à l'Alma et le 3 mai, il repoussait les rebelles sur le Boudouaou.

Le général Cérez qui avait quitté Alger le 11 avril avec trois mille hommes, arrivait le 15 par Tablat à Aumale, chassait le 19 du Teniet et Daoud les contingents de Bou-Rennan-el-Mokrani, dégageait jusqu'au 24 tout le terrain jusqu'à El-Okhis et rentrait le 25 à Aumale. Reparti le 28, il enlevait les crêtes de Dra-Moumène et se portait dans la direction de Bouïra, de façon à pouvoir entrer en relations avec le commandant Moutz, bloqué dans Dra-el-Mizan. Il peut y réussir, et rassuré sur les conditions dans lesquelles se trouve cette place, il continue ses opérations dans la région d'Aïn-Bessem.

Investissement de Tizi-Ouzou. — A la mort de Belkacem-ou-Kaci bachagha du Sebaou, ce bachaghalik avait été supprimé ; son fils Ali, plus connu sous le nom de caïd Ali, élu amin-el-oumena lors de l'organisation de la Kabylie, avait été nommé assesseur au Conseil général d'Alger. Desservi auprès du commandant supérieur de Tizi-Ouzou, qui lui envoyait le 14 avril, à sa résidence de Temda, l'ordre de se rendre sur le champ auprès de lui, il s'enfuit à Mekla, où rejoint dans la journée par quinze mille Kabyles, il repousse le lendemain, en leur tuant deux hommes, deux pelotons de chasseurs chargés de son arrestation. Le même jour, le commandant Letellier prenait le commandement du bordj de Tizi-Ouzou, défendu par une garnison de six cents hommes. Le village français attaqué le 18, ses défenseurs

incapables de tenir, doivent rentrer au bordj, qui est bientôt entièrement investi.

Ali-ou-Kaci reconnu dans la vallée du Sebaou comme chef par tous les khouans rahmanya, avait à ce moment sous ses ordres plus de vingt mille Kabyles, dont les tirailleurs embusqués tiraient sur le bordj à moins de cinquante mètres. Du côté des Français, la défense était admirablement dirigée.

Le 24 avril, Mohammed-Saïd-ben-Ali-Chérif, bachagha de Chellata, arrive au camp des insurgés et prend sa part des attaques contre la place ; il n'en repart que le 6 mai avec Ali-ou-Kaci, sur une invitation du bachagha Mokrani, les invitant à venir conférer avec lui à son camp de l'oued-Soufflat.

Attaque et siège de Fort-National. — Presque tous les Kabyles du cercle de Fort-National, et la plupart de leurs femmes, étaient affiliés à l'ordre des Rahmanya, dont les mokaddems pressaient le soulèvement du Djurdjura. Un officier des affaires indigènes en tournée dans les Aït-Menguellet, reçu à coups de fusil dans la journée du 16 avril, avait dû se replier sur le fort, dont le lieutenant-colonel Maréchal avait pris le commandement deux jours auparavant.

La place n'avait pour toute garnison que quatre cent cinquante mobilisés de la Côte d'Or, quelques hommes du génie et de l'artillerie, et cent-dix indigènes, spahis ou volontaires du pays. Investie dans la soirée du 17 avril par des masses de Kabyles qui exécutent des travaux de siège et des galeries de mines, elle avait même à répondre au feu d'une vieille pièce de canon turque, trouvée à Tazarart, laquelle mise en batterie à Imaïnserène, lançait sur la ville des projectiles de fer forgé du poids de 2 kilos 500 grammes, qui, mal dirigés, ne firent pas grand mal.

Destruction du village de Palestro. — Le village de Palestro qui avait été installé le 17 mars 1870, attaqué le 20 avril, les habitants se réfugient à la gendarmerie, au presbytère et dans la maison des ponts et chaussées. Ces refuges enlevés les 21 et 22, quarante-deux colons furent faits prisonniers, seize avaient pu s'enfuir chez les indigènes du voisinage qui les recueillirent, cinquante avaient été tués dans la défense. Les survivants furent remis plus tard au général Cérez.

Attaque de Dellys. — Les tribus des environs de Dellys dévastant la banlieue le 19, commencent le blocus de la place, restée en relations par la mer avec Alger. Les avisos le « Limier » et l' « Armide », en canonnant les rassemblements qui s'approchent, peuvent les maintenir à une certaine distance.

Blocus de Dra-el-Mizan. — L'appel de Cheikh-el-Haddad étant arrivé le 11 avril aux mokaddems gardiens du tombeau de Sidi-Mohammed-ben-Abd-er-Rahman-Abou-Qobrin dans les Aït-Smaïl, les khouans du pays rassemblés le soir même, proclament le djehad.

Le bordj de Boghni manquant d'eau et n'étant pas en état de défense, le chef d'escadron Moutz, commandant supérieur du district de Dra-el-Mizan, fait évacuer ce poste, dont la petite garnison rentre dans le bordj de cette localité. Les insurgés commandés par Mohammed-el-Djaadi, oukil de la zaouïa des Aït-Smaïl, arrivés dans la matinée du 20 dans la vallée de Dra-el-Mizan, le commandant lance sur eux ses goums, qui passent à l'ennemi. Le village attaqué est bientôt évacué par ses défenseurs qui rentrent dans le fort, où le commandant Moutz n'a pas avec lui deux cents hommes, zouaves, soldats du train et colons. Deux vieux canons trouvés par les insurgés dans les ruines du fort turc de Boghni, placés sur les chariots, sont mis en batterie le 27 au soir, mais produisent peu d'effet. Un de ces deux canons put être encloué au cours d'une sortie ; mais les assiégés restaient étroitement bloqués.

Opérations dans le Hamza. — La mort du bachagha. — Le bachagha qui venait de parcourir l'Ouennough'a, revenu le 28 à la Medjana, en repartait le 29 pour le Hamza. Le 2 mai, à la tête de cinq mille hommes, il attaquait le bordj de Bouïra, défendu par l'agha Bouzid. Repoussé, il incendie le village indigène de Bou-Chérin et se porte au-devant de la colonne Cérez, avec laquelle il escarmouche toute la journée du 4.

Le 5 au matin, la colonne Cérez était en marche vers le Dra-bel-Kheroub, quand elle est vigoureusement attaquée par tous les contingents du bachagha, forts ce jour-là de huit mille hommes. Le convoi escorté par le colonel Trumelet avançait à grand' peine, fusillé à petite distance par les Kabyles qu'il fallait déloger de colline en colline. La

colonne arrivée au Dra-bel-Kheroub vers une heure de l'après-midi, les moudjahedine faisant la prière du dohor, le feu se ralentit. Un bataillon du 4e zouaves de marche, commandé par le capitaine Odon, prenant à ce moment position au Dra-el-Taga, sur la rive droite de l'oued-Soufflat, exécute des feux de peloton sur un groupe insurgé qui, à sept cents mètres de là, vient de gravir le coudiat El-Mesdour, situé en contre-bas. Dans ce groupe se trouve le bachagha, qui a mis pied à terre pour faire ses dévotions. Sa prière terminée, se plaçant au-devant de ses hommes, il inspectait le terrain, quand une balle le frappe entre les yeux. Il tombe en murmurant la profession de foi de tout bon musulman : « La ila illa Allah... » et succombe aussitôt. Trois de ses mokhaznis sont tués en enlevant son corps. Il n'y eut alors ni cris ni bruit ; mais le feu cessa tout à fait. Le corps fut enlevé sans que personne dans la colonne française se doutât ce jour-là de la disparition du chef de l'insurrection.

Le 6, le général Cérez apprit la mort du bachagha, dont le corps avait été immédiatement transporté par Boumezrag à la Kalâa des Beni-Abbès, où il repose, sa sépulture seulement indiquée par deux pierres levées, la plus grande à la tête, la plus petite aux pieds, appelées chacune d'elles chahad (témoignage).

Circulaire du gouverneur, en prévision des redditions. — En prévision des offres de reddition de la part des chefs des insurgés qui n'allaient pas manquer de se produire par suite de la mort du chef du mouvement, l'amiral de Gueydon adressa d'abord le 9 mai 1871 des instructions au général Lallemand, et le 20 mai, une circulaire à tous les commandants des forces militaires de la colonie, leur ordonnant de ne faire aucune promesse à ceux qui se rendraient ; exigeant qu'ils soient envoyés prisonniers dans les villes, où ils seraient remis à la justice civile ; et, surtout, de ne les employer en aucun cas en qualité d'auxiliaires : « Débarrassezvous de vos otages et des accusés qu'on remettra entre vos mains », leur disait-il : « Envoyez les uns et les autres à Alger, où ils seront détenus et jugés ; la soumission d'abord, puis la remise entre nos mains des principaux auteurs de l'insurrection, afin de les châtier de façon à déconcerter ceux qui rêveraient de les imiter. »

Cette décision du gouverneur communiquée à des gens

disposés à se rendre, auxquels il ne restait plus ensuite de cet ordre qu'à se faire tuer, allait prolonger la lutte de neuf mois.

CHAPITRE III

COMMANDEMENT DE BOUMEZRAG

Levée du siège de Tizi-Ouzou. — Dellys débloqué. — La colonne Lallemand dans le Haut-Sebaou. — Défense de Fort-National. — Opérations dans les Beni-Mansour. — Combat d'Ahnif ou de l'oued-Sidi-Aïssa. — Déblocquement de Dra-el-Mizan. — Combat de Bled-Amoura. — Opérations de la colonne Saussier dans la subdivision de Sétif. — Opérations devant Bougie. — Attaque de Djidjelli. — Le chérif Moulaï-Chekfa dans le Zouagha. — Jonction dans les Aït-Aïssi des colonnes Cérez et Lallemand. Déblocquement de Fort-National. — Combat d'Icheriden. — Reddition d'Ali-ou-Kaci, de cheikh-Aziz et de Ben-Ali-Chérif. — Combat de Tala-Ifacène.— Déblocquement de Bougie et de Takitount. — Reddition de Cheikh-el-Haddad. — Boumezrag dans l'oued-Sahel. — Entrée du général Lallemand a la kalaa des Beni-Abbès. — Opérations dans le Hodna. — Prise de la smala des Amokran. — Les Amokran arrivent au Sahara. — Reddition du chérif Moulaï-Chekfa. — La colonne Cérez dans l'Ouennough'a et le Hodna. — Insurrection du Bou-Thaleb.

Levée du siège de Tizi-Ouzou. — Après la mort de son frère, Boumezrag alors âgé de trente-deux ans, avait reçu des Amokran le commandement de la guerre sainte. Il cache cet événement aux populations insurgées, avec lesquelles il communique au nom du bachagha. Des renforts arrivant tous les jours de France, les colonnes d'opérations disposant à présent d'effectifs suffisants, la situation allait se modifier.

Le général Lallemand qui avait passé le Boudouaou, parti le 6 mai de Markout, arrive le 8 au col des Beni-Aïcha, s'en-

gage le 9 dans la plaine des Isser, repousse sur la rivière les contingents d'Ali-ou-Kaci, traverse le 10 les ruines de Bordj-Menaïel, et reçoit dans la soirée trente européens des fermes de la plaine, recueillis au caravansérail d'Azib-Zamoun par l'amin-el-oumena Omar-ben-Zamoun.

Ben-Ali-Chérif et Ali-ou-Kaci, qui avaient reçu le 6 mai au siège de Tizi-Ouzou l'invitation du bachagha d'aller conférer avec lui à son camp de l'oued-Soufflat, s'étaient mis en route le jour même. Ayant rencontré le lendemain un rekkab (courrier) venant leur annoncer la mort de Mokrani, ils étaient revenus au camp devant Tizi-Ouzou, d'où Ben-Ali-Chérif, qui voyait compromise la cause des insurgés, désireux de se dérober à ses responsabilités, était reparti aussitôt pour sa zaouïa de Chellata.

Le général Lallemand ayant repris sa marche le 11, recevait à l'oued-Sebt le chef de bataillon Letellier qui avait pu sortir du fort par le plateau qui y accède. La colonne arrivant à trois heures sous le canon du bordj, enlève le village français, puis les villages des insurgés, qu'elle poursuit sur les pentes du djebel-Belloua jusqu'à l'oued-Aïssi. Au sud, les pentes des Asnaoua sont escaladées jusqu'au village de Timizat, qui est enlevé et brûlé.

Dellys débloqué. — Le général Hanoteau commandant à Dellys, avait pu communiquer avec le général Lallemand, lequel parti le 15 de Tizi-Ouzou en descendant la vallée du Sebaou, attaquait le 16 les trois villages de Taourga, qui sont enlevés d'assaut par la brigade du colonel Fourchault, pendant que la brigade du colonel Faussemagne s'établit au col de Bab-en-Zaoua. La colonne remise en marche le 18 par les crêtes, déloge cinq mille Kabyles retranchés derrière les rochers des Aït-Sliggen, et arrive le soir sous les murs de Dellys désormais débloqué.

La colonne Lallemand dans le Haut-Sebaou. — Le général Lallemand reprenant la montagne, se remet en marche le 20, traverse les Aït-Ouaguennoun, arrive le 23 au Tleta, traverse le 24 les Aït-Djenaad et les Aït-Flik et descend le 25 mai dans la vallée du Haut-Sebaou, où il campe entre Temda et Mekla, sur le domaine héréditaire des Ouled-ou-Kaci, d'où il peut faire parvenir de ses nouvelles à Fort-National. Ali-ou-Kaci retranché à Djemaâ-Saharidj dans les Aït-Fraoucène avec dix mille hommes, le général va camper le 26 à

Fréha, fait donner le 27 l'assaut aux positions de l'ennemi, et les enlève dans la journée. Après avoir incendié la ville, la colonne rentre le 29 à Tizi-Ouzou.

Le 31 mai, une reconnaissance française, engagée sur la route de Fort-National, attaquée à Taksebt, se faisait ramener.

Défense de Fort-National.— Le lieutenant-colonel Maréchal toujours bloqué dans Fort-National dont les assiégeants, par leurs travaux de mine, approchaient du rempart, recevant le 12 mai, avec un renfort de cinquante indigènes d'Azouza, avis de la mort du bachagha et du débloquement de Tizi-Ouzou, profite de ces événements pour faire exécuter une sortie à cent cinquante de ses hommes, qui surprenant les assiégeants, vont incendier les villages d'Imaïnserène, d'Ourfla, d'Afensou et de Tighilt-el-Hadj-Ali. Au cours de cette sortie, les soldats restés au fort secondés des colons, bouleversent et détruisent les travaux d'approche et les galeries de mine de l'ennemi.

Au nombre des assiégeants, on comptait des volontaires de la foi, appelés imessebelène en berbère. Ces soldats de la guerre sainte et de la défense du pays contre l'étranger, qui ont fait le sacrifice de leur vie, réunis devant Fort-National au nombre de deux mille trois cents, devaient s'élancer dans la nuit du 21 au 22 mai à l'assaut de la place. A deux heures du matin, un chant religieux se fait entendre, puis des cris retentissent, avec la fusillade qui éclate de tous les côtés. Les imessebelène, qui sont au pied du mur, disposent leurs échelles pour l'escalade. A ce moment, les défenseurs du fort qui ont été informés par les intelligences qu'ils ont à l'extérieur de l'heure et des conditions de l'attaque, fusillent à bout portant tout ce qui se présente, pendant que les onze pièces d'artillerie de la place croisant leurs feux dans toutes les directions, écrasent les masses des assaillants. L'ennemi partout repoussé, disparaissait au jour, emportant ses morts et ses blessés sur les échelles d'assaut, transformées en civières.

A partir du 22, l'attaque se ralentit.

Opérations dans les Beni-Mansour. — Après la mort du bachagha, le général Cérez était remonté vers le Nord. Le 13 mai, il recevait aux Aït-Khalfoun quarante survivants du massacre de Palestro, qui lui étaient remis par l'amin-el-

oumena Si-Saïd-ou-Ali. Revenu le 17 à Aumale pour surveiller le Sud menacé par Saïd-Ben-Boudaoud-el-Mokrani qui venait de battre le 10 mai, près de Bou-Saâda, les Ouled-Mahdi et les Ouled-Naïl fidèles aux Français, il n'en était reparti qu'à l'annonce de l'arrivée de la colonne Muel au caravansérail de Sidi-Aïssa. Remis en route le 21, il passait par Bouïra et se portait le 25 dans la direction du bordj de Beni-Mansour, vénant d'apprendre que les Amokran se dirigeaient de ce côté. Se trouvant le 26 en avant d'El-Adjiba, à El-Mergueb, il se heurte à trois mille insurgés sous les ordres de Bou-Rennan-el-Mokrani et de son parent Mohammed-ould-Kouïder. L'ennemi dispersé après une heure de combat, la colonne arrive à Beni-Mansour, faisant cesser un blocus de cinquante-deux jours.

Les Beni-Abbès qui assiégeaient Beni-Mansour, avaient fabriqué une pièce d'artillerie en bois d'olivier, frettée de fer, avec laquelle ils avaient pu envoyer sur la place une quinzaine de projectiles. Ils avaient ensuite construit avec des madriers, un bélier monté sur un chariot blindé, pour saper les murs du fort. Le 26 mai, pendant que les Amokran et leurs amis assistaient à la Kalâa aux obsèques du bachagha, les défenseurs du bordj avaient fait une sortie dans laquelle ils avaient mis hors de combat trente-et-un ennemis et avaient profité de la surprise des assiégeants pour remplir leur citerne, alors presque tarie.

Boumezrag qui était revenu le 11 mai devant Beni-Mansour, était reparti le 13 pour le camp de Cheikh-Mahmed à Tizi, laissant le commandement du siège à son cousin Messaoud-bel-Hadj.

Combat d'Ahnif ou de l'Oued-Sidi-Aïssa. — Après le débloquement de Beni-Mansour, le général Cérez emploie les journées des 27 et 28 mai à dégager les environs de cette place des masses d'insurgés qui les occupent encore.

Boumezrag revenu le 28 dans les Beni-Abbès, y recevait à Boudjellil la visite de Ben-Ali-Chérif et de son fils. Le marabout de Chellata venait s'excuser de n'avoir pu assister aux obsèques du bachagha, ayant été, disait-il, tardivement informé de sa mort.

Le général Cérez ayant laissé garnison suffisante dans Beni-Mansour, s'était remis en marche, quand il est attaqué à l'oued-Sidi-Aïssa, au bas de la forêt d'Ahnif, dans la ma-

tinée du 29, par Boumezrag à la tête de deux cents cavaliers et de cinq à six mille fantassins. Après un combat de quatre heures, l'ennemi partout repoussé, abandonnait le terrain.

Boumezrag, son cheval blessé, faillit être capturé dans cette affaire par un cavalier des éclaireurs, qui lui enleva une partie de ses armes ; mais son secrétaire, porteur du cachet du bachagha, fut tué à ses côtés. Boumezrag n'ayant pu rallier les Kabyles, repartait dans la nuit pour la Medjana.

Débloquement de Dra-el-Mizan. — La colonne Cérez allant débloquer Dra-el-Mizan, reprenait la route de Bouïra, où elle était le 30 ; elle recevait le 2 juin à l'oued-Zbourboura dix-huit cents hommes de renfort, amenant d'Alger un convoi de ravitaillement avec deux pièces d'artillerie. Partie du camp le 5 au matin, elle se heurte à onze heures à des retranchements défendus par quatre mille Kabyles, positions qu'elle doit enlever à la baïonnette les unes après les autres. Le combat terminé à deux heures, Dra-el-Mizan était débloqué d'un siège de quarante-six jours.

Combat de Bled-Amoura. — Le 1er juin, la colonne Muel avait livré à Bled-Amoura aux contingents de Sidi-ben-Boudaoud, un brillant combat qui dégageait les abords de son camp de Sidi-Aïssa.

Opérations de la colonne Saussier dans la subdivision de Sétif. — Le général Saussier qui continuait ses opérations dans la subdivision de Sétif, avait attaqué le 23 avril les rebelles commandés par Boumezrag et Cheikh-Aziz au djebel-Tafat et enlevé le village d'El-Aïoun, où il avait retrouvé une partie du convoi pillé le 18 à Aïn-Taghrout.

Après l'affaire du Djebel Tafat, Cheikh-Aziz avait essayé de soulever les tribus du Babor ; repoussé par les contingents du caïd Belkassem-ben-Habilès , il se porte vers Saint-Arnaud, dans l'espoir de surprendre le village d'El-Ouricia couvert par les goums des Ameur-Guebala et des Dehemcha, qu'il attaque le 5 mai. Après un combat indécis, il peut néanmoins razzier les Ouled-Adouan. Ayant laissé le 6 quelques sagas pour occuper les goums restés fidèles aux Français, Aziz se porte le 7 sur la smala d'Aïn-Abessa, défendue par une soixantaine de soldats de la ligne et de spahis, lesquels commandés par le capitaine Thouvey, sortent du bordj à sa rencontre. Pour donner à ses hommes le temps de vider

les silos et d'enlever les troupeaux, Aziz soutient un moment le combat, puis il va se retrancher au djebel Baouch, sa troupe renforcée des gens des tribus razziées, auxquels il a promis de restituer les prises faites sur eux.

Attaqué le 10 par le général Saussier qui le chasse de ses positions, il se retire dans les Amoucha, d'où il se rend au siège de Bougie. C'est par un des prisonniers faits à ce combat, que la colonne Saussier apprit la mort du bach-agha.

Le général Saussier en marche sur Takitount, repousse le 12 l'ennemi du plateau d'El-Guern, et débloque le bordj dans la journée du 13. Les Kabyles retirés dans les gorges de l'oued-Berd, le général les attaque le 14 et l'affaire dure jusqu'à la nuit. L'action recommencée le lendemain sans résultat, le général se décide le 16 à se rapprocher de Sétif, menacé par les Amokran. Ayant appris en route que Cheikh-Aziz revenu le 19 de Bougie reformait ses contingents sur l'oued-Salah, il prend la direction du Babor, livre le 20, aux Amoucha, un combat à la suite duquel il s'empare du village d'Erregueb ; descend le 22 dans la vallée du Guergour, et repousse les rebelles à l'oued-Maâli. Entouré le 25 par des masses de Kabyles, il les chasse de leur position du djebel-Mentanou. Il allait poursuivre Aziz opérant dans la direction de Djidjelli, quand il reçoit des lettres pressantes du colonel Bonvalet campé au Mesloug, le priant de se rapprocher de Sétif, où la plupart des tribus des environs sont en insurrection.

Après une marche de jour et de nuit, le général Saussier arrive au Mesloug le 30 au matin, attaque aussitôt l'ennemi et le poursuit jusqu'au delà d'Aïn-Oulmène. Le 31 il revient au Mesloug, couvrant ainsi Sétif, point vers lequel se dirigeait la colonne Marié partie le 22 mai de la Mestaoua. Le général ayant porté son camp le 8 juin à Aïn-Gaouaoua, sur la route de Sétif à Takitount, le colonel Bonvalet en partait le 9 avec un convoi pour ravitailler Bordj-Bou-Arréridj, et repoussait à Sidi-Embarek deux mille fantassins et trois cents cavaliers qui lui barraient la route. Bordj ravitaillé le 11, le colonel reprenait le 12 la route de Sétif.

Après avoir repoussé à Aïn-Gaouaoua, dans la nuit du 13, une nouvelle attaque des insurgés commandés par Aziz, le général campait le 14 au Coudiat El-Beïda, près d'El-Ouricia.

Le colonel Bonvalet, commandant alors la subdivision militaire de Sétif, ayant appris vers le 20 mai qu'un certain nombre de caïds de son commandement s'étaient réunis à l'effet de s'entendre au sujet de leur participation à l'insurrection qui battait alors son plein, leur avait écrit pour les ramener à de meilleurs sentiments envers la France, à ce moment malheureuse, à laquelle ils étaient tous redevables de leurs situations. Il en reçut la réponse collective suivante :

« Le jour où vous aurez un gouvernement fort et une ar-
« mée, nous serons les premiers à revenir à vous et à vous
« ramener nos tribus. Dieu seul dirige les choses en ce
« monde ! »

Et ces fonctionnaires indigènes se mettant à la tête de leurs administrés, allaient se joindre aux insurgés.

Comme on l'a vu dans tous ces événements, ce fut toujours des chefs indigènes nommés et investis dans leurs fonctions par la France, qui se mirent à la tête des mouvements des insurgés.

Opérations devant Bougie. — Cheikh-Mahmed laissé par Aziz au siège de Bougie, avait pu repousser les 28 et 30 avril deux attaques des goums dirigés contre le village de Tala-Ourian, son poste avancé. Le 8 mai, il se risque à l'attaque des maisons de la banlieue de la ville, où il échoue après quatre heures de lutte, soutenue du côté des Français par l'artillerie de la place croisant ses feux avec ceux des navires la « Jeanne-d'Arc », le « Renard » et le « Limier », et ceux des fusiliers des compagnies de débarquement de ces bâtiments. Une nouvelle attaque recommencée le 13 à sept heures du matin, est encore repoussée à quatre heures du soir. Boumezrag parti le 13 de Beni-Mansour, arrivait le 16 à Tizi, où il avait donné rendez-vous à Aziz. Le 17, à trois heures de l'après-midi, les insurgés tentent un assaut général des ouvrages de la place, attaque qui finit par échouer à deux heures du matin. Aziz et Boumezrag repartis le 18, Cheikh-Mahmed avait encore une affaire malheureuse le 24 à l'oued-Segrir. A partir de ce moment, le fils de Cheikh-el-Haddad cessant de se risquer de vive force contre Bougie, se borne à en maintenir le blocus par terre.

Attaque de Djidjelli.— Cheikh-Aziz pendant ce temps, réunissait près de Ziama une petite armée de plus de huit mille hommes et se mettait en marche vers Djidjelli. Le 27 mai il

était à El-Hamma. Ayant alors réparti ses forces en plusieurs colonnes, il détruit le 28 le bordj du caïd Belkassem-ben-Habilès du Babor, alors dans les Beni-Toughal, l'y poursuit et l'oblige à se réfugier à Djidjelli, qu'il assiège le 29.

L'aviso le « Forfait » et la frégate l' « Armide » étaient alors en rade de Djidjelli. Aziz attaque la ville les 7 et 9 juin ; mais la défense commandée par le lieutenant-colonel Béhic, secondée par l'artillerie de la marine, fait échouer ses attaques.

Le chérif Moulaï-Chekfa dans le Zouagha. — Cheikh-Aziz ayant laissé une partie de ses troupes devant Djidjelli, répartit ses contingents dans tout le pays compris entre cette place, El-Milia, Collo et Mila, contrée qui est bientôt en pleine insurrection.

Si-El-Haoussine-ben-Chérif-Moulaï-Chekfa, mokaddem des Rahmanya, se disant de race alide, interné à Mila depuis 1853, échappé de cette ville le 20 juin, s'étant mis à la tête des insurgés du Zouagha, attaque le 4 juillet à Redjas la colonne du colonel Louis, partie le 1er juillet de Constantine pour Sétif, et voit ses forces dispersées dans l'oued-Endja. Après cette affaire, la colonne Louis rejoignait dans le Ferdjioua celle du colonel Flogny, lequel prenait le commandement, et arrivait le 11 à Sétif.

Le 6 juillet, le chérif Moulaï-Chekfa à la tête de six mille hommes, paraissait devant El-Milia. Le capitaine Mélix, commandant du bordj, sort le 7 au-devant des insurgés et les rejette de l'autre côté de la rivière. Marchant alors sur Mila, le chérif se présentait le 10 au matin devant cette petite ville aux remparts byzantins, défendue par le capitaine de Lorges, commandant à cent soixante-dix hommes de troupes régulières. Une colonne d'un millier d'hommes placée sous les ordres du lieutenant-colonel Vata et du capitaine Villot, chef des goums de Abd-en-Nour, arrivant le 12, les rebelles se replient dans le Zouagha.

Jonction dans les Aït-Aïssi des colonnes Cérez et Lallemand. — Le général Lallemand ayant envoyé de Tizi-Ouzou des instructions au général Cérez pour le prier d'attaquer le massif des Aït-Aïssi par le Sud pendant que lui-même l'attaquerait par le Nord, fait d'abord opérer le 5 juin une diversion sur Bou-Hinoun, puis il se dirige sur les positions des Aït-Khalifah, campe dans la soirée à Imezdatène

et enlève le 8 la position dominant Souk-el-Khemis, défendue par Ali-ou-Kaci en personne. Le 9, l'avant-garde de la colonne Cérez qui arrivait par le Sud est signalée, et les deux colonnes abordent les formidables positions d'Agouni-Boufal et de Tighilt-Mahmoud, sur lesquelles elles se rejoignent dans la soirée.

Les colonnes opérant alors de concert, enlèvent dans la journée du 10 la position d'Ighil-Tâboucht, centre de la résistance d'Ali-ou-Kaci, et fouillent les ravins de l'oued-Aïssi, où les femmes et les enfants des tribus insurgées se sont réfugiés avec leurs troupeaux.

Le 12, les deux colonnes campent au Tleta des Aït-Zmenzer et rentrent le 13 à Tizi-Ouzou.

Débloquement de Fort-National. — En 1857, le maréchal Randon avait soumis le Djurdjura avec trente-cinq mille hommes de front, en outre des colonnes de Constantine et du Sud, élevant son armée à quarante-trois mille hommes. Le général Lallemand, ses troupes jointes à celles du général Cérez, n'avait pas avec lui plus de dix mille hommes. Il est vrai que l'armement de ses soldats était bien supérieur à celui de 1857, et que la résistance de Fort-National était pour lui un précieux appoint.

Parties le 15 juin au soir de Tizi-Ouzou, les deux colonnes sont déployées le 16 au matin au pied du massif des Aït-Iratène, qu'elles escaladent par Taksebt et Souk-el-Haâd, la colonne Lallemand suivant le massif d'Adni et la colonne Cérez la route d'Ighil-Guefri, dont elles enlèvent les villages. Ces forces arrivent à dix heures sur les crêtes voisines de Fort-National. A ce moment, le lieutenant-colonel Maréchal fait une sortie et peut se rendre maître, à midi, des villages d'Aguemoun et d'Imaïnserène emportés à la baïonnette au moment où les colonnes de secours parvenaient au bas des positions conquises. A deux heures, le général Lallemand passait en revue les défenseurs de Fort-National, qui avaient été si bien dirigés par le lieutenant-colonel Maréchal, le capitaine Damarez, du génie, et le garde d'artillerie Brandt. Ali-ou-Kaci revenu à Fréha, n'avait pas pris part aux opérations dans les Aït-Iratène, tribus contre lesquelles sa famille avait conservé des rancunes.

Combat d'Icheriden.— Comme en 1857, les Kabyles avaient concentré leur résistance en arrière, à Icheriden, où des

retranchements élevés sur plus de deux kilomètres de longueur, hérissaient cette position, déjà naturellement formidable.

Parti de son camp d'Aboudid le 24 juin à neuf heures du matin, jour anniversaire du premier combat d'Icheriden, le général Lallemand fait attaquer les positions des Kabyles, dont les défenseurs répondent aux Français par une fusillade nourrie ; mais rien ne peut arrêter l'élan des troupes, qui escaladent tous les obstacles et couronnent les crêtes, d'où les Kabyles se sont enfuis.

A midi, Icheriden était occupé.

Reddition d'Ali-ou-Kaci, de Cheikh-Aziz et de Ben-Ali-Chérif. — Le 28 juin, Ali-ou-Kaci faisait conduire au commandant Letellier quarante-cinq colons de Bordj-Ménaïel, qu'il avait recueillis.

Le 30, Ali-ou-Kaci et Cheikh-Aziz venaient se rendre au général en chef, alors à Aït-Hichem, lui proposant leurs services contre les insurgés. Le même jour, Ben-Ali-Chérif arrivait au camp des Français et leur faisait les mêmes propositions.

Le général Lallemand qui connaissait le caractère des chefs algériens, se mettant toujours du côté du plus fort, aurait bien accepté d'utiliser les services de ces anciens révoltés ; mais l'amiral de Gueydon, auquel il en avait référé, confirmant ses instructions des 9 et 20 mai précédent, lui répondit qu'il appartenait à la justice civile et non à l'autorité militaire de prononcer sur leur situation.

Le 6 juillet, le général Cérez repartait pour Aumale en traversant le district de Dra-el-Mizan, campait le 10 au tombeau de Sidi-Abd-er-Rahman-Bou-Qobrin, enlevait et incendiait le 11 les villages des Aït-Goufi qui persistaient dans leur rébellion et, jusqu'au 20 juillet, réduisait la région ; après quoi, il rentrait à Aumale.

Combat de Tala-Ifacène. — Après l'attaque de son camp par Aziz à Aïn-Gaouaoua, le général Saussier était remonté vers le Nord, dans la direction du bordj de Takitount à nouveau investi, constamment inquiété sur sa route par des masses d'insurgés, qu'il finit par disperser le 21 juin, dans les Beni-Meraï. Aziz, qui après cette affaire était allé recruter de nouveaux contingents du côté de Seddouk, forces qu'il ramenait avec lui, manœuvrant aux environs de la colonne

Saussier avec huit mille rebelles, le général lui avait infligé le 23 juin à Tala-Ifacène une sangante défaite. Découragé, le fils de Cheikh-el-Haddad était rentré le jour même à Seddouk. Le général Saussier avait incendié le 26 les villages des Djermouna et ceux du Sahel-Guebli.

Débloquement de Bougie et de Takitount. — La colonne Bonvalet, renforcée de la colonne Marié, avait obtenu le 20 juin un brillant succès sur les Righa à Ksar-et-Tir, débarrassant ainsi les environs de Sétif. Les Kabyles apprenant l'arrivée du général Lallemand à Fort-National, et le débarquement à Bougie les 23 et 25 juin de troupes formant les colonnes Thibaudin et Ponsard qui, après avoir enlevé le 1er juillet le village d'Aguemoun et infligé des pertes considérables aux rebelles dans un combat qui débloquait la ville, étaient entrées en opérations, l'insurrection faiblissait. Les chefs des tribus insurgées faisaient demander des sauf-conduits pour venir discuter des conditions de leur reddition ; mais on leur répondait partout par la communication de la circulaire du gouverneur général en date du 20 mai.

Cheikh-Mahmed s'était volontairement livré le 2 juillet, à Bougie.

Le 3, Takitount était débloqué par le fait de la retraite des tribus assiégeantes, et le général Saussier, dans son camp de Dra-el-Caïd était encombré de masses de prisonniers et de gens rendus.

Reddition de Cheikh-el-Haddad. — Boumezrag très renseigné par ses amis d'Alger et de Constantine sur tout ce qui se passait, sachant bien qu'il n'avait à espérer en se soumettant que de se voir traduit en Cour d'assises, jugé par des civils qui ne lui pardonneraient pas les ruines dont il était, avec les siens, la cause ; soutenu d'autre part par les mokaddems des Rahmanya, entraîneurs de la révolte des Kabyles, auxquels le même sort paraissait réservé, fait un nouvel appel aux moudjahedine et reçoit en quelques jours à son camp de Djenan-el-Beylik, plus de dix mille insurgés. Il prend alors position à Dra-el-Arba, sur les crêtes d'Ilmatène, et attaque le 12 juillet la colonne Saussier qui marche contre lui ; mais il essuie une nouvelle défaite.

Le 13 juillet, la colonne Saussier, après être passée par Tizi-Lekehal dans la vallée de l'oued-Sahel, établissait son camp à Merdj-Oumena, quand on voit arriver, porté sur

une civière, suivi d'une longue file de khouans désarmés, le grand maître de l'ordre des Rahmanya, qui se rendait à discrétion. Le général Saussier le fit conduire à Bougie, où il fut enfermé au fort Barral.

La reddition de Cheikh-el-Haddad mettait fin à la coalition qui, depuis le 8 avril, unissait les djouad aux khouans rahmanya.

Boumezrag dans l'Oued-Sahel. — Après son échec de Dra-el-Arba, Boumezrag, passé dans l'Oued-Sahel, y avait reformé ses contingents. Remis à la tête de quatre mille fantassins kabyles et de six cents cavaliers, il se porte le 15 juillet dans la direction du col de Tirourda, pour tâcher d'empêcher la colonne Lallemand, qu'il savait en marche de ce côté, de descendre dans l'Oued-Sahel. Le général informé de cette manœuvre, peut faire occuper les positions du col avant l'arrivée des indigènes, qui voient leur attaque se briser sur les retranchements que les Français ont élevés en hâte.

Boumezrag, ses troupes repoussées, va se reformer sur l'azerou des Beni-Ourtilane, où se voyant presque cerné par les colonnes Saussier, Lallemand et Flogny, cette dernière, ancienne colonne Louis, il cherche à gagner les Beni-Yadel ; attaqué le 20 juillet au passage de l'oued-Mahadjar, près du village de Takhrerat par des détachements de la colonne Saussier, il est encore battu. Dans cette affaire, les Amokran et les Hachem eurent à subir des pertes considérables.

Entrée du général Lallemand à la Kalâa des Beni-Abbès. — Boumezrag chassé de l'Oued-Sahel, le général Lallemand se porte sur la Kalâa des Beni-Abbès,qui se rend à discrétion. Attaqué le 23 juillet à son camp de Tala-Mezida par les Kabyles du pays, il les repousse après un court engagement. Le général Saussier descendant le 24 dans la plaine de la Medjana, où Boumezrag se tenait au pied du djebel-Bounda, le général Lallemand prend par la vallée du Sahel et arrive le 30 juillet à Bougie, où sa colonne se disloque.

Une décision du 5 août, qui nommait le général Lallemand au commandement du 1er corps d'armée à Lille, rendait les trois divisions territoriales de l'Algérie autonomes, les faisant relever directement du ministère de la guerre.

Opérations dans le Hodna. — Poursuivi par la colonne Saussier, Boumezrag disposant encore de six mille fantas-

sins et de trois mille cavaliers, se dirigeait vers M'sila. Battu le 14 août à Rabtà, le 19 dans les Ouled-Yahia, il partait pour l'Ouennough'a, laissant son cousin Saïd-ben-Boudaoud opérer dans le Hodna.

Le général Saussier étant remonté le 25 août à Sétif, Saïd-ben-Boudaoud profitant de son absence, enlève le 26 dans la Medjana à la colonne Thibaudin, cent vingt-huit mulets en corvée de fourrage.

Après avoir reconstitué ses forces dans l'Ouennough'a, Boumezrag attaquait le 10 septembre le colonel Thibaudin à M'zita ; repoussé, il se réfugiait dans les villages environnants, d'où le colonel le chassait le lendemain. Revenu dans les Beni-Abbès, où il manœuvre tout le mois de septembre, il va attaquer le 1er octobre la petite ville d'Ighil-Ali, défendue par le spahis Hamimi, secouru par le capitaine Odon, commandant de Beni-Mansour. Il se retire le 2, après avoir incendié une partie de la ville, et se porte dans le djebel-Mâdid pour soutenir Saïd-ben-Boudaoud aux prises dans le Hodna avec les colonnes Saussier, Delacroix et Flogny.

Prise de la smala des Amokran. — Boumezrag préparait l'exode des Amokran et de leurs familles au Sahara. Le 8 octobre, la colonne Saussier se trouve dans le djebel-Kiana, près des ruines de la Kalâa des Beni-Hammad, en présence d'une émigration considérable ; c'était toute la smala des Amokran comprenant des milliers de personnes, femmes, vieillards, enfants ; plusieurs milliers de dromadaires, des bêtes de somme portant les bagages, d'immenses troupeaux, que les cavaliers Hachem s'efforçaient de couvrir. L'artillerie tirant sur les Hachem, fait de terribles ravages au milieu de cette masse qui tourbillonne sur place dans un désordre indescriptible. Boumezrag, Saïd-ben-Boudaoud, d'autres Mokrani, leurs femmes et leurs enfants montés sur des mulets, s'enfuient vers M'sila, pendant que les Hachem qui prolongeaient la lutte, se font presque tous tuer pour protéger leur fuite. Les goums alors lancés sur la masse en retraite, effectuent une formidable razzia. Le soir, il y avait au camp de Guebeur-Slougui, avec des milliers de prisonniers, plus de quatre mille dromadaires chargés, des troupeaux de bœufs, de moutons ; des chevaux et des provisions en quantité.



Les Amokran arrivent au Sahara. — Après avoir marché de jour et de nuit, traversé M'sila où ils ne s'arrêtèrent pas, les Amokran arrivaient dans la matinée du 10 octobre à Oglet-el-Beïda, sur les bords du zahrez, où ils culbutaient un groupe de cavaliers du maghzen de Touggourt qui leur barraient la route. En outre de sept cent vingt-cinq femmes et enfants, ils n'étaient plus qu'au nombre de cent cinquante cavaliers, parmi lesquels dix-sept membres adultes de la famille des Amokran. Dans un conseil tenu à ce moment, il fut décidé, sur l'avis de Boumezrag, qu'on essaierait de traverser les Ouled-Naïl pour aller retrouver Nasseur-ben-Ech-Chohra, qui commandait au Sahara pour le compte de Bouchoucha. Guidés par les Ouled-Naïl de Bou-Saâda qui surent dépister les colonnes françaises, les Amokran échappés à la poursuite des goums, purent arriver au Sahara, où ils rejoignaient le chérif Bouchoucha.

Reddition du chérif Moulaï-Chekfa.— Après l'échec de son entreprise sur Mila, le chérif Moulaï-Chekfa retiré dans le Zouagha, recrutait des combattants et inquiétait tout le pays compris entre El-Milia, Collo et Djidjelli, à ce moment dégarni de troupes françaises.

Le général Delacroix nommé le 13 juillet au commandement de la division de Constantine, faisant protéger Mila par la colonne Aubry campée à Sidi-Merouan, partait le 2 août avec la colonne Flogny revenue de Sétif, battait le 5 les rebelles sur l'oued-Sedj, les repoussait le 9 au col de Beïnem, brûlait pendant trois jours les villages situés sur les deux rives de l'oued-Itera, et obligeait les Zouagha à venir faire le 13 leur soumission à son camp de Fedj-Beïnem. Le 17, il était à El-Arroussa ; et, après une affaire le 18 avec les insurgés du djebel-Goufi, il recevait le 21 la soumission de Moulaï-Chekfa. Le 5 septembre, il faisait démolir la zaouïa de ce chérif, et le 7 il était à Djidjelli. Il parcourait ensuite le littoral jusqu'à Ziama, d'où il revenait par le Babor et le Tababor, et arrivait le 30 septembre à Saint-Arnaud.

La colonne Cérez dans l'Ouennough'a et le Hodna. — Saïd-ben-Boudaoud qui avait reçu de Boumezrag l'ordre d'opérer du côté de Bou-Saâda, avait paru le 20 juillet devant cette oasis, qu'il attaquait vainement le 23. Le général Cérez qui venait d'être rappelé de Dra-el-Mizan, envoie aussitôt à Bou-Saâda le colonel Trumelet, pendant que lui-même, se diri-

geant sur M'sila, disperse les insurgés le 5 août à Kef-el-Ougab et à Oum-el-Louza. Le colonel Trumelet, après une petite affaire dans le djebel-Berich,arrivait le 10 à Bou-Saâda. Le général Cérez qui avait traversé M'sila, que Saïd-ben-Boudaoud réoccupait aussitôt son départ, repartait pour Aumale, y arrivait le 20, et prenait le commandement de la subdivision.

Insurrection du Bou-Thaleb. — Ahmed-bey-ben-Cheikh-Messaoud, caïd des Ameur-Dahra, du Hodna, qui jusqu'au mois d'avril 1871 avait tenu pour les Français, compromis dans la prise d'armes des Amokran dans laquelle il n'avait eu qu'un rôle très effacé, avait offert au mois de juin sa soumission et son concours au colonel Bonvalet, qui n'avait pu que répondre à ses offres par la communication de la circulaire du gouverneur général en date du 20 mai. Revenu malgré lui à l'état d'insurgé, il avait vu son bordj de Guidjal canonné et incendié le 3 juillet, ses troupeaux dispersés et ses silos vidés. Il avait néanmoins, dans le but de se concilier plus tard l'autorité française, protégé les établissements des Européens de l'annexe de Barika.Sollicité par Boumezrag de se joindre aux rebelles, mais hésitant encore, il se laisse entraîner par les Righa qui le mettent à leur tête ; enlève le 31 juillet le bordj de Tabarout, en laissant s'échapper les douze colons qui s'y trouvaient, fait saccager ensuite tous les établissements des Européens qu'il avait jusque-là protégés, épargnant toutefois leurs personnes, et va rejoindre au mois d'août Boumezrag, alors dans les Mâdid.

Les habitants de N'gaous, petite bourgade fortifiée de la tribu des Beni-Ifrène, sous le commandement du cheikh Abd'Allah-ben-Ounès, résistaient à l'insurrection, le drapeau tricolore flottant au sommet de la mosquée. Investis dans la nuit du 28 au 29 juillet par les Ouled-Soltan et les gens du Belezma, ils surent repousser pendant quarante jours les attaques dirigées contre eux, entre autres les 18, 19 et 21 août, où trois mokaddems des Rahmanya dirigèrent les assiégeants en psalmodiant à haute voix les versets du Coran et la formule de leur congrégation.

Ahmed-bey-ben-Cheikh-Messaoud qui avait quitté Boumezrag le 24 août, était rentré dans le Bou-Thaleb.

Le général Saussier débloquait N'gaous le 7 septembre, et se dirigeait le 11 vers la Mestaoua, où les bandes prévenues

de l'approche des colonnes françaises par suite d'une fausse manœuvre de la part de l'un des commandants, eurent le temps de s'enfuir. Le pays mis à contribution, le général parvenait le 18 à Batna, d'où il repartait le 23 pour aller vers M'sila, s'opposer aux Amokran.

Le général Delacroix , au retour à Saint-Arnaud de son expédition dans l'Oued-Kébir et le Babor, ordonnait aux colonnes Thibaudin, Bonvalet et Flogny, de se joindre à la sienne, pour cerner Ahmed-bey dans le Bou-Thaleb, avec le concours des goums des Eulma et des Ouled-Abd-en-Nour, placés sous les ordres du commandant Rose, officier distingué des affaires arabes.

Le 7 octobre, le colonel Bonvalet s'emparait du djebel-Guedil, et le général Delacroix rejetait Ahmed-bey sur le djebel-Afgane. Ce chef insurgé, cerné par les forces françaises, se rendait le 21 octobre au camp d'Adoula au général Delacroix. La campagne dans le Bou-Thaleb était terminée.

Le 24 septembre, le district de Bordj-Bou-Arréridj était reconstitué en cercle militaire.

Le 29 octobre, le général Delacroix arrivant à M'sila où se trouvait la colonne Saussier, la licenciait.

CHAPITRE IV

LA PRISE D'ARMES DES BENI-MENASSER

LES GHOBRINI ET LES BRAKNA OU BERKANI. — INSURRECTION DES BENI-MENASSER. — ATTAQUE DU VILLAGE DE NOVI. — ATTAQUE DU VILLAGE DE ZURICH. — LA COLONNE DÉSANDRÉ. MALEK-EL-BERKANI DEVANT CHERCHEL. — COMBAT DE L'OUED-BELLA. — AFFAIRES DE VESOUL-BENIAN ET DE HAMMAM-RIGHA. — COMBAT DES PETITS AQUEDUCS. — COMBAT DE ZURICH. — MORT DE MALEK-EL-BERKANI. — OPÉRATIONS DES COLONNES NICOT ET PONSARD.

Les Ghobrini et les Brakna ou Berkani. — Le 13 juillet 1871, le jour même où Cheikh-el-Haddad se rendait au géné-

ral Saussier, la guerre sainte était proclamée dans le massif des Beni-Menasser situé au sud de Cherchel, entre cette ville, Miliana et Marengo. Le 14, Novi, Zurich et Cherchel étaient bloqués.

Aux mois de mars et d'avril précédents, le bachagha Mokrani et Cheikh-Aziz avaient essayé de soulever cette région, où les Rahmanya trouvaient des adhérents ; mais ces derniers noyés dans les influences religieuses des Youcefya, Madanya, Khadrya, ordres rivaux qui dominaient dans le pays, avaient été réduits à l'impuissance.

Deux grandes familles indigènes se partageaient l'autorité dans les Beni-Menasser : les Ghobrini, famille de marabouts des environs de Cherchel, ralliés à la France depuis l'occupation de cette ville ; les Berkani, autre famille maraboutique dont l'ancêtre, Si-Mohammed-el-Berkani, a sa koubba à Médéa. Si-Braham-ben-Mohammed-Saïd-Ghobrini, caïd des caïds des Zatima, avait toujours servi les intérêts français ; tandis que Malek-ben-Sahraoui-el-Berkani, petit-neveu de Si-Mohammed-ben-Aïssa-el-Berkani, ancien lieutenant d'Abd-el-Kader, demeuré chef de la grande famille des Brakna, nommé caïd en 1865 après avoir été exilé de 1842 à 1856, jouissait dans le pays du prestige laissé par son grand-oncle, à l'encontre des Ghobrini, diminués par suite de leur adhésion dès la première heure aux chrétiens.

L'un et l'autre étaient des adversaires politiques et religieux des Amokran et des Rahmanya.

Deux caïds administraient le massif : Malek-el-Berkani pour les Beni-Menasser Cheraga, Mouloud-el-Habouchi, pour les Beni-Menasser Gharaba, jaloux, bien entendu, l'un de l'autre.

Les khouans rahmanya ayant essayé de provoquer un mouvement le 30 avril 1871, Mouloud-el-Habouchi avait pris des mesures énergiques contre les perturbateurs,alors que Malek-el-Berkani avait fermé les yeux sur les incitations dont ses administrés étaient alors l'objet. Les Gharaba, toujours surexcités par les khouans rahmanya,résolurent le 6 mai de tuer leur caïd,d'attaquer le village de Novi et de proclamer Malek-el-Berkani chef de l'insurrection. Mouloud-el-Habouchi prévenu du complot,en informe les habitants de Novi et se rend à Cherchel, où il met le conseil municipal au courant de la situation. Mal accueilli, il donne sa démission et part pour

Alger, espérant y être mieux entendu. Malek-el-Berkani chargé par suite de l'absence de Mouloud-el-Habouchi de l'intérim du caïdat des Gharaba, espérait en obtenir la titularisation, quand une décision de l'amiral gouverneur, en date du 20 juin, confie le caïdat des Beni-Menasser Gharaba à Si-Mohammed-ben-Si-Mohammed-Saïd-el-Ghobrini, frère du caïd des caïds des Zatima et du caïd des Gouraya. Les administrés de ce nouveau caïd, qui subissaient l'influence de Malek-el-Berkani, ayant refusé de le recevoir, le 2 juillet il envoyait sa démission.

Insurrection des Beni-Menasser. — Malek-el-Berkani ayant appris qu'à la place des caïds on allait confier la direction des Beni-Menasser à un officier français, réunit les chefs du pays et les décide à se soulever. Le 13 juillet, le djehad est proclamé sur le marché Souk-el-Haâd, et Malek reçoit le commandement des nouveaux moudjahedine. Les Ghobrini prévenus le 13 au soir du mouvement qui se prépare, en informent les autorités de Cherchel, en même temps qu'ils engagent les habitants des fermes isolées à rentrer d'urgence dans la ville.

Attaque du village de Novi. — Le 14 au matin, les insurgés répartis en trois groupes, se portent sur Novi, sur Zurich et Cherchel. Un détachement de cent cinquante condamnés militaires posté en avant de Novi, assailli par des masses de Kabyles, est obligé de battre en retraite sur Cherchel. Le village allait être enlevé, quand la péniche le « Caïman », patron Badie, de la douane d'Alger, se trouvant de passage à Cherchel, y prend soixante-douze condamnés militaires et va les débarquer à Novi; les soutenant de ses quatre espingoles, ce qui permet d'attendre l'arrivée de l'aviso le « Kléber », dont les canons vont arrêter l'ennemi.

Attaque du village de Zurich. — Au moment où Novi était attaqué, le village de Zurich était brusquement assailli. Le lieutenant Boquet arrivé dans la nuit avec quelques tirailleurs, qui joints aux colons et aux condamnés militaires formaient un effectif de soixante-quinze hommes, occupait la redoute sur laquelle, le village pillé, se portait l'effort des assaillants. Le lieutenant laissant intentionnellement approcher les Kabyles, sort avec une trentaine de ses hommes et, baïonnette en avant, dégage le pied de la redoute, désormais cernée à distance.

A neuf heures du soir, deux cents hommes débarqués du « Kléber » à Cherchel, conduits par le capitaine Varloud, venaient renforcer la défense de Zurich.

La colonne Désandré. — Marengo menacé dans la même journée, est dégagé le 15 juillet à trois heures du matin par l'arrivée d'un bataillon de zouaves venu à marche forcée de Koléa. Le lieutenant-colonel Désandré qui commandait ce détachement, après avoir laissé quelques zouaves à Marengo, repartait pour Zurich à sept heures du matin, y restait jusqu'à midi et parvenait à Cherchel à cinq heures du soir, après une petite affaire au passage de l'oued-Bella. Il avait parcouru depuis la veille soixante-seize kilomètres.

Malek-el-Berkani devant Cherchel. — Malek-el-Berkani s'était établi dans la soirée du 15 juillet au-dessus de Cherchel, qu'il investissait par terre. Il appelait aux armes tous les gens du pays, auxquels il distribuait, pour leur permettre de fabriquer de la poudre, du soufre provenant du pillage des fermes des colons de la région.

Pendant que le « Desaix » amenait des troupes à Cherchel, un renfort de cinquante hommes de la ligne arrivait à Vesoul-Benian et trois cents tirailleurs et chasseurs occupaient Marengo.

Combat de l'oued-Bella. — Le lieutenant-colonel Désandré étant allé le 17 juillet avec son bataillon ravitailler Zurich, y laissait cinquante hommes. Revenant dans l'après-midi à Cherchel, observé à distance par les Chenoua en armes, il put dégager, dans la vallée de l'oued-Bella, la ferme Brincourt, dans laquelle une vingtaine de colons résistaient à un millier d'insurgés. Ramenant avec lui les dix-huit survivants,il est vivement attaqué au passage des Petits Aqueducs, où il perd une douzaine de ses hommes.

Affaires de Vesoul-Benian et de Hammam-Righa. — Vesoul-Benian attaqué le 22 au matin, défendu par soixante colons et cinquante soldats, est dégagé dans la soirée par un secours venu de Miliana, et un bataillon arrivé d'Alger par le chemin de fer. Ces troupes allaient reprendre le 24 l'hôpital de Hammam-Righa, pillé par les rebelles dans la journée du 14.

La colonne Ponsard, forte de deux mille hommes embarqués à Bougie, était arrivée le 21 à Alger. Elle se disposait à gagner les Beni-Menasser par la voie de terre, et une colonne



s'organisait à Miliana sous le commandement du colonel Nicot.

Combat des Petits Aqueducs. — Le lieutenant-colonel Désandré étant parti le 25 juillet avec son bataillon et deux pièces de canon pour ravitailler Zurich, faiblement attaqué à l'aller par les insurgés qui lui tuèrent un officier, trouve la plaine occupée au retour par des masses de Kabyles, qu'il disperse à coups de canon. Attaqué à nouveau dans le défilé des Petits Aqueducs, le passage ouvert par l'artillerie, son arrière-garde a à y soutenir un choc violent, qui lui fait perdre quelques hommes, en outre de dix-sept frappés d'insolation, dont trois mouraient avant d'arriver à Cherchel.

Les rebelles coupaient dans la nuit du 26 au 27, la conduite d'eau qui alimente la ville et incendiaient une ferme à trois cents mètres des remparts.

Combat de Zurich. Mort de Malek-el-Berkani. — La colonne Ponsard partie d'Alger le 27 juillet passant par Staouéli, Fouka, Bérard et Tipaza, arrivait à Zurich le 1er août et s'y arrêtait. Le 2 août au matin, le colonel envoyait sur les collines de l'Ouest, vers l'ancienne route de Cherchel, une forte reconnaissance, qui livrait un combat au cours duquel Malek-ben-Sahraoui-el-Berkani, chef de l'insurrection dans les Beni-Menasser, était tué. Après cette affaire, Zurich était débarrassé. La colonne Nicot partie le même jour de Miliana, devait opérer sa jonction avec la colonne Ponsard à la zaouïa des Brakna (Berkani).

La mort de Malek-el-Berkani n'avait pas arrêté l'insurrection : Son frère, Si-Brahim-el-Berkani, était proclamé commandant du djehad.

Opérations des colonnes Nicot et Ponsard. — Le 4 août, la colonne Ponsard quittant Zurich, allait camper à l'ancien fort turc dit Bordj-el-Khemis, près de la ferme Bocquet, et arrivait le lendemain à Souk-el-Haâd, où elle plaçait son camp.

Le colonel Nicot qui remontait la rive gauche de l'oued-Zeboudj, eut une petite affaire le 4 à Gueroudra. Trouvant le 5 le col de Mahelli fortement occupé, il dut livrer un combat au cours duquel il perdit vingt-cinq hommes. Le 6, attaqué à nouveau sur l'oued-Tazemourt, il eut encore trois tués et six blessés ; les deux colonnes entraient alors en communication. Le 13 août, après une petite affaire à Aglass-Haneche, il faisait sa jonction à Souk-el-Sebt avec le colonel

Ponsard. Les deux colonnes opérèrent de concert jusqu'au 16 août, après quoi le colonel Ponsard se porte chez les Gouraya, pendant que le colonel Nicot manœuvre chez les Lahrat, assurant la route de Cherchel à Ténès. Les 19 et 20 août, la colonne Nicot attaque dans les Beni-Zoui les derniers rebelles retranchés aux villages d'Ighil-ou-Zerou et de Tahanout, dont elle vient à bout en dépit d'une vigoureuse résistance. Le même jour, le fils de Malek-el-Berkani se rendait au colonel Ponsard, et les soumissions arrivaient de tous les côtés.

L'insurrection des Beni-Menasser était terminée.

CHAPITRE V

LE CHÉRIF BOUCHOUCHA

Règlement précaire des conflits entre les Ben-Gana et les Bou-Aokkaz. — Insurrection du Belezma. — La méprise d'Aïn-Yagout. — Échec de Bouchoucha a Guémar. — Entrée de Bouchoucha a Touggourt. — Massacre des tirailleurs. — Le Tidjanya de Temacin éconduisent Bouchoucha. — Echec d'Ali-Bey a Touggourt. — Alliance de Bouchoucha avec Si-Zoubir-Ould-Sidi-cheikh. — Le chérif tunisien Mohammed-ben-Abd'Allah. — Boulakhras-Ben-Gana a Touggourt. — Destruction de Négrine par la colonne Flogny. — Les Amokran au combat d'El-Arich. — Reprise d'Ouargla par le commandant Rose. — Combat d'El-Mengoub. — Opérations dans le Sahara contre Bouchoucha. — Les Amokran se séparent du chérif. — Combat d'Aïn-Taïba. — Reddition de Boumezrag. — Réorganisation du sud constantinois. — Les Amokran passent en Tunisie. — Capture de Bouchoucha.

Règlement précaire des conflits entre les Ben-Gana et les Bou-Aokkaz. — Dans la subdivision de Batna, où les khouans rahmanya de la subdivision de Tolga, partisans des Ben-Gana, étaient tenus en respect par les khouans tidjanya de

la zaouïa de Temacin qui soutenaient les Bou-Aokkaz ; où les khouans khadrya de l'oued-Abdi, et autres influences maraboutiques étaient désireux de demeurer pour le moment dans l'expectative, l'appel du bachagha avait trouvé peu d'adhérents. La rivalité des çofs des Ben-Gana et des Bou-Aokkaz, plus occupés du reste à leurs querelles privées, maintenait la région dans un état d'indifférenec aux luttes extérieures.

Les Sahari d'El-Outaïa, du çof Ben-Gana, s'étant mis en révolte contre leur propre caïd appartenant au çof Bou-Aokkaz, le lieutenant-colonel Adeler, commandant la subdivision de Batna, avait dû parcourir avec une petite colonne la région troublée. Se trouvant le 12 avril 1871 à Biskra, il avait mandé devant lui Mohammed-es-Seghir-ben-Gana et Ali-Bey, chefs des çofs opposés, les rendant personnellement responsables des troubles qui pourraient survenir dans leurs commandements respectifs.

Rappelé subitement à Batna, où des bandes de malfaiteurs commençaient à porter le désordre dans le nord de la subdivision, le colonel crut bien faire, avant de partir, d'ordonner d'abord à Ali-Bey d'aller avec ses goums s'installer à Sâda, dans le Zab Chergui, pour couvrir le Sud ; ensuite de donner l'ordre de grouper les tribus du çof Ben-Gana entre El-Outaïa et Doucen, faisant ainsi disparaître l'enchevètrement traditionnel des tribus du sud constantinois, qui avait été jusqu'alors la raison du maintien dans la soumission à la France de cette immense et importante région de passage des tribus.

Insurrection du Belezma. — Les rekkab de Cheikh-el-Haddad parvenus dans le Belezma où les Rahmanya avaient de nombreux adhérents, soulevaient les gens du pays, lesquels profitant de l'absence de la colonne Adeler, attaquaient le 21 avril les ouvriers employés aux forêts, incendiaient à l'oued-Chaba la scierie Sellerin, et mettaient au pillage les fermes du Ravin-Bleu, massacrant une douzaine de colons. Le 22, les meules de fourrages étaient incendiées sous les murs de Batna. Les colons des villages de Fesdis et d'El-Mader, qui furent pillés le 23,se réfugiaient chez le marabout Si-el-Hadj-Messaoud-ben-Abdessemed qui leur avait ouvert les portes de sa zaouïa, et à la ferme bastionnée du colon Chassaing (le tueur de lions). Le bordj Chassaing attaqué, le marabout in-

tervient, fait cesser le feu, rassemble les colons et les ramène lui-même sains et saufs à Batna.

Une reconnaissance composée de miliciens, de mobiles des Bouches-du-Rhône et de quelques hommes du bataillon d'Afrique, sortie de Batna le 26, attaquait l'ennemi au ravin des Mines, lui tuait cent cinquante hommes, et le rejetait jusqu'aux premières pentes de la montagne. Le soir même, la colonne Adeler revenue de Biskra, arrivait à Batna. Repartie le 28, elle faisait sa jonction le 29 à El-Mader avec la colonne du lieutenant-colonel Marié venue à marches forcées de Constantine. Ces forces réunies opérant jusqu'au 4 mai, débarrassèrent les environs immédiats de Biskra des bandes qui les infestaient.

La méprise d'Aïn-Yagout. — Ce jour-là, une méprise des miliciens de Constantine campés à Aïn-Yagout, faillit avoir des conséquences graves : Des indigènes des Zmoult venus approvisionner les colonnes françaises, s'en retournaient chez eux. Passant sans méfiance auprès du campement des miliciens, ils sont arrêtés et fouillés. Trouvés porteurs d'objets de provenance européenne qu'ils avaient reçus des goumiers qui les avaient razziés sur les bandes de pillards, le commandant des miliciens, sans s'arrêter à leurs explications, les fait passer par les armes au nombre de trente-deux. L'irritation des gens du pays fut à son comble, et les capitaines Villot et Chapsal, du bureau arabe de Constantine, arrivés sur les lieux à la hâte, eurent toutes les peines du monde à calmer les tribus, lesquelles disposant alors de dix mille fusils, auraient créé de réels embarras à un moment où les nomades commençaient à faire remonter leurs troupeaux vers le Nord.

Les miliciens avaient trouvé sur les Zmoult une somme de mille cinquante-cinq francs, que les officiers du bataillon durent plus tard rembourser.

Echec de Bouchoucha à Guémar. — Bouchoucha pendant ce temps, s'acheminait vers le Souf. Arrivé devant Guémar, zaouïa des Tidjanya, succursale de celle de Temacin où se trouvait la famille d'Ali-Bey, alors dans les Zibans, il se voit refuser l'entrée de la ville, qu'il attaque le 8 mai 1871 sans pouvoir la prendre. Chassé de la région par les Souafa, il se porte à Mouïet-el-Caïd, où il reçoit du çof des Ben-Gana de Touggourt, l'offre de l'aider à enlever cette ville à l'influence d'Ali-Bey. Les instigateurs de cette machination

étaient, avec Bouchemal-ben-Goubi, cheikh de Nezla, les mehadjeria, anciens juifs amenés par force à l'islamisme par les Ben-Djellab, mais pratiquant en secret la religion de Jéhovah, et les mokaddems des Rahmanya, qui soutenaient les Ben-Gana leurs affiliés, en haine des Tidjanya, tout dévoués aux intérêts des Bou-Aokkaz.

Entrée de Bouchoucha à Touggourt. — Massacre des tirailleurs. — Touggourt, résidence d'hiver de l'agha Ali-Bey, avait alors une garnison française composée de soixante-cinq tirailleurs et de deux sergents dont un français, placés sous le commandement du lieutenant indigène Mousseli, excellent militaire, mais peu intelligent. En prévision des difficultés dans lesquelles cet officier allait se trouver, le grand maître des Tidjanya de Temacin et l'agha Ali-Bey avaient discrètement fait demander à Biskra son remplacement par un officier français ; mais on avait jusqu'alors négligé d'y pourvoir.

Informé le 8 mai des événements de Guémar, mais rassuré par le çof Ben-Gana qui le trompait sur la situation, M. Mousseli n'avait pris aucune disposition pour mettre la ville en état de défense.

Bouchoucha arrivé le 14 mai au matin sous les murs de Touggourt, trouvant les portes ouvertes par ses partisans, occupe immédiatement la ville. Restait la casbah, dans laquelle se trouvait la petite garnison, avec les parents d'Ali-Bey, au nombre d'une trentaine, un Français nommé Jonge et sa femme. Attaqué dans la même journée, le lieutenant Mousseli qui avait eu déjà six tirailleurs tués, parmi lesquels le sergent français Basile, recevant un avis anonyme lui conseillant de partir vers le Nord, où le chérif ne le poursuivrait pas s'il abandonnait les Daouaouida, évacue la citadelle dans la journée du 15 avec les hommes qui lui restaient et le ménage Jonge. La petite troupe n'avait pas fait cinq kilomètres, qu'elle était enveloppée par les bandes du chérif unies aux Touggourtins. M. Mousseli tué un des premiers, les tirailleurs succombaient après lui, sauf quatre, dont deux parvinrent à s'échapper, les deux autres restant, avec les époux Jonge, prisonniers du chérif.

Les parents d'Ali-Bey abandonnés dans la casbah, y firent une défense énergique ; mais leur chef tué avec plusieurs d'entre eux, ils se rendirent à Bouchoucha, qui les confia au cheikh Bouchemal-ben-Goubi, nommé par lui khalifah de Touggourt.

Les Tidjanya de Temacin éconduisent Bouchoucha. — Bouchoucha ayant quitté Touggourt le 21 mai, se présente devant Temacin, à la zaouïa des Tidjanya de Tamellalt, demandant au grand-maître Sid-Mohammed-el-Aïd, l'entrée de sa casbah. Les Tidjanya étaient en nombre, ils faisaient bonne garde ; leurs murs, nouvellement réparés, étaient hérissés des fusils des Souafa. Prié de passer outre, le chérif repart et s'en va camper à Blidet-Amar, où il fait massacrer les frères Ben-Debbah, proches parents d'Ali-Bey, khalifahs pour son compte d'Ouargla et de Touggourt, pour le « dia » ou prix du sang desquels, les Touggourtins du çof Ben-Gana venaient de lui verser douze mille cinq cents francs. Le lendemain, les Daouaouida demeurés prisonniers à Touggourt étaient égorgés. Bouchoucha emmenant avec lui les époux Jonge, qu'il ne rendit à la liberté qu'au mois d'octobre suivant, repartit pour Ouargla.

Echec d'Ali-Bey à Touggourt. — Ali-Bey resté dans les Zibans, informé de ces faits, réunit sur l'oued-Mlili une véritable armée comptant dix mille fusils et cinq cents chevaux, avec laquelle il marche sur l'Oued-Rir. Arrivé le 19 juin à M'raier, où le cheikh Bouchemal venait de jeter quatre cents Touggourtins, il enlève le 20 l'oasis de vive force et met le ksar à sac. Le 24, il est en vue de Touggourt qu'il investit. La ville refusant de se rendre, il fait donner l'assaut le 8 juillet ; mais il est repoussé en perdant trois cents hommes.

Bouchoucha ayant appris à Ouargla le siège de Touggourt, accourt au secours de la place, amenant avec lui Nasseur-ben-Ech-Chohra. Parvenu le 10 juillet dans la banlieue de la ville, il bouscule les cavaliers d'Ali-Bey, perd quatre-vingts hommes, mais il entre dans Touggourt, dont Ali-Bey lève le siège.

Bouchoucha devenu l'arbitre du Sahara de Nefta à Ouargla, ayant nommé Nasseur-ben-Ech-Chohra son khalifah, va razzier le 20 les tribus daouaouida éparpillées dans l'Oued-Rir. Poursuivi à son tour par ces mêmes tribus qui se sont ralliées, il essuie le 19 août un grave échec auprès de N'gouça.

Alliance de Bouchoucha avec Si-Zoubir-Ould-Sidi-Cheikh. — Les Ben-Gana effrayés de la responsabilité qui pesait sur eux du fait des agissements de leurs partisans, désavouaient les plus compromis et travaillaient à détacher les autres de la cause du chérif. Si-Zoubir-Ould-Si-Abou-Beker-Ould-Sidi-Cheikh, ancien agha d'Ouargla pour les Français, alors à Met-

lili, offrait à l'autorité militaire de marcher contre Bouchoucha, en échange de l'amân pour sa participation à l'insurrection de 1864, et de l'aghalik d'Ouargla. Nasseur-ben-Ech-Chohra, sollicité par ses anciens compagnons demeurés dans le sud tunisien de se remettre à leur tête, se préparait à les rejoindre. Bouchoucha abandonné par ses anciens alliés allait être réduit à ses seuls Chambâ, quand une intervention nouvelle se produit, qui prolonge la lutte dans le Sahara.

Si-Zoubir qui n'avait pas reçu de réponse à ses ouvertures aux Français, appelle Bouchoucha, qui vient le voir à Metlili, où l'alliance est scellée. Le Cheikhya donnait en mariage au chérif sa nièce Fatima, fille de Si-Djelloul-Ould-Hamza, et recevait de son nouveau parent le titre d'agha d'Ouargla, qu'il désirait tant ; puis, les nouveaux alliés repartaient pour Ouargla. Campant le 4 septembre dans le M'zab, près de Beni-Isguène, ils voulurent mettre la confédération à contribution ; mais les Mozabites se souvenant du massacre de leurs coreligionnaires à Ouargla au mois de mars précédent ; n'admettant pas en outre, en leur qualité d'abadites, la suprématie des chorfas ou des marabouts, s'étant mis sur la défensive, obligèrent le chérif, incapable, avec ses Chambâ montés à mehara de forcer leurs remparts, à déguerpir.

Le chérif tunisien Mohammed-ben-Abd-Allah. — En arrivant à Ouargla, Bouchoucha y trouvait, présenté par Nasseur-ben-Ech-Chohra, un Tunisien récemment arrivé de la Mekke, stylé par les Snoussya, lequel ayant pris le nom de Mohammed-ben-Abd'Allah, se prétendant chérif, et commandant de la guerre sainte dans le sud-est constantinois, venait, au nom des mokaddems rahmanya de Nefta et des Snoussya du pays, lui demander son alliance pour attaquer de concert le Tell algérien. Le pacte conclu, Mohammed-ben-Abd'Allah reconduit jusqu'à Touggourt par Nasseur-ben-Ech-Chohra, repartait pour Nefta et faisait son entrée le 20 septembre à Négrine, annonçant la prochaine arrivée de Bouchoucha et de son khalifah, suivis de nombreux contingents. Marchant aussitôt vers le Nord, le chérif tunisien était le 26 au djebel-Oug, razziait le 28 les Allouna et forçait le 29 à la retraite, une petite colonne sortie contre lui de Tebessa. Le chef de bataillon Lucas, commandant supérieur de Tebessa, qui n'avait qu'un très petit nombre de soldats français à sa disposition, se voyait dans l'obligation de se

faire couvrir par les goums du pays. Le chérif installé le 8 octobre à la zaouïa rahmanya de Sidi-Abid, apprenant la venue d'une colonne française et ne voyant pas venir le secours promis par Bouchoucha, se sentant en état d'infériorité, repartit le 12 pour Négrine.

Boulakhras-ben-Gana à Touggourt. — Nasseur-ben-Ech-Chohra rappelé de Touggourt le 15 octobre par Bouchoucha, Boulakhras-ben-Gana, caïd des nomades Gharaba, qui se trouvait alors dans l'Oued-Rir, se porte aussitôt à Touggourt, d'autant mieux accueilli que les Ben-Goubi, les mehadjeria et les Rahmanya de cette ville, meurtriers de la garnison française et des Daouaouida, espéraient être, par sa présence, couverts de la protection des Ben-Gana. Mohammed-Seghir-ben-Gana, demeuré à Biskra, ne manqua pas de représenter aux autorités françaises et de faire publier dans les journaux, que son frère, après avoir pacifié l'Oued-Rir, avait repris de vive force à Bouchoucha la ville de Touggourt, devant laquelle avait échoué son rival Ali-Bey.

Destruction de Négrine par la colonne Flogny. — Le colonel Flogny qui opérait contre le chérif tunisien, après avoir incendié le 1er novembre la zaouïa rahmanya de Sidi-Abid, où le mois précédent Mohammed-ben-Abd'Allah avait établi pendant quatre jours son quartier général, était entré le 15 a Négrine évacué, avait détruit la ville et coupé les palmiers. Le chérif poursuivi était rentré en Tunisie, où il était incarcéré sur les ordres du bey de cette régence.

Les Amokran au combat d'El-Arich. — La tribu des Saït-Otba, attachée au çof des Bou-Aokkaz, ayant quitté l'Oued-Rir quand, au mois de juin 1871, Bouchoucha était revenu dans Touggourt, avait placé ses tentes entre le M'zab et Laghouat. Rappelée dans ses cantonnements par Boulakhras-ben-Gana, qui lui faisait savoir qu'il tenait des Français le commandement du pays, désireuse d'autre part d'aller faire la récolte de ses dattes, elle regagnait l'Oued-Rir, lorsque le 7 novembre, elle est attaquée par Bouchoucha à Kouif-Djelba. Bien qu'inférieurs en nombre, les Saït-Otba avaient repoussé l'agression jusqu'à El-Arich, quand Boumezrag faisant soutenir les troupes de Bouchoucha par une centaine de ses hommes démontés, armés de chassepots, se met lui-même à la tête de ses seize parents auxquels il reste des chevaux et exécute sur la droite des Saït-Otba une charge brillante qui

rompt leur ligne et les oblige à la retraite. Bouchoucha grièvement blessé à cette affaire qui avait duré sept heures, s'était fait transporter à Ouargla, d'où quelques jours après il s'en allait camper à Hassi-Kaddour.

Reprise d'Ouargla par le commandant Rose. — Le général Delacroix qui avait quitté M'sila le 3 novembre, passant par Bou-Saâda, arrivé le 8 décembre à Biskra, en repartait le 14 pour Touggourt où il parvenait le 27. Le 28 décembre, il lançait le commandant Rose avec quatre cents cavaliers des goums, sur Ouargla. Cette petite colonne passant par N'gouça, arrivait devant Ouargla dans la nuit du 1er au 2 janvier 1872 sans que son approche ait été signalée, enfonçait une des portes non gardée de la ville, arrêtait dans la casbah le représentant du chérif, et occupait Ouargla avant que toute défense ait été préparée. Le 5 janvier, le général Delacroix campait à Rouissat, dans la banlieue d'Ouargla.

Combat d'El-Mengoub. — Sidi-Kaddour-ben-Hamza, chef des Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga, étant remonté vers le Nord, le colonel Gand parti à sa rencontre avec les goums de Sliman-ben-Kaddour, agha des Gharaba, l'avait arrêté le 23 décembre à El-Mengoub ; mais par suite de la mollesse des Gharaba, il n'avait pu poursuivre son succès.

Opérations dans le Sahara contre Bouchoucha. — Le général Delacroix ayant formé à Rouissat une colonne légère sous les ordres du lieutenant-colonel Gaume, qui avait avec lui pour commander les goums le commandant Rose, la lance sur Bouchoucha, que l'on savait campé à Hassi-Kaddour avec ses Chambâ et les forces de Boumezrag, de Si-Zoubir-Ould-Hamza et de Nasseur-ben-Ech-Chohra.

Le commandant Rose parti le 7 janvier de Rouissat avec cinq cents goumiers et spahis, précédant la portion principale du lieutenant-colonel Gaume, arrivait le 8 à Hassi-Kaddour, d'où Bouchoucha, informé de sa marche, venait de partir. S'élançant à sa suite avec deux cents de ses cavaliers les mieux montés, le commandant atteignait son camp à la nuit ; mais les tentes étaient vides. Il ne trouva que quatre-vingts chameaux éclopés et un millier de moutons avec leurs gardiens. Il put cependant apprendre des prisonniers que les fuyards étaient encore au nombre de sept cents combattants.

Le 9 janvier, à neuf heures du matin, le commandant qui avait marché pendant toute la nuit, aperçoit l'ennemi qui

fuit, abandonnant ses dromadaires de charge, des effets, des palanquins remplis de femmes, des tapis, des enfants, des nègres, des négresses, toute la smala de Bouchoucha, sacrifiée par les Amokran et Nasseur-ben-Ech-Chohra, pour retarder, si possible, la poursuite des Français. Le calcul était juste : Les goumiers poursuivants se dispersent pour courir au pillage, et le commandant Rose qui les a fait charger à coups de plat de sabre par ses spahis sans pouvoir les rallier, n'ayant plus avec lui que soixante cavaliers, se risque néanmoins à la poursuite de l'émigration, dont les Amokran formaient l'arrière-garde.

Trois mille dromadaires formant une phalange compacte escortée d'hommes d'élite qui répondent aux spahis avec des chassepots, lui barrant le passage, le commandant qui ne peut rien faire avec le petit effectif dont il dispose, ne trouvant pas, du reste, de point d'eau sur sa route, doit revenir à Hassi-Kaddour, où les goumiers ont déjà ramené la smala de Bouchoucha : huit cent cinquante dromadaires chargés, quinze cents tentes, trois mille moutons, des prisonniers en quantité.

Les Amokran se séparent du chérif. — Les fugitifs campés, le 10 janvier à Gord-Aïch, les Chambâ abandonnant le chérif et Si-Zoubir-Ould-Hamza, repartent pour Insalah.

Bouchoucha qui ne pardonne pas aux Amokran d'avoir, pour le salut commun, sacrifié sa smala alors qu'ils préservaient la leur, délibère avec ses derniers partisans pour savoir s'il ne livrerait pas les Mokrani aux Français, en échange de l'amân. Les Amokran avec lesquels est resté Nasseur-ben-Ech-Chohra, prévenus du complot, demeurent sur leurs gardes.

Le 11 janvier, un nommé Moulaï-Larbi, thaleb d'Ouargla, agissant à l'instigation du cheikh de Rouïssat, agent des plus actifs du çof Ben-Gana, qui redoutait des révélations sur sa participation aux assassinats des parents d'Ali-Bey, frappe à coups de couteau Bouchoucha dans sa tente, mais ne peut réussir qu'à lui faire des blessures.

Ce jour-là, le lieutenant-colonel Gaume arrivé à Hassi-Kaddour, expédiait à Ouargla la razzia du 9.

Le 12, les Amokran et Nasseur-ben-Ech-Chohra se séparent de Bouchoucha. Persuadés par les rapports de leurs vedettes qui avaient vu partir de Hassi-Kaddour une troupe nom-

breuse, que la colonne entière était revenue à Ouargla, alors que ce n'était que la prise du 9 avec son escorte, ils marchent vers le Nord.

Le 13, la colonne Gaume découvrait les puits de Tamesguida, à proximité desquels les Amokran passaient le lendemain. Ces derniers, trompés sur la direction prise par la colonne, se laissent approcher par le commandant Rose, soutenu par les deux escadrons de chasseurs d'Afrique du commandant Robert d'Orléans, qui les poursuivent dans les dunes. Sur la route, on rencontre des chevaux, des mulets, des chameaux, des négresses, des hommes éclopés, desquels on apprend que depuis deux jours les fugitifs sont sans eau. On presse l'allure ; mais les chevaux tombent épuisés. L'absence de point d'eau dans cette direction, le manque d'orge, arrêtent la poursuite, et le commandant Rose doit rejoindre le 15 la colonne restée à Tamesguida. Des prisonniers apprennent alors que les Amokran sont inquiets sur le sort de leur chef, qui a disparu : Dans la matinée du 14, Boumezrag accompagné de son cousin Messaoud, allant reconnaître le terrain, était tombé dans les traînards des goums du commandant Rose, qui le prenant, lui et son compagnon, pour deux des leurs, n'y avaient point fait attention. Aux interrogations dont ils étaient l'objet, les goumiers s'étant mis sur leurs gardes, les Amokran se voyant découverts, avaient déchargé leurs armes sur les plus proches et s'étaient enfuis vers le Nord, se séparant ainsi de la nedja, désormais conduite par Nasseur-ben-Ech-Chohra, qui la menait au puits d'Aïn-Taïba, petite mare d'eau potable.

Combat d'Aïn-Taïba. — Le commandant Rose reparti le 16 dans la direction présumée d'Aïn-Taïba, finit par y parvenir dans la journée du 17 ; mais il n'y trouve plus que des Chambâ qui fusillent sa troupe du haut d'une dune, qu'il doit faire enlever à l'arme blanche par ses cavaliers qui ont mis pied à terre. Les Chambâ refoulés, emportant leurs blessés, laissaient autour du puits cent trente dromadaires et huit cents moutons.

Cette affaire d'Aïn-Taïba se passait à six cent quarante kilomètres au sud de la Medjana.

La nedja des Amokran disparue sous la conduite de Nasseur-ben-Ech-Chohra, le meilleur pilote du désert, qui la menait en Tunisie, le commandant Rose manquant de mehara pour la faire rechercher, ralliait le 19 le lieutenant-

colonel Gaume à Tamesguida. Le 25, la colonne rentrait à Rouissat, où elle trouvait Boumezrag prisonnier.

Reddition de Boumezrag. — Pendant dix jours, Boumezrag et son compagnon Messaoud ayant perdu la trace de leur nedja, avaient marché vers le Nord,sans autre nourriture que les rares plantes sahariennes, sans une goutte d'eau. Ils avaient bien rencontré des puits sur leur route, mais ils manquaient du matériel et des récipients indispensables pour y puiser de l'eau, instruments dont sont toujours munis les voyageurs au Sahara. Leurs chevaux bientôt morts de faim et de soif, dont ils avaient jusque là bu l'urine dans des quarts, ils avaient continué leur route à pied, buvant leur propre urine. Le 20 janvier 1872, ils étaient arrivés à la limite des palmiers de Rouissat, où un brigadier de chasseurs de France, faisant partie d'une patrouille, les avait trouvés inanimés près d'une flaque d'eau restée dans une séguia d'irrigation. Conduits à l'ambulance et soignés, ils s'étaient fait connaître. Le général Delacroix, auquel Boumezrag réclamait l'amân comme s'étant rendu, voulut bien renoncer à son droit de le faire fusiller sur le champ ; mais il l'incarcéra, pour le livrer plus tard à la justice civile.

Réorganisation du sud constantinois. — Pour mettre fin dans le Sahara constantinois aux luttes dont les querelles de çofs avaient été la cause, les Bou-Aokkaz et les Ben-Gana étant devenus impossibles dans le Sud, le général Delacroix nomma le 2 février 1872, Ali-Bey, caïd de Batna. Le lieutenant de spahis Mohammed-ben-El-Hadj-ben-Dris, citoyen français, dont la famille était l'obligée des Ben-Gana, fut nommé agha d'Ouargla. Touggourt érigé en chef-lieu d'annexe de Biskra, reçut un bureau arabe, dont les officiers français eurent l'administration de la ville et des villages environnants. Le Souf fut confié au lieutenant de spahis Larbi-Mamelouk, renégat italien depuis longtemps dans le pays. Le nord de l'Oued-Rir fut érigé en caïdat et donné au Daoüaouidi Si-Hammou-ben-Harzalah, des Ouled-Zekri, lequel placé à M'raier, entre le bureau arabe de Touggourt, Larbi-Mamelouk et le commandant supérieur de Biskra, neutralisait les influences des Ben-Gana. Cette organisation ramena le calme dans l'Oued-Rir, et les Chambâ rentrèrent dans le devoir quand, au mois de janvier 1873, le général de Gallifet conduisit une colonne à l'oasis d'El-Goléa.

Les Amokran passent en Tunisie. — Les Amokran restés avec Saïd-ben-Boudaoud au nombre de cinq cents personnes, arrivés en Tunisie sous la conduite de Nasseur-ben-Ech-Chohra, furent cantonnés par le bey de cette régence : les Ouled-El-Hadj et les Ouled-Guendouz dans le Dakhala, près de Teboursouk, les Abd-es-Selam aux environs de Mateur.

Capture de Bouchoucha. — Bouchoucha que l'on croyait mort après l'attentat du 11 janvier 1872, était allé faire soigner ses blessures dans l'oued-Saoura du Sahara oranais, où il trouva l'hospitalité à la maison-mère des Kerzazya ou Ahamedya, de Kerzaz. Une fois rétabli, réunissant ses bandes, il reprend le désert, pillant les caravanes et razziant les troupeaux. Après avoir exécuté au mois de juillet 1873 un rezzou sur les Ouled-Yakoub, entre Géryville et Laghouat, il s'était rapproché d'Ouargla. Saïd-Ben-Driss, frère et khalifah de l'agha d'Ouargla, marche au-devant de lui, l'attaque à Hassi-en-Naga, lui met seize hommes hors de combat et enlève sa nouvelle smala. Au nombre des captives se trouvait Fatima-ben-Djelloul-bent-Si-Hamza. Bouchoucha qui était allé se reformer dans les environs d'Insalah, apprenant que Fatima était conduite à Temacin chez ses ennemis les Tidjanya, repart avec cent cinquante mehara et arrive le 13 février 1874 dans la banlieue de cette zaouïa, où il enlève deux cent cinquante dromadaires qui se trouvaient au pâturage. Le général Liébert qui venait de remplacer le général Delacroix au commandement de la division de Constantine, se trouvant alors en tournée d'inspection dans l'Oued-Rir, lance Saïd-Ben-Driss à sa poursuite. Le khalifah qui n'avait avec lui que quarante mehara, atteint bien Bouchoucha le 19 février ; mais il est obligé de battre en retraite devant les forces supérieures que lui oppose le chérif. Reparti d'Ouargla le 4 mars avec deux cents hommes, Saïd-Ben-Driss rejoint Bouchoucha le 31 mars 1874 à El-Milok, lui tue cinquante de ses Chambâ, le ramasse blessé et l'amène à Ouargla.

CHAPITRE VI

CONDAMNATION DES RÉVOLTÉS

PERTES SUBIES PAR LES FRANÇAIS PENDANT L'INSURRECTION. — CONTRIBUTION DE GUERRE IMPOSÉE AUX INSURGÉS. — CONDAMNATION DES RÉVOLTÉS. — PROTECTION DE NOUMÉA PAR LES ALGÉRIENS DÉPORTÉS. — SITUATION ACTUELLE DES AMOKRAN. — LA MORT DE BOUMEZRAG.

Pertes subies par les Français pendant l'insurrection. — L'insurrection de l'Algérie commencé le 23 janvier 1871 par la mutinerie des spahis de la smala d'Aïn-Guettar, soulèvement que le manque d'entente chez les chefs insurgés avait fait échouer, se terminait le 31 mars 1874, à El-Milok. Ayant évolué de l'Est à l'Ouest sur six cent soixante kilomètres, et du Nord au Sud sur sept cent soixante kilomètres, elle avait successivement opposé aux quatre-vingt-six mille hommes de troupes françaises employées,sur une population insurgée de huit cent mille indigènes, plus de deux cent mille combattants. Trois cent quarante combats avaient été livrés, en outre des razzias de tribu à tribu, des actes de brigandage, massacres ou assassinats.

Les Français avaient perdu environ trois mille soldats et officiers, dont la moitié avait succombé aux fatigues et aux maladies. Les indigènes fidèles avaient perdu un millier d'hommes.

Contribution de guerre imposée aux insurgés. — Une amende de guerre calculée sur le nombre de fusils, de feux, et le montant des impôts, infligée aux tribus insurgées, forma la somme de 36.582.298 francs.

Les rebelles furent en outre frappés, en vertu de la loi spéciale au séquestre, d'une somme équivalente à la valeur du cinquième de leur capital immobilier, avec faculté de rachat en espèces. De ce chef, il rentra au Trésor, 7.933.860 francs en argent, et 446.406 hectares de terres représentant 18.696.093 francs.

Sur ces sommes, 19.000.000 furent répartis à titre d'indemnités aux Européens et indigènes victimes de l'insurrection et 15.536.567 francs employés à l'installation de nouveaux colons, principalement originaires des pays cédés, à la paix, à l'Allemagne.

Les travaux publics et le budget général profitèrent du reste. Les Kabyles perdirent leur autonomie municipale.

Le chiffre des armes retirées aux tribus s'éleva à 175.000.

Condamnation des révoltés. — Les accusés pour faits d'insurrection qui avaient demandé à être traduits devant un jury de la métropole, s'étaient pourvus contre leur renvoi devant les jurys d'Algérie, pour cause de suspicion légitime. La cour de cassation avait rejeté leur requête.

Les révoltés de Dellys, de la plaine des Isser, de Palestro et des Beni-Menasser furent envoyés devant la cour d'assises d'Alger. Les autres, devant celle de Constantine. Les insurgés du sud constantinois, dépendant du territoire militaire, furent jugés par les conseils de guerre.

Boumezrag innocenté du chef de l'insurrection, fut condamné à mort le 16 mars 1873, pour crime de droit commun. Cheikh-Aziz à la déportation simple. Ahmed-bey et Ali-ou-Kaci, à la déportation dans une enceinte fortifiée. Cheikh-el-Haddad et Mohammed-Saïd-ben-Ali-Chérif, à cinq années de détention. Cheikh-Mahmed à cinq ans de réclusion.

Des insurgés de Palestro, sept furent condamnés à mort, vingt-trois à la déportation, douze à cinq ans et un à sept ans de détention. Trois seulement furent exécutés.

Quelques centaines d'autres furent condamnés à des peines diverses.

Bouchoucha était passé par les armes à Constantine le 29 juin 1875.

Le maréchal de Mac-Mahon alors président de la République, avait commué en 1873 la peine de mort de Boumezrag en celle de déportation simple, et accordé grâce pleine et entière à Ben-Ali-Chérif, son ancien protégé, l'exemptant en outre des effets de l'amende de guerre et du séquestre.

Cheik-el-Haddad était mort à l'ambulance de la prison de Constantine le 19 avril 1873.

Nasseur-ben-Ech-Chohra, qui vivait au désert depuis 1872, se rendant en 1875 au bey de Tunis, obtint d'aller vivre en

Syrie. Keblouti trouvé en Tunisie en 1881, incarcéré, mourut dans sa prison.

Les anciens compagnons de Bouchoucha réunis sous la désignation de Medaganat, inquiétèrent le Sahara de l'Oued-Deraa au Fezzan jusqu'en 1883, où ils furent massacrés dans une expédition contre l'Iguidi.

Défense de Nouméa par les Algériens déportés. — En 1878, lors de l'insurrection canaque de la Nouvelle-Calédonie, Boumezrag, Ahmed-bey-ben-Cheikh-Messaoud, Ali-ou-Kaci et une centaine d'Algériens déportés, qui avaient revendiqué la faveur de marcher à l'ennemi, placés sous le commandement du commandant Rivière et du lieutenant de vaisseau Servan, avec lesquels ils tinrent bravement pendant sept mois la campagne, prêtèrent au gouverneur de la colonie un concours d'autant plus précieux qu'il contribua à maintenir les canaques de Kanala dans le devoir et à protéger Nouméa jusqu'à l'arrivée des renforts. Ils furent graciés en 1882, mais il leur fut interdit, pour le moment, de revenir en Algérie.

Cheikh-Aziz évadé de Nouméa en 1881, alla se fixer à Djedda.

Situation actuelle des Amokran. — Les Amokran réfugiés en Tunisie, vinrent spontanément en 1881 se mettre à la disposition des colonnes françaises, auxquelles ils rendirent des services appréciables. Quand le protectorat français sur la régence fut un fait accompli, ils servirent la France dans les compagnies mixtes. Plusieurs d'entre eux sont officiers et soldats dans les troupes tunisiennes, dans les cadres desquelles Ben-Abd'Allah, le dernier frère du bachagha occupa un grade honorable. D'autres ,rentrés en Algérie, y vivent modestement. Deux fils du bachagha habitent, l'un à Alger, l'autre à Bou-Saâda. L'unique fils de Boumezrag, Ouennough'i, remplit des fonctions religieuses.

La mort de Boumezrag. — Devenu libre en 1882, Boumezrag auquel le séjour en Algérie était interdit, avait voulu rester à la Nouvelle-Calédonie, où il ne comptait que des amis. Il conservait cependant l'ardent désir de revoir son pays, témoin de sa prospérité dans sa belle jeunesse, de ses luttes et de ses déceptions. Son fils, surtout, l'y attirait. Obtenant enfin l'autorisation tant attendue, il arrivait à Alger au mois de juillet 1904. Il vécut six mois dans

une villa voisine de Kouba des quelques économies qu'il avait rapportées. Ses ressources épuisées, il acceptait l'hospitalité de son fils, muphti de la mosquée d'Orléansville, chez lequel il mourait à l'âge de soixante-six ans, le 11 juillet 1905. Il repose au cimetière de la koubba de Sidi-Abd-er-Rahman-bou-Qobrin, au Hamma, près d'Alger.

CHAPITRE VII

APRÈS L'INSURRECTION

CONCESSIONS ACCORDÉES AUX ALSACIENS-LORRAINS. — RÉVOLTE D'EL-AMRI. — PRISE D'ARMES DANS L'AURÈS. — EXPÉDITION DE TUNISIE. — TRAITÉ DU BARDO. — ORGANISATION DU PROTECTORAT FRANÇAIS EN TUNISIE. — INSURRECTION DE BOU-AMAMA. — ANNEXION DE LA CONFÉDÉRATION DU M'ZAB. — MISSIONS DANS LE SAHARA. — SOUMISSION DU TOUAT ET DU GOURARA. — ACTION DE LA CONFRÉRIE DES SNOUSSYA.

Concessions accordées aux Alsaciens-Lorrains. — Le gouverneur général de Gueydon n'avait eu guère le temps, au cours des événements insurrectionnels qui signalèrent son gouvernement, de s'occuper beaucoup de la colonisation. Il sut néanmoins apporter quelque soin à l'amélioration d'anciens centres, à la création de nouveaux et au peuplement de villages maritimes.

Son administration civile se résume dans un projet de loi organique du régime de l'Algérie, qui dénote de la part de son auteur une réelle connaissance des besoins de la colonie. C'est sous son gouvernement que, par une loi votée sur la proposition du député d'Haussonville, cent mille hectares des meilleures terres de l'Etat, provenant en grande partie du séquestre frappé sur les tribus révoltées, furent concédés à des familles originaires d'Alsace et de Lorraine, qui retrouvaient en Algérie les couleurs proscrites dans leur pays d'origine.

Insurrection d'El-Amri. — Le général Chanzy ayant remplacé au mois de juin 1873 le gouverneur général de Gueydon, prit tout d'abord pour programme, l'établissement dans le pays de la sécurité des biens et des personnes ; puis, il s'occupa de l'organisation des travaux d'utilité publique et des entreprises industrielles ; de la constitution de la propriété, de la conservation des forêts et de la réglementation des opérations du séquestre. Ayant trouvé quelques difficultés dans l'application du régime civil, en butte à de violentes attaques de la part de la presse locale, il quitta l'Algérie au mois de février 1879, pour l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.

C'est sous le commandement du général Chanzy que les habitants de l'oasis d'El-Amri, dans les Zibans, soulevés contre leurs chefs indigènes, nécessitèrent en 1876 l'expédition du général Carteret-Trécourt, qui les châtia sévèrement. Leur oasis détruite, le séquestre fut appliqué sur leurs palmiers, lesquels mis en vente, passèrent aux mains d'Européens.

De l'année 1872 à la fin de l'année 1876, vingt-cinq centres anciens avaient été agrandis ,cent vingt-six créés ; plus de sept mille concessions accordées.

Prise d'armes dans l'Aurès. — Le général Chanzy avait été remplacé dans son gouvernement par M. Albert Grévy, frère du président de la République, ayant sous ses ordres en qualité de commandant des troupes d'Algérie, qui formaient le XIXe corps d'armée, le général Saussier.

Au printemps de l'année 1879, un marabout de la tribu des Ouled-Daoud, de l'Aurès, nommé Mohammed-Amzian, prêchant la guerre sainte et se disant chérif, se voit bientôt à la tête de quelques mécontents. Attaqué au mois de juillet à El-Arba par les goums de Tebessa et de Batna, il est, avec les siens, rejeté dans le Sahara. Les fugitifs voulant gagner Négrine, périrent en grande partie de soif dans le désert. Mohammed-Amzian qui avait pu arriver en Tunisie, ramené en Algérie, fut traduit en conseil de guerre. Les tribus qui avaient apporté leur concours au chérif, durent livrer des otages et payer des amendes. Cette petite campagne de l'Aurès, conduite par le général Forgemol commandant la division de Constantine, avait mis sur pied la plus grande partie des troupes du XIXe corps d'armée.

Expédition de Tunisie. — Traité du Bardo. — Les rapports du gouvernement général de l'Algérie avec le beylik tunisien se ressentaient de la faiblesse de ce dernier, impuissant à maintenir dans le devoir les tribus tunisiennes, qui passant la frontière, commettaient des déprédations continuelles en territoire français. La situation déjà tendue entre les deux gouvernements, s'aggravait. Une conférence tenue à Ma-el-Ahmeur entre le commandant Vivensang et les délégués du bey pour régler les difficultés, n'avait pas abouti. Au mois de février 1881, la tribu kroumir des Ouled-Cédra ayant encore une fois violé la frontière, six cents hommes de troupes françaises envoyées contre elle de La Calle et de Bône ont à subir les 30 et 31 mars le feu des Tunisiens, qui ne se retirent, le 6 avril, qu'à l'annonce de l'arrivée d'une colonne de deux mille hommes. Un corps expéditionnaire rapidement constitué sous le commandement du général Forgemol et des généraux Delebecque, Logerot, Vincendon, Ganne, Galland, de Brem et Ritter franchit la frontière le 26 avril, pendant qu'un corps de troupes de débarquement s'empare de Tabarque.

La place du Kef se rendant le 28, une brigade débarque à Tunis et la régence est occupée sans résistance.

Le 12 mai, Mohammed-es-Saddok, bey de Tunis, signait le traité du Bardo, par lequel il acceptait le protectorat de la France sur ses Etats.

Voici le texte de cette convention :

Traité du Bardo

Article premier. — Le traité de paix, d'amitié et de commerce et de toutes conventions existant actuellement entre la République Française et Son Altesse le Bey de Tunis sont expressément confirmés et renouvelés.

Art. 2. — En vue de faciliter au gouvernement de la République Française l'accomplissement des mesures qu'il doit prendre pour atteindre le but que se proposent les parties contractantes, S. A. le Bey de Tunis consent à ce que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et de la sécurité des frontières et du littoral.

Art. 3. — Le gouvernement de la République Française prend l'engagement de prêter un constant appui à S. A. le Bey de Tunis, contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse, ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats.

Art. 4. — Le gouvernement de la République Française se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre le gouvernement de la Régence et les diverses puissances européennes.

Art. 5. — Le gouvernement de la République Française sera représenté auprès de S. A. le Bey de Tunis par un Ministre-Résident qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays.

Art. 6. — Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers, seront chargés de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence.

En retour, S. A. le Bey de Tunis s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir donné connaissance au gouvernement de la République Française et sans s'être entendu avec lui.

Art. 7. — Le gouvernement de la République Française et le gouvernement de S. A. le Bey de Tunis se réservent de fixer, d'un commun accord, les bases d'une organisation financière de la Régence qui soit de nature à assurer le service de la dette publique et à garantir les droits des créanciers de la Tunisie.

Art. 8. — Une contribution de guerre sera imposée aux tribus insoumises de la frontière et du littoral.

Art. 9. — Afin de protéger contre la contrebande des armes et des munitions de guerre les possessions algériennes de la République Française, le gouvernement de Son Altesse s'engage à prohiber toute introduction d'armes ou de munitions de guerre par l'île de Djerba, le port de Gabès ou les autres ports de la Tunisie.

Convention additionnelle au traité du Bardo (8 juin 1883.)

Article premier. — Afin de faciliter au gouvernement français l'accomplissement de son protectorat, S. A. le Bey de Tunis s'engage à procéder aux réformes administratives judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utile.

Art. 2. — Le gouvernement français garantira à l'époque et sous les conditions qui lui paraîtront les meilleures, un emprunt à émettre par S. A le Bey, pour la conversion ou le remboursement de la dette consolidée, s'élevant à la somme de 125 millions de francs, et de la dette flottante jusqu'à concurrence d'un maximum de 17.500.000 francs.

S. A. le Bey s'interdit de contracter, à l'avenir, aucun emprunt pour le compte de la Régence sans l'autorisation du gouvernement français.

Art. 3. — Sur les revenus de la Régence, S. A. le Bey prélèvera :

1° Les sommes nécessaires pour assurer le service de l'emprunt garanti par la France ;

2° La somme de 2 millions de piastres (1.200.000 fr.) montant de sa liste civile, le surplus des revenus devant être affecté aux dépenses d'administration de la Régence et au remboursement des charges du protectorat.

Art. 4. — Le présent arrangement confirme et complète, en tant que de besoin, le traité du 12 mai 1881.

Il ne modifiera pas les dispositions précédemment intervenues pour le règlement des contributions de guerre.

Art. 5. — La présente convention sera soumise à la ratification du gouvernement de la République Française, et l'instrument de ladite ratification sera soumis à S. A. le Bey de Tunis dans le plus bref délai possible.

Le gouvernement de la Porte ottomane qui n'avait jamais reconnu officiellement à la France la propriété de l'ancienne régence d'Alger, n'a pas jusqu'à présent reconnu davantage le traité du Bardo.

Insurrection de Bou-Amama. — L'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh, commencée en 1864, ne s'était jamais complètement éteinte. Si-Sliman-ben-Kaddour chef des Ouled-Sidi-Cheikh-Gharaba, nommé en 1868 par les Français agha de Géryville, puis des Hamyan, révoqué de son commandement à la fin de 1871 et devenu ennemi, troublait depuis dix ans tout le sud oranais.

Dès 1875, un nommé Bou-Amama, descendant de Sidi-Tadj, treizième fils de Sidi-Cheikh, établi au ksar de Moghar-Tahtani, travaillait les populations, les excitant contre la France. Au mois d'avril 1881, le lieutenant Weinbrenner, en mission topographique près du chott Tigri, ayant été assassiné dans un rezzou des Cheikhya, ce meurtre est le signal de l'insurrection, à laquelle prennent bientôt part tous les nomades du sud-ouest affiliés aux Cheikhya. Ces événements coïncidant avec les affaires de la frontière tunisienne ; l'assassinat par les Touareg-Hoggar de la mission Flatters, que leurs délégués étaient venus chercher jusqu'à Alger, et les intrigues des Snoussya, dénotaient un mouvement panislamique qu'il était nécessaire de réduire au plus tôt.

Presque toutes les troupes de l'Algérie étaient alors en Tunisie. Bou-Amama s'avançant sur les Hauts-Plateaux oranais, le colonel Innocenti, parti de Mascara à sa rencontre, attaqué le 14 mai à Chellala des Ouled-Sidi-Cheikh par des forces considérables, voit son convoi en partie enlevé. Bou-Amama passant à travers les colonnes françaises, parcourt les plateaux, incendie près de Saïda, les chantiers d'alfa de Khalfallah, et massacre partout sur son passage les Européens rencontrés. Reparti chargé d'un énorme butin, le marabout regagne ses campements, franchissant le chott Chergui presque en vue d'une colonne française qui garde le poste du Kreïder.

Le général Delebecque, revenu de Tunis, mis à la tête de la division d'Oran, de nombreuses colonnes opèrent dans le sud. Le chemin de fer d'Arzew à Saïda est prolongé de cent quinze kilomètres en sept mois ; les ksours sont par-

courus et occupés. A la fin de 1881, les Ouled-Sidi-Cheikh insurgés étaient rejetés au Maroc, et la frontière algérienne protégée par des camps établis à El-Aricha, Raz-el-Ma, Aïn-ben-Khelil, Géryville, Aïn-Sefra et Mecheria. Au cours de ces opérations, le colonel de Négrier passant à la zaouïa d'El-Abiod, avait fait transporter à Géryville les restes du marabout Sidi-Cheikh et fait sauter la koubba, qui était un foyer permanent de révoltes. Depuis, la koubba a été relevée et on y a replacé le corps du marabout.

Annexion de la confédération du M'zab. — La dynastie des Rostemides, kharedjites de la secte ouahbite abadite, la plus ancienne des sectes de l'islamisme, établie à Tiharet, après avoir été prépondérante de 762 à 910 dans toute l'Afrique septentrionale, avait succombé devant les Fatémides qui avaient enlevé Tiharet à Yakoub, septième et dernier imâm abadite, lequel dépossédé, considérant que l'état de défense de sa secte était devenu impossible au Mag'reb, avait ordonné à ses derniers adhérents de revenir à l'état de secret, état dans lequel les abadites demeurent.

Les débris des Rostemides fuyant l'invasion fatémide, avaient d'abord gagné le Zab. Demeurés pendant quelque temps à Ouargla, d'où ils furent encore chassés ; refoulés au désert, ils avaient dû chercher, vers le milieu du dixième siècle, un refuge dans la sebkha du M'zab, dont l'éloignement joint à l'aridité du sol, les garantissait de leurs persécuteurs. Ils durent, pour subsister sur ces rocs dénudés, se livrer a un travail opiniâtre, pour fertiliser, avec le temps, les bas-fonds des rochers de leur nouvelle patrie.

A l'époque de la conquête, ils habitaient cinq villes principales : Berrian, Ghardaïa, Melika, Beni-Isguen, El-Attef, villes réunies en confédération connue sous le nom des Beni-M'zab. Ces villes renfermaient une population sédentaire de quarante-cinq mille habitants.

Adversaires religieux et politiques des sunnites, des marabouts et des chérifs ou chorfas, fortement retranchés dans leurs villes, les Beni-M'zab ou Mozabites, tenus par suite de leur schisme en dehors de la communauté islamique, méprisés par les autres musulmans à l'égal des juifs et des chrétiens, vivaient des transactions commerciales avec les caravanes qui parcouraient le Sahara. Leurs villes étaient les entrepôts des Chambâ qui s'y approvisionnaient abondamment de vivres, d'armes et de munitions.

En 1854, les Mozabites avaient dû reconnaître la suzeraineté de la France, à laquelle ils versaient un tribut annuel : on leur avait laissé leur organisation fédérale.

En 1881, les Beni-M'zab ayant procuré aux Ouled-Sidi-Cheikh insurgés, des armes et des munitions transportées par les Chambâ, redevenus serviteurs religieux de ces marabouts, le gouvernement général résolut d'annexer leur confédération à l'Algérie. Une colonne commandée par le général de la Tour d'Auvergne, pénétrait au M'zab le 30 novembre 1882, en proclamait l'annexion et investissait les cheikhs mozabites au nom de la France. Un fort, construit au-dessus de Ghardaïa, ville principale de la confédération, recevait une garnison française et un bureau arabe administrait désormais le cercle du M'zab, qui comprend l'aghalik d'Ouargla, les Chambâ de Metlili et les Chambâ d'El-Goléa.

Chacune des villes du M'zab est administrée, sous la surveillance de l'autorité militaire, par un président de djemaâ désigné à l'approbation du gouverneur général par la population. Un imâm abadite y remplit les fonctions de cadi.

Missions dans le Sahara. — Le général Thomassin qui avait négocié avec les Ouled-Sidi-Cheikh dissidents, les ramenait en 1883 sur le territoire algérien, où ils demeurent divisés en Cheraga, ceux de l'Est, et Gharaba, ceux de l'Ouest.

Le Sud, travaillé par la confrérie des Snoussya, échappait encore à l'influence française. Les explorateurs Soleillet et Foureau, partis pour le Sahara, avaient été contraints à rebrousser chemin. Après Flatters et ses compagnons, massacrés par les Hoggar en 1881, Mlle Tinné, belge, que l'on croyait française, Dourneaux-Duperré, Joubert, trois missionnaires des Pères Blancs, Palat, Douls et plus tard le marquis de Morès étaient misérablement assassinés par les brigands du désert, agissant à l'instigation des irréductibles propagateurs du panislamisme en Afrique.

Les villes de Ghadamès, Ghat et Mourzouk réclamaient à Tripoli des garnisons turques, qu'elles recevaient. Les oasis du Touat, principalement du Tidikelt et du Ksar d'In-salah étaient devenues le centre de l'agitation anti-française au Sahara. On dut faire occuper en 1891 l'oasis d'El-Goléa, et faire construire en 1893 et 1894, très avant dans le Sud, les postes fortifiés de fort Mac-Mahon et de fort Miribel.

La mission Foureau-Lamy, fortement organisée, traversait

en 1899 le Sahara par le pays des Touareg-Azdjer, aboutissait au lac Tchad, et allait se disloquer à la côte Atlantique. affirmant l'influence française jusqu'au centre de l'Afrique. La même année, la mission Flamand, escortée par le capitaine Pein, s'emparait d'Insalah, centre de ravitaillement des coureurs du désert.

Soumission du Touat et du Gourara. — Le 19 mars 1900, le colonel d'Eu livrant à Inghar un combat acharné aux dissidents, achevait la prise de possession des oasis du Touat. Le 5 avril, le colonel Bertrand occupait Igli, pendant que des colonnes parties d'El-Goléa et de Géryville, soumettaient le Gourara.

Les attaques des tribus marocaines qui avaient leur centre de ravitaillement aux ksours de Figuig, se répétant, Zenaga, le plus important de ces ksours, était canonné en 1905 et la djemaâ de Figuig prenait l'engagement de cesser à l'avenir d'approvisionner les tribus turbulentes.

Le chemin de fer, actuellement construit jusqu'au-delà de Béchar, au cœur des Doui-Menia, atteindra bientôt Igli, facilitant la pénétration dans l'Ahaggar et assurant la ligne des communications avec Tombouctou, qui relieront l'Algérie au Soudan.

Action de la confrérie des Snoussya. — A l'encontre des Tidjanya dont l'influence diminue en raison de leur loyalisme envers les Français, les Snoussya ont fait depuis quelques années de sensibles progrès. De leur zaouïa de Djaraboub, tout un système de courriers dessert leur action jusqu'aux rives du Niger et aux confins du Sénégal. Dans le district de Benghazy, une trentaine de mille hommes demeurent à la disposition du chef politique de l'ordre, lequel tout puissant en Tripolitaine où les autorités ottomanes subissent son influence, sans négliger la Berbérie où il entretient de nombreux émissaires, tourne en ce moment son activité, par l'entremise des Touareg, ses affiliés, vers les idolâtres de l'Afrique centrale.

Déjà les Snoussya qui se répandent dans la région du Tchad, où ils convertissent à l'islamisme les innombrables populations noires du Darfour, du Kanem, de l'Ouadaï, du Baghirmi, du Bornou et du Sokoto, s'opposant aux progrès des Français du Soudan et des Allemands du Cameroun et



de l'Adamaoua, disputent cette partie de l'Afrique équatoriale à l'influence européenne.

On estime à plus de dix millions d'adhérents le nombre des Snoussya actuellement existants.

En Algérie, où cet ordre panislamique est surveillé de très près, on ne lui compte guère plus d'un millier d'affiliés connus, dont cinq cents environ ressortissent de la zaouïa de l'Hillil ; mais il a partout des agents secrets admirablement renseignés, qui informent l'imâm de Djaraboub de tout ce qui l'intéresse dans son idée de l'affranchissement du dar-el-harb de l'ingérence des chrétiens.

ORGANISATION DU PROTECTORAT FRANÇAIS EN TUNISIE

Attributions du représentant de la France en Tunisie (décret du 10 novembre 1884)

Article premier. — Le Résident de la République Française à Tunis est délégué à l'effet d'approuver, au nom du gouvernement français, la promulgation et la mise à exécution, dans la Régence de Tunis, de tous les décrets rendus par S. A. le Bey.

Art. 2. — Le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et le garde des Sceaux, ministre de la Justice, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Décret du 23 juin 1885

Article premier. — Le représentant du gouvernement de la République Française en Tunisie prend le titre de Résident général et relève du ministre des Affaires étrangères.

Art. 2. — Le Résident général est le dépositaire des pouvoirs de la République dans la Régence. Il a sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer et tous les services administratifs concernant les Européens et les Indigènes.

Art. 3. — Il a seul le droit de correspondre avec le gouvernement français. Exception est faite pour les affaires d'un caractère purement technique et d'ordre intérieur dans chaque administration française. Ces affaires pourront être traitées directement avec les ministres compétents par les chefs des différents services institués en Tunisie.

Art. 4. — Le Résident général communique avec les divers membres du gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères. Il les saisit, sans délai, de toutes les questions qui intéressent leur département.

Contrôleurs civils

Le décret du 4 octobre 1884 a institué en Tunisie un corps de contrôleurs civils français, qui relèvent du Résident de la République Française.

Ils sont nommés par décret du Président de la République, sur la proposition du ministre des Affaires étrangères.

Le Résident peut nommer des contrôleurs suppléants.

Les contrôleurs civils surveillent et conseillent les chefs indigènes. Ils exercent également une surveillance sur tous les services tunisiens fonctionnant dans leur circonscription.

Leurs fonctions se rapprochent de la compétence de l'autorité départementale et communale en France ; elles sont multiples et variées et les contrôleurs titulaires et suppléants doivent être très au courant d'une législation administrative minutieuse.

Conférence consultative

Un arrêté Résidentiel du 22 février 1896 a institué près de la Résidence générale une conférence consultative qui comprend :

1° Les membres des bureaux de la Chambre de commerce et de la Chambre d'agriculture du Nord, des Chambres mixtes du Centre et du Sud.

2° Les membres élus par la délégation des électeurs français non commerçants et non agriculteurs.

3° Les vice-présidents français des municipalités des villes érigées en communes.

4° Les six chefs de service français du gouvernement tunisien.

5° Le Président ou le vice-président du syndicat des viticulteurs, s'ils sont de nationalité française ou à leur défaut deux membres français du bureau.

La conférence est convoquée chaque année au cours du second et du quatrième trimestre par le Résident général, qui arrête l'ordre du jour des travaux.

Elle peut en outre être convoquée par le Résident en session extraordinaire.

Elle est présidée par le Résident général ou par son adjoint en qualité de vice-président.

La conférence élit chaque année parmi ses membres, un secrétaire.

Elle donne son avis sur les questions touchant les intérêts agricoles, industriels et commerciaux de la colonie française au sujet desquels le gouvernement du Protectorat la consulte.

Elle est consultée en matière financière, chaque fois qu'une mesure projetée peut avoir pour résultat d'introduire dans le budget de la Régence une charge nouvelle qui pèserait sur la colonie française.

Les séances de la conférence ne sont pas publiques. Les procès-verbaux sont rédigés avec l'assistance d'un fonctionnaire de la Résidence, désigné par le Résident général ; ils sont publiés, après chaque session, par les soins de la Résidence.

Le Résident général peut appeler à prendre part aux délibérations de la conférence des chefs de service ou fonctionnaires français, chaque fois que leur avis peut être utile. Les personnes admises dans ces conditions ne prennent pas part au vote.

Chambre de Commerce du Nord. — Cette Chambre créée par arrêté résidentiel du 9 mars 1892 comme un établissement d'utilité publique, a son siège à Tunis. Elle comprend 14 membres élus au scrutin de liste pour une période de six ans ; renouvelables par fractions tous les deux ans, mais rééligibles.

Chambre d'Agriculture du Nord. — Cette Chambre créée par arrêté résidentiel du 19 novembre 1895 pour représenter les intérêts agricoles de la Régence, a son siège à Tunis. Elle comprend 14 membres élus dans les mêmes conditions que pour la Chambre de commerce.

Chambre mixte du Centre. — Créée par arrêté résidentiel du 20 novembre 1895, cette Chambre a son siège à Sousse. Elle comprend 12 membres élus dans les contrôles de Sousse, Kaïrouan et Kasserine. Ses attributions concordent avec celles des Chambres de Commerce et d'Agriculture.

Chambre mixte du Sud. — Cette Chambre créée par arrêté résidentiel du 20 novembre 1895, a son siège à Sfax. Elle comprend 12 membres élus dans les contrôles de Sfax, Gafsa, Gabès, et les territoires militaires. Ses attributions sont les mêmes que celles des Chambres précédentes.

A ces compagnies s'ajoute le *Syndicat général obligatoire des viticulteurs de la Régence*, créé pour donner son avis sur toutes les questions concernant la viticulture.

Ce Syndicat est en outre chargé, sous le contrôle de l'administration, de la surveillance des vignes et des fouilles autour des foyers phylloxériques.

LIVRE VII

LE MAROC

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE

Le Maroc.— Orographie.— Caps.— Hydrographie.— Ports. Villes principales. — Routes et voies de communication. — Population.

Le Maroc

L'empire marocain ou chérifien, qui est la continuation géographique de l'Algérie dans l'Ouest, a, de même que cette autre partie de l'Afrique septentrionale, sa frontière du Nord formée par la Méditerranée. Séparé de la pointe sud de la péninsule ibérique par le détroit de Gibraltar, il est borné à l'Ouest par l'Océan Atlantique, à l'Est par l'Algérie, et s'étend au Sud dans le Sahara.

Son rivage maritime sur la Méditerranée, a un développement de cinq cents kilomètres. Ce développement de côtes est de mille kilomètres sur l'Océan Atlantique, où se jettent la plupart des fleuves du Mag'reb extrême, alimentés par la chaîne de l'Atlas.

Ses habitants appellent leur pays : Mag'reb-el-Aksa (extrême occident), ou Gharb (ouest).

Le Gharb-el-Imim est au sud du Sebou. Le Gharb-el-Issar, au nord de ce fleuve.

La superficie de l'empire du Maroc est de 586.000 kilomètres carrés, divisés en 197.000 kil. car. régions montagneuses et de plaines fertiles ; 79,000, steppes ; 312.000, régions sahariennes.

Orographie

Un massif montagneux, divisé suivant l'altitude de ses terrases en Moyen-Atlas au nord, Haut-Atlas au centre, et Anti-Atlas au sud, chaîne puissante, comparable aux Alpes et aux Pyrénées, dont les sommets couverts de neiges pendant toute l'année, atteignent parfois quatre mille cinq cents mètres d'altitude, occupe la portion centrale de l'empire du Maroc.

Le centre orographique se trouve dans la région du djebel-Aïachi, du Haut-Atlas, d'où partent les fleuves auxquels est due la fertilité des vallées marocaines.

Le massif de l'Atlas est formé de grès rouge, de schistes anciens, de marbres et, au faîte, de masses de porphyre. Les vallées du versant Atlantique sont signalées par des falaises latérales, médianes et terminales, semblables à celles des Alpes, et par des collines de débris glaciaires. Les montagnes du Riff sont de formation volcanique basaltique mélangée de quelques roches sédimentaires de terrains secondaires éocènes, avec affleurements de grès aux environs de Tanger. Le Sud renferme des métaux : du cuivre au Sous, du fer dans l'Atlas, de l'argent dans l'Anti-Atlas. Le nord de Fez renferme du sel gemme. On a signalé du pétrole dans le djebel-Zerhoun.

La région située au nord de l'Atlas a une grande ressemblance avec le Tell algérien.

Au Sud-Ouest s'étend le Sous, correspondant aux Hauts-Plateaux de l'Algérie, qui se termine au djebel-Bani.

Au Sud-Ouest et au Sud-Est se trouvent les régions sahariennes de l'Oued-Deraa, et du Tafilalet ou Tafilala.

Caps

Très-Forcas sur la Méditerranée ; de *Ceuta* sur le détroit de Gibraltar. — Sur l'Océan : caps *Spartel*, *Blanc*, *Cantin*, *Guir*, *Noun*, *Bojador*.

Hydrographie

Les principaux fleuves du Maroc sont, sur le versant Atlantique :

L'oued-Lekkos, qui prend sa source dans le djebel-Djebahim, navigable jusqu'à Ksar-el-Kébir, dont l'estuaire forme le port d'El-Harrach ou Larache.

L'oued-el-Mekhazen, affluent de l'oued-Lekkos.

L'oued-Sebou, qui reçoit dans la partie supérieure de son cours l'oued-Fez, a un développement de six cents kilomètres,



dont les cent vingt derniers s'écoulent, sur une largeur de cent trente à trois cents mètres, dans une plaine formée d'alluvions, large de dix à quinze kilomètres. Il se jette dans la mer à Mehedia.

L'oued-Bou-Regreg, navigable aux barques sur une trentaine de kilomètres. L'estuaire de ce fleuve forme le port de Rabat ou Rhabat.

L'oued-Oum-er-Rebïa, qui recueille les eaux du versant occidental de l'Atlas, et dont l'estuaire forme le port d'Azemmour.

L'oued-Tensift, qui arrose la plaine de Marrakech.

L'oued-Igroumzar, qui a son embouchure auprès de Mogador.

L'oued-Sous, qui coule entre les deux chaînes principales du Grand Atlas méridional, passe à Taroudant et se jette dans la mer, au sud d'Agadir.

L'oued-Noun, qui se jette à la mer près du cap de ce nom.

L'oued-Deraa, qui vient du Grand Atlas et se jette dans l'Océan, en face des îles Canaries.

Sur le versant méditerranéen :

L'*oued-Moulouïa*, qui se jette dans la Méditerranée, en face des îles Zaffarines.

Dans le Sahara :

L'oued-Ziz, qui vient de l'Atlas marocain et va se perdre aux environs de l'oasis de Tafilala.

L'*oued-Guir*, descendant des Hauts-Plateaux, pour se perdre non loin de l'oasis de Touat.

Ports

Les principaux ports marocains sont :

Sur la Méditerranée :

Tétouan, port à barre, formé par l'embouchure de l'oued-Martil. La ville, située à neuf kilomètres de la mer, est peuplée de 25.000 habitants, dont 600 Européens et 8.000 juifs.

Sur le détroit de Gibraltar :

Ksar-el-Seghir, petit port de très peu d'importance.

Tanger, rade ouverte, mauvaise par les vents d'Est. 30.000 habitants, dont 9.000 Européens et 10.000 juifs. Tanger, résidence des légations européennes et du ministre des affaires extérieures du Maroc, est la ville diplomatique. Ses communications avec l'intérieur du pays sont rendues difficiles à cause du parcours nécessité d'une trentaine de kilomètres de marécages.

Sur l'Océan Atlantique :

Arzila, à 40 kilomètres au sud de Tanger. Un millier d'habitants, dont la moitié israélites.

Larache, port à barre, formé par l'embouchure de l'oued-Lekkos, navigable sur cinquante kilomètres jusqu'à Ksar-el-Kébir, jonction des routes d'Ouazzan à Méquinez et de Fez et de Tanger à Rabat. 10.000 habitants, dont 200 Européens et 2.000 juifs.

Mehedia, à l'embouchure du Sebou. Port à barre, situé dans une région marécageuse. 500 habitants.

Rabat ou *Rhabat*, sur la rive gauche et à l'embouchure de l'oued-Bou-Regreg, port à barre, dangereuse par gros temps. 30.000 habitants, dont 120 Européens et 4.000 juifs.

Salé, sur la rive droite et à l'embouchure de l'oued-Bou-Regreg, en face de Rabat. 15.000 habitants, dont 500 juifs.

Casablanca, Dar-el-Beïda (la maison blanche). Le port de commerce le plus important de la côte atlantique marocaine, Rade foraine assez sûre. 30.000 habitants, dont 5.000 Européens et 6.000 juifs. Casablanca et le territoire de la Chaouïa, qui en dépend, sont occupés par les troupes françaises depuis 1907.

Azemmour, port à barre, à l'embouchure de l'oued-Oum-er-Rebia. 9.000 habitants, dont 1.000 juifs.

Mazagan, assez bonne rade, 12.000 habitants, dont 400 Européens et 300 juifs.

Safi, rade ouverte aux vents du Sud-Ouest, barre impraticable de décembre à avril. 10.000 habitants, dont 60 Européens et 2.000 juifs.

Mogador, ville bâtie en 1761, d'après les plans de l'ingénieur français Cornut, port protégé par une île. 22.000 habitants, dont 150 Européens et 10.000 juifs.

Agadir-Irir, ancienne Santa-Cruz, ville fondée par les Portugais. Le meilleur mouillage de la côte marocaine. Excellent point d'appui maritime.

Les autres ports du Sous : *Sba-Bouir*, *Oued-Marsa*, *Sidi-ben-Nouar*, *Sidi-ben-Fdol*, *Oued-Garizin*, ne sont que de simples mouillages.

Les ports de *Ksar-el-Seghir*, d'*Arzila*, de *Mehedia*, de *Salé*, d'*Azemmour* et d'*Agadir-Idir* sont fermés au commerce européen.

Fedhala, qui fut autrefois un port florissant, n'est plus qu'une petite rade aujourd'hui ensablée. Ville en ruines, quelques centaines d'habitants.

Villes principales

Fez. — Une des trois capitales, avec *Méquinez* et *Marrakech*. La ville est partagée en deux parties :

Fez-el-Bali (le vieux), Fez-el-Djedid (le nouveau). 100.000 habitants, dont une soixantaine d'Européens et 8.000 juifs.

Méquinez. — A soixante kilomètres au sud-ouest de Fez. 40.000 habitants, dont 10.000 nègres et 5.000 juifs.

Marrakech ou *Maroc*, au pied du Haut-Atlas. 50.000 habitants, dont une quinzaine d'Européens et 25.000 juifs.

Ouazzan. — A cent douze kilomètres de Tanger. Centre religieux des Toûhâmya ou Taïbya, chérifs édrisides, protecteurs de la dynastie régnante des Hassanides ou Filalides. 10.000 habitants, tous musulmans.

Taroudant, capitale du Sous. 7.000 habitants.

Routes et voies de communication

Les principaux points du pays sont reliés entre eux par des routes maghzen, pistes dont la police est assurée par les caïds administrant les régions parcourues, qui répondent de la sécurité des voyageurs.

On rencontre sur ces pistes des nzalas, sortes de caravansérails, composés la plupart du temps d'un enclos, appelé zeriba, renfermant quelques huttes ou gourbis. On trouve à y acheter des grains, des œufs, de la paille, du sucre et du thé, à un tarif fixé par le caïd. La nzala est placée sous l'administration d'un mokaddem nommé par le caïd, chargé de percevoir les taxes sur les animaux passant la nuit dans la zeriba. Les abords des pistes ne sont pas habités à cause de l'obligation de l'impôt de mouna ou d'hospitalité, ruineux, surtout quand il s'agit du passage d'un kébir (grand de l'Etat, chérif ou fonctionnaire).

On traverse les cours d'eau non guéables au moyen d'embarcations appelées barcassa ou felouques, dans lesquelles prennent place les animaux de bât. Quand les bêtes de somme peuvent passer à gué, elles sont déchargées et les voyageurs et leurs bagages sont transportés en mahadia, embarcations supportées par des outres gonflées.

Les routes principales rayonnent dans le Sud autour de Marrakech, dans le Nord, autour de Fez. Les deux réseaux se rejoignent à Rabat. Les autres routes vont de Marrakech à Mogador ; de Marrakech à Safi ; de Marrakech à Mazagan ; de Marrakech au Tafilalet.

De Taroudant à Agadir.

D'Agadir à Tanger, en suivant la côte jusqu'à Arzila.

De Larache à Ksar-el-Kébir.

De Fez à Oudjda, par le col de Taza.

De Fez au Tafilalet, par la vallée du Sebou, le Haut-Moulouïa à Ksar-el-Maghzen, la traversée de l'Atlas au col de N'Tebrent, d'où l'on gagne, par l'oasis de M'dagra, Rissani-Abouam, résidence du khalifah du sultan au Tafilalet. Cette route, assez fré-

quentée, assure les seules communications à travers l'Atlas qui ne soient pas fermées pendant les mois d'hiver.

Ksar-el-Maghzen à Oudjda.

Les routes de Fez à Méquinez et de Fez à Ouazzan, Ksar-el-Kébir, Tanger, sont routes maghzen.

Avant la conquête de l'Algérie par les Français, tous les ans une caravane partait de Fez pour la Mekke par Tlemcen, les Hauts-Plateaux et le sud constantinois. Depuis 1830, cette caravane suivait plus au Sud les voies sahariennes, en faisant sur sa route le trafic des esclaves, que l'occupation française de Tombouctou est venue supprimer.

L'Angleterre a établi un cable télégraphique entre Tanger et Gibraltar. L'Espagne en a un autre entre Tanger et Algésiras. La France, l'Espagne et l'Allemagne, assurent des services maritimes postaux.

Population

La population marocaine, estimée à dix millions d'habitants, est berbère, fortement mélangée de sang nègre dans le sud.

Les Arabes d'origine, qui ne parvinrent jamais au Mag'reb-el-Aksa que comme transportés, y sont en nombre assez restreint.

Dans la région de Fez, on cite les Andalous, descendants des Cordouans bannis d'Espagne lors de la révolte du faubourg de Cordoue (815).

Les Berbères marocains forment quatre groupes :

Le groupe du Riff, sur le littoral méditerranéen.

Le groupe du Tadla, entre Fez et Marrakech.

Le groupe du Sous, au sud-ouest.

Le groupe du Tafilalet, au sud-est.

La population est sédentaire et agricole. On ne trouve des nomades qu'au sud du Sous et dans l'est du Tafilalet. Deux cent cinquante mille juifs habitent le Maroc. La plupart de ces juifs pratiquent la polygamie.

Les Européens cantonnés dans les ports ouverts au commerce : Tanger, Casablanca, Tétouan, Mazagan, Larache, Mogador, Rabat, Safi, et résidant à Fez et à Marrakech, sont au Maroc au nombre de 15.205, ainsi répartis au 1er février 1910 :

Espagnols	10.172
Français	3.723
Anglais	730
Allemands	200
Autres nationalités	380
	15.205



CHAPITRE II

ORGANISATION

GOUVERNEMENT. — ADMINISTRATION. — L'ESCLAVAGE. — FINANCES. — JUSTICE. — INSTRUCTION PUBLIQUE. – CULTES. — ARMÉE. — LES ÉTRANGERS. — LES PROTÉGÉS EUROPÉENS. — CONVENTIONS COMMERCIALES OU TRAITÉS ENTRE LA FRANCE ET LE MAROC.

Gouvernement

On désigne sous le nom de bled-el-maghzen (pays de gouvernement), les royaumes de Fez, de Marrakech, du Tafilalet. Le reste de l'empire est dénommé bled-es-Siba (pays abandonné).

Les limites du bled-el-maghzen et du bled-es-Siba sont extrêmement variables, à cause de l'état de révolte presque permanent des tribus.

Entre Fez et Marrakech, la région montagneuse du Tadla du Moyen-Atlas, est habitée par les Zaïan, les Zaer, les Zemmour, populations indépendantes de tout gouvernement. Il en est de même des tribus avoisinant l'Algérie. Quant aux populations du Sous et du Tafilalet, l'autorité du sultan y est à peine nominale.

Le Maroc réel, en tant que pays de domination, n'est guère qu'un Etat atlantique, formé des royaumes de Fez et de Marrakech.

Par maghzen, on entend au Maroc tout ce qui compose le gouvernement ou lui appartient : l'armée, les fonctionnaires exploitant le pays, dont le dénûment est extrême.

A la tête du gouvernement se trouve le sultan Moulaï-Hafid, lequel, en 1908, détrôna son frère Abd-el-Aziz, fils du sultan Moulaï-el-Hassan et d'une blanche circassienne achetée à Constantinople. Bien que son père authentique et sa mère aient été de race blanche, Abd-el-Aziz est mulâtre foncé.

Le pouvoir du sultan, absolu en théorie, est contrebalancé par les grandes familles, les confréries religieuses et les

chérifs ou chorfas. Le détenteur du pouvoir n'est guère qu'un chérif plus puissant que les autres. Il est assisté d'un ouzir ou grand vizir (ministre), secondé dans la direction des différents services par les ministres des réclamations, de la guerre et des finances.

Pour donner un semblant de satisfaction aux légations européennes qui séjournent à Tanger, ville diplomatique, il a été institué dans cette ville un conseil des affaires extérieures de l'empire, sous la présidence d'un fonctionnaire auquel on donne le titre de ministre des affaires étrangères. Mais ce conseil, pas plus que le ministre, ne peuvent prendre aucune décision sans l'aveu du sultan.

Administration

Les principaux fonctionnaires, en dehors des ministres, prennent la qualité de caïds et correspondent directement avec le sultan. Ils sont au nombre de plus de quatre cents.

Le caïd d'Oudjda est appelé amel.

Dans les villes de la côte, les Européens se servent du mot turc de « pacha », pour désigner le caïd.

Chaque ville est administrée par un caïd qui a son habitation dans la citadelle ou casbah, où vit aussi la garnison. Un quartier spécial réservé aux juifs, appelé mellah, est administré par un mokaddem juif relevant directement du caïd. Le port des armes est interdit aux juifs, qui ne doivent pas être vus à cheval dans la ville et sont astreints à ne se chausser que de babouches noires, alors que tous les Marocains portent des chaussures jaunes.

La ville ou medina est divisée en houma ou quartiers ; chaque quartier relevant d'un mokaddem el houma, nommé par le caïd, qui nomme aussi les agents de police, secondés dans leur service par des assas, agents auxiliaires non rétribués, requis parmi les habitants.

Les Français pratiquent du reste ainsi en Algérie quant aux assas. Les marchés sont placés sous la surveillance des amins, assistés de tolbas (collecteurs).

Les chevaux, à part ceux importés à Tanger par les Européens, sont en général très ordinaires, peu entraînés. De même que les mulets, ils sont rarement pansés.

L'esclavage

Le commerce des esclaves se fait au Maroc sur une grande échelle. On élève dans le Sous des berguia (alezanes), mu-

lâtresses obtenues par le croisement des femmes blanches avec des nègres. Ces métisses, fort recherchées, se vendent parfois très cher. Leur prix courant, avant la puberté, est d'environ cent douros ou cinq cents francs.

Depuis l'occupation de Tombouctou par les Français, les caravanes n'amenant plus au Maroc les troupeaux de nègres esclaves achetés au centre de l'Afrique, le prix de ces derniers a considérablement augmenté. On ne les recrute plus que par l'élevage, dans le Maroc même.

Le marché de Marrakech est toujours abondamment approvisionné de femmes et de jeunes filles berbères offertes à la vente, enlevées à leurs familles dans les razzias fréquentes opérées sur les tribus pour le compte du maghzen.

Les caïdats sont subdivisés en tribus ou kebila. Chaque kebila a sa djemaâ qui se divise en farkas (fractions), lesquelles se subdivisent à leur tour en sous-fractions, red (main) ou fehed (cuisse).

La fraction a son cadi (juge) et son cheikh (administrateur) nommés par le caïd.

Les Berbères vivent en ksours (villages).

Finances

En principe, toute la terre marocaine appartient au sultan, en sa qualité de khalife au successeur du Prophète.

Le Trésor marocain (bit-el-mal) ne reçoit guère annuellement qu'une quarantaine de millions, quand les impôts rentrent.

L'administration des finances de l'Etat marocain est dirigée par l'amin-el-oumana, qui a sous ses ordres des oumana (receveurs) qui centralisent les revenus des biens du sultan et des douanes.

L'impôt

Sur le territoire marocain, l'impôt est perçu par les caïds ou par leurs khalifahs (délégués).

Les principaux impôts sont :

1° L'impôt coranique, divisé en achour et zekkat.

L'achour est le montant en nature du dixième de la récolte dont le maghzen exige le paiement en argent à raison du tiers. Ce dixième prélevé, le maghzen exige encore, pour la jouissance de l'el-ma (eau), qui est la propriété

personnelle du sultan, la moitié de ce qui reste de la récolte. L'achour arrive ainsi à prélever cinquante-cinq pour cent des productions terrestres.

Le zekkat représente trois pour cent de la valeur des bestiaux. Malgré le texte du Coran qui spécifie le prélèvement de cet impôt en nature, le maghzen l'exige toujours en argent.

2° **L'impôt de capitation** institué par nouala (habitation), à raison de un douro par nouala.

3° **La mouna,** impôt d'hospitalité, consistant en la fourniture de vivres pour les hommes et de rations pour les animaux, faite à tout employé ou agent du maghzen. Si des chevaux ou des bêtes de somme appartenant à ces agents viennent à mourir, la tribu sur le territoire de laquelle l'événement a eu lieu, est tenue de les remplacer.

4° **La daera,** impôt accidentel, pour la responsabilité collective de la tribu, en réparation de tout dommage causé lors de sa traversée.

5° **Le terbib,** impôt de patente annuelle sur les maisons et sur les champs.

6° **Les droits éventuels.** — Ces droits sont ceux de marché, payés à raison de dix pour cent de la valeur sur la vente et autant sur l'achat. En outre, le droit dit « des portes » par animal chargé, allant de un à six réaux, et le droit d'abattoir.

Droits de douane. — Les droits prélevés par la douane, qui étaient avant 1906 de dix pour cent « ad valorem », ont été fixés par l'acte d'Algésiras à deux et demi pour cent.

Le monopole des tabacs et du kiff est affermé.

Pour tous ces impôts et recettes, il n'existe au Maroc ni comptabilité ni archives, sauf pour les douanes, où les comptes sont plutôt tenus pour la forme.

En outre de ces charges, il y a encore :

La ziara. — Tournée maghzen de recettes de dons volontaires.

La touïza. — Corvée pour l'entretien des terres du sultan et des chérifs.

Justice

Justice criminelle. — La justice criminelle est rendue par les caïds ou leurs délégués : khalifahs, mokaddems-el-houma, cheikhs. Le sultan est le juge suprême.

Les peines infligées aux condamnés consistent généralement dans la bastonnade, et la flagellation qui s'applique sur les fesses, avec une lanière de cuir.

Les prisonniers ne sont pas nourris. On les tient le plus souvent enchaînés par les pieds et par les mains.

Le supplice du sel est parfois employé.

Le code marocain est un droit coutumier non écrit, s'inspirant du Coran. Il est surtout appliqué selon le bon plaisir.

En outre du droit coranique, les Berbères ont un code spécial, l'Iserf, qui admet le « dia », prix du sang.

Les soldats jugés par leurs caïds de troupe, ont, en dernier ressort, le ministre de la guerre.

Les juifs, qui sont jugés par leurs cheikhs de mellahs, peuvent en appeler au caïd.

Justice civile

La justice civile est rendue par les cadis, qui sont nommés par le sultan, sur la proposition des fonctionnaires des mosquées.

Les cadis sont assistés d'adouls (notaires), de moujin (experts) et de tolbas (légistes). Les inculpés sont défendus par des oukils (avocats).

Les adouls rédigent et signent leurs actes sans les enregistrer. Ces actes, pour être valables, doivent porter la signature ou le cachet de deux adouls et du cadi.

Instruction publique

A chaque mosquée est jointe une medersa (école) dépourvue de bibliothèque. Les élèves sont réunis dans une salle (zaouïa). Toute leur science se réduit à apprendre par cœur et à réciter des versets du Coran, à écrire en arabe, et à raisonner quelques rudiments d'arithmétique.

Un thaleb (professeur), qui prend le titre de fekhi ou imâm, répète les élèves, leur apprenant surtout, comme suprême science, à calculer l'heure exacte de la prière.

Il y a au Maroc 5.000 enfants qui sont élevés à l'européenne. Sur 42 écoles étrangères, 25 sont dirigées par des Français avec 3.000 élèves : 13 par des Espagnols avec 1.000 élèves et 4 par des Anglais avec 300 élèves. Une école allemande a été installée à Tanger en 1909. De même que la même année un collège français d'enseignement secondaire a été inauguré à Tanger.

Les religieux espagnols de l'ordre de Saint-François, les Franciscains, ont institué des écoles dans les villes maritimes ; mais l'instruction qu'ils y donnent étant exclusivement catholique, les enfants des musulmans ne les fréquentent pas.

L'alliance israélite a des écoles à Tanger, Casablanca, Mazagan, Marrakech et Fez, exclusivement fréquentées par des élèves juifs.

Cultes

Le culte musulman est le culte officiel.

Le sultan, chérif alide, de la famille des Hassanides ou Filalides se disant descendant d'Ali et de Fatima, prend le titre de khalife ou de commandeur des croyants, en concurrence avec le sultan ottoman de Constantinople. C'est en son nom que se fait la prière du vendredi dans les mosquées de son empire.

Chaque quartier de ville marocaine ou chaque fraction de tribu, possède sa mosquée ou son emplacement de mosquée, desservi par un fekhi ou imâm et un ou plusieurs mouddens récitant les versets religieux.

Les biens des mosquées ou des fondations pieuses, qui sont biens de mainmorte ou habbous, sont administrés par des nader (curateurs).

En outre des mosquées, il existe au Maroc des groupements constitués pour la défense et la protection des individus contre l'arbitraire du pouvoir : ce sont les corporations de métiers, dirigées par un amin, directeur de la corporation. La « gens » ou clientèle d'un chérif. La « zaouïa » et la « saïfa », confréries religieuses, dont la collectivité protège chaque adhérent.

Les rekkab (courriers) forment dans tout l'empire une corporation spéciale très bien protégée.

Trois familles de chérifs ou chorfas, jouissent au Maroc d'immunités tout à fait spéciales. Leurs membres sont exemptés de tout impôt et font cultiver les terres qu'ils détiennent en étendue considérable, par des touïzas ou corvées volontaires de la population, qui gagne le paradis en labourant, ensemençant et faisant la récolte au profit exclusif des descendants de Mohammed par sa fille Fatima. Ces familles sont d'abord les Hassanides ou Filalides, de la branche régnante ; les descendants des chérifs saadiens ;

enfin, la masse considérable des descendants d'Edris, qui se comptent par milliers. Au nombre de ces derniers, il convient de citer les chefs des Toûhâmya, ou Taïbya, ressortissant de la grande zaouïa d'Ouazzan, dont l'influence politique et religieuse est prépondérante dans tout l'Etat chérifien.

En outre des trois familles qui tiennent le haut rang parmi les chérifs, des tribus entières se déclarent chorfas. Leurs membres sont innombrables et vivent sans rien faire, du travail des autres. L'Etat leur fait une solde de un dixième de douro par jour et par mâle. Leurs biens sont qualifiés « horr », c'est-à-dire libres de tout impôt. Ils constituent une aristocratie placée au-dessus de toutes les lois et règlements, qui ne dépend que du sultan. Leurs terres cultivées par les touïzas, sont les mieux entretenues du Maroc. Leurs zaouïas ont droit d'asile ; et quand les fonds leur manquent, ils emplissent leurs escarcelles en accomplissant des tournées de ziaras.

Le chef d'une armée marocaine est toujours un chérif.

Les principaux chorfas, après le sultan, sont :

Le chérif d'Ouazzan, Moulaï-el-Arbi-ben-el-Hadj-es-Sellem, qui a remplacé à la tête des Toûhâmya, son père Abd-es-Sellem-ben-el-Hadj-el-Arbi, mort au mois de mai 1908.

Le chérif de Tameslout, au sud de Marrakech, l'Edriside Moulaï-Brahim.

Le chérif de Tazeroualt, le Saadien Ould-el-Hachem, tout puissant du Sous à l'Adrar.

Le chérif de Chinguetti, le Saadien Ma-el-Aïnin, chérif du Sahara, qui étend son influence du Sénégal à l'Oued-Deraa et à la frontière algérienne.

L'expression algérienne de marabout disparaît au Maroc, pour faire place à celle de chérif, dont se targue tout homme ayant une réputation de sainteté.

La plupart des ordres religieux représentés en Algérie, ont de nombreux adhérents au Maroc, où, cependant, l'influence des chérifs Toûhâmya ou Taïbya, est prépondérante. Après eux viennent les Khadrya.

Armée

L'armée régulière marocaine proprement dite, comparée aux armées européennes, est un modèle de désordre et d'indiscipline.

Le gouvernement agit militairement en employant par l'appât du pillage, les tribus les unes contre les autres.

Les troupes marocaines sont composées de soldats placés sous un commandement incohérent.

L'armée telle qu'elle est, se compose : 1° des tribus maghzen, opérant en territoire étranger au leur propre ; 2° des touabeur pluriel de tabor, réguliers, infanterie et artillerie ; 3° des nouaïbs (auxiliaires) groupés en noubas.

Les tribus maghzen, qui détiennent gratuitement des terres de culture, sont exemptées d'impôts. Chaque homme de ces tribus a droit à une solde de quatre à six douros par mois. Placées sous le commandement de caïds, elles sont à tout moment mobilisables pour le service du sultan.

La garde personnelle du sultan se compose d'une escorte de cent cinquante à trois cents cavaliers moghaznia appelés mechouarin et de deux cents à trois cents mecekhrin ou gendarmes, qui constituent toute la cavalerie régulière, divisée en touabeur, commandés par des caïds.

La tenue de ces gardes, quand elles sont habillées par les soins du maghzen, se compose :

D'un bonnet ou fez rouge de forme allongée, entouré d'un turban de mousseline blanche.

D'un séroual (pantalon), et d'un hazan (veste) en soie ou en laine rouge.

D'un sellam (burnous) de laine blanche.

D'un haïk blanc.

De tiges de bottes en cuir rouge (bas de filali).

De souliers en cuir souple, de couleur jaune, de hemz (éperons).

Les chaussures au Maroc, sont jaunes pour les hommes, rouges pour les femmes, et noires pour les juifs.

Les chevaux et les armes de la cavalerie sont fournis par le sultan. Les hommes des touabeur sont nourris et touchent une solde de trois douros par mois. En campagne, ils vivent avec leurs chevaux, de la mouna fournie par les tribus.

Les tribus maghzen constituent les djich, appelés goums en Algérie. Cinq tribus sont reconnues maghzen :

« Les Oudaïa », descendants de cavaliers du Sous, installés entre Marrakech et Rabat.

« Les Bouakhar » pluriel de « Bokhari » issus d'esclaves noirs (les Abid), installés entre Marrakech et Mehedia.

« Les Cherarda », au nord-ouest de Fez.

« Les Cheraga », au nord et à l'est de Fez.

« Les Ouled-Dehin », près du Djebilet, sur la route de Safi à Marrakech.

A la tête de l'armée se trouve le payeur, ou kébir-el-askeur (chef des soldats), que les Européens appellent le ministre de la guerre. Ce fonctionnaire a sous ses ordres immédiats deux khalifahs, un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie et les armes spéciales, chefs qui résument avec lui tout le haut commandement.

L'armée est divisée en touabeur, unité à effectif irrégulier, allant de vingt à quatre mille hommes par tabor.

A la tête de chaque tabor est placé un caïd-agha secondé par un khalifah, qui ont sous leurs ordres des caïds-mia, chefs de cent hommes, et des mokaddems, bas officiers.

En outre de la solde avec laquelle il se nourrit, le soldat marocain reçoit deux uniformes complets par an, les tentes et l'armement.

Les casernes sont de simples enclos dans lesquels les hommes habitent sous la tente ou dans des gourbis.

Les soldats ont pour uniforme :

Une calotte ronde ou chechia, en drap rouge.

Une blouse courte en drap léger, rouge, ou une veste rouge, munie de tresses jaunes.

Une culotte très courte, en toile bleue.

Une paire de babouches jaunes.

Les mokaddems ont le même uniforme, plus soigné toutefois.

Les caïds-mia ont un uniforme analogue, mais en drap marron foncé.

Les caïds-aghas, vêtus comme les caïds-mia, portent en outre un sellam ou burnous marron.

L'insigne du commandant est le turban, en mousseline blanche.

L'infanterie n'a pas de discipline de marche. Chacun se porte à son gré dans la direction prise, ayant avec lui ses femmes, ses mulets, ses dromadaires, sans être tenu à aucun groupement.

Le solde de l'armée est :

Pour les hommes de troupe, de deux à cinq douros par mois.

Pour les mokaddems, de cinq à neuf douros par mois.

Pour les caïds-mia, de dix douros par mois.

Pour les caïds-aghas, de vingt-sept douros par mois.

Les caïds doivent nourrir leur chevaux.

Sur cette paie, le kébir-el-askeur retient pour lui une journée de solde par semaine.

Les caïds-aghas en font autant, sans préjudice des retenues faites sur les cinq autres jours.

Le traitement fixe du kébir-el-askeur est de cent douros par mois.

Le sultan paie ses troupes sur un effectif de quarante mille hommes, mais il n'en a jamais que quelques milliers sous les armes touchant régulièrement leur solde, les chefs ayant tout intérêt à accorder aux soldats des permissions de travailler en ville et des congés temporaires, tout en touchant le montant intégral de la solde de leurs permissionnaires, bénéfice d'autant plus facile qu'ils ne tiennent pas plus de registres de présence aux corps que de situations des effectifs sous leurs ordres.

L'artillerie. — L'artillerie comprend quatre touabeur de vingt à cinq cents hommes, qui servent un matériel d'une quarantaine de pièces de canon, de fabrique française, italienne ou allemande.

L'habillement des artilleurs est le même que celui des soldats de l'infanterie. Leur ordre de marche est tout aussi irrégulier. Ils n'ont ni chevaux, ni mulets entretenus. Quand ils se mettent en route, ils prennent leurs animaux partout où ils les trouvent, sans les payer à leurs propriétaires.

Les roues de canon ont, comme les mosquées, droit d'asile.

Le génie. — Le génie militaire dépend de l'artillerie. Ses officiers ont à peine quelques notions rudimentaires de géométrie. Ils sont incapables de construire un pont ou d'élever une fortification raisonnée.

Service des subsistances. — Le service des subsistances militaires n'est pas organisé. Chacun pourvoit à sa nourriture sur sa solde. Les bêtes sont nourries sur la route par la « mouna ».

Services médicaux. — Les services médicaux sont à peu près inexistants. Les quelques barbiers-chirurgiens ignorants qui y sont employés, traitent les maladies par des infusions de plantes du pays et les blessures par des cautérisations au fer rouge ou des compresses de beurre fondu.

Troupes auxiliaires. — Au moment d'une mahalla (expédition), les caïds amènent leurs contingents. Chaque aoud ou groupe de six tentes, fournit un homme monté et des hommes à pied, qui apportent leurs armes.

Quand une tribu est devenue trop riche et trop nombreuse, la mahalla du sultan s'y transporte et pratique la levée en masse des hommes valides, qui partent avec leurs femmes et leurs enfants. Ce procédé de presse ne réussit pas toujours ; et c'est en l'essayant que les sultans se sont vus interdir tout passage de leurs troupes dans certaines régions du nord-est et du sud marocain, lesquelles non seulement refusent leurs contingents, mais encore se dispensent de payer tout impôt.

L'avancement. — Les grades, dans l'armée marocaine, se donnent à la faveur ; c'est-à-dire au plus offrant : à celui qui paie le plus cher le kébir-el-askeur.

Dans les villes maritimes ouvertes au commerce européen, les corps de police organisés par l'acte d'Algésiras, et commandés par des instructeurs français et espagnols, sont, à l'encontre du reste des troupes marocaines, des modèles de discipline et d'organisation.

Une mission militaire française tend à organiser à Fez les troupes chérifiennes, qui ont aussi reçu en 1909 des instructeurs turcs, aujourd'hui congédiés.

L'Etat marocain n'a pas de marine de guerre.

Les étrangers

Les puissances européennes sont toutes confondues par les Marocains dans le nom de nsara (chrétiens).

L'Algérie, cependant, où des quantités de Berbères viennent louer leurs services aux époques des moissons ou travailler aux mines, y est mieux connue. Quand ces voyageurs reviennent dans leurs douars, on les appelle par dérision : hadjadj, « pèlerins » ; mais ils savent reconnaître qu'en Algérie les travailleurs peuvent gagner leur vie, sans avoir à redouter la rapacité des fonctionnaires de tout ordre du maghzen chérifien.

Possessions espagnoles. — L'Espagne possède sur la côte méditerranéenne du littoral riffain, un certain nombre de présidios, dont les garnisons étaient toujours étroitement bloquées avant l'expédition espagnole de 1909 :

La presqu'île de Ceuta. — 15.000 habitants, préside espagnol, ville sans commerce. En face de Ceuta, le détroit n'a que douze kilomètres de largeur, alors qu'il en compte vingt-cinq en face de Gibraltar.

Le Penon de Velez de la Gomera, séparé de la côte par un canal de quatre cents mètres. Un millier d'habitants.

Le Penon et la baie d'Alhucemas, 500 habitants, préside.

Melilla. — Préside espagnol, ville de 7.000 habitants, qui possédait une petite banlieue de quatre kilomètres de profondeur protégée par des forts circulaires, avant que l'expédition espagnole de 1909 dégageant les présides jusqu'alors constamment assiégés, ait étendu leur périmètre sur une superficie de cinq cents kilomètres carrés.

Les trois petites îles Zaffarines, dont une seule est habitée.

Les habitants de ces possessions espagnoles ont longtemps fait, du commerce des armes avec les Marocains, leur principale occupation.

Le droit de propriété des étrangers au Maroc. — D'après les termes de la convention de Madrid, le droit de propriété au Maroc était reconnu pour tous les étrangers, à la condition du consentement préalable du gouvernement. Ce consentement étant toujours refusé, il en résultait que, sauf à Tanger, où la présence des légations le faisait reconnaître, il était partout ailleurs tout à fait illusoire. La convention d'Algésiras précise ce droit dans son chapitre V.

Les protégés européens. — Le 3 juillet 1880, les délégués des puissances européennes suivantes :

La France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Angleterre, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et la Norvège et le délégué du sultan du Maroc, réunis à Madrid, passaient une convention aux termes de laquelle chacune de ces puissances avait droit au traitement de la nation la plus favorisée. Le droit de propriété au Maroc était reconnu pour tous les étrangers, sous la réserve du consentement préalable du gouvernement chérifien. Le droit de protection ou d'hanaïa par les représentants des puissances sur un certain nombre de sujets marocains, le protégé dispensé des impôts, sauf celui de l'achour, du zekkat et de la taxe de marché dite des « portes ».

Cette protection qui soustrait le protégé, pour lui et ses biens, à la juridiction du caïd, pour dépendre du représentant de la nation protectrice, est fort recherchée.

L'usage étant que les consuls et agents consulaires ayant le droit d'accorder leur protection à deux indigènes serviteurs pour chacun de leurs nationaux présents au Maroc, sur présentation de ces derniers ; qu'ils peuvent, de plus, accorder un certain nombre de cartes d'associés agricoles aux indigènes qui font de l'agriculture avec les capitaux des chrétiens, il en est résulté un nombre considérable de protégés directs et indirects, lesquels trouvant dans l'hanaïa des avantages réels, paient souvent à l'Européen qui les protège, sous forme de redevance, un véritable impôt.

A l'époque des achats des produits du sol marocain, des laines par exemple, les négociants européens envoient dans l'intérieur des indigènes dénommés censaux ou courtiers, chargés de leurs acquisitions, qui voyagent leurs sacoches remplies d'argent, garantis par leur carte d'associés agricoles de tout risque de route.

Le chérif d'Ouazzan est protégé français.

Conventions commerciales ou traités entre la France et le Maroc. — Sous le règne de Louis XIII, aux dates des 17 et 24 septembre 1631, un premier traité d'amitié fut conclu entre la France et le Maroc. Ce traité fut confirmé sous Louis XIV le 29 juillet 1682 ; sous Louis XV le 28 mai 1767 ; sous Louis XVIII le 17 mai 1824, et sous Charles X le 28 septembre 1825, avec une nouvelle clause de laquelle il résultait que la France était au Maroc « la nation la plus favorisée ».

Le 10 septembre 1844, intervint le traité de Tanger, et le 18 mars 1845 la convention de la délimitation de la frontière algérienne et du droit de suite. Le traité de 1856 réglemente la fixation des droits de sortie et l'exportation des céréales, sauf pour le blé et l'orge.

La convention de Madrid du 3 juillet 1880 réglemente le droit de protection et le droit de propriété au Maroc des ressortissants des puissances étrangères.

Le traité de 1891 accorde l'exportation du blé et de l'orge, mais à la condition de droits de sortie dont le montant exagéré rend cette exportation impossible : car il ne convient pas, disent les autorités marocaines, que le blé et l'orge,

nourriture des croyants et de leur monture, aillent alimenter les chiens que sont les chrétiens.

Le traité de 1893 accorde la réduction du droit de sortie pour certains produits : cumin, cornes, suif, chanvre, lin, cire et l'exportation d'autres produits jusqu'alors interdits : liège, minerais, à l'exception du plomb, écorces d'arbres, osier, bois d'arar et de cèdre.

La réduction des droits d'entrée, de dix pour cent « ad valorem » à cinq pour cent sur les marchandises françaises, tissus de soie pure ou mélangée, bijoux d'or et d'argent, pierres précieuses ou fausses, galons d'or ou d'argent, vins, liqueurs et pâtes alimentaires. La protection des marques françaises.

Des arrangements de 1901 et de 1902 ont réglé des questions de frontière et prévu l'établissement de marchés destinés à faciliter les relations commerciales entre le Maroc et l'Algérie.

La convention de Londres du 8 avril 1904, entre la France et l'Angleterre, règle les intérêts de ces deux puissances au Maroc. Aux termes de cet accord, le gouvernement anglais reconnaît à la France le droit exclusif de veiller à la tranquillité du pays marocain et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires.

Enfin, la convention d'Algésiras du 7 avril 1906, passée entre les délégués des puissances adhérentes : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Portugal, Russie, Suède et le sultan du Maroc.

Cette convention qui introduit des réformes dans l'intérêt de l'ordre et de la prospérité de l'empire marocain, pose le principe de la souveraineté du sultan, de l'intégrité de ses Etats, et de l'égalité du traitement en matière de commerce pour les nationaux des puissances adhérentes.

L'acte général de la conférence renferme sept chapitres, subdivisés en cent vingt-trois articles.

Chap. I. — *Organisation de la police*. Dans les huit ports ouverts au commerce : Tétouan, Tanger, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, des corps de police chérifienne composés d'indigènes, sont organisés avec des instructeurs espagnols et français, placés sous les ordres d'un inspecteur général, officier supérieur de l'armée suisse, ayant

sa résidence à Tanger, placé lui-même sous le contrôle du corps diplomatique de Tanger.

Le cadre de ce corps de police est espagnol à Tétouan et à Larache, mixte franco-espagnol à Tanger et à Casablanca, et français à Rabat, Mazagan, Safi et Mogador.

Cette organisation qui a déjà donné des résultats et qui doit durer cinq années, prendra fin le 31 décembre 1911.

Chap. II. — *Règlement organisant la surveillance et la contrebande des armes.*

Chap. III. — *Constitution d'une banque d'Etat marocaine.* Société anonyme par actions de cinq cents francs, au capital minimum de quinze millions, pouvant être porté à vingt millions de francs. Cette banque, dont le siège social est à Tanger, mais qui est autorisée à installer des succursales dans les principales villes du Maroc et dans tout autre endroit qu'elle jugera utile, remplit auprès du gouvernement marocain les fonctions réservées au Trésor.

Chap. IV. — *Déclaration concernant un meilleur rendement des impôts et la création de nouveaux revenus.* D'après la convention de Madrid de 1880, les étrangers pouvaient acquérir des terres dans toute l'étendue de l'empire chérifien, autorisation subordonnée toutefois à l'agrément du sultan, qui ne l'accordait guère. La convention d'Algésiras, qui a passé outre aux prescriptions coraniques attribuant au sultan la propriété incommutable de toute la terre marocaine, autorise l'acquisition des terres par les étrangers dans un rayon de dix kilomètres autour des huit ports ouverts au commerce, et dans un rayon de deux kilomètres autour des ports fermés de Ksar-el-Seghir, d'Arzila et d'Azemmour.

Les marchandises étrangères sont soumises à une taxe « ad valorem » de deux et demi pour cent, et l'exportation par les ports de sortie est fixée à dix mille têtes de bétail par puissance adhérente, sous réserve de l'interdiction temporaire basée sur la pénurie du bétail.

Chap. V. — *Règlement sur les douanes de l'empire marocain et la répression de la fraude et de la contrebande.*

Chap. VI. — *Déclaration relative aux services publics et aux travaux publics.*

Chap. VII. — *Dispositions générales* au sujet de l'adoption des mesures législatives à prendre par les puissances signataires, relatives à l'entrée en vigueur à partir du 31 décembre 1906 des clauses de cet acte.

CHAPITRE III

MOULAÏ-EL-HASSAN ET ABD-EL-AZIZ

RÈGNE DE MOULAÏ-EL-HASSAN. — AVÈNEMENT D'ABD-EL-AZIZ. — SOULÈVEMENT DE MOULAÏ-MOHAMMED LE BORGNE. — EXPÉDITION CONTRE LES TRIBUS CHAOUÏA ET MESFIOUA. — RÉVOLTE DE BOU-HAMARA.

Règne de Moulaï-el-Hassan. — Sidi-Mòhammed, le vaincu d'Isly, avait succédé à son père Moulaï-Abd-er-Rahman. A sa mort, survenue en 1873, son fils Moulaï-el-Hassan avait pris le pouvoir. Ayant entrepris en 1876 une expédition contre les tribus de l'est de son empire qui refusaient l'impôt, le nouveau sultan put atteindre Oudjda, où il eut une entrevue avec le général Osmont, commandant de la division militaire d'Oran. Au retour, la mahalla impériale assaillie sur sa route par les tribus berbères soulevées à la voix de la marabouta Lâlla-Rekia, alors âgée de plus de quatre-vingts ans, subit dans les Aït-Zedeg une défaite complète. Le sultan eut toutes les peines du monde à se frayer un passage, laissant aux révoltés tous ses bagages et son artillerie.

Depuis cette époque, les habitants du territoire compris entre Taza, la Moulouïa et la frontière algérienne, se considèrent comme indépendants ; et quand il s'agit de relever la garnison d'Oudjda, les troupes marocaines embarquées à Tanger, descendent à Oran, d'où elles gagnent la frontière par les voies algériennes.

Le reste du règne de Moulaï-el-Hassan fut occupé par des expéditions contre celles des tribus de ses Etats qui refusaient le paiement de l'impôt.

En 1882, il parcourait le Sous pour empêcher l'établissement des chrétiens sur les points de la côte atlantique, et rançonner les caïds avec lesquels il s'entendaient.

En 1883, il excursionne contre les Zaïan et les Zemmour des environs de Méquinez, qui font le vide devant lui.

Les résultats de cette campagne furent la prise d'une petite casbah et le pillage d'une zaouïa voisine. En 1886, nouvelle expédition au Sous, qui amène la soumission du Guendafi révolté.

Depuis longtemps, Si-el-Hadj-Mohammed-ben-Larbi, chérif et cheikh des Derqâoua, ennemi personnel de Moulaï-el-Hassan, lui barrait le passage du Tafilalet. Cet adversaire étant mort en 1892, le sultan résolut d'entreprendre l'expédition qu'il projetait dans le sud-est de son empire.

Au printemps de 1893, il part de Fez, franchit le Haut-Moulouïa à la Casbah el-Maghzen et parvient jusque dans la vallée de l'Oued-Guir, où il brûle quelques ksours. Au retour, en décembre, surpris par les neiges, jalonnant sa route de cadavres d'hommes et d'animaux morts de faim et de froid, il se voit dans l'obligation d'abandonner dans l'Atlas toute son artillerie, qu'il ne peut faire reprendre qu'au mois de mai suivant.

Avènement d'Ab-el-Aziz. — Moulaï-el-Hassan avait fait acheter en 1876, à Constantinople, une circassienne Lâlla-Rokeïa, femme instruite au point de vue musulman, connaissant le Coran et un peu le français. Cette femme fort belle, qui avait su prendre sur l'esprit du sultan une influence considérable, avait pour favori un mulâtre, ajib ou chambellan du palais, nommé Si-Ahmed-ben-Moussa, plus connu sous le nom de Ba-Ahmed, fils de Si-Moussa, ancien ministre, nègre presque pur. En 1880, la sultane eut un fils, Abd-el-Aziz, que l'influence de sa mère fit reconnaître par Moulaï-el-Hassan au préjudice de ses huit autres fils aînés, comme héritier présomptif, qualité en laquelle le sultan l'emmena avec lui dans son expédition de 1893.

En 1894, Moulaï-el-Hassan qui préparait une expédition contre les tribus des Zaër, lesquelles placées à la jonction des royaumes de Fez et de Marrakech interceptaient les communications de sa capitale avec le littoral océanique, avait envoyé à Rabat, où il allait parvenir, son harem placé sous la protection des cavaliers maghzen, parmi lesquels était Abd-el-Aziz. Il se dirigeait lui-même avec le gros de la mahalla sur le territoire des Zaër, quand il meurt subitement, empoisonné dit-on, à Dar-ould-Zido. Rokeïa et Ba-Ahmed, d'accord avec les chefs du maghzen, font aussitôt proclamer Abd-el-Aziz sultan, et donnent l'ordre à la ma-

hallah de les rejoindre à marches forcées, en cachant la mort de Moulaï-el-Hassan, dont le corps rapporté en litière, fut inhumé à Rabat.

Après la proclamation d'Abd-el-Aziz,Ba-Ahmed qui s'était fait nommer grand vizir et avait fait donner à son frère Si-Saïd-ben-Moussa le titre de kébir-el-askeur, « ministre de la guerre », et à son autre frère Si-Dris-ben-Moussa, celui d'ajib ou chambellan, et les places importantes à ses autres parents, fit arrêter et jeter en prison les hauts fonctionnaires ainsi remplacés ; puis, s'appuyant sur les chérifs édrisides, entre autres ceux d'Ouazzan, il revint à Fez avec la mahalla escortant la nouvelle cour.

Soulèvement de Moulaï-Mohammed le Borgne. — Moulaï-Mohammed le Borgne, un des frères aînés d'Abd-el-Aziz, était alors khalifah du sultan son père pour le royaume de Marrakech. N'acceptant pas la situation qui lui était faite, et prétendant au trône, il soulève les Rehamna, puissante tribu dont le territoire s'étend au nord de Marrakech, du Djebilat à l'oued-Oum-er-Rebïa et leur donne pour chef Si-Tahar-ben-Sliman, cavalier renommé, intelligent et énergique. Un des caïds rehamna, Abd-el-Hamed, ennemi personnel de Si-Tahar-ben-Sliman, soutenu par les tribus des Sraghna, adversaires des Rehamna, se jette dans Marrakech et repousse les attaques des partisans de Moulaï-Mohammed.

Ba-Ahmed parti de Fez avec Abd-el-Aziz et la mahalla impériale, se porte sur l'oued-Oum-er-Rebïa, d'où il négocie avec les chefs des révoltés et les achète les uns après les autres ; puis il parcourt le pays insurgé livré au pillage de ses troupes, envoyant périr dans les prisons de Rabat plus de vingt mille personnes.

Si-Tahar-ben-Sliman qui s'était réfugié dans une zaouïa, se réclamant du droit d'asile du saint lieu, enlevé de ce refuge, fut enfermé dans une cage confectionnée avec des canons de fusil, chargé sur un dromadaire, et amené à Marrakech ,où il fut jeté en prison. Moulaï-Mohammed d'abord interné dans son propre palais, puis envoyé à Méquinez en 1900, y demeura prisonnier jusqu'en 1903, époque où le sultan le fit venir à Fez.

Expédition contre les tribus Chaouïa et Mezfioua. — Les tribus de la Chaouïa, entre l'oued-Oum-er-Rebïa et Casa-

blanca ,étaient devenues trop puissantes. En 1897-1898, une mahalla partie de Marrakech va ravager la contrée et y lever des touabeur.

La tribu des Mezfioua, des environs de Marrakech, habitant une plaine riche et fertile, était devenue très nombreuse. Deux caïds l'administraient. Ba-Ahmed décidant au mois de juin 1899 de porter à sept le nombre de leurs caïds, places qu'il avait vendues un très fort denier, les Mezfioua redoutant d'avoir à enrichir sept familles au lieu de deux déjà entretenues, suscités en outre par les anciens caïds menacés dans leurs intérêts, refusent de recevoir les nouveaux fonctionnaires et en mettent même un à mort à Ouanina. La mahalla sortie de Marrakech, d'abord battue et ramenée en désordre, les insurgés bloquent la capitale ; mais pris à revers par les tribus Glaoua, auxquelles Ba-Ahmed a promis la jouissance des terres des révoltés, ils se font prendre par les troupes du sultan, qui dévastent leur région.

Au mois de mai 1900, trois des frères Ben-Moussa : Si-Saïd, Si-Dris et Ba-Ahmed, succombent à Rabat en quelques heures, empoisonnés, croit-on, par Lâlla-Rokeïa, lassée de l'autorité impérieuse de son favori ; et Abd-el-Aziz prend alors en mains le pouvoir, demeurant toutefois sous la domination de sa mère, qui meurt elle-même à Rabat en 1902.

Abd-el-Aziz qui avait pris pour grand-vizir et pour ajib El-Hadj-Mokhtar et Si-el-Hassein, cousin et frère de Ba-Ahmed ,avait désigné pour kébir-el-askeur le Sousi El-Mahdi-el-Mennebhi, ancien confident de Ba-Ahmed, qui faisant bientôt renvoyer les Beni-Moussa, installait au palais un sous-officier anglais de la garnison de Gibraltar, nommé Mac-Leane, lequel par les amusements qu'il procurait au jeune sultan, acquit bientôt sur son esprit une influence considérable.

Après la mort de Rokeïa, la cour marocaine s'était transportée à Fez.

Révolte de Bou-Hamara. — Abd-el-Aziz élevé par sa mère dans des idées plus larges que celles de ses prédécesseurs, accueillant aux Européens avec lesquels il entretenait des rapports d'affaires et d'amitié, allant même jusqu'à confier à des chrétiens la réfection de son matériel de guerre, l'instruction de ses soldats et des commandements dans ses troupes sans qu'ils soient pour cela mis dans l'obligation de

changer de religion, suscitait contre lui l'indignation des fanatiques musulmans de sa capitale.

Un cavalier moghaznia des Oudaïa, ayant en 1903 assassiné dans les rues de Fez un Anglais, le médecin Cooper, s'était réfugié, son crime accompli, dans la mosquée de Moulaï-Edris, s'y croyant abrité par le droit d'asile dévolu aux lieux saints, et tout particulièrement au refuge choisi. En dépit de cette protection consacrée, Abd-el-Aziz violant le sanctuaire jusqu'alors respecté, fait enlever le meurtrier, qui est passé par les armes après avoir subi le supplice de la flagellation.

Un étudiant de la zaouïa de Fez, nommé Omar, originaire de la tribu des Zeroun, indigné de cette violation de la mosquée d'Edris, disant agir pour le compte de Moulaï-Mohammed le Borgne, toujours interné à Méquinez, se met en état de révolte contre le violateur des zaouïas sacrées ; et soutenu par la puissante tribu des Riata, réunit bientôt autour de lui de nombreux partisans.

Omar-el-Zerouni, appelé tantôt Mohammed-el-Roghi (prétendant au commandement), tantôt Bou-Hamara (l'homme à l'ânesse), de sa monture, tenait déjà la campagne, quand le maghzen envoie contre lui une mahalla forte de deux mille hommes, commandée par Moulaï-el-Kébir, un des frères du sultan, lequel grâce à l'appui de la tribu des Hyania ennemie des Riata, bat le 3 novembre 1903 les partisans du révolté. Après son succès, Moulaï-el-Kébir se livre au pillage de ses alliés les Hyania. Aussi lorsque, le 29 novembre, il se trouve en face des Riata reformés, les Hyania fusillent ses troupes par derrière, obligeant la mahalla impériale à une prompte retraite, dans laquelle ils reprennent le butin qui avait été fait sur eux. Bou-Hamara débarrassé, choisit alors pour centre de ses opérations la ville de Taza, au cœur des Riata.

Le maghzen envoyant à nouveau contre Bou-Hamara une mahalla forte cette fois de dix mille hommes, commandée par El-Mennebhi en personne, le roghi surprend le kébir-el-askeur dans la nuit du 23 décembre 1903 à son campement de Bab-Hamma, et disperse ses troupes, demeurant maître de tout le matériel et du trésor de la mahalla en déroute. C'est après cet échec qu'Abd-el-Aziz fit venir de Méquinez à Fez son captif Moulaï-Mohammed, qu'il produisait en

public, à l'effet d'enlever à Bou-Hamara les nombreux partisans qui servaient sous ses ordres, croyant soutenir en sa personne le khalifah de l'héritier légitime du trône de Moulaï-el-Hassan, ce qui n'empêcha pas le roghi de se maintenir en toute souveraineté dans tout le territoire compris entre le Haut-Sebou et le littoral riffain.

CHAPITRE IV

CAMPAGNE DE LA CHAOUÏA

Massacre des Européens a Casablanca. — Intervention militaire franco-espagnole. — Commandement du général Drude. — Commandement du général d'Amade. — Pacification de la Chaouïa. — Résultats de la campagne de la Chaouïa.

Massacre des Européens à Casablanca. — Intervention militaire franco-espagnole. — En vertu du chapitre 6 de l'acte d'Algésiras, une société s'était formée pour la construction d'un port à Casablanca. Les fanatiques marocains voyant dans cette entreprise comme une sorte de mainmise des chrétiens sur le dar-el-islam, se ruent le 30 juillet 1907 sur les ouvriers français et espagnols employés aux travaux, et massacrent tous ceux qu'ils peuvent saisir, au nombre d'une dizaine, à la vue des consuls impuissants à les protéger.

La mauvaise volonté des autorités chérifiennes répondant au corps consulaire par la force d'inertie, la France et l'Espagne, mandataires des puissances signataires de l'acte d'Algésiras, se décident à intervenir.

Les croiseurs « Galilée » et « Du-Chayla », arrivés les premiers devant Casablanca, bombardent la ville le 5 août. Le « Forbin » et la canonnière espagnole « Don-Alvar-de Bazan » arrivant à leur tour dans la rade, envoient des détachements coopérer avec les fusiliers des deux premiers navires à la défense des consulats attaqués avec fureur par

les tribus de l'intérieur qui se sont jetées dans la ville et la mettent à sac.

Les premières troupes expéditionnaires venant d'Algérie, commandées par le général Drude, débarquant le 7 août, prennent possession de la ville et en assurent la protection contre les tentatives répétées des tribus d'alentour.

Aux forces dont dispose le commandant français, portées à trois mille hommes, vient bientôt s'ajouter un contingent espagnol de quatre cent trente-deux hommes, placé sous les ordres du commandant Santa-Ollala.

Les forces maritimes du début, augmentées des croiseurs et des transports mis en armement à la nouvelle des massacres, sont constituées en division navale, placée sous le commandement du contre-amiral Philibert, et réparties par ce dernier devant les principaux ports de la côte atlantique, où des troubles sont à craindre.

Commandement du général Drude. — Du mois d'août à la fin de décembre 1907, le général Drude, faute d'effectifs suffisants, de moyens de transport, d'organisation des services généraux, ne peut songer à pénétrer dans l'hinterland pour écraser les tribus Chaouïa, responsables des massacres.

Les ordres qu'il a réçus lui enjoignent impérativement, d'ailleurs ,de s'en tenir aux conventions internationales, chapitre 1er de l'acte d'Algésiras, qui cantonnent le corps expéditionnaire dans le rôle de troupes de police chargées uniquement de rétablir l'ordre à Casablanca et dans la banlieue de la ville.

En raison de ces ordres, le commandant en chef appuyé par le feu des vaisseaux embossés dans la rade, commence par dégager les abords de la place ; puis, dès que cela lui a été possible, il passe de la défensive à l'offensive en enlevant le 11 septembre le camp de Taddert, et, le 20 septembre, celui de Sidi-Brahim, positions qui servaient de bases d'opérations aux bandes marocaines de la Chaouïa.

Sur ces entrefaites, le prétendant Moulaï-Hafid qui a été proclamé sultan à Marrakech sur sa promesse de chasser les chrétiens, envoie dans la Chaouïa une partie de ses forces, que les troupes françaises dispersent le 19 octobre aux environs de Taddert.

Le général Drude qui avait demandé fin décembre à être

relevé, pour raisons de santé, emploie les derniers jours de son commandement à s'emparer de la casbah de Mediouna et à repousser les Marocains, le 2 janvier 1908, au-delà de Sidi-Aïssa.

Commandement du général d'Amade. — Le général d'Amade qui remplaçait le général Drude, prenait possession de son commandement le 5 janvier 1908. Ses instructions beaucoup plus larges que celles données à son prédécesseur ; l'envoi de nombreux renforts qui porteront à dix-huit mille hommes l'effectif du corps expéditionnaire en fin d'opérations, l'achèvement de l'organisation des services généraux et de l'arrière, vont lui permettre de continuer l'œuvre si bien commencée, en contraignant à la soumission toutes les tribus chaouïa par une succession de mouvements rapides, destinés à disperser et à détruire les rassemblements ennemis partout où ils seront signalés.

Les troupes françaises concentrées à Ber-Rechid, se portent d'abord sur Settat, place enlevée le 15 janvier aux contingents hafidiens ; puis deux colonnes sont formées pour rayonner dans la Chaouïa : La colonne du Tirs, général d'Amade ; la colonne du littoral, colonel Bouttegourd.

Ces deux colonnes opérant tantôt séparément et tantôt réunies, livrent aux Marocains une série de combats : Aïn-M'koun, 24 janvier ; Dar-Kseïbat, 2 février ; Zaouïa-Mekki, 5 février ; Ber-Rebah, 16 et 17 février, où les forces du colonel Taupin sont un moment fortement engagées. Abd-el-Kérim, 18 février ; combat des Rfakhas, 29 février. Opérations dans le Mdakra-M'zab : combat de M'quarta, 18 mars; de Sidi-el-Ourimi, 15 mars.

Les tribus constamment harcelées par les mouvements continuels et rapides des troupes françaises, sont contraintes à la soumission.

Pacification de la Chaouïa. — Il restait à organiser la pacification de la Chaouïa, dont le général Lyautey, commandant la division d'Oran, et M. Regnault, ministre de France au Maroc, viennent étudier sur place la réalisation.

Le système arrêté consistait dans la création de postes permanents destinés à relier à Casablanca la périphérie de la Chaouïa, et à jalonner cette région par une deuxième série de postes devant isoler le pays occupé du reste du Maroc, par la constitution de forces indigènes de police.

Ces mesures sont mises à exécution par les colonnes du littoral et du Tirs, confiées aux colonels Bouttegourd et Moinier.

Après quelques velléités de résistances locales marquées par divers engagements : Deuxième combat de Settat, 8 avril; combats de l'oued-el-Ateuch, 11 mai ; et de l'oued-Daldah, 16 mai, on s'arrête à la création des postes permanents : camp du Boucheron ; fort Youlas ; fort Rumeau ; camp Pol-Boulhaut, et aux postes régionaux de Settat ; casbah Ayachi; Ben-Ahmed ; Sidi-Bou-Bekèr et autres.

L'occupation d'Azemmour achevait au mois de juin 1908 la pacification du pays.

Résultats de la campagne de la Chaouïa. — La Chaouïa bénéficie actuellement, grâce aux troupes françaises, d'une prospérité et d'une sécurité qu'elle n'avait pas connues jusqu'à nos jours : création de routes, de marchés ; forage de puits artésiens ; embryon de voies ferrées ; ponts ; travaux d'achèvement du port de Casablanca, améliorations de toutes sortes.

L'œuvre des généraux Drude et d'Amade ne saurait être mieux définie que par cette citation de l'ordre du jour de ce dernier général adressé à ses troupes :

Il y a des guerres qui détruisent et laissent derrière elles des ressentiments ; celle que vous avez faite ici a rendu au Maroc la prospérité et la vie. Elle vous assurera la reconnaissance d'un peuple.

Partout les campagnes se repeuplent, les marchés reprennent leur activité ; et, des ruines amoncelées avant votre arrivée, surgissent aujourd'hui les casbahs que vous avez reconstruites.

Il vous a fallu moins de six mois pour que cette transformation s'accomplit. Vos travaux ont fait l'admiration des Marocains et des étrangers ; seule, la France n'a pas marqué son étonnement, car elle a reconnu en vous les fils de ceux qui lui donnèrent l'Algérie et la Tunisie.

Ouvriers de l'œuvre commune, réjouissons-nous du résultat : c'est l'œuvre de la France qui s'imprime et laisse sa trace bienfaisante sur un sol nouveau.

Le général d'Amade rentré en France, le colonel Moinier, nommé général, demeure commandant des forces réduites laissées pour occuper la Chaouïa.

CHAPITRE V

CAMPAGNE DANS LES BENI-SNASSEN

Occupation d'Oudjda. — Agression des tribus marocaines. — Les Beni-Snassen repoussés d'Algérie. — Organisation de l'expédition française. — Campagne dans les Beni-Snassen. — Combat d'Aïn-Sfa. — Blocus du massif. — Soumission des Beni-Snassen.

Occupation d'Oudjda. — A la suite de l'assassinat à Marrakech, le 19 mars 1907, du docteur Mauchamp, le gouvernement français décida de faire occuper la ville d'Oudjda, à titre de représailles contre le maghzen chérifien.

L'opération militaire confiée au général Lyautey, commandant la division d'Oran, fut exécutée le 29 mars par une colonne partie de Lalla-Maghrnia, qui occupa la ville marocaine sans avoir trouvé devant elle de résistance.

Agression des tribus marocaines. — La ville d'Oudjda occupée par les troupes françaises, une vive effervescence se manifeste sur les marchés d'Aghbal et de Cheraa, fréquentés par les tribus des Beni-Snassen, qui attaquent le 7 novembre 1907 un détachement français. Sommés en raison de cette agression d'avoir à payer une amende de 5.000 francs, les Beni-Snassen s'y refusent et prennent l'initiative des hostilités.

Une reconnaissance commandée par le colonel Félineau est attaquée le 23 novembre au village de Beni-Oum-Zahra. Après cette affaire, les Beni-Snassen envahissant le territoire français, razziant, incendiant et pillant, forcent le 25 novembre à Menasseb, le passage de l'oued-Kiss, occupent l'ancien camp de Martimprey et livrent aux troupes de couverture de la frontière le combat de Bab-el-Assa, 27 novembre, et le deuxième combat de Menasseb-Kiss, 29 novembre. Pendant ce temps, des attaques quotidiennement poussées sur Port-Say, n'échouèrent que grâce à l'initiative du capitaine Pétrement, qui s'était retranché à la hâte après le

premier combat de Menasseb-Kiss, avec tous les éléments dont il pouvait disposer, dans le village des Bocoyas, transformé en réduit de la défense de Port-Say.

Les Beni-Snassen repoussés d'Algérie.— Des renforts expédiés des garnisons de l'Algérie et de la Tunisie commençant à arriver à la fin de novembre, le général Lyautey chargé de la direction des opérations, ayant bientôt sous ses ordres une force de huit mille hommes, peut prendre rapidement l'offensive.

Il s'agissait d'abord de chasser l'ennemi du territoire français, de le rejeter ensuite dans ses montagnes ; enfin, de le réduire.

Le 30 novembre, les troupes françaises passent le Kiss et occupent l'ancienne redoute de Martimprey qui sert de base au colonel Branlière pour une série de reconnaissances offensives, marquées du 5 au 8 décembre par l'occupation du marché d'Aghbal et le bombardement, le 5 décembre, du marabout de Si-Mokhtar-Boutchich.

Les avancées du massif des Beni-Snassen étaient désormais nettoyées d'ennemis.

Organisation de l'expédition française. — Le général Lyautey ne jugeant pas à propos, en raison de l'hiver et de la nature montagneuse du pays, de forcer l'ennemi dans le massif où il s'était réfugié, proposa au gouvernement le plan suivant :

« User contre l'adversaire d'une forte compression gra-
« duelle de plus en plus générale, qui devenant finalement
« intolérable pour lui, le réduira à merci. »

« Cerner en conséquence le massif des Beni-Snassen jus-
« qu'à la soumission complète des tribus. »

Ce plan accepté, les mesures suivantes furent adoptées :

1° Organisation sur la frontière (l'oued-Kiss), d'une ligne de défense fixe, sous les ordres du colonel Baschung, jalonnée par les points d'appui de Menasseb-Kiss, Birou, Bab-el-Assa. Sidi-Bou-Djenan ; une ligne télégraphique devant relier Sidi-Bou-Djenan à Lalla-Maghrnia.

2° Concentration au camp de Martimprey d'une colonne confiée au colonel Branlière, avec la mission de cerner au nord le massif des Beni-Snassen par la plaine de Trifa.

3° Concentration à Oudjda d'une deuxième colonne devant, sous les ordres du colonel Félineau, opérer de la même façon

au sud du massif, par la plaine des Angad. Ces deux colonnes destinées à se rejoindre à l'ouest vers la Moulouïa, pouvaient être comparées aux deux branches d'une pince pivotant sur un axe représenté par la ligne de défense organisée sur le Kiss.

Campagne dans les Beni-Snassen. — Combat d'Aïn-Sfa. — Le 13 décembre, les deux colonnes entrent en opérations.

La colonne Branlière partie de Martimprey, sillonne du 13 au 19 décembre la plaine de Trifa, occupant Cheraa et Sidi-Mohammed-Aberkan, où elle ne trouve pas de résistance.

La colonne Félineau quitte Oudjda le 13 décembre, s'engage dans la plaine des Angad et, le 15 décembre, se heurte à Aïn-Sfa aux contingents des Beni-Snassen qui finissent par se retirer après une chaude affaire.

Blocus du massif. — Après le combat d'Aïn-Sfa, l'ennemi ayant fait des ouvertures de paix, il n'en fut pas tenu compte, le plan du commandant en chef n'ayant pas encore reçu sa complète exécution.

La colonne Branlière partie le 22 décembre de Sidi-Mohammed-Aberkan, bivouaque le même jour au village d'Aïn-Taforalt, tenant ainsi sans combat le col du même nom, qui limite à l'ouest le massif des Beni-Snassen.

La colonne Félineau quittant Aïn-Sfa le 22 décembre, va camper à Aïn-Berdi ; et, le 23, fait sa jonction à Aïn-Taforalt, avec la colonne Branlière.

Le blocus du massif devenait, grâce à cette jonction, un fait accompli.

Soumission des Beni-Snassen. — Les tribus cernées demandaient à se rendre ; mais le commandant en chef n'avait pas encore l'impression d'une soumission d'ensemble et définitive.

Pour amener cette soumission, les colonnes Félineau et Branlière rentrées à leurs points de départ : Aïn-Sfa et Aberkan, entreprennent, du 26 décembre 1907 au 4 janvier 1908, une série de randonnées à travers les parties du massif où les dispositions des habitants paraissent encore douteuses.

L'occupation du Ras-Foughal, point culminant du massif, et la capture du marabout Mokhtar-Boutchich, âme de la résistance jusque-là, amènent les tribus à composition, et la soumission générale s'opère, aux conditions imposées aux vaincus.

A la fin de la première semaine de janvier, les colonnes expéditionnaires se disloquaient et leurs éléments rejoignaient leurs garnisons respectives, laissant toutefois de forts détachements pour occuper, jusqu'à nouvel ordre, certains points stratégiques importants, jalonnant le périmètre du massif des Beni-Snassen : Martimprey, Sidi-Mohammed-Aberkan, Aïn-Taforalt, Aïn-Sfa.

La police de la région frontière était, de ce fait, assurée jusqu'à la Moulouïa, et les Beni-Snassen se trouvaient soumis à une surveillance étroite, rendant désormais difficile pour eux le retour des événements de novembre 1907.

CHAPITRE VI

EXPÉDITION DANS LE HAUT-GUIR

La harka de Moulaï-ou-Lhassen. — Combat de Menabba. — Opérations du général Vigy. — Création de la redoute de Bou-Denib. — Deuxième opération dans le Haut-Guir. — La colonne Alix. — Combat de Djorf. — Résultat des expéditions dans le Haut-Guir.

La harka de Moulaï-ou-Lhassen. — Les événements de Casablanca n'avaient pas manqué d'avoir leur répercussion à la frontière du sud-oranais.

Une vive agitation se manifestait au mois de mars 1908 au Tafilalet et dans la région du Haut-Guir, suivie de la formation, vers El-Korima, d'une harka sous le commandement du vieux chérif Moulaï-ou-Lhassen.

L'intention du chérif était de couper la voie ferrée entre Aïn-Sefra et Colomb-Béchar, après avoir surpris une des places qui la jalonnent : Aïn-Sefra, Beni-Ounif ou Colomb.

Le général Vigy, commandant le territoire militaire d'Aïn-Sefra, chargé de la direction des opérations, constitue aussitôt une série de colonnes mobiles :

Colonne du commandant Pein, partie de Berguent ;
Colonne du commandant Pinoteau, partie de Forthassa ;
Colonne du commandant Canton, partie de Beni-Ounif ;
Colonne du lieutenant-colonel Pierron, partie de Talzaza.

Ces colonnes formèrent ultérieurement trois groupes de manœuvres, sous les ordres du commandant Pein et des lieutenants-colonels Levé et Pierron.

Combat de Menabba. — On ne connaissait pas encore l'objectif choisi par la harka, laquelle, d'abord signalée dans les premiers jours d'avril à El-Korima, s'était ensuite portée à Mengoub, à l'extrémité ouest de la plaine demi-circulaire du Tamlelt.

Les forces françaises réparties sur l'arc de cercle formé par la limite est de cette plaine, occupaient les débouchés des couloirs par lesquels la harka aurait pu se glisser vers Aïn-Sefra, Beni-Ounif ou Colomb-Béchar.

Une incertitude complète régnait chez les Français sur le point d'attaque choisi par la harka, quand, le 16 avril, la colonne Pierron, campée à Menabba, en avant de Talzaza, est brusquement assaillie au point du jour. La harka mise en déroute après un sanglant combat, se retire sur Aïn-Chaïr, où elle se disperse.

Opérations du général Vigy. — Le général Vigy, après avoir concentré ses forces à Mengoub, se porte devant Aïn-Chaïr qui se soumet, et n'est point occupé. De ce ksar, le général va organiser à El-Embadj un camp, fortifié par le commandant Pinoteau, pour servir de base aux opérations ultérieures.

Au commencement du mois de mai, le commandant en chef laissant la colonne Pinoteau à la garde du camp d'El-Embadj, se porte avec le reste de ses forces dans la région de l'oued-Hayber et de l'oued-Aïssa, centre d'influence du chérif.

Après avoir bombardé Douiret-es-Seba, résidence de Moulaï-ou-Lhassen, la colonne s'empare d'Aïn-Yakoub et achève la soumission des ksours hostiles en campant le 7 mai à Beni-Tadjit. De là, elle revient à Bou-Anan, où une nouvelle base est constituée pour remplacer le camp d'El-Embadj évacué par le commandant Pinoteau, qui rejoint Bou-Anan le 11 mai.

Création de la redoute de Bou-Denib. — Pendant ce temps, Moulaï-ou-Lhassen avait reconstitué une nouvelle harka à Bou-Denib.

Le 12 mai, le général Vigy se porte sur ce point avec toutes ses forces, repousse la harka à Beni-Ourrien le 13 mai, et la met en déroute le 14 mai à Bou-Denib. Après cette dernière affaire, les Marocains s'enfuient vers le Tafilalet et le Haut-Atlas, et le chérif gagne le Sud.

Le ksar de Bou-Denib occupé, une redoute y est construite pour garder ce point, destiné à être relié avec Colomb-Béchar par une ligne télégraphique. Une garnison, sous les ordres du commandant Fesch, est laissée dans cette redoute et la dislocation des colonnes s'opère dans les premiers jours de juin.

Deuxième opération dans le Haut-Guir. — Dans le courant du même mois, un groupe des vaincus de Bou-Denib, demeuré après la déroute à Toulal, se renforce d'importants contingents ; et on apprend que de nouveaux rassemblements se forment au Tafilalet et dans le Grand Atlas.

Au mois de juillet, ces groupes viennent s'établir à 15 kilomètres de Bou-Denib, à Tarrouguert où, leurs forces réunies, s'élèvent le 20 août au chiffre de vingt mille combattants.

La colonne Alix. — Combat de Djorf. — Une colonne dite « de manœuvre », forte de quatre mille hommes, avait été concentrée à Colomb-Béchar sous les ordres du colonel Alix, avec mission de dégager Bou-Denib, sans dépasser ce but.

Dans les derniers jours du mois d'août, la colonne quitte Colomb en quatre échelons, en raison de la rareté de l'eau. Elle commençait sa concentration à Bou-Anan, quand le colonel apprend la brusque attaque de Bou-Denib par la harka.

Le principal effort des Marocains se portait sur le blockhaus, ouvrage détaché, commandant la redoute et le ksar. La belle défense du lieutenant Vary qui commande le blockhaus et les dispositions prises par le commandant Fesch, font échouer les assauts furieux tentés par l'ennemi les 1er et 2 septembre.

Le 5 septembre, la colonne de manœuvre arrive à Bou-Denib. Renforcée de la garnison de la redoute, elle se porte

le 7 sur la harka en position à Djorf, à moitié route de Tarrouguert, l'attaque, la disperse, et s'empare de son camp.

Du 8 au 14 septembre, le colonel Alix fait poursuivre les débris de la harka rejetés vers le Haut-Atlas et le Tafilalet.

La colonne rentre à Bou-Denib le 14 septembre, d'où elle revient à Colomb-Béchar, sa mission brillamment accomplie.

Résultat des expéditions du Haut-Guir. — Les opérations des deux expéditions du Haut-Guir de 1908, ont eu comme résultat d'empêcher que, de longtemps, des harkas puissent se former pour inquiéter les postes du sud-oranais. La création de la redoute de Bou-Denib permet déjà à l'influence française de rayonner jusqu'aux portes du Tafilalet et aux sources de la Moulouïa. Ces expéditions complètent par conséquent, l'action dirigée vers la Moulouïa moyenne et supérieure par la création du poste de Berguent et les opérations dans les Beni-Snassen.

CHAPITRE VII

MOULAÏ-HAFID

Règne de Moulaï-Hafid. — Défaite et capture du Roghi. — Révolte de Moulaï-el-Kébir. — Derniers arrangements franco-marocains. — Chronologie des Chérifs hassanides ou filalides. — Liste des généraux en chef et des gouverneurs de l'Algérie.

Règne de Moulaï-Hafid. — Abd-el-Aziz, que ses relations avec les chrétiens et son désir de vivre en bons termes avec eux avait déconsidéré aux yeux de ses sujets, fut renversé en août 1907 par son frère Moulaï-Hafid, lequel s'appuyant sur la religion et promettant aux Marocains de chasser les Français occupant Casablanca et la Chaouïa, réussit dès l'abord à se faire accepter. Ce sultan reconnu par les puissances européennes,mis dans l'obligation de respecter les traités pas-

sés par son prédécesseur, est déjà en lutte avec ses fanatiques sujets qui ne veulent admettre, sous aucun prétexte, l'ingérence étrangère dans leur pays. De là, un état permanent d'anarchie dans tout le Mag'reb-el-Aksa.

Défaite et capture du roghi. — Bou-Hamara profitant des désordres de l'empire marocain s'approchait de Fez au mois de juin 1909. Déjà ses têtes de colonnes étaient arrivées à quelques lieues de la capitale dont les hadars préparaient la reddition, quand le roghi se voit abandonné par la plus grande partie de ses troupes, sur la nouvelle que les Espagnols, qu'il a attirés au Mag'reb en leur vendant des mines, viennent de débarquer en nombre considérable sur la côte riffaine. Réduit à six cents hommes, forcé à la retraite, il fuit dans les Beni-Zeroual, où, cerné le 12 août par la mahalla de Baghdadi, il est pris le 24 dans la zaouïa de Sidi-Ahmed des Beni-M'sara.

Enfermé dans une cage fabriquée de canons de fusil et amené à Fez, Bou-Hamara y succombait à ses blessures au mois de septembre 1909, et le sultan faisait jeter ses restes pantelants aux lions de sa ménagerie.

Révolte de Moulaï-el-Kébir. — Moulaï-el-Kébir, autre frère du sultan, disant prendre parti pour Abd-el-Aziz, s'est mis au mois de décembre 1909 en état d'insurrection. Appelé à Taza par les anciens partisans de Bou-Hamara, il mettait en déroute, le 15 janvier 1910, la mahalla envoyée contre lui. Toutes les tribus marocaines, de Taza à la Moulouïa, les Tsoul, les Branès, les Hyania, les Riata, persistent dans leur hostilité contre Moulaï-Hafid, qu'elles se refusent à reconnaître.

Abd-el-Aziz détrôné, vit à Tanger d'une pension que le gouvernement français lui fait servir par la banque de l'Etat marocain.

Derniers arrangements franco-marocains. — Les pertes des Français au cours des dernières expéditions au Maroc 1907 à 1910 : Chaouïa, Beni-Snassen, Haut-Guir, se sont élevées à 177 hommes tués et 605 blessés, dont 2 tués et 20 blessés pour la marine.

Les dépenses occasionnées par ces opérations dépassaient au 31 décembre 1909 le chiffre de soixante-treize millions de francs, dont le remboursement incombe à l'Etat marocain.

Les deux gouvernements se sont entendus pour assurer le développement économique des régions avoisinant l'Algérie, par l'application de réformes administratives ; cette nouvelle organisation devant être assurée par une police marocaine instruite et commandée par des cadres français mis à la disposition des hauts commissaires des parties contractantes.

Pour le territoire de la Chaouïa, une force chérifienne constituée et instruite dans des conditions analogues à celles de la police des ports, fonctionnera concurremment avec le corps d'occupation.

Les troupes françaises actuellement au Maroc pourront ainsi être progressivement réduites dans la mesure où la police chérifienne deviendra capable de remplir la mission de sécurité en vue de laquelle elle sera organisée.

Dans le but de faciliter au maghzen le paiement de ses dettes exigibles, tant celles qui lui sont propres que celles dont il est redevable à la France, soit environ cent soixante millions de francs, le gouvernement français lui facilitera avec la banque marocaine d'Etat, l'émission d'un emprunt qui sera placé sur le marché français.

Chronologie des chérifs hassanides ou filalides

Moulaï-ech-Chérif	1633	Mohammed-Yezid	1790
Moulaï-M'hammed	1641	Moulaï-Hescham	1792
Moulaï-er-Rachid	1659	Moulaï-Sliman	1792
Moulaï-Abou-Nasseur-Ismaïl	1672	Moulaï-Abd-er-Rahman	1822
Moulaï-Ahmed-ed-Dehbi	1727	Moulaï-Mohammed	1859
Moulaï-Abd-el-Malek	1728	Moulaï-el-Hassan	1873
Moulaï-Abd'Allah	1729	Moulaï-Abd-el-Aziz	1894
Moulaï-Mohammed	1757	Moulaï Hafid	1907

Liste des généraux et des gouverneurs de l'Algérie

Généraux en chef		De Damrémont	1837
De Bourmont	1830	Duc d'Orléans	1837
Clauzel	1830	Valée	1837
Berthezène	1831	Schramm (intérimaire)	1840
Savary, duc de Rovigo	1831	Bugeaud	1840
Avizard (intérimaire)	1833	Bedeau (intérimaire)	1847
Voirol (intérimaire)	1833	Duc d'Aumale	1847
Rapatel (intérimaire)	1834	Cavaignac	1848
Gouverneurs généraux		Changarnier	1848
		Marey-Monge (intérimaire)	1848
Drouet d'Erlon	1834	Charon	1848
Clauzel	1835	D'Hautpoul	1850

Pélissier (intérimaire	1851
Randon	1851
Ministres de l'Algérie	
Jérôme-Napoléon	1858
De Chasseloup-Laubat	1859
Gouverneurs généraux	
Pélissier	1860
De Martimprey (intérim.)	1864
Morris (intérimaire)	1864
De Mac-Mahon	1864
Henri Didier	1870
Commissaires extraordinaires	
Du Bouzet	1870
Lambert	1871
Gouverneurs généraux	
De Gueydon	1871
Chanzy	1873
Albert Grévy	1879
Tirman	1881
Cambon	1891
Lépine	1897
Laferrière	1898
Jonnart	1900
Révoil	1901
Varnier (intérimaire)	1903
Jonnart	1903

LIVRE VIII

LA COLONISATION

CHAPITRE PREMIER

LA POPULATION

POPULATION DE L'ALGÉRIE. — LES BERBÈRES. — LES ARABES. — LES NOMADES. — LES HADARS OU CITADINS. — LES EUROPÉENS. — MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Population de l'Algérie. — L'Algérie qui comprend les trois départements d'Alger, de Constantine et d'Oran, divisés en territoires civil, de commandement et du Sud, renferme une population qui dépasse le chiffre de cinq millions d'habitants, ainsi répartis :

territoire civil, comprenant	130.879 kilom. car.	et	4.560.000 habit.
territoire de commandement	318,000	»	600.000 »
territoire du Sud, dont la surface n'est pas délimitée.			70.000 »
Ensemble.....			5.230.000 habit.

soit, pour le territoire civil, 34 habitants par kilomètre carré, densité qui dépasse celle des Etats-Unis, de la Norvège, de la Suède, de la Russie d'Europe, des départements français des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de la Lozère et des Landes, et est à peu près égale à celle de la densité du département de la Corse, de la Turquie d'Europe, de l'Espagne et de la Grèce.

Sur cette population on compte, environ :

270.000	Français d'origine nés en France et en Algérie.
120.000	Français naturalisés par décret ou en vertu de la loi de 1889.
220.000	Etrangers européens.
66.000	Israélites naturalisés en 1870 et leurs fils.
4.450.000	Indigènes musulmans.
30.000	Etrangers musulmans.
74.000	Armée et hôpitaux.
5.230 000	

Les Français d'origine ou naturalisés et les étrangers de nationalités diverses, se rapprochent et se mêlent. Le reste de la population forme une masse compacte, étrangère aux idées et aux mœurs européennes : Berbères, Arabes, kouloughlis, Maures des villes, étrangers musulmans, qui réunis par le lien d'une commune religion fanatiquement pratiquée, n'ont aucune affinité ni alliance avec la population d'origine européenne.

Considérant l'acquisition de la nationalité française comme une abjuration à leurs croyances auxquelles ils tiennent par dessus tout, les musulmans de l'Algérie n'ont demandé jusqu'à présent qu'en nombre insignifiant, demeuré méprisé des coreligionnaires, la naturalisation.

Les Barabers ou Berbères. — En dépit des mélanges qui ont pu se produire par suite des invasions avec les races diverses qui peuplèrent leur pays, l'ethnique des Berbères est demeuré intact dans les régions montagneuses : les Kabylies, l'Aurès, le Dahra ; dans la chebka du Mzab et dans les oasis. Les Arabes conquérants désignèrent les Barabers ou Berbères sous le nom de Kebaïl, pluriel de Kabyl, signifiant : « qui a accepté » (la religion et la domination).

Le Berbère possède en général des formes massives ; de taille moyenne, il a la tête carrée, les traits saillants, les attaches robustes ; piéton incomparable, dur aux intempéries, il est sobre dans son alimentation, presque toujours composée de galettes de froment apprêtées à l'huile, de légumes, de fruits de volailles et d'œufs. Il mange peu de viande abattue, si ce n'est à l'occasion des fêtes ou des réceptions. Sédentaire, il vit dans des habitations construites en moellons, groupées dans des villages placés sur des crêtes, dont les ruelles étroites sont constamment encombrées de débris ainsi que du fumier des animaux domestiques logés avec les gens. Leurs femmes se montrent à visage découvert et sont, comme les hommes, occupées aux cultures. Ne possédant individuellement que de faibles étendues de terre à labourer, ayant peu de pâture, les Kabyles s'adonnent plus spécialement au jardinage et à l'ar-

boriculture. Leur principale production consiste dans les figues, le tabac ; les olives et l'huile, produits de leurs innombrables oliviers, qu'ils commencent à greffer.

Ils fabriquent eux-mêmes tout ce qui leur est nécessaire en fait de vêtements, outils et armes blanches. A l'époque des récoltes des Européens, ils descendent dans les plaines et trouvent à s'employer. Un certain nombre d'entre eux prennent du service dans les régiments de tirailleurs algériens, ayant pour objectif de revenir vivre dans leurs montagnes, leur retraite obtenue.

Les Kabyles suivant les mœurs berbères, se groupent par familles ou kharoubas, la réunion de plusieurs kharoubas constitue le touffik au hameau, l'ensemble des touffiks d'une même région forme le thaddert ou village. Plusieurs villages réunis constituent la confédération ou tribu. Si depuis 1872 les Kabyles ont perdu leur autonomie communale, ils ont cependant conservé leurs kanouns, règlements spéciaux de leur état social, dont il est tenu compte dans les différends soumis à la justice. Très attachés à l'islamisme, dont ils font concilier les obligations réglées par le Coran avec leurs kanouns, ils entretiennent de leurs ziaras des quantités considérables de mokaddems et de marabouts, dont les familles considérées, jouissent chez eux de la plus grande influence .

Les montagnards de la chaîne de l'Aurès, qui ont de leur côté une filiation berbère bien établie, sont les frères des Kabyles. Beaucoup d'entre eux ont conservé les usages lointains, fortement atténués, il est vrai, des Romains, des chrétiens et des juifs. Habitant un pays moins fertile que les Kabylies, ils élèvent des troupeaux qui trouvent à pâturer dans leurs courtes vallées. Leur pauvreté les oblige souvent à se déplacer, d'où leur appellation de *chaouïa*, qui signifie : bergers nomades.

Les kanouns des Kabylies et de l'Aurès ne reconnaissent pas à la femme la capacité d'hériter. Elle n'a droit qu'à la subsistance et à la matière première du vêtement, toujours fabriqué de ses mains.

Il n'est pas rare quand on parcourt ces régions, se rencontrer de longues théories de femmes courbées sur les sillons, qu'elles piochent ou sarclent sous la surveillance d'un homme du village, qui ne laisse passer aucune faute d'attention. Concurremment avec les ânes et les mulets, les femmes des Kabyles transportent sur leur dos les produits des récoltes : grains, figues, olives, légumes, paniers de raisins frais, et s'attellent aux charrues. Leur plus grande distraction est d'aller chercher de l'eau aux fontaines, où elles se réunissent pour s'entretenir des propos du pays.

Les Kabyles sont patients, énergiques, sobres, intelligents, laborieux, fort attachés au sol, mais très intéressés, par conséquent fort processifs. Les riches parmi eux, et il en existe de réellement fortunés, vivent tout aussi simplement et sont tout aussi modestement vêtus que le reste des gens de leur voisinage.

Bien qu'ils se soient rapprochés économiquement des Européens, avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales fréquentes, ils en sont moralement, en conséquence de leur attachement à la religion musulmane, tout aussi éloignés qu'ils l'étaient la veille de la conquête de l'Algérie par la France.

La religion musulmane autorise la polygamie ; mais le Kabyle qui tient peu de compte de cette faculté, se contente généralement d'une seule épouse, la plupart du temps en raison de l'économie qu'il y trouve.

— *Les Mozabites* sont de purs berbères, descendants des Zenètes. Considérés par les autres musulmans comme étant schismatiques, chassés du Tell par les persécutions dont ils ont été l'objet, ils se sont réfugiés sur les plateaux arides de la Chebkha, dont ils ont transformé les bas-fonds, après des siècles de labeur continu et de travaux d'irrigation, en beaux jardins et palmeraies d'un grand rapport. Essentiellement trafiquants, comme toutes les races persécutées, ils ont dans chacune de leurs villes des marchés fréquentés par les nomades parcourant le Sahara. Leurs jeunes gens s'établissent au milieu des Européens, où ils exercent les professions mercantiles d'épiciers, merciers, bouchers, fruitiers, cordonniers, prêteurs d'argent, marchands d'étoffes et d'ustensiles de ménage. Modestes dans leur habillement qu'ils conservent des années, n'ayant pas de besoins, ne dépensant rien en dehors des choses indispensables à l'existence ; logeant dans leurs boutiques où ils prennent leurs repas, ils arrivent généralement, encore jeunes, à l'aisance, souvent à la fortune, et retournent au M'zab. Cette catégorie de trafiquants qui ramassent beaucoup et ne dépensent pas, fort nombreux dans les villes où ils vivent sans femmes ayant laissé leurs épouses au M'zab, est la cause principale du peu de réussite en Algérie des petits commerçants européens, lesquels ayant plus de besoins, ne peuvent se maintenir dans le voisinage des boutiques mozabites, que l'on rencontre partout où il existe une agglomération.

Les Touareg sont des berbères qui ont gagné le Sud à la suite des événements politiques et des nombreuses invasions du Nord de l'Afrique par des étrangers.

Les habitants des ksours des oasis du Sud sont d'origine berbère.

Les Arabes. — Venus en expédition dans le Nord de l'Afrique

dès le VII[e] siècle, les Arabes ne s'y sont réellement installés que lors de la grande invasion dite hilalienne du milieu du XI[e] siècle. Plus resserrés dans l'Est et dans le Sud, ils sont en groupes encore assez compacts au centre et dans les régions de l'Ouest algérien.

L'Arabe proprement dit est de taille élevée, élancé, musculeux, les extrémités fines, la figure ovale, le nez aquilin, l'œil vif ; mais le front est étroit et fuyant. Agile et vigoureux, cavalier admirable autant qu'infatigable, il supporte tout aussi bien le froid des nuits glacées que la chaleur torride des journées de l'été.

L'Arabe a souvent plusieurs femmes, constamment tenues au dehors, voilées. Sa nourriture se compose de semoule de farine d'orge ou de froment, réduite en boulettes de petite dimension, qui servent à la préparation des galettes et de son mets favori, le kouskoussou ou kouskouss. Il consomme en outre de la volaille et des œufs, du miel, des dattes sèches. Il mange rarement de la viande abattue, sauf aux jours de fête ou de réunions appelés diffas, où il embroche des moutons tout entiers, qui rôtis sur la braise, forment ce mets exquis appelé méchoui.

Sa principale boisson est avec l'eau, le lait aigri de ses chamelles ou de ses brebis. Il vit en tribus, réunion de familles administrées par des caïds désignés par l'autorité française.

A l'encontre du Kabyle qui se rapproche de l'Européen pour ses intérêts commerciaux, l'Arabe évite tout autant qu'il le peut le contact du roumi ou chrétien, avec lequel il n'entretient que les relations obligées. Quand il est riche et qu'il reçoit, son hospitalité est aussi complète que possible.

La race arabe proprement dite, déjà bien diminuée en Algérie où elle ne comprend guère plus d'un cinquième de la population indigène, est appelée à disparaître dans un temps rapproché par suite des unions des gens de race arabe avec les filles berbères.

Les Nomades. — La plus grande partie du Sahara algérien et de la région dite des Hauts-Plateaux, ne peut avoir de culture régulière. Les pâturages venant après les pluies, ne sont qu'intermittents. La richesse des nomades est tout entière dans leurs troupeaux ; de là leurs migrations du Sud au Nord quand vient la saison chaude et du Nord au Midi quand approche l'hiver.

Le nomade, qui fut connu de tout temps en Berbérie, vit sous la tente, longue bande de laine ou de poil de chameau, soutenue par un grand poteau et deux perches. A quelques pierres ou piquets fichés en terre, on attache la corde qui assujettit l'habitation mobile.

La tente ne contient pour tout ameublement, avec deux pierres pour le foyer, que des sacs ou tellis renfermant les provisions et les effets, des peaux de boucs goudronnées pour le transport et la conservation de l'eau ou de l'huile, une marmite de terre, quelques plats et cuillères en bois, des nattes d'alfa ; et, chez les riches, des sacs de cuir ou filali, servant de coussins ou d'oreillers, et des tapis en laine.

Les gourbis que le froid du Tell ou des Hauts-Plateaux oblige de construire, sont bâtis en terre ou en sable et couverts en diss ou en alfa. Leur unique ouverture est l'entrée qui n'est jamais fermée ; la cheminée n'y existe pas.

Dans les oasis du Sud, la population arabe ou berbère est fortement teintée de sang noir, par suite du croisement avec les négresses venues du Soudan.

Les hadars ou citadins. — Les citadins ou hadars, plus généralement désignés par les Européens sous le nom de Maures, n'ont pas de race proprement dite. Il sont issus de toutes les origines : phénicienne, romaine, vandale, byzantine, arabe, turque. Dans les ports, beaucoup descendent de renégats et de captives. Ils sont essentiellement apathiques. Les Français n'ont rencontré chez eux ni résistance, ni concours. Ils sont le plus souvent artisans, petits fabricants, boutiquiers. Quelques-uns d'entre eux aspirent aux emplois : muphtis, imâms, cadis, chaouchs. Ils n'ont su modifier depuis quatre-vingts ans, ni leur costume à la turque, ni la mollesse que les janissaires des anciens deys leur reprochaient déjà. Les familles influentes que les Français trouvèrent parmi ces hadars, ont presque toutes disparu ; celles qui restent, végètent en s'éteignant. La cause principale de leur diminution est dans leur fidélité à l'islamisme, croyance qui sans les rapprocher des autres musulmans indigènes, les tient éloignés de l'élément européen. Les kouloughlis qui, un moment, s'étaient faits les auxiliaires des Français, notamment à Tlemcen et à l'Oued-Zeïtoun, entraînés par leurs croyances, se sont rapidement fondus dans la masse de la population musulmane algérienne.

Tous ces indigènes de l'Algérie : berbères ou arabes, sédentaires ou nomades, pasteurs ou laboureurs, se défiant des chrétiens, sont des croyants fervents, fidèles observateurs des prescriptions de l'islamisme, qui tiennent à leur foi plus qu'ils tiennent à leur vie. Une grande partie d'entre eux sont enrôlés dans les confréries religieuses dont ils suivent à la lettre les instructions toujours hostiles à l'influence chrétienne. Tous ceux qui sont en âge de le faire, observent scrupuleusement le jeûne du ramadan, et font régulièrement les prières et les ablutions ordonnées. Ceux que leur état de santé ou leur pauvreté ne

retient pas, ne manquent pas de prendre part, au moins une fois dans leur vie, au pèlerinage de la Mekke, ajoutant glorieusement à leur nom au retour, le titre de hadj « pèlerin », plus recherché chez eux, surtout plus respecté, qu'un titre de noblesse chez les Européens. S'ils sont tous unis dans une même croyance, ils sont également unis dans la haine qu'ils portent au chrétien abhorré, occupant en maître un territoire qu'ils considèrent comme pays de guerre, n'attendant que l'arrivée du « maître de l'heure » pour le voir retourner à l'intégrité islamique.

Les Européens. — Les Français habitant l'Algérie, militaires mis à part, composent la majeure partie de la bourgeoisie urbaine : propriétaires d'immeubles, retraités, fonctionnaires, médecins, hommes de loi, négociants, industriels, entrepreneurs, ouvriers d'art, artisans. Hors des villes, ils sont surtout colons, cultivant les terres qu'ils ont achetées ou qui leur viennent de concessions.

Les étrangers, venus pour la plupart d'Espagne et d'Italie ; quelques familles de Malte, ayant trouvé en Algérie les mêmes cultures, le même climat et le même soleil que dans leurs pays d'origine, se sont assimilés à l'élément français dès la deuxième génération. Il y a peu, parmi les sédentaires, d'originaires des autres contrées de l'Europe. La loi du 26 juin 1889 sur la nationalité, déclare Français tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né, et les jeunes gens qui, nés en France d'étrangers et domiciliés en France à leur majorité, ne déclinent pas la qualité de Français. Il est très rare de voir cette qualité déclinée. Ces Européens, tant Français qu'étrangers, peuplent en Algérie, sept cents villes ou villages.

Mouvement de la population. — La population indigène, qui par suite des guerres dont l'Algérie était le champ clos, resta longtemps stationnaire, a presque doublé depuis quarante ans.

Dans ce même laps de temps, la population européenne a augmenté de quarante pour cent. Les israélites, naturalisés français en bloc en 1870, ont doublé en nombre en trente ans.

Si cette progression persiste, et il n'y a pas de raison pour croire le contraire, la population de l'Algérie dépassera le chiffre de dix millions d'habitants avant une trentaine d'années.

CHAPITRE II

LA COLONISATION TERRESTRE

L'AGRICULTURE. — L'ÉLEVAGE. — LES MARCHÉS INDIGÈNES. — LES FORÊTS. — L'INDUSTRIE. — LES MINES ET LES CARRIÈRES.

L'agriculture. — Trois millions cinq cent mille hectares sont cultivés en Algérie. Les forêts occupent en outre trois millions cinquante six mille hectares, le reste du territoire est en broussailles ou en vaine pâture.

Le Nord de l'Afrique étant le pays du froment, les céréales occupent pour leur part les huit dixièmes du territoire cultivé.

La vigne, travaillée par les Kabyles pour le raisin frais et principalement par les Européens pour la production du vin, s'étend sur cent quatre-vingt mille hectares, donnant en moyenne une production annuelle de plus de huit millions d'hectolitres, qui placent l'Algérie au cinquième rang parmi les pays à vignobles.

Il est une ombre à ce tableau :

Les préceptes du Coran, fidèlement observés, interdisant formellement aux musulmans l'usage du vin, la consommation des Algériens d'origine européenne ne dépassant pas six cent mille hectolitres, il reste chaque année une surproduction d'environ sept millions d'hectolitres qui vont concurrencer en France et par conséquent avilir les cours des produits vinicoles récoltés dans la métropole, situation qui durera tant que de nouveaux tarifs douaniers internationaux ne favoriseront pas l'exportation à l'étranger des vins algériens ; car il ne faut pas espérer que les musulmans d'Algérie, fanatiques sectateurs du Coran, feront du vin, prohibé par le Prophète, leur boisson ordinaire.

L'olivier, à la culture des plus simples, produit trente millions de kilogrammes d'huile par an, presque entièrement consommée dans la colonie, qui doit recevoir en outre aux environs de six millions de kilogrammes d'huile de provenance étrangère, pour satisfaire à la consommation de sa population.

Les oranges, les mandarines, les raisins frais dits de primeurs, les figues sèches, les dattes, les petits pois, les haricots, les

pommes de terre, font l'objet d'un trafic important avec la métropole.

Trois millions de palmiers recensés, produisent en moyenne quatre à cinq francs par pied. La récolte des tabacs atteint six millions de kilogrammes.

L'élevage. — On compte en Algérie :

300.000 chevaux, race barbe. La race arabe proprement dite a depuis longtemps disparu.

180.000 mulets.
400.000 ânes.
200.000 chameaux-dromadaires.
1.200.000 bœufs.
8.000.000 moutons.
4.000.000 chèvres.
90.000 porcs, ces derniers exclusivement consommés par les Européens, le Coran prohibant aux musulmans la consommation de la viande de porc.

Les marchés indigènes. — Du Sahara arrivent dans le Tell des caravanes conduisant au printemps les troupeaux de moutons prêts à être tondus, apportant avec elles les haïcks, les tapis, les étoffes ; à l'automne les dattes, et rapportant au retour, des céréales, de l'huile, des produits fabriqués, des armes et des munitions.

Les indigènes se réunissent pour leurs échanges en des lieux déterminés, appelés souks ou marchés.

Il y a le marché du dimanche à Souk-el-Haâd.
du lundi, à Souk-el-Etnin.
du mardi, à Souk-el-Tleta.
du mercredi, à Souk-el-Arbâ.
du jeudi, à Souk-el-Kmis.
du vendredi, à Souk-el-Djemaâ.
du samedi, à Souk-el-Sebt.

Ces noms de marchés sont devenus pour la plupart ceux de localités.

La moyenne de la production annuelle agricole, en y comprenant le revenu de l'élevage, est estimée à neuf cent millions de francs.

Les forêts. — L'administration forestière placée sous la direction du gouverneur général, détient ou surveille en Algérie 3.156.000 hectares, dont les trois quarts sont situés dans la région tellienne, le reste sur les Hauts-Plateaux et les versants sahariens.

Sur ces forêts, 2.245.000 hectares appartiennent à l'Etat.

671.000 hectares aux communes européennes ou à des particuliers.

240.000 hectares se trouvent dans le Sud, sous la surveillance de l'autorité militaire.

Le peuplement de ces forêts consiste pour la plus grande partie en chêne-vert, chêne-liège, chêne-zéen, thuya, olivier sauvage, pistachier, eucalyptus, caroubier, cèdre, genévrier.

Elles sont administrées sous le régime du code forestier algérien, promulgué par la loi du 21 février 1903.

L'industrie. — L'Algérie étant dépourvue de houille, ses cours d'eau au débit irrégulier n'étant pas susceptibles de lui procurer la force motrice utile, son industrie est forcément réduite. Les artisans indigènes demeurent confinés dans les petits métiers : tanneurs, corroyeurs, cordonniers, tisseurs, brodeurs, bijoutiers, maroquiniers, fabricants de tapis de laine et de sparterie. Les Européens s'en tiennent aux industries du bâtiment : maçons, serruriers, menuisiers, briquetiers. Constructions mécaniques, carrosserie, ameublement, tonnellerie, imprimerie, fabrication de bouchons, crin végétal, minoterie, tabacs, cigares et cigarettes, allumettes, distillerie d'alcool de vin et d'essences de géranium, fabrication des liqueurs.

Les mines et les carrières. — L'Algérie est une des contrées du monde des plus riches en minéraux utiles :

Le plomb plus ou moins argentifère ; la « galène » plus souvent associée à la blende, parfois même à des traces de cuivre, s'y montre en abondance.

Le cuivre se présente sous trois états : « le cuivre gris », très argentifère ; « le cuivre pyriteux » ; « la chalcosine ».

Le zinc, qui forme deux groupes distincts :

« La blende » tantôt pure, tantôt mêlée à une certaine portion de galène ; « la calamine » tantôt pure, souvent plombifère et ferrifère.

L'antimoine, sous deux états :

A l'état d'oxyde cristallisé ; à l'état de sulfure associé à du cinabre.

Le mercure, à l'état de sulfure ou cinabre.

Le chrome, associé à la serpentine.

Le nickel, dont on trouve des traces.

Le manganèse, fort rare par lui-même, mais très répandu comme accessoire des minerais de fer dont beaucoup en contiennent de deux à six pour cent.

Le fer, très abondant, se divise en trois catégories :

« L'hématite », généralement tendre, très souvent exploitable à ciel ouvert.

« Le carbonate de fer » simple ou complexe, parfois avec la pyrite de fer, dont la partie supérieure des filons ne montre guère que de l'hématite.

Minerai de fer oxydulé d'hématite rouge ou « d'oligiste », ce dernier se trouvant fréquemment avec des quantités importantes de pyrites.

L'arsenic est signalé, sans exploitation.

Le soufre se trouve dans les pyrites. On le rencontre aussi dans certaines régions en gisements analogues à ceux de la Sicile.

Les combustibles minéraux. — « Le lignite », charbon fossile de formation récente, se rencontre sur plusieurs points. Il en est de même du pétrole et du bitume, dont les indices sont fréquents, principalement dans le département d'Oran.

Le sel se trouve en abondance en Algérie, où un certain nombre de beaux gisements de sel gemme sont en exploitation. Il y existe aussi des salines naturelles.

Carrières. — Les marbres, les onyx translucides ; les calcaires à chaux hydraulique, plâtres et ciments. La pierre à bâtir, forment l'objet d'un commerce important.

Il en est de même des phosphates de chaux, qui occupent dans le département de Constantine un nombre considérable d'ouvriers.

Six cent quarante gîtes minéraux sont reconnus jusqu'à ce jour en Algérie. Une centaine, concédés, sont l'objet d'une exploitation active.

L'exportation des produits des mines et des carrières d'Algérie, se chiffre annuellement par :

Minerai de fer, 600.000 tonnes de 1.000 kilogrammes.

Minerais divers, 80.000 tonnes de 1.000 kilogrammes.

Phosphates de chaux, 400.000 tonnes de 1.000 kilogrammes.

Soit : 1.080.000 tonnes de 1.000 kilogrammes, représentant ensemble environ trente millions de francs.

CHAPITRE III

LA COLONISATION MARITIME

Essais de colonisation maritime. — Les pêcheurs naturalisés. — Les pêcheurs français. — Causes de l'abandon de la pêche du corail sur les côtes algériennes.

Essais de colonisation maritime. — On peut évaluer à près de trente mille personnes le nombre de marins et des membres composant leurs familles, vivant actuellement en Algérie des produits de la pêche, qui fut longtemps le monopole presque exclusif des marins étrangers, corailleurs et pêcheurs : Espagnols à Oran ; Mahonais, Sardes et Génois à Alger ; Siciliens, Napolitains, Tarentins, Maltais et Grecs dans la région de l'Est.

En 1845, époque à laquelle on ne pensait pas encore aux naturalisations, le gouvernement de la colonie désireux de voir des marins d'origine française se livrer à la pêche concurremment avec les marins étrangers, résolut d'installer quelques familles bretonnes aux environs d'Alger. Dans ce but, on concéda le terrain nécessaire à l'établissement de deux cents familles, à Aïn-Benian, à 15 kilomètres dans l'ouest d'Alger. Aucune des familles attendues ne se rendit à cet appel, et le centre maritime projeté d'Aïn-Benian devint par la suite le centre de colonisation terrestre aujourd'hui très prospère, connu sous le nom de Guyotville.

En 1846, on installa dans la crique de Fouka, sous le nom de Notre-Dame de Fouka, un village maritime composé de vingt habitations. Ce village prospéra quelque peu en tant que maritime, et se fondit, depuis, dans la colonisation terrestre.

En 1848, douze familles bretonnes furent installées à Sidi-Ferruch ; mais ces Bretons ne pouvant s'accoutumer à un climat nouveau pour eux, pas plus que s'initier aux moyens employés par la concurrence des pêcheurs étrangers, réclamèrent bientôt leur rapatriement.

En 1872, on établissait encore une dizaine de familles bretonnes à Sidi-Ferruch ; et, à la même époque, on installait trente familles corses à Herbillon. Si les Bretons disparurent encore de Sidi-Ferruch, les Corses restèrent à Herbillon, dont le village maritime fit bientôt place à un village agricole.

En 1888, des armateurs du quartier de Philippeville ont armé leurs bateaux avec des marins corses qui sont restés dans le pays.

Les pêcheurs naturalisés. — Aux termes des règlements sur la naturalisation en France, l'étranger qui sollicite sa naturalisation, doit obtenir l'admission à domicile ou prouver qu'il habite la France depuis dix ans sans interruption. Il doit en outre s'engager à acquitter les droits de sceau qui sont de 175 fr. 25.

Si l'admission à domicile lui est accordée, l'étranger doit attendre trois ans avant d'obtenir la faveur de la naturalisation, et ce n'est qu'après ce délai qu'il peut avoir une solution.

En Algérie, il n'est pas procédé de la même manière. Le sénatus-consulte de 1865 et les décrets y relatifs, suppriment l'admission à domicile et les droits de sceau ; et, pour y obtenir la naturalisation, il suffit d'une résidence de trois ans dans la colonie.

La pêche profitant surtout aux marins d'origine italienne, c'est parmi les pêcheurs de cette nationalité que l'on trouve le plus grand nombre de naturalisations.

Les naturalisés se fixent dans le pays qu'ils ont adopté ; et vont très volontiers au service quand ils sont appelés.

Les pêcheurs français. — Désireux de voir participer des marins d'origine française aux bénéfices de la pêche dans les eaux algériennes, le gouvernement général de l'Algérie essaya de renouveler les tentatives de l'installation des pêcheurs français qui avaient échoué en 1845, en 1846, en 1848 et en 1872.

A cet effet, dès 1891, il fit venir un certain nombre de familles de pêcheurs originaires des côtes de la Bretagne, qu'il répartit tout d'abord à Tabarque, puis à Bône, Philippeville, Stora et Collo.

Mais les pêcheurs de l'Atlantique, de même que leurs prédécesseurs, ne firent que passer, et l'année n'était pas écoulée que la plupart d'entre eux demandaient à être rapatriés.

Le gouvernement général pensant que des pêcheurs d'origine méditerranéenne seraient mieux faits par leur éducation à ce genre de travail, fit venir vers la fin de 1891 et en 1892, des familles de marins languedociens, provençaux et catalans. Certes, les équipages formés par ces marins du midi de la France ne le cédaient en rien aux équipages algériens ; habitués comme eux aux caprices de la Méditerranée ; montant des barques semblables quant à la construction ; naviguant sous des voilures similaires, ils n'étaient sur aucun point inférieurs à leurs nouveaux concitoyens. Mais les marins de Collioure, d'Agde et de Martigues partagèrent le sort des marins de Lannion, de Douar-

nenez et de Concarneau ; peu de mois après leur arrivée, ils demandaient à leur tour leur rapatriement.

Deux familles bretonnes installées vers ce temps au hameau de Ziama, proche de Mansouriah, entre Bougie et Djidjelli, ne purent y demeurer.

C'est alors que le gouvernement général, qui persévérait toujours dans son idée d'acclimater et voir se fixer en Algérie des marins d'origine française, fit décider la création de colonies maritimes.

Trois villages de pêcheurs français d'origine furent en conséquence étudiés et créés aux environs d'Alger.

Le premier en date de création est celui de Jean-Bart. Il est situé à deux kilomètres sept cents mètres dans l'ouest d'Aïn-Taya, entre ce centre et le village du Cap-Matifou.

Créé en 1892, il comprend douze maisons doubles, composées chacune de deux logements accolés. Ces logements se divisent en deux pièces au rez-de-chaussée, surmonté d'un étage. Ces maisons sont placées le long d'une seule rue.

Une église, un presbytère, une maison d'école et un lavoir, occupent la partie supérieure de l'agglomération.

L'année suivante, le gouvernement général installait à dix-huit cents mètres à l'est d'Aïn-Taya, dans le voisinage de la pointe dite de la Réghaïa, le village de Surcouf.

Ce centre comprend dix maisons doubles bâties sur le modèle de celles de Jean-Bart, avec quelques améliorations toutefois. Ces habitations donnent sur deux rues parallèles à la mer.

Enfin, en 1897, on inaugurait le village de La Pérouse, situé tout près du lazaret du Cap-Matifou, au nord-est de la baie et en face d'Alger.

Ce troisième village comprend vingt maisons simples réparties sur deux rues : l'une parallèle, l'autre perpendiculaire au rivage.

On donna aux arrivants, avec la jouissance de l'habitation et d'un petit lot de quelques ares de terrain, un premier secours de deux cents francs comme frais de première installation une barque complètement armée, avec filets et engins de pêche pour deux familles réunies et un secours annuel de quelques centaines de francs. On y ajoutait la promesse de propriété de la maison, du terrain, des barques et des filets, après cinq ans de résidence.

Mais ce nouvel essai de colonisation maritime par des marins français, échoua comme les autres avaient antérieurement échoué.

Causes de l'abandon de la pêche du corail sur les côtes algériennes. — Le corail, produit naturel de la mer, fut recherché de tout temps par les populations à peau brune.

Pendant l'époque musulmane arabe et berbère, du huitième au seizième siècle, des marchands et des courtiers venus des villes de l'Italie, de Bagdad et du Caire, faisaient pratiquer la pêche du corail sur toute la côte barbaresque, où les compagnies françaises s'installèrent après eux.

Les plus beaux coraux connus ; ceux dont la valeur est la plus grande et l'écoulement le plus facile parce qu'ils sont toujours demandés par la joaillerie, sont les coraux pêchés du cap Bon, aux îles Zaffarines. Ce sont ces coraux, qui désignés sous le nom de « coraux de Barbarie », sont les plus recherchés par la belle bijouterie.

Jusqu'en 1798, les compagnies françaises, qui sous les noms successifs de « Compagnie languedocienne », « Compagnie du corail, « Compagnie d'Afrique », « Compagnie Marseillaise », Compagnie royale d'Afrique » et « d'Agence d'Afrique », alimentaient depuis près de trois siècles les fabriques provençales ; procurant ainsi au commerce de Marseille des profits considérables, purent se maintenir en dépit des ruptures fréquentes avec les souverains barbaresques, des attaques des corsaires et des difficultés sans nombre, coïncidant avec un état de guerre presque permanent en Afrique.

Les bénéfices résultant de cette pêche étaient tels, en effet, que si vingt fois les concessions françaises dévastées furent pillées et livrées aux flammes, les barques coralines capturées et ceux qui les montaient réduits en esclavage avec les employés pris sur les concessions, vingt fois les établissements furent relevés, remis en état, et la pêche reprise.

Il fallait que les profits provenant de la pêche et de l'exploitation du corail fussent bien grands, pour voir survivre avec une telle persévérance une industrie soumise à tant de difficultés.

L'expédition du général Bonaparte en Egypte qui mécontentait les pays musulmans, jointe aux intrigues anglaises, firent encore une fois déposséder la France du privilège de la pêche du corail ; et quand la paix fut faite avec la Porte, les Italiens des provinces tout récemment conquises qui naviguaient alors sous pavillon français, vinrent concurrencer sur les bancs les matelots provençaux, qui se virent expulser en 1806 quand, après Trafalgar, l'Angleterre devint maîtresse de la mer.

La manufacture et le commerce du corail qui périclitaient déjà à Marseille, passèrent alors presque en entier en Italie ; et malgré la reprise momentanée de la pêche par les Provençaux après 1816, Marseille ne se releva pas.

Les fabriques provençales sont aujourd'hui fermées, pendant que celles de l'Italie sont en pleine prospérité.

La matière fabriquée, comparée comme valeur à la matière brute, se vend dans la proportion de vingt à un ; la différence, soit les dix-neuf vingtièmes, s'en va à la main d'œuvre et au bénéfice du fabricant. Le passage de l'objet manufacturé entre les mains du détaillant, augmente encore la proportion, qui arrive souvent à plus de cent pour un.

Après la prise d'Alger par les armées françaises, la pêche du corail sur les côtes de l'ancienne régence, appartint de droit aux Français. La même année, le bey de Tunis restituait les anciennes concessions françaises de sa domination ; et deux ans après, le traité de 1832, actuellement en vigueur, concédait à la France la pêche du corail dans toutes les eaux du littoral tunisien.

Mais le produit réel de la pêche, presque entièrement pratiquée par les barques étrangères, s'en allait tout entier en Italie, où il était vendu, manufacturé et exporté.

C'est à peine si deux villes maritimes : Bône et La Calle, profitaient du séjour annuel dans les eaux de leur littoral de plusieurs milliers de pêcheurs étrangers, faible ressource comparée aux profits des armateurs des barques italiennes, qui emportaient chaque année dans leur pays d'origine, après s'être acquittés d'une simple patente, des stocks considérables de la riche marchandise.

La ressource provenant du séjour dans les eaux algériennes des barques étrangères, pour aussi faible qu'elle fût, finit par disparaître. Les deux cent quarante-cinq barques coralines qui à La Calle entre autres, occupaient encore en 1838 deux mille six cents marins, tombaient à deux cents en 1878, à cent soixante-dix en 1879, et à cent vingt en 1880.

En 1890, le nombre des bateaux n'était plus que de dix-sept ; et, à l'heure actuelle, ce nombre se réduit dans le port de La Calle, à une seule petite barque, entretenue pour la tradition.

Ce tableau de La Calle est à peu près celui des autres ports algériens où on armait jadis à la pêche du corail.

Quand la côte africaine était constamment parcourue par les corsaires qui infestaient les mers, les pêcheries du corail tantôt évacuées et reprises, détruites et relevées, entretenues envers et malgré tout, enrichissaient l'industrie marseillaise, tout en procurant du travail à une nombreuse population d'ouvriers provençaux.

Aujourd'hui que la mer débarrassée des écumeurs, et le littoral des pillards, offrent la plus grande sécurité ; que les Français sont chez eux dans tous les lieux de pêche ; qu'ils n'auraient pour ainsi dire qu'à jeter les engins pour pouvoir re-

cueillir ; ils ne tirent aucun profit des richesses que la mer renouvelle chaque jour à leurs pieds.

L'arrêt dans la récolte et l'exploitation de ce précieux produit né de la mer et constamment renouvelé par elle, tenait à plusieurs causes qui n'existent plus à l'heure présente :

Cinq causes principales ont un moment arrêté l'essor de la pêche du corail sur la côte d'Afrique, juste à l'instant où il semblait que cette pêche allait devenir plus pratiquée que jamais.

Ces causes principales sont les suivantes :

Première cause : *L'emploi d'engins destructeurs.*

On avait toujours pêché le corail à l'aide de la croix grecque, plus connue sous le nom de croix de Saint-André, ayant à ses quatre extrémités des paquets de filets destinés à recueillir dans leur enchevêtrement, les branches détachées par suite de leur action. Cet engin traditionnel, qui peut être utilement employé jusqu'à quatre-vingt-dix brasses de profondeur, agrippait les branches de corail, les cassait et les enlevait sans détruire la tige-mère, qui se fécondait à nouveau et préparait en peu d'années une nouvelle récolte. Il y a environ cinquante ans, des corailleurs espagnols apportèrent sur les bancs un engin armé de cercles de fer dont le rebord supérieur est dentelé. Au-dessous de ces cercles sont suspendues des poches de filets réceptrices des rameaux. Ces instruments appelés grattes ou casseroles, posés aux extrémités des branches de la croix, raclent rameaux et racines, enlèvent tout ce qui se trouve à leur portée, et nettoyant les roches, qu'elles brisent parfois, dévastent à fond les bancs.

La dimension restreinte de cet engin, fait, heureusement, qu'il ne peut-être manœuvré à des profondeurs dépassant cinquante brasses.

C'est ainsi que ces *grattes* adoptées peu à peu par une très grande partie des pêcheurs de corail malgré la surveillance dont elles étaient l'objet, maniées en fraude pendant une trentaine d'années, rendaient il y a onze ans à peu près nulle, la récolte du corail sur les bancs de petite pêche, privant ainsi de ses ressources la population maritime opérant à proximité des côtes algériennes.

Deuxième cause : *Découverte des bancs siciliens.*

En 1877, on découvrait à Siacca, sur les côtes de Sicile, des bancs de coraux considérables. Le corail sicilien est de qualité très ordinaire, bien inférieure à celle du corail pêché sur les côtes barbaresques ; mais son abondance pendant quelques années où, de 1882 à 1892 sa production atteignit des quantités énormes, fit à la qualité supérieure devenue très rare sur les

bancs africains de petits fonds, par suite des ravages opérés par les grattes, une concurrence telle, que la plus grande partie des patrons pêcheurs mirent le cap sur Siacca. On ne les revit plus.

Troisième cause : *L'exode des pêcheurs.*

La loi du 1er mars 1888 qui interdit aux navires battant pavillon étranger la pêche dans les eaux territoriales de France et d'Algérie, fit disparaître les quelques pêcheurs qui continuaient encore la pêche du corail. Une dizaine de barques montées par des naturalisés, fut à peu près ce qui resta de La Calle à Nemours, des centaines de bateaux autrefois employés sur la côte algérienne à pêcher le corail.

Quatrième cause : *Le faux corail.*

Coïncidant avec ces circonstances, la fabrication de bijoux de faux corail prit en Allemagne des proportions considérables. Les Allemands inondaient les pays de consommation d'objets de faux corail vendus à très bas prix.

L'imitation était grosière ; mais les primitives populations des pays noirs et jaunes purent s'y faire tromper pendant quelques années, et la mévente du beau corail d'Afrique, qui atteignait aussi le corail italien, fit tomber à presque rien les prix des vrais coraux jusqu'à ces derniers temps.

Cinquième cause : *Les cantonnements.*

Une autre cause, le décret de mars 1899 sur les cantonnements, empêche aussi la reprise de la pêche du corail.

Les circonstances qui motivèrent ce temps d'arrêt dans l'exploitation du corail africain, sont à l'heure actuelle en partie modifiées.

La fraude allemande a été reconnue par les populations de race éthiopique et mongolique qui aiment à se parer de bijoux fabriqués de cette précieuse matière.

La qualité des coraux pêchés à Siacca n'a pas donné ce qu'on en attendait, et l'épuisement des bancs joint à leur prix momentanément avili par suite de la concurrence des falsificateurs allemands, a fait qu'une très grande partie des corailleurs qui s'étaient tout d'abord portés en masse sur les bancs siciliens les ont abandonnés.

Depuis 1889, époque de l'exode des eaux algériennes de ce qui leur restait de marins corailleurs, les bancs de peu de profondeur ayant été laissés en repos, ces bancs, qui mettent peu d'années à se refaire, se sont reconstitués ; et une abondante récolte semble devoir être promise à ceux qui, les premiers, viendront à les fouiller. Il reste le règlement de la pêche, qui doit subir des modifications.

Un arrêté du 1er mai 1897, limitant la pêche du corail à des

époques déterminées, l'interdit complètement aux mois de juillet, août et septembre. Le décret du 15 mars 1899, dit *des cantonnements*, sectionne les côtes de l'Algérie en trois zones de pêche dont une seule, à l'exclusion des deux autres, peut être exploitée pendant une durée de cinq ans.

Ces zones sont celles de Bône, d'Alger et d'Oran.

Comme la première zone autorisée était celle de Bône où l'on avait toujours pêché le corail, zone dont les coraux étaient plus rares et de dimensions plus restreintes par suite de leur travail de reconstitution, les corailleurs ne se présentèrent pas ; et, depuis, la pêche du corail n'est guère plus pratiquée.

CHAPITRE IV

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

COMMUNICATIONS MARITIMES. — ROUTES. — CHEMINS DE FER. — LE CRÉDIT. — LA BANQUE DE L'ALGÉRIE. — LA COMPAGNIE ALGÉRIENNE. — LE CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE. — LE CRÉDIT AGRICOLE ET COMMERCIAL ALGÉRIEN.— LE CRÉDIT LYONNAIS.— DU CRÉDIT AGRICOLE EN ALGÉRIE.

Communications maritimes. — L'Algérie qui n'est en communication avec le dehors que par la voie de mer, voit le mouvement de ses ports se chiffrer annuellement par vingt-six mille navires au long cours et au cabotage, représentant huit millions de tonnes de jauge. Le port d'Alger reçoit et expédie à lui seul plus de dix mille navires.

Sa navigation régulière avec la métropole, soumise au monopole du pavillon français, mais fréquemment gênée par les grèves des inscrits, est desservie par :

La Compagnie Générale Transatlantique,

La Compagnie de Navigation Mixte,

La Société Générale des Transports Maritimes à vapeur, sociétés maritimes qui relient Marseille et Port-Vendres avec Oran, Alger, Bougie, Philippeville et Bône.

En vertu de la loi du 11 janvier 1898, ces compagnies de navigation reçoivent de l'Etat une subvention annuelle de seize

cent mille francs, et des primes à la vitesse, dans la limite de quatre cent mille francs.

D'autres sociétés maritimes de Marseille, de Bordeaux, de Nantes et de Dunkerque, desservent aussi les ports algériens, qui reçoivent quotidiennement en escale, surtout le port d'Alger, des vapeurs étrangers allant par Gibraltar dans le Levant ou en retournant, reliant ainsi l'Algérie avec le reste de l'Europe et du monde.

Des compagnies de navigation ayant leur armement en Algérie, se sont aussi fondées pour desservir la côte. Quelques-unes d'entre elles envoient même leurs navires dans les ports français.

Six câbles sous-marins : deux à Bône, trois à Alger, un à Oran, relient télégraphiquement l'Algérie à Marseille.

Routes. — Seize routes nationales desservent l'intérieur :

Route n° 1 d'Alger à Laghouat, remise au département depuis Guelt-es-Stell.

Route n° 2 de Mers-el-Kébir à Tlemcen.

Route n° 3 de Stora à Biskra.

Route n° 4 d'Alger à Oran.

Route n° 5 d'Alger à Constantine.

Route n° 6 d'Oran à Géryville.

Route n° 7 de Relizane à Lalla-Maghrnia, et de ce point à Port-Say par Sidi-bou-Djenan et Adjeroud.

Route n° 8 de Maison-Carrée à Bou-Saâda.

Route n° 9 de Bougie à Sétif.

Route n° 10 de Constantine à Tebessa, remise au département depuis les Ouled-Rahmoun.

Route n° 11 du littoral d'Alger à Mostaganem, par Cherchel et Ténès.

Route n° 12 d'Alger à la frontière tunisienne, par Ménerville, Tizi-Ouzou, Bougie, Philippeville, Bône et La Calle.

Route n° 13 d'Arzew à El-Aricha, par le Tlélat, Sidi-Bel-Abbès et Bedeau.

Route n° 14 d'Affreville à Tiaret, par Teniet-el-Haâd.

Route n° 15 de Tizi-Ouzou à Beni-Mansour, par Fort-National.

Route n° 16 de La Calle à Tebessa, par le Tarf et Souk-Ahras.

Il existe en outre :

524 kilomètres de routes départementales.

6.077 kilomètres de chemins de grande communication.

1.528 kilomètres de chemins d'intérêt commun.

747 kilomètres de chemins non classés, plus des chemins vicinaux ordinaires, qui constituent un important réseau.

Chemins de fer. — Le premier programme des chemins de fer algériens date de 1857.

La première ligne ouverte fut celle d'Alger à Blida en 1862, amorce de la grande ligne d'Alger à Oran, successivement livrée au trafic de 1868 à 1871.

La ligne de Philippeville à Constantine fut ouverte en 1870.

Le réseau d'intérêt général est exploité par cinq grandes compagnies :

Paris à Lyon et à la Méditerranée, rachetable par l'Etat depuis 1875.

Est-Algérien, réseau racheté par l'Etat depuis 1908, et géré par l'administration des chemins de fer algériens de l'Etat, déjà chargée depuis 1900 des lignes du département d'Oran, rachetées à cette époque à l'ancienne compagnie *Franco-Algérienne.*

Ouest-Algérien, rachetable par l'Etat depuis 1898.

Bône-Guelma rachetable par l'Etat depuis 1902.

Chemins de fer algériens de l'Etat du département d'Oran. — Trois autres compagnies exploitent de plus petits réseaux :

La compagnie du *Mokta-el-Hadid.*

La compagnie des *Tramways de Bône à La Calle.*

La compagnie des *Chemins de fer sur routes d'Algérie.*

Réseaux exploités :

Paris-Lyon-Méditerranée. — Alger à Oran......	421	kilomètres
Philippeville à Constantine	87	—
Total..................	508	kilomètres
Est-Algérien. — Maison-Carrée à Constantine...	453	—
Ménerville à Tizi-Ouzou	53	—
El-Guerra à Biskra	202	—
Beni-Mansour à Bougie	89	—
Ouled-Rahmoun à Khenchela	147	—
Total..................	944	kilomètres
Ouest-Algérien. — Blida à Berrouaghia.........	84	kilomètres
Le Tlélat à Turenne	169	—
La Tabia à Ras-el-Ma..	77	—
La Sénia à Aïn-Témouchent............................	76	—
Total..................	406	kilomètres
Chemins de fer algériens de l'Etat. — Oran à Colomb-Béchar	749	kilomètres
Mostaganem à Tiaret	197	—
Mascara à Tizi	12	—
Arzew à Damesme	5	—
Total..................	963	kilomètres

Bône-Guelma. — Le Kroubs à Bône	187	kilomètres
Duvivier à Sidi-el-Hemessi	101	—
Souk-Ahras à Tebessa	128	—
Bône à Randon	27	—
Total	443	kilomètres

Soit pour les cinq grandes compagnies du réseau d'intérêt général : 3.264 kilomètres.

Compagnie du Mokta-el-Hadid. — Bône à St-Charles	99	kilomètres
Compagnie des Tramways de Bône à La Calle. — Bône à La Calle	87	kilomètres
Société anonyme des chemins de fer sur routes d'Algérie. — Saint-Eugène à Rovigo et à Kouba	49	kilomètres
Alger à Koléa et à Castiglione	55	—
Dellys à Boghni	67	—
El-Affroun à Marengo	20	—
Marengo à Cherchel	29	—
Maison-Carrée à Aïn-Taya	20	—
Voies de quai	2	—
Total	428	kilomètres

L'Algérie est donc desservie, d'une part :

Par 3.264 kilomètres de chemins de fer, grandes lignes.

D'autre part : par 428 kilomètres de chemins de fer petites lignes.

Soit ensemble : 3.692 kilomètres, auxquels s'ajouteront incessamment les lignes adoptées d'Aïn-Beïda à Tebessa, avec embranchement à la Meskiana et à Morsott ; de Biskra à Touggourt ; de Bouïra à Aumale ; de Ténès à Orléansville ; de Relizane à Prévost-Paradol, par Montgolfier ; de Sidi-Bel-Abbès à Tizi ; de Mascara à Uzès-le-Duc ; de Berrouaghia à Boghari et à Djelfa, lignes représentant ensemble 873 kilomètres.

La ligne projetée de Bône à l'Ouenza, avec ses prolongements jusqu'au Bou-Kadra et à Morsott, aura une longueur de 240 kilomètres.

Le Crédit. — Le crédit est encore en voie de formation.

La Banque de l'Algérie. — La Banque de l'Algérie, jouissant dans la colonie ainsi qu'en Tunisie, du même privilège d'émission de papier fiduciaire que celui dont la Banque de France jouit dans la métropole, créée en 1851 au capital de trois millions de francs, avec le privilège d'émettre des billets ayant cours légal, de recevoir des dépôts, de faire des prêts sur titres

et d'escompter le papier de commerce, a porté successivement son capital à dix, à vingt et à vingt-cinq millions de francs. Elle est autorisée à émettre du papier fiduciaire jusqu'à concurrence de trois cents millions. Le taux de son escompte, est généralement de cinq pour cent l'an.

Depuis quelques années, la Banque de l'Algérie qui a transféré son siège social à Paris, ne conserve dans la colonie, de même qu'en Tunisie, que des succursales et des bureaux auxiliaires des dites succursales.

Compagnie Algérienne. — En 1865, on constitua sous le nom de Société générale algérienne, un établissement financier industriel et agricole, au capital de cent millions de francs, qui devaient être employés en travaux publics, exploitation de mines, de terres, de forêts, création d'usines et opérations d'escompte.

Cet établissement s'engageait en outre à faire à l'Etat une avance de cent millions de francs au taux de 5,25 pour cent l'an. Il recevait en retour, cent mille hectares des meilleures terres de l'Algérie, moyennant une redevance de un franc par hectare et par an ; à charge toutefois, de constituer sur ces terres des centres européens ou des exploitations agricoles.

La Société générale algérienne après avoir reçu les territoires ainsi aliénés, avança successivement à l'Etat une somme de quatre-vingt-sept millions ; mais engagée dans des spéculations étrangères à sa constitution, elle dut liquider en décembre 1877. La Compagnie algérienne qui a recueilli sa succession et les quatre-vingt-seize mille hectares de terre qui lui restaient, exploite ces terrains et fait de l'escompte. L'Etat lui a remboursé ce qu'il devait à la Société générale algérienne, remboursement qui a servi à liquider le passif de cette société. La Compagnie algérienne est actuellement au capital de vingt-cinq millions de francs entièrement versés, et sa situation est prospère.

Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, ancien Crédit foncier et agricole d'Algérie. — Le Crédit foncier de France qui avait étendu son action à l'Algérie en y consentant des prêts statutaires aux communes et aux particuliers, traite aujourd'hui des opérations en participation avec le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, établissement privé au capital de quarante millions de francs, qui fait principalement de l'escompte.

Le Crédit Agricole et Commercial Algérien est une société commerciale en commandite par actions, constituée à Alger en 1903, pour les opérations d'escompte et de crédit. Cet établissement financier, au capital de vingt millions de francs, est le



seul qui, fondé avec des capitaux algériens, ait son administration et sa direction à Alger.

Ces sociétés financières ont des succursales, des agences et des comptoirs dans les villes et des correspondants dans toutes les localités importantes de la colonie, ainsi qu'en Tunisie.

Le Crédit Algérien. — Cette société qui a son administration à Paris, ne fait pas d'escompte de papier commercial. Elle ne s'occupe que d'emprunts de villes, de départements et de chemins de fer.

Le Crédit Lyonnais a installé des agences dans les trois départements algériens. Il y traite toutes les opérations de banque et d'escompte. Le gros de son commerce consiste dans le bénéfice produit par la prise en recouvrement des valeurs commerciales tirées de France ou de l'étranger sur l'Algérie, et réciproquement.

Du crédit agricole en Algérie. — Le crédit agricole, proprement dit, n'existe pas en Algérie. En 1881, la Banque de l'Algérie avait aidé à la constitution dans la colonie de comptoirs d'escompte locaux, petits établissements destinés à la mettre par leur intermédiaire en relation avec les colons. Elle avait même favorisé dans certaines localités la création de deux établissements financiers analogues, opérant simultanément. Mais quand, à partir de 1892, elle restreignit ses prêts territoriaux, elle vit liquider la plus grande partie de ces banques régionales.

Prenant pour base la loi du 5 novembre 1894 sur les caisses rurales de crédit agricole mutuel, la loi du 8 juillet 1901 modifiée par la loi du 26 février 1909, autorise la création en Algérie de caisses régionales de crédit agricole. Trois millions furent mis à la disposition de ces caisses pour consentir des prêts à des sociétés coopératives agricoles. Mais ces ressources sont bien faibles pour un pays qui produit, exporte et reçoit annuellement pour dix-sept cent millions de francs :

Productions	Fr.	900.000.000
Importations	Fr.	455.000.000
Exportations	Fr.	345.000.000
Total........................	Fr.	1.700.000.000

dont 400.000.000 de francs provenant de la métropole.

La différence entre le chiffre des importations et celui, plus faible, des exportations, se trouve être approximativement balancée par suite de l'entretien au compte de la métropole des troupes composant le XIXe corps d'armée et des services civils encore rattachés.



Les indigènes algériens sont tenus par le décret du 9 juin 1831, qui exige dans les conventions l'emploi d'un texte français et d'un texte arabe placés en regard l'un de l'autre, et, par conséquent le ministère d'un interprète, en dehors de toute combinaison financière spontanée. Des caisses de prévoyance ont été constituées à leur intention par l'administration ; mais ces caisses ne disposant que de dix-huit millions, somme insignifiante en regard de la population de quatre millions et demi de regnicoles qu'elles auraient à servir, passent à peu près inaperçues.

LIVRE IX

ÉTAT ACTUEL DE L'ALGÉRIE

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION CENTRALE

RÉGIME LÉGISLATIF. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE. — LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT. — LE CONSEIL DE GOUVERNEMENT. — LA REPRÉSENTATION ALGÉRIENNE. — LES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES. — LE CONSEIL SUPÉRIEUR. — BUDGET GÉNÉRAL. — RECETTES. — CONTRIBUTIONS DIRECTES. — LES IMPOTS INDIGÈNES. — CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — CONTRIBUTIONS DIVERSES. — PRODUITS DES MONOPOLE DE L'ETAT ET DE LA COLONIE. — PRODUITS DU DOMAINE DE L'ETAT. — RECETTES D'ORDRE. — DÉPENSES. — LÉGISLATION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE. — LES TERRITOIRES DU SUD.

Régime législatif. — L'Algérie est une colonie à laquelle la loi du 19 décembre 1900 reconnaît la personnalité civile et financière. Elle a été soumise au régime des décrets par la loi du 24 avril 1833 et l'ordonnance du 22 juillet 1834. Le président de la République y exerce le pouvoir législatif, en édictant des décrets spéciaux à la colonie ; en déclarant certaines lois métropolitaines applicables à l'Algérie, et en

ordonnant qu'elles y soient promulguées en tout ou en partie. Le chef de l'Etat reste libre, après avoir déclaré une loi applicable en Algérie, de rapporter cette promulgation ou de modifier par un décret nouveau le texte promulgué. La promulgation est opérée par un arrêté du gouverneur général. (Décret du 27 décembre 1873). Le décret-loi devient obligatoire par le fait de son insertion au *Bulletin officiel de l'Algérie.*

Indépendamment des décrets du chef de l'Etat, les lois françaises votées par les Chambres et promulguées par le président de la République peuvent être appliquées en Algérie, soit quand elles sont faites spécialement pour elle, soit quand un article de ces lois dispose qu'elles y seront applicables.

La promulgation de ces lois s'opère comme en France. Elles deviennent obligatoires un jour franc après la date de l'arrivée à la sous-préfecture du *Journal officiel* qui les contient.

Certaines lois faites pour la métropole et ne faisant dans leur texte aucune mention de l'Algérie, y sont cependant appliquées sans avoir fait l'objet d'une promulgation spéciale. Ce sont :

1° Les lois métropolitaines d'intérêt général antérieures à l'ordonnance du 22 juillet 1834.

Il est de principe que le droit métropolitain devient applicable aux pays conquis dans la mesure où les circonstances locales le permettent, sans qu'il soit besoin de promulgation et par le seul fait de la déclaration de la conquête. C'est par application de ce principe que les codes ont été reconnus applicables en Algérie. Le fait que ces lois antérieures à 1834 seraient exécutoires de plein droit sans promulgation ne met pas obstacle à ce que des lois spéciales à l'Algérie soient faites ultérieurement dans les formes particulières que comporte la législation de ce pays, par exemple par décret. C'est ainsi que, bien que le code d'instruction criminelle soit applicable en Algérie, la cour de cassation a reconnu la légalité du décret du 29 mars 1902, qui a constitué des tribunaux répressifs spéciaux pour juger les délits des indigènes. Sont encore applicables sans promulgation spéciale. 2° Les lois métropolitaines qui modifient des dispositions de lois antérieures appliquées en Algérie sans y avoir été promulguées. 3° Les lois d'intérêt général, même postérieures à 1834, quand il n'existe pas de législation spéciale à l'Algérie. 4° Les sénatus-consultes rendus sous le second empire : ils ont force de loi et ne peuvent être abrogés que par des lois. 5° Les traités internationaux qui ont également force de loi en Algérie dans celles de leurs dispositions applicables à l'ensemble du territoire et des possessions françaises.



Organisation administrative. — L'Algérie proprement dite est actuellement une colonie divisée en trois départements. De plus, les territoires du sud de l'Algérie constituent une seconde colonie, distincte de la première, pourvue de la personnalité civile et financière : Loi du 24 décembre 1902. Les autres parties de l'Algérie continuent à être partagées en territoire civil et en territoire de commandement.

Il existe en Algérie une organisation centrale, une organisation départementale et une organisation communale.

Le gouverneur général. — L'Algérie a à sa tête un gouverneur général civil qui est nommé sur la proposition du ministre de l'intérieur par décret rendu en conseil des ministres. (Décret du 23 août 1898). Le gouverneur général centralise à Alger le gouvernement et la haute administration. Il est tout à la fois le représentant de l'Etat et celui de la colonie. (Lois du 19 décembre 1900 et 24 décembre 1902). En qualité d'agent de l'Etat, il est détenteur de la puissance publique. Il effectue la promulgation des lois et décrets, soit sur l'ordre qu'il reçoit du gouvernement, soit de lui-même. Il assure la publication des lois et décrets qui sont applicables de plein droit en Algérie. Il peut faire des règlements de police pour assurer l'exécution des lois et décrets. Ses rapports avec l'autorité militaire sont réglés par un décret du 27 juin 1901. Il peut déclarer tout ou partie de l'Algérie en état de siège.

Le gouverneur général exerce sur les étrangers les pouvoirs de haute police qui appartiennent en France au ministre de l'intérieur ou aux préfets des départements frontières. Il peut les expulser. (Loi du 3 décembre 1849). Il peut, à l'égard des indigènes, ordonner leur internement dans certains localités de l'Algérie et prononcer, par des arrêtés pris en conseil de gouvernement, la mise sous séquestre des biens des individus ou des biens d'une tribu. (Décret du 23 août 1898). Il exerce la tutelle administrative à l'égard des corps élus de l'Algérie : délégations financières, conseils généraux ou conseils municipaux.

En sa qualité de chef de l'administration algérienne, il a le droit de préséance sur tous les fonctionnaires civils ou militaires. (Décret du 23 août 1898).

Les services des cultes, de l'instruction publique, de la justice, sauf en ce qui concernait les musulmans, ainsi que le service des douanes, avaient été directement rattachés à leurs ministères respectifs en 1848.

L'administration pénitentiaire fut également rattachée en 1874. Ce système, dit des rattachements, fut généralisé par les décrets des 11 mars et 26 août 1881. Le gouverneur général

ne statuait, sur certaines affaires, que par délégation des ministères intéressés. Cette centralisation à Paris présentant certains inconvénients, les rattachements furent généralement abrogés par le décret du 31 décembre 1896 qui ne laissa rattachés que les services des cultes, de l'instruction publique et ceux de la justice, en ce qui concernait les tribunaux français.

Le gouverneur général se trouve plus spécialement sous l'autorité du ministre de l'intérieur. Il est en relations avec les différents ministères, qui mettent, sur sa demande, une partie de leurs agents à sa disposition.

Les décrets du 23 août 1898, du 26 juillet et du 7 août 1901 ont précisé les attributions du gouverneur général et placé sous sa direction tous les services civils, y compris les forêts et les douanes. En étaient seuls exceptés les services non musulmans de la justice, de l'instruction publique, des cultes et de la trésorerie qui demeuraient placés sous la direction des ministres compétents.

Le conseil de gouvernement et le conseil supérieur étaient conservés.

La loi du 19 décembre 1900 instituant un budget spécial, conférait à l'Algérie la personnalité civile et le droit d'emprunter pour l'exécution des grands travaux publics. Cette loi ayant fait de tous les services civils en Algérie des services coloniaux rétribués exclusivement par l'Algérie, c'est le gouverneur général qui a la haute main sur tout le personnel administratif.

Le gouverneur général nomme et révoque les officiers ministériels : notaires, avoués, greffiers, huissiers, commissaires-priseurs (décret du 27 juin 1901). Ces officiers ministériels, au nombre d'environ cinq cents, reçoivent de lui, gratuitement, leurs charges. Il doit être consulté pour la nomination de tous les hauts fonctionnaires (préfets, ingénieurs, magistrats et juges de paix). (Décret du 23 août 1898). Tous les fonctionnaires des services particuliers à l'Algérie sont placés sous sa direction exclusive.

Le gouverneur général a sous sa direction :

1° Un personnel civil composé de :

Un secrétaire général de gouvernement.

Des préfets.

Des sous-préfets.

Des administrateurs de communes mixtes.

Des maires.

Des caïds ou adjoints-indigènes.

2° Un personnel militaire, qui comprend :

Les généraux des divisions militaires.
Les généraux des brigades.
Les commandants supérieurs de cercles.
Les bureaux arabes.
Les chefs indigènes.

Le gouvernement général de l'Algérie étant un gouvernement civil depuis 1871, l'armée n'intervient plus administrativement que dans les territoires de commandement.

En qualité de représentant de la colonie, le gouverneur général prépare les affaires qui seront soumises aux délibérations des assemblées algériennes ou à la décision du gouvernement. Il fait exécuter ces délibérations, représente la colonie dans les divers actes de sa vie civile et dans ses procès. Il prépare son budget, ordonnance ses dépenses, met ses titres de recettes en recouvrement. (Loi du 19 décembre 1900).

Il centralise à Alger la haute administration de l'Algérie et représente le gouvernement de la République dans toute l'étendue du territoire algérien. Il est en rapports avec le ministre de France au Maroc et le ministre résident à Tunis, pour se concerter avec eux sur les questions qui peuvent surgir aux frontières algériennes.

Le secrétaire général du gouvernement. — Le gouverneur général est assisté dans l'administration de l'Algérie par un secrétaire général et par les bureaux du gouvernement. (Décret du 15 novembre 1879). Le secrétaire général assure l'exécution des ordres du gouverneur général. (Décret du 8 juin 1903). Les services chargés de l'administration de l'Algérie sont placés sous son autorité. En cas d'absence ou d'empêchement du gouverneur, il exerce tous ses pouvoirs et a seul qualité pour le suppléer devant les délégations financières.

Le conseil de gouvernement. — Le conseil de gouvernement créé par décret du 10 décembre 1860, a été réorganisé par les décrets des 23 août 1898 et 8 juin 1901. Il comprend :

Le gouverneur général, président.
Le secrétaire général, vice-président.
Le premier président de la cour d'appel d'Alger.
Le procureur général.
L'amiral commandant la marine.
Le commandant supérieur du génie.
Le recteur de l'académie.
L'inspecteur général des ponts et chaussées.
L'ingénieur en chef des mines.
L'inspecteur général des finances.
Le conservateur des forêts.
Les conseillers rapporteurs.

Les préfets et les généraux commandant les territoires de commandement peuvent être appelés par le gouverneur général à assister aux séances du conseil de gouvernement ; ils y ont voix délibérative et siègent dans l'ordre de préséance qui leur appartient. (Décret du 11 août 1875).

Le conseil de gouvernement n'a que des attributions consultatives.

La représentation algérienne. — Les Français d'Algérie élisent trois sénateurs et six députés. Ils nomment, dans les communes de plein exercice le conseil municipal, dans les départements, le conseil général.

Les indigènes ont des représentants élus par une partie d'entre eux dans les conseils municipaux. Dans les conseils généraux, siègent des assesseurs musulmans nommés par le gouverneur général, qui en envoie aussi au conseil supérieur et aux délégations financières.

Les délégations financières. — Le décret du 23 août 1898 a constitué les délégations financières, assemblée formée des diverses catégories d'intérêts qui se rencontrent en Algérie : Intérêts des colons ; intérêts des contribuables habitant les villes ; intérêts des indigènes musulmans.

La première délégation est celle des colons, c'est-à-dire des propriétaires ou concessionnaires de biens ruraux, auxquels il convient d'ajouter les chefs d'exploitation ou fermiers des mêmes biens. Elle se compose de vingt-quatre membres élus directement par les colons au scrutin individuel, à raison de huit par département.

La seconde délégation est généralement composée de vingt-quatre membres élus au scrutin individuel, à raison de huit par département, par les contribuables autres que les colons, inscrits au rôle des contributions directes ou des taxes assimilées.

Pour être électeur dans l'une ou l'autre des deux premières délégations, il faut réunir les conditions suivantes :

1° Etre inscrit sur les listes électorales municipales, ou justifier qu'on devait y être inscrit au 1er janvier de l'année de l'élection ; 2° Etre âgé de vingt-cinq ans ; 3° Etre Français depuis douze ans au moins, ces années se comptant à partir de la date du décret de naturalisation ou de l'expiration du délai acordé pour répudier la nationalité française. (Décret du 4 juin 1900) ; 4° Résider en Algérie depuis trois ans. Sont éligibles aux deux premières délégations financières tous les électeurs qui ne sont pas dans un des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les articles 7 et 10 du décret du 13 septembre 1875 sur les conseils généraux.

La troisième délégation **se compose de vingt-et-un indigènes musulmans, savoir :**

1° Neuf délégués des indigènes des territoires civils, élus au scrutin individuel à raison de trois par département par les conseillers municipaux au titre indigène des communes de plein exercice et par les membres indigènes des commissions municipales des communes mixtes ;

2° Six délégués des indigènes des territoires de commandement, à raison de deux par département, désignés par le gouverneur général sur une triple liste de présentation dressée par le général commandant la division ;

3° Six délégués kabyles, élus au scrutin individuel par les chefs des groupes dits « kharoubas ». Ces derniers formant une section spéciale de la troisième délégation.

Les élections des membres des diverses délégations peuvent être attaquées devant le conseil d'Etat.

Chaque délégation et la section kabyle délibèrent séparément. Elles peuvent délibérer en séance plénière pour le vote du budget (Loi du 19 décembre 1900), et quand le gouverneur général autorise par arrêté spécial leur réunion, pour discuter des mesures d'intérêt commun. (Décret du 23 août 1898, article 9).

Les délégations sont ouvertes et closes par arrêté du gouverneur général. Le gouverneur peut les dissoudre et annuler celles de leurs délibérations qui seraient illégales.

Le conseil supérieur. — Le conseil supérieur de gouvernement forme la seconde assemblée délibérante de l'Algérie. Ce conseil, créé par décret du 10 décembre 1860, a été réorganisé par les décrets du 23 août 1888 et du 8 juin 1901. Il comprend actuellement *des membres de droit, des membres nommés et des membres élus.*

Les membres de droit sont tous les membres du conseil de gouvernement et hauts fonctionnaires chefs de services, auxquels il faut ajouter les préfets des trois départements algériens et les trois généraux commandant les divisions. Ils sont au nombre de vingt-deux.

Les membres nommés sont désignés par le gouverneur général. Ils sont au nombre de sept, dont trois notables indigènes et quatre fonctionnaires algériens, choisis à raison de leur compétence et de leurs services.

Les membres élus sont composés de quinze conseillers généraux élus par leurs collègues, à raison de cinq par département et de seize membres des délégations financières élus par elles, à raison de six pour chacune des deux premières délégations et de quatre pour la troisième délégation, dont un



kabyle, soit au total soixante membres dont trente-et-un élus et vingt-neuf nommés.

Budget général. — Avant la loi du 19 décembre 1900, le budget de l'Algérie était incorporé dans le budget de l'Etat et voté par le parlement. L'Algérie n'ayant alors aucune personnalité, c'était l'Etat qui acquittait les dettes afférentes à tous les services publics civils et militaires qui n'avaient pas un caractère départemental ou communal. C'était également l'Etat qui établissait et percevait les impôts destinés à couvrir ces dépenses.

La loi du 19 décembre 1900 a complètement transformé ce régime.

Cette loi fait d'abord le départ des recettes et dépenses qui doivent appartenir à l'Etat et celles qui doivent appartenir à l'Algérie. De toutes les dépenses que l'Etat faisait en Algérie, les seules que la loi du 19 décembre 1900 laisse à sa charge sont :

1° Les dépenses militaires ; 2° Les pensions des fonctionnaires de l'Algérie jusqu'au 1er janvier 1901 ; 3° Les garanties d'intérêt des chemins de fer ouverts à l'exploitation avant le 1er janvier 1901. Quant aux recettes, l'Etat ne s'est réservé que la taxe militaire et le produit de la vente en Algérie de ses monopoles (poudres, allumettes et tabac). Toutes les autres recettes sont abandonnées à l'Algérie.

Recettes. — Le budget de l'Algérie comprend en recettes : 1° Les impôts de toute nature, fonds de secours et autres produits antérieurement perçus par le Trésor à quelque titre que ce soit ; 2° Le produit des impôts qui pourront être ultérieurement créés. La liste des recettes de l'Algérie se trouve dans les tableaux annexés aux lois qui autorisent la perception des diverses recettes de la colonie.

Les recettes de l'Algérie sont classées en : 1° Contributions directes ; 2° Contributions indirectes ; 3° Contributions diverses ; 4° Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'Etat ; 5° Produits du domaine de l'Etat ; 6° Produits divers ; 7° Recettes d'ordre.

Contributions directes. — Les seules contributions directes qui existent en Algérie sont la contribution foncière sur les propriétés bâties et la contribution des patentes.

La contribution foncière sur les propriétés bâties a été établie par la loi du 23 décembre 1884. La loi du 20 juillet 1891 en a réduit le taux à trois francs vingt centimes pour cent du revenu net imposable.

Il est procédé tous les cinq ans à l'évaluation des propriétés bâties.

Le revenu net imposable est le revenu défini par la loi du 3 frimaire an VII. Il comprend le revenu du sol sur lequel sont assises les constructions imposables. Sont imposables les maisons, usines, et, généralement toutes les propriétés bâties situées en Algérie. Certains immeubles sont exemptés de la contribution. (Loi de 1884, art. 2).

La contribution foncière est un impôt de quotité. Au principal de l'impôt, s'ajoutent les centimes additionnels destinés a couvrir les non-valeurs.

Les règles appliquées en France pour l'évaluation des propriétés, le contentieux et les dégrèvements en matière de contributions directes, sont applicables en Algérie.

La contribution des patentes est régie en Algérie par le décret du 26 décembre 1881, qui a rendu applicable la loi du 15 juillet 1880, sous réserve de quelques modifications de détail. Les lois ultérieures qui ont, en France, modifié la législation des patentes, ont été promulguées en Algérie.

Sont, en conséquence, assujettis à la patente tous les individus français, indigènes ou étrangers, qui exercent dans les communes de plein exercice, dans les communes mixtes ou dans les centres de population agglomérée situés hors du territoire de ces communes, une profession non comprise dans les exemptions. Les droits sont réglés par trois tableaux A. B. C. comme en France. Le taux du droit proportionnel est fixé à la moitié des tarifs déterminés au tableau D. annexé à la loi du 15 juillet 1880.

Sont établies et perçues d'après les mêmes règles qu'en France les taxes assimilées aux contributions directes suivantes :

Les redevances minières, décrets des 21 mars et 23 octobre 1852, 4 août 1860, 7 mai 1874.

Les droits de vérification des poids et mesures.

Les droits de visite dans les épiceries, pharmacies et drogueries.

Les droits d'inspection des fabriques et dépôts d'eaux minérales.

Les droits d'épreuve des appareils à vapeur.

Les impôts indigènes. — Les impôts perçus sur les indigènes sont à peu près les mêmes que ceux qu'ils payaient au temps des Turcs d'Alger ou du royaume d'Abd-el-Kader.

L'achour, impôt foncier sur les terres cultivées qui équivaut au dixième du produit net de la récolte.

Le zekkat, dîme sur le bétail.

Le hokkor, perçu sur les *azel*, rente foncière due à l'Etat, comme ancien propriétaire du sol.



La lezma du sud, taxe prélevée sur les palmiers.

La lezma de Kabylie, taxe sur les habitants mâles et adultes.

L'unité imposable pour l'achour et le hokkor est la charrue, c'est-à-dire la superficie que peut labourer en trente jours une charrue attelée d'une paire de bœufs, soit en moyenne dix hectares. Ces deux impôts réunis forment environ fr. 4,50 par hectare de terre.

Le zekkat est fixé à 4 francs par tête de chameau ;

A 3 francs par tête de bœuf ;

A 0 fr. 25 par tête de chèvre ;

A 0 fr. 20 par tête de mouton.

La lezma des palmiers varie, suivant les localités, de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 par pied.

La lezma de Kabylie, ou capitation, s'élève de 5 francs à 100 francs suivant les ressources des contribuables.

Au principal de ces impôts viennent se superposer 0 fr. 22 centimes additionnels, perçus pour le compte des communes, de l'assistance hospitalière, de bienfaisance, et les travaux d'utilité publique.

Les indigènes paient en outre la contribution foncière sur la propriété bâtie et les centimes additionnels à cette perception et l'impôt des patentes pour les commerçants. Ils paient comme les Européens, leur part des droits de douane et de l'octroi de mer sur les produits d'importation ; les droits de timbre et d'enregistrement, les prestations et autres taxes municipales. Ils sont soumis à des corvées et encourent des amendes forestières.

Ces impôts sont tous de quotité. Ils ont été placés par l'article 4 du sénatus-consulte du 22 avril 1863 sous le régime des décrets en conseil d'Etat.

Les impôts dits : *impôts arabes*, n'atteignent que les indigènes. Ceux qui sont naturalisés y échappent. Les juifs indigènes ne les doivent plus depuis le décret du 24 octobre 1870, à condition qu'ils aient fait la preuve de leur nationalité conformément au décret du 7 octobre 1871.

Contributions indirectes. — Ces contributions comprennent les droits d'enregistrement, de timbre, de greffe et d'hypothèque ; les droits de douane et de navigation. Les lois qui régissent ces droits en France sont applicables en Algérie, sauf certaines exceptions et modifications.

Les droits de douane perçus en Algérie sont, en principe, les mêmes que ceux perçus en France toutes les fois que des textes spéciaux n'y apportent pas des modifications ou des atténuations. Les produits originaires de la France ou nationalisés par l'acquit des droits en France, sont admis en franchise en Algérie. Les importations provenant de l'étranger sont faites

dans les conditions déterminées par la loi du 28 décembre 1895. Les exportations directes en France des produits naturels ou fabriqués en Algérie ont lieu en franchise sous réserve des prohibitions ou restrictions établies par le tarif général des douanes dans un intérêt public ou à raison des monopoles réservés à l'Etat. Les vins algériens n'entrent en franchise en France que s'ils sont naturels et de raisins frais. Les produits étrangers réexportés d'Algérie en France ne peuvent être admis en franchise que s'ils ont acquitté tous les droits portés au tarif. Les règles relatives aux entrepôts réels ou fictifs sont applicables en Algérie. En outre de ces droits, l'administration des douanes perçoit les droits de navigation, de magasinage, de quai et les redevances à l'exportation des phosphates.

Contributions diverses. — On désigne sous ce nom en Algérie les divers impôts de consommation qui, en France, sont perçus par l'administration des contributions indirectes. Il n'est perçu aucun droit sur les boissons hygiéniques pas plus que sur le sel, les huiles, bougies, vinaigres, voitures publiques et chemins de fer. Mais on a établi en Algérie la *licence* à laquelle sont astreints ceux qui vendent des boissons, du café, du tabac. L'alcool est frappé d'un droit de consommation de 188 fr. par hectolitre d'alcool pur.

La garantie des matières d'or et d'argent se fait selon la législation française.

Produits des monopoles de l'Etat et de la colonie. — Le monopole des poudres existe en Algérie comme en France. La vente a lieu au profit de l'Etat. La culture, la fabrication et la vente du tabac sont monopolisées au profit de l'Algérie, qui a perçu de ce chef en 1909 un revenu de 5.400.000 francs. Et tous les produits perçus en Algérie par l'administration des postes, télégraphes et téléphones, sont versés dans la caisse de la colonie. La fabrication des allumettes est libre.

Produits du domaine de l'Etat. — Tous les produits du domaine de l'Etat, public ou privé, sont abandonnés à la colonie. Il en est de même des redevances dues par les concessionnaires de chutes d'eau, des rentes et créances appartenant à l'Etat, des produits de l'exploitation des établissements régis ou affermés par l'Etat. La loi du 22 décembre 1902 mentionne même le produit des aliénations domaniales mobilières ou immobilières, des successions en deshérence des biens vacants et sans maître. La loi attribue encore à la colonie tous les produits, quels qu'ils soient, du domaine forestier.

Sous la désignation de produits divers figurent les recettes provenant de la taxe des brevets d'invention, les droits exigés

des amodiataires des gisements de phosphates de chaux, les produits des maisons pénitentiaires, etc.

Recettes d'ordre. — Sous ce titre sont classées les recettes qui compensent en totalité ou en partie les dépenses auxquelles elles sont spécialement affectées, telles que les fonds de concours consentis par des personnes morales ou des particuliers pour l'exécution de travaux publics, des produits des divers établissements universitaires, des amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les tribunaux.

A ces diverses recettes viennent s'ajouter les impôts nouveaux que les assemblées algériennes jugent à propos d'établir, sauf pour les droits de douane, qui restent soumis aux dispositions des lois en vigueur, et ne peuvent être modifiés que par des lois métropolitaines. Les créations ou suppressions d'impôts, les modifications de leur assiette, de leur mode de perception et de leurs tarifs sont délibérés, sur la proposition du gouverneur général ou de l'une des délégations financières et sur le rapport de la commission des finances par l'assemblée plénière des délégations. Le conseil supérieur de gouvernement, saisi à son tour, ne peut qu'adopter ou rejeter en bloc les décisions prises par les délégations. Le droit d'amendement lui est refusé. S'il repousse, le rejet est définitif. S'il adopte, la décision n'est exécutoire qu'après avoir été homologuée par un décret rendu en conseil d'Etat.

Par le fait de cette homologation, la décision des assemblées algériennes devient une loi fiscale algérienne. Chaque année, une loi spéciale autorise la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie.

Dépenses. — Le budget de l'Algérie comprend en dépenses : 1° l'ensemble des dépenses des services civils ; 2° les dépenses de la gendarmerie ; 3° les pensions des fonctionnaires et agents coloniaux qui sont liquidées, depuis le 1er janvier 1901, proportionnellement à la durée des services accomplis à partir de cette date, selon le règlement d'administration publique du 7 juin 1902 qui détermine de quelle manière doit se faire la répartition des charges de ces pensions entre l'Etat et l'Algérie.

Législation budgétaire et comptable. — Le projet de budget est établi par le gouverneur général, sous le contrôle du ministre de l'intérieur. Ce projet est soumis aux assemblées locales dans les six premiers mois de l'année. Chaque délégation délibère séparément sur les amendements que les délégués proposent au projet de leur budget. Le projet de budget et les amendements adoptés par chacune des délégations est ensuite discuté et voté par l'assemblée plénière des délégations. Il est transmis au conseil supérieur de gouvernement, qui délibère sur le rapport

de sa commission des finances, composée de neuf membres élus au scrutin de liste. Le conseil supérieur ne peut prendre l'initaitive d'aucune dépense nouvelle ni relever les crédits votés par les délégations financières. Il peut au contraire les rejeter ou les réduire. Sa décision est définitive, il n'y a pas de renvoi aux délégations financières.

Le budget est réglé par décret, sur le rapport du ministre de l'intérieur. Le gouverneur général est ordonnateur des dépenses de l'Algérie, il peut déléguer ses pouvoirs à des fonctionnaires inférieurs.

L'Algérie a pour comptable le trésorier-payeur d'Alger, qui est, en cette qualité, justiciable de la cour des comptes.

Les territoires du Sud. — La loi du 24 décembre 1902, complétée par les règlements d'administration publique du 30 décembre 1903 et du 4 août 1905, le décret du 12 décembre 1905, a dédoublé l'Algérie en constituant le sud algérien à l'état de personne morale distincte et autonome. Les territoires du Sud comprennent toutes les fractions de territoires militaires situées au sud des circonscriptions suivantes :

Cercle de Lalla-Maghrnia ou Marnia, annexe d'El-Aricha.
Cercle de Lalla-Maghrnia ou Marnia, annexe de Saïda.
Cercle de Tiaret, annexe d'El-Aflou.
Cercle de Boghar, annexe de Chellala.
Cercle de Boghar, annexe de Sidi-Aïssa.
Cercle de Bou-Saâda, annexe de Barika, poste de Tkout (cercle de Biskra). Cercle de Kenchela. Cercle de Tebessa.

Ils ont une administration et un budget distincts de ceux de l'Algérie, ils sont dotés de la personnalité civile, peuvent posséder des biens, concéder des chemins de fer ; entreprendre de grands travaux publics, contracter des emprunts, pour l'autorisation desquels une loi est nécessaire.

Le gouverneur général représente les *territoires du Sud*, dans les actes de leur vie. Il prépare leur budget qui est transmis au ministre de l'intérieur et réglé par décret sur le rapport des ministres de l'intérieur, de la guerre et des finances.

Ces territoires sont les suivants :

Territoire d'Aïn-Sefra, chef-lieu à Aïn-Sefra, comprenant les cercles militaires de Géryville, de Mécheria et de Colomb-Béchar, avec les annexes de Beni-Abbès, d'Aïn-Sefra, de Beni-Ounif et les postes d'El-Abiod-Sidi-Cheikh, de Berguent, de Taghit et de Talzaza.

Territoires de Ghardaïa, chef-lieu à Laghouat, comprenant les cercles de Ghardaïa, de Djelfa, avec l'annexe de Laghouat.

Territoire des Oasis, chef-lieu à In-Salah, avec les annexes du

Tidikelt (In-Salah) et d'Ouargla, et les postes d'El-Goléa et de Temassinine.

Territoire de Touggourt, chef-lieu à Biskra, comprenant le cercle de Touggourt, avec les annexes d'El-Oued et de Biskra, et le poste des Ouled-Djellal.

Territoire du Touat, chef-lieu Timimoun, avec l'annexe de Gourara et le poste d'Adrar.

Le gouverneur général qui est chargé d'assurer la défense de ces territoires et d'y maintenir l'ordre, dispose à cet effet de corps de troupes spéciaux désignés sous le nom de compagnies sahariennes, auxquels viennent se joindre des détachements d'autres troupes du XIXe corps d'armée.

CHAPITRE II

ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

Organisation départementale. — Administration du territoire civil. — Conseils généraux. — Administration des territoires militaires.

Organisation départementale. — Le territoire entier de l'Algérie forme trois départements. Chacun d'eux comprend un territoire civil, dont l'organisation a été de plus en plus rapprochée de l'organisation départementale de la métropole, et un territoire militaire ou de commandement.

Administration du territoire civil. — Les préfets, secrétaires généraux, sous-préfets et conseillers de préfecture sont placés sous l'autorité du gouverneur général. Les attributions des préfets sont celles qui sont conférées aux préfets des autres départements de la République. Ils statuent par délégation du gouverneur général sur les objets concernant les indigènes. Le préfet est assisté de deux secrétaires généraux, l'un pour l'administration, l'autre pour la police. C'est l'un d'eux qui supplée le préfet en cas d'absence.

Les conseils de préfecture ont la même organisation et les mêmes attributions qu'en France.

Conseils généraux. — Il existe dans chaque département un conseil général composé de 36 membres pour chacun des conseils

généraux d'Alger et de Constantine, et de 33 membres pour le conseil général d'Oran. Ces conseils comprennent pour Alger et Constantine, 30 membres français élus par le suffrage universel, et pour Oran 27 membres français élus par le même suffrage.

A ces membres français viennent s'ajouter des conseillers généraux musulmans, siégeant au même titre. Ils sont élus au scrutin individuel par les conseillers municipaux au titre indigène des communes de plein exercice, par les membres indigènes des commissions municipales des communes mixtes et des communes indigènes ; et, dans l'arrondissement de Tizi-Ouzou, par les chefs de groupes dits « kharoubas ». Leur nombre est invariablement fixé à six par département.

Les cantons n'existant pas en Algérie, les circonscriptions électorales y sont déterminées par le gouverneur général.

Les règles relatives aux conditions de l'électorat et à l'éligibilité pour les membres français sont les mêmes qu'en France.

Le conseil général élit *une commission départementale* de cinq membres français et d'un membre musulman. Le rôle de cette commission est le même qu'en France.

Les conseils généraux algériens n'ont pas les attributions politiques conférées aux conseils généraux métropolitains par la loi du 15 février 1872, qui n'a pas été promulguée en Algérie.

Le budget départemental algérien est alimenté : 1° par l'abandon que fait la colonie au département de la moitié du produit des impôts indigènes ; 2° par les centimes additionnels au principal de la contribution foncière des propriétés bâties ; 3° par la taxe sur les vignes ; 4° par les contingents de la colonie et des communes dans les services des aliénés, des enfants assistés, etc.; 5° par les centimes extraordinaires votés annuellement par les conseils généraux dans les limites déterminées par des lois spéciales. Le budget est préparé par le préfet, de concert avec le général commandant la division.

Administration des territoires militaires. — Les territoires militaires ou de commandement sont placés dans les attributions des généraux commandant les divisions. Ils font partie des départements, notamment au point de vue du budget et des pouvoirs du conseil général qui s'étendent à ces territoires. Le préfet y dirige certains services, mais les attributions administratives restent entre les mains des généraux commandant les divisions qui y exercent les attributions dévolues aux préfets en territoire civil.

L'administration des indigènes des territoires de commandement est placée sous l'autorité supérieure du gouverneur général.

Le territoire militaire de chaque département est réparti en subdivisions administrées, sous les ordres des généraux de divi-



sion, par les généraux de brigade qui les commandent. Les subdivisions sont divisées elles mêmes en cercles et en annexes ayant à leur tête des officiers supérieurs. Chacun de ces officiers, généraux ou supérieurs, a auprès de lui des bureaux dits *bureaux arabes*, composés d'un chef, d'un ou plusieurs adjoints, d'interprètes, de secrétaires, d'un khodja et d'un chaouch. Le chef et les adjoints du bureau arabe sont des officiers venus des divers corps de l'armée.

Le service des bureaux arabes est réglé par une instruction du 21 mars 1867. Autrefois investis de pouvoirs propres, les bureaux arabes ne sont plus chargés que de préparer et expédier les ordres et autres travaux relatifs à la conduite des affaires arabes, à la surveillance des marchés et à l'établissement des comptes de toute nature à rendre au gouverneur général sur la situation politique et administrative du pays. Ils se bornent à instruire les affaires qui doivent être décidées par les commandants. Les officiers de ces bureaux sont investis de la qualité d'officiers de police judiciaire pour la recherche des crimes, délits et contraventions commis en territoire militaire tant par les indigènes que par les Européens.

CHAPITRE III

ORGANISATION COMMUNALE

COMMUNES DE PLEIN EXERCICE. — COMMUNES MIXTES. — COMMUNES INDIGÈNES. — BUDGETS COMMUNAUX

Organisation communale. — L'organisation communale de l'Algérie comprend trois catégories de communes :

1° Les communes de plein exercice ;
2° Les communes mixtes ;
3° Les communes indigènes.

Communes de plein exercice. — Ces communes soumises à la loi du 5 avril 1884, sont entièrement assimilées aux communes métropolitaines, sauf un petit nombre de particularités réservées par l'art. 164 de la loi précitée. La création d'une commune au lieu d'être faite par une loi, est faite par un décret du président de la République sur la proposition du gouverneur général en conseil de gouvernement, sur le rapport du ministre de l'inté-

rieur. Le conseil général est appelé à donner son avis. Par dérogation à l'art. 74 de la loi du 5 avril 1884, les conseils municipaux peuvent voter à leurs maires une indemnité de fonctions, avec l'approbation du gouverneur général.

La commune de plein exercice comprend tantôt un seul centre où les Européens et les indigènes vivent côte à côte, tantôt, et plus souvent, un centre chef-lieu, avec des annexes et des douars indigènes, son étendue et sa population supérieures à celles de la commune française. Elle est administrée par des autorités électives : maire, adjoint, conseil municipal.

Quand le chiffre des indigènes de la commune de plein exercice atteint cent habitants, le conseil municipal renferme des membres au titre indigène. L'électorat municipal est exercé par les indigènes âgés d'au moins vingt-cinq ans, domiciliés depuis au moins deux ans dans la commune et remplissant les conditions suivantes : propriétaires fonciers, ou fermiers d'une propriété rurale, patentés ; employés de l'Etat, du département ou de la commune ; membres de la Légion d'honneur, ou décorés de la médaille militaire. Le nombre de leurs élus varie de 2 à 6, sans pouvoir dépasser ce nombre, ni le quart de l'effectif total du conseil. Ceux d'entre eux qui sont citoyens français, participent seuls à la nomination du maire et des adjoints et à la désignation des délégués municipaux aux élections sénatoriales.

Dans les communes de plein exercice où la population musulmane nombreuse doit être l'objet d'une surveillance spéciale, on a créé par le décret de 1884, des adjoints indigènes rétribués, chargés, sous l'autorité du maire, d'administrer cette population. Ces adjoints ne sont à aucun titre les délégués du conseil municipal, mais de simples agents du maire. Ils n'ont d'autorité que sur les musulmans. Ils sont chargés de fournir au maire les renseignements intéressant la police et la sûreté du pays, d'assister les agents du Trésor et de la commune pendant les opérations de recouvrement ou d'assiette des taxes et impôts, de prêter leur concours à toute réquisition, aux agents préposés au recouvrement des deniers publics, de veiller à ce que leurs coreligionnaires fassent exactement à l'officier de l'état-civil les déclarations obligatoires. Ils ne sont pas des officiers de police judiciaire, mais de simples auxiliaires de la police administrative.

Communes mixtes. — La commune mixte est une institution provisoire, devant préparer les divers groupements qui la composent à la vie municipale et propre à ménager la transition du régime militaire au régime communal de droit commun. Elle constitue une agrégation de territoires (centres de colonisation, douars et tribus) qui forme, en vertu d'un arrêté du gouverneur général, une circonscription politique et administrative

ayant le caractère de personne civile. Ces communes sont peu nombreuses en territoire militaire.

Toutes les communes mixtes sont créées par un arrêté du gouverneur général en conseil de gouvernement, qui délimite la commune mixte, désigne les centres qui la composent, fixe la composition du corps municipal et le nombre des membres français qui doivent en faire partie. Chaque fraction de la commune mixte a une existence propre possédant une représentation particulière ayant son domaine séparé et la personnalité civile que la loi reconnaît aux sections de commune. Les centres de colonisation reçoivent, de l'acte qui les crée, une dotation immobilière. Les douars forment une section distincte. Les tribus non délimitées ont, en dehors des terres de culture dont chaque habitant a la jouissance exclusive, des biens communaux.

La commune mixte est administrée par un administrateur civil. Les administrateurs civils sont nommés par le gouverneur général, qui fixe, par ses arrêtés, les conditions de nomination, de service, d'avancement, etc. Ils doivent être Français, avoir trente ans, justifier de cinq années de services en Algérie, soit dans l'administration centrale ou départementale, soit comme magistrat, soit comme officier de l'armée active, soit dans une administration financière recrutée au concours. Les administrateurs sont à la fois agents de la puissance publique et administrateurs de la commune. Comme agents de la puissance publique, ils remplissent les fonctions d'officier de l'état-civil, d'officier de police judiciaire, de ministère public près le tribunal de simple police et le tribunal répressif indigène. Ils publient les lois, décrets, arrêtés, règlements, pourvoient à l'exécution des mesures de police générale et de surveillance politique des indigènes, remplissent les fonctions de maires en matière d'élection, de recrutement, d'impôts, etc. Ils exercent la juridiction disciplinaire sur les indigènes.

Les administrateurs sont secondés par des adjoints spéciaux français, élus par les citoyens français de la section européenne inscrits sur les listes électorales. La durée de leur mandat est de quatre ans. Ils sont officiers de l'état-civil, assurent l'exécution des règlements de police et reçoivent les délégations de l'administrateur. Des adjoints indigènes sont préposés à l'administration des douars et des tribus dans les mêmes conditions que dans les communes de plein exercice.

Il existe dans chaque commune mxite une commission municipale, composée de représentants des centres des douars et des tribus. Les membres français de la commission municipale sont élus pour quatre ans par les citoyens français inscrits sur les listes électorales. Les membres indigènes sont choisis par le préfet ou par le général de division, suivant la position de terri-

toire où se trouve la commune. Les commissions municipales n'ont que des attributions consultatives et aucune attribution réglementaire. Elles délibèrent sur tout ce qui intéresse la gestion des biens, les actes de la vie civile, les actions judiciaires, le budget et la comptabilité de la commune. Les intérêts spéciaux des douars et des tribus sont représentés d'une manière permanente par leurs *djemads*.

Communes indigènes. — Ces communes, bien que soumises au régime du commandement, ont la personnalité civile, un budget et un domaine propres. Le commandant du cercle ou de l'annexe, y remplissant les fonctions de maire, est assisté parfois d'un adjoint civil spécial, nommé par le gouverneur général, rétribué par la colonie et pouvant recevoir une indemnité de la commune.

Il existe dans chaque commune indigène une commission municipale composée d'éléments civils, militaires et indigènes. Ses délibérations sont soumises à l'approbation du général de division ou du gouverneur général.

Les douars, constitués en sections indigènes en exécution du sénatus-consulte du 28 avril 1863, ont une administration propre.

La djemaa se compose de l'adjoint indigène, président, et de notables nommés pour trois ans par le préfet ou le général de division. Ces assemblées réglementées par un arrêté du 11 septembre 1895 peuvent délibérer sur toutes les matières relatives à l'administration des biens ou des finances de la section. Leurs délibérations sont transmises à la commission municipale de la commune, qui prend à son tour une délibération qui n'est exécutoire qu'après approbation par le préfet ou par le général de division. La *djemad*, ou toute partie intéressée, peut déférer au gouverneur général l'arrêté du préfet ou du général.

Budgets communaux. — Les communes de l'Algérie ont à leur disposition les mêmes recettes que les communes de la métropole, augmentées de quelques recettes spéciales. Elles tirent d'importantes ressources de leur domaine public ou privé et de l'exploitation de leurs services publics. Un prélèvement est opéré au profit des communes sur le principal de la contribution des patentes, sur certaines amendes et confiscations. Elles peuvent recourir à l'établissement de certains impôts : centimes additionnels au principal de la contribution foncière sur les propriétés bâties, que les conseils municipaux sont autorisés à voter dans la limite fixée par la loi et par les conseils généraux, qui peuvent voter des centimes additionnels ou extraordinaires.

La taxe des loyers, purement municipale, réglée par un décret du 15 juin 1899, a pour base la valeur locative de l'habitation, dont elle ne peut dépasser le dixième. Elle est due par tout indi-

vidu qui a à sa disposition une habitation personnelle et distincte. Le conseil municipal qui détermine le quantum de la taxe peut exonérer les loyers inférieurs à un certain chiffre. En outre, la taxe des prestations pour l'entretien des chemins vicinaux, et la taxe sur les chiens.

L'une des ressources les plus importantes des communes algériennes est l'octroi, perçu aux frontières de terre ou de mer. Ce droit ne se perçoit pas seulement sur les objets importés ; toute personne qui récolte, prépare ou fabrique, dans l'intérieur du territoire soumis aux droits de l'octroi des objets compris au tarif, est tenue d'en faire la déclaration et, si elle ne réclame pas la faculté d'entrepôt, d'acquitter immédiatement les droits.

Les dépenses des communes en Algérie comme en France, sont ordinaires et extraordinaires. Les unes et les autres sont obligatoires ou facultatives. La comptabilité des communes de plein exercice est régie comme celle des communes métropolitaines, par la loi du 5 avril 1884. La seule différence est que les revenus municipaux sont rémunérés au moyen de remises proportionnelles sur leurs recettes et payements.

Le budget des communes mixtes est préparé par l'administrateur, délibéré par la commission municipale et réglé définitivement par le préfet. Le budget des communes indigènes est présenté par le commandant du cercle, voté par la commission municipale, réglé par le général commandant la division et approuvé par le gouverneur général.

CHAPITRE IV

RÉGIME DOUANIER

RÉGIME DOUANIER DE L'ALGÉRIE. — L'OCTROI DE MER.

Régime douanier de l'Algérie. — Les lois de 1851 et de 1867 établirent l'union douanière entre la France et sa colonie d'Algérie, cette dernière admise à introduire en franchise dans la métropole ses produits naturels ou fabriqués, à l'exception des tabacs.

A l'importation, les sucres avaient la libre entrée.

Les marchandises étrangères étaient divisées en trois séries :

Première série. — Les tissus, morues bâtiments de navigation, effets à usage, boissons, étaient tarifés comme dans la métropole.

Deuxième série. — Les métaux, produits chimiques, poterie, verrerie, papier, armes de commerce, outils, ouvrages en métaux ne payaient qu'un tiers des droits exigés en France.

Les machines et outils destinés à l'agriculture étaient admis en franchise.

Troisième série. — Les cafés, poivres, piment, vanille, muscade, tabac, étaient soumis à un régime spécial.

L'industrie métallurgique française ayant réclamé contre l'admission en franchise des machines et outils agricoles étrangers, la loi de finances du 29 décembre 1884 établit d'une manière à peu près complète l'assimilation douanière, exception faite pour les tabacs soumis à un régime spécial et pour les sucres et les denrées dites coloniales, dans la taxation desquels il était tenu compte de la surcharge provenant de l'octroi de mer.

La loi de finances du 28 décembre 1895 a fixé aux deux tiers des droits du tarif métropolitain les droits à percevoir sur les sucres de provenance française et sur les poivres, cannelles, muscades, vanilles, girofles.

La loi du 17 décembre 1900 ayant organisé une procédure spéciale pour la modification ou l'établissement des impôts autres que les taxes de douanes, il en est résulté un abaissement de droits sur les sucres ; mais les alcools ont été augmentés.

L'octroi de mer. — L'octroi de mer était jusqu'en 1884 une taxe municipale perçue dans les ports et sur les frontières terrestres par le service des douanes. Le produit de cette taxe, diminuée de cinq pour cent pour les frais de perception, était réparti dans chaque département entre les communes. Un décret du 26 décembre 1884 appliqua cet octroi à un petit nombre d'articles d'importation, en grande partie denrées coloniales, n'ayant leurs similaires ni en France ni en Algérie. Le décret du 27 juin 1887 totalisa le produit de l'octroi de mer, en fonds commun réparti entre toutes les communes, les Français et autres habitants européens compris pour une unité, les musulmans pour un septième d'unité dans les communes de plein exercice et pour un vingtième dans les communes mixtes.

En 1894 on a compté ce produit distribué aux communes au prorata de leur population, les habitants européens compris chacun pour une unité, les musulmans pour un huitième dans les communes de plein exercice et pour un quarantième dans les communes mixtes. Cet octroi rapporte environ huit millions de francs par an.

La loi de finances du 16 avril 1895 a admis en principe l'exonération de tous droits pour les marchandises arrivant dans les ports d'Algérie à destination des régions situées en dehors du territoire soumis au régime des douanes et de l'octroi de mer. Les marchandises ainsi autorisées à transiter par le décret de 1896 qui fixe les points par lesquels elles doivent sortir du territoire algérien, sont principalement les sucres provenant de la fabrication française, les cafés, thés, épices, huiles minérales, toiles de coton.

Cette mesure qui rapproche du territoire algérien des populations qui n'auraient sans elle aucune raison d'y fréquenter, sert à la fois la politique et le commerce.

La somme des importations en Algérie, jointe à celle des exportations d'un quart moins importante, se chiffre aux environs de huit cent millions par an, dont six cent soixante-dix avec la métropole.

CHAPITRE V

ARMÉE, MARINE, GENDARMERIE

LE XIX[e] CORPS D'ARMÉE. — LE SERVICE MILITAIRE DES ALGÉRIENS. — LA MARINE MILITAIRE. — GENDARMERIE

Armée. — *Le XIX[e] corps d'armée.* — Les forces militaires stationnées en Algérie forment le XIX[e] corps d'armée.

Le siège de ce corps d'armée est à Alger.

Il comprend trois divisions militaires :

La division d'Alger, la division de Constantine, la division d'Oran, subdvisées en brigades.

Les troupes d'infanterie se composent de :

Trois régiments de zouaves.

Trois régiments de tirailleurs indigènes.

Deux régiments de légion étrangère.

De bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Des compagnies de discipline.

La cavalerie consiste en :

Cinq régiments de chasseurs d'Afrique.

Trois régiments de spahis.

De cavaliers de la remonte.

L'artillerie se compose de batteries appartenant à des groupes autonomes spécialement affectés à la colonie.

Le génie, le train des équipages militaires et les troupes auxiliaires complètent les formations attachées au XIXe corps.

En outre des troupes de l'armée régulière, le commandant du XIXe corps d'armée peut lever des contingents auxiliaires indigènes, appelés goums. Le goum est un groupe d'hommes valides, requis pour faire campagne avec les troupes françaises. Les goumiers sont commandés par des chefs indigènes, aghas, caïds, cheikhs, sous la direction d'officiers français appartenant aux affaires indigènes.

Les tirailleurs et les spahis sont des corps principalement composés d'indigènes volontaires, qui reçoivent avec une prime dite d'engagement, une paie spéciale, supérieure à celle allouée aux troupes d'origine française. Ces corps reçoivent aussi des hommes provenant du recrutement français.

Des compagnies dites sahariennes, sont affectées aux *territoires du Sud.*

Une division française occupe la Tunisie. Elle comprend un régiment de zouaves, un régiment de tirailleurs indigènes, des bataillons d'infanterie légère d'Afrique,un régiment de chasseurs d'Afrique, un régiment de spahis, des groupes autonomes d'artillerie, des détachements du génie et des troupes auxiliaires.

Le service militaire des Algériens. — Le service militaire n'est obligatoire que pour les Français habitant l'Algérie. La période d'activité est, comme en France, de deux ans. Les périodes d'instruction pour les réservistes et les territoriaux ont la même durée en Algérie qu'en France. Les indigènes sont, jusqu'à présent, exemptés de tout service militaire régulier.

La marine militaire. — L'Algérie est protégée par la marine nationale. Les inscrits portés sur la matricule des gens de mer en Algérie et domiciliés dans cette possession au moment de la levée, sont soumis aux mêmes règles que les inscrits de la métropole. Une loi du 18 juillet 1903 a créé sous le nom de *baharia*, une sorte d'inscription maritime indigène.

Gendarmerie. — Il existe en Algérie une légion de gendarmerie comportant 149 brigades à cheval, 51 à pied et des gendarmes auxiliaires indigènes. Les sous-officiers ou commandants de brigades de gendarmerie, sont officiers de police judiciaire, auxiliaires du procureur de la République dans toute l'étendue du territoire civil.

CHAPITRE VI



SERVICES DIVERS

POLICE. — RÉGIME PÉNITENTIAIRE. — SERVICES FINANCIERS. — CULTES. — INSTRUCTION PUBLIQUE. — ASSISTANCE PUBLIQUE. — INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE. — HYGIÈNE PUBLIQUE. — TRAVAUX PUBLICS. — AGRICULTURE. — EAUX ET FORÊTS. — POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES.

Police. — Le gouverneur général a dans la colonie, en matière de police, les mêmes attributions que le ministre de l'intérieur dans la métropole. Le service de la police et de la sûreté générale est réglementé par des arrêtés du gouverneur, qui a organisé au mois de janvier 1910 le service d'une police de sûreté d'Etat.

Régime pénitentiaire. — Le régime des prisons et établissements pénitentiaires est placé sous l'autorité directe du gouverneur général. Les lois, ordonnances, décrets et arrêtés qui régissent en France le service des prisons et établissements pénitentiaires, s'appliquent en Algérie dans toutes celles de leurs dispositions auxquelles ne déroge pas la législation spéciale de la colonie. Le gouverneur général exerce en Algérie, en matière d'administration pénitentiaire, les attributions dévolues en France au ministre de l'intérieur.

Services financiers. — Les services financiers existant en Algérie, comprennent le service de la *trésorerie*, le service de la *topographie*, et ceux des régies des *contributions directes*, des *contributions diverses*, de *l'enregistrement*, du *domaine* et du *timbre* et des *douanes*.

Le personnel de la trésorerie d'Algérie se compose d'un trésorier général à Alger, opérant sous le contrôle du gouverneur général. De trois payeurs principaux : à Oran, à Constantine et à Bône ; de payeurs particuliers, de payeurs adjoints et de commis de trésorerie.

Le trésorier général est à la fois le comptable de l'Etat, celui de la colonie et celui du département. Il est justiciable de la cour des comptes.

Ces payeurs effectuent les recettes et les dépenses de l'Etat et de l'Algérie.

Les payeurs principaux ne peuvent correspondre avec l'autorité supérieur que par l'intermédiaire du trésorier général, lequel ne peut lui-même correspondre avec le ministre des finances que sous le couvert du gouverneur général.

Le service topographique est chargé des opérations cadastrales, triangulation, arpentage, reconnaissance et estimation nécessaires pour la colonisation, etc.

Le service des *contributions directes* est chargé de l'assiette des contributions directes, des taxes assimilées et des impôts indigènes.

Le service des *contributions diverses* est chargé de l'assiette et du recouvrement des contributions indirectes ainsi que d'une partie de l'octroi de mer ; de la perception des contributions directes et des taxes assimilées.

La régie financière de l'*enregistrement* et des *domaines* est chargée de la gestion du domaine national et colonial et de la perception des droits d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèques, de l'impôt sur les valeurs mobilières, du droit d'accroissement. Le gouverneur général a sous ses ordres directs les agents du personnel algérien. La direction générale de l'enregistrement exerce en Algérie les mêmes attributions que dans la métropole quant à l'assiette et la perception des droits, amendes et contraventions. Les directeurs de chaque département correspondent directement avec la direction générale à Paris.

Tous ces services, y compris celui de la trésorerie, sont placés sous l'autorité directe du gouverneur général.

Cultes. — La loi du 9 décembre 1905, rendue applicable à l'Algérie par décret du 27 septembre 1907, en déclarant que la République ne reconnaît aucun culte, établit la séparation des Eglises et de l'Etat, et celui de la laïcité de l'Etat. Elle supprime l'organisation légale des cultes reconnus, soumet les ministres du culte au droit commun et supprime à partir du 1er janvier 1908, les avantages, privilèges ou immunités qui leur étaient accordés, ainsi que les subventions de l'Etat, et les traitements ou indemnités qui leur étaient servis par la colonie ou les communes.

Une nouvelle organisation légale des cultes réglemente les associations cultuelles, leur constitution et leur fonctionnement.

Instruction publique. — Ce service est encore rattaché au ministère de l'Instruction publique en France. Toutefois, le gouverneur général a la direction de l'enseignement des indigènes, à l'usage desquels plus de trois cents écoles ont été installées.

L'Algérie forme une circonscription académique, dirigée par un recteur et un conseil.

L'enseignement supérieur était donné à Alger dans des écoles préparatoires à l'enseignement du droit, des sciences et des lettres, ayant chacune à sa tête un directeur ; et dans une école de plein exercice de médecine et de pharmacie.

Une loi du 30 décembre 1909 reconstitue en université les écoles d'enseignement supérieur d'Alger, qui se trouvent ainsi transformées depuis le 1er janvier 1910, en faculté de droit, faculté mixte de médecine et de pharmacie, faculté des sciences et faculté des lettres, cette dernière délivrant des mentions de langue arabe.

L'enseignement étant à la charge du budget spécial de l'Algérie, le gouverneur général ou son délégué, et trois membres des délégations financières, sont admis à siéger au conseil de l'université, à côté des fonctionnaires de l'enseignement.

Texte de la loi du 30 décembre 1909 et du décret qui la complète :

LOI

en date du 30 décembre 1909, constituant en université les écoles d'enseignement supérieur d'Alger

Article premier. — Les écoles d'enseignement supérieur d'Alger reçoivent le titre de facultés et sont constituées en université. Le conseil général des écoles prend le nom de conseil de l'université ; il est substitué au conseil académique dans le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires relatives à l'enseignement supérieur public.

Art. 2. — Les facultés d'Alger ne jouissent ni de la personnalité civile, ni de l'autonomie financière, et n'ont pas de budget spécial. L'université d'Alger est dotée de la personnalité civile ; elle a un budget spécial. Un règlement d'administration publique fixera les conditions dans lesquelles sera voté, établi et réglé ce budget.

Art. 3. — A partir du 1er janvier 1910, il sera fait recette au budget spécial de l'université d'Alger : 1° des ressources dont la loi du 10 juillet 1896 et les lois subséquentes ont autorisé la perception au profit des universités ; 2° des crédits qui sont inscrits au budget de l'Algérie, en exécution de la loi du 19 décembre 1900, pour les dépenses de matériel des écoles d'enseignement supérieur transformées par la présente loi en facultés.

Les droits d'examen, de certificat d'aptitude, de diplôme ou de visa qui sont acquittés par les aspirants aux grades et titres prévus par les lois, ainsi que les droits de dispense et d'équivalence, continueront d'être perçus au profit du Trésor (budget spécial de l'Algérie).

Art. 4. — Les conditions auxquelles les faculés d'Alger pourront délivrer des inscriptions, faire subir des examens et conférer les grades seront, à l'avenir, déterminées par décret rendu, après avis du conseil supérieur de l'instruction publique, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Art. 5. — Ceux des professeurs actuels qui ne possèdent pas les mêmes grades ou diplômes que les professeurs des facultés de France seront, par décret, nommés professeurs des facultés de l'uni-



versité d'Alger. Leur situation sera déterminée d'après le nombre de leurs années de services, aux termes des règlements en vigueur pour les professeurs de l'enseignement supérieur.

Art. 6. — Les règles suivies dans le recrutement des professeurs des facultés de la métropole seront, à l'avenir, appliquées au recrutement des professeurs des facultés de l'université d'Alger.

Art. 7. — Sont et demeurent abrogées, à dater de la mise en vigueur de la présente loi, toutes les dispositions contraires aux lois, décrets et règlements antérieurs.

Décret réglant les conditions de l'université d'Alger

Article premier. — Les dispositions du décret du 21 juillet 1897 relatif aux conseils des universités sont applicables au conseil de l'université d'Alger, sous la réserve des modifications indiquées à l'article 2 du présent décret.

Art. 2. — Les articles 1er, 11 et 13 du décret du 21 juillet 1897 sont modifiés ainsi qu'il suit, en ce qui concerne l'université d'Alger.

Article premier. — Le conseil de l'université comprend : 1° un recteur d'académie, président ; 2° les doyens des facultés et le directeur de l'observatoire annexé à la faculté des sciences ; 3° deux délégués de chaque faculté élus pour trois ans, en la forme prescrite par l'article 2 du décret susvisé par l'assemblée de la faculté, parmi les professeurs titulaires ou adjoints ; 4° trois membres des délégations financières désignés par celles-ci.

Le gouverneur général de l'Algérie a séance au conseil de l'université avec voix délibérative. Il peut s'y faire remplacer par un membre du conseil supérieur du gouvernement de l'Algérie qui a, comme lui, voix délibérative. Quand il assiste en personne à une séance, il la préside. Toutefois, les membres visés sous le n° 4 du présent article n'ont pas séance dans les affaires contentieuses et disciplinaires.

Article 11. — Le conseil donne son avis : 1° sur les budgets et les comptes de l'université ; 2° sur les créations, les transformations ou les suppressions des chaires rétribuées sur les fonds de l'Etat ; 3° sur les règlements relatifs aux services communs à plusieurs facultés ; les services communs comprennent, outre la bibliothèque universitaire, les services qui, pour chaque université auront été déclarés tels par un arrêté du ministre, après avis du conseil ; 4° sur toutes les questions qui lui sont soumises par le ministre ou par le recteur.

Art. 13. — L'université est tenue d'affecter au service de la bibliothèque universitaire un crédit au moins égal au montant des droits de bibliothèque perçus au cours de l'exercice. Elle est également tenue d'affecter aux travaux pratiques, aux laboratoires des facultés et aux instituts de l'enseignement supérieur qui pourront être créés, des crédits au moins égaux au montant des droits des travaux pratiques et des laboratoires versés par les étudiants en cours d'exercice.

Art. 3. — Les délégués des délégations financières ou du conseil de l'université sont élus pour la même durée que les délégués des facultés. Leur délégation peut être renouvelée. Elle cesse de plein droit quand ils perdent la qualité qui l'avait motivée et il est pourvu à leur remplacement à la diligence du gouverneur général.

La délégation des nouveaux membres prend fin à l'époque où auraient normalement cessé les mandats de ceux qu'ils remplacent.

Art. 4. — En attendant qu'il soit complété conformément aux dispositions de l'article 2 le conseil de l'université d'Alger exerce les pouvoirs conférés aux conseils des universités par les décrets en vigueur.

2° L'article 16 du décret du 28 décembre 1885 sur l'organisation des facultés et écoles de l'enseignement supérieur est modifié comme suit :

Article premier. — En ce qui concerne les facultés, l'université d'Alger donne son avis sur les déclarations de vacances de chaires, présente une liste de candidats pour chaque chaire vacante conformément aux lois et règlements, fait des règlements destinés à assurer l'assiduité des étudiants, leur règle de conditions et les époques des concours entre les étudiants.

La faculté délibère sur toutes les questions qui lui sont renvoyées, soit par le ministre, soit par le conseil de l'université.

Art. 2. — Les articles 17, 24 et 27 du décret susvisé ne sont pas applicables aux facultés de l'université d'Alger.

3° L'article 1er, par mesure transitoire et jusqu'après complète organisation des cadres et de l'enseignement des facultés de l'université d'Alger, les examens qui déterminent la collation des grades et titres de l'Etat seront soumis dans ces facultés aux restrictions prévues aux articles ci-après :

La faculté de droit de l'université d'Alger fera subir un examen en vue du doctorat ès-sciences juridiques.

Art. 3. — La faculté des lettres de l'université d'Alger fera subir des épreuves en vue des licences : série philosophie, série histoire et géographie, série langues et littératures classiques.

4° Le décret relatif aux épreuves qui déterminent la collation au grade de licencié de la série des langues vivantes et littératures étrangères vivantes ajoute la mention : arabe, à la faculté des lettres de l'université d'Alger.

Trois écoles musulmanes ou *médersas* forment des candidats aux fonctions du culte, de la justice et de l'instruction publique musulmane.

L'enseignement secondaire se donne dans les lycées et les collèges communaux, sous la législation métropolitaine. Il existe en outre pour les indigènes, des collèges dits arabes-français.

L'enseignement primaire est régi par les lois du 16 juin 1881, du 28 mars 1882, du 30 octobre 1886. La loi du 19 juillet 1889, sur les dépenses ordinaires de l'instruction publique, édicte des dispositions spéciales à l'Algérie. Un décret du 18 octobre 1892 règle l'enseignement primaire des indigènes.

Assistance publique. — Ces services sont placés sous la haute autorité du gouverneur général, assisté d'un comité consultatif La loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, n'est pas applicable en Algérie, mais les dépenses d'assistance hospitalière sont obligatoires pour les communes où les indigents malades ont leur domicile de secours. La législation

des bureaux de bienfaisance, des aliénés et des enfants assistés, est celle de la métropole.

Institutions de prévoyance. — Toutes les institutions de prévoyance qui existent en France, établissements publics ou d'utilité publique, caisses d'épargne, monts de piété, caissses d'assurances en cas de décès ou d'accidents, caisses de retraites, sociétés de secours mutuels, existent aussi en Algérie et sont régies par les mêmes dispositions. La loi du 14 avril 1893 a organisé une institution nouvelle et spéciale à l'Algérie, celle des *Sociétés de prévoyance*, de secours et de prêts mutuels des communes d'Algérie, dont le but est de venir en aide aux indigènes, ouvriers agricoles ou cultivateurs pauvres, gravement atteints par les maladies ou les accidents ; de permettre, par des prêts annuels en nature ou en argent aux indigènes *fellahs* ou *khammès*, de maintenir ou développer leurs cultures, et d'améliorer et d'augmenter leur outillage et leurs troupeaux.

Hygiène publique. — L'organisation des services sanitaires est soumise aux mêmes principes que dans la métropole.

L'institution des médecins de colonisation créée par un arrêté ministériel du 21 janvier 1853 a été réorganisée par un décret du 23 mars 1883. Ces médecins ont pour mission de donner gratuitement leurs soins à toute personne indigente de leur circonscription, de diriger médicalement les infirmeries civiles, de délivrer les médicaments là où il n'existe pas de pharmacie.

L'exercice de la médecine, en ce qui concerne les Européens, et de la pharmacie, est subordonné aux mêmes conditions qu'en France.

Travaux publics, agriculture, eaux et forêts. — Les services des travaux publics et des mines sont régis par un décret du 18 août 1897. Les fonctionnaires et agents du cadre métropolitain sont mis à la disposition du gouverneur général et considérés comme en service détaché. Le gouverneur a les attributions dévolues en France au ministre en matière de travaux publics, de grande voirie, d'outillage des ports maritimes, de contrôle des voies ferrées, de surveillance des mines, carrières et appareils à vapeur.

Un décret du 23 mars 1898, relatif au service de l'agriculture en Algérie, renferme des dispositions semblables.

Les agents des eaux et forêts employés en Algérie font partie du personnel de la métropole et sont soumis aux mêmes dispositions légales et réglementaires. Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité du gouverneur général. Les indigènes ayant servi dans l'armée ou dans l'administration peuvent, sous certaines conditions, être admis comme gardes forestiers indigènes.

Postes, télégraphes, téléphones. — Le décret du 12 octobre 1901 place ce service sous la direction du gouverneur général, qui le dirige et qui l'assure au moyen, tant du personnel recruté et mis à sa disposition par l'administration métropolitaine, que du cadre recruté en Algérie, et constituant un cadre algérien.

CHAPITRE VII

ORGANISATION JUDICIAIRE

De l'application des lois. — Tribunaux français. — Juridictions civiles. — Justices de paix. — Tribunaux de première instance. — Cour d'appel. — Tribunaux de commerce. — Conseils de prud'hommes. — Tribunaux répressifs. — Juges de paix. — Tribunaux correctionnels. — Cour d'appel. — Cours d'assises. — Justice française en territoire militaire. — Juridictions répressives concernant les indigènes musulmans. — Tribunaux répressifs. — Cours criminelles. — Procédure : matières civiles. — Matières criminelles. — Tribunaux musulmans. — Juridiction des mahakmas. — Juridiction des juges de paix. — Régimes spéciaux. — Voies de recours. — Juridiction disciplinaire des indigènes. — Code de l'indigénat. — Auxiliaires de la justice et officiers ministériels. — Défenseurs, avoués, avocats, greffiers, interprètes, notaires, huissiers, curateurs à successions vacantes.

De l'application des lois. — La conquête et l'occupation permanente de l'Algérie, devenue territoire français, y ont, virtuellement et de plein droit, rendu exécutoires les lois d'ordre général existant en France antérieurement à l'ordonnance du 22 juillet 1834, dans la mesure où ces lois pouvaient recevoir application sur le sol algérien.

Quant aux lois postérieures à la conquête, elles ne sont applicables en Algérie que si, par une promulgation spéciale, elles ont été expressément déclarées exécutoires en Algérie ; mais celles qui ont un caractère d'intérêt général sont exécutoires de

plein droit en Algérie, par l'effet de la promulgation dans la métropole, s'il n'existe dans la législation locale aucune disposition spéciale sur la matière.

L'organisation judiciaire en Algérie repose encore aujourd'hui sur l'ordonnance du 6 septembre 1842, qui établit une distinction entre les tribunaux français et les tribunaux musulmans. Les services de la justice française sont rattachés au ministère de la justice en France. La justice musulmane est placée dans les attributions du gouverneur général.

Tribunaux français

Les tribunaux français sont : les justices de paix ; les tribunaux de première instance ; la cour d'appel d'Alger ; les tribunaux de commerce ; les conseils de prud'hommes.

Les magistrats qui composent la cour d'appel d'Alger et les tribunaux de première instance sont, d'une manière générale, soumis aux mêmes règles que les magistrats des cours et des tribunaux métropolitains. Ils sont nommés par décret et ont les mêmes attributions. La loi du 30 août 1883 sur la réforme de l'organisation judiciaire leur est applicable dans celles de ses dispositions qui ont trait à l'organisation des tribunaux ; elle fixe la composition de la cour et des tribunaux de son resort, ainsi que les traitements des magistrats. Mais là s'arrête l'assimilation ; elle n'a pas conféré aux magistrats des tribunaux algériens le bénéfice de l'inamovibilité. D'autre part, au point de vue de la discipline, les magistrats des tribunaux de l'Algérie ne bénéficient pas des règles édictées par l'article premier de la loi du 30 août 1883 qui ne leur est pas applicable. Ils sont régis par les dispositions de la loi du 20 avril 1810.

Le juge nommé et installé en France est inamovible ; c'est-à-dire qu'il ne peut être remplacé dans ses fonctions sans son consentement, sauf par mesure disciplinaire et sur l'avis conforme du conseil supérieur de la magistrature formé de la cour de cassation siégeant toutes chambres réunies, qui exerce, à l'égard des juges métropolitains tous les pouvoirs disciplinaires ; alors que le juge nommé et installé en Algérie, privé du recours au conseil supérieur de la magistrature, demeure soumis à la juridiction de ses chefs directs : la cour d'appel pour les tribunaux inférieurs, et les tribunaux civils pour les juges de paix.

Juridictions civiles

Justices de paix. — Le décret du 19 août 1854 les divise en deux catégories :

1° Les justices de paix à compétence restreinte ;
2° Les justices de paix à compétence étendue.

Divers décrets ont déterminé les localités où siègent les juges de paix de l'une et l'autre catégorie, et l'étendue de leur ressort.

Les juges de paix à compétence restreinte exercent leur juridiction dans les mêmes conditions que les juges de paix métropolitains.

Les juges de paix à compétence étendue connaissent de toutes les actions personnelles et mobilières jusqu'à concurrence de 500 francs en dernier ressort et de 1.000 francs en premier ressort. Ils exercent en outre les attributions conférées aux présidents de première instance en référé et dans les mêmes limites en toutes matières.

Ils peuvent ordonner toutes mesures conservatoires non seulement en matière de référé, mais en toutes matières. Dans les limites du taux qui leur est fixé, la compétence étendue des juges de paix est exclusive de celle des tribunaux de première instance et de commerce. L'appel de leurs jugements doit, comme celui des jugements des autres juges de paix, être porté devant le tribunal de première instance. A côté des juges de paix, il existe des suppléants rétribués.

Le décret du 30 décembre 1908, qui supprime le classement territorial des justices de paix d'Algérie dans les chefs-lieux d'arrondissements, répartit ces magistrats en quatre classes, d'après lesquelles ils peuvent être successivement nommés sans changer de résidence, suivant leur mérite personnel et leur ancienneté de service.

Ces quatre classes comportent les traitements suivants :

Première classe : 5.400 francs (17 juges de paix au maximum).

Deuxième classe : 4.800 francs (17 juges de paix au maximum).

Troisième classe : 4.200 francs.

Quatrième classe : 3.600 francs.

Les suppléants rétribués de juges de paix ont un traitement de 2.700 francs.

Cinq juges de paix de première classe pourront, après deux ans de fonctions, être placés « hors classe » avec un traitement de 6.000 francs (art. 6.)

Nul ne peut être nommé juge de paix en Algérie qu'à la dernière classe, sauf dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un magistrat titulaire d'Algérie ayant un traitement au moins équivalent sera nommé juge de paix en Algérie.

2° Lorsqu'un juge de paix d'Algérie, nommé en France, sera remplacé par un juge de paix de France ayant un traitement au moins équivalent.

Sont considérés comme équivalents.

1° Le traitement d'un président de troisième classe de France, d'un procureur de troisième classe de France, d'un juge d'instruction de deuxième classe de France ou d'Algérie, d'un substitut de première classe de France ou d'Algérie et celui d'un juge de paix de première classe d'Algérie.

2° Le traitement d'un juge de paix ou d'un substitut de deuxième classe de France ou d'Algérie et celui d'un juge de paix de deuxième classe d'Algérie.

Le traitement d'un juge ou d'un substitut de troisième classe de France ou d'Algérie, et celui d'un juge de paix de troisième classe d'Algérie.

Les juges de paix en Algérie ne peuvent prétendre à une classe supérieure qu'après deux ans de fonctions dans la classe immédiatement inférieure.

Depuis le 1er janvier 1910, nul ne peut être nommé juge de paix en Algérie, s'il ne produit le certificat d'études de législation, droit musulman et coutumes indigènes institué par le décret du 31 décembre 1889.

Ce certificat ne sera pas exigé dans les cas d'exception visés à l'article 6.

A titres égaux, un rang de priorité sur les autres candidats de même catégorie sera réservé à celui qui justifiera d'un brevet de langue arabe.

Tribunaux de première instance. — Il y a en Algérie, seize tribunaux de première instance formant les arrondissements judiciaires suivants :

Alger, Blida, Orléansville, Tizi-Ouzou, Constantine, Batna, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville, Sétif, Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Tlemcen.

Ces tribunaux connaissent de toutes les affaires civiles et commerciales entre Français ou entre Français et indigènes. Leur compétence commerciale disparaît dans les arrondissements où il existe des tribunaux de commerce.

Dans les litiges où ne figurent que des indigènes, ils sont appelés à statuer en première instance, ou comme juges d'appel des décisions rendues par les juges de paix ou les cadis.

Ils sont compétents à l'égard des musulmans naturalisés et, à l'égard des non naturalisés, toutes les fois qu'il ne s'agit pas de leur statut personnel, de leurs successions, de ceux de leurs immeubles dont la propriété n'est pas établie conformément à la loi du 26 juillet 1873 ou par un titre français notarié ou judiciaire, ou encore au cas où les musulmans renoncent à l'application de leurs lois et coutumes pour se soumettre à la législation française. Ils sont compétents pour les contesta-

tions entre étrangers, dans tous les cas où les tribunaux de la métropole le sont également.

Cour d'appel. — Le ressort de la cour d'appel d'Alger embrasse la totalité de l'Algérie. Elle connaît également des appels des jugements des tribunaux de Tunis et de Sousse (Tunisie). Sa compétence est la même que celle des autres cours, et s'étend de plus, aux matières musulmanes.

Tribunaux de commerce. — La juridiction consulaire a été introduite en Algérie par une ordonnance du 10 août 1834. L'élection des juges a été établie par l'ordonnance du 24 novembre 1847, la loi du 21 décembre 1871 et le décret du 10 mai 1872. Les juges aux tribunaux de commerce d'Algérie sont indéfiniment rééligibles. Leur compétence est la même qu'en France.

Conseils de prud'hommes. — Cette juridiction a été étendue à l'Algérie.

Tribunaux répressifs

Juges de paix. — Les juges de paix à compétence restreinte qui ont les mêmes attributions que les juges de paix de France en matière de simple police, connaissent des infractions ayant le caractère de contraventions. Ils ont la compétence des tribunaux correctionnels en ce qui concerne certains délits, notamment les délits forestiers n'entraînant pas une amende de plus de 150 francs.

Les juges de paix à compétence étendue, connaissent en matière correctionnelle, de tous les délits n'emportant pas une peine supérieure à six mois de prison et 500 francs d'amende, des infractions aux lois sur la chasse ; de toutes les contraventions de la compétence des tribunaux correctionnels.

Les jugements rendus en matière de simple police ne sont pas susceptibles d'appel de la part du ministère public. Ceux rendus en matière correctionnelle par les juges de paix à compétence étendue sont susceptibles d'appel devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement.

Tribunaux correctionnels. — La justice correctionnelle est rendue par les tribunaux de première instance. Leur compétence est la même que celle des tribunaux de la métropole, sauf l'exception résultant de l'existence des juges de paix à compétence étendue. Ils jugent directement les délits commis par les Français et les Européens. Ils ne statuent sur les délits des indigènes que comme juges d'appel des décisions des juges de paix.

Cour d'appel. — En matière répressive, la cour d'Alger, de même que celles de la métropole, connaît de l'appel des jugements rendus par les tribunaux correctionnels. Il existe aussi une chambre des mises en accusation.

Cours d'assises. — Les cours d'assises sont organisées et fonctionnent en tous points comme celles de la métropole. La loi du 21 novembre 1872 sur le jury a été déclarée applicable à l'Algérie. Les cours d'assises ne connaissent que des crimes des Français et des étrangers non musulmans, des crimes des indigènes musulmans naturalisés, des crimes des indigènes non naturalisés ou des étrangers musulmans accomplis avec la participation de Français, d'étrangers non musulmans ou d'indigènes musulmans naturalisés.

Justice française en territoire militaire. — Les Européens, les israélites, les musulmans naturalisés établis en territoire militaire, sont placés sous la juridiction des juges de paix, tant pour les matières civiles et commerciales que pour les contraventions de simple police.

Dans les cercles ou annexes où il n'existe pas de justice de paix, le gouverneur général peut charger un officier de remplir provisoirement les fonctions de juge de paix. Les crimes et délits commis en territoire militaire par des Européens ou des israélites, sont déférés aux cours d'assises ou aux tribunaux correctionnels. En cas de complicité de militaires et d'individus étrangers à l'armée, tous les inculpés sont traduits devant la juridiction ordinaire, sauf pour les cas où il s'agirait d'un crime ou d'un délit prévu par le code de justice militaire, qui rend le conseil de guerre compétent à l'égard de tous les inculpés.

Les officiers des bureaux arabes sont officiers de police judiciaire chargés de rechercher les crimes, délits et contraventions, non seulement des indigènes, mais encore des Européens.

Juridictions répressives concernant les indigènes musulmans. — En ce qui concerne les contraventions de simple police, la juridiction est la même que pour les non-musulmans. Dans les communes mixtes, l'administrateur est juge des contraventions dans les formes employées pour la répression des infractions à l'indigénat.

Tribunaux répressifs. — Tous les délits commis en territoire civil par des indigènes sont jugés par un tribunal répressif qui siège au chef-lieu de la justice de paix. Ce tribunal est composé du juge de paix président, assisté de deux assesseurs, l'un choisi parmi les fonctionnaires ou notables français, l'autre parmi les fonctionnaires ou notables indigènes désignés chaque année par le gouverneur général sur une liste double de candidats présentés par les chefs de la cour. Les fonctions de ministère public sont exercées par le procureur de la République ou par une personne désignée par le gouverneur général sur la proposition du procureur général.

Pour l'instruction, les prescriptions de la loi du 8 décembre

1897, concernant l'assistance du conseil du prévenu aux interrogatoires et aux confrontations, ne sont pas obligatoires. Le ministère public doit seulement aviser l'inculpé qu'il peut demander un conseil. Le jugement ne peut être frappé d'opposition que si l'opposant justifie avoir été dans l'impossibilité de se défendre. L'appel, qui doit être formé dans le délai de deux jours, est porté au tribunal correctionnel.

Cours criminelles. — La loi du 30 décembre 1902 a institué dans chaque arrondissement une cour criminelle, qui connaît des crimes exclusivement imputables aux indigènes musulmans non naturalisés et aux étrangers musulmans dans toute l'étendue du territoire civil.

Cette cour est composée : à Alger, d'un conseiller à la cour d'appel, président, de deux assesseurs pris parmi les conseillers à la cour d'appel, ou, en cas d'empêchement, parmi les juges au tribunal, de deux assesseurs-jurés, citoyens français, et de deux assesseurs-jurés musulmans. Dans les autres arrondissements, d'un conseiller à la cour d'appel, ou, en cas d'empêchement, du président du tribunal civil et de deux assesseurs pris parmi les juges du tribunal de première instance où siège la cour criminelle ; de deux assesseurs-jurés citoyens français, et de deux assesseurs-jurés musulmans. La cour prononce à la majorité de voix et par des dispositions distinctes sur chaque chef d'accusation et sur l'admission et le rejet des circonstances atténuantes. La cour réduit aux trois magistrats juges, les incidents de procédure, mais les voix délibératives sont équivalentes pour la déclaration de culpabilité et l'application de la peine. Les décisions rendues sont en dernier ressort ; mais elles sont susceptibles de pourvoi en cassation.

En territoire militaire, les indigènes musulmans sont, quant aux crimes et délits commis par eux, justiciables des conseils de guerre.

Procédure

Matières civiles. — Le code de procédure civile a été promulgué en Algérie, avec quelques modifications, par l'ordonnance du 16 avril 1843. Les changements successifs qui ont été apportés en France aux dispositions de ce code, sont applicables de plein droit en Algérie, à moins qu'elles ne soient contraires aux dispositions exceptionnelles de la législation algérienne.

Le délai d'appel est d'un mois à dater de la signification à personne ou à domicile réel ou élu.

Les décisions des tribunaux algériens, rendues en dernier ressort, peuvent être déférées à la cour de cassation.

Matières criminelles. — Les règles concernant les poursuites et la procédure devant les diverses juridictions criminelles sont

les mêmes en Algérie qu'en France ; on suit, d'une façon générale, les dispositions du code d'instruction criminelle.

Tribunaux musulmans

La justice musulmane est rendue, sous l'empire du décret du 31 décembre 1899, par deux sortes de juridictions :

1° Les tribunaux indigènes ou « mahakmas » ;

2° Les juges de paix.

Juridiction des mahakmas. — Les *mahakmas*, instituées et supprimées par décret, se composent, d'un *cadi* (juge) d'un ou de plusieurs *bachadels* (suppléants), et d'un ou plusieurs *adels* (greffiers), nommés par le gouverneur général.

Les cadis connaissent en premier ressort des contestations relatives au statut personnel et de celles concernant les successions d'une valeur supérieure à 500 francs ; en dernier ressort, des contestations relatives aux successions inférieures à ce chiffre ; et, en matière personnelle et mobilière, des litiges sur les marchés jusqu'à concurrence de 200 francs. En matière de successions, la compétence des cadis est restreinte aux difficultés relatives à la qualité des cohéritiers et à la capacité pour succéder entre musulmans dans les successions musulmanes et aux opérations de comptes, liquidations et partages de ces successions quand elles sont purement mobilières. S'il s'agit de successions immobilières ou comprenant à la fois des meubles et des immeubles, ce sont les notaires français ou les greffiers-notaires, qui sont compétents.

Juridiction des juges de paix. — Les juges de paix sont juges de droit commun en matière musulmane, et ils statuent sur toutes les affaires entre musulmans autres que les questions réservées aux cadis. Même sur ces questions, ils sont compétents lorsque les parties décident d'un commun accord, de leur déférer le jugement du différend.

Les juges de paix jugent les difficultés entre musulmans relativement aux immeubles possédés au titre indigène. Leur compétence s'exerce en matière commerciale ou civile. En toute matière, sauf dans les contestations relatives au statut personnel qui leur sont déférées par la volonté des parties, les juges de paix, statuant comme juges musulmans, prononcent en dernier ressort sur les litiges dont la valeur n'excède pas 500 francs en principal, et en premier ressort au-delà de ce taux. Ils peuvent, en outre, statuer en référé ou rendre des ordonnances sur requête.

Dans les arrondissements de Bougie et de Tizi-Ouzou, ainsi que dans les justices de paix d'Aïn-Bessem, Bouïra, Palestro et de Mansoura, les juges de paix connaissent entre indigènes non

naturalisés, kabyles ou arabes ou musulmans étrangers ; en dernier ressort, des actions civiles, commerciales mobilières et immobilières dont la valeur n'excède pas 500 francs en principal ; en premier ressort, de toutes les actions d'une valeur indéterminée ou supérieure à ce taux, et sur toutes les contestations relatives au statut personnel et aux successions.

Les litiges concernant les immeubles soumis au statut réel français sont jugés par les tribunaux civils d'arrondissement.

Régimes spéciaux. — Les règles ci-dessus exposées ne s'appliquent pas indistinctement à tout le territoire algérien :

1° En territoire de commandement, le juge de droit commun en matière musulmane est le cadi. Il connaît en premier ressort de toutes les affaires civiles et commerciales ainsi que des questions d'état. Il statue en dernier ressort sur les actions personnelles et mobilières jusqu'à la valeur de 200 francs, et sur les actions immobilières jusqu'à 20 francs de revenu.

2° *Les Mozabites* établis en dehors du M'zab, sont soumis à un régime spécial réglé par un décret du 29 décembre 1890.

Voies de recours. — L'appel des jugements rendus en premier ressort par les cadis et les juges de paix est porté devant le tribunal civil de l'arrondissement. Le délai d'appel est de trente jours. Il est interjeté par une déclaration faite à l'*adel* du cadi ou au greffier de la justice de paix. Dans les territoires de commandement, l'appel doit être précédé de la soumission de l'affaire au *medjelès* (assemblée consultative) qui donne son avis. Les parties peuvent d'un commun accord, renoncer à cette consultation. Si l'avis du *medjelès* est conforme au jugement du cadi, l'appel reste sans suite, à moins que la contestation ne porte sur une question d'état ou sur une valeur dépassant 2.000 francs en capital.

En matière musulmane, la législation n'admet pas, en principe, le pourvoi en cassation. Toutefois, dans la région du Tell, les jugements en dernier ressort sont susceptibles du recours en cassation, pour incompétence et excès de pouvoir seulement. Ailleurs, le recours en cassation est remplacé par le pouvoir conféré à la cour d'Alger de réformer les décisions contraires aux principes des droits et coutumes qui régissent les indigènes musulmans. Les jugements définitifs rendus en matière musulmane peuvent être attaqués par la voie de requête civile

Juridiction disciplinaire des indigènes. — Code de l'indigénat. — Les indigènes musulmans sont encore soumis à une législation spéciale que l'on appelle le *code de l'indigénat.* La loi du 21 décembre 1897 énumère tous les faits qui, parfaitement licites pour des Français et des Européens, deviennent des contraventions pour les indigènes. Les peines applicables sont celles de simple police.

Les infractions au code de l'indigénat sont soumises au juge de paix dans les communes de plein exercice, à l'administrateur dans les communes mixtes. En territoire militaire, la juridiction disciplinaire est exercée par les commandants militaires du territoire. Ils sont assistés de commissions disciplinaires, composées d'éléments civils et militaires, dont les pouvoirs sont déterminés par un arrêté du 14 novembre 1874.

Tableau des infractions au code de l'indigénat. — 1° Propos tenus en public contre la France et son gouvernement ;

2° Refus ou inexécution des services de patrouille et de garde prescrites par l'autorité, abandon d'un poste ou négligence dans les mêmes services ;

3° Refus de fournir contre remboursement immédiat, au prix du tarif arrêté par le préfet, les agents auxiliaires, les moyens de transport, les vivres, l'eau potable et le combustible aux fonctionnaires ou agents dûment autorisés et accrédités officiellement auprès du chef de la tribu ou du douar, dans les régions désignées tous les ans par un arrêté spécial du gouverneur général.

Le tarif des divers objets soumis à réquisition sera par les soins du chef de la tribu ou du douar publié et porté à la connaissance des indigènes ;

4° Inexécution des ordres donnés en vue de l'application des lois relatives à l'établissement et à la conservation de la propriété. Omission ou retard dans les déclarations d'état-civil prescrites par la loi du 23 mars 1882, et inobservation des prescriptions de cette loi concernant l'usage de nom patronymique ;

5° Inobservation des décisions administratives portant attribution des terres collectives de culture, après avis de la djemaâ consultée ;

6° Retard prolongé et non justifié dans le paiement des impôts, soulte de rachat de séquestre, amendes et généralement de toute somme due à l'Etat ou à la commune, ainsi que dans l'exécution des prestations faites en nature.

7° Défaut d'obtempérer sans excuse valable aux convocations des contrôleurs et répartiteurs des contributions diverses à l'occasion de l'assiette et de la perception des impôts ;

8° Dissimulation de la matière imposable et connivence dans les soustractions ou tentatives de soustraction au recrutement des animaux et objets imposables ;

9° Détention pendant plus de vingt-quatre heures d'animaux égarés sans avis donné à l'autorité ;

10° Asile donné, sans en aviser immédiatement le chef du douar, à des vagabonds, ainsi qu'à tout étranger à la commune mixte non porteur d'un permis régulier ;

11° Défaut par tout indigène de faire immatriculer, dans un délai de quinze jours, les armes à feu dont il deviendra propriétaire, soit par héritage, soit par acquisition légalement autorisée.

12° Habitation isolée, sans l'autorisation de l'administrateur ou de son délégué, en dehors de la dechera ou du douar ; campement sur les lieux prohibés ;

13° Défaut pour tout indigène de se munir d'un passeport, permis de voyage, carte de sûreté ou livret d'ouvrier régulièrement visé lorsqu'il se rend dans un arrondissement autre que celui de son

domicile. Le même permis de départ servira pendant un an sans être visé à chaque voyage. Il sera retiré au détenteur qui en aura fait mauvais usage.

14° Négligence de faire viser son permis de voyage dans les communes où l'on séjournera pendant au moins vingt-quatre heures, sur l'itinéraire suivi dans un département autre que celui de la résidence. Négligence de faire viser son permis au lieu de destination. Le permis pourra contenir la dispense de l'obligation du visa sur le parcours de l'itinéraire ;

15° Défaut par tout indigène conducteur de bêtes de somme, de trait ou de monture, ainsi que de gros bétail destiné à être conduit sur un marché en dehors de la commune, de se munir d'un certificat, délivré sans frais par l'adjoint indigène de la section communale, qui devra en rendre compte immédiatement à l'administrateur, indiquant la marque ou le signalement des animaux dont il s'agit et le nom du propriétaire.

16° Actes de désordre sur les marchés et dans les lieux publics, n'offrant pas un caractère de gravité suffisant pour constituer un délit ;

17° Refus ou négligence de faire les travaux, le service, ou de prêter le secours dont ils auraient été requis dans les circonstances d'accidents, tumultes ou autres calamités, ainsi que dans les cas d'insurrection, brigandage, pillage, flagrant délit, clameur publique ou exécution judiciaire ;

18° Réunion sans autorisation pour ziara ou zerda (pèlerinage, repas public), réunion sans autorisation de plus de vingt-cinq personnes du sexe masculin ; coups de feu, sans autorisation, dans une fête, par exemple : un mariage, une naissance, une circoncision ;

19° Ouverture de tout établissement religieux ou d'enseignement sans autorisation ;

20° Refus de comparaître après avertissement écrit devant l'officier de police judiciaire ;

21° Négligence ou refus d'envoyer un enfant d'âge scolaire à l'école primaire, quand l'école est située à moins de trois kilomètres, et qu'il n'est pas présenté d'excuse valable.

22° Transgression ou inexécution des ordres donnés par l'autorité administrative compétente en vertu d'une loi ou d'un règlement ;

23° Infraction aux règlements d'eau et usages locaux concernant les fontaines, puits, sources, rivières, et canaux d'irrigation indépendamment des amendes et dommages-intérêts encourus pour contraventions à la police des eaux.

24° Abatage sans autorisation de l'administrateur d'un ou plusieurs arbres d'une utilité reconnue, hors le cas prévu par l'article 7 de la loi du 9 décembre 1885 ;

25° Refus de fournir les renseignements demandés par les agents de l'autorité administrative ou judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions ; faux renseignements donnés à ces mêmes agents ;

26° Bris, détérioration, destruction, enlèvement ou déplacement de jalons, tas de pierre, témoins, signaux topographiques, bornes-limites, placés par l'autorité ou par ses agents.

Projet de codification du droit musulman algérien. — Les indigènes musulmans, qui jouissent en Algérie de leur statut personnel, sont régis par la loi musulmane.

Cette loi faite de préceptes, de coutumes et d'usages, n'ayant jamais été réellement codifiée, demeure imprécise, prête aux contestations et engendre de nombreux procès dont la solution dépend jusqu'à présent de l'interprétation des juges.

Cet état de choses présente de tels inconvénients qu'on dut constituer à Alger le 22 mars 1904 une commission d'études composée de juriconsultes musulmans et français, qui se livrent actuellement à la codification des dispositions du droit musulman applicables aux indigènes musulmans en Algérie.

Auxiliaires de la justice et officiers ministériels. — Aux termes du décret du 27 juin 1901 le personnel de tous les officiers publics et ministériels de l'Algérie qui dépendait autrefois du ministère de la justice, est placé sous la haute autorité du gouverneur général. Les greffiers de la cour et des tribunaux, les huissiers, les interprètes judiciaires et traducteurs assermentés, les commissaires-priseurs, les avoués, les notaires, sont nommés et révoqués par le gouverneur général au vu des propositions qui lui sont soumises par le premier président et le procureur général. Une commission de trois membres choisis par le gouverneur général dresse une liste de trois noms pour chaque nomination. Avec l'adjonction d'un officier ministériel en résidence à Alger, elle constitue une commission de discipline, sur l'avis de laquelle le gouverneur général prononce les peines disciplinaires. Nul ne peut être nommé officier ministériel en Algérie, s'il n'est Français et s'il n'a satisfait aux lois sur le recrutement militaire. Les charges des officiers ministériels en Algérie n'étant pas vénales, ils n'ont pas la faculté de présenter leur successeur.

Défenseurs, avoués, avocats. — A l'origine, il avait été institué sous le nom de *défenseurs*, un corps d'officiers ministériels destinés à représenter les parties en justice. Ils cumulaient les fonctions d'avoué avec celles d'avocat. En 1848, furent créés des collèges d'avocats près la cour d'Alger et les divers tribunaux du ressort. Les défenseurs ont conservé le droit de plaider qu'ils ont exercé, depuis lors, en commun avec les avocats. Le décret du 27 décembre 1881 a séparé la postulation de la plaidoirie et introduit en Algérie le ministère des avoués. Les défenseurs alors existants ont conservé leurs fonctions, mais il n'en a plus été créé de nouveaux.

Les avoués et les avocats ont la même organisation qu'en France, ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations.

Greffiers. — L'institution des greffiers est régie par le décret du 3 septembre 1884, qui soumet leur nomination à des conditions d'aptitudes déterminées et précise les diverses fonctions qu'il leur est permis d'exercer.

Interprètes. — Cette classe spéciale d'officiers a pour but de faciliter les rapports administratifs des indigènes et des autorités françaises. Ils sont répartis en deux catégories : 1° les interprètes militaires ; 2° les interprètes civils, qui se divisent en interprètes judiciaires et interprètes traducteurs assermentés.

Notaires. — Les notaires, qui, de même que les autres officiers ministériels de l'Algérie reçoivent gratuitement leurs charges, sont nommés par le gouverneur général qui peut leur donner de l'avancement, les suspendre ou les révoquer. Dans les cantons judiciaires où il n'existe pas de notaires, les greffiers de justice de paix peuvent être désignés pour en remplir les fonctions. Les attributions des notaires en Algérie sont en principe les mêmes qu'en France. Ils sont tenus aux mêmes obligations.

Entre musulmans, les notaires sont compétents quand ceux-ci réclament leur ministère et renoncent ainsi à leur loi personnelle pour adopter la loi française.

Les cadis ont le droit de recevoir les actes publics passés exclusivement entre musulmans dans les circonscriptions où ils ont conservé les fonctions de juge. Il en est de même pour les cadis-notaires.

Huissiers. — Les huissiers sont régis en principe par l'arrêté ministériel du 26 novembre 1842 et le décret du 13 décembre 1879.

Curateurs à successions vacantes. — Il existe dans le ressort de chaque tribunal des curateurs aux successions vacantes, chargés de la conservation des droits des appelés. Leurs fonctions ne s'appliquent pas aux successions vacantes musulmanes ni aux successions des étrangers.

CHAPITRE VIII

RÉGIME CIVIL

RÉGIME CIVIL DE L'ALGÉRIE. — ETAT DES PERSONNES. — FRANÇAIS. — ISRAÉLITES INDIGÈNES. — INDIGÈNES MUSULMANS. — ETRANGERS. — NATURALISÉS.

Etat des personnes. — La population de l'Algérie comprend quatre éléments principaux différant entre eux par la race, l'origine, la religion, et qui ont été soumis à des législations différentes : ***les Français, les israélites, les indigènes musulmans et les étrangers.***

Français. — Les Français nés en Algérie ou venant pour y fonder un établissement sont soumis à la loi française, même alors qu'ils prétendraient y renoncer, par exemple en embrassant la religion mahométane et en déclarant vouloir se soumettre à la législation musulmane. La femme française qui épouse un indigène musulman reste soumise au statut personnel français.

Israélites indigènes. — Les indigènes israélites avaient été depuis la conquête française, soumis à une condition analogue à celle des musulmans. Ils étaient sujets français, mais n'étaient admis à la jouissance des droits civils que sur leur demande et par un décret rendu en conseil d'Etat ; sinon, ils continuaient à être régis par la loi mosaïque en ce qui concerne leur statut personnel. Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 avait maintenu cet état de choses en le précisant. Un décret du 24 octobre 1870 déclara citoyens français les israélites indigènes des départements algériens. Un autre décret du 7 octobre 1871 a défini l'indigénat de façon à restreindre la portée du décret du 24 octobre 1870.

D'après le décret du 7 octobre 1871, sont considérés comme indigènes et à ce titre, demeureront inscrits sur les listes électorales, s'ils remplissent d'ailleurs les autres conditions de capacité civile, les israélites nés en Algérie avant l'occupation française ou nés depuis de parents établis en Algérie à l'époque où elle s'est produite. Les israélites nés en Algérie de parents qui ne s'y étaient établis que postérieurement à la conquête ne peuvent prétendre à la qualité de citoyens ; il leur

faut, pour être inscrits sur les listes électorales, établir leur indigénat au moyen de la décision du juge de paix ou de registres de notoriété.

Les israélites non citoyens français conservent leur statut personnel ; il doit leur être appliqué toutes les fois qu'ils n'y ont pas renoncé.

Indigènes musulmans. — L'indigène musulman est sujet français, mais est régi, en ce qui concerne son statut personnel, par les lois et coutumes musulmanes tant qu'il n'a pas acquis dans les formes prévues par le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 et le décret du 21 avril 1866, la qualité de citoyen français. Il en est de même en matière de succession. Il est soumis à ces deux points de vue, à la coutume de son pays d'origine ou à celle du rite spécial auquel il appartient.

Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie.

Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français ; dans ce cas, il est régi par les lois civiles françaises. La qualité de citoyen est conférée à l'indigène par un décret rendu en conseil d'Etat.

Etrangers. — Les étrangers ont en Algérie la même situation qu'en France, ils doivent faire à la mairie, en arrivant, une déclaration de résidence. La naturalisation des étrangers en Algérie est possible après une résidence de trois années, sans admission préalable au domicile.

Naturalisés. — La loi de 1889 naturalise les individus d'origine étrangère (Espagnols, Italiens, Anglo-Maltais, et même les issus de juifs du Maroc), nés en Algérie d'un père étranger, subdivisés en deux catégories:

1° Les étrangers naturalisés français d'une façon définitive ;

2° Les étrangers naturalisés français sous condition suspensive.

Parmi les premiers : Tous les individus majeurs des deux sexes, nés sur le sol algérien d'étrangers naturalisés par décret, qui étaient mineurs lors de la naturalisation de leurs parents et qui n'ont pas, à leur majorité, décliné la nationalité française. Tous les individus majeurs ou mineurs des deux sexes, nés de pères étrangers, nés eux-mêmes sur le sol algérien.

Tous les individus des deux sexes nés en Algérie de pères étrangers nés eux-mêmes à l'étranger, mais majeurs de 22 ans se trouvant domiciliés à leur majorité sur le sol algérien et n'ayant pas décliné la nationalité française. Toutes les femmes étrangères, nées sur le sol étranger, devenues françaises en se mariant avec des naturalisés.

Toutes les femmes d'origine étrangère, nées sur le sol algérien, issues de parents étrangers, nés ou non en Algérie, mariées avec des naturalisés.

Parmi les seconds : Tous les individus des deux sexes, encore mineurs, nés sur le sol algérien de parents étrangers, nés eux-mêmes à l'étranger et n'ayant pas été naturalisés par décrets individuels, si à leur majorité ils sont encore domiciliés dans la colonie et n'ont pas décliné la nationalité française.

La France, avec sa natalité restreinte, doit compter sur l'élément étranger bas-latin, pour l'aider dans le peuplement européen de sa colonie africaine.

CHAPITRE IX

DROIT CIVIL

PREUVE DES CONVENTIONS. — BAUX. — PRÊT A INTÉRÊT

Preuve des conventions. — Les règles sur la preuve, telles qu'elles sont établies par le code civil, sont, en principe, applicables dans les conventions entre Européens et indigènes ; notamment, la preuve testimoniale est admise conformément à ces règles. En matière personnelle et mobilière, le juge doit tenir compte dans l'admission de la preuve, des coutumes et des usages des parties.

Toute convention sous-seing privé intervenant entre Européen et indigène, doit être écrite en français et en arabe, conformément à l'arrêté du général Berthezène du 9 juin 1831.

L'inobservation de cette formalité enlève à l'acte défectueux la valeur même d'un commencement de preuve par écrit.

La non abrogation de cet arrêté du 9 juin 1831 ouvre matière à de nombreuses difficultés, tout en étant un obstacle à la facilité des transactions libres entre Européens et indigènes obligés de recourir au ministère d'un interprète lors de la moindre convention. On peut dire que cet arrêté est la cause première du retard dans l'assimilation économique des différentes races habitant l'Algérie. Il est difficilement explicable en effet de voir exiger dans la pratique, après quatre-vingts ans d'occupation française et l'octroi de la personnalité civile à l'Algérie, l'em-

ploi d'un texte français et d'un texte étranger en matière de convention entre habitants de cette même contrée française.

Les indigènes algériens n'ont jamais eu l'arabe comme langue nationale ; la preuve en est que la plupart d'entre eux parlent le tamachek, le kabyle, le chaouïa ; et que ceux qui emploient ce qu'on appelle improprement l'arabe, se servent d'un langage très éloigné de l'arabe réel ; langage irrégulier, qui ne s'écrit pas. Cette vérité est à tel point évidente, que les rares lettrés en langüe arabe désignent sous le nom d'*arabe vulgaire* un des idiomes parlés en Algérie, qui ne peut sur aucun point être assimilé à l'arabe classique ou littéral, ancien dialecte de l'Hedjaz, en Arabie, dans lequel le Coran est écrit.

A Alger, ville de 150.000 habitants, capitale de l'Algérie, on ne trouverait pas, en dehors des professeurs et des interprètes, cent personnes capables d'écrire correctement, à la fois, en arabe littéral et en français.

Les Arabes, du reste, ne sont pas, on le sait, d'origine algérienne. Ceux que l'on désigne encore sous ce nom en Algérie, sont des descendants, considérablement mélangés, des envahisseurs asiatiques venus dans le nord de l'Afrique du VIIe au XIe siècle, où ils furent plus tard submergés par les divers éléments d'origine berbère, lesquels au XVIe siècle, durent céder la place prépondérante aux Turcs,devenus maîtres du territoire algérien. Ces derniers n'employaient pas la langue arabe envers laquelle ils professaient un souverain dédain : ils parlaient turc. Les deux tiers des inscriptions des monuments publics d'Alger sont rédigées en langue turque.

Les Espagnols qui durent subir pendant près de huit siècles l'invasion musulmane, ne désignèrent jamais leurs envahisseurs d'une autre appellation que de celle de Maures, de Mahourim des Phéniciens, et Mauri des Latins, les Berbères de nos jours.

Quand les Français entreprirent et réalisèrent la conquête de la régence d'Alger, la langue arabe corrompue en arabe dit vulgaire, n'y était employée que par quelques tribus descendant des Hilaliens, tribus berbérisées par les croisements avec la race aborigène ; et l'emploi de l'arabe littéral, alors réservé à une infime catégorie de savants ou légistes, aurait rapidement cessé devant l'emploi de la langue française, si, dans une fausse idée de l'ethnologie des habitants de l'Algérie, les Français de l'époque de la conquête ne s'étaient obstinés à voir des Arabes où il n'y en avait pas ; non sens qui permettait au gouvernement d'alors de rêver de constituer en Algérie, où il n'y en avait jamais eu, un royaume arabe placé à mille lieues de l'Arabie.

Poursuivant ce non sens, et rendant un hommage immérité à un élément asiatique qui retardait mentalement de douze siè-

cles sur la civilisation européenne, on cherchait à propager la connaissance de la langue arabe chez des populations qui l'ignoraient, en les éloignant des Français, dont on devait les rapprocher, tout au moins par la langue.

Aujourd'hui, que l'on se rend un compte plus exact de la réalité des choses en Algérie, on tend à revenir de l'erreur qui retarde depuis si longtemps un rapprochement économique des gens habitant ce pays, en répandant chez les indigènes la connaissance de la langue française, qui doit être la langue nationale de tout pays français, à laquelle préjudicia jusqu'à nos jours le patronage impolitique du dialecte étranger de l'Hedjaz. Les indigènes algériens instruits sont les premiers à reconnaître, qu'en territoire français, la langue du pays ne peut être l'arabe qui manque de précision, mais le français qui est la langue juridique par excellence, surtout après que la loi du 19 décembre 1900 a reconnu à l'Algérie la personnalité civile et financière.

Baux. — En l'absence d'usages en Algérie sur les délais de congé, une ordonnance du 16 août 1846 a fixé ces délais.

Prêt à intérêt. — Une ordonnance royale du 7 décembre 1835 édictait que dans les possessions françaises du nord de l'Afrique, la convention sur le prêt à intérêt faisait la loi des parties.

Cette ordonnance abrogée par un arrêté du 4 novembre 1848, fut remise en vigueur par un nouvel arrêté du 21 novembre 1849.

La loi du 27 août 1881 qui abroge en partie l'ordonnance du 7 décembre 1835, fixe, à défaut de convention, l'intérêt légal à six pour cent par an, tant en matière civile qu'en matière commerciale.

L'article 1907 du code civil dispose que l'intérêt conventionnel peut excéder celui de la loi, toutes les fois que la loi ne le prohibe pas.

La loi du 3 septembre 1807 fixait l'intérêt en matière civile à cinq pour cent et en matière commerciale à six pour cent.

La loi du 19 décembre 1850 inflige des pénalités pour les prêts consentis à un taux supérieur à celui fixé par la loi.

Mais la loi du 12 janvier 1886 abroge en matière de commerce les lois du 3 septembre 1807 et 19 décembre 1850, dans leurs dispositions relatives à l'intérêt conventionnel.

Une loi de finances du 13 avril 1898, qui abroge la partie de l'ordonnance royale du 7 décembre 1835 respectée par la loi de 1881 ; mais qui ne touche pas à la loi du 12 janvier 1886, dit que l'intérêt conventionnel en Algérie ne peut excéder huit pour cent en matière civile et commerciale, et fixe à cinq

pour cent l'intérêt légal, tant en matière civile qu'en matière commerciale.

Cette loi du 13 avril 1898 applique en Algérie, quant aux pénalités, les dispositions de la loi du 19 décembre 1850.

La loi de 1850 n'avait pas été rendue applicable à l'Algérie. Elle le fut par la loi de 1898.

Or, comme la loi de 1886 avait abrogé en matière de commerce la loi de 1850 dans ses dispositions relatives à l'intérêt conventionnel ; que cette loi de 1886 continue toujours à subsister, car aucune loi nouvelle ne l'abroge, la loi de 1898 n'applique légalement les dispositions de la loi de 1850 que dans celles de ses parties qui n'ont pas été abrogées en 1886. Il en résulte que la loi de 1850 est inexistante en Algérie comme elle l'est en France, relativement à l'intérêt conventionnel en matière de commerce.

La loi du 27 août 1881 a réglé la situation des acquéreurs de propriétés immobilières au moyen de rentes perpétuelles. Elle accorde aux débiteurs de rentes un délai de cinq ans, pendans lequel ils peuvent se libérer en prenant pour base le taux d'intérêt sous l'empire duquel ils ont contracté. Une loi du 30 juillet 1900 a édicté une disposition analogue à l'égard des débiteurs de rentes constituées au profit du domaine, pour prix de vente ou de concessions d'immeubles ou pour cession de droits immobiliers ; le délai est de trois ans.

CHAPITRE X

RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ

DOMAINE DE L'ETAT. — DOMAINE PUBLIC. — DOMAINE PRIVÉ DE L'ETAT. — GESTION ET ADMINISTRATION DES BIENS DU DOMAINE DE L'ETAT. — TERRES DE COLONISATION. — AVANTAGES ACCORDÉS AUX CONCESSIONNAIRES. — ACTIONS DOMANIALES. — DOMAINE DÉPARTEMENTAL. — DOMAINE COMMUNAL. — PROPRIÉTÉ PRIVÉE : CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE. — RÈGLES CONCERNANT LA TRANSMISSION DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE. — EXCEPTIONS. — DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. — PROPRIÉTÉS SPÉCIALES : MINES — CARRIÈRES DE PHOSPHATES DE CHAUX. — FORÊTS. — VIGNES. — ENREGISTREMENT ET TIMBRE.

Le domaine de l'Etat, en Algérie comme dans la métropole, se divise en domaine public et en domaine privé.

Domaine public. — Le domaine public en Algérie se compose : 1° Des biens de toute nature que le code civil et les lois générales de la France déclarent non susceptibles de propriété privée ; 2° Des canaux d'irrigation et de desséchement exécutés par l'Etat ou pour son compte dans un but d'utilité publique ; des lacs salés, des cours d'eau de toute sorte et des sources. La loi de 1851 a toutefois réservé et maintenu, tels qu'ils existaient, les droits privés de propriété, d'usufruit ou d'usage légalement acquis antérieurement à la promulgation de la loi, sur les lacs salés, les cours d'eau et les sources.

Les règles de la domanialité maritime s'appliquent à l'Algérie. Les établissements de pêche permanents et les occupations temporaires du domaine public maritime sont autorisés dans les formes et conditions fixées par un décret du 20 mars 1875 et un arrêté du 13 avril 1875.

Les chemins de fer d'Algérie, qu'ils soient d'intérêt général ou local, sont régis par la même législation que ceux de France.

Domaine privé de l'Etat. — D'après la loi du 16 juin 1851, le domaine privé de l'Etat en Algérie se compose :

1° Des biens qui, en France, sont dévolus à l'Etat ; par la législation sur les épaves, et par suite de déshérence, pour ce

qui concerne les Français et les étrangers ; et en vertu du droit musulman, pour ce qui concerne les indigènes. D'après l'ordonnance du 26 décembre 1842, si une succession n'a pas été réclamée dans le cours de trois années à compter du jour de son ouverture, elle est de plein droit, à l'expiration de ce délai, présumée en déshérence ;

2° Des biens et droits mobiliers et immobiliers provenant du *beylick*, et tous autres réunis au domaine par des arrêtés et ordonnances rendus antérieurement à la loi de 1851 ;

3° Des biens d'indigènes séquestrés réunis définitivement au domaine de l'Etat dans les cas et suivant les formes prévus par l'ordonnance du 31 octobre 1845 ;

4° Des bois et forêts, sous la réserve des droits de propriété et d'usage régulièrement acquis avant la promulgation de la loi de 1851 ;

5° Des rentes constituées au profit de l'Etat pour prix de vente ou de concession d'immeubles domaniaux ou pour concession de droits immobiliers.

6° Des biens acquis à l'amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Gestion et administration des biens du domaine de l'Etat. — L'administration du domaine de l'Etat en Algérie est confiée soit aux divers services publics, soit aux agents de l'administration des domaines.

Les biens domaniaux peuvent être aliénés, concédés, donnés à bail ou affectés à des services publics.

L'affectation à un service public est faite par un arrêté du gouverneur en conseil de gouvernement. Les baux peuvent. dans certains cas, être passés par le préfet, assisté du conseil de préfecture ; dans d'autres cas, le gouverneur doit statuer avec l'intervention du conseil de gouvernement ; enfin, pour certains baux, un décret rendu en conseil d'Etat est nécessaire.

Les baux sont faits aux enchères publiques ou, dans les circonstances exceptionnelles, de gré à gré.

Les biens du domaine public ou affectés à un service public peuvent être affermés ; mais les baux sont résiliables sans indemnité. Ils ne peuvent être cédés sans autorisation préalable de l'administration.

Les terres *azel*, c'est-à-dire les terres domaniales occupées par les indigènes groupés en tribus ou en douars, sont louées à ceux-ci par voie d'adjudication.

Terres de colonisation. — Les deux procédés employés pour la mise en valeur du domaine de l'Etat sont la vente et la concession.

Le gouverneur général peut, par arrêté en conseil de gou-

vernement, prescrire la vente aux enchères publiques, de lots de fermes et de terres qui ne peuvent utilisées qu'aux pacages. Il peut aussi ordonner la vente aux enchères ou de gré à gré, aux conditions qu'il détermine et sans conditions d'origine pour les acquéreurs des lots dits *industriels* à former dans les centres de population.

Les concessions de terres domaniales peuvent être faites aux communes ou aux particuliers.

Les terres domaniales comprises dans le périmètre d'un centre de population et affectées au service de la colonisation sont divisées en lots de villages et en lots de fermes. Un lot de village ne peut excéder 40 hectares ; un lot de ferme, 100 hectares. Les terres impropres à la culture qui ne sauraient être utilement comprises dans le périmètre d'un groupe de population peuvent faire l'objet de lots plus considérables. Les seuls individus auxquels ces concessions peuvent être faites sont les Français, les Européens naturalisés ou en instance de naturalisation et, à titre de récompenses pour services exceptionnels et dûment constatés, les indigènes, naturalisés ou non. En outre, des concessions peuvent être faites à des sociétés de peuplement, qui s'obligent à installer dans les villages des familles auxquelles elles transmettent des terres.

La concession est toujours purement gratuite. Elle attribue au concessionnaire la propriété de l'immeuble sous la condition suspensive de l'accomplissement des clauses stipulées. Le concessionnaire jouit immédiatement de l'immeuble et de ses fruits, sans répétition en cas de déchéance. Tout individu qui sollicite une concession doit s'engager à transporter son domicile et à résider sur la terre concédée avec sa famille, d'une manière effective et permanente, pendant les cinq années qui suivront la concession. Il doit déclarer qu'il n'est ou n'a été ni locataire, ni concessionnaire, ni adjudicataire de terres domaniales. Les demandeurs peuvent toutefois être dispensés de la résidence personnelle sur les lots de ferme, à la condition d'installer à leur place une ou plusieurs familles françaises.

Pendant les cinq premières années, la concession est provisoire ; le concessionnaire n'a qu'un seul droit de jouissance sous condition de mise en valeur. Il peut céder sa concession, après un an de résidence, à un Français ou à un Européen naturalisé avec l'approbation de l'administration. Le concessionnaire peut également hypothéquer sa concession, mais seulement au bénéfice des prêteurs qui lui fournissent des sommes destinées aux travaux de construction, de réparation ou d'agrandissement des bâtiments d'exploitation ou d'habitation, à des travaux agricoles constituant des améliorations durables et permanentes, à



l'acquisition d'un cheptel. Les créanciers peuvent faire vendre les concessions.

Le concessionnaire provisoire qui n'accomplit pas les conditions imposées par la concession encourt la déchéance. La déchéance est prononcée immédiatement s'il n'y a pas eu de commencement d'exécution ; et, s'il y a eu commencement d'exécution des conditions imposées par la concession, après mise en demeure d'avoir à s'y conformer dans les trois mois. Dans les trente jours de la notification de l'arrêté de déchéance, le concessionnaire déchu peut faire opposition devant le conseil de préfecture. Si des améliorations utiles ont été apportées par le cessionnaire, le conseil de préfecture en fixe le montant et prescrit la vente aux enchères aux clauses et conditions imposées au concessionnaire.

Le concessionnaire qui a rempli toutes les conditions qui lui ont été imposées, peut, au bout de cinq ans, obtenir la délivrance d'un titre définitif de propriété. Il peut même obtenir ce titre définitif après trois ans de résidence, s'il justifie d'une dépense moyenne de 100 francs par hectare réalisée en améliorations utiles et permanentes. Dès lors, le concessionnaire est propriétaire incommutable et il peut aliéner et hypothéquer librement. Toutefois, il est interdit à tout individu, devenu propriétaire d'une terre d'origine domaniale par achat ou concession, de la vendre ou de la céder aux indigènes non naturalisés pendant vingt ans si elle provient des lots de fermes, et pendant dix ans si elle provient des lots de villages. Pendant dix ans à compter de la concession, les terres concédées sont exemptes de tous impôts sur la propriété immobilière.

Avantages accordés aux concessionnaires. — 1° En chemin de fer : transport à demi tarif, en troisième classe, pour les membres de la famille indiqués sur le titre de concession, et transport gratuit de 100 kilogrammes de bagages par personne ;

2° sur les paquebots des lignes subventionnées partant de Port-Vendres ou de Marseille : transport gratuit en troisième classe des personnes de la famille indiquées sur le titre, transport gratuit de 75 kilogrammes de bagages par personne ; réduction de 50 pour cent sur le prix des tarifs administratifs pour le transport du matériel agricole et de leur cheptel, à la condition que le nombre des animaux ne soit pas supérieur à trois, quelle qu'en soit la race. Les mêmes avantages sont accordés aux acquéreurs de terres domaniales.

Actions domaniales. — Le domaine est représenté en justice par le préfet dans toute l'étendue du territoire algérien. Les actions immobilières intentées par le domaine ou contre lui sont, en territoire civil, portées devant le tribunal civil de la

situation des biens ; ou, s'il s'agit de biens situés en territoire militaire, devant le tribunal le plus proche. La compétence judiciaire s'étend aux affaires domaniales qui, en France, sont jugées par le conseil de préfecture.

La procédure des actions domaniales est réglée par le décret du 28 décembre 1855 qui impose aux particuliers et au domaine l'obligation de faire précéder l'assignation d'un mémoire préalable.

Domaine départemental. — Le domaine départemental en Algérie, se compose des mêmes éléments que celui des départements de la métropole ; il comprend, notamment, les édifices et bâtiments qui sont affectés aux services départementaux. C'est au pouvoir central qu'il appartient de statuer sur les concessions d'immeubles domaniaux. Ces biens sont gérés conformément aux principes de la législation métropolitaine.

Domaine communal. — Le domaine communal comprend : 1° les édifices et bâtiments domaniaux affectés aux différents services de l'administration communale ; 2° les biens déclarés biens communaux et les droits conférés aux communes par la législation de France ; 3° les biens ou dotations qui sont ou qui pourraient être attribués aux communes par la législation spéciale de l'Algérie. Ces concessions aux communes sont faites gratuitement ou à un prix réduit, par décret rendu sur les propositions du gouverneur général en conseil de gouvernement, qui fixe la destination de l'immeuble. Le décret du 28 déc. 1900 prévoit quatre destinations et quatre régimes distincts ; les biens peuvent être : 1° affectés à des services ou usages publics ; 2° abandonnés à la jouissance en nature des habitants ; 3° amodiés au profit du budget communal ; 4° destinés à former les voies publiques.

Propriété privée

Constitution de la propriété privée. — La propriété privée et individuelle qui n'existait pas dans la régence d'Alger, n'a pu s'y établir après la conquête, que dans des conditions qui n'offraient aucune certitude, ni aucune sécurité. C'est pour y remédier qu'ont été publiées les ordonnances du 1er octobre 1844 et du 21 juillet 1846. La loi du 26 juillet 1873 a introduit un nouveau régime. Cette loi a pour but de soumettre la propriété foncière en Algérie à une législation uniforme ; de constituer partout la propriété individuelle ; de tracer des règles d'exécution dégagées de toute complication inutile, mais protectrices de tous les droits légitimes pour que l'affranchissement du sol s'opère facilement. Aux termes de cette loi, l'établissement de la propriété immobilière, sa conservation et la transmission contractuelle des

immeubles et droits immobiliers, quels que soient les propriétaires, sont régis par la loi française.

En conséquence, sont abolis tous droits réels, servitudes ou causes de résolution quelconques, fondés sur le droit musulman ou kabyle, qui seraient contraires à la loi française ; et la loi du 28 avril 1887 a décidé que les opérations pour la constitution de la propriété individuelle seraient précédées d'opérations de délimitation et de répartition entre les tribus et les douars prévues par le sénatus-consulte du 22 avril 1863, partout où ces opérations n'avaient pas été déjà exécutées. La loi du 16 février 1897 édicte encore de nouvelles dispositions.

La possession d'un acte notarié ou administratif constatant la propriété, rend la terre pour toujours française et la place sous la juridiction des tribunaux français.

Règles concernant la transmission de la propriété privée. — Les transmissions de biens entre musulmans continuent à être régies par la loi musulmane, limitée aux immeubles dont la propriété n'est pas établie conformément aux lois de 1873, 1887 et 1897 ou par un titre français notarié ou administratif.

La propriété des immeubles appartenant à des indigènes musulmans s'acquiert, conformément au droit musulman, par une possession de dix ans entre étrangers et de quarante ans entre parents, sans qu'il soit besoin de justifier d'un titre ou de la bonne foi.

L'inaliénabilité des biens *habbous* a été supprimée par le décret du 30 octobre 1858.

Exceptions au principe de l'inviolabilité de la propriété privée. — Le principe posé par la loi du 16 juin 1851, comporte les restrictions suivantes :

1° L'expropriation pour cause d'utilité publique ; 2° l'Etat peut séquestrer les biens des indigènes, par mesure de haute administration ; 3° empêchement pour un acquéreur de bien domanial, pendant un certain nombre d'années, de vendre sa propriété à un indigène non naturalisé ; 4° les propriétaires de forêts de chênes-liège ne peuvent les exploiter librement.

De l'expropriation pour cause d'utilité publique. — En Algérie, comme en France, le sacrifice des propriétés particulières ne peut être exigé au nom de l'utilité publique, que sous la condition du paiement d'une juste et préalable indemnité .

L'expropriation peut être prononcée pour la fondation des villes, villages et hameaux ou pour leur agrandissement ; pour l'établissement des ouvrages de défense ou des lieux de campement des troupes ; pour l'établissement de fontaines, d'aqueducs, d'abreuvoirs, pour l'ouverture de routes, chemins, canaux de

desséchement, d'irrigation ou de navigation et l'établissement de moulins à farine ; pour toutes les autres causes prévues et déterminées par la loi française, et ce, aux termes, clauses et conditions des lois et arrêtés régissant la matière.

Propriétés spéciales

Mines. — La loi du 16 juin 1851 a soumis les mines au régime de la législation métropolitaine. Les lois minières de la métropole ont été promulguées en Algérie par arrêté du gouverneur général en date du 21 mars 1852. Un décret du 23 juin 1866 y a rendu applicable la loi du 9 mai 1866 sur l'exploitation minière.

Carrières de phosphates de chaux. — Les gisements de phosphates de chaux et leur exploitation sont soumis à une législation régie par le décret du 25 mars 1898.

Forêts. — La loi du 21 février 1903 constitue la législation forestière algérienne. Sont soumis au régime forestier : 1° les bois du domaine de l'Etat ; 2° ceux des communes, sections de communes et établissements publics qui seront reconnus susceptibles d'une exploitation régulière ; 3° ceux dans lesquels l'Etat, les communes ou les établissements publics ont des droits de propriété indivis avec des particuliers ; 4° les terrains nus ou couverts de broussailles, dont le reboisement aura été reconnu et déclaré d'utilité publique. Les bois du territoire de commandement sont soumis au régime forestier, mais administrés suivant les formes arrêtées par le gouverneur général.

Vignes. — La protection du vignoble algérien contre le phylloxera est réglée par les lois des 21 mars 1883, 28 juillet 1886, 5 mars 1887 et 20 mars 1899. La première de ces lois consacre une sorte d'expropriation temporaire pour cause d'utilité publique de la propriété vinicole. Sous réserve du droit du propriétaire à une indemnité, elle autorise la destruction des vignes, échalas ou tuteurs atteints par le phylloxera ou compris dans une zone environnante déterminée par le gouverneur général, la désinfection du sol et l'interdiction de planter pendant cinq ans au plus. En cas de destruction d'une vigne phylloxérée, le propriétaire a droit à une indemnité qui ne peut excéder la valeur du produit de trois récoltes moyennes, déduction faite des frais de culture et de main-d'œuvre.

La loi du 28 juillet 1886 autorise l'établissement de syndicats départementaux formés de propriétaires de vignes. Ces syndicats ont la personnalité civile et peuvent ester en justice pour la défense des intérêts communs en vue desquels ils ont été constitués.



Enregistrement et timbre. — Le tarif des droits de timbre en Algérie est le même que dans la métropole. La plupart des droits d'enregistrement, soit fixes, soit proportionnels, qui sont perçus en France, le sont aussi en Algérie, mais réduits de moitié. Un décret du 7 décembre 1909 applique à l'Algérie, à partir du 1er janvier 1910, un droit de 0 fr. 375 par cent francs pour les transmissions des titres nominatifs des actions et obligations françaises, mais exempte de ce droit la conversion des actions et obligations au porteur en actions et obligations nominatives. Le droit sur les titres au porteur est de 0 fr. 125 pour cent francs, sans addition de décimes.

Pour la perception des droits d'enregistrement sur les mutations à titre gratuit entre vifs d'immeubles bâtis non loués par baux écrits, autres que les usines, le produit ou revenu annuel est déterminé par la valeur locative réelle telle qu'elle est établie par l'assiette de la contribution foncière de l'année de l'échange ou de la donation.

Les mutations par décès sont exemptes de tous droits. Il en est de même des locations verbales.

Il est perçu, au profit du service de l'assistance publique, un seul décime en sus du principal, sur les impôts qui, en France, sont passibles de décimes.

Les actes notariés ou sous seings privés passés en Algérie doivent être soumis à l'enregistrement en France et y supporter le complément de droits exigibles : 1° lorsque les parties veulent en faire usage en France ; 2° lorsqu'ils ont pour objet la transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance d'immeubles situés en France, ou la cession à titre onéreux d'un fonds de commerce également situé en France. Ces règles sont applicables aux actes passés en France et contenant transmission de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Algérie, et cession à titre onéreux d'un fonds de commerce également situé en Algérie.

Les droits sont acquittés au bureau de la situation des biens.

L'ancienne colonie romaine d'Afrique, qui sous l'impulsion du génie latin, fut un moment une des contrées les plus productives et les plus florissantes de l'antiquité, desséchée et appauvrie par douze siècles de domination musulmane, commence à retrouver, des frontières de Cyrène à l'ancienne Tingitane, grâce au génie français, sa prospérité d'autrefois.

Si l'Algérie, notamment, qui possède aujourd'hui la personnalité civile et financière, tend à devenir dans un temps

rapproché un des pays les plus riches du monde, elle doit demeurer pénétrée de l'idée qu'elle est entièrement redevable de sa prospérité à la métropole, qui lui prodigua constamment sans compter, avec les sacrifices d'argent, le sang de ses enfants.

Quand les premiers colons s'acheminèrent vers la France africaine, un des plus purs héros de la conquête, le général de Lamoricière, alors ministre de la guerre, leur confia un drapeau en leur disant ces mots, toujours de circonstance :

« C'est au travail intelligent et civilisateur d'achever ce « que la force a commencé. La poudre et les baïonnettes ont « fait en Algérie ce qu'elles pouvaient y faire : c'est à la « bèche et à la charrue d'y accomplir leur tâche.

« Mais rappelez-vous que ces plaines que vous allez féconder de vos sueurs ont été longtemps arrosées du sang de « vos frères de l'armée, qui l'ont versé pour vous et sans « espoir de récompense.

« Avant de vous quitter, permettez à un ancien soldat de « vous dire que si jamais, en défrichant vos champs, vous « trouvez dans les broussailles une croix de bois entourée « de quelques pierres, cette croix vous demande une larme « ou une prière pour ce pauvre enfant du peuple, votre frère, « qui est mort là, en combattant pour la patrie, et qui s'est « sacrifié tout entier pour que vous puissiez un jour, sans « même savoir son nom, recueillir le fruit de son courage « et de son dévouement. »

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA BERBÉRIE

LIVRE I

LA BERBERIE AVANT L'ISLAM

CHAPITRE V

Occupation romaine

CHAPITRE VI

Domination romaine

CHAPITRE VII

Période vandale

CHAPITRE VIII

Occupation byzantine

CHAPITRE IX

Groupement des Berbères au VIIe siècle de J.-C.

LIVRE II

L'ISLAMISME

CHAPITRE PREMIER

Origine des Arabes

CHAPITRE II

Le Prophète Mohammed avant l'hégire

CHAPITRE III

Le Prophète Mohammed après l'hégire

CHAPITRE IV

Le Coran

CHAPITRE V

Les premiers Khalifes ou successeurs

CHAPITRE VI

Rites et schismes

LIVRE III

PERIODE BERBERE ET ARABE

L'ISLAMISME ET LES GOUVERNEMENTS ARABES

CHAPITRE PREMIER

Extension de l'Islamisme en Asie et dans l'Afrique septentrionale

CHAPITRE II

Conquête de l'Espagne. — Invasion de la Gaule

CHAPITRE III

La révolte kharedjite

CHAPITRE IV

Réveil de l'indépendance espagnole

CHAPITRE V

Les chérifs édrisides



CHAPITRE VI

Les gouverneurs Ar'lebites

CHAPITRE VII

Affaiblissement des Oméïades d'Espagne

CHAPITRE VIII

Les Fatémides. — Empire obéïdite

LIVRE IV

PERIODE BERBERE MUSULMANE

LES DYNASTIES BERBERES. — I

CHAPITRE PREMIER

Gouvernement des princes zirides et hammadites. — Invasion des Arabes hilaliens

CHAPITRE II

CHAPITRE III

Les Mérinides

CHAPITRE IV

La fin des dynasties zeyanite, mérinide et hafside

CHAPITRE V

Position des tribus arabes et berbères à la fin du XVe siècle

CHAPITRE VI

La société musulmane

LIVRE VI

PERIODE BERBERE MUSULMANE
LES CHRETIENS EN BERBERIE

CHAPITRE PREMIER

Fondation de l'empire turc

CHAPITRE II

La chute du dernier royaume musulman d'Espagne

CHAPITRE III

Déécouvertes maritimes des Portugais et des Espagnols

CHAPITRE IV

Les Espagnols en Berbérie

CHAPITRE V

Les chérifs marocains

CHAPITRE VI

Les origines de la ville d'Alger

CHAPITRE VII

Les Barberousse

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉGENCE D'ALGER

LIVRE I

PERIODE TURQUE. — I
GOUVERNEMENT DES BEYLERBEGS

CHAPITRE PREMIER

Fondation de la régence d'Alger

CHAPITRE II

Organisation de la régence d'Alger

CHAPITRE III

Etat de la France au commencement du XVIe siècle

CHAPITRE IV

Alliance franco-ottomane

CHAPITRE V

Gouvernement des beylerbegs



LIVRE II

PERIODE TURQUE. — II

GOUVERNEMENT DES PACHAS DE LA PORTE LES AGHAS

CHAPITRE PREMIER

Les pachas triennaux

CHAPITRE II

L'esclavage des chrétiens à Alger

CHAPITRE III

La mission de Sanson Napollon

CHAPITRE IV

Les consuls de France à Alger

CHAPITRE V

Les chérifs hassanides ou filalides

CHAPITRE VI

Gouvernement des aghas

LIVRE III

PERIODE TURQUE. — III
GOUVERNEMENT DES DEYS. — I

CHAPITRE PREMIER

Expéditions de l'amiral Duquesne

CHAPITRE II

Traité de Tourville

CHAPITRE III

Expédition du maréchal d'Estrées. — Traité de Marcel

CHAPITRE IV

Les concessions françaises

LIVRE IV

PERIODE TURQUE. — IV
GOUVERNEMENT DES DEYS. — II

CHAPITRE PREMIER

La compagnie royale d'Afrique

CHAPITRE II

Evacuation d'Oran par les Espagnols

CHAPITRE III

Les constructions maritimes de la régence d'Alger

CHAPITRE IV

Le personnel des établissements français

LIVRE V

PERIODE TURQUE. — V

GOUVERNEMENT DES DEYS. — III

CHAPITRE PREMIER

La régence d'Alger approvisionne la France

CHAPITRE II

Retrait momentané des concessions françaises



CHAPITRE III

Abolition de l'esclavage des chrétiens

CHAPITRE IV

Le dey Hussein

LIVRE IV

PERIODE TURQUE. — VI
GOUVERNEMENT DES DEYS. — IV
LA FIN DE LA REGENCE D'ALGER

CHAPITRE PREMIER

Blocus d'Alger par les vaisseaux français

CHAPITRE II

Occupation d'Alger par les troupes françaises

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

TROISIÈME PARTIE

L'ALGÉRIE

LIVRE I

GEOGRAPHIE DE L'ALGERIE

CHAPITRE PREMIER

Aspect général

CHAPITRE II

Orographie

CHAPITRE III

Le littoral

CHAPITRE IV

Hydrographie

CHAPITRE V

Les trois zones de l'Algérie

CHAPITRE VI

Principales villes de l'Algérie

LIVRE II

LES DEBUTS DE LA CONQUETE

CHAPITRE PREMIER

Le général Clauzel commandant en chef des troupes françaises en Afrique

CHAPITRE II

Le général Berthezène commandant la division d'occupation d'Afrique

CHAPITRE III

Le duc de Rovigo commandant en chef des troupes françaises en Afrique

CHAPITRE IV

Intérim du général Voirol

LIVRE III

LA CONQUETE. — I

CHAPITRE PREMIER

Gouvernement du général Drouet d'Erlon

CHAPITRE II

Gouvernement du maréchal Clauzel

CHAPITRE III

Gouvernement du général de Damrémont

CHAPITRE IV

Gouvernement du maréchal Valée

LIVRE IV

LA CONQUETE. — II

CHAPITRE PREMIER

Gouvernement du général Bugeaud

CHAPITRE II

Le maréchal Bugeaud gouverneur général

CHAPITRE III

Gouvernement du général, duc d'Aumale



LIVRE V

LA DOMINATION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

Gouvernement des généraux Cavaignac, Changarnier, Charon, d'Hautpoul

CHAPITRE II

Gouvernement du maréchal Randon

CHAPITRE III

Le ministère de l'Algérie

CHAPITRE IV

Le sénatus-consulte de 1863. — Insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh

---

LIVRE VI

L'INSURRECTION DE 1871

CHAPITRE III

Commandement de Boumezrag

CHAPITRE IV

La prise d'armes des Beni-Menasser

CHAPITRE V

Le chérif Bouchoucha

CHAPITRE VI

Condamnation des révoltés

CHAPITRE VII

Après l'insurrection

LIVRE VII

LE MAROC

CHAPITRE PREMIER

Géographie

CHAPITRE II

Organisation

CHAPITRE III

Moulaï-el-Hassan et Abd-el-Aziz

CHAPITRE IV

Campagne de la Chaouïa

CHAPITRE V

Campagne dans les Beni-Snassen



CHAPITRE VI

Expéditions dans le Haut-Guir

CHAPITRE VII

Moulaï-Hafid

LIVRE VIII

LA COLONISATION

CHAPITRE PREMIER

La population

CHAPITRE II

La colonisation terrestre

CHAPITRE III

La colonisation maritime

CHAPITRE IV

La situation économique

LIVRE IX

ETAT ACTUEL DE L'ALGERIE

CHAPITRE PREMIER

Organisation centrale

CHAPITRE II

Organisation départementale

CHAPITRE III

Organisation communale

CHAPITRE IV

Régime douanier

CHAPITRE V

Armée. — Marine. — Gendarmerie

CHAPITRE VI

Services divers

CHAPITRE VII

Organisation judiciaire

CHAPITRE VIII

Régime civil

CHAPITRE IX

Droit civil

CHAPITRE X

Régime de la propriété

Liste des principales congrégations religieuses musulmanes ayant leur action dans le nord de l'Afrique

ERRATA

Page	ligne	lire	au lieu de
41	28	Rhummel	Rummel
48	13	variées	variés
52	22	réduit	réduite
57	10	Djurdjura	Djurjura
61	8	mettre	même
71	1	Amalaric	Alaric
97	2	Yatrib	Yastrib
150	6	stupéfaits	stupéfiaits
152	5	après	à près
155	13	retraite	retrate
181	36	Abd-er-Rahman III	Abd-er-Rahman II
196	18	imâm	imân
207	21	Dhi-el-Noun	dji-el-Noum
235	8	une	un
247	17	Almohades	almohades
276	19	Daouaouida	Douaouïda
280	5	s'était	s'étaient
283	30	ahloulkitab	ahoulkitab
300	39	Marrakech	Marakesch
307	30	dans	das
321	14	Ottomans	ottomans
»	29	Hunyade	Huniyade
324	5	Paul II	Paul III
378	1	cohabiter	co habiter
447	28	Larache	Larrache
506	35	cent	cents
»	41	auxquelles	auxqueles
511	10	abid	Abib
530	24	ouvertement	ouvertemest
554	13	Coudiat	Koudiat
600	31	Chenach	Chenak
670	32	cheval	chaval
707	35	croissent	croisent
716	8	formées	formés
745	41	Djilani	Djilali
817	13	Aïn-Mahdi	Aïn-Madhi
839	32	Tunis	Tuis
916	11	pouvaient	pouvaint
925	26	Durrieu	Durrieux
926	5	Durrieu	Durrieux
993	2	rapportées	rapoprtées
1002	6	contrôleurs	contrfôleurs
1075	22	du	de
1078	4	incorporé	incirporée
1129	29	carthaginoise	Carthaginoise

INDEX DES NOMS CITÉS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

U

V

W

X



Y

Z

Imprimerie P. Crescenzo, Voûtes Bastion Nord — Alger













